
3 1761 05277892 5

LA GUIENNE ANGLAISE

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DES

VILLES FORTIFIÉES, FORTERESSES ET CHATEAUX

CONSTRUITS DANS LA GIRONDE

PENDANT LA DOMINATION ANGLAISE

PROSPECTUS

Lorsqu'un auteur va publier un ouvrage, il faut qu'il lance un *Prospectus,* c'est la loi commune; à moins de passer pour mal appis, il doit suivre l'usage.

Mon Prospectus a déjà été fait une fois, mais il n'a été lu que par les membres du Conseil général de la Gironde. Ces Messieurs, après sa lecture et un Rapport fait par une Commission à laquelle j'avais communiqué mon manuscrit et mes dessins, m'ont accordé, à l'unanimité, un encouragement pour m'aider à la publication de ces notes et dessins. Qu'ils reçoivent ici l'expression sincère de ma profonde reconnaissance. Je ferai en sorte de ne pas tromper leur confiance.

Voici quelques passages de la lettre que j'écrivais à ces Messieurs, le 3 août dernier :

« Enfant du département de la Gironde, le but de tous mes travaux, depuis vingt ans, a toujours » été d'élever un monument à sa gloire. Depuis près de vingt ans, je parcours le département dans » tous les sens pour étudier les monuments connus qu'il renferme et en découvrir de nouveaux, si » c'est possible. Dieu a couronné mes efforts, a entretenu mon courage, et je viens maintenant vous » communiquer le fruit de mes recherches.

» Le département de la Gironde, vous le savez bien, Messieurs, est un des plus beaux et des » plus curieux de la France. Si, sous le rapport des productions de toute nature, il n'a pas son égal,

» il y en a peu qui le vaillent aussi pour le nombre et la variété des monuments. Les petites églises » romanes des campagnes ont excité l'admiration de tous les archéologues, et si les grandes églises » de Bordeaux ne sont pas à la hauteur de celles de Chartres et de Reims, elles tiennent du moins » le second rang.

» Mais notre département est surtout intéressant par ses monuments militaires. La Guienne ayant » été, par suite du mariage d'Éléonore avec Henri II, soumise au joug de l'Angleterre pendant » trois cents ans, les rois anglais ont dû faire tout ce qui était en leur pouvoir pour conserver ce » brillant fleuron de leur couronne. Aussi, les voyons-nous toujours engager les seigneurs gascons à » fortifier leurs châteaux, et les *bonnes* villes de Guienne à s'entourer de murailles.

» Ces châteaux existent encore en partie; ces bonnes villes, qui ont encore, — pas toutes, » hélas! — leurs ceintures crénelées, embellissent le paysage, et font penser aux rudes combats » de ces temps héroïques de la Guienne.

» Alors les lois n'étaient pas suffisantes pour défendre les citoyens; alors l'admirable police de » nos jours était inconnue; alors les campagnes étaient infestées de brigands de toute nature; alors » chacun devait avoir recours, pour se défendre, à son courage seul et à la force de son bras. Aussi » le pays était-il hérissé de forteresses : villes, villages, châteaux, moulins, tout servait de fort et » de lieu de refuge.

» J'ai étudié, Messieurs, presque toutes ces forteresses : celles qui, comme Roquetaillade, » Villandraut, Langoiran, Rauzan, élèvent jusqu'au ciel leur tête orgueilleuse; celles, bien plus » modestes, mais non moins intéressantes et non moins riches en souvenirs, dont il ne reste que » quelques pans de murailles, ou même que l'emplacement; les moulins, monuments d'utilité » publique, et dont quelques-uns n'ont pas pris de repos depuis sept cents ans qu'ils sont bâtis; les » villes, les villages qui se dépouillent, au grand regret des amis du pittoresque et des monuments » historiques, de leurs vieilles enceintes comme d'un habit trop étroit ou passé de mode. Ces études » sur nature, œuvre de ma vie entière, je voudrais les faire connaître au public..... Ma publication » contiendrait 150 planches grand in-quarto gravées à l'eau forte, avec un texte descriptif pour » chaque monument; puis les notions historiques nécessaires pour donner des preuves à l'appui des » dates que je leur assignerai. Lorsque sur ma route il se trouvera un monument religieux très- » remarquable, je le donnerai comme hors-d'œuvre..... Dessins sur nature, texte et gravures, seront » entièrement de ma main; il y aura donc unité parfaite dans tout le corps de l'ouvrage.....

» Il faut se hâter, car les ruines s'amoncellent; le Temps détruit, et les hommes aident » consciencieusement le Temps. Combien de vieux débris n'existent plus, que j'ai dessinés il y a » peu d'années!

» Chaque jour éclaire une démolition.

» Le vingtième siècle n'aura peut-être plus que le souvenir des monuments qu'ont laissés nos » ancêtres, et plus tard on aura tout oublié, si les images de ces monuments ne sont pas là pour en » renouveler la mémoire. Aidez-moi donc, Messieurs, à faire cette œuvre patriotique, et espérons » que la postérité nous en sera reconnaissante. »

Ce que je disais il y a six mois à nos conseillers généraux, je le répète aujourd'hui en m'adressant à tous mes concitoyens. Aidez-moi, leur dirai-je, à travailler à la gloire de notre contrée, à consacrer à notre pays natal un monument élevé par les mains d'un enfant de la Gironde, écrit, gravé, imprimé et publié dans le département. Imitez la confiance de vos représentants, et soyez sûrs que si Dieu me prête vie et santé, j'irai au delà de mes promesses.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

La Guienne Anglaise se composera de *50 Livraisons* contenant chacune *trois gravures* in-4°, avec un *texte* historique et descriptif des monuments contenus dans la livraison. La longueur ou la brièveté du texte seront mesurées sur l'intérêt des monuments contenus dans la livraison. Quelques gravures sur bois seront intercalées dans le texte, conforme à celui du *Prospectus*.

Les gravures à l'eau-forte se composeront de quelques coupes et plans, mais surtout de vues pittoresques donnant autant que possible l'aspect réel des monuments au milieu du paysage.

Une introduction, divisée en trois parties, précèdera le corps de l'ouvrage.

La première partie contiendra un aperçu géographique du département; la seconde, un aperçu historique; et la troisième traitera des forteresses antérieures à la domination anglaise.

Il paraîtra 10 livraisons environ par an.

Le prix de la livraison sera de *trois francs*.

Si, pour compléter l'ouvrage, il était nécessaire d'augmenter le nombre des gravures, elles seraient données *gratis* aux souscripteurs; si, au contraire, 150 gravures n'étaient pas utiles, ceux-ci ne devraient que les livraisons parues.

J'ai publié, à mes frais, deux ouvrages de ce genre; j'ai tenu les promesses de mes *Prospectus* pour tous les deux. Le premier est à sa deuxième édition. Leur prix n'a pas varié : c'est dire qu'*on n'aura aucun avantage pécuniaire en attendant la fin de celui-ci*.

LÉO DROUYN,

Membre de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, de la Société des Antiquaires de France, de l'Institut des Provinces, Inspecteur de la Société française d'Archéologie, Professeur de dessin au Lycée impérial de Bordeaux.

ON S'ABONNE :

A BORDEAUX,

Chez l'Auteur, rue Sainte-Sophie, 30, au coin de rue de Gasc;
Et chez les principaux Libraires.

A PARIS,

Chez DIDRON, rue Saint-Dominique-Saint-Germain;
DERACHE, rue du Bouloy, 7.

Bordeaux. — Typ. G. Gounouilhou, pl. Puy-Paulin, 1.

INTRODUCTION

I

APERÇU GÉOGRAPHIQUE

La Dordogne et la Garonne se réunissent au Bec-d'Ambès, où elles forment, en confondant leurs eaux, cette longue embouchure (80 kilomètres) qui prend le nom de *Gironde*. L'Assemblée nationale donna ce nom au département qu'elle arrose en partie. Déjà, au commencement du XIVe siècle, deux contre-scels du château de Bordeaux, trouvés par M. Rabanis, portaient ce même nom *Gironda,* écrit au-dessus d'une rivière dans laquelle nagent trois poissons ([1]).

Le département de la Gironde est le plus étendu de la France; il a pour limites : au sud, celui des Landes; à l'est, ceux de la Dordogne et du Lot-et-Garonne; au nord, celui de la Charente-Inférieure, et à l'ouest, l'Océan Atlantique, borné par une barrière de montagnes de sable appelées *dunes*.

Il est divisé en trois parties inégales par la Garonne et la Dordogne; celle-ci traverse le département de l'est au nord-ouest; et la Garonne, du sud-est au nord-ouest. Outre ces deux cours d'eau principaux, qui forment deux des plus larges fleuves de France, le département est arrosé par la Leyre, qui traverse les Landes et se jette dans le bassin d'Arcachon, et par de nombreux affluents de la Garonne et de la Dordogne, dont les principaux sont : pour la première, le Lissos, la Bassanne, la Beuve, le Ciron grossi d'un grand nombre d'affluents, dont les principaux descendent des Landes, le Gat-Mort, la Jalle, etc., tous sur la rive gauche; et sur la rive droite, le Drot grossi de la Vignague et d'un grand nombre d'autres petits ruisseaux, l'Euille et la Pimpine. Les principaux affluents de la Dordogne sont : sur la rive gauche, la Durèze, la Gamage, l'Engranne, le Gestas et la Laurence; sur la rive droite, l'Isle grossie de la Dronne et de la Saye, et le Moron.

Le reflux se fait sentir sur la Garonne jusqu'à Langon, et jusqu'à Brannes sur la Dordogne; dans l'équinoxe d'automne, il produit sur cette rivière un curieux phénomène qu'on appelle le *mascaret :* c'est une lame d'eau haute parfois de quelques mètres, qui remonte le courant avec une vitesse

([1]) *Compte rendu des Travaux de la Commission des Monuments historiques de la Gironde,* 1847.

considérable, dégradant les berges du fleuve, et renversant, sur son passage, les petites barques qui n'ont pas eu la précaution de lui présenter leur proue.

A l'ouest de la Gironde, est situé le Médoc; à l'ouest de la Garonne, les landes de Bordeaux et une portion de l'ancien Bazadais. Entre la Garonne et la Dordogne s'étend, au sud-est, l'autre portion de l'ancien Bazadais, puis l'Entre-deux-Mers, dont la Bénauge occupait une portion. Le pays d'Entre-Dordogne est compris entre l'Isle et la Dordogne; puis, sur la rive droite de l'Isle, le Fronsadais; au nord de la Dordogne, le Bourgès; enfin, le Blayais borde, à l'est, la Gironde.

Pendant la Révolution, et sans égard pour les limites naturelles, le département a été divisé en six arrondissements, contenant ensemble 48 cantons et 546 communes.

1°	Arrondissement	de Bordeaux.......	18	cantons,	155	communes.
2°	—	de Bazas..........	7	—	69	—
3°	—	de Lesparre.......	4	—	30	—
4°	—	de Blaye..........	4	—	56	—
5°	—	de Libourne.......	9	—	132	—
6°	—	de La Réole.......	6	—	104	—

Ces six chefs-lieux d'arrondissement ne sont pas les seules villes de la Gironde; on compte encore parmi les villes considérables : Saint-Macaire, Cadillac, Rions, sur la rive droite de la Garonne; Langon, sur la rive gauche; Pauillac, sur la Gironde. Sur la rive droite de la Dordogne, on trouve Castillon et Bourg, et sur la rive gauche, Sainte-Foy. Dans l'intérieur des terres, entre les deux principales rivières, sont situées trois villes fort curieuses par leur plan : Monségur, Sauveterre-de-Guienne et Créon; enfin, Coutras sur l'Isle.

Dans certaines parties du département, surtout sur les bords des deux grands fleuves et de la Gironde, les bourgs et les villages sont tellement rapprochés les uns des autres, les habitations disséminées dans la campagne sont si nombreuses, qu'on dirait une immense ville embellie de grands jardins.

Les églises de campagne sont peu élégantes en général, mais elles présentent, presque toutes, un certain intérêt. Tout le monde connaît celles de Bordeaux, la belle cathédrale de Bazas et la collégiale d'Uzeste. Les églises de Loupiac, de la Sauve, de Saint-Ferme, de Verteuilh, du Petit-Palais, de Bégadan, de Saint-Vivien, de Moulis, de Langoiran, de Soulac, etc., sont de très-beaux types de l'époque romane.

Les châteaux féodaux, presque tous ruinés ou près de l'être, méritent d'être visités; les principaux : Villandraut, Budos, La Trave, Castelnau-de-Cernès, Roquetaillade, Fargues, Blanquefort, Lesparre, Le Breuilh, situés entre la mer et le fleuve, — Langoiran, La Réole, Bénauges, Rauzan, Pommiers, etc., sur le côté droit de la Garonne, peuvent soutenir la comparaison avec ce que le reste de la France offre de plus beau.

Outre le bassin d'Arcachon, qui a une issue directe dans la mer, on compte, sur le bord intérieur des Dunes, trois grands lacs d'eau douce appelés *étangs :* au nord, celui d'Hourtins ou de Carcans; au sud de celui-ci, l'étang de La Canau; et, au sud du bassin d'Arcachon, l'étang de Cazau, dont la moitié appartient au département des Landes. Celui-ci se dégorge d'un côté dans le bassin d'Arcachon, et de l'autre dans la mer, après avoir traversé les étangs de Biscarosse et d'Aureillan; ceux du nord se dégorgent d'un côté dans la Gironde, et de l'autre dans le bassin d'Arcachon. Ils sont alimentés par de nombreux cours d'eau qui descendent des Landes et du Médoc.

Les rivières, on l'a dit, sont des chemins qui marchent, et de légers bateaux glissent facilement

sur les lacs; mais il n'y a pas partout des lacs et des rivières, et les contrées qui en sont privées étaient, il y a trente ans, inabordables pendant l'hiver. A cette époque de l'année, les personnes qui les habitaient pouvaient à peine sortir de chez elles, et toujours il était difficile d'en expédier les récoltes, qui se livraient à vil prix. Il n'en est plus ainsi maintenant : le département est percé de nombreuses routes parfaitement entretenues, et dans peu d'années, on pourra aller en voiture dans toutes les communes qu'il renferme. De plus, trois chemins de fer facilitent considérablement les communications. Le canal latéral à la Garonne a été prolongé jusqu'à Castets-en-Dorthe.

Presque toute la partie occidentale du département de la Gironde forme une vaste plaine déserte et à peu près stérile, couverte, à perte de vue, de bruyères et de quelques bois de pins; le reste est formé de coteaux peu élevés; de larges et très-fertiles plaines, appelées *palus,* bordent les deux fleuves.

Les dunes sont à peu près entièrement ensemencées de pins (1); des forêts des mêmes arbres, entremêlés de chênes magnifiques, couvrent toutes les parties un peu fertiles des landes, surtout le bord des étangs, le versant oriental de la crête des Landes, les bords du Ciron et des autres affluents de la rive gauche de la Garonne, entre cette petite rivière et Bordeaux. De magnifiques forêts bordent également la Leyre.

La principale production du département consiste dans ses vins, connus à l'étranger sous le nom général de *Vins de Bordeaux*, mais qui, ici, portent autant de noms qu'il y a de grands et de petits crûs. Les connaisseurs se flattent de reconnaître, en le flairant et en le dégustant, le crû et l'âge du vin qu'on leur présente. Les meilleurs vins rouges se récoltent dans le Médoc, dans les Graves de Haut-Brion, et sur les coteaux de Saint-Émilion; et les vins blancs les plus estimés, dans les plaines qui bordent la rive gauche de la Garonne, depuis Langon jusqu'à Cérons, et sur les coteaux de Sauternes, qui bornent ces plaines à l'ouest.

Je n'ai pas l'intention de faire une statistique complète du département. Ce travail a déjà été fait par Jouannet, et ceux de mes lecteurs qui désirent en savoir davantage peuvent consulter la *Statistique du département de la Gironde,* par ce savant Bordelais.

(1) L'idée première du fixement des dunes au moyen de semis appartient à Amanieu de Ruat, captal de Buch, conseiller au Parlement de Bordeaux. — L'abbé Desbieys, membre de l'Académie de Bordeaux, a été le premier à mettre en pratique l'idée d'Amanieu. — Brémontier n'est venu qu'en troisième, et il a recueilli l'honneur et les profits de la découverte.

II

APERÇU HISTORIQUE

TEMPS ANTÉRIEURS A LA DOMINATION ANGLAISE

On n'est pas encore parfaitement fixé sur le nom et l'origine des peuplades qui occupaient, avant la conquête romaine, cette portion de la Gaule que comprend le département actuel de la Gironde. Les Romains, après s'être emparés du pays sans beaucoup de difficulté, en restèrent paisibles possesseurs jusqu'au Ve siècle; ils rebâtirent et embellirent Bordeaux, qui devint la capitale de la seconde Aquitaine, et une des plus belles, des plus considérables et des plus florissantes villes de la Gaule; ils couvrirent les environs de riches et élégantes villas, dont on retrouve encore les restes disséminés dans tout le département.

Mais la paix et la prospérité ne devaient pas durer longtemps, et la guerre des Bagaudes précède de bien peu les grandes invasions des Barbares. En 407, ceux-ci, venus du Nord, entrent en Aquitaine, assiégent Bazas, incendient Bordeaux, et dévastent tout le pays. Peu de temps après, Constance, lieutenant d'Honorius, cède une partie de la Gaule à Wallia, roi des Visigoths, qui fonde le royaume de Toulouse. Bordeaux, où les rois tinrent quelquefois leur cour, en faisait partie.

Les Visigoths étaient ariens. Clovis, qui avait embrassé la religion chrétienne, conçoit le projet de joindre l'Aquitaine à ses États. Appelé par les évêques catholiques, il part en 507 à la tête d'une armée nombreuse, rencontre Alaric dans les plaines de Vouglé, près Poitiers, le tue de sa propre main, s'empare de ses États, et distribue aux chefs de son armée les terres conquises sur les Visigoths, mais ne change rien aux coutumes qui existaient auparavant. Ses fils lui succèdent et passent leur vie à guerroyer.

Les Gascons, dans le VIe siècle, firent une invasion, s'établirent en Aquitaine, et se mêlèrent aux habitants du pays.

A la fin du VIIe siècle, l'Aquitaine, qui avait déjà depuis longtemps ses ducs particuliers, devint un État indépendant. Son premier duc s'appelait Loup; il descendait de Clotaire Ier. Eudes, son successeur, se ligua avec Chilpéric II contre Charles-Martel, auquel il se réunit cependant lors de l'invasion des Musulmans d'Espagne, conduits par Abdoul-Rhaman ou Abdérame, qui franchit les Pyrénées en 730, prit d'assaut la ville de Bordeaux, la livra au pillage, mit à mort son gouverneur, et vint, après avoir désolé l'Aquitaine, se faire battre et tuer, en 732, près de Tours.

Charles-Martel garda toute la gloire de cette victoire et, de plus, les places qu'il avait précé-

demment conquises sur Eudes, qui fut père d'Hunold; celui-ci, toujours vaincu, se retira dans un couvent, laissant à son fils Waïfre le soin de le venger et de défendre l'héritage paternel.

Pepin succéda à Charles-Martel, et continua la guerre. Waïfre, malgré son courage et sa persévérance, fut toujours vaincu; il fut tué, le 2 juin 768, par un de ses hommes, dans la forêt de La Double, en Périgord, où il s'était réfugié. Pepin fut accusé d'avoir acheté sa mort. Hunold sortit alors de son cloître, et prit les armes; mais, trahi lui-même, il fut livré à Charlemagne. Plus tard, un fils de Waïfre, nommé Loup, attendit Charlemagne dans la célèbre vallée de Roncevaux, où les Francs perdirent toute leur arrière-garde, et où fut tué le comte Roland, qui la commandait. Peu de temps après, Charlemagne se saisit du duc des Gascons, et le fit pendre comme un malfaiteur. — Ainsi finit la dynastie mérovingienne des ducs d'Aquitaine.

Charlemagne donna cette province à Louis-le-Débonnaire, qui naquit à Casseuil, à l'embouchure du Drot. Ce prince, à son tour, la laissa à son second fils Pepin; celui-ci mourut en 838, laissant un fils connu sous le nom de Pepin II, et qui, frustré par son grand-père, lequel avait donné l'Aquitaine à un autre de ses fils, Charles-le-Chauve, fit la guerre à son oncle et l'obligea de traiter avec lui.

A toutes ces guerres intestines se joignaient les invasions des Normands, qui ravageaient l'Aquitaine. Ce pays, en proie à toutes les calamités occasionnées, d'un côté, par les guerres entre Charles et Pepin; d'un autre, par les ravages des Barbares, redevint, en 877, après avoir été gouverné par deux autres fils de Charles-le-Chauve, un simple duché à charge d'hommage au roi.

A peine les Normands avaient-ils cessé leurs incursions, qu'il fallut combattre Hugues Capet et les comtes d'Anjou. A la suite de ces luttes sanglantes, qui durèrent cent ans, arrivèrent les Croisades, puis les guerres de Guillaume IX contre Louis-le-Gros. Il avait épousé la cause de l'anti-pape Anaclet; mais effrayé à Partenay-le-Vieux [1] par saint Bernard, il se repentit, entreprit un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, et mourut, dans le trajet, en 1137. Certains auteurs, entre autres Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine,* prétendent qu'il ne mourut pas alors, mais que, voulant, d'après les conseils de saint Bernard, faire pénitence de ses erreurs passées, il fit, d'accord avec quelques serviteurs dévoués, courir le bruit de sa mort et ensevelir une bière vide; puis il partit secrètement, resta un an avec un ermite, près de Saint-Jacques; fit ensuite un voyage à Rome, et le Pape lui conseilla d'aller visiter les Saints Lieux, où il resta neuf ans dans une solitude profonde. Après avoir fondé un monastère près de Jérusalem, il revint à Rome, « et » par tentation diabolique, s'en alla à Lucques pour soutenir une guerre qu'on y faisoit. Toutefois » incontinent recognut sa faute, » et repartit pour Jérusalem, où il demeura encore deux ans, puis revint à Saint-Jacques; de là, il se rendit en Toscane, où il érigea un monastère; enfin, il se retira dans un désert, où, après avoir fait plusieurs miracles, il mourut en 1156.

Son serviteur Albert, qui ne l'avait pas abandonné, fonda, avec l'autorisation du pape Adrien, l'ordre des Guillemins, « dont le monastère des Blancs-Manteaux, de Paris, fut des premiers. » Le duc fut canonisé; sa fête se célèbre le 10 février. Avant d'entreprendre son pèlerinage, Guillaume avait laissé, par testament, la main d'Aliénor, ou Éléonore, sa fille et son héritière, à Louis-le-Jeune, roi de France. Cette union, célébrée à Bordeaux le 2 août 1137, ne fut pas heureuse. Un divorce la suivit de près (1152); Éléonore, rentrée en possession de l'héritage paternel, épousa le comte d'Anjou, qui devint roi d'Angleterre sous le nom de Henri II.

[1] L'abbé Aubert; *Histoire de la cathédrale de Poitiers.*

Ainsi passa dans les mains des Anglais la plus belle portion du royaume de France. C'est alors, croit-on, que, par contraction ou corruption, l'Aquitaine commença à prendre le nom de Guienne. Ce nom s'appliqua plus spécialement au pays bordelais.

DOMINATION ANGLAISE

L'origine des guerres désastreuses qui désolèrent la France pendant trois cents ans, valut cependant aux villes de la Guienne de nombreux priviléges. Les rois anglais tenaient à se les attacher : aussi n'épargnèrent-ils rien pour cela. Mais le peuple des campagnes resta toujours dans le même état de servitude qu'auparavant, et, sous ce rapport, la Guienne n'était pas plus en progrès que le reste de la France.

Les routiers désolaient la province. Henri II, et, plus tard, Richard-Cœur-de-Lion, les prirent à leur solde, et les emmenèrent contre les rois de France; mais, sous Jean-sans-Terre et sous Henri III, leurs dévastations, unies aux exactions des baillis et sénéchaux anglais, qui ne respectaient plus rien, et les cruautés de Simon de Montfort, firent soulever la Guienne. Les paroisses de l'Entre-deux-Mers portèrent leurs plaintes à l'archevêque de Bordeaux, qui les transmit (1235) à Henri III. Celui-ci, l'année suivante, chargea deux commissaires de faire une enquête à ce sujet; elle n'amena que de faibles résultats, et, pour comble de malheur, le pays, peu de temps après, fut encore inondé par une autre espèce de brigands connus sous le nom de *Pastoureaux;* mais, en l'absence de tout gouvernement régulier, les rois ne pouvaient rien, ou fort peu de chose, pour sauvegarder la sécurité de leurs sujets.

Après la bataille de Taillebourg, saint Louis pouvait facilement ressaisir la Guienne; mais un scrupule l'arrêta : il laissa cette province, ou plutôt la rendit à Henri III, par le traité de 1259.

En 1292, une querelle survenue entre des matelots anglais et normands, suivie de vengeances exercées contre des navires anglais par une flotte française qui fut quelque temps après complétement battue par une flotte anglaise, ralluma une guerre implacable. Édouard Ier, cité à cette occasion par Philippe-le-Bel, son suzerain, devant la Cour des Pairs, envoya à sa place son frère Edmond, duc de Lancastre, qui, trompé par la reine de France, consentit à laisser Philippe-le-Bel prendre possession du duché de Guienne. Philippe, de son côté, devait se contenter de cet acte de soumission, et rendre aussitôt le duché à son vassal; mais, dès qu'il fut en possession du pays, il se garda bien de s'en dessaisir. Édouard, outré d'avoir été dupe, envoya contre Philippe, en 1295, une armée nombreuse sous les ordres des ducs de Richemont et de Lancastre. Après une lutte où les succès de part et d'autre se balancèrent, une double alliance entre les cours de France et d'Angleterre rendit la paix à notre pays. — Édouard recouvra son duché en 1303.

C'est à la fin du XIIIe siècle, et principalement sous le règne d'Édouard Ier, qu'il faut faire remonter la construction des bastides de la Guienne; ces villes fortes, à plan régulier, renferment à leur centre une place carrée entourée d'arcades; telles sont Libourne, Sainte-Foy-la-Grande, Sauveterre-de-Guienne, Monségur. D'autres furent reconstruites ou réparées à cette époque et peu de temps après, et la distribution ayant paru bonne, on leur réserva une place tracée, autant que le terrain le permettait, sur le plan de celles des bastides neuves. Saint-Macaire et Bazas en sont un exemple. De simples villages, comme Blazimont, eurent également leurs rues percées à angles droits, et leur

place au centre. Des châteaux furent également fondés, et surtout réparés; mais c'est au premier tiers du XIVe siècle qu'il faut faire remonter la construction et la restauration de la plus grande partie de nos forteresses.

La Guienne, depuis 1250 environ jusque vers 1330, paraît avoir joui d'une grande prospérité, si on en juge par les monuments qui furent élevés pendant cette période.

En 1328, Hugues de Montpezat construit un fort dans l'Agenais, sur les limites françaises; à cette occasion, une nouvelle guerre se rallume. Édouard II, craignant l'envahissement de ses États, propose un traité, où il fut dupé par son épouse Isabelle, sœur de Charles-le-Bel.

En 1324, le roi de France mourut sans enfant mâle; Édouard III, son neveu, prétendit avoir des droits à sa succession. Alors commença entre les deux nations cette guerre désastreuse qui mit la France à deux doigts de sa perte, et qui finit par l'expulsion totale des Anglais. Les hostilités commencèrent dans le Nord; mais en 1345, le comte de Derby, neveu d'Édouard, arrive en Guienne à la tête d'une nombreuse armée, s'empare de tout le pays, puis éprouve quelques revers; il aurait peut-être perdu la province, si, Édouard ayant fait une invasion sur les côtes de la Normandie, Philippe n'eût été obligé de retirer ses troupes.

La bataille de Crécy en 1346, la prise de Calais l'année suivante, la bataille de Poitiers en 1356, amenèrent, en 1360, le traité de Brétigny, par lequel la Guienne fut laissée en toute souveraineté au roi d'Angleterre, qui l'érigea en principauté et en investit son fils, à la charge de relever de la couronne d'Angleterre avec redevance d'une once d'or. Alors, Bordeaux, considérablement agrandi, devint le siége d'une cour brillante et chevaleresque.

Cependant la guerre que le prince de Galles entreprend peu de temps après en Castille épuise ses finances; il veut, pour les rétablir, lever des impôts onéreux dans sa principauté : les paysans murmurent, les seigneurs gascons se révoltent, en appellent au roi de France, qui, oublieux du traité de Brétigny, fait d'ailleurs pendant la captivité du roi Jean, cite le prince de Galles à la cour des Pairs, et envoie en Guienne le duc d'Anjou et Bertrand Duguesclin, qui ne furent arrêtés dans leurs succès que par la trève de Bruges, en 1375. Cette trève expirée, les hostilités recommencent. Le duc d'Anjou s'empare de quelques places de la Guienne, et menace la province entière. Alors les principales villes du Bordelais, Blaye, Bourg, Saint-Émilion, Castillon, Saint-Macaire, Libourne, Rions, Cadillac, forment une confédération sous le patronage de Bordeaux, avec promesse de secours mutuels; elles prennent le titre de *filleules*, et donnent à la capitale celui de *marraine*. Néanmoins, peu de temps après, le comte d'Armagnac prit Blaye, assiégea Bourg; mais les troupes confédérées, aidées par une flotte anglaise, le forcèrent à lever le siége.

Pendant ce temps, les choses allaient au plus mal en France, où la guerre étrangère se mêlait aux fureurs civiles occasionnées par les rivalités des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Henri gagne la bataille d'Azincour (1415), et le traité de Troyes (1420) livre la France au roi anglais. Mais Jeanne Darc, se mettant à la tête de ce qui restait de troupes fidèles à la cause française, et secondée par d'habiles capitaines et d'excellentes troupes auxquels elle fait en peu de temps partager son enthousiasme, relève le courage abattu de la nation. Les Anglais vaincus dans le Nord, une armée pénètre en Guienne, où, depuis longtemps, les hostilités dont cette province avait été le théâtre s'étaient bornées aux attaques, par les troupes bordelaises, de quelques châteaux dont les seigneurs, mécontents ou froissés dans leurs intérêts, se *faisaient* français.

L'armée du roi de France, à son arrivée en Guienne, rencontra peu d'obstacles; les châteaux se rendaient sans se défendre, et les villes en faisaient autant après une résistance plus ou moins

vigoureuse. Enfin, Dunois, qui commandait l'armée, assiégea Bordeaux, qui capitula et se rendit le 20 juin 1451.

Tous les priviléges dont jouissait cette capitale et les autres villes, furent ratifiés par le traité qui suivit cette capitulation; mais, l'année suivante, quelques seigneurs gascons rappelèrent les Anglais. A ce signal, Talbot débarque en Médoc, Bordeaux se soulève contre la France; son exemple est suivi par les autres villes de la Guienne. Charles VII fait assiéger Castillon-sur-Dordogne. Talbot et son fils accourent au secours de la place, livrent bataille, et sont vaincus et tués tous deux dans l'action. Dès ce moment, le reste des partisans de l'Angleterre n'oppose plus qu'une faible résistance aux vainqueurs. Mais les villes perdirent les priviléges qu'elles avaient pu conserver l'année précédente, et ne les recouvrèrent que peu à peu et longtemps après.

Pour tenir Bordeaux en respect, Charles fit bâtir, aux deux extrémités de la ville, les châteaux *Tropeyte* (Trompette) et *du Far* (du Hâ).

TEMPS POSTÉRIEURS A LA DOMINATION ANGLAISE

En 1453, la Guienne fut définitivement réunie à la couronne de France.

Depuis lors, et jusqu'à nos jours, l'histoire de cette province se trouve étroitement liée à l'histoire générale de France; mais l'esprit d'indépendance et de révolte dont les seigneurs et les populations n'avaient pas encore pu se dépouiller, trouva un aliment, d'abord dans l'établissement de l'impôt sur le sel, dit de *la gabelle*, en 1548. Les paysans tuèrent les gabeleurs, attaquèrent les châteaux et en massacrèrent les habitants, qu'ils qualifiaient de *gabelous;* les villes se révoltèrent, et à Bordeaux éclatèrent des désordres effroyables, réprimés par des corrections plus effroyables encore.

Les guerres de religion vinrent ensuite, et notre malheureux pays fut en proie à toutes les horreurs que ces sortes de luttes entraînent à leur suite. Les troubles de la Fronde amenèrent de nouvelles calamités, dont eurent surtout à souffrir Bordeaux, sa banlieue et l'Entre-deux-Mers.

Depuis cette époque jusqu'en 1789, la Guienne, rendue plus sage par le souvenir de ses malheurs passés, vit prospérer son commerce et sa marine, et Bordeaux devint de nouveau une des villes les plus plus belles et les plus florissantes du monde.

La Révolution attira sur notre pays de nouveaux malheurs, mais aussi de nouvelles gloires. Espérons que les jours néfastes sont passés, et que Bordeaux, la plus belle ville de France après Paris, le chef-lieu d'un des départements les plus riches et les plus curieux, verra sa prospérité s'accroître avec son embellissement; son commerce et son industrie s'étendre de plus en plus, et les arts fleurir dans son sein.

III

RECHERCHES SUR LES FORTERESSES ÉLEVÉES AVANT LA DOMINATION ANGLAISE

L'aperçu historique qui précède peut être considéré comme une histoire abrégée de l'humanité. Que l'on change les noms, que les événements soient quelque peu modifiés, et l'on verra qu'à peine sortis des mains du Créateur, les hommes commencent à s'entr'égorger. L'histoire de l'humanité n'est donc que l'histoire des guerres que se sont faites les individus et les peuples. Il fallut, par conséquent, dès le commencement du monde, chercher à se défendre d'abord contre des hommes isolés, et bientôt après contre des bandes plus ou moins bien organisées. De là, la nécessité de se construire des demeures dans lesquelles un petit nombre d'individus pût résister à une bande nombreuse.

Comment s'y prirent ces hommes primitifs?

Ceux qui avaient choisi pour y habiter les pays de montagnes ou de coteaux, s'établirent : les uns, sur un mamelon que presque toujours ils rendirent plus abrupte en taillant à pic les rampes rapprochées du sommet, ou d'un plus difficile abord, en garnissant ces rampes de pierres roulantes qu'ils extrayaient du plateau pour l'aplanir; — les autres, sur un étroit promontoire s'avançant entre deux vallées; ils choisissaient ceux dont les rampes étaient fort raides de trois côtés, et ils isolaient l'extrémité du promontoire du plateau auquel il se rattachait par une ou plusieurs *coupures* ou fossés ([1]) suivis ou précédés d'autant de *vallums* ([2]).

Ceux qui avaient choisi les pays de plaines se logeaient sur une motte artificielle entourée d'un fossé dont la terre avait servi à former la motte, ou dans une île au milieu d'une rivière, dans une presqu'île, dans un marais, sur des pilotis, dans un lac, etc.

Ces diverses sortes de forteresses se rencontrent partout, dans l'ancien comme dans le nouveau continent; ce qui prouve que chez les hommes arrivés à un égal degré de civilisation, les mêmes besoins ont produit les mêmes résultats. Elles occupent une surface de terrain d'autant plus grande que la famille ou la tribu qu'elles devaient protéger était plus nombreuse.

Plus tard, lorsque plusieurs familles ou plusieurs tribus se réunirent pour former un peuple, ces

[1] J'appelle *coupure* un fossé en ligne droite dont les deux bouts se relient aux dépressions naturelles d'un coteau, de manière à isoler un promontoire sur l'extrémité duquel la forteresse a été construite.

[2] Le *vallum* est un rempart en terre élevé soit sur l'escarpe, soit sur la contrescarpe d'un fossé, et fait avec la terre extraite de ce fossé. L'existence d'un vallum n'implique pas nécessairement l'existence d'un fossé.

diverses forteresses se relièrent à un système de défense territorial; mais cependant elles pouvaient très-bien se défendre isolément.

On rencontre souvent des cavernes naturelles ou faites de main d'homme, et dans lesquelles on se retirait dans les moments d'invasion; mais on ne peut les considérer que comme des lieux de refuge et non comme des forteresses proprement dites. Voici le plan d'une de ces habitations souterraines, beaucoup plus nombreuses qu'on ne le croit généralement.



En remontant le vallon qui sépare le château de Roquefort de l'église de Lugasson (canton de Targon, arrondissement de La Réole), on trouve, après avoir passé le village de Fauroux, à gauche du chemin, une magnifique carrière de pierre dure; quelques centaines de pas plus loin, et sur le même côté, la pierre change de nature : de dure elle devient tendre. C'est à peu près à la démarcation de ces deux natures de calcaire, et dans un petit taillis, presque sur le bord du chemin, que se trouve ce lieu de refuge, dont le plan est aussi exact qu'il est possible de le relever lorsqu'on est obligé de se traîner sur les mains et les genoux, et quelquefois à plat-ventre, dans une terre humide au milieu des éboulements, et dans des corridors que le corps d'un homme obstrue en entier.

L'entrée actuelle *A'*, au niveau du sol extérieur et contre le rocher, élevé en cet endroit de 1m33 environ, ne doit pas être l'entrée primitive : c'est un trou rond dans lequel on se glisse à grand'peine et à reculons, et qu'on a été obligé d'élargir pour nous permettre d'y pénétrer plus facilement. L'entrée devait être en *K*, où l'on voit une ouverture circulaire comme l'orifice d'un silo; elle est en plein air et comblée de pierres, ou au fond du corridor *H B*. La chambre *Y*, renfermant des silos pour serrer les provisions, devait être la plus éloignée de l'entrée; elle a 2 mètres de hauteur. Le sol est plus élevé dans la partie où sont creusés les silos que dans l'autre moitié de la chambre.

Cette caverne est taillée dans le rocher, sans aucune construction. Toutes les chambres sont circulaires; celles qui ne le sont pas paraissent de larges corridors naturels. Les chambres rondes sont généralement voûtées en forme de coupole surbaissée. La voûte de quelques-unes est si basse, qu'on ne peut s'y tenir debout. Les corridors sont encore plus bas que les chambres : on ne peut passer dans quelques-uns qu'en rampant. L'extrémité des corridors et l'entrée des chambres ont eu des portes; on voit encore les rainures qui ont servi à mettre les barres pour assujettir les vantaux. Je n'ai pas aperçu de gonds. Le côté où sont les rainures fait supposer que l'entrée était en *K* ou en *H*. Les corridors sont taillés en plein-cintre; il n'y a nulle part de trace d'ornementation. On ne pénètre dans certaines chambres que par des ouvertures rondes percées à une petite distance au-dessus du sol.

Voici, d'ailleurs, des observations un peu plus détaillées : *A*, chambre haute de 1m40; — *B*, portes cintrées avec rainures pour les barres; — *C*, porte cintrée et corridor; — *E*, chambre écroulée; — *F*, porte et corridor de 1m50 de long; — *a*, orifice, peut-être moderne, qui communique d'une chambre à l'autre; — *Z*, petite chambre, haute de 1m70, dans laquelle on entre par un

trou rond percé au-dessus du niveau du sol ; — *W*, petite chambre communiquant avec la précédente et le grand corridor, haute de 1m70 ; — *O*, antichambre haute de 1m70 ; — *M*, corridor montant en pente douce ; — *N* et *P*, chambres écroulées et de difficile accès ; — *Q*, long corridor écroulé et de difficile accès ; — *I*, chambre en partie écroulée ; — *X*, chambre communiquant avec la chambre *Y* et le corridor ; — *H*, long corridor dans lequel on peut se tenir debout et dont l'extrémité est obstruée par des éboulements ; — *L*, grande chambre dans laquelle on peut se tenir debout.

Il est difficile d'assigner une date certaine à ce lieu de refuge. Les caractères architectoniques et les ornements sont nuls. Il peut aussi bien remonter aux grandes invasions des barbares des IIIe et IVe siècles qu'à celles des Normands au IXe.

La commune de Lugasson est fort riche en monuments. Près de ce lieu de refuge existent les ruines d'une villa gallo-romaine appelée *Ey-Murasses* (aux Masures). Près du vieux château de Roquefort est un oppidum gaulois dont je donne le plan plus loin. L'église, fortifiée au XVIe siècle, offre une porte romane fort remarquable et de jolies voûtes d'arêtes à nervures prismatiques.

Chez les peuples primitifs et chez ceux qui sont encore au plus infime degré de l'échelle de la civilisation, les habitations ne consistent qu'en de simples huttes en bois ou en terre, recouvertes de chaume ; aussi, dans ces forteresses, lorsqu'elles n'ont pas été occupées postérieurement, ne rencontre-t-on pas de restes de constructions. Il en est même, de peu antérieures au XIe siècle, sur lesquelles on ne trouve qu'une mince couche de cendres et de charbons, ce qui prouve que les constructions étaient en bois; les abords en étaient défendus par des palissades et des haies vives. La plupart des forteresses que les Romains firent construire dans les campagnes pour résister aux invasions des barbares, et celles élevées, dans le même but, par Charlemagne et ses successeurs immédiats, n'étaient pas faites avec plus de luxe.

Jusqu'au retour des premières croisades, ou plutôt jusqu'à l'invention de l'artillerie, les moyens d'attaque ont peu varié, et il n'y a que les peuples parvenus à un haut degré de civilisation, comme les Grecs, les Romains, les Arabes, et, plus tard, les peuples du moyen âge, qui se soient servis de machines puissantes pour attaquer les places; auparavant, ou chez ceux privés des bienfaits de la civilisation, ou encore lorsque des difficultés matérielles s'opposaient au transport ou à la fabrication des engins de siége, on attaquait les forteresses de vive force, après avoir renversé ou brûlé les barrières extérieures, et tué à coups de flèches et de pierres le plus grand nombre possible d'assiégés. On conçoit, dès lors, que les forteresses les plus anciennes ont dû servir bien longtemps sans subir de modifications, et que, jusqu'à une époque fort rapprochée de nous, on ait dû en élever sur le même modèle.

Aussi est-il fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'assigner une date à ces sortes de monuments, lorsqu'on ne possède pas, pour s'aider, un document historique incontestable, ou quelques restes de constructions, et encore ces constructions ne prouvent pas que la position n'a pas été occupée antérieurement à leur érection.

Une forteresse contemporaine de Charlemagne peut avoir son analogue bâtie par les Celtes, les plus anciens peuples de l'Asie, et par les peuplades qui, en Amérique, ont précédé les Indiens chassés par Pizarre, Fernand Cortez et leurs successeurs.

La Gironde possède une grande quantité de monuments de cette nature : les uns n'ont pu servir que de protection isolée ; les autres, situés sur les coteaux qui bordent les fleuves et les rivières, ou sur le bord même de ces rivières, peuvent avoir fait partie d'un système général de défense

Malgré mes recherches et les informations prises un peu partout, je n'ai pu étudier qu'une bien

faible portion de tous ceux qui existent dans le département. Ces monuments sont fort difficiles à trouver; la plupart du temps, ils n'ont pas de nom et n'ont pas été remarqués par ceux même qui les ont tous les jours sous les yeux. Les plans du cadastre n'en tiennent nul compte lorsqu'ils se trouvent au milieu d'un champ ou d'un bois appartenant tout entier au même propriétaire, ou ne formant pas une division naturelle. Presque toujours, c'est le hasard qui me les a fait découvrir.

Ces larges fossés, creusés par des peuples dont le nom n'existe même plus dans l'histoire; ces retranchements qui ont protégé des hommes maintenant oubliés et que nous devons cependant considérer comme nos ancêtres, — excitent un vif intérêt, aiguillonné peut-être par la poésie de l'inconnu. On ne rencontre jamais un monument druidique ou une de ces vieilles forteresses sans être vivement ému.

Ce qui reste des murs de Bordeaux élevés par les Romains pour résister aux premières invasions est presque tout enfoui sous le sol de la ville actuelle. On en met au jour des fragments plus ou moins considérables lorsqu'on construit des maisons neuves sur l'emplacement de ces anciennes murailles. Elles se composaient, comme celles de toutes les autres villes fortifiées à la hâte à cette époque, de gros blocs de pierres presque tous sculptés et provenant des temples et des édifices démolis. Par-dessus cette fondation, qui s'élevait souvent à une grande hauteur au-dessus du sol, on avait construit un mur fort épais dont les parements étaient faits en petit appareil, comme celui du Palais-Gallien; des tours construites de la même façon flanquaient ces murailles, et de rares portes donnaient entrée dans la ville. On a si souvent décrit les murs antiques de Bordeaux, que je n'en parlerai pas ici.

Déjà, dans deux Mémoires, l'un *(Quelques Châteaux du moyen âge..... dans la Gironde et la Dordogne)* publié dans les Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, et l'autre *(Ricochets archéologiques)* publié par le *Bulletin monumental de la Société française d'Archéologie,* j'ai fait connaître quelques-unes de ces intéressantes forteresses; cependant, je crois utile de les reproduire ici, en y ajoutant celles que je n'ai pas encore publiées, afin de rendre mon ouvrage aussi complet que possible.

Je l'ai déjà dit, je ne puis assigner de date bien positive à ces sortes de monuments; je ne peux même dire par lequel des peuples qui se sont succédé sur notre sol ils furent élevés; peu d'entre eux sont nommés par les historiens, et ces citations ne commencent à apparaître qu'après la réunion de la Guienne à la couronne d'Angleterre, par conséquent bien longtemps après leur construction. Quels sont ceux qu'on doit attribuer aux Celtes, aux Gaulois, aux Romains, qui, suivant Zosime, Ammien Marcellin, Procope, etc., construisirent, pour résister aux barbares, une quantité considérable de châteaux? La plupart de ces châteaux n'avaient pas de murs, mais simplement des fossés et des retranchements surmontés de palissades; c'étaient de simples *block-haus.* — Quels sont ceux élevés par Charlemagne, qui adopta la méthode romaine pour fortifier les places? — Quels sont ceux enfin que nous devons aux Normands ou aux premiers seigneurs féodaux? Ici, les classifications de M. de Caumont, dans son *Cours d'Antiquités monumentales;* de M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française,* sont presque impossibles à suivre, car tous deux ne présentent des données bien certaines qu'à partir du Xe siècle et lorsqu'il existe des constructions, et cependant on avait élevé auparavant de nombreuses forteresses. Une seule, du moins à ma connaissance, peut être positivement attribuée aux Celtes ou aux Gaulois, à cause des nombreux silex travaillés qu'on trouve dans son enceinte; une autre, qui domine la vallée de la Dordogne, porte le nom de *Butte de Charlemagne.* On peut se hasarder à attribuer à ce grand homme et à

ses successeurs, jusqu'au Xe siècle, les châteaux construits d'une façon analogue. Celui de *Fronsac* a éprouvé tant de vicissitudes, qu'il ne conserve plus aucune trace des travaux qu'y fit faire Charlemagne. Les ruines qu'on y voit encore sont du moyen âge. Il ne peut servir de type pour les châteaux élevés contre les Normands.

Un troisième, que j'ai eu le bonheur de découvrir, celui de *La Tusque,* à Sainte-Eulalie-d'Ambarès, a été reproduit par M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire;* il l'appelle un château Franc, et le présente comme type de ceux construits en plaine par ce peuple vers le Xe siècle. Un quatrième porte le nom de *Puynormand;* son nom, sa position et la place qu'occupent ses fossés, dont les analogues se retrouvent dans les châteaux construits par les Normands, en Normandie et en Angleterre, sont des preuves à peu près certaines que le tertre sur lequel il est situé a été fortifié par ces barbares. Il peut donner une idée des forteresses élevées par ce peuple conquérant [1].

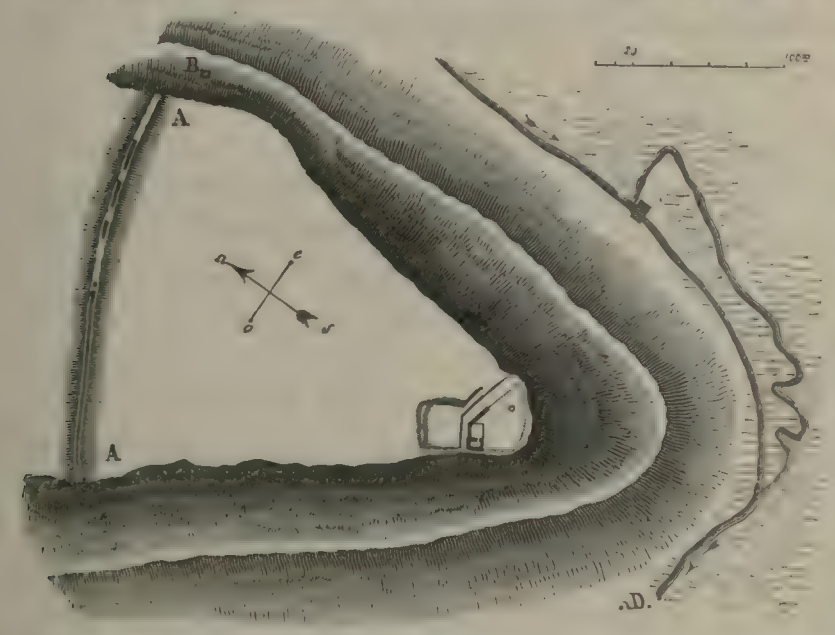
Je vais d'abord décrire ces quatre forteresses, et je grouperai les autres suivant l'analogie qu'elles présenteront avec ces types principaux.

ROQUEFORT

A Lugasson, canton de Targon, arrondissement de La Réole

FORTERESSE PRÉSUMÉE GAULOISE OU CELTIQUE

A un kilomètre environ de l'église de Lugasson, entre deux vallées, l'une fort large, formée par l'Engranne, l'autre plus étroite, au fond de laquelle coule un des affluents de cette petite rivière, qui se jette dans la Dordogne à Saint-Jean-de-Blagnac, s'avance un promontoire triangulaire aplani à son sommet, mais fort escarpé à sa pointe et sur deux de ses côtés. Il se reliait autrefois, sans dépression ni retranchement naturel, au coteau dont il fait partie. Cependant, malgré la difficulté de protéger ce côté du triangle, les premiers habitants de nos contrées s'y retranchèrent. Pour cela, à 250 mètres de la pointe du promontoire, ils fermèrent le triangle par un *vallum AA* tracé en arc de cercle, haut de 2^m50 à peu près, large d'environ 20 mètres, et long de 220 mètres, sur la crête duquel ils bâtirent un mur de 2^m50 d'épaisseur, en pierres brutes et sans mortier. Lorsque j'ai visité ce retranchement, le mur, dans certains endroits, s'élevait encore de 0^m20 à 0^m30 au-dessus du vallum.



(1) Ceux qui désirent des renseignements plus étendus sur les forteresses élevées avant le XIe siècle, doivent lire le *Cours d'Antiquités monumentales* et l'*Abécédaire archéologique* de M. de Caumont, et le *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*, de M. Viollet-le-Duc.

Toutes les pierres qui se trouvaient sur le plateau ont été jetées pêle-mêle sur les déclivités du coteau, d'autant plus abrupte qu'on approche de la plateforme. Ces pierres roulantes devaient en rendre l'accès fort difficile. A mi-côte, et faisant presque tout le tour des deux flancs du promontoire, existe une terrasse, en partie naturelle, en partie artificielle. C'était sans doute un premier retranchement. On l'appelle le *Chemin vert*.

Dans cette vaste enceinte, on trouve une quantité de débris de poteries noires et grossières, et beaucoup de silex, *tous taillés*, pas un seul roulé, pas un seul entier; c'est une terre qui n'en renferme pas naturellement : ils y ont été transportés. Le terrain, qui est très-fertile, ayant depuis longtemps été retourné et travaillé dans tous les sens, ces instruments ont été brisés. J'y ai recueilli des pointes de flèches, des couteaux, des haches polies, et surtout de ces espèces d'instruments plats d'un côté, arrondis à un bout au moyen de petits éclats, et se terminant à l'autre bout par une pointe mousse, comme Jouannet en a tant trouvé dans la forteresse gauloise d'Écornebœuf, près de Périgueux.

Une source située en *B* fournissait une eau salubre et abondante à la peuplade ou au corps d'armée qui habitait ce retranchement.

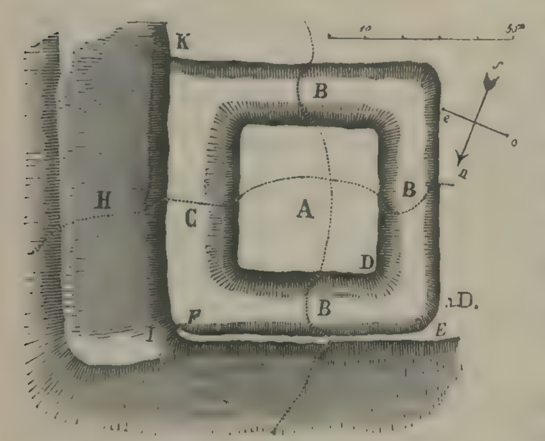
Plus tard, la pointe extrême du promontoire a servi d'assiette au château de Roquefort, dont les plus anciennes constructions remontent à la fin du XIII[e] siècle.

Ce retranchement appartient maintenant à M. le vicomte de Malet-Roquefort, dont le château moderne s'élève près de l'extrémité orientale du vallum.

BUTTE DE CHARLEMAGNE

A Cabara, canton de Brannes, arrondissement de Libourne

Cette forteresse occupe le point culminant d'un haut promontoire formé par la large vallée de la Dordogne, et un étroit vallon au fond duquel coule un petit ruisseau et serpente la route qui conduit de Brannes à Cabara. Le vallon porte le nom de *Ravin des Goths*, et la tradition locale, déjà rapportée par Jouannet dans la *Statistique de la Gironde*, dit qu'une grande bataille a été livrée dans le ravin; qu'elle fut si sanglante, que le ruisseau était changé en un torrent de sang. Les ennemis campaient, dit-on, sur une butte qui est en face et qu'on appelle *Butte du Montremblant*. Cette dernière est formée par un promontoire fort abrupte, séparé du coteau par une large et profonde coupure.



La butte de Charlemagne est un château, ou plutôt un petit camp de forme carrée, entouré de fossés de trois côtés, et, du quatrième, de terrasses qui descendent vers la Dordogne, située cependant à une assez grande distance du pied de la côte; peut-être en était-elle autrefois plus rapprochée. — *A*, butte renflée dans le centre; ce renflement doit être le résultat de la culture; la terre aura peu à peu glissé vers les fossés; elle est complantée de vignes. — *BBB*, fossés de 15 à 16 mètres de largeur; il est impossible d'en apprécier maintenant la

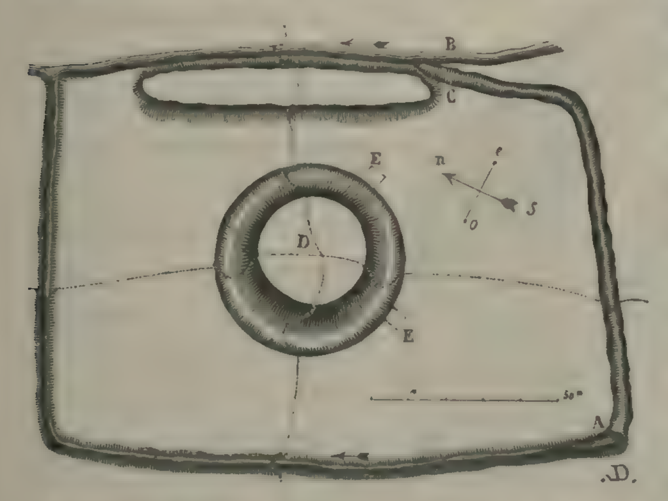
profondeur primitive. — *C,* terrasse dont le sol est au niveau du fond des fossés. — En *D* sont des arbres; là, le talus est moins déformé qu'ailleurs; sa hauteur, depuis le fond des fossés, est d'environ 8 mètres. — *EF, vallum* réservé entre le fossé et la déclivité naturelle du coteau, qui descend vers le ravin des Goths. — *H,* terrasse fort inclinée, au-dessous de la terrasse *C,* dont elle est séparée par un talus *IK,* d'une hauteur presque perpendiculaire de 4 mètres environ. Au-dessous de la terrasse *H,* le coteau descend, par une pente abrupte, vers la vallée de la Dordogne.

Je n'ai trouvé sur cette butte aucune trace de construction, si ce n'est quelques tuiles creuses.

LA TUSQUE

A Sainte-Eulalie-d'Ambarès, canton du Carbon-Blanc, arrondissement de Bordeaux

Ce château, situé dans la propriété de M. Delpech, au sud-est de la maison noble de *Cocujac,* se compose d'une vaste enceinte formant un parallélogramme assez régulier, de 150 mètres de long sur 90 mètres de large, protégé à l'est, au nord et à l'ouest, par deux ruisseaux, dont l'un, celui qui borde le côté oriental, prend sa source à quelques kilomètres plus haut, et l'autre à l'un des angles de la grande enceinte en *A*. En *B,* le ruisseau principal s'écartant de la ligne droite est remplacé par un fossé, qui, après avoir fait un angle droit, ferme le côté méridional. Les deux grands côtés du parallélogramme sont un peu renflés dans le centre, de sorte qu'au milieu l'enceinte a de 110 à 115 mètres de large. Sur le grand côté oriental s'élève un *vallum* de 2 mètres environ de haut, long d'à peu près 50 mètres, et large de 10; il servait sans doute à protéger la porte principale, qui paraît avoir été placée au point *C*. Suivant M. Viollet-le-Duc, d'autres portes, protégées par des ouvrages avancés, devaient s'ouvrir au milieu des autres faces. Je n'en ai pas vu de traces.



Au milieu de cette enceinte s'élève une motte circulaire *(D)* de 27 mètres de diamètre, formée par la terre extraite d'un large fossé qui l'enveloppe. Cette motte est beaucoup plus élevée au sud-ouest que partout ailleurs; de ce côté, son talus a 10 mètres de hauteur, tandis que du côté opposé il n'en a que 3. Les fossés ont 15 mètres de large au sud-ouest, et vont en diminuant de largeur jusqu'au point opposé, où ils n'en ont que 10; cette diminution de largeur des fossés, concordant avec la diminution de hauteur de la motte, fait supposer que celle-ci a été abaissée, et que la terre en a été jetée dans les fossés. Deux entailles *EE,* dans la contrescarpe, s'avancent de quelques mètres au sud et à l'est; je n'ose affirmer qu'elles sont anciennes.

La position de ce château était parfaitement choisie; quoique dans un lieu peu élevé, il n'était dominé d'aucun côté. On n'y trouve aucune trace de murailles, et bien certainement il n'y en a jamais eu; toutes les constructions qu'il renfermait étaient en bois.

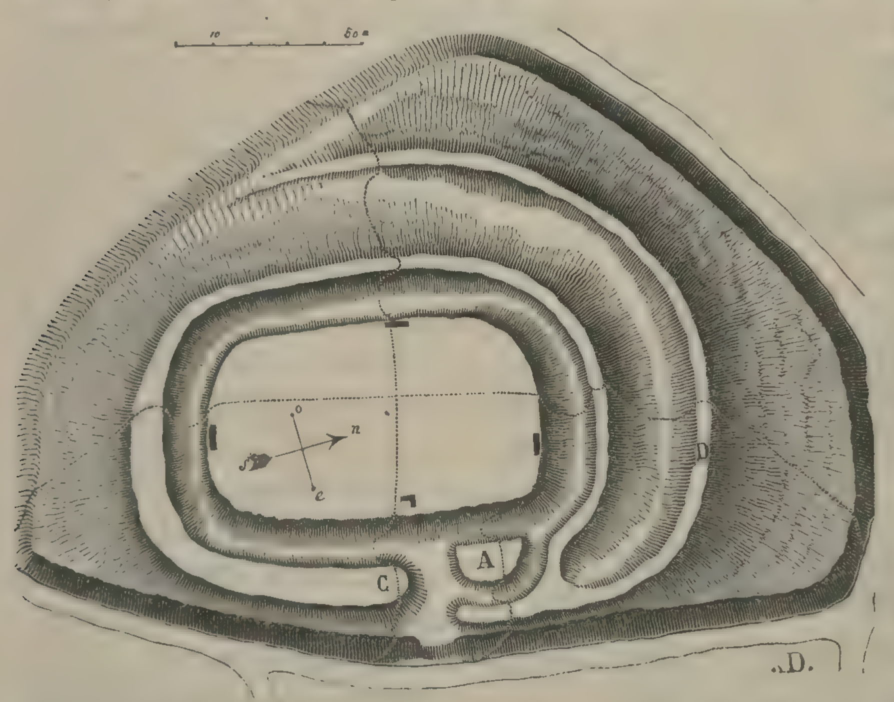
Suivant une tradition fort ancienne, un trésor est caché dans la commune de Sainte-Eulalie-

d'Ambarès; de sorte que le propriétaire de la Tusque, pensant qu'il pouvait être chez lui, a fait fouiller jusqu'au fond de la motte, il y a une centaine d'années; mais il n'y a trouvé, dit-on, que des ossements humains. Maintenant, un taillis d'acacias, qui la recouvre, donne lieu d'espérer qu'elle nous sera conservée.

CHATEAU DE PUYNORMAND

Canton de Lussac, arrondissement de Libourne

Quoique les restes infimes de constructions qui surgissent de terre à Puynormand appartiennent au moyen âge, cependant sa description doit trouver place dans cette introduction, parce que les vallums, les fossés et les escarpements qui entourent le tertre, sont d'une époque évidemment plus ancienne, et ont le caractère des forteresses élevées par les hommes du Nord.



Ce château occupait le sommet d'un tertre isolé, situé au nord-est de l'église de Puynormand. Tout le tour de sa base, ce tertre a été coupé à pic à une hauteur qui varie de trois à cinq mètres, de sorte que l'ascension n'en était et n'en est encore possible que dans certains endroits ménagés exprès.

Après avoir franchi ce premier obstacle, on rencontrait sur la pente du tertre un vallum *D*, dont la crête unie et assez large pouvait contenir un bon nombre de défenseurs, protégés par des palissades. Ce vallum, dont on retrouve parfaitement la trace au nord, mais qui paraît n'avoir pas existé au sud, où la pente du tertre est plus raide, est suivi d'un large fossé dont l'escarpe est formée par un autre vallum qui fait le tour du château, bâti lui-même sur l'escarpe du large et profond fossé qui suit ce second vallum. Tous ces obstacles franchis, on rencontrait les murs du château, qui a maintenant la forme d'un parallélogramme, dont les angles sont fortement arrondis. C'est une vaste enceinte dont la longueur est de près de 90 mètres, et la largeur de 55 mètres. La porte, ou du moins la rampe par où l'on montait dans le fossé supérieur (car il me paraît impossible de reconnaître l'emplacement de la porte), était à l'est et plus rapprochée de l'angle nord que de l'angle sud. Là, en effet, a été ménagé un long couloir à rampe extrêmement raide, qui partait de la base du tertre et passait entre une barbacanne semi-circulaire *A*, au nord, entourée d'un fossé, et une terrasse *C*, au sud, formant une des extrémités du *vallum* supérieur. Au-dessous de la barbacanne s'avance l'autre extrémité du même vallum.

auquel le premier vient se réunir un peu plus au nord. — Le puits, dont on a conservé le souvenir, paraît avoir été creusé près de cette entrée.

D'autres tertres, situés l'un à 200 mètres au nord du château et appelé *tertre de La Bastide (A)*, l'autre à 400 mètres au nord-ouest et appelé *tertre de Bennet (B)*, pourraient bien avoir été utilisés comme postes avancés. Il existe également, à l'est, un grand emplacement carré *(C)* entre deux vieux chemins, qui a peut-être servi de cour basse précédant la porte du château.



La châtellenie de Castillon, dit M. Raymond Guinodie dans son excellente *Histoire de Libourne*, vol. III, p. 228 [1], relevait de la vicomté de Castillon; « elle exerçait la juri- » diction sur vingt-trois paroisses ou seigneuries : Puynor- » mand, Saint-Médard-de-Guisières, Camps, Saint-Seurin, » Gours, Saint-Sauveur, Saint-Pierre-du-Palais, Cornemps, » Tayac, Francs, Lussac et Faise, Monbadon, Saint-Cibard, » Montagne, Saint-Georges, Puisseguin, Parsac, Néac, » Saint-Denis-de-Pile, les Billaux, Lalande, Laubardemont » et Sablons. »

En 1252, Élie de Castillon, vicomte de Puynormand, ayant pris part à la révolte des seigneurs gascons contre Simon de Montfort, lieutenant du roi d'Angleterre, la châtellenie fut saisie et donnée par Henri III à Élie Rudel, seigneur de Bergerac; mais la paix ayant été rétablie dans la Guienne, le seigneur de Castillon rentra dans la possession de Puynormand, et déclara tenir du roi le château et ses dépendances. Son fils, qui portait le même nom, voulut se délier de ce vasselage, mais il fut obligé de céder à la force. Obéissant par contrainte, il manifesta trop ouvertement son mécontentement : Édouard mit alors Puynormand au nombre des domaines de la reine Éléonore. Il le céda plus tard à Alexandre de La Paveray, qui le possédait encore en 1293, lorsque Philippe, roi de France, s'empara de la Guienne. Ce monarque, mécontent de La Paveray, le donna à Hélie de Talleyrand, comte de Périgord; mais lorsqu'en 1306 la Guienne rentra au pouvoir de l'Angleterre, le comte de Périgord fut obligé de résigner Puynormand, qui fut cédé par Édouard II à Hélie Audoin. Celui-ci, reconnu indigne de cette faveur, la châtellenie fut, en 1318, annexée à la couronne d'Angleterre, et confiée, en 1330, à Bérard Ier d'Albret, membre d'une des plus puissantes familles de la Guienne et partisan zélé des Anglais. Bérard soutint avec constance et énergie les droits d'Édouard III, qui, en 1339, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus et lui rendait encore tous les jours, lui abandonna, et à ses héritiers légitimes, l'entière possession de la seigneurie de Puynormand. Son fils ne jouit pas tranquillement de son héritage; les descendants d'Élie de Castillon firent valoir leurs droits; ils réussirent d'abord, puisque, en 1358, le château leur fut restitué; mais Bérard II d'Albret ne se tint pas pour battu, et finit, après un certain nombre d'années, par obtenir d'Édouard III des lettres le remettant en possession du château. Il mourut en 1374.

Son fils Bérard III prit parti pour les Français, et Puynormand fut donné au maire et aux jurats de Libourne. Malgré cela, une garnison favorable à la cause de la France fut mise dans le château,

[1] L'*Histoire de Libourne*, par M. Raymond Guinodie, est un des meilleurs ouvrages publiés en province; il est plein de faits intéressants et de documents nouveaux. Cette notice sur Puynormand est un résumé de celle publiée par M. Guinodie.

ce qui força les Bordelais à venir l'assiéger en 1420; ils le prirent, et comme les jurats de Libourne ne pouvaient veiller à sa défense, « Henry V, roi d'Angleterre, le donna à Gaston de Foix, sire de » Grailly, vicomte de Castillon, lequel en dota (1435) Johannette, sa fille naturelle, en la mariant » à Jehannot de Montferrand, fils de François de Montferrand, seigneur d'Uzar ou d'Uza et de » Belin. » Mais en 1451, lors de la réunion de la Guienne à la couronne de France, Charles II, sire d'Albret, descendant de Bernard-Ézy II, frère de Bernard Ier d'Albret, devint seigneur de Puynormand; il laissa néanmoins Bertrand de Montferrand, fils de Jehannot, régir, comme vassal, la châtellenie.

Pendant que Puynormand resta dans la puissante maison d'Albret, toutes les faveurs possibles furent accordées aux habitants dépendant de cette seigneurie, et souvent au préjudice de ceux des contrées voisines, entre autres l'exemption des logements et des fournitures de vivres aux gens de guerre.

La sirie d'Albret fut érigée en duché le 29 avril 1550, en faveur de Henri II d'Albret. En 1556, Antoine de Bourbon, mari de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, fille de Henri II, « fut autorisé à » établir dans son duché des siéges sénéchaux à Nérac, Casteljaloux, Tartas et Castelmoron; de » celui-ci ressortissaient les justices ordinaires de Castelmoron, Villefranche, Landerot ou Lamothe » Androt, Saint-Martin de Blazimont, Gironde, Rions, Vayres, Gensac, Pessac, Pellegrue, Faise, et » la châtellenie de Puynormand. » Cette dernière était la plus importante du duché d'Albret.

Puynormand passa ainsi dans le domaine d'Henri IV, fils d'Antoine de Bourbon. Pendant la guerre que le roi de Navarre soutint contre Henri III, le duc de Mayenne, qui commandait les troupes de ce dernier monarque, se saisit de Puynormand en 1586; mais deux ans après, le vicomte de Turenne le lui reprit.

« Ces guerres induisirent Henri de Bourbon dans des dépenses considérables; il lui fut impos- » sible de s'acquitter de ses dettes sans engager des terres de son domaine; aussi céda-t-il (1590) » à Jacques de Nompar de Caumont, baron de la Force, conseiller d'état, son lieutenant général » au royaume de Navarre, etc., la châtellenie de Puynormand pour en jouir jusqu'à final paiement » de 28,000 écus dont il lui était redevable pour ses débours et ses services. »

Douze ans plus tard, il fit vendre, à perpétuité, sans réserve de rachat, la terre, baronnie, seigneurie et châtellenie de Puynormand : ce fut Raymond de Bourg qui s'en rendit acquéreur. La justice de cette seigneurie embrassa Saint-Seurin, Tayac, Gours, Saint-Cibard, Francs et Puynormand.

Raymond de Bourg étant mort, sa veuve et son fils Sarrus de Bourg vendirent cette seigneurie le 21 janvier 1613, à Jean Disle et à Jean de Gofreteau de Francs. Pendant que ces deux seigneurs en étaient propriétaires, les protestants reprirent les armes, et en 1622, le marquis de Montpouillan, fils de Nompar de Caumont, baron de La Force, se saisit du château de Puynormand par la trahison de quelques officiers. Huit ans plus tard, Jean Disle vendit sa portion à de Gofreteau, dont le petit-fils, Hardouin de Gofreteau, légua Puynormand et Francs à Hardouin de Châlons, évêque de Lescar, son neveu, à la condition qu'elle reviendrait après son décès à l'un des enfants mâles de feu Jacques Hardouin de Châlons.

Puynormand est resté dans la famille de Châlons jusqu'en 1792. Les ruines de cette importante forteresse appartiennent à M. Disle de Lalande.

TUCO-BLANC

A Landiras, canton de Podensac, arrondissement de Bordeaux.

Il existe dans la lande, entre Landiras et Guillos, un monticule allongé orienté N.-O. S.-E., qui s'élève de 8 à 10 mètres au-dessus des marais qui le bornent à droite et à gauche. Cette butte, formée par la nature, est appelée dans le pays *Tuco-Blanc* (1), à cause du sable dont elle est recouverte. Elle forme l'extrémité méridionale d'une longue chaîne de mamelons moins élevés qu'elle. Sa longueur totale est d'environ 250 mètres, et sa largeur de 60 à 70 mètres au sommet du plateau. Au sud, la pente est très-raide, ainsi que sur les deux flancs; au nord, au contraire, elle est fort douce.

Le plateau a été divisé artificiellement en trois parties par deux larges coupures faites sans soin ou peut-être déformées par le temps. En effet, celle du sud n'a, du côté oriental, que 17 mètres de large, tandis que le côté occidental en a 35 et le milieu 48; celle du nord en a 40 à l'ouest, et 25 seulement au milieu. Cependant, le retranchement forme un parallélogramme à peu près régulier de 90 mètres de long sur 60 mètres de large.

La position de cette forteresse, entourée de marais, au milieu d'une lande stérile; la nature des coupures, dont les analogues se retrouvent dans les forteresses qu'on croit être gauloises; les armes en silex que j'y ai recueillies, me donnent à penser que nous sommes en présence d'un retranchement gaulois. De plus, il existe près de là un lieu appelé *La Capelle*, où, il y a trente ans environ, on a détruit un cromleck (2) composé de grosses pierres formant un cercle. Au centre de ce cercle était une pierre plate recouvrant un tombeau en béton très-dur, dans lequel on a trouvé beaucoup d'ossements et des monnaies triangulaires (3).

Ce retranchement passe, dans la localité, pour une redoute anglaise; mais on sait que pour les habitants de nos campagnes, tous les monuments, quels qu'ils soient, ont la même origine. Suivant eux, les Anglais ont tout construit, et, pour ceux du Médoc, Talbot, ou plutôt *lou rey Talabot*, a tout détruit.

LES CLOTES

A Préchac, canton de Villandraut, arrondissement de Bazas.

Les Celtes et les Gaulois n'habitaient pas toujours des lieux fortifiés où s'agglomérait une nombreuse population; leurs habitations ordinaires consistaient en une hutte enfoncée dans la terre et ne présentant, au-dessus du niveau du sol, que sa toiture composée de chaume ou de bruyères. Le *Magasin pittoresque*, en 1856, page 71, a donné sur les habitations gauloises un excellent article

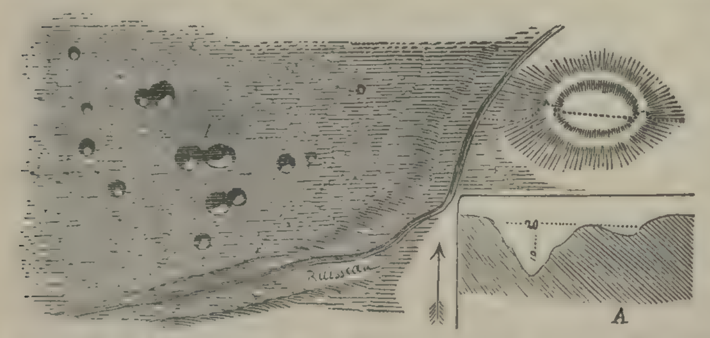
(1) Dans le Bordelais, les mots *Tuco, Tusque, Tuquet, Douc, Pujo, Pujolet, Puch, Pey, Motte, etc.*, veulent dire *butte, élévation*, soit naturelle, soit artificielle.

(2) Enceinte circulaire plus ou moins grande, formée par des pierres brutes d'un volume quelquefois considérable.

(3) Dans le jardin du Musée de Cluny, on a transporté un petit cromleck, au centre duquel sont accumulées des pierres brutes de différentes grosseurs. Le *livret* nous apprend que c'est le tombeau d'un chef celte.

où il décrit ces habitations, donne le nom des archéologues qui les ont signalées et les lieux où elles ont été trouvées. Jusqu'à présent, on n'en avait pas signalé dans notre Midi, et j'ai eu le bonheur d'en trouver une assez grande quantité dans la commune de Préchac, où elles portent le nom de *Clotes*, qui veut dire en gascon *trou, cavité*.

C'est sur les bords du Ciron, entre les châteaux de La Trave et de Cazenave, qu'elles se rencontrent en plus grand nombre. Elles sont disséminées dans la forêt, quelquefois isolées, mais plus souvent réunies par groupes. Le groupe qui m'a paru le plus intéressant, et dont voici le plan, se trouve entre le bourg de Préchac et le moulin de Caussarieux, et assez rapproché d'un ruisseau qui va se perdre dans le Ciron, entre ce moulin et le châtelet de La Travette. Les Clotes sont creusées dans le sable; une seule contient de l'eau, seulement pendant les grandes pluies de l'hiver et du printemps; leur profondeur varie de 1 à 10 mètres, et leur diamètre de 5 à 35 mètres; leur distance de l'une à l'autre varie de 8 à 60 mètres. Les plus grandes sont réunies deux par deux : l'une de ces dernières a ceci de particulier, que le terrain qui l'avoisine commence à s'abaisser à une assez grande distance de la moins profonde de ces cavités (Voir la coupe *A*), et qu'à moitié de sa profondeur existe un palier horizontal, qui a peut-être servi à appuyer un plancher divisant l'habitation en deux étages. Il faut remarquer aussi que, dans aucune d'elles, les arbres ne poussent dans le centre. Le sable qui en a été retiré a dû être répandu uniformément sur le sol environnant, ou transporté à une assez grande distance; on ne voit dans les environs aucun monticule artificiel.



De l'autre côté du ruisseau, à l'est, existe une enceinte ovale de 80 mètres de long sur 50 de large, entourée d'un vallum assez élevé, surtout du côté oriental. Le grand axe est dirigé de l'est à l'ouest, de la même façon que les doubles Clotes; c'est-à-dire que lorsqu'elles sont réunies deux par deux, l'une d'elles se trouve toujours à l'orient de l'autre. C'est évidemment une forterese. Était-ce une citadelle où se réfugiaient, dans les moments de danger, les habitants des diverses Clotes répandues dans les environs, ou cette forteresse est-elle plus moderne?

Des Clotes dans le genre de celles-ci ne sont pas rares dans les forêts et les bruyères des landes, qui, depuis les temps les plus reculés, ne paraissent pas avoir subi de grandes transformations.

Dans le centre de la France, on a trouvé des cavités semblables; elles y prennent le nom de *mardelles*, *margellés* ou *marges;* elles servent, dit-on, de rendez-vous aux sorciers, de promenade au diable en carosse et de sépulture à sainte Fauste. Les Clotes sont aussi l'objet de légendes merveilleuses. A 1,000 mètres environ vers le sud, sur le bord du chemin de Préchac au château de Casenave, est une lagune *sans fond* appelée le *Lombric*, où autrefois, pendant la nuit de Noël, à minuit, un bouvier impie a été entraîné par le diable, et où il a disparu avec sa charrette et ses bœufs. Tous les ans, le 25 décembre, à minuit, il sort de l'eau avec son attelage; puis il siffle trois fois, ses bœufs mugissent trois fois, la clochette qu'ils ont au cou tinte trois fois, et tout rentre dans le silence jusqu'à la Noël suivante.

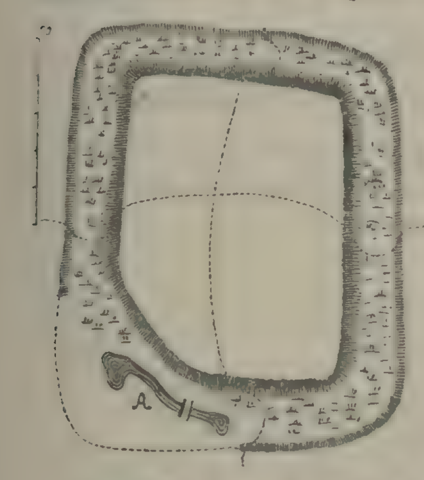
Dans la commune de Pompéjac, séparée par le Ciron de celle de Préchac, une autre lagune, située près d'une localité appelée *Peyrelebade*, a donné lieu à une légende à peu près semblable. Il

n'est pas, dans les landes, une source, une lagune, un ruisseau, un monticule, une dune, un vieil arbre, un château, une chapelle, qui n'ait sa légende gracieuse ou terrible, mais toujours poétique et frappée au coin de l'antiquité sacrée ou profane.

CHATEAU DE ROMEFORT

A Avensan, canton de Castelnau, arrondissement de Bordeaux.

Cette forteresse se trouve à 2 kilomètres environ à l'ouest de l'église d'Avensan et à 200 mètres environ au sud de la route qui conduit de cette église au bourg de Castelnau. Elle se compose, comme on le voit sur le plan, d'une enceinte à peu près carrée, entourée de fossés dont la terre a été rejetée vers l'intérieur, de sorte que le sol de cette enceinte est plus élevé que celui des terres environnantes. Un des angles de la forteresse a été coupé, parce que là se trouvait une source abondante *(A)* qui, se déversant dans les fossés, les transforme en marais qui devaient rendre leur passage très-difficile. Dans ce château, maintenant complanté de vignes, a été enfoui, dit-on, un trésor; aussi le paysan auquel il appartient y a-t-il fait faire des fouilles, après avoir consulté un sorcier et une somnambule. Il n'a, à son grand désespoir, déterré que quelques vases brisés dont les fragments encore répandus sur le sol appartiennent pour la plupart à la poterie noire et fine que l'on attribue aux Gallo-Romains.



Une belle dame fort pâle et vêtue de longs habits blancs vient quelquefois laver du linge à la fontaine. Son travail toujours silencieux achevé, elle disparaît sans rien dire. Elle est d'ailleurs fort inoffensive, et son apparition n'a aucune influence maligne.

On assure, dit l'abbé Baurein (*Variétés bordeloises,* vol. III, p. 115), qu'il existait dans Avensan un château appelé de Romefort, dont le seigneur prenait le titre de captal. Le même auteur dit, page 45, que Raimond de Sainxe, écuyer, était en 1581 seigneur de Romefort.

LA MOTTE

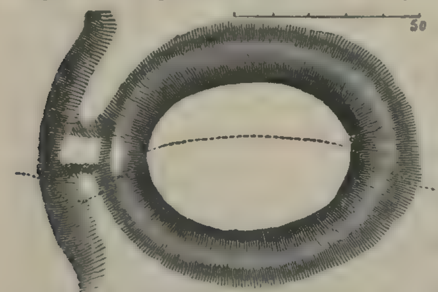
A Savignac (Lot-et-Garonne), près de Riocaud, canton de Sainte-Foy-la-Grande, arrondissement de Libourne.

Cette forteresse n'étant séparée du département de la Gironde que par un étroit ruisseau, j'ai cru pouvoir, à cause de son importance, la relier à celles qui font partie de cette contrée. Je ne sais à quel peuple on peut attribuer sa construction. On m'a assuré qu'on y avait trouvé des monnaies romaines, mais je ne les ai pas vues; j'y ai seulement trouvé quelques fragments de vases qui m'ont paru gallo-romains.

La motte est située au bout d'un petit promontoire qui s'avance dans des prairies. Elle borde un mince cours d'eau, qui prend sa source à quelques mètres plus haut, et sert, malgré son peu

d'importance, de limite à deux départements, et se dégorge, à 5 kilomètres plus bas, dans la Dourdèze, qui se jette dans le Drot, au-dessous de Duras.

Cette motte, de forme ovale, a 53 mètres environ de long sur 40 mètres de large; elle est séparée du plateau par une coupure dont l'ouverture a 28 mètres de large. Le milieu de la coupure est moins profond que les extrémités; c'est peut-être plus tard qu'on a exhaussé cette partie pour faciliter l'accès de la motte, dont le sommet est cultivé. Toute la terre de cette coupure ayant été rejetée en dedans, le sol de la forteresse se trouve un peu plus élevé que le plateau dont elle fait partie. Sa hauteur, prise du fond du vallon, est d'environ 10 mètres. Au tiers de son talus existe un chemin de ronde qui fait le tour de la motte, sur laquelle il paraît n'y avoir pas eu de constructions en pierre. On y rencontre çà et là des couches de charbon.

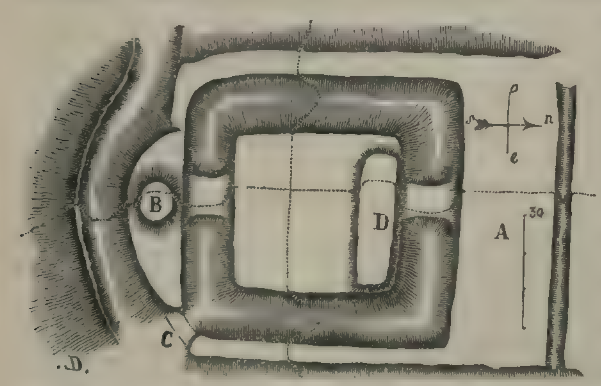


De l'autre côté du ruisseau, dans la paroisse de Riocaud, on trouve une localité appelée *Peyre-de-Viremejour* (Pierre-de-Tournemidi), où existait, il y a peu d'années, une grosse pierre druidique qu'on a brisée. Plus loin, et dans la même commune, une ferme porte le nom de *Ferme des trois pierres*. Le voisinage de ces anciens monuments, ajouté aux monnaies et aux vases trouvés dans cette forteressé, peuvent venir à l'appui de l'opinion émise plus haut.

CHAMEYRAC

Au Puy, canton de Monségur, arrondissement de La Reole.

Sur la route de Monségur à Saint-Ferme, au sommet des coteaux qui dominent la riche vallée qu'arrose le Drot, dans un endroit appelé *Côte de Chameyrac,* existe un ancien fort de forme carrée et dont voici le plan. Des paysans qui travaillaient dans un champ voisin n'ont pu m'en dire le nom. Il n'a donc laissé aucun souvenir dans l'esprit des populations. Dépourvu de constructions en pierres, et n'en ayant jamais eu, il n'attire l'attention de personne, quoiqu'un de ses côtés borde la grande route; c'est le hasard seul qui m'a fait découvrir celui-ci, comme bien d'autres. Il est complétement entouré de fossés profonds, dans certains endroits, surtout à l'ouest, de 3 ou 4 mètres. Les fossés du nord et du sud sont traversés par une sorte de digue qui permettait de communiquer facilement, au nord, dans une cour *(A),* protégée par un petit fossé bien déformé maintenant, et au sud, dans une autre cour plus petite, au milieu de laquelle s'élève une motte ronde *(B).* Cette cour était protégée, au sud, par un fossé métamorphosé en chemin : là commence la pente du coteau.

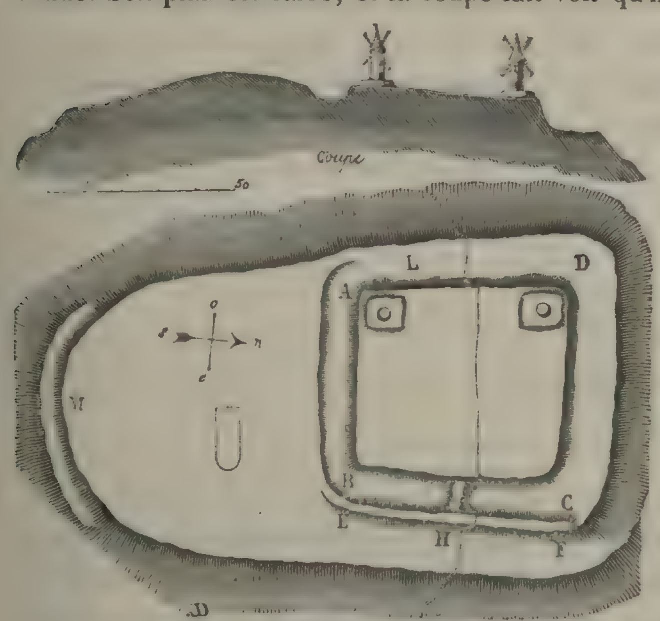


Un vallum étroit extérieur aux fossés se relie aux cours *A* et *B,* excepté en *C,* où existe une brèche; un autre vallum formé par la terre extraite du fossé s'élève au nord de l'enceinte en *D.* Il est fort probable qu'il protégeait la porte, qui ne peut avoir été établie que de ce côté.

LAUNAY

A Soussac, canton de Pellegrue, arrondissement de La Réole.

Le château de Launay occupe un des mamelons les plus élevés de la Gironde; il est éloigné de tous les cours d'eau qui sillonnent le département, mais il domine le pays à dix lieues à la ronde. Son plan est carré, et la coupe fait voir qu'il n'est pas tout à fait sur le point culminant du mamelon. Ce point était occupé par une chapelle actuellement détruite, et qu'on appelait *Saint-Jean-de-Puy-de-Tour*. La pente du coteau est assez rapide de tous les côtés, surtout au nord; cependant, comme on avait sans doute trouvé que tout le mamelon était trop vaste pour le château, on l'a divisé par un fossé *(ABC)* au sud et à l'est; les deux autres côtés sont entourés de terrasses *(CDA)*, à peu près de niveau avec le fond des fossés. Les talus entre *LD* et *DC* sont à pic; en *L*, ils ont 4 mètres de haut et 8 de *D* en *C*. La terre des terrasses et des fossés a été rejetée en dedans de l'enceinte, qui est à peu près carrée et légèrement inclinée vers le nord.



A l'est est un petit vallum *(EF)* d'un mètre de hauteur; il a été établi pour protéger la porte, qui devait être en *H*, où il paraît avoir existé un pont sur le fossé. En *M*, au sud, est un talus de 3 mètres environ de hauteur, qui prouve que tout le sommet a été primitivement fortifié. Entre *M* et le fossé *AB*, la terre est jonchée d'ossements humains, de débris de poteries et de maçonneries, surtout près de la chapelle; les corps étaient inhumés dans des tombes de pierre.

Deux moulins à vent occupent maintenant deux angles de l'enceinte du château, dont les constructions ont dû être en bois.

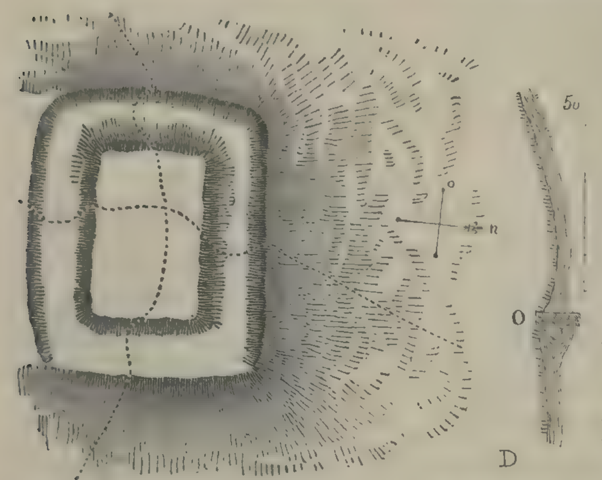
LA MOTTE

A Moulon, canton de Brannes, arrondissement de Libourne.

Cette forteresse a le plus grand rapport avec la butte de Charlemagne; elle doit être du même temps et construite en vue des mêmes besoins; elle occupe également la pointe d'un promontoire qui s'avance dans la plaine de la Dordogne, à 1,500 mètres environ au nord de l'église de Moulon.

Au bas du promontoire coule un ruisseau qui met en activité un moulin restauré à plusieurs époques, mais dont les murs m'ont paru très-anciens.

La motte est à peu près carrée et entourée, au nord, à l'ouest et au sud, d'un fossé large de 15 mètres; sa profondeur est actuellement de 2 à 3 mètres; les terres du fossé ont été rejetées en dedans et ont contribué à élever la motte bien au-dessus du promontoire, absolument comme pour la butte de Charlemagne. A l'est, du côté de la Dordogne, une terrasse au niveau du fond des fossés, puis une pente très-raide vers la vallée. Pas de constructions en pierre. Ce château, comme presque tous ceux élevés à cette époque, n'avait que des tours et des bâtiments en bois, des palissades ou des haies vives garnissant les talus.



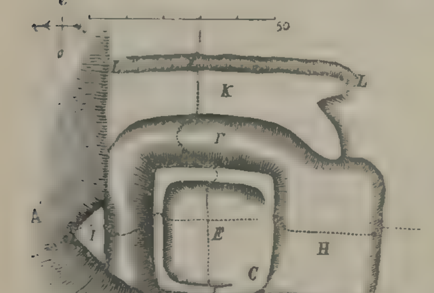
Près de ce fort, au bas de la côte, est une source très-abondante, et non loin de là on a trouvé des tuiles à rebord et une pointe de lance qui paraît d'origine gallo-romaine.

LE RÉTORET

A Sallebœuf, canton de Créon, arrondissement de Bordeaux.

La commune de Sallebœuf renferme trois vieilles forteresses très-intéressantes et bien antérieures à la domination anglaise : ce sont les châteaux du *Rétoret*, de *Mandins* et de *La Tour*.

Le château du Rétoret est situé sur la pointe d'un promontoire, à un kilomètre environ au sud-est de l'église de Sallebœuf. On n'y trouve aucune trace de constructions en pierre.



Il se compose d'une enceinte quadrilatère *(E)*, à angles arrondis, de 32 mètres sur 28, protégée vers le coteau par un fossé *(F)* de 12 à 16 mètres de large, dont les terres rejetées en dedans de l'enceinte ont formé un vallum haut de 8 mètres sur la contrescarpe. Ce vallum, plus élevé dans les angles que dans le milieu des façades, enveloppe le château, sauf au sud-ouest, où il est protégé par une cour basse *(H)*, sur le bord de laquelle se trouvaient probablement quelques ouvrages avancés : c'était là et à l'est qu'étaient les points accessibles de la forteresse, et l'on avait dû y accumuler les moyens de défense; en effet, au sud, se trouve la cour, et à l'est un fossé *(LL)* qui s'étend parallèlement à celui de l'enceinte intérieure, et qui enveloppe une cour allongée *(K)* de 9m60 de large.

Au nord, au delà des fossés, on a laissé subsister une partie du promontoire, qui forme un petit monticule triangulaire *(I)* propre à défendre l'entrée du fossé. Au nord et au nord-ouest, le coteau descend brusquement jusqu'au fond du vallon où coule un petit ruisseau.

FORTERESSES

ÉLEVÉES

PENDANT LA DOMINATION ANGLAISE

CHATEAU DE ROQUETAILLADE

A Mazères, canton de Langon, arrondissement de Bazas (Planche I)

La tradition attribue à Charlemagne la construction du château de Roquetaillade ; mais il ne reste de cette époque aucun vestige sur le sol. Des silex travaillés, trouvés dans les terres environnantes, pourraient faire croire que cette place était déjà occupée comme forteresse au temps des Gaulois ; mais on ne sait rien de sûr à cet égard, quoiqu'on doive supposer qu'une position si favorable pour établir un lieu de défense au milieu d'un pays fertile et pittoresque, a dû fixer l'attention des premiers habitants de la contrée.

Son nom ne commence à paraître dans l'histoire d'une manière positive qu'au milieu du XIIIe siècle. — On trouve dans les archives de M. Lafargue, à Langon, que, le 13 mars 1237, un La Mote, seigneur de Langon et de Roquetaillade, rendit hommage au roi d'Angleterre ([1]).

En 1278, on trouve Roquetaillade sous le nom de *Rupes Cissa (sic)* — Rochetaillée *(sic)*. — Ce château appartenait alors à Amanieu de La Mote ([2]).

En 1306, un neveu de Clément V, le cardinal Gaillard de La Mote, construit le château neuf ([3]).

En 1363, *Pierre de Lamote, seigneur de Roketalhada*, prête serment au Prince de Galles ([4]).

En 1442, le seigneur de Roquetaillade se soumit à Charles VII ([5]).

Les La Mote possédèrent la seigneurie de Roquetaillade jusqu'en 1552. A cette époque, Catherine de La Mote, héritière de Roquetaillade, épousa Jean de Lansac, qui devint ainsi possesseur de cette seigneurie, et dont les descendants prenaient le titre de marquis de Roquetaillade et de premiers barons du Bazadais. Une fille du dernier marquis de Lansac épousa M. de Laborie de Primet et lui apporta en dot les terres et le château de Roquetaillade. De ce mariage naquit une fille devenue depuis épouse de M. de Mauvesin, possesseur actuel du château ([6]).

([1]) Compte rendu des travaux de la Commission des *Monuments historiques de la Gironde*. — ([2]) *Rôles Gascons*. — ([3]) *Chronique Bordelaise*. — ([4]) Delpit; *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*. — ([5]) Monstrelet. — Berry; *Histoire chronologigue du roi Charles VII*. — ([6]) Notes fournies par M. de Mauvesin.

Les archives de Roquetaillade ont été perdues; ce qui en reste ne donne que l'indication des droits et devoirs attachés à cette seigneurie et des priviléges dont jouissaient les habitants de la *ville,* nom que prenait l'agglomération des maisons renfermées dans les murailles qui entouraient le plateau. Il ne reste plus de cette ville que la chapelle de Saint-Michel et quelques fondations de murs que l'on rencontre encore çà et là en travaillant le sol. Mais les deux châteaux et les fossés que signale un des documents existent encore et forment un des sites les plus pittoresques de la Gironde et un des monuments les plus remarquables du midi de la France.

Il est difficile d'expliquer la présence de deux châteaux, enveloppés dans une même enceinte, sur le même plateau : l'un s'appelle le *vieux* et l'autre le *neuf;* le vieux, appelé sur un des documents signalés plus haut, *Chasteau de La Mote,* nom commun à beaucoup de forteresses du Midi, est cependant presque (pour ne pas dire tout à fait) contemporain de l'autre; on y trouve les mêmes moulures, le même faire, le même art, en un mot la même époque. Seulement, les fossés qui l'entourent sont évidemment très-anciens, et depuis longtemps il devait exister un château à cette place. Il est probable que Gaillard de La Mote, qui construisit, en 1306, le château neuf, abandonna son habitation à peine achevée pour s'en faire construire une à *la mode,* et surtout plus confortable, à l'exemple de son oncle Clément V et des autres seigneurs du Bordelais. Nous signalerons un exemple à peu près semblable lorsque nous étudierons le château de Fargues.

L'ensemble des constructions de Roquetaillade se compose, comme on le voit sur le plan (Planche II, n° 1), d'un vaste plateau bordé au nord-ouest, au sud-ouest et au sud, de rochers perpendiculaires, hauts de 4 à 8 mètres environ, dominant deux larges et riches vallées arrosées par deux ruisseaux qui se rencontrent, à quelques centaines de mètres, à l'ouest du château. A l'est et au nord-est, une légère dépression du terrain, suivie d'une assez large et peu profonde vallée sans eau, n'a pas paru devoir suffisamment protéger la forteresse; aussi, des fossés et des terrassements ont été jugés nécessaires de ce côté. Ces fossés sont en partie comblés, les terrassements nivelés; mais ce qui en reste suffit pour permettre de suivre les traces de l'ensemble des circonvallations.

Je ne sais si la grande cour, avant la construction du château neuf, était entourée de murs et de fossés; c'est fort probable, car certaines parties de la chapelle *K* sont romanes, et, d'un autre côté, il n'était pas extraordinaire de voir, avant le XIV[e] siècle, des enceintes de châteaux aussi vastes que celle-ci. Puis, la nature avait tracé, à elle seule, un plan qu'on n'avait qu'à suivre. Je suis donc parfaitement disposé à penser que le tracé actuel est celui qui existait déjà au XIII[e] siècle et avant. On peut supposer toutefois que les fossés ne faisaient pas une aussi grande courbe au nord-est, mais s'arrêtaient au point *L* et suivaient une ligne à peu près droite jusqu'à la rencontre du fossé du château vieux, en traversant une partie de l'emplacement occupé maintenant par le château neuf. Il existe dans l'emplacement présumé de ce fossé un souterrain dont la porte ogivale, actuellement et depuis peu murée, est située sur la contrescarpe des fossés neufs en *M;* il va, dit-on, fort loin dans la campagne. Je crois qu'il débouchait tout bonnement dans les fossés intérieurs, vers le point *L,* et servait à ménager des sorties pour inquiéter les assiégeants. Au surplus, les fossés et les terrassements, à partir du point *L* jusqu'à *N,* sont fortement défigurés; ils suivaient la ligne ponctuée *L O O' N.* En *O* était une tour carrée, à laquelle se reliaient sans doute des courtines. En *P,* sont des lices [1] au niveau du sol de la grande cour, à laquelle elles se relient par les deux côtés du château.

L'entrée actuelle de cette vaste enceinte est au sud-est, à l'une des extrémités, au point où

(1) Terrasses comprises entre les enceintes extérieures et les murs de la place.

commencent les rochers à pic et au bout du fossé qui entoure la place, à l'est. Là, le fond de ce fossé est au niveau du sol de la terrasse qui s'étend au pied du rocher. Après avoir franchi la porte *A*, on se trouve dans l'intérieur d'une cour, qu'on traverse en passant près de la chapelle *K*, puis on trouve une seconde porte *B*, que l'on franchit pour arriver dans la grande cour.

Cette entrée est comparativement moderne, et n'existe que depuis l'invention des armes à feu; elle a été, en outre, fort dégradée plus tard, et n'offre aucun intérêt. On n'y arrivait certainement pas, comme maintenant, par une magnifique route macadamisée; elle devait être précédée de barrières et avoir quelques défenses extérieures.

L'entrée ancienne du château était en *C;* on y arrivait par la terrasse *Q,* fort élevée au-dessus du chemin creux *X*, et défendue du côté de ce chemin par des ouvrages qui la rendaient inabordable; elle se prolonge jusqu'en *R*, où elle rejoint le rocher à pic. La porte *C* est une grande ouverture ogivale en dehors, en cintre bombé en dedans, suivie d'un long couloir en pente douce, pour permettre de monter plus facilement au niveau du sol de la cour, beaucoup plus élevé que celui de la terrasse. Une petite poterne, placée en *Q*, permettait de prendre à dos les assaillants de la porte, et, de plus, le mur est percé de meurtrières en croix; de sorte qu'on présentait, pendant tout le parcours, le flanc droit, que le bouclier ne pouvait protéger, aux archers placés aux créneaux et aux meurtrières. De *A* en *L*, il ne reste que quelques fragments des murs anciens, percés de meurtrières. Ces murs se relient à l'abside de la chapelle.

La porte *B* est sans caractère; elle est surmontée d'une tour crénelée, au premier étage de laquelle existe une chambre où l'on monte par un escalier à vis. La porte s'appelle : *Porte de la Justice*, et la chambre du premier étage, *le Parquet*. Les seigneurs de Roquetaillade avaient droit de haute, moyenne et basse justice, dans toute l'étendue de leur domaine.

Pour entrer dans le château neuf, lorsqu'on était parvenu à franchir la première porte, il fallait le tourner à moitié, en le laissant toujours sur la droite, car les portes sont juste à l'opposé de celles de la cour. On ne pouvait le laisser à gauche, car le passage de l'angle oriental était trop étroit et devait présenter encore plus de difficultés que l'autre.

Le vieux château est à l'ouest du château neuf; sa forme générale est celle d'une demi-circonférence ou d'un arc bandé dont la corde serait formée par les rochers à pic du sud-ouest, et l'arc par un fossé qui l'isole complétement en rejoignant la corde à ses deux extrémités.

Ce fort, à lui seul, est déjà assez vaste, et beaucoup de nos châteaux de la Gironde ne sont pas plus grands. La pointe nord-ouest du promontoire devait, en outre, lui former une basse-cour, défendue de deux côtés par les rochers, et de l'autre par un fossé presque entièrement comblé maintenant, mais dont on voit les traces au nord-est de cette cour.

Les fossés qui entouraient la cour enveloppant le château neuf se reliaient à ceux du vieux château. Une bonne portion de ces fossés et terrassements est maintenant dénaturée, mais cependant on en suit assez bien les traces. Ils ne sont indiqués qu'au pointillé dans les portions détruites.

Château vieux. — Ce qui reste maintenant du fossé du château vieux ne peut donner une idée exacte de sa largeur primitive. J'ai mesuré dans certains endroits 12 mètres, dans d'autres 20, et ailleurs, au nord-ouest par exemple, 7 mètres seulement; ici, il est entièrement creusé dans le roc, et à fond de cuve dans la partie inférieure. Au nord-est, on reconnaît parfaitement, sur l'escarpe du fossé, l'existence d'un vallum sur la crête duquel se retrouvent des fondements de constructions. Il est fort probable que ce vallum existait autour des fossés du reste du plateau.

Le vieux château est divisé en deux portions à peu près égales par un grand bâtiment *E*, suivi, au nord, d'un corps de logis *D*. A l'ouest de ce bâtiment s'appuie un donjon carré, et à l'est un grand cuvier moderne, mais remplaçant d'anciennes constructions. La porte principale du château passe sous une tour carrée *J*, située à l'extrémité méridionale du fossé.

Le grand bâtiment est divisé en deux salles superposées, un rez-de-chaussée et un premier étage, longues de 23m50 et larges de 10m20. L'une sert maintenant de *chai*, et l'autre de grenier à blé. Ce dernier devait être la salle d'honneur du château de La Mote.

On entre dans le rez-de-chaussée par une porte moderne placée à côté d'un escalier moderne également, qui recouvre la porte ancienne et sert à arriver plus commodément jusqu'à la porte du premier étage, ogivale et s'ouvrant sous un grand arc de décharge. Montait-on autrefois à cette porte par un escalier à demeure ou un escalier mobile? C'est ce qu'il est difficile d'assurer dans l'état actuel des choses. Toujours est-il que les deux portes s'ouvraient au bout d'un long couloir dont les murs paraissent encore à fleur de terre; l'un se dirige de *F* en *G*, l'autre lui est à peu près parallèle. Des meurtrières battaient ce couloir; une d'elles se voit près de l'escalier, dans un mur qu'on prendrait pour un contre-fort, et qui n'est, en réalité, qu'une portion de celui qui formait le côté droit du corridor. Cette meurtrière conserve encore à l'intérieur des peintures du XIVe siècle.

Le rez-de-chaussée de la grande salle était éclairé, ou plutôt aéré, du côté du sud, par deux soupiraux, et, du côté du nord, par deux ouvertures déformées maintenant, et qui étaient peut-être des meurtrières battant un passage couvert dont il sera parlé tout à l'heure. Une porte, dans l'angle sud-ouest, permettait de passer dans les appartements situés en *H*. Le premier étage, qui devait avoir une charpente apparente, était éclairé au sud, au sommet du mur, par une rosace, et, plus bas, par une large fenêtre en croix à compartiments polylobés à l'extérieur (Planche V, n° 1); son embrasure est recouverte d'une voûte en cintre bombé. A côté de la fenêtre était une cheminée actuellement murée et à manteau bombé appareillé. A l'extrémité nord existent trois ouvertures: deux, placées à différents niveaux, sont fort rapprochées du mur oriental; la troisième est près de l'autre mur. L'ouverture la plus rapprochée de l'est est une porte ogivale qui communiquait avec des appartements placés au nord en *D*. D'autres ouvertures prenaient du jour par l'ouest. Dans l'angle sud de la façade de la grande salle existait un escalier placé dans une tourelle saillante et conduisant sur les chemins de ronde des façades latérales, d'où deux autres escaliers rampants conduisaient aux créneaux qui existent encore en partie sur les deux autres façades.

Le bâtiment *D*, ceux qui s'élevaient en *W* et de *D* en *D'*, sont tellement délabrés, qu'il est impossible de s'y reconnaître. En *H*, on voit, par les corbeaux qui s'avancent à l'intérieur, qu'autrefois, à la place de la cour actuelle, existaient des appartements. La cour *F* en avait également, mais il est impossible d'en retrouver les distributions.

Il ne faut pas croire qu'il était autrefois facile, comme maintenant, de pénétrer dans le château, et surtout d'arriver au donjon *H*. Nous allons, en décrivant chacun des obstacles que nous rencontrerons, suivre la route qui conduisait à la porte de ce donjon.

D'abord, il fallait entrer par la porte *J*, qui n'est plus qu'un prosaïque poulailler. Cette porte s'ouvre sous une tour carrée bâtie sur l'escarpe de la coupure dans laquelle elle fait une saillie, juste au point où elle se relie aux rochers à pic du sud-ouest. Cette tour se compose, au-dessus du couloir de la porte, de trois étages surmontés d'une élégante couronne de machicoulis. En voici (Planche II, n° 2) la coupe sur la ligne *a b* des plans (n° 3) du rez-de-chaussée, (n° 4) du premier étage, et (n° 5) du second.

Pour arriver jusqu'à la porte, on traversait le fossé sur un pont en bois qui n'existe plus, et dont une partie devait être dormante et l'autre établie en pont-levis, ou plutôt en une espèce de pont à bascule, disposé d'une façon toute particulière, dont jusqu'à présent je ne connaissais pas d'exemple et qui se retrouve aussi aux deux portes du château neuf : celui-ci ayant été dénaturé par l'établissement du poulailler, celui de la porte principale du château neuf par des restaurations à différentes époques, celui de la porte charretière du même château par l'établissement de latrines. Voici une élévation et une coupe de ce système de fermeture, faite en prenant ce qui en reste à chacune des trois portes (Planche V, n° 9). Aucune rainure dans le mur n'indique que c'est le pont-levis ordinaire. Ce n'était pas un *tapecu,* car ce genre de fermeture fermait du dedans au dehors; et, d'ailleurs, la charnière du tapecu étant dans la partie supérieure, il ne peut servir de pont lorsque le passage est ouvert. A partir du sommier de l'arcade ogivale qui recouvre la porte, existe jusqu'au seuil une large rainure qui servait nécessairement de lit à la porte, au pont, une fois relevé. La distance entre la pile du pont et le seuil de la porte devait être moins grande que la hauteur de cette rainure, car il fallait un appui pour le pont lorsqu'il était rabattu. Mais comment pouvait-on le relever? De plus, au-dessus du seuil de la porte, et par conséquent dans les fossés, existent deux orifices de $0^{m}48$ de large, hauts d'à peu près 3 mètres, et profonds d'environ $1^{m}50$, ayant au fond des marches qui ne conduisent à aucune ouverture. Leur seuil est peu élevé au-dessus du fond des fossés. Ces orifices devaient nécessairement servir à ce système de pont-levis, auquel je n'ai encore rien compris.

Cette fermeture, qui s'appuyait contre l'arcade ogivale extérieure, servait donc de première porte (Planche II, n° 2 et n° 3). Cette arcade est suivie de deux arcs bombés plus élevés qu'elle et de hauteurs inégales; le plus élevé, qui est aussi le plus éloigné de la porte, est percé verticalement de trois trous carrés, servant d'assommoirs, à travers lesquels des hommes placés dans le premier étage laissaient tomber de l'eau bouillante, ou des pierres, sur les assaillants. Contre les parois du couloir, dans les pieds-droits de cet arc, s'ouvrent des meurtrières qui battent et surveillent les fossés. Là, paraît avoir existé une première porte. Ces premiers assommoirs sont suivis d'un arc ogival plus bas, dans lequel est percé un nouvel assommoir, large de 35 centimètres et long de $2^{m}67$; il est suivi d'un arc bombé très-bas, dans lequel glissait la herse; puis, vient enfin un couloir en voûte surbaissée où roulaient les vantaux d'une autre porte. Ce système de fermetures est un des plus compliqués et des plus curieux du département.

On entre dans le premier étage de cette tour par une porte située au sud-ouest en *A* (Planche II, n° 4), au sommet d'un chemin de ronde, sur les murs fondés aux bords des rochers. Cette porte est placée de telle sorte, qu'il fallait, pour y arriver, tourner brusquement à angle droit, de quelque côté qu'on se présentât; elle est ogivale à l'extérieur et en cintre bombé intérieurement. Le premier étage servait de corps de garde; c'était là que se tenaient les hommes qui manœuvraient la herse et jetaient des projectiles par les assommoirs. Ces diverses ouvertures sont indiquées en noir sur le plan. Cette chambre a des voûtes d'arêtes dont les nervures, simplement épannelées, retombent sur des culs-de-lampe fort simples (Planche V, n° 11), et tels qu'on les trouve dans le château neuf, comme dans presque toutes les autres forteresses de la Gironde. Sur la façade est percée une meurtrière en croix, s'ouvrant sous un arc en plein-cintre, et en face une vaste cheminée sous un manteau bombé appareillé. En face de la porte d'entrée est celle de l'escalier qui monte aux étages supérieurs; le linteau de cette porte a été refait.

Le mur n'ayant pas une épaisseur suffisante ($1^{m}44$) pour contenir l'escalier, on l'a placé dans

une tourelle accolée, supportée d'un côté par des consoles, et de l'autre par un arc bandé, de la courtine au flanc de la tour. Le milieu s'appuie sur la courtine, tombée presque tout entière et d'une seule pièce au fond du fossé. Cette ruine paraît avoir été faite par des pionniers qui ont miné le bas du mur, dont l'épaisseur était de 1^m20, et l'ont soutenu par des potelets auxquels ils ont ensuite mis le feu; de sorte que toute la muraille, tombant d'un seul bloc, a fait une large brèche.

La porte par laquelle on entre au second étage (Planche II, n° 5) est ogivale. Ici, pas de cheminée; la fenêtre qui éclaire cette chambre prend jour au sud-ouest, près de l'angle sud; son ouverture extérieure, pratiquée dans deux pierres seulement, est trilobée (Planche V, n° 2); l'embrasure est en cintre bombé et munie d'un banc en pierre. Deux meurtrières semblables à celle du premier étage sont ouvertes, l'une au-dessus de la grande porte d'entrée, et l'autre, vers le nord-est, prend en flanc ceux qui attaquaient la courtine de ce côté. Le sommet de ces courtines était presque aussi élevé que le sol du second étage, ainsi que le prouve la porte qui, de l'escalier, conduit sur le chemin de ronde.

Là se termine l'escalier par une voûte en coupole.

Le troisième étage était séparé du second par un plancher appuyé sur des corbeaux en pierre; on devait y monter par une échelle. Cet étage est percé de deux meurtrières semblables à celles du second; l'une fait face au nord-est, l'autre au sud-ouest. Une fenêtre, semblable également à celle du second étage, prend jour par la façade.

Des machicoulis, sur trois consoles superposées, reliées par des arcs trilobés et bilobés (Planche V, n° 10), couronnent cette charmante tour, la plus élégante du château de Roquetaillade, et l'une des plus belles et des mieux conservées de la Gironde.

La porte qu'elle recouvre franchie, l'assaillant n'était pas encore au bout de sa tâche et n'avait gagné que bien peu de chose; il se trouvait, dans une petite cour, exposé aux projectiles qui tombaient des machicoulis de la tour, aux flèches et carreaux que lançaient les hommes placés sur les chemins de ronde et derrière les meurtrières des murs de face et de droite, et il fallait, pour arriver à la grande salle, franchir bien d'autres obstacles, qui ont été signalés plus haut. Pour atteindre le donjon *H* (Planche II, n° 1), il fallait suivre la courtine de *G* en *D'*, de *D'* en *D*, et il est probable qu'on avait multiplié sur ce parcours une foule d'obstacles. Entre la grande salle et l'appartement *D* existe un couloir, jadis recouvert, et clos à l'entrée et à la sortie par deux portes dont les vantaux étaient consolidés par des barres qui glissaient dans le mur. Des meurtrières, et probablement des assommoirs, battaient ce couloir. Si on le franchissait, il fallait ensuite traverser les appartements *W*, dont les murs s'appuyaient sur les flancs du donjon, où l'on voit un curieux cheneau supporté sur des corbeaux, sortir dans une petite cour qui précédait une porte très-basse dans un angle défendu par les chemins de ronde et par un *moucharaby* [1] placé dans l'escalier du donjon, qu'on ne tenait pas encore quand on avait franchi cette porte. En effet, on se trouvait dans une autre petite cour, où l'on devait, comme dans les autres, être harcelé de tous les côtés. Là, un escalier droit, rampant contre la courtine, servait à monter sur le chemin de ronde, où il reste une fenêtre en plein-cintre dans un pan de mur couvert de lierre et fort pittoresque.

La porte du donjon placée au premier étage, dont le plan est tracé (Planche II, n° 6), était autrefois

(1) Balcon en pierres fermé, supporté sur deux ou plusieurs consoles, et à jour dans la partie inférieure, placé à une certaine hauteur au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, d'un passage, et d'où l'on pouvait lancer, à couvert, des projectiles.

Lorsque ces balcons couronnent complétement une courtine ou une tour, ils prennent le nom de *machicoulis*. J'appelle *assommoirs* les trous ou fentes percés au-dessus d'un passage couvert.

cachée dans les appartements qui occupaient une partie de la cour actuelle, et dont l'existence est démontrée par les corbeaux qui soutenaient les planchers. Elle est recouverte d'un linteau sur consoles. Les nervures de la voûte de cet étage retombent sur des culs-de-lampe ordinaires; un d'eux, cependant, représente une tête de femme. Une haute et étroite fenêtre en plein-cintre, s'ouvrant extérieurement en large meurtrière à sections droites, prend jour à l'est. Cette salle était chauffée par une vaste cheminée dont le contre-cœur est en hémicycle. De ce premier étage, on descendait dans le rez-de-chaussée, voûté en berceau ogival, par un orifice carré percé au milieu du sol. Le fond de ce rez-de-chaussée est plus bas que le sol de la cour, et on y entre maintenant par une brèche moderne. Une porte avait été pratiquée à la hauteur de la retombée de la voûte. Son but était de tromper les assaillants, qui, la prenant pour la porte du premier étage du donjon, y entraient précipitamment, et, tombant d'une hauteur de trois ou quatre mètres au fond de la cave, se faisaient eux-mêmes prisonniers, s'ils ne se tuaient pas. Tel était à peu près le sort de ceux qui, pour se saisir du donjon, avaient franchi, sains et saufs, tous les obstacles qui ont été signalés. Pour arriver aux étages supérieurs, qui n'existent plus, on prenait un escalier percé dans une tourelle carrée. Rien n'est plus pittoresque que ce donjon et les murs qui l'entourent, vus de la pointe du promontoire.

Si l'on descend le rocher sur lequel est bâti le château vieux, on trouve, à gauche de la façade de la grande salle, une tour carrée *I* (Planche II, nº 1) appuyée contre ce rocher. Il n'existe de cette tour que le rez-de-chaussée, de sorte qu'on ne peut voir comment on y entrait depuis le château. Il est également impossible de reconnaître quelle était sa hauteur primitive, à cause du lierre qui tapisse tout ce côté de la forteresse; ce devait être une bastille chargée de protéger le pied des rochers et de permettre en même temps, comme les barbacanes, de lancer un corps de troupes contre les assaillants qui tentaient de s'approcher des murailles. Sa porte, en cintre bombé, tournée vers l'ouest, est fort large; le mur dans lequel elle s'ouvre n'a que 1m30 d'épaisseur, tandis que celui de façade, dans lequel est percée une meurtrière dont la niche est en ogive, a 2m20. A quelques mètres en avant, existe une espèce de bassin maçonné. Était-ce un couloir qui conduisait à une porte cachée maintenant sous le sol, au pied de la tour? C'est ce que des fouilles seules pourraient faire voir.

Dans les rochers existent des grottes naturelles assez spacieuses, une entre autres appelée *Chambre de Lorette*, juste au-dessous de la grande salle *E*. Elle a été agrandie, et on en a fait une chambre carrée accompagnée d'un long couloir naturel. Son entrée a été symétrisée; dans certaines parties on a coupé le rocher, dans d'autres on a ajouté des pierres; on en a fait ainsi une porte carrée, recouverte d'un linteau sur consoles; les vantaux étaient assujettis en dedans par des barres. Était-ce une grotte consacrée? par la suite une chapelle? un lieu de refuge?... C'était peut-être tout cela à la fois. Non loin de là coule une abondante fontaine, qu'on a recouverte d'un cintre bombé au XIVe siècle. C'est aussi la date de la porte de la chambre de Lorette.

Tout cela dépendait du vieux château de La Mote, qui, tout modeste qu'il semble paraître à côté de son brillant successeur, est cependant bien plus pittoresque que lui, et offre d'aussi nombreux sujets d'étude.

Château neuf. — Le plan du château neuf (Planche III) forme un carré à peu près parfait, dont chaque angle est empâté par une tour ronde très-saillante; deux autres tours rondes s'avancent, en outre, sur la façade principale, tournée vers le nord-ouest. Ces six tours, qui ont des murs dont

l'épaisseur varie de 1^m70 à 2 mètres, sont reliées par des courtines qui ont la même épaisseur. Ce système de constructions enveloppe un donjon carré qui s'élève à peu près au milieu de l'enceinte. Les appartements sont placés entre les courtines et le donjon, contre lesquels, au rez-de-chaussée, s'appuient de grands arcs destinés à supporter les planchers du premier étage. Les poutres du second s'appuient sur des corbeaux qui sortent des murs du donjon et des courtines. Cette disposition est bien indiquée dans la coupe (Planche IV) faite sur la ligne *a b* du plan. La façade principale est séparée du donjon par une petite cour carrée.

Le donjon n'est entièrement isolé que du côté de cette cour; des trois autres côtés, jusqu'au niveau du troisième étage au-dessus de la cave, il est enveloppé par les appartements du château. Les deux derniers sont seuls entièrement dégagés et s'élèvent à une hauteur considérable au-dessus des courtines.

Les appartements se composent de deux étages au nord-est et au sud-est, et de trois au sud-ouest (Voir *la coupe,* planche IV); le troisième étage, de ce côté, était destiné aux greniers. Les toitures sont cependant toutes au même niveau.

Les tours rondes, dont les bases, comme celles des courtines, sont en talus, ont trois étages surmontés d'une terrasse crénelée, au-dessous de laquelle on aperçoit les trous qui ont servi à établir des hourds [1].

Cette forteresse est entourée de fossés à fond de cuve, en partie creusés dans le roc et bâtis sur la contrescarpe aux rares endroits où le rocher n'existe pas. Ce mur s'élève au-dessus du sol de la basse-cour de 1^m50 environ au nord-est, et d'à peu près 1 mètre sur les autres côtés. Au premier aspect, la contrescarpe de ces fossés paraît faire une ligne régulière; mais il n'en est rien, ainsi que l'indique le plan. Outre cette irrégularité, dont on ne peut se rendre raisonnablement compte, car il n'était pas plus difficile de couper le rocher en ligne droite qu'en lignes brisées et ondulées, on voit plusieurs bizarreries : ainsi, dans l'angle occidental, on a fait une corniche pour supporter le mur au-dessus du rocher; près de l'angle est, on paraît avoir réservé la place d'une chambre. Dans certains endroits, la distance de la contrescarpe aux tours est de 6^m50, dans d'autres de 9 mètres. Les quatre tours de façade ne sont pas sur la même ligne. Il faut remarquer aussi que quelques tours ne sont pas parfaitement circulaires; le centre du contour extérieur n'est pas le même que celui de l'intérieur : cela tient à ce qu'on voulait donner plus d'épaisseur à la partie du mur la plus exposée aux coups des assaillants.

On entre dans les fossés par une porte ancienne, ouverte dans l'angle nord, au sommet d'un escalier droit. La profondeur des fossés est de 7 à 8 mètres; elle varie, d'ailleurs, comme la largeur.

On entrait dans le château par deux larges portes, une et peut-être deux poternes. La porte principale est entre les deux tours du milieu de la façade ; on y arrive par un pont appuyé sur deux piles en pierre et formé de deux arches en plein-cintre ; la troisième arche, la plus rapprochée de la porte, est moderne; elle remplace un pont à bascule semblable à celui de la porte du vieux château (Voir page 5). Le couloir entre les deux tours est recouvert par une suite d'arcs ogivaux, en plein-cintre et bombés, suivant leur hauteur ou l'usage auquel ils sont destinés. Ainsi, l'archivolte de l'ouverture extérieure est ogivale; elle est suivie d'un assommoir et d'une herse dont la rainure est taillée entre deux arcs en plein-cintre, suivis d'une voûte bombée, sous laquelle jouaient les

[1] Échafauds en bois, en saillie sur les murs des tours et des courtines, et tenant lieu de machicoulis; ils ont précédé l'emploi de ces derniers. Lorsque les hourds sont établis au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, ils prennent le nom de *bretèches*.

vantaux de la porte. Ces vantaux roulaient sur des gonds énormes, et étaient maintenus, une fois fermés, par des barres qui s'enfonçaient dans les murs. Au-dessus du couloir, entre les deux tours, une petite chambre est ménagée pour les hommes qui manœuvraient la herse. En outre de l'assommoir supérieur, qui fatiguait les assaillants par en haut, il y avait dans l'une des tours une meurtrière par laquelle on les prenait en flanc. La meurtrière de l'autre tour servait à battre le pont. Cette porte donne directement dans la petite cour intérieure et en face du donjon; l'autre *(A)* est ouverte dans la courtine du nord-est, dans un avant-corps saillant, dont on a fait depuis peu des latrines. L'archivolte extérieure est ogivale. Un assommoir précède la herse, suivie des vantaux, qui jouaient sous une voûte bombée. Les hommes qui manœuvraient la herse étaient placés sur la terrasse qui domine le couloir. Cette terrasse était probablement couverte; on devait arriver à la porte par un pont en bois dont il ne reste plus de traces. C'était la porte charretière; elle donnait directement entrée dans une grande salle qui devait, sans nul doute, servir de magasin. En face de cette porte est une autre grande ouverture qui donnait dans la cour, d'où les charrettes vides, ne pouvant tourner sur elles-mêmes, sortaient par la porte principale.

Une des poternes est ouverte en *B* dans la courtine du sud-est, au rez-de-chaussée, c'est-à-dire à 7 ou 8 mètres au-dessus du fond des fossés; on devait y arriver au moyen d'une échelle; elle était utile en temps de siége, pour faire des sorties secrètes; ce n'est pas sans raison qu'on l'avait placée presqu'en face du souterrain *ML* (Planche II, n° 1), qui, à mon avis, servait de passage pour se rendre à couvert dans les fossés extérieurs. Il est probable que l'avant-corps *C*, situé contre la courtine du sud-ouest, recouvrait une autre poterne. Le remaniement de cette partie du château ne permet pas de vérifier cette probabilité; mais il se trouve placé, à peu de chose près, dans les mêmes conditions que celui de la porte charretière.

Le rez-de-chaussée, presque entier, paraît avoir servi de magasin; peut-être y avait-il des écuries au sud-ouest, et la poterne *C*, devant laquelle ont pouvait établir un pont en bois, leur servait d'entrée. Au surplus, ce rez-de-chaussée, sauf un ou deux murs modernes et quelques cloisons élevées pour établir, dans un angle, un appartement confortable, a subi peu de changements.

Il faut remarquer que le donjon n'est pas juste au centre du château; il est plus rapproché des courtines sud-est et sud-ouest que des deux autres, de sorte que les appartements qui l'entourent n'ont pas tous la même largeur. Cette irrégularité est cependant peu apparente.

Nous avons vu plus haut qu'en débouchant par la porte principale, on se trouve dans une petite cour *D*. En face s'élève le donjon *E* dont je parlerai plus loin. A droite, une petite porte, ogivale en dehors et bombée en dedans, conduit dans une cuisine *F* dont la vaste cheminée a été dénaturée il n'y a pas bien longtemps; elle peut être plus commode maintenant, mais elle a moins de caractère; le tuyau était octogone. Dans un des angles de la cuisine, une porte conduit dans la tour de l'ouest *G*. L'autre angle est empâté en partie par la cage à pans coupés d'un escalier à vis élevé contre la tour placée à droite de la porte principale. Une ancienne porte, maintenant murée, permettait de monter dans l'escalier sans entrer dans la cuisine, d'où il faut descendre deux marches pour pénétrer dans la vaste chambre *H* qui borde la courtine du sud-ouest; elle est éclairée par de petites fenêtres très-évasées en dedans. Le seuil de cet ébrasement est à 1^{m}50 environ au-dessus du sol de la chambre. Dans l'angle sud existe une autre chambre *I* plus grande que la cuisine; elle est en communication, par un de ses angles, avec la tour de l'angle sud du château. Il faut remarquer qu'au rez-de-chaussée, toute la courtine du sud-ouest n'a pas de meurtrières, mais de petites fenêtres; partout ailleurs il n'y a que des meurtrières. Une autre grande salle *J* occupe le centre

des appartements du sud-est; c'est au milieu de cette salle qui, au siècle dernier et jusqu'à ces derniers temps, a servi de salle à manger, que s'ouvre la poterne *B*. Les appartements que je viens de décrire ne sont pas voûtés; mais l'architecte du XIVe siècle a pris des précautions pour éviter le fléchissement des planchers, qui se serait manifesté s'il avait employé des poutres qui n'auraient pas dû avoir moins de 7^m^50 de longueur. Pour cela, il a bandé de grands arcs qui, partant des courtines, vont retomber sur les flancs du donjon; ces arcs, distants d'environ 4 mètres les uns des autres, permettaient de se servir de pièces de bois moins considérables, et donnaient au plancher plus de rigidité.

Le grand magasin du nord-est *K* étant plus large que les autres salles du rez-de-chaussée, avait besoin d'une autre disposition pour l'établissement de ses planchers; les arcs doubleaux auraient été trop élevés si leur retombée s'était faite transversalement. Le constructeur a donc bâti trois piliers carrés munis de corniches très-saillantes pour supporter les poutres, et, dans le sens de la longueur de la salle, il a bandé des arcs qui soutiennent le plancher. Trois meurtrières dans la courtine du nord-est et deux dans celle du sud-ouest distribuaient dans cette salle une faible lumière. J'ai déjà dit que les appartements placés dans l'angle oriental ont été pris aux dépens de ce magasin, qui occupait tout le parallélogramme *NOPQ*, car le mur *LM* est également peu ancien. Une porte dans l'angle conduisait dans la tour de l'est, et un large escalier *L* à pente droite permettait de descendre commodément dans la cave au-dessous du donjon.

A gauche de la porte principale, en face de la cuisine, sont trois salles : *R, S, T*. On y entre par une porte qui donne sur la cour, et que je ne crois pas ancienne, et par une autre porte, ancienne et ogivale, percée dans le mur *OP*. La chambre *T* sert de buanderie; je crois qu'elle a toujours eu la même destination. Le puits *U* est placé tout à côté. Le réduit *R* est voûté en berceau ogival. C'est, en en exceptant le donjon et une tour, la seule chambre voûtée du château; elle a dû servir de bûcher.

Tout dans ce rez-de-chaussée me paraît admirablement distribué; les magasins sont vastes et d'un commode accès du dedans et du dehors; les meurtrières, quoique fort étroites, donnent assez de lumière. De petites fenêtres carrées éclairent les chambres du sud-ouest, où étaient, je crois, les écuries. La cuisine est parfaitement placée pour recevoir les gens du dehors sans les faire passer par les autres appartements du château. Le puits desservait commodément la buanderie et la cuisine, et le rez-de-chaussée des tours devait être, alors comme aujourd'hui, d'une grande utilité.

On monte maintenant au premier étage par un grand escalier placé dans le donjon. On y arrivait autrefois par le petit escalier placé contre une des tours de la façade. La distribution du premier étage ressemblait beaucoup à celle du rez-de-chaussée; seulement, la destination était différente. Les fenêtres étaient fort grandes, et deux meneaux en croix les divisaient en quatre baies; ces fenêtres étaient moins nombreuses qu'aujourd'hui, surtout au nord-est. Les dernières se reconnaissent à la différence des moulures et à l'absence des consoles des bretèches qui avaient été établies au-dessus de chaque fenêtre du XIVe siècle pour en rendre l'escalade encore plus difficile. Pareille précaution avait été prise au-dessus de la poterne du sud-est. Ces bretèches devaient donner assez de pittoresque, mais une couronne de machicoulis eût été plus élégante.

Les appartements du premier étage ont été remaniés au XVIIe siècle et de nos jours. A cette première époque on a ouvert deux fenêtres de plus à la grande salle du nord-est, et on l'a ornée d'une grande cheminée dans le goût de celles du château de Cadillac (1). Le manteau, soutenu par des pilastres en gaînes cannelées, est surmonté d'un fronton brisé dont le tympan renferme une

(1) J'ai dessiné une des cheminées de Cadillac dans mon *Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans la Gironde*, et une autre dans le *Magasin pittoresque*, année 1850, p. 101.

panoplie; sur l'extrados sont deux femmes à demi-couchées : l'une caresse un lion, et l'autre tient dans sa main un objet brisé; aux deux extrémités du manteau, et juste au-dessus des pilastres, deux statues de femmes debout : l'une est mutilée et l'autre porte un vase. Entre ces deux statues, un tableau représente Hercule terrassant l'hydre. Le cadre de ce tableau est pris dans un avant-corps surmonté d'une corniche appuyée sur des consoles à feuilles d'acanthe, et d'un fronton brisé dont l'extrados est recouvert d'une panoplie, et le tympan d'un écusson entouré de riches lambrequins. L'arrière-plan est également couronné par une corniche surmontée d'un fronton brisé, sur l'extrados duquel sont deux lions au repos. Cette grande salle porte le nom de *Salle synodale*. D'autres cheminées moins riches mais de fort bon goût ornent les autres appartements. Ces diverses cheminées et les premiers remaniements du château doivent dater du règne de Louis XIII.

Les tours, sauf une, sont semblables à peu de chose près; elles se composent de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée; les deux salles inférieures correspondent à celles du château et du donjon. La troisième est à la hauteur du chemin de ronde des courtines, et le sol de la terrasse est au niveau de celui du dernier étage du donjon (Voir *la coupe*, planche IV). Toutes ces tours, excepté celle du sud, étaient planchéiées. Les planchers étaient soutenus par des corbeaux et des jambettes appuyées elles-mêmes sur des corbeaux. On pénétrait dans leur rez-de-chaussée et leur premier étage par les étages correspondants du château; dans le second, par le chemin de ronde, et on montait sur les terrasses au moyen d'une échelle et d'une trappe. Les portes des tours sont généralement à linteau bombé (Planche V, n° 3). Les meurtrières, au nombre de trois à chaque étage, excepté au rez-de-chaussée des tours qui encadrent la porte, s'ouvrent extérieurement en forme de longue fente verticale pattée à ses deux extrémités, et d'une très-courte fente horizontale — meurtrières cruciformes — (Planche V, n° 5). Quelques-unes, remaniées postérieurement, ont un orifice rond un peu au-dessus de l'extrémité inférieure (n° 6). A l'intérieur, elles s'évasent brusquement; cet ébrasement est recouvert d'un linteau sur consoles, et précédé d'une large embrasure recouverte d'une voûte en plein-cintre, où deux hommes peuvent se tenir à l'aise (n° 4); celles des courtines sont faites de la même façon; mais presque toutes ont été métamorphosées en fenêtres. Généralement, ces meurtrières chevauchent à chaque étage. Les angles formés par les deux tours *G* et *V* (Planche III) et la courtine qui les relie sont cachés par une longue cage des latrines du rez-de-chaussée et du premier; on y arrivait par des corridors coudés. Ces réduits servent maintenant à d'autres usages. D'autres latrines, supportées par des consoles, sont placées dans les deux tours *X* et *Y* et entre ces deux tours. Un escalier, qui doit dater du XVIIe siècle, occupe l'intérieur de celle qui borde la porte.

J'ai dit plus haut que la tour du sud *V* était la seule qui fût voûtée. Ces voûtes, au premier et au second étages, sont formées par cinq nervures qui se réunissent à une clef ornée d'un fleuron. Ces nervures, comme toutes celles du commencement du XIVe siècle dans le Bordelais, sont simplement épannelées et se terminent en pyramide renversée, au lieu de retomber sur un cul-de-lampe comme c'est l'ordinaire (Planche V, n° 12). Il faut remarquer que le sol du premier étage de cette tour est plus élevé que celui du premier étage du château, et que le troisième et une partie du second, qui, je crois, n'a jamais été voûté, ont été démolis au commencement de la Révolution et relevés il y a peu de temps par M. de Mauvesin [1]. L'histoire de cette démolition mérite d'être rapportée :

[1] Depuis l'impression de notre première livraison, nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de M. et de Mme de Mauvesin. Cette double perte a été pour nous d'autant plus sensible, que toutes les fois que la curiosité ou le désir de l'étude nous entraînait à Roquetaillade, nous étions accueilli dans cette excellente famille, non comme un étranger, mais comme une ancienne connaissance qu'on revoit avec plaisir.

Le comité révolutionnaire de Bazas avait décrété la démolition du château de Roquetaillade, et envoyé, à cet effet, une bande d'ouvriers qui devaient accomplir leur œuvre dans un temps donné. Le dernier des Lansac, qui vivait encore, doublait les journées des ouvriers, à la condition qu'ils iraient se promener, ou leur offrait des libations abondantes pour les forcer au repos. La démolition marcha donc fort lentement, et lorsque le temps fixé par le Comité fut écoulé, la tour n'avait perdu qu'un étage et demi. Sous le rez-de-chaussée existe une prison dans laquelle on pénètre en levant, au milieu du pavé, une pierre carrée recouvrant un orifice de même forme et de 0m70 d'ouverture. La prison est à peu près carrée : 2m70 sur 2m80; elle est voûtée en berceau; sa hauteur sous clef est de 3m50; la clef a 0m60 d'épaisseur. Dans un des côtés s'ouvre une espèce de soupirail qui paraît monter verticalement dans l'épaisseur du mur. On m'a assuré, mais je n'ai pu le vérifier, qu'il y a une prison semblable dans la tour du nord, et une autre dans celle de l'est. C'est dans cette dernière que se trouve la chapelle actuelle du château.

Donjon. — Le donjon se compose de cinq salles superposées (Planche IV, *coupe*), c'est-à-dire de trois étages au-dessus du rez-de-chaussée et d'une cave au-dessous. Deux de ces salles ont été si dénaturées, qu'il est difficile de les rétablir dans leur état primitif : c'est le rez-de-chaussée et le premier étage. Celui-là, qui n'était pas voûté, a été métamorphosé en un magnifique escalier vers le commencement du XVIIe siècle; le plancher a été enlevé, de sorte que ces deux étages n'en forment plus qu'un. Abstraction faite de cet escalier, on voit que le rez-de-chaussée n'avait pour tout ornement qu'une arcature ogivale disposée de façon à ne faire qu'un arc au milieu, accompagné de deux moitiés d'arcs; la *coupe* indique cette disposition.

De ce rez-de-chaussée, on passait dans le premier étage par un escalier à vis renfermé dans une tourelle octogone qui empâte l'angle sud du donjon, et l'on descendait dans la cave par le même escalier. Le premier (Voir le plan, Planche IV, n° 1), dont le sol est au niveau de celui du premier étage du château, a maintenant deux portes *(A* et *B)* qui ouvrent à droite et à gauche dans ce premier étage; autrefois il n'en avait qu'une, actuellement murée, et qui se trouvait en face de la grande fenêtre cruciforme, refaite en même temps que l'escalier, la cheminée et les nouvelles fenêtres de la salle synodale. Une porte ogivale conduit, par un couloir coudé, dans l'escalier à vis. Les nervures des voûtes ne sont qu'épannelées; la clef centrale n'a pas d'ornements; celles des trompillons sont ornées de fleurons. La disposition de ces voûtes est d'une élégance rare dans les constructions militaires.

La cave ne diffère des autres étages que par son escalier droit et large, qui descend du magasin du rez-de-chaussée, et par un soupirail dont l'ouverture donnait dans la cour; sa voûte ressemble à celle du second étage au-dessus du rez-de-chaussée, dont le plan est tracé dans la Planche IV, n° 2. Cet étage est au niveau du chemin de ronde des courtines; c'est le seul qui ait une cheminée; il devait être habité par le seigneur de Roquetaillade dans les moments de danger. Une petite fenêtre carrée, et percée à une grande hauteur, l'éclaire du côté du sud-est. L'autre fenêtre, qui donne sur la cour, est fort belle (Planche V, n° 8); deux bancs garnissent son embrasure, qui est voûtée en berceau bombé. Un meneau central la divise en deux baies recouvertes d'un linteau au-dessus duquel ont été ménagées deux ouvertures trilobées. A l'extérieur, un arc de décharge ogival recouvre la fenêtre. Ces quatre premières salles n'ont pas de meurtrières; on peut voir, par la coupe, qu'elles étaient inutiles; en effet, les trois inférieures sont enclavées dans le château, et la quatrième est juste à la hauteur des créneaux des courtines.

Le troisième étage, au-dessus du rez-de-chaussée, est très-élevé de cerveau; il ne paraît pas avoir été voûté; mais deux grands arcs ogivaux ont, comme dans le château, fait l'office de poutres. Cet étage, dont voici le plan (Planche IV, n° 3), est éclairé, du côté de la cour, par une petite fenêtre trilobée comme celle de la tour du vieux château (Planche V, n° 2); son embrasure, voûtée en plein cintre, contient un banc en pierre. Cet étage est assez élevé pour que les flèches et les carreaux lancés de ses meurtrières puissent porter au-delà des fossés; aussi y a-t-on percé trois meurtrières, qui diffèrent de celles qui existent dans les autres parties du château en ce que leur ouverture extérieure a 15 centimètres de large au lieu d'en avoir 4 ou 5. Ces meurtrières font exception, et je ne sache pas que d'autres semblables aient jamais été signalées (Planche V, n° 7). La terrasse crénelée, ou plutôt le chemin de ronde qui est au-dessus de cet étage, domine tous les environs et n'offre rien de particulier. Une terrasse a également été établie sur la tourelle de l'escalier, qui dépasse de 3 mètres le sommet du donjon.

La foudre avait plusieurs fois frappé cette belle tour et causé de graves dégâts. M. de Mauvesin, après l'avoir réparée, a eu l'heureuse idée d'y établir un paratonnerre, auquel est attachée une girouette en forme de cygne. Les armes des Mauvesin sont écartelées au 1 et 4 d'azur, au cygne d'argent becqué et membré d'or, accompagné, au canton dextre, d'une étoile à six rais de même; au 2 et 3 d'azur, au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, accompagné, en chef, de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'un pin arraché d'argent.

Les chéneaux pour l'écoulement des eaux pluviales sont disposés dans ce château d'une façon fort simple : tous sont creusés dans les dalles qui recouvrent les divers chemins de ronde; ils sont découverts, et leur entretien est très-facile. Les eaux qui passent sur les courtines sont rejetées dans les fossés par des gargouilles sans ornements; il en est de même de celles qui tombent sur les tours; celles du donjon sont rejetées sur les toitures des bas-côtés; mais ces toitures étant à double égoût, on a établi sur les flancs du donjon un autre chéneau qui en fait le tour à la hauteur de la retombée des toitures; il venait aboutir à deux gargouilles représentant des animaux fantastiques qui s'avancent sur la cour, de chaque côté de la fenêtre du second étage; il est établi sur une corniche supportée par de belles feuilles à crochets (Planche V, n° 13), dont on retrouve les analogues à l'abside de la cathédrale de Bordeaux. Comme il était impossible de balayer ce chéneau à cause de la place qu'il occupe sur le vide de la cour, on l'a recouvert d'un dallage; de sorte qu'il ne peut s'encombrer si les toitures sont bien entretenues.

Il est impossible de trouver une construction plus simple et plus solide que celle du château de Roquetaillade : tous les matériaux sont en pierre dure, les murs sont parfaitement d'aplomb, aucune lézarde ne les sillonne, pas un arc ne s'est affaissé; les voûtes sont dans un parfait état de conservation; en un mot, rien n'a bougé; et si le seigneur de Roquetaillade, qui, suivant la *Chronique bordelaise,* a fait construire cette forteresse en 1306, revenait, il retrouverait son œuvre à peu près telle qu'elle est sortie des mains de son ingénieur. Mais les assises des moellons smillés à peine dégrossis, servant de revêtement, ne sont pas parfaitement régulières. Les angles du donjon et les pieds-droits des portes, des fenêtres et des meurtrières, sont bâtis avec des pierres de plus grand appareil, excellentes, mais inégales. Il en est de même des arcs, ce qui leur donne un air de négligence; les linteaux des portes et les pierres de celles qui sont recouvertes d'un arc bombé sont bruts du côté de la maçonnerie; on dirait qu'on a visé à l'économie, non dans la qualité, mais dans la taille des matériaux. D'un autre côté, si on en excepte la corniche et les gargouilles du chéneau, quelques clefs de voûtes, quelques moulures à la fenêtre du donjon, on n'y trouve pas de

sculptures; et cependant cette forteresse, si sévère dans ses détails, est d'une incroyable élégance dans son ensemble.

J'ai recueilli diverses marques de tâcheron (1), soit dans le château vieux, soit dans le neuf; mais je n'ai pas la prétention de les avoir toutes découvertes :

Dans la tour de la porte du château vieux :

Dans le donjon du château neuf :

Dans les tours rondes :

Si je me suis autant étendu sur la description du château de Roquetaillade, c'est que je le considère comme un des plus beaux types des constructions militaires élevées, non-seulement dans le Bordelais, mais encore dans le reste de la France, au commencement du XIVe siècle. On ne peut, vu les moyens d'attaque usités alors, trouver rien de plus simple, de plus commode et de plus fort. Le château, bien fermé, plein de munitions, de vivres, et pourvu d'une garnison suffisante et dévouée, était imprenable de vive force : l'artillerie seule aurait pu en avoir raison.

Un autre motif qui m'a fait m'appesantir sur les descriptions détaillées des portes, des fenêtres, des meurtrières, etc., c'est qu'on croit généralement qu'au moyen âge et surtout pendant les XIIIe et XIVe siècles, toutes les ouvertures étaient ogivales et rien qu'ogivales. L'arc ogival est, en effet, presque général à cette époque, mais seulement dans les constructions religieuses; il était, au contraire, assez rare dans les constructions militaires et civiles. On ne l'y trouve guère, qu'aux formerets des voûtes, aux voûtes en berceau et aux archivoltes des grandes portes; pour les petites portes, les fenêtres, les embrasures des meurtrières, etc., on se servait de l'ogive, du plein-cintre, de l'arc bombé, du linteau ordinaire ou sur console; les fenêtres prenaient toutes les formes. Il y avait alors liberté complète pour le constructeur. Et cependant tout cela a un tel cachet, qu'un œil exercé reconnaît au premier abord une de ces ouvertures anciennes d'une ouverture moderne ou d'une époque différente.

Chapelle de Saint-Michel. — La construction de cette chapelle, qui servait aux tenanciers du château de Roquetaillade pendant leur vie, servait aux seigneurs après leur mort : c'était sous ses dalles qu'ils étaient ensevelis. Restaurée à plusieurs époques, ses constructions les plus anciennes ne remontent qu'au XIIe siècle; mais il est fort probable que sa fondation est plus reculée. Au XIVe siècle, on y a fait de grandes réparations; au XVIIe, on a construit dans l'intérieur deux murs transversaux, et dernièrement on a relevé le mur septentrional, qui tombait en ruines. Les places qu'occupent ces diverses constructions sont indiquées, sur le plan, par des teintes différentes (Planche II, no 7). Cette chapelle n'offre aucun intérêt archéologique, si ce n'est à l'intérieur une litre couverte des armoiries des Lansac, qui portaient écartelé au 1 et 4 de gueules au lion d'or; au 2 et 3 vairé d'or et d'azur. Ces armes ont été fournies en 1697 (2). Cette litre et une

(1) Marques que les ouvriers gravaient en creux sur les pierres qu'ils taillaient. Ces marques se retrouvent sur les revêtements intérieurs et extérieurs des monuments jusqu'au XVIIe siècle.

(2) Jean de Lansac, frère de Grimon de Lansac, l'un des seigneurs qui assistèrent à la rédaction de la coutume de Bordeaux, épousa (comme nous l'avons vu page 1) Catherine de La Mote, héritière de Roquetaillade. Contrat du 15 août 1522. — Il est issu de l'ancienne maison de Lansac, qui a eu pour siége et origine la Guienne. La terre qui portait le nom de Lansac, s'appelle au-

couche de badigeon ont fait disparaître des peintures qui paraissent dater du XIVe siècle; la chapelle était anciennement le but d'un pèlerinage assez fréquenté. Le jour de la fête de Saint-Blaise, un des saints qui y étaient honorés, on portait à Roquetaillade les enfants qui tombaient d'épilepsie; on les faisait passer par un orifice pratiqué dans le mur méridional, sous une arcade ogivale du XIVe siècle; le chapelain leur disait les Évangiles; mais les miracles ont cessé, et l'orifice a été muré depuis qu'un impie, ou un mauvais plaisant, a eu l'idée d'y faire passer un chien. Une légende semblable existe à Monpezat, canton de Sauveterre. Un des autels secondaires est dédié à Saint-Blaise; l'autre, à Sainte-Marthe, dont j'ai retrouvé une petite statuette dans la chapelle.

Cette légende et ces guérisons miraculeuses, la chambre de Lorette, les grottes, le trésor caché dans le vieux château, la tradition qui en attribue la fondation à Charlemagne, les silex travaillés, sont, pour moi, un indice à peu près certain que cette position était occupée bien avant le moyen âge, et que déjà, avant l'introduction du christianisme, la localité de Roquetaillade était célèbre.

Moulins de l'Étang et Colombier de Crampet. — D'autres monuments, dépendant de cette ancienne seigneurie, ne manquent pas d'un certain intérêt. Dans la vallée, au sud, existent deux moulins situés aux deux extrémités de la chaussée d'un ancien étang. L'un d'eux, le plus rapproché du château, conserve encore des constructions du XIVe siècle. A 500 mètres au nord de Roquetaillade est la métairie noble de *Crampet*, d'où la vue générale (Planche I) a été dessinée. Là existe un colombier qui remonte au XIVe siècle; il est carré (Voir le plan, Planche II, n° 8, et la vue de l'intérieur, Planche VII); contre un de ses flancs s'appuie maintenant une maison de paysan; mais autrefois il était isolé. Le mur occidental est plus élevé que celui de l'orient, ce qui faisait un abri contre les vents d'ouest aux pigeons qui se tenaient sur la toiture. Une corniche très-saillante, et dont le dessous est tout à fait horizontal, garantissait les oiseaux des attaques des rats et des fouines. La fenêtre *A* est tout à fait moderne; la porte *B* et l'évier *C* sont un peu plus anciens; quant à la porte *D*, ses pieds-droits paraissent de l'époque primitive, mais le linteau a été refait. La cheminée est également moderne. Ces diverses additions ont été faites, à deux reprises, depuis qu'on a chassé les pigeons pour loger à leur place des fermiers.

Au premier abord, en entrant, et avant de se rendre compte des nécessités occasionnées par la destination de ce petit monument, on est étonné des bizarreries que l'on observe dans la construction de la voûte. En effet, cette voûte est formée de deux grands arcs surbaissés, *HI* et *JK*, d'inégales hauteurs. Le premier a 4m05 d'élévation sous clef, et l'autre 4m85. De l'extrados de celui-ci à l'extrados de celui-là, sont bandés deux demi-arcs *L* et *M*, de manière à laisser au centre une large ouverture carrée *O* qui servait de fuite aux pigeons. Toutes les parois sont garnies de boulins. Des saillies en forme de boudins carrés, et dont les distances de l'une à l'autre ne sont pas uniformes,

jourd'hui Bonil, près de Blaye. Il n'y a plus aujourd'hui d'autres branches. — Son fils, Michel de Lansac, seigneur et baron de Roquetaillade, épousa Jacquette de Carles. — Pierre de Lansac, son fils, épousa Jeanne de Bouille; il était chevalier des ordres du roi, grand sénéchal et gouverneur d'Albret, seigneur baron de Roquetaillade, premier baron du Bazadais, capitaine des gardes suisses du roi Henri IV, premier écuyer de M. le duc d'Alençon, frère de Charles IX; grand chambellan de M. le duc d'Anjou, frère unique du roi. Contrat du 20 octobre 1572. — René de Lansac, son fils, marié à Marie de Lescours. Contrat du 8 décembre 1598. — Ici existe une lacune. — Puis Michel ou François épousa Catherine Dupérier. — Alexandre, mari de Françoise-Marguerite de Montlezun. Contrat du 27 janvier 1683. — François (dernier des Lanzac, seigneurs de Roquetaillade), mort sans postérité le 13 octobre 1729. — Marie-Antoine de Monk d'Uzer de Lansac, héritier institué par François de Lansac. — Jean-Antoine de Monk d'Uzer de Lansac. — Marie-Henriette de Monk d'Uzer de Lansac, mariée à M. de Laborie, 1er décembre 1789. Dans le terrier dressé par Me Belloc, notaire à Langon, M. de Lansac est nommé chevalier, seigneur, marquis de Roquetaillade, premier baron du Bazadais. — (Notes de M. H. de Mauvesin.)

servaient à appuyer le pied lorsqu'on faisait la récolte; des échelles à demeure servaient au même usage, et les trous carrés réservés dans la voûte en assujétissaient les montants.

L'intérieur de ce colombier, habité maintenant par les métayers de Crampet, est extrêmement pittoresque. Le lit à quenouilles et les meubles qu'il renferme sont peu élégants; mais, en les ornant de quelques moulures et sculptures, on les harmonise parfaitement avec leur entourage. Autrefois il n'y avait pas de cheminée : on allumait le feu au milieu de l'appartement; de sorte que les voûtes sont d'un ton noir qui contribue à donner à ce réduit un aspect tout à fait original.

Roquetaillade est placé dans une des plus belles contrées du département de la Gironde. Une plaine couverte de riches cultures sert d'avenue au château, du côté de l'est; au nord et à l'ouest s'étendent de frais vallons arrosés par des cours d'eau qui serpentent au milieu des prairies; plus loin, des plateaux parsemés de champs cultivés ou de forêts mélangées de pins et de chênes forment le second plan, par-dessus lequel on aperçoit, dans le lointain, les coteaux accidentés qui bordent la rive droite de la Garonne.

Mais ce qui fait le charme de Roquetaillade, c'est le château lui-même, dont les admirables silhouettes varient d'aspect, suivant la place qu'occupe celui qui veut les contempler. Lorsqu'on arrive par Langon, c'est le château de Gaillard de La Mote qui se présente le premier; ses grosses tours rondes et grises et son donjon carré et jaune prennent sur le ciel des proportions colossales et élégantes qui donnent l'idée de la force alliée à la grâce.

Si l'on vient de Bazas, tout le plateau sur lequel s'étendent le château et ses dépendances se déroule comme un vaste panorama de 300 mètres de long [1]. A droite, c'est l'entrée de la cour, avec la chapelle de Saint-Michel; au milieu, la forteresse carrée; et à gauche, sur le même plateau, le château vieux, ruiné à point, couvert de lierre, dentelé à faire pâmer d'aise ceux qui cherchent le pittoresque. Il faut s'avancer de quelques centaines de mètres jusqu'au fond du vallon, à l'ouest, pour avoir une silhouette encore plus pittoresque et un splendide premier plan, des mouvements de terrain, de l'eau, et de beaux arbres (Planche VI).

Si l'on vient d'Uzeste, on doit faire en sorte d'arriver à Roquetaillade le soir, un peu avant le soleil couchant, pendant le mois de mai, au moment où les feuilles commencent à couvrir les arbres, ou, en automne, quand elles les abandonnent; il faut traverser le joli village de Roaillan, perdu au milieu d'arbres fruitiers dont chaque maison est entourée, puis suivre un petit chemin encadré de haies vives et de grands arbres, et au bout de ce chemin un spectacle merveilleux s'offrira à vos regards : le vieux château, couvert de lierre et doré par les derniers rayons du soleil, s'élèvera en lumière sur le ciel toujours sombre à l'Orient pendant cette heure de la journée; derrière lui apparaîtront les tours fortement éclairées du château neuf; les ombres des coteaux envelopperont a vallée, sur laquelle se détachera en lumière une magnifique garenne de chênes séculaires; au premier plan, à vos pieds, et faisant repoussoir, une ferme pittoresque et tout le remue-ménage que cette heure amène dans les habitations de laborieux paysans, reposeront vos regards sans les détourner de l'objet principal.

En un mot, Roquetaillade est une merveille que tous ceux qui aiment le beau devraient visiter.

(1) Cette vue est gravée dans mon *Choix des types*.

RIONS

FILLEULE DE BORDEAUX

Canton de Cadillac, arrondissement de Bordeaux

Rions, que le *Gallia Christiana* met au nombre des quatre villes les plus anciennes de la Guienne, était, suivant l'abbé Expilly, le chef-lieu des *Aquitani* qui occupaient l'Entre-deux-Mers. Saint Grégoire de Tours affirme que les habitants de cette localité furent infectés d'arianisme par les Visigoths.

Les monuments enfouis dans le sol nous prouvent, d'ailleurs, que cette cité avait une certaine importance sous la domination romaine : des mosaïques encore en place dans le jardin de M. Videau; d'autres qui en ont été enlevées et ensuite enchâssées dans le pavé de l'église; une tête antique en marbre encastrée au sommet de l'ogive d'une fenêtre, dans le mur méridional de la même église; une rue qui porte le nom de *rue Romaine;* un cimetière gallo-romain découvert récemment à 150 mètres environ de la porte de l'Est, démontrent qu'une riche *villa* s'élevait sur le bord des rochers, du côté de la rivière.

Rions, comme le reste de la province, eut à souffrir des incursions de tous les Barbares qui se succédèrent sur le sol de l'Aquitaine. Une rue *Sarrazine* rappelle l'occupation de cette ville par les Sarrazins en 731. Les Normands, de leur côté, ont laissé leur nom à une autre rue. Le comte Seguin, lieutenant de Charles-le-Chauve en Aquitaine, voulut leur résister; mais ils battirent son armée et le tuèrent en 857 (1). Il est probable que ce Seguin était fils du comte Seguin, lieutenant de Charlemagne, et que les seigneurs de Rions descendaient de cette famille.

Cependant, il ne commence à faire jour dans l'histoire de cette ville qu'à partir de la fin du XIe siècle. A cette époque, nous voyons un Auger, seigneur de Rions, accorder à saint Gérard, fondateur de l'abbaye de La Grande-Sauve, ce qui lui appartenait du fonds où fut bâtie cette abbaye, un des plus beaux monuments de la Gironde (2).

Dès avant la domination anglaise, la seigneurie de Rions appartenait à la famille de Seguin. En effet, vers 1125, un Seguin, seigneur de Rions, soutient avec d'autres seigneurs les priviléges de l'abbaye de la Sauve, violés par Seguin d'Escoussans (3). Pendant toute la domination anglaise, les Seguin possédèrent cette seigneurie, qui ne leur fut pas enlevée lors de la conquête de la Guienne: car en 1485 on trouve encore un Seguin seigneur de Rions.

Vers le commencement du XIIIe siècle, Rions augmente ses fortifications et commence à jouer un grand rôle dans l'histoire du pays. Ayant, à l'exemple des autres villes et châteaux de la province, abandonné les Anglais en 1253, Henri III arrive en Guienne, s'empare de la ville, et ordonne, entre autres dispositions, de conserver sain et sauf ce qui était dans le château; quelques

(1) *Chronique bordeloise.* — (2) L'abbé Cirot de La Ville; *Histoire de l'Abbaye et Congrégation de Notre-Dame de La Grande-Sauve.* — (3) *Idem.*

jours après, comme il assiégeait La Réole, il fait réunir dans la ville qu'il venait de prendre, le plus de troupes possible, afin d'avoir à sa portée des hommes sûrs (1).

A la suite du traité par lequel Saint-Louis rendit, en 1259, la Guienne aux Anglais, des jours assez heureux paraissent avoir lui sur notre province; mais, trente-quatre ans plus tard, un autre traité fait passer, pour quelque temps seulement, la Guienne sous la domination française. Philippe-le-Bel n'ayant pas été fidèle à certaines conventions de ce traité, ou feignant de les ignorer, la guerre se rallume. Édouard équipe une flotte, qui passe devant Bordeaux sans l'assiéger, et s'empare de Podensac et de Rions. Le connétable Raoul de Nesle et Charles de Valois, qui commandaient l'armée française, sortent de Bordeaux; Raoul assiége Podensac, la garnison anglaise capitule et laisse les Gascons à la merci du vainqueur, qui rase la ville, choisit soixante des principaux prisonniers, les fait conduire à Valois, qui était devant Rions; Raoul les fait tous pendre en vue des murailles. La peur commune engendrée par ce spectacle et la crainte d'une trahison semblable à celle de Podensac, fait naître la désunion entre les Anglais et les Gascons qui composaient la garnison. Une querelle s'ensuit, pendant laquelle les Anglais se sauvent vers leurs navires, poursuivis par les Rionnais, qui en tuent plusieurs et en noyent un grand nombre. Valois, profitant du désordre, s'empare de la ville, la rase, détruit le château, passe la garnison au fil de l'épée (2), et fait prisonniers dix-huit chevaliers, trente-trois gentilhommes et plusieurs officiers (3).

Après cet acte de barbare sévérité, la ville paraît être restée quelque temps sans fortifications, car en 1330 nous voyons Édouard III permettre à Guillaume Seguin, seigneur de Rions, d'entourer la ville de murs: « *Pro Guillelmo Segini domino de Rynuncio habendo expensas suas pro construc-* » *tione murorum circa villam de Rynuncio* (4). » Elle devint ainsi une des plus fortes villes de la Guienne. C'est peut-être ce même Guillaume Seguin que l'on voit, en 1299, sur la liste des seigneurs gascons qui avaient contracté à Londres des dettes avancées aux créanciers anglais par la commune de Londres. Il devait 123 livres 7 sous 9 deniers (5).

« En 1317, Bérard d'Albret acheta de Guilhem Seguin, de Rions, le château et la justice de » Rions, qu'il lui vendit par inféodation à la suite d'un long procès, en 1327. La seigneurie de » Rions comprenait les terres et paroisses de Virelade, Cérons, Barsac, Illats, Loupiac (6). » Bérard d'Albret fit recueillir et rédiger en 1346 les coutumes de Rions, accordées en 1328 par Philippe de Valois, roi de France, et publiées *in extenso* dans le compte rendu des travaux de la Commission des monuments historiques de la Gironde; ces priviléges, franchises et libertés, furent confirmées en 1463, par Charles d'Albret; en 1585, par le roi de Navarre, qui fut plus tard Henri IV, et en 1655, par Louis XIV. Déjà Charles IX avait accordé aux Rionnais quatre foires par an.

En 1346, Rions fut pris par les Anglais, commandés par le duc de Lancastre et Gautier de Mauny (7).

En 1379, cette ville se mit sous le patronage de Bordeaux, et devint *filleule* de cette capitale avec sept autres villes de la Guienne. A la suite de cette confédération, et pendant la fin du XIVe siècle et le commencement du XVe, Rions suivit la fortune du pays bordelais, tantôt française, tantôt anglaise, suivant son intérêt ou la nécessité. En 1404, elle tenait pour la France (8); en 1420, il en était de même; les Bordelais vinrent l'assiéger et la prirent. On employa pour ce siége des canons et des bombardes, une entre autres qui jetait des boulets de pierre de 800 pesant (9). En

(1) Samazeuilh; *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadois.* — (2) Dupleix; Du Haillan. — (3) O'Reilly; *Histoire complète de Bordeaux.* — (4) *Rôles Gascons.* — (5) Jules Delpit; *Documents.* — (6) *Compte rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.* — (7) Du Haillan. — (8) *Chron. Bordel.* — (9) Dom Devienne; *Hist. de Bordeaux.*

1434-35, Bertrand, seigneur de Montferrand et de Langoiran, fit valoir des droits qu'il possédait sur les terres et domaines de Rions, Gironde et autres lieux, comme héritier de son oncle Bérard d'Albret ([1]). En 1438, il est mis en possession de la ville et du château de Rions ([2]).

En 1440, le siége fut mis par les Anglais et les Gascons devant Tartas, qui appartenait au sire d'Albret, tenant pour la France. Après un siége de sept mois, on fit un traité par lequel on laissait Tartas à Charles, fils du duc d'Albret, et en outre plusieurs places dont Rions (Rioux) faisait partie. Si Charles ne voulait pas tenir son serment, il devait rendre au sénéchal de Bordeaux ce que celui-ci lui aurait donné ([3]). La même année, le roi d'Angleterre concède des rentes sur le domaine de Rions à Jean Amemon, écuyer ([4]). En 1450-51, le roi Henri VI accorde à Jean Rostainth la ville, le château et le domaine de Rions ([5]). Mais le règne des Anglais était fini en Guienne, car la même année Charles VII ayant résolu de faire la conquête de cette province, la fit attaquer par quatre corps d'armée. Celui qui était commandé par le comte d'Armagnac assiégea Rions, qui fut comprise dans le traité signé le 12 juin 1451, par lequel les Bordelais promirent de se livrer, s'ils n'étaient pas secourus. Rions rentra ainsi sous la domination française « et fut baillée en garde » au sire d'Albret ([6]). »

Un an plus tard, quelques seigneurs gascons appellent les Anglais; Talbot débarque en Médoc et vient se faire battre et tuer à Castillon. Rions prend part à la révolte et ne se rend aux Français qu'après une vigoureuse résistance.

« Un traité, dit Mathieu de Coucy, fut fait en la manière qui s'ensuit. C'est à sçavoir qu'ils » rendroient au Roy Charles les chasteau de Cadillac avec les villes et chasteaux de Benauges et de » Rions, qui estoient de la nation du royaume d'Angleterre; seroient pris à rançon et reçeus à payer » finance, comme prisonniers, et que ceux qui se trouveroient estre desdits pays de Bordelois et de » Guienne, et des autres places du royaume de France, seroient et demeureroient du tout en son » bon plaisir; lequel traité fut signifié au Roy, qui l'eut de la sorte pour agréable....... Mais quand » les ambassadeurs de par luy députez allèrent auxdites villes et chasteaux, pour d'iceux avoir la » possession et délivrance, les Anglois estant dedans leur firent réponse que leur intention n'estoit » pas de rendre lesdites places sans débat et résistance, et que si aucune promesse avoit esté faite » avec les gens du Roy Charles, ce n'avoient pas esté des gens qui eussent pour cet effet puissance » et pouvoir du Roy Henri, leur souverain seigneur; bref, ils dirent aux susdits ambassadeurs qu'ils » ne rendroient pas lesdites places sans ordre de leur souverain seigneur, ou sans débat; ce qui » estant venu à la connoissance du Roy Charles, il fit hastivement faire les entreprinses et assauts de » ces places et forteresses, à quoy la raison le mouvoit, d'autant qu'il voyoit le refus et le contraire » de ce qu'on avait traitté, et pour y pourvoir il fit garnir suffisamment de vaillantes gens et de » bonne conduite tous les lieux et places là où on pouvoit penser que ceux desdites villes de » Benauges et de Rions pouvaient sortir et passer, et ainsi il les tint en tel danger et si à l'estroit, » qu'il ne leur venoit plus aucuns vivres; de plus, il y avoit dedans lesdites places des gens de trois » nations, c'est à sçavoir: de la nation d'Angleterre, d'autres étrangers, et des pays de Guienne et » Bordelois, lesquels pendant ce temps se divisèrent fort les uns avec les autres, tellement qu'il y » eut et se passa entre eux de grands massacres par aucun espace de temps. » Cependant il fallut céder.

([1]) *Rôles gascons.* — ([2]) *Id.* — ([3]) Jean Chartier; *Histoire de Charles VII.* — ([4]) *Rôles gascons.* — ([5]) *Id.* — ([6]) Monstrelet; Jean Chartier; Berry, *Histoire chronologique du roi Charles VII.*

Les guerres de religion furent également fatales à cette ville. En 1591, les Huguenots avaient établi leur quartier général à Créon; de là, ils rayonnaient dans l'Entre-deux-Mers, qu'ils livraient au pillage. Une de leurs bandes se présenta devant Rions, où quelques partisans qu'ils y avaient leur livrèrent le couvent des Cordeliers, qu'ils démolirent pour y faire des retranchements plus faciles à garder. La ville prise, ils en barricadèrent tous les endroits faibles, puis se mirent à piller les bateaux qui portaient des marchandises à Bordeaux. Le maréchal de Matignon s'avança contre eux à la tête d'une armée qu'il avait levée pour attaquer les religionnaires du Condomois; mais ceux de Rions se défendirent si bien, qu'il fut obligé de faire venir de plus grosse artillerie, et, malgré ce secours, ne put réduire la ville par la force, et la garnison obtint une honorable capitulation (1).

Depuis cette époque, Rions, qui était le chef-lieu d'une juridiction qui relevait de la seigneurie de Castelmoron d'Albret, quoique jouissant de ses priviléges et de sa vie propre, a partagé la bonne et la mauvaise fortune du pays bordelais, mais n'a plus joué qu'un rôle fort secondaire; néanmoins, les habitants ne perdirent rien de leur antique valeur. En effet, ayant été, en vertu d'un ordre du prince de Conti, attaqués en 1652 par le marquis de Gallapian, conduisant les milices de La Réole, ils fermèrent les portes et se défendirent si bien, que le terrible colonel fut obligé de lever honteusement le siége (2).

Louis XIII, le duc d'Épernon, la famille de Chabannes-Curton, celle de Ribérac, possédèrent à tour de rôle la baronnie de Rions, qui passa, en 1724, dans la famille de Sallegourde; celle-ci l'a gardée jusqu'à la Révolution.

Le dernier fait historique que nous trouvons à signaler sur cette localité date de la dernière invasion, en 1814. Les Anglais, après la bataille de Toulouse, marchant sur Bordeaux, suivaient la rive gauche de la Garonne et l'ancienne voie romaine, appelée *lou Camin Gallian*. Rions dut à son ancienne réputation d'une des plus fortes places de la Guienne l'honneur d'être sommée de se rendre. M. Marc Bordes, commandant de la garde nationale de la ville, *capitula* à l'amiable avec le maréchal anglais Beresford (3).

Elle est encore aujourd'hui, mais seulement à cause de ses monuments, une des villes les plus intéressantes du département de la Gironde. Du jour où elle les détruira ou les laissera tomber entièrement, elle perdra sa qualité de ville et descendra au rang des bourgades : il ne lui restera plus, pour se distinguer de ses voisines, que ses petits pois de primeur, ses cerises et ses succulentes et merveilleuses pêches.

La ville de Rions est située sur la rive droite de la Garonne, à 30 kilomètres sud-sud-est de Bordeaux. Autrefois, la rivière était très-rapprochée du pied des rochers sur lesquels s'élèvent ses remparts.

Son plan (4) forme un polygone allongé irrégulier, dont la plus grande longueur, du nord-ouest au sud-est, est de 330 mètres, et la plus grande largeur d'environ 170 mètres. Les rochers et les murs dont ils sont surmontés auraient dû paraître suffisants pour protéger le côté parallèle au fleuve;

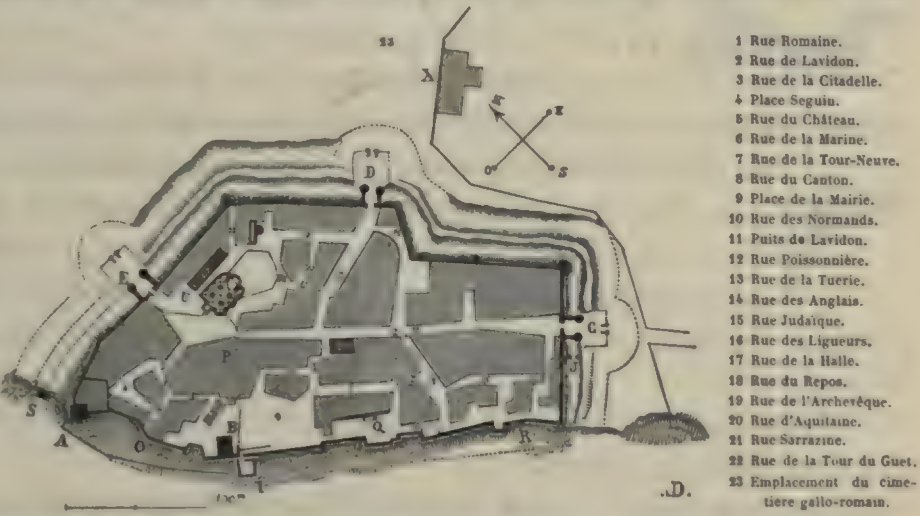
(1) De La Colonie; *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux.*

(2) Les cruautés inouïes commises à Langon et dans les localités voisines de cette ville ont laissé de ce Marquis un souvenir si exécrable, qu'une des plus grandes injures qu'on puisse dire à un homme, dans cette partie de la Gironde, est de l'appeler *grand Gallapian.*

(3) Note communiquée par M. Labarthe, maire de Rions.

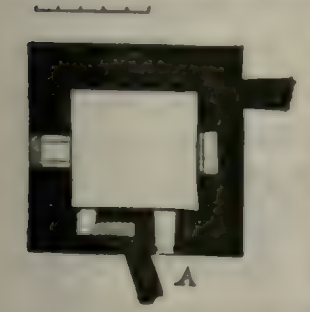
(4) Tous les plans des villes seront à la même échelle : 1 centimètre pour 50 mètres.

on ne l'a pas cru ainsi, et des lices (*O*) ont été ménagées au pied de ces rochers. Un mur moderne (*AI*) en remplace, dans certains endroits, les anciennes palissades. Deux fossés parallèles, larges l'un et l'autre de 18 à 20 mètres, enveloppent le reste de la ville; ils sont séparés par une étroite langue de terre surmontée d'un chemin de ronde protégé autrefois par des palissades. Ce chemin se reliait aux barbacannes, en avant des portes. Actuellement, les fossés s'arrêtent brusquement à l'alignement de ces portes. C'est, d'ailleurs, la disposition primitive pour le fossé intérieur. Mais l'autre ceignait les barbacannes. Ils se prolongeaient tous deux, après les portes du nord et du sud, jusqu'au bord des rochers. Les murs et les tours qui les flanquent, à distances inégales, s'élèvent sur l'escarpe du fossé intérieur. Il faut remarquer que les tours bâties sur le côté parallèle au fleuve sont carrées, et que les autres sont rondes.



La date des murailles de Rions (1330) nous est donnée par le *Catalogue des Rôles gascons;* mais n'eussions-nous pas cette preuve historique, que l'étude des monuments seule nous l'eût donnée.

La Citadelle (Planche VIII). — Les courtines, encore presque entières, surtout du côté opposé au fleuve, ont, presque partout, perdu leur couronnement, et offrent, en outre, peu de chose à observer; mais les tours sont assez intéressantes : la plus remarquable et la mieux conservée de toutes est celle qui s'élève à l'extrémité de l'angle occidental de la ville *A* (plan d'ensemble); elle domine la plaine de la Garonne et frappe les regards de tous les voyageurs qui passent devant Rions, soit en chemin de fer, soit en bateau à vapeur. Son plan est carré ([1]). Les fondations d'un de ses côtés prennent du bas des rochers; celles des trois autres s'appuient sur les rochers eux-mêmes. Elle est, comme presque toutes les forteresses de la Gironde, bâtie en moellons de pierre dure carrés et piqués, parfaitement appareillés, et sa solidité paraît inébranlable. On l'appelle *la Citadelle.*



Sa hauteur totale est d'environ 25 mètres. Elle se compose de trois étages. Le sol du premier est à 2 mètres au-dessus du niveau du sol de la ville, et, par conséquent, à environ 9 mètres au-dessus de la base des rochers. On voit, par le plan, que la tour n'est pas parfaitement carrée. Il est une chose digne de remarque : c'est qu'il est extrêmement rare de voir des tours du moyen âge, du moins dans nos contrées, dont le plan soit parfaitement régulier, et cela lorsqu'aucune raison ne s'oppose, comme ici par exemple, à l'emploi d'une régularité parfaite.

La porte *A* s'ouvre à 1^{m}70 au-dessus du niveau du sol de la ville, et dans l'angle formé par une des courtines du mur d'enceinte et la façade méridionale de la citadelle. Les pieds-droits de cette

([1]) Tous les plans de détails seront sur la même échelle : 3 millimètres pour 1 mètre.

porte sont ornés de moulures usitées au XIVe siècle, et dont voici le plan; mais son linteau est formé de courbes que je n'ai rencontrées nulle part ailleurs (Planche IX, n° 1). A l'intérieur, le linteau est droit et sur consoles, et le vantail était consolidé au moyen de barres que l'on faisait glisser, lorsqu'on voulait ouvrir la porte, dans un trou horizontal percé dans le mur.

La cheminée (Planche IX, n° 2), ménagée dans la paroi orientale, sur laquelle elle ne fait pas de saillie, a son manteau appareillé avec joints à crossettes, et soulagé par un arc de décharge en plein-cintre. Son ouverture est entièrement entourée de moulures formées de deux gorges et d'une baguette qui retombe sur une base à facettes.

Ce rez-de-chaussée est éclairé par une fenêtre carrée divisée autrefois en deux par un meneau vertical qui a été enlevé. Elle est encadrée extérieurement par de riches moulures. Son embrasure, garnie de deux bancs en pierre, est recouverte par une voûte en plein-cintre.

La disposition de cette fenêtre n'a d'ailleurs rien de particulier; presque toutes celles de cette époque sont faites de la même façon.

L'escalier est percé en rampe droite dans l'épaisseur du mur méridional; il s'interrompt à chaque étage, et les portes qui y communiquent sont à linteau droit. Les trois étages de cette tour n'ont jamais été voûtés; les planchers s'appuyaient sur des retraits disposés de façon à ce que les étages augmentent de largeur au fur et à mesure qu'ils s'élèvent. Mais si leur largeur augmente, leur hauteur diminue. Les deux étages au-dessus du rez-de-chaussée n'offrent, d'ailleurs, rien de remarquable : c'est là que se trouvaient les latrines, placées dans une guérite saillante contre le mur du nord, et portée par deux consoles. Ce réduit nécessaire n'a rien qui le distingue de tous ceux bâtis partout ailleurs, depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle. On le voit très-bien dans la planche VIII.

Les machicoulis et les créneaux qui couronnaient la citadelle étaient supportés par des consoles à trois redans qui subsistent encore.

Plus tard, peut-être pendant les guerres de religion, la citadelle a été entourée, du côté de la ville, par un mur élevé de deux étages et percé de deux rangs horizontaux d'embrasures pour armes à feu : le rang supérieur pour arquebuses, l'autre pour de petits canons. Il faut remarquer que la citadelle étant un donjon, le dernier refuge de la garnison, est complétement entourée de machicoulis; dans certains cas, elle devait être obligée de se défendre de tous les côtés à la fois.

En *B* (plan d'ensemble), est, m'a-t-on assuré, l'emplacement du château, dont il ne reste plus rien. Là se trouvait une tour que j'ai dessinée en mai 1837 (Planche IX, n° 3), et qui depuis a été démolie; elle devait protéger l'angle sud-ouest du château et une poterne. Elle paraît avoir eu trois étages au-dessus du rez-de-chaussée. Le premier étage était éclairé, à l'ouest et au sud, par deux fenêtres géminées, formées de deux ogives subtrilobées et entourées de moulures dessinant un encadrement carré. La fenêtre méridionale du second étage était formée de deux ouvertures ogivales extradossées et séparées par un meneau. A l'ouest, était une fenêtre carrée. Les ouvertures du troisième étage devaient être du côté opposé.

Au pied de cette tour, au sud, et dans le mur de ville, existait une poterne appelée encore *la fausse porte*. Je l'ai rétablie d'après mon dessin de 1837, les indications qui m'ont été données sur les lieux, et le peu qu'il en reste encore. Elle s'ouvrait (Planche IX, n° 3) à une assez grande hauteur au-dessus du sol extérieur; de là, on montait jusqu'au niveau du sol de la ville par deux

voies : une pente douce en face de la poterne, et un escalier qui longeait le côté intérieur du mur d'enceinte. Extérieurement, cette poterne était protégée par un mur qui formait avec celui d'enceinte, auquel il était parallèle, un corridor étroit en pente assez raide, et dont l'entrée était fermée par une porte. En avant, paraît avoir existé une barbacanne ou une bastille servant à protéger les abords de la poterne.

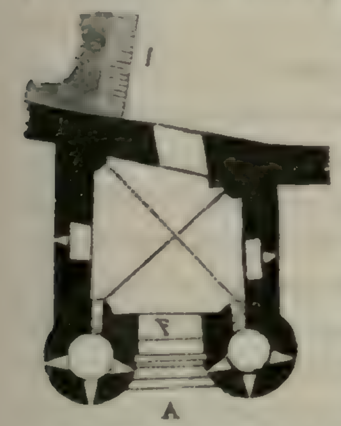
D'après l'inspection des lieux et l'étude que j'ai faite des autres forteresses, j'ai tout lieu de penser que le château occupait primitivement toute la partie de la ville située au nord-ouest, depuis la tour *B* (plan d'ensemble) jusqu'à la citadelle; de là, il allait jusqu'à la porte *E*, en suivant à peu près la ligne ponctuée *EPB*, et longeait la poterne *I*, qui pouvait servir en même temps à la ville et au château.

L'emplacement où se trouvent les mosaïques signalées plus haut est au point *Q*.

La porte Lavidon *(C)*, qui s'ouvrait au milieu de la courtine du sud, a été complétement démolie. Le plan de l'ancien cadastre lui donne la même forme et les mêmes dimensions que celles de la porte orientale, dont la description se trouve plus loin. En avant de cette porte, existait une barbacanne murée, carrée, et dont on trouve encore les fondations. Elle avait elle-même une porte cintrée. Cette disposition se retrouvait en avant des deux autres portes. La place qu'elle occupait s'appelle *la place d'Armes*. Le fossé entre la porte Lavidon et le rocher était interrompu par un mur dans lequel s'ouvrait une autre porte cintrée *(J)*.

La tour de l'angle oriental a d'assez faibles dimensions : 5m85 de diamètre extérieur; elle n'a plus qu'un étage. Je n'ai pu entrer dans le rez-de-chaussée, qu'on m'a dit être voûté en dôme, comme les tours rondes du château de Bénauge. A côté de cette tour, on a trouvé des tombes en pierre du moyen âge, et dans lesquelles la place de la tête du mort est réservée.

En suivant la ligne des murs du nord-est, on rencontre une autre tour massive et plus étroite que la précédente. Enfin, après un renflement dans les murs, on arrive à la porte de *l'Hian*, ou *Douillan*, ou *tour des Prisonniers*, ou *porte de l'Est (D)*, encore à peu près entière; c'est une des plus intéressantes du département de la Gironde. Elle s'ouvre entre deux tourelles rondes accolées à une tour carrée irrégulière faisant saillie sur le mur de ville et interrompant le fossé le plus rapproché de ce mur. La tour avait deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, qui est de plain-pied avec le sol de la barbacanne et celui de l'intérieur de la ville. La grande ouverture qui donne de ce dernier côté est en plein-cintre; mais les pieds-droits paraissent avoir été retouchés pour élargir la porte. L'archivolte extérieure *A* de la porte est ogivale, et précède un assommoir qui est en avant de la herse. La herse et l'assommoir sont séparés par un arc ogival. Enfin, après la herse, étaient les vantaux, maintenus par des barres à fléau. L'arc intérieur *F* est en cintre surbaissé. Le rez-de-chaussée est percé de deux meurtrières qui battent les fossés; elles ne diffèrent pas des meurtrières ordinaires du XIVe siècle; leur voûte est en cintre bombé, et leur ouverture extérieure est cruciforme, comme celles de Roquetaillade; le bas de cette ouverture a été modifié pour servir aux canons. La voûte est à nervures épannelées, s'engageant aux angles dans des pilastres ronds.



Dans les piliers des angles les plus rapprochés de l'extérieur, s'ouvrent les portes des tourelles. Je n'ai pu pénétrer que dans celle du nord; mais les meurtrières de l'une et de l'autre étant disposées de la même façon, ces tourelles doivent être semblables à l'intérieur. La porte, très-

étroite, est à linteau droit sur consoles; elle est suivie immédiatement d'un arc ogival qui précède un arc en plein-cintre qui forme l'ouverture intérieure de la porte (Planche IX, n° 4). Cette tourelle est voûtée dôme retombant sur une corniche simplement biseautée. L'ouverture intérieure des meurtrières est à linteau sur consoles (Planche IX, n° 5); deux de ces meurtrières sont disposées de façon à prendre en flanc les assaillants qui auraient essayé de soulever la herse. Nous avons vu une disposition semblable à Roquetaillade. On montait au premier étage de la tour par un escalier *I*, qui est actuellement démoli; on voit encore les arrachements des arcs sur lesquels il était établi.

La voûte est en fort mauvais état; de sorte que, sans monter dans la tour, on aperçoit la disposition des deux étages supérieurs, qui étaient éclairés par des fenêtres carrées et munis de latrines semblables à celles de la citadelle. Une porte de chaque côté du premier étage permettait de passer sur les courtines.

Les étages supérieurs de la porte de l'Hian, maintenant découronnée, pouvaient encore résister longtemps, même après la prise du rez-de-chaussée; c'était une espèce de donjon disposé, d'ailleurs, comme presque toutes les portes de cette époque. Nous devons sa conservation aux démarches de la Commission des monuments historiques de la Gironde.

En se dirigeant ensuite vers le nord, on trouve une petite tour, appelée Tour du Guet (Planche X, donnant la tour du Guet, les courtines qui existaient encore en 1840, et la porte de l'Hian dans le fond), extrêmement élégante, empâtant un angle du mur de ville, et dans laquelle on ne peut entrer qu'en passant sur le chemin de ronde, derrière les créneaux des courtines. Sa porte est à linteau sur console; la tour est ronde à l'extérieur, et prend à l'intérieur la forme de l'angle obtus qu'elle protége; elle est massive au rez-de-chaussée; c'est une sorte de contrefort surmonté d'une échauguette non saillante, percée de meurtrières qui ont été remplacées par des embrasures pour de petits canons; elle est couronnée de machicoulis, et conserve encore une partie de ses créneaux.

A partir de cette tour, le mur se dirige, presque en ligne droite, jusqu'à la citadelle. C'est au milieu de leur parcours que se trouvait la porte du nord, dont il ne reste plus rien *(E)*. La place qui la précédait s'appelle la *place du Poteau*. C'était là qu'étaient, dit-on, les fourches patibulaires. Cette porte, d'après la tradition, était de même forme que les autres.

Au nord de la citadelle, en dehors de la ville, mais très-probablement dans l'enceinte des lices, existait, avant la construction des fortifications de 1330, une source qui jaillissait au fond d'une grotte *(S)*. Guillaume Seguin fit voûter cette grotte en ogive, et construire en avant une grande archivolte ogivale retombant, à droite et à gauche, sur un cul-de-lampe (Planche VIII); il transforma ainsi la grotte en une élégante fontaine dont on a fait depuis un lavoir. Cette fontaine porte le nom de Grotte de Charles VII, parce que ce roi s'y est, dit-on, reposé [1]. Ce n'est pas la seule grotte qui se rencontre dans les rochers sur lesquels s'élève la ville. Il en existe une seconde, entre la citadelle et la fausse porte, en *O*, dans laquelle jaillit une source abondante. Au milieu de la grotte, on a établi une table très-massive en pierre. En suivant la même ligne des murs, et près de l'angle sud-ouest, on en trouve une autre très-vaste *(R)*, dont l'entrée est recouverte par une archivolte ogivale. Toutes ces grottes et ces sources, qui ont leurs légendes, ont peut-être servi d'abord d'habitations, et plus tard de lieux de refuge aux premiers habitants de la contrée, et ont sans doute puissamment contribué à faire de cette localité un centre de population dès les premiers âges. A quelques mètres

[1] Sur un vieux plan des environs de Rions, et qui se trouve aux archives départementales, cette fontaine porte le nom de *Fontaine des Dames*.

au-dessus de l'arcade ogivale, on lit, sur une pierre ayant dû servir de clef d'archivolte, et encastrée à l'envers dans le mur, cette inscription en lettres gothiques :

Anno. dñi. m.cccc. lxxxx. n. et. die. xv. mensis. octobris. primum. opus. fuit. conditum.

On a depuis peu descendu cette pierre.

Il existe dans les archives de Rions une relation curieuse d'une panique qu'eurent, le 30 juillet 1789, les habitants de l'Entre-deux-Mers, et en particulier ceux de Rions et des localités voisines de cette petite ville; elle nous prouve que les cités entourées de murs et possédant encore leurs anciennes fortifications, pouvaient résister à un coup de main, ou du moins se croyaient capables de se défendre à leur abri, et surtout servaient de refuge aux habitants des villages voisins.

Voici la copie de cette pièce, qui nous a paru assez intéressante pour être reproduite dans son entier :

« Aujourd'hui jeudi, 30 du mois de juillet 1789, le Comité assemblé dans sa salle ordinaire, et » délibérant sur divers objets de police, on lui a annoncé un particulier, habitant de cette ville, » nommé Jean Briol, qui, ayant été introduit, a dit que, allant à la ville de Cadillac, il avait été » contraint de revenir sur ses pas, sur une alarme fondée par un bruit que 4 ou 500 brigands » venaient de ravager la ville de Sauveterre et avançaient dans nos campagnes, en y exerçant le » même brigandage; que presque toutes les paroisses de l'Entre-deux-Mers sonnaient le tocsin, ce » qui augmentait et rendait l'alarme générale. — D'après cet exposé, le Comité, voulant prévenir » toute l'émotion que de pareilles circonstances peuvent causer aux habitants de leur ville, députa » sur-le-champ MM. Bordes et Chauveau père pour se rendre en toute célérité dans la ville de » Cadillac s'enquérir des faits et circonstances susdits, et prendre, à raison de ce, tous les rensei- » gnements et perquisitions nécessaires pour nous procurer, en cas de réalité du fait, une vigoureuse » défense. Et dans ce moment sont arrivés nos deux envoyés, qui nous ont rapporté qu'effectivement » toute la ville de Cadillac était dans les plus grandes alarmes; que ses habitants se rangeaient sous » les armes, en disant que plus de 3,000 brigands allaient les assaillir; que la paroisse de Beguey » s'attendait à de pareilles incursions; que plusieurs personnes, femmes et enfants, abandonnaient » leurs maisons pour chercher leur salut dans la fuite.

» D'après ce rapport, qui nous fut même confirmé par plusieurs habitants des paroisses et des » villages voisins, qui se repliaient dans notre ville, nous fîmes, sur-le-champ, battre la générale, » fermer nos portes, et nous préparâmes à une vigoureuse défense, en plaçant cinq canons à la » porte du nord, une garde de dix hommes, six canonniers et deux sentinelles en avant. A une » brèche au sud de la ville, un canon de 12, chargé à mitraille, une garde de six hommes, trois » canonniers et deux sentinelles. A la porte d'Abadie (porte de Lavidon?) deux sentinelles placées » au haut des tours, et environ cent femmes sur le rempart, dans cette partie, occupées à le garnir » de ribaut (pierres). A la porte du Lhian, deux sentinelles; au haut des tours, deux autres en » avant, et plusieurs femmes occupées à porter du ribaut sur le rempart. Notre corps de garde, » placé au centre de la ville, recevait les habitants des campagnes voisines, qui s'y rendaient en » foule, et leur distribuait des armes pour nous mettre en état d'aller au-devant de l'ennemi, et » procurer aux villages et maisons isolées quelque sûreté au cas d'attaque. Les choses dans cet » état, nous reçûmes un courrier des habitants de Cadillac, par lequel ils nous donnaient en » communication une lettre à eux écrite par les habitants du comté de Bénauge, portant que

» l'alarme qui avait été répandue dans tout le pays n'avait pris fondement que sur quelques révoltés » qui s'étaient portés à incendier deux ou trois maisons.

» Lorsque le principal sujet de nos alarmes eut disparu, nous ne pûmes nous livrer à la sécurité » qu'en imitant nos voisins, en faisant bonne garde et nous promettre une retraite assurée. Dès cet » instant, il a été délibéré et arrêté par le Comité qu'il serait fait une patrouille des plus exactes, » qui sera commandée par un officier, à tour de rôle, dans l'ordre du tableau.

» Fait et arrêté cedit jour, par le Comité, à dix heures du soir.

» Ainsi signé : Basset, *président;* Bonnet, *secrétaire* (1). »

Le couvent des Cordeliers *(X)* n'offre plus aucun intérêt. C'est maintenant une propriété particulière appartenant à un riche armateur de Bordeaux, M. Sensine.

Peu de monuments restent encore dans l'intérieur de la ville, et presque toutes les maisons ont été rebâties. Il existe cependant quelques logis du XVIe siècle, avec un escalier dans une tour faisant saillie sur leur façade, et, dans la grande rue, une maison du XVe siècle, avec une fenêtre dont le bandeau, sous l'allége, est orné de belles feuilles frisées dans lesquelles jouent un animal et un diable.

Au nord de l'église existe un grand bâtiment *(U)*, long de 31 mètres et large de 7m35, appelé l'Archevêché; c'est une construction du premier tiers du XIIIe siècle, qu'a dû faire élever Amanieu de Gressignac, archevêque d'Auch, qui était né à Rions. Ce prélat avait d'abord été attaché à l'église d'Angoulême, dont il était devenu le doyen. Il fut élevé le 1er juin 1224 sur le siége de Tarbes. L'archevêque d'Auch étant mort le 22 mars 1226, en odeur de sainteté, et enterré au monastère de La Sauve-Majeure, Amanieu fut appelé pour le remplacer. En 1242, il partit pour l'Italie, où « il allait assister au concile convoqué dans l'église de Latran par Innocent IV. Ce pape » lui destinait la pourpre, mais Amanieu fut arrêté dans son chemin avec Geraud de Malemort, » archevêque de Bordeaux, par ordre de l'empereur Barberousse, contre lequel le concile allait » s'assembler. L'empereur le fit transporter à Capoue et jeter dans un noir cachot, où il mourut » bientôt épuisé de faim, de misère et de tortures. Son corps fut depuis rapporté en France et » enseveli dans l'église de La Sauve-Majeure (2). »

Ce bâtiment, qui sert actuellement de chai et de magasin de tonnellerie, paraît s'être composé de deux salles, éclairées au nord et au sud par de nombreuses fenêtres en plein-cintre, très-ébrasées en dedans, assez étroites en dehors, percées à 3 mètres environ du sol, et séparées l'une de l'autre par un pied droit couvert d'un boudin commun à deux fenêtres. Ce boudin fait le tour du cintre de la fenêtre, et s'appuie sur un cul-de-lampe représentant une tête humaine. Deux autres boudins, sans bases, forment également un autre arc en retrait au-dessous du premier. Une corniche couronne le mur immédiatement au-dessus des fenêtres. Ce bâtiment, qui était splendidement éclairé, n'a pas été voûté; sa toiture devait être à deux pentes. On a, depuis quelque temps, abaissé le mur du sud jusqu'au milieu des fenêtres, pour ne donner qu'une pente à la toiture, ce qui a dénaturé tout à fait l'aspect de ce monument, un des spécimens les plus curieux de l'architecture civile du XIIIe siècle dans la Gironde.

L'église de Saint-Seurin de Rions se composait au XIIe siècle, époque de sa construction, d'une croix latine sans bas-côtés. Une abside, formée d'un chœur et d'un sanctuaire, terminait la grande nef vers l'orient; deux autres absides plus petites formaient sanctuaire à l'est des bras de la croix.

(1) Communication de M. Jules de Gères. — (2) L'abbé J.-J. Montlezun; *Histoire de la Gascogne.*

Les trois absides et quelques chapiteaux sur les colonnes les plus rapprochées de ces absides restent seuls de cette première église.

Dans le courant du XIIIe siècle, lors de la construction de l'Archevêché, une réparation a été faite au bras de la croix; les voûtes du transsept ont été alors construites; leurs nervures retombent sur des culs-de-lampe représentant des têtes humaines d'un fort beau dessin. Au XIVe siècle, probablement lors de la construction des fortifications de la ville, on a rebâti la nef romane et agrandi l'église en y ajoutant deux bas-côtés : nef et bas-côtés ont chacun trois travées; leurs voûtes d'arêtes reposent sur des piliers flanqués de colonnes. A la même époque, mais après la construction entière de l'église, on a ajouté une porte au sud, actuellement murée. Dans ces derniers temps, on a bâti au nord deux appendices servant de chapelle et de fonts baptismaux, et, à l'ouest, un clocher sans harmonie avec lui-même et surtout avec le reste du monument. L'église de Rions, sans être remarquable, est cependant d'un bon style et suffisamment grande pour la population de cette petite ville. Elle vient, il y a peu de temps, d'être restaurée d'une manière satisfaisante. Elle avait deux cimetières : un grand, qui sert encore, derrière l'abside, et un petit devant le clocher. Celui-ci a été converti en place publique quelque temps avant la Révolution. Il servait à ensevelir les cadavres étrangers ou inconnus que la rivière laissait sur ses bords.

Nous avons vu plus haut qu'en 1464, les priviléges, franchises et libertés de Rions, furent confirmés par Charles d'Albret, comte de Dreux et captal de Buch, qui portait en ses armes : écartelé de Foix, qui est d'or à trois pals de gueules, et de Béarn, qui est d'or à deux vaches de gueules, passantes, accolées, clarinées et accornées d'azur. Ces armes, sculptées sur albâtre et entourées d'ornements de la fin du XVe siècle, ont été encastrées au-dessus de la porte du clocher. On n'a pu me dire où elles ont été prises.

La petite ville de Rions est située dans une des plus belles et des plus riches contrées du département de la Gironde. La rivière s'est éloignée de ses remparts; mais un de ses bras baigne encore le rocher tout près de la citadelle et forme une avenue liquide, ombragée de saules, d'ormes et de peupliers, au bout de laquelle apparaît le château de Langoiran. Derrière la ville s'étendent, jusqu'aux pieds des coteaux, des vignes admirablement cultivées, entremêlées de plantations de pois qui font la fortune du pays. Des cerisiers gigantesques et des pêchers en plein vent coupent la monotonie des lignes trop horizontales des vignobles, et donnent, en outre, des fruits qui peuvent avoir des égaux, mais n'ont pas de supérieurs. Le plus merveilleux des panoramas se déroule sous les regards de celui qui a le courage de monter sur les coteaux : il voit, en face de lui, au loin, les landes et leurs lignes horizontales de pins noirs; plus loin encore, et un peu sur la gauche, la vallée du Ciron, jusqu'au château de Budos et au-delà; puis, en suivant, toujours sur le même côté, les coteaux de Sauternes et de Fargues, la ville de Cadillac, le château du Cros et celui de Tastes à Sainte-Croix-du-Mont; sur la droite, Langoiran, Le Tourne, Castres, et les côtes de Quinsac, qui empêchent de voir Bordeaux; à ses pieds, la ville de Rions, celle de Podensac, et tous les riches villages qui se mirent dans la Garonne; et enfin, de l'extrême gauche à l'extrême droite, les méandres argentés de ce magnifique fleuve sillonné de gabarres aux voiles blanches, ou de bateaux à vapeur suivis d'un grand panache noir; et pour donner encore plus de gaîté et de vie à cet éblouissant tableau, apparaissent, d'heure en heure, les vapeurs brillantes des locomotives, qui emportent, avec la rapidité de la foudre, les voyageurs et les produits du sol.

MOULIN DE BAGAS

Canton et arrondissement de La Réole.

Pendant le moyen âge, les campagnes de la Guienne, parcourues dans tous les sens par les hommes d'armes et les soudoyés de la France, de l'Angleterre et des seigneurs, presque toujours en guerre avec leurs voisins, — traversées chaque jour par des bandes de malfaiteurs que ne pouvait réprimer la police si mal organisée à cette époque, — auraient été dévastées à tout moment si elles n'avaient pourvu à leur défense particulière, si elles ne s'étaient couvertes de petites forteresses capables de résister à un coup de main. Outre les villes, dont les enceintes étaient presque toujours très-importantes, les châteaux capables de soutenir victorieusement de longs siéges dirigés par d'habiles capitaines commandant à de nombreuses troupes, les monastères qui s'entouraient d'épaisses murailles percées de meurtrières et couronnées de créneaux, les églises qui devenaient souvent le dernier refuge des habitants des villages, — les fermes, enfin, étaient de véritables forteresses, et les moulins, à cheval sur les cours d'eau, pouvaient résister, comme les châteaux, à de vigoureuses attaques; ils étaient, d'ailleurs, presque toujours placés assez près des forteresses ou des monastères auxquels ils appartenaient; quelquefois même ils étaient enveloppés par l'enceinte des villes ou des châteaux. Ces intéressants monuments ont été jusqu'à présent fort peu remarqués. Lorsqu'on ne s'occupait que d'archéologie grecque, romaine ou celtique, on décrivait et mesurait avec soin une meule de moulin à bras, mais on ne disait rien de ces petites usines qui depuis sept et huit cents ans n'ont cessé de fonctionner. Il est vrai qu'alors on ne les voyait pas. Depuis qu'on s'est aperçu qu'il y avait en France d'autres monuments que les restes des amphithéâtres et des temples du Peuple-Roi, on a été tellement ébloui par la merveilleuse beauté des hautes cathédrales qui dominent les villes, des grandes abbayes qui embellissent les campagnes après les avoir civilisées, des vastes châteaux et de leurs grosses tours, que les petits moulins situés à leurs pieds n'ont pu même, par leur tic-tac monotone, attirer l'attention. La Gironde possède une assez grande quantité de ces moulins fortifiés; tous ressemblent à des donjons isolés, et quelques-uns sont placés dans des positions qui devaient être considérées comme très-fortes à l'époque où ils furent construits. Tel est celui de Bagas (Planche XI), situé sur le Drot, à quelques centaines de mètres au nord de l'église.

En 1436, cent vingt ans environ après sa construction, il fut donné par Henri VI, roi d'Angleterre, à Pierre Durant, écuyer : « Pro Petro Durant, armigero, habendo possessionem loci de » Gironde et molendinorum de Bagatz [1]. »

En 1488, les Prébendés de l'église paroissiale et collégiale de La Réole furent institués par Gailhard Andrieu, archidiacre de Blaye, chanoine de l'église Saint-Seurin de Bordeaux, trésorier et chanoine de celle de Saint-Michel de La Réole, recteur et archiprêtre de Monségur, et seigneur du Grand-Lynas, en la seigneurie et paroisse de Blanquefort. Il donna pour cette fondation une partie de ses propriétés, entre autres le moulin à eau de Bagas [2].

(1) *Rôles Gascons.*

(2) Dupin; *Notice historique et statistique sur La Réole*, pag. 200.

En 1646, messire Mathieu de Majance, écuyer, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi, était seigneur de la maison noble et du moulin de Bagas.

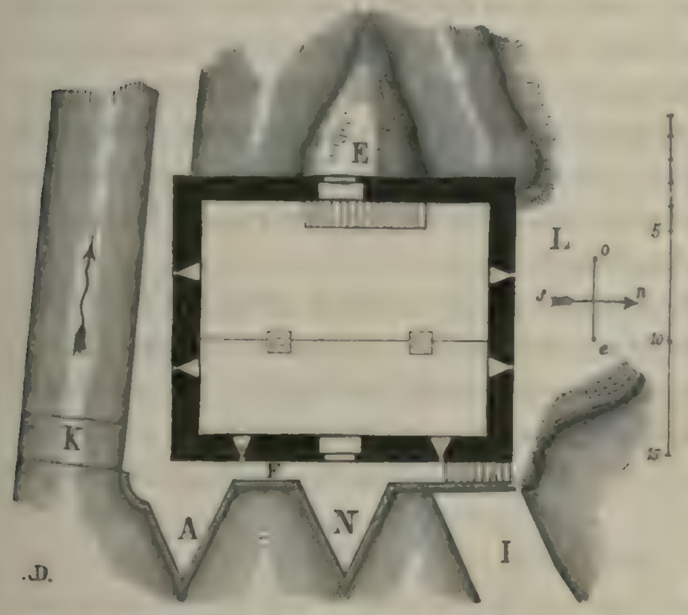
Le 20 juin 1663, François de Morin, seigneur du Sendat, agissant au nom de Monseigneur de Bouillon et d'Albret, reçut hommage de Mathieu de Majance, pour le moulin à eau et battant de Bagas. Même hommage au duc de Bouillon, rendu par Pierre de Majance, du moulin noble à eau et battant de Bagas [1].

Ce moulin se compose d'une tour à peu près carrée, contenant deux étages planchéiés au-dessus du rez-de-chaussée. A partir du sol du second étage, quatre échauguettes [2] octogones empâtent les angles du moulin. L'une d'elles renferme un escalier à vis qui conduisait sur les chemins de ronde, au sommet des courtines.

On entre dans le rez-de-chaussée par deux portes ogivales, l'une au levant, l'autre au couchant; cette salle est, en outre, éclairée par six meurtrières assez larges. Les étages supérieurs sont garnis de meurtrières en croix, et, de plus, éclairés par des fenêtres géminées, subtrilobées et renfermées dans un riche encadrement rectangulaire. Les échauguettes sont également garnies de meurtrières. On entre dans le premier étage par une porte ogivale percée au sud au bout d'un pont en bois qui traverse un bras du Drot converti en prise d'eau. On arrive au rez-de-chaussée par un pont-levis (*K*) qui traverse l'écluse.

Tout cela, comme on le voit par la planche XI, est d'un aspect extrêmement pittoresque; malheureusement, le couronnement n'existe plus.

Voici le plan du rez-de-chaussée et de son entourage. Deux éperons fort aigus (*A* et *N*) coupent le courant et dirigent les eaux dans deux vannes; les embouchures d'aval sont formées chacune de deux ouvertures à linteau sur consoles; une meurtrière, percée au-dessous du rez-de-chaussée, protége chaque embouchure. Le Drot ayant été canalisé, une écluse passe au sud du moulin. Le déversoir est en *I*. L'intérieur du rez-de-chaussée a été dénaturé, mais rendu plus commode par la pose d'un dallage qui recouvre les roues; ce dallage est plus élevé du côté de l'ouest. On entrait jadis dans le soubassement où se meuvent les roues par une porte ogivale à l'ouest (*E*); celle du rez-de-chaussée est également ogivale et placée au milieu de la façade orientale.



Primitivement, l'accès de ces portes était fort difficile, et le serait encore si le pont *K* n'existait pas. Pour arriver jusqu'à elles, il fallait traverser un large bras du Drot au sud, ou le Drot lui-même au nord. Si l'on prenait la première route, on ne pouvait, après avoir traversé le bras de la rivière, parvenir à la porte *E* qu'en passant sous les défenses supérieures, et si l'on s'éloignait des murs, on recevait les flèches et carreaux lancés des meurtrières. La difficulté était la

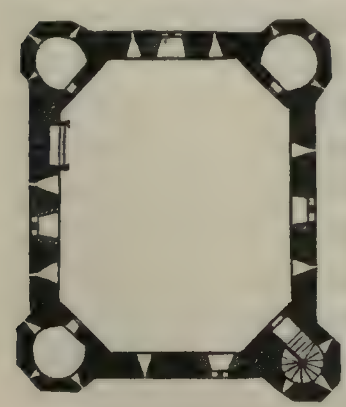
[1] O'Gilvy: *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, vol. II, pag. 117 et suivantes.

[2] Petites tourelles en encorbellement sur les tours, aux angles des courtines, au sommet des contreforts, etc., destinées généralement à placer des sentinelles.

même si l'on choisissait la porte orientale; mais, comme il fallait passer près des murs, il est fort probable que le pont *F* était en bois au lieu d'être en pierre, et pouvait être facilement enlevé. Si l'on prenait la seconde route, il fallait traverser la rivière, puis s'établir sur une petite île *(L)* au nord du moulin, et de là les mêmes difficultés que celles signalées plus haut se présentaient pour arriver aux portes. Le petit escalier placé extérieurement contre l'angle nord-est sert à passer sur l'île. Un autre escalier, dans l'intérieur, conduit au premier étage. Tous deux me paraissent modernes. La communication se faisait autrefois au moyen d'une échelle, de sorte qu'en supposant le rez-de-chaussée enlevé par les assaillants, le premier étage pouvait encore tenir longtemps; sa porte était et est encore au bout d'un pont en bois qui pouvait facilement être enlevé lorsque le moulin était assiégé.

Cette porte *(V)* du premier étage, dont voici le plan, est extérieurement à linteau droit soulagé par un arc ogival; en dedans, elle est en cintre bombé. Cet étage était muni de latrines *(L)* placées en encorbellement au-dessus d'une des embouchures d'aval, de trois fenêtres *(III)*, de trois meurtrières et d'un évier *(E)*. Une porte *(F)* a dû servir à passer sur une galerie extérieure soutenue par des corbeaux encore en place. Dans les angles, on aperçoit les arcs de décharge qui supportent les échauguettes.

Le second étage est de beaucoup le plus intéressant. On y arrive par un escalier en bois appuyé contre le mur occidental. Il est éclairé par quatre fenêtres semblables à celles de l'étage inférieur, c'est-à-dire à deux baies ogivales, subtrilobées, avec de larges embrasures en cintre bombé et munies de deux bancs. Les meurtrières, très-évasées à l'intérieur, ont leurs embrasures d'une seule venue. Cet étage était muni d'une cheminée qui cependant est moderne; mais il est probable qu'elle en remplace une ancienne. C'est de là seulement que prennent les échauguettes, qui donnent tant de pittoresque au moulin; on y pénètre par de petites portes rectangulaires percées dans un mur étroit qui coupe l'angle de la chambre de manière à lui donner la forme d'un octogone. L'intérieur des échauguettes est circulaire, et leurs meurtrières ont la forme de celles de l'étage dont l'échauguette fait partie.



On voit encore, à l'intérieur, des corbeaux destinés à appuyer les poutres du plancher ou les jambettes de la charpente; d'autres corbeaux, à l'extérieur, ont peut-être servi à établir des hourds, et alors le couronnement aurait eu des créneaux, mais pas de machicoulis.

Si l'on faisait une restauration intelligente de ce moulin, ce serait certainement un des plus jolis monuments de la Gironde.

MOULIN DE PIIS

A Bassanne, canton d'Auros, arrondissement de Bazas (Planche XII, n° 2).

Le moulin de Piis, déjà signalé par la Commission des monuments historiques de la Gironde, est un des plus anciens du département. D'après ses caractères architectoniques, on peut le faire remonter à la fin du XIIIe siècle. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'il existait déjà en 1319, ainsi qu'on le voit par une transaction de cette année, dans laquelle Arnaud de Pins (ou de Piis), seigneur de Curton, cède à son cousin, Déodat de Pins, de Bassanne, divers fonds près du moulin possédé déjà par le père de Déodat de Pins, autre Déodat ou Doat.

Voici, d'ailleurs, le commencement de cet acte, que je dois à l'obligeance de M. de Piis, et qui donnera en même temps une idée de la langue gasconne du commencement du XIVe siècle : « Conoguda causa sia qu'en (sachent tous que) Arnaud de Pins de Curton a bendut, quitat, gurpit, » per sin et per tots los sos, per tots temps, an Donat de Pins, fils d'en Doat de Pins et Bassana qui » fo, et a sous herts loyaux (légitimes), aqueres quatre liures detz sols bordelès d'oblies (de rentes), » que dihs que Pietre Guiraud de Bassana lo deve cadan (chaque année), del fieux de la terra que » ten de lui en Bassana, alloc aperat, Acarnadura, et signat (situé) entre l'afar (propriété) deldict » en Doat de Pins d'una part, et lo camin del molin deldict en Doat d'autra part, etc. »

Cet acte, daté en latin, est du mois de janvier 1319, Philippe étant roi de France, Édouard roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, Raymond de Sainte-Marie-La-Neuve cardinal-diacre, prieur de La Réole.

Le moulin de Bassanne est resté dans la maison de Piis jusqu'à ces derniers temps, et aucun fait historique le concernant n'est venu à notre connaissance. Depuis le XIIIe siècle, il n'a probablement pas discontinué un seul instant son travail humble, mais utile. Cependant, le temps, peut-être même les révolutions ne l'ont pas épargné : il a perdu sa couronne de créneaux, sa toiture a été remplacée par un toit peu pittoresque. Se trouvant situé au milieu d'un pays ravagé par les guerres de religion, il a dû souvent, à cette époque désastreuse, servir de fort et de lieu de refuge aux divers partis qui parcouraient la contrée. Une échauguette, sur l'un de ses angles, date du XVIe siècle.

Ce moulin est bâti sur un plan barlong dont l'un des angles, celui du nord, est empâté par une tour carrée qui s'élève en encorbellement sur une base massive plus étroite et de même forme. Il se compose d'un rez-de-chaussée où sont les meules, et de deux étages. Le second n'a plus que les deux tiers de sa hauteur primitive, par suite de la démolition du sommet des murs, qui, si on en juge par quelques consoles placées au sud-ouest, devait être couronné de machicoulis. On entre dans le rez-de-chaussée par une large porte à linteau droit, mais cependant de l'époque primitive. Une petite fenêtre carrée est à côté de la porte. Ce rez-de-chaussée, où sont les meules, a été complétement dénaturé; la roue a été changée de place et logée dans un appendice moderne appliqué contre la façade du nord-est, de sorte que le coursier se trouve maintenant dans cet appendice, au lieu de passer dans le moulin, derrière lequel on aperçoit encore l'ancienne embouchure d'aval, à côté de la tour, sur la façade du nord-ouest. On voit aussi sur cette façade trois petites fenêtres en forme de meurtrières, éclairant le rez-de-chaussée, et une quatrième de même forme, servant également de meurtrière, et devant éclairer l'ancienne cuve.

On monte dans le premier étage par un escalier en bois qui part du rez-de-chaussée, ou par une porte ogivale qui s'ouvre du côté du sud-ouest. Une porte moderne a été établie à côté de celle du XIII[e] siècle. Cet étage est éclairé, en outre, par trois fenêtres carrées et simplement biseautées. Le second étage est également éclairé par des fenêtres carrées; mais au nord-ouest s'ouvre une porte ogivale, à côté et au niveau du seuil de laquelle on aperçoit trois boulins placés directement au-dessus de l'embouchure d'aval. J'ai tout lieu de croire qu'ils ont servi en même temps à établir une bretèche et des latrines en bois; c'est, d'ailleurs, la place ordinaire de cet utile réduit.

Les deux étages de la tour carrée correspondent exactement aux deux étages du moulin; ils sont percés chacun de trois meurtrières cruciformes, une sur chaque face. On ne trouve aucune moulure dans ce petit monument; tout est construit avec la plus grande simplicité; les pieds-droits des portes et des fenêtres sont simplement biseautés. Les fenêtres ne sont que de petites ouvertures carrées, suffisantes pour donner un peu de lumière, mais sans aucun ornement; au rez-de-chaussée elles sont si étroites, qu'elles pourraient, à l'occasion, tenir lieu de meurtrières. C'est une construction fort solide, faite en petits moellons carrés smillés, et qui cependant ne devait pas manquer d'élégance lorsque son couronnement existait en entier.

J'ai vu ce moulin pendant l'hiver; il serait impossible d'en faire un dessin pendant une autre saison, tant il est voilé par les magnifiques saules qui l'envoloppent de toute part. J'ai été obligé d'en élaguer une bonne partie dans ma gravure.

MOULIN DE LABARTHE

A Blazimont, canton de Sauveterre-de-Guienne, arrondissement de La Réole (Planche XII, n° 1).

Un des moulins les mieux conservés de la Gironde est celui de Labarthe, qui dépendait de l'abbaye de Blazimont, et fut aliéné, à ce qu'on assure, pour payer la contribution de cette abbaye dans la rançon de François I[er].

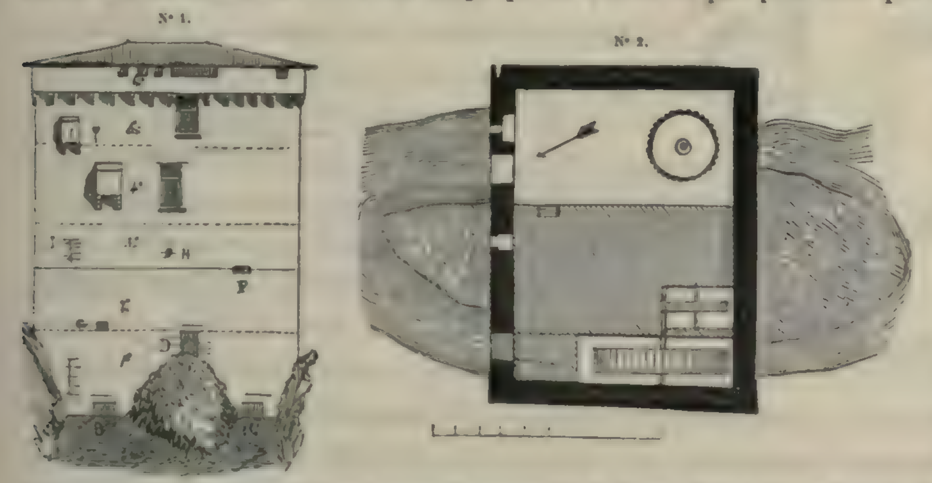
Ce moulin est situé à un kilomètre environ au-dessous de cette abbaye, sur la Gamage, ruisseau qui se jette dans la Dordogne, entre Civrac et Saint-Jean de Blagnac. Sur un coteau voisin s'élève un château peu intéressant sous le rapport archéologique, et appelé maison noble de Cugat. « Cette » maison fut vendue en 1579 par Anne d'Autefort, femme de M. Pierre Le Berthon, écuyer, seigneur » d'Aiguille, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Bordeaux, à Jean de Marsolier, écuyer, » seigneur de Montaut. La maison de Marsolier l'a portée dans la famille de Puch d'Estrac, qui l'a » portée dans celle de La Lande (1). »

Rien n'a été enlevé du moulin de Labarthe depuis l'époque de sa construction (XIV[e] siècle), excepté la charpente, qui a été refaite; on y a aussi ajouté, au XV[e] siècle, une tourelle renfermant un escalier, ce qui en a un peu changé le caractère primitif, mais, en compensation, en a bien embelli le caractère pittoresque. Vu de la route (Planche XII, n° 1), il se détache en gris-clair sur le feuillage foncé des chênes, des trembles et des peupliers qui bordent le ruisseau. Il n'a jamais été

(1) Renseignement fourni par M. de Lalande, membre correspondant de la Commission des Monuments historiques de la Gironde.

badigeonné, ce qui permet d'apercevoir le moellon piqué et carré qui forme le parement extérieur.

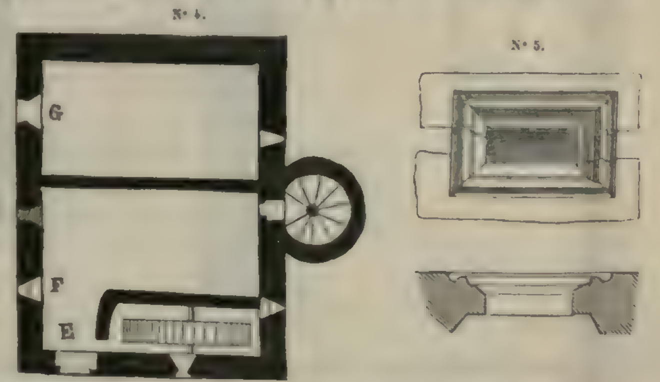
Ce moulin, qui cependant n'a pas une grande hauteur, se compose de six étages, ainsi qu'on peut le voir par l'élévation pittoresque de la façade septentrionale (n° 1) : — 1° étage des roues ou cuves ; — 2° le rez-de-chaussée, ou étage des meules ; — 3° un entre-sol, qui fait actuellement partie du rez-de-chaussée ; — 4° un étage qui se trouve un peu plus haut que le bief d'amont ; c'est le premier étage des logements ; — 5° le second étage des logements ; — 6° le chemin de ronde, au-dessus des machicoulis.


N° 1. N° 2.

Le premier étage inférieur, dont voici le plan (n° 2), renferme deux roues : une verticale, et l'autre horizontale, à laquelle on donne ici le nom de *rouet*. Ce moulin, dit-on, servait autrefois à deux fins : on y faisait du drap et de la farine. Les embouchures d'aval *B* et *C* (V. n° 1) sont carrées. Il était difficile à un agresseur, passant par l'égout *C*, de pénétrer dans le moulin ; il en était empêché par la grande roue ; mais on pouvait très-bien y pénétrer par *B*; aussi avait-on établi à côté de cet égout une meurtrière présentant, à l'extérieur, une simple fente très-longue, et à l'intérieur la forme ordinaire des meurtrières du XIV° siècle (n° 3). Il existe, en outre, sur la partie supérieure de la motte de terre, qui s'appuie contre le mur et sépare les deux bras du bief d'aval, une porte *(D)* (V. n° 1) actuellement murée, très-étroite, plus haute que le niveau de l'eau en aval, et plus basse que le sol du deuxième étage, mais qui sert à y pénétrer en suivant, dans l'intérieur du mur, une pente assez rapide ; elle est protégée par une fenêtre à moucharabys, qui est au cinquième étage.

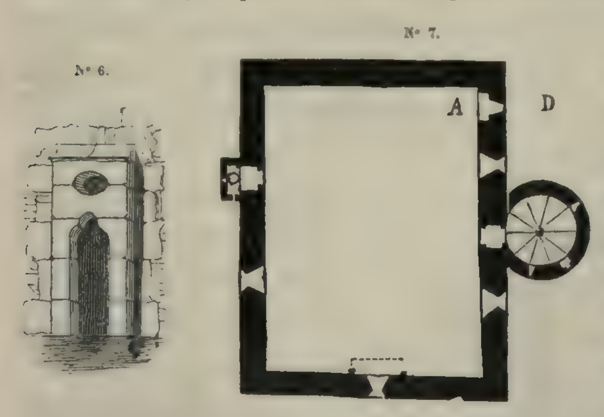

N° 3.

On entre actuellement dans le second étage, celui des meules (n° 4), par deux ouvertures : une au sud donnant dans la tourelle, et l'autre à l'ouest ; cette dernière est une grande porte *(E)* en cintre bombé à l'extérieur et ogival intérieurement. A côté de la porte, et pour éclairer la roue, est une fenêtre plus large que haute, encadrée de moulures toriques (n° 5). Au nord existe une autre petite fenêtre carrée *(F)* (V. n°s 1 et 4), plus large que haute, mais sans moulures ; elle est percée comme un soupirail, à une assez grande hauteur dans le mur. Plus loin, vers l'est, et presque au niveau du sol, est une autre ouverture *(G)* (V. n°s 1 et 4) semblable à cette dernière (V. n° 5) ; enfin, la petite porte dont j'ai parlé et dont on voit le cintre un peu plus haut que le sol. Aucune ouverture ne se voit du côté oriental ; cela tient à ce que, de ce côté, il y avait un logement extérieur adossé contre le bas du mur. On voit encore les corbeaux saillants qui ont dû servir à appuyer la toiture ; enfin, au sud, est la tour



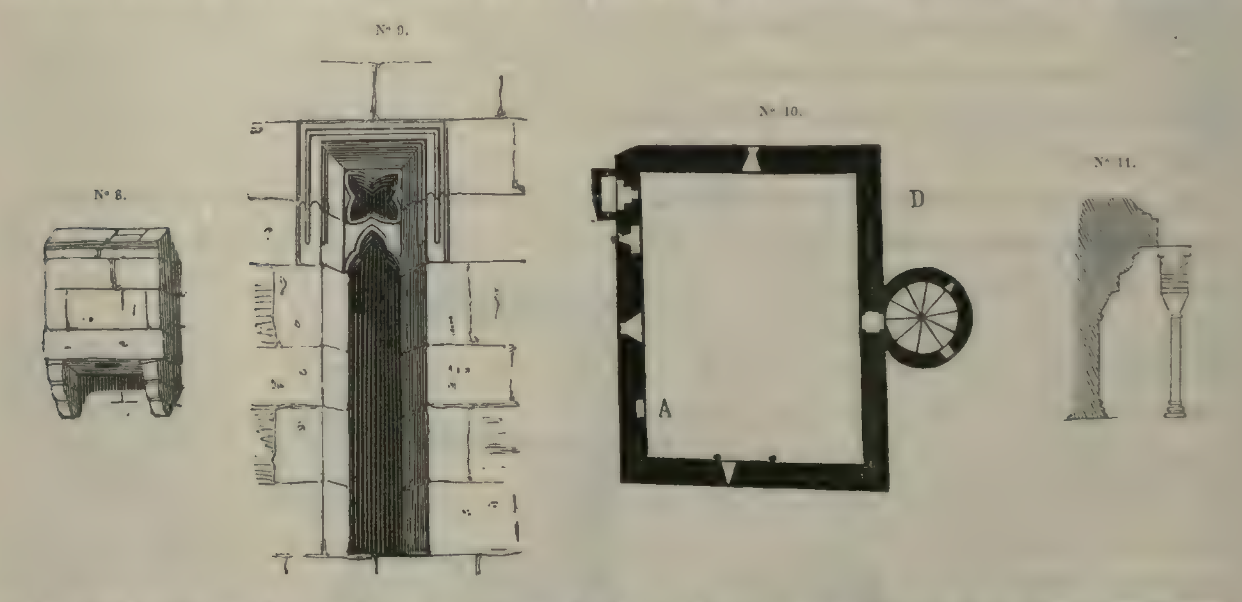
N° 4. N° 5.

de l'escalier, et, de chaque côté, les deux ouvertures des vannes, ouvertures trilobées, surmontées d'un *oculus* (1) et percées dans un petit avant-corps saillant (n° 6).



Au-dessus de cet étage, il paraît y avoir eu un entresol très-bas, éclairé au nord par deux petites ouvertures dont l'une a son cintre taillé dans une seule pierre, et l'autre est une espèce de meurtrière à linteau droit, très-ébrasée en dedans. — Le quatrième étage (n° 7), qui est le premier étage des logements du meunier, se compose d'une seule pièce. Autrefois on y montait, sans doute, au moyen d'une échelle ou d'un escalier en bois; on se sert maintenant de l'escalier placé dans la tour, où s'ouvrent, dans le bas, une porte extérieure, et un peu plus haut, à l'intérieur, la porte qui donne entrée dans la chambre. Toutes deux sont à linteau droit. Des ouvertures percées dans cette tour, à diverses hauteurs, servent en même temps de fenêtres et de meurtrières, excepté deux grandes fenêtres placées juste au-dessus de la porte : la première éclaire l'escalier au-dessus du cinquième étage; elle est divisée en deux par un meneau horizontal; la seconde est à la hauteur des créneaux et sert de moucharaby.

Le quatrième étage est muni de tout ce qui est utile dans un logement : porte, fenêtres, cheminée et latrines. Il faut cependant observer que la cheminée n'est pas de la construction primitive, qu'elle doit être de l'époque de l'escalier, et qu'elle occupe la place d'une fenêtre murée qui lui est de bien peu antérieure, puisqu'elle est surmontée d'une contre-courbe du XVe siècle, et divisée par un meneau horizontal. Dans le coin *A* est une petite fenêtre à bancs, dont l'embrasure est recouverte d'une voûte en plein-cintre, et l'ouverture extérieure en linteau sur consoles. Du côté nord, s'ouvre une autre fenêtre qui a été retouchée au XVe siècle, et qui ressemblait probablement à celle-ci. A



côté sont des latrines dont la largeur est inusitée à cette époque : en voici (n° 8) la forme extérieure. Sur la façade sud, on voit, de chaque côté de l'escalier, une petite fenêtre d'une forme charmante, encadrée, dans le haut seulement (n° 9), par des moulures toriques (2).

(1) Petite ouverture circulaire, quelquefois carrée.

(2) J'ai eu l'occasion de passer, il y a peu de temps, près du moulin de Labarthe, et j'ai vu avec regret que cette jolie fenêtre

Des dispositions à peu près semblables à celle du quatrième étage existent dans le cinquième (nº 10), le second des logements; seulement, excepté l'escalier et la cheminée, la place qu'elles occupent est différente. Du côté de l'ouest, on trouve une cheminée du XVe siècle qui occupe la place d'une fenêtre de la construction primitive. La cheminée est très-grande. Le manteau (nº 11) est appuyé sur une suite de consoles en retrait que supporte une colonne. Dans le mur septentrional



existe d'abord une petite armoire *(A)* dans le genre de celles que l'on trouve dans beaucoup de constructions militaires du XIVe siècle. Plus loin, une fenêtre à linteau droit et servant de moucharaby au-dessus de la porte *D* (V. nº 1); plus loin encore, est un évier sous un arc bombé retombant sur deux tailloirs (nº 12) utilisés pour établir une étagère; plus loin, enfin, sont les latrines (nº 13). A l'est s'ouvre une petite fenêtre à linteau droit subtrilobé. C'est la seule qui soit percée de ce côté du moulin.

Le sixième étage (nº 14), celui des machicoulis, n'a rien de particulier. Les machicoulis sont formés par des consoles à trois redans sans moulures. Les angles du parapet sont abattus. Ce parapet, qui a été presque entièrement refait, est percé, en certains endroits, de meurtrières pour armes à feu. Des gargouilles rejettent l'eau dans les biefs d'amont et d'aval; l'une d'elles représente une tête très-fruste. On voit, par la disposition du chéneau, que l'ancienne toiture ne s'appuyait pas, comme celle qui existe, sur le faîte des créneaux, mais bien, comme à Roquetaillade, sur le parement intérieur du mur, ce qui était plus logique, plus joli et plus solide.

Si j'ai si minutieusement décrit ce moulin, c'est parce qu'il n'est pas ordinaire, je crois, d'en rencontrer d'aussi bien conservés remontant à une époque si reculée.

LE GRAND MOULIN

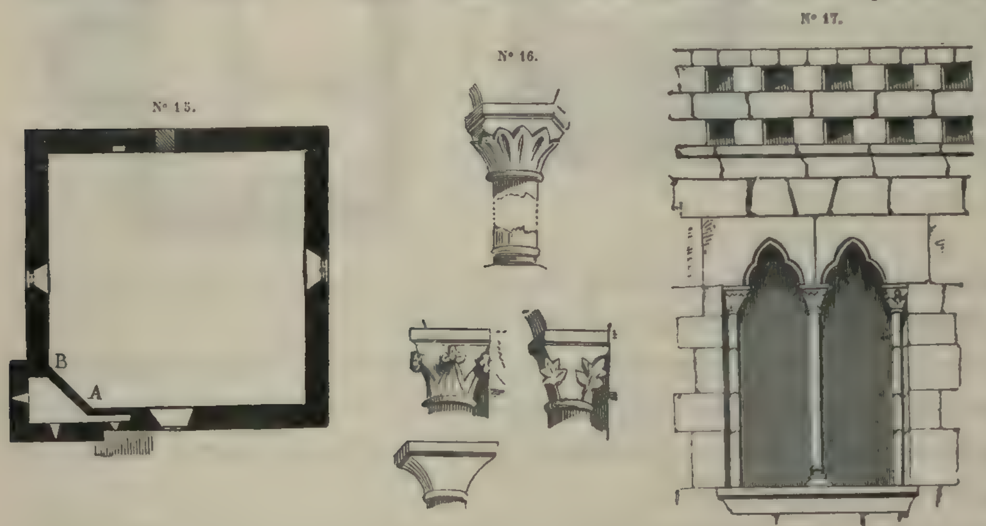
A Blazimont, canton de Sauveterre, arrondissement de La Réole.

A 2 kilomètres environ en amont du moulin de Labarthe, est située, sur le même ruisseau, une autre usine appelée le *Grand Moulin*, qui dépendait du château de Blazimont, dont l'histoire et la description trouveront leur place dans la suite de cet ouvrage. Il est moins bien conservé que le précédent, mais il offre autant d'intérêt archéologique, car il date du milieu du XIIIe siècle, et lui

est murée et détruite entièrement. Quelle que soit la raison qui a pu pousser le propriétaire à la faire disparaître, on ne peut s'empêcher de déplorer une pareille résolution, qui enlève au moulin un de ses détails les plus intéressants.

est, par conséquent, antérieur de soixante ou quatre-vingts ans environ. Malheureusement, toute la partie occidentale a été refaite en 1776, ainsi que l'atteste une inscription. L'eau sort dans le bief d'aval par une seule embouchure ogivale, et ne fait mouvoir qu'une roue. On pénètre dans le rez-de-chaussée par une grande porte cintrée. Il m'a paru ne rien renfermer de particulier. — Il est vrai que, lorsque je l'ai visité, il était, sauf le logement du meunier, encombré de bois et de foin. — Il existe dans le premier étage une vaste cheminée dans laquelle est un évier-meurtrière.

Voici le plan de l'étage le plus élevé (n° 15), qui était éclairé par trois grandes fenêtres, dont deux sont géminées; leurs cintres trilobés reposent sur de charmantes petites colonnettes à chapiteaux, n'ayant qu'un seul rang de feuilles ou de crochets, ou même pas d'ornements (n° 16); leurs bases ont des scoties profondes; le tout décèle le XIIIe siècle. Au-dessus des fenêtres de cet étage, on voit deux lignes horizontales de boulins à pigeons (n° 17). De pareils colombiers se rencontrent souvent dans la Gironde jusqu'au XVIIe siècle. Voici la fenêtre du nord (V. n° 17). Dans un des angles du moulin est un avant-corps peu saillant, renfermant, au dernier étage seulement, une petite chambre planchéiée triangulaire, espèce d'échauguette. Le mur de séparation *AB* est soutenu dans le bas, près de l'eau, par un arc en plein-cintre, derrière lequel se trouve le vide, qui n'est séparé de la chambre que par le plancher. Je n'ai pu me rendre compte de l'usage de ce petit cabinet, dont le mur paraît avoir été plus élevé que celui du reste du moulin, qui d'ailleurs a été complétement découronné.



Les constructions du déversoir sont aussi du XIIIe siècle; elles ont été, il y a peu d'années, enlevées en partie par une crue subite de la Gamage, dont la vallée est une des plus pittoresques et des plus fertiles de cette partie du département de la Gironde.

CHATEAU DE VILLANDRAUT

Chef-lieu de canton, arrondissement de Bazas.

« Vers 1200, vivait un cadet de Biscaye, appelé Don Alonzo Lopez et apanagé de Villandrando, » lequel eut deux fils. Don André, le plus jeune de ces fils, ayant petite part au patrimoine, passa » en France à la suite de madame Blanche de Castille, s'arrêta en Guienne, et là fit si bien qu'il » acquit une seigneurie près de Bazas, en un lieu qui, de son nom, s'appela et s'appelle encore » Villandraut. Un demi-siècle ne se passa pas, que le manoir de Villandraut, porté dans la maison de

» Goth par la fille ou la petite-fille du même André, vit naître le fameux Bertrand de Goth, qui fut » pape sous le nom de Clément V; si bien que les Villandrando, à cause de la parenté, ne se faisaient » pas faute de dire, en parlant de lui : « Notre cousin le pape Clément. » Si étranges que paraissent » ces allégations, déduites de la tradition espagnole, on ne pourra guère se refuser à les mettre au » nombre des faits incontestables, au moins en ce qui concerne la généalogie de Bertrand de Goth, » lorsqu'on saura que son père Béraud de Goth, a eu, de l'aveu des généalogistes français, deux » femmes, dont une seule, Ida de Blanchefort, avait pu être nommée jusqu'ici; que le même Beraud » est le premier de sa maison qui se soit intitulé seigneur de Villandraut; enfin, que son premier né, » Arnaud de Goth, qualifié *frère germain* par le pape Clément V, joignait à son nom de baptême » celui de Garcia, patronimique chez les Villandrando d'Espagne [1]. »

Cette relation de l'origine du monument militaire le plus important du département de la Gironde nous a paru si intéressante, que nous avons cru devoir la copier textuellement [2].

Les bulles de Clément V, datées de Villandraut, appellent ce lieu *Vignandraldum;* Régine de Goth, petite-nièce du pape, le nomme, dans son testament, *Vinhandrandum* [3], et la *Chronique bazadaise, Vignandraldo.* D'après M. l'abbé O'Reilly [4], cette localité était autrefois complantée de vignes et appartenait à la famille noble d'Andron, de Bordeaux, d'où elle a pris le nom de *Villandrandus,* ville d'Andron, — ou *Vignandrondon,* vigne d'Andron.

Nous ne pouvons accepter les étymologies de M. l'abbé O'Reilly que sous bénéfice d'inventaire.

Quoi qu'il en soit, la seigneurie de Villandraut était possédée par la famille de Goth lorsque Bertrand vint au monde, et l'illustration de la localité comme celle de la famille ne remonte qu'à Clément V. L'histoire de ce prélat a besoin d'être refaite en entier; les calomnies de Villani, auteur italien et ennemi des papes d'Avignon, ont été trop copiées par les auteurs qui l'ont suivi. Des travaux anciens ont déjà fait justice de quelques-unes d'entre elles, et des études récentes de M. l'abbé Lacurie, de Saintes [5], et de M. Rabanis [6], prouvent que la célèbre entrevue de Saint-Jean-d'Angely doit passer au nombre des mensonges historiques.

La famille de Goth était fortement attachée au parti de l'Angleterre; aussi, à la fin du XIIIe siècle, pendant la campagne en Guienne de Charles de Valois, le pape Boniface VIII, ennemi de Philippe le Bel, voulant la dédommager des pertes qu'elle avait éprouvées, « éleva Bertrand aux charges » ecclésiastiques, et de chanoine qu'il était et sacristain de l'église de Bordeaux, lui procura l'évêché » de Comminges, et quelque temps après l'archevêché de Bordeaux, l'année 1300, un peu avant

(1) Jules Quicherat; *Bibliotheque de l'École des Chartes,* tom. I, 2e série, 1844, p. 119.

(2) Clément V eut pour frère Arnaud Garsie de Goth, vicomte de Lomagne et d'Auvillars; leur père s'appelait Beraud, ou Bertrand, ou Bernard de Goth; il s'était marié en 1249 avec Ida de Blanquefort. Le Père Anselme ne lui reconnaît pas d'autre femme. Il eut pour père Senebrun de Goth, fils de Raymond. On ne voit paraitre le nom de Garsie qu'après l'alliance supposée par M. Quicherat; mais, de son côté, M. l'abbé O'Reilly, dans son *Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas,* donne la généalogie de la famille de Goth, dans laquelle nous voyons qu'Arnaud Garcias de Goth, frère de Garcias Benquet, évêque de Bazas en 1166, eut pour fils Berard ou Beraud Garcias de Goth, écuyer, seigneur d'Uzeste et de Vignandrondon, lequel eut pour fils Bertrand, devenu pape sous le nom de Clément V, et Arnaud Garcias, vicomte de Lomagne.

Si on en croyait la généalogie fournie par M. l'abbé O'Reilly, le nom de Garcias serait plus ancien dans la famille de Goth que ne l'ont pensé le Père Anselme et M. Quicherat.

(3) *Variétés Bordelaises.*

(4) *Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas,* p. 224.

(5) L'abbé Lacurie, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie; *Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand de Got.* Saintes, Rose Scheffer, libraire-éditeur; 1849.

(6) Commission des monuments historiques de la Gironde (année 1847).

» Noël [1]. » Il est cependant probable que là n'est pas le seul motif de l'élévation de Bertrand; d'autres seigneurs dont les fils ou les frères étaient dans les ordres, avaient dû être aussi maltraités que Beraud de Goth; nous aimons à croire que son mérite y était pour quelque chose.

Pendant son pontificat, Clément V passa quelque temps à Bordeaux et dans sa seigneurie de Villandraut, d'où il a daté plusieurs bulles. C'est à cette époque qu'il fit bâtir [2] sur la rive gauche du Ciron le magnifique château dont les ruines passent à juste titre pour une des merveilles du sud-ouest de la France.

Villandraut ne resta pas longtemps dans la famille de Goth, qui, après avoir jeté un si grand éclat au commencement du XIVe siècle, finit bientôt par s'éteindre à peu près complétement. Régine de Goth, petite-nièce de Clément V, était propriétaire de cette seigneurie; elle la laissa par testament à son mari Jean, comte d'Armagnac [3]. « Quoique cette dame, dit l'abbé Baurein, eût institué son » époux pour son héritier universel, néanmoins plusieurs des seigneuries qui lui appartenaient ne » tardèrent pas à passer dans l'illustre maison de Durfort, qui était alliée à la maison de Goth [4]. »

Voici comment : en 1336, Philippe de Valois fit avec Eymery de Durfort, fils d'Arnaud de Durfort et de Marquèse de Goth, un traité par lequel celui-ci renonça aux droits qu'il tenait de sa mère sur les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, indivis entre les héritiers de la maison de Goth. Il reçut en compensation les terres de Villandraut et de Blanquefort [5].

Les Durfort possédèrent Villandraut jusqu'à la fin du XVIe siècle, puis il passa dans la famille de Lalande, dont un des membres, « M. Sarran de Lalande, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils » d'État et privé, second président en sa Cour du Parlement de Guienne, se qualifiait de baron de » Villandraut [6]. » En 1660, M. François de Salomon, président à mortier au Parlement de Bordeaux, était seigneur de Villandraut [7]. La famille de La Faurie lui succéda. « En 1789, la seigneurie de » Villandraut fut achetée par Charles-Philippe, comte de Pons, de demoiselle Jeanne-Louise de La » Faurie, fille mineure et héritière de Jean-Zacharie de La Faurie, baron de Villandraut. Cette terre » passa ensuite par succession à M. Louis-Marie, marquis de Pons, lieutenant général des armées du » Roi, ministre plénipotentiaire à la cour de Berlin, ambassadeur aux cours de Suède et d'Espagne. » Dans le partage de sa succession, la seigneurie de Grignols échut à M. le vicomte de Pons, père » de Mme la comtesse de Sabran, et Villandraut à M. le marquis de Pons, oncle de cette dame. A la » mort de M. le marquis, en 1834, ces terres furent de nouveau partagées entre M. le vicomte de » Pons et le comte Dubois de La Mothe..... Le château appartient maintenant à M. le comte de » Sabran [8]. »

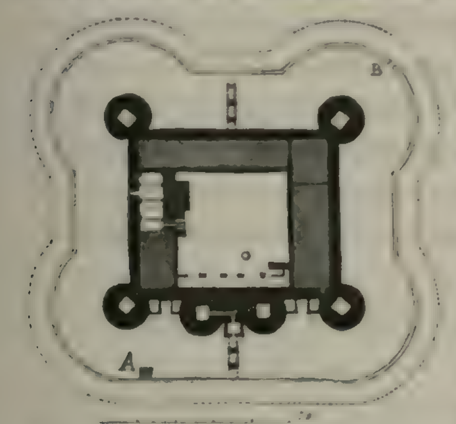
Mais il ne faut pas croire que tous ces seigneurs aient toujours goûté les douceurs de la paix à l'abri de leurs redoutables murailles. Peu de temps après leur construction, dans le second tiers du XIVe siècle, le prince de Galles, cité devant la Cour des Pairs par Charles V, n'ayant pas voulu obéir, le roi de France fit passer en Guienne une armée sous les ordres du duc d'Anjou et de Duguesclin. Presque toute cette province fut conquise, et Villandraut fut obligé de faire sa soumission. Mais à peine les Français repartis, cette place se refit anglaise; elle se soumit de nouveau à la première conquête de la Guienne en 1451, prit part à la révolte l'année suivante, et fut reprise en 1453 par le seigneur d'Albret, qui la soumit définitivement au roi de France [9].

[1] H. Lopès; *L'église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bourdeaux*, p. 240.
[2] *Chronique Bordelaise.* — Du Chêne; *Histoire des Papes.* — Du Haillan; *Histoire générale des Rois de France.*
[3] *Variétés Bordelaises*, t. VI. — [4] *Idem.* — [5] *Précis historique sur la famille de Durfort-Duras;* par M. Jean Favre, avoué à Marmande. — [6] *Variétés Bordelaises.* — [7] Lopès. — [8] O'Reilly; *Histoire de Bazas.* — [9] Monstrelet.

Les guerres de religion furent surtout fatales à ce château. En 1572, après le massacre de la Saint-Barthélemy à Bordeaux, ceux qui s'étaient sauvés s'emparèrent de Villandraut, où ils commirent d'épouvantables dégâts; ils furent peu de temps après obligés de l'abandonner, et ils le reprirent de nouveau en 1577; mais en 1592, le maréchal de Matignon, après la prise de Rions, vint avec une nombreuse artillerie mettre le siége devant le château, qui ne se rendit, par composition, qu'après avoir essuyé douze cent soixante coups de canon ([1]). « Il (Matignon) avait charge du Roy de faire » raser la place, et y vouloit-on travailler; mais cela fut interrompu par Monsieur de Duras, qui obtint » du Roy des lettres patentes portans inhibitions : tous les appareils estoient faicts ([2]). » L'abandon de ce merveilleux monument paraît cependant dater de cette époque, et l'on ne peut guère blâmer les maîtres de cette seigneurie d'avoir préféré le séjour de Duras, dont le château domine la splendide vallée du Drot, à celui de Villandraut, dont le site ni le pays n'offrent rien de bien agréable. Depuis lors, son rôle dans l'histoire a été nul. Ses fossés larges et profonds, ses grosses tours, ses solides murailles, attestent la puissance et la richesse du prélat qui les fit construire, et dureront autant que le monde, si quelque main vandale ne se charge de les combler et de les démolir.

Le château de Villandraut est bâti sur la rive gauche du Ciron, à 200 mètres environ de cette rivière, au sommet d'un mamelon peu élevé, et dans un lieu si peu fortifié par la nature, qu'il a fallu exécuter des travaux considérables pour en faire, ainsi qu'il en avait la réputation, même après l'adoption de l'artillerie, une des plus fortes places de la Guienne. Pour arriver à ce résultat, le Pape fit creuser d'énormes fossés enveloppant un massif de terre à peu près carré; les matériaux qu'on extrayait de ces fossés étaient rejetés en dehors sur les trois côtés, dont le niveau était plus bas que celui du massif où l'on voulait établir la forteresse; celui du nord se trouvait au niveau du massif réservé. On formait ainsi un glacis en pente douce. Je suis cependant porté à croire que le glacis n'existait pas primitivement, mais qu'il a été fait depuis l'invention des bouches à feu, et qu'auparavant on avait élevé un vallum extérieur aux fossés, ainsi que cela se pratiquait assez souvent, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage.

Autour du massif, Clément V fit élever des courtines de 2 mètres d'épaisseur et de 20 mètres de haut, renforcées à chaque angle d'énormes tours rondes très-saillantes dans les fossés. Deux autres tours rondes s'avancent en outre sur le milieu de la façade méridionale, et protégent la porte qui passe entre elles deux. Afin de laisser toujours au fossé la même largeur (15 mètres), il le fit élargir en face de chaque tour, en prenant pour centre de cet élargissement le centre de la tour elle-même. Le plan que voici indique parfaitement cette disposition, qui ne manque ni d'élégance ni d'originalité.



Le château, sans y comprendre les fossés, a 52 mètres de long de l'est à l'ouest, et 43 mètres de large du nord au sud. Il faut y ajouter la saillie des tours de chaque côté, ce qui donne du nord au sud 58 mètres, et 67 de l'est à l'ouest; de plus, 15 mètres de chaque côté pour la largeur des fossés, dont la contrescarpe en talus est toute construite en pierres de taille. Ce plan est pris au fond du fossé, où l'épaisseur des murs est rendue plus considérable qu'au niveau du sol supérieur, par un talus qui commence à ce

[1] Delurbe; *Chronique Bordelaise.* — ([2]) Darnal; *Idem.*

niveau. Le revêtement de la contrescarpe est également bâti en talus, et, sur la façade méridionale seulement, il s'élève de 2 mètres environ au-dessus du glacis. Partout ailleurs il arase le sol.

Une source assez abondante située en *A* existait évidemment, avant la construction du château, à la base du mamelon, et formait un petit cours d'eau qui se dirigeait vers l'ouest et allait se jeter, après un parcours de 500 mètres, dans le ruisseau du Baillon, un des affluents du Ciron. Cette source convertit maintenant les fossés en marais, et pourrait y entretenir quelques pieds d'eau si l'on fermait l'ouverture d'un canal souterrain située en *B*. Quelques personnes affirment qu'autrefois les eaux du Ciron remplissaient à volonté les fossés. Cette tradition ne mérite même pas un essai de réfutation.

Les tours, toutes de même dimension, excepté celle du sud-est, qui est démolie jusqu'au niveau du sol du premier étage, se composent de quatre salles superposées : une cave, qui pouvait à l'occasion servir de cachot, un rez-de-chaussée et deux étages. Toutes ces salles, sauf celles du deuxième étage, sont voûtées. Les appartements, formés de deux étages correspondant à ceux des tours, s'appuyaient contre trois courtines ; celle du sud est libre ; une grande cave existe sous ceux de l'ouest. On entrait dans le château par une grande porte, au sud, défendue par les deux tours jumelles de la façade, et s'ouvrant à l'extrémité d'un pont porté sur deux piles. On voit, de plus, une poterne sous ce pont, au fond des fossés, et une autre poterne, au nord, d'où, au moyen d'un pont en bois supporté par trois piles à bases de pierre, on pouvait passer dans la garenne qui s'étendait jusqu'au confluent du Ciron et du Baillon.

Tel est l'ensemble de cette belle forteresse.

Fossés et caves. — On entre maintenant dans les fossés qui servent de basse-cour à une habitation voisine par un couloir souterrain qui traverse le glacis méridional et vient déboucher à l'ouest de la fontaine *A*. Autrefois on y descendait par une poterne étroite, en cintre surbaissé, percée sous la troisième arche du pont qui les traverse. On m'a assuré que de cette poterne on passait dans le caveau de la tour placée à l'ouest de la porte ; on m'a dit aussi que les escaliers de ces deux tours centrales descendaient jusqu'au fond des caveaux. Il m'a été impossible de vérifier ces deux faits. J'ai essayé d'entrer par la poterne, mais des décombres en obstruent le passage ; j'ai voulu pénétrer par les escaliers, des matériaux de toute nature m'ont encore arrêté. Les salles du rez-de-chaussée étaient encombrées de barriques, de pièces de bois, de fumier, etc., et je n'ai, par conséquent, pu passer par l'orifice percé au milieu de la voûte et fermé par une grosse pierre. Néanmoins, je crois qu'on doit adopter comme exacts les renseignements qui m'ont été donnés. Le rez-de-chaussée des tours jumelles devait servir de corps-de-garde, et il était nécessaire que les hommes chargés de la défense du château pussent surveiller en même temps les fossés et le pied des remparts, et sortir de ces fossés ou y entrer à toute heure du jour ou de la nuit sans troubler les autres habitants de la forteresse. Il fallait aussi qu'un certain nombre d'hommes pussent, à un moment donné, se porter rapidement et en secret sur les points attaqués ou menacés. C'est pour cela que les deux escaliers ont été prolongés jusqu'au fond de ces caveaux.

Des raisons semblables n'existant pas pour les caveaux des tours d'angle, il était inutile d'en prolonger les escaliers. Ces caveaux n'ayant aucune issue vers l'extérieur, si ce n'est par l'orifice percé au milieu de la voûte, doivent être considérés comme des cachots. Je n'ai pu pénétrer, par les motifs signalés plus haut, dans trois de ces cachots, mais je suis entré dans celui de la tour du sud-est (Voir la *coupe*, planche XV). Il est carré, voûté en berceau plein-cintre, profond de 4 mètres,

long et large d'autant; la voûte, à la clef, a 0m75 d'épaisseur : c'est là que se trouve un orifice carré formant la seule ouverture, et dont les côtés font face à la porte du rez-de-chaussée de la tour, qui est juste dans l'angle du château. Les parois du caveau sont parallèles à celles de l'orifice. Cette disposition se trouvant la même dans deux autres tours, il est assez probable que le plan intérieur est partout aussi le même. D'un autre côté, j'ai tracé les parois des caveaux des deux tours centrales parallèles aux courtines du château, me fiant en cela à la disposition de l'orifice, dont un des côtés fait face à la porte du rez-de-chaussée s'ouvrant directement sur la cour.

Il existe encore, outre ces six petits caveaux, une grande cave sous les appartements de l'ouest. On y descend par un large escalier droit, dont l'ouverture extérieure ogivale est dans la cour du château. Cette cave est divisée en travées par trois pilastres supportant des arcs doubleaux ogivaux soutenant une voûte en berceau. Une petite fenêtre carrée, jadis fortement grillée et très-ébrasée vers l'intérieur, prend jour dans le fossé. Deux autres ouvertures percées dans le sol des embrasures des meurtrières du rez-de-chaussée servaient à monter les provisions déposées dans la cave.

Porte et appartements enveloppant la cour. — Pour entrer dans le château, on traverse le fossé sur un pont [1] composé de trois arches en plein-cintre. Une reprise très-visible au niveau des sommiers des arches et leur appareil, donne à penser qu'elles sont plus modernes que les piles, et qu'autrefois le tablier était en bois. Ce qu'il y a de bien positif, c'est que l'arche la plus rapprochée de la porte n'existait pas, mais était remplacée par un pont-levis dans le genre de ceux de Roquetaillade; la rainure contre laquelle il s'appuyait, une fois relevé, se voit encore très-bien en *A* (Planche XIII). Vient ensuite un cintre bombé, après lequel on trouvait une porte *(B)* dont les gonds sont encore en place. On pénétrait ainsi dans une antichambre, espèce de bastille défendant le fossé, par des meurtrières qui rasent le pied des tours jumelles, et qu'il fallait traverser avant d'entrer dans le couloir entre ces deux tours. Cette bastille avait une voûte d'arêtes sans nervures, surmontée d'un étage dans lequel on montait par un escalier volant. On voit encore les boulins qui ont servi à l'établir. Des bastilles de ce genre se rencontrent assez souvent dans les châteaux bâtis en Angleterre du temps d'Édouard Ier. Cet obstacle franchi, et avant d'arriver à la première porte, il fallait passer sous un assommoir *(C)* placé au second étage des tours, derrière un arc bombé. Les défenseurs chargés de laisser tomber les projectiles par cet assommoir se tenaient dans une petite chambre, dont la trace n'est signalée que par l'arrachement de ses murs. Contre le côté extérieur de la première voûte ogivale *(D)* du couloir s'appuyait une porte, dont l'existence ne peut être prouvée que par les rainures assujétissant les barres qui la consolidaient et les gonds dont les traces restent encore dans les murs. Les vantaux de cette porte devaient s'ouvrir en dehors, car autrement ils auraient caché l'ouverture des meurtrières par lesquelles on prenait en flanc les assaillants. Cette porte franchie, il fallait passer devant les meurtrières, puis sous un second assommoir *(E)*, suivi d'un arc ogival plus

(1) Les plans de détail devant tous être dessinés à la même échelle (3 millimètres pour 1 mètre), il m'a été impossible de tracer le plan des fossés, et, par conséquent, du pont de Villandraut; mais ils sont indiqués sur le petit plan d'ensemble.

Il est bon de remarquer que le plan de Villandraut, qui présente un aspect parfaitement régulier, est, pour les détails, d'une grande irrégularité; il n'est peut-être pas deux des parois de l'intérieur des tours qui soient de même dimension; ces parois sont rarement en face l'une de l'autre, et rarement aussi elles sont dirigées dans le même sens que celles des tours voisines; les angles des hexagones ne correspondent pas toujours parfaitement d'étage à étage, etc., etc. Je crois que, pour certains détails, il y a eu négligence de la part du constructeur; mais quelques autres sont motivés : il fallait faire chevaucher les meurtrières et les diriger dans le sens favorable à la défense; changer les portes et les fenêtres de place, suivant les étages. D'un autre côté, il ne faut pas chercher dans les constructions même les plus soignées du moyen âge cette uniformité monotone, et souvent hors de raison, des constructions modernes.

bas que le précédent, et derrière lequel tombait la herse, dont la rainure a $0^{m}21$ de large. La herse est suivie d'un troisième arc ogival *(G)* encore plus bas, contre l'intérieur duquel s'appuyaient les vantaux de la dernière porte *(H)*, assujétis par des barres qui glissaient dans des rainures. La voûte *I* est en arc bombé.

Après avoir franchi tous les obstacles qui viennent d'être signalés : un pont-levis, une herse, trois portes, deux meurtrières, deux assommoirs, on débouche dans une vaste cour carrée, entourée des trois côtés (est, nord et ouest) par des appartements qui s'appuyaient contre les courtines. En face de l'entrée, au nord, ils sont complétement ruinés; mais les arrachements des cheminées du rez-de-chaussée *(IJ)* et du premier étage, les grandes fenêtres du haut, les meurtrières du bas, et les latrines des deux étages, permettent d'en retrouver à peu près la distribution.

Juste en face de la porte d'entrée existe une poterne ogivale *(K)*, d'où, comme il a été dit plus haut, au moyen d'un pont en bois jeté sur le fossé et dont on voit encore la base des piles, on passait dans la garenne. Il existe sur la face extérieure de la courtine, et de chaque côté de la poterne, des assises saillantes, horizontales, parallèles, partant de la base du mur, distantes l'une de l'autre de $0^{m}60$ environ, et longues de 4 ou 5 mètres. Je n'ai pu deviner l'utilité de ces assises, sortes d'escaliers qui devaient faciliter, ce me semble, l'escalade de la poterne. On avait peut-être eu l'intention de bâtir une bastille pour protéger cette entrée, comme on l'a fait devant l'entrée principale; peut-être aussi avait-on établi de chaque côté de la poterne deux tourelles en encorbellement pour protéger le pont-levis; on voit de ces sortes de tourelles dans plusieurs châteaux d'Angleterre de la fin du XIIIe siècle. La vue à vol d'oiseau (Planche XIV), prise du côté du nord, donne une idée de l'ensemble de la forteresse. Dans ce dessin, la tour de l'angle nord-est est restaurée; des hourds ont été placés au sommet de celle du nord-ouest; une partie des créneaux et du bahut du chemin de ronde ont été rétablis sur la courtine du nord. La cour et les quatre tours de la façade sont telles qu'elles existent maintenant; seulement, j'ai dégagé les murs d'une partie du lierre qui les cache, coupé bien des arbres qui poussent dans les fossés et dérobent dans la nature la vue du monument.

A droite, côté oriental de la cour, on entre dans une vaste salle *(L)* par trois portes *(MMM)* en arc bombé et entourées de petites colonnettes séparées par des gorges profondes, et dont les bases sont profilées comme celles usitées au commencement du XIVe siècle. Cette salle, chauffée par trois grandes cheminées *(J'J'J')*, était éclairée, du côté de la campagne, par des meurtrières, et du côté de la cour, par deux grandes fenêtres carrées *(NN)* divisées en deux par une traverse en pierre horizontale; la division supérieure, plus petite que l'autre, est divisée à son tour par un meneau vertical dont l'ornementation se compose d'une simple gorge. Le linteau est surmonté d'un arc de décharge ogival. Au nord de cette vaste salle en existe une autre bien plus petite *(O)*, occupant l'angle nord-est du château; elle est complétement dégradée.

Ces salles n'étaient pas voûtées; les planchers s'appuyaient sur des poutres soutenues à leurs extrémités par des corbeaux en pierre. Les appartements du premier étage ne paraissent pas avoir eu de communication directe avec ceux du rez-de-chaussée. On devait y entrer par les tours seulement; plus tard, on a établi un balcon qui permettait d'y monter par la cour. Ils étaient éclairés par de grandes fenêtres ressemblant beaucoup à celles du rez-de-chaussée, et s'ouvrant sur la campagne et sur la cour.

Au-dessus du premier étage, très-haut de cerveau, s'étendaient des greniers peu élevés qui paraissent avoir été à peu près privés de lumière.

Le rez-de-chaussée, du côté occidental de la cour, a dû servir de magasin; il est dépourvu de

cheminées; les portes et les fenêtres sont moins ornées que celles de l'appartement qui lui fait face. Les carrés noirs *(PP)* tracés sur le plan sont les orifices percés dans la voûte de la cave, dont l'escalier est en *F*. Dans l'angle nord-ouest est une petite chambre voûtée (*Q*), mais cette voûte est plus moderne que les constructions primitives.

Le premier étage (Planche XVII) paraît avoir servi de salle d'honneur, si l'on en juge par le luxe des ornements des quatre ouvertures qui donnent sur la cour : deux portes et deux croisées; les portes sont en cintre bombé, et les deux fenêtres sont surmontées d'une archivolte saillante retombant sur des culs-de-lampe. Portes et fenêtres sont entourées de petites colonnettes dont les chapiteaux sont formés d'un seul rang de feuilles de lierre, de chêne, d'olivier, etc., d'un dessin très-large et très-gras, et les bases semblables à celles signalées plus haut (Voir Planche XVIII, n°s 1 et 2, ces bases et chapiteaux).

Tous ces appartements sont tellement dégradés, qu'il est à peu près impossible de deviner l'usage particulier auquel chacun d'eux était destiné. Ils paraissent avoir été recouverts, comme ceux du château de Roquetaillade, par une charpente plate et des tuiles creuses, de façon à laisser entre la toiture et les créneaux un chemin de ronde qui servait également de chéneau.

Tours; rez-de-chaussée (Planche XIII et Planche XV, celle-ci donnant la coupe des quatre tours de la façade, sur la ligne *ab* des plans). — Les tours, étant mieux conservées, sont, par conséquent, plus intéressantes; on y retrouve, à peu près intactes, les anciennes dispositions. Le château avait, dans l'origine, six tours semblables; vu à distance, il paraît n'en avoir plus que cinq, parce que l'une d'elles, celle de l'angle sud-est, a été démolie jusqu'au niveau du sol du premier étage, soit par les douze cent soixante coups de canon du maréchal de Matignon, soit dans le but d'établir une batterie à ciel ouvert pouvant protéger la place du côté du bourg de Villandraut. La voûte du rez-de-chaussée a été refaite en forme de dôme très-bas, très-lourd et sans caractère. Elle remplace une voûte formée de huit compartiments séparés par des nervures simplement épannelées, comme celles de Roquetaillade (Planche V, n°s 11 et 12), et se réunissant au centre sans dessiner de clef; ces nervures retombent, dans les angles, sur des culs-de-lampe pyramidaux, dans le genre de ceux figurés aux mêmes numéros de la même Planche. C'est du moins ainsi que sont construites les voûtes des cinq autres tours.

Partout les salles du rez-de-chaussée sont octogones, et toutes ont trois meurtrières, dont l'embrasure, fort large, est recouverte d'une voûte en berceau bombé. Ces meurtrières s'élèvent au-dessus du sol de la chambre d'une ou plusieurs marches; leur ouverture extérieure est cruciforme, et ressemble à celle des meurtrières de Roquetaillade, avec cette différence que la petite branche transversale est pattée comme la branche verticale. J'ai figuré (Planche XVII) une de ces ouvertures; c'est celle qui est placée sur le côté occidental du couloir de la porte. Toutes les autres sont faites sur le même modèle.

Chaque tour a sa porte particulière généralement ogivale, suivie d'un couloir au milieu duquel s'ouvrent à droite et à gauche deux portes donnant dans des corridors : l'un, droit, conduit dans la cage de l'escalier à vis qui se prolonge jusqu'au sommet de la tour; l'autre, coudé, dans des latrines en encorbellement, et cachées par une haute cage carrée s'élevant jusqu'au milieu du dernier étage et dérobant à la vue l'angle formé par la tour et la courtine. Chaque étage a ses latrines particulières, toutes renfermées dans la cage. On voit très-bien cette disposition dans la coupe (Planche XV) et dans les divers plans. Je ne crois pas ces quatre cages aussi anciennes que le château, avec lequel

elles sont d'ailleurs très-bien raccordées; mais on n'a pas été longtemps sans s'apercevoir que ces douze latrines, sur la façade, n'étaient pas d'un aspect agréable, et on a dû vite chercher à les cacher, ce qu'on n'a pas fait pour celles des autres tours, comme on peut le voir par la vue prise à vol d'oiseau (Planche XIV). A une époque qu'il est difficile de préciser, on a changé la destination du rez-de-chaussée de la tour placée à l'est de la porte; il a été métamorphosé en cuisine. De la meurtrière de l'ouest, on a fait la cheminée et deux petits fours; d'une autre meurtrière, on a fait un évier. Ces deux premières tours n'avaient pas de cheminées, tandis que les deux autres en étaient munies; leur manteau est en cintre bombé. Le rez-de-chaussée des deux tours du nord-ouest et du nord-est n'offre rien de particulier.

Premier étage. — J'ai déjà dit que le premier étage de la tour du sud-est n'existait plus. On y montait de deux façons : par l'escalier à vis et par le premier étage des logements appuyés contre la courtine. On montait par les mêmes procédés dans toutes les tours des angles; quant à celles qui encadrent la porte, on y monte par leur escalier particulier et par une galerie extérieure anciennement en bois, et portée par des corbeaux et des poteaux.

La partie de cette galerie qui est appuyée contre le mur de façade *RS* a été, vers la fin du XVI[e] siècle, remplacée par une belle terrasse supportée par de grands arcs en plein-cintre retombant sur des piliers; d'autres arcs plus étroits partent de ces piliers et s'appuient contre l'ancien mur. A la même époque, des perrons et des balcons de pierre *(TTTT)* ont été bâtis dans la cour pour faciliter l'accès des appartements (Voir aussi la Planche XIV). Ces terrasses et balcons ont remplacé avec avantage les galeries en bois; mais si leurs moulures, rares d'ailleurs, ne suffisaient pas à faire reconnaître leur date plus récente, on pourrait encore assurer qu'ils ne sont positivement pas aussi anciens que la construction primitive, parce qu'à cette époque on évitait généralement les escaliers larges et d'un facile accès. C'est par une de ces terrasses qu'on pénètre maintenant dans le premier étage (Planche XVII) des deux tours de la façade : dans celle de droite, par une fenêtre, et dans l'autre, par une petite porte ancienne *(A)* dont il ne reste plus qu'un léger fragment des pieds droits.

Cette petite porte, assez rapprochée des appartements du seigneur, placés à l'ouest de la cour, et ouverte tout près de l'escalier par lequel on communiquait avec le rez-de-chaussée sans entrer dans le premier étage de la tour, et la cheminée du rez-de-chaussée, me donnent à penser que c'était le corps-de-garde principal de la place, et que c'était bien, comme on me l'a assuré, par la cave de cette tour qu'on passait pour entrer dans les fossés.

Les deux tours jumelles, au premier étage, sont calquées l'une sur l'autre; seulement, les objets placés à droite dans l'une sont à gauche dans la voisine; elles ont chacune deux fenêtres *(BB' CC')*, l'une ouverte sur la campagne, et l'autre, en face, sur la cour; elles ressemblent, par leur forme extérieure, à celle des appartements de l'est; à l'intérieur, leur embrasure est recouverte d'une voûte bombée et garnie, comme presque toutes les fenêtres de cette époque, de deux bancs en pierre (Voir aussi la *Coupe,* Planche XV). Dans le premier étage de ces deux tours, on ne trouve qu'une seule meurtrière, et un siége de latrines en encorbellement à l'extrémité d'un corridor coudé. Toutes les tours ont, à cet étage, une cheminée semblable à celles du rez-de-chaussée. Les portes des latrines et de l'escalier sont ogivales; les pieds-droits de ces portes et des fenêtres sont formés de pierres de plus grand échantillon que celles qui composent les murs, mais cependant irrégulières entre elles. Les claveaux sont aussi très-irréguliers, mais extradossés. La clef de voûte

de celle de l'est *(D)* est ornée d'un fleuron de feuilles grasses et largement dessinées, entourées de feuilles à crochets dans le caractère de celles de la corniche du chéneau de Roquetaillade (Planche V, n° 13). La clef de voûte de l'autre tour *(E)* est dans le même genre, mais les feuilles ont moins de style. Les parois et les voûtes sont couvertes d'un enduit remontant à l'époque de la construction du château, et sur lequel sont figurées des assises au moyen de deux raies rouges. Ce genre de décoration économique était très-commun dans nos contrées pendant le XIVe siècle.

En sortant de ces deux chambres, et après avoir franchi quelques marches de l'escalier, on trouve, sur le couloir de la porte, et, par conséquent, entre les deux tours jumelles, la petite chambre voûtée en berceau plein-cintre *(F)*, dans laquelle se tenaient les hommes chargés de la manœuvre de la herse et de lancer des projectiles par l'assommoir, qui pouvait être desservi par le deuxième étage lorsqu'il n'y avait plus personne en bas, ou lorsque les assaillants étaient parvenus à soulever la herse, ce qui mettait un obstacle entre l'assommoir et la chambre. Celle-ci était éclairée, du côté de la cour, par une petite fenêtre carrée, et une meurtrière *(H)*, en face de la fenêtre, battait de front le tablier du pont.

Le premier étage de la tour de l'angle sud-ouest *(K)* a été un peu plus orné que celui des autres : une rose décore le centre des assises peintes; plus tard, un enduit assez épais a recouvert cette décoration, et sur cet enduit on a peint des arabesques d'un assez beau dessin. Les culs-de-lampe des nervures des voûtes se terminent, pour la plupart, en fleurons, et ont quelques moulures de plus que ceux des autres tours (Planche XVIII, n° 3). Sur la clef est sculpté un bas-relief (Planche XVIII, n° 4), représentant un évêque assis, non nimbé, bénissant; il est coiffé d'une mitre et tient une crosse; il est accosté de deux anges qui portent des phylactères. Le dessin de ce bas-relief est fort beau et rappelle celui des sculptures de la cathédrale de Bordeaux. Je crois que cette statuette représente l'archevêque Bertrand de Goth. — Le premier étage des deux autres tours n'offre rien de particulier, il est à peu près calqué sur ceux qui viennent d'être décrits.

Second étage (Planche XV). — Le second étage est également octogone, mais n'a jamais été voûté; la voûte était remplacée par un plancher s'appuyant sur un redan du mur, et soulagé par des jambettes; il était surmonté d'une charpente très-basse, recouverte de tuiles creuses [1], laissant entre elle et les créneaux un large chemin de ronde sur lequel on établissait les hourds, ainsi que le démontrent les trous horizontaux faits exprès pour établir leur charpente au niveau du sol du chemin de ronde.

Chacun de ces étages a deux ou trois meurtrières, mais pas de fenêtre, excepté les deux tours jumelles, qui en ont une petite du côté de la cour. Entre ces deux tours est un petit réduit placé juste au-dessus de la chambre de la herse; de là, deux assommoirs protégeaient le couloir de la porte d'entrée. Le sommet des courtines est au niveau du sol de cet étage; de sorte qu'au moyen des deux portes de chaque tour donnant sur le chemin de ronde, on pouvait faire le tour du château sans descendre, et se transporter assez vite d'une extrémité de la forteresse à l'autre, suivant que la nécessité et le besoin du service l'exigeaient.

Les tours et les courtines n'étaient pas, comme ce fut l'usage général à la fin du XIVe siècle,

[1] Au XIVe siècle, les tours n'étaient quelquefois couvertes que de chaume. « ... Et ordonnèrent à porter canons en avant, » et à traire, en aqueraux et a feu grégeois, dedans la basse court : si que toute la basse court fut embrasée : et ce multiplia » tellement ce feu, qu'il entra en la couverture d'une grosse tour qui était toute couverte de chaume. » (Froissart; *Siége de Romorantin, en 1356.*)

couronnées de machicoulis; ceux des tours étaient remplacés par des hourds dans le genre de ceux figurés dans la planche XIV. Les courtines ne paraissent avoir eu que des créneaux.

Voici les quelques marques de tacherons que j'ai relevées çà et là, partout où le mur n'est pas caché par du badigeon ou du lierre.

Le château de Villandraut, comme celui de Roquetaillade, était une forteresse de premier ordre; le parement des murs est en moellon de pierre dure, carré et piqué. Ces murs, d'une épaisseur considérable, sont encore parfaitement d'aplomb, et aucune lézarde ne s'y est manifestée. Les pieds-droits et les archivoltes des ouvertures sont en pierre irrégulière, mais de plus grand échantillon. Tout a été sacrifié à la force, et rien ou à peu près rien au luxe; et, sauf une clef de voûte, quelques petits chapiteaux (Planche XVIII, nos 1 et 2), quelques congés sculptés à la partie inférieure des pieds-droits des fenêtres, la console d'une porte au rez-de-chaussée de la tour du sud-est, et quelques légers détails, on ne rencontre pas de sculptures. Les nervures des voûtes ne sont qu'épannelées, et les culs-de-lampe sur lesquels elles retombent sont de la plus grande simplicité. En un mot, c'est la force dans toute sa sévérité. Ici, pas de donjon, qui donne tant de grâce à Roquetaillade. Toutes les tours pouvaient en servir l'une après l'autre.

Le château de Villandraut est de ceux qui gagnent à être étudiés; son premier aspect n'est pas séduisant; les longs et minces ormeaux qui poussent dans les fossés, les énormes touffes de lierre qui grimpent jusqu'au sommet des murs, le cachent presque en entier et diminuent l'échelle de ces grosses tours. De loin, on n'en peut voir que le sommet, et de près on n'en embrasse qu'une faible portion. Cependant, nous avons essayé, en changeant plusieurs fois de place, de dessiner les quatre tours de façade et le pont qui traverse le fossé (Planche XVI) [1].

Si nous avions le bonheur de posséder le château de Villandraut, nous le conserverions avec le soin que l'on met à préserver des outrages un objet précieux, et nous voudrions en faire jouir pleinement les amateurs qui viendraient le visiter [2]. D'abord, nous donnerions congé à tous les locataires qui occupent le rez-de-chaussée des tours, et nous ne souffririons pas que les fossés fussent métamorphosés en basse-cour; puis, les locataires partis, nous ferions faire une bonne porte dont notre homme d'affaires seul aurait la clef. Nous ferions griller le soupirail de la cave, par où les enfants peuvent s'introduire. Cela fait, nous tiendrions à ce que notre homme d'affaires dessinât ou fît dessiner un parterre dans la cour et y cultivât des fleurs. Nous ferions enlever les trois quarts au moins du lierre qui cache les tours et les courtines, tant en dehors qu'en dedans; il en resterait bien assez, et peut-être encore trop. Nous ferions nettoyer les fossés pour leur restituer leur profondeur primitive, et pour cela nous arracherions presque tous les arbres, qui y poussent cependant si bien; mais le château et le paysage lui-même y gagneraient. L'agriculture peut-être n'en souffrirait pas, car ce terreau transporté dans les champs ferait un excellent engrais. Nous ferions enlever la terre des appartements jusqu'au sol primitif, déblayer les décombres des caveaux des tours; de cette manière on en connaîtrait toute la profondeur, et nous aurions une échelle au moyen de laquelle on pourrait les visiter tous; nous irions même peut-être jusqu'à couvrir les tours, dont alors la

(1) Voir une vue de l'intérieur de la cour dans mon *Choix des Types*, et une reproduction de la même vue dans le *Magasin Pittoresque*, année 1847, page 56.

(2) Je saisis l'occasion que me fournissent ces réflexions pour remercier M. le comte de Sabran-Pontevez de l'obligeance qu'il a mise à me fournir toutes les facilités pour visiter et étudier ce qu'il est actuellement possible de voir dans le château de Villandraut.

conservation serait indéfiniment assurée. (Il est bien entendu que nous serions assez riche pour faire toutes ces petites dépenses sans trop nous gêner.) Enfin, pour encourager notre homme d'affaires ou son chargé de pouvoirs à entretenir la ruine *dans un bon état,* nous le laisserions libre d'établir un tarif *forcé* pour visiter le château, tarif qui, bien entendu, ne serait pas présenté à ceux qui ont l'habitude de ne pas déranger les gens sans les récompenser de leur peine. Nous sommes sûr que les jours de foire et de marché on ferait queue pour visiter les *cachots* de la forteresse.

En agissant ainsi, nous croirions rendre un véritable service à l'archéologie, car Villandraut, qui est presque complet, est une des forteresses les plus intéressantes de la Guienne.

L'auteur d'un article publié sur Villandraut, dans le *Magasin pittoresque,* termine ainsi : « Le pays » au milieu duquel ce riche manoir est situé offre un aspect étrange et qui peut plaire aux imagi- » nations portées à la rêverie. Au milieu de vastes forêts de pins, on découvre de loin en loin » quelques misérables fermes entourées de rares terrains cultivés ; là, l'hospitalité ne se vend pas; » si le voyageur fait une halte, tout s'empresse autour de lui ; mais après un accueil cordial, il n'a » plus guère rien à espérer : le triste mobilier du logis lui annonce suffisamment qu'il doit regagner » la ville s'il veut quelque chose de plus que ce que peut offrir la plus humble rusticité. » Je ne sais si je me suis fait illusion, mais tout me paraît faux dans ces quelques lignes. Le pays offre, en effet, un aspect étrange ; mais le Ciron est une charmante rivière bordée de chênes séculaires et de pins gigantesques ; les fermes sont loin d'avoir l'air misérable, et le voyageur n'a pas besoin de demander l'hospitalité aux fermiers : le bourg de Villandraut, très-grand, fort bien percé et renfermant de belles maisons, offre toutes les ressources d'une ville. L'hospitalité pouvait ne pas se vendre au XIIIe siècle, mais d'excellents hôtels ont depuis lors changé tout cela, et, avec une bourse bien garnie et au prix des grandes villes, on vit aussi bien à l'ombre du manoir de Clément V que partout ailleurs. Ce qui n'a pas changé, c'est l'accueil cordial des habitants.

L'église de Villandraut n'offre que peu d'intérêt : c'est une longue nef dans laquelle on entre par une porte ogivale du XIVe siècle, surmontée d'une rosace de même époque. Le mur méridional de la nef est très-épais. Au sud-est de l'église s'appuient des constructions qui paraissent avoir appartenu à une forteresse de la fin du XIIIe siècle, contre laquelle l'église aurait été construite. Sont-ce les restes du château qui a précédé celui du Pape?

Clément V établit à Villandraut un chapitre qui a subsisté jusqu'à la Révolution.

On trouve dans le bourg, à côté de la maison de M. Dupuy, membre du Conseil général de la Gironde, une fontaine recouverte d'une voûte ogivale, et qu'on appelle *la fontaine du pape Clément.*

Bordeaux, le 1er juin 1860.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 30 mai dernier, M. le Préfet a approuvé la délibération du 21 du même mois, par laquelle le Conseil Municipal a souscrit pour vingt exemplaires à l'ouvrage que vous publiez sous le titre : *La Guienne anglaise.*

. . . . Je ne dois pas vous dissimuler que le rapport sur lequel cette délibération a été prise exprime le désir que le titre de votre ouvrage pût être changé. J'ai la confiance que ce vœu sera entendu par votre patriotisme.

Agréez, etc.

Le Maire de Bordeaux,

CASTÉJA.

Je me suis rendu à ce vœu, et mon livre portera sur la couverture et sur la première feuille de chaque volume le titre de GUIENNE MILITAIRE ; il conservera, d'ailleurs, le sous-titre, et le plan primitif de l'ouvrage ne sera nullement changé.

LÉO DROUYN.

SAUVETERRE-DE-GUIENNE

Chef-lieu de canton, arrondissement de La Réole.

La ville, ou plutôt la *bastide* de Sauveterre, ne remonte pas à une haute antiquité; elle doit être mise au nombre de ces villes neuves appelées *bastides* en langue d'oc, bâties d'un seul jet et sous l'empire d'une même volonté dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Le plan que voici donne une idée de toutes les villes fondées pendant cette grande époque, que bien des hommes, imbus des préjugés laissés par la Renaissance et ravivés par le XVIIIe siècle, traitent encore de barbare. Pour eux et pour tous ceux qui ne lisent que les romans dits *historiques*, ville gothique est synonyme de ville irrégulière et mal tracée. Les villes du XIIIe siècle sont, au contraire, les plus régulières que nous ayons : Sainte-Foy et Monségur nous en fourniront encore des exemples.



« Après tout, dit M. Félix de » Verneilh, dans une remarquable » étude sur l'*architecture civile au » moyen âge dans le Périgord et le » Limousin* [1], il est dans la nature » des hommes d'aimer l'ordre et la » règle, et c'est pour cela que l'on » s'est toujours fait la même idée de » la beauté et de la commodité des » bourgs ou des villes. Jamais, qu'on » le croie bien, nos ancêtres n'ont » été assez absurdes pour rendre à » plaisir tortueuses et irrégulières les rues de leurs villes; ils n'avaient pas peur à ce point du vent » ou de l'ennemi, quoi qu'on en dise. Jamais, si ce n'est peut-être au XVe siècle, ils n'ont admis, » ni dans leurs monuments, ni dans aucune de leurs œuvres, l'*irrégularité sans motifs*. Y a-t-il » rien de plus symétrique que les jardins du moyen âge, devenus les jardins à la française? »

Les rois d'Angleterre et de France et les grands seigneurs du Midi, voulant se créer une autorité plus directe sur les contrées qui leur appartenaient, achetaient ou se faisaient donner un emplacement

[1] *Annales archéologiques*, tome VI, p. 71.

choisi à l'avance, l'entouraient de fossés avec palissades ou murs, y faisaient tracer des rues, construire des maisons uniformes, puis accordaient de nombreux priviléges aux personnes qui venaient s'y établir. L'espoir d'une condition meilleure y attirait bientôt des habitants, et les villes se trouvaient vite entièrement peuplées. Il arrivait bien quelquefois que les seigneurs réclamaient et se faisaient rendre les hommes qui les avaient quittés; que les évêques excommuniaient les fondateurs et les nouveaux habitants des bastides; mais rien n'arrêtait l'élan donné : les rois, les grands seigneurs et les habitants y trouvaient leur avantage. Plus tard, comme nous le verrons dans la suite de cet ouvrage, les rois d'Angleterre les réunissaient à leur couronne, et finirent enfin par les donner aux seigneurs gascons dont ils avaient le plus à se louer.

Sauveterre, située dans l'ancien diocèse de Bazas, est une de ces villes neuves, bâtie dans un lieu nommé auparavant *Athala*, au-dessous d'un château dont il ne reste plus qu'une motte, au nord et à 150 mètres environ des fossés de la ville. Cette motte fait maintenant partie de la commune de Saint-Léger. Nous voyons, par les *Rôles gascons*, qu'en 1281-82, Édouard Ier, roi d'Angleterre, fonde cette bastide *(de quandam bastida in loco salvæ-terræ fienda)*; la même année, il accorde des priviléges aux habitants de Sauveterre pour les récompenser de l'emplacement qu'ils ont cédé. Cette cession ne s'était cependant pas faite sans de nombreuses difficultés : le terrain que le roi avait choisi appartenait à divers seigneurs; les uns ne cédèrent qu'à la force, les autres de bonne volonté. Certaines réclamations n'avaient pas encore cessé en 1289; mais alors les constructions étaient achevées.

En 1283-84, des libertés furent encore accordées aux habitants (1).

(1) J'ai cru utile, pour donner une idée des priviléges généralement accordés à ces sortes de villes au moment de leur fondation, d'offrir une traduction de ceux de Sauveterre, publiés en latin dans le *Compte-rendu des travaux de la Commission des Monuments historiques*, 1847.

COPIE DES PRIVILÉGES DE SAUVETERRE.

Voici la teneur desdits articles, droits et capitulaires antiques, telle qu'elle existe dans quelques manuscrits *(monumentis)* :

1° Nous leur concédons et octroyons les lieux ou places nécessaires à la construction de leurs maisons, à la condition que chaque place aura quatre stades de large sur douze de long, le stade étant lui-même de six pieds. Chaque place sera tenue de nous payer, à nous ou à notre ordre, sur le fief *(de feudo)*, annuellement, à la fête de S. Romain, la somme de douze deniers, monnaie courante de Bordeaux.

Item, à la mort du prince et seigneur de la terre, chaque bourgeois de ladite ville sera tenu de payer, pour droit d'investiture *(pro sportulâ)*, douze deniers, et autant à la mort du maître du lieu ou de la place.

Item, sont tenus, les bourgeois de ladite ville qui auront obtenu des emplacements ou des places, de construire une maison sur la première partie de leur place, au moins sur la troisième partie et sur la façade *(in anteriori)*, avant que la première année soit écoulée; ils devront bâtir le second tiers dans le courant de la seconde année, et le reste plus tard, quand ils pourront et quand il leur plaira.

Nous statuons que chaque grande rue *(carreria)* de ladite ville aura partout et dans toute son étendue *(ubicumque et per totum)* quatre stades de largeur.

Item, nous voulons que chaque bourgeois de ladite ville soit tenu de payer annuellement pour son fief *(pro feudo)*, à raison de chaque conquate de terre, trois sous au maître du fief dont il tiendra sa terre; pour les portions de terre moindres, il paiera seulement deux sous.

Item, nous statuons que chaque habitant de ladite ville pourra laisser et léguer de la manière qu'il voudra, s'il meurt sans héritiers, ses biens meubles, tout son fief et ses possessions, en quelque endroit qu'elles soient, pourvu cependant que le nouveau propriétaire de ces biens fasse à ladite ville ce que faisait le décédé, et qu'en entrant en possession *(in ingressu)* il paie, pour droit d'investiture, la moitié de l'argent qu'on a coutume de compter annuellement au maître du fief. Ce droit d'investiture sera acquitté au maître quelconque dont il tiendra ses biens, selon ce qui vient d'être exprimé. Les habitants de ladite ville ne sont tenus, dans aucun autre cas, de payer des droits d'investiture. Nul cependant ne pourra laisser ou léguer au grand-maître *(majori domino)* ou à l'église les possessions qu'il tiendra en fief, c'est-à-dire ses biens immeubles; et quand le nouveau possesseur paiera les droits d'investiture à ceux dont il tiendra ses terres ou possessions, le maître, quel qu'il soit, doit l'investir pacifiquement de son fief. Pour nous, si l'on inquiète les feudataires ou si on leur impose quelque charge... nous devons les soutenir dans leur droit.

Cette ville, après être restée entre les mains du roi d'Angleterre pendant soixante ans, fut concédée, en 1341, par Édouard III, à Bernard Ezii, duc d'Albret, qui, la même année, rend hommage

Item, nous statuons qu'il sera fait bon accueil au nouveau possesseur, de quelque endroit qu'il vienne en ce même lieu, pourvu qu'il jouisse d'une bonne renommée; sont exceptés les hommes questables des soldats et des maîtres qui sont bourgeois de ladite ville, et de ceux qui y possèdent des terres annexées.

Item, nous voulons et nous statuons que les habitants de ladite ville soient exempts, pendant sept années consécutives et les suivantes, de toute cavalcade *(calvagatâ)* et de tout enrôlement pour l'armée; pendant le même espace de temps, ils seront également exempts de toute poursuite *(quærumoniâ)* devant le bailli dudit lieu, soit pour dettes, soit pour blessures, mais moyennant la moitié de leurs gages *(pro medietate vadiorum)*.

Item, nous statuons que chaque bourgeois de ladite ville, dès qu'il sera hors du fief de son maître, sera avec sa famille et ses biens, en quelque lieu qu'ils soient, sous notre protection, attendu que nous sommes tenus de défendre et de protéger sa personne et ses biens avec le même zèle que ce qui nous intéresse personnellement.

Item, nous voulons que soldats et maîtres, bourgeois ou habitants de ladite ville, soient exempts de tous les travaux communaux *(communibus)*, excepté ceux des ponts, des puits, des fontaines, des routes et clôtures de la ville, travaux auxquels les voisins du lieu sont tenus, sans aucun doute, de coopérer. Pour nous, nous sommes tenus de faire la première clôture de la ville, et lesdits soldats et maîtres doivent veiller de jour et de nuit pendant l'exécution du travail; les autres voisins sont, à leur tour, responsables des dégâts et maléfices qui se commettront de jour et de nuit, aux termes des statuts que nous avons publiés en Gascogne, et ils doivent nous suivre en armes avec les gens de la commune *(cum aliâ communitate villæ)* jusqu'à la distance d'une journée de chemin, aller et retour; et si nous perdions notre terre, Dieu nous en préserve! les bourgeois de ladite ville doivent nous suivre et défendre notre terre, comme font les autres communes de notre terre en Bazadais.

Item, nous concédons et voulons que lesdits bourgeois de notre ville de Sauveterre puissent tenir et garder toutes leurs possessions, aleux, fiefs et conquêtes, en quelque endroit de notre domaine qu'ils soient situés, excepté les possessions et terres pour lesquelles et desquelles ils auront été auparavant hommes liges et questables; et nous devons les garantir et les préserver, eux et leurs biens, de tout outrage et de toute vexation.

Item, nous les autorisons, pour la construction et l'achèvement de leurs maisons, pour leurs vases et ustensiles de première nécessité, à couper librement dans nos forêts environnantes, sans qu'ils soient tenus de payer aucun *forestage* (droit de forêt).

Item, nous statuons qu'il y aura dans ladite ville de Sauveterre un marché *(forum)* chaque jeudi, et quatre foires par an aux jours et époques fixés par notre bailli et la jurade de ladite ville; et nous voulons que tous ceux qui viendront au marché ou aux foires aux époques fixées, puissent s'y rendre et en revenir en toute sécurité, à moins qu'ils n'aient tué ou retenu prisonnier quelqu'un de leurs voisins.

Item, nous leur accordons d'user de la même monnaie que les citoyens de La Réole, des poids et mesures que nous avons jugé à propos d'octroyer aux habitants de cette cité.

Item, nous sommes tenu, ou à notre défaut celui qui nous remplace, d'établir dans la ville une police suffisante *(præconem sufficientem)* avec le conseil des jurats.

Nous voulons aussi que les bourgeois de ladite ville soient libres et exempts de toute prohibition, pour le vin, le sel, le fournage; pour tout ce qu'ils vendront et achèteront intérieurement et extérieurement, nous voulons qu'ils soient exempts de tout tribut et de péage dans l'enceinte *(in honore)* et le district de ladite ville. Nous exceptons les actes qui doivent se juger selon la coutume de la ville et du Bazadais, tels que blessures, violences manifestes, homicides, peines à infliger aux délinquants en matière ecclésiastique ou séculière, selon la coutume de la ville et du Bazadais.

Item, nous octroyons aux mêmes habitants le privilége de n'être dépouillés de leurs biens, pour aucun motif, dans notre terre du Bazadais, et de ne pouvoir être arrêtés par personne, à moins qu'ils ne soient débiteurs ou garants de secours *(manutensæ)*.

Item, nous voulons que les siéges, grands ou petits *(ambona et porrecta)*, les gouttières des maisons, les fenêtres et les devants des fenêtres qui sont devant le marché, jouissent de toute franchise pour les bourgeois dont lesdites maisons sont placées là, à la charge cependant de payer le fief déjà mentionné.

Item, nous statuons que chaque année, le lendemain de saint Romain, on élira dans ladite ville douze jurats; lesquels, en présence des jurats de l'année précédente, avec le conseil de celui qui nous représentera et de quelques autres hommes honnêtes de la ville, promettront et jureront sur les saints Évangiles qu'ils se conduiront fidèlement envers nous et envers toute la commune de ladite ville, avec tout le zèle et l'intelligence dont ils seront capables.

Item, nous nous engageons envers lesdits bourgeois à ne leur donner pour maître, dans ladite ville de Sauveterre, que celui qui aura été agréé par le conseil des jurats et de la commune de ladite ville.

Item, nous ne devrons nous emparer de la personne de quelque bourgeois de Sauveterre ou de ses biens, qu'autant qu'il pourra et voudra nous y autoriser, à moins qu'il ne soit coupable d'homicide, de quelque mauvais traitement grave, ou qu'il n'ait encouru quelque peine corporelle.

Item, nous statuons que les bourgeois de ladite ville, y résidant, ne pourront être traduits devant notre sénéchal ni actionnés pour une cause séculière, tant que les jurés seront parmi eux et s'acquitteront des fonctions de juges, à moins qu'il ne s'agisse de faits qui nous touchent personnellement.

au roi pour plusieurs localités et châteaux, parmi lesquels se trouve la bastide de Sauveterre ([1]).

En 1342, elle fut annexée à la couronne d'Angleterre ([2]). Nous voyons, par les *Rôles gascons,* que le baillage de Sauveterre fut concédé à Thomas de Saint-Clair en 1353; que le même baillage et la capitainerie le furent en 1445-46 à Raimond de Piis, banneret. Avant même d'être achevé, ce baillage avait été également concédé à Guillem Amanieu de Rauzan ([3]).

En 1370, le roi Charles V fit donation de Monségur et de Sauveterre au fils de Bérard d'Albret, qualifié sire de Sainte-Bazeille ([4]).

Quelques années auparavant, le prince de Galles, ayant obtenu en toute souveraineté le duché de Guienne, fit prêter serment à tous les seigneurs et à toutes les villes de la principauté d'Aquitaine. Celles-ci envoyèrent un certain nombre de députés; ceux de Sauveterre rendirent hommage, le 15 juillet 1363, dans l'église Saint-André de Bordeaux : c'étaient « Moss^r Raymond de Pellegrue, » Moss^r Pierres de Gavaret, Moss^r Bernard de Lavisan, Moss^r Arnaud Caussaroya, Moss^r Helies

Item, nous ne devons, pas plus que notre bailli, demander pour gage ou prendre de force, pour cause de dettes, l'étoffe du lit des bourgeois habitant dans ladite ville, ni les vêtements qu'ils porteront habituellement, ni leurs armes, ni le blé prêt à porter au moulin, ni le vin tiré chaque jour pour être bu.

Item, nous voulons que de toutes les marchandises qui y seront portées, l'hôte des marchands ait le droit d'en retenir la moitié, au prix qu'elles seront vendues, à la condition cependant d'en payer le prix aux marchands.

Item, nous statuons que chaque bourgeois de ladite ville pourra retenir des terres et des possessions qu'il aura autour de la ville, tout ce que deux bœufs peuvent raisonnablement *(bono modo)* cultiver dans un an, et un..... *(sasonem)* de terre pour l'herbe, et pour fournir à ses besoins alimentaires une conquate de terre; si plusieurs terres lui sont indispensables, nous devons, de concert avec les jurats, lui donner les terres nécessaires.

Item, nous statuons qu'il y aura dans la ville un notaire reconnu par nous et par les jurats.

Item, nous statuons qu'aucun bourgeois de ladite ville ne sera tenu de garantir le bien des autres, si cela ne lui plaît.

Item, nous statuons que lorsque notre sénéchal viendra de nouveau en Gascogne, il prêtera serment entre les mains desdits bourgeois, et recevra ensuite celui des bourgeois, comme cela se pratique dans les autres villes de notre terre de Gascogne; toutes les fois que le bailli sera changé dans ladite ville, il jurera auxdits bourgeois de respecter leurs libertés, priviléges *(foros)* et coutumes octroyées et observées, les défendra et leur sera fidèle en tout, selon son pouvoir.

Item, nous statuons que si un homme coupable de meurtre a été découvert ou a pris la fuite, tout son mobilier nous appartiendra; son héritage et ses immeubles reviendront à ses héritiers naturels, à la charge par eux de payer les dettes et de satisfaire les créanciers; si, par hasard, ils ne veulent pas payer, les immeubles seront livrés aux créanciers, qui payeront le cens et le fief au seigneur ou aux seigneurs des fiefs.

Item, nous octroyons auxdits bourgeois le privilége d'un sceau communal..... Ce sceau devra être gardé par deux hommes probes et fidèles de ladite ville, agréés par nous et les jurats; lesquels jureront de conserver fidèlement ce sceau; ils ne pourront l'apposer que du consentement de notre bailli et de notre représentant.

Item, nous nous réservons le droit de bâtir une maison pour vendre de la viande ou du poisson sur la place du marché ou ailleurs, pourvu que ce ne soit pas au détriment de ceux dont les maisons sont près du marché.

Item, nous statuons que les jours de foire, de marché ou autres, on devra et on pourra déposer sa marchandise dans une maison quelconque; nous prélevons cependant pour nous, dans ladite ville de Sauveterre, sur les étrangers qui ne sont pas bourgeois dudit lieu, un péage et un autre tribut *(leudas),* comme nous le faisons dans notre bastide de Sainte-Foy, et avec le même mode de perception; nous avons permis, en outre, à chaque bourgeois de ladite ville de Sauveterre, de prendre pour ses usages et sa défense, dans ses propres bois, une charretée de bois, en payant le cens et les offrandes dues aux seigneurs des bois.

C'est pourquoi qu'aucun ne s'avise, contrairement à nos ordres et à moins d'encourir une amende de soixante et cinq sous de monnaie courante, d'entrer dans ledit bois contre la volonté du seigneur de ce bois, pour couper ou emporter quelque chose de ce bois.

Item, quant au droit de criée pour dette, pacte ou tout autre contrat, si, dès le premier jour, le débiteur, avant tout procès et toute contrainte juridique, fait sa déclaration en présence de notre bailli, rien ne nous sera dû pour la justice; mais si au bout de neuf jours le même débiteur ne s'est acquitté, ou s'il n'a confirmé à son créancier ce qu'il aura avoué devant le bailli, dès lors le débiteur sera tenu de nous payer le gage accoutumé.

Lesquels priviléges nous avons jugé à propos d'octroyer, pour nos héritiers et nos successeurs, auxdits bourgeois et à leurs successeurs, réservant notre droit dans les autres matières, réservant aussi et exceptant les droits quelconques des étrangers.

([1]) *Rôles gascons.* — ([2]) *Id.* — ([3]) *Compte-rendu des travaux de la Commission des Monuments historiques de la Gironde,* 1847.
([4]) Samazeuilh; *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais.*

» Carbonel, Mossr Pierres Cossaroge, Mossr Helies Depuch, Mossr Gallard Arros, procurours et tous » chevaliers, faisant foy de ledit procuration, par lettres suffisantz rendues et baillées en la garde » du dit sieur chancelier d'Aquitaine, pour eulx memes et en lieu et en personne et envoies à fere » octroyer les choses surdites, pour tous les habitantz de le-dite ville pour chacun d'eux, ont jure, » mise le main sur le livre et sur la croys, et fet le serement de foiaulte et d'obeissance (1). »

Jusqu'à présent on connaît peu de chose de l'histoire de Sauveterre, qui, à l'opposé des autres villes de la Gironde, paraît n'avoir joué qu'un bien petit rôle dans la province dont elle faisait partie : cela tenait sans doute à sa position isolée au milieu d'un pays inabordable, plein de forêts, et dont les routes étaient si mauvaises et tellement impraticables, si ce n'est pour d'excellents marcheurs, qu'elles ont donné lieu à ce dicton gascon :

Saoubeterre,	« Sauveterre,
Bille de guerre,	Ville de guerre,
Lou qui es pas passat	Celui qui n'y a pas passé
N'es pas boun sourdat.	N'est pas bon soldat. »

Les Archives de la ville n'existent plus ; elles ont été, m'écrit M. Rivière, notaire à Sauveterre, incendiées en 1814 par la population des campagnes, qui s'était révoltée un jour de foire, à cause d'un impôt que l'on voulait établir, au profit de la commune, sur le bétail.

Il faut descendre jusqu'en 1377 pour la trouver mentionnée. Froissart raconte que les Français, commandés par le duc d'Anjou, se présentèrent devant Sauveterre, qui « ne les tint que trois jours, » car le chevalier qui sire et capitaine en estoit se rendit au duc, sauf son corps, ses hommes et » tout le sien. » A cette époque, le duc d'Anjou confirma les priviléges de Sauveterre, confirmés déjà auparavant par Charles le Bel, et en accorda de nouveaux. Cent quatre-vingt-cinq ans plus tard, pendant les guerres de religion, nous trouvons dans les *Mémoires de Montluc* cette phrase courte, mais significative : « Monsieur de Burie estant arrivé à La Réolle, avec les canons, nous allasmes » assiéger Monségur, et logeasmes une nuict à Sauveterre, ou j'en pris quinse ou seize (huguenots), » lesquels je fis tous pendre sans despendre papier ni encre, et sans les vouloir escouter, car ces » gens parlent d'or. »

La petite ville de Sauveterre, où maintenant des voitures publiques arrivent plusieurs fois par jour et par des routes magnifiques, est bâtie sur le flanc méridional d'un coteau qui descend en pente douce jusqu'au fond d'une vallée où coule un petit ruisseau appelé la *Rouille des Tanneries*. C'est peut-être sur le bord de ce cours d'eau qu'était situé le moulin, maintenant détruit, qui en 1314 fut cédé par Édouard II à Amesan de Seny, connétable du château de Sauveterre (2).

Le plan de la ville a la forme d'un carré irrégulier ; elle était jadis entourée de murailles, formées d'une suite de lignes brisées, sans tours saillantes, si ce n'est aux portes ; murailles qui existaient encore presque en entier au commencement du siècle. « Elles appartenaient, dit encore M. Rivière, » au domaine royal, et ont été vendues aux enchères publiques, dans le mois de novembre 1814, » par l'État, en l'hôtel de la Préfecture, à Bordeaux, à divers habitants de Sauveterre. Les portes » sont restées en la possession de la ville. Ces ventes ont eu pour conséquence la destruction » immédiate des murs, que le temps avait respectés. L'empierrement des routes, pour la plupart » tracées par M. de Tourny et M. le baron Gary, a eu lieu avec les débris provenant de la démolition

(1) J. Delpit ; *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre.*
(2) *Rôles gascons.*

» de ces murs. Sauveterre y a perdu son principal cachet d'antiquité, mais il a gagné de s'être tiré » de ses boues et de ses mauvais chemins. »

Je crois, pour ma part, que Sauveterre y a perdu sous tous les rapports; on aurait trouvé alors, partout ailleurs, des pierres pour macadamiser les routes, comme on en trouve maintenant pour les entretenir. C'est une triste économie que de détruire les monuments qui font la gloire et la beauté des villes, pour paver les chemins qui y conduisent. Des fossés assez larges, et maintenant presque entièrement comblés, défendaient l'approche des murs.

Toutes les villes bâties dans la seconde moitié du XIIIe siècle ont tant d'analogie, que je ne peux mieux faire que de copier textuellement la description de Monpazier faite par M. Félix de Verneilh, ville que j'ai eu la bonne fortune d'étudier avec lui. Je me contenterai de faire quelques coupures, de souligner les noms que je changerai, et d'ajouter des lettres : « ..... Quatre grandes » rues de même largeur se croisent au centre de la ville, et laissent entre elles un espace libre qui » forme le marché, la place publique *(A)*, le forum en miniature de la petite cité. Au lieu de faire » façade en arrière des rues, les maisons..... qui bordent la place s'avancent portées sur de larges » ogives (à Sauveterre, il n'y a plus qu'une ou deux maisons qui ont conservé leurs ogives » — Voir Planche XX, n° 3, celles qui sont le mieux conservées), « et ouvrent à la voie publique un passage » couvert où deux chariots peuvent facilement se croiser. Le long de la place centrale, les rues sont » donc couvertes par les maisons; elles offrent aux habitants un abri contre le soleil et contre la » pluie. Au moment même où je relevais le plan de Monpazier, des charrettes chargées de foin s'y » étaient réfugiées, des chevaux s'y trouvaient attachés aux anneaux de fer dont les piliers sont pourvus, » et la circulation n'était point interrompue. Il y a bien dans tout cela un certain cachet de bizarrerie; » mais c'est original, c'est pittoresque, et surtout c'est commode. » Lorsque j'étudiais Sauveterre, c'était un jour de foire, 26 avril 1859, des scènes analogues se passaient sous les couverts.

La place était autrefois interdite aux voitures; la halle, simple hangar, s'y trouvait placée. Cette halle a été détruite il y a peu de temps. La maison commune donnait aussi sur la place; elle s'y trouve encore en *B*, mais elle a été rebâtie et n'a plus aucun des caractères de l'époque primitive.

« Toutes les rues sont tracées au cordeau et parfaitement droites. — Toutes se coupent à angles » droits. — Toutes ont des dimensions déterminées selon leur importance. Ainsi, les quatre grandes » rues, qui sont les principales artères de la ville, ont 8 mètres de largeur » (Voir le 3e paragraphe des *Priviléges*).

» ... Bien plus, on a mesuré rigoureusement sa place à chaque maison, et certes nous n'en sommes » pas encore là, malgré notre manie de régularité. L'homme qui a tracé sur le terrain le plan de » *Sauveterre*, calculait tout, de manière à loger, dans un espace donné, le plus grand nombre » possible d'habitants, et à les loger le plus commodément possible. Il fit donc en sorte que toutes » les maisons présentassent leur pignon sur une rue et qu'elles aboutissent par une autre extrémité » à une voie d'un ordre secondaire, à une ruelle; de cette manière, point de cours, point de jardins, » mais aussi pas de terrain perdu.

» ..... La profondeur des appartements se trouvait réglée à 24 mètres. L'ingénieur n'eut plus » qu'à fixer leur largeur, qui est de 8 mètres, ou plus exactement encore de 24 pieds, l'espace que » peuvent couvrir des solives de moyenne grandeur (Voir le 1er paragraphe des *Priviléges*). — Il y » avait peu d'inégalité parmi les premiers habitants de *Sauveterre;* on s'accommoda donc sans peine » de ce partage, et rarement il arriva qu'une seule maison s'étendît sur deux emplacements.

» Pour que chaque maison pût s'emparer de tout le terrain qui lui avait été attribué, il aurait

» fallu, puisque l'on se servait de toitures à pignons sur rue, recevoir les eaux pluviales dans des » rigoles placées sur les murs mitoyens. Mais c'était cher, c'était même d'une construction difficile, » à cause de la profondeur excessive des emplacements; on préféra pourvoir toutes les maisons de » leurs quatre murs, et laisser entre chacune d'elles un étroit intervalle de 0^m25 à 0^m35.

» ..... Chaque maison était isolée....., ce qui empêchait les incendies de faire de grands ravages. » Toutefois, car il faut tout dire, ces intervalles, appelées *andronnes*, sont habituellement assez » malpropres, quoique les eaux s'en écoulent sans difficulté. »

Il faut remarquer qu'à Sauveterre, il ne reste plus que quelques maisons anciennes, et qu'une seule, du moins à ma connaissance, n'a pas été dénaturée : elle se trouve dans une petite rue qui est en face du flanc sud de l'église; que des rues ont été fermées, des maisons démolies et remplacées par des jardins; que presque toutes les andronnes ont disparu; qu'enfin, Sauveterre n'est pas admirablement conservée comme Monpazier.

« Comme la ville de *Sauveterre* se trouve en quelque sorte orientée, l'église n'a dérangé en rien » la régularité ni l'harmonie de son plan. C'est d'ailleurs une construction peu remarquable, quoi- » qu'elle appartienne à la fin du XIII[e] siècle. »

Les nefs de l'église et le clocher viennent d'être rebâtis; il ne reste d'ancien que l'abside.

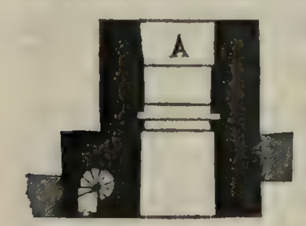
A Monpazier, une porte s'ouvre à l'extrémité de chacune des quatre grandes rues, ce qui fait huit portes. Ce n'est pas ainsi à Sauveterre : une des rues principales traverse la ville dans sa plus grande longueur, du nord-est au sud-ouest. A chacune de ces extrémités s'ouvre une porte : celle du nord-est s'appelle *porte de Sainte-Foy* ou *de Saint-Léger (D)*, et l'autre, *porte de la Font (E)*. Aux extrémités de la grande rue, parallèle à celle-ci, s'ouvraient, dit-on, d'autres petites portes à cintre ogival (poternes) *(O)*. Les deux autres portes de la ville (elle n'en avait que quatre) ne s'ouvrent pas aux extrémités d'une même rue. Celle du nord-ouest, appelée *porte de Libourne* ou *Saubotte (F)*, est au bout de la rue qui passe sous la galerie du nord-est de la place; la *porte de La Réole* ou *de Saint-Romain (G)* est à l'autre extrémité de la ville, au bout de la rue qui passe sous la galerie opposée. Aux autres bouts de ces deux rues s'ouvraient des poternes *(O)*. Il paraît y avoir eu trois autres poternes : deux dans le mur sud, et l'autre dans le mur est *(O)*.

Les portes, ou du moins ce qui en reste, a été sauvé par la Commission des Monuments historiques de la Gironde; et ce n'était pas une petite affaire, car elle avait à lutter contre l'Administration des ponts et chaussées. Déjà, auparavant, il y a vingt ans environ, M. Joly de Bonneau, propriétaire à Saint-Sulpice-de-Pommiers, faisant remanier une ancienne maison adjacente à l'une de ces quatre portes (porte de Saint-Romain), proposa à l'autorité départementale de se charger de la restauration de cette porte, à condition qu'il en deviendrait propriétaire exclusif, à la charge par lui de suivre en la restaurant le plan qui lui serait donné, et obligation pour ses héritiers de l'entretenir, sous peine de déchéance. La réponse qui lui fut faite fut celle-ci : « Les ponts et chaussées ne peuvent » consentir à cette aliénation qu'avec la restriction d'en exiger la démolition si les besoins de la voirie » l'exigeaient. » Les choses en restèrent là; mais la Commission des Monuments historiques intervint et réussit.

Sans être entières, les portes de Sauveterre offrent un fort grand intérêt, d'abord à cause de leur beauté, et ensuite parce qu'elles sont à dates certaines, fin du XIII[e] siècle (1281). Les portes, et quelquefois les murailles, étaient à la charge du roi et devaient être exécutées avec promptitude.

Porte de Libourne ou *Saubotte* (Planche XIX). — Toutes les portes de Sauveterre traversent le

rez-de-chaussée d'une tour carrée, à deux étages surmontés d'une terrasse jadis crénelée et fort probablement hourdée. La mieux conservée est la porte Saubotte. La première fois que je l'ai visitée, en 1845, elle avait encore une partie de ses créneaux et deux pans de murs d'une bastille qui la pré-



cédait, mais qui depuis ont été démolis. Le couloir de la porte est formé d'abord d'un arc *(A)* en plein-cintre, s'élevant au-dessus du second étage et retombant sur deux contreforts ou pieds-droits saillants. Il est suivi d'une archivolte ogivale contre laquelle s'appuyait une fermeture dont on ne voit plus aucune trace. Plus loin se trouvait la herse, protégée par un assommoir qui la précédait; puis venait un arc ogival un peu plus bas que la voûte du couloir, et retombant sur des pieds-droits en saillie, contre lesquels s'appuyaient les vantaux de la porte, maintenus par des gonds et des barres, et roulant sous une voûte en berceau plein-cintre tournée du côté de la rue. Les arrachements des murs de ville, de 1m88 d'épaisseur, s'appuient contre la tour; celui du sud est sur le



même alignement intérieur qu'elles, mais celui du nord est en arrière de 1m72. Cette disposition, irrégulière et bizarre au premier abord, était commandée par la distribution du premier étage, auquel on arrive par une petite porte ogivale s'ouvrant à 1m50 environ au-dessus du sol du côté de la ville (Planche XX, n° 1). Elle conduit dans un escalier à vis, percé dans une tourelle carrée attenant à la tour. De cette tourelle, on pénètre par une porte à linteau droit dans le premier étage, composé d'une seule chambre carrée, dans laquelle se tenaient les hommes de garde chargés de manœuvrer la herse et de la défendre. Une autre petite porte passe de l'escalier sur le chemin de ronde des courtines du sud. En face, de l'autre côté de la chambre, est une autre porte à linteau sur consoles, conduisant, par quatre marches ménagées dans son embrasure, sur le chemin de ronde de la courtine du nord, plus élevé que le sol de la chambre; elle est ogivale à l'extérieur. Pour donner à cette embrasure (Planche XX, n° 2) une hauteur à peu près égale, depuis son entrée jusqu'à sa sortie sur la courtine, on a établi un système de plafond formé de pierres plates appuyées sur des consoles, et qui s'élèvent d'une assise à chaque marche. Le vantail était assujéti par des barres qui s'enfonçaient dans le mur. Au point *A* du plan se trouvaient la herse et l'assommoir. Du côté de la ville est une petite fenêtre carrée. La niche intérieure de la meurtrière donnant sur la façade extérieure est en plein-cintre; le bas de cette meurtrière a été arrondi pour faire passer le bout d'une arme à feu. Cet étage n'était que planchéïé; le plancher reposait sur un tailloir ou espèce de corniche fort simple, et les chevrons étaient fortifiés par des jambettes qui s'appuyaient sur des corbeaux.

Le second étage est voûté en berceau plein-cintre dont la retombée se fait sur les murs latéraux. La meurtrière a la même forme que celle de l'étage inférieur; seulement son embrasure est plus étroite et n'a pas été dénaturée pour l'usage des armes à feu. Une petite fenêtre carrée s'ouvre aussi du côté de la ville, et la porte de l'escalier est à linteau droit. C'est encore un monument du XIIIe siècle, dans lequel les arcs ogivaux sont en minorité.

Sur la façade extérieure, au-dessus du cintre ogival, a été incrustée, je ne sais à quelle époque, une large pierre portant un écusson aux armes de France.

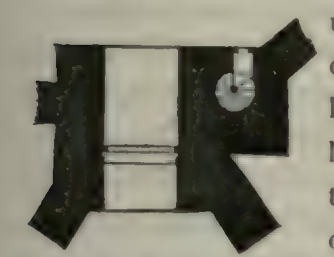
A la hauteur du sol du premier étage s'avancent, entre les deux contreforts, des corbeaux qui n'ont pu servir qu'à établir une bretèche chargée de défendre la première entrée ogivale; on ne pouvait y arriver que par les hourds des courtines. Il est évident que lorsque cette bretèche était établie, la meurtrière du premier étage devenait inutile.

Voici les diverses marques de tâcherons que j'ai trouvées dans la tour :

Porte de Saint-Léger (Planche XIX). — La tour qui la recouvre est semblable, à peu de chose près, à celle de la porte Saubotte; seulement le sommet en est bien plus ruiné, ce qui la rend infiniment plus pittoresque. Les dispositions intérieures, les portes, les fenêtres et les meurtrières n'offrent pas de différences; mais les corbeaux qui ont servi à établir une bretèche sont au second étage au lieu d'être au premier. La longueur du couloir est de $8^{m}38$.

Voici les marques de tâcherons que j'ai remarquées dans cette porte :

Porte de Saint-Romain (Planche XIX). — C'est la plus curieuse de Sauveterre, quoiqu'elle soit une des moins bien conservées. Elle ne diffère cependant des autres qu'en ce que les deux contreforts qui précèdent le couloir, au lieu de suivre l'alignement des murs latéraux de la tour, sont placés de façon à en empâter les angles. Ils s'amortissent en glacis avant d'atteindre au sommet de la tour. Ces contreforts constituent une rare exception, car on ne les rencontre ordinairement ainsi placés qu'au XVe siècle. Ceux-ci sont bien contemporains de la porte, contemporaine elle-même des autres fortifications de la ville.



La porte de La Font ou *de La Réole* (Planche XIX) est semblable à la porte Saubotte; seulement elle est bien plus ruinée. Comme elle se trouvait trop étroite pour permettre à des charrettes chargées de foin ou d'autres marchandises encombrantes de passer, on a établi un chemin de chaque côté de la tour, ce qui vaut bien mieux que de l'avoir démolie.

Il a déjà été dit qu'il ne reste que très-peu d'anciennes maisons : une seule est à peu près entière. Au rez-de-chaussée s'ouvraient deux portes : une est très-grande et donnait probablement entrée dans une boutique; et l'autre, plus petite, dans un corridor au fond duquel était une arrière-boutique et l'escalier pour monter au premier étage, lequel était éclairé par deux fenêtres composées chacune de deux baies ogivales subtrilobées, renfermées dans un encadrement rectangulaire. Elles ressemblent à celles du moulin de Bagas (Planche XI).

Les arcades de la place sont toutes plus ou moins modernes; les deux qui forment le coin de la rue Saubotte sont les seules qui remontent à la fondation de la bastide (Planche XX, n° 3). La mauvaise qualité des matériaux qui ont servi à les bâtir donne à penser que les autres ont eu réellement besoin d'être remplacées, et que le vandalisme dont cette petite ville a tant à se plaindre n'est pour rien dans cette déplorable destruction.

Sauveterre est une ville bien aérée, dont les rues sont parfaitement entretenues et fort propres. Sa vaste place, entourée de blanches maisons, sans caractère il est vrai, lui donne un air de grande cité. Elle n'a pas de promenades; mais espérons qu'avant longtemps les vilains chemins qui entourent les anciens fossés en tiendront lieu; il ne faut pour cela que les élargir, les aplanir, et puis y planter des arbres; mais surtout ne pas démolir les portes pour macadamiser ces chemins. Si la municipalité a vu, dans une révolte, détruire ses Archives, qu'elle ne démolisse pas de sang-froid les seuls témoins qui restent de son histoire et de sa gloire passées.

CHATEAU DE POMMIERS

A Saint-Félix-de-Pommiers, canton de Sauveterre, arrondissement de La Réole.

On peut avancer sans crainte que presque tous nos châteaux ont pris naissance avec la féodalité, et que si les constructions que nous voyons aujourd'hui ne remontent pas à une aussi haute antiquité, elles ont été élevées sur un emplacement occupé déjà depuis longtemps; seulement, les documents historiques manquent pour en donner la preuve, et le monument lui-même peut rarement la fournir. Les documents les plus anciens que j'aie pu trouver sur Pommiers ne remontent qu'au XIe siècle. Guillaume Amanieu de Pommiers est cité dans une charte de 1098 comme l'un des bienfaiteurs du monastère de Saint-Pierre de La Réole [1], et le château lui-même ne fournit pas une date plus reculée que le XIIIe siècle. Cependant, à cette époque, la famille de Pommiers était assez puissante pour faire supposer qu'elle était déjà d'ancienne date. Alors, les membres de cette famille avaient une certaine considération; l'un d'eux, Amanieu de Pommiers, avait épousé Marie de Pins ou Piis, dont la famille était une des plus puissantes de la Guienne [2]; un autre, Pierre Amanieu, qualifié de chevalier, fut en 1276, la veille de la Noël, commis par Luc de Tany, sénéchal de Gascogne, pour juger à Langon trois membres de la famille de Lados, accusés de meurtres [3].

En 1294, le roi d'Angleterre écrivit aux seigneurs gascons pour les engager à lui être fidèles dans la guerre qu'il allait entreprendre contre Philippe le Bel. Rymer nous a conservé les noms de ces divers seigneurs : celui de Pommiers s'appelait Guillaume Sans.

Pendant le XIIIe siècle, les seigneurs de Pommiers étaient astreints envers le roi d'Angleterre à une curieuse redevance : lorsque ce roi voyageait et s'arrêtait à leur château de La Redorte, ils devaient le nourrir, lui et dix de ses chevaliers; ils devaient lui servir « de la chair de porc et de » vache, des choux, de la moutarde et des poulets rôtis. Si l'un des seigneurs de Pommiers était » chevalier, il devait, sans bottines, en chausses d'écarlate rouge, et les éperons d'or aux pieds, » servir le roi pendant son repas. S'il n'y avait pas de chevaliers dans leur famille, celui d'entre eux » qui servait le roi devait avoir des chausses d'écarlate blanche et des éperons d'argent [4]. »

Au commencement du siècle suivant, les sires de Pommiers étaient fort dévoués au roi d'Angleterre. Nous voyons, en effet, par une lettre de Jean Travers, connétable de Bordeaux, à Hugues Le Despenser, et dans laquelle il se plaignait que le roi d'Angleterre laissait la Guienne sans défense tandis que les Français se fortifiaient de tous les côtés, que le sire de Pommiers dévoila les projets que son ami Antoine Pesaigne méditait contre l'Angleterre. Voici le passage de cette lettre, qui donne une idée du français parlé en 1325 : « ..... Nepurquant pur ceo ni pur nules paroles ni treitis » il ne devroyt lessier de soy le mieus garnir pur le guerre, si comme font les Franceys, qui ce » garnissent de totes partz, au mieuz et plus fort que eux puent, et ont envoye celi Antoyne Pesaigne, » qui est chivalier du dit notre seignur le Roy e fut son seneschal de Gascoigne e a qui il a fetz » grans biens et grant honours, en Lambardie, pour avoir et assembler totes les galyes que il porra,

(1) Mr Dupin; *Notice historique et statistique sur La Réole*, p. 261.
(2) *Archives historiques de la Gironde*, vol. I, p. 119.
(3) Martial et Jules Delpit; *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbuttel*, p. 143.
(4) *Idem*, p. 30.

» contra le dit notre seignur le Roy et les seons, et il dist à la Riole, si come autre foys je ay escrit » au dit notre seignur le Roy et à vous, au sire de Pomers qui estoyt son bien voylhant, lequel sire » de Pomers fut illuques ave monseignur le compte de Kent, frere du dit notre seignur le Roy qe si » le Roy de France li bailhast une somme de deniers, la quele ne estoyt pas molt grande, dins un » certeyn terme, qui ne estoit pas molt long, il li auroyt conquis et votre royaume d'Engleterre et » ceo moy dist le dit seignur de Pomiers, que le dit Antoyne li avoyt dit e li avoyt nome, e declare » la somme et le temps; mes il ne ly souveneyt pas de la somme, ni du temps..... (1). »

Dans le milieu du XIVe siècle, la seigneurie de Pommiers paraît, si l'on s'en rapporte au *Catalogue des Rôles gascons*, avoir été possédée par Guillaume Sans. Trois autres Pommiers, Jean, Hélie et Aymon, qui vivaient en même temps, devaient être ses frères, puisque l'un d'eux, Aymon, après la condamnation à mort de son neveu Guillaume, fils sans doute de Guillaume Sans, se chargea de le venger, ainsi que nous le verrons plus loin. Toute cette famille était en grande faveur auprès du prince de Galles et du roi d'Angleterre, auxquels d'ailleurs ils avaient rendu et rendaient encore de grands services. Ainsi, en 1343, le sire de Pommiers fut un des seigneurs qui passèrent en Angleterre pour avertir le roi que le duché de Guienne était mal gardé, que les Français couraient la campagne, et qu'il était urgent de pourvoir à sa défense. A la suite de cette ambassade, Édouard déclara la guerre à Philippe (2). En 1344, le seigneur de Pommiers fut un de ceux qui vinrent rejoindre, à Bordeaux, le comte de Derby, envoyé par le roi d'Angleterre pour chasser les Français de la Guienne (3). En 1356, le seigneur de Pommiers, messire Hélie et messire Aymon de Pommiers, assistaient dans l'armée anglo-gasconne à la bataille de Poitiers; ils étaient dans le corps de bataille qui se trouvait en face de celui que commandait le roi Jean, le seul qui opposa une vigoureuse résistance. En 1357, lorsque le prince de Galles quitta Bordeaux pour conduire en Angleterre son royal prisonnier, le sire de Pommiers fut un de ceux auxquels il laissa la garde de la Guienne (4). En 1363, *Monsr Guillem Sans, seignour de Pomers*, se rendit à Bordeaux pour prêter serment au prince de Galles. Cette cérémonie eut lieu le 9 juillet, à midi, dans l'église Saint-André (5).

Lorsqu'en 1367, le prince de Galles partit pour l'Espagne au secours de Pierre le Cruel, on remarque, parmi les seigneurs gascons qui l'accompagnaient, les trois frères de Pommiers, Jean, Hélie et Aymon (6).

Li sires de Pommiers y vint lance drecie,
Emerions ot non, con l'histoire crie.
....
Le castal (captal) ot o lui maint hardi compaignon;
Cilz de Pommiers y fu c'on nomme Aymerion (7).

Avant d'entreprendre cette expédition, il jugea prudent de consulter son père, le vieux roi d'Angleterre, et c'est Jean et Hélie de Pommiers qu'il lui députa en compagnie de deux seigneurs anglais, les sires de Wère et de Norwick (8). Mais si la famille de Pommiers rendait de grands services à l'Angleterre, elle en était largement récompensée; ainsi, en 1341, des rentes et des redevances furent concédées à Guillaume Sans, seigneur de Pommiers, par le roi d'Angleterre, dans les localités de Soirac, de Sauveterre et de Pujols (9). La même année, le roi Édouard lui accorde la châtellenie et la garde du château de La Réole (10). En 1345, Guillaume Sans et Hélie de Pommiers

(1) J. Delpit; *Documents...*, p. 54. — (2) Froissart. — (3) Guinodie; *Histoire de Libourne*. — (4) Froissart. — (5) J. Delpit; *Documents...* — (6) Froissart. — (7) *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle, publiée pour la première fois par E. Charrière, vol. I, pag. 377 et 402. — (8) Froissart. — (9) *Rôles gascons*. — (10) *Idem*.

furent faits chevaliers au siége de Bergerac ([1]). En 1347, le lieu de Maureux, dans le diocèse de Périgueux, avec le droit de haute et basse justice, fut concédé à Bertrand de Pommiers ([2]). Ce Bertrand, qualifié baron, prête hommage au prince de Galles en même temps que Guillaume Sans; il était aussi parmi les députés de La Réole, avec Arnaud de Pommiers, pour la même cérémonie.

Parmi les seigneurs qui prêtèrent serment au prince de Galles, on rencontre encore Hélie de Pommiers, coseigneur de Civrac, le 4 août 1363, « en la chapelle de dintz le chatel et ville de » Bruggerac, dame Marie de Maduran, feme de Monz Amanieu de Pommers, li absent ([3]). »

En 1348, le roi permet à Hélie de Pommiers et à sa femme de construire une bastide à Poureit (l'abbé Beaurein, *Variétés bordelaises*, vol. V, p. 130, pense que c'est Portets) ou ailleurs, dans le district d'Arbanats. (C'est peut-être le château de Castelmoron, qui date en effet de cette époque.) En 1351, il est mis en possession, ainsi que sa femme, d'une terre dans le Bordelais et dans le pays de Buch, dans un lieu appelé *Aleya* ([4]). Ce même Hélie est qualifié, en 1354, seigneur d'Arbanats et sénéchal du Périgord ([5]). La même année, le roi d'Angleterre donne à Jean de Pommiers, chevalier, la terre et les rentes qui appartenaient auparavant à Gaillard de Pressac, seigneur de Stank ([6]). En 1358, il accorde à Guillaume Sans de Pommiers, ainsi qu'à sa femme, le droit de justice dans le château d'Uza, celui d'épaves sur les vaisseaux naufragés, les baleines échouées sur les côtes de la mer de Biscarosse et de Saint-Julien ([7]). Le château et la châtellenie de Blanzac lui furent également concédés la même année ([8]), pendant laquelle il fut donné à un autre membre de la même famille, Élie de Pommiers, deux cents livres de rente annuelle, en outre probablement des cinq cents livres également de rente qui lui furent soldées ([9]). La sénéchaussée du Périgord lui rapportait encore un assez bon revenu. L'année suivante, Sivrack (Civrac) lui fut donné ([10]). En 1363, il rendit hommage au prince de Galles dans l'église Saint-Front de Périgueux, « à cause de Regine » de Pomers, sa fille ([11]). » En 1365, cent mesures de terre *(centum libratis terræ)* lui furent encore concédées ([12])

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, nous voyons cependant que, malgré toutes ces faveurs, certains membres de la famille de Pommiers ne se faisaient pas scrupule de recevoir de l'argent du roi de France et de faire serment de le servir contre tous, excepté cependant contre le roi d'Angleterre et ses enfants. Ainsi, en 1369, Amanieu de Pommiers recevait de Charles V une pension de 1,000 livres tournois de rente, qu'il devait abandonner s'il venait à s'armer pour le roi d'Angleterre. Vers la même époque, Jean de Pommiers recevait 800 livres du même monarque ([13]). Les rois de France se faisaient ainsi, parmi la noblesse de Gascogne, des partisans qui pouvaient leur être utiles dans l'occasion. Il paraît que Guillaume Sans, seigneur de Pommiers, avait de fréquents rapports avec la cour de France; car en 1375, convaincu d'avoir voulu livrer aux Français le château de Fronsac qui lui appartenait, il fut pris, jugé et décapité, avec deux de ses complices. Voici comment Froissart raconte ce triste épisode : « En l'an de grace 1375, était advenue une cruelle » justice en la cité de Bordeaux, emprise, faicte et accomplie par messire Thomas Felleton (Felton), » lieutenant du roi d'Angleterre ens ès marches de Bordeaux, sur le seigneur de Pommiers, qui » s'appelait messire Guillaume, et tout par manière de trahison; de quoi on fut moult émerveillé. » Et furent pris un jour en la cité de Bordeaux, au commandement et ordonnance du sénéchal, ce » sire de Pommiers et un sien clerc, conseiller et secrétaire de la nation de Bordeaux, qui s'appelait

([1]) Guinodie; *Histoire de Libourne.* — ([2]) *Rôles gascons.* — ([3]) J. Delpit; *Documents...* — ([4]) *Rôles gascons.* — ([5]) *Idem.* — ([6]) *Idem.* — ([7]) *Idem.* — ([8]) *Idem.* — ([9]) *Idem.* — ([10]) *Idem.* — ([11]) J. Delpit; *Documents...* — ([12]) *Rôles gascons.* — ([13]) Froissart (édition Buchon); *Notes,* liv. II, ch. II.

» Jean Coulon. Et fut prouvé sur eux, si comme je fus adonc informé, que le seigneur de Pommiers » se devoit rendre son corps et ses chasteaux aux François, ni oncques ne s'en put excuser ni ôter » qui ne l'en convint mourir. Si furent le sire de Pommiers et son clerc publiquement décollés en la » cité de Bordeaux, en la place devant tout le peuple, dont on fut moult émerveillé; et tinrent ce » fait à grand blame ceux du lignage; et se départit de Bordeaux et de Bordelois ce gentil chevalier, » oncle au dessus dit, messire Aymon de Pommiers, et prit ce fait à grand vergogne, et jura que » jamais pour le roi d'Angleterre ne s'armeroit. Si s'en alla outre mer au sainct Sepulcre et en plu- » sieurs autres voyages; et quand il fut retourné, il s'ordonna François, et se mit, lui et sa terre, » en l'obeissance du roi de France; et défia tantôt le seigneur de Lesparre, Gascon, et lui fit grand » guerre, pourtant qu'il avoit été au jugement rendu de faire mourir son neveu le seigneur de » Pommiers.

» Et pour ce même fait et soupçon, et pour le chatel de Fronsac qui fut pris et livré aux François, » qui étoit de l'heritage au seigneur de Pommiers, fut décollé en la cité de Bordeaux messire Jean » de Plassac; et en furent accusés de cette même trahison messire Pierre de Landuras (Landiras) et » messire Bertrand de Franc, et en tinrent prison, à Bordeaux, plus de sept mois. Mais depuis en » furent délivrés par le pourchas de leurs amis; car on ne pouvoit rien prouver sur eux..... Si s'en » engendrèrent et nourrirent en Gascogne, pour ces besognes, plusieurs haines couvertes, dont » plusieurs meschefs depuis en naquirent. » A la suite de ce procès, les terres et les châteaux de la seigneurie de Pommiers furent confisqués au profit du roi (1377-78) (1)

Cet Aymon de Pommiers, qui devint si guerroyeur pour venger la mort de son neveu, était cependant, à ce qu'il paraît, un homme fort pacifique; car, quelque temps auparavant, « se départit, » dit Froissart, de la duché d'Aquitaine, en grand ennui de ce qu'il veoient la guerre des deux rois » ainsi multiplier, Aymemon de Pommiers, qui étoit chevalier du prince, et dit que la guerre durant » il ne s'armeroit ni pour l'un roi ni pour l'autre. Si s'en alla le dessus dit outre mer et Chypre et » au saint Sepulcre en plusieurs autres beaux voyages. » C'est peut-être lui cependant qui, avec le sire d'Albret, messire Petiton de Curton, le soudan de La Trau (La Trave), et plusieurs autres seigneurs gascons, était en 1364 au service du duc de Normandie, sous le commandement de Du Guesclin; ce qui, avant la bataille de Cocherel, fit dire au captal de Buch, qui commandait l'armée de Charles le Mauvais, roi de Navarre : « Per lou cap saint Antony, Gascouns contre Gascouns se » fréteran. » Si nous en croyons Froissart, le seul historien contemporain qui rapporte ce fait, tout l'honneur de cette journée doit revenir aux Gascons qui composaient le troisième corps de l'armée française. Qu'on me permette encore de copier textuellement le récit de Froissart; son vieux français me paraît si naïf, ses tournures de phrases si originales, que je n'en pourrais faire qu'une froide et pâle copie. Je me sers de l'édition de 1574, de Denis Sauvage, de Fontenailles en Brie, historiographe du « très chrestien roy Henri deuxième de ce nom » : « ..... Et l'autre bataille (qui » estoit pour arrière garde) estoit toute pure de Gascons : desquels messire Aimemon de Pommiers, » monseigneur le souldich de L'Estrade (soudan de La Trau — La Trave), monseigneur Perducas » d'Albreth et monseigneur Petiton de Curton, furent souverains meneurs. Or, eurent ces chevaliers » gascons un grand advis. Ils imaginèrent tantost l'ordonnance du captal, et comment ceux de son

(1) *Rôles gascons*. — M. Jules Delpit, dans son *Catalogue des documents ou des collections de documents qui intéressent l'histoire de France*, signale, dans les diverses parties des Archives de l'Échiquier qu'il a visitées, sous la date du 10 avril 1377, les procédures de la Cour de Gascogne contre Guillaume Sans de Pommiers, vicomte de Fronsac. *Pell-rolles*, classement provisoire. (Jules Delpit; *Documents*... Introduction, p. cxiv.)

» côté avoient mis et assis son pennon sur un buisson, et qu'aucuns des leurs le gardoient, comme » en voulans faire son estendard, si dirent ainsi : Il est de nécessité que quand nos batailles seront » assemblées, nous nous tirions de fait, et adrécions de grande volonté au pennon du captal, et que » nous nous mettions en peine de le conquerre. Car si nous le pouvons avoir, nos ennemis en per- » dront moult de leur force et seront en péril d'estre déconfits.

» Encore advisèrent ces dits Gascons une autre ordonnance, qui leur fut moult profitable et qui » leur parfit la journée. Assez tost après que les François eurent ordonné leurs batailles, les chefs » des seigneurs se mirent ensemble et se conseillèrent, un grand temps, comment ils se maintien- » droient (car ils veoient leurs ennemis grandement sur leur advantage (1), et alors dirent les » Gascons dessus dits une parole qui moult volontiers fut ouie. Seigneurs, nous savons bien qu'au » captal y a un aussi preux et seur chevalier de ses besongnes, qu'on pourroit aujourd'hui trouver » en nulle terre, et, tant comme il sera sur la place, et pourra entendre à combattre, il nous portera » trop grand dommage. Si ordonnons que nous mettrons aux chevaux trente des notres, des plus » apperts et des plus hardis, par advis, et ces trente n'entendront à autre chose, fors eux adrécer » devers le captal, et, de fait, ils prendront ledit captal, et le trousseront, et l'emporteront entre » eux, et le meneront, à sauveté, où que ce soit; et la n'entendront fin de bataille : en sorte que » s'il peut être prins et retenu par telle voye, la journée sera du tout nostre, tant fort ses gens seront » ébahis de sa prinse. Les chevaliers de France et de Bretaigne qui là estoient, accorderent ce » conseil largement, et dirent que c'estoit un bon advis, et qu'ainsi seroit fait. Si éleurent tantost » entre-eux trente hommes d'armes des plus hardis et des plus entreprenans, par advis qui furent » en leurs routes; et furent montez ces trente hommes chacun sur bons coursiers les plus légers et » les plus roides qui fussent dessus la place, et se tirèrent d'un lez, sur les champs, advisez et informez » quelle chose ils devoient faire..... » Les Français choisissent ensuite leur cri de guerre et proposent de faire le comte d'Auxerre leur souverain pour la journée; il refuse, et parmi les quelques seigneurs qu'il nomme comme étant plus dignes que lui, on trouve Aymon de Pommiers..... « Or, » continue Froissart, vous veuil conter des trente, qui estoient éleus pour s'adrecer au captal. Iceux » estans trop bien montez sur fleur de coursiers et n'entendans autre chose si non à leur entreprise » (si comme chargez en estoient) s'en vinrent, tous ferrez, là où le captal se combattoit moult vaillam- » ment d'une hache, et donnoit les coups si grans, que nul n'osoit approcher de luy. Si rompirent » la presse par force de chevaux et aussi parmi l'aide des Gascons qui leur firent voyage. Ces trente, » qui estoient aussi bien montez que vous avez ouy, et qui savoient quelle chose ils devoient faire, » ne voulurent resonger la peine ni le péril : mais vindrent jusqu'au captal, et l'environnerent, et » s'arreterent dutout sur luy, et le prindrent et embrasserent de fait entre eux par force; et puis » vuiderent la place, et l'emporterent en celuy estat; et y eut adoncques grand abatis; et commen- » cerent toutes les batailles à se ranger celle part Car les gens du captal (qui sembloient bien » forcenez) crioyent : *rescousse au captal, rescousse*. Néantmoins ce ne leur pouvoit aider, ne valoir; » pour ce qu'en effet le captal fut emporté et ravi en la manière que je vous ai dit, et mis à sau- » veté..... En ce grand hutin et froissis, et pendant que Navarrois et Anglois entendoyoient à suivir » la trace du captal (qu'ils veoyoient mener, et porter devant eux, dont ils sembloyent forcenez, » messire Aimemon de Pommiers, messire Petiton de Courton, messire le souldich de L'Estrade, et » les gens du seigneur d'Albreth, d'une force entendirent, par grande volonté, a eux adrecer au

(1) Le captal de Buch avait rangé son armée sur une hauteur et attendait ainsi l'attaque des Français.

» pennon du captal, qui estoit en un buisson, et dont les Navarrois faisoyent leur estendard. Là eut » grand hutin, et dure et aspre bataille, car il estoit bien gardé, et défendu de bonnes gens; et par » spécial de mesire l'abbé de Marneil et messire Geoffroy de Roussillon. » Ce seigneur fut pris par Aymon de Pommiers. Les Gascons, après de grands efforts, s'emparèrent du pennon; mais « là furent » navrez et durement blecez messire Petiton de Curton et messire le souldich de L'Estrade; et » tellement que depuis, pour la journée, ne se peurent aider..... Et sachez que les trente, qui le » captal emporterent ainsi comme vous avez ouy, ne cesserent si l'eurent amenez à Vernon, à sauveté » et mis dans le chastel..... »

« La seigneurie de Pommiers, dit M. Ml Dupin dans l'ouvrage déjà cité, passa, vers la fin du » XIVe siècle, dans les mains de Pérot de Fontaines dit le *Béarnais*, par son mariage avec Marguerite » de Pommiers. C'est ce qui résulte des lettres du serment de fidélité par eux prêté, le 12 décem- » bre 1394, à Charles VI. Elles contiennent en même temps la promesse, de la part du mari, de » faire hommage de ses terres de Pommiers et autres seigneuries, et de 2,000 livres de rente à vie, » à lui concédées par le roi, et de la part de la femme, l'engagement d'envoyer son fils Jehanot à » la cour pour y rester au service de S. M. » Mais ce qui paraît prouver que par la suite les seigneurs de Pommiers ne continuèrent pas à être fidèles à la France, c'est que Guillaume Sans de Pommiers était maire de Bordeaux en 1434 [1], et que celui qui possédait cette seigneurie en 1453 fut exilé par Charles VII, après la seconde prise de Bordeaux. Depuis cette époque, nous trouvons des Pommiers dans la magistrature bordelaise; mais nous ne savons s'ils appartiennent à la famille si puissante du XIVe siècle, à celle qui l'a remplacée après la mort de Guillaume, ou à de nouveaux possesseurs de cette seigneurie après la conquête de la Guienne. En 1552, un Pommiers est appelé par Delurbe : ***lumière du Sénat*** [2].

Vers le milieu du XVIIIe siècle, Jean-Zacharie de La Faurie est qualifié baron Villandraut, vicomte de Pommiers, président à mortier de la Cour des Aydes de Paris, ensuite conseiller lay et conseiller honoraire en la Cour du Parlement de Bordeaux; il était fils de Jean de La Faurie, qui avait épousé en 1700 dame Élizabeth d'Abzac de La Douze [3].

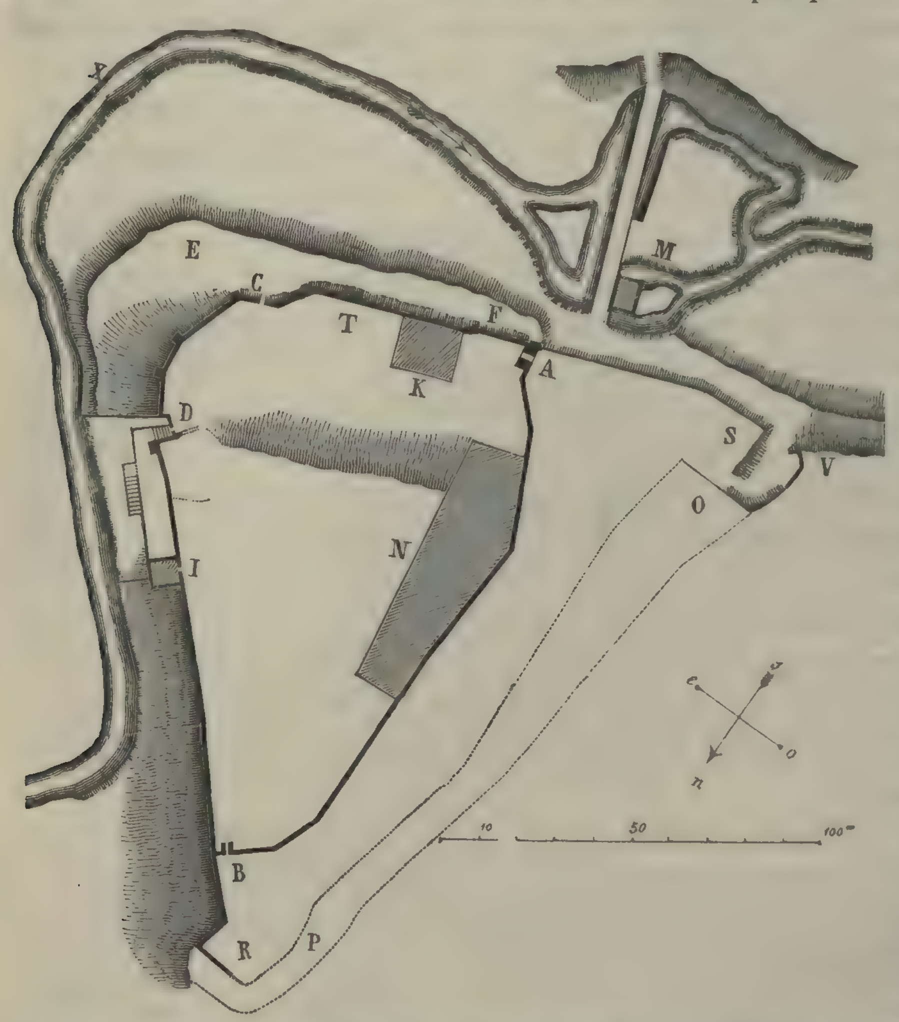
Le château, après avoir été possédé par M. Béchade, qui a fait construire, il y a une vingtaine d'années, dans le milieu de son enceinte, une grande maison sans caractère, appartient maintenant à M. de Tartas, neveu du général de Tartas, dont la mort prématurée a causé à Bordeaux autant d'étonnement que de regrets.

Pommiers est un des châteaux les plus grands et les plus intéressants du département de la Gironde. Sa position, admirablement choisie sur un promontoire rocheux au-dessus de la Vignague, petite rivière qui se jette dans le Drot à Morizès, lui donnait au moyen âge une grande importance comme forteresse. Cependant, il est dominé de tous les côtés, mais à une certaine distance, par les coteaux environnants; aussi, soit que l'on vienne de Sauveterre ou de La Réole par la grande route qui met ces deux villes en communication, soit par les chemins de traverse, on ne l'aperçoit que lorsqu'on arrive presque sur lui.

Son plan est un triangle irrégulier formé d'une succession de pans coupés, qui, sur le bord de la rivière, suivent autant que possible les sinuosités des rochers, et forment du troisième côté, vers le plateau, une ligne irrégulièrement brisée *(AB)*. On pénètre dans l'enceinte par deux grandes

(1) *Chronique bordelaise*. — (2) *Idem*. — (3) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, vol. II, p. 411.

portes placées aux deux angles nord et sud-ouest. Il y avait de plus deux poternes encore apparentes : l'une au sud *(C)*, l'autre à l'est *(D)*, toutes deux près de l'angle sud-est. D'autres poternes ont peut-être existé dans la courtine occidentale; mais cette courtine a presque entièrement disparu, ainsi que la coupure *(OP)* qui séparait le château du plateau à l'extrémité duquel il a été construit. Il ne reste que de faibles traces de cette coupure, assez éloignée des courtines, ce qui donne à penser, ou que de larges lices existaient entre elles deux, ou qu'une autre coupure a été creusée au pied des courtines, depuis la porte septentrionale jusqu'à la porte du sud. Dans ce cas, un simple chemin de ronde, comme à Rions, remplacé maintenant par un mur moderne, et se reliant aux deux ouvrages avancés (barbacanes *R* et *S*) qui précèdent les portes, aurait existé entre les deux coupures. Cette dernière conjecture paraît la plus vraisemblable, car il n'était pas d'usage, au XIII[e] siècle, de laisser un terre-plain devant les portes. Ces deux barbacanes *(R* et *S)* sont fort dégradées, et il est impossible, sans quelques fouilles, d'en tracer un plan exact; celle du nord, qui est triangulaire, me paraît assez moderne.



L'intérieur de l'enceinte offre fort peu d'intérêt : tout ou à peu près tout a été démoli. Une très-grande maison moderne, fort belle suivant beaucoup de personnes, mais qui, suivant d'autres, dépoétise ce paysage auparavant si triste et si sauvage, remplace les anciennes constructions dont il ne reste que l'emplacement. On voit encore, contre la courtine occidentale, un bâtiment du XVII[e] siècle *(N)*, qui a remplacé l'ancien château placé au sud-est, ce qui fait dire que cette enceinte était jadis une ville renfermant une population de 300 habitants, défendue par deux forts, l'un appelé *Château du seigneur*, l'autre *du Four* [1]. Un marché se tenait dans l'intérieur de l'enceinte; un bâtiment du XVI[e] siècle, placé en *K*, servait de halle.

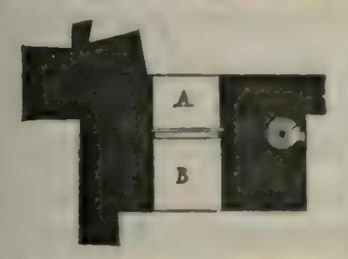
Deux côtés de la forteresse étaient tout à fait inaccessibles, protégés d'abord par le ruisseau large et profond, ensuite par des pentes naturelles très-escarpées de *B* en *C*, des rochers de *C* en *A*, et des rochers verticaux de *A* en *S*. Cette dernière portion ne fait pas partie de l'enceinte principale.

[1] Jouannet; *Statistique*.

Nous avons vu plus haut que les murs et les approches des murs du troisième côté sont à peu près détruits ou dénaturés; ce qui est d'autant plus regrettable que ce côté, étant le plus exposé, devait être celui où l'on avait accumulé les moyens de défense les plus intéressants. Nous avons vu aussi que c'est aux deux extrémités de cette ligne que se trouvent les deux portes du château. Celle du

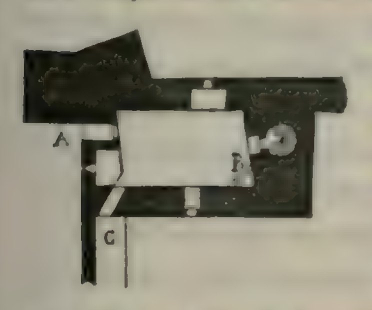


nord *(B)*, dont voici le plan, est fort simple; c'est une tour carrée, dont la saillie est à l'intérieur de l'enceinte, et sous laquelle passe un couloir interrompu par une herse, suivie d'une porte à doubles vantaux. Le couloir, en avant de la herse, est recouvert d'une voûte en berceau ogival; il est en plein-cintre du côté de la cour; l'extrados de l'arc intérieur, contre lequel venaient battre les vantaux, est, suivant l'usage, surmonté d'une console ayant dû servir à supporter une statuette. Les hommes chargés de manœuvrer la herse étaient logés au premier étage, d'où s'avance une ligne de moucharabys. Une meurtrière en croix, comme celles déjà signalées ailleurs, défendait les abords de la porte, et prenait de front ceux qui s'avançaient pour passer le pont qui la précédait.



La porte du sud (Planche XXI) est fort intéressante [1]; en voici un plan. Le couloir extérieur *(A)* est ogival, ainsi que le cintre sur lequel frappent les vantaux; le couloir intérieur *(B)* est en plein-cintre, au fond est une console pour statuette. La petite porte de l'escalier, ouverte à 1^{m}50 au-dessus du sol, est ogivale. Le gros contrefort, qui empâte l'angle, est une masse de maçonnerie nécessaire pour offrir à ce coin du château une forte résistance passive.

Le premier étage, directement au-dessus du couloir de la porte, est un carré-long se rapprochant du losange. Deux meurtrières s'ouvrant sous une embrasure voûtée en plein-cintre battent l'extérieur



du château : l'une sur la façade, l'autre du côté sud; une petite fenêtre carrée prend jour du côté de la cour. Trois portes se trouvent dans cette chambre : celle qui vient de l'escalier et celle qui conduit sur le chemin de ronde des courtines *(C)* sont à linteau sur consoles, l'autre *(A)* n'a qu'un simple linteau; elle n'a pu servir qu'à conduire sur des hourds, dont on voit des traces sur la courtine. La voûte de cette chambre est en berceau ogival, et sa retombée ne se fait pas sur les mêmes murs que celle du couloir inférieur. Dans un des angles en *B* est une cheminée fort primitive, dont le manteau, formé d'une seule pierre, s'enfonce dans les murs de droite et de gauche. Cet étage a 5^{m}35 de hauteur.

Entre le premier et le deuxième étage, existe, dans l'intérieur de l'escalier, une porte à linteau sur consoles qui conduisait sur la courtine occidentale.

Le second étage est muni d'une cheminée. Il est éclairé par des fenêtres géminées dont les baies sont en plein-cintre : cheminée et fenêtres sont du XVIe siècle. La voûte, en berceau ogival, retombe dans le même sens que celle du premier étage; sa hauteur est de 4^{m}30. C'est dans ce second étage, si bien aéré et si clair, qu'on fait voir d'énormes chaînes destinées, dit la légende, à de malheureux prisonniers. Ces chaînes, scellées près des embrasures des fenêtres, servaient tout simplement à empêcher le recul des petits canons qu'on avait hissés dans cet étage à l'époque des guerres de religion ou de la Fronde. Ce n'était certes pas au-dessus des portes principales et dans les chambres

[1]. Cette vue est prise du point *V* du plan, la vue de la planche XX est prise du point *X*.

les plus commodes et les plus aérées des tours, qu'on renfermait les prisonniers. On peut monter sur la terrasse de la tour, dont on a démoli les créneaux. Sa hauteur, à partir du sol de la cour, est de 17m50 environ.

Ces portes ont avec celles de Sauveterre une telle ressemblance, comme construction et comme disposition, qu'il me paraît évident qu'elles ont été construites presque en même temps, c'est-à-dire à la fin du XIIIe siècle.

Tout le mur du sud et celui de l'angle sud-est ont été bâtis sur la crête du rocher, dont ils suivent à peu près toutes les sinuosités. A chacun des angles s'avance un contrefort formant un long pilastre carré qui fait presque l'office de tour, car le chemin de ronde qui règne sur la courtine suit la saillie du sommet du contrefort, en sorte que les archers qui pouvaient s'y établir prenaient en flanc les assaillants qui s'approchaient du pied des courtines. Le chemin de ronde est large de 1m80, et le parapet a 0m40 d'épaisseur. Ce chemin est plus large que l'épaisseur du mur, parce qu'à l'intérieur il s'avance sur une corniche.

Un seul contrefort, le premier du côté de l'ouest *(T)*, est surmonté d'une grande échauguette



dont voici le plan. Elle faisait complétement l'office d'une tour. Elle est munie d'un siége de latrines. Deux portes s'ouvrent à chacune de ses extrémités : une, celle de l'est, donne directement sur le chemin de ronde, et l'autre sur un escalier qui descend dans la cour, contre le mur, et dont la marche supérieure est au niveau du chemin de ronde; cette dernière porte, parfaitement conservée, est ogivale. Le contrefort sur lequel s'élève cette échauguette étant carré, le raccordement se fait au moyen d'arcs en cintres plus ou moins bombés.

Au point *C* (Voir le plan d'ensemble) est une poterne ouverte à la base du mur. Pour en faciliter l'accès, le rocher a été coupé sur une largeur égale à celle de la porte. A peu de distance du mur sud, et avant d'arriver à la prairie qui borde le fossé, existe une terrasse *(EF)* en pente douce, terminée brusquement par une dépression naturelle du sol. Cette terrasse devait être enveloppée par une barrière et servir de lices, comme celles qui précèdent la poterne *(D)* ouverte dans un angle rentrant de la courtine orientale. Le seuil de cette poterne est à une assez grande élévation au-dessus du sol des lices; plus tard, on a construit deux escaliers pour en faciliter l'ascension; un d'eux passe, du bord du ruisseau, sur les lices, et l'autre monte, de ces lices, à la poterne, dont le linteau est formé de fortes pierres plates.

La chapelle était en *I* dans une tour carrée en saillie sur le mur oriental; il n'en reste plus que le soubassement; on y entrait par une porte ogivale. Contre l'extrémité orientale de la chapelle s'appuie un mur ancien, qui se prolonge jusque dans le lit de la Vignague. Un autre mur semblable existe après la poterne *D*. Cet espace laissé entre ces deux murs, n'a été sans doute si bien défendu que pour permettre de puiser de l'eau dans le ruisseau sans être inquiété; peut-être aussi la grande ouverture dans le rocher, et dans laquelle je n'ai pu pénétrer lors de mes deux visites à Pommiers à cause de l'eau dont elle était remplie, est-elle un souterrain communiquant avec l'intérieur de la cour et permettant aux chevaux et autres animaux renfermés dans le château de venir s'abreuver sans sortir de l'enceinte.

De la chapelle à la porte du nord, je n'ai rien vu de particulier à noter.

Il faut remarquer que cette forteresse n'a pas et n'a probablement jamais eu de tour pour défendre les courtines, car il ne faut pas considérer la porte et la chapelle comme des tours proprement dites.

Nous retrouverons à Rauzan, à Pujols et dans d'autres localités ce type curieux que nous n'avons encore rencontré que dans le sud-est du département.

Presque tous les châteaux avaient un ou plusieurs moulins qui en dépendaient; quelquefois ils étaient assez éloignés de la place; d'autres fois ils en étaient fort rapprochés : celui de Pommiers, situé en *M*, et dont quelques parties sont aussi anciennes que les murs du château, est dans ce dernier cas.

La vallée de la Vignague est extrêmement pittoresque, et le vieux château lui-même, une des ruines les plus remarquables du département de la Gironde, vu a travers les arbres magnifiques qui l'enveloppent au sud et à l'est, forme un des sites les plus ravissants que l'on puisse voir.

BOURG-SUR-MER

FILLEULE DE BORDEAUX

Chef-lieu de canton, arrondissement de Blaye.

Si l'on en croit Sidoine Appollinaire, et après lui Élie Vinet [1], la ville de Bourg aurait été fondée, au commencement du IVe siècle, par Ponce Paulin, aïeul de saint Paulin, évêque de Nole [2].

Les Paulin, dit Élie Vinet, « étaient seigneurs de Bourg sur Dordoigne, à cinq lieuës de » Bourdeaus : et d'un bourg firent une ville, comme écrit *Sidonius Appollinaris* en ses Carmes [3]. »

On devrait s'incliner devant des autorités aussi respectables. Cependant, après l'inspection minutieuse de la ville de Bourg, il m'était venu des doutes sur cette haute antiquité. Je n'avais rien trouvé appartenant à la période gallo-romaine, pas le moindre pan de mur, pas la plus petite brique à rebords; j'avais fouillé dans les décombres épars çà et là, et je n'y avais pas rencontré le plus mince tesson romain. Personne n'a pu me dire que pareille découverte y ait jamais été faite. Et cependant « Ponce Paulin avoit en sa ville une fort bele maison, mout beles galeries et greniers, un » temple, des bains bien aornés de beau marbre, et autres choses [4]. » Les Barbares anciens ont eu beau brûler, démolir, saccager les monuments; les Barbares modernes ont eu beau les raser, faire du moellon de leurs sculptures, labourer leur emplacement, — on retrouve toujours quelque indice de leur existence passée. A Bourg, rien de tout cela.

Mais en face de toutes les objections qui naissaient dans mon esprit, je rencontrais toujours la grande figure de Vinet, lorsqu'enfin, en relisant avec attention l'*Antiquité de Bourdeaux et de Bourg*, rééditée il y a quelques mois à Bordeaux par M. Henry Ribadieu, j'ai vu qu'Élie Vinet lui-même manifestait son étonnement de ne trouver à Bourg aucun reste de cette belle maison : « De quoi ne » trouverés mémoire, dit-il, ni reliques aucunes pour le jourd'hui en la ville de Bourg [5]. » Vinet écrivait cela au milieu du XVIe siècle; de plus, il ajoute qu'on ne peut avoir une trop grande confiance dans la description que donne de cette ville Sidoine Appollinaire; car « il fist cela estant à

(1) *Antiquité de Bourdeaux et de Bourg.*

(2) Cette famille des Paulin était originaire de Bordeaux, où elle possédait de nombreuses propriétés; le château qu'elle habitait était situé sur l'emplacement de l'ancienne Intendance et de la place Puy-Paulin.

(3) Élie Vinet; *Antiquité de Bourdeaux et de Bourg*, § 87. — (4) *Idem*, § 120. — (5) *Idem*, § 120.

» Narbonne en Languedoc, et, ainsi que je croi, sans jamais avoir esté à Bourg, ains seulement » pour en avoir oui parler à des gens qui l'avoint mal informé de l'assiete du lieu. Car il semble » qu'il veuille planter Bourg sur son roc en Ambès, entre les deux rivières (1). »

D'après une tradition qui existe à Bourg, la ville n'était pas bâtie autrefois où elle est maintenant; elle s'élevait beaucoup plus à l'ouest. Là, en effet, à un kilomètre environ de la ville, sur le sommet d'un coteau plus élevé que celui de Bourg, *aethera mons rumpens* (2), existent des ruines gallo-romaines qui ont été visitées par Vinet, et qu'à Bourg on appelle *à Paulin* ou *aux Gogues :* « Or, je » n'ai pu oncques reconnoistre en la ville de Bourg chose qui me monstrast grand aage; mais aus » *Gogues,* qui est un lieu dans les vignes de dessous Bourg, où le seigneur de Lansac cuïlle de fort » bon vin, i a quelques restes de vieille muraille qui ne ressemblent pas mal de matière et façon à » celes du vieil Bourdeaus et du Palais Galiene. Je ne sai que cela peut avoir esté; mais j'ai la » quelquefois reconu un pan de muraille antique de cinquante et sis toises de longueur (3). »

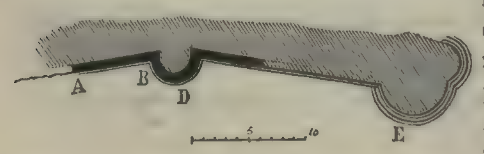
Je me demande donc si Bourg, qui ne renferme rien, absolument rien d'antique, dont aucune construction n'est antérieure au moyen âge, est bien bâti sur l'emplacement de la ville (peut-être *villa*) des Paulin, et si, au contraire, nous ne devons pas chercher cet ancien Bourg dans les *Gogues,* où Vinet a vu, il y a trois cents ans, cinquante-six toises de murailles romaines (4).

Si cette opinion, que j'avance en hésitant, était reconnue vraie, il faudrait peut-être retarder l'origine de la ville jusqu'en 821, année de la fondation d'une abbaye de Bénédictins dont la maison et l'église abbatiale ont existé jusqu'en 1595 (5). Depuis Sidoine Appollinaire jusqu'à cette époque, aucun historien ne fait mention de Bourg. Les annales de la ville demeurent encore muettes jusqu'en 1124; alors fut fondée une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous le patronage de saint Vincent (6). A cette époque, si la ville n'était pas aussi étendue qu'aujourd'hui, elle possédait du moins un château qui, par sa position et la valeur personnelle de ses possesseurs, avait acquis une grande importance. En 1199, Gérard de Bourg fut un des seigneurs qui vinrent s'inscrire à La Réole auprès de Richard-Cœur-de-Lion, pour le suivre en terre sainte (7). Andron de Bourg assistait en 1242 à la bataille de Taillebourg, où Henri III, roi d'Angleterre, fut vaincu par saint Louis; la même année, les seigneurs de Tontoulon et de Blanquefort s'emparèrent du château de Bourg, appartenant au vicomte de Fronsac, avec lequel ils étaient en guerre (8). Arnaud de Blanquefort paraît avoir conservé le château jusqu'à l'arrivée de Simon de Montfort, comte de Leycester, soit qu'il lui ait été donné par le roi d'Angleterre, soit qu'il l'ait gardé après l'avoir pris; car, le 12 septembre 1251, Simon, qui s'en était emparé sur Arnaud, « choisit un arbitre qui, avec l'arbitre déjà » désigné par ce chevalier et par Mabile, sa femme, doit prononcer sur l'indemnité due à Arnaud

(1) *Antiquité de Bourdeaux et de Bourg,* § 117. — (2) Sidoine.

(3) *Antiquité de Bourdeaux et de Bourg,* § 116.

(4) Voici le plan des 35 mètres qui restent actuellement de ces anciennes constructions. Le mur est bâti en petit appareil carré, avec rangs de briques; il n'en existe plus qu'un rang, et il n'est formé que d'une seule brique, tandis qu'ordinairement il y en a deux ou trois superposées. Ce rang n'est apparent que dans la partie *AB* du mur et dans la tour *D,* qui n'est qu'un renflement semi-circulaire de la muraille. Un pavillon moderne, bâti sur les tours accouplées *E,* ne permet pas de voir si elles sont construites de la même façon ou si elles sont massives. La base du mur est bâtie en talus formé par les derniers rangs de pierre, qui avancent de 10 centimètres environ l'un sur l'autre. — Dans les vignes au milieu desquelles s'élève cette construction, on rencontre des quantités considérables de briques à rebord, de pierres concassées et des fragments de marbre.



(5) Jouannet; *Statistique du département de la Gironde.* — (6) *Gallia Christiana,* t. II, p. 886. — (7) Dupin; *Notice historique et statistique sur La Réole,* p. 29. — (8) O'Reilly; *Histoire complète de Bordeaux.*

» et à Mabile pour ledit château de Bourg et ses dépendances [1]. » Cette indemnité était une concession conseillée par Henri III, qui fut obligé, dans certains cas, d'employer la douceur pour ramener les seigneurs gascons révoltés contre la tyrannie de son lieutenant.

Jusqu'à présent, il n'a été parlé que du château de Bourg comme lieu fortifié, et cependant la ville existait et avait même une certaine importance, puisqu'en 1261 une charte et des priviléges furent accordés aux habitants; ces priviléges furent renouvelés ou, du moins, confirmés en 1284-85, en 1377-78 et 1423-24 [2], et enfin par Louis XI. La charte originale se trouve dans la *Collection de Bréquigny*, tome XXIX. Quelques années plus tard, le 22 mars 1273, une déclaration est faite par le maire et les jurats de cette ville au nom de tous les membres de la commune; en voici un des passages les plus curieux : « Lorsque le Roi vient pour la première fois en Gascogne, il jure, ou » fait jurer par son sénéchal, de défendre la ville envers et contre tous, de la préserver de toute » injure et de garder ses forts et coutumes. En retour, les habitants lui prêtent serment de fidélité. » Leur ville ne possède ni terre, ni propriétés communales, comme en ont les villes de la Lombardie » et beaucoup d'autres; ils ne peuvent dire qu'eux ou leur commune aient quelque chose en fief du » Roi, puisque, d'après leur coutume, il n'y a fief que là où il y a esporle ou investiture. Ils tiennent » du Roi, comme de leur souverain et prince, l'usage des rues, des places, des murs, des fossés et » des autres choses qui, en droit, sont dites de droit commun; ils tiennent de même le droit de » pêche et de navigation du fleuve. Ils possèdent un grand nombre de libertés, tant à l'égard des » personnes qu'à l'égard des choses; ils ont une mairie et une jurade avec les droits qui en » dépendent, et reconnaissent, en leur nom et en celui de la commune de Bourg, devoir au Roi tout » ce qui a été stipulé dans la charte de priviléges que ledit seigneur a donnée à leur commune [3]. »

Entre autres choses, nous remarquons dans cette déclaration que la ville de Bourg avait l'usage des murs et des fossés; elle était donc déjà fortifiée en 1273; mais il est probable que ces fortifications n'étaient pas suffisantes, puisqu'en 1280-81 Édouard Ier, roi d'Angleterre, ordonne de la clore de murs [4]. Du moment qu'elle fut sérieusement fortifiée, elle devint une des places les plus importantes du pays, ce qui sans doute devait être fort honorable pour ses habitants, mais ce qui leur attira aussi une foule de calamités. Bourg, par sa position en face du confluent de la Dordogne et de la Garonne, était, avec Blaye, la clef du pays, et pas une armée, soit de terre, soit de mer, n'arrivait en Guienne sans l'assiéger. En effet, le roi d'Angleterre ayant déclaré la guerre à Philippe le Bel, fit partir une flotte commandée par Edmond, son lieutenant, qui, à la fin de 1294, reprit Bourg, dont les Français s'étaient emparés l'année précédente [5]. Ces attaques répétées avaient dû dégrader les fortifications de la cité, car l'année suivante Édouard Ier accorda des subsides aux maire, jurats et habitants, pour la fortification de la ville [6]. Ces travaux étaient à peine terminés, que Robert d'Artois, qui avait pris le commandement des troupes françaises en remplacement de Charles de Valois, s'empare sans trop de peine de presque toutes les places que les Anglais possédaient en Guienne, excepté de Bourg, qui leur resta fidèle [7].

Depuis longtemps le château de Bourg appartenait au vicomte de Fronsac. Pendant les neuf années (1294 à 1303) que la Guienne fut obligée d'obéir au roi de France, l'amour que les tièdes portaient à leur souverain légitime s'était affaibli, et Édouard sentait la nécessité, pour conserver la Guienne, de ménager les seigneurs de ce pays. Des difficultés subsistaient depuis longtemps entre

(1) Martial et Jules Delpit; *Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de Wolfenbuttel*, p. 146.

(2) *Rôles Gascons.* — (3) Martial et J. Delpit; *Wolfenbuttel*, p. 74. — (4) *Rôles Gascons.* — (5) *Chronique Bordeloise.* — (6) *Rôles Gascons.* — (7) O'Reilly; *Histoire complète de Bordeaux.*

le roi d'Angleterre et le vicomte de Fronsac, à propos du château de Bourg; en 1314, elles furent aplanies, et il fut convenu que le vicomte rendrait hommage pour celui qu'il recevait d'Aymeric de Bourg, damoisel (1). En 1322, le roi d'Angleterre ayant besoin de troupes pour la guerre qu'il faisait en Écosse, demanda l'aide des seigneurs gascons. Dans la liste de ceux qui furent convoqués à cette occasion, on retrouve Aymeric de Bourg (2), auquel Édouard III, à son avènement au trône, écrivit pour l'engager à lui être fidèle (3). La lutte entre la France et l'Angleterre ne pouvait tarder à se rallumer, et les Anglais faisaient tous leurs efforts pour mettre la Guienne en état de défense et la maintenir dans de bonnes dispositions. Le roi d'Angleterre écrivait aux seigneurs gascons pour les engager à lui être fidèles; il leur accordait des subsides pour mettre leurs châteaux en état de défense. On fortifiait les villes, on les remplissait de vivres et de munitions, on leur accordait de nouveaux priviléges. Dans un Mémoire adressé, à cet effet, à Hugues le Despenser, on trouve cet article : « 3° Item, soit ordide de mannder partie des vytailles a Burdeux, partie a Blayes et partie » a Burh ; car a Burgh covent mettre plus de foison de vitailles et d'armures, pur ceo qe hors de » Burgh covent vitailler Lyburne et Seint-Émilion. — 27° Item, q'il face mestre Thomas l'inginour » appareiller les espringaldz qe sont a Burgh et a Blayes, issint q'ils soient prestz a *gutter* (4). » Il fallait que Bourg fût une place de premier ordre, puisque c'était de là qu'on devait ravitailler deux villes très-importantes, et qu'elle renfermait l'arsenal et le chantier de réparation des engins.

Cependant, Édouard tardant à reconnaître Philippe de Valois comme roi légitime de France, celui-ci envoya en Guienne le comte d'Alençon, qui pilla le château de Bourg. Édouard, qui tenait à terminer la guerre d'Écosse, consentit pour le moment à ce que voulait son rival; mais peu de temps après les hostilités recommencèrent plus terribles et plus acharnées que jamais. En 1338, Gaston, comte de Foix, prend le commandement de l'armée française, s'empare de Bourg (5), qui venait d'être de nouveau fortifié par les Anglais (6); la même année, le roi d'Angleterre avait écrit aux nobles et aux habitants de Bourg pour les remercier de leur fidélité et les engager à y persister. En 1341, la ville était de nouveau au pouvoir de l'Angleterre, déclarée devoir rester entre les mains du Roi (7), et la châtellenie en fut cédée à Bernard Daillon (8), et l'année suivante à Amanieu Belhord, seigneur de La Mote (9). Cette même année, Bernard Ezii, seigneur d'Albret, avait été fait prisonnier par les Français dans la ville de Sainte-Bazeille. Édouard, pour le dédommager, lui donna plusieurs seigneuries en Guienne, et comme le nouveau serment du sire d'Albret l'exposait au courroux de Philippe, il lui promit, entre autres, le château de Bourg, reconquis depuis peu sur les Français (10).

Depuis ce moment, et jusqu'au commencement du siècle suivant, la ville paraît avoir joui d'une tranquillité qui ne fut pas troublée par la présence d'armées ennemies; pendant ce temps, le roi d'Angleterre accorda de nombreux priviléges aux habitants, entre autres, en 1357, celui qu'il ne serait vendu, en gros et en détail, dans les auberges de la ville, d'autres vins que ceux de leurs crûs (11). Mais les fortifications avaient besoin d'urgentes réparations : Édouard III imposa à cet effet la noblesse de la juridiction de Bourg; les travaux étant terminés l'année suivante, l'impôt cessa d'être perçu (12).

En 1363, toutes les villes et les seigneurs du Bordelais vinrent à Bordeaux rendre hommage au prince de Galles, qui prenait possession de la principauté d'Aquitaine, que lui avait donnée Édouard III, son père. Les députés de Bourg se composaient du maire, Arnaud Olivier, accompagné

(1) Guinodie; *Histoire de Libourne.* — (2) Bréquigny; tome VIII. — (3) Rymer. — (4) J. Delpit; *Documents.....* — (5) Guinodie; *Histoire de Libourne.* — (6) *Rôles Gascons.* — (7) *Idem.* — (8) *Idem.* — (9) *Idem.* — (10) L'abbé Montlezun; *Histoire de la Gascogne,* vol. III, p. 252. — (11) *Rôles Gascons.* — (12) *Idem.*

d'Amaubin Conge, d'Hélies de Laporte, d'Arnaut Johan et d'Hélies Aymeric (1). Trois ans après, la ville fut annexée à la couronne d'Angleterre (2).

Nous avons vu, en parlant de Rions, quelles étaient les raisons qui, en 1379, avaient engagé les villes du Bordelais à faire une alliance offensive et défensive sous le patronage de Bordeaux. Il y eut dans ce traité une clause particulière pour la ville de Bourg : celle-ci avait une bannière sous laquelle marchaient les troupes bourgeoises et celles de ses alliés; malgré cet ancien usage, les habitants de Bourg promirent que si ceux de Bordeaux étaient obligés de se mettre en campagne pour le service du Roi, ils marcheraient sous la bannière de la métropole toutes les fois qu'ils en seraient requis (3).

Les rois d'Angleterre ne pouvaient conserver les villes de Guienne qu'à la condition de veiller à l'entretien de leurs fortifications. Déjà, nous avons vu que les murailles de Bourg avaient été réparées à plusieurs reprises; elles le furent de nouveau, en 1405-06, aux frais des habitants. Ces travaux n'étaient peut-être pas encore terminés lorsque le duc d'Orléans, fils de Charles V, roi de France, après avoir levé à grands frais une petite armée, vint mettre le siége devant Blaye et Bourg. Il était appuyé par une flotte qui, ayant été défaite par la flotte anglaise, l'obligea de lever honteusement le siége et de retourner en France, où son équipée causa de graves mécontentements parmi le peuple et la noblesse, à cause des sommes énormes qu'avait coûté d'abord l'organisation de l'armée et celles qu'elle coûtait en campagne. Pendant le siége, le duc d'Orléans avait écrit qu'il était sûr de réussir à prendre Bourg s'il ne manquait pas d'argent, et le Conseil décida qu'il lui serait envoyé cent mille livres tous les mois (4).

Voici comment Monstrelet raconte cette campagne : « ... Tous ensemble (le duc d'Orléans et ses » six mille combattants) s'en allèrent mettre le siége devant la ville de Blaye, et très fort la travaillè- » rent de leurs engins. Et tant qu'en assez brief de temps, la dame d'icelle ville feit traicter avec » iceluy duc par si qu'elle lui rendroit ou cas que la ville de Bourg, laquelle ledit duc avoit conclud » d'assieger, se submettroit à luy; et si promit aussi que durant le siege de Bourg, elle feroit » délivrer par ses subjects vivres aux François pour juste prix; lequel traicté conclud, iceluy duc » d'Orleans s'en alla assieger laditte ville de Bourg, qui estoit très fort garnie de grand nombre de » gens d'armes, Anglois et Gascons, si furent dressez plusieurs engins contre les portes et murailles » par les François, qui fort les dommagèrent; mais ce nonobstant, les assiegez se deffendirent » vigoureusement. Durant lequel siege, ledit messire Clugnet (ou Clignet) de Brabant, admiral de » France, se mit sur la mer à tout vingt et deux nefs pleines de gens d'armes à resister contre les » navires du roi d'Angleterre, qu'à grande puissance pareillement estoient sur la mer; et se rencon- » trèrent l'un contre l'autre très durement, tant qu'il y eut de chacune partie plusieurs morts et » navrez; mais sans qu'il y eust nulles desdictes parties outrées, se départirent l'un de l'autre; mais » les François y perdirent une de leurs nefs, en laquelle estoit Lionnet de Braquemont, Agieux de » Saint-Martin et plusieurs autres qui estoient audit duc d'Orleans; lesquels furent menez par les » Anglois à Bordeaux. Et lesdits François, c'est à savoir : messire Clugnet, admiral; messire Guil- » laume de Villannes, capitaine de La Rochelle; messire Charles de Savoisy, et autres, retournèrent » vers Bourg, et raccontèrent à iceluy duc l'adventure qu'ils avoient eue sur mer; lequel duc, après » qu'il eut esté environ trois mois audit siege, voyans la force d'icelle ville et aussi le message et » mortalité qui estoit en son ost, print conclusion avec les capitaines et s'en retourna à Paris en

(1) J. Delpit; *Documents*. ..., p. 93. — (2) *Rôles Gascons*. — (3) *Bulletin Polymathique*, ann. 1812, p. 367. — (4) *Archives historiques*, vol. I, p. 45.

» renvoyant ses gens d'armes. Pour lequel retour le peuple de France et aussi aucun nobles mur- » murèrent fort contre luy, pourtant qu'à l'instance d'icelle armée on avoit par tout le royaume levé » une grande taille. »

Après cette vive alerte, la ville jouit pendant quarante-cinq ans d'une tranquillité parfaite, ou du moins ne vit plus sous ses murs d'armées ennemies; mais Charles VII, ayant résolu de conquérir la Guienne, envoya dans cette province une nombreuse armée commandée par Dunois, qui, après avoir pris Blaye dont Pierre de Montferrand était gouverneur, vint assiéger Bourg, défendu par cinq cents combattants, à la tête desquels était Bertrand de Montferrand, frère de Pierre. La ville fut vigoureusement attaquée par mer et par terre, et le siége ne dura que cinq ou six jours; « car, dit » Monstrelet, quand ceux qui estoient dedans veirent si grand puissance et en si belle ordonnance, » aussi bombardes et canons assortir devant eux, avec ces mines, approchements et tranchis, ils » requirent eux rendre leurs corps et biens saufs (1). » Ce fut Jacques de Chabanne, Ier du nom, seigneur de La Palisse, etc., grand-maître d'hôtel du Roi, qui fut chargé de traiter de la reddition de la place, dont il fut nommé capitaine (2). Bourg se rendit le 29 mai et conserva tous ses anciens priviléges (3).

Il paraît que cette ville ne prit pas part à la révolte de la Guienne en 1453, puisque Charles VII lui permit de porter l'Écu de France en plein, avec deux lions pour supports (4).

L'expulsion des Anglais rendit pour longtemps à nos provinces une tranquillité qui ne commença à être sérieusement troublée que par la sédition de la gabelle : ainsi se nommait l'impôt prélevé sur le sel.

Jusqu'en 1541, les provinces de l'intérieur de la France payaient le sel beaucoup plus cher que celles qui occupaient les bords de l'Océan, où étaient les lieux de fabrication. François Ier, après avoir, par des édits successifs, augmenté les prix dans ces dernières provinces, voulut égaliser cette perception dans tout le royaume; de là, un grand mécontentement dans les pays exempts jusqu'alors de cet impôt. Sous Henri III, le mécontentement fut à son comble : on accusait, en outre, les agents de l'impôt de mettre dans le sel du sable et du gravier. Les communes de l'Angoumois, de la Saintonge et de la Guienne se révoltèrent; les paysans, après avoir massacré les *gabelous* et pillé leurs maisons, parcoururent en masse les campagnes, et profitèrent de l'occasion pour attaquer les châteaux et les maisons riches, sous prétexte qu'ils appartenaient à des agents de la gabelle. Ils mirent à leur tête un nommé Talmagne, qui ne manquait pas de talents militaires. Il s'empara sans peine d'une certaine quantité de châteaux qui lui opposèrent plus ou moins de résistance. Les villes se révoltaient à son approche, le recevaient comme un libérateur, mais ne tardaient pas à s'en repentir. Il pénétra ainsi dans Bourg, et dut, comme partout où il passait, laisser commettre à sa troupe d'épouvantables désordres; de là, il se rendit à Bordeaux, où les actes les plus déplorables, suivis d'atroces représailles, furent commis. Mais comme tout ce qui est violent ne peut avoir une longue durée, les populations ne tardèrent pas à s'apercevoir que l'impôt prélevé par le Roi était moins onéreux pour elles que les pillages de Talmagne et de sa suite, et l'esprit de révolte se dissipa insensiblement.

Les troubles de la gabelle étaient à peine terminés, que la Guienne fut ensanglantée de nouveau par les guerres de religion. Bourg était une place de premier ordre, et son occupation était trop importante pour n'être pas disputée par les deux partis. En 1562, Piles, un des chefs des religion-

(1) Monstrelet. — (2) O'Gilvy; *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, vol. I, p. 95. — (3) Monstrelet, Mathieu de Coucy, Jean Chartier, etc. — (4) O'Reilly; *Histoire complete de Bordeaux*.

naires, l'assiége, la saccage et brûle la plus grande partie de ses archives [1]. En 1568, le capitaine Dupleix, qui tenait campagne dans les environs de Bourg, apprenant que la garnison était sortie pour ravager le pays, attaque la ville et l'emporte en plein jour par escalade. Les habitants, qui étaient presque tous catholiques et qui supportaient avec peine le joug des protestants, firent peu ou point de résistance; ils furent épargnés. Le château n'était pas fortifié; les soldats qui y étaient restés se rendirent à condition qu'on leur laisserait la vie. La garnison, ignorant ce qui se passait, revenait le soir en désordre : Dupleix la tailla en pièces [2]. L'année suivante, Piles voulut reprendre la ville, mais les Bordelais y envoyèrent un prompt secours, et le siége fut levé [3].

La ville resta donc au pouvoir des catholiques, et le seigneur de Lansac, auquel appartenait le château, était, par ses alliances et sa fortune, un des hommes les plus influents du pays. La ville, dont il était seigneur, était une des plus fortes de la contrée; aussi est-ce chez lui que le duc et le cardinal de Guise se rendirent en 1577 pour accréditer la Ligue dans la Guienne [4].

Après la mort de Henri III, les religionnaires se saisirent de Bourg par surprise; mais le capitaine La Louisière, qui commandait le château, s'y barricada et donna le temps au Parlement de Bordeaux d'envoyer des secours. Les religionnaires ne l'attendirent pas, levèrent le siége et se réfugièrent à Créon [5].

Jusqu'au voyage de Louis XIII en Guienne pour son mariage avec l'infante Anne d'Autriche, l'histoire ne trouve aucun fait mémorable à raconter concernant la petite ville qui nous occupe. Ce monarque s'arrêta à Bourg : son intention était de se rendre à Bordeaux en passant par Libourne; mais ayant appris qu'un parti de religionnaires l'attendait du côté de Guîtres pour se saisir de sa personne, il s'y rendit par eau, malgré les assurances du duc de Guise, qui se vantait de traverser toute la Guienne et de faire tête aux ennemis avec les dix-huit cents cavaliers qui l'accompagnaient [6]. Cette auguste visite fut suivie peu de temps après de celle de la reine-mère, qui, en 1621, fit un voyage à Bordeaux. Après avoir visité Blaye, elle se rendit à Bourg, où l'attendait le frère du roi [7].

Jusqu'à présent nous avons vu la ville de Bourg prendre une part active à tous les événements qui se sont passés dans la Guienne; les troubles de la Fronde, commencés à Bordeaux en 1648, ne lui laissèrent pas plus de repos qu'aux autres villes de la province. Elle avait pris le parti des Bordelais; mais Desaugeys, que le duc d'Épernon avait de sa propre autorité nommé jurat l'année précédente, voulut reconnaître cet honneur : il se saisit du château de Bourg et y mit garnison [8]. Le duc d'Épernon savait combien il importait de garder cette place, qui était la clef de la Dordogne; aussi y entretenait-il toujours une bonne garnison. C'est là que l'année suivante le roi et toute sa suite se rendirent : l'intention de Sa Majesté était de s'arrêter à Libourne avec toute la cour; mais la contagion occasionnée par les blessés, et les révoltes incessantes des paysans des environs, forcèrent le roi et sa suite à se retirer à Bourg pendant que la Mailleraye assiégeait Bordeaux. C'est dans cette petite ville que, le 1er octobre 1650, fut signée la paix entre les députés bordelais et les commissaires du conseil d'État [9]. Deux jours après, la princesse de Condé vint se présenter à la cour : elle entra dans la chambre de la reine, tenant son fils par la main; elle se jeta aux pieds

(1) Dom Devienne; *Histoire de Bordeaux*. — (2) *Idem*. — (3) *Idem*. — (4) *Chronique Bourdeloise*. — Dom Devienne; *Histoire de Bordeaux*.

(5) La Colonie; *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, vol. II, p. 34. — (6) Darnal; *Chronique Bourdeloise*, p. 158. — (7) Continuation de la *Chronique Bourdeloise*, p. 4.

(8) Fonteneil; *Histoire des mouvements de Bourdeaux*, p. 39. — (9) Dom Devienne; *Histoire de Bordeaux*.

de Sa Majesté et lui demanda la liberté de son mari; le lendemain, elle quitta la cour et coucha à Fronsac. Leurs Majestés firent leur entrée à Bordeaux le 5 octobre.

La tranquillité ne tarda pas à être troublée : les Bordelais se révoltèrent de nouveau; une faction populaire appelée l'*Ormée* était maîtresse de la ville, et la plupart des cités environnantes avaient pris parti pour elle. Bourg était de ce nombre. Les Ormistes ne se sentant pas assez forts contre les troupes royales, demandèrent du secours aux Espagnols. Ceux-ci envoyèrent le baron de Vateville, qui avait le commandement supérieur des troupes espagnoles. Le prince de Condé mit dans Bourg une garnison de six cents de ces étrangers, commandés d'abord par Vateville, auquel succéda bientôt Ozorio. Quelque temps auparavant, Vateville avait fortifié la place. Mazarin, ayant résolu de soumettre Bordeaux par la famine, ordonna à ses lieutenants, les ducs de Candale et de Vendôme, de se saisir des villes qui bordaient les deux fleuves. En conséquence, le 29 juillet, le duc de Vendôme bloqua Bourg du côté de la rivière, tandis que le duc de Candale l'attaquait du côté de la terre. Malgré la surveillance active de l'amiral, Marchin, officier de l'armée de Condé, parvint à jeter du secours et des vivres dans la place, à la face de la flotte royale [1]. Ce secours et la bonne garnison qu'il commandait ne purent décider Ozorio à se défendre vigoureusement. Jacques de Rolland, écuyer, seigneur du Pont, chevalier de l'ordre du roi et capitaine dans le régiment de Guise, contribua grandement à sa reddition; il avait connu Ozorio en Espagne. Profitant de cette ancienne relation, il lui fit passer un Mémoire qu'il avait concerté avec les généraux. Ozorio, convaincu qu'il ne pouvait résister, capitula au bout de six jours de siége, et rendit la ville le 5 juillet. La garnison se retira en Espagne [2]. Arrivé dans son pays, Ozorio fut accusé d'avoir trahi son devoir, enfermé dans le château de Saint-Sébastien, jugé et décapité [3].

Louis XIV prit si bien ses précautions, que les Bordelais ne songèrent plus à se révolter, et que la Guienne, entièrement soumise, s'habituant à la tranquillité, devint une des provinces les plus florissantes du royaume. La ville de Bourg ne gagna rien à tous ces changements. Sa position en faisait, au moyen âge, une des places fortes les plus importantes du pays. Maintenant, éloignée de toutes les grandes voies de communication, elle n'est qu'un lieu de relâche pour les barques qui attendent la marée. Son commerce est peu étendu, et l'on ne voit guère embarquer dans son port que les vins qui se récoltent dans les environs.

La ville de Bourg-sur-Mer (Planche XXV, n° 1) est bâtie, presque en face du Bec-d'Ambès, sur un rocher perpendiculaire de 20 mètres environ de hauteur, qui domine la rive droite de la Dordogne, large en cet endroit de 1,450 mètres [4]. Ce rocher forme, du côté du sud-ouest, un promontoire assez saillant servant d'assiette au château (*D*). La ville n'était accessible que par le nord-est et le nord. Là ont été creusés deux fossés parallèles, entre lesquels existait un chemin de ronde qui a été considérablement élargi aux dépens du fossé extérieur. On y a établi une belle promenade plantée d'arbres. Un second fossé, ou plutôt une dépression naturelle, paraît aussi avoir existé à l'est, en dehors du fossé intérieur, en partie naturel, en partie artificiel.

Au nord et à l'est, les murs sont à peu près en ligne droite; au sud, du côté de la rivière, ils suivent les sinuosités du rocher, qu'ils surmontent. Lorsque les inégalités de ce rocher ont été trop

(1) Balthazar; *Histoire des guerres de Guienne*. Bibliothèque elzevirienne, p. 365.

(2) Dom Devienne; *Histoire de Bordeaux*. — Balthazar; *Histoire des guerres de Guienne*. — O'Gilvy; *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*. Généalogie de la famille de Rolland. — (3) Dom Devienne; *Histoire de Bordeaux*.

(4) Les habitants des rives de la Dordogne donnent le nom de *mer* à cette rivière, jusqu'au point où le reflux se fait sentir.

fortes, on a bâti d'excellentes murailles pour combler les vides. A l'ouest et au nord-ouest, les murs suivent le sommet du promontoire.

Il ne reste presque plus rien des anciennes fortifications, qui furent à peu près toutes démolies en vertu d'une ordonnance de 1663 [1]. Tous les murs du nord ont été détruits, sauf un petit fragment, couvert d'herbes et de ronces. A l'est, ils existent encore, mais ils ont été remaniés si souvent, qu'ils n'ont plus aucun caractère; ils sont presque entièrement en moellons, sauf ceux d'une petite tour carrée sans intérêt. Du côté de la rivière, rien qui vaille la peine d'être étudié. Ceux qui entourent le château sont en grande partie modernes. Le soubassement d'une partie de ceux du nord-ouest est intact. On voit par là qu'ils avaient 1m70 d'épaisseur, et qu'ils étaient formés par un blocage intérieur, revêtu d'un parement en petits moellons carrés et piqués. Ceux de la ville basse n'ont pas laissé de traces.

On entrait dans la ville par trois portes, peut-être quatre. Au nord, près de l'angle nord-ouest, la *porte de Blaye* (*C*); au nord-est, la *porte de Saint-André* (*B*); au sud, mais ayant son ouverture tournée vers l'est dans un retour d'équerre du rocher, la *porte du Port* (*A*). Enfin, il existe dans le rocher, au sud, entre la place du Marché et celle de la Mairie, une solution de continuité recouverte d'une grande arcade en plein-cintre, murée maintenant, et fermant une espèce de rue en pente très-raide conduisant à l'extrémité occidentale de celle du *Château-Vieux* (*m*) [2]. Ce couloir, large d'environ 10 mètres, profond de 8 à 10 au-dessous de l'arche qui le recouvre, défendu à droite par des constructions maintenant sans caractère, et à gauche par le chevet d'une église romane (*L*) et des murs de construction très-ancienne, pourrait bien avoir été ou une entrée de la ville, ou le premier fossé du château, dont le souvenir est resté dans le nom de la rue percée sur son emplacement [3]. Il existait peut-être une poterne (*x*) à l'extrémité méridionale de la *rue Neuve*, où l'on voit maintenant un escalier moderne qui descend dans la rue du Roc (*r*), au pied des rochers.

On arrive de plain-pied dans la citadelle ou château de Bourg (*D*). Il n'était pas cependant d'usage qu'un château, même dans une ville, ne fût pas isolé par un fossé particulier. Ce fossé devait exister dans la dépression, encore parfaitement visible, qui est occupée actuellement par la rue Neuve, tourner devant la porte de la citadelle en *X*, et rejoindre le point *Z*, où il rencontrait la pente du promontoire. La dépression de *X* en *Z* est très-marquée.

Nous voyons, par le *Catalogue des Rôles Gascons*, qu'Édouard III permit à Milet de Boilhe de construire une maison forte dans la châtellenie de Bourg (*pro Mileto del Boilhe licentia construendi domum fortem in terra sua infra castellaniam de Burgo*). Si c'est le château de Bourg qui est ici désigné, ce ne devait être qu'une reconstruction ou une réparation; car il est probable, pour ne pas dire positif, qu'un château existait à Bourg avant le XIVe siècle, et qu'il occupait la pointe du promontoire, c'est-à-dire l'emplacement de celui qui existe actuellement. Il est probable aussi qu'il

[1] Jouannet; *Statistique du département de la Gironde.*

[2] Voici le nom des rues et des places de la ville (voir le plan, Planche XXV) : *a*, rue des Religieuses; *b*, rue des Récolets; *c*, place du Couvent; *d*, grande Rue; *e*, rue du Tertre; *f*, rue Saint-Martin, dans laquelle était la chapelle Saint-Martin; *g*, *g*, grande rue du Port; *h*, rue d'Ambarenne; *i*, petite rue d'Ambarenne; *m*, rue du Château-Vieux; *n*, rue Poyenne; *o*, impasse Langon; *p*, rue Leydet; *q*, rue de la Plume; *r*, rue du Roc; *s*, rue de l'Abbaye; *E*, hôpital; *N*, place d'Armes; *P*, port.

[3] Il arrivait souvent que, lorsqu'un château était situé sur un point élevé, on pratiquait, pour lui servir d'entrée, une tranchée qui, partant du pied du mamelon, montait en pente assez rapide jusqu'à une certaine distance dans la basse-cour. Ce chemin creux, quelquefois tracé en zigzag, était souvent interrompu par plusieurs obstacles, et défendu, à droite et à gauche, par des murs ou des terrasses. On en trouve un exemple dans le château de Roquetaillade, et j'en fournirai d'autres pris également dans la Gironde. Une des plus curieuses entrées de ce genre existe au château de Preuilly, en Touraine. Le château d'Angles, dans le Poitou, en fournit un autre exemple, et bien des châteaux du Périgord ont des entrées analogues.

s'étendait plus loin, vers l'est. Le château moderne n'est qu'une grande maison qui ne mérite d'être visitée qu'à cause de son admirable position.

Au milieu de la place existe une halle fort ancienne *(F)*, mais de la plus grande simplicité; elle se compose de dix gros piliers octogones en pierre, couronnés par un tailloir servant de chapiteau, sur lesquels s'appuient les sablières de la charpente. Les piliers sont reliés, à leur base, par un bahut à hauteur d'appui, avec un banc en pierre qui fait tout le tour intérieur de la halle, sauf dans les endroits où l'on a ménagé les entrées. Dans la grande rue, on voit une jolie maison du XVI[e] siècle.

On a vu plus haut que l'on pénétrait dans la ville par trois portes principales : celle de Saint-André est entièrement démolie, et les renseignements qui m'ont été donnés sur sa forme ne me suffisent pas pour en faire une description quelconque. Cette démolition a eu lieu, assure-t-on, pour laisser le passage libre aux charrettes chargées de foin. Il est désolant de penser que c'est pour un motif aussi misérable que depuis cinquante ans la plupart des villes de la Gironde se sont dépouillées de leurs anciens édifices, lorsque partout il eût été si facile de percer, comme à Sauveterre, une grande ouverture à côté de la porte. Dans les grandes villes, déjà assez intéressantes par elles-mêmes, on emploie des millions (et pas un homme intelligent ne les regrette) pour conserver les monuments; et dans les petites, qui n'ont souvent de curieux que leurs vieilles murailles et leurs portes, on fait de folles dépenses pour les détruire, quand on devrait les conserver religieusement, comme, lorsqu'on a du cœur, on se fait gloire, quoi qu'il arrive, de ses titres de noblesse.

La porte du Port (Planches XXII et XXIII) n'a probablement été sauvée que parce qu'elle recouvre une rue très-rapide (la grande rue du Port), dans laquelle de gros fardeaux ne peuvent pas monter, et que, reposant sur le rocher, on a pu impunément, après avoir adouci la côte, en saper la base et conserver la voûte et les pieds-droits. Il est probable qu'on n'arrivait pas autrefois de plain-pied comme maintenant jusqu'au seuil de la porte, mais qu'elle était précédée d'une cavité que l'on franchissait, quand on ne venait pas avec des intentions hostiles, sur un pont en bois, facile à enlever dans les moments de siége ou lorsqu'on craignait une surprise.

Le côté extérieur du couloir (voir le plan, Planche XXV, n° 2) présente d'abord une arcade ogivale *(A)*, contre laquelle s'appuyaient les vantaux de la porte, dont les gonds sont encore en place. Ces vantaux roulaient sous une voûte en arc bombé, suivi d'une seconde arcade ogivale de même hauteur que la première, et derrière laquelle tombait la herse. Derrière la herse, une autre arcade ogivale *(B)*, plus haute et plus large que les précédentes; puis enfin trois arcades en plein-cintre, plus ou moins régulières, sous lesquelles roulaient d'autres vantaux. La Planche XXIII fait bien comprendre cette disposition. Sur l'intrados de la large arcade *(B)* et au-dessous de l'intrados de l'arc qui la suit, existe une niche recouverte d'une contre-courbe destinée à placer la statuette de saint Girons, patron de Bourg.

La porte paraît avoir été recouverte d'une tour à pans coupés sur la façade extérieure, et accompagnée d'une tourelle sur encorbellement. Les pans coupés sont disposés de façon que lorsque, du sommet, on laissait tomber des projectiles, la chute des uns était verticale, tandis que les autres, rencontrant un plan incliné, pouvaient ricocher à une certaine distance. La tour est rasée jusqu'au sol du premier étage.

A 2 mètres environ au-dessus de l'arcade extérieure, on a incrusté un écusson dont la position inclinée est fort rare dans nos contrées (Planche XXV, n° 3). Il est surmonté d'un casque de face, et il a pour tenans deux oiseaux, dont celui de droite est un coq; la tête de l'autre est si fruste, qu'on n'en peut voir sa forme; mais je crois que c'est un autre coq.

Nous avons vu que Bourg avait été fermé de murs en 1280 ; qu'une réparation y avait été faite en 1295, une autre réparation fort importante en 1358, une troisième en 1405, et une dernière, sous la Fronde, vers 1648 : celle-ci consistait probablement en de simples bastions. La porte du Port est de cette première époque, mais l'écusson et la niche me paraissent de celle du XV[e] siècle.

La porte de Blaye (Planche XXIV) s'ouvrait entre deux tours : une ronde, appelée tour de *Gog* ou des *Gogues*, et l'autre barlongue. Cette dernière, la moitié du couloir de la porte et l'étage qui le surmontait, ont été démolis en 1839; mais le côté occidental du couloir et la tour ronde ont été conservés. Voici une vue de la porte telle qu'elle existait avant sa démolition; elle est dessinée d'après une aquarelle de Roger (1). Cette porte datait de la fin du XV[e] siècle. L'ouverture extérieure de son couloir était ogivale ; il était interrompu par trois portes successives, dont les gonds sont encore scellés dans la paroi qui n'a pas été démolie. Le premier étage était éclairé, du côté de la campagne, par une fenêtre surmontée d'une contre-courbe et encadrée de pilastres à clochetons. La tour de l'est s'élargissait, au premier étage, au moyen de deux encorbellements placés à peu de distance l'un de l'autre. Les ouvertures carrées qui se voient dans cette tour paraissent assez modernes.



L'ingénieur du XIII[e] siècle avait ménagé une porte dans le même endroit, mais il est probable qu'elle s'ouvrait entre deux tours rondes. Une de ces tours existe encore, mais fort dégradée et englobée dans les constructions du XV[e] siècle (Planche XXV, n° 4). L'intérieur est carré et renferme deux étages au-dessus du rez-de-chaussée ; celui-ci est recouvert d'une voûte d'arêtes ogivales, actuellement effondrée, dont les nervures retombent sur des pilastres à pans coupés. Cette chambre

(1) Bazile-Augustin Roger naquit à Bordeaux le 7 mars 1778 ; il était fils de Jean-Baptiste Roger, qui fonda, avec une tante de sa femme, Marie Brizard, cette maison de commerce dont la célébrité est devenue universelle.

Roger avait trois frères, qui embrassèrent différentes carrières et devinrent tous des hommes distingués.

Appartenant à une famille qui avait une brillante fortune, Roger reçut une éducation soignée. Il fut envoyé au collége de Sorèze, dirigé alors par les Bénédictins. Là, un professeur italien lui donna les premiers éléments de dessin. Ses études terminées, il voyagea, passa quelque temps en Allemagne, revint à Bordeaux, où il se maria avec M[lle] Laurens.

Depuis sa sortie du collége, il avait laissé le dessin de côté. Il avait pris seulement quelques leçons de M. Lacour. Mais, ayant perdu l'aîné de ses enfants, son seul fils, il chercha des consolations dans l'étude de la peinture, qu'il cultiva avec tant de succès, qu'il devint un des premiers aquarellistes de son époque. Il excellait surtout dans les ciels et les arbres, qu'il peignait presque toujours d'après nature. Rarement il vendait ses aquarelles, mais il les donnait à ses amis, et presque tous les amateurs de Bordeaux en possédaient quelques-unes.

A la suite d'un voyage dans les Pyrénées, où il avait recueilli une grande quantité de croquis qu'il avait l'intention de lithographier et de rassembler en album, il fit un essai de dessin sur pierre ; mais une attaque d'apoplexie l'empêcha de réaliser ce projet. Depuis ce moment, ses facultés intellectuelles et physiques s'éteignirent peu à peu, et quatre ans plus tard, le 3 août 1830, il mourut à l'âge de cinquante-deux ans.

Roger était membre de l'Académie de Bordeaux. Il avait obtenu, en 1827, le premier prix de la Société Philomathique. Il a laissé une quantité considérable d'aquarelles : toutes sont remarquables à plusieurs titres, mais surtout par la vigueur du coloris et le sentiment profond de la nature. Sa fille, M[me] Capelle, qui s'est retirée à Bourg avec sa vieille mère, possède des albums d'une grande valeur, composés uniquement d'aquarelles et de dessins laissés par son père lors de son décès. C'est grâce à son obligeance que je peux donner une vue de l'ancienne porte de Blaye, et cette courte notice biographique.

n'était éclairée que par des meurtrières cruciformes (Planche XXV, n° 7), dont l'intérieur, à linteau droit, est sous une embrasure recouverte d'une voûte bombée. Deux de ces meurtrières seulement sont entières, une au nord et l'autre à l'ouest. Une troisième a existé à l'est; elle est en partie murée et en partie remplacée par une porte qui date de la restauration du XVe siècle. Au sud était une porte, dont la destruction date aussi du XV[e] siècle. Ce côté de la tour est d'ailleurs assez dégradé; mais là ne devait pas exister de meurtrières, parce que cette partie du mur fait face à l'intérieur de la ville. Ce rez-de-chaussée ne paraît pas avoir eu de communication avec le premier étage, qui, ainsi que le second, ont été planchéïés; ils ont des meurtrières cruciformes comme celles du rez-de-chaussée, mais en plein-cintre à l'intérieur et bien plus étroites; elles sont toutes murées, ainsi qu'une porte percée en biais dans l'angle sud-ouest, par laquelle on passait sur les courtines qui s'appuyaient contre la tour. Impossible de voir ce qui était dans la portion ruinée du sud; mais là se trouve une porte percée au XV[e] siècle et qui conduit dans la chambre qui existait au-dessus du couloir de la porte. Le second étage a été remanié au XV[e] siècle et percé d'embrasures pour de petits canons destinés à battre les fossés dans tous les sens et même par-dessus la toiture de l'autre tour. La tour cylindrique et celle de même date qui, sans nul doute, existait en face, ne défendaient pas la porte proprement dite, mais le passage, le pont qui la précédait. Elles étaient fortement en saillie sur le fossé. Le couloir de la porte était en arrière; ce qui le prouve, c'est une meurtrière *(A)*, qui est certainement aussi ancienne que la tour et qui battait le couloir percé entre deux murs très-épais. Les lignes tracées au pointillé sur le plan n° 4 de la Planche XXV indiquent la forme supposée de la porte du XIII[e] siècle.

Revenons au rez-de-chaussée de la porte. On a vu comment est composé celui de la tour des Gogues et comment une porte moderne *(B)* remplace une ancienne meurtrière. On entre maintenant par une porte en plein-cintre *(C)*, à laquelle il est difficile d'assigner une date. De cette porte, on va directement dans le rez-de-chaussée de la tour, en passant sous un grand assommoir carré *(D)* qu'on pouvait desservir depuis le premier étage du couloir et le sommet de la tour. Une autre porte *(E)*, dont le linteau est surmonté d'une contre-courbe écrasée, pénètre dans un étroit corridor qui, à droite, communique, par une porte très-basse, avec un couloir étroit *(IL)* percé dans l'intérieur d'un mur qui s'appuie contre le massif de la porte, et se dirige vers le nord, où il devait faire partie d'ouvrages avancés. Une porte *(M)* est, dit-on, l'entrée d'un souterrain par lequel on se rendait à la citadelle. Si cette tradition est vraie, et rien ne paraît s'y opposer, on pouvait, à l'insu des assiégeants et des habitants de Bourg, faire passer des hommes et des munitions dans les défenses entourant la porte, ou les retirer à volonté. Le mur *LM* est trop dégradé pour qu'on puisse voir positivement l'usage auquel il était destiné; il paraît appartenir à l'époque de la restauration de la porte.

A gauche de l'assommoir *D* existe un escalier assez large, se dirigeant d'abord en ligne droite dans l'épaisseur du mur, puis prenant, à partir de la dixième marche, la forme d'une ellipse, pour reprendre la forme cylindrique à partir du premier étage. A moitié de sa hauteur existe la meurtrière *A*, dont il a été parlé, chargée de battre le couloir de la porte; puis, plus haut, une porte ou fenêtre murée; et enfin, dans le haut du premier étage (Planche XXV, n° 5), une grande fenêtre percée en soupirail et répandant une abondante lumière dans tout l'escalier. Arrivé sur le palier du premier étage, on trouve un large corridor placé au-dessus de celui du rez-de-chaussée. A gauche est la porte qui passe dans la tour; à droite, celle qui va dans la chambre du premier étage. Entre ces deux portes et deux autres portes qui ferment le corridor, existe l'assommoir, assez large pour intercepter toute communication lorsqu'il n'était pas recouvert par une trappe, et pouvait, lorsqu'il

était couvert par un plancher très-mince, servir de piége à ceux qui n'étaient pas prévenus. Le corridor se prolongeait jusqu'à la rencontre d'une embrasure destinée à de très-petits canons ; elle est percée de deux orifices superposés (Planche XXV, n° 6), un servant à passer le bout de la pièce, et l'autre destiné à examiner les environs et à laisser sortir la fumée. Je n'ai pu voir le sol de cette embrasure ; mais vers l'extérieur, on aperçoit une gargouille dont l'orifice intérieur doit être dans un angle près du sol : elle était destinée à l'écoulement de l'eau qui avait servi à laver la pièce. Les orifices extérieurs de ces embrasures sont de petits trous ronds surmontés d'une mince fente verticale; ils sont bien apparents dans la Planche XXIV.

Les pieds-droits de toutes les portes du corridor sont biseautés en gorge ; cette moulure existe également sur le linteau, qui est droit, avec une légère courbure dans les angles.

La porte de Blaye offrait un très-grand intérêt, parce que c'était certainement une des premières forteresses construites lorsqu'on a commencé à faire un usage régulier du canon pour la défense des places fortes. La ville de Bourg, à qui elle appartient, l'a louée à un charron, je crois, qui y dépose ses matériaux. Jusqu'ici, rien de mieux ; mais il se sert d'un réduit à l'entrée du corridor *IL* pour chauffer son fer, et, dans ce but, il y allume un feu si violent, que les pierres sont entièrement brûlées. Si la municipalité tolère encore quelque temps cette industrie, les pierres calcinées tomberont, et la chute d'une partie de la tour des Gogues ne tardera pas à les suivre.

Si l'on en croyait la tradition, la ville était autrefois plus grande du côté du nord qu'à présent. Rien ne justifie cette tradition. Qu'autrefois il y ait eu sur les chemins qui conduisent à la ville plus de maisons que maintenant, c'est possible, quoique peu probable; mais, comme place de guerre, Bourg ne s'est pas agrandi depuis qu'il a été entouré de murs au XIII[e] siècle. La ville basse, qu'on appelait la *Retraite* du temps des Anglais, était également entourée de murs, mais non toutefois de si bonne muraille, dit Vinet. Il n'existe plus de trace de ces fortifications, et toutes les maisons qui sont au sud des rues du Roc (*r*) et de l'Abbaye (*s*) sont modernes. Quelques-unes de celles qui longent la *grande rue du Port* (*gg*), et les petites rues adjacentes, ont un certain caractère d'ancienneté. Là se trouve une fontaine (*G*) du XIV[e] siècle, recouverte d'une voûte en mitre écrasée. Il est certain que cette source, qui est extrêmement abondante, était trop importante pour que, de bonne heure, on n'ait pas songé à la protéger par de bonnes défenses. Elle fournit de l'eau à une partie de la ville. Près de là, en *M*, se trouvait l'abbaye de Saint-Vincent, qu'on devait également avoir entourée de murailles. Il est à peu près sûr que les fortifications de la ville basse remontent au XIII[e] siècle, comme celles de la ville haute; car le roi d'Angleterre permit, en 1291, à Alquard Fortun, bourgeois de Bourg, d'établir un étang dans les fossés de la ville ([1]). Il est évident qu'on ne pouvait faire un étang dans les fossés de la ville haute, où il n'y a pas et où jamais il n'y a eu d'eau. Vinet dit que la ville basse était presque aussi grande que l'autre. Je crois cependant qu'elle ne dépassait pas la ligne méridionale des rues du Roc et de l'Abbaye.

La ville renfermait plusieurs couvents : le premier en date, fondé en 821, était un couvent de Bénédictins; il était, d'après Vinet, près du château, sur le bord des rochers. Nous avons vu plus haut qu'une ancienne arcade murée recouvrait une poterne ou une porte, suivie d'une rue en pente assez rapide. Le chevet de l'église de ce couvent donnait sur cette rue; elle était située au point *L* (voir le plan d'ensemble). Ce qu'il en reste se compose de trois contre-forts plats, divisés horizontalement par un cordon en larmier ; le soubassement, formé de plusieurs talus, a pour base le rocher.

[1] *Rôles Gascons.*

Entre deux contre-forts s'ouvre une porte, qu'on croit être celle d'une crypte. Je n'ai pu y entrer, parce qu'elle est murée.

Le second couvent remonte à 1124. Cette date a été donnée par une pierre sépulcrale qui fut trouvée en 1658 sous des décombres; elle recouvrait un tombeau en pierre renfermant un corps entier, avec une fiole pleine d'eau et une lame de plomb, sur laquelle était écrit : *Hic requiescit dominus Guyraudus hujus ecclesiæ abbas primus qui eam rexit annis trigenta septem minus duobus diebus, anima ejus requiescat in cœlestibus. Obiit vero hic sanctus, anno Incarnationis Domini millesimo centesimo sexagesimo primo. Itaque hujus monasterii fundatio alliganda est anno Christi 1124 :* « Ici repose Dom. Guyraud, premier abbé de cette église, qu'il gouverna pendant 37 ans moins » deux jours. Que son âme repose aux cieux. Ce saint homme mourut l'an de l'Incarnation du » Seigneur 1161. C'est pourquoi on doit faire remonter la fondation de ce monastère à l'année du » Christ 1124. » A la suite de cette inscription, le *Gallia Christiana* donne une liste incomplète des abbés de ce monastère, parmi lesquels on trouve : Pierre Andron de Lansac, en 1503; Robert de La Chassaigne, mort avant 1565, auquel succéda Urbain de Saint-Gelais, qui fut évêque de Comminges depuis 1580 jusqu'en 1613, année de sa mort; Paul-Philippe de Chaumont, qui fut évêque de Dax, mort en 1597. Cette abbaye se trouvait, au point *M* du plan, dans la ville basse. On y voit encore quelques constructions remontant à 150 ou 200 ans, une grande grange sans caractère architectonique et l'emplacement d'une petite chapelle qui vient d'être démolie; elle était creusée en partie dans le rocher. On lit sur une porte des bâtiments une date qui se termine par deux 8; les deux premiers chiffres étant effacés, quelques personnes laissent aller leur imagination, et y lisent 1188. Mais, outre qu'à cette époque on ne se servait pas de chiffres arabes, le caractère de la porte sur laquelle elle est gravée ne donne pas une date aussi reculée : c'est tout au plus s'il faut lire 1688.

Il y avait un couvent d'Ursulines établi en 1609 par les soins du cardinal de Sourdis : « Elles » ne purent s'y maintenir, faute de ressources; mais elles y revinrent le 5 mars 1627, et s'y main- » tinrent jusqu'à la suppression des ordres religieux en France, le 13 février 1790 [1].

En 1627, le même prélat y appela les Récolets. Les constructions de leur couvent n'existent plus; elles se trouvaient au point *I* du plan.

Bourg était le siége d'un archiprêtré. Son église vient d'être reconstruite; elle est mal orientée et mal placée. Si on l'avait bâtie sur le bord des rochers et dans l'orientation normale, le chevet à l'est, sa silhouette produirait un certain effet dans le paysage.

Les quelques ruines qui restent encore à Bourg ne doivent pas seules attirer le voyageur : ceux qui aiment le pittoresque doivent aussi parcourir les environs de la ville, où de riches vallées, parsemées de prairies et de bouquets d'arbres, leur offriront de plantureux paysages ; au bord de la rivière, ils trouveront d'admirables rochers, dont la base est cachée par une végétation luxuriante, et le sommet complanté de vignes qui produisent un excellent vin. De la terrasse du château, on aperçoit un immense panorama : à l'ouest, le Médoc, les Gogues et le village pittoresque de Cameillac; au sud-est, l'Entre-deux-Mers; à l'est, les coteaux de la rive droite de la Dordogne, la vallée de cette rivière et le pont de Cubzac; au sud, la vallée de la Garonne jusqu'à Bordeaux, dont les monuments bornent l'horizon; et pour premier plan à cet immense paysage, le Bec-d'Ambès séparant les deux larges rivières que sillonnent les navires les plus grands à côté des plus petits bateaux.

[1] L'abbé J.-B. Pardiac; *Étude archéologique et iconographique sur Sainte-Ursule*, extrait de la *Revue de l'Art chrétien*.

CRYPTE DE LA LIBARDE

Canton de Bourg, arrondissement de Blaye.

A 1,000 mètres environ au nord de la ville de Bourg, existe un des plus curieux monuments du département de la Gironde : c'est la crypte de la Libarde, signalée par M. Grelet-Balguerie à la Commission des Monuments historiques de la Gironde, il y a une quinzaine d'années.

En 1417-18, Henri V, roi d'Angleterre, concéda à Guillaume Clifford, capitaine du château de Fronsac, la terre de Libarde (1). En 1425-26, Henri VI la céda à Louis de Falces (2). Nous voyons dans le pouillé du diocèse de Bordeaux, publié par Lopes, dans l'*Église métropolitaine et primatiale de Bourdeaux*, en 1668, que Saint-Saturnin de la Libarde appartenait à cette époque au chambrier de l'abbaye de Bourg. En 1789, François de Belhade était seigneur de la Libarde. Cette localité fait maintenant partie de la commune de Bourg.

L'église a été démolie pendant la Révolution; mais la crypte qu'elle recouvrait a échappé, je ne sais par quel miracle, aux vandales de cette époque. Toutes deux remontent au commencement du XIe siècle; mais l'église, avant sa dernière destruction, avait éprouvé de graves accidents qui ont motivé au XIIe siècle une importante réparation. L'église primitive (Voir le plan, Planche XXVII; la teinte la plus foncée indique les portions les plus anciennes) paraît s'être composée d'une large nef recouverte par une charpente, dans le genre des anciennes basiliques; les murs latéraux, soutenus par de petits contre-forts plats, étaient bâtis en petits cubes de pierre de 10 centimètres carrés, dans lesquels on rencontre quelques briques romaines placées sans ordre. Avant la fin du XIIe siècle, cette église fut incendiée; on trouve la preuve de cette catastrophe dans les pierres du petit appareil, qui sont toutes calcinées, et dans des cales en bois enfoncées entre les pierres et complétement carbonisées. La façade de la crypte, bâtie de la même façon, présente aussi des traces d'un feu violent; mais l'intérieur ne fut pas atteint.

Il fallut rebâtir l'église; les murs latéraux, du moins celui du nord, qui est encore debout en partie, parurent assez solides pour être conservés, mais on les fortifia par des contre-forts intérieurs en pierre de taille; on divisa l'église en trois nefs, celle du centre plus large que les deux autres, par des piliers carrés cantonnés de colonnes à demi engagées sur leurs faces, sauf celle qui est en regard des bas-côtés. Une colonne aurait trop rétréci ces bas-côtés. Fort probablement l'église fut alors voûtée, peut-être aussi fut-elle raccourcie. Les terres du cimetière avaient exhaussé le sol environnant, et on profita de cette réparation pour exhausser également le sol de l'église, qui paraît avoir été primitivement au niveau ou presque au niveau de celui de la crypte, de sorte que celle-ci formait une église renfermée dans une autre église. L'autel était sur la voûte de la crypte, et pour y monter on avait pratiqué deux escaliers contre les murs latéraux.

Si l'incendie du XIIe siècle n'avait pas attaqué l'intérieur de la crypte, il avait fortement endommagé sa façade, et surtout la porte qu'on a été obligé de refaire à cette époque. Cette porte est encadrée par deux colonnes et recouverte par un linteau droit orné d'entrelacs variés. Il faut descendre un escalier formé de quatre marches circulaires pour entrer dans le monument. Celui-ci

(1) *Rôles Gascons.* — (2) *Id.*

se compose d'une nef et de deux bas-côtés formés chacun de deux travées, dont les voûtes en berceau, cintrées d'une façon fort irrégulière, retombent sur une corniche simplement épannelée; la nef centrale est suivie, à l'orient, d'une abside semi-circulaire; les travées sont séparées par un arc doubleau retombant, vers l'intérieur, sur deux piliers formés de quatre colonnes accouplées dont le plan forme un quatre-feuille, et vers l'extérieur, sur des colonnes engagées dans les parois.

Les bas-côtés sont séparés de la nef par des arcades en plein-cintre retombant, au milieu, sur les colonnes accouplées, contre les parois de la façade et du chevet, sur des colonnes engagées, et enfin, entre ces colonnes et les piliers, sur de petites colonnes monolithes en pierre tendre. L'arc triomphal est également en plein-cintre et retombe sur des colonnes engagées. Deux très-petites fenêtres éclairent l'abside, deux autres sont percées à l'extrémité orientale des bas-côtés.

La longueur de ce petit monument, sans y comprendre l'abside, est de $5^{m}40$, et de 10 mètres avec l'abside; la largeur totale est de $6^{m}25$, celle de la nef centrale de $2^{m}80$; la hauteur totale jusqu'au sommet de la voûte est de $3^{m}10$; celle des arcs, entre la nef et les bas-côtés, de $1^{m}83$; des colonnes, de $0^{m}95$, et $0^{m}50$ pour le chapiteau avec son tailloir. C'est, comme on le voit, un très-petit monument. Son aspect est lourd et sauvage (voir Planches XXVI et XXVII). Ses voûtes basses, ses arcades peu élevées, ses chapiteaux dont la plupart ne paraissent pas avoir été faits pour les colonnes tant elles sont courtes et quelques-unes minces ($0^{m}26$) pour eux, l'air épais et humide qu'on y respire, et son manque de lumière, le font ressembler à un vaste sépulcre.

Si de l'ensemble on passe aux détails, on trouve de grossiers chapiteaux presque tous cubiques, et dont la partie inférieure passe à l'octogone au moyen de l'épannelage des angles : là, une lourde astragale les relie tant bien que mal à la colonne; leur tailloir est taillé en biseau; l'abaque et la cymaise sont à peu près de même dimension, mais leur profil varie à chaque chapiteau : quelques-uns sont ornés de moulures losangées. Les chapiteaux n'ont pas tous la même hauteur, et le niveau général de ceux du nord est plus élevé que celui de ceux du sud; d'autres sont ornés de moulures cylindriques et prismatiques, qu'un dessin seul peut faire comprendre. Enfin, il en est quelques-uns qui ont des sculptures : deux de ceux-ci, du côté du nord, sont couverts de raisins; un troisième, celui de la colonne engagée du chevet, et qui a été mutilé, nous verrons plus loin dans quel but, a pour ornement un animal bicorporé (1). Sur un de ceux du pilier central du sud, on trouve des palmettes grossièrement agencées, et sur un autre, un loup entre deux griffons. Celui de la petite colonne monolithe de la travée orientale, au sud, est formé, sur trois côtés, de feuilles d'acanthe mal dessinées, et du quatrième, d'une arcade dans laquelle paraît voler un petit personnage nu.

Presque toutes les bases sont enfouies sous le sol. Deux sont apparentes : une d'elles forme un bourrelet pyramidal autour du fût, qui se trouve ainsi enfoncé dans une espèce de cuvette ne ressemblant nullement d'ailleurs à celles que l'on retrouve si fréquemment au XIIIe siècle.

Autrefois, la crypte était à chevet droit. Lors de la reconstruction de l'église, au XIIe siècle, on y a ajouté une abside qu'on a voûtée en cul-de-four. Pour faire cette addition, on a été obligé d'enlever tout le chevet de la nef centrale, qu'on a remplacé par une arcade en plein-cintre plus haute que la voûte de cette nef. On a mutilé, pour élargir cette ouverture, les chapiteaux qui s'appuyaient contre le chevet, et on a élevé deux colonnes engagées qui supportent cette arcade, devenue ainsi l'arc triomphal; les chapiteaux sur lesquels elle repose sont ornés, au sud, de palmettes, et au nord, de volutes et de palmettes d'une nature différente de celles de l'autre chapiteau. Sur le tailloir, on a

(1) Une tête pour deux corps.

gravé des cintres qui s'entrecroisent. Les bases de ces colonnes sont pourvues de griffes, signe caractéristique du XII[e] siècle. Cette abside est divisée en chœur et sanctuaire, séparés par une simple marche qui élève le sol de cette dernière partie.

Les fenêtres indiquent aussi un changement d'époque et de faire : celles du chevet des bas-côtés sont évasées seulement vers l'intérieur; celles de l'abside, plus modernes, sont évasées en dedans et en dehors. D'ailleurs, elles sont toutes extrêmement étroites.

Au sud du chœur existe une petite piscine incrustée dans la muraille, et qui m'a paru assez intéressante (Planche XXV, n° 8).

Les badigeonneurs ont barbouillé la crypte de la Libarde comme toutes les autres églises; ils ont ainsi recouvert une décoration qui paraît très-ancienne et qui consistait en de simples lignes rouges indiquant un appareil. Les lignes horizontales sont simples, les verticales doubles. A l'abside, le décorateur a ajouté sur chaque assise deux lignes diagonales parallèles. Une décoration semblable, mais tracée sans soin, a couvert les voûtes en berceau; celle de l'abside paraît avoir été plus riche; j'ai cru y reconnaître, vers le nord, un fragment de personnage peint. Les chapiteaux ont également été décorés de la même façon, et l'on a simulé des moulures sur les tailloirs et les chapiteaux, qui ne sont pas sculptés.

Ce curieux monument a été restauré il y a une douzaine d'années; mais alors on n'a pas creusé jusqu'au sol primitif, et les bases sont encore enfouies; le dallage, en petites briques carrées, ressemble à celui d'une ancienne cuisine de campagne (1). La porte, fixée par des chambranles de bois, au lieu d'être fixée à la pierre comme cela se pratiquait autrefois, tombe en ruine, et sur le dallage qui recouvre l'extrados de la voûte croissent une quantité considérable de plantes parasites, qui, dans peu de temps, auront soulevé les pierres. De nouvelles réparations sont urgentes. Les bases des colonnes sont noyées dans l'eau, et tout fait craindre un dépérissement rapide si des réparations intelligentes n'y sont faites avant longtemps.

Cette crypte remplace un monument plus ancien, un temple peut-être, mais du moins une villa gallo-romaine; on trouve, dans le cimetière et dans les environs, des briques à rebord, des fragments de marbres de différentes couleurs, et les débris d'un magnifique chapiteau corinthien en marbre blanc que j'ai dessiné au premier plan de ma gravure. Dans les décombres, j'ai trouvé également un morceau de la pierre de l'autel et des sculptures romanes provenant de l'église. Dans le cimetière existe le socle d'une croix du XV[e] siècle.

Ce monument a une grande valeur archéologique; il faut donc espérer qu'on ne reculera pas devant la dépense nécessaire à son entretien et surtout à sa conservation.

CHATEAU DE RAUZAN

Canton de Pujols, arrondissement de Libourne.

La seigneurie de Rauzan, qui faisait partie du diocèse de Bazas, paraît remonter à une assez haute antiquité; cependant, il n'en est fait mention dans l'histoire qu'à partir de la seconde moitié

(1) Dans ma gravure (Planche XXVI), j'ai fait abstraction de ces ridicules carreaux.

du XIII[e] siècle. A cette époque, elle appartenait à Hélie Rudel. Vers 1282, son fils, Guillaume-Amanieu, obtint du roi Édouard II le bailliage de la ville de Sauveterre, dont la construction n'était pas encore achevée (1). En 1313, Guillaume Raimond de Gensac, seigneur de Rauzan et de Pujols, à la tête de quatre-vingts cavaliers suivis de deux cents hommes de pied, parcourait les environs de sa seigneurie, assiégeant les places qu'il jugeait renfermer une riche proie. Lorsqu'il les avait prises, il partageait le butin avec ses hommes d'armes. Il se saisit pendant une nuit d'une forteresse du duché de Guienne. Édouard II, roi d'Angleterre, s'en plaignit à Philippe le Bel (2). Mais que pouvait l'autorité des rois de France ou d'Angleterre contre des seigneurs puissants et aventuriers, qui n'étaient fidèles à leur souverain que tout autant qu'ils trouvaient un certain avantage à cette fidélité; qui, pour le moindre mécontentement, abandonnaient un parti pour embrasser la cause d'un autre; dont l'intérêt était le seul guide, et qui ne vivaient que de la guerre?

A cette époque, les seigneurs de Rauzan jouissaient d'un droit assez curieux : c'était celui de *branche de cyprès*, que chaque navire quittant le port de Bordeaux était obligé de payer. Une branche de cyprès, cueillie sur la côte du Cypressat, commune de Cenon-la-Bastide, et délivrée au capitaine du navire, équivalait à un laisser-passer. Pour cela, il payait 18 ardits : 12 revenaient au seigneur de Rauzan, les 6 autres étaient perçus pour le roi, au palais de l'Ombrière, par le comptable de Bordeaux. Ce droit se percevait encore avant la Révolution, et remontait au moins jusqu'en 1282 (3). Il est probable qu'au commencement du XIV[e] siècle, Guillaume Amanieu, seigneur de Rauzan, avait de la peine à faire respecter ses arbres, et qu'il demanda, pour protéger ses employés, la permission de construire une forteresse *(domum fortem)* dans un lieu appelé *au Cypressat (Sipressa)*, dans la commune de Cenon *(de Senone)*. Cette permission lui fut accordée, le 13 juin 1331, par Édouard III, roi d'Angleterre (4).

En 1337, le seigneur de Rauzan s'étant distingué dans la guerre qu'Édouard soutenait contre le roi de France, fut loué par son souverain le roi d'Angleterre. Celui-ci cependant, en 1341, révoqua la concession qu'il lui avait faite des châteaux de Rauzan et de Pujols, pour les rendre à Guillaume Raimond de Durfort, au préjudice duquel ils lui avaient été concédés (5).

En 1346, le comte de Derby, commandant les forces anglaises dans la Guienne, avait divisé son armée en trois corps; il s'était mis à la tête du troisième, dans lequel figurait un seigneur de Rauzan, qui, en 1355, passa en Angleterre pour demander du secours contre les Français; il suivit le prince de Galles en Languedoc; il assista à la bataille de Poitiers, et, au départ du prince Noir pour l'Angleterre, il fut un des seigneurs chargés de la garde de la Guienne (6).

Le 4 avril 1364, Guillaume Raimond, seigneur de Rauzan, était à Angoulême et rendait hommage au prince de Galles (7); il accompagna ce prince en Espagne, au secours de Pierre le Cruel.

En 1377, le duc d'Anjou et Bertrand Du Guesclin assiégeaient Bergerac; ne pouvant prendre la ville avec les engins qu'ils possédaient, ils expédièrent à La Réole une troupe d'élite chargée de ramener de cette ville un engin appelé *truie*. Thomas Felton, qui tenait la campagne dans les environs de Bergerac, rencontra cette troupe près d'Eymet; il fut battu et pris avec les seigneurs de Mucidan, de Langoiran, de Duras, et Guillaume Aramon de Madaillan, seigneur de Rauzan, qui étaient sous ses ordres. On rendit cependant la liberté aux Gascons, à la condition qu'ils ne porteraient plus les armes contre la France. Le seigneur de Rauzan, qui obtint la même année la concession de

(1) *Compte rendu des travaux de la Commission des Monuments historiques de la Gironde.* — (2) Rymer. — (3) *Affiches de Bordeaux*, 22 janvier 1778. — (4) *Rôles Gascons.* — (5) *Id.* — (6) Froissart. — (7) J. Delpit : *Documents....*

la terre de Blaignac (1), avait fourni pendant cette guerre trente hommes d'armes pour lesquels il reçut 150 fr. (2). Mais, peu de temps après, les seigneurs de Duras et de Rauzan faussèrent leur serment et vinrent à Bordeaux offrir leurs services aux Anglais. Le château de Rauzan, assiégé par les Français, ne tarda pas à être pris.

Ce Guillaume Aramon avait épousé la sœur de Florimont, sire de Lesparre, qui, n'ayant pas d'enfant mâle, fit son testament le 25 février 1393, et institua, pour son héritier général et universel, Guillaume Amanieu de Madaillan, son neveu, à la charge de porter le nom et les armes de Lesparre. Amanieu, qui avait été maire de Bordeaux en 1404, n'eut de Jeanne d'Armagnac, son épouse, qu'une fille qui mourut en bas-âge. Peu après son mariage, il suivit pendant quelque temps le parti du comte d'Armagnac contre Jean, comte de Foix; il fut fait prisonnier et obligé de payer pour sa rançon une forte somme, dont il devait encore une bonne partie un an avant sa mort, qui arriva en 1415.

Jeanne d'Armagnac, après le décès de son mari, projetait de donner sa fille au sire d'Albret, qui tenait pour le roi de France. Henri V, à cette occasion, fit saisir le château de Lesparre. Il s'en suivit un procès, et Jeanne se démit, moyennant une certaine somme, de ses seigneuries de Lesparre, de Rauzan et de Pujols, qui rentrèrent, en 1417, dans le domaine du roi d'Angleterre (3).

Vingt ans plus tard, en 1437, Henry VI, roi d'Angleterre, concéda à Bernard Angevin, entre autres, la seigneurie de Rauzan (4), et l'année suivante celle de Pujols (5). En 1438, il lui permit de faire une enquête pour rechercher les droits attachés à ces terres (6); en 1440, ces donations lui furent définitivement confirmées (7); en 1444, nouvelles concessions des mêmes châteaux, terres et seigneuries (8); en 1445, le roi lui octroya la faveur de pouvoir disposer comme il l'entendrait des seigneuries qui lui étaient accordées, et de plus il l'anoblit, lui et ses enfants légitimes. (*Rex concessit Bernardo Angevin consiliario Aquitaniæ, castra, terras et dominia de Roasano, de Puyols, de Blazimont, in Basadois, cum pertinentiis, sibi et hæredibus suis, ut sibi placuerit dividere secumdum dispositionem dicti Bernardi, et ipsum nobilitavit ac procreatos suos in legitimo matrimonio.......... cum libertatibus, privilegiis immunitatibus, juribus, et insignis, hominibus nobilibus debitis et consuetis, et in signum hujusmodi nobilitatis dedit arma hic depicta.*) (9)

Ces armes sont d'azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules, environné de dix fleurs d'argent appelées *angevines*.

En 1446 et 1451, de nouvelles lettres lui assurèrent la jouissance de Rauzan et de Pujols (10).

En 1451, il fut, avec Pierre, archevêque de Bordeaux, les seigneurs de Montferrand, de Duras, de La Brède et de Lansac, député par les Anglais et les Bordelais auprès de Dunois pour s'entendre avec lui sur la reddition de Bordeaux. Il promit fidélité à Charles VII, et fut cependant de ceux qui fomentèrent la révolte de la Guienne après le départ de Dunois. Il assistait à la bataille de Castillon, et parvint, après la défaite de son parti, à se réfugier dans cette ville (11). Il se trouvait à Bordeaux lorsque la ville fut assiégée par Charles VII. Il se soumit sans doute de nouveau, et Henry VI, mécontent de la conduite de son ancien favori, accorda les possessions d'Angevin à Jean Moulon (12); mais le règne des Anglais était fini, et Bernard, toujours du côté du plus fort, demeura maître de ses châteaux, terres et seigneuries.

Un des fils de ce favori, Jacques Angevin, eut de sa femme Marguerite de Montferrand une fille

(1) *Rôles Gascons.* — (2) Guinodie; *Histoire de Libourne.* — (3) L'abbé Baurein; *Variétés Bordelaises.* Guinodie; *Histoire de Libourne. Rôles Gascons.* — (4) *Rôles Gascons.* — (5) *Id.* — (6) *Id.* — (7) *Id.* — (8) *Id.* — (9) *Id.* Guinodie; *Histoire de Libourne.* — (10) *Rôles Gascons.* — (11) Monstrelet; Mathieu de Coucy; Jean Chartier. — (12) *Rôles Gascons.*

appelée Jeanne, qui fut mariée en 1478 à Jean de Durfort, seigneur de Duras, de Blanquefort et de Villandraut [1]. Les Durfort conservèrent la seigneurie de Rauzan jusqu'en 1793. En 1819, M. Louis-Henri de Chastellux épousa Claire-Philippine-Benjamine de Durfort-Duras, seconde fille d'Amédée-Bretagne-Malo de Durfort-Duras et de Mlle Claire de Coëtnempren de Kersaint. A l'occasion de ce mariage, le roi Louis XVIII créa M. de Chastellux duc de Rauzan, l'autorisant à écarteler ses armes de celles des Durfort-Duras.

On peut se convaincre, par l'aperçu historique qui précède, que la seigneurie de Rauzan était une des plus considérables de la Guienne, et le château un des plus forts de cette province; c'est maintenant la plus belle ruine de l'arrondissement de Libourne, et son donjon peut aller de pair avec ce que les constructeurs du moyen âge nous ont laissé de plus imposant. Je n'ai trouvé nulle part la date de la construction du château. Ce n'est donc que par analogie, et après une étude approfondie de son ensemble et de ses détails, qu'il sera possible de connaître son âge, à quelques années près.

Le château de Rauzan est construit sur un petit promontoire qui s'avance dans un vallon, au fond duquel coule le ruisseau de Lausade. Sa forme est celle d'un polygone ovale très-irrégulier, précédé d'une basse-cour qui paraît avoir été à peu près carrée, isolée du plateau par un large fossé *(FF')* dans lequel on a depuis construit des maisons. La basse-cour est séparée, par un second fossé semi-circulaire et taillé dans le roc, d'une bastille également semi-circulaire *(A)*. Une profonde coupure, dont le fond est au niveau d'une terrasse ou de lices qui font le tour du pied des remparts de l'est à l'ouest, en passant par le nord, sépare la bastille du château. Un talus assez raide et fort élevé descend de ces lices jusqu'au fond du vallon, et rendait inattaquable ce côté de la forteresse, d'autant mieux qu'au sommet du talus devait, suivant l'usage, s'élever un vallum garni de palissades ou d'un mur crénelé.



Abstraction faite des constructions, la forme de ce plan est fort ancienne; le promontoire, facile à isoler au moyen d'une simple coupure dans le roc, a dû attirer l'attention à une époque fort reculée. Plus tard, lorsqu'on a voulu donner plus d'importance au château, on a creusé un second fossé destiné à isoler un poste avancé en avant de la porte. Pareille précaution a été prise à Saint-Émilion, devant les portes Brunet et du Chapitre, au commencement du XIIIe siècle [2]. Enfin, et peut-être en même temps, on a établi la basse-cour carrée, qui pouvait arrêter longtemps les assaillants du seul côté par où le château était accessible.

Cependant, les constructions les plus anciennes ne paraissent pas antérieures au commencement du XIVe siècle, ainsi qu'il est facile de le voir en les analysant.

La basse-cour était entourée de murs épais, garnis, du côté du vallon, à l'ouest, de contre-forts carrés *(I)*, semblables à ceux que nous trouverons autour du château. On voit encore une portion

(1) *Variétés Bordelaises*. Guinodie; *Histoire de Libourne*. Jean Favre; *Précis historique sur la famille de Durfort Duras*.
(2) Voir mon *Guide du Voyageur à Saint-Émilion*.

des murs élevés sur la contrescarpe du fossé au sud : là devait se trouver en *P* un pont communiquant à une porte défendue par des tours; la rue qui passe devant l'emplacement des fossés s'appelle *rue Pont-Long*. Murs et fossés ont disparu, à l'est, sous des maisons et des rues modernes; il est difficile de voir où ces fossés se reliaient à la coupure; peut-être suivaient-ils la ligne ponctuée tracée sur le plan.

De la cour, on entrait dans la bastille *A* au moyen d'un pont à bascule. Ce bloc de rocher servait de base à une tour semi-circulaire, dont le parement extérieur prenait du fond des fossés; elle était destinée d'abord à mettre un obstacle devant la porte principale du château, et à battre la basse-cour et la coupure si les assaillants étaient parvenus à s'en emparer. Le rez-de-chaussée devait être formé d'un simple couloir possédant, aux deux bouts, des portes munies de herses et d'assommoirs. Cette bastille enlevée, il fallait forcer la porte principale du château, ouverte à l'extrémité d'un pont long de 12 mètres et composé de deux arches en plein-cintre et d'un pont-levis remplacé maintenant par une troisième arche en pierre.

La porte est ogivale; au-dessus de la clé se voit un petit orifice dont la partie inférieure est usée par la chaîne unique qui faisait mouvoir le pont-levis. La porte, la bastille, les fossés et la basse-cour, étaient dominés et protégés par une grande tour cylindrique qui fait une assez forte saillie dans la coupure.

La porte était suivie d'un long couloir, dominé d'un côté par le donjon *C*, et de l'autre par des bâtiments entièrement ruinés, mais dont l'existence est signalée par deux étages de corbeaux engagés dans les murs qui enveloppent le château, depuis la porte jusqu'à l'extrémité septentrionale. Les constructions, du côté opposé, existent encore. Au centre se trouvait donc une cour, dans laquelle il fallait pénétrer entièrement pour atteindre la porte du rez-de-chaussée qui se trouvait placée dans l'angle rentrant où, plus tard, on a construit l'escalier *B*. Ainsi, après avoir franchi tous les obstacles signalés plus haut, on n'avait réussi qu'à s'engager dans une cour intérieure où l'on se trouvait, de tous les côtés à la fois, exposé aux traits lancés des créneaux, des mâchicoulis, des fenêtres et des meurtrières.

Avant d'étudier les bâtiments du donjon, revenons sur nos pas, et voyons ce qui reste d'intéressant dans les murs de l'ouest.

A partir de la porte, et en se dirigeant du côté du nord, on trouve deux contre-forts ruinés, dont l'un a été surmonté d'une échauguette, à laquelle on arrivait par un escalier percé dans l'épaisseur de la courtine. La porte de cet escalier est située au premier étage d'une petite tour carrée *(D)* appelée *la Prison*. On y arrivait par un autre escalier droit bâti sur un massif appuyé contre le mur de cette tour, qui a été reconstruite au XVIe siècle, mais sur les soubassements d'une ancienne tour semblable. Il faut remarquer qu'elle empâte un des angles obtus du mur d'enceinte, et qu'une des meurtrières enfile toute la courtine, qui, sans cela, ne pouvait être protégée que par les défenses du sommet lorsque les assaillants étaient parvenus à atteindre le pied du mur. S'il y a un cachot au-dessous du rez-de-chaussée, il est impossible d'y descendre. La voûte du rez-de-chausée est en plein-cintre; de cette chambre, on pénétrait dans l'épaisseur des murs de la courtine par une porte actuellement murée. Les deux meurtrières, qui servaient en même temps de fenêtre, ont cette forme à l'extérieur. Le premier étage est éclairé par de petites fenêtres cintrées. Les moulures des bandeaux qui séparent les étages à l'extérieur indiquent la fin du XVIe siècle. En suivant toujours la courtine, au nord de cette tour, on trouve deux contre-forts peu saillants; le second contient un escalier à vis qui conduit à une poterne percée au bas du contre-fort, et dans

l'angle qu'il forme avec la courtine. Cette poterne était utile pour sortir secrètement du château, surveiller les lices et les fossés, et permettre à une partie des défenseurs de ces ouvrages extérieurs de rentrer dans la forteresse lorsqu'ils étaient débordés par les assiégeants.

Un peu plus loin, le mur fait un second angle obtus, qui est empâté par un contre-fort très-saillant renfermant un puits au bas duquel, à l'extérieur, est une petite porte moderne qu'on ne peut plus ouvrir, et par laquelle on puisait encore il y a trente ans à peine; l'orifice supérieur devait se fermer au moyen d'une trappe, car le haut du contre-fort contient deux échauguettes superposées, munies chacune de trois meurtrières. Le sol de la première est au niveau de l'orifice du puits. Contre la courtine qui suit s'avancent encore un contre-fort et des latrines saillantes. Dans toutes ces courtines sont pratiquées des meurtrières, dont l'extérieur prend la forme de celles déjà signalées dans les constructions dont la date nous est connue : Roquetaillade, Rions, Villandraut, etc., et dont la niche intérieure est en plein-cintre. Des trous percés au sommet de toute cette ligne de murs prouvent que des hourds les couronnaient.

L'extrémité septentrionale du château fait un angle à peu près droit; sur cet angle s'élevait encore, le 30 septembre 1844, une belle tour assez saillante pour protéger les courtines qui l'avoisinaient. Le 18 juillet de l'année suivante, la tour n'existait plus : des carriers étaient occupés à extraire des pierres sur son emplacement, et se disposaient à faire tomber peu à peu tout le château, assis sur un lit de pierre dure d'une grande finesse et très-recherchée à Bordeaux pour des pierres tombales. Cet acte de vandalisme était dirigé par un individu étranger au pays, et qui se disait autorisé par M. le duc de Rauzan. L'indignation de la population, qui aime son vieux château, était au comble; aussi n'eus-je pas de peine à obtenir tous les renseignements nécessaires, et je parvins, aidé de la Commission des Monuments historiques de la Gironde, à sauver ce monument d'une démolition qui paraissait inévitable. Cette tour est figurée sur ma gravure publiée dans le *Choix des types de l'architecture au moyen âge dans la Gironde.*

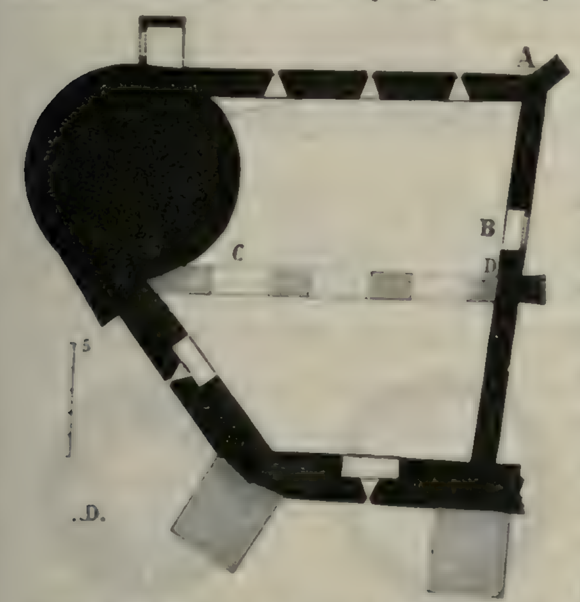
Depuis cette époque, j'ai visité encore deux fois le château de Rauzan : le Temps seul y a fait quelques ravages; mais si de sa faux impitoyable il renverse quelques pierres, il les remplace presque aussitôt par un arbuste, une touffe de mousses ou un bouquet de fleurs sauvages, dont les tiges flexibles, caressées par les rayons du soleil ou mollement agitées par le vent, augmentent la poésie du vieil édifice. Les ruines qui nous viennent du temps réveillent en nous un sentiment de mélancolie résignée, qui n'est pas sans charme; celles qui sont faites par les hommes ne font que nous irriter.

Un industriel a essayé d'établir dans le donjon une fabrique de plomb de chasse. Cet essai n'a pas réussi et n'a heureusement à peu près rien dégradé.

Les murs tournés vers l'est sont garnis d'énormes contre-forts surmontés d'échauguettes à plusieurs étages, et percés de larges fenêtres en croix entourées de moulures et ornées de sculptures qui paraissent de la fin du XV[e] siècle. C'est par ce côté que le château a dû être toujours attaqué; il n'est donc pas extraordinaire qu'il ait eu besoin de plus de réparations que le côté opposé, qui est tout entier du XIV[e] siècle, sauf la prison. Les autres constructions encore debout du XV[e] siècle consistent en une tour de forme irrégulière renfermant un magnifique escalier dont la voûte est formée d'une quantité de nervures qui rayonnent d'une clé centrale et vont retomber sur les murs latéraux; puis, à la suite de cet escalier, d'un petit oratoire à voûtes à nervures, s'appuyant sur des culs-de-lampe qui représentent des monstres accroupis. On entre dans la tour de l'escalier par une jolie porte encadrée de pilastres prismatiques à clochetons, et dont le linteau est surmonté

d'une contre-courbe ornée de riches crochets; le tympan était orné d'un écusson complétement effacé.

Le donjon de Rauzan n'est pas seulement cette haute tour cylindrique voisine de la porte et qui domine toutes les autres constructions : les seigneurs du commencement du XIVe siècle, et surtout ceux du midi de la France, n'aimaient plus à se renfermer dans ces tours sombres et étroites; ils recherchaient le luxe et il leur fallait de larges logements. Nous avons vu que celui de Roquetaillade avait abandonné un château presque neuf pour s'en construire un autre et se faire ainsi une habitation qui est regardée, encore de nos jours, comme parfaitement logeable. La grosse tour était le dernier refuge, mais n'était pas l'habitation ordinaire. Il en était de même à Rauzan. Derrière la tour cylindrique s'élève le logis du seigneur, à peu près carré *(C)*, et dont voici le plan, abstraction faite du grand escalier, qui date du XVe siècle. Ses hautes murailles, qui dominent les courtines, ont leurs défenses particulières qui le protégent contre une attaque venant de l'intérieur du château. Leur sommet est crénelé, peut-être était-il hourdé dans les moments de siége; l'angle aigu qui domine la cour centrale est empâté par un contre-fort *(A)* surmonté d'une échauguette munie de trois meurtrières et de trous de mâchicoulis entre les consoles; en voici le plan : La porte se trouve près d'un autre angle rentrant en *B;* elle est cachée maintenant par le grand escalier. Il fallait donc franchir bien des obstacles pour arriver seulement sur le seuil de cette porte, qui, selon toute probabilité, avait des défenses supérieures enlevées lors de la construction de l'escalier. La porte franchie, on se trouve dans un vaste appartement divisé en deux par un mur *(CD)*, qui ne date que du XVe siècle, mais qui doit remplacer des piliers et une cloison qui soutenaient la charpente. Dans le sens de la hauteur, ce logis se compose d'un rez-de-chaussée surmonté de deux étages. Du côté de la campagne, les murs épais étaient percés de meurtrières qui ont été dénaturées; du côté de la cour, il était éclairé par trois petites fenêtres très-étroites extérieurement et très-évasées à l'intérieur. Elles sont placées à quelques mètres au-dessus du sol. Une porte moderne s'ouvre au-dessous d'une de ces fenêtres. On remarque dans le mur extérieur, à côté de cette porte, un petit orifice carré percé presque verticalement dans l'épaisseur du mur; il se dirige vers le premier étage du logis, et servait peut-être à communiquer des ordres, peut-être aussi était-ce un conduit pour l'écoulement des eaux lorsqu'on nettoyait les appartements. Je n'ai pu retrouver l'orifice supérieur. On communique d'une chambre à l'autre par trois larges baies ogivales qui n'ont jamais été fermées que par des tentures. Ce logis n'avait pas de voûtes, les poutres des planchers s'appuyaient sur des corbeaux.

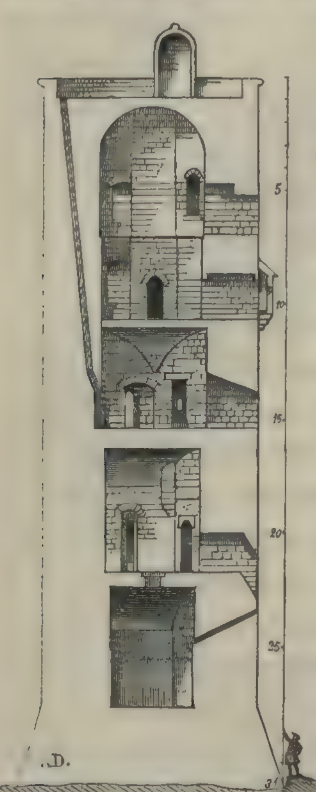


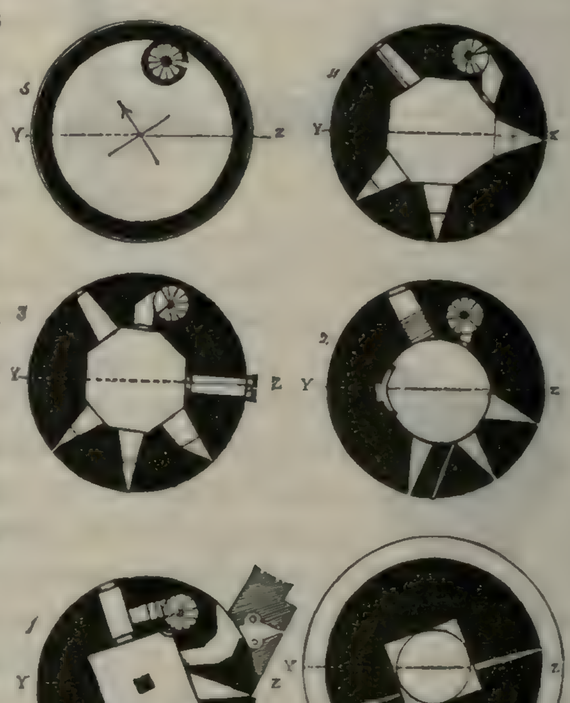


Le premier étage paraît avoir été la salle d'honneur du château. Au XIVe siècle, elle n'était éclairée, à l'ouest, que par une fenêtre ogivale subtrilobée, ouverte vers le milieu du mur, et une autre très-petite ouverture près de la tour. Au nord, on voit les restes d'une très-belle cheminée. Cette salle avait été décorée, au XIVe siècle, de peintures consistant en des assises figurées au moyen de deux lignes rouges parallèles. Le milieu de l'assise est enrichi d'une rose ou d'un

écusson d'argent à la fasce d'azur, encadré dans un ornement polylobé. Dans les gros contreforts du sud sont ménagées, à la hauteur des premier et second étages, de petites chambres munies de meurtrières pour arme à feu, et dont les voûtes sont percées d'orifices carrés destinés à transmettre des ordres et à faire passer des projectiles et des munitions d'un étage à l'autre.

Le second étage du logis était éclairé au nord par une grande fenêtre ogivale subtrilobée, et une autre petite fenêtre simplement ogivale sans ornements. On a muré ces ouvertures pour les remplacer par deux croisées à linteau droit orné d'accolades. D'autres fenêtres de cette dernière époque prennent du jour au nord et à l'est. Cette salle était chauffée par une belle cheminée dont le manteau s'appuyait sur des groupes de légères colonnettes. Le mur de séparation est percé, au premier et au second, d'orifices circulaires.





Si le château était pris, si le donjon lui-même n'avait pu résister aux assaillants, les seigneurs de Rauzan trouvaient encore un dernier refuge dans la maîtresse tour, qui pouvait seule soutenir un siége en règle avec une très-faible garnison. Voici une coupe de cette belle tour, prise sur la ligne *YZ* des plans levés à tous les étages. Sa hauteur totale est de 31 mètres jusqu'au fond de la coupure. Son diamètre est de 9 mètres passés. A partir du niveau du sol du rez-de-chaussée, qui servait de prison, la base de la tour forme un talus rapide, et le diamètre inférieur est de 11 mètres; elle renferme cinq chambres superposées surmontées d'une terrasse. La porte ne donne pas dans le rez-de-chaussée, la prudence exigeait qu'on n'établît pas la porte des donjons au niveau du sol; ici, elle s'ouvre à 3 mètres environ de hauteur, et donne directement entrée dans le premier étage. Au milieu du couloir qu'elle forme dans l'épaisseur du mur, est la porte qui conduit dans l'escalier à vis par lequel on monte dans tous les étages et sur la terrasse, où il est couvert par un lanternon voûté en calotte hémisphérique. Il faut remarquer que cet escalier, percé dans l'épaisseur du mur, est placé (précaution toujours observée par les constructeurs de forteresses) vers l'intérieur du château, afin de ne pas affaiblir les murailles du côté de la campagne.

Revenons au premier étage, où il est facile de monter maintenant par un escalier moderne. Après avoir franchi la porte ogivale et traversé le couloir voûté en cintre bombé, on entre dans une chambre carrée dont la voûte en berceau plein-cintre retombe sur les murs du nord et du sud: elle avait trois meurtrières, l'une est ogivale, l'autre en plein-cintre, et la troisième a été convertie

en une vaste fenêtre. Ces meurtrières sont plongeantes, de sorte qu'à cette hauteur en pouvait défendre le pied de la tour. Leur forme intérieure ne ressemble pas à celle des meurtrières que nous avons déjà observées; ici, elles sont tout simplement coniques, assez étroites, sans ornements. Cette forme est d'ailleurs assez rare dans la Gironde. A l'extérieur, elles ont la forme ordinaire. Une porte ogivale permet de pénétrer dans un réduit faisant saillie sur l'ancien mur et ayant servi de latrines. A l'extrémité de ce corridor se trouve une autre porte qui s'ouvre dans l'angle formé par la tour et le mur d'enceinte. Cette porte ne me paraît pas ancienne. Dans un angle de la chambre existe une cheminée moderne.

Pour pénétrer dans le rez-de-chaussée ou plutôt le cachot, il faut soulever une grosse pierre qui ferme un orifice carré de 0m55 sur 0m65, percé au milieu du sol. Ce sombre réduit est voûté en plein-cintre; il est carré dans le haut jusqu'au niveau de la retombée de la voûte, et circulaire dans le bas. La poussière et les décombres empêchent d'en mesurer bien exactement la profondeur, qui doit être d'environ 5 mètres. Deux soupiraux extrêmement étroits traversent le mur de l'est à l'ouest, et devaient donner peu de lumière et encore moins d'air.

Le second étage est à peu près rond. Sa voûte en berceau plein-cintre retombe sur les murs du nord et du sud. On y pénétrait par l'escalier et par les appartements adjacents, au moyen d'une porte ogivale dont le seuil est de six marches plus bas que le sol de cet étage. Les meurtrières sont en plein-cintre et très-étroites, et leur voûte va en s'abaissant jusqu'à la fente extérieure, de sorte qu'à l'entrée elles ont 2m10 de haut, et à la sortie 1m63 seulement. Cette chambre était chauffée par une cheminée dont il ne reste plus que la partie inférieure des montants. Un orifice carré, de 0m20 d'ouverture, traverse le mur en entier et devait servir à l'écoulement des eaux lorsqu'on lavait la chambre, qui était au moyen âge la seule habitable de la tour, car seule elle possède une cheminée.

Le troisième étage n'était pas voûté; il est octogone et éclairé par une large fenêtre en ogive subtrilobée, prenant la lumière au-dessus des toitures des appartements du donjon; un banc en pierre garnit une de ses embrasures; les meurtrières sont généralement en cintre surbaissé jusqu'à une certaine profondeur; à partir de là, elles sont recouvertes par de larges dalles formant un plafond droit. Elles ressemblent d'ailleurs, comme forme générale, à celles de l'étage inférieur : une d'elles en diffère quelque peu comme plan. Dans un des pans de l'octogone s'ouvre une porte à linteau, suivie d'un corridor qui traverse en ligne droite toute l'épaisseur du mur et conduit à un siége de latrines renfermé dans une petite guérite en encorbellement sur deux consoles formées chacune d'une seule pierre. La forme de ces latrines est celle qui est le plus ordinairement employée depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle; seulement, ici le corridor qui y conduit est droit, ce qui n'est pas ordinaire. Il était généralement coudé.

Le quatrième étage est voûté en berceau bombé, dont la retombée se fait de l'est à l'ouest; il est également octogone et un peu plus large que le troisième. Cette différence de largeur a permis d'appuyer le plancher qui séparait les deux étages sur la saillie du mur. La fenêtre de cet étage, placée juste au-dessus de celle du troisième, lui ressemble en tous points, mais elle est un peu plus petite. La forme des meurtrières est également à peu près la même. Le seuil de la porte qui conduit à l'escalier est placé à 0m70 au-dessus du sol de la chambre.

La terrasse, recouverte de larges dalles, est entourée d'un parapet bien plus moderne que le reste de la construction; il me paraît appartenir à la fin du XVIe siècle, ainsi que le lanternon qui recouvre l'escalier. Malgré une console qui s'avance du côté de l'ouest, je ne crois pas que cette

belle tour ait été couronnée par des mâchicoulis : une ceinture de trous percés au niveau du plancher du quatrième étage a dû servir à établir des hourds à cette hauteur.

On voit, par la description qui précède, où les différents caractères architectoniques ont été indiqués, que ce qui reste des plus anciennes constructions du château (Planche XXVIII) est contemporain de Roquetaillade et de Villandraut, et doit remonter au commencement du XIVe siècle. Les meurtrières sont les mêmes dans les courtines, ainsi que la forme extérieure de celles de la maîtresse tour. Les bases des colonnettes des cheminées ressemblent à celles du chœur de Saint-André de Bordeaux, construit par Clément V. Quant aux constructions de la seconde époque (Planche XXIX), elles portent le cachet de la dernière moitié du XVe siècle, et doivent avoir été élevées lorsque ce château est entré dans la possession de la puissante famille des Durfort-Duras.

De légères réparations ont été faites au sommet de la tour et à la prison; les moulures qui y existent ressemblent à celles du château de Cadillac, ce qui me fait penser qu'elles sont de la fin du XVIe siècle.

Voici les marques de tacherons que j'ai relevées sur les murs du donjon et sur les courtines.

Ce beau donjon domine la petite ville de Rauzan, qui s'est réfugiée sous son ombre protectrice; et quoique le château soit placé presque au fond d'une vallée, la vue du sommet de la terrasse ne manque pas d'une certaine étendue. Au sud, on aperçoit les mamelons où s'élevaient les églises actuellement ruinées de Casevert et de La Veyrie; au nord, les coteaux de Cabara et de Saint-Jean-de-Blagnac cachent la vallée de la Dordogne; et si leurs flancs couverts de vignes et de terres labourées ne présentent pas des sites bien pittoresques, on suit avec plaisir les méandres du ruisseau de Lausade bordé de vertes prairies et de quelques bouquets d'arbres, et on repose ses regards sur la modeste église placée sur l'autre rive de ce ruisseau et complétement isolée de la ville. Sa porte occidentale, qui remonte au commencement du XIVe siècle, ferait certainement honneur à une église de grande ville. Elle se compose d'une grande porte ogivale, accompagnée de deux portes aveugles un peu plus petites (Planche XXX). Les archivoltes en retrait de la porte centrale sont formées de boudins qui retombent sur des groupes de légères colonnettes reposant sur un socle élevé de 1m60 depuis qu'on a abaissé le sol du cimetière, et dont les chapiteaux, malheureusement fort mutilés, sont ornés de feuilles de vigne et de lierre, de crochets, de têtes humaines, de personnages entiers, etc. La grande porte seule a cinq archivoltes en retrait. L'archivolte supérieure de toutes les trois est ornée de crochets.

Le reste de l'église, dont quelques portions sont romanes et les autres de la fin du XVe siècle, n'offre que fort peu d'intérêt.

LE MOULIN-NEUF

A Espiet, canton de Brannes, arrondissement de Libourne.

La série des moulins fortifiés que possède la Gironde est loin d'être épuisée par ceux qui ont été publiés dans les livraisons précédentes.

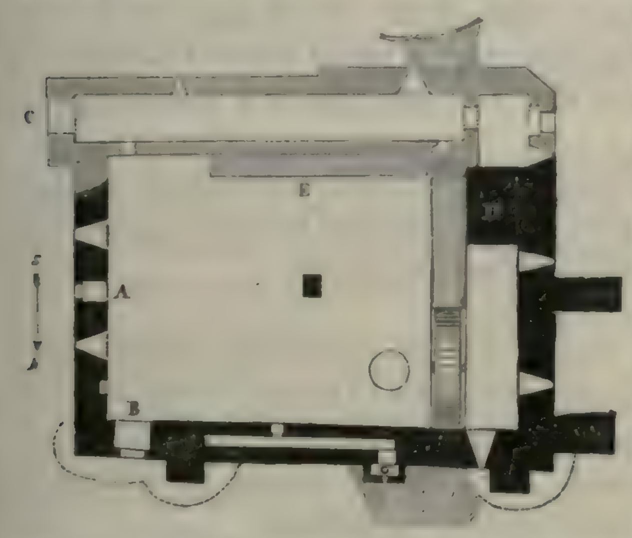
Dans la paroisse d'Espiet, sur le bord d'un charmant ruisseau qui se jette dans la Dordogne

au-dessous de Moulon, existent plusieurs moulins dont le plus remarquable est le *Moulin-Neuf* (Planche XXXI). Caché dans un site ravissant, au fond d'une vallée très-étroite, bordée d'un côté par des rochers surmontés de grands arbres et de l'autre par un bois de haute-futaie, il ne se révèle au touriste que par son tic-tac monotone et le bruit sourd de sa roue. Si l'on est tenté de le visiter, M. Fayet se fait un plaisir d'ouvrir toutes les portes, et l'on se retire charmé de la beauté du paysage, de l'ordre qui règne dans cette petite usine, et surtout de l'hospitalité du propriétaire.

Je ne sais à qui le Moulin-Neuf appartenait pendant le moyen âge, mais il est probable que c'est à l'abbaye de La Grande-Sauve. Les croix qui surmontent les murs de façade paraissent venir à l'appui de cette opinion; d'ailleurs, Amat, archevêque de Bordeaux, avait, à la fin du XI[e] siècle, confirmé à cette abbaye la possession de l'église de Notre-Dame d'Espiet, voisine du moulin [1].

En 1330, la justice haute et basse de la paroisse d'Espiet fut donnée par Édouard III, roi d'Angleterre, à Arnaud de Curton [2], dont le château est situé dans les environs.

La première construction de ce moulin paraît remonter au commencement du XIV[e] siècle, mais il a été presque entièrement remanié à la fin du XV[e] siècle ou au commencement du XVI[e]. Son plan est de forme barlongue. Un pilier central en pierre sert à supporter les poutres des planchers et celles de la toiture, du moins celle de l'ancienne toiture, qui n'existe plus. Le plan que voici, relevé à la même échelle que celui de Bagas (page 29), est pris au rez-de-chaussée, excepté la portion teintée avec une seule hachure, qui appartient au premier étage; elle se trouve être à la vérité le rez-de-chaussée lorsqu'on arrive par le sud, où est la prise d'eau, dont la chute est de 4 mètres environ.



On entre dans le bas du moulin par deux portes, une à l'est *(A)*, entre deux petites fenêtres ou meurtrières très-évasées en dedans; elle doit être moderne. L'autre porte est au nord, en *B;* elle est protégée par un moucharaby, qui est desservi par le premier étage. Un balcon-mâchicouli tourne autour de l'angle nord-est du moulin et d'un contrefort assez saillant s'avançant à l'ouest de la porte, qui se trouve ainsi très-bien protégée. A l'angle nord-ouest s'avancent deux autres gros contreforts qui servent d'appui à un autre balcon-mâchicouli. Ces balcons sont indiqués sur le plan par des lignes ponctuées. Deux cages de latrines sur consoles font saillie sur cette façade : l'une est au rez-de-chaussée et l'autre au premier étage. On se rend dans la première par un long corridor pris dans l'épaisseur du mur. Ce corridor se dirige aussi vers la porte; mais, lors de ma visite, il était si encombré, que je n'ai pu y pénétrer. Sur la façade occidentale s'ouvrent deux meurtrières, dessinées à l'extérieur par une simple ligne verticale. Là aussi s'avancent deux contreforts dont l'amortissement est à la hauteur du sol du premier étage, qui est restauré à la moderne. Tout ce qu'il pouvait avoir d'intéressant a disparu sous des meubles ou du badigeon. La cheminée a été refaite, et son tuyau, qui paraît au-dessus du mur

[1] L'abbé Cirot de La Ville, *Histoire de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame-de-la-Grande-Sauve,* vol. II, p. 5.
[2] *Rôles Gascons.*

de l'est, prend la forme d'une colonne ronde sur un socle carré surmonté aux angles de petites pyramides.

On arrive dans le premier étage par une porte *(C)* qui s'ouvre entre deux contreforts, et à l'entrée d'un long corridor, à l'extrémité duquel est une petite chambre servant à protéger une porte percée dans l'angle sud-ouest. De petites ouvertures en meurtrières, prenant leur jour au sud, éclairent ce corridor. Les fenêtres de l'est ont été refaites, de même que les ouvertures du nord, à côté desquelles on voit des restes évidents d'une ancienne construction. A l'ouest, des fenêtres en croix du XVe siècle ont été murées, et l'on a percé à côté des fenêtres modernes. Au sud, le mur est moins épais que partout ailleurs, et cette épaisseur diminue encore en se dirigeant vers l'est.

L'angle sud-ouest est à pan coupé; et dans le même angle, à l'intérieur, s'avance un gros massif de maçonnerie plein et très-solidement construit *(D)*, ce qui fait supposer qu'on craignait des éboulements de ce côté. Près de ce massif s'ouvre une porte conduisant du rez-de-chaussée au premier étage; elle est au sommet d'un escalier *(E)* rampant contre le mur du sud à l'intérieur.



Les murs sud et nord s'élèvent au-dessus des toitures. Leur sommet horizontal est couvert par un dallage à double égout. Chacun d'eux est orné de trois croix semblables, servant d'antéfixe, placées sur les angles et au milieu du faîte. Elles produisent un charmant effet. Leur date remonte à la reconstruction du moulin.

Il est probable que le Moulin-Neuf, comme les autres monuments de la même espèce, avait un second étage; mais il n'en reste rien. Tel qu'il est, d'ailleurs, c'est un des plus intéressants du département de la Gironde.

A un kilomètre en aval, dans la même paroisse d'Espiet, existe un autre moulin remontant aussi au XIVe siècle : c'est le *Moulin-Battant* ou de *Monfrange*. Son plan a 12 mètres de long sur 9 mètres de large. Il a deux meules, qui sont mises en mouvement par une roue et un rouet. On m'a dit qu'autrefois il servait à fabriquer du drap grossier, qu'on appelait *droguet*. On m'a assuré, d'ailleurs, que tous les moulins portant le nom de *battant* servaient à cet usage.

La grande porte, qui est au nord, est en plein-cintre; elle était protégée par un moucharaby, dans lequel on arrivait par une ouverture en plein-cintre également. L'ouverture d'aval du coursier, au nord-est, a la même forme. Les latrines, en saillie sur deux consoles, au premier étage, étaient juste au-dessus de cette ouverture. Les anciennes fenêtres, qui existent encore, sont très-petites et forment des parallélogrammes verticaux.

Toute la partie sud est refaite, ainsi qu'une bonne portion du mur tourné vers le sud-ouest. Ces diverses restaurations enlèvent à ce moulin presque tout son intérêt.

Nous avons vu, dans l'Introduction, qu'un autre moulin, qui paraît de la même époque que les deux précédents, existe sur le même ruisseau, au pied de la Motte de Moulon.

CHATEAU DE LA TRAVE

A Préchac, arrondissement de Bazas, canton de Villandraut.

Dans une contrée, stérile en apparence, couverte d'immenses forêts de pins et de chênes, existent les châteaux qui, au commencement du XIVe siècle, appartenaient aux plus puissants barons du pays bordelais. Là s'élèvent, à quelques kilomètres les uns des autres, Budos, Noaillan, Villandraut, La Trave, Cazeneuve, etc., dont les possesseurs ont joué un si grand rôle pendant les trois cents ans de la domination anglaise.

J'ai parlé plus haut de Villandraut : c'est maintenant de La Trave dont je vais essayer de raconter l'histoire, de décrire et de dessiner les merveilleuses ruines.

Le château de La Trave, ou plutôt de La Trau, comme on l'appelait autrefois ([1]), a été bâti, vers 1306, sous le pontificat de Clément V ([2]), et probablement par Arnaud-Bernard de Preyssac, damoiseau, qualifié de *soudan* ([3]); c'est peut-être lui aussi qui épousa la fille d'Arnaud Garcias de Goth, frère du pape. Il était seigneur, en partie, du fief du Breuil, dans la commune de Cissac en Médoc ([4]).

En 1356, le soudan de La Trau fut un des seigneurs gascons qui se distinguèrent le plus à la bataille de Poitiers. Il était dans le corps commandé par le captal de Buch, et se trouva, en face de celui à la tête duquel était le roi de France, le seul qui disputa la victoire. Il avait fait avec le prince Noir la campagne du Languedoc ([5]). Ce chevalier était membre de l'ordre de la Jarretière. Lorsque le prince de Galles partit pour l'Angleterre avec le roi Jean, son prisonnier, le soudan de La Trau le suivit avec quelques autres seigneurs gascons ([6]).

Nous avons déjà eu l'occasion de constater que la plus grande partie des seigneurs de cette époque, et surtout ceux de Gascogne, ne vivaient que de la guerre. Aussi, après la paix de Brétigny, les hostilités ayant cessé entre la France et l'Angleterre, quelques-uns d'entre eux prirent-ils du service partout où il y avait à se battre; ainsi, nous venons de voir un soudan de La Trau combattre vaillamment contre les Français à la bataille de Poitiers; huit ans plus tard (1364), nous le retrouvons (car c'est probablement le même) combattant dans les rangs de ces mêmes Français à la bataille de Cocherel, gagnée par Du Guesclin, et contribuant puissamment, ainsi qu'on l'a vu dans l'histoire du château de Pommiers, page 61, avec le sire d'Albret, messire Petiton de Curton et messire Aymon de Pommiers ([7]), tous Gascons, au gain de la bataille. Trois ans après (1367), le

([1]) En gascon on l'appelle encore *La Trau* (prononcer *La Traou*).

([2]) Delurbe; *Chronique Bordelaise*. Du Chesne; *Histoire des Papes*.

([3]) *Soldanus, soudanus, dignitatis nomen apud Burdegalenses* (Ducange). — Anstis pense que soudan répondait au titre de comte. Arnold Terron, sur la *Coutume de Bordeaux*, met les soudans au rang des comtes, vicomtes et barons. Les soudans pouvaient être originairement les syndics ou défenseurs des châteaux, et cet office est devenu héréditaire dans certaines familles, comme ceux de comtes et de vicomtes. (Notes de Buchon dans Froissart.) — On voit ce titre écrit de différentes façons : *soudan, soubzdic, souldich, soudic, etc.* — Le titre de soudan était pris non-seulement par le seigneur de La Trave, mais aussi par celui de Pressac dans l'Entre-deux-Mers. Monstrelet parle d'un soudan de Labretonnerie tué en 1437. Il existe dans la commune de Saint-Antoine-du-Pizou, canton de Coutras (Gironde), un lieu appelé : *Quartier de La Motte-Soudane*.

([4]) *Variétés Bordelaises*, vol. I, p. 148. — ([5]) Froissart.

([6]) Froissart. — ([7]) Ce seigneur de Pommiers étant resté sur le champ de bataille après la victoire, rendit un grand service à l'armée française, qui comptait n'avoir plus personne à combattre. Mais un chevalier normand, Guy de Gauville ou Graville,

même seigneur, sans doute, accompagnait en Espagne le prince de Galles au secours de Pierre le Cruel, et se trouvait en face de Du Guesclin (1). La guerre s'étant rallumée en 1369, entre la France et l'Angleterre, on voit le soudan de La Trau faire partie d'une chevauchée en Rouergue, sous les ordres de Jean Chandos (2). En 1372, on le trouve dans l'armée anglo-gasconne sous les murs de La Rochelle, et enfin partout où son souverain le roi d'Angleterre avait des ennemis à combattre (3).

Au milieu de toutes les fluctuations politiques de cette époque, les soudans de La Trau furent toujours fidèles aux rois d'Angleterre, qui les comblèrent de faveurs. Ainsi, le 11 avril 1377, Édouard III concéda le lieu de Montendre au soudan de La Trau, chevalier (4). Cette concession fut confirmée en 1380-81 par Richard II. C'était, dit Froissart, un vaillant chevalier et bon homme d'armes, et le roi d'Angleterre, en lui concédant Montendre, l'avait probablement chargé de défendre, contre les Français, la partie de la Saintonge dans laquelle se trouve cette ville. Il se jeta dans Mortagne (1378), ville très-forte pour l'époque, et qui domine le cours de la Gironde. Ceux de la ville avaient grande confiance en lui, et « par son conseil, ils ouvroient et luy obeyssoient comme à leur capitaine. » Le siége dura plus d'un an. Yvain de Galles, qui était à la tête de l'armée française, voyant qu'il ne pouvait prendre la ville par la force, l'enveloppa de quatre bastides, espérant ainsi l'obtenir par la famine; mais il fut assassiné par un traître qui avait gagné son amitié. Le meurtrier se présenta au château, « et quand le souldich l'eut entendu, si crola la tête et le regarda fellement et dit : Tu » l'as meurdry ! et saches certainement, tout considéré, que si je ne veois notre très grand profit » en ce fait, je te ferais trancher la teste et jeter corps et teste dedans les fossés; mais puisqu'il est » fait, il ne se peut défaire; mais c'est dommage du gentil-homme, quand il est ainsi mort; et plus » y aurons de blame que de louanges. » Le siége n'en continua pas moins, et le soudan, réduit à la dernière extrémité, proposa de se rendre, à la condition que lui et ses gens se retireraient à Bordeaux. Les assiégeants ne voulurent pas y consentir. Un secours étant arrivé d'Angleterre, le soudan ne voulut plus entendre parler de condition, et les Français levèrent le siége (5).

En 1380, Richard II donne à ce même soudan les propriétés que Gaillard Begner avait possédées à Bordeaux et dans la banlieue de cette ville (6). Édouard III lui avait donné une rente à vie de 200 écus; en 1381, il renonça à cette rente (7). A cette époque, la seigneurie d'Arbanats appartenait au soudan de La Trave; car nous voyons, par le *Catalogue des Rôles Gascons,* que le roi d'Angleterre lui accorda, en 1384-85, la permission de tenir un marché et des foires dans son domaine et terre d'Arbanats.

A partir de la fin du XIVe siècle, la *soldanie* de La Trave passa dans la puissante famille de Montferrand, dont un membre, Bertrand de Montferrand, épousa, avant 1394, Isabelle de Preyssac, héritière des biens de son père (8). L'abbé Baurein, qui nous fournit ce renseignement, ne nous dit pas si le soudan n'avait pas d'enfant mâle; mais c'est probable.

qui tenait garnison à Conches, se doutant qu'on allait combattre, s'était mis en route avec environ 50 lances; il n'arriva que pour voir le champ de bataille jonché de ses partisans et apprendre la captivité de son père. L'armée française repassait le pont de l'Iton, et Guy de Gauville se disposait à tomber sur l'arrière-garde, lorsque le sire de Pommiers fit développer son pennon, le mettre sur un buisson pour rassembler ses gens, se disposant à résister avec vigueur. Quand le chevalier normand reconnut le pennon du seigneur gascon dont il connaissait la valeur, il passa outre sans combattre, et repartit comme il était venu. Aymon de Pommiers suivit Du Guesclin dans la campagne de Normandie. (Froissart. Éd. Buchon, vol. I, p. 282 et suiv.)

(1) Froissart. — (2) *Id.* — (3) *Id.*

(4) *Rôles Gascons.* — Si le nom de soudan s'est écrit de différentes façons dans les actes, les chartes et les chroniques du moyen âge, le nom de la seigneurie de La Trave n'offre pas moins de variétés. Ainsi, on le trouve écrit dans les *Rôles Gascons : La Traue, La Trave, La Trace, etc.;* dans Froissart, *L'Estrade;* ailleurs, *La Tran, Lastran, Latro, Latrat, La Trau, etc., etc.*

(5) Froissart. — (6) *Rôles Gascons.* — (7) Jules Delpit; *Documents...* — (8) *Variétés Bordelaises,* vol. V, p. 133.

Avant d'abandonner ce personnage célèbre, qu'il nous soit permis de raconter encore un épisode de sa vie aventureuse et romanesque. En 1381, le roi d'Espagne et celui du Portugal s'étant déclaré la guerre, ce dernier fit demander du secours au roi d'Angleterre, qui chargea le comte de Cambridge de cette expédition; il mit sous ses ordres cinq cents lances et autant d'archers. Parmi les chevaliers qui l'accompagnaient, on trouve le soudan de La Trau à la tête d'un corps de Gascons.

L'armée anglaise s'embarqua à Plymouth, après y avoir attendu pendant longtemps un vent favorable. Arrivée dans les parages de l'Espagne, la flotte fut dispersée par une effroyable tempête. Le comte de Cambridge et les Anglais, après avoir éprouvé de grands dangers, parvinrent à gagner Lisbonne; mais le navire où étaient les Gascons, « messire Jean de Chastel-Neuf et le souldich de » l'Estrade, le sire de La Barde et environ quarante hommes d'armes, chevaliers et écuyers, » fut séparé des vaisseaux anglais.

Les Gascons perdirent leur chemin, traversèrent le détroit des Maures (de Gibraltar), pénétrèrent dans la Méditerranée au-delà de Trémecen et de Nenamari, faillirent plusieurs fois être pris par les Sarrasins. Ils se regardaient comme perdus et n'avaient plus l'espoir de revenir à terre, lorsque au bout de quarante jours, pendant lesquels ils coururent toute sorte de périls, le vent les repoussa dans la mer d'Espagne; là, ils rencontrèrent deux navires marchands de Lisbonne qui se rendaient en Flandre. Mais trompés par eux, ils faillirent tomber dans un péril aussi grand que celui qu'ils venaient d'éviter. Le capitaine, après leur avoir laissé du vin et des vivres frais, leur dit que le roi de Portugal et les Anglais assiégeaient Séville, où s'était renfermé le roi de Castille. Enchantés de cette nouvelle, ils ordonnèrent à leurs matelots de les conduire devant cette ville; mais ceux-ci ayant quelques raisons pour se méfier des renseignements des marchands, étant arrivés en vue de Séville, firent monter un enfant sur la hune pour s'assurer si en effet la ville était assiégée. Sur sa réponse négative, ils virèrent de bord au plus vite et entrèrent dans le port de Lisbonne. « A celle » propre heure et à ce propre jour, leur faisoit-on en l'église de Sainte-Catherine en Lusebonne » leur obsèque, et étoient les barons et les chevaliers vêtus de noir, et les tenoient pour morts. » On juge de la joie que durent éprouver les chevaliers anglais à l'aspect inattendu de leurs compagnons, qu'ils croyaient perdus à jamais.

Peu de temps après, le roi de Portugal désigna à chaque corps d'armée le point du pays qu'il devait occuper. Les Gascons et une partie des Anglais furent envoyés à Villa-Viçosa, avec la recommandation de ne pas attaquer les Espagnols sans l'ordre du roi. Malgré la promesse qu'ils firent de s'y conformer, ils ne purent résister au désir de se battre et de piller quelques forteresses. Excités par le chanoine de Robertsart, capitaine anglais, ils attaquèrent le château de La Higuera, où se tenaient environ soixante hommes d'armes espagnols. Le soudan de La Trau faisait partie de l'expédition. Le château fut attaqué vigoureusement; les Gascons firent des prodiges de valeur; les Espagnols se défendirent en désespérés, et ne demandèrent à capituler que lorsqu'il n'en resta plus que trois d'entre eux qui ne fussent blessés. Le chanoine de Robertsart ne leur accorda que la vie et les laissa prendre la route de Xérès, où se tenait le maître de Saint-Jacques, à qui appartenait le château de La Higuera.

A la nouvelle de cette expédition, le roi de Portugal fut fort courroucé. Les Anglais et les Gascons, après avoir promis de nouveau de rester en repos, passèrent tout l'hiver en leur garnison sans chevaucher, « dont il leur ennuyoit grandement. » Mais après l'hiver, ils résolurent de chevaucher, voulût ou non le roi de Portugal. Le soudan de La Trau fut, en conséquence, envoyé vers le

comte de Cambridge, et lui dit : « Sire, les compagnons m'envoyent devers vous à savoir quelle » chose vous voulez faire; car ils ont grand merveille pourquoi on les a amenés en ce pays, quand » tant y séjournent, et que ce leur tourne à grand déplaisance. Si me répondez que vous voulez » que ils fassent, car ils ont grand désir de chevaucher. » Le comte répondit que le roi n'avait l'intention de commencer sérieusement la guerre que lorsque le reste des troupes anglaises serait arrivé, et qu'en attendant, ils ne les empêchait pas de chevaucher, mais que cependant ils devaient obéir au roi puisqu'ils étaient à sa solde. « Par ma foi, monseigneur! dit le souldich, il paye mal; » car aussi les compagnons se plaignent trop fort de son payement et non sans cause, car il nous » doit encore tous les gages de six mois. » — « Il vous payera bien, dit le comte, toujours vient » bien à point l'argent. »

Peu satisfaits de cette réponse, et malgré les nouvelles défenses du roi, le chanoine de Robertsart se mit aux champs avec ses compagnons. Sa petite armée, composée de quatre cents lances et d'autant d'archers, se rendit devant la ville d'Elvas, qu'elle prit, ainsi que le château, qui ne se défendit que très-légèrement. Plus loin, le château de Cortijo leur donna plus de peine; mais le capitaine ayant été tué d'un coup de flèche, ils y entrèrent de vive force et en tuèrent tous les défenseurs. Continuant leur route, ils attaquèrent la ville de Jaffre; après l'avoir pillée et avoir mis à mort un grand nombre d'habitants, ils se dirigèrent vers un marais dans lequel paissaient « plus de vingt mille bêtes, bœufs, porcs, vaches, moutons, brebis, » et rentrèrent avec cette proie à Villa-Viçosa.

La solde de l'armée se faisant encore attendre, on envoya vers le roi un messager qui n'obtint qu'une réponse défavorable. Alors les principaux seigneurs de l'armée, parmi lesquels on trouve le sire de La Barde, celui de Chastel-Neuf et le soudan de La Trau, se réunirent dans un monastère près de Villa-Viçosa, résolurent de se nommer un capitaine, de prendre pour devise : « Ami à Dieu, et ennemi à tout le monde, » de faire la guerre pour leur propre compte, même au roi de Portugal, et de commencer par piller Villa-Viçosa. Ils allaient mettre de suite leur dessein à exécution, lorsque arriva le chanoine de Robertsart, qui parvint à les calmer, les engagea à voir le comte de Cambridge et à s'entendre avec lui. Celui-ci leur conseilla d'envoyer trois des leurs à Lisbonne, où se tenait le roi. C'est ce qu'ils firent. Ces députés s'expliquèrent avec courage et franchise. Le roi, après quelques reproches, leur promit de payer leur solde entière dans quinze jours et tint parole. Au moment de leur départ, il les pria de lui envoyer le comte de Cambridge, avec lequel il fut convenu que dans peu de jours on marcherait contre le roi de Castille. Celui-ci, ayant réuni une puissante armée, fit proposer au roi de Portugal de choisir, soit en Espagne, soit en Portugal, un lieu favorable pour combattre. Il fut convenu qu'on le chercherait dans ce dernier pays. Le soudan de La Trau et Thomas Simour, chargés de faire ce choix, désignèrent une plaine entre Elvas et Badajoz. La bataille ne se donna pas, et, dans ce lieu même, l'Espagne et le Portugal firent la paix sans consulter les Anglais, ce qui déplut fort au comte de Cambridge. Le roi de Portugal n'ayant plus besoin de ses alliés, ils repassèrent en Angleterre ([1]). Le soudan de La Trau dut partir avec eux.

Nous avons vu plus haut que si ce personnage, type complet des guerroyeurs du XIV[e] siècle, servit avec constance le roi d'Angleterre, il en reçut des récompenses de toute nature. Henri IV distribua au gendre les mêmes faveurs qui avaient été accordées au beau-père. Ainsi, en 1400-01,

([1]) Froissart.

il lui concéda, dans la ville de Mortagne-sur-Gironde, certains impôts appelés *paticia* (1), et c'était justice, à cause de la vigoureuse défense de cette place par le soudan en 1378. Il lui donna de plus une rente dans la ville et châtellenie de La Bourt, qui faisait partie des domaines d'Albret (2).

En 1412-13, il lui confia la garde de Bourg et le fit maire de cette ville (3). En 1415-16, le roi Henri V confisque la terre de Livran aux fils et héritiers de Fauquet de La Trave, pour la donner à Gaillard de Durfort, seigneur de Duras et de Blanquefort (4). Nous ne pouvons savoir si ce Fauquet était un membre de la famille qui possédait La Trave, mais il ne devait pas en avoir été le seigneur. En effet, nous avons vu plus haut qu'à partir de la fin du XIVe siècle, cette seigneurie fut possédée par les Montferrand, qui prenaient le titre de soudans de La Trau, et furent, jusqu'à la conquête de la Guienne, toujours fidèles aux rois anglais, dont les faveurs ne leur manquèrent pas. Un d'eux, Pierre de Montferrand, avait épousé Marie, fille naturelle de Jean, duc de Bedfort. A cette occasion, le roi d'Angleterre lui avait concédé certaines terres; en 1450, il lui donna, à la place de ces terres, la baronnie de Marennes, le baillage et le péage de Hastingues, etc. (5). Pierre de Monferrand, qualifié de soudan de La Trau, était un des plus riches et des plus puissants barons de la Guienne. Il se trouvait en 1450 à Blaye, lorsque cette ville fut prise par Dunois, et fit avec le général un traité particulier « sur la manière et la délivrance de sa personne :

» Premièrement, que ledit sire de Montferrand baillera et payera pour sa rançon, la somme de » dix mille escus d'or, dedans le quinziesme jour de juillet prochain ensuivant.....

» *Item.* Et pour la seureté d'iceux dix mille escus baillera les scellez de messire Bertrand de » Montferrand, et de monseigneur de Duras, et si baillera en ostage son fils aîné et son neveu » Jannet de France ou Joannet Franc....., qui tiendront bonne et loyale prison, et demeureront » ostage jusques au plein et entier payement de ladite somme desdits dix mille escus.

» *Item.* (Si dans les six semaines, il lui plaist d'obeir au roi de France et de remettre cinq » places qu'il possède, il demeurera quitte de ces 10,000 escus, et pour qu'il soit fidele à son » serment, il remettra deux de ses principales places, mais toutefois il jouira de leur reuenu.)

» *Item.* (Apres la reddition de Bordeaux, on lui rendra ces deux places.) Outre quoy, le roi » promet de lui donner la seigneurie de Barat (Barès?) jusqu'à la valeur de cent livres tournois de » rente et revenus. Et de plus lui donnera le roi, en recompense de quatre mille francs de rente, » que le roi d'Angleterre lui avoit donnez dans le pays de Guienne (lesquels il a de présent aban- » donnez, perduz et delaissez, pour se mettre et lesdites places en l'obeissance du roi de France), » la somme de trois mille escus d'or (6). »

Après ce traité, le soudan de La Trau passa du côté des Français; mais en 1452 il fut un de ceux qui fomentèrent la révolte et rappelèrent les Anglais (7). A cette occasion, le roi d'Angleterre lui rend ses bonnes grâces et tous les domaines et les terres qu'il avait possédées autrefois en Guienne (8). Il ne jouit pas longtemps du fruit de sa rébellion, car, après la seconde conquête de la Guienne, il fut exilé par Charles VII; mais ayant eu l'imprudence, l'année suivante, de rentrer en France avec un faux sauf-conduit, il fut pris, traîné à Poitiers, condamné à mort et exécuté.

A la suite de cet acte de sévère justice, son château de La Trave fut rasé; c'est du moins l'opinion de Jouannet (*Statistique de la Gironde*, t. II, p. 114). D'autres prétendent qu'il ne fut détruit qu'en 1572 par les protestants, qui, après le massacre de la Saint-Barthélemy, ravagèrent les environs de Bordeaux, et surtout Villandraut et Uzeste. Ce qui donne quelque probabilité à cette

(1) *Rôles Gascons.* — (2) *Id.* — (3) *Id.* — (4) *Id.* — (5) *Id.* — (6) Jean Chartier; *Histoire du roy Charles VII.* — (7) Mathieu de Coucy, etc .. — (8) *Rôles Gascons.*

opinion, c'est que la seigneurie de La Trave avait été rendue à la famille de Montferrand, et qu'en 1572, le Parlement, présidé par Montferrand, avait pris des mesures sévères contre les religionnaires irrités du massacre de la Saint-Barthélemy, excité à Bordeaux surtout par le jésuite Edmond Augier (1). Il ne serait donc pas étonnant que, pour se venger, ils aient dévasté et détruit de fond en comble le château de La Trave.

La forteresse démolie, la terre n'en subsistait pas moins, et nous voyons encore, en 1686, un membre de la famille de Montferrand, François-Joseph de Montferrand, grand sénéchal de Guienne, rendant hommage au roi, prendre le titre de premier baron de Guienne, soudan de La Trau, etc. (2).

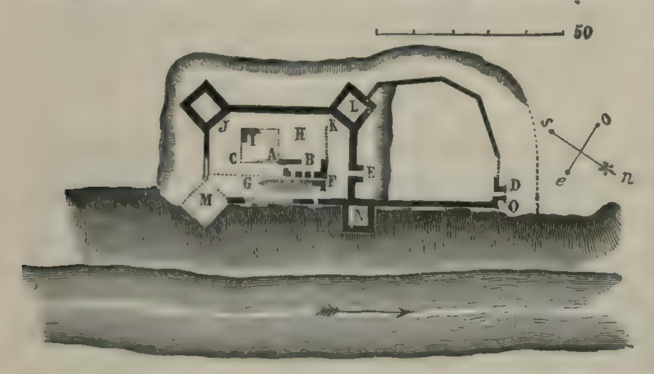
En 1705, la terre de Préchac appartenait à dame Marie-Guionne-Rochefort Théobon, qui épousa Louis de Pons. En dernier lieu, M. le comte Dubois de Lamothe, décédé il y a peu de temps dans un âge fort avancé, possédait les ruines de La Trave dont vient d'hériter M. le comte de Sabran.

D'après J. Montlezun (*Histoire de la Gascogne, Supplément*), les armes de La Trau étaient : parti au 1 d'argent au lion de gueules, au 2 d'azur à trois faces d'argent.

Ce qui reste du château de Trave est loin de donner, comme Villandraut et beaucoup d'autres forteresses, une juste idée de la puissance des seigneurs qui l'ont fondé, et surtout de ceux qui l'ont habité plus tard.

On ne découvre pas là, au premier abord, malgré les grands pans de murs à moitié renversés, les restes d'une de ces imposantes forteresses du moyen âge. Cependant, sa position est admirable sur la rive gauche du Ciron, charmante petite rivière qui coule profonde et rapide entre deux berges escarpées et hautes de 8 à 10 mètres. Le château est bâti sur la crète de cette berge, un peu plus élevée là que partout ailleurs, ce qui a probablement motivé le choix de cet emplacement, qui, du reste, n'était parfaitement fortifié par la nature que du côté du Ciron. Il a donc été nécessaire de l'envelopper de fossés de tous les autres côtés. On distingue encore très-bien leur emplacement, mais ils sont presque entièrement comblés.

Le plan se compose de deux enceintes parfaitement distinctes : l'une forme le château proprement dit, et l'autre la basse-cour. Toutes les deux cependant sont à peu près au même niveau, et enveloppées d'un fossé commun qui vient, par les deux bouts, se relier à la berge escarpée du Ciron. Le château est bâti sur un plan barlong dont les angles sont empâtés par une tour carrée bâtie diagonalement au tracé de la forteresse, ainsi que l'indique le plan. Une des tours, celle du nord, ne touche que par un de ses angles à celui du château. Au milieu de cette enceinte s'élevait, comme à Roquetaillade, un donjon carré, qui paraît n'avoir été entouré de constructions que de deux côtés seulement. La



basse-cour, de forme polygonale, et dont les murs sont reliés à deux des tours d'angle, est séparée du château par une large coupure dont les deux extrémités sont fermées par deux tours. Je crois que les courtines de cette basse-cour sont un peu plus modernes que celles du reste de la forteresse, mais cependant aussi du commencement du XIVe siècle.

(1) Dom Devienne; *Histoire de Bordeaux*. — (2) Notes fournies par M. Jules Delpit.

Une portion des murs du sud-est est ruinée, de sorte qu'il est impossible de s'assurer si là s'ouvrait une poterne, comme à Roquetaillade et à Villandraut ; c'est assez probable, mais les portes principales se trouvaient toutes du côté opposé, c'est-à-dire au nord-ouest. Ainsi, pour pénétrer dans le château par la voie ordinaire, il fallait d'abord traverser le premier fossé près de l'angle nord de la basse-cour, au point où il se relie avec l'escarpement du rocher; là était une petite tour (*D*) en saillie dans le fossé, et sous laquelle passait le couloir de la porte. On voit encore les fondements de cette tour, mais rien n'indique comment elle était défendue. Cette porte franchie, il fallait, pour arriver à la porte du château, traverser toute la basse-cour, qui devait être enveloppée de constructions. Les dix-neuf meurtrières dont ses murs sont percés, depuis la porte *D* jusqu'à la tour *L*, ressemblent à celles des tourelles de la porte de l'Hian à Rions (Planche IX, nº 5). De rares ouvertures percent le mur *ON*, où des meurtrières étaient inutiles ; les défenses supérieures, hourds ou machicoulis, devaient suffire.

A l'extrémité de la basse-cour et en face de la porte *D*, on trouvait la coupure qu'il fallait traverser probablement sur un pont-levis, au bout duquel était une tour *(E)* en saillie dans le fossé. On retrouve encore les fondements de cette tour, qui devait recouvrir le couloir d'une porte. Ceux qui voulaient traverser ce pont de vive force étaient battus, de face par la tour qui recouvrait la porte, et de côté par les tours *N* et *L*, sans compter une portion des courtines qui bordaient la contrescarpe de la coupure.

Dans l'état de délabrement où se trouve cette forteresse, il me paraît difficile, pour ne pas dire impossible, de retrouver le plan primitif des différents corps-de-logis renfermés dans l'enceinte principale. Aussi ne vais-je parler que de ceux dont l'existence me paraît positivement indiquée, soit par des arrachements de murs, des restes de cheminées accolées contre les courtines des fenêtres, ou des fondations qui arasent le sol.

Après avoir franchi la porte *E*, on se trouvait en face d'une troisième porte (*F*). La partie *FKLE* formait-elle une terrasse ou contenait-elle un corps de logis? Je n'ai pu m'en assurer. Mais il paraît positif qu'un mur s'étendait de *F* en *K*. La porte *F*, qui existe encore, s'ouvre sous une tour carrée; elle est peu large, très-basse, en cintre bombé, et munie d'une herse qui était mise en mouvement par des hommes logés dans une petite chambre au premier étage de la tour. De cette chambre, une meurtrière donnait en face de la porte *E*. Cette troisième porte enlevée, on se trouvait dans un long couloir à ciel ouvert, ou couvert peut-être d'un corps de logis formant premier étage (l'état des lieux ne permet pas de se prononcer); et en face d'un escalier à rampe droite, appuyé contre un mur (*FG*), des meurtrières étaient disposées sur cet escalier, de façon à battre une cour intérieure placée en *H*, et précédant un donjon carré (*I*) situé au centre du château, comme celui de Roquetaillade. Ce donjon se reliait, par deux de ses faces, à deux corps de logis adossés aux courtines des sud-est et sud-ouest. Il paraît avoir été séparé du mur *FG* par un étroit passage, de sorte que la porte qui s'ouvrait au bout de l'escalier devait donner sur un pont volant, seul passage pour entrer dans le donjon et le premier étage des appartements.

Les tours *J* et *L* sont démolies, mais on voit encore très-bien leur plan ; la tour *M* n'existe plus; il ne reste plus qu'un pan à moitié renversé de la tour *N*. Il est impossible de savoir quelle était leur hauteur et de quelle forme étaient leurs ouvertures. Elles n'avaient pas d'escaliers particuliers; on ne pénétrait donc dans leurs différents étages que par les étages correspondants des corps de logis.

Le donjon est rasé jusqu'au niveau du sol. Son existence n'est signalée que par les parois, dont trois renversées, chacune d'une seule pièce, formant de vastes blocs horizontaux, qu'on est tenté,

au premier abord, de prendre pour un pavage. La quatrième *(AB)* est tombée de façon à ce que sa partie verticale se trouve maintenant tournée horizontalement. Sa première place était en *AC*. Son épaisseur est d'environ 2 mètres, sa hauteur et sa largeur doivent être de 7 à 8 mètres. C'est dans cette paroi qu'était percé l'escalier à vis qui, du premier étage, devait descendre dans le rez-de-chaussée, au-dessous duquel était une cave où l'on pénétrait par un orifice percé au milieu de la voûte [1].

Ce ne peut être qu'au moyen d'un fourneau de mine que des murs de cette dimension ont été démolis de cette façon et enlevés d'une seule pièce de la place qu'ils occupaient. Un d'eux comble une partie du fossé du sud-est ; d'autres masses énormes ont été lancées dans le lit du Ciron, où elles ressemblent tellement à des roches naturelles qu'on s'y trompe facilement. Le mur *AB*, malgré le demi-tour que l'explosion lui a fait faire, n'a pas été renversé ; il a rencontré dans sa chute le mur contre-bouté par l'escalier rampant ; il forme ainsi une cabane où l'on met du bois et des charrettes à l'abri de la pluie. Cet énorme bloc ainsi placé donne à ces ruines un aspect on ne peut plus original (Planche XXXII).

A 2 ou 300 mètres environ de La Trave, on m'a montré un souterrain qui paraît se diriger d'un côté vers le château, et de l'autre vers le bourg de Préchac. Il m'a été impossible d'y pénétrer.

Je ne connais pas de ruines qui portent plus à la mélancolie que celles de La Trave. Ces fossés presque entièrement comblés, ces murs renversés par la vengeance ou le fanatisme et gisant pêle-mêle sous les ronces, les arbustes et les buissons, navrent le cœur. Le silence n'y est troublé que par le murmure du Ciron et le bruit fantastique des martinets d'une forge, se mêlant, dans l'hiver, au bruissement du vent dans les feuilles des pins, qui rappelle celui des vagues de la mer ; dans le printemps, au chant mélancolique du rossignol, et dans l'été, au cri strident des cigales.

Lorsque j'ai visité le château de La Trave, c'était par une belle journée d'hiver : les arbres n'avaient pas une feuille, le lierre couvrait de ses couleurs tranchées les murs gris de la ruine, qu'une brume transparente enveloppait. Je craignais une de ces journées sombres et tristes qui laissent aux objets leur couleur locale, mais ne produisent aucun effet saisissant, lorsqu'une légère brise ayant peu à peu dissipé les nuages, le soleil se montra d'abord timide, puis plus brillant, à travers le brouillard ; alors les sommets des murs, toutes les aspérités du sol, tous les brins d'herbe et de mousse humectés de rosée, caressés par les rayons obliques de l'astre, parurent se métamorphoser en paillettes d'or et en poussière de pierres précieuses.

CHATEAU DE LA TRAVETTE

A Préchac, arrondissement de Bazas, canton de Villandraut.

En remontant le Ciron, à 500 mètres environ du château de La Trave, sur la même rive et dans l'angle rentrant d'une sinuosité de cette petite rivière, on rencontre les ruines d'un tout petit château qu'on appelle *La Fue* [2] ou *La Travette*. Je n'ai trouvé aucun fait historique le concernant,

(1) Cette cave, dont on devinait l'existence en frappant fortement du pied sur l'emplacement du donjon, vient, m'a-t-on assuré, d'être ouverte il y a peu de temps.

(2) Les habitants du Maine désignaient sous le nom de *fuie* le donjon des petits seigneurs. Ils appelaient *logis* leur propre demeure et donnaient le nom de *château* à l'habitation des grands vassaux. (Aymar Verdier et le Dr F. Catois ; *Architecture civile et domestique au moyen âge et à la Renaissance.*) *Fue* n'aurait-il pas ici la même signification que *fuie* dans le Maine ?

et personne dans le pays n'a pu me donner de renseignements sur l'usage auquel il était destiné. C'était peut-être un fort avancé du château de La Trave, ou plutôt un poste destiné à loger les hommes chargés de recevoir des droits pour le passage du Ciron; la route qui allait directement de Préchac à Bazas passait à côté de La Travette (1).

Si ce petit château n'a pas laissé un souvenir aussi brillant que son voisin, il a du moins éprouvé le même sort que lui. Sa démolition date de la même époque, et le même procédé, la mine, a été employé pour accomplir sa ruine; la preuve en est dans les gros blocs de maçonnerie tombés d'une seule pièce, et dont quelques-uns ont été lancés à une assez grande distance du lieu où ils s'élevaient.

Son plan est extrêmement simple (Planche XXXIII, n° 1). C'est un bâtiment carré de 20 mètres de côté dans œuvre, qui a été divisé en quatre salles de dimensions diverses. Dans le sens de la hauteur, il était divisé en deux étages et entouré d'une couronne de machicoulis qui supportaient un étroit chemin de ronde au-dessus des murs, de 1m25 d'épaisseur seulement. Il ne paraît pas avoir été entouré de fossés, du moins on n'en voit pas de traces. Dans les portions des courtines encore debout, on ne voit pas de portes, peut-être même n'y en avait-il pas au rez-de-chaussée; ce qui pourrait le faire croire, c'est l'existence d'un escalier rampant, dans le genre de celui signalé à La Trave, placé extérieurement contre le mur du nord, et devant communiquer à une porte s'ouvrant au premier étage, dans lequel avait d'ailleurs été réservé tout le luxe de l'ornementation.

Les parois du rez-de-chaussée sont, en effet, parfaitement nues et paraissent n'avoir été garnies que de meurtrières, semblables, à l'extérieur, à celles de Roquetaillade, mais s'ouvrant à l'intérieur sous un linteau droit renfermé dans une niche recouverte d'une voûte en arc bombé. Dans le bas de cette meurtrière est percé un orifice circulaire destiné, sans aucun doute, à laisser écouler l'eau lorsqu'on lavait la chambre (Planche XXXIII, n° 2). Certaines excavations paraissent prouver que des caves existaient au-dessous de ce rez-de-chaussée.

Voici (Planche XXXIII, n° 4) une vue intérieure des deux murs *A* et *B*. Des corbeaux placés à mi-hauteur indiquent que le premier étage était séparé du rez-de-chaussée par un plancher supporté par des corbeaux en pierre; qu'une meurtrière recouverte d'une embrasure ogivale était placée au-dessus et à droite de celle du rez-de-chaussée; qu'une porte ogivale près de l'angle, dans la paroi du sud, communiquait avec la chambre voisine au midi; qu'à côté de cette porte est une petite armoire double, c'est-à-dire divisée en deux par une cloison en pierre. On voit encore les gonds qui en assujétissaient les portières. A la suite de l'armoire existe une grande cheminée surmontée d'une hotte ogivalo-conique dont on ne voit plus que les arrachements. Le manteau, qui n'existe plus, s'appuyait sur des consoles supportées par des pilastres épannelés, dont les bases elles-mêmes étaient supportées par des consoles fort simples. Dans chacun des angles formés par le manteau et le mur de la chambre s'avance une autre charmante console, appuyée sur un cul-de-lampe orné de deux rangs de belles feuilles à crochets (Planche XXXIII, n° 3). Ces consoles paraissent avoir été destinées à placer les flambeaux pendant les longues veillées d'hiver. De l'autre côté du mur, une cheminée moins riche est adossée à celle-ci; ce qui me fait supposer que le premier étage de ce fragment de mur, dont je donne le dessin, devait clore la chambre principale de cette petite forteresse.

Je ne sais si le site dans lequel est situé La Travette était plus gai autrefois que maintenant,

(1) Carte de Cassini.

c'est possible, puisqu'un chemin de grande communication passait à côté; mais, pour le moment, je ne connais rien de plus triste que ce coin de terre. Le fort, au lieu d'être placé sur un point culminant, est situé dans un bas-fond (Planche XXXIII). Le Ciron, sans escarpement dans cet endroit seulement, coule triste et monotone au pied des murailles, et la vue est bornée de tous les côtés par la forêt, composée exclusivement de pins et de quelques chênes rabougris.

CHATEAU DE MALENGIN

A Parsac, canton de Lussac, arrondissement de Libourne

En 1330, Édouard III, roi d'Angleterre, permet à Gaillard de Malengin (Malyngyn) de construire une maison forte dans la châtellenie de Puisseguin (Puy et Seguin) (1). Il est difficile de savoir si ce seigneur a donné son nom au château qu'il venait de construire, ou si déjà cette localité le portait depuis longtemps; ce qu'il y a de positif, c'est que, antérieurement à la domination romaine, le plateau qui sert d'assiette à la forteresse était occupé; il est, en effet, couvert de fragments de silex taillés qui servaient d'armes et d'outils aux populations gauloises.

Le 9 juillet 1363, Aymeric de Malengin (Melenguin), écuyer, figure au nombre des seigneurs qui vinrent prêter serment au prince de Galles dans l'église de Saint-André de Bordeaux (2). Comme tous les autres seigneurs gascons, ceux de Malengin durent, suivant les circonstances et leurs intérêts, embrasser tantôt le parti de la France, tantôt celui de l'Angleterre.

En 1420, les Bordelais, incités par le roi d'Angleterre, voulant porter un dernier coup aux partisans de la France en Guienne, firent le siége de diverses villes et châteaux des environs qui suivaient le parti de Charles VI. Le seigneur de Malengin était de ce nombre; son château fut assiégé. On employa, pour cette attaque, une bombarde qui lançait des boulets de 7 quintaux. Lorsque les Bordelais faisaient leurs préparatifs de départ, le grand canon n'était pas achevé, et les jurats ordonnèrent de le finir au plus tôt. Ces pièces monstrueuses étaient fabriquées par un nommé Jean Gautier, officier d'artillerie de la ville. Cette bombarde achevée, les jurats lui firent fondre un autre gros canon qui lançait 500 ou 525 livres de balles *(sinc quintaus o sinc quintaus et ung carteyron)*. Les jurats s'engagèrent à fournir tout le fer et tout le charbon nécessaire pour son exécution. Il fut fabriqué à la porte du Cailhau (3). On faisait, à cette époque, des pièces encore plus énormes et des engins qui luttaient de puissance avec les bombardes.

En 1382, les habitants de Gand assiégeaient Oudenarde; ils firent « ouvrer, ordonner et charpenter à force sur le mont d'Audenarde, un engin merveilleusement grand, lequel avoit vingt » pieds de large et vingt pieds jusqu'à l'étage, et quarante pieds de long; et appeloit-on cet engin » un mouton, pour jeter pierres de faix dedans la ville et tout effondrer. Encore de rechef, pour » plus ébahir ceux de la garnison d'Audenarde, ils firent faire et ouvrer une bombarde merveilleusement grande, laquelle avait cinquante-trois pouces de bec, et jetoit carreaux merveilleusement » grands et gros et pesants; et quand cette bombarde descliquoit, on l'ouoit par jour bien de cinq » lieues loin, et par nuit de dix, et menoit si grand'noise au descliquer que il sembloit que tous les

(1) *Rôles Gascons.* — (2) Delpit; *Documents*, p. 90. — (3) *Bulletin Polymathique, Mémoire historique sur l'esprit et la forme du gouvernement de Bordeaux*, par l'abbé Baurein; année 1812, vol. X, p. 367 et suiv.

» diables d'enfer fussent au chemin. Encore firent faire ceux de Gand un engin et asseoir devant » la ville, qui jetoit croisseux de cuivre tout bouillant (1). »

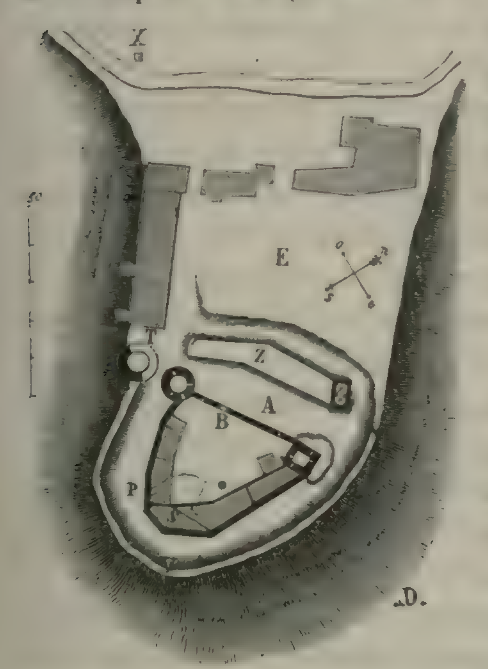
Au commencement du XVe siècle, « on avait épuisé toute l'échelle des calibres, depuis les tubes » portant des balles de plomb de trente-deux à la livre, jusqu'aux bombardes et mortiers lançant » des boulets de pierre de mille livres..... Au siége de Caen en Normandie, en 1450, il y avait » vingt-quatre grandes bombardes dont l'embouchure était si large, qu'un homme aurait pu s'asseoir » dedans sans baisser la tête (2). »

Avant le siége d'Orléans, en 1418, les Orléanais firent, en prévision d'un siége, fondre des canons de divers calibres. Dix maçons livrèrent quatre cent vingt-deux pierres à bombardes; elles étaient de quatre à soixante-quatre livres, et coûtaient : les grosses, 6 livres le cent; les moyennes, 6 livres 8 sols; les petites, 4 livres 16 sols (3).

Tous ces canons et bombardes étaient d'une bien faible portée en comparaison de ce qu'on a obtenu plus tard, et surtout de ce que l'on obtient maintenant; c'est à peine s'ils atteignaient à 700 mètres. Cependant, au siége d'Orléans, on fondit un canon qui portait à 1,400 mètres, et atteignait les Anglais de l'autre côté de la Loire (4).

Le château de Malengin ne put résister à une si formidable attaque, et fut pris par les Bordelais.

Lorsque François Ier s'occupa de faire rédiger les coutumes qui régissaient chaque province de son royaume, François de Belcier fut chargé de convoquer les trois ordres à Bordeaux. On y voit figurer, dans celui de la noblesse, Pierre de Lur, chevalier, seigneur d'Uza, de Fargues, de Belin et de Malengin. La baronnie de Malengin était passée, en 1472, dans l'illustre famille de Lur-Saluces, par le mariage de Pierre de Lur avec Isabelle de Montferrand, vicomtesse d'Uza, dame de Fargues, Belin, Aureillan et Malengin (5). Cette terre n'avait pas changé de possesseur depuis cette époque jusqu'à ces derniers temps; mais M. le marquis Bertrand de Lur-Saluces l'a vendue dernièrement à M. Montauroy. Vers 1678, les possessions de la dépendance de cette seigneurie étant en litige, on abandonna le château, qui commença dès lors à tomber en ruines (6).



Le rôle qu'a joué le château de Malengin pendant le moyen âge a été si minime, qu'il n'est connu que de fort peu de personnes; cependant ses ruines sont intéressantes, et surtout extrêmement pittoresques (Planche XXXIV, vue prise au nord-est). Il est bâti sur la pointe d'un promontoire rocheux dominant un petit vallon au fond duquel coule un filet d'eau qui se jette dans la Barbanne, après un cours de quelques centaines de mètres. Ce ruisseau va mêler ses eaux à celles de l'Isle, au-dessus de Libourne. Le promontoire est isolé du plateau dont il faisait partie par deux coupures suc-

(1) Froissart; éd. Buchon, liv. II, ch. CLXI. — (2) Le prince Louis-Napoléon Bonaparte (S. M. l'Empereur Napoléon III); *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. I, p. 43 et 50. — (3) Vergnaud-Romagnesi; *Siége d'Orléans en 1429, Mémoire sur les dépenses faites par les Orléanais en prévision du siége et pendant sa durée, en fortifications, armes diverses, troupes, gratifications, dons à Jeanne d'Arc et autres, etc.*, p. 5. — (4) *Id., id.*, p. 11. — (5) *Notice généalogique sur la maison de Lur-Saluces*, p. 13. — (6) Guinodie; *Histoire de Libourne*, vol. III, p. 286.

cessives, fort rapprochées l'une de l'autre et taillées à pic dans le roc. La coupure *A*, la plus rapprochée du château, et qui est aussi la plus large, se relie à un fossé qui fait le tour complet de la pointe du promontoire, au pied du rocher, qu'on a taillé à pic partout où il ne l'était pas naturellement. La terre extraite de ce fossé a été rejetée en dehors, de manière à former un vallum *(VV)* étroit au sommet; de là, une pente rapide jusqu'au petit ruisseau qui coule au milieu d'une prairie, présente, au bas des ruines, un magnifique tapis de verdure en amphithéâtre. Ce vallum se relie lui-même, au sud et surtout au nord, à une dépression de terrain en partie naturelle, en partie artificielle, qui enveloppait de deux côtés une vaste basse-cour *(E)* que des barrières ou un mur sans fossé fermaient sans doute à l'ouest; il n'en existe aucune trace.

Les bâtiments à l'ouest de cette cour sont tout à fait modernes. S'il en a existé au nord, ils ont complétement disparu. Ceux du sud sont également modernes; mais ils s'appuient extérieurement sur des murs à contreforts épais qui paraissent du XVIe siècle.

Une espèce de cour d'entrée longue et étroite *(Z)* a été ménagée entre les deux coupures; elle était entourée de murs dont on ne voit plus que la base. A son extrémité nord-est s'élève une petite chapelle construite à la fin du XVe siècle; elle se compose de deux travées, dont les voûtes d'arêtes ont des nervures à moulures prismatiques. Ces nervures retombent, entre les deux travées, sur une colonne à demi-engagée, qui reçoit également l'arc doubleau, et dans les angles, sur une colonne aux deux tiers engagée. Ces colonnes n'ont pas de chapiteau. Les clefs de la voûte et la pointe des formerets sont ornées d'écussons aux armes des Montferrand. La porte, dont le cintre et les pieds-droits ont été enlevés, s'ouvre au sud dans la travée occidentale. La chapelle est éclairée au chevet par une grande fenêtre à meneaux flamboyants; et au sud, dans la travée orientale, par une petite ouverture ogivale subtrilobée. La chapelle, bordant les fossés au nord, ne pouvait avoir d'ouvertures de ce côté.

Pour entrer dans le château, il fallait traverser les deux coupures sur des ponts probablement en bois, puisqu'il ne reste aucune trace prouvant qu'il y en ait eu en pierre. On ne voit plus où se trouvait la porte de la petite cour *Z*. Celle du château proprement dit est en *B*, mais elle est du XVIIe siècle, ouverte au milieu de la courtine, nullement protégée, soit par une tour, soit par une saillie quelconque de la muraille. Il est donc peu probable qu'elle occupe l'emplacement de la porte primitive, celle du XIVe siècle, qui devait être nécessairement fort bien protégée, comme celles de tous les châteaux de cette époque; elle l'était en effet, et lorsque je suis arrivé à Malengin, sans guide et sans renseignements d'aucune espèce, j'ai cru un moment que je serais obligé de revenir sans pouvoir entrer dans le château. Le pont n'existant plus, je ne pouvais entrer par la porte *B*. Après avoir fait trois fois le tour des murs, ou plutôt des rochers taillés à pic, j'allais me décider à chercher une échelle et à repartir si je n'en trouvais pas, lorsque, au fond des fossés, j'avisai au point *P* l'ouverture d'une caverne obscure, au fond de laquelle je trouvai enfin l'entrée du château; là, il faut se glisser sur les genoux par un étroit couloir presqu'à pic, jusqu'au niveau de la cour, où l'ouverture supérieure du couloir était autrefois fermée par une trappe, dont les rainures se voient encore sur le rocher. Ce n'est qu'en se couvrant de boue ou de poussière, suivant le temps, qu'on parvient à faire cette pénible ascension. Au sortir de ce trou, on se trouve dans une tour *(S)*, dont il fallait sortir pour entrer dans la cour intérieure, où l'on ne rencontre maintenant que des décombres, des murs ruinés et peu anciens, un puits à fleur de terre et dont il faut par conséquent se défier; de grands murs d'enceinte, dont quelques parties sont du XIVe siècle avec de nombreuses restaurations du XVe; à l'est, des appartements, dont on ne voit plus que les

soubassements; d'autres, au sud-ouest, et dans lesquels on ne peut pénétrer, tant ils sont encombrés de ronces et d'épines; et enfin, dans l'angle nord, un gros donjon carré qui domine tous les autres bâtiments du château. Avant de le construire, on a réservé un cube du rocher qui fait une forte saillie dans les fossés; de sorte que la tour ayant été bâtie sur l'alignement des autres murs, il existe à sa base une petite terrasse qui permettait de voir ce qui se passait dans les fossés et de prendre les assaillants en flanc; elle servait aussi à appuyer un pont qui permettait de passer dans la cour entre les deux coupures, à côté de la chapelle. Une des entrées du château était au fond de la caverne; une autre existait au rez-de-chaussée du donjon. Celui-ci, qui date du XIVe siècle, se compose de trois étages non voûtés, au-dessus du rez-de-chaussée; il a été fortement défiguré au XVe siècle, lorsqu'on a restauré le château. Voici (Planche XXXV, n° 2) le plan de ce rez-de-chaussée, qui servait de passage. De la terrasse, on y entrait par une petite porte en plein-cintre *(A)*, et on en sortait par la porte *D*, donnant dans les appartements du château; celle-ci est en plein-cintre en dedans et à linteau droit à l'extérieur. Toutes deux datent de la construction primitive du donjon, ainsi que la meurtrière *B*, chargée de battre le tablier du pont. La porte *E*, carrée, très-basse et donnant sur la terrasse, et la porte *C*, carrée aussi et donnant sur la cour, sont toutes deux du XVe siècle. Je crois que la première remplace une ancienne meurtrière.

On montait dans les étages supérieurs du donjon par une porte actuellement murée *(G)*, percée au premier étage en *F*; elle conduit dans un escalier droit, qui monte dans l'épaisseur du mur sud jusqu'aux étages supérieurs. Les murs du quatrième étage étant plus étroits que ceux des autres, la chambre qu'ils renferment est par conséquent plus large. Le rez-de-chaussée n'étant qu'un passage, n'a pas de cheminée; mais il y en a dans les autres étages : elles sont percées directement au-dessus de la meurtrière *B*.

Jusqu'au milieu du XVe siècle, les forteresses pouvaient se défendre en opposant seulement une résistance passive. Des murs hauts et épais, des portes bien protégées par des barrières et des barbacanes, une assiette rocheuse, pouvaient faire des forteresses imprenables. Mais lorsque l'artillerie eut fait quelques progrès, lorsqu'on commença à creuser des tranchées pour approcher des places, il fallut ajouter aux anciennes fortifications des fortifications nouvelles; c'est ce qu'on fit au château de Malengin. Le mur, bâti sur l'escarpe de la coupure, fut muni d'embrasures pour canons; il est probable qu'on en avait fait autant dans celui de la petite cour *Z*, ou que, ce qui est plus probable encore, les murs de cette cour furent alors rasés. Une tour avancée *(T)* (Voir le plan d'ensemble) battait le vallon du sud, le plateau *E* et l'entrée des fossés. Dans l'angle sud, on construisit un bastion circulaire dont la base prend du fond des fossés; il est placé de façon à défendre l'entrée de ces fossés, et à les battre en enfilade par des embrasures percées au rez-de-chaussée et au premier étage : celui-ci est au niveau du sol des cours et voûté, tandis que le rez-de-chaussée n'est séparé du premier que par un plancher. La terrasse est garnie de machicoulis, ainsi que tous les murs du sud, dont la Planche XXXV, n° 1, donne une vue générale.

Si le château de Malengin n'a pas le caractère monumental de ceux de Roquetaillade, Rauzan ou Villandraut; si, comme eux, on ne peut le mettre au premier rang des forteresses de la Gironde, il occupe du moins avec honneur la seconde place. Son donjon carré, ses bastions, ses fossés et ses entrées originales, lui donnent un grand intérêt archéologique. Comme pittoresque, il peut lutter avec les plus belles ruines de nos contrées.

CHATEAU DU BREUIL

A Cissac, canton de Pauillac, arrondissement de Lesparre.

On ne connaît pas l'époque de la fondation du château du Breuil. D'après la tradition déjà rapportée par M. Jouannet (1), il remonterait au VIe siècle. Sans adopter entièrement cette tradition, il ne faut pas cependant la rejeter complétement; car il me paraît positif que là, et longtemps avant les constructions actuelles, existait une forteresse. Le fossé creusé tout autour du château malgré la pente naturelle du promontoire, est un indice de grande ancienneté. Le souterrain qui sillonne tout le rocher sur lequel est assise la forteresse, est peut-être un lieu de refuge ayant précédé et le château et les fossés.

Si on laisse de côté les légendes plus ou moins poétiques dont les anciennes châtelaines de cet antique manoir sont l'objet (2), et qu'on s'en tienne à l'histoire, on trouve qu'à la fin du XIIIe siècle une *dame* Dousse d'Aspremont *(dona na Doussa)*, épouse d'Arnaud d'Espagne, chevalier, était châtelaine du Breuil. On ne sait si elle tenait ce titre de son chef ou de celui de son mari, qui déjà, en 1256, est qualifié de seigneur du Breuil *(dominus de Brolio)*. Ce que l'on sait, c'est que c'était une femme supérieure et d'une remarquable énergie. Ayant eu, en 1262, un différend avec son voisin Guitard de Bourg, seigneur de Verteuil, celui-ci la fit citer pour faire serment sur le fort saint Seurin *(perdevant l'autar deu fort sent Seurin)* et prouver ainsi le bon droit de sa cause; la dame Dousse se disposait à prêter le serment réclamé, lorsque Guitard de Bourg se départit de ses prétentions.

Le château du Breuil était, dès la fin du XIIIe siècle, un fief dépendant de la seigneurie de Lesparre. On voit en effet que, le 8 janvier 1289, la dame Dousse passa un acte avec Ayquem Guilhem, seigneur de Lesparre, par lequel il fut convenu que ce seigneur et ses successeurs auraient le droit de se servir au besoin de la forteresse du Breuil. Suivant la coutume générale du pays bordelais, tout seigneur suzerain était autorisé à user, en temps de guerre, des châteaux qui étaient de sa mouvance.

Au commencement du XIVe siècle, Arnaud-Bernard de Preyssac (Préchac), damoiseau, soudan de La Trau, était seigneur en partie du fief du Breuil. Le 10 avril 1310, il rendit hommage au seigneur de Lesparre pour la portion qui lui appartenait, et il déclara qu'à raison de ce fief, il devait fournir un écuyer lors de la convocation du ban faite par le roi d'Angleterre. Cet écuyer devait être pourvu d'un cheval, et avoir cinq sous bordelais dans sa bourse. Il ne devait suivre l'armée du seigneur de Lesparre qu'autant que dureraient ces cinq sous, et il avait le droit de s'en retourner lorsqu'ils étaient dépensés. La seigneurie du Breuil était encore, en 1360, dans la famille du soudan de Preyssac. Mais ce qui prouve que cette seigneurie était divisée pendant le XIVe siècle entre plusieurs possesseurs, c'est que Bertrand d'Espagne, damoiseau, fils d'Arnaud d'Espagne, chevalier, mari de Dousse d'Aspremont, était en 1335 seigneur en partie du Breuil (3).

A la suite d'un procès dont les causes ont été relatées plus haut, dans la notice sur Rauzan, la châtellenie de Lesparre et le fief du Breuil devinrent, en 1417-18, la proie des rois d'Angleterre (4).

(1) *Statistique de la Gironde*, tome II, 1re partie, p. 188. — (2) Henry Ribadieu; *Châteaux de la Gironde*, p. 62, et la *Guienne* du 5 juin 1861. — (3) *Variétés bordeloises*, vol. I, p. 148 et 309. — (4) *Rôles Gascons*.

Ces monarques en faisaient don à ceux de leurs partisans dont ils avaient le plus à se louer. « C'est » ainsi qu'en 1448, le quart de la seigneurie du Breuil fut abandonné à Pierre de Montferrand par » le comte de Huntington, qui gérait la *sirie* de Lesparre au nom du roi d'Angleterre (1). »

Le 16 avril 1454, après la conquête de la Guienne par Charles VII, on trouve un Guillaume Andron, chevalier, seigneur de Lansac, qualifié de seigneur du Breuil (2).

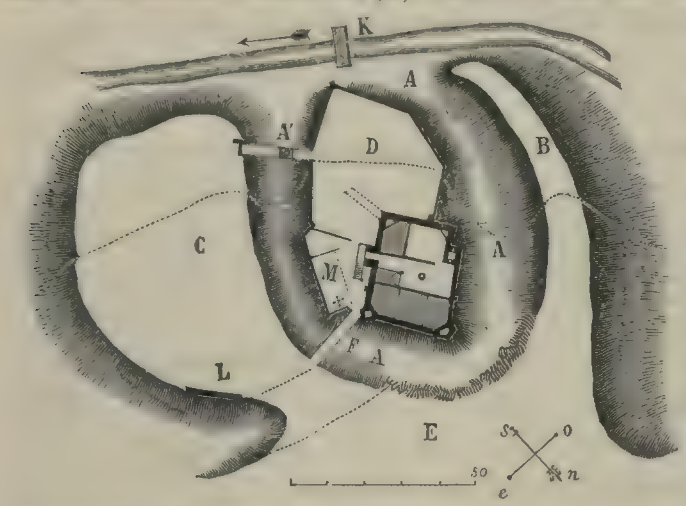
Si le Temps, de sa faulx impitoyable, avait renversé bien des pierres de l'ancienne forteresse; si les hommes dans leur haine ou leur brutale vengeance l'avaient saccagée à plusieurs reprises; si, plus tard, des modifications y avaient été apportées pour approprier l'habitation à des besoins plus modernes, du moins l'aspect extérieur avait peu changé depuis le XIVe siècle. Maintenant, la ruine est consommée. Dans la nuit du jeudi 31 janvier au vendredi 1er février dernier (1861), toute la courtine nord-est s'est écroulée : c'était cette partie du château qui était habitée par la famille de M. Fort-Pomès. Dans la journée du 31, des craquements sourds et des mouvements dans les planchers avaient donné l'éveil, et les habitants, après avoir enlevé à la hâte ce qu'ils avaient de plus précieux, s'étaient réfugiés dans une petite maison voisine dépendant du château. A minuit, toute la maison fut réveillée en sursaut par un bruit épouvantable : c'était un premier écroulement; à trois heures, un second écroulement, suivi du troisième à sept heures du matin. On crut que trois côtés du château gisaient dans les fossés, et avant de vérifier le fait, on en fit courir le bruit dans les environs; la Renommée grossit encore le mal, tripla l'épaisseur des murs écroulés, et le journal *la Guienne* publia la catastrophe sous sa dictée. J'avais étudié autrefois le château du Breuil; c'était le moment de lui faire une nouvelle visite, et le jeudi suivant j'assistai au sauvetage de ce qui n'avait pas été complétement écrasé. Les meubles avaient été brisés en mille pièces par la chute des planchers, le linge hâché dans les armoires, la vaisselle pulvérisée; c'était un spectacle navrant. Les débris du mur, en poussière dans certains endroits, en gros blocs compactes dans d'autres, remplissaient le fossé.

Les murailles du Breuil sont construites en bel appareil moyen formant un étroit revêtement extérieur, renfermant un blocage plus ou moins compact, de pierres, de cailloux, de terre, de chaux. Lorsque les constructions étaient soignées et les ouvriers bien surveillés, ce blocage était dur comme le rocher sur lequel la forteresse s'élevait. Au Breuil, on avait visé à l'économie, ou les *entrepreneurs* du XIVe siècle avaient été peu fidèles à leurs engagements, et le blocage n'avait pas partout la même densité. Le béton était mauvais; les eaux des toitures s'infiltraient dans les murs depuis longtemps et les pourrissaient. Le commencement de l'hiver dernier ayant été très-pluvieux, le mois de janvier très-froid, la gelée avait désagrégé le blocage et son revêtement. Au dégel, la débâcle s'est faite; le moment était venu. Vieux monuments, mœurs d'autrefois, dynasties anciennes, tout s'écroule en même temps. Par quoi tout cela sera-t-il remplacé? Dieu veuille que les successeurs des empires ne ressemblent pas à ceux des monuments!

Le château du Breuil, situé au sud-est et à 1,500 mètres environ de l'église de Cissac, occupe l'extrémité méridionale d'un étroit promontoire, au bas duquel coule un ruisseau qui, après avoir arrosé la vallée, dominée d'un côté par le château Lafitte et de l'autre par celui de Cos-d'Estournel, se jette dans la Gironde, à 4 kilomètres environ au-dessous de Pauillac. Pour isoler le rocher sur lequel s'élève le château, un fossé *(A)*, large en certains endroits de 20 mètres, a été creusé en forme

(1) Henry Ribadieu: *Histoire des châteaux de la Gironde.* — (2) *Variétés bordeloises,* vol. I, p. 312.

de demi-cercle dont les extrémités vont rejoindre le ruisseau, l'une dans le bief d'amont et l'autre dans celui d'aval d'un moulin (*K*) dont les fondations sont très-anciennes. Les eaux, arrêtées par la vanne, débordaient dans les fossés et rendaient ainsi la forteresse inaccessible. Les terres et les pierres du fossé ont été rejetées en dehors sur les flancs du promontoire, et ont formé, au nord-ouest, un vallum (*B*) un peu moins élevé que la cour du château, et au sud-est, une espèce de cour extérieure, grande barbacane (*C*) séparée elle-même du plateau par une coupure maintenant en partie comblée, et qui suivait la direction tracée sur le plan par deux lignes pointillées. Une partie de la terre a également été rejetée en dedans pour exhausser le sol de la basse-cour *D*, plus bas cependant que l'emplacement des constructions principales.



Des bâtiments, dont la plupart doivent dater du XVIe siècle, occupent l'entrée du promontoire et empêchent de voir si d'anciens travaux de défense avaient été établis en *E*. Le parc avait été entouré de murs, percés d'embrasures au XVIe siècle. Sur l'escarpe du fossé de la barbacane *C*, vers l'est (en *L*), s'élevaient des murs épais d'un mètre environ. Je n'ai pu voir s'ils en faisaient le tour.

On entre maintenant dans cette enceinte par un pont peu ancien (*F*). Pour y arriver plus facilement, on a comblé le fossé de la barbacane, sur lequel devait exister un passage dont les murs, déjà signalés en *L*, devaient défendre l'entrée. De là, on longeait la contrescarpe du fossé jusqu'au point *A'*, où l'on trouvait un pont composé de deux arches, qui traversait le fossé et permettait d'entrer dans la basse-cour *D*. Ce pont devait être en pente fort rapide, car le sol de la cour est bien plus élevé que celui de la barbacane; peut-être aussi était-il interrompu par des degrés. Cette cour, irrégulière de forme, est entourée de murs renforcés dans leurs parties faibles par des contreforts. La chapelle était en *M*. On trouve çà et là des fondations de murailles; mais des fouilles seules pourraient permettre de bien en tracer la direction.

Le château proprement dit forme une masse de constructions à peu près carrée (Planches XXXV, n° 3, et XXXVI), surmontée autrefois de créneaux et de machicoulis. Les créneaux n'existent plus, mais la plupart des consoles des machicoulis subsistent encore et forment une charmante couronne au sommet de ces sévères murailles. Des contreforts plats s'avancent sur les murs nord-ouest et sud-est; le contrefort saillant du sud-ouest est plus moderne. Les deux angles est et nord sont empâtés par deux tours pentagones peu saillantes. Elles étaient primitivement plus hautes que les courtines, mais elles ont été rasées depuis à leur niveau; c'était plutôt des échauguettes que des tours. Les deux autres angles n'ont pas de tours saillantes. Celui du sud est occupé, au premier, par une cage d'escalier à vis établi sur un trompillon et qui sert à monter sur les chemins de ronde au-dessus des courtines. (J'ai tracé dans cet angle l'escalier du premier étage.)

Toute la partie du château tournée vers le sud-ouest a été si souvent restaurée, qu'il est difficile de retrouver les anciennes constructions sous les réparations successives.

Nous avons vu comment primitivement on entrait dans le château et comment on a fait ensuite une arrivée plus commode. C'est vers la fin du XVIe siècle que cette dernière disposition a été

prise; alors on a établi devant la tour *A* (Planche XXXVI), qui recouvre la porte, un perron composé d'une dizaine de marches, pour arriver au niveau du seuil de cette porte; primitivement, on n'y arrivait sans doute qu'au moyen d'un escalier mobile, qu'on pouvait enlever dans les moments de danger. J'ai fait dans mon plan abstraction de ce perron, qu'on voit dans la vue générale. La porte s'ouvre sous un linteau droit appareillé, soulagé par un arc de décharge en plein-cintre, qui dessine à l'extérieur la voûte du couloir. Là était une première porte, dont les vantaux, au lieu de rouler sur des gonds, étaient munis, en haut et en bas, de deux pivots; celui du haut entrait dans un vigoureux anneau de fer, et celui du bas s'enfonçait dans un trou pratiqué dans une forte plaque de même métal appuyée sur l'extrémité du seuil. Je n'avais pas encore observé ce genre de fermeture dans les châteaux de la Guienne. A la suite du premier couloir venait un arc bombé, précédé d'un assommoir desservi par le premier étage de la tour. Contre cet arc s'appuyait une seconde porte, qui roulait sous une voûte bombée. Dans ce second couloir, mais assez loin de la porte, on avait établi une barre qui glissait dans l'épaisseur du mur. Y avait-il là une troisième porte? C'est possible, mais on n'en voit aucune trace.

Les vantaux de la porte actuelle datent du XVIe siècle; ils sont munis d'un guichet, dans lequel on ne peut passer qu'en se courbant en deux ([1]). Si après avoir franchi cette porte on traverse directement la cour, au milieu de laquelle existe un puits profond creusé dans le roc, on trouve, dans un redan du mur, une petite porte ogivale par laquelle on entre dans un réduit *(C)* servant maintenant de latrines. Une meurtrière est percée en face de la porte. Une autre meurtrière *(D)* coupe le tir de la première à angle droit; celle-ci s'ouvre dans un retrait peu profond ménagé dans le mur. Sous la première meurtrière, et jusqu'au fond de ce retrait, existe une porte en cintre bombé (la Planche XXXVII fait bien comprendre cette disposition). Au premier étage, un ancien moucharaby, ayant servi plus tard de latrines, abandonnées maintenant, protégeait cette poterne; car c'était bien une poterne, pour la protection de laquelle on avait accumulé tous ces moyens de défense. Elle ne communiquait pas avec le rez-de-chaussée du château, mais probablement avec un souterrain qui sillonnait tout l'intérieur du rocher sur lequel il s'élève.

L'entrée de ce souterrain est en *E,* au fond d'une grande antichambre voûtée en plein-cintre, sous le perron de la façade et du même temps que ce perron. La porte ancienne (Planche XXXV, n° 5) est ogivale. Après l'avoir franchie, on passe dans un couloir en pente très-rapide et recouvert d'une voûte en berceau ogival; au bout de ce corridor, on trouve le rocher dans lequel a été creusé le souterrain, large de 1^m50 environ. Dans certains endroits, on a ménagé des chambres carrées, puis de petits couloirs secondaires, dans lesquels il est maintenant impossible de pénétrer. Un paysan de la localité, qui autrefois est entré dans l'un d'eux, m'a dit y avoir trouvé des chambres pareilles à celles qui sont dans le corridor principal, au plafond duquel, et vers le milieu du château, est un orifice servant à renouveler l'air. On dit que ce souterrain se prolonge jusqu'au bourg de Cissac, et qu'il avait été creusé par les ordres de la dame Dousse, qui se rendait ainsi à couvert

([1]) Ces sortes de portes munies d'un guichet étaient en usage depuis fort longtemps et ont dû être fort communes dans les châteaux du moyen âge. On conçoit que, pour les besoins ordinaires, il eût été très-incommode d'ouvrir une énorme porte à deux battants maintenus par de longues barres de bois et d'énormes verroux. Un guichet très-bas, très-étroit, et percé dans la porte principale, était suffisant; et, comme un homme ne pouvait y passer que difficilement et en se pliant, il n'y avait pas grand inconvénient à l'ouvrir assez souvent, même en temps de siége. Froissart, en racontant (liv. I, part. II, ch. LIX, édit. Buchon) comment le château d'Évreux fut pris et rendu au roi de Navarre, dit que le châtelain, qui s'était laissé duper par le sire de Gauville ou Graville, fut tué d'un coup de hache par ce dernier au moment où il avançait le pied et baissait la tête pour passer sous le guichet pratiqué dans la grande porte.

dans l'église où elle avait fait des fondations. Je crois qu'il n'existe que sous le château, qu'il lui est bien antérieur, et qu'il servait de passage pour entrer dans les fossés par la poterne signalée plus haut, qui devait se trouver à l'autre extrémité du souterrain. Des fouilles seules pourraient résoudre le problème. Il est probable que c'était autrefois un lieu de refuge, comme celui de Lugasson dont le plan est tracé dans l'Introduction, page x.

Les souterrains ont donné lieu aux histoires les plus saugrenues, aux légendes les plus fantastiques, aux traditions les plus extravagantes qu'il soit possible d'imaginer. Tous les châteaux, tous les couvents, toutes les églises, toutes les tours, ont, pour les populations qui les avoisinent, leur souterrain dont on montre les portes murées, qu'on signale en frappant du pied sur la terre qui résonne; qui réunissent deux forteresses éloignées de plusieurs lieues, traversant des montagnes, des ruisseaux, des rivières, ou dont l'ouverture extérieure est à une grande distance du point de départ. Si ces souterrains ne sont pas habités par des êtres surnaturels, ils cachent d'immenses trésors; mais jamais ou presque jamais personne n'y est entré, ou ceux qui en ont eu le courage sont morts depuis longtemps. Je suis loin cependant de nier l'existence des souterrains, mais ils sont bien moins nombreux et surtout moins étendus qu'on veut bien le croire. Bien souvent le souterrain n'est qu'une simple cave, ou un passage d'une tour dans une autre tour du même château; quelquefois aussi il conduit d'une ville dans un château qui lui est contigu. Lorsqu'en 1345. Gautier de Mauny vint à Bervich pour reprendre le château sur les Écossais, il commença par employer des mineurs : « Cils mineurs n'eurent guère miné, quand par-dessous les murs ils trou- » vèrent uns beaux degrés de pierre qui avaloient aval et remontoient contre mont par-dessous les » murs de la ville, et alloient droitement au chatel (1). » Parfois les souterrains étaient des galeries percées dans l'escarpe et un peu au-dessus du niveau du fond du fossé; « elles permettaient de » reconnaître et d'arrêter le travail du mineur qui se serait attaché à la base de l'escarpe. A Arques, » ces galeries souterraines prennent entrée sur certains points de la défense intérieure, après de » nombreux détours qu'il était facile de combler en un instant, dans le cas où l'assaillant aurait pu » parvenir à s'emparer d'un de ces couloirs (2). »

Il arrivait parfois aussi que les souterrains partant d'un château avaient leur ouverture extérieure dans la campagne. En 1388, un Basque, nommé Espagnolet, qui tenait le parti des Anglais, s'étant emparé par escalade du château de Cremale, dans les environs de Toulouse, le garda près d'un an. « En ce terme que il le tint, il fit une croute en terre qui vuidoit aux champs et entroit » en la salle; et quand elle fut faite (c'était un ancien souterrain que il ne fit que réparer), il enterra » dessus et y mit les quarriaux, et ne sembloit pas qu'il y eût allée dedans terre. »

Pendant ce temps, le sire de Cremale fit offrir une somme d'argent à Espagnolet pour le rachat de son château. Lorsque le souterrain fut terminé, le Basque accepta, reçut une somme de deux mille francs et partit avec tous ses gens. Quinze jours après, il pénétra par le souterrain au milieu de la nuit, reprit le château et le châtelain, qu'il rançonna pour deux autres mille francs, et garda la forteresse (3).

Il peut donc se rencontrer, mais fort rarement je crois, des souterrains assez loin de toute habitation. Je me rappelle que lorsque j'étais au collége de Nancy, on nous conduisait en promenade près d'un château nommé le Montey, à quelques centaines de mètres duquel existe un souterrain voûté, autant qu'il m'en souvient, en plein-cintre, et dans lequel nous pénétrions à une assez

(1) Froissart, édit. Buchon, vol. I, p. 310. — (2) Viollet-le-Duc; *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. III, p. 70. — (3) Froissart, édit. Buchon, vol. II, p. 439.

grande distance. Je ne sais de quelle époque il est, mais la tradition en attribue la construction à Charlemagne. Cette tradition attribuant au temps de cet empereur la construction des souterrains n'est pas particulière à la Lorraine; car Froissart, après avoir raconté ([1]) le siége d'un château du Languedoc où un souterrain joue un rôle assez romanesque, ajoute : « Adonc fut regardé partout » le chastel où celle caverne ou allée pouvoit être; on la trouva en ès celliers, et l'huis de l'allée » tout ouvert. Les seigneurs la vouldrent voir et la virent, dont messire Gautier et très grand » merveille, et demanda au sénéchal de Toulouse : Messire Hugues, ne saviez vous point celle » croute et conduit? — Par ma foi, sire, répondit messire Hugues, je avois bien ouï dire que telle » chose avoit céans, mais point n'y pensois ni ne m'en donnois de garde que ceux qui s'en sont » allés s'en dussent partir par la cave. — En nom Dieu, dit messire Gautier, si ont fait, ainsi » comme il appert. Et sont donc les chastels de ce pays de telle ordonnance? — Sire, dit messire » Hugues, de tels chastels a plusieurs en ce pays; et par spécial tous les chastels qui jadis furent » à Regnault de Montauban sont de telle condition; car quand lui et ses frères guerroyèrent au roi » Charlemaigne de France, ils les firent ordonner de telle façon par le conseil de Maugin, leur » cousin; car quand le roi les assiégeoit à puissance et ils véoient qu'ils ne pouvoient échapper, » ils se boutaient en ces croutes et s'en alloient sans prendre congé. — Par ma foi! dit messire » Gautier, j'en prise bien l'ordonnance, et je ne sais si je serai jamais guerroyé de roi, ni de duc, » ni de voisin que j'aie; mais moi, retourné en mon pays, j'en ferai faire une dedans terre en mon » chastel de Passac. »

Quoi qu'il en soit et jusqu'à preuve du contraire, je ne peux admettre que le souterrain du Breuil ait une autre issue que celle de la poterne.

Une autre poterne paraît avoir existé en *K*.

Revenons au rez-de-chaussée. La porte d'entrée franchie, on trouve à gauche une grande salle *(F)* qui devait servir de magasin. On y entre par une grande porte ogivale. Nous avons vu qu'à Roquetaillade et à Villandraut, les magasins étaient également situés près de la porte, à gauche. A droite, on trouve un mur qui fermait les appartements de ce côté, divisés en trois salles par des murs percés de portes ogivales. En *I* étaient d'autres appartements maintenant ruinés, mais dont l'existence est signalée par des cheminées anciennes et des corbeaux destinés à supporter les poutres des planchers. D'autres appartements occupaient peut-être le fond de la cour, où d'étroites et longues fenêtres pouvaient aussi servir de meurtrières. Dans le bas de l'une d'elles a été établie une gargouille par où s'écoulent les eaux pluviales qui tombent dans la cour.

On monte maintenant au premier étage par un grand escalier très-ancien, mais non de l'époque primitive; il s'appuie contre le mur *GH*, monte en rampe droite jusqu'à la hauteur du premier étage, où, à gauche, on trouve une porte qui passe dans les appartements du nord-est, et, à droite, une galerie sur un arceau bombé qu'on traverse pour entrer dans les appartements du sud-ouest, qui ont été tout à fait dénaturés. De petits cabinets ont été ménagés dans les tours des angles. Le premier étage de la tour qui recouvre la porte a trois meurtrières percées à l'intérieur sous un arc en plein-cintre, et présentant à l'extérieur une simple fente verticale. Une de ces meurtrières est sur la façade de la tour; les deux autres, très-près des courtines, prenaient en flanc ceux qui s'approchaient du pied des murs.

Il n'y a pas de second étage. Le linteau de la porte qui conduit dans l'escalier par lequel on

([1]) Froissart; éd. Buchon, vol. II, p. 442. Voir aussi pages 444 et 445.

monte sur le chemin de ronde est orné de moulures employées vers la fin du XIV[e] siècle et le commencement du XV[e] (Planche XXXV, n° 4), ce qui me fait penser que cette porte est le produit d'une restauration, car les parties intactes de cette forteresse ont le caractère de celles élevées dans nos contrées dans la première moitié du XIV[e] siècle. Le chemin de ronde était dallé; un chéneau en faisait le tour, comme à Roquetaillade, et rejetait les eaux des toitures par des gargouilles. Les créneaux n'existent plus; ils ont été remplacés sur la façade (Planche XXXVI) par une laide balustrade. Le sol de la chambre de la tour de façade étant bien plus bas que celui du chemin de ronde, on y descend au moyen d'un escalier droit (Planche XXXV, n° 6) composé de huit marches. Les meurtrières de cette tour sont à sections carrées à l'intérieur et cruciformes en dehors, et placées juste au-dessus de celles du premier étage; elles concouraient par conséquent à la même défense. Ces meurtrières, fort petites, ont à l'intérieur 0[m]56 de large et 0[m]80 de haut. On ne rencontre pas dans ce château de meurtrières semblables à celles de Roquetaillade ou de Villandraut; elles sont bien plus petites. Nous en verrons dans le même genre à Fargues. Dans l'angle nord-ouest, il en existe (Planche XXXV, n° 7) qui ne sont pattées que dans le bas. Le sommet de la tour paraît avoir été garni de hourds.

Le château du Breuil, quoique très-petit, est, par la forme de son plan, une des forteresses les plus intéressantes de la Gironde. On avait trouvé moyen de rassembler, dans un espace restreint, un logement fort convenable; les chambres étaient petites, mais nombreuses. La défense devait en être très-facile; elle était toute ou presque toute portée au sommet des murs, car on ne voit de meurtrières ni au premier étage ni au rez-de-chaussée, si ce n'est près de la porte et de la poterne. Les murs ont une faible épaisseur, 1[m]20; mais les fossés ont une largeur inusitée, et leur accès devait être fort difficile lorsque des palissades garnissaient la crête du vallum qui les précédait.

Si comme forteresse féodale le château du Breuil offre un grand intérêt, il se recommande également à ceux qui recherchent avant tout la beauté du paysage. Situé dans une des contrées les plus fertiles du Médoc, il domine, d'un côté, une charmante vallée arrosée par un ruisseau bordé d'aulnes et de saules, tandis que vers le plateau, des chênes séculaires et de jeunes ormeaux, qui croissent sur le vallum et dans les fossés, le cachent en partie sous leur feuillage touffu. Aussi n'est-ce que pendant l'hiver, de fort près et en supprimant quelques arbres, qu'on peut en dessiner la façade postérieure (Planche XXXVII).

CHATEAU DE GUILLERAGUES

A Saint-Sulpice-de-Guilleragues, canton de Monségur, arrondissement de La Réole.

Le château de Guilleragues s'est d'abord appelé *Armentil*. En 1170, on commença à lui donner le nom de *Jusix*. « ..... *Dominum feudi d'Armentil nunc dicti de Jusix,* » trouve-t-on dans une sentence arbitrale de l'évêque de Bazas sur les délimitations du fief de Cazes ([1]), appartenant aux Bénédictins de La Réole. En 1202, il est encore appelé d'*Armentil* dans une charte du roi d'Angleterre, par laquelle il accorde aux mêmes Bénédictins la permission de fortifier ce même fief de Cazes ([2]).

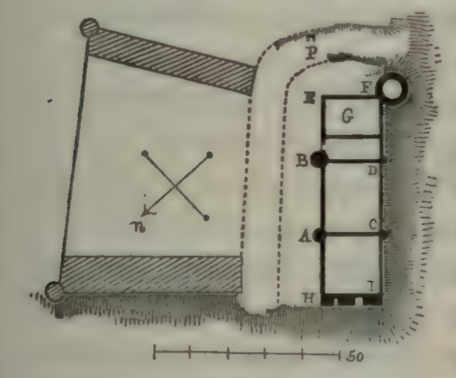
([1]) *Archives historiques du département de la Gironde*, t. I, p. 188. — ([2]) *Id.*, *id.*, p. 190

Depuis cette époque jusqu'au milieu du XVIe siècle, on ne trouve rien concernant le château de Guilleragues; mais on sait que de 1557 à 1729 ce château appartenait à la famille de Lavergne, qui fournit plusieurs conseillers au Parlement de Bordeaux. En 1557, Pibret ou Pibray de Lavergne était seigneur de Guilleragues. En 1589, Madelaine Darte, dame dudit lieu, était mère de Pierre-Charles, qui vivait en 1596. En 1627, Olive de Malet, veuve de Jacques de Lavergne, était dame de Guilleragues. En 1662, on trouve un Gabriel-Joseph de Lavergne, vicomte de Guilleragues, qualifié seigneur de Monségur; c'est qu'en effet, en 1660, le roi de France, par un contrat d'échange, avait cédé au seigneur de ce château la terre et seigneurie de Monségur, moyenne et basse justice, fief, cens, rentes, etc. Le seigneur de Guilleragues possédait encore ce titre en 1716. Cette seigneurie fut vers ce temps érigée en comté, puisque, en 1729, Jacques-Gabriel de Lavergne est qualifié comte de Guilleragues.

Sur la liste des membres de l'ordre de la noblesse, en 1789, on trouve Jean-Henri-Constance Auger de Guilleragues, fourrier-major des gardes-du-corps de monseigneur comte d'Artois, seigneur de l'Homme et Giscote. Cet Auger fut porté sur la liste des émigrés; il était mort en 1794, puisqu'à cette époque sa veuve Rose de La Pujade assista à l'estimation et à l'arpentement des biens de son mari [1].

La terre de Guilleragues a été acquise de Mme veuve de Laval, née Auger, par M. le comte de Menou, qui l'a vendue il y a quelques années au sieur Boulet, forgeron à La Réole. Ce dernier en est actuellement propriétaire.

On voit, par ce qui précède, qu'une forteresse existait au XIIe siècle à Guilleragues, et fort probablement sur l'emplacement du château actuel, qui a été complétement reconstruit au XIVe. A cette dernière époque, on a remanié le terrain, recreusé peut-être les fossés et opéré des changements qui ne permettent pas de voir sur quel plan était construite la première forteresse. Nous ne pouvons donc nous occuper que du château encore debout, mais dont la ruine est imminente. Construit sur un plan barlong, à l'extrémité méridionale d'un vaste plateau, il domine la vallée de l'Andouille, qui après un parcours de 11 kilomètres environ se jette dans le Drot, en face de Coutures, et un petit vallon qui prend naissance à peu de distance au nord du château. Il est donc protégé, au sud-ouest et au nord-ouest, par des pentes naturelles très-rapides qui descendent d'un côté au fond de ce vallon et de l'autre vers la vallée de l'Andouille, et des deux autres côtés par un fossé qui relie ces deux vallées.



Je ne crois pas que les constructions du XIVe siècle occupaient tout l'emplacement de celles qui existent actuellement; il ne reste bien positivement de cette époque que la portion *ABCD*. Les soubassements de la partie *BEFD* peuvent être du XIVe siècle, mais la tour *F* paraît être de la fin du XVe, et la façade *BE* est de la seconde moitié du XVIe siècle. On y voit (Pl. XXXVIII) un charmant motif d'architecture, composé d'une porte en plein-cintre surmontée d'une frise au-dessus de laquelle est un trumeau accosté de fines colonnettes. Les élégants chapiteaux de ces colonnettes supportent un entablement et un fronton triangulaire. Les frises sont ornées de fleurons alternant avec des

[1] Nous devons la plus grande partie de ces notes à M. Dupin, de La Réole.

groupes de trois croissants enlacés. Le trumeau renferme un écusson portant la date de 1564, écusson qu'on retrouve sur une clef de voûte de la tour *A*. (Sur la porte d'une métairie située à peu de distance, au nord du château, on trouve un écusson portant les mêmes armes et surmonté d'une couronne de comte.) A côté de la porte s'ouvre une grande fenêtre à linteau droit appuyé sur deux colonnettes, semblables à celles qui encadrent le trumeau. Une frise, qui le relie avec celle de la porte et qui est ornée de la même façon qu'elle, passe au-dessus de la fenêtre et forme un riche bandeau sur le milieu de cette façade. Contre la tour *F*, dans laquelle existe un large escalier, s'avance, sur des encorbellements qui donnent une idée de la science des appareilleurs de cette époque, un réduit servant d'échauguette et de latrines. Ce motif d'ornementation est aussi pittoresque que savamment combiné.

On a élevé vers la même époque toute la portion *AHIC*, et comme de ce côté le terrain n'était pas solide, on a été obligé de soutenir le mur du nord-ouest par trois énormes contreforts. Ceux des angles sont surmontés de tourelles rondes servant d'échauguettes. Cette dernière portion du château est la seule habitable; les autres sont dans un état complet de délabrement.

Les appartements du château comprenaient un premier étage et un rez-de-chaussée, qui paraît avoir été voûté au XIVe siècle; les portes de cette époque sont ogivales et très-petites; l'étage supérieur n'était pas voûté, il était éclairé par des fenêtres cruciformes (Voir Planche XXXVIII, qui donne la façade tournée vers le plateau, et Planche XXXIX, dont le dessin est pris du fond de la vallée de l'Andouille). Toutes ces fenêtres ont été refaites lors de la restauration de 1564, excepté une seule, au nord-est, qui a bien la même forme, mais dont les deux baies supérieures sont quadrilobées, et dont les moulures indiquent le XIVe siècle. Il est probable que toutes les autres fenêtres étaient faites sur le modèle de cette dernière, ce qui était certes plus élégant que ce qu'on a fait à la Renaissance; il est probable aussi que le rez-de-chaussée n'avait pas de fenêtres, mais simplement des meurtrières cruciformes, comme celle que l'on retrouve encore, mais murée, près de la porte d'entrée du milieu de la façade.

Deux tours (*A* et *B*) flanquent les angles est et nord (Planche XXXVIII); cette dernière est ronde jusqu'au sol, couronnée de machicoulis, et surmontée d'une tour d'observation qui m'a paru plus moderne. La tour actuellement éventrée, et depuis peu d'années seulement, renferme, dans son rez-de-chaussée, un oratoire recouvert d'une espèce de voûte en coupole sur laquelle on a copié, à la détrempe, des tableaux de Raphaël. Ces peintures, encadrées d'arabesques, sont assez mauvaises et ne donnent qu'une très-faible idée des originaux. On entrait dans cette tour par les étages correspondants du château : dans le premier, au moyen d'une porte ogivale, et dans le second par une porte en cintre bombé qui communiquait avec le chemin de ronde, derrière des créneaux actuellement murés. — Lors de ma première visite au château de Guilleragues, le 23 mai 1858, cette tour était éventrée, mais avait toute sa hauteur. A une seconde visite faite le 22 août 1860, j'ai trouvé la tour complétement démolie; les matériaux avaient servi je ne sais à quel usage : le château n'existe peut-être plus maintenant.

La tour *A* est circulaire et s'élève sur une base carrée; la liaison de ces deux plans se fait au moyen d'assises circulaires en encorbellement; elle est couronnée de machicoulis, et possédait autrefois un lanternon qui a été démoli depuis peu d'années. On arrive au premier étage de cette tour au moyen d'un escalier droit, percé dans l'épaisseur des murs de la courtine de façade. Les anciennes meurtrières cruciformes dont elle est munie, permettent de faire remonter la date de sa construction au XIVe siècle.

La tourelle *C*, du côté opposé (Planche XXXIX), devait donner accès sur le chemin de ronde : c'était peut-être le seul escalier par où on pouvait y arriver. L'échauguette *D* protégeait l'angle sud du château, et, dominant la vallée, permettait à la sentinelle qui y était en observation de signaler tout ce qui se passait dans la plaine.

On ne retrouve plus rien de la cour du XIVe siècle. Les fossés sont comblés, mais on en voit bien l'emplacement; on aperçoit encore la place du pont qui les traversait et des ouvrages qui le protégeaient, mais il m'a été impossible, avec ce qu'il en reste, d'en relever un plan même approximatif. Les fossés étaient secs, car on ne peut supposer que la petite fontaine placée en *P* ait pu suffire à les remplir d'eau.

La grande cour d'entrée, au nord-est, et ses tours d'angles, sont du XVIe siècle, et n'offrent qu'un faible intérêt.

Ce château, fort pittoresque d'ailleurs, était un des moins considérables du pays, et s'il ne restait que la portion construite au XIVe siècle, on ne pourrait guère la considérer que comme une tour isolée chargée de protéger la vallée qu'elle domine; mais la famille qui le possédait au XVIe siècle a triplé son importance, et en avait fait une résidence presque somptueuse, occupée maintenant par une famille de cultivateurs qui habite un des coins de la forteresse, abandonnant le reste aux plantes parasites et aux animaux de basse-cour.

CHATEAU DE CAZES

A Saint-Sulpice-de-Guilleragues, canton de Monségur, arrondissement de La Réole.

L'histoire du château de Cazes, comme celle de Guilleragues, ne commence à être connue qu'à partir de la seconde moitié du XIIe siècle. A cette époque, il appartenait au monastère des Bénédictins de La Réole. Des discussions s'étant élevées à propos des limites de ce fief, l'évêque de Bazas, Guillaume Garcias de Benquet, convoqua à Bordeaux, en 1170, les parties intéressées, afin d'éviter à l'avenir de nouvelles discussions et fixer ces limites; c'étaient : d'un côté, les commissaires du prieur de Saint-Pierre de La Réole, et, de l'autre, l'abbé de Saint-Ferme, le seigneur du Puy, Frère Pierre de La Porte, prieur de la commanderie de Roquebrune, le seigneur de Jusix et celui d'Armentil (Guilleragues). Après que l'assemblée eut longuement discuté, eut examiné avec soin les documents fournis, l'évêque décida que le fief de Valles ou de Cazes-Barte, avec les moulins d'Estournet (1) sur le fleuve du Drot, et toutes les autres terres, vignes, prés, forêts, côtes, ponts, fontaines, étangs, moulins, chaussées, colombiers, garennes, etc., commençait au ruisseau de l'Andouille, traversait près de l'église de Guilleragues le plateau jusqu'à la rencontre de la combe (vallée) et du ruisseau appelé d'*Estournet*, suivait cette vallée jusqu'au Drot, englobait les moulins d'Estournet et ce qui en dépendait, descendait le Drot jusqu'à son confluent avec l'Andouille, et remontait ce ruisseau jusqu'au point signalé plus haut (2). On voit, par cette sentence, que le château de Cazes s'était d'abord appelé Valles, *feudi de Valles seu de Cazis*, et qu'il s'appelait aussi Cazes-Barte, *feudum de Valles, alias de Cases Barta*.

A cette époque, il n'était pas fortifié ou l'était peu, car le 4 janvier de l'année 1202, le roi

(1) C'est probablement le moulin qui, sur la carte du dépôt de la guerre, est appelé *Des Tourneux*.
(2) *Archives historiques de la Gironde*, vol. I, p. 188.

d'Angleterre, Jean-sans-Terre, permit aux Bénédictins de La Réole, qui n'avaient à Cazes qu'une maison de bois, probablement un de ces châteaux sur motte si communs dans les premiers temps de la féodalité, de l'envelopper de murailles, de tours et de retranchements. Il leur permet en même temps de rebâtir et de fortifier leur moulin d'Estournet ([1]).

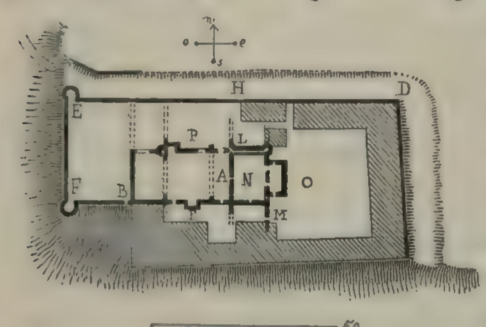
« En 1545, le fief de Cazes appartenait à Jean Dupuy et à Marguerite de Condomine, son » épouse; ils en rendirent hommage le 21 juin, même année, au prieur de Saint-Pierre de La » Réole ([2]). » Il est probable que le Bertrand de Cazes, baron, et Guillem de Cazes, licencié ès-lois, qui vinrent en 1363 rendre hommage au prince de Galles, étaient seigneurs d'un autre ou de deux autres terres portant le même nom.

En décembre 1557, les Bénédictins aliénèrent ce fief. Au moment de la Révolution, la seigneurie de Cazes appartenait à la famille Pardaillan de Bacalan. Depuis cette époque, le château a passé entre les mains de plusieurs propriétaires : un d'eux a vendu les matériaux à des charpentiers et à des maçons. Tout le bois a été enlevé, toutes les bonnes pierres ont eu le sort des poutres et des planchers; mais les maçons, s'étant aperçu un peu tard que les pierres de taille seules étaient bonnes, que les autres ne valaient rien, et qu'il était moins coûteux d'en prendre dans les carrières, ont abandonné leur œuvre de destruction après l'avoir accomplie à moitié. Ce fait s'est passé sous les yeux de toute une population, et personne, que je sache, n'a élevé la voix pour protester contre un pareil acte de vandalisme et demander grâce pour un des plus curieux monuments militaires de l'arrondissement de La Réole.

Je vais essayer de faire la description de ce qui reste, en l'accompagnant d'une vue générale prise du fond de la vallée, au sud (Planche XXXIX), qui donne l'aspect du monument dans le paysage, et d'une seconde vue prise de plus près, du côté opposé (Planche XL).

Si les Bénédictins de La Réole ont profité de la permission que le roi leur avait donnée en 1202 de fortifier leur fief de Cazes, il ne reste rien des constructions de cette époque; il est probable qu'ils ont gardé l'autorisation accordée, et ne s'en sont servi que cent ans après. Il n'existe à Cazes aucune construction antérieure au XIV[e] siècle.

Cette forteresse s'élève sur l'extrémité d'un promontoire qui s'avance vers le sud-ouest dans la vallée de l'Andouille, à 2 kilomètres environ du même côté, et au-dessous du château de Guilleragues. Construite sur un plan barlong, elle présente ses faces les plus larges au nord et au sud. Un fossé la sépare du plateau, et longe ses deux flancs est et nord; il se relie aux déclivités rapides du coteau, où un semblable moyen de défense a paru inutile. Il est difficile de savoir si la portion qui occupe l'extrémité occidentale du promontoire était comprise dans l'ancienne forteresse; ce qu'il y a de positif, c'est que les murs de ce côté et les deux bastions circulaires et très-saillants *(EF)* qui fortifient ses angles, sont beaucoup plus modernes. Leur hauteur est la même que celle des courtines qui les avoisinent, et leurs murs ne forment que de simples parapets au-dessus du niveau de la cour. Ils ont été élevés depuis l'adoption de l'artillerie à feu, et probablement pendant les guerres de religion.



([1]) *Archives historiques de la Gironde*, vol. I, p 190. — ([2]) *Id., id*, p. 189.

Il est probable que pour traverser le fossé, où d'ailleurs il n'y a jamais eu d'eau, on avait établi un pont; il devait se trouver dans la portion comprise entre les points *HD*, où le fossé est comblé, et sans doute en face d'une porte relativement moderne, comme celle qui s'ouvre en *B* et qui donne accès, depuis la vallée du sud, sur le bastion du XVI[e] siècle. Si l'on veut entrer dans le château du côté de l'ouest, il faut s'engager dans le fossé, dont l'extrémité occidentale a été fortifiée lorsqu'on a construit le bastion. On voit là en effet, outre la tour *E*, un mur, peut-être la base d'une tour. De l'autre côté du passage, ce mur se prolonge vers l'est sur la contrescarpe du fossé. C'était peut-être primitivement la seule issue du château, un long couloir qu'il fallait franchir avant d'arriver au seuil de la porte.

A l'extrémité orientale, et enveloppée dans la même ligne de fossés, existe une grande cour entourée de dépendances modernes, au milieu de laquelle est creusé le puits. De cette cour on entrait dans les appartements du château par une porte *(M)* défendue par un moucharaby, mais qui ne me paraît pas remonter au delà de la fin du XV[e] siècle. Des masures modernes ont également remplacé, au sud, les anciennes constructions.

Il ne reste plus que la partie centrale des bâtiments du XIV[e] siècle, formant une masse carrée de constructions, traversées de l'est à l'ouest par un corps-de-logis, laissant au nord et au sud une petite cour *(PP')* qui permettait de percer de larges fenêtres pour éclairer les appartements. Les arrachements des murs qui se voient sur la portion du château qui est restée debout, ne laissent aucun doute à cet égard; mais il est impossible, sans faire des fouilles, de savoir si les deux petites cours étaient fermées, au nord et au sud, par de simples courtines ou par des corps-de-logis. On passait d'une cour dans l'autre par un grand couloir *(A)* fermé par une porte à ses deux extrémités, et qui servait en même temps d'antichambre aux appartements situés à droite et à gauche, d'où, par des escaliers à vis, on montait au premier étage. Un de ces escaliers est placé au bout d'un long corridor étroit, percé dans l'épaisseur d'un mur, près du point *L*. Trois portes, suivies de petits couloirs qui se réunissent à la rencontre de quatre murs, et venant, l'une de l'antichambre, l'autre de la chambre *N*, et la troisième de l'appartement ruiné, au nord de cette chambre, permettaient, de quelque partie du château que l'on vînt, de monter au premier sans passer dans les chambres du rez-de-chaussée où l'on n'avait pas affaire. Cette disposition ingénieuse ne peut d'ailleurs s'exécuter qu'à la condition d'avoir des murs d'une certaine épaisseur. Une autre disposition, fort ingénieuse aussi, et observée déjà dans les constructions du château de Saint-Genès-de-Meyre (Voir l'Introduction), est celle employée pour construire des cheminées. Comme elles sont très-vastes, que les murs contre lesquels elles s'appuient ne sont pas très-épais, et que, par conséqueut, elles auraient occupé une grande place dans l'intérieur des appartements, on les a renfermées dans une petite tour carrée extérieure faisant saillie sur le mur, de sorte que ces cheminées arasent la paroi intérieure. On obtenait ainsi un autre avantage fort recherché alors, celui d'avoir des parties saillantes dans le chemin de ronde, pour surveiller le pied des courtines. Une autre saillie, à l'est, renferme, à chaque étage, une petite chambre où l'on entrait par les grands appartements contigus.

Le château n'était composé que d'un rez-de-chaussée et d'un étage surmonté d'un chemin de ronde, avec machicoulis dans certaines parties; l'appartement *N* seul paraît avoir eu deux étages; mais le second est plus moderne. La cuisine devait être placée au rez-de-chaussée de cet appartement; on y voit encore un évier. Les chambres n'étaient pas voûtées, mais séparées par des planchers qui s'appuyaient sur des corbeaux ou sur des corniches.

Le premier étage était éclairé par de belles fenêtres dont les embrasures, voûtées en cintre

bombé, sont garnies de deux bancs; leur ouverture extérieure est formée d'un arc ogival encadrant deux baies ogivales subtrilobées, surmontées d'un oculus quadrilobé, et retombant sur de minces colonnettes dont les chapiteaux ont deux rangs de feuilles, ce qui caractérise le XIV[e] siècle. On aperçoit deux de ces fenêtres dans la gravure (Planche XL); on a enlevé le tour de toutes les ouvertures du rez-de-chaussée, de sorte qu'il est impossible de voir quelle était leur forme.

Ce château, quoique dans un état déplorable, est encore fort intéressant au point de vue de la distribution intérieure; c'était plutôt une maison de plaisance qu'une forteresse, et à ce point de vue sa destruction est doublement regrettable.

CHATEAU DE BISQUEYTAN

A Saint-Quentin, canton de Brannes, arrondissement de Libourne.

Ce n'est qu'à partir du commencement du XIV[e] siècle qu'on trouve le nom du château de Bisqueytan dans l'histoire de la province. Cependant, deux siècles auparavant, ce lieu devait être fortifié, puisque la chapelle, construite en style roman, se relie aux murs qui l'avoisinent. Il est même assez probable que le périmètre du château d'alors n'a pas subi de modification importante. Quoi qu'il en soit, et malgré le semblant de paix qui existait au commencement du XIV[e] siècle entre la France et l'Angleterre, les seigneurs gascons, avec leur caractère turbulent, leur humeur querelleuse et peut-être aussi leur amour du pillage, ne pouvaient rester en repos; les uns tenaient ouvertement pour Philippe, les autres pour Édouard. Ils guerroyaient donc à leurs risques et périls, bien sûr que leurs chevauchées leur donneraient quelque profit et que tôt ou tard leurs méfaits leur seraient pardonnés. Un d'eux, Guillaume-Raymond de Gensac, seigneur de Rauzan et de Pujols, tenant pour le roi de France, avait à sa solde cinquante cavaliers et deux cents hommes de pied. Une nuit de l'année 1313, il surprit la tour de Bisqueytan appartenant à Arnaud Calcul (Cailhau), bourgeois de Bordeaux, qui en avait confié la garde à Arnaud-Guillaume de Béarn. Le seigneur de Rauzan fit la garnison prisonnière, couvrit de chaînes le capitaine et les hommes qui la composaient, s'empara de tout ce qui était dans le château, arbora sur la forteresse le drapeau de la France, bien décidé ainsi à garder sa prise. Arnaud Cailhau s'en plaignit au roi d'Angleterre, qui, le 10 février de la même année, en écrivit au roi de France pour lui demander satisfaction [1]. Guillaume-Raymond fut puni et pardonné bientôt après.

En 1317, Arnaud-Guillaume de Budos possédait le château de Bisqueytan; il le donna en échange à Eyquem-Guillem de La Mote, damoiseau, fils de Gaillard de La Mote de Buch, pour la terre et seigneurie de La Mote d'Ayran [2], située sur les confins des paroisses de Beautiran et d'Aiguemortes. Eyquem-Guillem de La Mote le possédait encore en 1327. En 1390, il appartenait à noble homme sieur de Castéjà, puis à Bertrand de Mandosse, qui le vendit en 1476 à Jean de Pins ou de Piis, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il avait la commanderie de Cadarsac, près Libourne. D'après la tradition, il aurait rebâti ou restauré le château.

Par son testament daté du 3 juillet 1522, Barthélemy de Piis, après avoir recommandé son âme à Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la Sainte-Vierge, à « Monseigneur sainct Michel et au chœur

(1) Rymer; tome II, 1re partie, p. 28. — (2) *Variétés Bordelaises*, vol. IV, p. 212.

d'anges et d'archanges, et singulièrement à Monseigneur sainct Quentin, » son patron, dont il était paroissien, « et Monseigneur sainct Loys, duquel il y a auctel ([1]) en la chapelle dudit lieu de Bisqueytan, et généralement à tous les benoists saincts et sainctes du paradis, » élit sa sépulture devant le grand autel de l'église de Saint-Quentin, où son père, sa mère et ses autres parents ont été ensevelis. Il ordonne qu'on prenne de ses biens mille francs bordelais pour faire célébrer, dans l'église de Saint-Quentin, cent messes distribuées ainsi : trois messes basses en l'honneur de la Sainte-Trinité, cinq messes basses en l'honneur de Notre-Dame, neuf messes basses en l'honneur des neuf ordres d'Anges, douze messes basses en l'honneur des douze Apôtres, onze messes en l'honneur des onze mille Vierges, et enfin soixante messes le jour de sa sépulture. Il veut que les prêtres qui célébreront ces messes soient nourris et reçoivent dix ardits; que ceux qui suivront son enterrement aient à boire et à manger, gras ou maigre, suivant le jour de sa sépulture. Les frais occasionnés par ces générosités ne doivent pas être pris sur la somme de mille francs bordelais. Il ordonne en outre de célébrer à plusieurs reprises, dans l'église de Saint-Quentin, soixante messes par jour, et de payer dix ardits pour chaque messe; puis, pour les anniversaires, trois messes basses dans la chapelle de Bisqueytan, fondée en l'honneur « dudict sainct monseigneur sainct Ladro. » Il demande encore une certaine quantité d'autres messes, soit dans la chapelle du château, soit dans l'église paroissiale, et laisse au recteur ou vicaire perpétuel de Saint-Quentin une vigne près de l'église. Il ordonne qu'une chapelle soit fondée dans cette église en l'honneur de Notre-Dame, que cinquante francs bordelais soient donnés pour la réparation de l'église de Saint-Martin de Cambes, où est situé le bien noble de Piis, afin que des messes soient dites dans cette église, et que les paroissiens soient tenus de prier Dieu pour son âme et les âmes de ceux pour lesquels il est tenu de prier. Plus loin, il ajoute : « *Item*, veulx et ordonne que sur ladite somme de mille » francs bourdelois, seront mariées sept pauvres filles de bon renom et de nos attenances ou » paroissiens de ladite église Saint-Quentin, et qu'il soit baillé et pris en la faveur desdites filles » la somme de dix francs bourdelois. » Cette somme leur sera donnée le jour de leur noce. En outre de ces dix francs, il fait un legs particulier à Jeanne Meunière, fille de Jean Meunier, demeurant au lieu de Bisqueytan. Ce legs consiste en « une robbe de drap de couleur bonne et » honneste et une coste de drap escardis, lesquelles luy seront données le jour de la solempnité de » ses nopces. »

Il nomme ensuite chacun des membres de sa famille : Jean de Piis, régent de La Sauve; Charles de Piis, prêtre; autre Jean de Piis, seigneur de Grissac (peut-être Génissac); Benoît de Piis, seigneur de Saugeon, près Saint-Caprais; puis sa femme Jeanne de Vaquey, fille de Martin Vaquey, seigneur de Sallebœuf, pour la tranquillité et le bonheur futur de laquelle il prend toutes les précautions désirables. Enfin, en terminant, il recommande « que les armes et arbalestres et aultres » bastons desfensables qui seront au temps de son décès en la maison de Bisqueytan soyent et » demeurent en icelle, et que lesdits héritiers ne les puissent transporter en aultre lieu et place » quelconque, ains veult qu'ils demeurent en ladite maison de Bisqueytan pour la deffence et garde » d'icelle ([2]). »

Vers 1560, la terre de Bisqueytan passa dans la famille de Pontac, qui l'a gardée pendant cent cinquante ans environ. Sur la liste des membres de la noblesse en 1789, on trouve Françoise de Cursol, veuve de Gaufreteau, dame de Bellefontaine et de Bisqueytan. Les restes du vieux château

([1]) Et probablement une relique. — ([2]) Archives de M. le marquis de Piis.

et les terres qui en dépendent appartiennent maintenant à M. le baron de Montesquieu, qui habite le château de La Brède.

Le château de Bisqueytan (Planche XLI) prend la forme triangulaire du promontoire rocheux sur lequel il est bâti. Une coupure peu large et peu profonde, taillée dans le roc, l'isole du plateau terminé par le promontoire qui lui sert d'assiette. Cette coupure n'est actuellement apparente que de *P* en *A* (Voir le plan, Planche XLI, n° 1); au-delà de ces deux points, elle est tout à fait comblée. Toute la partie orientale de *C* en *E* est bâtie un peu en arrière du bord des rochers formant une vaste corniche naturelle. Au nord-est et au nord, les murs affleurent le bord de la roche taillée à pic artificiellement.

Le château se divise en deux parties bien distinctes : une cour basse *(I)* entourée de constructions, dont un angle est occupé par la chapelle, et une cour haute *(K)*, de 4 mètres environ plus élevée, qui l'avoisine, et où devait se trouver autrefois le donjon. Cette cour, qui sert de jardin aux fermiers de Bisqueytan, est faite en grande partie avec des terres rapportées : c'est peut-être une ancienne motte servant d'assiette au donjon roman contemporain de la chapelle.

En faisant le tour extérieur du château, on s'aperçoit vite que les murs ne sont pas d'une date très-reculée; ils sont en effet de la fin du XVe siècle, et l'on doit admettre comme juste la tradition qui attribue la reconstruction de cette forteresse à Jean de Piis.

Des machicoulis faisaient le tour des remparts, dont les angles étaient munis d'échauguettes en saillie sur des consoles ou des culs-de-lampe; on en trouve des restes sur toute la courtine sud-ouest, où existe encore le chemin de ronde : celui de la cour *K* est à peu près au niveau du sol de cette cour. Certaines parties paraissent de la seconde moitié du XVIe siècle : ce sont, en outre de quelques détails, les deux tours *A* et *F;* elles ont été ajoutées aux anciennes défenses pour protéger les courtines et battre en enfilade la vallée et la coupure; les deux portes *M,* toutes deux en plein-cintre, avec pont-levis et suivies d'un corps-de-garde actuellement ruiné; l'escalier *N,* qui servait aussi de tour, et dont les meurtrières et embrasures battaient la porte principale, la basse-cour et une poterne ouverte en *B*. Ces réparations ont été faites pendant les guerres de religion. On trouve cependant encore, dans la courtine orientale, un fragment de muraille et un contre-fort plat *(E)* (Planche XLI) qui paraissent contemporains de la chapelle.

Les appartements construits au XVe siècle sont en *G* et de *C* en *E;* ils ont été en partie démolis, et leur couronnement a complétement disparu.

La porte de ceux du nord, cachée par l'escalier *N,* est surmontée d'une contre-courbe encadrant un écusson sculpté (Planche XLI, n° 3), écartelé des armes de Piis et de Foix, qui sont, pour les Piis, d'azur à trois pommes de pin d'or, et les Foix, d'or à trois pals de gueules. Les mêmes armes se retrouvent sous la contre-courbe d'une fenêtre située vers l'orient; seulement, ici on a chargé les armes de Piis de cinq pommes de pin, 3 et 2 (Planche XLI, n° 4), au lieu de trois pommes seulement, 2 et 1. « La maison de Pinos [1], en Espagne, a porté : tantôt d'azur à six pommes de pin » d'or, tantôt d'or à trois pommes de pin de sinople, ombrées du fond à la bordure de gueules [2]. » Un Frère, Gabriel de Pino, de la langue de Castille, était de l'entreprise de Zoara, où s'étaient » embarqués 308 chevaliers et 900 soldats sous le général Strozzi, grand prieur de Capoue. Frère » Pino fut tué. Il portait d'azur à six pommes de pin d'or [3]. » Au nord, on voit aussi une fenêtre

[1] *Piis, Pys, Pins, Pinos, de Pinibus,* sont des variantes du même nom. — [2] O'Gilvy; *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* vol. II, p. 313. — [3] Note de M. le marquis de Piis.

portant sur son linteau un écusson fruste, de chaque côté duquel pendent deux pommes de pin (Planche XLI, n° 5).

Les cheminées, les fenêtres et les portes ont été faites avec un certain luxe; mais les rares sculptures qui les ornent sont assez mal dessinées; il reste encore une assez grande quantité de boiseries anciennes, mais elles n'offrent qu'un médiocre intérêt.

Le périmètre de la forteresse romane devait être à peu près le même que celui du château de Jean de Piis. La porte paraît avoir été placée au même endroit. Un soubassement circulaire *(O)*, maintenant à fleur de terre, donne à penser que le couloir *MO* était fermé près de la basse-cour : c'était d'ailleurs un système employé par les ingénieurs du moyen âge que celui d'accumuler les obstacles près des portes. Alors, comme à présent, devait exister une cour intérieure entourée de constructions dominées par une tour qui n'existe plus. De cette ancienne forteresse, il ne reste que la chapelle, qui, sauf son couronnement, est à peu près entière; c'est elle qui forme le milieu de la vue gravée Planche XLI. Son plan (même Planche, n° 2) se compose d'une nef large et courte, suivie à l'orient d'une abside demi-circulaire. Elle ne paraît pas avoir été voûtée, mais simplement recouverte d'un lambris. Un long pilastre servant de lit à une colonne à demi-engagée sépare la nef de l'abside : ses bases et chapiteaux ont disparu. La chapelle est éclairée par trois petites fenêtres romanes; ce sont les deux de la nef les plus rapprochées de l'abside, elles s'ouvrent à une grande élévation; l'autre, tout à fait à l'orient, au-dessus de l'autel, est à une hauteur moindre. La seconde fenêtre de l'abside m'a paru comparativement moderne et copiée sur les précédentes. Une porte ouverte près du pilastre méridional, et l'autre fenêtre du même côté, sont ogivales et paraissent appartenir au XIVe siècle. L'autel et le rétable sont de la fin du XVe siècle.

La porte est romane et s'ouvre dans le soubassement d'un avant-corps encadré par deux contre-forts plats. Elle est formée de deux archivoltes en plein-cintre retombant sur des colonnes à demi-engagées dans les pieds-droits. L'archivolte supérieure est ornée de tores peu saillants; la plus petite n'a pas de moulures. Les chapiteaux des quatre colonnes sont frustes et à peu près méconnaissables; ceux du nord étaient couverts de palmettes, ceux du sud de personnages. J'ai cru y reconnaître Daniel dans la fosse aux lions. La porte romane avait une troisième archivolte sous les deux précédentes; elle a été remplacée par une décoration assez laide du XVe siècle. Les vantaux de cette époque sont encore en place.

Le puits, large et profond, creusé dans le roc vif, est placé contre la façade de la chapelle, entre l'avant-corps et le contre-fort de l'angle sud-ouest. Si l'on en croit la tradition et la terre qui résonne quand on frappe du pied au point *F*, un souterrain dont l'issue est fort loin dans la campagne partirait du château, traverserait le chemin, le vallon du nord, au milieu duquel existe une belle source *(L)*, et passerait sous les rochers du bord opposé, sur lesquels s'élève un charmant colombier *(S)*, bâti probablement lui aussi par Jean de Piis.

Si l'on voulait faire une excursion dans les environs de Bisqueytan, on trouverait, à Fourens, un château sans caractère, ancienne demeure de la famille de Pontac, et près duquel existe la chapelle de *Sainte-Remède*. Ce sanctuaire a été bâti au XVIe siècle, sur une fontaine consacrée, et près d'un bois où fut trouvée, suivant la légende, une Vierge miraculeuse actuellement déposée dans l'église de Nérigean. Ce petit sanctuaire, de 5^m50 de long sur 5^m20 de large, se compose de deux étages. Dans le bas était le bassin de la fontaine, comblé maintenant et depuis peu de temps, pour détourner la source, et, au-dessus, la chapelle recouverte d'une voûte à nervures prismatiques.

A 150 mètres environ à l'est de cette chapelle, on en trouverait une autre qui paraît remonter

à la même époque. En se rendant à la métairie *du Bois,* on apercevrait, sur le plateau, à 50 mètres environ à l'ouest de cette métairie, une *pierre levée* haute et large de $1^{m}50$. Le métayer pourrait raconter comment, en défrichant le bois au milieu duquel s'élevait la pierre, il a déterré près d'elle, et sous de vieilles souches de chêne, des ossements humains ; il conduirait, près de là, sur le bord d'un petit vallon, en face d'un orifice étroit servant d'entrée à une vaste caverne, où, en 1814, à l'arrivée des Anglais, les femmes des environs et leurs enfants se cachèrent avec ce qu'elles avaient de plus précieux. Il dirait qu'au milieu de la grotte passe un ruisseau d'eau limpide ; il raconterait comment, au temps jadis, une fée vola un enfant, le nourrit, puis le rendit à la mère. Depuis cette époque, cette caverne a pris le nom de la *Grotte des Fées.* Combien d'autres merveilles ne renferme pas ce coin poétique de l'Entre-deux-Mers, dont une des églises les plus curieuses est celle de Saint-Quentin, chef-lieu de la paroisse dans laquelle s'élève le château de Bisqueytan !

L'église de Saint-Quentin mériterait une monographie détaillée, qui ne peut entrer dans un ouvrage spécialement destiné à faire connaître les monuments militaires et non les édifices religieux. Aussi me contenterai-je de n'en donner qu'un aperçu. Le plan peut se diviser en deux portions bien distinctes : une nef composée de deux travées, avec un bas-côté qui en a trois, y compris le chœur. Ces portions sont du commencement du XVIe siècle, et sont dues peut-être à la générosité de Barthélemy de Piis, dont le testament a été analysé plus haut. Ce qui le ferait supposer, alors même que le testament n'existerait pas, c'est un écusson sculpté sur le chevet du bas-côté, et écartelé des armes de Piis et de Foix, comme celui de la porte du château (Planche XLI, n° 3). La nef remplace une nef romane, ainsi qu'on peut le voir par les fragments encore en place de l'ancienne porte occidentale.

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans l'église de Saint-Quentin, c'est l'abside, composée d'un chœur voûté en berceau et d'un sanctuaire en cul-de-four. Généralement le chœur des églises de campagne de la Gironde ne se compose que d'une travée : celui-ci en a deux, et de plus le plan du premier étage de ce chœur diffère considérablement du soubassement. Cette différence de plan donne beaucoup de mouvement aux lignes architecturales de l'intérieur de l'édifice. Pour le soubassement, des contre-forts intérieurs, inégaux de largeur et de saillie, servent de lit à une colonne engagée, couronnée d'un tailloir sans chapiteau, ou plutôt d'un bandeau qui fait le tour de l'abside.

De chaque côté des pilastres et contre les parois du chœur s'élèvent, à la même hauteur que les précédentes, d'autres colonnes couronnées par le même bandeau. Sur le sommet des pilastres du soubassement et un peu en recul, ce qui donne au premier étage plus de largeur apparente qu'au rez-de-chaussée, reposent les bases d'un faisceau de trois colonnes accouplées, sur lesquelles retombent les arcs doubleaux de la voûte, qui, n'ayant pas trouvé dans ce dernier mur une résistance suffisante, l'ont poussé en dehors, ont pris en s'affaissant la forme très-accusée d'anse de panier ainsi que la voûte elle-même, et ont, de cette façon, élargi la nef dans sa partie supérieure. Cet affaissement doit être très-ancien et n'a pas nécessité l'emploi de contre-forts postérieurs.

Le chœur offre à l'extérieur autant de bizarreries qu'à l'intérieur ; ainsi, toutes les colonnettes du premier étage ne surmontent pas celles du soubassement ; et comme il fallait leur donner un semblant de point d'appui, on les a montées sur un cul-de-lampe couvert de sculptures. Une arcature en plein-cintre règne au premier étage.

Le sanctuaire ne manque pas d'une certaine grandeur architecturale. Il est d'une régularité parfaite ; les colonnes du premier étage retombent bien sur celles du soubassement, ou plutôt c'est la même colonne qui descend jusqu'au sol et qui est divisée par un anneau à la hauteur du bandeau

qui fait le tour de l'abside. Ces colonnes sont surmontées d'une arcature composée de sept arcs en plein-cintre, couronnés par une riche corniche qui forme, dans le chœur, le tailloir des chapiteaux. Dans le sanctuaire, on trouve encore une bizarrerie de construction : c'est que le premier étage est à faces droites, tandis que le soubassement est semi-circulaire; de plus, il y a sept faces à l'intérieur et neuf à l'extérieur.

La sculpture de l'église de Saint-Quentin est extrêmement curieuse : les chapiteaux, les cordons, les corniches, les tailloirs, les corbeaux, sont couverts de feuillages, d'enroulements, d'entrelacs, d'animaux, de personnages.

Le bandeau qui à l'extérieur sépare le premier étage du soubassement, prend autour des trois colonnes orientales l'aspect d'un véritable chapiteau, sans astragale il est vrai. Sur l'un d'eux est un bœuf et un lion; sur le suivant, trois faisceaux de pommes de pin; sur le troisième, deux rangs de feuilles d'acanthe dans le genre de celles que l'on trouve sur les chapiteaux gallo-romains. Entre le premier et le second chapiteau, le bandeau est couvert de deux bâtons horizontaux entourés de bandelettes terminées par deux fleurons en forme de feuilles d'acanthe. Entre les deux colonnes orientales existe un curieux bas-relief, complété par le cordon qui les relie. Cette sculpture, renfermée dans un cadre oblong, est malheureusement mutilée dans le milieu où l'on a percé un soupirail pour éclairer le derrière de l'autel; ce qui, par contre, a quelque peu obscurci l'interprétation du sujet qu'il représente. A droite du spectateur, un personnage assis tient à la main droite un bâton, peut-être un sceptre : il est nu-tête; il appuie la main gauche sur la poitrine d'un personnage auquel il a l'air de faire des recommandations; celui-ci, qui paraît l'écouter avec impatience, est coiffé d'un bonnet pointu, ainsi que deux de ses compagnons qui s'avancent vers le milieu mutilé du tableau. Dans le haut de la portion mutilée, on voit un reste de nimbe, puis un personnage à demi assis, la tête appuyée sur la main droite, et tenant dans la main gauche un objet que je n'ai pu reconnaître. Deux arbres encadrent cette scène, où je vois dans le dernier personnage saint Joseph; le nimbe couronnait la tête de la sainte Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus que viennent adorer les trois Mages, coiffés de bonnets pointus, comme c'est la coutume dans les sculptures de la Gironde représentant des sujets analogues. Le personnage assis est Hérode recommandant à un des Mages de venir lui dire où est l'Enfant lorsqu'il l'aura découvert. Dans le cordon qui est au-dessus du bas-relief, une main bénissant, la main de Dieu, sort des nuages; elle est appuyée sur le Saint-Esprit en forme d'oiseau, et qu'un ange tient par les pattes; un autre ange sort des nuages, au-dessous de la main divine. Cette intéressante sculpture, où les trois personnes divines sont présentes, est une adoration des Mages et une représentation curieuse de la sainte Trinité. Cette idée de faire tenir le Saint-Esprit par les pattes comme un oiseau prisonnier me paraît d'une adorable naïveté.

Je laisse de côté les sujets fantastiques, bizarres, obscènes, monstrueux; les personnages, les animaux, les sirènes, les femmes faisant des tours de force; les barriques, les feuillages de toutes les formes qui couvrent les médaillons et les chapiteaux de l'intérieur de cette remarquable abside, pour passer en revue les sculptures de l'intérieur, plus remarquables et plus curieuses encore que celles du dehors.

Sur les tailloirs des pilastres et des colonnes du soubassement, on remarque un dragon engoulant la queue d'un oiseau qui engoule la queue d'un autre oiseau, et ainsi de suite; puis des lions contournés se mordant réciproquement la patte. Ailleurs, un homme tient un livre écrit et paraît crier très-fort, c'est un prophète; un monstre dévore la tête de deux oiseaux, un autre mange les

mains de deux hommes, etc., etc. Sur les chapiteaux du premier étage, on trouve un centaure contourné qui décoche une flèche; Daniel dans la fosse aux lions, et le prophète Habacuc qui lui porte à manger; un groupe de personnages qui se disputent et se battent. Sur un chapiteau, on voit les différentes scènes du sacrifice d'Abraham : Dieu ordonne au patriarche de sacrifier son fils; Isaac portant le bois du bûcher est suivi par Abraham; Isaac, assis sur l'autel, attend le coup qui doit lui donner la mort; un ange retient le glaive et présente le bélier. Le baptême de Notre-Seigneur se voit sur un autre chapiteau; plus loin, saint Michel terrasse le dragon, et Samson déchire la gueule du lion.

Dans le sanctuaire, même richesse de sculptures : les corniches, les cordons, les chapiteaux en sont entièrement couverts. Au centre de l'un d'eux, un gros et gras personnage assis porte au cou une énorme bourse; un diable placé à sa droite lui enfonce un bâton dans la bouche ou lui arrache la langue. A sa gauche, un troisième personnage maigre se serre le ventre avec ses deux mains; il est vêtu d'une robe courte et marche nu-pieds; c'est sans doute un pauvre affamé assistant au supplice du mauvais riche.

Toute la sculpture de cette église ressemble considérablement à celle de La Sauve (1).

Il est une chose digne de remarque, c'est qu'outre le symbolisme qu'on peut découvrir dans toutes les sculptures de cette église qui ne sont pas purement historiques ou légendaires, on peut encore en retrouver dans son plan. Ainsi, dans le sanctuaire, on remarque à l'intérieur *sept* arcades et au dehors *neuf* faces. On trouve le même nombre de sept et de neuf de chaque côté du chœur, *sept* colonnes pour le soubassement et *neuf* pour le premier étage : celles-ci divisées en *trois* groupes de *trois* chacune. Les fenêtres sont au nombre de *sept*, trois pour le sanctuaire et quatre pour le chœur : trois, sept et neuf sont des nombres mystiques (2).

L'église de Saint-Quentin d'ailleurs ne se recommande pas par son aspect extérieur : un orgueilleux clocher pointu n'attire pas les regards de la foule; mais l'amateur, l'artiste ou l'archéologue, qui ne se laissent pas séduire par le bruit et la toilette, trouvent dans ce modeste monument de nombreux sujets d'attrayantes études.

CHATEAU DE PUJOLS

Canton de Pujols, arrondissement de Libourne.

La localité de Pujols, dont l'histoire écrite ne commence qu'au XIVe siècle, devait être un lieu fortifié ou du moins habité à une époque très-reculée. On trouve dans les environs quelques monuments celtiques (3), et l'église renferme un beau sarcophage chrétien, en marbre des premiers temps de l'établissement officiel du christianisme dans le pays (4).

Nous avons vu plus haut (5) que Guillaume-Raymond de Gensac, seigneur de Rauzan et de Pujols, ayant mécontenté par la prise du château de Bisqueytan le roi d'Angleterre, ce monarque le priva de ses seigneuries, qu'il donna à Guillaume Amanieu. En 1338, le château de Pujols fut

(1) Voir mon *Album de La Grande-Sauve*. — (2) L'abbé Crosnier; *Iconographie chrétienne; Bulletin monumental*, vol. XIV, p. 49 et suiv. — (3) Jouannet; *Statistique de la Gironde*. Guinodie; *Histoire de Libourne*. — (4) Ce sarcophage a été gravé dans le *Compte-rendu des Congrès archéologiques de France*, XXVe session, p. 54; et M. de Caumont doit, avant longtemps, en publier dans le *Bulletin monumental* d'autres dessins que je lui ai envoyés. — (5) Voir Rauzan et Bisqueytan.

pris par l'armée française, commandée par Raoul, comte d'Eu, et grossie par celle de Gaston XI, comte de Foix ([1]). Cette seigneurie fut restituée à cette époque à Guillaume-Raymond de Gensac; mais Guillaume-Raymond de Durfort ayant fait valoir des droits sur la seigneurie de Pujols, elle fut de nouveau reprise à Raymond-Guillaume de Gensac, le 28 octobre 1341 ([2]). Le 14 juin de la même année, les revenus et la justice de Pujols avaient été donnés à Guillaume Sans de Pommiers ([3]).

Jean de Madaillan, fils de Guillaume Aramon de Madaillan, seigneur de Rauzan, était seigneur de Pujols; il reçut, en 1378, du roi d'Angleterre 200 fr. pour les bons services qu'il lui avait rendus pendant la guerre qu'il soutenait contre Charles VI.

En 1417, le château de Pujols suivit la fortune de son voisin de Rauzan, et rentra dans le domaine du roi d'Angleterre, qui le donna le 11 février 1439 à son favori Bernard Angevin, qui parvint à se faire céder une grande partie des seigneuries de l'Entre-deux-Mers ([4]). Ce puissant personnage, dont la cupidité n'était jamais satisfaite, devant qui tout cédait, ne se contentait pas toujours de ce qu'il se faisait donner par Henri VI; « il s'empara de tous les fiefs de l'abbaye de » La Sauve situés dans ses seigneuries, obligea les habitants à lui en payer les droits, empêcha la » nomination des prévôts auxquels l'abbaye confiait l'exercice de la haute et basse justice, enfin » mit obstacle à la jouissance de ses priviléges de pêche, de navigation et de passage. » Mais là il s'adressait à plus fort que lui, et il fut obligé de restituer tout ce qu'il avait pris ([5]).

Depuis cette époque, la seigneurie de Pujols est restée dans les mains des seigneurs qui possédaient Rauzan ([6]). Pujols était une baronnie. Les seigneurs de Duras prenaient au XVIIe siècle le titre de baron de Pujols. Les ruines du château appartiennent maintenant à la commune, qui y a installé la mairie, la justice de paix, etc.

Le plan du château de Pujols (Planche XLI, n° 6) est un polygone irrégulier, presque carré, entouré de trois côtés, au nord, à l'est et au sud, de larges fossés à peu près comblés actuellement. A l'ouest, il est protégé par la pente rapide du coteau sur lequel il s'élève. Une grande route passe actuellement au pied des murs de ce côté. Tous les murs du sud et une partie de ceux de l'ouest sont démolis jusqu'au niveau du sol, et le fossé du midi est entièrement comblé; de sorte que maintenant la place du bourg forme une immense terrasse, unie jusqu'au fond de la cour de la forteresse. Il est probable que cette place occupe l'emplacement d'une basse-cour et d'ouvrages avancés dans le genre de ceux qui existent devant le château de Rauzan, son contemporain. La porte devait être en *J*, mais on ne peut se livrer pour cela qu'à des conjectures.

Une particularité remarquable, c'est qu'ici, comme dans une partie du château de Rauzan et comme à Pommiers, il n'y a pas de grosses tours saillantes autour des courtines; mais de gros contre-forts, dont quelques-uns sont creux, en tiennent lieu. Ils sont pour la plupart surmontés d'échauguettes, et il est probable que ceux qui n'avaient pas cet appendice étaient contournés par le chemin de ronde, ainsi qu'on l'a vu à Pommiers. La seule tour *(A)* qui reste, et qui n'est pas en saillie, s'élève au milieu de la façade septentrionale (Planche XLII); elle a trois étages, et le reste du château n'en a jamais eu que deux. On y montait par plusieurs escaliers, un entre autres qui est renfermé dans une tourelle saillante, au nord et au coin de la tour *B*. Les gros contre-forts *CDEO*, carrés dans le bas, sont surmontés d'échauguettes hexagones (Planche XLI, n° 7) à un ou à deux étages. Leurs meurtrières cruciformes ressemblent à celles de l'échauguette de Rauzan. Dans le

([1]) Guinodie; *Histoire de Libourne.* — ([2]) *Rôles Gascons.* — ([3]) *Idem.* — ([4]) *Idem.* — ([5]) L'abbé Cirot de La Ville; *Histoire de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame de la Grande-Sauve,* vol. II, p. 290. — ([6]) Voir Rauzan.

contre-fort *T* existe, au deuxième étage, une petite chambre. Les défenses principales étaient donc portées au sommet des courtines, où l'on voit encore les créneaux et les trous pour établir les hourds. Il ne reste plus que le corps-de-logis du nord, dans lequel les détails d'architecture, tels que cheminées, fenêtres à bancs, meurtrières, latrines (ces dernières sont placées aux points *POQ*), sont semblables à ceux que l'on trouve dans tous les autres châteaux de la Gironde du commencement du XIVe siècle. En *S* existe un moucharaby qui défendait peut-être une poterne ou une fenêtre basse.

Au nord-ouest s'avance un gros contre-fort *(H)*, presque une tour, qui renferme dans sa partie inférieure, seule portion qui reste encore, une prison ou caveau dans lequel on entrait par un orifice pratiqué à la voûte. Ce contre-fort et les murs jusqu'en *I* sont démolis jusqu'à la hauteur d'un mètre au-dessus du sol de la cour.

Outre la porte principale, il y avait une grande poterne ogivale *(K)* au nord; elle était précédée d'un pont, très-probablement en bois, qui traversait le fossé et permettait d'aller dans le jardin qui occupait l'extrémité du coteau. Si j'ai indiqué une porte en *J*, c'est d'après les renseignements fournis par les habitants de la localité et par l'exemple des autres châteaux qui ont une porte principale et une ou plusieurs poternes; les murs complétement rasés et le fossé qui n'existe plus, m'ont empêché de m'assurer du fait par moi-même; mais une seule porte ouverte en *K*, forçant à faire le tour presque complet du château pour y entrer, était assez dans les habitudes des ingénieurs du moyen âge.

Tel qu'il est, l'aspect du château de Pujols n'est pas séduisant; du seul côté par où on peut le dessiner, il ressemble à une laide église (Planche XLII); de partout ailleurs il n'est pas plus beau et offre encore moins d'intérêt pittoresque; il ne devait pas en être ainsi lorsqu'il fut donné, au XVe siècle, à Bernard Angevin.

L'église de Pujols est un des monuments religieux les plus intéressants de l'arrondissement de Libourne : ses parties les plus anciennes datent de la fin du XIIe siècle. A la fin du XVe, les seigneurs de Duras qui possédaient Pujols y firent de grandes réparations.

LA RÉOLE

Chef-lieu d'arrondissement.

Sur le plateau qui domine le vallon, en face du château de La Réole, existait une localité appelée *Aillard*, dont l'emplacement porte encore le même nom. En 777, Charlemagne, en se rendant en Espagne, y fonda un couvent qu'il donna à l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, et qui porta le nom de *Squirs*. En 848, les Normands ravagèrent le pagus d'Aillard et démolirent le monastère de Squirs (1). Peu de temps après, il était possédé par un seigneur nommé Bernard ou Bertrand; car alors il régnait dans l'Église un usage blâmé par les hommes les plus honorables du clergé de l'époque : les comtes et les autres grands seigneurs disposaient des évêchés et des abbayes de leur domaine, et les vendaient même aux plus offrants. Bernard, voyant que la discipline ecclésiastique s'était très-relâchée à Squirs, remit le couvent à l'abbé Adasius pour y

(1) M. Dupin; *Notice histor. et statist. sur La Réole*, p. 107. — *Archives histor. du départ. de la Gironde*, t. II, p. 232.

rétablir l'ordre, et voulut qu'il fût désormais sous la main du Roi. En 977, Gombaud, évêque de Bazas, et son frère Guillaume Sanche, duc de Gascogne, rebâtirent le monastère, le rendirent à l'abbaye de Fleury, changèrent son nom en celui de *Regula (la règle),* dont on a fait *La Réole,* le dotèrent magnifiquement, et engagèrent l'abbé, nommé Ricard, à construire une ville, à lui donner des lois et des coutumes, qu'ils ratifièrent aussitôt ([1]).

Telle fut l'origine de La Réole, qui, après Bordeaux et Libourne, est la ville la plus considérable du département de la Gironde. C'est aussi une de celles qui ont joué le plus grand rôle dans l'histoire du pays dont elle fait partie.

Le changement dans la discipline du couvent ne se fit pas sans troubles. Ricard, abbé de Fleury, avait eu la malheureuse idée d'envoyer à La Réole des moines de la maison-mère qui ne purent s'entendre avec les membres de l'ancien monastère. Langage, mœurs, coutumes, haines nationales, tout devait diviser les religieux des deux nations. Aussi, une guerre ouverte ne tarda-t-elle pas à se déclarer. Saint Abbon, qui avait succédé à Ricard, accouru à la première nouvelle, crut, avec quelques règlements, avoir rétabli la concorde, et repartit; mais la querelle devenant plus sérieuse, il fut obligé de revenir sur ses pas. Il arriva à La Réole le 10 novembre 1004. Le lendemain, jour de la Saint-Martin, un conflit eut lieu entre les Gascons vassaux du monastère et les Francs de la suite de saint Abbon; celui-ci eut bien de la peine à séparer les combattants. Le 12 novembre, un moine de La Réole, nommé Anézan, avait mangé hors du monastère sans permission : saint Abbon le réprimanda; mais au même instant des cris séditieux se firent entendre; des injures, on en vint aux coups : les habitants de La Réole se ruèrent sur les Francs de la suite de l'abbé; celui-ci, voulant apaiser le tumulte, reçut un coup de lance dans le côté, et mourut le lendemain 13 novembre dans les bras de ses domestiques. Il fut enterré dans l'église de La Réole, devant l'autel de Saint-Benoît; on l'honora dès lors comme un martyr, et l'on rapporte que plusieurs miracles furent faits à son tombeau. Amaubin, vicomte de La Réole et parent du moine Aimoin, historien de saint Abbon, préserva les moines francs de la fureur des habitants. Le comte Bernard, qui avait aidé saint Abbon, lors de son premier voyage, à établir les règlements propres à assurer la concorde dans le monastère, punit sévèrement les coupables, fit pendre les uns, brûler les autres, et mit les Francs en possession exclusive du couvent; mais, consumé par une maladie de langueur, il mourut le 24 décembre de l'année suivante, empoisonné, croit-on, par les Gascons, qui ne lui pardonnaient pas sa partialité pour des étrangers ([2]).

En 1186, Henri III, roi d'Angleterre, fit démolir le couvent de Squirs; on fut obligé d'en faire le siége à cause de la résistance des religieux, qui obtinrent, quelques années après, la permission de s'établir dans la ville, où, en 1200, Jean-sans-Terre leur donna une maison pour leur tenir lieu de monastère. Pendant le siége, le caveau où reposait le corps de saint Abbon fut détruit; mais les Bénédictins le retirèrent et le placèrent hors du sanctuaire, au sud, sous un arceau où les Huguenots le détruisirent de nouveau ([3]).

Au commencement du XII[e] siècle, La Réole avait pris assez d'importance pour qu'un péage sur la Garonne, établi sous ses murs par Bertrand, vicomte de Benauges, fût pour lui une source de grands revenus. Guillaume IX, duc d'Aquitaine, à son retour de la seconde croisade, convoqua dans cette ville la cour de Gascogne, sur la demande des moines de La Réole, qui se plaignaient de ce

([1]) *Archives historiques de la Gironde* (anciennes coutumes de La Réole), t. II, p. 231. — Les coutumes de La Réole sont, à ce qu'on croit, les plus anciennes qui aient été fixées par écrit. — ([2]) M[l] Dupin; *Notice historique et statistique sur La Réole*, p. 113. — L'abbé J.-J. Monlezun; *Histoire de la Gascogne.* — ([3]) M[l] Dupin; *Notice.... etc.*

que le péage lésait énormément les habitants des contrées voisines. Les seigneurs qui composaient l'assemblée contraignirent le vicomte de Benauges à l'abolir. Cette ville était devenue une cité de premier ordre : Richard Cœur-de-Lion l'habita souvent et l'embellit de monuments qui font encore notre admiration. Il y convoqua, en 1190, les seigneurs et les prêtres désignés pour l'accompagner en Palestine. Jean-sans-Terre n'oublia pas non plus ses fidèles bourgeois de La Réole. Par une charte datée du 11 novembre 1207, il les prit sous sa haute protection, leur concéda le droit qu'avaient les bourgeois de Bordeaux de faire le commerce dans toutes ses possessions, d'aller et de venir librement avec leurs marchandises, et défendit à qui que ce fût de leur porter préjudice (1).

Malgré son amour pour les rois anglais et les fortifications importantes dont elle avait été entourée à la fin du XIIe siècle, la ville ne put résister au comte de la Marche et au maréchal de France, Henri Clément, qui vinrent l'assiéger en 1224. Les Réolais capitulèrent à condition que le roi de France, Louis VIII, leur conserverait la franchise de leurs marchandises dans la Gascogne et dans le Poitou; en retour, ils devaient remettre le château entre les mains du roi, qui serait libre de le réparer, mais en donnant aux bourgeois une indemnité pour les terrains à prendre, ou de le reconstruire dans la partie de la ville qui lui paraîtrait la plus convenable, mais toujours en payant le terrain dont il aurait besoin à cet effet. La ville ne devait pas sortir de ses mains ni de celle de ses successeurs, et il ne devait pas démolir les fortifications. Il bannit à perpétuité les bourgeois qui sans doute lui avaient opposé le plus de résistance, et confisqua leurs biens. Parmi les bannis, on trouve cinq membres de la puissante famille de Piis : Raymond, Déodat, Pierre, Guillaume et Bertrand; puis Étienne Quarrer, Raymond Myganh, Douat Usclat. Leurs fils et leur postérité étaient également bannis. Ils ne devaient jamais approcher de La Réole à une distance moindre de deux lieues. S'ils enfreignaient ce dernier ordre, les habitants pouvaient les prendre et les arrêter, sans les tuer cependant. Une autre charte du même roi, accordée la même année, est une confirmation des anciens priviléges municipaux dont la ville avait joui sous Henri et Richard, rois d'Angleterre (2).

Louis VIII avait conquis presque toute la Guienne avant qu'Henri III ait pu envoyer des secours; mais à la fin le roi d'Angleterre équipa une flotte qui transporta à Bordeaux une armée commandée par Richard, son frère, et le comte de Salisbury. Les Anglais furent reçus presque partout avec enthousiasme, et réduisirent tout le pays sous leur obéissance, sauf Bergerac et La Réole. Celle-ci résista vigoureusement et resta au roi de France, qui lui confirma de nouveau ses priviléges. Elle dut cependant ne pas tarder à se soumettre aux Anglais, puisqu'en 1230 un traité d'union fut passé entre cette ville et Bordeaux. Elles ne devaient rien faire sans leur consentement mutuel, et, en cas de guerre, devaient se porter secours.

La lutte continuait toujours entre la France et l'Angleterre. Saint Louis et Henri III faisaient d'immenses préparatifs avant d'en venir aux mains : celui-ci demandait des secours à toutes les villes de la Guienne. Étant à Pons, il écrivit, le 31 mai 1242, aux maires et aux communes de Bordeaux, de Bayonne et de Saint-Émilion, aux conseils et aux prud'hommes de Saint-Macaire, de Langon, de Bazas et de La Réole, de se trouver à Royan, bien pourvus d'armes et de chevaux; il manda également au sénéchal de Gascogne de lui envoyer tous les archers qu'il pourrait trouver (3).

(1) Rymer, tom. I, pars 1a, p. 125. Londini, 1825. — (2) *Compte-rendu des travaux de la Commission des Monuments historiques du département de la Gironde pendant l'année 1846-47*, pages 47 et 70. — (3) Rymer; tom. I, pars 1a, pages 140 et 143. 3e édit.

Tous ces préparatifs furent impuissants contre le talent du roi de France et le courage de son armée. Il fut vaincu, avec son allié le comte de la Marche, le 22 juillet de la même année, à Taillebourg sur la Charente. Après cette défaite, il visita quelques villes de la Guienne, entre autres La Réole, où il se trouvait le 10 novembre (1).

Le roi de France continua la guerre, et deux ans après quelques habitants de cette dernière ville la livrèrent par trahison aux Français, ainsi que l'atteste une lettre de la commune de Sainte-Bazeille à Henri III (2). Ce monarque eut quelques années après (1251) de sérieux démêlés avec les seigneurs de la Guienne. Il avait envoyé Simon de Montfort, comte de Leycester, pour les gouverner. Sa tyrannie devint tellement insupportable, que les seigneurs et les villes du pays, à la tête desquels était Gaston de Béarn, se révoltèrent contre lui, tout en protestant de leur fidélité au roi d'Angleterre. Celui-ci n'en tint d'abord aucun compte, et prit fait et cause pour son lieutenant.

En outre, Alphonse de Castille faisait valoir d'anciens droits sur le Bordelais, que ses troupes occupaient en partie.

Les bourgeois de La Réole, mécontents comme tout le monde, déclarèrent qu'ils se donneraient à un autre maître si on ne leur rendait pas justice contre Simon de Montfort; ils ne furent pas écoutés, et se révoltèrent. Simon fut obligé de repasser en Angleterre. Le roi, espérant arranger diplomatiquement l'affaire, envoya deux députés aux révoltés, dont le chef était à La Réole, pour les engager à venir en Angleterre, où ils s'expliqueraient. Les Gascons répondirent qu'ils ne quitteraient pas leur pays sans de bonnes garanties, de peur de perdre leurs forteresses. Cependant, deux partis divisant La Réole, l'un d'eux s'était emparé du château, et l'autre se tenait dans la ville. Le premier avait été secouru par Guillaume Pigorel, lieutenant de Leycester, et avait sans doute attaqué ceux de la cité, qui, tout en protestant qu'ils ne voulaient pas attenter aux droits du roi d'Angleterre, battaient le château avec des engins formidables. Les députés du roi, voyant où en étaient les choses, pensèrent que le meilleur parti à prendre était de travailler à une trêve, qui fut, en effet, couclue pour durer jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste.

Les Gascons passèrent alors en Angleterre, mais n'obtinrent que des promesses illusoires. Le roi laissa à Simon son commandement. Celui-ci leva des troupes, et leur promit les dépouilles de la Gascogne; mais il fut vaincu : les Gascons se trouvèrent alors à peu près maîtres chez eux (3). L'affaire devenant très-sérieuse, le roi usa de ruse : il fit d'immenses préparatifs, et fit croire au Pape qu'il avait l'intention de passer en Terre-Sainte, et lui demanda de prendre ses États sous sa protection en excommuniant les rebelles. Le Doyen de Saint-André de Bordeaux fut chargé de prononcer cette sentence. Il excommunia, en conséquence : Gaston de Béarn; les vicomtes de Fronsac et de Castillon; Guillaume, prieur du Mas; Bertrand de La Dye; le maire et tous les jurats de La Réole; Bernard de Bonyll, et généralement tous les rebelles (4). Mais, au lieu de se diriger vers la Palestine, Henri III entra dans la Gironde avec trois cents gros navires, et arriva à Bordeaux au milieu de l'été (1253). Le 8 septembre, il était campé devant La Réole, qu'il commença à assiéger. Les habitans opposèrent une vigoureuse résistance; ils transformèrent l'église en forteresse, et y établirent des engins qui lançaient des pierres d'une grosseur énorme, et des traits d'une grandeur si démesurée, qu'on les envoya en Angleterre comme une merveille. Cette défense héroïque leur procura une honorable capitulation, qui fut signée le 29 septembre (5). Les Gascons

(1) Rymer; tom. I, pars 1a, p. 145; 3e édit. — (2) Samazeuilh; *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, vol. I, p. 169. — (3) Voir les historiens de Bordeaux et de la Gascogne, — (4) Rymer; tom. IV, pars 1a, p. 176, 3e édit. — (5) Marca; *Histoire du Béarn*.

reprirent vite la ville, qui fut de nouveau assiégée le 15 novembre 1253 par Olivier de Chalais sur l'ordre de Henri III. Ce monarque fit démolir la partie de l'église qui avait servi de forteresse ([1]).

Cependant, la révolte continuant, le roi prit des moyens plus doux : il promit de pardonner et de tout oublier; il maria son fils Édouard avec Éléonore, sœur du roi de Castille, et, par le traité qui suivit, il fut convenu qu'il réparerait tous les dommages causés par la guerre. Guillaume, prieur du Mas, fut chargé par les habitants de La Réole d'écrire qu'ils déchargeaient Henri III des dédommagements qu'ils étaient en droit d'exiger : « Pour l'honneur du roi, écrivait-il de Bordeaux au mois d'août 1254, pour obtenir sa paix et ses bonnes graces, et celle d'Édouard son fils aîné, pour l'utilité de la ville, et à cause du pardon et des concessions qu'il a accordées à Gaillard du Soleil et à ses amis, je décharge le roi d'Angleterre, au nom du peuple que je représente, de l'amende qu'il s'est engagée à payer ([2]). » De son côté, le roi de Castille avait écrit au vicomte de Béarn, aux barons de Gascogne, au prieur du Mas, au maire et aux jurats de La Réole, etc., de remettre au roi et à son fils Édouard leurs châteaux, leurs villes et leurs terres ([3]). La Guienne alors rentra dans un calme relatif.

Au mois d'août de l'année suivante, Édouard vint à La Réole pour recevoir le serment de fidélité des habitants et confirmer leurs anciens priviléges. Voici les serments qui furent prêtés en cette occasion : « Sachent, tous ceux qui ces présentes verront et entendront, que l'an 1255, au mois » d'août, notre seigneur *Édouard,* fils premier né et héritier de notre seigneur Henri, par la grâce » de Dieu, roi d'Angleterre, étant venu en la ville de La Réole, a juré aux prud'hommes, aux jurats » et à tous les habitants de ladite ville, qu'il leur sera bon et loyal seigneur, qu'il leur conservera » leurs fors et coutumes, et les établissements et priviléges de ladite ville.

» Ensuite, le prévôt, les jurats et le peuple *(tot lo commun)* de la ville, ont juré audit seigneur » Édouard qu'ils seront bons et fidèles, et qu'ils garderont corps et membres à leur loyal pouvoir, » sous la réserve des droits à l'église de La Réole. »

Puis, le roi leur donna pour sénéchal Étienne Balsan, alors sénéchal de Gascogne, qui fit aux Réolais un serment à peu près semblable à celui du roi ([4]).

Ce prince, devenu roi d'Angleterre, confirma de nouveau, en 1292-93, les priviléges de La Réole ([5]).

A la fin du XIII[e] siècle, le roi d'Angleterre, trompé par la cour de France, écrivit aux principaux seigneurs de Gascogne, entre autres à deux bourgeois de La Réole, Guillaume de Piis et Raymond du Mirail, pour se plaindre de Philippe-le-Bel, qui lui avait frauduleusement enlevé la Gascogne, et les engagea à lui être fidèles dans la guerre qu'il est obligé d'entreprendre ([6]); puis, il envoya en Guienne une puissante flotte, commandée par son neveu Jean de Bretagne, qui s'empara de La Réole. Mais en 1296, Charles de Valois, frère de Philippe de France, et le connétable Raoul de Nesle, reprirent sur les Anglais les villes conquises par Jean ([7]). En 1303, la Guienne, qui était restée dix ans au pouvoir de la France, fut rendue à l'Angleterre. La paix ne pouvait cependant être de longue durée, et ces deux puissances n'attendaient qu'une occasion pour recommencer la lutte. Cette occasion n'était pas encore favorable pour le roi d'Angleterre, qui était complétement absorbé par la guerre qu'il faisait aux Écossais. Il y employait tous ses hommes et tout son argent;

([1]) Nous verrons plus tard, en étudiant l'église, si l'ordre de cette démolition fut exécuté à la lettre. — ([2]) Rymer; tom. I, pars 1[a], p. 185, 3[e] édit. — ([3]) *Id., id.*, p. 181, 3[e] éd. — ([4]) *Archives historiques de la Gironde*, vol. II, p. 256 (Coutumes de La Réole, §§ 16, 17 et 18). — ([5]) *Rôles Gascons.* — ([6]) Rymer; tom. I, pars 2[a], p. 806. Londini, 1816. — ([7]) M[l] Dupin; *Notice..... etc.*

aussi s'adressait-il souvent, pour en obtenir, aux prélats, aux seigneurs et aux villes de la Gascogne. En 1316 et 1321, il écrivait aux jurats et à la commune de La Réole, et, en 1323, au prieur de Saint-Pierre de cette ville, de lui envoyer des subsides; il assurait que ces dons tout gratuits ne tireraient, par la suite, à aucune conséquence pour eux, et ne seraient pas un précédent pour en exiger de semblables à l'avenir (1).

Les Français cependant supportaient les trèves avec impatience, et de leur côté les Anglais ne négligeaient rien pour mettre le pays en état de défense; ils avaient des agents secrets qui instruisaient le roi de tout ce qui se passait. On annonçait aux seigneurs et aux villes de Gascogne et de Guienne que le roi allait venir; on cherchait par tous les moyens à les engager à rester fidèles. Ces agents, connaissant l'importance de la place de La Réole, engageaient Édouard à remercier particulièrement cette ville, qui s'était bien montrée.

Voici le passage de ce Mémoire qui concerne la ville qui nous occupe : « 20° Item, bon est à » penser de touz les amis le roi de Gascoigne q'ils soient confortez de la venue le roi par ses » lettres ou en autre manere les doigne confort, si que lour corages demurgent estables devers lui » et nomeement les bones villes qe demoerent en sa mayn, et de maunder lettre de credence par » gentz a ceo covenables, a ceux qui sont les plus avant menour des villes qe sont hors de sa main » pur atrere lour corages devers le roi, et nomeement à ceux de la Reule, pur ceo q'ils unt bien » serviz et granment prestes de lur, de quoi ils doyvent estre merciez, ove bele premesse de grace, » et de ceo q'ils unt molt perduz de lour, le roi les doit compleindre, et les doit mettre en certeine » esperance de recoverir toutes lour pertes, et doit faire mension en ses lettres, q'il ad sur ceo » mannde en partie sa entencion au connte, et qe le connte face enquere de lour damages, et lui » en certifie, et si le roi soit tendre de ceux de la Reule, il trovera touz les autres de la terre plus » enclinz à lui (2). » Ces conseils étaient donnés le 16 octobre 1325. Déjà, le 30 septembre de l'année précédente, Édouard II avait écrit aux jurats et à la commune de La Réole pour les engager à lui être fidèles dans la guerre contre la France; il leur avait recommandé de l'instruire de temps en temps de l'état du pays et des nouvelles qu'ils pourraient apprendre, afin qu'il pût, avec plus de sûreté, aviser à ce qu'il devra faire. « Confortez vous, leur écrivait-il, et soiez de bon quer, comme » nous nous fions de vous; qar nous vous aiderons enterement (3). »

Après l'affaire du château de Montpezat, qui fut la première étincelle de la guerre, le roi de France envoya en Guienne son oncle, le comte de Valois, à la tête d'une puissante armée. A cette occasion, Édouard II écrivit, le 6 octobre 1324, au duc de Bretagne, pour se plaindre que le roi de France « voluntriuement, et sauns cause, sauve sa révérence, et saunz quecunque procès faire » meement devant les piers en la grant chambre, si come il afferoit, sans egard pour paix faite » entre eux, pour leur parenté, a envoye son oncle Charles, od graunt host, dans le duché, ou il » fait de grands dommages, et ad ja assege nostre cher frere, son neveu Edmond, counte de Kent, » en nostre ville de la Rieule. » Édouard pria, en conséquence, le duc de Bretagne de tâcher, par un moyen quelconque, de faire cesser cet état de choses (4).

Le comte de Kent, en effet, s'était renfermé dans La Réole, qu'il se disposait à défendre avec opiniâtreté. Un parti français, qui s'était avancé trop près de la ville avant l'arrivée du gros de l'armée, fut attaqué à l'improviste et forcé de fuir. Dans cette action furent tués le seigneur de Saint-Florentin et quelques autres chevaliers. Valois attaqua la place avec tant de vigueur, que le

(1) *Archives historiques de la Gironde*, tom. II, p. 320. — Rymer; vol. II, pars 1a, p. 467 et 503. Londini, 1818. — (2) J. Delpit; *Documents.....*, p. 58. — (3) Rymer; tom. II, pars 1a, p. 571. Londini, 1818. — (4) *Idem, ibid.*, p. 573.

comte de Kent, voyant qu'il ne pouvait résister, ou plutôt cédant aux insinuations perfides de l'archevêque de Dublin, qu'Édouard avait donné comme conseil à son frère, offrit le 22 septembre 1324, et contre la volonté des personnes qui restaient fidèles au roi anglais [1], de se rendre à la condition qu'on accorderait à la ville une capitulation honorable, et que lui-même pourrait passer en Angleterre pour engager Édouard à acquiescer aux conditions imposées par le roi de France. Si Édouard refusait, il devait revenir se constituer prisonnier. Cette demande lui fut accordée, et, comme gage de sa parole, il donna pour ôtages quatre de ses chevaliers : Jean de Beauchamps, Nicole de Grey, Jean de Nevill et Jean de Wateville. Édouard consentit à ce que Philippe voulait, mais il céda la Guienne à son fils, âgé de treize ans, et ce fut ce jeune prince qui vint rendre hommage au roi de France. Le comte de Valois accorda aux habitants de la ville des priviléges qui furent confirmés trois ans plus tard par Charles-le-Bel [2].

Vingt ans après (1345), la ville de La Réole soutint encore un siége mémorable. Édouard III, à la mort de Charles-le-Bel, prétendit avoir des droits à la couronne de France ; mais occupé alors par la guerre d'Écosse, il rendit hommage à Philippe de Valois. Débarrassé des Écossais, il envoya en Guienne le comte de Derby à la tête d'une puissante armée. Ce général prit d'abord Bergerac. Les seigneurs qui s'y trouvaient partirent de nuit et se retirèrent à La Réole, où se renferma aussi le comte de l'Isle, « qui fit réparer la ville et la forteresse tellement qu'elle n'avoit garde d'assaut qu'on y fit, sur un mois ou deux. » Là, ces seigneurs tinrent conseil, et il fut convenu qu'ils se disperseraient dans les diverses forteresses des environs, et qu'un corps de quatre ou cinq cents hommes tiendrait la campagne [3].

Après la prise de Bergerac, le comte de Derby résolut d'aller attaquer les forteresses de la haute Garonne. Ici, je laisse parler Froissart : « Or, vint le comte Henry Derby atout ses gens devant La » Réole, et l'assiégea fortement et destroitement, et mit bastides sur les chemins en telle manière » que nulles pourvéances ne pouvoient venir ni entrer dedans la ville. De la ville et du châtel de » La Réole étoit capitaine pour le temps un chevalier de Provence, qui se nommoit messire Aghos » de Baulx [4]; et avoit dessous lui et de sa charge plusieurs bons compagnons, qui la ville tinrent » suffisamment. Si vous dis qu'il y eut plusieurs grands assauts, car presque tous les jours y » assailloit-on, et traioient et escarmouchoient les archers à ceux de dedans. Si en y avoit souvent » des blessés des uns et des autres. Tant y fut le siége que en la saison bien avant, car ils cuidoient » être confortés du roi de France ou du duc de Normandie, mais non furent.

» Les Anglois qui séoient devant La Réole, et qui y furent neuf semaines et plus, avoient fait » ouvrer et charpenter deux beffrois de gros merrains à trois étages, et séant chacun beffroi sur » quatre roes; et étoient ces beffrois du lez de la ville tous couverts de cuir boulu, pour défendre » du feu et du trait, et avoient en chacun étage cent archers. Si amenerent les Anglois, à force » d'hommes, ces deux beffrois jusques aux murs; car entrementes que on les avoit ouvrés, ils » avoient fait emplir les fosses si avant que pour conduire tout aise leurs beffrois. Si commencerent » ceux qui étoient en ces étages à traire durement et fortement à ceux qui se tenoient aux défences; » et tiroient si roide et si ouniement (tous à la fois) que à peine s'osoit nul montrer, s'il n'étoit » trop fort armé et bien pavaisé contre le trait. Entre ces deux beffrois, qui étoient arrêtés devant » les murs, avoient deux cents compagnons atout hoyaux et grands pics de fer et autres instruments

[1] Rymer, tom. II, pars 1a, p. 600. Londini, 1818. (Le 28 mai 1325, Édouard II écrivit au Pape pour se plaindre de l'archevêque de Dublin, qui fut chassé du royaume.) — [2] *Archives historiques de la Gironde,* tom. I, p. 300. — [3] Froissart. — [4] Il est nommé Agout de Baux dans l'*Histoire du Languedoc.*

» pour effondrer le mur; et ja en avoient assez de pierres otées et rompues, car nul n'osoit approcher pour défendre; car les archers qui étoient haut es étages r'apparoient dessus tous les murs » et traioient trop roidement et ouniement. Par cet état et assaut et par force eut été la ville de » La Réole prise et conquise sans nul remède, quant tous les bourgeois de la ville, qui tous effrayés » étoient, s'en vinrent à l'une des portes et demandèrent le seigneur de Mauny, ou aucun grand » seigneur de l'ost à qui ils pussent parler. Ces nouvelles vinrent au comte Derby : si y envoya le » sire de Mauny et le baron de Stanford pour savoir qu'ils vouloient dire ni mettre avant. Si trouverent que les hommes de la ville se vouloient rendre, saufs leurs corps et leurs biens. Les chevaliers qui là avoient été envoyés, répondirent que rien n'en accepteroient sans le sçu du comte » Derby : « Si irons parler à lui et tantôt retournerons devers vous; si vous dirons son intention. »

» Quand messire Aghos de Baulx sentit que ceux de La Réole se vouloient rendre, il ne voulut » oncques être à leur traité, mais se partit d'eux et se bouta dedans le chatel de La Réole, atout » ce qu'il avoit de compaignons, et y fit mettre et mener, tendis que ces traités se faisoient, » grand'quantité de vins et de pourvéances de la ville; et puis s'enclorent dedans, et dirent qu'ils ne » se rendroient mie ainsi. Or, vinrent les dessus dits chevaliers au comte Derby, et lui contèrent » comment les bourgeois de La Réole se vouloient rendre, saufs leurs corps et leurs biens. Le comte » demanda si le capitaine de laiens avoit été à ce traité. Ils répondirent que nenni, fors tant seulement que les hommes de la ville. « Or, allez voir, dit le comte aux chevaliers, pourquoi il n'y » est, et comment il se veut maintenir. » Ils dirent : « Sire, volontiers. » Lors retournèrent arrière » jusqu'aux barrières, et demandèrent à ceux de la ville : « Votre capitaine, où est-il? Ne veut-il » point être de ce traité? » Ils répondirent : « Nous ne parlons que de nous-mêmes : il fasse à sa » volonté; il s'est ja bouté au châtel et montre qu'il le voudra tenir quoique nous devenons Anglois. »

» Adonc retournèrent les chevaliers devers le comte Derby, et lui relatèrent la besogne ainsi » qu'elle alloit. Quand le comte ouït ce, si n'en fut mie moins pensif; et quand il eut pensé une » pièce, si dit : « Allez, allez, prenez-les à merci; par la ville prendrons-nous le châtel. » Lors se » départirent les dessus dits dudit comte, et vinrent de rechef à ceux de La Réole, et les reçurent » à merci, parmi ce (sous condition de) qu'ils vinrent sur les champs apporter les clefs de la ville » au comte Derby, et lui présentèrent en disant : « Cher sire et honoré, de ce jour en avant nous » reconnoissons à être vos féaux subjets et nous mettons du tout en l'obéissance du roi d'Angleterre. » Ainsi devinrent hommes ceux de La Réole en ce temps par conquêt au roi d'Angleterre. » Avec tout ce, le comte Derby leur fit jurer sur la tête qu'ils ne conforteroient en rien ceux du » châtel de La Réole, mais leur seroient ennemis et les grèveroient de tout leur pouvoir. Ils le » jurèrent solemnellement. Par ainsi vinrent-ils à paix, et fit défendre le comte, sur la hart, que » nul ne fit mal à ceux de La Réole.

» Ainsi eut le comte Derby la ville de La Réole; mais le châtel se tenoit encore, qui bien étoit » pourvu et garni de bonnes gens, de bon capitaine et sûr, et de grand'artillerie. Si se traict ledit » comte dedans la ville de La Réole, et y fit traire toutes ses gens, et environner le châtel, et » dresser devant tous les engins qui nuit et jour jetoient contre les murs dudit châtel. Mais trop » petit l'empiroient, car ils étoient haut malement et de pierre dure, et ouvrés jadis de mains de » Sarrasins, qui faisoient les soudures si fortes et les ouvrages si étranges, que ce n'est point de » comparaison à ceux de maintenant.

» Quand le comte Derby et messire Gautier de Mauny virent qu'ils perdoient leur temps par » ces engins, si les firent cesser, et s'avisèrent qu'ils ouvreroient d'un autre métier. Ils avoient des

» mineurs; car oncques ne furent sans eux tant qu'ils guerriassent, et leur demandèrent si on » pourroit miner le châtel de La Réole. Ils répondirent qu'ils y essaieroient volontiers. Lors avisèrent » leur mine et commencèrent à ouvrer et à miner fort et roide, et aller par dessous les fossés : si » ne fut mie sitot fait..... le comte Derby sist plus de onze semaines.

» Tant ouvrèrent les mineurs que le comte Derby avoit mis en œuvre, qu'ils vinrent dessous le » châtel, et si avant qu'ils abattirent une basse tour des chaingles [1] du donjon. Mais à la maître » tour du donjon ne pouvoient nul mal faire, car elle étoit maçonnée sur une roche dont on ne » pouvoit trouver le fond. Bien s'apperçut messire Aghos de Baulx que on les minoit : si en fut en » doute, car, au voir dire, c'est grand effroi pour gens qui sont en une forteresse, quand ils sentent » que on les mine. Si en parla à ses compaignons, par manière de conseil, à savoir comment ils » s'en pourroient maintenir; et bien leur dit qu'ils étoient en grand péril, puisque on leur alloit par » ce tour. Les compagnons ne furent mie bien assurés de ces paroles, car nul ne meurt volontiers, » puisqu'il peut finer par autres gages (quand il peut sortir d'embarras autrement). Si lui dirent les » chevaliers : « Sire, vous êtes notre capitaine et notre gardien, si devons tous obéir et user par » vous, voir est que nous nous sommes moult honorablement ici tenus et n'auront nul blâme en » avant de nous composer au comte Derby : si parlons à lui, à savoir s'il nous laisseroit jamais » partir, saufs nos corps et nos biens, et nous lui rendrons la forteresse, puisque autrement ne » pouvons finer (trouver). »

» A ces paroles s'accorda messire Aghos de Baulx, et vint jus de la grosse tour; si bouta sa tête » hors d'une basse fenêtre qui là étoit, et fit signe qu'il vouloit parler au quelque fût de l'ost. » Tantôt fut appareillé qui vint avant. On lui demanda ce qu'il vouloit dire. Il dit qu'il vouloit » parler au comte Derby, ou à messire Gautier de Mauny. On lui répondit que on leur feroit savoir » volontiers. Si vinrent ceux qui là avoient été devers le comte Derby, et lui recordèrent ces » nouvelles. Le comte, qui eut grand desir de savoir quelle chose messire Aghos vouloit dire, » monta tantôt à cheval et emmena avec lui messire Gautier de Mauny et messire Richard de » Stanford, et leur dit : « Allons jusques à la forteresse voir et savoir que le capitaine nous veut. » » Si chevauchèrent celle part. Quand ils furent là venus, messire Aghos ota son chaperon tout » jus, et les salua bellement l'un après l'autre, et puis dit : « Seigneurs, il est bien vrai que le roi » de France m'a envoyé en cette ville et en ce châtel pour le garder et défendre à mon loyal » pouvoir; vous savez comment je m'en suis acquitté, et voudrois encore faire; mais toujours ne » peut-on pas demeurer en un lieu. Je m'en partirois volontiers et aussi tous mes compaignons, s'il » vous plaisoit; et voudrions aller demeurer autre part, mais que nous eussions votre congé. Si » nous laissiez partir, sauf nos corps et nos biens, et nous vous rendrons la forteresse. » Adonc » répondit le comte Derdy, et dit : « Messire Aghos, messire Aghos, vous n'en irez pas ainsi; nous » savons bien que nous vous avons si étreints et si menés que nous vous aurons quand nous » voudrons; car votre forteresse ne gît que sur étais; si vous rendez simplement, et ainsi serez » vous reçus. » Lors répondit messire Aghos, et dit : « Certes, sire, s'il nous convenoit entrer en » ce parti, je tiens en vous tant d'honneur et de gentillesse que vous ne nous feriez fort toute » courtoisie, ainsi que vous voudriez que le roi de France ou le duc de Normandie fit à vos cheva- » liers, ou à vous-même, si vous étiez au parti d'armes où nous sommes à présent, si ne blesserez » mie, s'il plait à Dieu, la gentillesse ni la noblesse de vous, pour un peu de soudoyers qui si sont,

[1] Chaingles, enceinte, parc fermé de mur ou de haies. (Ducange.)

» qui ont gagné à grand peine leurs deniers et que j'ai amenés avec moi de Provence, de Savoye, » et du Dauphiné de Vienne. Car sachez que si le moindre des nôtres ne devoit aussi bien venir à » merci comme le plus grand, nous nous vendrions ainçois tellement que oncques gens assiégés en » forteresse ne se vendirent en telle manière, si vous prie que vous y veuilliez regarder et entendre; » et nous faites compagnie d'armes (traitez nous avec la loyauté dont les guerriers usent entre eux); » si vous en saurons gré.»

» Adonc se retirèrent ces trois chevaliers ensemble, et parlèrent moult longuement d'une chose » et d'autre. Finalement, ils considérèrent la loyauté de messire Aghos de Baulx, et qu'il étoit un » chevalier étrange hors du royaume de France, et que moult raisonnablement il leur avoit montré » le droit parti d'armes et que encore les pouvoit-il tenir là moult grand temps à siége, car on ne » pouvoit miner la maître tour du châtel. Si s'inclinèrent à sa prière, et lui répondirent courtoise- » ment : « Messire Aghos, nous voudrions faire à tous chevaliers étrangers bonne compagnie; si » voulons, beau sire, que vous vous partez, et tous les vôtres; mais vous n'emporterez que vos » armures seulement. » Il cloy à ce mot et dit : « Et ainsi soit. » Adonc se retrait le dessus dit à » ses compaignons, et leur conta comment il avoit exploité. De ces nouvelles furent eux tous joyeux; » si ordonnèrent leurs besognes le plutôt qu'ils purent, et s'armèrent, et ensellèrent leurs chevaux » dont par tout n'en avaient que six. Les aucuns en achetèrent Anglois, qui leur vendirent bien » et cher. Ainsi se partit messire Aghos de Baulx du châtel de La Réole, et le rendit aux Anglois, » qui s'en mirent en saisine, et s'en vinrent à Toulouse.

» Après ce que le comte Derby eut sa volonté et fut venu à son entente de la ville et du château » de La Réole, où il avoit été et sis un grand temps, il chevaucha outre, mais il laissa en ladite » ville un chevalier anglois, sage homme et vaillant durement, pour entendre à la réfection de » la ville et du châtel, et remettre à point et réparer ce qui brisé et rompu étoit. »

Si le gouverneur anglais fut chargé de réparer le château, il paraît qu'il ne le fut pas de réparer la ville; car en 1357 des impôts furent établis pour relever les fortifications, et plusieurs localités et paroisses des environs, entre autres le château de Castets-en-Dorthe et celui de Savignac, furent obligés d'y contribuer (1).

Il paraît que la soumission de La Réole était une chose fort importante pour le roi d'Angleterre, puisqu'en 1347, le 2 juin, il écrit au maire et aux jurats pour les remercier de lui avoir été fidèles dans les graves périls auxquels ils avaient été exposés pour sa cause, et pour les engager à persévérer dans cette fidélité. Le lendemain, 3 juin, il confirma les priviléges qui autrefois avaient été accordés par le roi Jean-Sans-Terre. Voulant aussi récompenser les bourgeois et habitants de s'être remis entre ses mains, il décida que la ville et les localités, les châteaux, les maisons et les paroisses de sa juridiction, ne pourraient être, d'ores et en avant, séparés de la couronne d'Angleterre; il ordonna, en outre, de solder, aux frais de son trésor, aux jurats de la ville, mille florins d'or, reste dû des deux mille que le comte de Lancastre avait promis de solder pour les vivres qui avaient été fournis à son armée (2). On trouve encore, dans Rymer, une preuve de l'importance de La Réole pendant le XIVe siècle : en 1357, le Roi décida qu'étant une ville frontière, elle serait à l'avenir, ainsi que son château, gouvernée par un officier anglais (3).

Lorsque le prince de Galles prit possession de la Guienne, que son père lui avait cédée en toute propriété, les seigneurs vinrent lui rendre hommage, et les villes envoyèrent des députés pour le

(1) *Rôles Gascons.* — (2) Rymer; tom. III, pars 1a, pag. 123 et 125. Londini, 1825. — (3) *Idem, ibid.*, p. 380.

même motif : ceux de La Réole prêtèrent serment, le 15 juillet, en l'église de Saint-André de Bordeaux, « environ la heure de my jour, en présence de moy Pierres de Maderan, notaire ; de » mons. Richard de Stamford, mons. Jacmes Daudele, mons. Mel Lobovit, chivalers, maistre Jehan » Destreigle, chancelier d'Aquitaine, maistre Jehan de Harewelle, connestable de Bourdeaulx et » plusieurs aultres. » Ces députés étaient : « Geraud du Port, Thiebaut de Lanson, Arnaut du Port, » fils de Raymond, Arnaut Dynte, jurez ; mons. Bertrand de Pomers, mons. Raymond de Fargues, » mons. Johan de Robenx, mons. Raymond de Pelegrue, mons. Arnaud de Pomers, bourgoys ; » Raymond Seguin, Imbert deus Claus, Arnaut Seguret, mestre Johan Bailot, Fort de Possinhac, » procurours (1). »

Après les victoires remportées par le prince Noir et le traité de Bretigny, la Guienne paraissait devoir jouir longtemps d'une tranquillité relative ; mais l'expédition d'Espagne, entreprise par ce prince, avait ruiné ses finances : un impôt qu'il leva pour les rétablir mécontenta tout le monde ; les seigneurs et les villes portèrent leurs plaintes aux pieds de Charles V, qui cita le prince de Galles à comparaître devant la Cour des Pairs. Sur le refus de celui-ci, la guerre recommença, et le roi de France envoya en Guienne une armée sous la conduite du duc d'Anjou et de Bertrand Du Guesclin. En 1374, le duc d'Anjou vint devant La Réole, qui se rendit au bout de trois jours de siége (2) ; mais comme il n'avait pas assez de troupes pour conserver toutes ses conquêtes, presque toutes les villes revenaient à leurs anciens maîtres. La Réole, qui s'était donnée aux Anglais, fut assiégée de nouveau et reprise par le duc en 1378.

En 1384, les bourgeois demandèrent la permission de prendre et élire vingt bourgeois pour la défense de la ville. Jean, fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou et lieutenant du roi en Guienne, considérant que les bourgeois et habitants de La Réole sont bons et loyaux sujets, leur accorde cette permission. Ces bourgeois doivent être choisis parmi les « plus sages et convenables au faict de la guerre et deffence de ladicte ville. » Ils recevaient pour gages sept francs et demi par mois (3).

Cette place paraît avoir obéi aux Français jusqu'en 1417 : alors les Anglais s'en emparèrent (4). Mais la même année, Jean, vicomte de Lomagne, fils aîné du connétable d'Armagnac, fut nommé gouverneur du Languedoc ; comme il n'avait que vingt ans, il sentit le besoin de se faire pardonner sa jeunesse par quelque glorieux fait d'armes. Il jeta les yeux sur La Réole, et résolut de l'enlever aux Anglais. Il assembla les milices de sa sénéchaussée, et attaqua la ville, qui fut prise au mois d'avril. La garnison anglaise se retira dans le château, bien résolue à se défendre. Le vicomte l'assiégea ; mais l'artillerie qu'il possédait n'étant pas suffisante, il fit venir de Carcassonne une bombarde qui lançait des pierres d'une grosseur prodigieuse (5). Malgré la bombarde, le château résistait toujours, et les milices du vicomte, mal payées, menaçaient de le quitter. Jean ne voulant pas abandonner une proie dont il était sur le point de se saisir, emprunta au sire d'Albret, par acte passé à Nérac le 15 juin, divers joyaux. Il put ainsi payer son armée et se rendre maître du château (6).

(1) J. Delpit ; *Documents.....* — (2) Froissart. — (3) *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 308. — (4) Boudon de Saint-Amans ; *Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne.* — (5) Voir, pour la description de ces bombardes et l'effet qu'elles produisaient, les *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, par le prince Louis-Napoléon Bonaparte (l'empereur Napoléon III). Il paraît que ces sortes de mortiers faisaient plus de bruit que de mal. Pendant le siége de Constantinople (1453), « Mohammed prit à son service un fondeur hongrois très-renommé, nommé Orban, qui fondit une bombarde dont l'âme avait » 12 palmes (3 mètres) de circonférence, et lançait un boulet de pierre pesant à peu près 1,200 livres..... Mais cette bouche » à feu était si pesante, qu'on employait cinquante paires de bœufs pour la traîner, et qu'elle mit deux mois à faire une route » de deux jours. Il fallait deux heures pour charger cette pièce..... Elle éclata, et Orban fut tué. » — (6) *Histoire générale du Languedoc.* — L'abbé J.-J. Montlezun ; *Histoire de la Gascogne.*

Les Français conservèrent La Réole jusqu'en 1420. A cette époque, Henri V, roi d'Angleterre, ayant engagé les Bordelais à porter leurs armes en Saintonge, ceux-ci résolurent, avant d'obéir, de s'emparer des diverses places que les Français possédaient dans les environs de leur ville. La Réole fut assiégée par eux et prise. On employa dans ce siége des bombardes qui lançaient des boulets de pierre de 800 livres pesant (1).

De 1420 à 1442, La Réole resta aux Anglais; mais Charles VII, lors de son expédition en Guienne, vint, après la prise de plusieurs autres places, assiéger la ville : « Adonc, dit Berry (2), » fut mis le siége devant La Réolle, où estoient dedans Georges Soliton, escuyer anglois, capitaine » du chasteau et de la ville, et un Gascon nommé Baron, atout cent lances et trois cens hommes » de traict. Le troisième jour ensuivant, le Roi fit assembler ses gens et assaillir ladite place, » laquelle fut gagnée et prise d'assaut très-vertueusement, et fit le Roi incontinent mettre de toutes » parts le siége devant le chasteau..... En ce temps, dedans les mines faites devant le chasteau de » La Réolle, le Roy y estant devant, fut frappé par la gorge d'un coup de traict le comte d'Eu, » dont la blessure lui venoit sortir par l'espaule senestre, et respondre en entier jusques dedans » l'espaule dextre, de quoy il fut en grand danger de mort. Le huictiesme jour de décembre se » rendit ledit chastel de La Riolle au Roy, et s'en allèrent les Anglois de dedans un baston au » poing; et en partirent les susdits capitaine Georges Soliton et le Baron avec sept vingt Anglois. » Et fut le chasteau baillé en garde à Olivier de Coïtivy, séneschal de Guyenne pour le roy de » France, qui le fit bien avitailler et artiller. Les François eurent beaucoup de mes-aises devant » ladite place, car l'hiver fut très-fort de gelées et de neiges, et si ne pouvoient avoir ni recouvrer » aucuns vivres que de Toulouse, où il y a bien trente-six lieues de distance; et si ne venoient » lesdits vivres que par la rivière (de la Garonne), laquelle gela le lendemain de la susdite com- » position de La Riolle. Or à prendre ladite ville et le chasteau s'y gouvernerent grandement et » sagement le sire de Coïtivy, admiral de France, Valpergue, Baillif de Lyon, et le seigneur de » Vennensac, sénéchal de Toulouse. »

A la conquête de la Guienne par Dunois, en 1451, La Réole passe inaperçue. En 1453, elle ne prit aucune part à la révolte qui rappela les Anglais; aussi le roi de France lui accorda-t-il, en récompense de sa fidélité, le droit de porter trois fleurs de lys dans ses armes. Louis XVIII, par lettres-patentes du 13 avril 1824, confirma ses armoiries, qui sont : *d'azur, à une porte de ville flanquée de deux tours d'argent sommées de deux autres tours de même; le tout maçonné de sable et surmonté de trois fleurs de lys rangées en chef, avec la légende :* Urbs regula ducatus Aquitaniæ.

A partir de la conquête définitive de la Guienne, et pendant cent dix ans environ, on ne trouve aucun fait intéressant à noter sur l'histoire de La Réole; mais lorsque les guerres de religion vinrent désoler nos contrées, elle n'échappa à aucun des malheurs que ces luttes déplorables entraînèrent à leur suite. En 1562, les Huguenots tentèrent de s'emparer de la ville, qu'ils assiégèrent avec quelques pièces de campagne; mais Blaise de Monluc y avait envoyé quelques jours auparavant son cousin, M. d'Eymet, qui, avec deux compagnies qu'il dressait, repoussa les assaillants (3). Nous avons vu plus haut qu'en 1384, les habitants de La Réole avaient demandé et obtenu la permission d'élire une garde bourgeoise pour la défense de la ville. Pareille demande fut faite, en 1563, à

(1) Dom Devienne; *Histoire de Bordeaux.* — Etc., etc. — (2) *Histoire chronologique de Charles VII.* — (3) *Commentaires* de Blase de Monluc.

Monluc. Ce capitaine avait permis aux jurats de prendre vingt soldats pour protéger la ville; les jurats firent observer qu'un si petit nombre d'hommes ne pouvaient suffire à la garde des portes et « faire le guet et estinguet, » parce que ceux de la nouvelle religion s'assemblaient dans des maisons des paroisses et juridiction de La Réole, et qu'ils portaient des « armes, comme courcellects, mo- » rions, jacques de mailhe, harquebouses, pistolles, pistollects, et toutes autres armes offencives. » Les quarante du conseil et autres bourgeois proposèrent, en conséquence, de monter la garde de nuit et de jour près des portes, et demandèrent, en outre, l'autorisation, lorsqu'ils rencontreraient quelques-uns de ceux de la religion réformée munis d'armes offensives, de les saisir et de les porter dans le château ou dans la maison commune de la ville. Monluc fit droit à leur requête [1].

La majeure partie des habitants de La Réole paraît n'avoir pas donné dans la Réforme; et lorsque Catherine de Médicis et son fils Charles IX vinrent en Guienne, au commencement de 1565, le jeune Roi trouva la ville si agréable, qu'il se décida à y rester trois jours. Le roi de Navarre, gouverneur de la province, y présenta à Charles IX la députation du Parlement de Bordeaux. Le Roi et sa mère descendaient la rivière en bateau : c'était, d'ailleurs, la manière la plus agréable et peut-être la plus sûre de voyager.

Pendant tous ces troubles, les finances de La Réole n'étaient pas dans un état prospère, si l'on en croit les doléances des jurats, par suite d'un impôt proposé en 1566. On trouve dans ces doléances, publiées par les *Archives historiques de la Gironde* (tom. I, p. 324), plusieurs articles curieux. L'on y voit que les passages des rois et des grands seigneurs étaient une lourde charge pour la ville : ainsi, l'année précédente, le passage et le séjour du Roi et de sa suite avaient coûté « plus de troys mil livres tournoises ou environ de tous fraiz. » Depuis le passage du Roi, avaient été « desfrayés ausdictz depens communs plus de sept à huict cens personnages, grans seigneurs » et aultres. » Les habitants avaient nourri sept à huit mille lansquenets de passage; ils ajoutaient que « ladicte ville de La Réolle est une pauvre ville munye presque toute de gens mécanicques et » laboureulx à braz, gaignes deniers du jour à la journée, et par exprès de pescheurs es menuz » retz sur la riviere de Garonne qui n'ont, ne possedent aultres biens ny avoirs.

» Item, dans ladicte ville y a ung prieuré, le prieur duquel avecques ses religieulx prenent en » revenu la plus grand substance dudict La Réolle et presque tout.

» Item, y a aussi deux couvens de mendïans, sçavoir de l'ordre de sainct François et de sainct » Dominicque, que lesdictz habitans nourissent ordinairement, ensemble les pauvres de l'ospital » dudict La Réolle, qui sont les tous en nombre ordinairement de cent à six vingtz personnes.

» Item, oultre ce y a une eglise collegiale ou y a ordinairement de cinquante à soixante prestres, » vivans aux despens du commun populaire dudict La Réolle. »

Les jurats demandaient, enfin, que la ville fût exemptée de toute cotisation.

Douze ans plus tard, le 6 janvier 1577, Jean Geneste de Fabas ou Favas, vicomte de Castets-en-Dorthe, s'empara de La Réole par escalade, « avec des eschelles de plus de soixante pieds de » haut, faites de plusieurs pièces, les emboitures n'ayant jamais esté pratiquées auparavant son » invention [2]. » Sully, alors âgé de quinze ans, y entra un des premiers, à la tête de cinquante soldats. Les religionnaires, excités par leurs chefs, pillèrent et incendièrent les maisons, profanèrent les églises. Un des capitaines huguenots, Vincens, d'Auros, se fit tellement remarquer par sa cruauté, que, quatorze ans après, s'étant marié avec une veuve Dumas, de La Réole, il fut

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 322. — (2) D'Aubigné; *Histoire universelle*.

menacé de mort par plusieurs habitants, et l'entrée de la ville lui fut interdite par une délibération de la jurade (1).

Deux ans après, la ville retomba au pouvoir des catholiques. Le roi de Navarre était brouillé avec Marguerite de Valois, sa femme; désirant se réconcilier avec elle, ou plutôt Catherine de Médicis voulant réunir les deux époux, celle-ci se rendit à La Réole, accompagnée d'un essaim de jeunes et belles demoiselles; Henri y vint, de son côté, suivi de six cents cavaliers. La réconciliation se fit, et parut sincère (2). Des fêtes brillantes furent données à cette occasion. Ussac, vieux capitaine huguenot, à qui le roi de Navarre avait confié le commandement de la ville, devint éperdument amoureux d'une des suivantes de la Reine, la belle d'Astrie. Ussac était vieux, et, de plus, il avait au visage une balafre qui lui coupait la bouche en bec de lièvre, de sorte qu'il ne pouvait parler qu'en sifflant. Astrie, fort coquette, lui donna d'abord de l'espoir, puis se moqua de lui; les jeunes gens le raillèrent, et le Roi ne chercha pas à leur imposer silence. Les moqueries allèrent si loin, qu'Ussac, blessé au vif, livra la ville à Duras pendant qu'Henri était à Auch (3). Une chronique locale raconte différemment la perte de cette place pour le parti huguenot : « elle rapporte que » huit catholiques, commandés par le capitaine Perrinet, et cachés dans la maison de Guillaume » Peyrot, notaire, parvinrent à s'introduire dans le château, auprès duquel elle était située, et » s'emparèrent de cette manière de la ville, le 21 novembre, avec le concours des habitants qui » leur étaient dévoués. » Mais elle ne tarda pas à retomber entre les mains des Huguenots, qui la tinrent en leur pouvoir jusqu'en 1580 (4). — En 1579, Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, qui combattait le calvinisme avec toutes les armes en son pouvoir, réunit un synode à La Réole (5).

Cette ville reçut, au mois de juillet 1621, la visite d'Anne d'Autriche, reine de France, et de Gaston, duc d'Orléans; ils entrèrent par la porte de la rivière, montèrent le sault, et logèrent au château. La Reine repassa à La Réole après la levée du siége de Montauban (6).

Les guerres de la Fronde furent aussi fatales à La Réole que l'avaient été celles de religion. Cette ville, qui penchait pour le parti du Parlement, fut cependant obligée d'obéir au duc d'Épernon. En novembre 1649, « le duc d'Espernon, apprehendant qu'on voulust muguetter La Réole, résolut » d'y envoyer une garnison pour s'en asseurer. De quoy les habitants firent advertir le marquis » de Saulvebeuf, promettant que s'il devançoit ceux du duc d'Espernon, qu'ils le recevroient. Il ne » méprisa point cet offre, car en même temps il donna ordre que l'armée fust preste à my-nuict » pour la marche. Mais quelle sollicitation qu'il fist, elle ne se trouva en estat de marcher qu'à sept » ou huict heures du matin. Cependant, le duc d'Espernon s'estoit saisi de La Réole à la pointe du » jour; cela fascha le marquis de Saulvebeuf, qui ne laissa pour cela de continuer sa route et » envoyer des coureurs reconnoistre la ville et faire entendre par leur contenance aux habitants » qu'ils estoient proche d'eux, s'ils avoient envie de leur tenir parole. Ils le vouloient bien, mais la » présence du duc d'Espernon les tenoit dans la crainte; lequel en sortist bientost, estant escorté » presque de toute sa cavalerie; lequel le marquis de Saulvebeuf fit pousser si rudement, que le

(1) Ml Dupin; *Notice... etc.* — (2) La Reine-mère comptait rester à La Réole peu de temps; mais divers incidents la contraignirent d'y demeurer dix-huit mois : « Et en estant faschée, elle voulut quelquefois attribuer que cela se faisoit artificieusement » pour voir plus longtemps ses filles, pour ce que le Roy mon mary estoit devenu fort amoureux de Dayelle, et M. de Turenne » de La Vergne; ce qui n'empeschoit pas que je ne receusse beaucoup d'honneur et d'amitié du Roy, qui m'en tesmoignoit » autant que j'en eusse pu desirer. » *(Mémoires de Marguerite de Valois.)* — (3) D'Aubigné; *Histoire universelle.* — (4) Ml Dupin; *Notice... etc.* — (5) *Almanach ecclésiastique de Bordeaux*, 1860. — (6) Ml Dupin; *Notice... etc.*

» duc d'Espernon ayant prins l'espouvente et toutes ses trouppes, ils piquèrent sans bailler haleine » et en très-grand désordre jusques à Marmande; desquels, néantmoins, le sieur de Biron se » destacha pour rentrer dans La Réole trouver la garnison que le duc y avoit laissée (1). »

Nous avons vu, en parlant de Rions, que les milices de La Réole, commandées par le marquis de Galapian, qui suivait le parti du prince de Conti, assiégèrent Rions en 1652. L'année suivante, pendant la sédition de l'Ormée à Bordeaux, la ville de La Réole, qui avait pris part à la révolte (2), fut assiégée et prise par le duc de Candale, fils du duc d'Épernon, qui, nommé gouverneur de la Guienne, commandait les troupes royales. La ville se défendit vigoureusement, mais fut forcée de capituler le 2 avril (3). « Mazarin adressa, à cette occasion, le 28 juin, aux jurats et habitants, » une lettre par laquelle il les félicitait sur leur soumission et les engageait à réparer les torts » du passé par leur zèle pour le service du Roi. Louis XIV leur avait déjà écrit lui-même » le 29 avril (4). »

Au milieu du XVIIe siècle, la peste sévissait avec fureur dans le Bordelais; le Roi transféra le Parlement à Agen. En 1653, la peste s'étant déclarée dans cette ville, le Parlement vint siéger à La Réole. Le premier président de Pontac y tint la séance d'ouverture le 10 décembre. En septembre 1654, il obtint l'autorisation de revenir à Bordeaux. En mai 1678, il fut de nouveau rappelé à La Réole; il y resta jusqu'en 1690, et fut rétabli à Bordeaux le 13 novembre. La cour tenait ses séances dans le bâtiment des Cordeliers, rue des Menuts (5).

Depuis cette époque, aucun fait intéressant ne s'est passé à La Réole. Cette ville a subi la loi commune : englobée dans la grande nationalité française, elle a dû d'abord se résigner au rôle de ville de second ordre, perdue dans le fond d'une province éloignée du centre, et ensuite en celui de simple chef-lieu d'arrondissement. Ce qu'elle a perdu en importance politique, elle l'a gagné en bonheur et en tranquillité; son commerce et le bien-être de ses habitants se sont accrus... Aussi suis-je persuadé que si l'état avait besoin de secours en hommes et en argent, la municipalité actuelle ne répondrait pas par des doléances semblables à celles des jurats de 1566.

La Réole, bâtie sur un mamelon rocheux qui domine la rive droite de la Garonne, à 61 kilomètres en amont de Bordeaux, est, après ce chef-lieu et Libourne, la plus grande ville du département de la Gironde. Fondée, comme nous l'avons vu, à la fin du Xe siècle, elle occupa d'abord le sommet du mamelon et la cime des rochers qui bordent la rivière; elle ne tarda pas à s'agrandir, et trois accroissements successifs, entourés de solides murailles, furent jugés nécessaires pour contenir ses habitants et les défendre contre les ennemis du dehors. En parcourant la ville avec attention, on retrouve encore des portions assez considérables des quatre enceintes.

Le plan (Planche XLIII) est la réduction d'un plan géométral qui se trouve dans la mairie de La Réole, et dont M. le secrétaire de la ville a eu l'obligeance de me donner communication. Ce plan porte la date de 1757 (6); il a été fait par l'ingénieur de Laguette à une époque où les quatre enceintes existaient presque en entier, et où des monuments, maintenant détruits, étaient encore debout. Il a déjà été publié, avec un *Essai de Statistique archéologique* sur La Réole, par M. Lapouyade, membre correspondant de l'Académie de Bordeaux, dans les *Actes* de cette Société (1846, p. 297); mais son importance est telle, que je ne crois pas hors de propos de le graver de nouveau, en

(1) Fontesnil; *Histoire des mouvements de Bordeaux.* — (2) *Archives historiques de la Gironde,* tom. I, pag. 332 et suivantes. — (3) Dom Devienne; *Histoire de Bordeaux.* — (4) Mr Dupin; *Notice... etc.* — (5) *Idem.* — (6) M. Dupin m'a dit que cette date n'était pas exacte, et que le plan avait été fait en 1761.

corrigeant quelques erreurs commises par l'ingénieur du siècle dernier, et en le complétant avec l'aide du dernier plan cadastral et par de nouvelles observations faites sur place.

LÉGENDE DU PLAN DE LA RÉOLE

(Planche XLIII)

Nota. — Les différentes teintes indiquent les diverses enceintes.

RUES ET PLACES.

4e Enceinte.

a Rue du Figuey.
b — de Gironde.
c — du Prat.
d — Marmory.
e — du Martouret.
f Petite rue Saint-Michel.
g Rue Saint-Nicolas.
h — Saint-Michel.
i — des Menuts.
j — Côte-Saint-Michel.
k — du Paradis.
l — du Cugey.
m — Rochelle.
n — Permentade.
o — des Jacobins.
p — Pommiers.
q — de la Mar.
r — du Salès.
s Aubans du Turon.
aa Place du Martouret.
bb — de la Mission.
cc — des Jougadous.
dd — Saint-James.

Une partie du Bourg-Neuf vient d'être dénaturée par les travaux du chemin de fer, qui est indiqué sur le plan par deux lignes ponctuées parallèles.

3e Enceinte.

t Rue de la Glacière.
u — des Argentiers.
v — Craberie.
x — Ganiate.
y — Côte du Mulet.
ee Place Craberie.

2e Enceinte.

z Rue Salargue et Puits de la Lune.
ff — Sainte-Colombe.

1re Enceinte.

gg Rue du Petit-Mirail.
hh Rue Pey-Seguin.
ii — Blandin.
jj — Brumar.
kk — Lassié.
ll — Gensac.
mm — Porte-Pinte.
t — de la Glacière.
nn Grande-Rue.
oo Rue des Juifs.
pp Impasse des Galants.
qq Rue du Collége.
rr — des Gentils.
ss — Delort.
tt — Gaston.
uu — Tesseney.
w Chemin des Quate-Sos.
vv Place Dubourdieu.
xx — Saint-Pierre.
yy Allées des Tilleuls. (Ces allées devaient être le jardin du Couvent.)

PORTES.

4e Enceinte.

A Porte de Gironde.
B — du Martouret.
C — des Menuts.
D — Vidauco.
E — Saint-Martin.
F — Soubiran.
G — de la Rivière ou de la Mer.
H Porte ou Tour du Salès.

3e Enceinte.

I Porte des Baboyns.
J — de la Marmory.

2e Enceinte.

K Porte Sainte-Colombe.
L Porte du Turon.

1re Enceinte.

M Porte des Quate-Sos.
N — du Sault de Piis.
O — Soufferte ou de Piis.
P — Pinte.

Q Château.
R Couvent.
S Hôtel de Ville.
T Maison Seguin.
U Grande École.
V Saint-Michel.
W Les Cordeliers.
X Les Jacobins.
Y Logis du Parlement.
Z Hôpital.

L'enceinte la plus étroite occupe le sommet d'une colline bornée au sud par la Garonne, qui baignait le pied des rochers ; à l'ouest, par le ruisseau de Charros, appelé au XVe siècle le ruisseau du Babouyn *(lou ryou d'aou Babouyn)* — [1] ; à l'est, par un autre ruisseau, le Pinpin, des rochers

[1] Mr Dupin ; *Notice... etc.*

et des pentes naturelles; au nord, par la déclivité du terrain. Elle enveloppe le château *(Q)* à l'ouest; entoure les rues Porte-Pinte, Gensac, Brumar; forme une des extrémités de l'Hôtel de Ville *(S)*, et se prolonge jusqu'à la rencontre d'un mur qui, du bord du Pinpin, près de son embouchure, passe dans un pâté de maisons, à l'ouest de la rue Sainte-Colombe et à l'est de celle du Petit-Mirail.

MM. Dupin et Lapouyade pensent, avec raison, que le château des Quate-Sos [1] faisait partie de cette première enceinte; néanmoins, le château qui existe maintenant est plus moderne.

On n'a pas la date de la construction des murs de la première enceinte, et malheureusement les restaurations successives qu'on leur a fait subir ont dénaturé leur ancien caractère; les constructions plus récentes auxquelles ils servent d'appui les cachent en partie et dérobent aux regards les portions qui pourraient donner quelques indications précieuses. Je ne les crois pas cependant de l'époque de la fondation de la ville (977); mais ils sont positivement antérieurs au XIIIe siècle.

Il est dit qu'à la fin du XIIe siècle, Richard Cœur-de-Lion habita souvent La Réole. La tradition lui attribue la construction de divers monuments que cette ville renferme. On sait que ce monarque fit construire une grande quantité de forteresses, soit parce que ses États n'en étaient pas suffisamment pourvus, soit parce qu'il désirait se créer des ressources pour résister à son puissant ennemi Philippe-Auguste. Il est donc probable que La Réole, pour laquelle il avait une certaine prédilection, n'a pas été oubliée, et que c'est à lui qu'on doit la fondation de la seconde enceinte, qui a tous les caractères des constructions élevées à la fin du XIIe siècle. Vers le même temps, les Bénédictins reconstruisirent l'église Saint-Pierre *(R)*, qui est encore, en partie, debout, et probablement le monastère, dont il ne reste plus rien. L'Hôtel de Ville et plusieurs maisons sont de la même époque. Cette seconde enceinte prend du bout de l'ancien mur, près de la rue du Petit-Mirail; elle se dirige, vers l'est, jusqu'au Turon *(L)*, suit, de là, la rive occidentale du Pinpin, qu'elle abandonne brusquement à 120 mètres du Turon, et va s'appuyer à angle droit contre le mur de la première clôture, près d'une saillie carrée de cette clôture. Un rocher à pic, qui formait une excellente défense naturelle, avait sans doute motivé ce brusque abandon de la rive du ruisseau.

Cette nouvelle clôture renfermait le quartier de la Salargue, qui, en 1275-76, fut cédé à Raymond du Mirail [2].

On trouve dans le *Catalogue des Rôles Gascons*, qu'Henri III, se trouvant à Bordeaux le 29 décembre 1242, donna aux bourgeois de La Réole 400 marcs, pour clôturer leur ville. Ce don, dit M. Dupin, est consigné dans les Archives communales. Les divers siéges qu'avait soutenus la ville, dans le commencement du XIIIe siècle, avaient dû fortement endommager les remparts; une partie de ce don fut employée, sans doute, à leur restauration. On avait dû remarquer que la partie septentrionale de la ville n'était pas suffisamment défendue par une seule ligne de murailles sans fossés (on n'en trouve pas de traces). Le château, lui aussi, ne paraissait, sans doute, pas assez fort; on le rebâtit en entier dans le système moderne, en se servant de quelques-unes des pierres d'un château ou d'un monument plus ancien; car il n'est pas prouvé qu'un château existait avant le XIIIe siècle. Peut-être aussi cette forteresse avait-elle été construite ou reconstruite par Louis VIII, après la prise de la ville par les Français, en 1224 (Voir *supra*, page 130); mais cette date me paraît bien reculée pour la construction d'un château à plan régulier. On construisit donc une troisième ligne de remparts partant de la Porte-Pinte *(P)*, à l'extrémité nord-est de

[1] On croit généralement que le nom de *Quate-Sos (Quatre-Sœurs)* lui vient des quatre tours rondes qui s'élevaient aux quatre angles de son enceinte. — [2] *Rôles Gascons.*

la rue de la Glacière; elle enveloppe la rue des Argentiers, la place Craberie, la rue Ganiate, et rejoint au Turon, sur le Pinpin, la seconde enceinte. De larges fossés, convertis en jardins ou occupés par des maisons, entouraient ces murailles, et se reliaient d'un côté au Pinpin et de l'autre au Charros.

Nous avons vu plus haut que le siége de 1345 avait fortement endommagé les murailles de la ville. On trouve dans le *Catalogue des Rôles Gascons,* que le 12 octobre 1357 on imposa, pour la fortification de la ville de La Réole, les localités et paroisses de Castets-en-Dorthe, Duyre (Hure?), Savignac, Barbane (Puy-Barban?), etc. Outre ces impositions extraordinaires, la ville de La Réole prélevait, pour l'entretien de ses murailles, de ses quais (peyrats), et pour ses autres besoins, un impôt sur ceux qui vendaient du vin en gros ou en détail, tant dans la ville que dans la prévôté de La Réole. Chaque pipe de vin était imposée huit liards, et chaque barrique quatre liards, qui étaient versés entre les mains des jurats [1]. On employa l'argent de cette imposition extraordinaire à réparer les murs, peut-être le château; mais on ne construisit rien de nouveau et l'on n'agrandit pas alors la ville. Je n'ai du moins trouvé aucune construction importante de cette époque. « Les » constructions des faubourgs, dit M. Dupin, étaient devenues si nombreuses au XVe siècle » qu'elles nécessitèrent de nouvelles murailles. Elles furent bâties par les habitants quelque temps » après la prise de la ville par Charles VII, en 1451, et achevées en 1466. — Un acte notarié du » 19 février 1459 fait mention des murs du Cugey. »

A partir du mur nord-est du château, en *A'*, et s'appuyant verticalement sur ce mur, la ligne de cette quatrième enceinte « traversait, dit M. Lapouyade, le Charros, allait joindre la porte de » Gironde *(A)*, revenait vers le ruisseau, qu'elle traversait une deuxième fois, et se prolongeait » jusqu'à la porte du Martouret *(B)*. Parvenue à ce point, la ligne se dirigeait vers la porte des » Menuts *(C)*, allait traverser le ruisseau de Cugey (le ruisseau de Cugey prend le nom de ruisseau » du Pinpin à partir de la place du Turon) qui coule vers le Turon *(L)*, arrivait au chemin de la » Croix-de-Hort *(B')*, puis à la porte de Saint-Martin, » se dirigeait vers la rivière jusqu'à la vieille poste *(C')*, et de là, longeant la Garonne, se reliait au mur de la première enceinte, près du Sault de Piis *(N)*. Cette enceinte renferme les quartiers de Gironde, du Martouret, de Saint-Michel, du Cugey, de Saint-Martin, du Bourg-Neuf, et enveloppe, au sud-ouest, les rues du Salès et de la Mar.

La Réole, après la construction de cette dernière ligne de fortifications, pouvait prendre au moyen âge le nom de grande ville.

Un nombre assez considérable de portes donnaient entrée dans ces différentes enceintes. Toutes ont été démolies, excepté quelques arceaux dans les escaliers du Sault de Piis *(N)*. Les portes de l'enceinte du XVe siècle, « au nombre de sept, étaient, » dit M. Dupin, que je me plais à citer parce qu'il a vu un grand nombre des monuments de La Réole maintenant détruits, et qu'il a compulsé et compulse encore avec fruit les précieuses archives que possède la ville, « celles de » Gironde *(A)*, du Martouret *(B)*, des Menuts *(C)*, de Vidauco *(D)*, de Saint-Martin *(E)*, de » Soubiran *(F)*, et celle de la Rivière *(G)*, au bas du Sault et à l'entrée du port.

» La porte Soubiran était située au lieu dit le Port-du-Haut, autrefois le port Soubiran. A la » distance d'environ 29 mètres 25 centimètres de cette dernière, et intérieurement, un fortin » quadrilatère *(H)* de 7 mètres 80 centimètres sur 4 mètres 87 centimètres battait sur la rivière et

[1] *Archives historiques de la Gironde,* vol. II, p. 381, ch. CXLI des *Coutumes de La Réole.*

» défendait l'entrée du Salès; il était percé d'un arceau pour communiquer de cette rue à la porte » de Soubiran, et désigné sous le nom de Tour ou Porte-du-Salès.

» Ce fortin, qui existait avant 1248, fut démoli il y a environ cinquante ans, ainsi que les » diverses portes de la troisième enceinte, à l'exception de celles de Gironde et de Vidauco : la » première n'a été abattue qu'en 1810, l'autre en 1820. »

Si de l'ensemble on passe aux détails, on se sent pris d'une profonde tristesse en comparant ce que sont maintenant ces murs qui ont coûté tant de travail, de peine et d'argent, avec ce qu'ils étaient même au milieu du siècle dernier. Alors, sauf ceux de la deuxième enceinte, on pouvait les suivre dans tout leur parcours; alors, presque toutes les portes existaient encore. Maintenant, il ne reste plus que quelques fragments, qui ne sont debout que parce qu'ils servent d'appui à une maison, clôturent une vigne ou un jardin. Je veux bien croire que certaines portions de ces vieilles murailles étaient gênantes et que leur démolition était nécessaire; mais combien d'autres ne gênaient personne, et ont été impitoyablement abattues sous les prétextes les plus futiles [1]!

En suivant les chemins, très-pittoresques d'ailleurs, qui enveloppent la troisième enceinte, on voit que les murs étaient précédés d'un large fossé qui en défendait l'abord; de fausses braies s'avançaient entre le fossé et le pied des murs. Des traces évidentes de ce fossé se trouvent au sud-est de la porte des Menuts. Les murs étaient percés d'embrasures pour les petits canons employés au milieu du XVe siècle; mais ces embrasures assez rares font supposer que les principales défenses étaient encore, comme aux siècles précédents, dans la partie supérieure des murs.

On a vu plus haut que le mur de la quatrième enceinte s'appuie, à angle droit, sur celui de la première au nord-ouest du château; il traverse, par conséquent, le ruisseau du Charros, qui coule aux pieds de l'ancienne muraille. Près du ruisseau, et à l'extrémité de la rue du Figuey, on rencontrait une poterne *(D')* s'ouvrant sur les prairies de l'Ilet, bordées à l'ouest par des rochers élevés, au sommet desquels et à mi-côte était bâti le château d'Aillard dont on retrouve quelques pans de murailles, et à l'est par le Charros. Le mur montait en ligne droite jusqu'à la porte de Gironde, dont les massifs qui restent, à droite et à gauche de la rue, font supposer qu'elle s'ouvrait sous une tour carrée; elle était précédée d'un fossé qu'on traversait sur un pont formé de deux arches ogivales. Ces arches murées existent encore. A peu de distance, au nord de la porte, une tour ronde, dont il ne reste plus de traces, empâtait un angle droit du mur, qui de là se dirigeait directement vers l'est, en formant une suite de lignes brisées. Il traversait de nouveau le Charros, qu'il longeait, en reprenant la direction du nord, jusqu'à la rencontre d'une autre tour ronde empâtant un angle droit, et dont la base est bâtie en talus. A partir du point de départ, il ne reste des murs que je viens de parcourir qu'un fragment appuyé contre l'ancien rempart, un autre fragment près de la porte de Gironde, et la portion qui, de sa seconde rencontre avec le ruisseau, aboutit à la seconde tour ronde; là, on voit quelques embrasures de canons. Sauf leurs embrasures, ces remparts diffèrent peu de ceux construits dans le siècle précédent. A partir de cette tour, le mur tourne brusquement vers l'est, et rencontre aussitôt la porte du Martouret *(B)*, qui, si l'on en croit l'ancien plan, devait ressembler à celle de Gironde. D'après une vieille tradition, ce serait près de cette porte qu'aurait été tué saint Abbon, et le nom de Martouret lui aurait été donné en souvenir du martyre du saint abbé. Quelques personnes, et je me range à leur opinion à cause de la distance

[1] Un riche industriel de La Réole, en me faisant voir les ornements mutilés de sa maison, me disait avec un air de satisfaction, comme s'il se vantait d'une action d'éclat : « Il y a vingt ans c'était entier, et c'était bien beau. C'est moi, Monsieur, qui ait fait abattre cela; c'était gênant, un ramasse-poussière, un..., et puis c'est mieux comme cela tout uni. »

qu'il y a de cette porte au couvent de Squirs et au château d'Aillard, pensent au contraire que ce nom lui vient de son voisinage du lieu où l'on exécutait les criminels.

Jusqu'à la porte des Menuts *(C)*, qui s'ouvrait à l'extrémité nord-est de la ville et sur la crête d'un coteau qui la domine, les murs montent en formant une ligne brisée. De cette portion de remparts, il ne reste que celle qui sert d'appui à l'hôpital *(Z)*. Il n'existe plus que quelques fragments de la porte des Menuts, dont l'entrée ne paraît pas avoir été pratiquée en face du chemin de Monségur, qui y aboutissait. D'après le plan du siècle dernier, on voit que, pour trouver l'entrée de la ville, il fallait contourner à moitié un fortin qui existe encore, et faisait face au chemin. Cette porte était précédée d'un pont, comme celle de Gironde; de là, les remparts descendent le coteau en se dirigeant, d'abord au sud, puis ensuite au sud-est, jusqu'au ruisseau du Cugey, qu'ils traversent au lieu dit La Bombe *(E')*. C'est la partie du mur qui traverse le ruisseau où trois ouvertures ont été ménagées pour ne laisser passer qu'une certaine quantité d'eau dans les moments d'orage et de crue subite du ruisseau. La première ouverture, qui avait été grillée, est à sections droites; la seconde, placée à quelques mètres plus haut, est en plein-cintre; il ne reste plus que le seuil de la troisième. Les murs remontent ensuite le coteau en suivant la même direction. Ces remparts, qu'on voit encore en partie, forment une suite de lignes brisées. Arrivés à mi-côte, ils se dirigent vers le sud jusqu'au bord de la Garonne. Dans ce dernier parcours, on rencontrait d'abord la porte Vidauco *(D)*, près de laquelle se trouvait la maison du bourreau; puis la porte Saint-Martin *(E)*, qui devait ressembler à celle du Martouret; plus loin, et empâtant un angle saillant, un bastion étroit et allongé *(F')*; et enfin, à l'angle méridional, sur le bord de la rivière, la porte de Soubiran *(F)*, dont rien ne peut indiquer la forme. Toute cette ligne de remparts, sauf une petite portion entre les portes Vidauco et Saint-Martin, n'existe plus. Il y a peu d'années, on voyait encore, à l'angle de la muraille, au-dessus des rochers qui fort probablement dominaient la porte de Soubiran, une charmante petite tour carrée entourée de balcons en bois, d'un effet très pittoresque. Les magnifiques ormes qui bordaient le chemin, et dont les branches dominaient la toiture de la tour, faisaient de ce petit coin de terre un paysage ravissant. Le pont suspendu est en face de cette ancienne porte. Le petit fortin signalé par M. Dupin est probablement ce que l'ancien plan indique sous le nom de *Contrôle (H)*. Plus loin, les murs forment deux lignes de remparts, laissant entre elles un long corridor, au fond duquel existait probablement une poterne *(G')* qui permettait aux habitants du Bourg-Neuf de descendre sur le bord de la rivière sans passer par les portes principales.

Enfin, après avoir traversé le Pinpin, les murs de la quatrième enceinte se reliaient, près du Sault de Piis, à ceux de la première. A ce point de jonction existait la porte de la Mer *(G)*, qui passait, si l'on s'en rapporte au plan, sous une tour à peu près carrée. Les murs qui bordent la rivière sont presque entièrement démolis. Des remparts *(N')* paraissent avoir clôturé le Bourg-Neuf sur la rive du Pinpin.

J'ai dit plus haut que le mur de la troisième enceinte se reliait à celui de la première, à la Porte-Pinte. Cette porte s'ouvrait à l'extrémité d'un long couloir resserré entre les remparts de la première et de la troisième enceinte, ce qui devait rendre l'accès de cette entrée fort difficile. Le mur de cette troisième enceinte, bâti sur la crête des rochers qui bordent la rive gauche du Charros, et formant le côté extérieur de ce couloir, a $1^{m}60$ d'épaisseur; il était crénelé. Tous les créneaux ont été abattus ou murés avec des briques épaisses; les brèches de la muraille ont été réparées de la même façon; la partie inférieure est percée de meurtrières assez rapprochées les

unes des autres, et présentant à l'extérieur une longue fente verticale sans pattes et sans croix (Planche XLVIII, n° 6). Vers l'intérieur, elles sont fort larges et recouvertes d'un linteau très légèrement bombé, appareillé en larges briques. On trouve aussi une quantité considérable de briques dans le blocage de la muraille. Après un parcours de 70 à 80 mètres, on rencontre un pont ogival *(I)* qui traverse le Charros et précède une porte appelée Porte des Babouyns, dont le couloir était percé de meurtrières semblables à celles qu'on trouve dans le mur voisin. Cette porte était à l'extrémité des deux rues des Argentiers et de la Glacière, et placée probablement de façon à intercepter la communication de ces deux passages. Les murs des deux enceintes sont à cet endroit si rapprochés l'un de l'autre, qu'un assaillant qui était parvenu à franchir les obstacles accumulés près de la porte, se trouvait dans un étroit couloir, exposé aux coups des archers postés sur les deux remparts. Ce genre d'entrée pour une forteresse était commun aux XIIIe et XIVe siècles. Plus loin, on rencontre la fontaine de la Marmory *(H')*, et à l'extrémité sud de la rue du Martouret s'ouvrait la porte de la Marmory *(J)*, dont il reste encore un des côtés à peine reconnaissable. Elle était protégée par un fort quadrilatère flanqué de tours rondes contre ses angles, et d'une tour carrée sur ses flancs. Il ne reste d'ailleurs sur le plan de l'ingénieur Delaguette que deux côtés de ce fort : c'était une bastille avancée vers le point le plus faible de la place. Il devait y avoir une autre porte ou une poterne à l'extrémité orientale de cette enceinte, à l'endroit où elle se relie aux murailles de la vieille ville.

Pour voir ce qui reste de ces murs vers le nord-est, il faut pénétrer dans des maisons auxquelles ils servent d'appui. Je n'y ai pas trouvé de meurtrières, mais seulement quelques contre-forts plats.

Les murs de la première enceinte ont subi tant d'altérations, de mutilations, de restaurations, de changements, qu'il est impossible d'y voir autre chose que leur mode de construction, visible encore çà et là. Ils sont formés d'un revêtement de petites pierres dures smillées recouvrant un solide blocage. J'envelopperai donc leur description dans celle de la seconde enceinte, parce que les monuments intéressants qui se relient à ces murs sont, comme nous l'avons vu, de l'époque de cette seconde clôture. Ces monuments, joints à ceux qui sont disséminés dans la ville, font de La Réole une des cités les plus remarquables de la Guienne. On entrait dans ces deux enceintes par sept portes et plusieurs poternes. La porte des Quate-Sos *(M)* donnait sur la rivière, entre le château et le couvent. A peine franchie, on montait dans la ville par un chemin creux appelé le *Chemin des Quate-Sos*, dominé d'un côté par les murs du château, et de l'autre par ceux du monastère. A l'autre extrémité de la ville, sur le bord de la rivière, était la porte du Sault *(N)*, au bout d'une rue très-rapide qu'on appelle encore le *Sault de Piis* (Planche XLIII), et qu'on monte dans certains endroits au moyen de larges degrés. Dans cette rue, on trouve encore deux portes du XIIIe siècle, recouvertes d'un archivolte en cintre bombé. Il est probable que si elles n'ont pas été démolies, cela tient à ce que les charrettes ne pouvant monter le Sault, elles n'ont pas paru gênantes. Il devait être fort dangereux de grimper cette rue, étroite, raide et garnie d'escaliers, lorsqu'elle était défendue par des hommes énergiques.

A la fin du XVe siècle, Jean de Piis, bourgeois de La Réole, désirant construire une maison sur un emplacement sis près et touchant le *garsil* du Sault et contre la muraille de ladite ville, ce droit lui fut contesté par l'autorité municipale. Le syndic, les jurats, les habitants et le procureur du roi, prétendaient que le roi était en possession de cet emplacement depuis si longtemps qu'il n'était pas souvenance du contraire, et qu'il était affecté au service de la ville et des habitants pour aller au *garsil* et sur la terrasse du Sault. De son côté, Jean de Piis disait tenir cette place du

chapitre de Saint-Michel de La Réole, qui prétendait la posséder aussi depuis un temps immémorial. Plusieurs autres altercations existaient entre les parties. Enfin, pour éviter un procès et les frais qu'il occasionnerait, il fut décidé, le 6 septembre 1480, en présence du notaire de la ville et des représentants des deux parties, « que ledit Jean de Piis bâtira ladite maison de telle sorte qu'il » laissera un chemin pour aller et venir audit garsil et muraille de ladite ville, et ledit de Piis sera » tenu de faire un escalier de pierre, bon et convenable, pour aller de ladite rue du Sault à ladite » muraille, terrasse et garsil, pour le service de ladite ville, manans et habitans d'icelle [1]. » Pour sûreté de cette convention, chacune des parties fournit une caution.

Venait ensuite la porte Sainte-Colombe *(K)*, dont on voit à peine l'emplacement. Elle était près d'un angle rentrant de la muraille, à côté duquel s'avance, vers l'est, une espèce de tour carrée ou plutôt une saillie du mur faisant l'office de tour. A l'extrémité orientale de la seconde enceinte était la Barbacanne *(L)*. C'était une fortification avancée servant à protéger deux portes. L'une appelée *Porte du Turon,* qui s'ouvrait sous une tour barlongue de 19m50 sur 15m60 de large. « Elle fut » démolie, dit M. Dupin, en 1764. Son emplacement servit à agrandir le Turon et à former la place » actuelle. » Du côté de la ville, et au bout de la rue Salargue *(z)*, s'ouvrait la porte de la Barbacanne *(I')*. Ces trois dernières portes donnaient accès dans la seconde enceinte appelée *Platea de Salargiis,* s'étendant sur la pente rapide du coteau, au sommet duquel est construite la première ville. Cette enceinte protégeait la première ligne de remparts dont il a déjà été parlé, et dans lesquels s'ouvrait la porte de Piis *(O)*, plus anciennement appelée *Porte Soufferte*. D'après le plan du XVIIIe siècle, cette porte était recouverte d'une tour carrée. Une autre porte se trouvait dans les murs nord-est de la ville, à la jonction des rues Gensac et Brumar *(J')*. Elle était située de façon qu'en débouchant par la porte de la Marmory *(J)*, on était obligé de tourner à angle droit pour arriver en face de son ouverture. Il ne reste plus rien de cette porte. J'ai parlé plus haut de la Porte-Pinte *(P)*, dont on ne voit non plus aucun vestige.

Tous les monuments vraiment intéressants de La Réole sont situés dans l'intérieur des deux premières enceintes, ou appuyés contre leurs remparts et en faisant partie. Avant de les décrire, je vais jeter un coup d'œil rapide sur ceux qui restent maintenant dans la quatrième enceinte.

Le plus considérable de tous ces monuments était l'église de Saint-Michel *(V)*, située sur une hauteur, à l'extrémité de la rue à laquelle elle a donné son nom. On a démoli ce qui en restait il y a quelques années. Le 15 novembre 1303, Guillaume de Lamote, évêque de Bazas, l'érigea en collégiale et y établit douze chanoines; elle devint église paroissiale [2].

Il est probable que c'est pour la reconstruction de cette église que le roi Édouard Ier, étant à Blanquefort, ordonna, le 3 juin 1289, au connétable de Bordeaux, de payer dans trois ans, pour la construction de l'église et des chapelles de La Réole, quatre cents marcs sterling, restant des neuf cents marcs que son père avait ordonné de délivrer, pour les ouvrages susdits, au prieur et au couvent de La Réole [3]. Ce qui me porte à penser que cette somme était destinée à l'église de Saint-Michel, c'est qu'elle devait être soldée, par annuités, le jour de la fête de ce saint. L'église étant entièrement démolie, on ne peut chercher la preuve de sa date dans les caractères architectoniques.

Il ne reste plus rien du couvent des Jacobins *(X)*, situé près de la porte Saint-Martin; fort peu

(1) ... Que lodit Johan de Piis bastira lodit hostau per ainsi que laissera camin per anar et venir audit garsil et murailha de lad. villa, et sera tengut lodit de Piis de far una escala de peyra bona et suffizanta per anar de lad. carreyra del Sault à lad. murailha torrata (terracia?) et garsil au servici de lad. villa, manans et habitans daquera... (*Archives* de M. le marquis de Piis).

(2) M. Dupin; *Notice... etc.* — *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 113. — (3) *Id.*, p. 305.

de chose de celui des Cordeliers *(W)*, bâti au sud-est de la rue des Menuts. Ce couvent avait considérablement souffert pendant les guerres du milieu du XIVe siècle. Placé hors des murailles et du côté le plus exposé de la ville, il avait sans doute été souvent visité, en 1345, par les troupes du comte de Derby; aussi, les moines qui l'habitaient après le siége de La Réole étaient réduits à la dernière misère, par suite de la ruine des personnes qui les faisaient vivre. Ils eurent recours à Édouard III, roi d'Angleterre, qui écrivit, le 24 juillet 1348, au sénéchal de Guienne et au connétable de Bordeaux, de donner par semaine et jusqu'à nouvel ordre, au gardien et aux Frères Mineurs de La Réole, qui n'ont pas de quoi se nourrir *(quod non habent quid manducent neque bibant)*, vingt sous de la monnaie de Bordeaux pour leur subsistance ([1]). Il ne reste que quelques bâtiments modernes de ce couvent; mais un groupe de quatre chapiteaux taillés dans un seul bloc de marbre, ornés de quatre écussons (Planche XLIX, nos 1, 2 et 3), et provenant, m'a-t-on assuré, des Cordeliers, sert de banc dans la cour de l'hôpital. On voyait en outre, il y a un an environ, dans la cour d'une maison du Bourg-Neuf, en *K*, un autre groupe de quatre chapiteaux également en marbre, ayant servi, comme le premier, à supporter les arcades d'un cloître du XIVe siècle. Ces chapiteaux sont aussi garnis d'écussons (Planche XLIX, nos 4 et 5). Je ne les ai pas retrouvés à mon dernier voyage à La Réole. On les a vus, il n'y a pas longtemps, à Bordeaux, dans la gare du chemin de fer du Midi. Ces écussons, parmi lesquels s'en trouvent portant les armes de la famille de Piis (no 5), sont accompagnés de moulures et de détails architectoniques du milieu du XIVe siècle. Ce qui me fait penser qu'à l'exemple du roi, les seigneurs gascons voulurent venir au secours des Cordeliers et réparer leur maison ruinée.

L'hôpital *(Z)* possède une fort belle chaire en bois, du XVIIe siècle. Elle est supportée par un Hercule à genoux. Sur les panneaux du corps de la chaire, et sur ceux de la rampe de l'escalier sont sculptés des bas-reliefs représentant les Évangélistes, Notre-Seigneur donnant les clefs à saint Pierre, sainte Magdeleine, un saint Pierre seul, une abbesse en prières, et la même abbesse enlevée au ciel par un ange; enfin, sur le dossier, saint Pierre montrant une croix. Cette chaire provient de l'église des Bénédictins.

Ce qui reste de plus remarquable dans cette quatrième enceinte est un délicieux logis de la fin du XVe siècle, situé dans l'angle formé par la rue des Menuts et celle du Paradis *(Y)* (Planche XLV). Ce logis, bâti sur un plan barlong, n'a que deux étages, composés de deux chambres chacun et surmontés d'un grenier recouvert d'une toiture à pentes rapides, comme les pignons aigus sur lesquels elle s'appuie. Les rampants de ces pignons sont ornés de crochets en feuilles frisées. De charmantes fenêtres cruciformes, encadrées de moulures prismatiques, éclairent le rez-de-chaussée et le premier étage. Une fenêtre semblable, percée dans une belle lucarne à pignon avec rampants à feuilles frisées, donne du jour dans le grenier. Une tour octogone saillante renferme l'escalier, éclairé par des fenêtres coupant un des angles de la tour, et ornées de la même façon que celles du reste du logis. Les nervures de la voûte de l'escalier retombent sur des culs-de-lampe représentant des anges qui tiennent des écussons. A partir du premier étage de l'escalier, une tourelle, en saillie sur un riche cul-de-lampe terminé par un ange semblable à ceux de la voûte, renferme un très-étroit escalier à vis dont le noyau est en spirale. Il est éclairé par un petit jour surmonté d'une contre-courbe fort richement ornée. Il servait à monter au sommet de la tour, dans une chambre qui a été démolie et remplacée par une laide toiture.

Rôles Gascons. — Rymer; t. III, pars 1a, p. 164, Londini, 1825.

A l'extrémité inférieure des rampants du pignon qui donne sur la rue, on voit d'un côté un lion tenant un écusson aux armes de France, et de l'autre une chimère tenant un autre écusson sur lequel est une guivre dont la tête est fruste, de sorte qu'on ne peut voir si elle avale un enfant, mais c'est probable.

On sait que Louis XII avait des droits sur le duché de Milan, du chef de Valentine Visconti son aïeule. Il n'est donc pas étonnant de voir les armes de France et celles de Milan (une guivre avalant un enfant) sculptées sur une maison de cette époque. Sous la fenêtre de cette façade, des anges tiennent des écussons.

M. le vicomte de Seguin, à qui cette maison appartenait il y a peu de temps, m'a donné quelques renseignements sur une de ses destinations. Il m'écrivait que lors de l'exil du Parlement de Bordeaux à La Réole, en 1653, le président de Pontac y prit son logement; mais comme elle n'était pas assez grande pour le loger convenablement, on éleva une aile appuyée au vieux bâtiment, dont elle défigure la forme primitive. Le couvent des Cordeliers, où le Parlement siégeait, lui était contigu. Pour en rendre l'accès plus facile au Premier Président, on ouvrit une porte qui servait de communication. Elle existe encore. Cette maison appartenait en 1653 à M. de Lavaissière (1). Dans le dessin que je donne de ce logis, que j'ai appelé *logis du Parlement* à cause d'une de ses anciennes destinations, j'ai cru devoir rétablir les fenêtres primitives, dont on retrouve parfaitement la trace; la porte de l'escalier, qui a été remplacée par une laide porte moderne. Cette dernière restauration a été faite d'après des monuments existants de la même époque. J'ai également supprimé le mur de clôture qui de la rue cache une majeure partie de ce délicieux logis. Je ne me suis permis ici cette licence, que parce que ce monument ne date pas de la domination anglaise.

Je ne peux passer sous silence la maison appelée la *Vieille-Poste (C')*, située devant l'ancienne porte Soubiran, sur le bord de la Garonne. Elle date du second quart du XVIe siècle; mais sa porte a été refaite plus tard. On y voit, incrusté dans la muraille, un bas-relief qui représente deux anges portant les armes de France. De chaque côté de ce bas-relief, un médaillon renferme une tête de profil en bas-relief. Chaque médaillon est suivi d'un ange : celui de droite porte des guirlandes de fleurs; celui de gauche, un écusson. Ceci est au-dessus de la fenêtre. Au-dessous est un médaillon renfermant un écusson écartelé, dont le 1 et le 4 sont frustes; au 2 et 3, une clef posée en pal. On voit aussi quelques ornements sur la façade de la maison, du côté de la rivière. Tout cela est peu précieux et assez laid, quoique appartenant à la plus belle époque de la renaissance du XVIe siècle.

Examinons maintenant en détail les murs de la première enceinte et ceux de la seconde, dont, suivant les caractères architectoniques et le texte des *Rôles Gascons*, nous avons fixé la date à l'année 1242.

A partir de la porte des Quate-Sos, située entre le château et le couvent, et en longeant la rivière, on aperçoit, au-dessous du monastère, des murs qui, après avoir formé une suite de redans, sont soutenus par des contre-forts assez saillants, puis un contre-fort plat qui rappelle les constructions romanes. Plus loin, et aux deux tiers environ de leur parcours, ils s'avancent vers la rivière pour former un angle, à l'extrémité duquel est une tour carrée *(L')* percée de meurtrières cruciformes que plus tard on a appropriées pour l'usage de petits canons. Sa partie supérieure est tronquée. « Dans un titre du XVe siècle, dont la date nous a échappé, dit M. Dupin, elle est nommée *tour*

(1) Dupin; *Notice... etc.*

» *de Catherinot de Brodequin,* et dans le XVII[e] siècle on l'appelait, comme de nos jours, *tour du* » *Courneau* ou *de Brodequin.* » Vers la partie supérieure du Sault de Piis était une autre tour carrée, mais moins saillante que la première, si du moins le plan est exact.

Du Sault jusqu'à la porte Sainte-Colombe, et de celle-ci jusqu'à la rencontre du mur nord-est, il paraît n'y avoir rien existé d'intéressant, si ce n'est la porte de Piis *(O),* dont nous avons dit qu'il ne reste plus rien. La porte Sainte-Colombe était percée dans un mur qui, d'un côté, s'appuie verticalement sur celui dont je viens de parler, et, de l'autre, se dirige en ligne droite vers le ruisseau du Pinpin, qu'il longe ensuite jusqu'au Turon, en suivant toutes les sinuosités des rochers qui encaissent ce cours d'eau. Je ne connais nulle part rien de plus pittoresque que ces vieilles murailles (Planche XLVI) percées d'ouvertures ogivales et en plein-cintre du XIII[e] siècle, garnies de consoles en pierre extrêmement saillantes, sur lesquelles s'appuient des galeries en bois de toutes les formes. Ces galeries sont couvertes de vases de fleurs qui pendant l'été forment un ombrage odorant impénétrable aux rayons du soleil; d'autres sont garnies de grands rideaux de toutes les couleurs, que le moindre souffle agite, ou de langes qu'on étend au soleil. Presque toutes les maisons ont été exhaussées longtemps après leur construction, et chaque propriétaire a donné à ses balcons en bois les formes et les saillies qui lui ont paru le plus convenables. Cette grande variété de formes est loin de nuire à la beauté de l'ensemble. Le bas des murs et les rochers aux pieds desquels coulent les eaux bourbeuses du Pinpin, qui se fait torrent pendant les grandes pluies, sont cachés en partie par des plantes grimpantes et enveloppés d'une ombre obscure, tandis que le sommet est en pleine lumière. Les arbres qui croissent sur le bord du ruisseau, les vignes en treilles et les arbres fruitiers ombrageant les jardins qui ont été ménagés entre le cours d'eau et les murs du Bourg-Neuf, ajoutent un grand charme à ce gracieux paysage.

Une des premières maisons, en remontant le Pinpin, est celle connue sous le nom de la *Grande École (U).* On émet et on a émis sur la destination de cette maison des opinions que l'inspection seule des lieux ne permet pas d'admettre. Pour les uns, elle a servi de temple païen; pour les autres, c'était une écurie. La première de ces destinations ne mérite pas d'être combattue : une maison de la fin du XII[e] siècle n'a pu servir de temple à l'époque romaine ou gauloise; qu'on y ait mis des chevaux à une époque assez rapprochée de nous, c'est possible; mais lorsque cet édifice a été construit, il ne l'a pas été pour servir d'écurie. La description détaillée que je vais en faire et les dessins que j'en donne, prouveront surabondamment ce que je nie.

Le nom de la *Grande École* lui vient de ce que les jurats, qui l'avaient acquise en 1518 à titre d'arrentement, y avaient établi le collége de la ville. Cette propriété a cessé d'être communale en 1805 [1]. Elle appartient maintenant à M. Tournier, qui y a établi une fabrique de liqueurs et de fruits confits.

La Grande École est sur un plan barlong, et se composait primitivement d'un rez-de-chaussée surmonté d'un et peut-être de deux étages. L'intérieur était de la plus grande simplicité quant à la distribution, puisqu'il n'avait qu'une pièce à chaque étage. Depuis lors, cette distribution a peu varié. Le second étage est du XV[e] siècle; son plancher est plus bas que celui d'un second étage plus ancien, et qui pourrait être de l'époque de la première construction; mais rien dans les caractères de l'architecture ne m'autorise à avoir une opinion arrêtée à cet égard. La façade tournée vers le Pinpin (Planche XLVI) se compose de deux ordres d'architecture, ordres fort

[1] Dupin; *Notice... etc.*

simples d'ailleurs, encadrés par deux contre-forts qui montent jusqu'au-dessus du premier étage, où ils se terminent en amortissements dallés. Un contre-fort, de saillie égale à celle des deux précédents, divise verticalement en deux le rez-de-chaussée seul; il s'arrête à la hauteur d'une étroite galerie qui sépare le rez-de-chaussée du premier étage; là, de fortes consoles en pierre, à trois redans et plus modernes, servaient d'appui à une galerie qui n'existe plus. Ces contre-forts sont appliqués sur deux autres contre-forts plus larges et en retrait. Le dernier supporte la retombée de deux grands arcs en plein-cintre destinés à supporter la galerie ancienne. Le sommet de la façade est plus moderne.

Pour bien comprendre la description de cette maison, il faut savoir qu'étant située sur le bord du Pinpin, qui est très-encaissé, le premier étage, extrêmement élevé de ce côté, se trouve être le rez-de-chaussée lorsqu'on y entre par la rue Sainte-Colombe, et que le rez-de-chaussée vers le ruisseau, et bien au-dessus du niveau de l'eau, est une cave très-profonde par rapport à la rue. On y descend depuis celle-ci par un long couloir en pente douce; on peut y descendre aussi par un escalier de la maison voisine, appartenant maintenant au même propriétaire.

Ce rez-de-chaussée est voûté en berceau; mais cette voûte n'est pas ancienne, ainsi qu'on peut s'en convaincre, d'abord par sa construction, et ensuite parce qu'elle cache le sommet des fenêtres. Ce rez-de-chaussée n'avait fort probablement pas été voûté. Je suis porté à croire qu'il était dans le genre de celui de l'Hôtel de Ville qui sera décrit plus loin, c'est-à-dire que le plancher était soutenu dans son milieu par des arcs bandés dans le sens de la longueur de la maison, et retombant sur une ligne de colonnes, ou comme celui d'une grande maison *(M')*, située maintenant dans la rue du Petit-Mirail et appartenant à M. Anglade, dans laquelle des piliers ronds en pierre supportent de grosses poutres placées bout à bout, et sur lesquelles a été établi un plancher, qui a été refait, il est vrai, au XVe siècle; mais il en remplace évidemment un autre qui était plus élevé, ainsi que le prouvent les jambages des anciennes cheminées (Planche XLIX, n° 7). Je ne sais par où on entrait primitivement dans ce rez-de-chaussée. Ce ne pouvait être par l'escalier actuel qui vient de la maison voisine; il est peu probable que c'était par le long corridor, lequel me paraît avoir été pratiqué même après la construction de la voûte. Était-ce par une grande ouverture fermée maintenant et percée au fond de la salle? ou bien y descendait-on par un escalier en bois et une ouverture au plafond?

Sur la façade de ce rez-de-chaussée, on voit quatre ouvertures : deux fenêtres et deux *portes*. Les fenêtres géminées ogivales sont percées sous des ouvertures fort ébrasées en dehors et en dedans; une de ces ouvertures est ogivale, et l'autre en plein-cintre; toutes deux sont placées fort près des parois et assez haut dans le mur au-dessus du sol de la salle. Les *portes* sont fort étroites, à linteau légèrement bombé et formé de trois pierres; leur intérieur est disposé d'une façon fort bizarre (Planche XLVIII, n° 3); l'embrasure est voûtée en plein-cintre, mais cette voûte est divisée en trois parties, dans le sens transversal, par trois pierres plates posées en délit, formant ainsi derrière le linteau extérieur, trois linteaux droits successifs. Le dernier est orné de rainures, espèces de rayons partant d'un centre commun et se dirigeant vers la circonférence; puis des claveaux extradossés, formant archivolte, viennent réunir leur ligne de séparation aux lignes gravées dans la pierre du linteau. Entre le premier et le second linteau existe une espèce de tronçon de colonne dont il m'est impossible de deviner l'utilité. Sept marches placées dans l'embrasure conduisent du sol de la salle au seuil extérieur de la porte, qui était consolidée par des barres s'enfonçant dans le mur, et allaient communiquer à une espèce d'armoire (Planche XLIV, n° 3)

réservée dans le mur, entre les deux portes. Cette armoire est fermée à moitié, à partir du bas, par une pierre plate taillée en trilobe. Dans le haut existe une console qui s'enfonce jusqu'à la paroi postérieure, dans le bas de laquelle un trou horizontal se dirige vers l'extérieur, mais ne traverse pas le mur. Le seuil d'une des portes a été abaissé; sous celui de l'autre s'avancent des consoles qui ont dû servir à appuyer le tablier d'un pont que la tradition dit avoir existé en cet endroit, sur le Pinpin. Avant la clôture du Bourg-Neuf, c'était une poterne qui permettait au propriétaire de la maison de sortir de la ville sans passer par les portes communes. On sait que les maisons appuyées aux remparts n'étaient habitées que par des citoyens honorables et sûrs, auxquels on pouvait confier la garde de la ville. Des poternes de ce genre et placées à cette hauteur existent dans d'autres maisons du bord du ruisseau; elles sont munies de consoles, comme celle de la Grande École, et devaient par conséquent avoir chacune un pont.

Le premier étage, rez-de-chaussée par rapport à la rue, est éclairé par deux ouvertures ogivales placées juste au-dessus de celles du rez-de-chaussée. Elles encadrent deux étroites fenêtres géminées surmontées d'un oculus. Les cintres des fenêtres sont formés par un tore. La colonnette centrale est sur une base romane assez lourde, et n'a qu'une astragale sans chapiteau. Une des deux colonnes est octogone; l'autre est ornée de petites cannelures plates. Trois autres ouvertures à sections carrées sont percées entre ces deux fenêtres. Une d'elles servait de porte pour passer sur la galerie; les deux autres, qui paraissent plus modernes, n'ont été pratiquées que pour donner du jour et de l'air à la grande salle occupant tout le premier étage.

Cette salle est moins longue qu'elle ne l'était primitivement, parce que la portion de la maison qui donne sur la rue Sainte-Colombe a été démolie et remplacée par une cour et quelques constructions sans grand caractère. Elle était enrichie d'une curieuse ornementation, unique peut-être en son genre : c'est une rangée d'armoires ou niches en pierre, ménagées dans les parois latérales de la salle et à moitié environ de la hauteur de ces parois (Planche XLIV, nos 1 et 2, plan et coupe). Chaque armoire est recouverte d'un cintre bombé extradossé, formé de claveaux en pierre très étroits; elle est séparée de sa voisine par un pilastre prismatique qui s'appuie sur une plate-bande soutenue par des corbeaux fort simples. Au-dessus de l'archivolte s'avance une corniche fort saillante, dont le large cavet est orné de boutons ronds. Elle est soutenue par des modillons formés de trois billettes horizontales, et espacés de façon qu'un d'eux se trouve juste sur le milieu de la niche et forme la clef de l'archivolte, et l'autre au-dessus des pilastres, où l'on voit une rainure qui paraît avoir servi à passer une pièce de bois destinée peut-être à poser un rideau recouvrant les armoires. Un encorbellement en pierre, peu saillant, règne tout autour de la salle.

Je donne (Planche XLVII) le seul fragment encore existant de cette originale ornementation qui se trouve dans la cuisine de M. Tournier. Le reste a été détruit il y a une vingtaine d'années.

Il est probable qu'on entrait dans cette vaste salle par une porte qui donnait dans la rue Sainte-Colombe; peut-être aussi était-elle précédée d'une antichambre. La démolition de la façade *intérieure* de cette belle maison est fort regrettable, car elle devait nécessairement être plus riche que celle qui est tournée vers le Pinpin.

J'ai dit plus haut qu'un second étage a peut-être existé primitivement : celui qui existe maintenant ne date que du XVe siècle; les fenêtres du moins sont de cette époque.

Dans son état actuel, cette maison, quelque belle et intéressante qu'elle soit, n'est qu'un faible reflet de ce qu'elle était lors de son achèvement à la fin du XIIe siècle. Le rez-de-chaussée, quoique non voûté, était plus élevé que maintenant; et s'il y avait un second étage, ce qui me paraît fort

douteux, il devait être plus riche que la salle nue qui le remplace. Le rez-de-chaussée était plus élevé, non-seulement de toute l'épaisseur de la lourde voûte actuelle, mais encore de toute la hauteur (0^m55) qui existe depuis le sol actuel du premier étage jusqu'au-dessus de l'encorbellement continu, qui forme actuellement un banc contre les parois de cette salle. Cet encorbellement servait d'appui aux solives. On comprend alors que les niches qui occupent les parois de la salle (Planches XLIV, n°s 1 et 2, et XLVII), et qui, vu la hauteur où elles sont placées maintenant, paraissent ne pouvoir être utiles à rien, étaient alors à une hauteur convenable, un mètre environ, puisque les solives et le plancher exhaussaient le sol de la salle de 30 à 35 centimètres au-dessus de l'encorbellement.

Je ne peux faire que des conjectures sur l'usage de ces armoires. M. Félix de Verneilh, l'illustre auteur de l'*Architecture byzantine en France* et de plusieurs autres ouvrages renommés d'archéologie, m'a dit avoir vu en Allemagne des niches ayant des rapports éloignés, il est vrai, avec celles-ci, et qui avaient servi, au moyen âge, à serrer des fers de flèche et de lance et d'autres armes. S'il en était ainsi, la Grande École aurait été construite pour servir d'arsenal. La corniche fort saillante qui surmonte les armoires, supportait peut-être le plancher d'une galerie qui faisait, à la hauteur de 2 mètres environ, le tour de la salle.

L'appareil de cette maison est assez irrégulier; celui des contre-forts est plus large que celui des remplissages, qui d'ailleurs ont été réparés en plusieurs endroits. Il est probable que les deux façades étaient à pignon, comme celles de l'Hôtel de Ville qui sera décrit plus bas.

En face, et de l'autre côté du Pinpin, sont les murs qui protégent le Bourg-Neuf, renfermé dans la quatrième enceinte

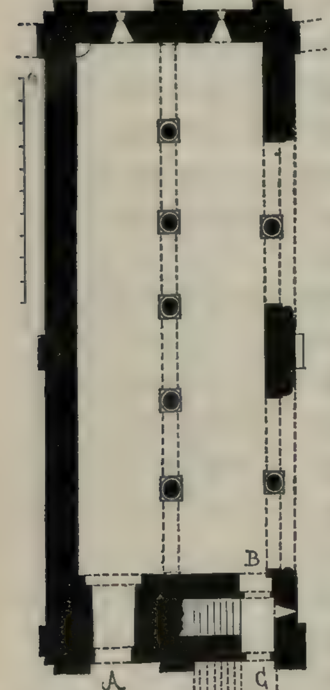
La maison voisine *(U')* de celle-ci, en remontant le ruisseau, appartient au même propriétaire; mais il n'en a pas toujours été ainsi. Elle est démolie jusqu'au niveau du sol du premier étage. Quant au rez-de-chaussée, il a une porte (poterne) et deux longues fenêtres en forme de lancettes, très-étroites et fort évasées extérieurement. En remontant le ruisseau, mais surtout après le moulin *(N')*, on trouve une réunion de maisons de l'aspect le plus pittoresque; elles sont toutes percées de fenêtres ogivales ou en plein-cintre, et supportent des galeries appuyées sur des consoles de l'époque primitive (XIIe siècle), fort saillantes et ornées de masques d'hommes ou d'animaux. Cette série de maisons se termine par une tour carrée, au bout d'un angle aigu des remparts. Dans le bas de la maison qui précède cette tour, est une large et haute poterne ogivale. Toutes ces maisons, dont la base est garnie d'arbustes et de plantes grimpantes qui se reflètent dans l'eau du Pinpin, forment un des plus jolis coins de cette pittoresque ville.

De cette partie de la cité jusqu'à l'Hôtel de Ville *(S)* placé au milieu de la muraille nord, il n'existe plus rien à noter dans les anciennes fortifications; mais l'Hôtel de Ville est un des monuments les plus intéressants du département de la Gironde.

Il a servi pendant longtemps de prison. Le département l'acquit de la commune en 1826 [1]. Depuis peu d'années, on lui a donné une autre destination; il sert de marché couvert, et son premier étage a été loué à M. Becquet, fabricant de chapeaux de paille, qui y a établi son entrepôt. Grâce à l'obligeance de ce négociant, j'ai pu étudier le monument dans toutes ses parties. Une halle *(O')* s'élevait autrefois à l'est de l'Hôtel de Ville; on en a fait plus tard une cour pour les prisonniers; c'est maintenant une place.

[1] Dupin; *Notice..., etc.*

Une des extrémités de l'Hôtel de Ville fait partie du mur de la première enceinte, où il forme une légère saillie. Il concourait ainsi à la défense de la cité dans les moments de siége. Il est construit sur un plan barlong, beaucoup plus long que large, ainsi que l'indique ce plan. Les murs, fort épais, sont consolidés par des contre-forts plats qui rampent sans ressaut jusqu'au sommet, où ils se terminent par un amortissement dallé (Planche L).



Maintenant, ce monument n'est pas tel que l'avait laissé le constructeur de la fin du XII[e] siècle; car au XIV[e] siècle ont été faits quelques petits changements; on y en a fait de grands au XV[e], et, il y a quelques années, on a dénaturé une des façades latérales pour métamorphoser le rez-de-chaussée en *marché couvert* ([1]). Dans cette dernière transformation, l'architecte a cherché à imiter le style primitif; mais les bases des colonnes n'ont pas le profil des anciennes; les chapiteaux, je parle de ceux du rez-de-chaussée, n'ont pas le caractère de ceux faits à l'époque de la fondation de l'édifice. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'un contre-fort, qui ne gênait nullement les dernières dispositions architecturales, a été complétement démoli. Ce contre-fort, en supposant même que sa suppression ne soit pas une cause de ruine future pour l'édifice, rompait la monotonie d'une muraille privée d'ornements, et donnait du mouvement à la façade latérale, dont il occupait le centre. De plus, les nouvelles archivoltes ne sont pas extradossées; elles l'étaient toujours au moyen âge; c'était aussi solide, peut-être plus; à coup sûr, c'était infiniment plus beau, car cette régularité dans la longueur des claveaux encadrait agréablement les arcs.

Nous avons vu plus haut qu'à une autre époque on avait métamorphosé le rez-de-chaussée en prison. Pour cela, on avait fait des voûtes qui atteignaient au milieu des colonnes du rez-de-chaussée, et on avait divisé ce rez-de-chaussée en une certaine quantité de cellules plus ou moins éclairées par des orifices grillés, percés fort probablement lors de la construction de ces prisons. Les voûtes divisaient le rez-de-chaussée en deux étages; on entrait dans celui du bas par la grande porte *A* (Voir le plan), et, pour arriver à celui du haut, on passait par la porte *C,* ouverte à un niveau supérieur de l'autre, et au seuil de laquelle on montait par un escalier extérieur qui n'existe plus maintenant. On a fait disparaître ces cachots et l'escalier lors des dernières modifications, regrettables seulement au point de vue que j'ai signalé plus haut.

Dans la description détaillée, je serai obligé de reparler de ces divers changements.

A la fin du XII[e] siècle, l'Hôtel de Ville paraît s'être composé d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Celui-ci (Planche LI donnant la coupe sur le milieu d'une des nefs, et Planche LII donnant une vue perspective du rez-de-chaussée) est divisé en deux nefs par une colonnade composée de cinq colonnes, dont deux sont fuselées, et dont les bases ont le tore inférieur beaucoup plus large que l'autre, ce qui leur donne un aspect de grande solidité.

Les chapiteaux de ces colonnes sont admirablement sculptés, et d'une si grande originalité de forme, qu'il est presque impossible de les décrire. Le premier, à partir du sud, est composé de trois rangs superposés de crochets; le second n'a que des moulures épannelées; le troisième, qui

([1]) La Planche L est faite d'après un croquis de M. Jules de Verneilh, dessiné pendant qu'on faisait subir au monument ces dernières modifications.

me paraît un souvenir du chapiteau corinthien, a deux rangs de feuilles d'acanthe surmontés de quatre crochets qui forment les angles; une belle rosace occupe la place de la rose corinthienne. La corbeille du quatrième a la forme d'une large console couverte de stries ondulées. A la place de la rose est un disque creux. Le cinquième se rétrécit brusquement au-dessus de l'astragale, puis d'épaisses feuilles d'eau supportent un large entablement carré, orné de festons d'où partent des consoles et des volutes, sur lesquelles s'appuie le tailloir. C'est le premier dans la vue perspective.

Sur ces chapiteaux, retombent, dans le sens de la longueur des nefs, six arcs très-légèrement ogivaux, dont l'extrados supporte le plancher du premier étage. Aux deux extrémités de la nef, la retombée des arcs se fait sur un cul-de-lampe : celui du sud n'est qu'une simple console; mais sur celui du nord sont sculptés une tête de tigre, un chien ou un loup contourné (Planche XLIX, nº 6). Les sommiers des arcs sont très-étroits, de sorte que le tailloir des chapiteaux fait une saillie considérable. Cette disposition, peu dans les habitudes des architectes du moyen âge, est un souvenir de l'architecture romaine.

On entrait dans le rez-de-chaussée par une porte en cintre ogival plus moderne *(A)*, suivie d'un long couloir voûté en plein-cintre, et terminé à l'intérieur par un grand arc de même courbe que le couloir. Cette vaste salle ne paraît avoir été éclairée que par deux fenêtres ogivales presque aussi étroites que des meurtrières, très-hautes, fortement biseautées en dehors (Planche LIII) et largement ébrasées en dedans. Comme elles prenaient leur jour à l'extérieur de la ville, elles avaient été placées à une grande élévation au-dessus du sol de la chambre. Si on ne connaissait les habitudes artistiques des XII[e] et XIII[e] siècles, on se demanderait pourquoi on a si richement sculpté des chapiteaux qu'on devait à peine distinguer dans le demi-jour qui régnait dans cette vaste salle, destinée peut-être à servir simplement de magasin ([1]).

L'accès du premier étage avait été disposé de façon qu'on pouvait y monter sans entrer dans le rez-de-chaussée, ou sans en sortir lorsqu'on s'y trouvait. Pour cela, on avait pratiqué deux portes ouvertes toutes deux à une assez grande élévation au-dessus du sol. Celle de l'intérieur est dans le mur sud, en face de la nef orientale en *B;* elle est à linteau sur consoles; on y arrivait par un escalier, probablement en bois, et dont les arrachements paraissent contre le mur. En face de celle-ci, et de l'autre côté du mur, s'ouvre celle de l'extérieur; elle est ogivale. Primitivement on devait y arriver par un escalier en bois; on le fit en pierre plus tard, et on le recouvrit d'un auvent; dernièrement, on a cru qu'il serait inutile, puisque le *marché couvert* n'étant jamais fermé, la porte de l'intérieur est toujours accessible, et on l'a démoli. Il paraît maintenant qu'on trouve que l'escalier en bois tient trop de place dans le marché, et on veut faire un autre escalier pour le remplacer. Je fais des vœux pour qu'on rebâtisse celui de l'extérieur et qu'on ne mutile plus ce beau monument, en perçant par exemple le mur, idée déplorable qui germe dans la tête de quelques personnes.

Ces deux portes donnent dans une antichambre, à l'ouest de laquelle est un large escalier en pierre. Les rampes droites conduisent au premier étage, qui occupait toute la largeur du bâtiment. Les fenêtres des deux extrémités sud et nord (Planches L et LIII) ont été refaites au XV[e] siècle, de sorte qu'on n'en voit plus la forme primitive; mais il est probable qu'elles ne différaient pas beaucoup de celles qui s'ouvrent sur la façade latérale de l'orient, où il en reste deux de la première construction. Elles sont encore dans leur état primitif : ce sont, à partir du nord, la troisième et la

([1]) Une personne avec qui je visitais dernièrement La Réole, m'a dit qu'il y avait d'anciennes fenêtres dans les parties démolies des murs.

cinquième (Planche L). Ces fenêtres sont formées de deux arcades ogivales, séparées par une courte colonnette dont le chapiteau est formé de larges feuilles d'eau surmontées de volutes. La retombée des côtés se fait sur les pieds-droits couronnés de simples tailloirs. Ces deux ouvertures sont encadrées, à l'intérieur seulement (Planche XLVIII, n° 1), par une belle archivolte ogivale composée de plusieurs tores, et d'une moulure extérieure couverte de feuilles plates presque circulaires. Il faut remarquer que les pierres qui composent ces fenêtres sont d'un échantillon plus gros que celles du reste de la muraille. Sur la façade latérale opposée a existé une autre fenêtre semblable, maintenant murée. A l'ouest, le mur est si bien tapissé de lierre et de plantes grimpantes, qu'on ne peut voir si sa forme extérieure est semblable à celle des fenêtres qui lui font face. Elles se fermaient au moyen de volets intérieurs dont les gonds sont encore en place.

Les fenêtres modernes sont bien imitées à l'extérieur; mais quoique ogivales à l'intérieur, elles sont bien plus basses que les autres et n'ont pas d'ornements à l'archivolte.

Les fenêtres du XVe siècle sur la façade méridionale étaient cruciformes. On a enlevé l'allége de celle du nord, et on a fait ainsi une porte qui permet de passer sur une galerie en encorbellement avec une balustrade à jours flamboyants, et conséquemment du XVe siècle aussi. De ce balcon (Planche LIII), on pouvait voir tout ce qui se passait entre les deux murs de la première et de la troisième enceinte, au nord de la ville, et dans une partie de la ville neuve. Cette galerie en a remplacé une plus ancienne, ainsi qu'on peut s'en convaincre à l'aspect des corbeaux dont quelques uns sont du XIIe siècle. On y arrivait par une porte basse, qu'on a dû murer lorsqu'on a ouvert la grande porte actuelle.

Il faut remarquer que les compartiments ajourés de la galerie, quoique ornés tous de la même façon, ne sont pas d'une largeur uniforme. Cette irrégularité, qu'on pouvait facilement éviter, ne nuit en rien à l'élégance de ce motif d'architecture.

Il existe maintenant un second étage; mais je crois que ce n'est qu'un exhaussement du XIVe siècle, fortement remanié au XVe. Je crois même que cet étage n'a jamais existé dans toute la longueur de la pièce; car le plancher, tel qu'il est établi aux deux extrémités du monument, aurait coupé les archivoltes des fenêtres, ce qui certainement n'a pas eu lieu; ce n'était donc qu'une chambre fermée, du côté de la grande salle, par une cloison en bois. La chambre du sud était chauffée par une grande cheminée appuyée contre le milieu du mur méridional. Le contre-fort, qui s'élargit légèrement à la hauteur de cette cheminée, la signale à l'extérieur. Le sommet du tuyau a été remplacé par le timbre d'une horloge. De chaque côté de la cheminée, une large fenêtre, à moulures prismatiques, à meneaux cruciformes à l'extérieur et en cintre bombé intérieurement, répandait une lumière abondante dans cette chambre. Au-dessus de ces fenêtres, des moucharabys protégeaient les deux portes du rez-de-chaussée (Voir la coupe Planche LI, et la vue générale Planche L).

La chambre du nord était chauffée par une grande cheminée du XVe siècle, appuyée contre le mur de l'ouest, presque en face d'une fenêtre de même époque. Dans cette chambre, on trouve encore deux autres fenêtres dans la façade du nord (Planche LIII). Toutes les deux ont leur embrasure voûtée en cintre bombé. Une d'elles a des moulures prismatiques et des meneaux cruciformes; l'autre, du XIVe siècle, se compose de deux ouvertures géminées trilobées, renfermées dans un arc ogival surmonté d'une archivolte saillante. Le tympan, au-dessus des ouvertures géminées, est percé d'une ouverture quadrilobée.

Ces deux chambres me paraissent former des appendices servant aux réunions particulières

des magistrats de la cité, au conseil d'administration. Des rainures dans les parois et des entailles dans les poutres ayant servi à assujétir des cloisons, donnent à penser que des chambres analogues ont existé au-dessous de celles-ci.

Les latrines sont renfermées dans l'angle nord-ouest, où elles forment une saillie soutenue par des consoles ornées d'un bouton.

Il est difficile de savoir si primitivement les murs latéraux étaient aussi élevés que maintenant. A l'intérieur, on croit apercevoir une différence d'appareil au-dessus des archivoltes des fenêtres; ce qui ferait penser que là, ou à peu près, s'arrêtait la construction du XIIe siècle. Mais ce qu'il y a de positif, c'est que les pignons ont été exhaussés au XVe siècle; on voit très-bien à l'intérieur la forme moins aiguë de pignons plus anciens.

Les remaniements successifs qu'a éprouvés ce monument en rendent l'étude très-difficile. La charpente, faite suivant les traditions anciennes, est relativement moderne.

Il n'est pas rare de voir, dans les villes anciennes, l'Hôtel de Ville placé de façon à ce qu'une de ses faces faisait corps avec le mur d'enceinte. Dans plusieurs villes du Nord, il en est ainsi. Mais, sans aller si loin, nous en voyons un exemple à Bordeaux, où les tours de la Grosse Cloche et les murs de l'Hôtel de Ville faisaient partie des fortifications. Dans les villes construites d'un seul jet, dans les bastides, comme Sauveterre, Libourne, Monségur, l'Hôtel de Ville était établi sur un des côtés de la place centrale. M. Viollet-le-Duc ne connaissait pas l'Hôtel de Ville de La Réole lorsqu'il écrivait [1] : « Si nous voyons encore, dans le nord de l'Allemagne et en Belgique, des » Hôtels de Ville d'une époque assez ancienne, comme ceux de Lubeck, d'Aix-la-Chapelle, bâtis » au XIIIe siècle, ceux de Brunsvick, de Dantzig, de Munster, de Ratisbonne, élevés pendant les » XIVe et XVe siècles, nous ne possédons plus en France d'édifices de ce genre, sauf celui de » Saint-Antonin, antérieurs à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. » M. Viollet-le-Duc est ordinairement si bien renseigné, il a vu et dessiné tant de monuments, il nous fait si bien connaître tout ce que nous avons de beau en France, que je suis étonné que l'Hôtel de Ville de La Réole lui ait échappé; aussi, moi qui ai tant appris dans ses livres, je suis heureux de lui signaler le plus ancien Hôtel de Ville de France après celui de Saint-Antonin.

Si l'on a suivi avec attention les descriptions qui précèdent, on a dû voir qu'il existe une différence notable entre les détails architectoniques de ces diverses enceintes. Dans la première, rien à noter qui puisse en donner la date; mais l'aspect des murs, comparés à ceux des remparts auxquels ils se relient, ne peut tromper un œil exercé. Dans la seconde enceinte, celle de la fin du XIIe siècle, et dans les monuments attribués à cette époque, on ne voit pour ouvertures inférieures que des fenêtres très-étroites, ogivales ou en plein-cintre, tenant lieu de meurtrières, et par lesquelles un homme ne pourrait s'introduire. Ce caractère change dans le mur de la troisième enceinte du milieu du XIIIe siècle : là, des meurtrières nombreuses au rez-de-chaussée, pas d'ouvertures dans le haut des murs, pas de machicoulis, mais de simples créneaux. L'étude du château fournira encore d'autres détails qui viendront à l'appui de mon opinion. Quant à la quatrième ligne de fortifications, la présence des embrasures pour les armes à feu et celle des petites meurtrières du chemin de ronde, corroborent la date donnée par l'histoire, seconde moitié du XVe siècle.

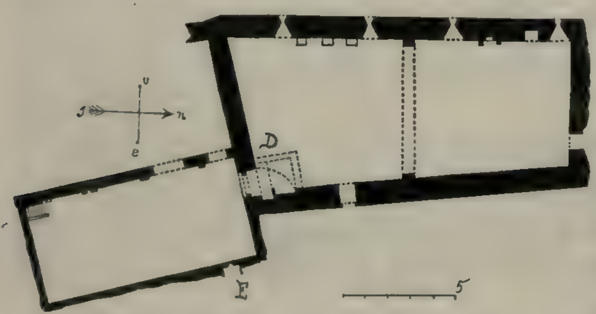
Maison Seguin (*T* du plan d'ensemble). — Si après avoir visité les monuments qui se trouvent

[1] *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècles*; par Viollet-le-Duc. Mot : *Hôtel de Ville.*

adossés aux remparts, nous entrons dans l'intérieur de la ville, nous rencontrons à tous les pas des maisons de toutes les époques, depuis la fin du XIIe siècle jusqu'à nos jours. Quelques-unes, et les plus anciennes, sont en pierre et admirablement bâties; d'autres, remontant au XVe siècle, sont en bois et torchis, et ont toute la richesse et tout le pittoresque de ces sortes de constructions; d'autres enfin ont des portions fort anciennes; mais des réparations plus modernes faites à diverses reprises, et des changements de destination, les ont étrangement défigurées. Quoique dégradées, elles sont encore dignes d'attention et figureraient très-bien dans une statistique complète de La Réole.

La plus intéressante de toutes ces maisons est celle dont on aperçoit une petite portion dans la rue Blandin. Cette portion me paraît avoir fait partie d'une grande habitation renfermée entre les rues Blandin et Pey-Seguin, à partir du milieu environ de ces deux rues jusqu'à leur extrémité méridionale, où elles rencontrent la Grande-Rue. Plusieurs propriétaires occupent actuellement cet emplacement. Ce vaste ensemble de constructions se trouve situé sur le point culminant de la ville et à la place qu'a dû occuper la première forteresse qu'on y a construite. Le nom de *Pey-Seguin* que porte une des rues qui la borde d'un côté, et la connaissance que j'avais du séjour prolongé d'une des branches de la famille de Seguin à La Réole, me faisaient penser que cette maison avait appartenu aux descendants de ces anciens comtes de Bordeaux. J'en causais un jour avec M. J. de Bourrousse de Laffore, directeur du Cabinet héraldique de Bordeaux, qui travaillait alors à la généalogie de la famille de Seguin; il paraissait approuver mes idées à ce sujet, et voici ce que je trouve dans cette généalogie, qui vient d'être publiée par cet auteur dans le troisième volume du *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* page 94 : « La ville de La Réole, patrie adoptive et » principale résidence de la famille Seguin depuis neuf cents ans au moins, avait au moyen âge » et durant les derniers siècles, la rue de Pey-Seguin habitée par des membres de cette famille.... » Pierre de Seguin habitait la rue de Pey-Seguin en 1338, Hélie II de Seguin en 1549. Le mot » *Podium,* employé dans la basse latinité pour signifier *hauteur, élévation, mont,* est traduit indifféremment en langue gasconne par *Puch, Pech, Puy* ou *Pey,* qui ne sont que des variantes du » même mot. *Puy-Seguin, Pey-Seguin,* sont deux manières différentes de prononcer le même mot, » qui signifie *Mont-Seguin.* Aussi nous paraît-il très-vraisemblable que les Seguin, seigneurs » puissants du Xe au XIVe siècles, firent donner à la rue qu'ils habitaient à La Réole le nom du » château de Puy-Seguin qu'ils avaient fondé. »

Je crois que la façade principale et la porte de cette belle habitation étaient tournées vers la Grande-Rue. A la place de l'entrée, s'élève maintenant une maison moderne appartenant à



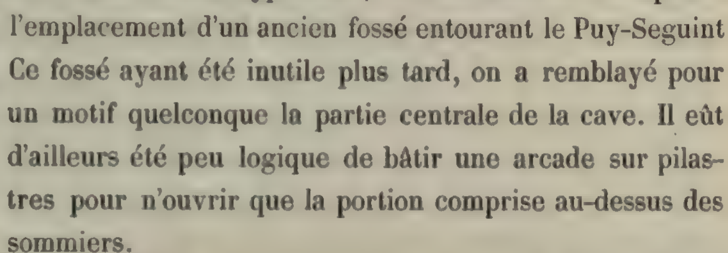
M. Conqueret. La porte franchie, on trouvait un long couloir couvert, dont une portion sert maintenant de cour à la maison moderne. Sur un des côtés de ce couloir ont été conservées trois arcades ogivales de largeurs inégales, retombant sur des piliers carrés, dont le chapiteau est remplacé par un simple tailloir orné de festons. L'extrados des arcs est entouré d'un cordon orné d'étoiles à huit rayons. L'arcade la plus étroite retombe sur deux consoles : l'une d'elles représente une tête de tigre, et l'autre un bossage orné de petites feuilles rondes comme celles de la fenêtre de l'Hôtel de Ville. La portion qui reste entre ces piliers et le mur longeant la rue Blandin est complétement reconstruite, ainsi que la

portion qui longe la Grande-Rue; on ne peut donc établir que des conjectures sur sa forme primitive. Une cave ancienne existe sous la partie du bâtiment qui longe la rue Blandin.

Dans le fond de ce couloir est une porte murée qui communiquait dans le rez-de-chaussée de la partie conservée de l'ancienne maison, appartenant maintenant par moitié à M. Moulinet, boulanger, et à une aubergiste dont je ne sais pas le nom. Après avoir franchi le seuil de la porte, on se trouve enfermé dans une antichambre étroite *(D)*. Comme le vantail de la porte, même ouverte, aurait tenu trop de place, on lui a ménagé une niche dans le mur, de sorte que, dans cette position, il ne faisait pas de saillie sur la muraille. L'antichambre n'est d'ailleurs signalée que par les arrachements de ses parois. Ce rez-de-chaussée était éclairé, à l'ouest, par deux petites fenêtres ogivales, biseautées extérieurement et largement ébrasées vers l'intérieur; leur archivolte extradossée est formée de longs claveaux, et leurs pieds-droits, comme celui de toutes les autres ouvertures, de pierres beaucoup plus fortes que celles de l'ensemble de la construction, bâtie en appareil moyen carré et piqué. Ces croisées ont été fortement dénaturées : une d'elles a été élargie, et l'autre est en partie remplacée par une grande porte déjà assez ancienne. Entre les croisées, d'énormes corbeaux soutiennent le foyer d'une cheminée du premier étage. En face des fenêtres existe une porte murée en cintre bombé, communiquant autrefois dans la partie orientale de la maison. En face de la porte principale, une grande arcade ogivale occupant toute la largeur du rez-de-chaussée le divisait en deux parties à peu près égales. Cette arcade est actuellement murée. L'autre moitié du rez-de-chaussée est tout à fait dénaturée : les fenêtres ont fait place à une porte et à une fenêtre plus large que les deux petites ouvertures ogivales, et une porte qui se trouvait au fond et permettait de communiquer dans la partie maintenant ruinée de la maison, au nord, a été murée.

Sous cette partie du rez-de-chaussée existe une cave peu profonde, dans la direction de celle qui est sous la maison neuve, et qui, avec le peu d'élévation des fenêtres au-dessus du sol (il n'était pas dans l'usage alors de laisser les fenêtres d'un accès aussi commode), me fait penser que le sol intérieur de tout ce rez-de-chaussée était plus bas qu'il ne l'est maintenant, et que, de la porte d'entrée, on y descendait par des escaliers. Dans cette hypothèse, la rue Blandin occuperait

1er étage.



2e étage.

l'emplacement d'un ancien fossé entourant le Puy-Seguint Ce fossé ayant été inutile plus tard, on a remblayé pour un motif quelconque la partie centrale de la cave. Il eût d'ailleurs été peu logique de bâtir une arcade sur pilastres pour n'ouvrir que la portion comprise au-dessus des sommiers.

Les poutres et les solives du plancher sont appuyées sur une corniche en pierre peu saillante qui règne tout le long du mur. Le rez-de-chaussée ne paraît pas, du moins dans la partie intacte de la maison, avoir eu de communication directe avec le premier étage. Pour en trouver l'entrée, il faut revenir chez M. Conqueret, dans le couloir-antichambre; là, à la hauteur de ce premier étage, on voit une porte fort belle (Planche LIV), à laquelle on arrivait peut-être par un escalier en pierre dont il ne reste plus que deux marches; elle s'ouvre sous un linteau droit, orné sur sa face verticale d'un élégant méandre, et sous sa face horizontale de trois patères renfermant un petit

fleuron. Ce linteau supporte un tympan encadré d'une archivolte en plein-cintre subquinquilobé. Dans les trois lobes supérieurs sont trois têtes en haut relief. Au sommet, une tête d'homme barbu, à longs cheveux divisés sur le front; à sa droite, une tête de jeune homme; à sa gauche, une tête de femme couronnée. Ces trois têtes, non nimbées, sont peut-être des portraits; leurs yeux ouverts sont très-saillants. Sauf cette difformité, qui se remarque sur toutes les sculptures de La Réole, elles sont d'un très-beau dessin et surtout pleines de style. Cette archivolte retombe sur deux colonnes qui ont pour chapiteau une tête monstrueuse engoulant la colonne. Le tailloir est couvert de festons. Le linteau s'appuie sur deux consoles ornées : l'une, d'un vigoureux entrelac, et l'autre d'une belle fleur formée de quatre pétales dont les extrémités sont recourbées. Deux colonnettes servent de support à ces consoles. Cette porte est actuellement murée.

A côté d'elle, sur le mur à gauche, est une autre porte ogivale, murée aussi, et par laquelle on arrivait à une pièce donnant sur la rue Blandin, et remplacée maintenant par la maison moderne. La planche LIV montre ce que la description a été impuissante à faire comprendre. Il est bon de faire remarquer ici que le portail de l'église de Puy-Seguin, dans l'Entre-Dordogne, est aussi en plein-cintre subquinquilobé, et que les sculptures et moulures de ce portail sont semblables à celles de la maison Seguin. Cette coïncidence apporte une preuve nouvelle à mon opinion, et j'ajoute de plus que la maison de la rue Blandin et l'église de Puy-Seguin ont peut-être été bâties par le même architecte, au service du même seigneur, un membre de la famille Seguin.

Après avoir franchi cette porte, on rencontrait immédiatement, comme au rez-de-chaussée, une petite antichambre dont la porte s'appliquait aussi dans une niche plate réservée pour elle dans la paroi du mur. La salle dans laquelle on entre est juste de la dimension de celle du rez-de-chaussée, et n'a jamais été plus grande, parce que le mur qui la sépare de sa voisine, bâti sur l'extrados de l'arc ogival du bas, est ancien.

A l'une des extrémités de ce mur, juste en face de la porte d'entrée, est une porte murée qui permettait autrefois de passer dans la pièce voisine. Sur la paroi orientale de la chambre, c'est à dire à droite en entrant, on trouve une porte qui donnait accès dans les appartements situés de ce côté. Le mur donnant sur la rue Blandin est percé de deux fenêtres, défigurées par une restauration postérieure; mais celles de la chambre voisine nous font voir qu'elles étaient ogivales, fortement biseautées en dehors, et leur cintre percé dans une grosse pierre carrée; qu'en dedans, elles étaient en plein-cintre et très-ébrasées; que le bord de cet ébrasement était adouci par un large cavet.

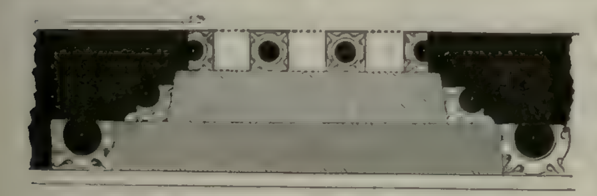
Entre ces deux fenêtres est une cheminée extrêmement curieuse, aussi ancienne que la maison elle-même, et parfaitement conservée (Planche LV). Son ouverture a $2^{m}13$ de large sur $1^{m}90$ de hauteur. Le manteau convexe, mais formé de trois faces droites, est d'une seule pierre; il a 80 centimètres de haut; il est orné d'une arcature formée d'arcs en plein-cintre s'entrecroisant de façon à former onze arcs ogivaux retombant sur des pilastres sans chapiteaux et sans bases. Sous l'arc du milieu est sculptée une charmante tête de jeune homme. Ce manteau est surmonté d'une corniche fort simple et soutenu par deux consoles très-saillantes, divisées elles-mêmes en trois consoles superposées et en retrait, couvertes de quatre bas-reliefs très-remarquables comme dessin et comme style. Un des bas-reliefs représente une harpie à corps d'oiseau; ses pieds sont armés de griffes puissantes, et son cou est surmonté d'une délicieuse tête de femme. Sur la console inférieure est un enroulement, au centre duquel une tige supporte une jolie tête humaine. Un autre bas-relief représente un dragon sans ailes; *sa croupe se recourbe en replis tortueux;* ses pieds sont armés de griffes; il a la tête plate d'un serpent. La console au-dessous est ornée d'une superbe tête

de jeune homme, dans un encadrement d'arabesques. La troisième console n'est qu'un simple corbeau sans ornements. Au-dessus du manteau, la hotte se rétrécit jusqu'à la corniche qui supporte les poutres du plancher et fait le tour de la salle. Dans la chambre voisine du même étage, on trouve à droite, après avoir franchi la porte, une petite armoire carrée, puis une ouverture qui donne dans la maison voisine ; au fond, en face de la porte d'entrée, une autre porte de communication. Deux fenêtres donnaient sur la rue Blandin ; une seule est intacte, l'autre a été remaniée, mais on y a conservé l'ancien banc en pierre. Cette seconde chambre n'avait pas de cheminée.

La porte d'entrée du second étage est placée juste au-dessus de celles des étages inférieurs; elle est à linteau sur consoles, assez étroite, murée depuis assez longtemps, puisqu'un corbeau ayant dû servir de moucharaby a été établi sur ce remplissage. Après l'avoir franchie, on se trouve dans une antichambre analogue à celles qui sont au-dessous, précédant une vaste salle maintenant divisée en deux par un mur moderne, et occupant autrefois tout l'étage. Elle est remarquable par le luxe de son ornementation. Ce devait être l'appartement le plus riche de toute la maison Seguin. Au milieu, deux magnifiques fenêtres percées sur la rue Blandin y répandaient une abondante lumière; deux autres petites fenêtres sont percées aux deux extrémités du même mur. En face des fenêtres, et par conséquent à droite de la porte d'entrée, on a orné la paroi de deux grands arcs ogivaux qui retombent sur trois colonnes *(CAB)* dont les chapiteaux sont ornés de palmettes entourant des têtes de monstres ou de charmantes têtes humaines vigoureusement sculptées. Dans les remplissages qui ferment ces grandes arcades s'ouvrent de petites fenêtres en plein-cintre, très ébrasées vers l'intérieur, où leur arc est extradossé (Planche XLVIII, n° 5). A l'extérieur, il est taillé dans une seule pierre, comme celui de certaines petites fenêtres fort communes dans les églises romanes.

Les deux grandes fenêtres de cette salle sont, à mon avis, ce que l'art du commencement du XIIIe siècle a laissé de plus remarquable dans l'architecture civile du sud-ouest de la France. Elles sont semblables entre elles, sauf dans les détails de leurs sculptures. L'une d'elles est considérablement dégradée; l'autre est presque intacte, mais un des chapiteaux est mutilé et deux de ses ouvertures sont bouchées avec des briques. Un mur moderne, construit pour diviser cette salle en deux, s'appuie entre les deux fenêtres et empêche de voir comment elles sont reliées l'une à l'autre. Dans ma gravure (Planches LVII), j'ai séparé les colonnes des embrasures par un petit pilastre Cette gravure représente le côté de la salle tel qu'il devait être avant la construction du mur qui la divise maintenant. La Planche LVI fait voir une embrasure et le mur de séparation.

Chaque fenêtre (voici le plan de celle qui est intacte) se compose de trois hautes et étroites baies ogivales, dont les archivoltes retombent sur deux minces colonnettes monolithes, isolées, et



deux autres colonnettes engagées dans les pieds-droits, toutes quatre appuyant leurs bases sur l'allége. Leurs chapiteaux sont garnis de crochets, entre quelques uns desquels s'avancent de charmantes petites têtes humaines. Ces crochets ne ressemblent pas à ceux employés dans le courant du XIIIe siècle : ce sont des espèces de feuilles d'acanthe dont les extrémités supérieures sont très-recourbées, ou des sortes de fleurs de lis renversées, d'un dessin très large. Ces baies ogivales, toutes trois de même hauteur, s'ouvrent sous un tympan au fond d'une embrasure recouverte de deux grandes archivoltes ogivales en retrait, retombant sur des colonnettes

qui garnissent les parois des embrasures. La colonnette de l'archivolte du fond est de même dimension que celles des baies; mais l'autre, d'un diamètre plus considérable, est également plus longue, parce qu'elle s'appuie sur un banc qui fait le tour de la salle, et bien plus bas que l'allége. Les archivoltes sont ornées, sur leur face et leur intrados, d'une façon fort originale, et dont on ne trouve peut-être pas d'autre exemple. Les claveaux, au nombre de vingt-deux pour une fenêtre et de vingt-quatre pour l'autre, sont formés d'une billette *ogivale* très-saillante. Chacun d'eux est séparé de son voisin par une profonde scotie. Les Planches LVI et LVII font, je crois, comprendre cette curieuse ornementation.

Les chapiteaux des colonnettes de la fenêtre du fond sont presque tous entièrement dégradés; on en voit un cependant orné d'une tête humaine s'avançant entre de grosses feuilles recourbées. Ceux de l'autre fenêtre sont à peu près intacts. Celui sur lequel retombe, à droite, la plus petite archivolte, représente une hideuse tête de monstre à dents aiguës engoulant la colonnette; il ne reste plus de celui de gauche qu'une jolie tête humaine. Sur le chapiteau de la grande colonnette de droite est une magnifique tête de jeune homme barbu, entre deux charmantes feuilles d'acanthe; à gauche est une tête d'aigle entourée de feuilles recourbées ressemblant à des fleurs de lis. Les bases de toutes les colonnettes de cette salle, pourvues de griffes, sont d'un remarquable dessin. Celles des grosses colonnes des fenêtres et des arcades du fond sont percées de petits orifices carrés de 0,50 à 1 mètre de profondeur, et dont je ne peux deviner l'usage. Les profils des tailloirs, ceux des cordons, des billettes des claveaux, de l'archivolte qui recouvre ces claveaux, etc., sont également fort beaux. L'artiste qui a sculpté cette maison et l'architecte qui a conçu ces fenêtres avaient un remarquable talent. A l'extérieur, les baies sont encadrées par une archivolte en plein-cintre retombant sur un cordon qui s'étend sur toute la longueur de la muraille.

La hauteur totale de ces fenêtres, depuis le plancher de la chambre, est de 5 mètres environ; leur largeur totale est de 3^{m}30; la hauteur des baies est de 2^{m}14. Il est probable que, dans l'origine, on fermait ces fenêtres avec des tentures; plus tard, ce mode ayant paru insuffisant, on a employé deux volets; mais pour les établir et surtout les fermer, il a fallu entailler le tailloir des chapiteaux des colonnettes. Ouverts, les volets devaient faire le plus mauvais effet; fermés, ils enlevaient toute la lumière. Près de l'angle nord-est existent deux portes : l'une communiquait dans des appartements placés au nord, et l'autre dans la partie de la maison placée à l'est et maintenant démolie.

A côté de l'antichambre qui suivait la porte d'entrée, on voit de petites colonnes engagées dans la muraille, et qui ont dû supporter une galerie ou tribune qui occupait toute l'extrémité méridionale de la salle; ce qui, avec le banc qui en fait le tour, donnerait à penser qu'elle servait de tribunal, de salle de délibération, de lieu de réunions solennelles. Le dessous de cette galerie était éclairé du côté de la rue Blandin par une fenêtre, et du côté opposé par un petit jour très-ébrasé en dedans.

Les étages de cette maison ne sont pas, comme c'était l'ordinaire, séparés par des bandeaux, et l'allége des fenêtres ne paraît pas à l'extérieur. C'est une construction très-simple, mais qui ne manque pas de caractère. Les deux petites fenêtres du second étage sont maintenant dénaturées; je ne sais même pas si elles étaient ogivales primitivement.

J'ai avancé plus haut, que cette maison de la rue Blandin ne formait qu'une faible portion d'une grande maison dont la façade devait être sur la Grande-Rue. Je base mon opinion, en premier lieu, sur l'existence des diverses portes signalées dans ma description, portes qui sont dirigées vers le sud où existait la façade supposée, vers le nord où est maintenant une maison moderne, et vers l'est où existe une maison dont plusieurs parties sont aussi anciennes que celle que je viens de décrire; en second lieu, sur l'existence d'un évier au point *E* du plan du rez-de-chaussée. Il est évident que si la maison placée à l'est n'avait pas appartenu au même propriétaire, il n'aurait pu avoir un évier dont l'égout rejetait les eaux de vaisselle dans la cour ou l'antichambre et devant la porte d'une habitation étrangère. Tout cet emplacement compris entre la rue Blandin et la rue Pey-Seguin appartenait donc probablement, au XIII[e] siècle, à un seul propriétaire. La façade qui donne sur la rue Pey-Seguin est pourvue d'ouvertures ogivales de l'âge et du caractère de celles de la rue Blandin. Voici (Planche XLIX, n° 8) des caractères dont je n'ai pu deviner le sens et qui sont gravés sur l'archivolte d'une petite fenêtre dans la rue Pey-Seguin, où l'on voit également une porte dont le linteau (Planche XLIX, n° 9) est orné d'une moulure que je crois fort rare; on rencontre aussi dans cette maison cette petite ouverture (Planche XLVIII, n° 4) ressemblant à celles qui s'ouvrènt à l'est de la grande salle de la rue Blandin.

Si j'ai parlé si longuement de cette belle maison, c'est que je la considère comme un des plus beaux restes de l'architecture civile dans le midi de la France, et que je serais heureux si l'étude que j'en publie pouvait engager la ville de La Réole à en faire l'acquisition pour la sauver de la ruine imminente dont elle est menacée.

L'église *Saint-Pierre* est un édifice de la fin du XII[e] siècle ou des premières années du XIII[e]; elle est contemporaine par conséquent de tous les beaux monuments de La Réole. Elle se compose d'une large nef à trois travées, terminée à l'orient par une abside polygone. Des transsepts ont été ajoutés plus tard : chacun d'eux a une abside pentagone. Une porte du XIV[e] siècle s'ouvre au nord du transsept septentrional. Une porte bien plus moderne s'ouvre dans la façade occidentale. Cette église n'a de bien remarquable que les sculptures, qui paraissent avoir été exécutées par l'artiste qui a orné la maison Seguin : ce sont les mêmes feuillages, largement traités et d'un goût si pur; les mêmes masques humains, gracieux ou grimaçants, jeunes et souriants, vieux et sévères; les mêmes têtes de monstres et les mêmes moulures. Les chapiteaux, où des têtes humaines sourient ou grimacent au milieu des feuillages qui enveloppent la corbeille, sont admirables de forme et d'exécution, mais ne font pas oublier les corbeaux de la corniche de l'abside, où l'on voit une collection de masques qui ne le cèdent ni aux productions de Callot, ni à celles de nos caricaturistes les plus renommés; et tout cela est traité avec une ampleur de style qu'on ne retrouve qu'aux belles époques de l'art grec.

En 1253, cinquante ans environ après sa construction, le roi d'Angleterre, Henri III, ordonna de démolir l'église [1]. Cet ordre fut peut-être exécuté, et cependant cette même église est encore debout. Voici comment : les habitants de La Réole avaient transformé leur église en forteresse, d'où ils lançaient d'énormes pierres et des traits prodigieux contre le château. On sait quelle place il fallait pour asseoir les engins destinés à cet usage [2]. On avait donc établi des terrasses sur les voûtes de l'église qui dominait le château, et c'est de là que partaient les projectiles. Ces énormes

[1] *Supra*, p 132. — [2] *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie,* par le prince Louis-Napoléon Bonaparte (S. M. Napoléon III). — Viollet-le-Duc; *Dictionnaire raisonné de l'architecture...,* au mot *engin.*

pierres étaient lancées en bombe; elles effondraient les toitures et les voûtes. Leur portée n'était pas considérable; aussi Henri III, qui ne voulait que garantir le château pour l'avenir, et non détruire le couvent, se contenta de faire démolir la portion de l'église trop rapprochée de la forteresse, c'est-à-dire les deux travées occidentales. Elle en avait cinq (1), il lui en resta encore trois. Si la démolition n'a pas été exécutée alors, elle l'a été depuis, en 1577, par les huguenots (2), car l'église a été plus longue qu'elle ne l'est maintenant. On peut s'en convaincre en examinant avec attention les deux derniers groupes de colonnes, à l'ouest, coupés en deux par le mur de façade. Ce mur n'a recouvert que les colonnes du centre; de sorte qu'à l'extérieur, surtout du côté du sud, on aperçoit encore en place une colonne et un chapiteau appartenant à ce groupe. La nef m'avait toujours paru trop large (16m50 environ) pour sa longueur (38m50). D'un autre côté, je trouvais que les groupes occidentaux de colonnes se reliaient mal avec le mur de façade; je me mis alors à étudier le monument avec plus d'attention, et j'ai pu apporter une preuve de plus que les caractères archéologiques s'accordent ici encore parfaitement avec les textes écrits. L'église est, dans ses parties essentielles, de la fin du XIIe siècle; mais elle était plus longue que maintenant, et ses travées occidentales peuvent bien avoir été démolies par Henri III d'Angleterre ou par les huguenots.

Je ne dis rien du grand couvent bâti au XVIIIe siècle, et dans lequel la sous-préfecture, la mairie, le tribunal civil, la justice de paix, la gendarmerie et l'octroi sont parfaitement à l'aise; ils me font regretter l'ancien monastère et le vieux cloître où les Bénédictins devaient avoir prodigué les ornements et les sculptures qui valaient bien ces longues lignes froides, et ces pavillons de caserne, et ces salles de château, et ce cloître sans caractère où les grilles en fer sont les seuls ornements qui ont pu exciter mon admiration. Dans un monument de ce genre, on n'est nullement choqué de voir un chef de bureau, un avocat, un juge, un douanier, un gendarme; un moine seul n'y serait pas à sa place.

Château des Quate-Sos. — Pendant tout le moyen âge, le château de La Réole était une forteresse indépendante de la ville; il avait son capitaine particulier, qui cependant prêtait serment entre les mains des jurats. Cet état de choses dura jusqu'à la fin du XVIe siècle (3). Néanmoins, malgré les démêlés multipliés que cette séparation occasionnait entre le commandant et les magistrats, l'histoire du château se trouve, comme nous l'avons vu plus haut, intimement liée à celle de la ville. Pendant la domination anglaise, les commandants du château paraissent avoir été nommés par le roi. Ainsi, en 1220, le roi d'Angleterre écrivit au maire et aux prudhommes de livrer la tour (le château?) de La Réole à Philippe de Uletot, à qui il donnait la garde de tout le Poitou et de toute la Gascogne (4). Guillaume Gombaut, qui était prévôt de la ville, était en même temps gouverneur du château en 1261 (5). En 1274, un autre prévôt de la même ville, Gauthier de Taney, avait le même commandement (6). Le 17 novembre 1275, Guiscard de Bourg reçut du roi le château de La Réole, à la condition de le rendre quand il en serait requis (7). En 1291-92, la garde du château fut confiée par Édouard Ier à Arnaud Audouin (8). En 1305, Fort ou Fortin de Vals était en même temps prévôt de la ville et gouverneur des Quate-Sos (9). En 1308, Bernard Ferraunt fut nommé à cette

(1) Le nombre des travées est ordinairement impair. — (2) M. Dupin; *Notice... description de l'église*, p. 78. — (3) M. Dupin; *Notice... etc.* — (4) Rymer; t. I, pars 1a, p. 84, 3e édit. — (5) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 277; *Coutumes de La Réole*, art. 81. — (6) *Id.*, p. 278; *id.*, art. 84. — (7) Martial et Jules Delpit; *Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque de Wolfenbuttel.* — (8) *Rôles Gascons.* — (9) M. Dupin; *Notice... etc.*

charge par le roi d'Angleterre [1]. En 1325, on trouve qu'elle était occupée par Guillaume de la Balma, chevalier, qui était encore capitaine du château en 1322, 1337 et 1339 [2]. En 1341, la châtellenie et la garde de cette forteresse fut donnée à Guillaume Sans [3] de Pommiers. Mais en 1345, Aghos de Baulx, qui en était capitaine pour le roi de France, défendit, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le château pendant neuf semaines contre le comte de Derby. Après avoir pris le château, le général anglais y laissa un capitaine de sa nation [4], qui ne fut probablement chargé de cette mission que provisoirement. Guillaume Sans de Pommiers vint reprendre sa place, et le 12 octobre 1357, Édouard III décida que La Réole étant une ville frontière, serait à l'avenir, ainsi que son château, gouvernée par un Anglais. Ce décret ne devait être mis à exécution qu'après la mort de Guillaume Sans, qui était encore châtelain et gouverneur de la ville. Si cependant, ajoutait le roi, Guillaume donnait sa démission, il serait remplacé par un Anglais [5]. En 1395, on trouve Maurel de Huyssac, chevalier, seigneur d'Audrenaut, sénéchal du Bazadais, du Bordelais et des Landes, châtelain et prévôt de la ville de La Réole pour le roi de France [6]. En 1426 et 1433, Jean de La Sare était capitaine de La Réole [7]. En 1442, le château où commandait Georges Soliton fut pris par les Français et donné en garde par Charles VII à Olivier de Coïtivy [8]. En 1543, c'était David de Montferrand qui était capitaine du château [9], et François de Gasc, sieur de Marcellus, en 1594 [10]. Après la conquête de la Guyenne, le roi de France garda le privilége de nommer le gouverneur; mais le rôle important qu'avaient joué ces sortes de forteresses avant l'usage de l'artillerie était près de finir, et bientôt après, elles ne furent plus considérées que comme des positions inquiétant seulement les villes et les campagnes dans lesquelles elles se trouvaient. Aussi, au commencement du XVII[e] siècle, fit-on démolir ou simplement démanteler une quantité considérable de châteaux. Celui de La Réole ne fut pas épargné : Louis XIII, par lettres-patentes du 4 janvier 1629, en ordonna la démolition. Le duc d'Épernon fut chargé de faire exécuter cet ordre. Il écrivit pour cela aux jurats de La Réole, le 19 janvier 1629; il leur ordonna « de faire procéder » incontinent à la démolition et razement entier du donjon, murailles, tours, deffences et comblement » des fossez du chasteau de ladicte ville qui sont du costé d'icelle, sans toutes fois toucher aux » logements manables qui sont tant dehors que dedans ledit chasteau : et ce, par corvée des » habitans de ladicte ville et des lieux circonvoisins qui sont à trois lieues à la ronde. » Le roi en avait fait don au maréchal de Roquelaure, qui était mort en 1625 au château de Lectoure, où sa veuve avait continué de résider avec son fils encore fort jeune. La maréchale avait confié la garde du château de La Réole à un certain nombre de soldats, qui ne voulurent pas le rendre à d'Épernon. Celui-ci fut obligé d'employer la force. En conséquence, il écrivit aux jurats, le 24 janvier, qu'ayant appris la désobéissance de ceux qui sont dans le château aux commandements du roi, ils aient à se procurer des échelles, dont le sieur de La Roche, capitaine de ses gardes, fixera le nombre, la longueur et la hauteur. Il les prie en même temps de fournir les hommes qui seront nécessaires, afin qu'il ne soit pas obligé de faire venir des gens de guerre pour procéder à cette exécution. Quand tout fut prêt, on attaqua la place de toutes parts. Une batterie de deux canons fut établie sur la place Saint-Pierre, en face du donjon où était le pont-levis. Le 30 janvier, une *saucisse* ayant

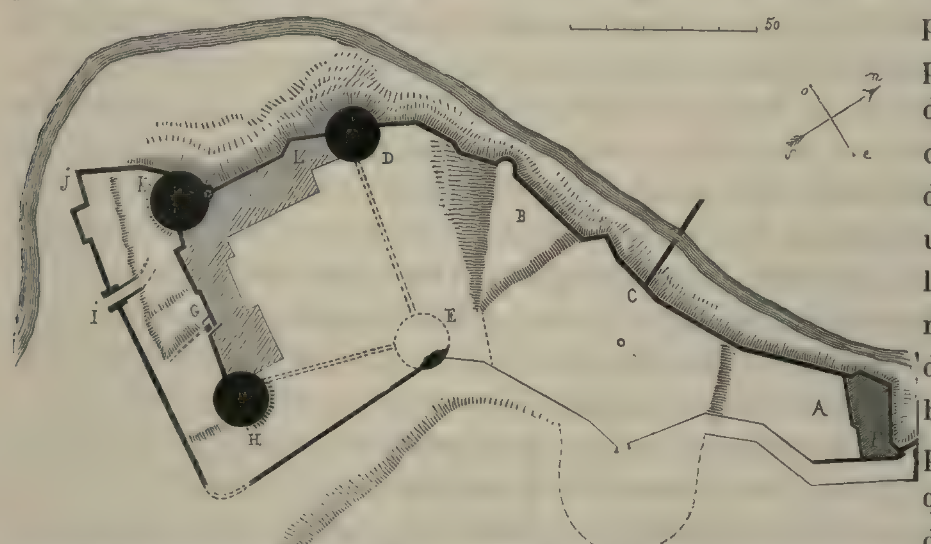
(1) *Rôles Gascons.* — (2) *Archives historiques de la Gironde,* t. II, p. 279, 286, 289 et 299, *Coutumes de La Réole,* art. 87, 106, 112 et 138. — (3) *Rôles Gascons.* — (4) *Supra,* p. 137. — (5) Rymer; t. III, pars 1ª, p. 380. Londini, 1825. — (6) *Archives historiques de la Gironde,* t. II, p. 289; *Coutumes de La Réole,* art. 88. — (7) Rymer; t. IV, pars 4ª, p. 196, et t. V, p. 50, 3e éd. — (8) *Supra,* p. 139. — Ussac y commandait pour Henri IV; *id.*, p. 141. — (9) *Archives historiques de la Gironde,* t. I, p. 319. — (10) M. Dupin; *Notice... etc.*

fait sauter deux voûtes de la tour de l'angle sud-est, les assiégés se rendirent sans conditions. Le 31, sans perdre un moment, le duc d'Épernon fit mettre à mort les prisonniers. Le 13 mars suivant, le roi fit don à François Saumon, archer des gardes de son corps, et à Joseph Jarry, garçon de ses apothicaires, en considération de leurs services et pour leur donner moyen de les continuer, de la démolition du château de La Réole. Toutes les armes et les munitions de guerre furent envoyées à Bordeaux. « Le matériel se composait de plusieurs canons, fauconneaux, arquebuses à croc, » couleuvrines, 397 mousquets, 188 piques, cinq barils de poudre, cinq caisses de balles et de » plomb, etc. »

Les deux tours de l'entrée et les courtines du nord et de l'est furent démolies alors; mais ce n'est que vingt ans après que le château fut entièrement démantelé ([1]).

On rendit les meubles à la maréchale de Roquelaure. Son fils, le marquis de Roquelaure, ayant donné sa démission, le roi nomma, le 16 juin 1649, M. de Comminges capitaine et gouverneur du château et de la ville de La Réole. En 1681, il appartenait à M. de Lacortiade; il passa ensuite à la famille Duval et à M. Azemar, puis enfin à M. Pirly, ancien sous-préfet de La Réole, qui le possède actuellement ([2]). Grâce à son obligeance et à son accueil bienveillant, j'ai pu visiter, dessiner et étudier le château dans toutes ses parties.

Le château des Quate-Sos, qui me paraît avoir été construit ou reconstruit ([3]) en même temps que les murs de la troisième enceinte de la ville, c'est-à-dire au milieu du XIIIe siècle, était, au moyen âge, une des places les plus fortes de la Guienne; c'en est maintenant une des ruines les plus intéressantes. A l'extrémité occidentale du plateau sur lequel est bâtie la ville s'avance un promontoire rocheux, séparé du plateau par une dépression naturelle. Du côté opposé, le ruisseau du Charros, encaissé dans une vallée étroite, enveloppe une partie du promontoire et se jette aussitôt dans la Garonne, dont la berge devait être autrefois plus rapprochée des murs que maintenant ([4]). Avant d'arriver au sommet du chemin creux qui sépare la ville du château, on a creusé une coupure qui relie ce chemin au vallon du Charros. C'est dans cette enceinte, de forme à peu près carrée, qu'a été bâtie la forteresse.



([1]) M. Dupin; *Notice... etc.* — *Archives historiques de la Gironde,* vol. I, p. 328 et suiv. — ([2]) *Id.* — *Id.*, t. II, p. 378. — ([3]) M. Grelet-Balguerie dit avoir la preuve qu'en 1189, Richard Cœur-de-Lion étant arrivé à La Réole, construisit le château. Il est très-probable que Richard construisit un château à La Réole, mais ce n'est pas celui qui est maintenant debout; on peut cependant faire remonter à cette époque quelques fragments de sculpture encastrés dans les murailles du château. Nous avons vu plus haut, page 131, que Louis VIII aussi fit réparer ou reconstruire le château, ou du moins eut la pensée de le faire. Je ne crois pas que ce projet ait été exécuté; dans tous les cas, ce château n'existe plus. — ([4]) On a redressé le cours du ruisseau lors de la construction du chemin de fer, dont le terrassement cache le pied de la forteresse à ceux qui suivent le bord de la rivière.

A l'ouest, les pentes naturelles sont extrêmement abruptes; au sud, les rochers sont à pic dans certains endroits. Néanmoins, de ce côté et de celui de l'est, on a cru nécessaire de bâtir une seconde muraille bien moins haute que la première et enveloppant des lices d'une étendue assez considérable. Du côté opposé, et à peu de distance du bord extérieur de la coupure, est le jardin du château, situé sur un plateau légèrement plus élevé que les terres environnantes. Il est probable que là se trouvait une motte dont il est parlé dans une transaction entre le capitaine du château, David de Montferrand, et les jurats de La Réole, le 22 mars 1543; on y trouve cet article : « Item, » aussi ne seront empeschez lesdicts juratz, manans et habitans, de aller et venir et soy promener » sur la motte qui est près ledict chasteau es environs (1). »

Nous avons vu plus haut que les courtines du nord et de l'est ainsi que la tour de l'angle nord-est avaient été complétement démolies en 1629; mais l'œuvre de démolition n'a pas été telle qu'on ne voie encore un petit fragment de la base de cette tour, qui, par la place qu'elle occupait, prouve que le plan du château était à peu près carré et de la dimension de celui de Villandraut. Nous avons vu que le *donjon* où était le pont-levis avait été démoli, ce qui donne à penser, ou que la tour démolie était appelée le *donjon,* ou plutôt que le pont-levis précédait une tour élevée au milieu de la courtine, sur le bord de la coupure, et qu'on appelait alors le *donjon* (2); peut-être aussi, mais aucune preuve n'en existe, la porte s'ouvrait-elle entre deux tours, comme à Villandraut, ou à côté de la tour démolie, comme à Rauzan. Je laisse de côté toutes ces suppositions, pour ne m'occuper que de ce qui existe.

Le plan donc se compose d'une enceinte carrée flanquée à chaque angle d'une tour ronde. La porte devait se trouver dans la courtine du nord, où rien maintenant ne reste debout. Des lices ou terrasses inférieures protégeaient le château du côté de la rivière et du couvent des Bénédictins. Elles englobent toute la tour du sud-est et une grande partie de celle du sud-ouest. On doit peut-être comprendre aussi dans les dépendances du château primitif, le jardin de l'habitation actuelle, jusqu'à cette grosse tour, ou plutôt ce grand bâtiment carré et fortifié en face de la rue Porte-Pinte et au bout de celle de la Glacière. Cette dernière rue occupe une dépression naturelle du terrain, et va rejoindre, par son extrémité supérieure, le chemin creux qui sépare le couvent du château. S'il en était ainsi, la forteresse et ses dépendances occupaient toute l'extrémité occidentale de l'ancienne ville; alors, la porte de cette enceinte extérieure du château devait se trouver au bout des deux chemins creux, à la place occupée par la grille actuelle et en face de la motte élevée dans le but de défendre cette entrée.

On voit par ce qui précède que cette position était admirablement choisie, et que la nature avait puissamment aidé l'art pour faire de cette place une des forteresses les plus redoutables des bords de la Garonne.

Si de l'ensemble on passe aux détails, l'intérêt reste le même, malgré l'absence complète des murs qui faisaient face à la ville. En commençant par l'est, on trouve le grand bâtiment *(F)* dont j'ai déjà parlé, et qui forme comme une proue avancée chargée de résister aux attaques tentées de ce côté. Ce bâtiment, de forme irrégulière, a des murs épais de $1^{m}70$; il est percé d'une certaine quantité de meurtrières dirigées sur le ruisseau du Charros et battant le pied des murs de la ville qui se relient au château. Des latrines sont tournées vers le Charros; comme toutes celles de cette époque, elles sont en saillie sur la muraille et sont supportées par deux consoles à plusieurs

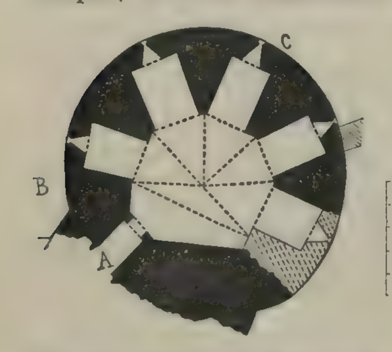
(1) *Archives historiques de la Gironde,* vol. I, p. 319. — (2) Je connais plusieurs châteaux dont la tour qui surmonte la porte est appelée le *donjon.*

retraits. Ce bâtiment formait un appartement complet, car un évier se voit aussi dans une des meurtrières.

Depuis ce bâtiment jusqu'à la tour de l'angle nord-ouest de l'enceinte carrée, le mur n'offre rien de particulier; le sommet en est à peu près partout horizontal; de sorte qu'il est plus élevé au-dessus du sol intérieur en *A* et en *B* qu'en *C*, cette dernière terrasse se trouvant plus élevée que les autres (c'est là qu'était, je crois, la motte dont j'ai parlé plus haut); de plus, il ferme l'extrémité de la coupure *DE*, où il est surmonté d'un chemin de ronde; ailleurs, tout le sommet est crénelé. Il faut remarquer que ces murs ne forment pas une ligne droite, ce qui cependant eût été d'une facile exécution, mais que toutes ces lignes sont brisées, et que de plus on voit plusieurs saillies et une espèce de contre-fort ou section de tour demi-circulaire. Tout cela avait été fait pour établir des postes avancés, afin de prendre en flanc les assaillants qui auraient tenté de saper la base de la muraille.

Nous avons vu que toute la partie septentrionale et orientale du château avait été démolie; la coupure a été en grande partie comblée, et c'est de plain-pied, sans rencontrer d'obstacles, qu'on entre maintenant dans la cour centrale, au fond de laquelle M. Perly s'est fait une charmante habitation. Là déjà, à la fin du XVI[e] siècle, on avait réparé les appartements dans le goût du temps. De grandes salles et une cuisine voûtées sous le rez-de-chaussée, par rapport à la cour, servent maintenant de caves et de *greniers*. Mais toutes ces réparations, plus ou moins modernes, n'offrent qu'un médiocre intérêt; aussi, après nous être promené un instant sur la terrasse d'où l'on jouit d'une admirable vue, après avoir vu passer sous nos pieds un bateau à vapeur et un train du chemin de fer, nous traverserons de nouveau la cour pour étudier les trois belles tours angulaires qui font classer ce château au nombre des ruines les plus intéressantes de la Gironde.

Après la démolition ordonnée par Louis XIII, on a comblé l'extrémité orientale de la coupure, et pour descendre au fond de celle qu'on a laissé subsister, on a construit un bel escalier à deux rampes, couvert maintenant de lierre et de plantes grimpantes. Laissons cet escalier sur notre droite, et, prenant un petit sentier près d'une grande voûte effondrée, dirigeons-nous vers la tour de l'angle nord-ouest *D*. Il n'en reste que le rez-de-chaussée, dont le sol est au niveau de celui de la cour. Une partie des murs est enlevée, la voûte est effondrée, et la clef, qui gît au milieu du sol (Planche LVIII), était ornée d'un écusson burelé de neuf pièces. On entre maintenant dans cette tour par une énorme brèche; on y pénétrait autrefois par une porte ogivale actuellement murée *(A)* (plan de détail), qui communiquait aux appartements de l'ouest. Les meurtrières, au nombre de cinq, sont percées sous un linteau sur consoles, au fond de profondes niches voûtées en ogive : ce sont tout simplement de longues fentes verticales pattées à leurs extrémités. Comme cette tour s'élève sur un monticule rocheux presque à pic, il fallait, pour atteindre les assaillants, viser de haut en bas; aussi, les meurtrières sont-elles extrêmement plongeantes, c'est-à-dire que leur pointe inférieure est au-dessous du sol de l'intérieur de la tour [1].



[1] Il n'est pas rare de voir des meurtrières construites de cette façon; mais les plus curieuses de cette espèce que je connaisse sont celles du château de Najac, petite ville sur le Lot, département de l'Aveyron. Ce château paraît dater de la fin du XIII[e] siècle. Elles sont disposées de façon que, depuis les étages les plus élevés, on peut toucher un assaillant placé au pied

Les nervures de la voûte sont épannelés, comme celles de presque tous les châteaux de la Gironde, et retombent sur des culs-de-lampe simplement ornés de moulures, plus compliquées cependant qu'elles ne le sont dans les autres châteaux.

Le talus de la base de la tour commence extérieurement vers le milieu des meurtrières. Vers le point *B,* au-dessous et un peu à côté de la meurtrière, existe un petit arc ogival incrusté dans la maçonnerie. Est-ce un arc de décharge pour résister à l'éboulement en cas de mine, ou une ruse du constructeur pour faire croire à l'assaillant que là était une poterne et par conséquent une partie faible de la muraille, et l'attirer de ce côté? Deux autres arcs superposés se remarquent aussi au point *C;* ils doivent avoir été construits dans un but analogue. La tour est à peu près ronde à l'extérieur; mais cependant les murs sont plus épais vers la campagne que vers le château; à l'intérieur, elle est divisée en pans assez irréguliers, ainsi que l'indique le plan. Cette tour dominant le Charros est d'un accès fort difficile (Planches LVIII et LIX). Les plantes grimpantes, le lierre et les arbustes qui enveloppent de toutes parts ces murs épais de plus de 3 mètres, les œillets sauvages et les iris qui poussent dans toutes les fentes des pierres, le pont rustique qui est jeté au-dessus d'une de ses brèches, et les grands arbres qui la recouvrent entièrement de leur sombre feuillage, font de cette masure une des ruines les plus pittoresques qui existent.

La tour de l'angle sud-est (*H* du plan d'ensemble), malgré la saucisse qui fit sauter deux de ses voûtes en 1629, a conservé presque toute sa hauteur; mais elle est éventrée vers l'intérieur de la cour jusqu'au niveau du sol du premier étage (Planche LX). Le rez-de-chaussée seul, sauf une meurtrière qui a été changée en porte, et la voûte qui n'existe plus, est à peu près intact. Cette tour se compose de trois étages dont les chambres augmentent de largeur à chaque étage ascendant au détriment de l'épaisseur des murs. Ces chambres hexagones avaient des voûtes d'arêtes, sauf la troisième, qui paraît n'avoir jamais été voûtée et qui n'a pas toute sa hauteur primitive. Elle n'avait pas de meurtrières, mais elle était éclairée par deux fenêtres : une regardait la rivière et l'autre la ville. Une petite porte à linteau sur consoles conduisait dans des latrines qui occupaient l'angle formé par la tour et la courtine du sud. Je n'ai pu monter jusqu'à la hauteur de cet étage.



Deux faces du premier étage sont démolies jusqu'au sol; c'est dans une de ces deux faces qu'évidemment se trouvait la porte d'entrée, et fort probablement au point *A,* communiquant ainsi avec les appartements situés derrière les courtines et avec l'escalier qui descend dans l'étage inférieur.

Les arêtes de la voûte sont simplement épannelées, et retombent sur des culs-de-lampe sans ornementation. Le plan indique le nombre des meurtrières et leur direction; elles s'ouvrent sous une profonde niche voûtée en berceau plein-cintre; elles sont plongeantes, afin de pouvoir viser à une petite distance du pied de la muraille. La fenêtre s'ouvre au fond d'une embrasure voûtée en cintre bombé et munie de deux bancs en pierre; elle est à sections carrées et divisée par un épais meneau contre lequel fermaient les volets. Une petite porte *(B),* à linteau sur consoles, conduit

de la tour; la fente extérieure de ces meurtrières, que je n'ai pu mesurer, m'a paru avoir 5 ou 6 mètres de longueur au-dessous du sol intérieur de la niche dans laquelle elles sont percées.

dans des latrines dont l'orifice extérieur est placé au-dessous de celui des latrines du second étage. En *C* existe une cheminée dont le manteau non saillant est formé par un arc bombé extradossé.

Le second plan montre la disposition du rez-de-chaussée, dont l'épaisseur des murs paraît considérable comparée à la grandeur de la chambre qu'ils protégent. La voûte est effondrée; mais on voit encore une partie de ses nervures qui retombent sur des culs-de-lampe, dont trois sont simplement épannelés à cinq ou trois pans : un des trois autres représente une tête de lion, et les deux derniers des têtes humaines. Les meurtrières s'ouvrent sous un linteau sur consoles au fond d'une niche voûtée en berceau plein-cintre. La porte à linteau se fermait du dehors au moyen de verroux et de barres qu'on enfonçait dans les murs, de sorte que cette chambre pouvait servir aussi de prison. Cette porte donne dans un couloir qui, d'un côté, communique avec un escalier venant du premier étage, et de l'autre, avec des caves ou des souterrains creusés dans le rocher sous le château. Cette porte est murée. Le couloir est éclairé par un petit jour. L'entrée de cet escalier, composé de quatorze marches dans sa partie droite, est fermée en dehors et de la même manière que l'entrée du corridor. Son ouverture supérieure est à linteau sur consoles. Le plafond rampant est composé d'une suite de linteaux sur consoles correspondant exactement aux marches.

Voici les hauteurs des différentes parties de cette tour, dont le croquis de la Planche LX a été dessiné à la chambre claire :

1° Du sol des lices au niveau du sol du rez-de-chaussée..........................	3^m30
2° Du sol du rez-de-chaussée au sol du premier étage..........................	5 05
3° Du sol du premier étage au sommet actuel de la tour, environ..................	12 65
Hauteur totale de ce qui reste de cette tour, environ................	21^m00

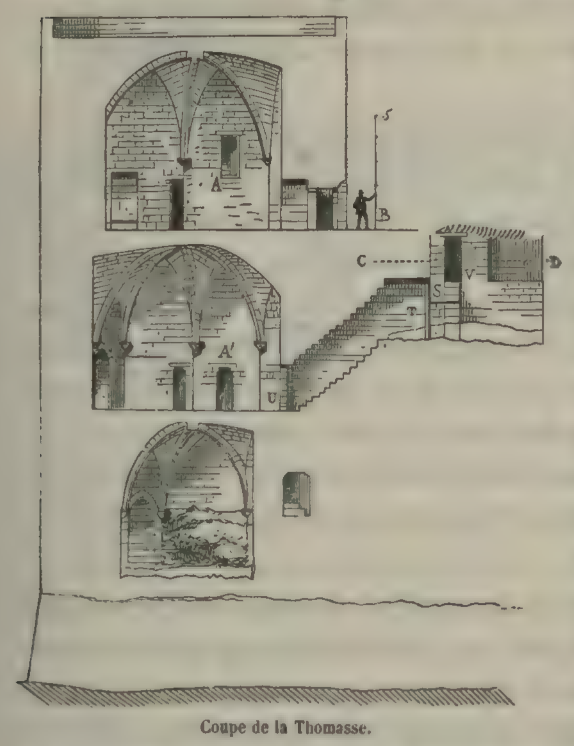
Elle devait avoir, sans les combles, de 24 à 25 mètres de hauteur. La hauteur sous voûte du premier étage est de 8^m30.

Dans une des meurtrières du premier étage, on a incrusté une mosaïque gallo-romaine qui provient de fouilles faites à Hure, village situé sur la rive gauche de la Garonne, au-dessus de La Réole. Cette mosaïque représente une rosace ornée de feuilles lancéolées dont les tiges se croisent à angle droit, de frettes crénelées et d'une torsade. Le fond est blanc, et le dessin est composé de cubes bruns, noirs et rouges. On trouve aussi, rassemblés dans cette tour, des fûts de colonnes en marbre et en pierre, et une grande quantité de boulets en pierre de tous les calibres.

Reste maintenant la tour de l'angle sud-ouest (*K* du plan d'ensemble). C'est la plus grosse du château : c'était, suivant moi, le donjon, la *maîtresse tour* dont parle Froissart. Son nom est *la Thomasse*. Elle se compose de trois étages surmontés d'une terrasse. Vers la campagne, le côté extérieur de la tour est régulièrement circulaire; vers l'intérieur du château, elle est à pans coupés irréguliers. Les trois salles superposées que renferme ce donjon sont d'une irrégularité remarquable. Le rez-de-chaussée et le second étage sont hexagones, mais d'une dimension différente, et leurs faces ne sont pas tournées dans le même sens. Le premier étage est octogone; mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que partout les faces ne sont pas d'égales dimensions, et que les angles sont plus ou moins obtus; ce qui donne aux plans, et surtout à la coupe, des formes tout à fait insolites que j'ai conservées avec le plus grand soin. La coupe est tracée sur la ligne *D' E'* des plans.

Trois issues donnaient entrée dans la Thomasse; mais cependant il ne faut pas croire qu'il était

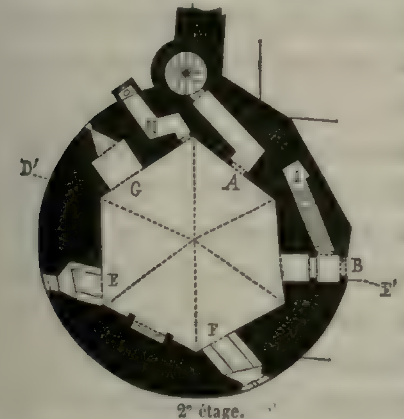
aisé d'y pénétrer malgré le capitaine de la forteresse. Toutes offraient à l'assaillant des obstacles si difficiles à surmonter, que cette tour devait être considérée au moyen âge comme imprenable de vive force. Une de ces issues se trouvait sur le chemin de ronde; la seconde, dans l'intérieur du château, et la troisième, au bout d'un long couloir, dans les lices, près de la tour du sud-est (en *G* du plan d'ensemble).



Coupe de la Thomasse.

Voyons d'abord la terrasse, et de là nous descendrons dans les différents étages. Pour monter sur le chemin de ronde, revenons vers la tour du nord-ouest, passons sur le pont rustique qui la traverse, et suivons le sommet de la courtine qui, de cette tour, va rejoindre la Thomasse. Sur notre route, nous rencontrons, au point *L* (plan d'ensemble et Planche LIX), une réparation faite au mur à la suite d'un éboulement, peut être d'une brèche; là, on remarque des corbeaux destinés à supporter des hourds, et des latrines faisant saillie. Au point de rencontre du chemin de ronde et de la tour, nous trouvons la porte d'un escalier très-étroit, à rampe à peu près droite, percé dans l'épaisseur du mur du côté nord de la tour. Remarquons, en passant, cette tête grimaçante incrustée dans le mur, près de la porte (Planche XLIX, n° 13); elle provient d'un chapiteau appartenant à une construction plus ancienne. Cet escalier nous conduit sur la terrasse, d'où nous jouissons du plus merveilleux des panoramas. La terrasse est à pans coupés, au lieu de suivre parfaitement le plan du reste du donjon. Les créneaux ont été démolis; on n'a conservé qu'un parapet haut d'un mètre environ, sur lequel on cultive, dans des tuiles creuses, des iris et diverses autres plantes qui font un charmant effet lorsqu'elles sont en fleur, mais n'empêchent pas cependant de regretter l'ancien crénelage, qui devait donner à cette tour un bien autre caractère. La terrasse, recouverte en asphalte, n'offre rien de particulier. Un second escalier a été ménagé pour le service des toitures du corps-de-logis.

De la terrasse, on ne pouvait descendre dans le second étage de la Thomasse qu'en revenant sur le chemin de ronde. Ce second étage, au-dessus du rez-de-chaussée, se trouve être presque le rez-de-chaussée par rapport à la cour du château; mais il ne faut le considérer que par rapport à la tour elle-même. Revenus sur le chemin de ronde, nous trouvons un escalier à vis, dans lequel on ne peut plus pénétrer maintenant, mais dont la cage paraît très-bien, au nord, dans l'angle formé par la courtine et le donjon. Cet escalier desservait aussi, sans aucun doute, les appartements maintenant ruinés ou condamnés qui s'appuyaient contre la courtine de l'ouest, percée de quelques meurtrières; on voit également une meurtrière dans le milieu de la cage de l'escalier, qui se prolonge jusqu'au pied de la tour.



2e étage.

On descendait donc autrefois dans la Thomasse par cet escalier, condamné maintenant, et qui était suivi d'un long couloir percé dans l'épaisseur du mur et conduisant à une porte *A* (voir plan

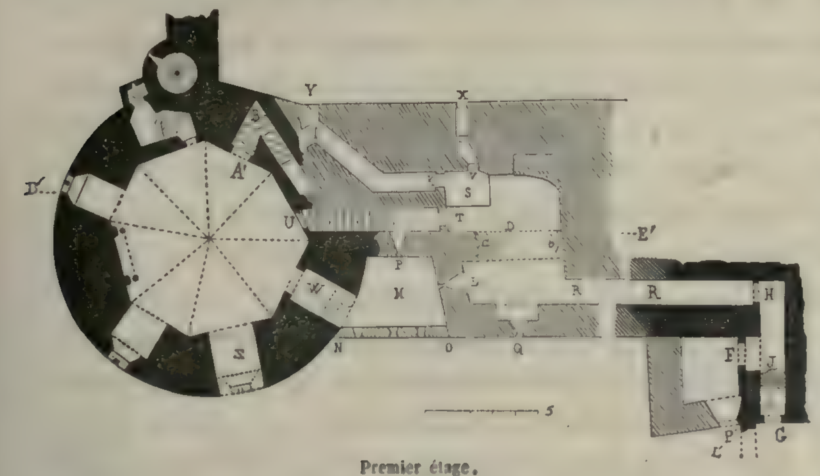
du deuxième étage et la coupe) qui s'ouvre à une assez grande hauteur au-dessus du sol de la chambre. Une échelle ou un escalier mobile en bois, qu'on retirait lorsqu'on voulait intercepter la communication, servait à descendre du seuil élevé de cette porte dans la grande salle du second étage. Ce passage ne devait d'ailleurs être fréquenté que par des hommes chargés de la garde ou de la surveillance des courtines et des terrasses.

En prenant la route ordinaire, c'est-à-dire celle que devaient suivre en temps de paix les personnes qui désiraient entrer dans le donjon, il fallait traverser la cour, entrer dans le corps de logis qui s'appuie contre la courtine du sud, et, parvenu en face de la porte *B,* on en trouvait le seuil (voir plan du deuxième étage et coupe) à 1m50 au-dessus du niveau *(CD)* du sol de ce corps de logis, de sorte qu'il fallait escalader cette porte pour y entrer. Maintenant, en prenant cette direction, nous trouverons tous ces obstacles aplanis : un escalier en pierre nous mène au seuil de l'entrée si nous venons directement de la cour; si, au contraire, nous traversons les appartements modernes, dont le sol a été exhaussé, nous y parvenons de plain-pied. Cette réparation était d'autant plus utile, que cette salle a été métamorphosée en cuisine. Ce devait être autrefois la salle d'honneur du donjon et l'habitation du capitaine lorsque la forteresse était assiégée. De là, en effet, il pouvait avec facilité faire parvenir des ordres de tous les côtés.

La porte *B* s'ouvre sous un arc ogival, suivi d'un long couloir droit, à voûte bombée, occupant toute l'épaisseur de la muraille. Au bout de ce couloir, nous nous trouvons dans la cuisine actuelle; mais comme cette destination est moderne, nous n'avons pas à nous en occuper. C'est une vaste salle hexagone dont la voûte très-élevée a six nervures épannelées qui partent d'une clef sans ornement, et retombent, aux angles, sur des culs-de-lampe dont un seul est pyramidal et les autres représentent des têtes fort grossièrement sculptées. Deux fenêtres *(EF),* carrées à l'extérieur, éclairent cette salle. Dans leurs embrasures, recouvertes d'une voûte bombée, existent deux bancs en pierre : là, on pouvait se retirer pour causer à l'aise loin du bruit qui se faisait dans la salle. Celle *E* paraît avoir été remaniée à une époque déjà fort ancienne; l'autre *(F),* fortement biseautée à l'extérieur, était divisée en deux par un meneau vertical qui n'existe plus. Nous ne manquerons pas de faire remarquer que l'ouverture de ces fenêtres n'est pas dirigée vers le milieu de la salle, de sorte qu'elles éclairent bien plus fortement les alentours de la cheminée que le reste de l'appartement. Il est probable que l'architecte, en leur donnant cette direction, avait pensé aux journées sombres de l'hiver, et avait voulu éviter au gouverneur la nécessité de s'éloigner du feu pour voir ce qui se passait au dehors. Un évier moderne *(G)* remplace une ancienne meurtrière. On peut s'assurer de cette destination primitive en examinant l'extérieur, où l'on retrouve l'extrémité inférieure de la fente de la meurtrière. Les latrines étaient en *H;* on y arrivait par une porte à linteau sur consoles et un corridor coudé.

Pour descendre dans le premier étage, il faut reprendre le couloir de la porte par où nous sommes entrés. A gauche, nous rencontrons la porte d'un escalier droit qui descend dans l'épaisseur du mur. Après avoir franchi douze marches, nous arrivons au palier *I,* où commence un couloir qui tourne brusquement sur lui-même par deux angles presque droits : là, il était éclairé par un petit jour *(Y)* qui, plus tard, a été agrandi pour former une porte, condamnée maintenant; puis après un autre détour (plan du premier étage), le couloir vient déboucher, en *K,* dans une antichambre *D,* que nous étudierons au retour. En *K,* on trouve une porte, puis un palier *(S)* de 85 centimètres plus élevé que le sol de l'antichambre (voir aussi la coupe). Autrefois cette élévation était plus plus considérable, parce que le sol de l'antichambre a été exhaussé de toute la différence

qui existe entre ce sol et la marche supérieure de l'escalier *TU*. On pouvait arriver aussi dans l'antichambre *D* en passant par la cour du château. Pour cela, on prenait la porte *X* (plan), et l'on descendait un long couloir en pente douce, interrompu par deux marches, jusqu'à la porte *V*, dont le seuil est à 0^m70 au-dessus du palier *S* (plan et coupe). Des marches en pierre ont été établies pour franchir ces divers paliers; mais primitivement elles devaient être en bois afin de pouvoir les enlever facilement en cas d'attaque.



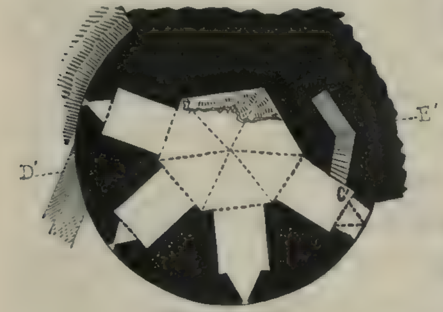
Premier étage.

Nous voici donc sur le palier *S*; descendons-le, et, tournant brusquement à droite, nous nous trouvons à l'entrée d'un escalier droit *(TU)*, dont le plafond, comme celui de tous les autres escaliers du donjon, est divisé en autant de linteaux sur consoles qu'il y a de marches à franchir. Il nous conduit dans le premier étage, dont la salle octogone est voûtée comme celle qui est au-dessus. Les nervures retombent sur des culs-de-lampe pyramidaux et se réunissent sans clef saillante. Cette salle est éclairée par trois fenêtres qui s'ouvrent sous une embrasure ogivale. Elles sont carrées et divisées en deux par un meneau vertical, carré, monolithe, de la plus grande simplicité. On a réservé au milieu de ce meneau, du côté de l'intérieur, une gâche pour les verroux quand on fermait les volets. Deux de ces fenêtres sont primitives; en voici une (Planche XLVIII, n° 2); la troisième *(Z)* a été dénaturée lors des dernières réparations. La porte des latrines est a linteau sur consoles; leur siége, placé à l'extrémité d'un corridor coudé, est de quatre marches plus élevé que le sol de la salle. Ce siége, renfermé dans une guérite saillante, est placé juste dans l'angle formé par la tour et la cage de l'escalier à vis.

De la meurtrière *W*, on a fait, dans les dernières réparations, une porte conduisant dans une petite antichambre moderne *(M)*, où a été établi un escalier en bois plus commode que les escaliers anciens, pour *descendre* dans le premier étage, où M. Pirly a placé sa bibliothèque, dans laquelle abondent les bons livres. Il est impossible de trouver un cabinet de travail plus agréable : frais en été à cause de l'énorme épaisseur des murs, chauffé en hiver par une cheminée moderne, mais qui en remplace une plus ancienne. Cette salle a été badigeonnée à grands frais par un décorateur qui avait la prétention de faire des peintures *gothiques;* s'il avait vu des décorations de châteaux de la fin du XIIIe siècle, il aurait fait un bijou de cette grande salle, et la bourse du propriétaire s'en serait trouvé moins légère après le solde du compte.

Une porte à linteau sur consoles, cachée derrière la bibliothèque et masquée très-adroitement par une porte imitant les rayons des livres qui l'avoisinent, est percée au milieu d'une des faces de l'octogone, et s'ouvre sur un escalier fort rapide (*A'* coupe et plan) qui tourne brusquement à angle aigu dans l'épaisseur du mur. Descendons les trente marches de sa rampe presque droite; remarquons, en passant, que le rocher paraît dans l'angle aigu *B'* de cet escalier, qui, après une seconde courbe, vient aboutir dans l'embrasure *C'* d'une meurtrière du rez-de-chaussée. Celui-ci est hexagone, comme le second étage, mais il n'a que 6^m27 dans sa plus grande largeur, et les murs ont 4^m10 d'épaisseur. Les meurtrières, dont les niches sont recouvertes d'une voûte ogivale, sont

cruciformes à l'extérieur et quelque peu plongeantes, ce qui prouve que le sol, près de la tour, a été fort exhaussé; car du sol actuel on atteint facilement le milieu des meurtrières : leur direction plongeante eût été inutile dans l'état actuel des lieux. Si l'on en juge par la hauteur du seuil de la porte des lices, le remblai au pied de la tour est d'environ 4 mètres; il est indiqué sur la coupe par une ligne irrégulière. La tour, qui a maintenant 25^{m}30 de haut, avait donc une élévation de 29 mètres environ avant le terrassement.



Rez-de-chaussée.

Contre une des parois du rez-de-chaussée, le rocher est à nu et on n'a pas même pris la peine de le ravaler, de sorte qu'il avance beaucoup dans l'intérieur de la salle.

Il est rare de rencontrer une construction plus irrégulière que celle de cette tour. On peut s'en convaincre en jetant les yeux sur les plans des différents étages, relevés avec le plus grand soin. La coupe qui les accompagne est faite, comme il a déjà été dit, suivant la ligne *E' D'* des plans, ce qui a rendu obligatoire l'irrégularité apparente des voûtes.

Nous avons vu que l'on entrait dans la Thomasse par trois issues; nous en avons étudié deux, l'une venant du chemin de ronde, et l'autre de la cour. Voyons la troisième, qui n'est pas la moins intéressante. Pour cela, remontons dans l'antichambre *D* (plan du premier étage et coupe) que nous avons traversée pour venir du second étage dans le premier, et attendons là un visiteur qui aura choisi cette troisième issue pour entrer dans le donjon. Nous le supposons dans les lices et au pied de la tour du sud-est. Il suit un moment la courtine du sud, et arrive près d'une ancienne porte *G* (plan d'ensemble). (*L'*, plan du premier étage, est le sol des lices, près du point placé en *G* sur le plan d'ensemble.) A peine a-t-il franchi le seuil de la porte *G* (plan du premier étage), qu'il se trouve sous un assommoir, ou plutôt un *échaudoir,* dont l'orifice est dans une petite chambre du premier étage. Cet obstacle franchi, il arrive en ligne droite au point *H,* où le corridor fermé par une porte tourne brusquement à gauche. Plus tard, les défenses de la poterne ont été augmentées; on a muré le premier couloir en *J,* de sorte que la porte *G* est devenue inutile; on a percé une porte en *F* au fond d'un angle rentrant, puis devant cette porte on a bâti une petite chambre, espèce de barbacane dans laquelle il fallait s'introduire par la porte *P'*. Si le visiteur que nous attendons prend cette direction, il lui faudra franchir trois portes dirigées dans trois directions différentes avant d'arriver dans le couloir *RH*. Un arrachement qui se voit entre les portes *P'* et *G* fait supposer qu'un mur partant de là se dirigeait vers celui des lices, et formait un autre obstacle près de cette poterne.

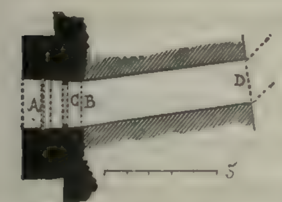
En entrant dans la poterne, il a dû remarquer une tête humaine grimaçante encastrée dans la muraille; elle a dû être prise dans un monument de la fin du XIIe siècle (Planche XLIX, n° 12).

La porte *H* franchie, il se trouve en face d'un long couloir *HR* qui monte en pente assez raide, entre le mur de courtine et le rocher, jusqu'à l'antichambre *L* placée derrière la courtine, à une hauteur correspondant au milieu du premier étage. La partie supérieure de cette antichambre et celle de la suivante *(D)* n'existent plus, de sorte qu'on ne peut voir si elles étaient voûtées. Arrivé à cette hauteur, il apercevra deux meurtrières dans une niche en cintre bombé. Une, en *L,* défendait l'approche du donjon dans le redan *(M)* du mur qui a été fermé ces dernières années par un mur *NO*. Ce redan ne descend pas jusqu'à la base du donjon, mais seulement jusqu'au rocher, qui est assez élevé dans cette partie, et c'est ce qui avait rendu cette meurtrière nécessaire, ainsi que

celle *P*, qui servait en même temps à éclairer l'escalier. La seconde meurtrière de l'antichambre est en *Q;* elle donne sur les lices. Plus tard, elle a été métamorphosée en grande fenêtre, qui depuis a été à moitié murée. Nous avons vu plus haut que la porte *W* était anciennement une meurtrière. Arrivé à l'antichambre *L*, notre visiteur remarquera qu'elle était séparée de l'autre antichambre *D* par un mur fort épais *(ab)*, dont il ne retrouvera qu'un arrachement en *a*, et partout ailleurs la base à fleur de sol.

Telles étaient les trois entrées de cette tour.

Si le constructeur des Quate-Sos avait établi de bonnes défenses du côté de la ville, s'il avait su profiter des escarpements naturels du côté du Charros, il avait également apporté ses soins à celui qui regarde la Garonne. Il fallait ménager à la garnison une issue du côté de l'eau, par où l'on pouvait également ravitailler la forteresse. Si donc nous désirons entrer dans le château par ce côté, nous descendons sur le bord de la Garonne, et nous nous trouvons sous un mur assez élevé encore, quoique sa base ait été considérablement enterrée. Dans ce mur s'ouvre une grande porte ogivale *I* (plan d'ensemble), et dont voici un plan de détail : *A*, arc ogival extérieur suivi de la herse, après laquelle vient un autre arc ogival suivi d'un assommoir; puis, les vantaux de la porte qui s'appuient contre un arc ogival suivi d'un arc bombé *(C)*, sous lesquels ils roulent. Cette porte a cela de particulier, d'abord qu'elle s'ouvre dans un avant-corps du haut duquel on pouvait prendre en flanc les assaillants qui s'approchaient du pied des murailles, et ensuite que l'assommoir, au lieu de précéder la herse pour la défendre, ce qui était l'usage dans les forteresses anglaises du Bordelais, précède les vantaux de la porte.



Tout le mur qui fait face à la rivière a été dénaturé à une époque déjà ancienne; les créneaux ont été enlevés ainsi que les meurtrières, et dernièrement il a fallu en démolir une partie pour établir un large chemin entre le terrassement de la voie ferrée et le château. Un mur moderne a été en conséquence élevé en arrière de l'ancien. Il y a eu également un changement complet du côté de la ville. De *J* en *K* (plan d'ensemble), les courtines sont parfaitement conservées; leur sommet n'est pas de niveau, mais il s'élève par ressauts inégaux, de sorte que l'extrémité *K*, qui touche la Thomasse, est beaucoup plus haute que l'autre. Une corniche au sommet du mur donne au chemin de ronde une largeur suffisante. Le parapet est percé de meurtrières carrées à l'intérieur, et ne présentant à l'extérieur qu'une simple fente verticale. Il faut remarquer qu'un tassement considérable a occasionné près de l'angle *J* une large lézarde.

La construction de ces lices n'est pas aussi ancienne que celle des tours; elles doivent dater du commencement du XIVe siècle. On s'aperçut bientôt qu'il était imprudent de laisser l'ennemi s'approcher sans obstacle du pied de la forteresse, et on bâtit les lices. On appuya une des extrémités du mur à la Thomasse sans relier les deux constructions; on en fit sans doute autant du côté opposé, qui n'existe plus. On rendit ainsi une des meurtrières du rez-de-chaussée de la maîtresse tour inutile; mais cette perte était bien compensée par l'avantage qu'on en tirait pour la défense générale du château.

Après avoir franchi la porte des lices, on se trouve sous un long couloir voûté *(BD)* dont l'axe n'est pas juste en face de celui du couloir de l'ancienne porte, et au bout duquel un chemin creux en pente douce monte au niveau du sol actuel des lices, sol qui primitivement était bien plus bas qu'aujourd'hui, du moins au pied du donjon, car il a conservé près de la tour du sud-est son niveau, bien plus élevé encore à présent que celui qui entoure la maîtresse tour. Des terrassements

pour établir des batteries ont été élevés à l'intérieur des murs des lices du côté de la rivière et jusqu'à leur sommet; c'est peut-être alors que le couronnement de ces murs a été démoli. On n'a pas cru nécessaire d'en établir de *J* en *K*. C'est alors qu'on a construit le long couloir qui suit la porte. Est-ce cette porte qui est désignée, en 1543, sous le nom de *poterne* dans la transaction passée entre le capitaine du château des Quate-Sos et les jurats de La Réole? « Item, aussi a esté » dict que ladicte ville ouvrira la porte appelée de la *pouterne*, pour l'abreuvage des chevaulx, » entrées et yssues d'iceulx (1). » Nous avons vu que dans la ville aucune porte ne portait ce nom là.

Maintenant que nous connaissons ce beau monument dans son ensemble et dans ses détails, il faut revenir un peu sur nos pas et reprendre le récit que fait Froissart du siége de 1345. Il nous dit que le comte de Derby, après la prise de la ville, fit *environner* le château et dresser tous les engins qui, nuit et jour, ne cessaient de lancer des projectiles contre les murs, mais ne leur faisaient pas grand mal, car ils étaient extrêmement hauts, « et ouvrés jadis de mains de Sarrasins, qui » faisoient les soudures si fortes et les ouvrages si estranges, que ce n'est point de comparaison à » ceux de maintenant. » Ici, Froissart calomnie son siècle. Les constructions du XIVe siècle sont admirables et fort solides; on n'a qu'à voir, pour s'en convaincre, les châteaux et les églises de cette époque. En second lieu, les Sarrasins ne sont pour rien dans la construction du château de La Réole : il était bâti depuis cent ans environ lorsque le comte de Derby vint l'assiéger. D'où peut venir cette erreur de notre ancien chroniqueur? Vantait-on alors, comme le font bien des personnes de nos jours, les temps anciens au préjudice du temps actuel? Ou bien, alors comme aujourd'hui, faisait-on voir à La Réole des constructions en *briques sarrasines?* Erreur qui se comprend maintenant, mais qui était alors impardonnable, puisque des parties de monuments contemporains étaient bâties de cette façon.

Voyant que ses engins (2) ne pouvaient rien contre ces murs solides, le comte de Derby résolut de faire miner le château. Les mineurs renversèrent *une basse tour* des enceintes (chaingles) du donjon, mais ne purent miner celui-ci, parce qu'il était bâti sur une roche dont on ne pouvait trouver le fond. Cette basse tour des chaingles ne pouvait être que dans les murs des lices et vers l'angle *J* (plan d'ensemble), où le terrain d'alluvion est facile à miner, et qui est le point le plus rapproché de la maîtresse tour. Il faut remarquer que là, le mur près de la lézarde signalée plus haut a évidemment été reconstruit ou réparé. Froissart raconte que le capitaine du château, Aghos de Baulx, fut fort effrayé de cette sorte d'attaque et capitula. Aghos devait connaître parfaitement sa forteresse; il devait savoir qu'elle était bâtie sur une roche dure, qui est apparente encore même dans l'intérieur des tours, et que, par conséquent, il n'était pas possible de la miner; mais lui et ses compagnons devaient être ennuyés de ce long siége, les vivres et les munitions commençaient peut-être à manquer, et il aima mieux accepter de suite une capitulation honorable, puisque ses ennemis étaient décidés à la lui accorder, que de prolonger sa défense et d'être obligé plus tard de se rendre sans conditions.

Lorsqu'on examine avec attention ce beau donjon, on est frappé de la différence qui existe entre la construction extérieure des deux salles du bas avec celle du haut. En bas, toutes les pierres sont unies, presque neuves, ne paraissent pas avoir souffert; en haut, au contraire (je ne parle pas de la terrasse), les pierres sont ornées d'un bossage, comme celles des murs

(1) *Archives historiques de la Gironde*, vol. I, p. 319. — (2) S. M. Napoléon III, dans ses *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. II, p. 51, pense que les engins dont se servait le comte de Derby étaient des canons.

d'Aigues-Mortes construits par saint Louis, de la porte des Tours à Dôme bâtie par Philippe le Hardi, et des parties de la cité de Carcassonne datant du XIIIe siècle. La plupart de ces pierres sont fortement dégradées et paraissent l'avoir été par suite de chocs qu'elles ont reçu : quelques-unes sont remplacées par des pierres neuves. Dans la maçonnerie du deuxième étage seulement ont été incrustées des sculptures représentant des figures humaines hideuses ou des têtes d'animaux (Planche XLIX, n° 14) : les unes ayant servi de consoles, les autres de chapiteaux. Si on s'en rapporte aux caractères fournis par l'appareil et quelques détails, le bas du donjon est du XIVe siècle et le sommet du XIIIe, à l'extérieur seulement, car il y a unité parfaite à l'intérieur. Cette anomalie peut s'expliquer par une reprise en sous-œuvre exécutée après le siége de 1345. Lorsque Aghos de Baulx eut rendu le château, le comte de Derby y laissa un commandant de sa nation chargé de garder la ville et le château, « et remettre à point et réparer ce qui brisé et rompu étoit. » C'est sans doute alors qu'on reprit en sous-œuvre le parement extérieur du donjon, contre lequel devaient avoir été dirigées toutes les attaques des assaillants. Le bas avait probablement été plus dégradé que le haut, où l'on ne fit que remplacer les pierres les plus endommagées. Le sommet cependant où les hourds servaient de but à l'artillerie des assiégeants, avait tant souffert, qu'il fallut le refaire à neuf comme la base. Dans la partie refaite à neuf au milieu du XIVe siècle, les meurtrières sont cruciformes; une d'elles n'a qu'une fente verticale, mais pattée aux deux extrémités. Dans toutes les autres parties du château, elles ne présentent qu'une simple fente verticale, forme antérieure à celle en croix usitée surtout en Bordelais pendant le XIVe siècle.

Si le château des Quate-Sos n'a pas, même dans le pays, la réputation qu'il mérite, c'est que bâti au-dessous de la ville, il est dominé, non-seulement par l'église Saint-Pierre et le grand corps de logis du couvent, mais encore par les plus humbles maisons; c'est que la base des tours est presque au niveau des eaux de la Garonne; c'est que les magnifiques arbres qui poussent dans la cour et les anciens fossés, par leur hauteur inusitée, empêchent le spectateur de se faire une idée de celle des tours; c'est qu'enfin parce que le château de La Réole, au lieu d'être isolé comme bien d'autres plus connus et qui ne le valent pas, fait partie d'une ville renfermant de nombreuses curiosités.

C'est peut-être ici le lieu de faire remarquer le laisser-aller avec lequel sont faits certains ouvrages édités à Paris, surtout ceux qui traitent de notre province, ouvrages répandus dans la France entière, et jouissant même d'une certaine réputation. On trouve dans la *France illustrée...*, par V.-A. Malte-Brun, une phrase qui prouve que cet auteur a fait une description de La Réole sans l'avoir vue et sans avoir même consulté les publications locales qui pouvaient très-bien le renseigner. Voici cette phrase : « Les rues sont bordées de maisons mal bâties. Elle (La Réole) n'a » conservé aucune ruine intéressante, ni de son monastère, ni de ses églises, ni de son château » fort et des trois enceintes qui la protégeaient. »

On a dû voir par la description qui précède et les gravures que j'ai données à l'appui, ce qu'il faut penser des descriptions de M. V.-A. Malte-Brun et de l'ouvrage au frontispice duquel il a placé son nom.

Si l'on veut voir l'ensemble du château dans son plus bel aspect, et jouir en même temps d'un magnifique point de vue, il faut prendre la route de Gironde et s'arrêter au sommet de la côte. De là, en se retournant, on aperçoit (Planche LXI), au premier plan, les mouvements de terrain qui descendent dans la vallée du Charros. Plus loin, le château et ses vieilles tours, dominés par l'église et le couvent, forment le motif principal du tableau; à gauche et entre les arbres, une

partie de la ville et ses toitures de toutes les formes ; à droite, la voie ferrée et la rivière traversée par le pont suspendu, et par-dessus tout cela, l'immense vallée de la Garonne, bornée à l'horizon par les coteaux noyés dans une vapeur transparente. Il n'est peut-être pas de tableaux où les contrastes soient plus frappants que dans celui-ci, et où existe en même temps une plus grande harmonie. Les lignes horizontales de la plaine, coupées par les lignes verticales du clocher, sont loin de produire un effet désagréable. Le couvent et le château, symboles d'une civilisation éteinte, à côté de la voie ferrée, du bateau à vapeur et du pont suspendu, œuvres d'hier, déjà si perfectionnées, et qui nous font entrevoir, pour l'avenir, bien d'autres merveilles produits de la science et de l'industrie modernes, offrent par leurs lignes bien agencées une admirable perspective.

FIN DU PREMIER VOLUME.

BORDEAUX. — IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 11.

tort au seigneur de Blanquefort (1). Quelques jours après, Arnaud de Blanquefort et plusieurs autres seigneurs de Gascogne, parmi lesquels on trouve Pierre de Castillon, Bernard d'Escoussan, Guillaume Seguin de Rions, Bernard de Bouville, vicomte de Benauges, Gaillard de Lamote, Amanieu de Noaillan, Guillaume de Fargues et Guillaume-Arnaud de Tentalon, jurèrent d'observer les clauses d'un traité qui fut passé, à Bordeaux, entre Henri III et Raymond de Toulouse (2).

A cette époque, les membres de la famille des seigneurs de Blanquefort étaient fort nombreux; ils portaient tous le nom de la seigneurie; de sorte qu'à défaut de titres, il est difficile d'établir leur généalogie et de savoir si Ayquem-Guillaume de Blanquefort, qui succéda à Arnaud, était son fils. Quoi qu'il en soit, cet Ayquem avait deux sœurs, qui toutes deux contractèrent de brillantes alliances : l'une d'elles, appelée Raymonde, fut mariée à Pierre de Bordeaux, et eut pour fille Assalide, « qui épousa Géraud de Blaye, auquel elle apporta la seigneurie de Blanquefort, dont » Pierre de Bordeaux s'était mis en possession, au nom de sa fille, après la mort d'Ayquem-Wilhem » de Blanquefort. Du mariage d'Assalide avec Géraud de Blaye, naquit Mabile, qui épousa Arnaud » de Blanquefort, frère de Pierre-Bertrand de Blanquefort. »

L'autre sœur d'Ayquem se nommait Thalésie et fut dame de La Marque (3). Il existait également, à cette époque, une Ida de Blanquefort, qui épousa en 1249 Béraud, Bertrand ou Bernard de Goth, dont elle eut entr'autres fils, Bertrand de Goth, qui devint pape sous le nom de Clément V (4).

Cette Mabile, dont parle l'abbé Baurein, est-elle la même qu'une Mabile, femme d'Arnaud, qui, par un acte daté du 31 juillet 1247, reconnut que son mari avait employé de ses propres deniers la somme de cent mille sous pour des travaux *(en las obras)* faits au château de Blanquefort, aux moulins *(en la sarta de Penhs)* que Gaillard Colomb tenait autrefois en fief, et au château de Bourg? Ces travaux avaient été exécutés pour les défendre et les préserver en cas de guerre. Elle donne à son mari et à ses descendants, sur les revenus de ces deux seigneuries, toutes les garanties possibles pour qu'ils puissent se rembourser de cette forte somme. Jusqu'à ce qu'elle soit entièrement amortie, lui ou les siens, garderont les châteaux, en toucheront les revenus, et Mabile, qui reconnaît que les améliorations faites à Blanquefort et à Bourg sont utiles et bonnes, n'y mettra aucun obstacle. — Les témoins de l'acte furent : Pierre de Bordeaux-le-Prudhomme, Pierre de Bordeaux-le-Mancips, Amanieu de Lamarque, P. de Bertran, Me Pierre Francon et Gilbert du Mirail (5).

Cette Mabile est-elle la même qui reçut, le 12 septembre 1251, de moitié avec son mari, une indemnité pour le château de Bourg dont Simon de Montfort s'était emparé? Cet autre traité eut pour témoins, entr'autres seigneurs : P. Arn. de Blanquefort, Amaubin de Barès, Gaillard d'Ornon, Thiebaut de Gensac (6). Le 13 juin de l'année suivante, le roi d'Angleterre fit rendre à Arnaud le château de Bourg (7). Ce qui porte à croire que deux dames de Blanquefort ont porté ce nom de Mabile, et que toutes deux avaient eu pour mari un Arnaud, c'est que l'abbé Baurein, dans les *Variétés bordelaises,* t. III, p. 261, cite un titre du 31 juillet 1267, dans lequel un Arnaud, qui avait épousé Mabile, petite-fille de Pierre de Bordeaux, se qualifiait seigneur de Blanquefort, et que les *Archives historiques de la Gironde,* t. I, p. 3, publient un acte daté du 3 avril 1253, par lequel Pierre Bertrand de Blanquefort s'oblige par serment, envers Henri III, roi d'Angleterre, à

(1) Rymer, t. I, pars. I, p. 144, 3e édit. — (2) *Idem, idem.* — (3) *Variétés bordeloises,* t. III, p. 257. — (4) Le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, etc.* (Généalogie de la famille de Goth). — (5) *Archives historiques de la Gironde,* t. III, p. 3. — (6) Martial et J. Delpit, *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfembuttel,* p. 146; — *Archives historiques de la Gironde,* t. III, p. 4. — (7) Rymer, t. I, pars. I, p. 168, 3e édit.

ne faire, pendant toute une année, d'une fête de Saint-Michel à la même fête suivante, aucun traité relatif au château et au domaine de Blanquefort, avec la veuve de son frère Arnaud, auquel appartenaient lesdits château et domaine, ou avec les parents ou amis de cette dame, ou autres personnes quelconques. Il est fâcheux que cette femme d'Arnaud ne soit pas nommée dans l'acte. Ces deux dates paraissent prouver qu'il a existé deux femmes appelées Mabile, et épouses de deux seigneurs de Blanquefort portant le nom d'Arnaud. Quoi qu'il en soit, presque tous ces parents collatéraux des anciens possesseurs de Blanquefort se disputaient cette seigneurie, qui finit à la longue par leur échapper, comme nous le verrons dans la suite.

Pierre-Bertrand avait pris possession du château et des terres qui en dépendaient [1]. Thalésie, dame de La Marque et sœur d'Ayquem-Guillaume, prétendait y avoir des droits. Pour se faire rendre justice, elle s'adressa, en 1255, à Édouard, duc d'Aquitaine, fils aîné du roi d'Angleterre.

« Sachez, écrivait-elle, que moi Thalésie, dame de La Marque, j'ai promis de bonne foi et par » serment, s'il m'arrive de recouvrer le château de Blanquefort contre Pierre-Bertrand, de livrer » ledit château au seigneur Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, pour le tenir et le posséder » pendant cinq ans entiers, me réservant tous les hommages dus par les gens du dehors, les rentes » et les revenus attachés audit château, le territoire, les maisons et les habitations qui sont en » dehors de la forteresse. Mais, au bout de ces cinq ans, le seigneur Édouard, ou son lieutenant, » ou son sénéchal de Gascogne, restituera, sans contester, à moi ou à mes héritiers, ledit château, » qu'en cas de guerre je rendrai au seigneur Édouard, ou à son sénéchal, toutes les fois qu'il sera » nécessaire; ils le rendront, bien entendu, à moi ou à mes héritiers, lorsque la paix sera » proclamée. Je promets aussi, et je jure, sur mes biens, meubles et immeubles, pour moi et pour » mes héritiers, que je ne ferai paix ni trève avec ledit Pierre ou ses héritiers, à propos du » château de Blanquefort, sans la volonté et l'assentiment du seigneur Édouard; et je n'aliènerai » jamais à qui que ce soit les droits que je possède sur ledit château, de sorte qu'il restera à moi » et à mes héritiers. »

Édouard accepta ce traité, et y apposa son sceau à côté de celui de Thalésie [2]. Il ordonna ensuite à Étienne de Longuépée, sénéchal de Gascogne, par lettres-patentes datées de Guîtres, le 26 octobre 1255, de convoquer les trois États de Gascogne pour juger le différend entre cette dame et Pierre-Bertrand. La réunion eut lieu dans la chambre capitulaire des Frères Prêcheurs de Bordeaux, le 4 avril de l'année suivante. Cette Cour se composait de Géraud de Malemort, archevêque de Bordeaux; Raymond de Castillon, évêque de Bazas; l'abbé de Sainte-Croix de Bordeaux; Pierre Francon, archiprêtre de Buch et Born; Raymond de Lafont [3], Ayquem de Salaunes, chanoines de l'église de Saint-Seurin de Bordeaux (ce dernier était aussi archiprêtre de Moulis); plusieurs autres chanoines de Saint-Seurin; Géraud de Blaye; Arnaud d'Espagne, chevalier, seigneur du Breuil; l'abbé de Guîtres; Guillaume, abbé de Verteuil; Pierre de Bordeaux; Pierre Cailhau; Guillaume-Raymond Colomb; Pierre Lambert; Raymond Monadey; Ramond de Tastes et Martin de Mauniac, tous deux templiers.

L'arrêt qui fut prononcé ayant été favorable à la dame de La Marque, le sénéchal ordonna à Pierre-Bertrand de lui remettre, le lendemain, le château de Blanquefort, avec sa juridiction, ses

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 3. — (2) Rymer, t. I, pars. II, p. 6, 3e édit. — (3) C'est peut-être celui dont l'épitaphe se lit sur le portail méridional de l'église Saint-Seurin de Bordeaux (Voir, *Types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde*, la gravure de ce portail).

appartenances et dépendances ([1]). En 1257, Édouard ayant eu besoin de cette forteresse, chargea l'évêque d'Héresford d'en prendre possession au nom du roi d'Angleterre ([2]). Il est probable que dès-lors une partie de la seigneurie entra dans les domaines de la couronne; le roi d'Angleterre ne tarda pas à faire l'acquisition du reste, qui appartenait à la dame de Chalès, dont la fille Alaïde avait épousé Bernard de Trencaleon.

Par acte daté de Blanquefort, le jeudi avant l'Ascension de Notre-Seigneur 1270, Alaïde de Blanquefort et son mari vendirent au sénéchal Roger de Leyburne, agissant pour Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, la moitié du château de Blanquefort, avec toutes les redevances et appartenances dépendant de cette moitié. Dans cette vente n'était pas compris ce qui avait été donné en dot à cette dame par ses parents, dans la paroisse de Cantenac, avant que le château de Blanquefort ne lui appartînt. Cette vente fut faite moyennant la somme de dix mille livres bordelaises, à la réserve de l'usufruit réversible sur la tête du dernier vivant. Le sénéchal, à cause des bons services que les deux époux avaient rendu au prince Édouard, leur donna l'usufruit de l'autre moitié du château, que le prince possédait par suite de la mort d'Hélie de Talmon, chevalier, frère de ladite Alaïde. Les témoins de cette vente furent : Amanieu d'Albret, Arnaud-Guillaume Aiméric, Bernard Daillan, etc., chevaliars; Hélie Charpentier; Guillaume Gauger; maître Guillaume de La Rame, chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux; Fortaner de Cazeneuve, maire; maître Hélie Moynere ([3]).

A cette époque, le château était une forteresse importante, dans laquelle on devait trouver tout le confortable d'alors, et ses environs ne devaient pas être aussi malsains qu'on pourrait le penser à cause des marais qui couvraient le pays, puisque Édouard I[er] étant venu en 1287 à Bordeaux, et y étant tombé malade, resta au château de Blanquefort pendant son indisposition ([4]).

On ne voit pas bien clair dans tous ces procès soulevés entre les membres de la famille de Blanquefort, dans tous ces changements de propriétaires, dans ces ventes et ces achats; j'incline à penser que le roi d'Angleterre et le prince Édouard surent profiter des discordes qui existaient entre les parents pour se faire vendre la seigneurie. Arnaud, fils de Pierre-Bertrand, essaya bien de faire valoir les anciens droits de sa famille; mais comme il trouvait probablement la partie adverse trop puissante, il les demanda à titre de fief; il s'était pour cela adressé au pape Nicolas IV, qui écrivit, pendant les calendes de février 1289, à Édouard I[er], que son sénéchal de Gascogne occupait injustement le château qui appartenait à Arnaud. Il le priait donc de le remettre, avec tous les droits qui en dépendaient, à ce seigneur, qui était prêt à lui rendre l'hommage accoutumé. Arnaud paraît avoir été dans les bonnes grâces du roi, qui lui permit alors d'enclore le manoir de Veyrines ([5]).

Le 14 juin de la même année, le roi étant à Blanquefort, où il résidait depuis quelque temps, concéda à Arnaud de La Lande, prêtre, dont la vie et les mœurs étaient reconnues sans reproches, la chapellenie de son château de Blanquefort. Il ordonna au connétable dudit château de lui compter tous les ans, pour ses honoraires, sur les rentes de cette localité, la somme de cinquante sous sterling, payables la moitié à la fête de Saint-Michel et le reste à Pâques ([6]). Arnaud n'était plus peut-être que le capitaine du château, ou le fief qu'il possédait était révocable, puique, en 1294, le roi Édouard reconnut en douaire, à la sœur du roi de France, Marguerite, qu'il devait

([1]) *Variétés bordeloises*, t. III, p. 258. — ([2]) *Guienne historique et monumentale*, t. I, 2e part., p. 52. — ([3]) Martial et J. Delpit, *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfembuttel*, p. 158. — ([4]) *Chronique bordeloise*, p. 12, verso. — ([5]) *Rôles gascons*. — ([6]) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 306.

épouser, le château et la châtellenie de Blanquefort, et plusieurs autres terres, jusqu'à la valeur de vingt mille livres tournois par an. Si cette somme ne pouvait se compléter ainsi, le complément devait être perçu sur les péages de Bordeaux ou de Marmande, ou sur tous les deux ([1]). Cependant, le 12 juillet de cette même année, le roi d'Angleterre écrivit à son cher et fidèle Arnaud de Blanquefort la lettre suivante :

« Vous connaissez assez la contestation qui existe entre nous et le roi de France; vous savez » comment il s'est emparé méchamment de nos bonnes gens et de notre terre de Gascogne; en » conséquence, nous vous requérons et vous prions en grâce de nous aider, comme vous et vos » ancêtres vous avez toujours aidé nous et les nôtres, à recouvrer, maintenir et défendre notre » dite terre. Faites en sorte que, dans cette circonstance, nous ayons à nous louer comme toujours » de vos bons services ([2]). »

On trouve encore un autre membre de cette nombreuse famille, Bernard de Blanquefort, qui, en 1290, adresse une pétition au roi d'Angleterre pour être remis en possession des prestations seigneuriales qui lui sont dues par la vicomtesse de Fronsac pour les paroisses de Mios et de Salles; il demande aussi que son droit de seigneur lui soit conservé sur des hommes qui se prétendent francs parce qu'ils se sont réfugiés dans Bordeaux. Le roi chargea son sénéchal de ces deux affaires ([3]).

Ici serait le lieu de parler d'un fait honteux dont des écrivains malintentionnés ont accusé un seigneur de Blanquefort. L'original de l'acte qui relate ce fait n'a jamais été vu par personne, et M. Saint-Amant, qui l'a publié le premier, ne dit pas où il est déposé. M. J. Delpit lui-même, qui s'en est servi dans sa réponse à M. Veuillot, doute de son authenticité. L'acte est daté du mercredi 13 juillet 1302, et le seigneur qui est en jeu est Jehan de Durasfort (Jean de Durfort). A cette époque, aucun membre de la famille de Durfort ne possédait le château de Blanquefort. L'auteur de la *Guienne historique et monumentale* n'a pas craint de souiller sa notice, d'ailleurs excellente, sur le château de Blanquefort, de toutes ces turpitudes, traduites en entier d'après le faux texte gascon, qui, dans cette occasion, a bravé l'honnêteté, et cependant il paraissait savoir que le seigneur accusé ne possédait pas alors cette seigneurie. Il a négligé de donner la date de l'acte.

En 1302 donc, le château de Blanquefort, s'il était habité par un membre de la famille des anciens seigneurs, était possédé par Édouard I, roi d'Angleterre; le 16 juin 1308, Édouard II en fit don à Bertrand de Goth, fils aîné d'Arnaud Garsie de Goth, frère aîné du pape Clément V. « Sachez, » dit le roi, qu'à cause de notre amitié pour le Souverain Pontife Clément, et du désir que nous » avons de lui être agréable, et pour les bons services que nous attendons de son neveu Bertrand » de Goth, chevalier, nous désirons faire à ce dernier un don qui lui soit agréable. En consé- » quence, nous lui donnons le château et la *ville* de Blanquefort, avec tous leurs revenus, se » montant à 1,500 livres *chipotines* ([4]). Nous garantissons, pour nous et nos héritiers, cette

([1]) Rymer, t. I, pars. II, p. 795; Londini, 1816. — ([2]) *Idem, idem*, p. 806; *idem*. — ([3]) *Guienne historique et monumentale*, t. I, pars. II, p. 57 (notes). — ([4]) On ne sait pas encore au juste ce que c'était que ces *livres Chipotines* ou *Chapotines*. Ducange dit : « Nescio an nummi isti *Chapotenses* fuerint ii quos *Chatos* vocabant... ita ut vox sic conflata fuerit quasi *Chati Pictavenses*, » id est, vernaculè *chats de Poitou*, qui apud Pictones potissimum cudebantur. » Plus loin, il donne, par un texte, la valeur de cette monnaie : « .... Dictas ducentas libras chapotenses ad valorem parvorum bonorum Turonensium reducentes, centum » sexaginta libros, parvorum Turon' bonorum. » — Rymer, dans le tome II, pars. II, p. 231, de l'édition de Londres, donne à la livre *chipotine* une valeur semblable : « Triginta mille librarum Chapoten' valentium vigenti et quatuor mille librarum » bonorum Turonen'..... »

» possession, que Bertrand pourra transmettre à ses héritiers légitimes. Et comme Bertrand sera » tenu d'être notre intermédiaire lorsque nous aurons des affaires avec la cour romaine, si les » revenus de la seigneurie n'atteignent pas 1,500 livres chipotines par an, l'appoint en sera fait » à lui ou à ses héritiers sur la coutume de Bordeaux, par les mains de notre connétable, jusqu'à » ce que nous lui ayons octroyé d'autres terres dans le duché d'Aquitaine (1). »

Le 15 des calendes de septembre de la même année, le pape étant à Ligugé, dans le diocèse de Poitiers, remercia le roi d'Angleterre du don qui venait d'être fait à son neveu Bertrand Deugod *(sic)* (2). Le roi confirma cette donation le 16 janvier 1313. Il y ajouta sept cents livrées de terres chipotines *(700 libratas terræ chipotens')* par an. Par d'autres lettres datées du même jour, il lui fit don du château de Puyguilhem et de la bastide de Monségur, dans les diocèses de Périgueux et de Bazas, avec tous les droits qui y étaient attachés; plus, les hommages et autres devoirs féodaux qui lui étaient dus par les nobles et les tenanciers dans les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, pour les châteaux, villes, terres ou tennements quelconques, situés dans ces vicomtés (3). Le 4 février suivant, le roi demandait à Étienne Férioli, sénéchal de Gascogne, s'il pouvait accorder, sans préjudice, à ce même Bertrand, la haute et basse justice des villes (4) de Portets et d'Arbanats (5).

Le 7 juillet 1313, Édouard confirma de nouveau ces donations, et y ajouta les bastides de Dunes et de Donzac aux diocèses d'Agen et de Lectoure (6). Édouard ne se contentait pas d'accorder des terres à ce seigneur, il lui faisait d'autres dons; ainsi, le 28 octobre 1313, il annonça que Clément V lui ayant prêté, comme homme privé, une somme de cent soixante mille florins d'or, il voulait que cette somme lui fût entièrement rendue, et que si, avant le solde entier, le pape venait à mourir, elle fût remise entre les mains des vénérables Pères en Jésus-Christ, seigneurs Arnaud et Raymond, par la grâce de Dieu, cardinaux, diacres de Sainte-Marie *In Porticu* et de Sainte-Marie-la-Neuve, et à ses chers et fidèles chevaliers Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, et Raymond-Guillaume de Budos. Cette somme devait être prise sur les revenus du duché d'Aquitaine, sur ceux des terres qu'il possédait en Gascogne et dans le royaume de France (7).

Le roi d'Angleterre n'était pas le seul à combler Bertrand de Goth de ses dons : « Charles, fils » de Robert, roi de Sicile, lui donna la partie du lieu de Pertus qu'il avait achetée de Bertrand, » comte d'Avelin. Il acheta, le 8 mai 1313, de Barral et d'Agout de Baux, frères, le château de » Montils, dans le comtat Venaisin. Le roi Philippe-le-Bel lui permit, par lettres données à Passy » en juillet de la même année, d'acquérir en toute justice, jusqu'à la concurrence de douze cent » cinquante livrées de terres, et d'en disposer, par échange ou autrement, en faveur de quelques » églises. Ce fut apparemment en vertu de cette permission qu'il acheta les terres d'Allemans de » Puy-Rampion et autres, qui furent répétées par les neveux de La Motte (8). »

Malgré toutes ces possessions, il paraît que Bertrand ne se trouvait pas assez riche, et que, pour se procurer de l'argent, il employait quelquefois des moyens peu licites. Aidé de son cousin Raymond-Guillaume de Budos, il détourna du trésor du pape plus de trois cent mille florins d'or destinés aux frais de la Croisade. Ces deux seigneurs « entrèrent à Carpentras, le 24 juillet 1314,

(1) Rymer, t. II, pars. I, p. 51; Londini, 1818. — (2) *Idem, idem*, p. 57, *idem*. — (3) *Rôles gascons*. — Rymer, t. II, pars. I, p. 196; Londini, 1818. — (4) Ville doit nécessairement être pris ici dans le sens de bourg. — (5) Rymer, t. II, pars. I, p. 200; Londini, 1818. — (6) *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, par le P. Anselme, t. II, p. 170. — (7) Rymer, t. II, pars. I, p. 231; Londini, 1818. — (8) *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, par le P. Anselme, t. II, p. 170.

» avec grand nombre de Gascons armez, tant à pied qu'à cheval, sous prétexte d'emporter le corps » de leur oncle, et y tuèrent plusieurs Italiens de la cour du pape, pillèrent la ville, y mirent le » feu en divers quartiers, et firent tant de violences aux cardinaux assemblez dans le conclave, » que ceux de la nation d'Italie furent contraints de se sauver, non sans courir risque de leur » vie... » Le pape Jean XXII fit à ce propos un procès à Bertrand, « en 1320-1321, pour la » restitution des trois cens mille florins qu'il avait pillez. Il avoua en avoir pris deux cens mille, » que Clément V lui avait ordonné de prendre pour les distribuer en aumônes et œuvres pies; sur » quoy, le pape, qui l'avait cité et fait venir à Avignon, le renvoya absous par une bulle du » 11 juillet 1321 (1). » Il est vrai que, comme nous l'avons vu plus haut à l'article Langoiran, le roi s'était interposé et avait écrit au pape de lui pardonner.

Pendant le XIIIe siècle, les seigneurs de Blanquefort étaient classés parmi les plus hauts barons de la Guienne; leurs possessions s'étendaient au loin jusque sur les bords du bassin d'Arcachon, et les cadets de la famille possédaient ordinairement des fiefs considérables qui dépendaient du siége principal. Il était établi dans la coutume du pays bordelais, qu'un fief, quoique situé dans la terre d'un seigneur, ne lui devait point l'hommage quand il avait fait originairement partie de la même terre, et que le possesseur était des descendants ou de la famille du seigneur. C'est pourquoi un certain Bernard de Blanquefort, seigneur d'Audenge, damoiseau, qui reçut, le 14 novembre 1308, la somme de 558 livres 5 sous et 4 deniers chipotins comme dédommagements aux pertes qu'il avait faites dans la dernière guerre qu'Édouard Ier avait soutenue contre le roi de France (2), refusait de faire à Bertrand de Goth l'hommage de son fief, situé dans les limites de la châtellenie de Blanquefort, sur le prétexte qu'il était issu d'un frère puîné d'un ancien seigneur de cette terre, et qu'en conséquence il ne devait l'hommage qu'au suzerain. Aude, sa femme, fille et héritière de Gombaud de Tyran, refusait également de prêter hommage pour ce fief, prétendant que son père avait été admis par Édouard Ier à lui rendre hommage, et que, par conséquent, elle n'était tenue à la même cérémonie qu'à l'égard du roi. Celui-ci déclara, le 6 janvier 1313, que, désirant être encore plus agréable à Bertrand de Goth, il cédait à lui et à ses successeurs, et pour toujours, tous les droits qu'il pouvait avoir sur Bernard et Aude et sur leurs successeurs, sauf seulement les cas d'appel à la cour royale. Il libéra, par conséquent, le seigneur d'Audenge et sa femme de tous hommages, serments, etc., qu'ils lui devaient pour les seigneuries susdites, hommages qu'ils devront rendre par la suite à Bertrand, qui devenait de cette façon leur suzerain. Le roi prit, en outre, toutes les précautions pour qu'à l'avenir il ne pût s'élever de contestation entre ces seigneurs et leurs successeurs (3).

Bertrand de Goth s'était d'abord marié avec Braïde de Blanquefort, dont il n'eut pas d'enfants, et qui lui vendit tout ce qu'elle possédait dans les diocèses de Bordeaux et d'Agen. De sa seconde femme, Béatrix, vicomtesse de Lautrec, il eut Régine, qui fut mariée à Jean Ier, comte d'Armagnac, et Braïde, vicomtesse de Bruniquel. Toutes deux moururent sans laisser de postérité. Régine « testa » en faveur de son mari, au château de Lavardens, dans le comté de Fezensac, le 12 août 1325. » et lui donna ses deux vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, les seigneuries, terres et châteaux » de Duras, Montségur, Allemans, Puyguilhem, Sèches, Puyrampion, Livran, Blanquefort, Viters » (Veyrines?), Villandraut, Donsac, Dunes, Perusse, Penne, Mayans et Cedron. » Elle y substitua.

(1) *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, par le P. Anselme, t. II, p. 170. — (2) Rymer, t. II, pars. I, p. 61; Londini, 1818. — (3) *Idem, idem*, p. 195; *idem*. — *Coutumes du ressort du Parlement de Guienne*, t. II, p. 338.

en cas qu'il mourût sans enfants légitimes, Arnaud-Bernard de Preyssac, chevalier, soudan de La Trau; Amanieu et Bernard de La Mote, frères; Aymery de Durfort, damoiseau; Régine de Goth, femme d'Amanieu de Pins, damoiseau, et Braïde de Bruniquel, sa sœur ([1]). Le testament fut contesté, entr'autres, par Édouard II, qui écrivit, le 23 septembre de la même année, à son frère Edmond, comte de Kent, que, comme les femmes ne pouvaient succéder au fief, les seigneuries que Bertrand de Goth avait possédées à ce titre devaient rentrer dans le domaine de la couronne. Le roi cependant ajoutait que son Conseil n'étant pas bien fixé là-dessus, il engageait son frère à consulter, à voir les chartes qui avaient été accordées à Bertrand, et à lui faire part sans délai de ses observations. Mais le duc de Sully avait pris possession, au nom du roi de France, des seigneuries contestées, et il n'en fut plus question pour le moment ([2]). L'année suivante, le château de Blanquefort fut remis entre les mains du roi d'Angleterre par Pons Amanieu de Madaillan, seigneur de Mont-Vyel, auquel le comte de Kent avait donné deux cents livres tournois de rente à prendre sur la châtellenie de Blanquefort, dont la plus grande partie était alors occupée par les gens du roi de France, et ce, pour l'indemniser de la perte de ses mottes, de ses châteaux et de ses terres de l'Agenais, qui lui donnaient mille livres tournois de rente, et qui lui avaient été prises par les Français. Pons de Madaillan, après avoir encouru de nombreux périls et fait de grandes dépenses, reconquit en entier la châtellenie de Blanquefort. Le connétable de Bordeaux exigeait de lui le compte de toutes les rentes de la châtellenie. Pons de Madaillan s'en plaignit au roi, qui, le 24 mars 1326, écrivit à son fils Édouard, gouverneur de la Guienne, d'empêcher le connétable de tourmenter et de molester ce seigneur, et lui recommanda de le dégager de cette reddition de compte. Il l'engageait en même temps à s'assurer de la vérité des faits et à arranger les choses au mieux ([3]). D'après l'abbé Baurein ([4]), la terre de Blanquefort apppartenait dès l'an 1322 à Gaillard de Durfort, second fils d'Arnaud de Durfort et de Marquèse de Goth, fille d'Arnaud Garsie de Goth, et par conséquent nièce de Clément V. Gaillard de Durfort s'étant attaché, comme son frère aîné Eymery, au service du roi de France, la seigneurie fut confisquée au profit du roi d'Angleterre. Il est probable que cette confiscation est celle faite de vive force par Pons de Madaillan.

A la fin de l'année 1334, on travaillait à un traité de paix entre la France et l'Angleterre, et le 24 décembre, Édouard III tint conseil pour savoir si on devait restituer à la reine de France les terres de Blanquefort et de Veyrines ([5]). Cette idée ne fut probablement pas mise à exécution; car le roi d'Angleterre donna, le 14 mars 1338, la terre et le baillage de Blanquefort à Gaillard, seigneur de Landiras, qui lui était resté fidèle ([6]). Ce seigneur ne les garda pas longtemps; car, le 18 octobre 1341, le même monarque accorda à Bernard Ézi, seigneur d'Albret, pour l'indemniser des possessions qu'il avait perdues pendant la guerre pendante, le péage de Saint-Macaire et la terre de Blanquefort avec tous les droits y attachés. Il devait les garder jusqu'au recouvrement entier de ce qui lui avait été enlevé, ou jusqu'à ce que le roi lui eût accordé des terres s'élevant à la même valeur. Il était stipulé dans l'acte que si le péage susdit et la terre de Blanquefort donnaient une rente annuelle de plus de six cent quarante-cinq livres et six sous, Bernard Ézi devait rembourser le surplus au roi; et celui-ci devait parfaire la somme sur les revenus du duché d'Aquitaine, si elle n'atteignait pas ce chiffre ([7]). Le seigneur d'Albret ne dut pas tarder à recouvrer

([1]) *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France,* par le P. Anselme, t. II, p. 170 et suiv. — ([2]) Rymer, t. II, pars. I, p. 609-610; Londini, 1818. — ([3]) *Idem, idem,* p. 624; *idem.* — ([4]) *Variétés bordeloises,* t. III, p. 262. — ([5]) *Rôles gascons.* — ([6]) *Idem, idem.* — ([7]) Rymer, t. II, pars. II, p. 1179; Londini, 1821.

ses terres, ou d'autres lui furent données suivant la promesse du roi, puisque un mois après, le 23 novembre suivant, on trouve un Jean de Saint-Symphorien qui se qualifiait seigneur de Blanquefort et de Landiras. Trois ans après, le 8 août 1344, le roi fit saisir en son nom la terre de Blanquefort (1) et la rendit plus tard à Gaillard de Durfort, qui en avait été dépossédé (2). D'un autre côté, J. Favre (3) nous apprend que le frère aîné de Gaillard, Eymery, avait été tué en 1345, au siége de Bergerac, dans les rangs de l'armée française, et que son fils Gaillard, bien qu'il eût été son compagnon d'armes dans l'affaire du siége, reçut plus tard le titre de baron de Duras, et conserva la seigneurie de Blanquefort comme étant très attaché à l'Angleterre. Le 12 juillet 1348, Édouard III confirma cette donation et celle de la moitié de la terre de Veyrines (4). La justice haute et basse des paroisses d'Eyzines et de Bruges, des localités d'Audenge et de La Canau, lui appartenait (5). Ce seigneur ne garda pas longtemps ces possessions, car il passa de nouveau, en 1352, au service de la France (6). A la sollicitation de Charles d'Espagne, connétable de France, le roi Jean lui donna douze cents livres à prendre sur la recette de Toulouse, jusqu'à ce qu'il eût recouvré les terres que le roi d'Angleterre avait confisquées et données à Bernard Ézi d'Albret. On sait que, le 28 juin de l'année suivante, Édouard ratifia l'acte de donation du château et de la terre de Blanquefort en faveur de ce dernier seigneur (7), qui ne les garda pas longtemps; car, le 21 mars de la vingt-huitième année de son règne (1355), Édouard III en fit don à Auger de Montaut, chevalier, seigneur de Mucidan, à cause des bons services que ce seigneur lui avait rendus dans les dernières guerres d'Aquitaine. Auger, disent les lettres-patentes, jouira de tous les droits attachés au château jusqu'à la valeur d'une rente annuelle de mille écus d'or, comme il jouissait de ceux attachés au château de Gensac, qu'il promet de remettre sans délai à Bernard Ézi ou au sénéchal d'Aquitaine. Ses héritiers lui succèderont dans cette possession. S'il arrivait que, par une raison quelconque, mais non par la faute d'Auger, le château fût enlevé au roi, celui-ci donnera au seigneur de Mucidan une autre localité, dans le même duché, rapportant mille écus de rente et tous les autres avantages que lui donnait le château de Gensac. Le roi se réserva toujours la suprême juridiction, le ressort et le droit de lever des troupes (8).

Gaillard de Durfort fut tué dans les rangs de l'armée française à la bataille de Poitiers (9). Son fils Gaillard, IIe du nom, ne tarda pas à faire sa soumission au prince de Galles, et « le seigneur Gaillard de Durfort, auquel le château de Blanquefort *appartenait avant sa révolte,* » désirant rentrer en l'obéissance du roi d'Angleterre, le prince de Galles lui rendit son château, le 10 avril 1356, après avoir ordonné à Auger de Montaut de le lui céder, lui promettant de l'indemniser. Auger obéit de grand cœur, et le roi lui donna le château et la châtellenie de Blaye avec toutes leurs redevances (10).

Cependant, d'après les termes de la citation qui vient d'être faite et la lettre suivante du prince de Galles, il paraîtrait, contre l'assertion de J. Favre, que Gaillard I ne serait pas mort à Poitiers, mais aurait fait lui-même sa soumission. Voici quelques passages de cette lettre :

« ..... Si donons, grantons, et *rendons* (11) audit sire Galhard le chastel et lieu de Blanquafort » et la terre de Vernies (Veyrines?), ove toutes lour appurtenances et droitz, a avoir et tenir en » tieu droit et manere que le visconte de Lomeigne nadgairs les tenoit : nient contresteant aucun

(1) *Rôles gascons.* — (2) *Variétés bordeloises,* t. III, p. 263. — (3) J. Favre, *Précis historique sur la famille de Durfort Duras...,* p. 28. — (4) *Rôles gascons.* — (5) *Idem.* — (6) J. Favre, *Précis historique sur la famille de Durfort Duras...,* p. 28. — (7) *Rôles gascons.* — (8) Rymer, t. IV, pars. I, p. 182, 3e édit. — (9) J. Favre, *Précis historique sur la famille de Durfort Duras...,* p. 29. — (10) Rymer, t. IV, pars. II, p. 182, 3e édit. — (11) Les mots soulignés de cette lettre et de la citation qui la précède ne le sont pas dans le texte.

» droit q'acreust ou appartenoit à notre dict seignur ou à nous, par cause de *rebeillion* ou autres » mesfaitz, qui sont ou purront estre surmis audit Galharde, par queux il encurreroit forfaiture » devers notre dit seignur et nous.

» Item, volons et grantons, que la seignurie des hommes de Bessau (Bessan), laquelle il dist » q'est et doit estre de la seignurie de Blanquafort et en la poair dudit lieu, lui soit *rendu* a tenir par » tieu droit et manere, comme lui et ses auncestres, et autres seignurs de Blanquafort, l'ount tenuz » devant ces heures.

» Item, comme le dit seignur Galhard nous ad fait entendre, que la ville de Burdeux occupa » les paroches d'Aidynes (Eyzines) et de Burges (Bruges), au temps que notre dit seignur tenoit » ladite terre de Blanquafort, par rebellion, en préjudice du seignur dudit lieu de Blanquafort, » nous volons et grantons, que due informacion soit faite par gentz suffisantz, summairement et de » plain, sibien sur le droit de la ville de Burdeux, come sur le droit ledit seignur Galhard et » les dites paroches, au fyn qe celui qui avera meillour droit, eit et tiegne meisme les paroches, » come droit et reson demandent. »

Il donne à Gaillard cinq paroisses qu'il a conquises sur la ville de Sainte-Foy, lorsque cette ville tenait contre le roi d'Angleterre, et que le duc de Lancastre lui avait garanties.

« Item, come ledit seignur Galhard nous ad done entendre, que notre dit seignur lui avoit » done deux mille escutz de rente a héritage, ove seignurie, haute et basse; et sur ce, lui avoit » done, assigne et assetie les bastides de Beaumont, Moliers, Miramont, et de Chasteausacre » (Castelsegrat), pur tant q'ils valoient, en deduction de la summe desditz mille escutz. ... si volons » et grantons, que les bastides avantdites soient *rebailliez* audit seignur Galhard à avoir et » tenir.....; et en cas que celles bastides ne purrount bonement estre baillez, que a tant lui sera » assigne et baille en autres lieux et places covenables, deinz le terme, cest assavoir, de la fest » de seint Michel l'Archangel proschein avenir, et deux ans proscheins ensuantz. »

Des sommes assez rondes furent garanties, en outre, à Gaillard de Durfort, pour le cas où, à cause de son serment de fidélité au roi d'Angleterre, il perdrait d'autres localités.

Le 6 juillet 1358, le roi d'Angleterre approuva et confirma les lettres de son fils [1]. Si l'on en croyait le *Catalogue des Rôles gascons,* cette confirmation serait datée de Westminter, le 12 janvier 1367. Au mois de juillet 1364, Gaillard de Durfort, probablement Gaillard II, vint rendre hommage au prince de Galles, dans la cathédrale de Bordeaux, pour ses seigneuries de Blanquefort en Bordelais et de Duras en Agenais [2]. Attaqué d'une hydropisie, le prince de Galles se décida à repasser en Angleterre. Avant son départ, il réunit, en 1371, dans Saint-André de Bordeaux, la noblesse du pays; on y voyait Gaillard du Durfort, II[e] du nom. Ce seigneur, comme nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de le faire connaître, fut pris à la bataille d'Eymet avec les sires de Langoiran, de Rauzan et de Mussidan; lesquels, quelques jours après, pendant que le duc d'Anjou assiégeait Castillon, jurèrent, entre les mains de ce prince, fidélité au roi de France. Le duc d'Anjou les laissa libres sans rançon. Les sires de Mussidan et de Langoiran tinrent leur serment, et restèrent dans l'armée française, dont le commandant les fêtait de son mieux; mais ceux de Rauzan et de Duras partirent pour retourner chez eux. « Sur les champs se avi- » sèrent, et parlementèrent ensemble en disant : « Comment pourrions-nous servir le duc d'Anjou et » les François, quand nous avons toujours été loyaux Anglois? Il nous vaut tropmieux à mentir notre

(1) Rymer, t. III, pars. I, p. 400; Londini, 1825. — (2) J. Delpit, *Documents,* p. 89.

» serment envers le duc d'Anjou que devers le roi d'Angleterre, notre naturel seigneur, qui nous » a tant de biens fait. » Ce propos ils tinrent, et s'ordonnèrent sur ce que ils iroient à Bordeaux, » et remontreroient au sénéchal des Landes, messire Guillaume Helman, et lui diroient que » nullement leurs cœurs ne pouvoient bonnement rapporter à ce que ils deviennent François. » Donc chevauchèrent ensemble ces deux barons, et expoitèrent tant que ils vinrent à Bordeaux, » où ils furent reçus à grand'joie, car on ne savoit encore rien de leurs convenans. Le sénéchal » des Landes et le mayeur de Bordeaux leur demandèrent des nouvelles et comment ils avoient » finé. Ils répondirent que, par contrainte et sur menaces de mort, le duc d'Anjou les avoit fait » devenir François : « Mais, seigneur, nous vous disons bien que, au faire le serment, toujours en » nos cœurs nous avons réservé nos fois devers notre naturel seigneur le roi d'Angleterre; ni pour » chose que nous avons dit ni fait nous ne demeurerons jà François. » De ces paroles, les » chevaliers d'Angleterre furent adonc tous rejouis; et dirent que ils s'acquittoient loyaument » envers leur seigneur. Au chef de cinq jours après, le duc d'Anjou étant devant Chastillon, vinrent » nouvelles en l'ost que le sire de Duras et le sire de Rozem étoient tournés Anglois. De ces » nouvelles furent, le duc d'Anjou, le connétable de France et les barons, moult émerveillés. » Le duc jura de ravager les terres des sires de Rauzan et de Duras, et de démolir leurs châteaux. Après la prise de Castillon, de Sauveterre, de Sainte-Bazeille, de Monségur, d'Auberoche (Caudrot) et de Saint-Macaire, l'armée du duc d'Anjou arriva devant Duras vers le 18 octobre; « et quand » ils durent approcher, il fut ordonné de tantot assaillir, dont se mirent gens d'armes en ordon- » nance d'assauts et tous leurs arbalétriers pavoisés (munis de leurs pavois) devant; et ainsi » approchèrent la ville. Et vous dis qu'il y avoit la aucuns varlets dessous les seigneurs, qui » s'étoient pourvus d'échelles pour avoir mieux l'avantage de monter sur les murs. Et lors fut » l'assaut grand et horrible; et ceux qui montoient se combattoient main à main à ceux de dedans; » et dura cet assaut de pleine venue moult longuement. Si y eut là fait sur les échelles plusieurs » grands appertises d'armes; et se combattoient ceux de dehors à ceux de dedans main à main; et » dura l'assaut la plus grand'partie du jour; et quand ils se furent bien battus et travaillés, par » l'ordonnance des maréchaux on sonna les trompettes de retraite; si se retrait chacun en son » logis.

» .... Quand ce vint au matin, le duc d'Anjou commanda que on allât à l'assaut, et que chacun » se éprouvât sans faintise; et fit-on à savoir, par un cri et par un heraut, que le premier qui entreroit » dedans Duras il gagneroit cinq cents francs. La convoitise de gagner fit avancer plusieurs povres » compagnons; dont furent échelles levées en plusieurs lieux autour des murs; et là commença » l'assaut fort et grand, et qui bien fut continué; car les jeunes chevaliers et écuyers qui se » desiroient à avancer ne s'épargnoient point, mais s'abandonnoient et assailloient à grand'volonte. »

Les sires de Mussidan et de Langoiran [1] se distinguèrent à cet assaut. Ce dernier y fut blessé. La ville de Duras fut prise, et la garnison se retira dans le château. Les gens du duc d'Anjou passèrent tous les habitants au fil de l'épée, puis se disposèrent à attaquer le château; mais la garnison voyant que, malgré la bonne assiette de la forteresse, elle ne pourrait résister, proposa de la livrer à la condition qu'on la laisserait partir avec armes et bagages. Le troisième jour, elle partit, et le duc prit possession de la place. Froissart ajoute qu'il lui semble que le duc ordonna d'abattre le château [2].

[1] Voir *supra*, Notice sur Langoiran, p. 8. — [2] Froissart, t. II, p. 5 et suiv., édit. Buchon.

Gaillard de Durfort perdit dans cette guerre une partie de ses possessions. Richard II, roi d'Angleterre, désirant l'indemniser de ses pertes et le récompenser de sa fidélité, lui donna, le 18 avril 1378, deux cents livres sterling de rente, qui devaient lui être soldées par le connétable de Bordeaux, en deux termes : le premier à la Saint-Michel et le second à Pâques, jusqu'à ce qu'il eût recouvré les terres qu'il avait perdues.

Six semaines environ auparavant, le 4 mars, Jean de Neville, lieutenant du roi en Aquitaine, lui avait accordé, au nom de son maître, en échange de mille livres de monnaie courante que le roi lui avait données et garanties sur les revenus du château de Bordeaux, la prévôté de Bayonne, « avec toutz les profitz, feus, cens, rentz, revenues, et autres esmolumentz a ycelle » appartenantz, parmi ce qu'il en face au roy nostre dit seignur, et aus siens homage liege et » autres droiz et devoirs qui en doivent estre faitz et sont duez et accoutumez. » Henri IV, roi d'Angleterre, confirma ces donations le 28 juin 1403 (1).

Gaillard III se montra, comme son père, fidèle à la cause anglaise. Charles V confisqua ses terres, qu'il donna au sire d'Albret qui lui était fidèle, et démantela son château de Duras (2). Mais peu de temps après, par l'intercession du duc de Lancastre, il recouvra toutes les terres qui avaient appartenu à sa famille (3).

Le 3 septembre 1390-91, il fit partie des seigneurs qui, réunis à Guillaume Le Scrope, sénéchal d'Aquitaine, et Jean de Traly, maire de Bordeaux, furent chargés de traiter avec les commissaires du roi de France pour punir des infractions aux trèves conclues (4). Il fut également chargé d'une mission semblable le 11 juin 1393. Il devait faire restituer « les lieux, places, fortalesses, gentz » et bestiairs » qui avaient été pris dans les terres du roi de France, réparer les dommages causés et punir les coupables (5). En 1440, il était sénéchal d'Aquitaine; il conserva longtemps cette charge, car on voit par les *Actes* de Rymer qu'il l'était encore en 1409 et 1415. Le roi d'Angleterre lui permit, le 8 avril de la même année, d'établir une foire et un marché à Alabar, dans le domaine de Blanquefort (6). Les jurats de Bordeaux, connaissant toute l'influence qu'il avait sur Henri IV, avaient recours à lui dans les cas difficiles (7). Le 11 avril 1403-04, la concession du baillage de Castelhones (probablement Castillonnès) lui fut confirmée par le même monarque (8), qui, le 1er septembre 1404, lui fit solder mille marcs sur l'arriéré de ses gages (9). Le 23 mai 1409, il fut chargé avec Thomas Swynbourne, maire de Bordeaux, de la mission délicate de faire observer les trèves qui avaient été conclues entre les rois de France et d'Angleterre (10).

Longtemps avant qu'une révolution radicale s'accomplisse dans un État, il existe des avant-coureurs qu'on ne voit pas dans le moment, mais qui, plus tard, sont remarqués par le regard froid des historiens. A l'époque où nous sommes arrivés, il n'existait plus de foi politique, la plupart des seigneurs gascons n'étaient fidèles au roi d'Angleterre qu'autant que celui-ci les comblait de faveurs. Dès que ces faveurs cessaient ou même diminuaient, les barons, grands et petits, devenaient froids et enfin rebelles. Les terres des révoltés passaient entre les mains de puissants favoris gascons, qui finirent eux-mêmes par être insatiables; aussi, vers la fin de la domination anglaise, les seigneuries de la Guienne passèrent pour la plupart entre les mains de gouverneurs anglais. Blanquefort cependant et quelques autres grands fiefs firent exception.

(1) Rymer, t. III, pars. III, p. 102, 3e édit., et *idem*, t. III, pars. IV, p. 181, 3e édit. — (2) J. Favre, *Précis historique sur la famille de Durfort Duras...*, p. 35. — (3) *Idem, idem.* — (4) *Rôles gascons.* — (5) *Idem, idem.* — Rymer, t. III, pars. IV, p. 174, 3e édit. — (6) *Rôles gascons.* — (7) *Variétés bordeloises*, t. III, p. 264. — (8) *Rôles gascons.* — (9) Rymer, t. IV, pars. IV, p. 71, 3e édit. — (10) Rymer, t. IV, pars. I, p. 154, 3e édit.

Les fils et héritiers de Fauquet de La Trau, chevalier, s'étant révoltés, le roi confisqua leur maison de Livran, située dans la juridiction de Lesparre, et la donna, le 2 juin 1415, avec toutes ses appartenances, à Gaillard de Durfort, pour en jouir sa vie durant (1). Ce seigneur, Bernard de Lesparre, seigneur de La Barde, et Jean Saint-Jean, chevalier, maire de Bordeaux, furent, le 18 juin 1418, chargés par Henri V de recevoir en son nom l'hommage de Jean, fils et héritier du comte d'Armagnac; de Bernard, son frère, et de Charles d'Albret (2). Les seigneurs de Blanquefort continuaient à rendre des services à la cause anglaise, à laquelle ils étaient extrêmement attachés; il est vrai que les rois de cette nation les comblaient de faveurs. Le 18 mai 1423, Henri VI donna à Gaillard de Durfort la prévôté de Bayonne, qu'un de ses ancêtres avait possédée (3). Le 22 juin de l'année suivante, il le nomma sénéchal des Landes (4).

La charge de prévôt de Bayonne passa à son fils Gaillard IV. L'acte de cette concession porte la date du 18 mai 1439 (5). En 1445, ce seigneur fit un voyage en Angleterre avec sa famille. Henri VI, à cette occasion, lui fit délivrer des lettres de protection et de sauvegarde (6). Il est probable que ce ne fut pas seulement un voyage d'agrément. Quoiqu'il existât alors une trève entre la France et l'Angleterre, la Guienne était fort agitée, et le sire de Blanquefort était trop intéressé à surveiller de près ses vassaux turbulents pour les quitter au moment où ils n'attendaient qu'une bonne occasion pour se rendre indépendants. D'un autre côté, des seigneurs, ses voisins, aussi puissants que lui, tenaient parti pour le roi de France, surveillaient les points faibles des possessions anglaises, et ne se faisaient faute, malgré la trève, de piller villes et châteaux, et de dévaliser les voyageurs et les marchands. Mais les trèves ayant été rompues, la guerre prit de plus grandes proportions. Amanieu d'Orval, troisième fils du sire d'Albret, qui tenait pour Charles VII, avait choisi Bazas pour son quartier général; de là, il faisait des chevauchées sur le territoire de Bordeaux, et harcelait les seigneurs gascons qui tenaient pour les Anglais. Il résolut, vers la fin d'octobre de l'année 1450, de passer dans le Médoc pour le ravager; il partit, en conséquence, de Bazas le 30 de ce même mois, accommpagné de ses lieutenants, Robin Petit-Loup et l'Espinasse. Sa petite armée se composait de cinq cents combattants environ. Ils s'arrêtèrent dans un bois, près de Bordeaux. Le lendemain, jour de la Toussaint, qui était un dimanche, ils montèrent à cheval de bon matin pour continuer leur marche vers le Médoc, lorsqu'ils apprirent que le maire de Bordeaux, à la tête de huit à neuf mille hommes des milices bourgeoises, s'avançait pour les combattre. Le seigneur d'Orval, malgré l'infériorité numérique de son armée, ne se laissa pas décourager; il rangea sa petite troupe en bataille, attaqua avec vigueur les gens de Bordeaux, qui, manquant de bons capitaines, de discipline et d'habitude de la guerre, furent battus, perdirent dix-huit cents hommes qui furent tués sur le champ de bataille et dans la fuite, et laissèrent en outre douze cents des leurs prisonniers entre les mains des Français, qui rentrèrent à Bazas sans poursuivre leur route vers le Médoc; ce qui donne à penser, malgré les récits français contemporains, que si la victoire fut belle, elle leur coûta cher (7). Cette bataille eut lieu, d'après Mathieu de

(1) Rymer, t. IV, pars. IV, p. 126, 3e édit. — *Rôles gascons*. — (2) Rymer, t. IV, pars. III, p. 56, 3e édit. — *Catalogue des Rôles normands*, p. 262. — (3) *Rôles gascons*. — (4) *Idem, idem*. — (5) *Idem, idem*. — Rymer, t. V, pars. I, p. 60. — (6) *Rôles gascons*. — (7) Mathieu de Coucy, édit. in-fol. de 1661. Nous avons remarqué dans les historiens français du XVe siècle une incroyable partialité et un renversement des faits et des idées vraiment ridicules. Pour eux, les Gascons étaient des sujets rebelles envers leur roi *légitime* et les Anglais des usurpateurs. Les chefs français, avec quelques hommes, pourfendaient des masses de Gascons et d'Anglais. La première assertion était fausse, et la seconde doit être exagérée. Nous ne croyons pas que nos ancêtres avaient dégénéré tout à coup; et, dans tous les cas, leurs adversaires n'ont pas été généreux. Au surplus, pourquoi se vanter autant d'une conquête, si elle a été si facile à faire?

Coucy, « en une place nommée Blanchefort, à une lieue de la ville de Bordeaux. » D'après du Haillan, elle se donna près de Talence ou de Bègles, ou dans les landes du Haillan.

Le 4 février de l'année suivante, Gaillard de Durfort fut créé conseiller du roi dans la cité de Bordeaux, et e 21 mars, bourgeois de la même ville [1]. Sa fidélité pour le roi d'Angleterre était à toute épreuve; aussi, lorsqu'en 1453 les Français entrèrent en Guienne pour la seconde fois, ils trouvèrent le seigneur de Duras ferme à son poste et disposé à leur résister avec vigueur. Le siége fut mis devant Blanquefort par les comtes de Clermont et de Foix, le sire d'Albret et Potton de Xantrailles : c'était, avec Bordeaux qu'assiégeait Charles VII en personne, une des dernières places qui tinssent encore pour les Anglais. L'attaque était si puissante, que ceux de Blanquefort, voyant qu'ils n'avaient aucun secours à espérer et jugeant qu'ils ne pourraient tenir avec avantage, demandèrent à capituler. Leur proposition fut acceptée, et il fut convenu que Blanquefort serait mis entre les mains du roi de France, à condition que les Anglais qui étaient dans la place seraient reçus à payer rançon, mais que ceux du pays Bordelais, de Guienne ou de France, demeureraient à la volonté de Charles VII. Une fois la place évacuée, le roi y laissa une garnison française et le comte de Dampmartin pour la commander [2]. Si on en croit une lettre du roi d'Angleterre, les choses ne se passèrent pas tout à fait de cette façon. Gaillard, après avoir muni ses châteaux et ses forteresses de bonnes garnisons et de vivres, se retira dans Blanquefort, qui fut assiégé par une armée nombreuse, commandée par les comtes de Clermont et de Foix, les seigneurs d'Albret et d'Orval, Potton de Xantrailles et plusieurs autres capitaines. Blanquefort se défendit si bien, fit éprouver tant de pertes à l'ennemi, que les Français levèrent le siége, et que Gaillard de Durfort conserva cette place et ses autres châteaux jusqu'à la prise de Bordeaux par Charles VII. Il n'y a pas de doute, ajoute le roi d'Angleterre, que si Gaillard eût été pris, il eût été mis à mort [3]. Cependant, il fut condamné à un bannissement perpétuel; ses biens furent confisqués. Retiré en Angleterre, il y vécut pauvre, et eut souvent recours au souverain de ce pays pour lequel il avait tout sacrifié. Le 20 avril 1454, Henri VI, pour l'indemniser quelque peu et le faire vivre, lui donna cent livres de rente qui devaient lui être payées en deux termes, à Pâques et à la Saint-Michel, jusqu'à ce que ses domaines, que le roi de France occupait, *contre Dieu et la justice*, lui fussent rendus [4]. Le roi lui accorda en outre un sauf-conduit, daté du 14 mai de la même année, au moyen duquel, lui et ses serviteurs, au nombre de douze personnes, pouvaient voyager en toute sécurité avec armes et bagages, de jour et de nuit, par terre et par eau, aller et venir, rester où bon leur semblait, sans obstacle, sans trouble, sans empêchement quelconques, pourvu cependant que lui et ses gens se conduisissent bien envers le roi et son peuple [5].

Il paraît que l'ancien seigneur de Blanquefort se livra au commerce; car, le 3 février 1456, le roi d'Angleterre lui donna un sauf-conduit pour un navire de 80 tonneaux appelé le *Barche* de Sainte-Marie de Verino, en Espagne, et dont Garcias de Corda était capitaine. Ce navire, est-il dit dans le sauf-conduit, pourra faire le commerce dans tous les ports du royaume d'Angleterre, à la condition qu'il se conformera aux lois du pays [6]. Il est évident qu'un seigneur qui avait été autrefois si riche et si puissant, dont la juridiction, pour le château de Blanquefort seulement, s'étendait depuis Avensan jusqu'au bassin d'Arcachon, et qui avait possédé par conséquent une des plus grandes seigneuries de la Guienne, ne pouvait vivre et tenir son rang avec cent livres de

(1) *Rôles gascons.* — (2) Mathieu de Coucy, édit in-fol. de 1661, p. 649. — Jean Chartier, *Chronique de Charles VII....* publiée par Vallet de Viriville (1858), t. III, p. 11 et 12. — (3) Rymer, t. V, pars. II, p. 55, 3e édit. — (4) *Idem, idem.* — *Rôles gascons.* — (5) Rymer, t. V, pars II, p. 56, 3e édit. — (6) *Idem, idem*, p. 65, 3e édit. — *Catalogue des Rôles français*, p. 335.

rente; aussi, Henri VI, le 9 mai 1458, lui en accorda-t-il cent autres (1). « L'ancien seigneur de » Blanquefort se plaignit de nouveau de la gêne qui pesait sur lui et l'empêchait de satisfaire ses » créanciers; le roi, de l'avis et du consentement de son Conseil, lui accorda trois cents livres à » percevoir sur toutes terres, pêcheries et pâturages, situés dans le comté de Guisne et dans les » domaines royaux de Oye, Ballingham et Marck (2). » Peu de temps après, il entra dans les Conseils du roi, qui, en 1461-62, lui donna une mission importante (3). Enfin, en 1470, après dix-sept ans de rudes épreuves, il fut nommé gouverneur de Calais, chambellan du roi d'Angleterre et décoré de l'ordre de la Jarretière. En 1472, le duc de Bourgogne et Charles, duc de Guienne, frère du roi, et le roi d'Angleterre (celui-ci, croit-on, à l'instigation de Gaillard de Durfort), se liguèrent contre Louis XI : Gaillard débarqua même à Brest avec l'armée anglaise; mais le roi de France déjoua, par son adresse et son courage, cette ligue formidable. Vainqueur à Nancy du plus puissant de ses ennemis, il fut débarrassé des autres. Peu de temps après, l'ancien seigneur de Blanquefort, pardonné par Louis XI, rentra en France et fut remis en possession de ses anciens domaines (4). Blanquefort était alors possédé par Jean Aubin, seigneur de Malicorne, à qui le duc de Guienne, Charles, frère de Louis XI, en avait fait don en août 1469 (5). Gaillard fut fidèle à ce nouveau serment comme il l'avait été au premier, et fut tué en 1487, en Bourgogne, en combattant pour le service du roi de France. Son fils, Jean de Durfort, qualifié marquis de Blanquefort, était déjà maire de Bordeaux en 1480; il exerça cette charge pendant longtemps, et à plusieurs reprises différentes; il l'était encore en 1494 (6). Par son mariage avec Jeanne Angevin, fille de Jacques Angevin, seigneur de Rauzan, de Pujols, etc. (15 mai 1476), il devint possesseur des seigneuries du Tilh, de Tyran et de Bussac. Il succéda à son père dans la seigneurie de Blanquefort, se distingua dans les guerres d'Italie, et mourut en 1520. Ici n'est pas le lieu de faire la généalogie de la famille de Durfort, qui posséda la terre de Blanquefort jusqu'à la Révolution française.

Au commencement de la réforme, les seigneurs de Duras passèrent dans les rangs des protestants; aussi, le château de Blanquefort eut à soutenir plusieurs siéges, et les campagnes des environs furent souvent ravagées. Symphorien de Durfort était un des capitaines les plus expérimentés de l'armée des réformés. Son château de Blanquefort fut, dans l'année 1562, pris à plusieurs reprises par les huguenots et les catholiques. Les religionnaires s'en étant emparé, M. de Sygnan, capitaine des gens de l'Entre-deux-Mers, les obligea de l'abandonner (7). Monluc s'en empara aussi après la bataille de Targon (8). Le château de Blanquefort resta entre les mains des catholiques, et Monferrand en eut le commandement; en 1573, il fut pris par les protestants en l'absence de son gouverneur La Plane, mais repris peu après par leurs adversaires (9). La guerre dans laquelle les seigneurs de Duras et de Blanquefort s'étaient engagés devait avoir ruiné leurs finances, car nous voyons que l'un d'eux, Jacques de Durfort, pour remplir ses coffres, aliéna, par un contrat du mois de mars 1601, la haute justice et les rentes que les paroisses dépendant de la juridiction de Blanquefort devaient à cette châtellenie (10).

Pendant les guerres de la Fronde, le château de Blanquefort était un poste trop important pour être oublié; aussi, les ducs de Bouillon et de Larochefoucault qui tenaient pour les Bordelais, ayant

(1) *Catalogue des Rôles français*, p. 342. — Rymer, t. V, pars. II, p. 80, 3e édit. — (2) *Guienne historique et monumentale*, t. I, part. II, p. 56. — (3) *Catalogue des Rôles français*, p. 351. — (4) J. Favre, *Précis historique sur la famille de Durfort Duras*, p. 47. — (5) *Variétés bordeloises*, t. III, p. 265. — (6) *Chronique bourdeloise*, supplément par d'Arnal, p. 54. — (7) *Variétés bordeloises*, t. III, p. 269. — (8) Commentaires de Monluc. — (9) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*. — (10) *Variétés bordeloises*, t. III, p. 267.

fait au mois de juin une expédition dans le Médoc, se saisirent du château de Blanquefort et y laissèrent cinquante soldats commandés par Le Chambon. Ils avaient pensé que cette faible garnison, protégée par les marais qui entouraient la forteresse, était suffisante contre les attaques des Épernonistes ([1]); mais, le 25 juin, le duc d'Épernon n'eut qu'à se montrer, et le capitaine Le Chambon, jugeant qu'on ne pouvait défendre le château, l'abandonna et se replia sur Bordeaux avec la garnison qu'il commandait. Le duc en prit possession; ce qui exaspéra tellement les gens de la ville, que « le duc de Bouillon ne put jamais empêcher par tout ce qu'il put dire, que quatre » ou cinq mille bourgeois ne sortissent à dessein d'aller forcer le duc d'Épernon dans le marais. »

» On eut beau leur remontrer que le poste était d'un très difficile accès; qu'il était coupé d'un » canal plein d'eau, traversé par un pont rompu et défendu par deux pièces de canon; qu'ils » avaient affaire à de vieilles troupes bien disciplinées; rien ne put les contenir, et quelques-uns, » comme c'est la coutume des peuples qui condamnent toutes les raisons qui s'opposent à leur » emportement, accusaient en murmurant le duc de Bouillon d'intelligence avec leurs ennemis, » parce qu'il leur disait toutes celles qu'il pouvait et qu'il devait pour les empêcher d'aller les » attaquer. Il les y mena donc, voyant leur obstination. Après qu'ils eurent fait deux ou trois » décharges et tué quatre-vingts ou cent hommes, du nombre desquels furent deux capitaines de » Navaille, la nuit les sépara, et ils se retirèrent avec assez de désordre. Ils y perdirent deux » soldats et un bourgeois. Le comte de Guitault, qui s'y était signalé, y fut blessé d'un coup de » feu au visage, duquel il faillit mourir.....; La Roussière, qui y fit fort bien, y reçut un coup » de mousquet dans la cuisse, et le président Pichon, qui se piquait de chevalerie, eut bien de la » joie d'y avoir un cheval tué sous lui ([2]). » Malgré les récits empreints de partialité des écrivains contemporains favorables au parti des Bordelais, ceux-ci furent vaincus, et le duc d'Épernon conserva la forteresse; mais comme elle était plus nuisible qu'utile, et qu'elle pouvait en tout temps servir de refuge aux révoltés, Louis XIII, si on en croit la tradition, la fit démanteler, et depuis cette époque le château de Blanquefort a cessé d'être habité. Les seigneurs demeuraient dans celui de Duras, qui était une des plus splendides habitations de la Guienne. Plus tard, ils firent faire entre le bourg et le château une maison appelée *Curgan,* où ils demeuraient lorsqu'ils venaient à Blanquefort.

Les marais de Blanquefort appartenaient en partie aux seigneurs du lieu et en partie à la ville de Bordeaux. Le 5 juin 1657, M. le marquis de Duras, ne connaissant probablement pas très bien les limites de sa propriété, fit faire dans les palus de Bordeaux des canaux qui englobaient huit cents journaux de marais. Le Conseil se rassembla, et il fut décidé qu'on prierait M. de Duras de cesser le travail et de se désister de cette usurpation, et que, en cas de refus, les jurats maintiendraient les droits de la ville ([3]).

M. de Tourny, intendant de la Guienne, après avoir obtenu un arrêt du Conseil d'État le 13 octobre 1750, fit faire la chaussée qui traverse le marais. Lorsque la jalle débordait, le marais était couvert d'eau, et les communications avec le Médoc, par la voie de terre, étaient interrompues ([4]).

Ce marais, depuis cette époque, a bien changé d'aspect. La jalle a été enfermée entre deux chaussées qui arrêtent les inondations, et, à la place des joncs et des glaïeuls, on voit d'immenses

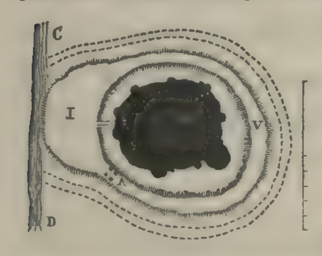
([1]) M. Ant. Saint-Marc, *Bordeaux sous la Fronde*, p. 53. — *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, t. III, p. 39 et 41. — ([2]) M. Ant. Saint-Marc, *Bordeaux sous la Fronde*, p. 60. — ([3]) Continuation de la *Chronique bourdeloise*, p. 38. — ([4]) *Variétés bordeloises*, t. III, p. 239.

jardins qui, avec ceux de Bègles, alimentent Bordeaux de presque tous les légumes qu'on y consomme. Quant au château, ses vieilles tours démantelées, ses remparts couverts de lierre et ses fossés presque comblés, ne donnent qu'une bien faible idée de son ancienne splendeur. Ses ruines appartiennent maintenant à M. Lafon, juge de paix du canton de Blanquefort.

Le château de Blanquefort a été de tout temps une forteresse du premier ordre; il est bâti presque au confluent de deux bras de la jalle, au milieu des marais, sur une légère élévation de terrain formée par un affleurement du calcaire grossier qui compose les coteaux des environs. L'un des bras de la jalle, au nord, assez loin du château, conserve encore le nom de *jalle;* l'autre, au sud, s'appelle *fossé d'Andraut* [1]. Cette butte naturelle, haute de 8 à 10 mètres, entourée d'eau de toutes parts, a été sans nul doute remarquée par les premiers habitants de la contrée, qui ont dû nécessairement y chercher un refuge contre les invasions de toute espèce. Nous avons vu, dans l'Introduction, que des positions semblables avaient été choisies par les plus anciennes peuplades du littoral de nos fleuves.

Les Romains ont occupé à leur tour cette position; on en a pour preuves : les briques à rebord qu'on trouve noyées dans le mortier des murs, un chapiteau en marbre blanc des Pyrénées qui était autrefois sur le bord du fossé d'Andraut, un style en bronze, et quelques monnaies du temps des empereurs. Tous ces objets se trouvent réunis chez M. Lafon.

La forteresse de Blanquefort (Planche LXXII) se composait du château bâti sur un plan barlong, enveloppé de six fortes tours rondes très rapprochées les unes des autres. Autour de ce bâtiment central, existaient des lices enveloppéees par une enceinte polygone se rapprochant de l'ovale, flanquée de neuf tours de saillies et de dimensions différentes. Autour de cette enceinte, existe un premier fossé, large de 10 mètres du côté du sud, et de 20 à 25 au nord, entouré d'une chaussée



large d'une dizaine de mètres, ayant servi de terre-plein (*V* du petit plan ci-contre) et prise aux dépens d'un second fossé, très reconnaissable encore dans certains endroits, surtout à l'ouest. Ce terre-plein s'élargissait considérablement devant la porte d'entrée, et formait ainsi une barbacane *(I)* appuyée contre le fossé d'Andraut *(CD),* que venait rejoindre le fossé d'enceinte, toujours plein d'eau par conséquent. Le fossé intérieur pouvait se remplir au moyen d'une écluse qui existe encore, mais à l'état de ruine, au point *A*. Le fossé extérieur était entouré d'un vallum, qu'on retrouve encore à l'ouest, et indiqué ici par deux lignes parallèles pointillées. Il avait été formé par la terre qui avait été extraite du fossé qu'on devait traverser du côté du nord, à l'opposé de la porte d'entrée des lices, de manière à forcer les assaillants à passer, pour arriver à la porte, sur la crête du vallum intérieur, en prêtant pendant tout ce trajet le flanc aux archers postés sur les remparts. Ce plan (je ne parle que de la disposition des fossés) ressemble beaucoup à celui de Saint-Genès de Meyre donné dans l'Introduction, et je ne suis pas éloigné de penser qu'il remonte lui aussi à l'époque des invasions des Normands, qui, après avoir détruit la forteresse romaine, ont dû la fortifier à leur manière.

Peu de forteresses étaient aussi bien protégées : une rivière au nord, une rivière au sud, des marais de tous les côtés, et deux vallums enveloppant deux fossés pleins d'eau; on ne pouvait attaquer le château par le sud, où le marais d'une demi-lieue de large était traversé par deux bras

[1] Le confluent devait être autrefois bien plus près de la forteresse.

de la jalle. Par le levant et le couchant, impossible aussi de s'en approcher. Au nord seulement, le marais est moins large; le troisième bras de la jalle coule sur un fond plus solide. Il devait y avoir en outre une chaussée artificielle, et c'était autrefois le seul endroit par où l'on pouvait y aborder en toute saison. Là aussi avaient dû s'accumuler les défenses; mais elles n'existent plus, sauf quelques restes de murs au-dessus de l'écluse *A*, où était la porte de la barbacane *I*. De cette barbacane, il ne reste plus que l'emplacement, dont le sol est un peu moins élevé que celui de l'intérieur du château. On y a trouvé, lorsqu'on l'a défrichée pour la cultiver, des carreaux émaillés du moyen âge (Planche LXXVI, nº 1), des monnaies de Guillaume IX, d'Éléonore d'Aquitaine, d'Édouard III, du prince Noir, et des rois de France qui ont régné depuis la conquête de la Guienne. M. Lafon possède aussi d'autres objets qui ont été trouvés dans cette barbacane, entr'autres des éperons en fer et en bronze, une paire de mouchettes en bronze couvertes d'une admirable patine verte, une croix pectorale de 0m037 de large et 0,042 de haut, dite croix grecque ou à branches à peu près égales. Chaque branche et l'intersection sont ornées d'une croix dessinée par quatre feuilles en forme d'amandes; l'intervalle entre les feuilles est rempli d'un grenetis, ou plutôt de très petits cercles; le tout est encadré par un ruban couvert de zigzags en creux. A la branche supérieure est soudé un petit anneau rond. On y a trouvé aussi plusieurs clés en fer; deux entre autres, dont une est dessinée (Planche LXXVI, nº 2), m'ont paru appartenir au XVe siècle; un petit dé à jouer en bronze, un fer de lance du moyen âge, et deux boucles de ceinturon.

Nous entrons maintenant dans l'intérieur des lices (Voir le plan, Planche LXXII), en passant sur une chaussée en terre *(A)*, qui remplace un ancien pont-levis, et sous une grande porte en arc bombé, destinée autrefois aux chariots et aux cavaliers. A gauche, nous apercevons une poterne de même forme, mais murée, et qui servait pour les piétons. Ces poternes remplaçaient avantageusement les guichets ménagés dans les vantaux, lorsqu'il n'y avait qu'une entrée. Mais avant de pénétrer dans l'intérieur de l'enceinte, faisons-en le tour, afin de nous faire une idée générale des remparts, pour ensuite étudier chaque tour en détail. En nous dirigeant vers l'ouest (Voir le plan d'ensemble, Planche LXXII, et la vue générale, Planche LXXIII), nous reconnaissons que jusqu'au point *B*, situé juste en face de l'entrée, toutes les tours saillantes (excepté celle qui touche la porte) et les courtines sont, dans leur partie inférieure, de l'époque de la construction primitive de ce qui reste du château, c'est-à-dire de la fin du XIIIe siècle, et dans leur partie supérieure, d'une restauration d'ensemble faite à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe [1]. Quelques portions des courtines, élevées sur un fond peu solide et avec négligence sans doute, sont partagées du haut en bas par d'énormes lézardes, et des pans de murs entiers se sont affaissés d'une seule pièce, de sorte que leurs lignes d'appareil sont ondulées; dans plusieurs endroits, on a été obligé de les consolider par de massifs contre-forts. Nous voyons aussi que les petites tours sont couronnées de consoles de machicoulis à trois redans, qui devaient supporter un parapet et des créneaux. Les courtines ne paraissent pas avoir eu ce couronnement gracieux. Après la tourelle *B* (Voir une vue de cette tourelle et du gros bastion, Planche LXXIV), la courtine paraît avoir été presque entièrement rebâtie en petit moellon allongé, irrégulier, lié par un mortier d'une surprenante dureté. Cette construction, excepté quelques assises à sa base, n'a aucun rapport avec celles des deux époques citées plus haut; mais elle me paraît cependant appartenir à la seconde, comme tout le gros bastion (*C*, plan d'ensemble) et la petite courtine qui le relie au contre-fort

(1) Ces deux dates seront discutées plus bas.

arrondi et massif *D,* qui est presque tout entier de l'époque primitive, ainsi que la base du rempart jusqu'à la grosse tour *E,* laquelle tour est tout entière de la seconde époque. Le bas de ce rempart s'élargit au moyen d'un petit ressaut, semblable à celui que l'on rencontre à la base de presque tous les murs des forteresses de ce temps. Toute la base de la courtine, entre les tours *E* et *F,* est également primitive. Nous avons remarqué, en passant, que les pierres inférieures du gros bastion, du contre-fort *D,* de la tourelle carrée *G,* d'une partie de la courtine *EF* et de la tour *F,* ont été arrachées à une assez grande profondeur, comme si on avait essayé de miner le mur à la manière antique.

Les portes s'ouvrent entre deux tours de grosseurs inégales : l'une d'elles est polygone à l'intérieur, et l'autre en hémicycle. Toutes deux sont de la seconde construction de la forteresse et à deux étages. Le premier de celle de droite *(F)* était éclairé par une fenêtre dont le linteau est légèrement bombé; un banc en garnissait l'embrasure. Le rez-de-chaussée paraît avoir été un corps-de-garde; il était percé de deux embrasures pour de petits canons : une de ces embrasures prenait le fossé en enfilade au nord-est, et l'autre battait la tête du pont. Voici (Planche LXXV, n°s 1 et 2) leur forme extérieure. L'autre tour est éventrée du côté de la cour; elle avait une embrasure qui battait les ponts-levis. Je ne crois pas qu'on pût faire autrefois sans obstacle le tour du château proprement dit : des murs devaient traverser les lices en reliant les tours rondes du château à l'enceinte extérieure. En étudiant ces tours, nous pourrons constater l'existence d'un de ces murs. Je crois aussi que le niveau des lices, surtout contre leurs remparts, était beaucoup plus bas qu'il ne l'est maintenant; de sorte que les chemins de ronde, qui, dans certains endroits, surtout au sud-ouest, affleurent le sol, étaient autrefois bien au-dessus. Partout, les embrasures des petites tours et des courtines sont en contre-bas des lices, et il est probable qu'autrefois elles étaient à leur niveau. Cependant, le sol, près de certaines parties du château, paraît être à sa hauteur primitive, si on s'en rapporte au niveau de l'intérieur des tours; de sorte qu'à partir de ce bâtiment, le sol devait descendre en pente douce jusqu'aux murs extérieurs, comme cela existe encore du côté de la porte d'entrée. Ce remblaiement a dénaturé l'aspect intérieur de la forteresse et diminué la hauteur apparente du château, dans lequel nous n'entrerons qu'après avoir étudié les diverses tours de l'enceinte et des courtines.

La tour *H,* ronde à l'extérieur, est fort irrégulière à l'intérieur. Cette irrégularité avait nécessairement sa raison d'être; elle était sans doute nécessitée par la forme et la dimension de l'affût du canon qui desservait l'une après l'autre les trois meurtrières : une dirigée vers la tête du pont, l'autre vers la campagne, et la troisième vers le fossé à l'ouest. On arrivait dans cette tour, dont la voûte est en berceau, en descendant un escalier droit percé dans un long corridor parallèle à la courtine. On ne peut plus pénétrer dans la tour *I,* où l'on voit du dehors les orifices circulaires de deux embrasures [1]. On arrive par un escalier à vis dans la suivante *(J),* dont le plan intérieur est également fort bizarre. Une des embrasures bat les dehors et l'autre prend le fossé en enfilade. Je n'ai pu pénétrer dans la tour *B;* mais en connaissant la place de l'ouverture extérieure des embrasures, on peut en reconstituer approximativement le plan : une d'elles bat les dehors, et l'autre, ouverte juste à l'angle formé par la tour et la courtine, est dirigée en droite ligne vers la paroi extérieure du gros bastion *C.* Cette tour, couronnée de ses consoles et d'un groupe de jeunes chênes, est d'une rare élégance; elle forme, avec le bastion, un des points les

[1] Le lierre et les arbustes gênent beaucoup pour l'étude détaillée des murs de tout le château.

plus pittoresques de ces intéressantes ruines (Planche LXXIV). Au-dessous de l'embrasure, le mur ancien du XIIIe siècle se distingue très bien de celui de la seconde construction. On le retrouve également, et à des hauteurs inégales, le long des courtines. J'ai déjà dit que celle qui relie les deux tours *B* et *C* est d'une construction différente. Dans sa partie supérieure, on aperçoit une embrasure double formée par deux petits orifices ronds placés très près l'un de l'autre et de chaque côté d'un angle obtus de ce rempart.

La grosse tour, ou bastion *C*, fait une saillie considérable dans le fossé; chargée de défendre la place du seul côté vraiment accessible, ses murs ont, dans l'étage inférieur, une épaisseur de plus de 5 mètres du côté de la campagne, et de 3 mètres à leur point de jonction avec les courtines. Sa hauteur, de 8^{m}30 jusqu'au fond actuel des fossés, ne dépassait pas le niveau des remparts, et son chemin de ronde se relie avec celui des autres tours et des courtines. Le sommet du bastion est d'ailleurs trop dénaturé pour qu'on puisse s'en faire une idée bien précise; on descendait dans l'étage inférieur, qu'on peut appeler le rez-de-chaussée (Planche LXXV, n° 3), par un large escalier à vis à peu près détruit, et qui a été remplacé par un escalier droit. A moitié hauteur environ de cet escalier, on trouve une large porte conduisant dans une embrasure à double orifice : l'un est circulaire, pour laisser passer le bout du canon; l'autre est un évent vertical. La salle basse, voûtée en cul-de-four, n'est éclairée que par les étroits orifices percés au bout des trois profondes embrasures pour canons. Leur plan est aussi irrégulier que celui des embrasures des petites tours; on remarque, dans les parois de chacune d'elles et presque à toucher le sol, deux cavités carrées, de 30 centimètres de large sur autant de profondeur, et percées bien en face l'une de l'autre. Elles ont dû servir à assujétir des madriers destinés à maintenir le recul de la pièce. Les meurtrières sont formées d'un petit trou rond, un peu au-dessus du niveau du sol, pour laisser passer la gueule du canon, et d'une fente verticale au-dessus, pour permettre de diriger le tir et laisser fuir la fumée. Ces orifices, entourés d'un biseau, affleurent la paroi extérieure du bastion. Cette disposition, ajoutée à celle des embrasures, fait comprendre qu'on ne pouvait diriger le tir que sur un point de la campagne, ce qui devait considéralement nuire à la défense; une des embrasures possède une double meurtrière; une d'elles n'était probablement destinée qu'à servir d'évent. Ce bastion devait servir en tout temps de corps-de-garde. Une cheminée *(a)*, vaste mais fort simple, et dont le manteau appareillé en cintre bombé affleure le mur, y avait été établie, juste en face d'une poterne en plein-cintre *(b)* cachée dans l'angle formé par le bastion et la courtine du nord-ouest (Voir la Planche LXXIV, et celle LXXII au point *W*). Le pont-levis, dont l'axe s'enfonçait dans des corbeaux arrondis (Planche LXXV, n° 4) placés de chaque côté de la porte et au niveau du seuil, s'abattait sur une pile en pierres, qu'on retrouve encore dans le fossé. C'était les hommes postés au premier étage qui étaient chargés d'ouvrir et de fermer cette poterne; on voit encore, au-dessus du cintre de la poterne, en dehors et au niveau du sol en dedans, l'orifice par où passait l'unique chaîne du pont-levis. Plus tard, ce passage a été muré, et on y a établi deux meurtrières pour de simples mousquets. Les latrines *(d)* sont placées dans une cage, à l'un des angles du bastion, et servaient en même temps, au moyen de trois conduits, au rez-de-chaussée, au premier étage et au chemin de ronde de la courtine. Le premier étage (plan d'ensemble) avait une seule embrasure dirigée vers le nord-est et deux meurtrières percées au fond de la niche d'une cheminée.

Le bastion *E* (Planche LXXII et Planche LXXV, n° 5) est moins considérable que son voisin; les murs sont moins épais, mais il n'était pas chargé comme l'autre de défendre les abords de la

place; lui aussi cependant avait une mission importante à remplir, comme nous le verrons par la direction des embrasures. Il se composait de trois salles superposées, ou du moins de deux, et d'une terrasse, car les murs sont démolis au niveau des voûtes de la seconde salle. On descendait dans celle du bas, soit qu'on vînt de la salle du premier étage, soit du chemin de ronde, par un escalier à vis : là (Planche LXXV, n° 5), on trouve une cheminée et trois embrasures pour petits canons; elles sont moins irrégulières que celles du gros bastion, mais le tir des pièces ne pouvait pas s'étendre davantage. Si l'assaillant était parvenu à franchir les obstacles que lui opposait le gros bastion, il se trouvait exposé au feu de la courtine, à celui de la meurtrière *(a)* du second bastion, dirigée vers le nord et prenant en face ceux qui suivaient le chemin de ronde, que la meurtrière du milieu prenait en flanc, tandis que la dernière le prenait à dos au moment où il franchissait l'entrée de la poterne (*A* du petit plan d'ensemble).

Pour entrer dans le premier étage de ce bastion, il fallait, lorsqu'on était dans les lices, monter quelques marches situées en *K* (Planche LXXII). Quand on arrivait sur le palier supérieur, on tournait à droite pour traverser un corridor *(L)* pratiqué dans l'épaisseur du mur et fermé par une porte à chaque extrémité. La salle dans laquelle on entre est d'une remarquable irrégularité. La voûte, maintenant effondrée, participait de l'irrégularité du plan; les nervures, partant de chaque angle et quelquefois du milieu des faces, se réunissaient à une clef qui n'était certainement pas au milieu de la voûte, et laissaient entre elles des remplissages de dimensions différentes. Les retombées se font sur des culs-de-lampe. Un d'eux représente une large et énorme tête humaine à cheveux longs et flottants séparés sur le front; d'autres sont formés de deux étages de feuilles de chêne ou de vigne. Le plus curieux (Planche LXXV, n° 6) ressemble à un énorme bouquet de chicorée, terminé en dessous par un amas de glands disposés avec art. Des ramures partant de ce bouquet s'étendent sur le fond, dont la nudité eût paru trop choquante à côté de cette exubérance de végétation. Elles servent d'ailleurs à relier ce cul-de-lampe à un lion en demi-relief : lion et cul-de-lampe sont sculptés avec un admirable talent, et servent en même temps de sommier au manteau brisé d'une cheminée dont l'autre sommier est caché sous un énorme pied de lierre [1].

Une embrasure dirigée vers le côté accessible du château, et deux fenêtres, éclairent cette charmante salle. Une des fenêtres rectangulaires, avec deux bancs de pierre dans l'embrasure, s'ouvre du côté des lices; les meneaux en ont été brisés et les appuis dénaturés. L'autre s'ouvre sur le fossé. Son embrasure, garnie de deux bancs, est en cintre surbaissé; l'un de ces bancs est placé dans une niche à contre-courbe retombant sur de petites colonnettes à bases toriques; les pieds-droits de la fenêtre, recouverte d'une archivolte en cintre bombé, sont ornés de colonnettes semblables à celles de la niche du banc. Un meneau horizontal la divise en deux baies; autrefois un autre meneau vertical divisait aussi en deux la baie supérieure; toutes se fermaient par des volets. Cette charmante salle était, comme on le voit, ornée avec une grande recherche. La tourelle carrée *(G)* qui lui est accolée n'est pas, comme on se plaît à le répéter, un cachot, voire même des oubliettes, où, « au-dessous de la chambre de l'inhumaine châtelaine, gémissaient de malheureux prisonniers; » c'est tout simplement une fosse de latrines, dont la disposition est assez curieuse et prouve qu'alors cet appendice de toute habitation confortable était traité avec un soin tout particulier (Voir, Planche LXXV, n° 7, le plan de détail de cette fosse). Comme tout devait être,

(1) Il y a peu de temps, un visiteur malfaisant a dégradé la tête du lion

dans une forteresse, employé pour la défense, on avait recouvert la fosse *(FGHI)* au niveau du sol du premier étage avec des dalles *(KGHL)*, et l'on avait ainsi une petite chambre ou échauguette munie de deux meurtrières pour armes à feu *(A* et *A')* [1] : l'une battant le pied des courtines voisines et l'autre la chaussée. Pour établir solidement ce pavage, on avait laissé le diamètre de la fosse plus étroit que celui de l'échauguette, et les dalles s'appuyaient sur le ressaut du mur d'un côté et sur deux arcs *(ab* et *a'b')* bandés d'un mur à l'autre et à différentes hauteurs, de sorte que l'un d'eux *(ab)* était surmonté d'un mur de refend pour servir à l'usage auquel il était destiné. Cette fosse servait de récipient aux trois siéges des trois cabinets superposés du bastion : celui du rez-de-chaussée *C*, que l'on voit aussi dans la Planche LXXV, n° 5; celui du premier étage *A*, qu'on retrouve dans le plan d'ensemble; la porte du cabinet, à gauche duquel est le siége, s'ouvre dans le corridor *L* (Planche LXXII); enfin, le tuyau carré *(B)* du siége du second étage ou terrasse. La couverture de la fosse n'existant plus, on peut, à l'aide d'une échelle, étudier ces diverses dispositions; mais on ne peut voir le fond de la fosse, comblée en partie par des décombres.

Le château qui s'élève au milieu de cette vaste enceinte prend, à l'intérieur, la forme d'un carré-long dont les angles sont abattus par quatre pans coupés inégaux entre eux. Contre ce carré étaient adossées six fortes tours : quatre aux angles, fort saillantes, et une aux deux tiers engagée au milieu de chaque grand côté. Ces six tours, de dimensions à peu près égales et de même hauteur que les courtines qui les relient, sont reliées elles-mêmes, à leur sommet, par des arcs ogivaux qui servent d'assommoirs. Des soupiraux allongés et très étroits à l'extérieur s'ouvrent entre chaque tour, et servaient à éclairer la salle basse du château, recouverte d'un plancher, et qui paraît avoir été divisée en deux par un mur dont on voit encore les arrachements [2]. De cette salle basse, on passait dans le rez-de-chaussée des diverses tours par de longs couloirs droits, ogivaux, percés dans l'épaisseur des murs. De la salle ou des salles du premier étage, on passait dans les tours par des couloirs droits ou coudés, mais dont les dispositions primitives ont été en partie dénaturées. Les appartements intérieurs avaient deux étages au-dessus du rez-de-chaussée (Planche LXXVI); ils étaient éclairés par des fenêtres ouvertes entre les tours. Quant aux tours, elles n'avaient que deux salles superposées et voûtées. Une terrasse dallée en pierres plates recouvrait les voûtes du premier étage et les courtines qui les reliaient, de sorte qu'à ce niveau on pouvait faire sans obstacle le tour entier du château. C'était là qu'étaient les défenses principales, consistant en une couronne de hourds établis sur deux rangs superposés de corbeaux saillants, qu'on voit encore très bien au sommet des deux tours, qui subsistent encore à peu près en entier (Planche LXXIII); ce sont celle de l'angle sud et celle qui s'appuie sur le grand côté sud-ouest. Celles des deux angles ouest et nord, couvertes de grands arbres, n'ont que leur rez-de-chaussée à peu près intact. Il ne reste plus qu'une faible portion de celle de la façade nord-est, et rien de celle de l'angle oriental. Cependant, on voit encore sur le terrain l'emplacement circulaire de ses fondations. On ne rencontre plus donc aucun obstacle pour pénétrer dans les salles centrales, maintenant ouvertes à tout venant, et si bien fermées autrefois, qu'on ne sait plus où en était la porte. Ce n'est certainement pas en face de celle *(A)* des lices qu'il faudrait la chercher; en règle générale, deux portes n'étaient jamais en

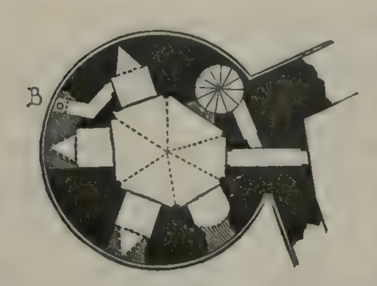
(1) Ce plan indique tout ce qui se trouve dans cette fosse à diverses hauteurs. Les portions *AA' A'' F*, appartiennent au premier; *C* est au rez-de-chaussée; *B* est le tuyau du siége du deuxième étage.

(2) Depuis que j'ai écrit et que j'ai gravé mon plan (Planche LXXII), j'ai fait une autre visite au château; des fouilles venaient d'y être exécutées, et j'ai retrouvé la base de ce mur de refend; il part du nord-ouest de la porte-intérieure de la **tour** *O* et se dirige en ligne droite vers celle qui lui fait face.

face l'une de l'autre; on forçait l'assaillant qui avait franchi la première, à faire un détour pour arriver à la seconde. Il ne faut pas la chercher non plus du côté de l'est; on ouvrait rarement les portes à droite de l'arrivée, parce qu'en les rejoignant, l'assaillant se serait mis, derrière son bouclier, à l'abri des projectiles lancés des meurtrières et des hourds. Elle pouvait être entre les deux tours *MN*. Là, en effet, on voit une large ouverture biseautée qui ressemble assez à une porte; mais elle est à une hauteur telle au-dessus du sol primitif de la salle basse du château, que je crois que c'était une fenêtre; néanmoins, on pourrait s'en assurer en enlevant une masse considérable de décombres qui cachent le pied des murs. On serait entré, de cette façon, directement dans le château, ce qui était assez contre les usages; cependant, ce n'est pas sans exemple. Elle n'est pas entre les tours *NO*, partie peu endommagée et où l'on n'en voit aucune trace; elle était peut-être entre la tour *O* et celle *P*, où, en effet, on remarque certaines dispositions qui paraissent prouver sa présence; cependant, il faudrait aussi faire là des fouilles pour s'en assurer; mais elle n'était pas dans la courtine, où existe encore une partie du soupirail semblable à ceux qui se remarquent entre les autres tours.

Cette porte, si elle a existé là comme je le crois, est abandonnée depuis la fin du XIVe siècle; on l'a remplacée alors par une autre porte *(Y)* ouverte dans la tour voisine, et dont le seuil est bien plus élevé. Lors de ce changement, on a exhaussé le terrain par des remblais qui ont caché l'ancienne porte; mais on voit celle qui est tournée vers l'intérieur en pénétrant dans la tour *P*, où elle débouchait dans l'angle coupé *R* (Voir le plan d'ensemble, Planche LXXII, et la coupe ci-contre).





Divers obstacles avaient été accumulés aux approches de cette entrée, pour arrêter l'assaillant qui serait parvenu à pénétrer dans les lices. Après avoir franchi la porte *A*, il se trouvait en face de deux tours rondes, dont la base, privée d'ouverture, devait lui paraître massive; là, il était exposé aux traits lancés tout autour de lui, et partant des tours de la porte des lices, des courtines de ces mêmes lices, et des tours de face. S'il prenait la droite, il lui fallait faire le tour entier du château, ce qui était assez difficile, en supposant même qu'aucun mur ne lui barrait le passage. S'il prenait la gauche, il trouvait un mur épais *(ST)* qui reliait la tour *P* au rempart des lices, et dont la porte paraît avoir été près de la tour, bien protégée par conséquent par les hourds placés au sommet de cette tour. Cet obstacle franchi, il lui fallait attaquer la porte placée en *U*, dans le bas de la tour, sous l'assommoir percé derrière l'arceau ogival qui relie le sommet des deux tours voisines, et en face d'une meurtrière *V*. Enfin, il fallait, une fois le premier vantail enfoncé, traverser le corridor *UR*, défendu probablement par quelque assommoir. L'escalier sous lequel il passait s'arrêtait au-dessus de la voûte de ce corridor; de sorte que, pour en atteindre la première marche, on avait un escalier mobile en bois. Une fois celui-ci retiré, toute communication avec le premier étage était interrompue. Le rez-de-chaussée de la tour *P* servait donc d'antichambre. Par le corridor *(X)*, voûté en berceau ogival, on pénétrait dans les salles basses du château.

Le rez-de-chaussée de cette tour, dont la voûte ogivale en berceau retombe sur une corniche formée d'un listel et d'un quart de rond, est éclairé par deux soupiraux dont l'ouverture intérieure

assez large est recouverte par un cintre ogival (Voir la coupe); celle de l'extérieur, fort étroite au contraire, est à sections droites. Trois petites niches sans fermetures, de 0m40 de profondeur, et recouvertes d'un linteau sur consoles (Planche LXXV, n° 8), s'enfoncent dans les parois. Un corridor coudé, voûté en berceau ogival, se termine par un siége de latrines enfermé dans un massif de maçonnerie, et dont la fosse existe encore intacte (Voir la coupe en *A*). Le massif a été démoli, et le corridor sert maintenant d'entrée à la tour. Cette démolition a mis à découvert le tuyau des latrines du premier étage, qui avaient la même fosse. Le cabinet du bas était éclairé par un soupirail venant percer la voûte.

L'escalier ne communiquait pas directement dans la salle du premier étage, mais bien, au moyen d'un passage, dans un corridor droit qui allait directement du premier étage du château dans le premier étage de la tour; celui-ci, de forme octogone très irrégulière, était recouvert d'une voûte ogivale d'arêtes, dont les nervures, réunies par une clef ornée de feuillages [1], retombent, aux angles, sur des colonnes polygones dont les chapiteaux sont formés d'un ou deux rangs de feuilles d'un assez beau travail (Planche LXXVI, nos 4, 5 et 6). Le tailloir est polygone comme le fût de la colonne, et les nervures sont épannelées comme celles de toutes les voûtes des châteaux de la Gironde. Les bases, dont voici le profil (Planche LXXV, n° 9), possèdent deux tores simplement épannelés et séparés par un trait gravé qui rappelle l'ancienne scotie; le socle est au-dessous de la moulure inférieure qui tient à la plinthe. Trois meurtrières, dont la niche est recouverte d'un linteau sur console, battent l'extérieur; leur ouverture extérieure forme une simple ligne verticale pattée aux deux extrémités, et leur embrasure est voûtée en berceau ogival. Une gargouille se retrouve ici près de la fente extérieure, comme à Langoiran, à La Travette et ailleurs. Dans l'une des embrasures est l'entrée d'un corridor coudé qui communique aux latrines. La salle était chauffée par une cheminée fort profonde, dont le contre-cœur est en hémicycle et l'ouverture en cintre bombé appareillé; il ne reste plus que les sommiers de ce cintre, qui était surmonté d'une corniche dont voici (Planche LXXV, n° 10) le profil. Je n'ai pu me rendre un compte exact de la cause qui a forcé l'ingénieur à tracer ce plan d'une façon si irrégulière. Nous avons vu des irrégularités de cette nature dans le donjon du château des Quate-Sos à La Réole. L'escalier, recouvert d'une calotte sphérique, servait à monter sur les terrasses et dans le second étage de l'intérieur du château.

La tour suivante était, dans le principe, carrée à l'intérieur. A la fin du XIVe siècle, on a trouvé la première entrée du château incommode et l'escalier pour arriver aux étages supérieurs trop étroit; alors on a transformé cette tour en un large escalier à hélice, dont la main-courante, sculptée dans les parois et interrompue par les diverses portes et fenêtres, se termine inférieurement par une cariatide représentant un chien couché. Il ne reste plus une seule marche de cet escalier. La porte *Y*, qui a été percée à la même époque, est aussi remarquable par l'élégance de sa forme que par la finesse de ses sculptures. La Planche LXXVII me dispense d'en faire une description. Son style et son travail ont la plus grande analogie avec le siége de la collégiale de Saint-Seurin à Bordeaux, dont j'ai publié une gravure [2], et que M. Viollet-le-Duc a également dessiné dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture*. On ne voit plus les armes qui devaient être peintes sur l'écusson, dans le tympan du fronton; l'écusson lui-même a subi des dégradations; les

[1] La voûte est effondrée et la clef est déposée dans une autre tour.

[2] Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans la Gironde.

feuillages si finement ciselés qui ornent l'intrados du fronton ont été brisés en bien des endroits, quelques choux frisés n'existent plus; et, malgré cela, je suis étonné de voir cette porte encore aussi bien conservée au milieu des ruines qui l'entourent, et après tous les siéges que le château de Blanquefort a soutenus. Des soupiraux, semblables à ceux de la tour précédente, éclairaient primitivement le rez-de-chaussée de celle-ci. C'est dans cette tour que se trouvait le puits maintenant comblé, et percé dans l'épaisseur de la muraille depuis la base jusqu'au sommet de la tour. Son étroitesse, 0^m80 environ, est inusitée; aussi a-t-il été pris pour l'entrée des oubliettes, pour celle des souterrains : c'est là que le démon, gardien du trésor, a pris domicile. Il est impossible de voir comment était disposé l'étage supérieur, où l'on voit une fenêtre ogivale subtrilobée, mais qui ne paraît pas remonter à l'époque de la construction primitive.

De la tour *N*, il ne reste de bien conservé que le rez-de-chaussée, dans lequel on entre par un corridor ogival. Ce rez-de-chaussée, de forme ronde, est voûté en coupole; on y trouve deux soupiraux maintenant murés, deux petites armoires semblables à celles observées dans la première tour, et une très petite cheminée recouverte d'un linteau sur console. Il ne reste non plus que le rez-de-chaussée de la tour *M*, dont l'intérieur carré est recouvert d'une voûte en berceau plein-cintre. Les ouvertures, sauf la porte, ont été murées. Elle n'avait qu'un soupirail et un évier, qui a peut-être remplacé une meurtrière. La porte est en accolade. Le premier étage, de forme ronde, était voûté en coupole. Cette voûte, semblable à celle du rez-de-chaussée de la tour *N*, retombait comme elle sur une corniche formée simplement d'une abaque et d'une cymaise.

Une maison *(Z)*, dont la construction doit remonter au XVIe siècle, occupe l'emplacement compris entre les tours *I* et *J* des lices. Elle a été bâtie contre l'intérieur de la courtine, de façon à laisser libre le chemin de ronde. On aperçoit le sommet de cette maison dans la vue générale du château (Planche LXXIII).

Si l'on a suivi avec attention cette description, examiné avec soin les plans et dessins que j'ai donnés à l'appui, on a dû remarquer que la forteresse, après sa première construction, a subi une modification complète qui a porté non sur son plan, qui est resté à peu près le même, mais sur son système défensif. A peine l'usage du canon commença-t-il à s'introduire dans les armées en campagne, que le seigneur de Blanquefort, possédant une des places les plus importantes de la Guienne, sentit le besoin, pour conserver la position qu'il occupait, de le mettre en état de résister aux moyens d'attaque, qui avaient fait des progrès sensibles. Il fallait retenir les assiégeants à une grande distance, ou du moins les atteindre de loin, pour les démoraliser avant qu'ils aient eu le temps d'arriver au pied des remparts, et de brusquer l'attaque, suivant le système employé par Du Guesclin. La plupart des embrasures des nouvelles dispositions, surtout celles qui étaient tournées vers les points par où devait arriver l'ennemi, furent alors disposées pour un tir rasant, afin de rendre les approches extrêmement difficiles. Il est probable que le sommet des tours du château et des lices fut également garni d'artillerie, dont les projectiles atteignaient les assaillants de plus loin. Les murs des deux bastions principaux furent bâtis de façon à ce que la plus grande épaisseur de leurs murs fût tournée vers le point accessible; c'est probablement ce qui a occasionné l'irrégularité de l'intérieur du plus petit, au rez-de-chaussée et au premier étage. On n'avait plus à craindre l'effet de l'artillerie des assiégeants lorsqu'ils étaient arrivés sur le chemin de ronde, entre les fossés; de sorte que vers ce point le mur n'a que 1^m60 environ d'épaisseur, tandis que vers le point opposé il en a 3. Le château, protégé par l'enceinte extérieure et à peu près inutile pour la défense de loin, ne subit pas alors de modifications dans son système défensif; elles eurent à peu

près toutes pour but de le rendre plus confortable, et portèrent sur la distribution des escaliers, l'élargissement des portes et des fenêtres. L'ingénieur avait compris que, l'enceinte extérieure enlevée, le château n'était pas capable de résister. Les portes détournées, les petits escaliers, les refuges si recherchés avant l'invention de l'artillerie, ne servaient plus à rien lorsque celle-ci eut fait quelques progrès. On avait d'ailleurs déjà remarqué que les assiégés, n'ayant pas toujours derrière eux un dernier refuge, résistaient avec plus de ténacité.

J'ai avancé plus haut que le château avait été reconstruit à la fin du XIIIe siècle. Il ne reste, en effet, rien de celui qui était habité par les seigneurs des siècles précédents. On ne trouve rien, dans les caractères architectoniques des portions encore debout, qui puisse être attribué à Arnaud de Blanquefort, qui, en 1247 [1], y fit des travaux de défense considérables. Si Thalésie de La Marque y fit faire quelques constructions vers 1255, elles n'existent pas plus que celles exécutées précédemment. Mais nous savons qu'à la fin du XIIIe siècle le château était occupé par Édouard Ier, roi d'Angleterre [2], qui y séjourna à plusieurs reprises en 1287 et 1289. Nous avons vu, d'un autre côté, qu'en 1308 Édouard II fit don de cette forteresse à Bertrand de Goth, neveu de Clément V [3]. Les membres de cette famille avaient un goût prononcé pour les constructions de châteaux, témoins ceux de Villandraut, de Roquetaillade, de La Trave, etc., dont nous avons parlé, et de Budos, de Fargues, etc., dont nous parlerons plus tard. Les caractères architectoniques annonçant la transition entre le XIIIe et le XIVe siècle, c'est entre 1287 et 1309 qu'il a dû être bâti.

Mais avant de faire un choix entre ces deux dates, voyons ce qu'il pouvait être auparavant. Je ne peux me livrer ici qu'à des probabilités; mais cependant, comme dans les décombres, dans le blocage des murs, partout où ce blocage est apparent, on ne trouve aucune pierre portant une moulure de l'époque romane ou carlovingienne, mais qu'on trouve de nombreux fragments romains, on doit supposer, ou que le château romain existait encore en partie au XIIe siècle, ou que ce château, ayant été complètement ruiné, avait été remplacé par des constructions en bois [4]. La tour centrale en bois occupait le sommet de la butte, dont les pentes s'étendaient jusqu'au bord du fossé intérieur dont la contrescarpe était garnie de palissades, à l'abri desquelles on avait charpenté des maisons en bois. Il est probable que les ouvrages exécutés par Arnaud de Blanquefort, en 1247, n'avaient consisté qu'en des terrassements garnis de palissades plus solides que ceux qui existaient auparavant. La forteresse consistait donc alors en un double fossé, un double vallum garni de palissades, une barbacane ou barrières devant la porte, un troisième rempart palissadé et une tour en bois dominant le tout. Ce plan n'a pas été modifié lors de la construction faite à la fin du XIIIe siècle; seulement, des murs ont remplacé les barrières dans l'enceinte centrale. Les six tours ont pris la place du donjon en bois, mais les fossés et les palissades sont restés les mêmes. Les fossés, alors bien entretenus parce qu'ils étaient utiles, étaient bien plus profonds que maintenant. Si l'on en juge par ceux des autres châteaux, ils devaient être à 4 ou 5 mètres au-dessous du niveau du sol actuel, et le niveau supérieur de l'eau à 2 mètres environ au-dessous du niveau actuel de la jalle; ce qui pourrait prouver que depuis le XIIIe siècle, le marais de Blanquefort, dans cette partie du moins, s'est élevé de 2 mètres environ. En effet, si, à la fin de l'été, lorsque les fossés sont à sec, on étudie la base des murs des lices, on aperçoit au point *W*

[1] *Supra*, p. 41. — [2] *Idem*, p. 43. — [3] *Idem*, p. 44. — [4] De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales, Architecture militaire*, p. 72. — *Abécédaire archéologique*, p. 308. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture...*, au mot château, t. III, p. 64.

(Planche LXXII), près du bastion *E*, les claveaux supérieurs du cintre d'une poterne, dont les pieds-droits, les sommiers et les premiers claveaux sont enfouis sous le sol. Cette poterne servait évidemment pour entrer dans les fossés, afin de visiter en bateau le pied des remparts. Comme une porte doit avoir au moins 2 mètres de haut, il est raisonnable de supposer que, si l'eau en baignait le seuil, le niveau de cette eau était à 2 mètres au moins plus bas que maintenant. (Je n'ai pu découvrir d'autre poterne de la première construction.) Déjà, au commencement du XV[e] siècle, le niveau de l'eau avait bien monté, puisque le seuil de la poterne de cette époque, placée en *W'* dans le gros bastion, est plus haut que l'extrados du cintre de celle qui l'a précédée. La poterne *W* devait avoir son entrée dans la cave d'une tour qui a remplacé le bastion *E*, ou peut-être dans une galerie souterraine qui faisait le tour de l'intérieur du rempart des lices (1).

J'ai dit plus haut que la forteresse de Blanquefort avait été bâtie entre 1387 et 1409. Je rejette cette dernière date, malgré le possesseur du château, un membre de la famille de Goth, parce qu'à cette époque les constructions élevées par cette puissante famille ont un caractère particulier que je ne retrouve pas ici. Les tours sont plus hautes et plus régulières à l'intérieur; les murs moins épais, comparés à la grandeur de la chambre qu'ils renferment. La porte est plus large et plus apparente. Les bases des courtines et les rez-de-chaussées des tours ont des meurtrières et non des soupiraux; les niches des meurtrières sont rarement ogivales, mais presque toujours en cintre bombé ou en plein-cintre; leur fente extérieure généralement cruciforme; le contre-cœur des cheminées est droit et non en hémicycle. Il est rare que les hourds soient disposés sur des consoles; ils l'étaient sur des madriers qui traversaient les murs au niveau des chemins de ronde. S'il y a des bases, des chapiteaux, des moulures, ils accusent franchement le commencement du XIV[e] siècle. Ici, rien de tout cela; au contraire, des tours à un seul étage, des murs très épais pour de très petites chambres, des voûtes en coupole ou en berceau retombant sur des corniches primitives, ou des voûtes d'arêtes assez mal dessinées et retombant sur des pilastres, dont les chapiteaux, à un ou deux rangs de feuilles épaisses, et des bases munies d'un reste de scotie, rappellent la fin du XIII[e] siècle. L'embrasure ogivale des meurtrières, leur fente extérieure droite, plusieurs autres caractères enfin, me font penser que c'est à Édouard I[er] lui-même que nous devons ce beau monument (Voir page 44). C'est lui qui a fait construire les six tours centrales et les remparts des lices avec leurs petites tours, qui n'étaient peut-être toutes que des contre-forts ronds et massifs, comme celui *(D)* qui est entre les deux gros bastions. On ne trouve, en effet, aucune meurtrière ancienne, ni dans les parties primitives des courtines, ni dans les tours. Les défenses étaient peut-être toutes portées au sommet des murs.

Cet état de choses dura jusqu'à la fin du XIV[e] siècle. L'artillerie à feu était inventée; son usage se répandait; le seigneur de Blanquefort, Gaillard III de Durfort, qui était, comme nous l'avons vu plus haut, en grande faveur auprès du roi d'Angleterre, transforma son château. Mais tout en ne négligeant rien pour le rendre aussi fort que possible, il ne fit pas de folles dépenses et conserva tout ce qui, de l'ancien château, pouvait se prêter au nouveau mode de fortification. Nous avons vu que le château proprement dit ne pouvant plus servir de forteresse, il n'y fit que des restaurations d'agrément; mais il fit refaire en partie le chemin de ronde des remparts des lices, reconstruire à nouveau toute la partie supérieure des petites tours qu'il fit disposer pour y établir des bouches à feu, fit faire en entier les deux tours de la porte des lices, en entier deux gros bastions du côté

(1) ... Un maçon fort âgé, dit M. Durand dans sa Notice sur le château de Blanquefort, m'a assuré être descendu, au temps de sa jeunesse, dans de vastes caves voûtées au-dessous de celles que l'on voit encore sous les tours du château.

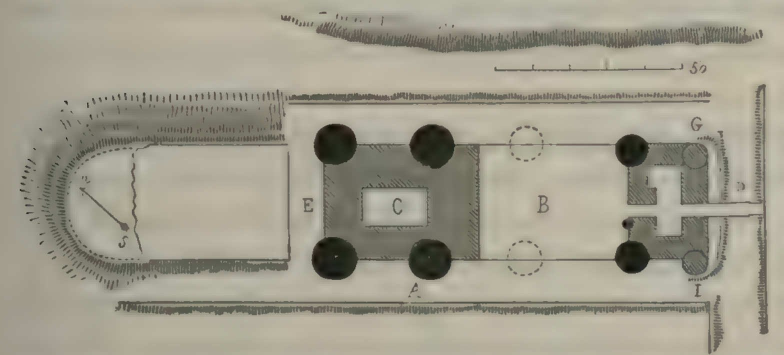
accessible. Il fut obligé d'élargir le fossé autour du bastion *C*, qui fait une saillie considérable sur l'ancienne muraille. Il fit combler en partie le second fossé, remplaça le vallum qui le séparait du premier par une large plate-forme, et fit raser en partie le vallum qui entourait le fossé extérieur : tout cela pour mettre à découvert les approches de la forteresse et pouvoir atteindre l'ennemi de plus loin.

Le sol des lices fut peut-être un peu exhaussé alors, mais nous n'en avons nulle preuve; cependant, après ces modifications importantes, ce sol était beaucoup plus bas que maintenant, près des remparts du moins, puisque les embrasures sont comblées par des décombres jusqu'au-dessus du sommier de leur voûte, et que, dans les murs des courtines, on trouve des gargouilles (Planche LXXV, n° 11) bien au-dessous du sol actuel.

La date de ces dernières modifications nous est donnée par la porte de l'escalier, dont la forme, les moulures et la sculpture rappellent la transition entre les XIV[e] et XV[e] siècles (Planche LXXVII); par l'ornementation de la chambre du premier étage du bastion *E*, les bases des colonnettes des fenêtres de cet étage, et par la forme des embrasures qui n'ont pu servir qu'aux bouches à feu les plus primitives.

Ces dernières modifications placent, à mon avis, le château de Blanquefort au rang des monuments militaires les plus intéressants de la France. Tel que l'a laissé Gaillard III de Durfort et sans aucune autre modification, il a été considéré, jusqu'au temps de la Fronde, comme une des places de guerre les plus importantes de la Guienne. Maintenant, il en est une des plus belles ruines.

Le château de Duras, dont il a été si souvent fait mention dans le cours de cette Notice, est situé sur le bord du Drot, dans le département du Lot-et-Garonne. C'est un immense parallélogramme, long de 100 mètres environ et large de 30, ayant aux angles des tours rondes, et une autre tour de même forme sur chacun des grands côtés. Ces tours ont tous les caractères de celles du commencement du XIV[e] siècle. La tour *A*, qui est la seule ayant conservé son ancienne élévation, a trois étages surmontés d'une terrasse; son escalier change de direction à chaque étage. Il manque un étage à toutes les autres tours (Planche LXXVIII). Toutes sont ou ont été voûtées, soit en berceau ogival, soit par des voûtes d'arêtes. Les unes sont intérieurement circulaires, les autres octogones.



Le château a été presque entièrement remanié au XVII[e] siècle. Alors on a refait tous les appartements et une galerie sur consoles qui fait tout le tour extérieur du château, au niveau des cours *B* et *C*. A la même époque, on fit, sous la cour *B*, des caves et des cuisines très belles, et qu'on ne manque pas de faire visiter. Le château est isolé du plateau, sur lequel s'étend la ville, par une coupure *D*, et de la pointe du promontoire, où est une belle terrasse, par une autre coupure *E*. Cette terrasse doit remplacer la forteresse primitive. Sur les flancs du château s'étendent deux autres terrasses au niveau du fond des coupures; elles sont fort larges au sud-ouest, et ne devaient servir de jardin qu'au nord-est, où se trouve une vallée profonde. Primitivement, il devait

y avoir deux autres tours à côté de la cour *B;* les soubassements de l'une d'elles paraît au nord-est. Je les ai indiquées par un pointillé. Près de la coupure *D* est une autre grande construction avec deux tours engagées *(G* et *I)*. Autour du château, qui était un des plus considérables du midi de la France, s'étendait, jusque sur le bord du Drot, un immense parc où l'on conservait toute sorte de gibier.

LANGON

Chef-lieu de canton, arrondissement de Bazas.

Langon est une de ces villes dont la fondation est inconnue. On l'attribue à une colonie des *Lingones,* venue des bords de la Moselle, on ne sait quand, et l'on n'en donne pour preuves que la ressemblance des noms. Ces sortes de preuves rentrent dans le domaine de la légende, et doivent être repoussées par tout historien sérieux. Une forteresse, élevée sur la rive gauche de la Garonne, a dû servir de noyau à la ville. On ne connaît pas l'époque de la construction de cette forteresse; mais elle existait déjà du temps de Ptolémée, par conséquent au second siècle de l'ère chrétienne. On pense généralement que le territoire occupé par Langon et la ville elle-même, appelée alors *Alingo,* dépendaient, au IVe siècle, des vastes domaines de saint Paulin. On trouve, en effet, dans une lettre de ce saint, adressée à saint Amand, qu'il recommande à ce dernier de faire partir un habitant de Langon pour porter une missive à un certain Daducius ([1]). On a conclu de là que saint Paulin devait avoir des droits assez étendus sur les Langonnais ([2]). Saint Delphin, évêque de Bordeaux, venait de faire construire une église à Langon. Saint Paulin lui écrit pour lui exprimer la joie qu'il a éprouvée en apprenant que cette église est tellement avancée qu'elle est en état d'être dédiée ([3]).

Dans le Ve siècle, Langon était, comme aujourd'hui, le port principal du Bazadais. Sidoine Apollinaire invite son ami Trigetus, habitant de Bazas, à venir le voir à Bordeaux : « ..... Est-ce » que tu serais arrêté, lui écrit-il, par la difficulté de voyager en hiver? Et comme le vent » impétueux du Bigorre a coutume d'effacer les traces des routes en un sol mobile, crains-tu de » faire en quelque sorte naufrage sur terre.....? Tu n'hésites pas moins à t'embarquer au port » d'Alingon (Langon), que s'il te fallait aller maintenant sur les rives du Danube...... Puisque » l'espace de douze milles est un obstacle assez puissant pour t'arrêter, que devons-nous croire.....? » Voilà que mon ami Leontius, le premier, sans contredit, des Aquitains; voilà que Paulinus, qui » ne le cède presque en rien à son père, se préparent à aller au-devant de toi, vers les lieux dont » j'ai parlé plus haut, et à t'amener sur les eaux de la Garonne à la faveur du reflux; ils iront » non-seulement avec une flotte, mais avec un fleuve. Alors les rameurs assis sur leurs bancs, les » pilotes au milieu des banderoles, chanteront en chœur tes louanges. Tu trouveras dans le vaisseau » un lit délicat et mou, un damier avec ses dames de deux couleurs, des dés qui rouleront souvent » sur les degrés de leurs cornets d'ivoire, et, de peur que tes pieds pendants ne soient mouillés en » la sentine mouvante, le ventre creux du navire sera couvert d'un pont fait avec des planches de

([1]) *Lettre de saint Paulin,* 12e lettre. — ([2]) *Vita S. Paulini,* p. 3. Parisiis, M. DC. LXXXV. — ([3]) *Lettre de saint Paulin,* 20e lettre. — De Tillemant, *Histoire ecclésiastique.*

» sapin; un berceau de treillis, placé sur ta tête, pourra te garantir du serein dangereux dans » cette saison. Que peut-on donner de plus à la délicatesse d'un ami paresseux? Tu seras arrivé, » qu'à peine auras-tu pensé que tu voyages (1). »

Lorsque saint Paulin embrassa la pauvreté évangélique, il abandonna ses biens de Langon à une église des environs de Bordeaux, qui avait été élevée sur le tombeau de saint Seurin (2). Depuis cette époque jusqu'au Xe siècle, l'histoire se tait complètement sur la ville qui nous occupe.

Si l'église de Saint-Seurin avait des droits sur Langon, elle les partageait avec des seigneurs laïques; on trouve, en effet, un Bernard, vicomte de Bouville, seigneur de Langon, parmi les chevaliers qui s'engagèrent, à la fin du XIe siècle, à venger les injures faites aux religieux de La Sauve (3). Au surplus, les droits du chapitre de Saint-Seurin ne devaient pas être bien considérables, et lui occasionnaient peut-être plus de dépenses qu'ils ne produisaient de revenus, puisque, en 1170, les chanoines donnent à foi et hommage, à Arnaud Garcias et aux siens, la ville de Langon, à la charge de leur payer annuellement, le jour des Rameaux, douze bonnes lamproies (4). Arnaud, que Dom Devienne appelle Arnaud de Lascar, mourut peu de temps après (1182). « Comme » son fils était encore au berceau, on négligea de reconnaître qu'il tenait ce fief de Saint-Seurin et » de payer les douze lamproies. En conséquence, les chanoines s'en emparèrent; mais loin de le » faire valoir à leur profit, ils dégradèrent le terrain en arrachant les haies qui entouraient les » jardins et les vignes; ils enlevèrent jusqu'aux portes des maisons. Les terres demeurèrent ainsi » en friche pendant plusieurs années. Enfin, les parents de l'enfant vinrent demander grâce; ils » promirent de payer les arrérages, donnèrent une somme d'argent, et reçurent de nouveau l'inves- » titure de la terre (5). » Si Arnaud Garcias devint, par ce fait, seigneur de Langon, il ne put avoir que la portion des droits possédés par le chapitre. On trouve, en effet, que, dans la première moitié du XIIIe siècle, Pierre de Gavarret était seigneur de Langon, de Saint-Macaire et de Benauges (6). Le 27 janvier 1228, il rendit hommage à Henri III, roi d'Angleterre, qui lui confirma la libre jouissance de toutes ses possessions (7). En 1262, un Guillaume de Bouville, qualifié seigneur de Langon, et vingt-deux autres seigneurs, s'engagent à maintenir un traité par lequel Garcias Arnaud de Navaille et Marie Bertrand, sa femme, promettent au roi d'Angleterre d'abattre le donjon du château du Saut (8). Le 15 juillet de cette même année, Amanieu VI d'Albret fit son testament, où nous voyons qu'il légua aux Frères Mineurs de Casteljaloux les rentes qu'il possédait sur la ville de Langon et qui lui avaient été données par Édouard en échange du château de Milhau (9). Bernard de Bouville en était seigneur quelque temps après (10). Cette seigneurie continua à être divisée jusqu'à la conquête de la Guienne par Charles VII.

A Arnaud Garcias, qui était de l'illustre famille de Goth, paraît avoir succédé, avant 1278, Amanieu de La Mote, qui était de la même famille; mais il ne possédait qu'une partie de la seigneurie de Langon, et son gendre, Jean de Grailly, l'était d'une autre partie. Ils eurent, au sujet des droits de passage dans cette ville, des contestations qui ne paraissent avoir été terminées qu'en 1285 (11). La partie que possédait Jean de Grailly était d'abord celle qui lui avait été cédée, le 15 mars 1277, par Éléonore, reine d'Angleterre, et tout ce que Bernard de Bouville y possédait

(1) *Apollinaris sidonius*, trad. de J.-F. Grégoire et F.-Z. Collombet, t. II, p. 337. — (2) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. II, 1re édit. Bordeaux; Lacaze, libraire-éditeur, 1862. — (3) L'abbé Cirot de La Ville, *Histoire de la Grande-Sauve*, t. I, p. 197. (4) *Chronique bourdeloise*, p. 10. — (5) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. II, 1re édit., p. 40. — (6) M. et J. Delpit, *Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Wolfembuttel*, p. 132. — Rymer, t. I, pars. I, p. 140, 3e édit. — (7) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 2. — (8) M. et J. Delpit, loc. cit., p. 153. — *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 144. — (9) *Idem, idem*, t. III, p. 131. — (10) M. et J. Delpit, loc. cit., p. 88. — (11) *Rôles gascons*. — *Variétés bordeloises*, t. II, p. 228.

du fait de ses ancêtres. Le roi Édouard Ier, qui les avait confisqués à ce dernier, les donna à Jean de Grailly sous la simple redevance d'un autour sor (1). L'année suivante, Gaillard de La Mote était qualifié seigneur de Langon. A celui-ci succéda Amanieu, qui mourut à Toulouse en 1308, et fut enterré dans le couvent de La Rame, à Mazères; il avait épousé Élipide de Goth, fille d'Arnaud Garcias, frère de Clément V (2).

Les La Mote possédèrent la seigneurie de Langon jusqu'en 1436 environ. Ils n'en étaient cependant que coseigneurs, puisque, en 1312, Simon Suavis (Le Doux), chantre d'Agen et exécuteur testamentaire de Jean de Grailly, vicomte de Benauges et de Castillon et seigneur de Langon, rendant ses comptes à Pierre de Grailly, fils et héritier de Jean, fait mention d'une somme de 282 livres 12 sous et 2 deniers, qui lui avait été remise par Gaillard de Bazas, receveur du péage de Langon, pour 41,739 tonneaux de vin qui y furent embarqués, depuis le jour de la fête de Saint-Luc l'Évangéliste (18 octobre 1311) jusqu'à la même date de l'année suivante. Le droit de péage n'était cependant que de trois oboles et la huitième partie d'un denier (3) *(pro quolibet tonnello tribus obolis et media pogesia)* (4). Pierre de Grailly était encore qualifié seigneur de Langon en 1328 (5). Pierre de Gavarret était coseigneur de cette ville en 1324 *(Peres de Ganaret, seigneur en sine part de Lyngom)* (6) *(Petro de Ganareto, con-domino de Lingoni)* (7).

La seigneurie de Langon était donc divisée entre plusieurs seigneurs, et les rois anglais pouvaient les changer à leur volonté. On voit, en effet, que, le 8 décembre 1340, Édouard III concéda à Isabelle, reine d'Angleterre, tout ce que le vicomte de Castillon avait à Langon, et en outre le péage de cette localité, possessions qui avaient appartenu autrefois à Bernard de Bouville (8). Elles ne tardèrent pas à être restituées à la maison de Grailly, puisqu'on voit, vers 1360, cette famille en contestation avec celle de La Mote à propos du péage de Langon. Les La Mote furent alors dépouillés de cette seigneurie, mais elle leur fut en partie restituée en 1418 par l'intercession du comte d'Armagnac.

En 1364, un Arnaud de Gavarret était coseigneur de la ville, et vint rendre hommage au prince Galles dans l'église de Saint-André de Bordeaux (9). En 1440, le roi d'Angleterre donne à Henri Bowet, archevêque d'York, le château et la ville de Langon, avec quatre deniers par livre de monnaie courante en Aquitaine, à prendre sur toutes les marchandises entrant dans la ville ou y passant, soit par terre, soit par eau (10). Son neveu, Henri Bowet, chevalier, hérita de ce droit en 1426 (11).

Il paraît évident, par ce qui précède, que les rois d'Angleterre avaient des droits très étendus sur la ville de Langon, et qu'à tout moment ils les cédaient, en partie ou en totalité, aux seigneurs dont ils voulaient récompenser les services. Nous avons déjà vu des dons de cette nature; en voici encore d'autres puisés aux mêmes sources : Le 24 juillet 1417-18, Henri V concéda à Guillaume-Arnaud de La Mote, chevalier, le château, le domaine et la ville de Langon. Le 1er mars 1422-23, Henri VI confirma cette donation. Le 5 mai de la même année, le même roi confirma la donation faite à Menault de Favoys (Favars) du château, de la ville et de la tour neuve de Langon *(villam et novam turrim)* (12), que son prédécesseur lui avait concédés avec dix (barriques?) *(dolia)* de vin par an (13). Quelques-uns de ces personnages n'étaient peut-être aussi que des gouverneurs militaires

(1) Rymer, t. IV, pars. II, p. 33 et suiv., 3e édit. — (2) Le père Anselme, *Généalogie de la famille de Goth*, t. I, p. 170. — (3) *Variétés bordeloises*, t. VI, p. 15. — (4) Au mot *pogesia*, Ducange fait cette citation : ... *Unam pogesiam seu pictam seu quartam partem unius denarii Burdegal.* — (5) *Rôles gascons.* — (6) Rymer, t. II, pars. I, p. 570. Londini, 1818. — (7) *Idem, idem*, p. 596, *idem.* — (8) *Rôles gascons.* — (9) J. Delpit, *Documents...*, p. 89. — (10) Rymer, t. III, pars. IV, p. 177, 3e édit. — (11) *Idem*, t. IV, pars. IV, p. 123, 3e édit. — (12) *Rôles gascons.* — (13) *Rôles normands*, p. 316.

de la ville et du château, indépendants du seigneur, et jouissant de priviléges et de droits assez étendus, et le domaine n'appartenait qu'au seigneur. En 1423-24, Bernard de La Mote, chevalier, possédait le château, le domaine et la ville de Langon. L'année suivante, ils étaient à Bérard de La Mote. En 1426, la possession du château et la ville fut confirmée à Nicolas Bowet, héritier de son oncle, Henri Bowet, comme nous l'avons vu plus haut. Bérard de La Mote, à qui ces possessions avaient été probablement confisquées, réclama à plusieurs reprises; elles lui furent rendues en 1436-37 [1]. En 1450, Bertrand de Gères, écuyer, était capitaine de la ville de Langon [2].

A cette époque, tout était bouleversé en Guienne : les seigneurs qui étaient restés fidèles à l'Angleterre étaient exilés, ceux qui avaient fait leur soumission ne paraissaient pas encore assez fermement attachés à leurs nouveaux maîtres pour que le roi de France leur laissât entière leur ancienne autorité, et presque toutes les villes virent, à leur grand déplaisir, des hommes du Nord devenir leurs seigneurs. Les Foix Candale avaient succédé aux La Mote dans la seigneurie de Langon. Il est probable que si, après la conquête de la Guienne, ils en prenaient le titre, ils n'en étaient réellement pas en possession; car on trouve qu'en 1462, Louis XI, par lettres-patentes enregistrées au Parlement de Bordeaux, donna à Jean de Foix, comte de Candale, la seigneurie de Langon en partie. Cette famille la posséda jusqu'en 1540, époque où elle fut vendue à Larocque-Budos, Archambaud, probablement par Frédérik de Foix, comte de Candale, et Françoise de Larochefoucauld, sa femme, pour la somme de 45,000 fr. Dans la suite, les Larocque-Budos prenaient le titre de barons de Langon; ils ne possédèrent cependant cette baronnie que cinq ans; elle fut rachetée en 1545 par François de Candale, évêque d'Aire, dont la famille la garda jusqu'en 1594. Le duc d'Épernon, par son mariage avec Marguerite de Foix, devint seigneur de Langon. Son fils lui succéda. En 1661, Gaston de Foix le fut à son tour, et ses héritiers après lui. Henri-François de Foix Candale n'ayant pas d'enfants, aliéna, par acte du 20 avril 1713, la baronnie de Langon au duc d'Antin. Le duc d'Antin, Civrac, Tracy-Clermont, enfin Tonnerre Durfort, furent les derniers seigneurs de Langon, mais seulement à titre d'engagistes [3].

Nous devons ajouter à ces divers maîtres les bourgeois qui, alors peut-être autant qu'à présent, avaient une certaine influence dans les affaires de leur ville [4]. A la fin du XIIIe siècle, « Gaillard » de Langon (de La Mote probablement) et cinq bourgeois de la ville viennent déclarer, devant les » commissaires du roi, que leur ville doit les redevances suivantes : 1° le service militaire; 2° le » serment; il doit être réciproque : le roi promet sûreté et protection aux habitants, et les habitants, » à leur tour, jurent fidélité au roi; 3° le roi possède le droit de criée dans la ville, et, de plus, » certains droits de justice qui sont spécifiés, tels que le droit d'appel, celui d'ôtage, quoiqu'il ne » soit pas établi en principe; les députés ajoutèrent que le roi possède sur la ville et les habitants » le quart de toute la haute justice; 4° les bourgeois sont tenus de fermer la ville, de la fortifier et » de la garder [5] à leurs dépens en temps de guerre; enfin, ils doivent préserver leur seigneur de » toute exhédération [6]. »

Maintenant que nous connaissons à peu près les divers maîtres de Langon, nous allons voir par quelles vicissitudes a passé cette vieille cité.

Laissons d'abord de côté tout ce qui a dû lui arriver d'heureux et de malheureux depuis sa

[1] *Rôles gascons.* — [2] J. de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, t. III, p. 24. — [3] Nous avons puisé ces derniers renseignements dans les manuscrits de M. Lafargue, ancien notaire à Langon — [4] Langon était établie en commune dès le XIIIe siècle. — [5] *Claudere palo, creno et bareniis* (peut-être *barellis*) *congrue.* — [6] M. et J. Delpit, *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Walfembuttel*, p. 88.

fondation inconnue jusqu'au mariage d'Éléonore d'Aquitaine; nous ne ferions qu'ajouter des conjectures sur des conjectures; en histoire, il faut des preuves, et l'histoire ne dit rien ou à peu près rien de Langon. Cette histoire d'ailleurs a dû être des plus tristes, car il ne reste absolument rien des monuments qui ont été élevés dans la ville jusqu'au XII[e] siècle. Pendant tout le cours du moyen âge, Langon partagea, à des degrés différents, le sort de toutes les autres villes du littoral de la Garonne. Lors de la guerre soulevée entre Henri III d'Angleterre et Louis VIII, en 1224, celui-ci se saisit d'une grande partie de la Guienne, et prit entre autres villes Langon; mais peu de temps après, Richard, comte de Cornouailles, frère et lieutenant du roi d'Angleterre, arriva par mer à Bordeaux à la tête d'une puissante armée, et reprit Langon et les autres localités qui s'étaient livrées aux Français (1).

Quatre années plus tard, le 2 août 1228, le roi écrivit à Henri de Trubeville, sénéchal de Gascogne, de faire battre monnaie à La Réole ou à Langon, en prenant pour modèle l'aloi et le poids de celle de Tours (2). Il paraît que Langon fut choisi pour faire cette opération, où déjà d'ailleurs on battait la monnaie de Bordeaux en 1275 (3) et en 1283 (4).

Quelque temps avant la bataille de Taillebourg, Henri III cherchait à réunir une puissante armée pour résister à saint Louis; il convoqua les divers seigneurs de Langon, les engagea, au nom de leur honneur réciproque, à venir le rejoindre à Pons le jeudi après la fête de la Pentecôte. Il écrivit à Pierre de Gavarret de venir avec trois chevaliers, à Gaillard de La Mote, avec un; il écrivit aussi au Conseil et aux prud'hommes de Langon de venir le rejoindre (5). Après avoir été vaincu, Henri III parcourut la Guienne; le 15 septembre, il était à Bordeaux, d'où il écrivit de nouveau aux prud'hommes de Langon de se trouver, pour le service militaire, à Sainte-Bazeille, dans l'octave de l'Exaltation de la Sainte-Croix (6). Le 12 septembre 1253, il leur ordonna de lui envoyer deux cents hommes de Rions.

Édouard I[er], lors de son séjour en Aquitaine, se trouvait le 26 juillet 1290 à Langon; il y apprit que les Frères Prêcheurs de Bayonne venaient de perdre dans un incendie leurs ornements d'église et leur bibliothèque. Pour les indemniser d'une partie de cette perte, il ordonna au sénéchal de Gascogne et au connétable de Bordeaux de leur faire délivrer sur sa cassette la somme de deux cents livres bordelaises (7).

Pendant les dernières années du XIII[e] siècle et les premières du XIV[e], la Guienne était passée, à la suite d'un traité, au pouvoir de Philippe-le-Bel. Pendant cette période, Langon fut désigné comme rendez-vous à la noblesse d'Aquitaine convoquée par Robert, comte d'Artois. Notre province ne tarda pas à rentrer, par un autre traité, sous la puissance anglaise, et Édouard II lui demanda des subsides pour faire la guerre aux Écossais; il écrivit, le 18 mai 1316, à la commune de la ville de Langon, que les dons qu'elle avait déjà fait et ceux qu'elle avait promis de faire à cette occasion, ne tireraient par la suite à aucune conséquence fâcheuse pour elle; il sait qu'elle n'était pas obligée de les faire et qu'il ne les doit qu'à la bonne volonté des Langonnais. Une lettre semblable fut écrite à plusieurs villes de la Guienne, entre autres à celles de La Réole, de Bourg-sur-Mer, aux prudhommes du château de Pondaurat, etc. (8).

La ville de Langon et ses seigneurs s'étaient montrés zélés partisans du roi d'Angleterre dans la guerre qu'il avait, au commencement du XIV[e] siècle, entreprise contre la France; aussi, le

(1) *Chronique bourdeloise*, p. 10. — (2) Rymer, t. I, pars. I, p. 105, 3[e] édit. — (3) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. II, p. 52. — (4) *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 25. — (5) Rymer, t. I, pars. I, p. 140, 3[e] édit. — (6) *Idem, idem*, p. 145, 3[e] édit — (7) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 307. — (8) *Idem, idem*, p. 321.

23 septembre 1324, Édouard II les remercia de leur fidélité et les engagea à y persister ([1]). Il les remercia de nouveau le 18 mars 1325, et leur annonça qu'il allait partir bientôt lui-même à la tête d'une nombreuse armée, et que bientôt aussi il allait leur envoyer des vivres et des munitions ([2]). Peu de temps après, en 1328, le baron d'Escassefort assiégea Langon; mais il fut repoussé par les Anglais. Vers 1340, cette ville dut encore être assiégée, puisque l'archevêque d'Auch et Pierre de La Palu, étant à Agen les 17 et 20 octobre 1340, donnèrent 100 livres de petits tournois à Imbert de la Capelle, damoiseau de Viviers, en récompense de ses services, et en particulier de ceux qu'il avait rendus en dernier lieu à Langon, où les Anglais l'avaient dangereusement blessé et d'où il avait été ramené prisonnier à Bordeaux ([3]). Si, quelques années plus tard, les Langonnais furent obligés d'obéir à la France, le comte de Derby, dans sa campagne de 1344, dut les faire rentrer sous la puissance anglaise. Cependant, la ville ne fut pas assiégée, ainsi que paraissent le croire ceux qui lisent les *Chroniques* de Froissart sans critique. Cet historien, en effet, dit qu'après la prise de Bergerac, les Anglais chevauchant en avant, trouvèrent un château appelé *Lengo* ([4]), qu'ils prirent, puis se dirigèrent vers Monsac, etc. ([5]). Il est évident que ce château n'est pas Langon, mais *Lanquais,* qu'on prononce en gascon *Lénequaï,* à 3 lieues de Bergerac. Comment, en effet, supposer que le comte de Derby serait revenu de Bergerac sur Langon pour instantanément revenir sur Mousac, qui est à 2 lieues de Lanquais? Langon n'est donc pas en jeu ici. Quoi qu'il en soit, cette ville resta fidèle à l'Angleterre, et ses seigneurs et ses bourgeois vinrent à Bordeaux en 1363 rendre hommage au prince de Galles. C'est le 25 juillet que les députés de la commune, au nombre de cinq, se présentèrent; c'étaient : Gaillard Besian, Gassies Doat, Guillem de Gazan, Arnaut de Laporte et Arnaut-Guillem de Lacort. Ils protestèrent contre ce fait de les avoir fait venir à Bordeaux pour prêter serment, disant que cette cérémonie aurait dû se faire dans leur propre ville. Ils dirent qu'ils espéraient que cela ne se renouvellerait plus, et exigèrent du prince le serment de respecter leurs franchises, libertés, priviléges et coutumes ([6]).

En 1374, le duc d'Anjou, après avoir parcouru le comté de Toulouse, prit les villes des bords de la Garonne : Langon fut de ce nombre ([7]). Elle était encore au pouvoir de la France en 1465; car nous voyons dans une note fournie par M. Virac, notaire à Sauterne, que Bérard d'Albret, sénéchal de Guienne, des Landes et du Bazadais, se présenta à Langon devant l'église de Saint-Gervais pour recevoir, au nom du roi de France, le serment des habitants. Jean de Basats, jurat de Langon, déclara, en présence de Guiraud de Vergoignan, capitaine du château, que les habitants de Langon relevaient du comte d'Armagnac, et que, tant qu'ils ne se seraient pas entendus avec lui, ils ne prêteraient serment à qui que ce fût. Le sénéchal leur fit observer que le comte d'Armagnac, ayant pris Langon au nom du roi de France, c'était à ce monarque qu'ils devaient obéissance; qu'en conséquence, il les engageaient de nouveau à ne pas résister. Le jurat répondit qu'ils étaient fermement résolus à ne pas obéir, et refusa le serment. Bérard d'Albret protesta, et fit dresser acte de ce refus par Guillaume de La Nau, notaire à Saint-Macaire.

Depuis cette époque, jusqu'à la conquête définitive de la Guienne par Charles VII, la ville de Langon fut assiégée et prise plusieurs fois par les Anglais et les Français. Enfin, le 14 juillet 1453, assiégée par le seigneur d'Abret, elle se soumit définitivement au roi de France ([8]), qui, voulant

([1]) Rymer, t. II, pars. I, p. 570. Londini, 1818. — Voir *supra*, à l'article Langoiran, p. 2, la lettre du roi d'Angleterre. — ([2]) *Idem, idem*, p. 596, *idem*. — ([3]) Dom Vaysette, *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 233. — ([4]) Denis-Sauvage de Fontenaille l'écrit *Lengo*, et Buchon *Langon*. — ([5]) Froissart, t. I, p. 187, édit. Buchon. — ([6]) J. Delpit, *Documents.....*, p. 92. — ([7]) Froissart, t. I, p. 690, édit. Buchon. — ([8]) J. Chartier, p. 267,

s'attirer l'amitié des Langonnais, leur confirma leurs priviléges et les exempta de toute contribution forcée. Dès ce moment, et pendant cent ans environ, la ville de Langon disparaît à peu près de l'histoire; elle partagea d'ailleurs le sort de toutes les autres villes de la Guienne, qui ne commencèrent à se relever un peu de leur chute que vers le milieu du siècle suivant.

En 1530, il fallut lever un impôt sur la France entière pour payer la rançon de François I[er]; la ville de Langon y coopéra pour 1,500 livres, mais elle fut obligée d'emprunter une partie de cette somme à Larocque-Budos, à qui elle donna en nantissement un octroi sur les vins vendus en détail dans toute la juridiction (1).

Pendant les troubles de la gabelle, en 1552, Langon prit part au soulèvement général, et les habitants se livrèrent à des excès déplorables. Les généraux français, chargés de rétablir l'ordre, se donnèrent rendez-vous dans cette ville, où ils reçurent une députation des jurats de Bordeaux qui venaient implorer pour leurs concitoyens la pitié du connétable de Montmorency et du duc de Guise (2).

Une des localités de notre pays qui souffrit le plus des guerres de religion, fut certainement la ville qui nous occupe; elle fut peut-être en commençant favorable au parti de la réforme, et, en 1562, les catholiques, sous les ordres de Henri de Candale, s'en emparèrent. Trois ans plus tard, Charles IX y fit son entrée solennelle, lorsque, accompagné de sa mère, il visita le midi de la France. En 1566, trois cents cavaliers protestants, sous la conduite de Mongoméry, surprirent Langon, pillèrent les églises et dévastèrent les environs (3). Malgré la haine que les deux partis avaient l'un pour l'autre, il ne fut pas versé par les Langonnais une seule goutte de sang le jour de la Saint-Barthélemy; néanmoins, la guerre ayant recommencé, les religionnaires pénétrèrent de nouveau dans Langon, pillèrent les églises et brûlèrent le couvent des Carmes. La frayeur s'empara des habitants : les femmes abandonnèrent la ville en emportant ce qu'elles avaient de plus précieux, et se réfugièrent sous les remparts du château de Fargues. Les protestants ne tardèrent pas à être chassés à leur tour, et reparurent devant la ville, qu'ils assiégèrent en 1577 et en 1578. Pendant ce dernier siége, elle était défendue par La Salle du Ciron, qui y fut tué en se défendant; il avait été « abandonné de tous les siens, hormis de sa femme, qui lui fournissait d'armes et de courage » tant qu'elle put. » Mais la ville fut mal gardée, et Largimarie la reprit et la fit démanteler. Les catholiques tuèrent les hommes, outragèrent les filles et les femmes, brûlèrent plusieurs maisons et saccagèrent le reste. Le maréchal de Biron vint trop tard à son secours, et fit combler les fossés, comme si les Langonnais étaient coupables de ce qui se passait alors dans leur ville. Favas attira peu de temps après Largimarie dans une embuscade, près d'Aillas, et le battit. Les gens de pied s'étant retirés dans un moulin, s'y défendirent de leur mieux; mais Favas y fit mettre le feu, et ils furent tous brûlés (4). La ville était donc de nouveau entre les mains des protestants, qui s'y établirent solidement sous la protection de Favas, qui possédait le château de Castets-en-Dorthe. Ils s'y firent un cimetière en dehors de la porte Brion, et y bâtirent un temple (5). Henri IV considérait cette ville comme un des boulevards du protestantisme; il y dîna le 23 janvier 1581; il en fit autant le 27 février de la même année. Il passa encore à Langon, le 24 juillet 1583 (6). Le 24 octobre 1620, Louis XIII, en revenant du Béarn, passa à Langon, où le duc de Mayenne donna ordre aux jurats de Bordeaux d'envoyer des bâtiments pour faire passer et transporter l'armée du roi.

(1) Notes de M. Lafargue, de Langon. — (2) *Guienne historique et monumentale*, t. I, part. II, p. 72. — (3) *Idem, idem*, p. 73. — (4) D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 17 et suiv. — (5) L'abbé O'Reilly, *Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas*, p. 302. — (6) Extrait du *Recueil de lettres missives de Henri IV*.

Les troubles religieux apaisés, Langon ne put néanmoins jouir d'un long repos : les guerres de la Fronde furent pour cette ville une source de calamités. Appartenant au duc d'Épernon, elle lui resta fidèle; aussi, à la fin de l'année 1649, pendant que le duc était occupé dans le Haut-Pays, les Bordelais, commandés par le marquis de Sauvebœuf, à peine guéri d'une grave maladie, prirent les villes et châteaux de la rive gauche de la Garonne, et se présentèrent le 15 novembre devant Langon, défendu par un détachement du régiment de la Marine, arrivé depuis peu de la frontière de Catalogne, qui passait pour un des meilleurs régiments de France.

Le gros de l'armée des Bordelais arriva en face de la ville, y trouva des retranchements derrière lesquels une partie de la garnison l'attendait. Ils furent vigoureusement attaqués, mais non moins vaillamment défendus. Les Bordelais montèrent dans les maisons voisines, et du haut des toits faisaient pleuvoir dans l'intérieur des retranchements une grêle de balles. Les épernonistes, ne pouvant résister à ce nouveau genre d'attaque, se retirèrent en toute hâte dans la ville, poursuivis l'épée dans les reins par les parlementaires. Ils eurent cependant le temps de refermer les portes, sans quoi Langon eût été pris après cette première attaque. Sommés de se rendre, les Langonnais s'y étant refusés, on dressa des batteries qui tirèrent jusqu'à la nuit, mais ne purent faire brèche. Le marquis de Sauvebœuf, qui reprenait ses forces, essaya ce soir de monter à cheval, et, soutenu par deux des siens, il visita les quartiers de l'armée et le tour de la place. Sur l'avis qui lui fut donné que le point le plus faible des murailles était près du couvent des Carmes, il y fit pointer ses canons. Au bout de cinq heures, ils y firent une brèche raisonnable. Les régiments de Théobon et du Parlement furent commandés pour ce premier assaut; ils furent soutenus par ceux de Lusignan et de Sauvebœuf. Le combat fut opiniâtre et dura quatre heures, pendant lesquelles neuf barricades furent forcées. Enfin, ceux de la Marine, contraints de céder, se retirent les uns dans l'église et les autres dans le château. Sommés de se rendre, ils refusèrent avec hauteur. Sauvebœuf fit alors dresser deux batteries dans la ville, une contre chacun des refuges de la garnison; mais on attendit au lendemain pour commencer l'attaque. Au point du jour, après quelques volées tirées sur l'église, ceux qui y étaient enfermés demandèrent à capituler; on prit à rançon les bourgeois. Quant aux soldats du régiment de la Marine, on leur promit une capitulation semblable à celle qui serait accordée à leurs camarades enfermés dans le château. En moins de trois heures, une brèche y fut faite : tous voulaient s'y précipiter les premiers; mais Sauvebœuf arrêta leur ardeur, et, appuyé sur Cacheron, lieutenant de sa compagnie d'ordonnance, il se mit à la tête de la colonne d'assaut. Cette action faillit lui coûter la vie : Cacheron y fut tué d'une mousquetade. Cette perte irrita tellement le général, qu'il ne voulait pas entendre parler de capitulation. Cependant, le marquis de Lusignan le calma, et la garnison put sortir tambour battant, mèche allumée, vie et bagues sauves.

Sauvebœuf, après avoir laissé à Langon son régiment sous le commandement de Royer, sieur de Masvieux, passa à Saint-Macaire. L'année suivante, Saint-Macaire ayant été pris par les troupes du duc d'Épernon, Langon et toutes les villes que les Bordelais tenaient sur les bords de la Garonne furent obligées de se rendre, et les troupes du Parlement se retirèrent à Bordeaux (1). Cet état de choses dura peu; les princes de Condé et de Conti rallumèrent encore le feu de la guerre civile; ils firent signer aux villes des bords de la Garonne, sous le nom d'*Union*, un traité de paix offensif et défensif. Langon ayant refusé d'y adhérer, le prince de Conti, à la tête d'une armée de huit mille

(1) Fonteneil, *Histoire des mouvements de Bordeaux*, t. I, p. 363 et 390.

hommes et de six canons, se présenta devant ses murs. La ville et le château furent pris; les habitants quittèrent leurs demeures et se réfugièrent dans le château de Fargues et dans l'abbaye du Rivet. On laissa, pour gouverner Langon, quatre cents hommes sous les ordres du marquis de Galapian; ils commirent, pendant les trois mois qu'ils gardèrent la ville, tant de cruautés, que le souvenir du monstre qui les commandait est encore en horreur à Langon et dans les contrées environnantes [1]. Les habitants, indignés des horreurs commises par ces forcenés, attaquèrent le château où ils se tenaient et s'en emparèrent; mais l'ennemi le reprit, et tout ce qui s'y trouva fut passé au fil de l'épée ou jeté dans la Garonne [2]. En 1653, le duc de Candale, qui commandait les troupes royales, se rendit maître de Langon; il trouva la ville à moitié ruinée. Les Langonnais demandèrent au gouverneur d'alors des secours pour réparer les maux causés par les guerres précédentes, et surtout ceux que leur avait occasionnés la bande du marquis de Galapian. Dans l'enquête qui fut faite à cette occasion, et dont M. Lafargue de Langon a pris copie, on trouve qu'il y eut : dans la rue de la Mer ou du Port, 10 maisons brûlées et démolies; rue Ronde, 7 brûlées, les autres entièrement dégradées; rue Saint-Gervais, l'église et 10 maisons brûlées, les fermetures et les planchers des autres enlevés; toutes les maisons de la place brûlées, une seule à moitié conservée; rue Biran, 8 maisons démolies, les autres délabrées; rue Brion, 3 démolies, les autres inhabitables; rue Maubec, 6 démolies, les autres en ruine. Hors ville, l'herbe croît sur les fondements de 24 maisons. A la campagne, plus de 12 maisons brûlées. L'église Notre-Dame fut dévastée à la même époque, et les couvents des Carmes et des Capucins où les habitants s'étaient en partie réfugiés furent dévastés et démolis en partie.

Si l'on ne connaissait cette triste nomenclature, on serait étonné de l'absence complète d'anciennes maisons dans la ville. Malgré leur construction sans ordre, leur aspect ancien, toutes ces maisons sont relativement modernes; elles paraissent avoir été élevées à la hâte, sans égard pour les données architecturales; en un mot, les vieilles rues, si pittoresques et si intéressantes dans les autres villes, n'offrent ici que désordre sans art.

Langon cependant était trop bien situé pour ne pas reprendre assez vite son ancienne prospérité. Port naturel de Bazas et d'une partie des Landes, point de jonction entre la terre et le fleuve dont le reflux est encore assez fort devant ses murs, il était la première étape de la route qui réunissait Bordeaux à l'Espagne; aussi, toutes les fois qu'un de nos souverains se rendait dans le midi de la France en passant par la capitale de la Guienne, il s'arrêtait à Langon. Louis XIV, à son retour de Saint-Jean-de-Luz, y coucha le 22 juin 1660, et s'embarqua le lendemain pour Bordeaux dans une maison navale que cette ville lui avait envoyée [3]. La prospérité et le commerce de Langon ne cessèrent de s'accroître. La Révolution ne les arrêta que momentanément; mais depuis la création du chemin de fer du Midi, la ville et le port ont perdu quelque peu, dit-on, de leur importance, et les Langonnais voient diminuer leur commerce et craignent de voir les grands centres l'absorber complètement. Ce n'est, nous l'espérons du moins, qu'une crainte chimérique, et l'équilibre ne peut manquer de se rétablir avant longtemps.

Nous avons vu plus haut que du temps des Romains et au IVe siècle, Langon existait déjà sous le nom d'*Alingo* ou *Portus Alingonis*. J'ai visité toutes les rues de cette ville; j'ai suivi les murs sur

(1) Voir *supra*, vol. I, à l'article Rions. — (2) *Musée d'Aquitaine*, t. III, p. 253. — (3) Continuation de la *Chronique bourdeloise*, p. 91.

le bord du fleuve et les remparts partout où ils sont apparents; j'ai étudié avec soin l'emplacement du château, et je n'ai rien trouvé d'antérieur au moyen âge. Si on en croit cependant les précieux manuscrits laissés par M. Lafargue, ancien notaire à Langon, on aurait trouvé sur l'emplacement du château beaucoup de constructions romaines, des tuiles à rebord, et un grand nombre de médailles.

La ville, abstraction faite des faubourgs modernes qui occupent une surface presque aussi considérable qu'elle, se divise en deux parties bien distinctes (Planche LXXXII); la première et la plus ancienne, au nord, a la forme d'un triangle irrégulier, dont le grand côté s'appuie sur la Garonne. Elle enveloppe complètement l'ancien château circonscrit par la rue Ronde. L'angle nord-ouest, sur le bord du fleuve, est occupé par l'église Saint-Gervais. Contre l'angle sud s'appuie un angle de la seconde partie de la ville, qui a, comme l'autre, la figure d'un triangle très irrégulier. Leur point de jonction forme une espèce d'isthme large seulement de 50 mètres environ.

Cette disposition anormale me fait supposer que lorsqu'on a construit les remparts de la seconde partie de la ville, le lit du fleuve venait les baigner au nord, et couvrait, sinon continuellement, du moins au moment du reflux, l'emplacement occupé plus tard par le couvent des Carmes. Ce qu'il y a de positif, c'est que la Garonne passait, il n'y a pas encore bien longtemps, au pied des maisons qui s'étendent à l'orient de l'enclos des Carmes. Il est probable aussi que ces remparts, comme ceux de l'est de l'ancienne ville, étaient établis sur des rochers, ainsi que paraît le prouver le nom de *cours du Rocher* donné à la rue qui les borde. Si mes suppositions sont fondées, tous les remparts nord et nord-est étaient baignés par les eaux du fleuve, et la ville n'avait pas à redouter une attaque de ce côté. Des fossés larges et profonds entouraient le reste des murailles, et venaient par leurs extrémités rejoindre le bord de l'eau.

Il ne reste rien de l'ancien château; mais j'ai calqué chez M. Lafargue un plan manuscrit tracé par son père à une époque où les murs de Langon étaient encore debout [1]. Le château forme un arc de cercle, dont la corde s'appuyait sur le fleuve et dont l'arc passait sur un des côtés de la rue *Ronde,* appelée autrefois rue de la *Penne*. Les courtines étaient bosselées de tours rondes et carrées. Le long de la rue Ronde, on aperçoit, dans les soubassements de quelques maisons, des restes de vieilles murailles, mais sans aucun caractère. Une portion d'ancien mur, dans un endroit appelé la *Brèche (D),* sur le bord du fleuve, se dirige dans la ville verticalement à la rivière. Il pourrait se faire que le mur appartenait à une porte ou poterne qui donnait sur la rivière, ou formait une des faces extérieures du périmètre du château, qui, de ce côté, aurait suivi à peu près la ligne *DC*. M. Lafargue, dans ses notes, signale une poterne ou fausse porte *(C),* qui était au bout d'une rue couverte actuellement de maisons, et qu'on appelait rue des *Bois*. J'ai visité les écuries et l'ancien hôtel de France, où, suivant le Compte-rendu de la Commission des monuments historiques de la Gironde, année 1846, existait la chapelle du château; je n'y ai rien trouvé qui ait la moindre ressemblance avec un monument de cette nature. L'emplacement occupé par cette forteresse est maintenant traversé, verticalement à la rivière, par une rue appelée rue de la *Marine,* et par la rue du *Port* ou de la *Brèche,* qui coupe la première à angle droit. Cette dernière rue s'appelait, avant la Fronde, rue *Marquet*.

Autour de ce château, qui occupe fort probablement l'emplacement de la forteresse romaine, ne tardèrent pas à se grouper des maisons qui l'enveloppèrent complètement, laissant toutefois libre

[1] Bernadau dit, dans les *Antiquités bordelaises*, publiées en 1797, que les murs de Langon étaient alors en bon état.

le côté de la Garonne. Il fallut protéger ces maisons contre les attaques du dehors; on creusa des fossés, bientôt après on éleva les remparts, et la ville fut formée. On doit supposer qu'Alingo était aussi considérable que l'ancienne partie de la ville actuelle; mais ce n'est qu'une simple conjecture, car il ne reste rien dans les monuments qui le prouve d'une manière positive.

Le peu qui reste des murailles de Langon, dans la cour de l'hôtel du Cheval-Blanc, dans l'intérieur de quelques autres maisons et sur le bord de la Garonne, offre le caractère des constructions du XIIIe siècle. Si donc la ville n'avait pas été entourée de murs auparavant, ce qui est douteux, elle le fut alors. Ces murs étaient précédés, du côté de la campagne, par un large fossé. La ville d'alors était circonscrite, au nord-ouest, par l'avenue du Pont [1]; au sud-ouest, par la route de Bazas à Bordeaux, qui passe sur la contrescarpe des anciens fossés remplis par des maisons modernes; au sud, par la rue des *Carmes*, et à l'est, par une partie du *cours du Rocher*. D'après le plan de M. Lafargue, avec les indications que j'ai recueillies de la bouche des habitants et par ce que j'ai vu moi-même dans l'hôtel du Cheval-Blanc, les murs avaient une grande élévation et une épaisseur de 1^{m}50 environ. Ils devaient être bosselés de tours semi-circulaires. Il reste les arrachements de l'une d'elles dans l'hôtel cité plus haut *(E)*; elle portait le nom de *tour de Mons*. Le plan de M. Lafargue en signale une autre dans la courtine orientale. Il est probable qu'elles n'étaient pas les seules.

On ne signale que cinq portes pour entrer dans cette enceinte. La première, au nord-ouest, s'appelait la *porte Saint-Gervais;* elle était, dit-on, en *F*, au sud-ouest de l'église, qui de cette façon aurait fait une assez grande saillie hors des murs de défense, ce qui est peu probable, et surtout peu prudent. Je crois donc qu'en avant de cette porte il devait s'en trouver une autre dont le souvenir est perdu, et qu'un mur devait envelopper la façade de l'église. En suivant la ligne occidentale des remparts, on rencontrait d'abord la *porte des Bois (G)*, au bout d'une rue du même nom et qui n'existe plus. Venait ensuite, au bout de la rue *Porte-Neuve* et en face de celle de la Marine, la *porte Neuve*, ainsi nommée peut-être parce qu'il devait y avoir en face d'elle une porte plus ancienne donnant dans le château, sur le bord de la rue Ronde. A l'extrémité sud-est de la ville était une quatrième porte que je me rappelle avoir vue autrefois; elle s'appelait *porte de l'Horloge* ou de *la Cadène (I)*. Elle était précédée d'une place appelée *place du Canton* [2]. On ne signale pas de porte dans la courtine orientale, ce qui paraît confirmer l'opinion que j'ai émise plus haut, que ce côté était inabordable. Une cinquième porte, appelée *porte de la Mer (J)*, s'ouvrait sur la rivière, au bout de la rue du *Port*. Cette rue, fort raide, se dirigeait presque directement vers la porte de l'Horloge. De cette porte, une grande rue parallèle aux remparts de l'ouest se dirigeait vers celle de Saint-Gervais. A partir du nord, elle s'appelait rue *Saint-Gervais;* puis, après la rue Neuve, rue de l'*Hôtel-de-Ville*, devant lequel était la place de l'*Hôtel-de-Ville*. Il devait y avoir aussi quelques poternes; mais, faute de documents, je ne peux indiquer leur place. Je ne sais non plus si toutes ces portes étaient défendues par des tours, mais celle de l'Horloge s'ouvrait sous une tour carrée; on en voit encore les arrachements. Des barbacanes devaient s'arrondir devant les ponts qui traversaient les fossés en face des portes; mais portes, fossés, défenses extérieures, tout a été détruit.

La ville, qui, circonscrite de cette façon, était fort petite, ne tarda pas à s'agrandir. Voisine

[1] Pour me faire comprendre, je me sers des dénominations actuelles. — [2] *Canton*, angle, encognure. — Ducange, *Glossaire français*.

de Bazas, qui était plus considérable qu'elle et dont elle était le port sur la Garonne, des maisons durent s'élever sur le bord de la route qui y conduisait, et bientôt un faubourg considérable s'étendit au sud de la vieille ville. Une église y fut reconstruite au XIIe siècle. La population de ce faubourg, presque aussi grand que la ville et le château réunis, s'entoura de fossés, et enfin de murs, fort peu de temps sans nul doute après la construction de la première enceinte. Les quelques fragments de remparts qui restent au nord-est, le long du cours du Rocher, ont tous les caractères des constructions élevées dans le Bordelais entre les dernières années du XIIIe siècle et les premières du XIVe. Un petit nombre d'années a dû s'écouler entre l'érection de ces deux clôtures. Cette dernière était, comme l'autre, entourée de fossés, sauf probablement du côté du cours du Rocher protégé par le fleuve.

A partir des environs de la porte de l'Horloge, où ils se reliaient à ceux de l'ancienne ville, ces nouveaux remparts se dirigeaient directement au sud. Après un parcours presque en ligne droite de 175 mètres environ, ils tournaient à l'est, en formant un arc de cercle de 130 mètres environ de corde; puis se dirigeaient, au nord-est, jusqu'au cours du Rocher, où, formant un angle droit, ils allaient retomber sur les murs de la première ville, de l'autre côté de la porte de l'Horloge, et à 50 mètres de leur point de départ. On n'a le souvenir que d'une seule tour flanquant tous ces remparts, du moins le plan de M. Lafargue n'en signale qu'une; elle était située au point le plus exposé, à l'angle méridional de la ville, en *K*.

Trois portes donnaient entrée dans cette enceinte : l'une, appelée *porte Maubec (L)*, à l'extrémité d'une rue qui porte le même nom et qui se dirige directement sur la porte de l'Horloge; une seconde, au sud-est, au bout de la rue de *Brion (M)*; enfin, la troisième portait le nom de *porte des Carmes (N)*, et formait l'extrémité nord-est de la rue du même nom. Cette partie de la ville renferme quatre rues principales : la rue *Maubec*, parallèle aux remparts de l'ouest; la rue du *Mirail*, la rue de *Brion* et la rue *Biran*, parallèles aux remparts du nord-est. Cette dernière rue, dit M. Lafargue, aujourd'hui si solitaire et si pauvre, était autrefois la plus commerçante, parce que n'ayant pas de porte, elle inspirait de la sécurité. Jusqu'à preuve du contraire, je ne puis croire qu'un cul-de-sac, même au moyen âge, ait jamais été favorable au commerce. En avant de la porte Maubec était une place du même nom, appelée aussi place de l'*Ouloum* (l'Ormeau). Il ne reste plus rien de toutes ces portes; il est impossible de savoir quels étaient leur forme et leur système défensif.

Les guerres de la Fronde, ainsi que nous l'avons vu plus haut, ont été si désastreuses pour la ville de Langon, qu'il m'a été impossible d'y trouver à dessiner un seul fragment des anciennes fortifications, une seule maison datant des années antérieures au XVIe siècle, un seul point de vue pouvant faire comprendre qu'elle était pendant la domination anglaise une des plus fortes places de la Guienne.

Église Saint-Gervais. — Le monument le plus considérable de la ville est l'église Saint-Gervais. Il est probable qu'elle est bâtie sur l'emplacement de celle que fit construire saint Delphin? Autrefois, en effet, on ne changeait pas de place un monument religieux sans de graves raisons : le sol sur lequel une église des premiers temps avait été élevée était sacré. On ne pensait pas que l'église devait suivre la population; il paraissait au contraire fort naturel que la population se groupât autour de la maison de Dieu. Saint-Gervais, qui est l'église paroissiale, s'élève, à l'angle nord-ouest de la ville, sur les rochers qui bordent la Garonne. Dans ce qui est debout maintenant, on ne voit rien de la basilique du IVe siècle; on ne voit plus rien non plus d'une église romane,

dont le clocher existait il y a peu d'années, et qui a été remplacé par un grand clocher imité du clocher vieux de Chartres. Au XIII[e] siècle, l'église fut reconstruite en entier; elle avait alors la forme d'une croix latine, dont les trois branches supérieures se terminaient par un mur droit. Un gros contre-fort était au droit de tous ces murs pour résister à la poussée des voûtes. Il ne reste plus de cette église que le chœur, l'intersection et les transsepts, qui n'ont de remarquables que la simplicité de leur architecture; mais les chapiteaux de l'intérieur sont fort beaux. Comme ceux du XIII[e] siècle, ils sont généralement formés de crochets terminés par des fleurons ou des têtes humaines ou d'animaux d'un fort beau dessin. La construction du XIII[e] siècle s'arrête au niveau du sommier des arcs des voûtes, qui ont été refaites au commencement du XVI[e] siècle : ce sont des voûtes dites à la mode française. Les cinq clefs de chacune d'elles sont garnies de fleurons ou d'écussons. Si leur forme générale et leurs nervures prismatiques ne suffisaient pas pour donner la date que je viens d'indiquer, elle serait fournie par les écussons. Sur la clef centrale du transsept nord est un écu de France plein, surmonté d'une couronne royale. A celle du centre de l'intersection, l'écu est écartelé, au 1 et au 4 d'argent à 3 hermines de sable, au 2 et au 3 d'argent au lion de gueules ([1]). Marguerite, fille de Gaston IV de Foix, épousa François, duc de Bretagne, père d'Anne, reine de France. Sont-ce les armes de cette Marguerite qui aurait été la bienfaitrice de l'église de Langon? Dans la même voûte de l'intersection, la clef la plus rapprochée du chœur porte un écusson écartelé, au 1 et 4 de Béarn, au 2 et au 3 de Foix. Ce sont les armes de Foix Candale, seigneur de Langon. Les mêmes armes se voient à la clef centrale du chœur. Aucune des autres clefs ne porte d'écusson. De grandes fenêtres, à meneaux prismatiques et flamboyants, éclairent cette partie de l'église. Il y a quelques années, M. Duphot, architecte à Bordeaux, a reconstruit la nef accompagnée de deux bas-côtés; et l'année dernière (1861), M. Coureau, architecte dans la même ville, a bâti le clocher dont la blanche flèche se découpe sur l'azur du ciel, et donne à l'église, assez monotone de lignes, un aspect vraiment monumental (Planche LXXX).

Notre-Dame-du-Bourg. — Dans la ville neuve, à l'extrémité méridionale de la rue du Mirail, existe la place *Notre-Dame.* Elle tire son nom d'une église dont la façade ornait un des côtés de cette place, et dont l'abside était adossée aux remparts sud de la ville. En 1126, Geoffroy, évêque de Bazas, accorda à l'abbé et aux moines de la Sauve-Majeure la permission de construire à Langon une église en l'honneur de Sainte Marie, avec la propriété entière de cette église une fois construite; il y ajouta le droit d'eau bénite, celui d'y baptiser et d'y enterrer, et enfin tous les droits qui appartiennent à une église paroissiale, sous la redevance de douze écus de rente que les moines devaient payer à l'église de Bazas, le jour de la fête de Saint-Jean. Les archidiacres Étienne d'Albret, Forton Garin; les sacristes Gaucelme et Forton, et tous les autres chanoines, savoir : Bardon, Bonet de Cabozit, Bonet de Benquet, Guillaume Daulanéde, Bernard de Veyrines, Pierre de Moissac, Garsias, Guillaume de Quotinères, Arnaud de Lugagnac, Osteret de Conques, approuvèrent cette concession ([2]).

Il est assez probable que l'évêque de Bazas ne se décida à faire construire l'église Notre-Dame que parce que la population de Langon, s'étant considérablement accrue, n'avait pu tenir dans les anciens remparts et s'était agglomérée de chaque côté de la route de Bazas. L'église de Saint-

([1]) Je ne sais si la peinture des écussons est ancienne ou si elle a été refaite lors des dernières réparations. — ([2]) *Gall. Christ.*, t. I, p. 1197. — *Cartulaire de la Sauve-Majeure*, extrait communiqué par M. le marquis de Puyferrat, qui copie ce Cartulaire et se propose de le publier.

Gervais était loin, et il n'était pas toujours prudent de laisser les portes de la ville ouvertes; car, sous prétexte de se rendre aux offices, un parti ennemi pouvait s'introduire dans le cœur de la cité. Une église jouissant de tous les priviléges d'une paroisse était donc alors de toute nécessité. Lorsqu'elle fut construite, les remparts n'existaient pas, et on leur a fait faire un coude assez prononcé pour envelopper son abside.

Cette église se compose d'une nef, d'un transsept très court à chevets droits, et d'une abside semi-circulaire. La porte occidentale donnant sur la place Notre-Dame n'existe plus. La nef sert de salle de bal et de concert, de cercle, etc., etc.; les transsepts et le chœur servent de cellier, de grange et de grenier à blé. Derrière l'abside est une écurie. Pour l'agrandir, on a démoli une partie de cette abside. La nef ne paraît pas avoir été voûtée, mais les transsepts et l'abside l'ont été. Ces voûtes n'existent plus. Le clocher est démoli : c'était une tour carrée à trois étages. M. Lafargue en a conservé un dessin, d'après lequel j'ai cru reconnaître que le clocher roman n'avait que deux étages; il était éclairé, au second, par une fenêtre composée de deux baies en plein-cintre séparées par une colonnette, ou peut-être, comme l'ancien clocher de Saint-Gervais, par deux colonnettes accouplées dans le sens de l'épaisseur du mur; qu'au XIVe siècle on avait fait le troisième, percé sur chaque face de deux fenêtres géminées subtrilobées, et qu'on avait percé le premier étage d'une fenêtre géminée subtrilobée surmontée d'une rose polylobée. Les transsepts ont été, vers le XVIe siècle, défigurés par deux grands arcs ogivaux, qui ont caché une partie des colonnes et des chapitaux qui les surmontent.

Des piliers cantonnés de colonnes engagées supportaient les quatre arcs de l'intersection. Une colonne unique recevait l'arc qui séparait le chœur du sanctuaire, garnis tous deux d'une riche arcature en plein-cintre dont les archivoltes sont ornées de moulures en forme de coquille d'escargot. L'arcature du chœur ne se compose, de chaque côté, que de deux arcades retombant à droite et à gauche sur une colonnette unique, et au milieu, sur deux colonnettes accouplées. Le chapiteau de celles-ci se compose de deux têtes humaines, très saillantes, issant de feuilles recourbées ressemblant quelque peu à une fleur de lis. Sur l'abaque du tailloir existe un rang de moulures imitant des créneaux, et sur la cymaise, un rang de zigzags en creux que l'on retrouve sur tous les cordons de cette église. Un des chapiteaux de la colonnette unique est semblable à celui que je viens de décrire; seulement, il n'a qu'une tête; l'autre est formé de simples épannelages. L'arcature du nord est en partie détruite. Une des arcades du chœur est aveugle; l'autre, la plus rapprochée de la nef, est percée d'une fenêtre en plein-cintre.

L'arcature du sanctuaire, dont il n'existe plus qu'une arcade semblable à celles du chœur, se composait de sept arcades disposées de la façon suivante : les deux premières, à droite et à gauche, c'est-à-dire les plus rapprochées du chœur, recouvraient une fenêtre en plein-cintre, et retombaient, d'un côté, sur une seule colonnette, et, du côté opposé, sur deux colonnettes accouplées : la seconde et la troisième arcade, à droite et à gauche, étaient aveugles et retombaient sur des colonnettes accouplées; enfin, celle du milieu recouvrait la fenêtre orientale. Du côté de l'extérieur, les fenêtres en plein-cintre étaient recouvertes par une archivolte semblable à celles de l'intérieur, et retombant, de chaque côté, sur une seule colonnette, dont le chapiteau est formé d'épannelages imitant des feuilles lancéolées : une colonne unique entre chaque arcade servait de contrefort et montait jusqu'à la corniche soutenue par des modillons sans sculptures.

Les chapiteaux des colonnes qui séparent le chœur du sanctuaire, et ceux des groupes sur lesquels retombaient les arcs de l'intersection, sont remarquablement beaux. Ceux-ci, au sud,

représentent des hommes barbus affaissés sous le poids du tailloir, qu'ils soutiennent avec leurs têtes et leurs mains; leurs genoux se touchent, et leurs jambes s'étendent horizontalement à droite et à gauche sur l'astragale. Leur barbe, fort longue, et dont l'extrémité inférieure est appuyée sur leurs genoux, sert avec leur tête de console à l'angle du tailloir, qui fait corps avec le cordon ou corniche sur lequel retombait la voûte. Le chapiteau qui fait face à celui-ci, au nord (Planche LXXIX), est formé par des personnages en buste, costumés d'un manteau à l'antique retenu sur l'épaule droite par une agrafe ronde; ils supportent le tailloir avec leur tête, leurs épaules et leurs coudes, et appuient leurs mains sur l'astragale. Leur figure est calme, jeune et belle. Sur les chapiteaux des deux autres colonnes visibles de ce côté sont des figures semblables aux précédentes, mais qui n'ont pas de bras. Je ne connais pas dans la Gironde de chapiteaux plus beaux que ceux-ci, si ce n'est celui de la colonne entre chœur et sanctuaire, au sud (Planche LXXIX), formé seulement de deux têtes couronnées plus grandes que nature. Celle qui est placée à l'est, par conséquent en face du fond de l'abside, allonge le cou et se retourne du côté de la nef, comme pour se faire voir de face. Toutes deux sont pleines de style et peuvent lutter avec ce qu'on a fait de plus vigoureux en sculpture monumentale.

D'après cette description, il est facile de comprendre que cette église n'a pas été construite en 1126. Les moines de La Sauve firent peut-être construire une église provisoire et n'élevèrent celle qui existe maintenant qu'à la fin du même siècle, et la firent orner par un sculpteur bien autrement habile que ceux que leurs prédécesseurs avaient employés dans leur église de La Sauve et dans celles de l'Entre-deux-Mers. Il faut aller en Saintonge pour trouver dans le troisième tiers du XII[e] siècle d'aussi merveilleuses sculptures.

Le *couvent des Carmes* a été fondé par la famille de Foix Candale (1). Ce qui reste de l'église le long du cours du Rocher n'offre aucun intérêt : c'est une grande nef construite à la fin du XV[e] siècle ou au commencement du XVI[e]. C'est dans cette église que fut enseveli, en 1529, Jean de Foix, archevêque de Bordeaux. Presque tous les membres de la famille de Castelnau y sont aussi enterrés. Elle sert maintenant de cuvier et de magasin.

Il y avait encore à Langon des Carmélites, des Ursulines et des Capucins. Jeanne de Galatheau, veuve de Charles de Guérin, conseiller au Parlement de Bordeaux, légua par son testament daté du 14 juin 1672, à ces derniers, la somme de cinquante écus, à la charge de dire incontinent, après son décès, trente messes à la chapelle des Anges du monastère (2). Il ne reste plus rien de ces trois couvents.

(1) Voir le plan de Langon, planche LXXXIII. — (2) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 411.

LA TOUR D'ANSOUHAITE [1]

A Moulon, canton de Brannes, arrondissement de Libourne.

Jusqu'à présent je n'ai trouvé le nom de cette tour dans aucun acte ancien, ce qui me fait supposer que le nom d'Ansouhaite est une dénomination moderne. Le 29 mai 1313-14, un certain Raymond de Grésignac obtint du roi d'Angleterre la permission de fortifier sa *manse* [2] de Moulon : *Pro Reymundo de Grinsinak (Grésignac) de manso suo de Molon firmando de kernellando muro de*



petra et calce [3]. Comme tous les caractères architectoniques de cette tour indiquent bien cette époque, il est permis de supposer qu'elle est l'œuvre de Raymond de Grésignac. J'ai déjà eu l'occasion de dire un mot de la famille de Grésignac dans la notice sur le château de Roquefort, construit aussi par un membre de cette famille, et d'y constater qu'elle avait des propriétés à Rions. Je vois d'un autre côté, dans les *Affiches de Bordeaux*, du 26 novembre 1778 [4], que Bérard d'Albret, seigneur de Langoiran, donna, le 24 novembre 1377, à Blanche Seguin d'Escoussans, épouse de Guillem de Faubornet, la Motte de Moulon, autrement appelée la *Motte de Rions*. On peut supposer encore que Raymond de Grésignac, ayant obtenu la permission de fortifier sa maison, qui était peut-être la motte de Moulon [5] ou de Rions, aima mieux bâtir la tour d'Ansouhaite, localité peut-être plus au centre de ses propriétés.

(1) Cette gravure a été publiée par le *Magasin pittoresque*, t. XXX, p. 24, janvier 1862. — (2) Mansus vel mansa aut mansum..... *Fundus cun certo agri modo.* — *Villula coloni unius habitati ni propria.* — *Mansus dictus a manendo.....*, etc., etc. (DUCANGE). — (3) *Rôles gascons.* — (4) Par l'abbé Baurein. — (5) *Introduction*, p. XXIII.

Comme il n'y a à Moulon de lieu fortifié que celui de la Motte et cette tour, il est probable qu'avant le XIVe siècle le chef-lieu de la seigneurie de Moulon était à la Motte, et qu'après il fut transporté à Ansouhaite. Au moment de la Révolution, cette tour appartenait à un couvent de Bordeaux. Vers 1106, Izambert de Moulon avait donné à l'abbaye de La Sauve-Majeure la Sauvetat d'Aubiac. Peu de temps après, il la lui enleva; mais touché par la grâce, il la rendit pour ne plus la reprendre. Il devint même un des défenseurs zélés de l'abbaye, car il fut au nombre des seigneurs qui, vers 1125, prirent son parti contre les usurpations de Seguin d'Escoussans (1). Un autre Izambert de Moulon vint, le 9 juillet 1364, rendre hommage au prince de Galles dans l'église Saint-André de Bordeaux. On pourrait conclure de là que la seigneurie de Moulon avait toujours été possédée par la famille d'Izambert; mais, à cette époque, il n'était pas rare de voir le roi d'Angleterre enlever une seigneurie à une famille pour la donner à une autre, la laisser quelque temps entre les mains de cette dernière, et la restituer au bout d'un certain nombre d'années à ses anciens possesseurs de la même manière qu'elle lui avait été ôtée.

A la fin du XIVe siècle, la Motte de Moulon appartenait à la famille d'Albret (2). Nous avons vu plus haut qu'en 1377, Bérard d'Albret en avait disposé en faveur de l'épouse de Guillem de Faubornet. Le 10 novembre 1430-31, Henri VI, roi d'Angleterre, confia la garde de la terre de Moulon au duc de Glocester (3). L'année suivante, il la donna en toute propriété à ce même duc et à son épouse (4). La même concession leur fut faite en 1439-40 (5). Le duc étant mort, cette terre revint au roi, qui en fit don, le 3 mars 1446-47, à Jean de Foix, comte de Candale. Peu de temps après, le 18 mai 1451-52, il la concéda à Gadifer ou Gedefroy Shorthoise, chevalier, qui fut le dernier maire de Bordeaux sous la domination anglaise.

Vers 1550, la seigneurie de Moulon passa dans la famille de La Chassaigne, qui la possédait encore au moment de la Révolution.

La tour d'Ansouhaite, située dans la paroisse de Moulon, à un kilomètre environ au sud-ouest de l'église, a, dans œuvre, 12 mètres de long sur 7^{m}20 de large; les murs ont 1^{m}05 d'épaisseur. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages surmontés d'un chemin de ronde garni de machicoulis; les créneaux, qui n'existent plus, s'appuyaient sur l'extrémité de consoles à trois assises en retrait (Planche LXXXI, n°s 1 et 2). Le rez-de-chaussée n'a d'ouvertures que la porte ogivale. Une très petite fenêtre carrée à côté de cette porte, et un petit jour dans le sommet de la paroi sud-ouest, ne donnaient qu'une faible lumière. Au milieu de la tour s'élève un pilier de pierre carré, muni de consoles en bois soutenues par des jambettes appuyées sur des corbeaux en pierre, et destinées à supporter les poutres, qui reposent sur des consoles semblables à leur extrémité opposée. Ces poutres supportaient seize solives dont les bouts reposaient sur autant de corbeaux en pierre dans les parois nord-est et sud-ouest. Ce plancher, dont la portée était de cette façon très courte, devait être d'une grande solidité. Il faut observer que le pilier a été bâti avec une grande négligence, c'est-à-dire que ses côtés ne sont pas parallèles aux murs de la tour. Le plancher du second étage était établi comme celui du premier. Le pilier ne s'élève pas au-dessus du sol du second étage; mais comme il était en même temps destiné à soutenir la charpente, il devait être surmonté d'un poteau en bois.

(1) M. l'abbé Cirot de La Ville, *Histoire de la Grande-Sauve,* t. II, p. 17 et 32. — (2) *Archives historiques de la Gironde,* t. II, p. 170. — (3) *Rôles gascons.* — (4) *Idem.* — (5) *Idem.*

Deux meurtrières garnissent chaque face du premier étage; leur ouverture extérieure est formée d'une croix à double traverse; à l'intérieur, leur embrasure très évasée est recouverte d'un linteau. Elles sont plongeantes et pouvaient atteindre un assaillant assez près du pied du mur. Au sud-ouest, une petite porte à section droite à l'extérieur, et dont l'embrasure intérieure est en plein-cintre, s'ouvre sur le vide. En face, vers le nord-est, deux belles fenêtres laissent pénétrer un jour suffisant dans cette salle. Leur baie, à peu près carrée, est divisée verticalement en deux parties par un meneau monolithe épannelé. A l'extérieur, chaque baie est recouverte d'une forte dalle carrée dans laquelle est incrustée une arcade ogivale subtrilobée. Les embrasures intérieures garnies de bancs sont voûtées en plein-cintre. Chaque baie était garnie d'un châssis intérieur qui se fermait en dedans au moyen d'un verrou ou targette qui s'engageait dans une gâche en pierre faisant partie du meneau. Une fois fermés, les châssis étaient maintenus par des barres qu'on enfonçait à droite et à gauche dans les murs.

Au second étage, on trouve tout ce qui est nécessaire à une habitation. D'abord, deux fenêtres semblables à celles de l'étage inférieur : une s'ouvre sur la façade principale et l'autre au nord-est. Pas d'ouvertures au nord-ouest; mais au sud-ouest on trouve un évier dans le genre de celui du moulin de Labarthe (t. I, p. 35); une fenêtre ogivale à l'extérieur et recouverte intérieurement d'un linteau; une grande armoire carrée, divisée en deux par une cloison; des latrines et une grande cheminée dont la hotte et le manteau n'existent plus; enfin, au-dessus de la porte du rez-de-chaussée, un moucharabys. Cette dernière défense, qui paraît inutile et faire double emploi avec les machicoulis qui sont immédiatement au-dessus, était au contraire fort bien imaginée : on pouvait immédiatement s'y porter à la première alarme, parer à une surprise subite et inattendue, laisser tomber des pierres, de l'eau bouillante et de la poix en fusion sur ceux des assaillants qui étaient parvenus à s'approcher du seuil de la porte. D'un autre côté, la couverture en talus de cette niche faisait ricocher au loin les pierres qu'on laissait tomber des machicoulis. Le talus qui est près de la porte sur la façade nord-est servait peut-être au même usage et éloignait les assaillants des approches de l'entrée de la tour.

Je n'ai pas trouvé de traces d'escalier; on devait monter dans les différents étages par des escaliers en bois. Des dépendances plus modernes ont été établies au sud-ouest et au nord-ouest, et, pour y arriver depuis l'intérieur de la tour, on a percé une porte dans le mur. Je n'ai vu la trace d'aucun fossé, mais il m'est difficile de croire qu'il n'y ait pas eu primitivement de défenses extérieures.

La tour d'Ansouhaite est une de ces maisons fortes dont il fut fondé un si grand nombre, entre les XIIIe et XIVe siècles, dans les possessions anglaises du midi de la France. Le rez-de-chaussée servait de magasin; le premier étage et le chemin de ronde étaient destinés à la défense, et le second à l'habitation; celui-ci peut-être était divisé par des cloisons en bois. Cette tour est extrêmement intéressante, parce qu'elle est à peu près complète; il n'y manque que les planchers et les créneaux qu'on peut très bien restituer en pensée. Elle donne une idée assez exacte de ce qu'était la maison forte *(domus fortis)* que bien des seigneurs et même des bourgeois demandaient à élever dans leurs propriétés, permission rarement refusée par les rois d'Angleterre, qui voyaient avec plaisir la Guienne se hérisser de forteresses possédées par leurs partisans.

LA TOURASSE

A Léogeats, canton de Langon, arrondissement de Bazas.

On trouve une tour, qui a de l'analogie avec celle d'Ansouhaite, dans la vallée du Ciron, à 500 mètres à l'ouest de l'église de Léogeats. Son plan est quadrilatère (Planche LXXXI, n° 3). Elle se composait d'un rez-de-chaussée, peut-être d'une cave au-dessous, et de trois étages qui paraissent n'avoir été éclairés que par des meurtrières; du moins, il n'y a pas de fenêtres dans la portion encore debout. Des planchers séparaient les différents étages. Comme leur portée est fort grande, ils devaient être soutenus par un ou plusieurs piliers ou par un mur de refend. La fente extérieure des meurtrières n'est pas cruciforme; à l'intérieur, elles sont à sections droites. Je crois que les ouvertures *A* et *B* sont modernes. La porte devait se trouver dans la partie ruinée. Le sommet n'existant plus, il est impossible de voir si la tour était couronnée de hourds ou de machicoulis. Je n'ai pas vu de traces de fossés; il est vrai que dans le terrain qui sert d'assiette à cette maison forte, il était très facile de les faire disparaître.

CHATEAU DE SAUVAGNAC

A Romagne, canton de Targon, arrondissement de La Réole.

Avant le XIII[e] siècle, la terre sur laquelle est situé le château de Sauvagnac appartenait au roi, qui, l'an 1238, donna la paroisse de Romagne à Hélie de Blagnac. Le château, qui fut construit vers la fin de ce siècle ou le commencement du suivant, resta au pouvoir des seigneurs de Blagnac ([1]) jusqu'au commencement du XVI[e]. Nous voyons, en effet, que Léonore de Béarn-Grammont, baronne de Blagnac, fit don, en 1503, de la maison noble de Sauvagnac et de ses dépendances à Jean de Castéja, écuyer, son maître d'hôtel ([2]). Cette terre était encore cinquante ans plus tard dans les mains de ses descendants directs, puisque la cloche de l'église de Romagne porte cette inscription :

IHS. M. LAN. M. V[C] L. III. I. FV. FETE. POVR. S[T] VIVIENS. D. ROMAGNE. ET. FVRET.
MES. PARRINS. CHARLES. ET. SVZANNE. D. CASTETIA. S. D. SOVOGNAC.

Ce Charles de Castéja était probablement fils de Jean. Il paraît n'avoir pas eu d'enfants, car la maison noble de Sauvagnac passa à Jeanne de Rebouillide, petite nièce de Jean, qui l'apporta en dot à son mari Arthur d'Agar. « Arthur avait eu de Jeanne de Reboullide une fille nommée » Françoise...... Il existait alors dans le pays deux frères, gentilhommes sans fortune, connus sous » le nom de MM. de Cadouin, dont l'un n'avait pu obtenir la main ni gagner le cœur de Françoise » d'Agar, qu'il désirait ardemment épouser. Les deux Cadouin demandèrent à la violence ce que

([1]) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 124. — ([2]) Henri Ribadieu, *Châteaux de la Gironde*, p. 309.

» l'amour ou les convenances de fortune n'auraient pu leur donner; ils prirent leurs mesures contre » Mlle d'Agar; ils l'enlevèrent de complicité, et au moyen d'un odieux guet-apens.

» Informé de cet attentat, Arthur d'Agar, outré de colère et ne raisonnant plus dans sa douleur, » monte à cheval, poursuit à franc étrier les ravisseurs, et les atteint près de La Réole. Là, un duel » s'engage aussitôt : François d'Agar tue l'un après l'autre les deux Cadouin, et ramène sa fille chez » lui. Cette malheureuse enfant, ayant pris le monde en dégoût, entra du consentement de son père » dans l'ordre de l'Annonciade, à Bordeaux. »

Ce drame se passait en 1630. Alors des règlements sévères existaient contre les duellistes; mais Louis XIII octroya des lettres de grâce à ce malheureux père, et le Parlement de Bordeaux rendit un jugement en vertu duquel les corps des deux tués furent traînés sur une claie (1). Arthur d'Agar avait une autre fille nommée Louise, qui fut mariée, le 13 novembre 1649, à Geoffroy de Carles, écuyer, sieur de Roquette (2).

François d'Agar, fils d'Arthur, fut, le 6 juin 1650, nommé par le duc d'Épernon commandant de la ville et du château de Cadillac. « Il se conduisit avec tant de courage dans les troubles qui » agitèrent la Guienne, et sut si bien maintenir les populations placées sous son influence, que, le » 16 juin 1653, le duc de Candale, pair et colonel de France, fit, par un ordre exprès, *défense* » *aux gens de guerre sous son commandement, sous peine de désobéissance aux officiers, et de la vie* » *aux soldats, de prendre logement, fourrage ou toute autre chose quelconque, dans la maison de* » *Sauvagnac* et ses dépendances, et chez les habitants de la paroisse de Romagne dans laquelle le » château est situé. » Même ordre fut donné, le 22 janvier 1658, par le marquis de Saint-Luc, lieutenant-général des armées du roi en Guienne.

Une des filles de François d'Agar, Louise, épousa, le 16 juin 1670, Arnaud de Belcier, baron d'Arès, seigneur de Crain et de Belcier, et lui apporta en dot le château de Sauvagnac, qui resta environ cent ans dans cette famille. En 1774, M. Pierre-Jean-François de Rogier était seigneur de Sauvagnac; il le laissa, par son testament daté du 16 mars 1807, à sa femme Pétronille de Solminihac, qui, le 23 février 1817, le transmit à son second mari M. le chevalier de Montault Saint-Civier. Celui-ci n'ayant pas d'enfants, le légua, par son testament du 29 juin 1831, à son neveu M. Amédée de Montault Saint-Civier, qui le vendit en 1835 à M. Latapie, ancien inspecteur général des douanes, qui habite maintenant le domaine de Retou, voisin de Sauvagnac (3).

Le château de Sauvagnac (Planche LXXXI, nº 4) s'élève sur l'extrémité d'un promontoire aigu et abrupte, formé par la rencontre de deux ruisseaux, le Saint-Quentin et le Riotor, qui, après leur réunion, vont se jeter dans l'Engranne, en face de Jugazan. Une coupure *(AB)*, taillée à pic dans le rocher, sépare la forteresse du plateau. Le plan général a la forme d'un triangle, et il a, comme disposition, une grande analogie avec celui de Roquefort, dont il est assez voisin. Il se compose en effet, comme lui, d'une tour barlongue bâtie sur le bord de la coupure, à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Plus tard, on a appuyé d'autres constructions *(DACB)* contre cette tour, et l'on a formé ainsi un château complet.

L'entrée primitive devait se trouver, comme elle l'est actuellement, près du point *B*, et un pont en bois, remplacé par un terre-plein, devait permettre de traverser le fossé. En *E* existe main-

(1) Henri Ribadieu, *Châteaux de la Gironde*, p. 309. — (2) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, t. II, p. 99. — (3) J'ai emprunté la plus grande partie de cette Notice aux *Châteaux de la Gironde* de M. Henri Ribadieu, qui a eu à sa disposition les papiers relatifs à Sauvagnac.

tenant une petite porte remplacant peut-être une ancienne poterne. En *P* est un excellent puits.

Pour arriver à la porte ancienne de la tour, qui est tournée vers l'est, il fallait, après avoir franchi le pont et la porte qui le suivait, s'engager dans un long couloir resserré entre la tour et le mur d'enceinte, et tourner à gauche en passant sous les défenses placées au sommet des murs. La porte, maintenant quelque peu défigurée, est ogivale et très étroite. Elle donne dans une salle basse qui devait servir de magasin, et dont le rocher tient lieu de sol. Ce magasin, fort bas de cerveau, et pour le service duquel on a percé une autre porte au sud, est recouvert d'un plancher dont les poutres s'appuyaient sur de puissants corbeaux en pierre. Il est surmonté de trois étages planchéiés et d'un comble très aigu à double égout, renfermant deux greniers superposés. Ces différents étages, qui ne contenaient chacun qu'une salle, étaient percés de meurtrières cruciformes ouvertes à l'intérieur sous des voûtes bombées, de fenêtres munies de bancs dans leurs embrasures, et de latrines qui font saillie au nord-ouest. Toutes ces dispositions me paraissent celles qui ont été adoptées lors de la construction primitive : alors on arrivait dans ces différentes salles par des escaliers en bois, mais des modifications nombreuses ont été faites à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, peut-être lorsque le château a passé entre les mains de Jean de Castéja : on a construit en *D*, à cette époque, contre le flanc nord de la maison forte, une tour renfermant un magnifique escalier à pente très douce, par lequel on arrive sans fatigue jusqu'au troisième étage. En pensant au luxe et à la commodité, on a pensé également à la défense, des embrasures pour arme à feu garnissant les parois de la tour. La porte de cet escalier est en cintre bombé, surmontée d'une contre-courbe garnie de crochets et de fleurons, et encadrée de pilastres à clochetons. Alors aussi on a remanié extérieurement les fenêtres des second et troisième étages. Elles ont pris des meneaux en croix et des moulures prismatiques.

Une carrière *(H)*, qui donne dans les fossés et qui a été fortifiée à l'époque des guerres de religion, a fait penser qu'il y avait là des souterrains.

Le château de Sauvagnac est encore une de ces maisons fortes ([1]), comme la tour d'Ansouhaite, le château de Roquefort et bien d'autres. Il est entouré d'une riche végétation. Les arbres magnifiques qui poussent sur les flancs du coteau qu'il domine ne cachent que les étages inférieurs (Planche LXXXI), et laissent voir les fenêtres cruciformes d'où la vue, bornée à droite et à gauche par des coteaux boisés, s'étend au loin, vers l'orient, sur le bassin de l'Engranne.

Lorsque, au siècle dernier, les propriétaires ont abandonné cette demeure pour celle de Retou, ils y ont laissé une partie des anciennes et curieuses boiseries contemporaines de la grande restauration entreprise par Jean de Castéja.

([1]) *Manse*, manoir.

CASTILLON-EN-PÉRIGORD

FILLEULE DE BORDEAUX

Chef-lieu de canton, arrondissement de Libourne.

Castillon doit être une des localités les plus anciennement fortifiées de notre pays. Son admirable position sur un promontoire qui domine le cours de la Dordogne et dans une des plus fertiles vallées de l'Aquitaine, a dû être de tout temps utilisée, et je ne doute pas que les Romains y aient établi une forteresse, un *castellum,* dont Charlemagne et ses successeurs auront profité, celui-ci pour maintenir les Aquitains dans l'obéissance, ceux-là pour arrêter les ravages des barbares qui ne cessaient d'inonder les Gaules. Ce qu'il y a de positif, c'est que là existait un château-fort au IXe siècle (818), car la charte de confirmation des priviléges de l'abbaye de Moissac est datée de Castillon-sur-Dordogne et signée de Pepin, fils de Louis-le-Débonnaire (1).

Jusqu'en 1377, époque du premier siége mémorable qu'ait soutenu Castillon, l'histoire, assez monotone de cette ville, se confond entièrement avec celle de ses seigneurs les vicomtes de Castillon. Cette histoire a été traitée à fond par M. Raymond Guinodie dans son *Histoire de Libourne.* Nous y voyons que le premier seigneur de Castillon, dont l'histoire fasse mention, s'appelait Olivier; qu'en 1060, il fit venir dans sa ville des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Florent, de Saumur, et fonda un chapitre à Saint-Émilion en 1080. Son successeur, nommé Raymond, suivit à la première Croisade Raymond de Saint-Giles et de Toulouse. Le fils de celui-ci, Élie, restaura en 1110 le monastère de Saint-Émilion. En 1137, un autre vicomte de Castillon, appelé Pierre, fonda le couvent de Faize, situé dans la commune de Lussac. Il se ligua deux fois, avec d'autres seigneurs de Gascogne, contre Richard Cœur-de-Lion; mais il rentra en grâce lorsque celui-ci fut proclamé roi d'Angleterre; il l'accompagna même à la Croisade. En 1242, un autre Pierre fournit cinq chevaliers à Henri III, avant la bataille de Taillebourg (2). De concert avec d'autres seigneurs gascons, il jura à Bordeaux, le 28 août 1242, de maintenir une convention passée entre le roi d'Angleterre et Raymond, comte de Toulouse (3). Dix ans plus tard, cette vicomté appartenait à Gaston de Béarn, qui, s'étant révolté contre la tyrannie de Simon de Montfort, gouverneur de la Guienne, fut excommunié et banni de la province (4).

La vicomté de Castillon avait été donnée par Henri III à Jean de Grailly avant 1268. Plus tard, l'ancien vicomte, cherchant à recouvrer ses seigneuries, revenait quelquefois dans le pays malgré son bannissement, et voulait en appeler au roi de France. Jean de Grailly en écrivit à Édouard, qui donna ordre de se saisir, si l'on pouvait, du vicomte et de le mettre en lieu sûr (5), et le 1er octobre 1280 il mit Jean complètement en possession de Castillon (6).

C'est ainsi que la vicomté entra dans la maison de Grailly, la plus puissante peut-être de la Guienne pendant le XIVe siècle. Le membre le plus illustre de cette famille est Jean III de Grailly, plus connu sous le nom de captal de Buch : c'était un des meilleurs capitaines de son temps. Il fut constamment fidèle au roi d'Angleterre; aussi les faveurs de ce souverain et de son fils le prince

(1) L'abbé J.-B. Pardiac, *Études archéologiques jointes à la description du portail de l'église de Saint-Pierre de Moissac,* vol. I, p. 52. — (2) Rymer, t. I, pars. I, p. 140, 3e édit. — (3) *Idem,* p. 144, *idem.* — (4) *Idem,* p. 176, *idem.* — (5) Guinodie, *Histoire de Libourne,* t. III, p. 106, notes. — (6) Rymer, t. IV, pars. II, p. 33, 3e édit.

de Galles ne lui manquèrent pas. Il suivit ce dernier en Languedoc et en Espagne, commandait les Gascons à la bataille de Poitiers, et contribua puissamment au succès de cette journée. Lorsque le prince de Galles partit pour l'Angleterre, il fut un des seigneurs auxquels ce prince confia le soin de gouverner la Guienne pendant son absence. Il fut, ainsi que nous l'avons vu en parlant du château de Pommiers, fait prisonnier à la bataille de Cocherel, sortit de captivité. Pris de nouveau à Soubise, en 1372, il ne voulut pas promettre de renoncer à porter les armes contre la France, et mourut à Paris, dans la tour du Temple, en 1377.

L'année même de la mort de cet illustre capitaine, Charles V lança cinq armées contre la Guienne. Le duc d'Anjou et Du Guesclin, après avoir pris Bergerac et Sainte-Foy, vinrent mettre le siége devant Castillon. Voici comment Froissart raconte ce siége : « Le siège fut mis devant » Chastillon ; si se logèrent les seigneurs et toutes manières de gens d'armes dessus la belle rivière » de Dourdogne, et furent là environs quinze jours. Si y eut plusieurs escarmouches et envayes » (attaques) devant les barrières; car il y avoit aucuns Anglois et Gascons qui la s'étoient retraits » de la déconfiture d'Ymet (Eymet), qui tenoient la ville assez vaillamment.....

» ..... Le siège étant devant Chastillon, il y eschéy une très grand'famine, et à peine, pour or » ni pour argent, on ne pouvoit recouvrer de vivres. Et convenoit les François sur le pays chevau- » cher douze ou quinze lieues pour avitailler l'ost, et encore alloient-ils et retournoient en grands » périls; car il y avoit plusieurs châteaux et garnisons angloises sur les frontières qui issoient » hors et faisoient embûches sur eux; et les attendoient aux détroits et aux passages ; et quand ils » se veoient plus forts que les François fourrageurs n'étoient, ils leur courroient sus et les occioient, » et leur tolloient leurs vitailles ; pourquoi ils ne pouvoient ni osoient chevaucher fors à grands » routes.

» Tant fut le siège devant Chastillon, et tant fut contrainte par assauts et par engins, que ils » ne se purent plus tenir et se rendirent, sauves leurs vies et le leur. Et s'en partirent toutes les » gens d'armes qui dedans étoient et qui partir s'en vouloient, et vinrent à Saint-Macaire où il y » a forte ville et bon châtel. Quand Chastillon fut rendue, le duc d'Anjou en fit prendre la possession » et saisine et la féauté et hommage de toutes les gens, et y renouvela officiers, et y mit capitaine » de par lui, un chevalier de Touraine, qui s'appeloit messire Jaquèmes de Mont-Martin. »

Durant la campagne, pendant laquelle le duc d'Anjou et Bertrand Du Guesclin prirent cent trente-trois places fortes, Archambaud de Grailly, vicomte de Castillon, fournit soixante hommes d'armes. Le roi d'Angleterre lui fit compter 900 livres pour gratification. Malgré les succès des généraux de France, les villes gasconnes, et surtout celles du Bordelais, restaient fidèles au parti de l'Angleterre. Afin de résister avec plus de succès, elles formèrent en 1379 une confédération dont il a été plusieurs fois parlé dans le cours de cet ouvrage. Castillon devint par ce traité *filleule* de Bordeaux, avec sept autres villes, toutes appartenant actuellement au département de la Gironde.

Le siége de 1377 avait fortement endommagé les fortifications de Castillon. Pour les rétablir, le vicomte permit, en 1382, aux magistrats municipaux de lever un droit de 12 deniers par livre du prix de tout le vin vendu en détail dans les tavernes de la ville. Déjà, vers 1342, le produit des droits prélevés sur toutes les marchandises passant sur le territoire des vicomtes de Castillon devait être employé à l'entretien des fortifications situées sur les frontières. Dans le commencement du XVe siècle, le vicomte Gaston de Foix jouissait, comme ses ancêtres, de plusieurs péages dont le produit devait être utilisé à l'entretien du château et des fortifications de la ville.

Le 2 juillet 1442, Henry VI approuva et confirma les lettres-patentes de Jean, comte de Huntington et d'Ury, lieutenant et gouverneur général du duché de Guienne, etc., datées de Lesparre le 31 juillet 1440, et par lesquelles le comte, à la requête du vicomte de Castillon, augmentait légèrement les droits à percevoir. Celui-ci, en effet, avait fait observer que la place de Castillon était située sur la frontière des ennemis et des rebelles; que les murailles en étaient presque démolies; que les rentes actuelles ne suffisaient pas pour les relever, et que si elle venait à tomber entre les mains des adversaires, sa perte entraînerait celle de tout le pays; qu'en conséquence, une augmentation des droits du péage dont les revenus devaient être employés aux réparations des places frontières était de toute nécessité (1). Aussi, lorsque en 1451 les Français, sous la conduite du comte de Penthièvre, se présentèrent devant Castillon, durent-ils trouver une place parfaitement en état de leur résister, si, du moins, les droits de péage avaient été scrupuleusement employés à l'entretien des fortifications de la ville. Cependant, si l'on en croyait une chronique contemporaine en vers, Castillon ne se défendit pas vigoureusement :

« Et au regard de Castillon
« Qui est situé en Périgort,
» Et du chastel Sainct-Melyon (Saint-Émilion),
» Ils ne se tindrent pas trop fort (2). »

Mais les Bordelais, voyant qu'ils ne pouvaient plus tenir contre l'armée française, firent avec Dunois un traité par lequel ils livrèrent, le 12 juin, sous la réserve qu'ils ne seraient pas secourus le 24, plusieurs places importantes, parmi lesquelles se trouvait Castillon, qui fut remise entre les mains de maître Jean Bureau, trésorier de France. Les Anglais n'ayant pas paru, le comte de Dunois prit possession de la Guienne au nom du roi de France.

Le vicomte de Castillon Gaston de Foix, ne voulant pas obéir aux Français, se retira à Meille, en Aragon, où il mourut. Auparavant, il avait fait un traité particulier avec Dunois et vendu toutes ses terres en Guienne pour 84,000 écus.

Son fils Jean de Foix, qui, en 1443, avait eu pour dot la vicomté de Castillon, et qui n'aimait pas plus les Français que son père, entra dans la ligue des barons bordelais en 1453. Fait prisonnier après la bataille de Castillon, il obtint sa liberté et se retira en Angleterre, laissant Gaston de Foix, son fils aîné, en France, sous la tutelle de son cousin Gaston de Foix. Mais voyant que ses affaires en Angleterre ne marchaient pas à son gré, il revint en Guienne, racheta les terres vendues par son frère aux comtes de Dunois et de Foix; promit obéissance à Louis XI en 1462. Quinze ans plus tard, ce monarque le reconnut maître de tous les biens dont son père avait été possesseur : c'étaient Cadillac, Langon, Castillon de Périgord, Castillon de Médoc, Lamarque, Cussac, Sansac (Soussan?), Gensac, Monguyon, etc.

Son fils Gaston de Foix divisa ses biens entre ses enfants. La vicomté de Castillon devint le partage d'Alain, fils aîné de sa seconde femme. La fille unique d'Alain épousa Honorat de Savoie, marquis de Villars, maréchal et amiral de France, dont la fille unique, Henriette de Savoie, épousa le duc de Mayenne, qui devint ainsi vicomte de Castillon. Après la mort de son fils, qui fut tué devant Montauban, la vicomté passa au pouvoir de Turenne, et ensuite de son neveu Godefroy-Maurice de La Tour, duc de Bouillon, pair et grand chambellan de France, qui, le 3 décembre 1719,

(1) Rymer, t. V, pars. I, p. 114, 3e édit., où l'on trouve la désignation des objets, ce qu'ils payaient et l'augmentation accordée par Jean de Huntington. — (2) Martial de Paris, dit *d'Auvergne; Les Vigiles de Charles VII.*

vendit la vicomté de Castillon à Antoine-Bonnet de Talmont; celui-ci la revendit, en 1731, à M. Le Berthon, premier président au Parlement de Bordeaux.

Le 22 mars 1795, Hyacinthe Le Berthon, qui, en 1789, avait été élu par la sénéchaussée de Bordeaux pour la représenter aux États-Généraux, vendit à MM. Limoges et Martineau toutes les propriétés qu'il possédait dans l'arrondissement de Libourne.

Depuis 1789, la ville de Castillon, qui avait joué un si grand rôle dans le moyen âge et dont les seigneurs étaient de puissants personnages pendant et après la domination anglaise, s'est fondue dans la grande unité française et n'est plus qu'un modeste chef-lieu de canton.

Si, depuis la première conquête de la Guienne par Charles VII, nous avons omis de parler des faits les plus importants de l'histoire de Castillon, c'est que nous avons voulu donner, sans l'interrompre, la liste des seigneurs qui se sont succédé dans cette vicomté. Tous ou presque tous ont joué un grand rôle dans l'histoire de la province dont Castillon faisait partie, et plusieurs d'entre eux ont un nom justement célèbre dans les annales de la France.

Nous avons vu qu'en 1453, Jean de Foix, vicomte de Castillon, avait pris une part active à la révolte des seigneurs gascons, dont les plus influents étaient passés en Angleterre pour engager le roi à envoyer en Guienne un capitaine expérimenté. Le général Talbot, quoique âgé de quatre-vingts ans, fut chargé de cette mission par Henri VI. Il partit d'Angleterre, le 17 octobre 1452, à la tête de quatre à cinq mille Anglais. Il débarqua en Médoc, et le 23 du même mois il entra à Bordeaux, dont les habitants le reçurent avec de grandes démonstrations de joie. La Guienne supportait avec peine le joug des Français; aussi fut-elle bientôt soumise, ou pour parler plus juste, elle se souleva en masse pour ses anciens souverains. Une des garnisons françaises qui opposèrent le plus de résistance aux Anglais fut celle de Castillon, où commandait le seigneur de Clermont, lieutenant général de Charles VII. Cet officier ne put tenir jusqu'à l'arrivée des troupes que le roi de France envoya l'année suivante.

Charles VII, comptant que les Anglais et les Gascons dont il connaissait l'esprit se défendraient vigoureusement, avait passé tout l'hiver à faire ses préparatifs. Au mois de juin 1453, il se mit à la tête de ses troupes et partit du château de Lusignan. Ses généraux soumirent Chalais, Montravel et Gensac (1). On tint ensuite conseil pour savoir quelle place on devait attaquer : « ..... A quoy, » dit Mathieu de Coucy, il fut répondu par la bouche de Jean Bureau, chevalier, seigneur de » Monglat, qu'il lui sembloit qu'on devoit le premier aller en Puregot (Périgord) et mettre le » siège devant la ville de Chastillon, qui est à huict lieuës de distance de Bordeaux, sur le costé » de la rivière de Géronde (Dordogne), en disant pour ses raisons que qui pourroit se rendre » maistre de cette ville de Chastillon, ce seroit chose fort profitable et advantageuse au Roy, pour » autant qu'on auroit ladite rivière seure pour luy, à quoy faire se conclud tout le conseil, et furent » à cet effet envoyez devant ladite ville (2) le seigneur de Boussas, Joachin Rohault, iceluy seigneur » de Monglat, et plusieurs autres au nombre de quatre-mille hommes d'armes (3), avec les archers

(1) Jean Chartier. — (2) Le 13 juillet, dit Jean Chartier. La relation de la bataille de Castillon, copiée en entier sur Mathieu de Coucy, sera complétée par des notes empruntées aux autres auteurs contemporains, qui tous racontent cette affaire à peu près de la même façon.

(3) « Y furent envoyez pour meetre ledit siége le seigneur de Loheäc et le sire de Jalonges, mareschaux de France; » monseigneur le grand maistre d'hostel du Roy, le sire de Bueil, admiral de France. » Messire Pierre de Beauveau, seigneur de La Bessière, y conduisait les gens du comte du Maine. Messire Ferry de Grancy était à la tête des gens de monseigneur le comte de Nevers. Les gens du comte de Castres, fils du comte de La Marche, étaient sous les ordres de Loys du Pays, sénéchal de La Marche, Guillaume de Lusac et Jean de Messignac. « Outre ce, les gens du duc de Bretaigne, dont estoit chef le comte

» en grand nombre, qui se logèrent en un parc assez près d'icelle ville; lequel parc ils fortifièrent » grandement de fossez, et de barrières (1), et se mirent environ huict cent francs archers en une » abbaye (2) auprès de ladite ville de Chastillon, desquels Joachin Rohault estoit chef et capitaine. » Sur quoy ceux de ladite ville voyans que les François estoient ainsi portez devant eux, et les » approches qu'ils faisoient autour d'eux, sans long delay, ils signifièrent ces nouvelles à ceux qui » gouvernoient les affaires de ladite ville et cité de Bordeaux, lesquels incontinent en allèrent » donner advis audit sieur de Tallebot, qui estoit lors dans leur ville.

» Quand donc ceux de Bordeaux furent assemblez en présence d'iceluy Tallebot, » ils l'avertirent de l'arrivée de l'armée française devant Castillon, et le prièrent de partir sans délai pour faire lever le siége. Talbot répondit que le moment n'était pas encore venu, et qu'il voulait attendre une meilleure occasion. Cette réponse mécontenta fort les Bordelais, qui se plaignirent ouvertement de ce que le roi d'Angleterre leur avait envoyé un vieillard ayant perdu l'énergie dont il avait autrefois donné tant de preuves; leurs murmures déconcerta le vieux général. Il fit demander en toute hâte les troupes qui tenaient garnison dans les places autour de Bordeaux, celles qui étaient dans cette ville, et probablement aussi celles que son fils avait récemment emmenées d'Angleterre, « et fit » tant qu'en peu de jours, il eut huict à dix mille combattans ramassez ensemble, puis un jour de » la fête de la Magdelaine (3), qui échoit un lundy de cet an mille quatre cent cinquante et trois, il » partit d'icelle ville de Bordeaux, avec sa compagnie (4), et alla gister ce même jour en une » place nommée Liborne, à cinq lieues dudit Bordeaux, et à trois lieues de la susdite ville de » Chastillon; mais pour savoir et descouvrir mieux la conduite des François ses adversaires, qui

» d'Estampes, son neveu, et pour lui les conduisoit le seigneur de La Hunaudaye et le sire de Montauban..... Là estoit aussi » la grosse et menue artillerie du Roy, dont avoit la charge maistre Jean Bureau et son frere Jaspar Bureau, maistre d'icelle » artillerie, lesquels avoient en leur compagnie sept cents manouvriers qui, par ordonnance dudit trésorier de France et de » son frere, firent hastivement bien clore ung champ de fossés, dans lequel camp estoit renfermée toute ladite artillerie. » (Jean Chartier.)

(1)

« Bureau alors ne dormoit pas,
» Car avoit sept cens manouvriers
» Qui foisoient fossez par compas,
» Et ung champ clos au dit d'ouvriers.
» Dans ledit champ si fut enclose
» Toute ladicte droguerie,
» Et besoignoient ouvriers sans pause
» A asseoir l'artillerie. »

(Martial de Paris, dit *d'Auvergne; Les Vigiles de Charles VII.*)

« Deux hommes éminents sortis du peuple, les frères Bureau, apportèrent tous leurs soins à perfectionner les bouches à » feu et la conduite des siéges. Ils commencèrent à employer, quoiqu'en petit nombre, les boulets de fer au lieu des boulets de » pierre..... Au lieu d'élever des bastilles autour de la ville, ils établirent devant les grandes forteresses un parc entouré d'un » retranchement situé dans une position centrale, hors de la portée du canon. De ce point, ils conduisirent un ou deux boyaux » de tranchée vers les points où ils placèrent leurs batteries..... Aux frères Bureau revient l'honneur d'avoir les premiers fait » l'emploi le plus judicieux de l'artillerie à feu dans les siéges et d'avoir montré la puissance de ce nouvel agent de destruction. » De sorte que les obstacles tombèrent devant eux; les murailles frappées ne résistaient plus à leurs boulets et volaient en » éclats. Les villes que défendaient les Anglais, et qu'ils avaient mis des mois entiers à assiéger lors de leur invasion, furent » enlevées en peu de semaines. » (*Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, tom. I, p. 246, par le prince Louis-Napoléon Bonaparte, S. M. Napoléon III.)

(2) Le prieuré de Saint-Florent.

(3) Ce ne peut être le jour de fête de la Magdelaine, qui tombe le 22, puisque la bataille eut lieu le 17, comme le disent Jean Chartier, un manuscrit cité par le P. Daniel dans l'*Histoire de la Milice française*, tom. I, p. 624, et l'auteur d'une lettre écrite le 19 juillet, lettre publiée dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 2e série, vol. III, p. 245.

(4) « Entre lesquels estoient son fils, le seigneur de l'Isle, le sire de Molins (lord Molines) et plusieurs autres des plus vaillants du royaume d'Angleterre..... et aussi du pays de Bordelois. »

» estoient logez devant cette place de Chastillon, il envoya secrètement ses espions autour de leurs » logemens; il fit mesme sçavoir à ceux de dedans icelle ville qu'ils prissent courage, et qu'il » venoit à force et puissance, en intention de les secourir, et qu'ils se préparassent le lendemain, » quand ils le verroient approcher, afin que chacun d'eux fut en armes et prest à sortir au dehors » de leurs murailles, pour donner sur leurs adversaires; car son dessein, comme il leur disoit, » estoit de ne jamais retourner, qu'il n'eut fait retirer ceux qui estoient devant leur ville, ou qu'il » y mourroit à la peine : auxquelles nouvelles ceux de la place de Chastillon furent grandement » joyeux, et en reprirent courage, car il leur sembloit par là que ledit de Tallebot avoit grande » volonté de les secourir, d'autant qu'il venoit si hastivement, et que les François n'avoient encore » esté là devant eux que deux jours : sur lequel advis, ils luy mandèrent qu'il vint quand il luy » plairoit, mais qu'il leur sembloit qu'il estoit expédient en premier lieu de chasser ceux qui » estoient logez dans l'abbaye auprès de leur ville, et que de toute leur puissance ils viendroyent » à cet effet en son ayde pour le seconder; lesquelles nouvelles lui estant ainsi rapportées, il partit » sans long delay de son logement de Liborne, et s'avança toute la nuit jusques à un bois qui est » assez près d'icelle abbaye, dans laquelle estoient logez les francs archers des ducs d'Anjou et de » Berry, qui avaient avec eux Pierre de Beauval, lieutenant de Charles d'Anjou, comte du Mayne, » lequel fut commis à cette garde, avec le cidevant dit Joachin Rohaut. Et ainsi comme iceluy de » Tallebot avoit pris la résolution de son entreprise, et que les François estant en icelle abbaye » n'estoient aucunement advertis de sa venue, il tira le mardi ensuivant au matin avec toute sa » compagnie vers cette abbaye, en jettant un cry effroyable; au bruit duquel les François qui » estoient en dedans se mirent en déroute, et sortirent dehors en intention de venir gangner le » parc, dont dessus est fait mention, dans lequel estoient logez ceux de leur party, et dans ce » désordre sortirent les susdits francs archers; et iceluy Pierre de Beauval et Joachin Rohault » demeurèrent derrière, qui soutinrent le faix long espace de temps, en combattant les Anglois, et » en approchant de plus en plus le parc. Or, combien que les François estant en iceluy, reconnus- » sent bien la grande affaire que leurs gens qui estoient partis de cette abbaye avoient à soustenir; » néantmoins ils n'en partirent point et ne leur firent aucun ayde ni secours; ce qui fut cause qu'il » y eut de prime face et à l'abord cinq ou six gentils-hommes de tuez du party des François, » mesme ledit Joachin, par sa vaillance, fut plusieurs fois porté par terre; mais à l'ayde d'iceux » francs archers, qui l'aimoient fort, il fut relevé et remis sur son cheval, où estant remonté, il fit » ensuite de grandes vaillances; car aussi avait-il promis auxdits francs archers de vivre et de » mourir avec eux; et quelque chose que lesdits Anglois sceussent faire, néantmoins les François » gagnèrent le parc; mais avant qu'ils y peussent être arrivez, furent la faites de grandes vaillances, » et beaux faits d'armes tant d'un côté comme de l'autre, et des deux partis y moururent sur le » champ, de quatre-vingt à cent hommes ou environ : ce fait voyant iceluy de Tallebot que les » François avoient gagné ledit parc, il retourna en icelle abbaye, où il se logea pour s'y raffraischir, » avec ses gens, en laquelle il trouva plusieurs vivres que les François y avoient fait venir, avec » cinq ou six queües ou pièces de vin, qui incontinent furent mises sur les fons et abandonnez à » chacun, lesquelles par conséquent ne durèrent guères; et pour ce que ladite escarmouche avoit » esté commencée et faicte si matin qu'encores iceluy de Tallebot n'avoit pas ouy la messe, son » chapelain se disposa d'y chanter la messe, et furent à ce sujet l'autel et les ornements tous pré- » parez; mais en ce faisant il fut de trop légère créance, car il adjousta foi à un qui ne fit que luy » rapporter mensonges, luy disant à peu près ces mots : *Monseigneur, les François abandonnent leur*

» *parc et s'enfuyent, il est heure ou jamais si vous voulez accomplir votre promesse.....* ([1]). Tallebot, » croyant trop légèrement qu'on luy eust bien dit vérité, delaisse d'oüyr la messe, contre son » dessein, et en partant incontinent d'icelle abbaye, on luy entendit proférer ces mots : *Jamais je » n'oiray la messe, ou aujourd'huy j'auray rué jus la compagnie des François estant en ce parc icy » devant moy.* Or, combien que les François estant audit parc fussent fort esmus et troublez de la » poursuite qu'iceluy de Tallebot avoit fait sur ceux qui s'étoient retirez de ladite abbaye, et venus » jusqu'à ce parc; ils disposèrent leur artillerie tout droit et en face, d'où ils appercevoient venir » ledit Tallebot et sa compagnie, qui s'avançoit en très belle ordonnance, ayant avec luy grand » nombre de trompettes et clairons sonnant ([2]); alors les Anglois poussèrent un cry horrible et » effroyable, en criant à haute voix : *Tallebot, Tallebot, Saint-Georges;* mais comme ils s'appro- » choient d'iceluy parc, un gentil-homme de la nation d'Angleterre, lequel avoit vu et expérimenté » en sa vie beaucoup de faits de la guerre, s'apperceut que les François estant dans ce parc, ne » s'emouvoient de rien; sur quoy, considérant qu'ils estoient postez en forte et advantageuse place » et que ce qu'on lui avoit rapporté de leur fuyte n'estoit pas, il dit au seigneur de Tallebot ces » mots : *Monseigneur, mon advis seroit que vous retournassiez, car vous pouvez bien descouvrir que » le rapport qui vous a esté fait n'est pas véritable; vous voyez leur camp, et leur conduite, vous n'y » gagnerez rien cette fois;* desquelles paroles iceluy de Tallebot fut mal content, et luy fit une rude » réponse, en parlant à luy très injurieusement; mesme il m'a été rapporté, qu'après ce discours, » il luy donna d'une espée au travers le visage, duquel coup il mourut par après, combien que je » n'ay pas bien sceu cela à la vérité ([3]). Mais néantmoins iceluy de Tallebot, en suivant son grand » courage, marcha toujours en approchant d'iceluy parc; à l'entrée duquel il fit porter son esten- » dart, et le poser sur un des pieux avec lequel la barrière par où on entroit en iceluy se fermoit; » et par celuy qui portoit cet estendart, dont je n'ay oncques sceu le nom, fut enbrassé iceluy » pieux avec la lance d'iceluy estendart, et en ce point et cette posture il fut tué; et iceluy esten- » dart abbatu et renversé à terre dans les fossez dudit parc; puis les Anglois, par le moyen d'un » grand nombre d'artillerie que les François de ce parc avoient, lesquels à toute puissance tiroient » sur eux, ils commencèrent à se mettre en desordre, car à l'entrée et asseoir et placer le susdit » estendart, il y eut des leurs de tuez jusques au nombre de cinq à six cents, ce qui leur causa

([1])
« Lors les Françoys si se serrèrent
» Dans le champ à leur avantaige,
» Et les paiges si renvoyèrent
» Avec leurs chevaux et bagaige.
» Adoncque quand les Anglois virent
» Les poudres qui es champs voloient
» Pour les chevaulx, entre eux dirent
» Que les Françoys si s'enfuyoient.
» Et ainsi on le relata
» A Talebot, qui oyoit messe,
» Lequel tantost si se hasta
» Pour y venir à grand lyesse. »
(Martial Paris, dit *d'Auvergne; Les Vigiles de Charles VII.*)

([2]) « Ils avoient huict bannieres desployées, tant du roy d'Angleterre que de sainct George, de la Trinité et dudit Talbot, » avec plusieurs estendards sciemment et malicieusement pourpensez et inventez, chargez d'inscriptions et devises injurieuses, » au mespris et desdain des bons François, qui soustenoient le fidèle party de leur roy légitime. »

([3]) M. de Barante, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, tom. VII, p. 485, 4e édit., dit que cet officier était Thomas de Cuningham, qui depuis longtemps portait sa bannière, et qu'il fut tué en la plantant sur les barrières.

» grande frayeur et desroute; ce que voyant les François, ils ouvrirent la barrière de leur parc, et » sortirent au dehors d'iceluy, tant par là comme par dessus les autres barrières et fossez d'iceluy, » et par grande valeur vinrent combattre main à main, où il eut de merveilleux faits d'armes tant » d'un costé que d'autre : à cette sortie fut tué ledit sieur de Tallebot, lequel estoit armé d'une » brigandine couverte de velours vermeil [1], et d'un coup de dague dans la gorge, bien qu'il eust » déjà une playe au travers le visage et qu'il fut fort blessé de coups de tracts par les cuisses et » les jambes; et me fust certifié par des herauts et officiers d'armes, et par plusieurs seigneurs ou » gentils hommes qu'à icelle heure, et pour ce jour furent tuez avec Tallebot quatre mille hommes, » ou plus, des leurs; entre lesquels y demeurèrent le fils et un des neveux dudit Tallebot, et un » qu'on nommoit le Bastard d'Angleterre [2]; les autres voyant cette deffaite se retirèrent, scavoir » aucuns dans la susdite ville de Chastillon, et les autres s'enfuirent tant au travers des bois » comme de la rivière, dans laquelle il y en eut grand nombre de noyez; et de plus il y en eut » bien deux cents de faits prisonniers [3]; tout lequel jour les morts demeurèrent couchez et exposez

[1] « En ceste journée ledit Talbot estoit monté sur une petite hacquenée, dont il ne descendit point, et ne se mit a pié, » pource qu'il estoit fort ancien homme, desja vieil et usé. Mais il fist mectre pied à terre à tous ceux de sa compaignie qui » estoient venus à cheval..... Et là demourerent plusieurs morts sur la place; spécialement y fut ferue d'un coup de couleu- » vrine la hacquenée d'iceluy Talbot, tellement qu'elle cheut à l'instant toute morte par terre; et en mesme temps Talbot, son » maistre, fut renversé dessous, lequel fut incontinent tué par quelques archiers. » (Jean Chartier.)

« Mais tout à coup un franc archier,
» Qui Talebot ne cognoissoit,
» Le tua et fist destrancher
» Pour avoir sa robe et corset. »

(Martial de Paris, dit *d'Auvergne; Les Vigiles de Charles VII.*)

« Thalebot fut mis à mort par ung archier, lequel lui bailla d'une épée par mi le fondement, tellement qu'elle wida par mi la gorge. » (*Lettre sur la bataille de Castillon. — Bibliothèque de l'école des Chartes,* 2e série, vol. III, p. 245.)

Le P. Dupuy, dans l'*Estat de l'Eglise du Périgord,* raconte qu'un soldat, nommé Michel Perunin, dépouilla le général anglais d'une croix d'or, garnie de diamants, qu'il portait au cou, et qui contenait une épine de la couronne du Christ. Pierre de l'ombrian, sieur de Montréal, la posséda à son tour. Ce joyau est resté dans la famille de Montferrand, qui le conserve encore.

(*Montaigne chez lui. — Visite de deux amis à son château : Lettre à M. le docteur J.-F. Payen,* par E. Galy et L. Lapeyre. — Périgueux, J. Bonnet, libraire, 1861.)

[2] « Adonc commença grant et terrible assault, où il y eut et se passèrent de grans vaillances de part et d'aultre, main à » main, et y fut merveilleusement combatu à coups de haches, guisarmes, lances et traict moult vaillamment. Ce chaplis » dura par l'espace d'une bonne heure, comme iceulx Anglois y revenoient toujours avec grande ardeur; et aussi les François » ne s'espargnoient à les bien recevoir. En après pour rafraischir les François et leur donner secours, d'autant qu'ils avoient » tant travaillé à la garde et conservation d'icelle barrière, et à résister aux Anglois, qu'ils n'en pouvoient plus, lesquels Anglois » estoient tres fort mattez, furent envoyez quérir les sires de Montauban et de La Hunaudaye, qui gouvernoient les gens que le » duc de Bretaigne avoit envoyez au Roy, desquels estoit chef et gouverneur le comte d'Estampes, comme dessus est dit. Et » ce pour renforcer et ayder à ceux qui avoient tout le jour gardé ceste barriere; lesquelles troupes auxiliaires, de grant et » noble courage, tout d'abord et incontinent qu'ils furent arrivez, firent tant à l'ayde de Dieu et par leur prouesse, que les » Anglois tournerent enfin le dos et qu'ils furent mis en fuite et deffaits. Et lors toutes leurs bannières furent abatues et ren- » versées par iceux Bretons, lesquels en sont demourés bien dignes de recommandation. Il y avoit lors et on entendoit dedans » ledit camp une si terrible tempeste et une telle cliqueterie de couleuvrines et ribaudequins, que c'estoit une merveilleuse » chose à ouyr. » (Jean Chartier.)

[3] « Pareillement en ce memorable et signalé combat, furent tuez le fils d'iceluy Talbot, nommé le seigneur ou sire de » l'Isle, messire Hedouel Houl, chevalier (c'est peut-être le bâtard de Talbot, lord Hull, chevalier de l'ordre de la Jarretière), » Thomas Ornigan ou Ournighem, le seigneur de Puguillan (Puy Guillem), gascon, avec trente chevaliers du royaume d'An- » gleterre, et des plus vaillans hommes, comme on disoit. Et y fut prins le susdit sire de Molins. Et pource que les François » estans à pié estoient fort lassez et travaillez, et tous hors d'haleine, ils ne purent pas bien suffire à fournir, ne pouvoir par- » tout. De sorte que plusieurs Anglois et Gascons eschappèrent de cette bataille, qui se sauvèrent en ladite ville de Castillon, » où plusieurs d'iceulx fuyans se retirerent, jusques au nombre de près de cinq mille, entre lesquels estoit le fils du captan » de Buch, comte de Candale, le seigneur de Montferrant, le sire de Rosan, le sire d'Anglade et autres. Quant au susdit sire de

» sur la terre, et par les François il y eut plusieurs questions pour scavoir la vérité de la mort » dudit sieur de Tallebot; car aucuns soutenoient qu'il estoit tué, d'autres y avoient qui disoient le » contraire; or, après que tout fut un peu appaisé, furent envoyez plusieurs officiers d'armes et » hérauts pour chercher entre les morts iceluy de Tallebot; et en faisant cette recherche, fut » trouvé entre les autres un homme mort, qui paraissoit d'assez bon âge, lequel leur sembloit » avoir esté ledit sieur de Tallebot, qu'ils mirent sur un pavois, et l'apportèrent audit parc; auquel » lieu et en ce poinct il demeura toute la nuict; durant laquelle en la compagnie des seigneurs, et » plusieurs autres, qui disoient avoir connu et veu ledit sieur de Tallebot en son vivant, il y eut » plusieurs questions, et grande difficulté et incertitude sur la vérité de sa mort, car si ceux qui » disoient l'avoir bien connu et veu affirmoient que c'estoit luy, il y en avoit plusieurs autres » qui disoient au contraire; toutesfois le lendemain furent audit champ plusieurs hérauts et officiers » d'armes du party des Anglois, entre lesquels estoit le héraut dudit sieur de Tallebot, qui avoit » vestu sa cotte d'armes, lesquels resquirent qu'on leur fit grace d'avoir licence et permission de » chercher leur maistre; auquel héraut de Tallebot il fut demandé *s'il voyoit son maistre, il le » reconnoistroit bien;* à quoy il respondit joyeusement, croyant qu'il fust encore vivant et pri- » sonnier, *que volontiers il le verroit;* et sur ce il fust mené au lieu ou Tallebot estoit mort, » gissant sur le susdit pavois, et quand il le vid là, on luy dit : *Regardez si c'est là vostre maistre;* » lors il changea tout à coup de couleur, sans de prime face donner encore son jugement, ny dire » son sentiment là dessus, car il le voyoit fort défait et défiguré par la tranche qu'il avoit au visage, » et de plus il avoit été depuis sa mort toute la nuict, et le lendemain jusqu'à ceste heure, parquoy » il estoit beaucoup changé, néantmoins il se mist à genoux, et dit qu'incontinent il en sauroit la » vérité; et lors il luy fourra l'un des doigts de sa main dextre dans sa bouche, pour chercher » au costé gauche l'endroit d'une dent maceler qu'il scavoit de certain qu'il avoit perdue, lequel il » trouva ainsi comme il l'entendoit; et incontinent qu'il l'eust trouvée, luy estant à genoux comme » dit est, il le baisa en la bouche, en disant ces mots : *Monseigneur mon maistre, Monseigneur mon » maistre. Ce estes-vous, je prie Dieu qu'il vous pardonne vos mesfaits; j'ay esté vostre officier d'armes » quarante ans, ou plus; il est temps que je le vous rende;* en faisant piteux crys et lamentations, » et en rendant eau par les yeux très piteusement. Et lors il dévestit sa cotte d'armes, et la mist » sur sondit maistre, et par cette reconnoissance cessa la question et le débat qui estoit pour le » sujet d'iceluy mort. »

« Le lendemain d'icelle journée, dit Jean Chartier, ordonnèrent les seigneurs François approu- » cher canon, couleuvrines, veuglaires et bombardes devant ladite ville de Castillon, pour festoyer » ceux de dedans, lesquels voyans et considérans l'appareil qu'on leur faisoit et alloit faire, ils » commencèrent à s'humilier et à abaisser leur orgueil, dont ils estoient trop plains et remplis, et » se rendirent tous prisonniers à la bonne voulenté et discrétion du roy, au nombre environ de » mille à cinq cent, d'aultant qu'il s'en estoit deja esvadé plusieurs des susnommez qui s'y estoient » réfugiez après leur perte et deffaite. »

Les pertes des Français furent insignifiantes, si on les compare à celles des Anglo-Gascons; cependant Jacques de Chabannes, grand-maître d'hôtel du roi, y fut blessé et mourut le 20 octobre

» Lesparre, il eschappa et s'enfuit à Bourdeaulx, dont ce fut dommaige, car c'étoit le plus criminel de tous et celui qui estoit » le principal autheur et la cause de toute cette trahison......... Quant à ceux qui s'enfurent par terre, afin de les devancer et » prevenir, montèrent prestement à cheval le comte de Penthievre, le bailly de Touraine et plusieurs aultres d'iceux François, » lesquels ne cessèrent oncques en tuer en les courant et poursuivant jusques près de Sainct-Milion. » (Jean Chartier.)

suivant; « il fut fort plaint, dit Jean Chartier, car il estoit vaillant chevalier..... Ce fut grand » dommaige. »

Les restes de Talbot furent déposés dans une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Colle, puis de là portés en Angleterre et inhumés à Witchurch.

Après la prise de la ville, la distribution du butin et des prisonniers ne se fit pas selon les règles établies à cette époque; il était, en effet, dans l'usage que lorsqu'une ville capitulait, elle envoyait, outre ceux qu'elle députait pour traiter de la capitulation, plusieurs otages au camp ennemi. Ces otages ne restaient pas ensemble, mais étaient gardés séparément par les différents officiers de l'armée, qui, après la capitulation, se partageaient aussi les prisonniers qui étaient restés dans la place, ainsi que le butin. Le grand-maître d'hôtel se plaignit au roi qu'on ne s'était pas soumis à cet usage après la prise de Castillon, et qu'on n'avait pas fait inventorier le butin; de sorte que les otages, les prisonniers et le butin avaient été distribués sans ordre, et que chacun n'avait pas eu sa part suivant son état, ce qui n'était pas juste, puisque tout le monde avait participé à la besogne. Le roi, étant à Angoulême, envoya, le 23 juillet, son chancelier et M. de Tory pour faire une enquête à ce sujet. Ils arrivèrent le jeudi 26 à Libourne, où se tenaient les officiers de l'armée victorieuse; ceux-ci parurent étonnés qu'on se fût plaint au roi, et répondirent que depuis le mardi 17, jour de la bataille, ils s'étaient parfaitement entendus pour faire ce qu'ils avaient fait, et qu'il n'y avait pas eu de différends entre eux. Le sénéchal de Poitou, qui était un des principaux accusés, se disculpa et protesta que si on trouvait qu'il n'avait pas suivi les usages observés en pareil cas, il était prêt à restituer ce qui ne lui appartiendrait pas. Tous les autres officiers furent interrogés à leur tour par les commissaires du roi [1].



La bataille de Castillon a été, par ses résultats, un des faits les plus importants du XVe siècle et même de l'histoire de France; aussi, il m'a paru utile de donner un plan des environs de cette ville (Planche LXXXII), et ci-dessus celui du camp retranché ou parc des Français, ou du moins

[1] Le P. Daniel, *Histoire de la Milice française*, tom. I, p. 624.

des fossés tels qu'ils existent maintenant [1]. L'artillerie paraît avoir joué dans cette bataille le rôle le plus important, et c'est à elle, plutôt peut-être qu'à l'imprudence de Talbot, que les Français durent leur succès. D'un autre côté, les auteurs contemporains du combat le racontent sans commentaires, et aucun d'eux ne paraît avoir visité le lieu où s'est donné la bataille.

A peine arrivés devant Castillon, les Français, suivant le système des frères Bureau qui commandaient l'artillerie, choisirent, hors de la portée des canons de la place, un lieu propre à établir leur camp, le firent entourer de fossés qu'ils dessinèrent de façon à pouvoir résister à l'attaque de l'armée anglo-gasconne si elle venait secourir la ville. Au sud-est de Castillon, côté par où arrivèrent les Français après la prise de Sainte-Foy, s'étend une vaste plaine bornée au sud-ouest par la Dordogne, large en cet endroit de 250 mètres environ, et du côté opposé par la Lidoire, qui, après un cours de 40 kilomètres environ, se jette dans le fleuve, à 500 mètres en avant de la ville (Planche LXXXII). Cette petite rivière, assez encaissée dans des terres d'alluvion et légèrement sinueuse, parut propice à protéger un des côtés du camp en même temps qu'elle fournissait de l'eau pour les besoins de l'armée; aussi, le parc lui fut-il adossé. Les fossés du côté opposé furent disposés de façon à ce que, de quelque côté que l'ennemi se présentât, il était foudroyé de plusieurs points à la fois. Il ne fallait pas songer à l'attaquer par la Lidoire, dans laquelle, au moyen d'un barage, on pouvait avoir 3 ou 4 mètres d'eau, et, par ce procédé, remplir aussi les fossés; c'est peut-être une des raisons qui avait fait adopter le bord de cette petite rivière au lieu de celui de la Dordogne. Il existe maintenant un gué *(A)* en face du centre du camp (voir le plan ci-contre).

On reconnaît parfaitement les fossés depuis *B* jusqu'en *C*. Ils ont encore un mètre de profondeur et une largeur très variable. Tous les ans les propriétaires riverains les comblent un peu, et si on en juge par ce qu'ils étaient, au dire des vieillards, au commencement du siècle, il sera impossible de les reconnaître dans vingt-cinq ans. Du point *C* à la Lidoire, les fossés qui existent ne m'ayant pas paru parfaitement authentiques, je les ai laissés de côté. Du point *B* jusqu'à la même rivière, j'ai suivi les indications de M. Pâquerée, membre de plusieurs Sociétés savantes et adjoint au maire de Castillon, et celles d'un paysan, âgé de quatre-vingt-deux ans, qui avait vu les fossés entiers de ce côté. Plusieurs fortes dépressions dans la prairie m'ont servi également.

La porte était probablement située au fond du redan *D,* car je ne sais à quel autre usage aurait pu servir cette anormale inflexion de la ligne des courtines. Le camp avait environ 600 mètres de long sur 2 à 300 de large. Les fossés avaient environ 1,600 mètres de circuit, sur une largeur qu'il est impossible d'apprécier actuellement, mais qui ne devait pas être moindre de 5 à 6 mètres. Les Français arrivèrent le 13 juillet : sept cents manœuvres travaillèrent à cet ouvrage, qui était fini et palissadé le 16 au soir au plus tard, puisque la bataille eut lieu le 17, à la pointe du jour. Le 17 au matin, en effet, les Anglo-Gascons apparurent sur les hauteurs qui dominent la ville. On fait voir encore le coteau par où ils descendirent. La tradition rapporte aussi qu'ils y arrivèrent par les hauteurs au lieu de suivre la plaine de la Dordogne. Ils tombèrent à l'improviste sur un corps d'archers qui s'étaient établis dans une abbaye près de la ville. Ceux-ci rentrèrent au plus vite dans le camp, poursuivis l'épée dans les reins. Deux routes s'offraient à eux : la première est le chemin de Castillon à Bergerac, qui alors, comme à présent, devait être très bien entretenu, et qui passe à 60 mètres environ de la Lidoire, sur le bord d'un plateau

[1] Ce plan a été relevé avec le plus grand soin par deux géomètres, MM. Gougon et Vincent, que j'avais emmenés avec moi; et, coïncidence singulière et toute de hasard, nous avons fait cette opération le jour anniversaire de la bataille, 17 juillet 1862, et à l'heure même où elle commença, au lever du soleil.

élevé de 7 à 8 mètres au-dessus de cette rivière; la seconde est celle qui passe sur le bord de la Dordogne, et qui traverse la Lidoire sur un pont, près de son embouchure (voir le plan, Planche LXXXII). Je crois qu'ils durent suivre la première, qui est la plus courte et la moins dangereuse; qu'ils entrèrent dans les retranchements par un gué, si la rivière n'avait pas été remplie par un barrage, ou par un pont provisoire, et que les Anglais qui les poursuivaient, voyant l'assiette du parc, la profondeur de la rivière, peut-être aussi les canons braqués sur eux, se retirèrent. Par l'autre route, le passage de la Lidoire, loin du camp, qu'elle ait eu ou non un pont, était trop dangereux pour huit cents hommes en fuite; et comme les auteurs contemporains ne disent pas un mot de ce cours d'eau, ni à propos de cette escarmouche, ni à propos de la bataille elle-même, il est plus que probable qu'il n'a joué aucun rôle dans cette occasion.

Un pont cependant devait exister vers l'embouchure de la Lidoire, car les Anglo-Gascons la traversèrent pour attaquer les Français, et la traversèrent sans obstacle, puisque, je le répète, elle ne joua aucun rôle. Une fois toute l'armée arrivée (elle ne devait pas être au complet lorsqu'elle attaqua l'abbaye, car autrement il est probable que le général anglais aurait essayé d'entrer dans le camp à la suite des fuyards), Talbot, sur la fausse nouvelle que les Français abandonnaient leurs retranchements, traversa la Lidoire et s'avança dans la plaine en suivant fort probablement le bord de la Dordogne. Il est probable aussi qu'en poursuivant les fuyards sur la route de Sainte-Foy, lui ou ses officiers avaient remarqué l'assiette du camp et avaient jugé prudent de revenir sur leurs pas pour attendre une occasion favorable, et pour l'assiéger lui-même en établissant des batteries sur le plateau où passe la route qui le domine complètement.

Quoi qu'il en soit, soit qu'il ait été trompé par un faux rapport, soit qu'il crût qu'une attaque brusque après un premier échec déconcerterait les Français, soit qu'il fût froissé par les railleries des Gascons qui lui reprochaient depuis quelque temps son inaction, ou qu'il ne se fût pas bien rendu compte de la force et de la disposition du camp, ou encore qu'il méprisât le courage des Français qu'il avait vu si souvent fuir devant lui, il donna tête baissée contre les retranchements des frères Bureau. Les Français laissèrent arriver les assaillants jusque sur la contrescarpe des fossés, et au moment où le porte-étendard de Talbot mettait sa bannière sur les barrières de la porte d'entrée, qui, suivant toutes les probabilités, était en *P*, au moment, par consequent, où toute ou presque toute l'armée anglo-gasconne était arrivée entre les deux bastions *B* et *G*, au centre de la convergence de tous les feux (voir le plan de détail), une décharge simultanée les décima et mit le désordre dans leurs rangs. Les auteurs contemporains racontent qu'après cette première décharge, les Français sortirent de leurs barrières pour attaquer l'ennemi corps à corps; je crois qu'ils avaient trop beau jeu pour commettre cette imprudence, et qu'ils durent recommencer à plusieurs reprises afin d'être plus sûrs de leur affaire, d'autant mieux que les assaillants tenaient bon.

Les auteurs contemporains paraissent donner la plus grande part de louanges à la cavalerie bretonne, qui fit un grand nombre de prisonniers et conquit beaucoup de bannières; mais je crois qu'ici, comme dans beaucoup d'occasions, les derniers arrivés furent les mieux servis. Les Bretons arrivèrent, en effet, lorsque l'action était commencée et que l'armée anglo-gasconne commençait à se démoraliser. Si on en croit la tradition, ils étaient campés à Capitourlans, sur la rive droite de la Lidoire, à 1,500 mètres en amont du camp, situé sur la rive gauche. Ils entendirent la première escarmouche ou furent prévenus par un exprès, et, arrivant au moment du désordre, ils n'eurent qu'à faire des prisonniers, s'emparer des bannières, et poursuivre les fuyards; ceux-ci se dirigèrent du côté de la Dordogne, où beaucoup se noyèrent; vers la ville,

où un grand nombre put entrer; les autres vers Saint-Émilion et Libourne, et furent presque tous massacrés ou faits prisonniers. Si le camp eût été, comme l'ont pensé certaines personnes qui probablement n'avaient pas vu les lieux, adossé à la Dordogne, ce n'est pas vers cette rivière qu'auraient fui les vaincus, mais vers la Lidoire. Si le camp eût été attaqué par le côté de la Lidoire, le porte-enseigne n'aurait pu planter son étendard sur la barrière de la porte, et cette rivière n'aurait pas passé inaperçue dans les récits contemporains.

Enfin, pour me résumer, je crois pouvoir avancer que le parc était adossé à la Lidoire, a été attaqué par le flanc opposé à cette rivière, et que Talbot et ses fils furent tués près de la porte du camp, vers le point *P*, en face de la petite chapelle où les restes du père furent transportés (1).

Deux tumulus existaient encore, il y a peu de temps, à l'est du camp, en *O;* en les rasant, on y a trouvé des fers de flèches très allongés; c'est peut-être là qu'ont été ensevelis les morts après la bataille.

Les villes de la Guienne perdirent, après la seconde conquête, une partie de leurs priviléges, qui plus tard leur furent rendus. Castillon ne paraît les avoir recouvrés qu'en 1487. Il fallut faire une enquête à ce sujet, car les titres étaient perdus. On consulta les vieillards et les hommes intelligents de la localité, et il fut reconnu, entre autres priviléges, que les habitants avaient joui du passage gratuit de la Dordogne, en allant et venant, une fois par jour, avec toute leur famille et tout ce qu'ils voulaient passer; qu'ils n'étaient pas tenus de monter la garde dans le château, si ce n'est au milieu de la nuit; qu'ils pouvaient vendre leurs denrées à la porte de la ville, tuer leurs cochons et vendre leurs vins sans payer tribut. Les bourgeois avaient le droit d'élire un maire, qui restait en fonctions pendant un an, et deux jurats. Le maire et les jurats pouvaient convoquer les habitants pour traiter les affaires publiques sans en prévenir le seigneur. Ils avaient le droit de vendre le gibier sans payer tribut (2).

Pendant les guerres de religion, Castillon, qui était un des boulevards du protestantisme, fut attaqué par Monluc, qui s'en rendit maître; mais ses cruautés irritèrent tellement les habitants, qu'ils se déclarèrent partisans des chefs du parti huguenot. Le duc de Mayenne, qui, par son mariage avec Henriette de Savoie, était devenu vicomte de Castillon, vint, aidé du maréchal de Matignon, mettre le siége devant la ville. Ce siége, décrit avec un soin extrême dans l'exellente *Histoire de Libourne* de M. Guinodie, dura six semaines environ. La peste et la famine avaient causé de si grands ravages dans la ville, que lorsque Mayenne y entra, le 1er septembre 1586, il ne trouva plus qu'une garnison de cent quarante hommes décimée par ces deux fléaux.

Le capitaine Saint-Ferrier fut chargé de la garder; mais loin de faire sérieusement son devoir, il faisait de fréquentes visites aux ennemis, et deux ans après, une nuit qu'il était allé à Bordeaux pour demander quelque chose pour sa garnison (3), le vicomte de Turenne la reprit, au moyen d'une échelle de corde que lui passèrent sans doute les huguenots qui étaient restés dans la ville. Cette cité, où Turenne était souverain, devint une place de sûreté pour les religionnaires. En 1621, Louis XIII y fut reçu; mais à son retour de Montauban, il voulait s'en rendre maître lorsque Bassompierre lui fit abandonner ce projet. A son second voyage, en 1622, ce monarque passa

(1) Pendant le Congrès scientifique de Bordeaux, la Société française d'Archéologie a voté l'érection d'un monument commémoratif de la bataille de Castillon, près du lieu où elle s'est livrée. Il est probable que ce monument occupera l'emplacement de la chapelle ruinée de Saint-Jean de Colle.

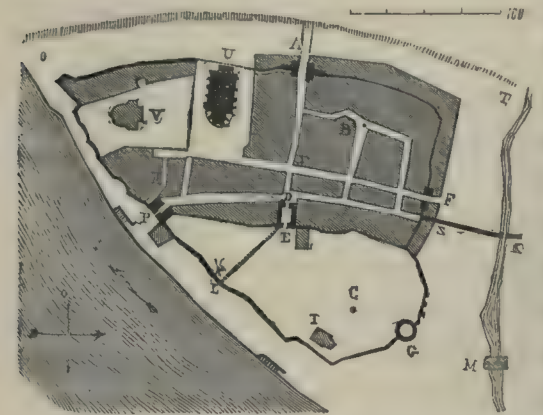
(2) Manuscrit de M. Aymen, suppléant au juge de paix de Castillon.

(3) Jean Darnal, *Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bordeaux*, p. 96.

de nouveau à Castillon et ordonna de détruire le château, dont la démolition fut commencée en 1624.

Pendant les guerres de la Fronde, Castillon eut sa part des malheurs qui désolèrent la province; depuis lors, elle a été annexée au reste de la France et a partagé sa gloire et ses revers.

La ville de Castillon est bâtie sur la rive droite de la Dordogne, à l'extrémité orientale d'un plateau peu élevé, dont la base est baignée, au sud, par la rivière. Un vallon, traversé par le petit ruisseau du Larquey ou Rieu-Bert, le sépare de la plaine, au nord. Une coupure *(OT)*, large et profonde, qu'on pouvait, au moyen d'un barrage *(K)* établi sur le ruisseau, remplir d'eau au besoin, isolait le bout du promontoire du plateau auquel il est relié. Cette coupure a été entièrement comblée par M. Le Berthon, et remplacée par une promenade plantée d'arbres. Le château, qui était considérable, occupait l'extrémité orientale du promontoire. Il était complètement enveloppé de murs épais de 2 mètres, et devait être lui-même isolé par une coupure remplacée actuellement par une rue étroite.



Le plan que je donne est la réduction d'un grand plan qui se trouve dans les Archives départementales, et que M. Gras, archiviste, a mis gracieusement à ma disposition. Il diffère fort peu de celui du cadastre que j'avais sous les yeux lors de ma visite à Castillon.

La ville est divisée en deux portions à peu près égales par une rue prenant le nom de rue du *Pont-Martel,* de *A* en *X,* et celle de *Mauconseil,* de *X* en *D,* et qui, partant de la porte de l'Hôtel-de-Ville *(A),* à l'ouest, viennent aboutir au château *(C)*. Deux autres rues coupent celles-ci presqu'à angles droits. La plus rapprochée de l'occident part de la porte d'Aiguille [1] *(F);* au nord, elle s'appelait rue de *Lavergne* jusqu'au point *X,* et s'arrêtait en *H.* L'autre rue, à l'est, et fort rapprochée de sa voisine, passait sous une porte *(P),* au bord de la rivière, appelée *porte de la Rivière, porte du Château,* ou simplement la *Poterne,* et s'arrêtait aux remparts du nord, où existait une autre poterne *(Z),* qui depuis a été murée. Cette rue s'appelait, depuis la rivière jusqu'au point *D,* rue de la *Poterne,* et rue de *Bien-lui-Vienne,* de ce point jusqu'en *Z*. La rue *H* portait le nom de rue du *Château*. Quelques rues transversales, et qui portaient le nom de *ruettes,* coupent les quartiers formés par les grandes rues. Dans l'une d'elles, en *B,* existe une ancienne maison appelée le *Palais.*

Il devait exister un chemin de ronde à l'intérieur des remparts. Un petit passage, qui porte le nom de *ruette* et se trouve derrière la porte de l'Hôtel-de-Ville, me paraît un reste de ce chemin.

La ville de Castillon est complètement dépourvue de maisons intéressantes; presque toutes sont neuves ou peu anciennes, et sans caractère. Les remparts ne se rencontrent plus que par fragments et englobés dans les maisons, qui les dérobent aux regards. Deux des portes, celle du nord *(F)* et celle de l'ouest *(A)*, n'existent plus. Cette dernière a été démolie au commencement de 1853. Sa démolition, regrettable au point de vue archéologique, et la vente de son emplacement,

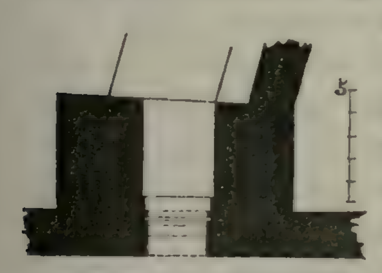
[1] Cette porte s'appelait, au commencement du XVIII[e] siècle, *Porte de Lavergne.* Il est probable qu'elle ne s'est appelée *Porte d'Aiguille* qu'à partir du moment où le président Le Berthon, qui possédait le château d'Aiguille, est devenu seigneur de Castillon.

ont produit à la ville une somme assez ronde. C'était un large et haut corridor en cintre surbaissé, au-dessus duquel un petit cartouche formé de deux colonnes surmontées d'un fronton renfermait un cercle dans lequel était écrit le millésime de 1587. Ce corridor passait sous une tour barlongue, formant une légère saillie sur les remparts. Une ceinture de machicoulis, se reliant à ceux des remparts, supportait un premier étage surmonté d'un petit édicule, où était le cadran de l'horloge dont le timbre se voyait au-dessus de la toiture de l'édicule (1).

Cette porte avait été reconstruite par M. Jay, médecin du duc de Mayenne. Elle a servi d'Hôtel-de-Ville jusqu'en 1789. A cette époque, les bureaux de la Mairie furent transportés dans l'hôpital.

En avant de cette porte existait, sur le fossé, un fort avancé, une barbacane, dont on n'a plus que le souvenir. Il est évident que c'était l'endroit le plus faible de la ville, et qu'on avait dû y accumuler de puissants moyens de défense. Une barbacane devait exister également devant la porte septentrionale.

La porte d'Aiguille a été démolie en 1830. Sur le seuil de la prison qui était sous la porte, on a trouvé une pierre qui portait le millésime de 1555 : c'était peut-être la date de la porte elle-même. La porte du sud *(P)* existe dans son entier : c'est celle de la Rivière ou du Château *(P)*, dont les pieds-droits ont été mutilés pour permettre aux charrettes chargées de marchandises encombrantes d'y passer facilement. Elle s'ouvre à l'extrémité méridionale d'une tranchée profonde montant une pente assez raide, appelée rue de la *Poterne*, et qui occupe l'emplacement des anciens fossés du château. La porte de la Rivière ou la Poterne (Planche LXXXII) ne paraît pas avoir eu de défenses extérieures (les murs qui bordent le quai ont été construits par M. Le Berthon). Elle s'ouvre sous une tour barlongue qui, sur le plan des Archives départementales, porte le nom de *Château*. Cette rue se relie, du côté occidental, aux remparts anciens, et du côté opposé, à l'ancien château. Le couloir est recouvert par des arcs de différentes formes et hauteurs. Le premier, à partir de l'extérieur, est ogival : c'est celui que représente la planche; il est suivi d'un assommoir,



après lequel est un autre arc ogival de même hauteur que le premier. Vient après la rainure de la herse, suivie d'un arc ogival plus bas que les précédentes; puis d'un arc en plein-cintre un peu plus haut, et enfin d'un couloir voûté en plein-cintre, sous lequel roulaient les vantaux de la porte. L'alignement de la rue ne correspond pas directement à l'axe de la porte. Cette disposition est assez ordinaire dans les anciennes forteresses. Elle forçait les assaillants, qui étaient parvenus à franchir les obstacles que présentait le couloir, à tourner brusquement, interrompant ainsi leur élan. Cette porte et une portion de la tour qui la surmonte sont bâties en appareil moyen, et datent de la fin du XIIIe siècle. Les murs qui de la Poterne vont rejoindre l'angle sud-ouest de la ville, et ceux qui longent la coupure du nord, n'existent plus.

Le château occupe l'extrémité orientale du promontoire. La forme de son plan est celle d'un coin dont le gros bout serait arrondi. Il ne reste qu'une portion des murailles extérieures, qu'on voit parfaitement au nord et en partie au nord-ouest. On suit bien la direction de celle de l'est, mais on ne retrouve plus rien ou à peu près rien au sud ou à l'ouest. A partir du point *E*, on

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Rolland Depeyre, négociant à Castillon, qui m'a même fait, de souvenir, un dessin de cette porte.

trouve les fondations d'un mur épais qui se dirigeait jusqu'au bord de la Dordogne, vers le point *L,* près duquel il y avait un moulin à vent, et qui devisait la forteresse en deux portions inégales.

Pour entrer dans le château par les voies ordinaires, il fallait traverser la ville jusqu'à la rue de Mauconseil, où existaient autrefois les portes dont on voit encore les fondations. La première était en *D;* elle était suivie d'un couloir, puis d'une autre porte *E.* C'était, à ce qu'il paraît, une grosse tour carrée qui formait une saillie considérable en avant du château, dans les anciens fossés. A l'extrémité orientale existe encore une tour ronde, éventrée *(G),* appelée *tour du Moulin,* nom qui lui vient du moulin *(M)* qui est à côté; elle fut presque ruinée par les canons du duc de Mayenne en 1586. Près d'elle, trois contre-forts plats romans font une légère saillie sur l'ancien mur de clôture. Les murailles du château sont très anciennes; elles ont 2 mètres d'épaisseur et sont bâties en petit appareil carré servant de parement à un blocage d'une extrême dureté; elles n'ont pas le caractère des constructions élevées depuis l'an 1000. Je les crois bien antérieures à cette époque. Elles ont tout à fait l'aspect des constructions romaines, sauf les rangs de briques.

Si nous consultons le plan des Archives départementales, nous n'apprenons rien de plus sur la direction de ces remparts; mais nous voyons que le puits était creusé en *C,* au milieu de l'enceinte principale du château, qui n'était plus qu'un enclos appelé l'*enclos du seigneur vicomte;* que l'habitation de ce seigneur était à la pointe occidentale, près de la porte de la Rivière et dans la tour qui surmonte cette porte, et que le jardin du seigneur était en *H,* sur le bord de la rivière, entre la porte et l'emplacement de la Mairie actuelle *V.* Le plan nous prouve aussi qu'une ancienne église existait en *I,* et la prison, près de la porte, en *E.*

Si nous consultons l'*Histoire de Libourne* de M. R. Guinodie, nous trouvons que dans la région orientale et méridionale du plateau étaient le donjon et l'église Saint-Symphorien, qu'on démolit en 1774 parce qu'elle tombait en ruine; que cette église était renforcée par quatre tours rondes bâties aux quatre angles des murailles d'enceinte, et que les deux tours de l'ouest se reliaient avec les fortifications de la ville placées de ce côté. Cette description ne peut convenir à une église occupant la place de celle tracée sur le plan des Archives; elle n'est pas assez près des murs occidentaux pour que les tours qui la renforçaient fissent partie de ces murs. Cette église, démolie en 1774, ne serait-elle pas une chapelle comparativement moderne remplaçant l'ancienne église Saint-Symphorien, détruite probablement en 1624 avec les fortifications du château? Il n'était pas rare de voir au moyen âge des églises bâties sur les remparts et servant de forteresses. Louis XIII pas plus que Richelieu, dans leur grand abatis de châteaux, ne devaient être arrêtés par leur caractère sacré. Je suis, pour ma part, disposé à voir un reste de l'ancienne église de Saint-Symphorien dans les contre-forts plats que l'on voit dans le mur nord du château, où leur appareil, si différent de celui des murs, les rend facilement reconnaissables. En 1060, Olivier, vicomte de Castillon, fit venir dans sa ville des Bénédictins de l'abbaye de Saumur pour faire le service de l'église de Saint-Symphorien, desservie auparavant par l'archiprêtre d'Entre-Dordogne. Il est probable qu'alors Olivier fit rebâtir l'église sur un nouveau plan. Ces contre-forts romans datent en effet de la fin du XIe siècle. L'église paroissiale, construite au XVIIIe siècle, est grande et belle.

Louis XIII voyait avec déplaisir une forteresse, qui avait pu résister si longtemps aux forces imposantes du duc de Mayenne, dominer le cours de la Dordogne; aussi en ordonna-t-il, en 1624,

la démolition. On ne conserva alors que les murs d'enceinte de la ville et du château; mais ils furent démantelés de manière à ne pouvoir servir comme forteresse. Louis XIII était secondé par le cardinal de Sourdis et par Henri de La Tour, vicomte de Turenne et de Castillon, qui consentit à cette destruction pour donner une preuve de son zèle au service du roi. Le cardinal, de son côté, permit aux ouvriers d'y travailler les jours de dimanches et de fêtes, *mais sans tirer à conséquence*. Depuis cette époque, la ville de Castillon n'a plus compté comme forteresse [1], mais elle s'est agrandie de plus du double. Les faubourgs, surtout celui de l'ouest, forment sa partie la plus riche et la plus commerçante. Ils existaient déjà à une époque assez reculée, mais ils furent démolis pendant les guerres de religion. Maintenant que de pareils malheurs ne sont plus à craindre, espérons-le du moins, cette petite ville est appelée, par son admirable position au milieu d'une des plus riches et des belles vallées de France, à s'agrandir considérablement et à jouir d'une grande prospérité. Ses foires et ses marchés aux blés sont très renommés, son commerce florissant et étendu. Les riches terrains qui l'entourent sont propres à toutes les cultures, mais celle des oignons surtout fait entrer dans le pays des sommes considérables.

[1] On y montait cependant assez sérieusement la garde au commencement du XVIIIe siècle, ainsi qu'on le voit par cette délibération de la Jurade, extraite des Archives de la ville :

Du 9 Juin 1722.

« En jurade monsieur le Maire a dit qu'il a reçu une ordonnance de monseigr l'Intendant, en date du vingt-neuf may dernier, portant que les gardes seront exactement montées aux portes des villes, suivant les ordres de monseigneur le mareschal duc de Berwick, et qu'elles ne doivent cesser que lorsque Sa Grandeur le trouvera à propos.

» Ledit sieur Maire requiert que la garde se fera exactement, sous peine de desobéissance, conformement aux ordres de mondit seigneur de Berwick, et qu'à cet effect il sera fait un tableau de tous les habitants et chefs de famille, et qu'il sera de nouveau fait deffense à tous les aubergistes et cabaretiers du present lieu de recevoir aucun étranger chez lui que par un préalable il ne leur soit aparu de leur certificat visé par l'officier de garde, à peine contre eux de dix livres d'amende et de prison, et de plus grande si le cas y échoit, et que les officiers qui manqueront à leur devoir soient condamnés en la somme de trois livres d'amende chascun, les sergents en quarente sols chascun, et les soldats chascun en vingt sols, aplicables à ceux qui monteront la garde pour eux. Il requiert qu'il soit sur ce deliberé et a signé : Souchet, *maire*.

» Sur quoi a été délibéré que conformement au requis dudit sieur maire, que la garde se fera exactement et conformement aux ordres de monseigneur le mareschal duc de Berwick et soubs les peines portées par son du requis, et de plus a esté deliberé que le corps de garde qui est près la porte de la Vergne, avenue du Périgord, sera composé d'un commandant, d'un sergent et de huit factionnaires, et que tous les lundis de chaque semaine et jours de foire, la garde sera renforcée de quatre factionnaires, qui seront postés, scavoir : deux au port du présent lieu et les deux autres au poste de la Viguerie, lesquels seront détachés par l'officier de garde; qu'il sera fait trois patrouilles chaque jour et dans la nuit par le commandant de garde ou sergent avec les factionnaires qu'il trouvera à propos de prendre : la premiere à midi, la seconde à neuf heures du soir, et la troisième à minuit.

» Fait en jurade ledit jour, mois et an que dessus.

» Boyer, Paquerée, Carrillon, Franchard, Damade, Simonet, Trapaud, Queyssac, Dumigron, Casterat, Bouet, Pastureau, Lawaich, Vincent, Roumieux, Buseau, Houton, Suraud, *clerc de ville*. »

SAINT-MACAIRE

FILLEULE DE BORDEAUX

Chef-lieu de canton, arrondissement de La Réole.

La petite ville de Saint-Macaire, chef-lieu du canton du département de la Gironde auquel elle a donné son nom, s'élève sur la rive droite de la Garonne, à 45 kilomètres sud-sud-est de Bordeaux. Autrefois la rivière coulait au pied des rochers que dominent les hautes murailles de la ville; elle s'en est éloignée, et passe maintenant à 2 ou 300 mètres des remparts. A sa place poussent des saules vigoureux qui voilent une partie des maisons et ne laissent guère paraître que l'église et les toitures les plus élevées.

Le rocher qui sert d'assiette au centre de la ville a été occupé par une bourgade, ou du moins par une riche villa gallo-romaine dont le nom paraît avoir été *Ligena* ou ville des Ligènes. Mais, suivant le savant auteur des *Variétés bordelaises* (1), aucun peuple de ce nom n'a habité cette partie de la Guienne. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'en 1800, en travaillant dans le jardin du prieuré possédé en dernier lieu par les Jésuites, et occupé maintenant par le petit enclos du presbytère, on trouva des mosaïques dont on ne put extraire que de petits fragments (2). Depuis cette époque, on n'a plus eu l'occasion de faire des fouilles; aussi rien de semblable n'a été mis à jour, du moins à ma connaissance.

Au IVe siècle, saint Macaire, disciple et ami de saint Martin, fut chargé par celui-ci d'aller prêcher la foi aux Aquitains. Il se dirigea donc, suivi d'un petit nombre de compagnons, vers nos contrées, laissant à Dieu le soin de le conduire. Il se rendit ainsi à Ligena, située près de l'embouchure de la Garonne, où bientôt sa réputation, que lui avaient acquise l'ardeur de ses prédications et la sainteté de sa vie, se répandit dans toute l'Aquitaine. Enfin, après avoir éclairé les peuples au milieu desquels il s'était fixé, brisé de fatigues, il s'endormit dans le Seigneur, et fut inhumé par deux de ses disciples, Cassian et Victor, dans la basilique de Saint-Laurent (3), laissant son nom à la ville qu'il avait évangélisée. Il est probable que cette basilique, qui avait sans doute été fondée par saint Macaire, et les habitations qui l'entouraient furent, à plusieurs reprises, ravagées par tous les barbares qui se succédèrent sur le sol de l'Aquitaine, et surtout par les Normands, qui remontèrent plusieurs fois la Garonne, détruisant tout sur leur passage.

Cependant, une localité si favorablement située ne dut pas tarder à se relever de ses ruines et à s'entourer de fortifications. Quelques faibles restes de l'ancien château paraissent, par leur petit appareil, antérieurs au XIe siècle; mais ce n'est néanmoins qu'au commencement de ce même siècle que nous la trouvons mentionnée. En 1026, Guillaume, duc d'Aquitaine, et sa femme Aremberge, donnent à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux la ville de Saint-Macaire, avec droit de justice haute et basse : « Ego in Dei nomine Guillelmus Deus dono dux Aquitaniæ et uxor mea » Aremberga..... concedo ad basilicam S. Crucis. Burdigalæ..... villam S. Macharii ubi ipse

(1) Tome IV, p. xxvi. — (2) *Comptes-rendus de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde*, 1846, p. 55. — (3) Ex Breviaro antiquo, diœcesis Burdigalensis, in festo S. Macarii, festa maii, die iv. — Dans un bréviaire de l'Église de Sainte-Colombe de Bordeaux, copié en l'an 1220 sur un bréviaire plus ancien appartenant à l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux, il est dit qu'au XIIIe siècle, la fête de Saint-Macaire se célébrait le 1er mai (Voir Jérôme Lopès, *Église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux*.

» B. Macharius tumulatum ejus corpus requiescit, cum decima et cum omnes res jus de terra et ex » mare et cum justicia sanguinis [1]. »

Bientôt après, le corps de saint Macaire fut transporté à Bordeaux et enseveli dans l'église de Saint-André, derrière le maître-autel [2]. La légende de ce saint raconte qu'à cette occasion les cierges allumés que, par respect, on avait placés autour de ses reliques, ne furent éteints ni par la pluie ni par la violence des vents, mais brûlèrent jusqu'à Bordeaux [3].

A la fin du XIe siècle, un différend étant survenu entre saint Gérard, fondateur de La Sauve-Majeure et Ocent de Cursan, ce différend fut jugé sur le bord de la Garonne, entre Saint-Macaire et Langon [4]. Quelque temps après, Guillaume Amanieu, seigneur de Benauges, abandonna à ce saint abbé tous ses droits sur le péage de Saint-Macaire [5]. Cet Amanieu ou Émenion avait marié sa fille au comte d'Angoulême, et lui avait donné pour dot la comté de Benauges et la ville de Saint-Macaire; le comte d'Angoulême était ainsi devenu vassal de Guillaume IX, duc d'Aquitaine. Les sujets d'Amanieu s'étant révoltés, le duc l'aida à châtier les mutins, et l'an 1096, il prit Saint-Macaire, qu'il ruina [6]. Il est probable cependant que cette ruine ne fut pas complète; car, peu d'années après, en 1120, nous voyons les moines de Saint-Macaire imiter les sujets du comte de Benauges et se révolter contre l'abbaye de Sainte-Croix, leur mère. Les moines de Saint-Macaire prétendaient qu'en 1080, il avait été décidé par l'archevêque de Bordeaux, Joscelin de Parthenay, que le monastère de Saint-Macaire, tout en reconnaissant pour supérieur de Sainte-Croix, serait d'ailleurs indépendant de l'abbaye; mais Andron, abbé de Sainte-Croix, entreprit, par un motif de discipline et dans l'intérêt de leur salut, de forcer les religieux de Saint-Macaire à venir à Sainte-Croix. Ceux-ci refusèrent de lui obéir, donnant pour prétexte, à l'archevêque, aux abbés et aux religieux que ce prélat avait convoqués à cette occasion, que Saint-Macaire était non une annexe, mais un monastère à part; que c'était à Saint-Macaire qu'ils avaient prononcé leurs vœux, et qu'à Saint-Macaire seulement ou dans les localités appartenant à ce couvent, ils devaient obéissance à l'abbé; qu'en entreprenant de faire passer les moines d'un monastère dans l'autre, c'était évidemment pour soumettre entièrement le couvent de Saint-Macaire à celui de Bordeaux. Si l'abbé de Sainte-Croix, disaient-ils, tient tant à notre salut, pourquoi ne nous transfère-t-il pas dans un autre couvent où nous pourrons nous amender, ou ne nous envoie-t-il pas des religieux instruits qui nous éclaireront sur ce que nous devons faire? Ils ajoutaient qu'ils avaient des chartes constatant qu'ils étaient libres de ne pas aller à Sainte-Croix. L'archevêque leur donna un délai de trois jours pour aller les chercher; « mais comme ces moines cherchaient un prétexte pour ne pas les apporter, » l'archevêque fit procéder au jugement. Les religieux furent condamnés à habiter, soit à Saint-» Macaire, soit à Sainte-Croix, tant que les choses nécessaires à la vie n'y manqueraient pas. » Rainaud (Rumaldus), abbé de La Sauve, qui prononça la sentence, déclara qu'il était prêt à la » soutenir énergiquement, si quelqu'un voulait en appeler. Comme les moines ne daignèrent ni

(1) *Gallia Christiania*, t. II. — Hierosme Lopès, qui rapporte le même fait *(l'Église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux)*, donne, page 182, la copie d'une charte du monastère de Sainte-Croix de Bordeaux, qui offre quelques variantes avec celle du *Gallia Christiania*. La voici : « Ego Willelmus gratia Dei comes Aquitaniæ simul et Dux Vasconiæ, et uxor mea Ramberga, consideramus gravitudinem pecatorum nostrorum et reminiscimur bonitatem Dei dicentis : Date eleemosinam, et ecce omnia munda sunt vobis, etc. Propterea damus et concedimus cellam Beati Laurentii, ubi pretiosum Beati Macarii tumulatum corpus requiescit, cum decimis, et justitiis et cum consuetudinibus in terra et in mari. Et hæc datio facta est Gombaudo abbate, Ecclesiæ Burdigalensis, archiepiscopo Godofredo. » — (2) Hierosme Lopès, l'*Église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux*, p. 40. — (3) Ex Breviaro antiquo diœcesii Burdigalensis in festo Sancto-Macarii..... festa maii, die IV. — (4) L'abbé Cirot de La Ville, *Histoire de la Grande-Sauve*, t. I, p. 297. — (5) *Idem, idem*, t. II, p. 297. — (6) Jean Besly, *Histoire des comtes de Poitou et ducs d'Aquitaine*, p. 123.

» appeler de la sentence, ni lui obéir, ils furent excommuniés par l'abbé et par l'archevêque. »

Cette sentence fut confirmée en 1123 par le pape Calixte II, pendant un concile tenu à Rome, et par son successeur Honorius II, le 26 novembre 1125. Il écrivit même aux moines de Saint-Macaire de n'essayer en aucune façon de se soustraire à la décision du concile qui les avait condamnés, et d'obéir à l'abbé de Sainte-Croix. Les moines durent céder, mais la querelle n'était pas terminée; elle se renouvela quarante ans après de la même façon : les moines prétendaient encore avoir des chartes qui leur assuraient leur indépendance. Alexandre III, qui était alors à Bourges, leur accorda un délai pour les produire, mais leur ordonna, en attendant, d'obéir à l'abbé de Sainte-Croix. Les chartes ne furent pas plus présentées que la première fois, et les esprits étaient montés à un tel point, que le pape écrivait, le 4 septembre, à l'évêque de Bazas, Guillaume-Arnaud de Tentalon : « Nous avons remis à l'abbé de Sainte-Croix des lettres pour les moines de » Saint-Macaire; mais comme il ne serait pas prudent pour lui d'approcher de cette ville, nous » avons engagé l'abbé de vous les donner pour que vous les fassiez remettre vous-même aux » moines. » Ces lettres et d'autres semblables, transmises par l'abbé de La Sauve, ne produisirent aucun effet; les moines refusèrent même avec indignation d'entendre la lecture des dernières. Le pape alors adjugea le couvent de Saint-Macaire à l'abbaye de Sainte-Croix. Mais les moines ne se tinrent pas pour battus; ils reçurent, sans le consentement de l'abbé, cinq nouveaux moines, firent revenir un moine fugitif et le rétablirent dans son grade. Ils ajoutent, disait l'abbé, péchés sur péchés; ils sont pires qu'auparavant, et lorsque je veux les obliger à venir rendre raison de ces transgressions, ils cherchent des subterfuges. Ils en appelèrent, en effet, au pape pour le deuxième dimanche après Pâques (1165). Au reçu de cette plainte, le pape, qui se trouvait à Sens, écrivit, le 15 mars de la même année, à l'archevêque de Bordeaux, d'ordonner aux moines et au clerc Bonafoux qui se dit leur prieur, et à tous ceux qui se sont révoltés, de se soumettre; s'ils s'y refusent, ajoutait le Saint-Père, il faut les dépouiller de leurs bénéfices et les excommunier.

Il paraît même que les habitants de Saint-Macaire avaient pris fait et cause pour le couvent, puisque le pape écrivit le même jour à Henri II, roi d'Angleterre, d'aimer les religieux de Sainte-Croix et de les défendre contre tous leurs ennemis, et particulièrement contre les habitants de Saint-Macaire. Le roi reçut aussi une lettre du cardinal Bernard, et une autre du cardinal Jean, écrites dans le même sens.

Les excommuniés, repoussés de partout, se firent cependant ouvrir l'église du Pian; de plus, quelques-uns d'entre eux étant venus la nuit dans le couvent, pénétrèrent dans le cellier et répandirent le vin qui s'y trouvait. L'abbé de Sainte-Croix et l'archevêque de Bordeaux en prévinrent le pape, afin qu'il ne se laissât pas séduire par leurs belles paroles, se présenteraient-ils même avec le sceau de l'archevêque. La querelle fut enfin terminée, en février 1166, par la confirmation de l'excommunication des moines rebelles et par la soumission définitive du prieuré de Saint-Macaire au couvent de Sainte-Croix [1].

Pendant ce temps, de grands événements s'étaient passés. Éléonore de Guienne, après avoir été répudiée par le roi de France, avait accordé sa main à Henri II, et notre province était ainsi passée dans les domaines des rois d'Angleterre. Ce changement de maîtres, qui eut de si graves conséquences, se fit tout naturellement et ne souleva dans le moment aucune difficulté. Les seigneurs et les habitants du pays prêtèrent hommage au roi d'Angleterre, comme ils l'avaient prêté au roi de France.

[1] *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 209 à 235.

Au commencement du XIIe siècle, Pierre de Gavaret, seigneur de Langon, l'était aussi de Saint-Macaire. Il avait épousé Guillemette de Benauges, qui fut si célèbre par sa beauté et par ses galanteries. Le troubadour Savary de Mauléon la prit pour sujet de ses chants. Ce Pierre de Gavaret eut, en 1219, un démêlé avec l'abbé de Sainte-Croix et le prieur de Saint-Macaire, à propos de la pêcherie [1] de Barchant, que l'abbé de Sainte-Croix avait cédée aux habitants de Brion [2]. Pierre de la Roche de Rions et Pierre Andron, maire de Bordeaux, qui avaient été choisis comme arbitres, donnèrent gain de cause au seigneur de Saint-Macaire, moyennant certaines compensations. On le retrouve encore, en 1228, rendant hommage à Henri III [3], et, en 1230, se plaignant de ce que Rostand du Soler, sénéchal de Gascogne, avait usurpé ses droits à Saint-Macaire [4].

Ce monarque n'ayant pas voulu rendre hommage à Louis VIII, lors de son avènement au trône de France, celui-ci passa en Saintonge et en Guienne, et conquit presque en entier ces deux provinces ; mais, détourné de cette expédition par une croisade qui se préparait contre les Albigeois, il perdit bientôt le fruit de ses conquêtes. En effet, le jour des Rameaux de l'année suivante (1225), Henri III fit partir son frère Richard, comte de Cornouailles, pour la Gascogne ; il était accompagné du comte de Salisbury, de Philippe d'Albing et de soixante chevaliers. Après une heureuse traversée, ils arrivèrent dans la ville de Bordeaux, où l'archevêque et les habitants les reçurent avec honneur. Richard leur donna connaissance des lettres par lesquelles le roi d'Angleterre suppliait tous ses féaux du pays de recevoir son frère avec bienveillance et de lui donner aide et conseil pour recouvrer les terres conquises par le roi de France. Tous prêtèrent serment au roi d'Angleterre entre les mains de Richard, qui se vit bientôt entouré de chevaliers et d'hommes d'armes prêts à tout faire pour obtenir les présents et les récompenses dont Henri III était si prodigue à l'égard des Gascons. Alors il s'avança en Gascogne, assiégeant les villes et châteaux dont les habitants et les seigneurs refusaient de prêter hommage au roi son frère. Il se saisit de la ville et forteresse de Saint-Macaire et de toutes celles du cours de la Garonne. Louis VIII envoya contre lui le comte de La Marche ; mais battu par Richard, dans une embuscade près de La Réole, la Guienne repassa bientôt au pouvoir de l'Angleterre [5]. La guerre entre cette puissance et la France continuait toujours, entremêlée de paix et de trèves de courte durée.

En 1242, Louis IX s'avançait vers nos contrées à la tête de la noblesse française. Henri III faisait des efforts surhumains pour lui résister; il demandait aide et secours à tous les seigneurs et à toutes les villes de la Guienne. Étant à Pons, il écrivit, le 31 mai 1242, au conseil et aux prud'hommes de la ville de Saint-Macaire de se trouver à Royan, avec leurs chevaux et leurs armes, le premier jeudi après la Pentecôte. Ayant perdu la bataille de Taillebourg, il se rendit à Bordeaux, écrivit de nouveau, le 15 septembre, aux prud'hommes de Saint-Macaire de se trouver,

[1] A Saint-Macaire, le droit de pêche devait donner d'assez bons revenus et était accordé, par les rois d'Angleterre, à de puissants personnages. Ainsi, on voit dans le catalogue des *Rôles gascons*, qu'une pêcherie, appelée le *Viscontan*, fut accordée, en 1311-12, à Bertrand de Sauviac, comte de Campanie, neveu de Clément V; — qu'en 1319-20, le droit de pêche sur la Garonne, depuis Saint-Macaire jusqu'à la terre Gasque, appartenait à Pierre-Nicolas de Bazas, à son épouse et à Pierre Roux. — [2] Ce Brion ne serait-il pas un ancien faubourg de Langon, où nous trouvons la rue de Brion ? — [3] M. et J. Delpit, *Notice d'un manuscrit de la bibliotheque de Wolfembuttel*, p. 132. — [4] *Comptes-rendus de la Commission des monuments historiques de la Gironde*, 1849, p. 56. — [5] Mathieu Paris, *Grande Chronique*, traduite par A. Huillard-Bréholles; Paris, Paulin, lib. éd., 1840, t. III, p. 279. — Les *Grandes Chroniques de France*, publiées par M. Paulin-Paris, t. IV, p. 221. — Du Haillan, *Histoire générale des rois de France*, t. I, p. 467, in-folio. — Louvet, *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guienne et Gascogne*, 2e part., p. 9.

pour le service du roi, à Sainte-Bazeille, dans l'octave de l'Exaltation de la Sainte-Croix ([1]). Il est probable qu'ils ne manquèrent pas d'obéir dans l'une et l'autre occasion.

Malgré leur attachement à la couronne d'Angleterre, les villes de la Guienne tenaient fortement à leurs priviléges et cherchaient à secouer le joug, d'ailleurs fort doux, eu égard au temps, qui pesait sur elle, lorsque ces priviléges étaient attaqués ou même menacés. Au milieu du XIIIe siècle, la Guienne était gouvernée par Simon de Monfort, comte de Leycester; il voulut traiter les Gascons en peuple conquis. Sa tyrannie, tacitement encouragée par le roi d'Angleterre, devint tellement insupportable, que les seigneurs gascons, s'étant ligués contre le gouverneur, le chassèrent et menacèrent de se donner au roi de France. A cette nouvelle, Henri III, à la tête d'une flotte nombreuse qu'il avait rassemblée sous le prétexte d'aller en Terre-Sainte, entre dans la Gironde et s'empare, entre autres villes, de Saint-Macaire. Le lendemain de la Décollation de Saint-Jean (1253), il ordonna de recevoir la saisine du château ([2]). Les 18, 20 et 28 juillet de l'année suivante, il était dans cette ville, où furent signées les conditions du mariage d'Édouard, son fils, et d'Éléonore, fille du roi de Castille ([3]). Après la visite du roi, vint celle de la reine Éléonore, son épouse, qui, le 12 février 1265, y écrivait une lettre par laquelle elle reconnaissait avoir reçu une somme d'argent de la ville d'Oleron. Elle y était encore le 14 du même mois ([4]).

Si le nombre et la beauté des monuments sont des indices de la prospérité d'une cité, c'est pendant la seconde moitié du XIIIe siècle et le premier quart du XIVe, que Saint-Macaire fut à l'apogée de sa grandeur; alors s'élevèrent des maisons qui font encore notre admiration; alors deux faubourgs considérables furent entourés de murs; les remparts de la vieille ville furent reconstruits presque en entier, et presque tous les habitants étaient libres, comme on peut le voir par le fait suivant : Le jeudi avant le jour des Rameaux (1273), Garcias Ayguelin, Vital Ayquem, Gaillard de La Roche, Bernard Ayquem, bourgeois de Saint-Macaire, vinrent, en leur nom et au nom de leurs concitoyens, répondre aux commissaires royaux qu'ils ne tenaient rien du roi. Si cependant, dirent-ils, il y a quelques bourgeois de la ville qui tiennent quelques maisons ou quelques autres propriétés en fief, le bailli royal, B. de Bonneville, dont elles ressortissent, connaît les redevances dont elles sont chargées ([5]). Les habitants de cette ville ne cessaient cependant de rendre des services au roi d'Angleterre; aussi, Édouard Ier, le 4 avril 1283, les remercia, ainsi que ceux de Langon, de lui avoir octroyé des subsides pour la guerre qu'il avait entreprise contre les habitants du pays de Galles ([6]).

En 1294, Édouard Ier reconnut en douaire, à Marguerite, sœur du roi de France, le château et la châtellenie de Blanquefort et de Saint-Macaire ([7]). Mais trompé par la politique astucieuse de la cour de France, et ayant vu ses possessions envahies par les commissaires français, il rejeta la suzeraineté de Philippe-le-Bel et lui déclara la guerre. Le 12 juillet de cette même année, il écrivit aux jurats de Saint-Macaire et à un grand nombre d'autres villes et seigneurs, pour les prier de l'aider à reprendre la Gascogne que le roi de France lui avait traîtreusement enlevée ([8]).

Au commencement du XIVe siècle, la ville de Saint-Macaire venait souvent en aide au roi d'Angleterre, lui prêtait de l'argent et lui fournissait des subsides. Nous trouvons, en effet, que, le 18 mai 1316, Édouard II lui envoya des lettres portant que les subsides et les dons qu'elle avait

([1]) Rymer, t. I, pars. I, p. 140 à 143, 3e édit. — ([2]) De Marca, *Histoire du Béarn*. — Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*. — ([3]) Rymer, t. I, pars. I, p. 304 et 305; Londini, 1816. — ([4]) *Idem, idem*, p. 450. — ([5]) M. et J. Delpit, *Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Walfembuttel*, p. 90. — ([6]) Rymer, t. I, pars. II, p. 627; Londini, 1816. — ([7]) Voir *supra*, article Blanquefort. — ([8]) Rymer, t. I, pars. II, p. 807; Londini, 1816.

faits et qu'elle avait promis de faire pour la guerre contre les Écossais, ne tireront pour la suite à aucune conséquence; il reconnaît qu'il ne les doit qu'à la libéralité et à la bonne volonté des habitants (1). Le 12 juin suivant, ils s'associèrent avec la ville de Bordeaux pour adresser au roi mille quarante tonneaux de vin, pour la même guerre (2). Le 17 décembre 1321, Édouard écrivait encore à la même ville, que les trèves entre lui et les Écossais étant près de leur terme, il avait besoin de beaucoup d'argent pour recommencer la guerre et pour d'autres affaires dispendieuses. Sa lettre ressemble à celle du 18 mai 1316; mais il ajoutait que des demandes semblables ne deviendront pas une habitude (3). Il ne faut pas croire cependant que les villes de la Guienne agissaient ainsi dans le seul but d'être utiles au roi : ce qu'elles donnaient d'une main, elles le recevaient de l'autre. A chaque supplique du souverain, elles se faisaient accorder un privilége nouveau ou exempter d'une charge onéreuse; ainsi, la ville de Saint-Macaire obtint, en 1316, l'abolition d'un droit que possédait Édouard II sur la vente du vin (4).

Ce monarque cependant ne cessait de demander des secours de toute nature aux seigneurs et aux villes de ses possessions continentales, et, la plupart du temps, il descendait jusqu'à la prière. Pendant la guerre d'Écosse, il les suppliait de lui envoyer des subsides et de l'argent. Mais lorsque les Gascons étaient menacés chez eux, les lettres du roi, sans être tout à fait impératives, changeaient un peu de ton; ainsi, en 1324, après l'affaire du château de Montpezat et l'invasion des Français en Gascogne, il engageait ses sujets, et entre autres les jurats et la commune de Saint-Macaire, à se défendre vigoureusement pour maintenir leur droit et le sien, et repousser les Français, qui avaient soudainement et traîtreusement envahi son duché d'Aquitaine (5). Le 8 février 1327 et le 10 mars 1328, il leur écrivit encore pour les louer de leur fidélité, les engager à y persévérer, et les prévenir qu'il comptait sur leurs services lorsque l'occasion s'en présenterait (6). Le 27 avril 1330, il leur envoya une autre lettre dans des termes à peu près semblables, en ajoutant qu'il espérait faire disparaître les abus qui s'étaient glissés dans le gouvernement de la province, et qu'il espérait que les messagers qu'il avait envoyés au roi de France feraient cesser les discordes qui existaient entre les deux pays (7). Vingt jours après, il donnait la garde du château et la châtellenie de Saint-Macaire à Guillaume de Chamberlayne (8). Cette charge et celle de bailli de la ville furent confiées, en 1331, 1333 et 1341, à Pierre de Martillac (9).

La guerre ayant recommencé entre la France et l'Angleterre, lors de l'avènement de Philippe VI, dit de *Valois*, au trône de France, Édouard II, qui vit ses possessions du midi de la France envahies par une armée française sous la conduite de Gaston de Foix et du connétable Raoul de Brienne, sentit la nécessité de réchauffer le zèle de ses fidèles d'Aquitaine. Il écrivit, le 13 décembre 1336, aux jurats et à la commune de Saint-Macaire, qu'il comptait sur leur fidélité accoutumée; il les engagea à réprimer les rebelles, à rapprocher ceux qui avaient entre eux des discussions, afin que tous fussent prêts à résister, comme des frères, aux invasions des ennemis. Il finit, comme toujours, en promettant de récompenser leurs services (10). Ces promesses ne furent pas oubliées par les habitants de Saint-Macaire, qui envoyèrent au roi Jean de La Nau pour les lui rappeler; aussi, Édouard leur écrivit, le 20 mars 1337, qu'il les remerciait de nouveau de leur fidélité et de leur constance, leur fit dire qu'il avait fait examiner leurs réclamations par son conseil,

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 230. — (2) *Rôles gascons.* — (3) Rymer, t. II, pars. I, p. 467; Londini, 1818. — (4) *Rôles gascons :* De informando super remissione de quadam denario, vocato *debeto*, juratis et communitati villæ Sancti-Macarii (voir Ducange, au mot *debetum*). — (5) Rymer, t. II, pars. I, p. 570; Londini, 1818 (voir *supra*, à l'article Langoiran, page 2, la lettre qu'il écrivit à cette occasion. — (6) *Idem, idem*, pars. II, p. 686 et 734; Londini 1821. — (7) *Idem, idem*, p. 788, *idem*. — (8) *Rôles gascons.* — (9) *Idem.* — (10) Rymer, t. II, pars. II, p. 954; Londini, 1821.

et que sa gratitude augmenterait en raison de leurs services. Le 25 juin suivant, le 20 janvier et le 21 juin 1340, il leur écrivait une lettre à peu près semblable ([1]); il les fit suivre d'une autre datée du 20 janvier 1341, et dans laquelle il les remerciait de leur constance à résister à ses ennemis; mais on ne sait pas si les promesses du monarque anglais furent suivies d'exécution. Alors la ville de Saint-Macaire était appelée *ville du roi* ([2]), ce qui paraît prouver qu'elle était annexée à la couronne d'Angleterre. Édouard Ier lui avait, en effet, accordé autrefois cette faveur. Édouard II le rappelle dans une lettre datée du 1er juin 1342, et le confirme en ajoutant qu'elle ne pourra jamais, en aucune façon, en être séparée ([3]). Cependant, les finances du roi étaient épuisées par la guerre; il écrivit, en conséquence, le 23 septembre 1343, aux villes d'Aquitaine et à Saint-Macaire en particulier, dont il connaissait, disait-il, l'affection et la fidélité, que, pour rétablir ses finances, il avait ordonné à Nicolas de la Bèche, sénéchal de Gascogne, de prélever douze deniers par livre sur toutes les marchandises vendues ou achetées dans la ville ([4]). Il est probable que le sénéchal n'éprouva pas de trop grandes difficultés dans la perception de cet impôt onéreux, puisque le roi remerciait, le 2 juin 1347, les jurats et la commune de Saint-Macaire de leur constance présente et passée pour la défense de ses droits ([5]). Les habitants de Saint-Macaire, en échange de leurs services, obtenaient du roi certains priviléges; ainsi, le 12 février 1338, ils furent affranchis de péage à Bordeaux pour leurs vins ([6]). Même affranchissement leur fut accordé le 28 juillet 1348 et le 20 septembre 1349; ils ne devaient payer, pour les vins étrangers, qu'au taux d'Agen et de Toulouse ([7]). Ils furent, de plus, affranchis des subsides sur les vins qui se vendaient dans les auberges de leur ville ([8]); le 16 mai 1358, des six deniers par livre qu'ils devaient à Bordeaux ([9]). Le 4 juillet de la même année, les consuls et les habitants furent délivrés du péage, comme les bourgeois ([10]). Le 20 mars 1373, Richard II recommanda de ne pas augmenter leurs impositions, et le 23 du même mois, il annexa la ville à la couronne d'Angleterre ([11]). Entre autres priviléges qu'obtinrent les bourgeois et prud'hommes de la ville, c'est qu'aucun baron ou autre seigneur du duché de Gascogne ne serait nommé leur capitaine ou gardien ([12]); les monarques anglais acquittaient probablement alors d'anciennes dettes de reconnaissance.

Le péage de Saint-Macaire était pendant le XIVe siècle une source considérable de revenus, et les rois d'Angleterre en gratifiaient les seigneurs du pays dont ils avaient à se louer; ainsi, le 2 février 1332, Édouard III céda à Arnauld de Durfort, chevalier, cinq cents marcs de rente à prendre sur le péage de Saint-Macaire ([13]). Le 15 avril 1336, il lui en fit solder les arrérages ([14]). Le 18 octobre 1341, c'est à Bernard Ézi, seigneur d'Albret, que ce péage fut concédé, en y ajoutant la terre de Blanquefort jusqu'à ce qu'il ait recouvré ce que les ennemis lui avaient pris ([15]). A cette époque, et depuis le 10 juin 1338, des lettres-patentes accordées par Édouard III avaient constitué, pour dix ans, Étienne Seguin, bourgeois de Bordeaux et de Saint-Macaire, receveur du péage de cette dernière ville et des approvisionnements de bouche faits et à faire pour la défense du château de Saint-Macaire, qui appartenait au roi. Il mourut dans l'exercice de cette charge, et son fils, Guillaume Seguin, lui succéda dans les mêmes fonctions ([16]). Le 7 septembre 1352, il fut rendu à Arnauld de Durfort jusqu'à ce qu'on lui ait restitué les terres et châteaux qu'il avait perdus ([17]). Le roi possédait encore d'autres revenus à Saint-Macaire; il les octroyait de temps en temps aux

([1]) Rymer, t. II, pars. II, p. 963, 976 et 1128; Londini, 1821. — *Rôles gascons.* — ([2]) Rymer, t. II, pars, II, p. 1145; Londini, 1821. — ([3]) *Rôles gascons.* — Rymer, t. II, pars. II, p. 1197; Londini, 1821. — ([4]) *Idem, idem*, p. 1235, *idem.* — ([5]) *Idem*, t. III, pars. I, p. 123; Londini, 1825. — ([6]) *Rôles gascons.* — ([7]) *Idem.* — ([8]) *Idem.* — ([9]) *Idem.* — ([10]) *Idem* — ([11]) *Idem.* — ([12]) *Idem.* — ([13]) *Idem.* — ([14]) *Idem.* — ([15]) Voir *supra*, article Blanquefort, p. 38. — Rymer, t. II, p. 1179. — ([16]) J. de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, t. III, p. 103. — ([17]) *Rôles gascons.*

seigneurs qui lui avaient rendu quelques services; ainsi, le 21 juin 1340, il donna à Gaston de l'Isle une certaine somme à prendre sur les impôts de la ville ([1]); le 24 juillet 1348 et en 1354, à Amanieu de La Roque, la dîme du blé et du vin dans la châtellenie de la même cité ([2]).

En 1363, le prince Noir étant venu prendre possession de la principauté d'Aquitaine, qui lui avait été donnée par Édouard III, son père, convoqua ses tenanciers et vassaux pour lui rendre hommage et lui prêter serment. Cette formalité eut lieu le 15 juillet, dans l'église de Saint-André, cathédrale de Bordeaux. La ville de Saint-Macaire y envoya huit députés : « Guillem de Lator, » Guiraud Vigoros, Bonafos de Caors, Guiraud Aiquem (jurez); Guillem Seguin, Vidal Pinel, Bertran » Duport, Garssies de Conques, procurateours, faisant foy de ledit procuration, par lettres » suffisantz rendues et baillées en la garde dudit sieur chancelier d'Aquitaine, pour eulx memes » et en lieu et en personne et envoies à fere octroyer les choses surdites, pour tous les habitantz » de ledite ville et pur chacun d'eux, ont jure, mise le main sur le livre et sur la croys, et fet le » serement de foiaulte et d'obeissance ([3]). » Il est probable que les mandataires de Saint-Macaire protestèrent, comme ceux des grandes villes de Gascogne, contre cette mesure, et « déclarèrent que » non-seulement on n'avait pas le droit d'exiger d'eux qu'ils prêtassent le serment hors de leur ville, » mais qu'ils ne devaient le prêter que lorsque le prince lui-même aurait juré de maintenir leurs » franchises et leurs libertés. » Ce qui le prouve, c'est que le 18 juillet, trois jours après la cérémonie, le prince accorda aux habitants de Saint-Macaire le privilége de n'être pas obligés de sortir de leur ville pour prêter serment au roi ([4]).

Depuis 1370 jusqu'en 1380, les Français, commandés par le duc d'Anjou et Du Guesclin, obtinrent de grands succès dans la guerre contre l'Angleterre; ils s'emparèrent de presque toute la Guienne. En 1371, Saint-Macaire étant tombée en leur pouvoir, était gardée par une garnison composée de Bretons, commandés par Jean de Malestroit et Silvestre de Budes ([5]). A cette époque, le duc de Lancastre assiégeait Montpont en Périgord, tenu par d'autres Bretons. Les deux écuyers, gardiens de Saint-Macaire, « qui tous les jours, dit Froissart, oyoient parler des grandes appertises » d'armes que on faisoit devant Montpaon, avoient grand desir et grand'envie que ils y fussent. » Si en parlèrent ainsi ensemble plusieurs fois, en disant : « Nous avons nos compagnons près de ci » et si vaillans gens que tels et tels, si les nommoient, qui ont tous les jours par cinq ou six fois » estours et la bataille à la main; et point n'y allons, que ci sejournons à rien de fait : certainement » nous ne nous en acquittons pas bien. »

» La étoient en grand estrif d'aller vers eux, et quand ils avoient tous parlé, et ils considéroient » le péril de laisser leur forteresse sans l'un de eux, ils ne par-oisoient. Si dit une fois Sevestre » Budes : « Par Dieu! Jean, ou je irai, ou vous irez; or, regardez lequel ce sera. » Jean répon- » dit : « Sevestre, vous demeurerez et je irai. » La furent de rechef en estrif tant que, par accord » et par serment fait et juré, présens tous les compagnons, ils durent traire à la plus longue (tirer » à la courte-paille), et cil qui auroit la plus longue iroit, et l'autre demeureroit. Si trairent » tantôt, et escheit à Sevestre Budes la plus longue. Lors y eut de leurs compagnons grand'risée. » Ledit Sevestre ne le tint mie à fable, mais s'appareilla tantôt et monta à cheval et partit, lui

([1]) *Rôles gascons.* — ([2]) *Idem.* — ([3]) J. Delpit, *Documents français qui se trouvent en Angleterre*, p. 91. — ([4]) *Idem, idem*, Introduction, p. CCXXIX. — ([5]) Guillaume Budes, chevalier, seigneur d'Uzel et du Plessis-Budes, vivait en 1300; il prit pour femme Jeanne Du Guesclin, fille de Robert, seigneur Du Guesclin, et de l'héritière du Broon, dont il eut Sylvestre Budes, chevalier, seigneur d'Uzel, lieutenant général des armées et gonfalonier de l'Église romaine. Il accompagna le connétable Du Guesclin en Espagne. Il avait épousé Renée Goyon, fille d'Étienne Goyon, seigneur de Matignon, et de Jeanne Paynel. Il eut pour fille unique Margilie Budes, dame d'Uzel (*Dictionnaire de la Noblesse*, t. III, p. 338, 2e édit.).

» douzième d'hommes d'armes; et chevaucha tant que sur le soir il vint bouter en la ville de » Montpaon ([1]), dont les chevaliers et les compagnons qui la dedans étoient eurent grand'joie et » tinrent grand bien dudit Sevestre ([2]). »

Malgré ce secours, la ville fut obligée de se rendre par composition, après onze semaines de siége, et Silvestre Budes fut fait prisonnier. Nous le retrouvons en 1379 à la tête d'un corps de Bretons, prenant la défense du pape Clément VII contre Urbain VI. Vaincu par les soudoyers d'Urbain et des Romains, il fut fait prisonnier et sur le point d'être décapité; mais, rendu à la liberté, il fut accusé plus tard d'avoir trahi Clément VII, et décapité cette fois à Mâcon; ce qui courrouça fort son cousin Bertrand Du Guesclin ([3]).

La ville de Saint-Macaire n'avait sans doute pas tardé à être reprise par les Anglais, puisque nous trouvons qu'au mois de septembre 1374, le duc d'Anjou, frère du roi de France, après sa campagne dans le Languedoc, vint assiéger et prendre les villes des bords de la basse Garonne, et que notre ville fut de ce nombre. Elle redevint encore anglaise bientôt après. Le duc d'Anjou s'était emparé de Castillon, dont la garnison vint renforcer celle de Saint-Macaire, qui cependant, malgré ce surcroît de défenseurs et les provisions dont elle était pourvue, ne résista plus que quatre jours après l'arrivée du général français. Elle était attaquée par huit *truyes* ([4]) et deux engins ([5]). La ville prise, le château, attaqué vigoureusement, ne tarda pas à se rendre ([6]). Les Français, après leur entrée dans la ville, ne pouvaient se lasser d'en admirer les grandes et belles maisons dont bon nombre subsistent encore, mais à l'état de ruines.

Voici comment Froissart, dans son style naïf et imagé, raconte ce siége ([7]) : « Tous les jours » monteplioit l'ost au duc d'Anjou, et lui venoient gens de tous côtés; car chevaliers et escuyers » qui se désiroient a avancer le venoient voir et servir. Si fut mis le siége devant Saint-Macaire, » beau et fort et bien ordonné. Et vous dis que là dedans étoient retraits toutes manières de gens » d'armes qui étoient partis des garnisons qui rendues s'étoient; si en étoit la ville plus forte et » mieux gardée. Si y ust là plusieurs grands assauts et beaux, et faite mainte belle escarmouche » devant la ville aux barrières. A donc fut ordonné du duc d'Anjou et du connétable de France, le » siége étant devant Saint-Macaire, que les capitaines et leurs routes chevauchassent le pays, les » uns çà, les autres là. Si se departirent gens d'armes de tous lez : premièrement, le maréchal » de France à grand'route, le sire de Coucy aussi à grand'route, Yvain de Galles à grand'route, » messire Parcevaulx d'Aineval, Normand, et Guillaume de Montcontour à grand'route. Si demeu- » rèrent ces gens d'armes six jours sur les champs, et prirent plusieurs villes et petits forts, et » mirent tout le pays de là environ en leur subjection et en l'obéissance du roi de France : ni nul » ne leur alloit au devant ; car le pays étoit tout vuide et depourvu de gens d'armes de la partie des » Anglois; et s'en alloient les fuyans devers Bordeaux. Quand ils eurent fait leur chevauchée, ils » s'en retournèrent en l'ost. Ceux de Saint-Macaire connurent bien que ils ne se pouvoient longue- » ment tenir que ils ne fussent pris; et on leur promettoit tous les jours que si par force ils étoient » pris, sans merci ils seroient tous mortz. Si se doutèrent de la fin, que elle ne leur fut trop cruelle, » et firent en secret traiter devers les François que volontiers ils se rendroient, sauve le leur et

([1]) Il y a 60 kilomètres environ de Saint-Macaire à Montpont, en ligne droite. — ([2]) Froissart, t. I, p. 627, édit. Buchon. — ([3]) *Idem*, t. II, p. 59 et suiv., *idem*. — ([4]) La *truye* était une espèce de tour en bois munie d'un engin qui « gettoit pierres de » faix, et se povoient bien 100 hommes d'armes ordonner dedans, et, en approchant, assaillir la ville. » — ([5]) Voir la description des divers engins de guerre dans le *Passé et l'avenir de l'artillerie*, par le prince L. Napoléon Bonaparte (S. M. Napoléon III), et dans le *Dictionnaire raisonné de l'architecture...*, de Viollet-le-Duc. — ([6]) Les *Grandes chroniques de France*, publiées par Paulin-Paris, t. VI, p. 354. — ([7]) Froissart, t. II, p. 8, édit. Buchon.

» leurs biens. Les gens d'armes qui dedans Saint-Macaire étoient perçurent bien ce convenant; si » se doutèrent des hommes de la ville que ils ne fissent aucun mauvais traité contre eux. Si se » trairent tantôt au châtel, qui est beau et fort et qui fait bien à tenir, et y boutèrent tout le leur » et encore assez du pillage de la ville. Adonc se rendirent ceux de Saint-Macaire et se mirent tous » en l'obéissance du roi de France.

» ..... Sitôt que Saint-Macaire se fut rendu, on entra dedans la ville; car là avoit beau logis et » grand. Si se aisèrent et rafreschirent toutes gens d'armes, et bien trouvèrent de quoi, car la ville » étoit bien pourvue. Si fut le châtel environné; et mit-on engins devant qui ouniement jetoient » pierres de faix; et ce ébahit grandement ceux de la garnison..... Ceux qui ens ou châtel étoient » veoient que nul confort ne leur apparoit, et bien savoient que le duc ni le connetable ne parti- » roient jamais de là si les auroient, ou bellement ou laidement; de quoi, tout considéré, ils se » mirent en traité et rendirent le châtel, sauves leurs corps et leurs biens; et furent avec tout ce » conduits jusques à Bordeaux. Ainsi fut Saint-Macaire, ville et châtel, françois. Si en prit le duc » d'Anjou la possession et saisine, et y établit capitaine et châtelain; et puis se délogèrent toutes » gens d'armes et prirent le chemin de Duras. »

Les villes de la Guienne s'étaient soumises par force aux Français; mais leur affection, réchauffée par l'intérêt, était toujours pour l'Angleterre. Aussi, lorsqu'elles en trouvaient l'occasion, elles redevenaient anglaises. Cette occasion ne manquait pas de se présenter fort souvent, parce que le duc d'Anjou n'avait pas assez de troupes à sa disposition et ne pouvait mettre des garnisons suffisantes dans toutes les villes et les châteaux qu'il avait conquis. En 1379, Bordeaux se trouvait comme bloqué par les Français. Les seigneurs du pays, ennuyés de cette longue guerre et ruinés, se livraient presque tous au plus offrant. Les villes seules étaient encore fidèles; aussi, pour éviter de tomber entre les mains de l'ennemi (ce qui ne pouvait manquer d'arriver tant que chaque localité resterait réduite à ses propres forces), elles résolurent de former une ligue sous le patronage de la capitale. Un des articles portait qu'au cas d'attaque, ces villes se donneraient mutuellement secours. Le maire et les jurats de Bordeaux devaient en outre y envoyer des bourgeois pour y commander et veiller à leur sûreté. Bordeaux prit le titre de *Marraine,* et les villes secondaires celui de *Filleules*. Cette confédération se composait de Libourne, Saint-Émilion, Bourg, Blaye, Castillon, Rions, Cadillac, Saint-Macaire ([1]).

Cependant, nous verrons par la suite que ces villes, et Saint-Macaire en particulier, n'étaient pas toujours fidèles à tous les articles de ce traité.

Le siége que la ville venait de supporter avait dû fortement endommager les fortifications; aussi voyons-nous que, le 16 juin 1382-83, le roi Richard II accorda un secours à Bernard Mountet, chevalier, pour la réparation des murs ([2]); que le 14 juillet 1405-06, il concéda à Jean, seigneur de Moulaur, le revenu du pacage et d'autres rentes appartenant à la châtellenie de Saint-Macaire ([3]). Tout cela prouve qu'alors la ville était au pouvoir de l'Angleterre. Cependant, avant 1420, elle tenait pour les Français. Il est curieux de voir avec quelle facilité les populations de la Gascogne changeaient de bannière pendant cette guerre désastreuse, qui a été appelée la *guerre de cent ans;* il suffisait d'un privilége enlevé ou refusé pour passer à l'ennemi; d'un besoin d'argent, pour se vendre au plus offrant; de la présence d'un corps de troupes, pour se rendre aujourd'hui, après s'être un moment défendu ou même sans essayer de se défendre, tandis que hier

([1]) *Chronique bourdeloise,* p. 31. — ([2]) *Rôles gascons.* — ([3]) *Idem.*

on avait résisté et que demain on ferait de même : cela dépendait des circonstances. Aux époques de grandes calamités et de décadence, la foi politique passe après les intérêts matériels. Les habitants de Saint-Macaire faisaient comme tous leurs voisins. Les Bordelais, qui avaient plus d'intérêt à aider les Anglais qu'à chercher pour le moment à reconquérir leur indépendance, résolurent, en 1420, de prendre les villes et les châteaux des environs qui tenaient pour la France. Saint-Macaire était de ce nombre ; la ville était forte et la population belliqueuse : c'était une grosse affaire pour les milices bordelaises. Les jurats ordonnèrent, le 16 juillet, de faire partir les canons, les bombardes et autres engins (1). Tous les citoyens, de quelque condition qu'ils fussent, furent convoqués pour aller à ce siége ; ordre fut donné, en outre, de fermer les boutiques jusqu'à nouvel ordre. Tout était prêt au bout de quelque temps, et le lundi 12 août, les jurats ordonnèrent de se rendre à l'assaut (la batalha) qui devait avoir lieu le 15. La ville fut prise (2). Après le siége, le sol était jonché de pierres lancées de part et d'autre par les engins et les bombardes. Un certain Pyron du Port en ramassa un grand nombre pour la ville de Bordeaux, et reçut deux *nobles* (3) pour sa peine.

Dès ce moment, Saint-Macaire resta fidèle aux Anglais jusqu'à leur expulsion de la Guienne. Pendant ce temps, nous voyons Raymond-Guillaume de La Nau, homme d'armes, pourvu de l'office de châtelain de cette ville (4). Un Guillaume de La Nau, homme d'armes, peut-être le même, en est aussi pourvu le 14 juillet 1434-35 (5). Le 1er juillet 1423-24, le roi confirme à la commune et à la ville de Saint-Macaire leur annexion à la couronne d'Angleterre (6). Le 27 juillet 1442-43, Henri VI donna à Bernard Angevin les maisons *(hospitia)* et les terres qui avaient appartenu à Jean d'Albret dans cette ville. Le 20 juin 1444, il céda au maire et aux jurats de Bordeaux la ville et le château de Saint-Macaire. La possession de la maison *(hospitium)* de Taste, dans la même ville, fut confirmée à Thomas Wysshard et à Jean Ville, hommes d'armes, le 26 juin de la même année (7).

Mais c'en était fait de la puissance anglaise en Aquitaine. Dunois était partout vainqueur ; les Anglais fuyaient devant lui : villes et châteaux lui ouvraient leurs portes. Les Bordelais, réduits aux abois, avaient, le 12 juin 1451, passé avec Dunois un traité par lequel ils lui livraient les villes et places de Vayres, Rions, Blagnac, Castillon et Saint-Macaire jusqu'au 23 du même mois, et si ce jour-là les Anglais et leurs alliés parvenaient à chasser les gens du roi de France de leur camp devant Fronsac, lesdites places seraient rendues : celle de Saint-Macaire, où commandait Ménald Dasta depuis le 1er juillet 1450, le serait aux bourgeois, manants et habitants de Bordeaux. Le secours n'arriva pas, et la Guienne resta à Charles VII (8). Mais elle n'obéissait qu'avec répugnance à ses nouveaux maîtres, et deux ans après, les Anglais rappelés trouvèrent presque tout le pays disposé à les soutenir. Le roi de France, à la tête d'une armée puissante commandée par d'excellents officiers, repassa en Guienne en 1453. Xintrailles fut chargé d'assiéger Saint-Macaire, qui avait pris part au soulèvement général. Cette ville ne se rendit qu'à la dernière extrémité (9). Après la guerre, Charles accorda une amnistie complète aux habitants de Saint-Macaire (10), et leur laissa Xaintrailles pour gouverneur.

Une fois le sort de la Guienne définitivement fixé, notre ville se fit remarquer par sa fidélité à

(1) Voir *supra*, article Malengin, t. I, p. 104, ce qu'étaient ces instruments. — (2) *Bulletin Polyamathique*, ann. 1812, t. X, p. 367 et suiv. — (3) Monnaie anglaise. — (4) *Rôles gascons*. — (5) *Idem*. — (6) *Idem*. — (7) *Idem*. — (8) Jean Chartier, édit. de l'Impr. royale, de M D C LXI, p. 237. — *Rôles gascons*. — (9) Jean Chartier, p. 267. — (10) Du Tillet, *Chronique abrégée des faits et gestes politiques et militaires des rois de France*, p. 141, verso.

la couronne de France, et Louis XI, qui voulait se l'attacher encore plus fortement, s'y arrêta en se rendant auprès des rois de Castille et d'Aragon; il y était le jeudi 9 août 1470. C'est peut-être alors qu'il lui confirma ses anciens priviléges, qui furent modifiés par Charles IX, et successivement confirmés par Henri IV en 1600, Louis XIII en 1632 et Louis XIV en 1685.

Après la conquête, Saint-Macaire, comme presque toutes les autres villes de notre province, resta dans l'oubli pendant cent ans environ. Cependant, elle paraît avoir joui pendant cette longue période d'une certaine tranquillité matérielle. Ce qui paraît le prouver, c'est qu'elle renferme quelques maisons assez remarquables qui datent de la fin du XVe siècle et de la première moitié du XVIe; néanmoins, elle n'atteignit pas à la splendeur dont elle brillait aux XIIIe et XIVe siècles.

Cent ans environ après l'expulsion des Anglais, en 1555, les États de la sénéchaussée furent assemblés à Saint-Macaire, parce que la peste était à Bordeaux (1). Mais nous arrivons à l'époque la plus déplorable de l'histoire de notre pays, aux guerres de religion. En 1562, Symphorien de Durfort-Duras, après avoir perdu contre Monluc la bataille de Vergt, passa par le Rouergue, descendit la Garonne et saccagea Saint-Macaire (2). Monluc, après la bataille de Targon, en chassa les protestants, qui, si on en croit l'abbé O'Reilly, y avaient commis toute espèce d'horreurs; ils ouvraient les ventres des prêtres et enroulaient peu à peu leurs entrailles autour de bâtons.

En 1577, Favas, chef des huguenots, essaya de s'emparer par surprise de la ville, « élevée, » dit d'Aubigné, sur une roche de cinq toises de haut, sur laquelle est un mur de dix-huit pieds » qui clost le fossé d'entre la ville et le chasteau. On peut monter de la rivière, qui est au pied du » rocher, jusques au pied de la muraille, par le costé du terrier. Tout cela fait un coude, dedans » lequel Favas désigna une escalade en plein jour, assavoir pour passer la muraille qui estoit sans » corridor, et pourtant il falloit porter un autre escallot pour descendre au fossé d'entre la ville et » le chasteau, où il y avoit encores peine pour remonter à la ville (3). »

« Langoiran s'était chargé de cette entreprise (4); il fut convenu que Favas opérerait en même » temps une division du côté de la plaine. La troupe se grossit de quarante gentilshommes de la » cour du roi de Navarre, qui s'y portèrent volontairement, et de quelques capitaines choisis dans » les garnisons voisines. Parmi ces derniers, nous signalerons l'historien d'Aubigné. Rosny, qui fut » depuis *duc de Sully*, et qui venait de servir utilement à la prise de La Réole, où Favas l'avait » chargé de conduire cinquante soldats, demanda un commandement semblable à Langoiran; mais » Favas le retint avec Béthune, son cousin, dans sa propre troupe.

» On mit sur deux bateaux à La Réole les deux cent soixante assaillants, munis de deux » échelles, et l'on recouvrit le tout avec soin de quelques voiles, pour les dérober à tous les » regards. Aux premiers cris des sentinelles, on répond : « C'est du blé que nous portons. » Et » presque au même instant, cette prétendue marchandise, hommes comme échelles, se dressent » dans les deux embarcations; tous les réformés s'élancent au rivage. Le nommé Génissac portait » l'une des échelles, secondé par le nommé Sarrouette. Castera et d'Aubigné s'étaient emparés de » l'autre. Arrivés tous quatre sur le rocher qui surmontait la muraille à franchir, les deux échelles » se trouvent trop courtes; mais ils n'en persistent pas moins dans leur résolution, et le pistolet au » poing, ils essayent, en s'aidant les uns les autres, de se jeter dans la place.

(1) *Chronique bourdeloise*, p. 71. — (2) Jean Fabre, avoué à Marmande, *Précis historique sur la famille de Durfort Duras.* — (3) D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, p. 263. — (4) Je copie la narration de J.-F. Samazeuilh, dans son *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*. Cette narration, plus claire que celle de d'Aubigné, en est une traduction fidèle.

» C'est alors qu'ils connurent qu'on les avait trahis. A toutes les fenêtres du château donnant sur » la muraille, ainsi qu'à celles de la maison la plus voisine, parurent des arquebusiers, qui dirigèrent » sur les assaillants le feu le plus meurtrier. D'Aubigné fut le premier atteint, et presque au même » instant, un coup de *chevron* que lui asséna le capitaine Maure l'envoya dans la rivière, où il » tomba du haut du rocher, en roulant sur lui-même et laissant son pistolet dans la ville. A son » côté tomba Génissac, frappé, comme d'Aubigné, d'une arquebusade. Castera et Sarrouette prirent » leur place, et tel fut l'acharnement de la troupe assaillante, que, malgré le feu du château qui » les foudroyait de front, malgré celui d'un faubourg qui les prenait en flanc, d'Aubigné, de même » que les autres blessés, après avoir roulé jusqu'au pied de cette roche sanglante, retournèrent » aux échelles, plutôt que de se mettre à l'abri dans les bateaux qui les avaient apportés. Du côté » de la ville, les femmes rivalisèrent de courage avec les soldats dans cette défense, et Guercy, » l'un des officiers de Langoiran, périt sous une barrique jetée sur sa tête par l'une de ces » héroïnes.

» Cependant, les gardes du roi de Navarre s'étaient groupés sur un rocher voisin, en demandant » quartier. La garnison de Saint-Macaire, ayant reçu d'eux l'assurance qu'ils étaient catholiques, » leur accorda la vie. Les autres assaillants, réfugiés enfin dans l'un de leurs bateaux, auraient » péri jusqu'au dernier, faute de bras pour faire mouvoir cette embarcation, car ils se trouvaient » tous couverts de blessures, lorsque La Cassagne, bien qu'il eût l'épaule brisée d'un coup de » mousquet, surmonta sa douleur et réussit à mettre la barque à flot. » « Il ne sortit de cette affaire, » affirme d'Aubigné, que douze hommes qui ne fussent morts, blessez ou prisonniers, tant l'appast » estoit bien préparé. Aussi Roquetaillade estoit du conseil du roy de Navarre et frère d'Aubiac, » gouverneur de la ville. »

C'est probablement en commémoration de cet événement que se fait la procession de Sainte-Agnès, le 21 janvier. Voici ce que m'écrivait, à cette occasion, M. David, curé archiprêtre de Saint-Macaire, qui aime et étudie tout ce qui a rapport à la ville dont il a la direction : « Cette » procession est un vœu de ville très ancien. Autrefois, les jurats y assistaient en corps et en » grand costume. Ils suivaient le curé, qui était précédé d'un très grand nombre de fidèles. Je n'ai » pu retrouver aucune trace de l'époque de son institution. La tradition est d'accord sur ce point, » mais elle varie sur la cause de ce vœu. Les uns disent que c'est à l'occasion d'un fait d'armes » célèbre contre les Anglais qui voulaient s'emparer de la ville; les autres, contre les huguenots » qui faisaient d'incroyables efforts pour la prendre d'assaut. Les renseignements que j'ai recueillis » me font pencher en faveur de l'opinion de ceux qui attribuent ce vœu à la victoire remportée » par les habitants de Saint-Macaire dans la sixième guerre de religion. »

Pendant les guerres de la Fronde, la ville de Saint-Macaire vit revenir pour elle une ère de nouveaux malheurs. Les Épernonistes et les parlementaires ravageaient en tous sens les environs de Bordeaux. Au mois de novembre 1649, les troupes du duc d'Épernon battaient les environs de Saint-Macaire pour surveiller l'armée bordelaise, qui se tenait sur l'autre rive de la Garonne. Le marquis de Sauvebœuf qui la commandait, craignant que la ville ne se joignît au duc, fit passer la rivière à Beaupuy, maréchal de camp, et au sieur de Razens, capitaine de cavalerie, avec trois cents hommes du régiment de Jaure, avec ordre de s'en emparer ou de l'investir. La ville, dont les affections étaient pour les Bordelais, se rendit à la première sommation. Langon opposa plus de résistance à Sauvebœuf. Ce général se rendit de là à Saint-Macaire; mais voyant que l'oisiveté portait tort à son armée, que les vivres s'épuisaient, et qu'on ne pouvait en faire venir de Bordeaux

que par terre au risque de rencontrer des coureurs ennemis, il résolut d'aller attaquer le duc dans le Haut-Pays. Le Parlement s'y opposa. De retour à Bordeaux pour demander le motif de ce refus, il y fut retenu par l'arrivée de Du Doignon, qui venait attaquer les Bordelais après avoir fait croire qu'il venait au contraire à leur secours. Pour résister à cette attaque formidable, le marquis de Sauvebœuf jugea prudent de rappeler les troupes qui tenaient la campagne sur les bords de la Garonne; mais il laissa à Saint-Macaire le régiment de Jaure, sous le commandement de Beaupuy.

Aussitôt que le duc d'Épernon eut appris le départ de l'armée parlementaire, il vint assiéger Saint-Macaire. Les habitants, zélés partisans des Bordelais et craignant surtout de tomber entre les mains du duc, dont ils redoutaient les vengeances terribles, étaient résolus à bien se défendre. Ils firent une si bonne résistance aux premières attaques des barricades du dehors, que M. de Marin, maréchal de camp, qui commandait pour le duc, s'aperçut de suite qu'il avait affaire à des soldats et à des hommes déterminés. Beaupuy cependant ne secondait pas le zèle des défenseurs. Sollicité de faire des sorties, il refusait et restait dans un lâche repos. Mais les officiers subalternes, à la tête de petites troupes d'habitants, sortaient à la dérobée, malgré ses ordres, et tuaient bon nombre d'ennemis. De Marin fit établir des batteries et chercha à faire brèche. Beaupuy, de plus en plus effrayé, envoya demander du secours à Royère, sieur de Mesvieux, qui commandait à Langon. Celui-ci lui envoya une partie du régiment de Sauvebœuf, gens de bonne volonté, et avec l'aide desquels on pouvait opposer une vigoureuse résistance. Les canons des Épernonistes firent une brèche; mais l'assaut était impossible, cette brèche se trouvant devant une cave profonde comme un précipice; les habitants l'avaient encore approfondie à cette occasion. Néanmoins, Beaupuy rassembla un conseil de guerre, et, à l'instigation de quelques partisans du duc, proposa de demander à capituler. Les uns étaient pour cette proposition, les autres contre. Les bourgeois et les artisans, outrés de cette lâcheté, demandaient un chef pour faire une sortie; mais il y avait des traîtres dans la ville, et si Beaupuy ne l'était pas lui-même, la peur s'était emparée de lui. Rions et Mauléon, tous deux majors, l'un du régiment de Jaure, l'autre de la ville même, étaient d'intelligence avec M. de Marin. Deux capitaines du même régiment, Roux et Rions, furent chargés de discuter les conditions de la capitulation. Mais ces hommes, peu habitués à de pareilles missions, s'en acquittèrent si mal, qu'ils oublièrent de parler des habitants de la ville, et les laissèrent par conséquent à la discrétion du duc. Rions même, avant la signature des conditions, introduisit les gardes du duc par la porte de la Rivière; mais lui et les siens furent traités suivant leur mérite, car à peine furent-ils entre les deux portes, que les Épernonistes leur prirent leurs armes et leurs habits, contre la foi du traité.

Les habitants, désolés, se croyaient perdus; mais le duc d'Épernon, à la prière de M. de Marin, se contenta de livrer au pillage les meilleures maisons de la ville, de faire pendre un marinier, homme de cœur, et de prélever une taxe de dix mille livres pour le sieur de Saint-Quentin, son premier écuyer. Ce traitement dut paraître doux aux habitants, qui savaient à quels excès se portaient d'Épernon et les troupes auxquelles il commandait.

Le marquis de Sauvebœuf fit arrêter Beaupuy, et lui eût fait subir le supplice des traîtres, si le marquis de Théobon n'eût intercédé pour lui et n'eût obtenu sa grâce du Parlement et des Chambres assemblées (1).

(1) Fonteneil, *Histoire des mouvements de Bordeaux*, t. I, p. 390 et suiv. — La Colonie, *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, t. II, p. 404. — *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 58 et suiv.

Pendant les troubles de l'Ormée, au mois de mars 1652, Saint-Macaire était occupé par le comte de Marchin, un des lieutenants du prince de Condé ([1]). Le duc de Candale, qui commandait les troupes royales, reprit la ville, qui, depuis cette époque, a suivi la fortune bonne ou mauvaise de la capitale de la Guienne. Son nom n'a plus brillé dans l'histoire, son influence s'est perdue. La rivière, en s'éloignant du pied de ses murailles, a ruiné une partie de son commerce, et maintenant elle est réduite à l'état de chef-lieu de canton et à une population de 1,500 habitants environ ([2]); mais son église parfaitement conservée, ses vieilles maisons et ses remparts presque détruits, en font une des villes les plus intéressantes de la Gironde, et à ce titre elle mérite l'attention des touristes et des archéologues.

En 1846, la Commission des Monuments historiques de la Gironde a donné, dans le *Compte-Rendu* de ses travaux, une description succincte des trois enceintes qui fortifiaient autrefois la ville de Saint-Macaire, et dont une bonne portion subsiste encore. Je copie textuellement cet excellent travail, dont M. Virac a fourni toutes les notes. J'y ajoute un plan de la ville (Planche LXXXIII), plan qui sera également utile pour les descriptions de détail :

« Aucun document n'a pu servir à préciser l'époque de l'érection des enceintes dont nous » voyons les restes; mais, par induction, nous croyons pouvoir rapporter la date des premiers murs » au XIIe ou au XIIIe siècle.

» *Première enceinte.* — Elle avait à peu près la forme d'un rectangle *(ABCD)*, dont un grand » côté était dirigé parallèlement à la Garonne, c'est-à-dire de l'est à l'ouest.

» Six portes s'ouvraient dans cette enceinte. Au milieu de la face nord, la porte de *Cadillac (F)*; » le changement de direction de la route qui conduit vers la localité a fait donner aujourd'hui à » cette porte le nom de *porte de l'Hôtel-de-Ville;* voûte cintrée en ogive et couronnée d'une tour » carrée à machicoulis. A l'ouest de cette porte, et toujours sur le côté nord, on trouvait, à côté » d'une tour carrée, une seconde porte *(A')* donnant issue à la rue de La Nau. A l'est, la porte » *Yquem (B')* et la porte *Mercadiou (E)*, toutes deux détruites et tirant leur nom : la première, du » nom de la rue qu'elle fermait; la seconde, de la place dont elle était rapprochée. Le côté sud, » bordé par le fleuve, ne présentait aucune issue ([3]). A l'ouest était la porte *Neuve (H)* et la porte » de l'*Hôpital (C)*; le nom de la première indique une construction postérieure au reste des » remparts, et en effet le mur qui l'avoisine semble, par sa conservation, n'avoir pas une antiquité » très reculée. Un titre de 1562 mentionne cette porte sous ce nom. La deuxième porte, détruite » sous l'Empire, rappelle par sa dénomination que, jusqu'en 1793, l'hôpital de cette localité occupait » un local voisin, appartenant aujourd'hui à M. Destrilles. »

M. Virac décrit de la manière suivante le tracé des murs, en le rapportant aux rues actuelles :

« Cette première enceinte partait d'un coude *(A)* que forme la rue du *Port-Nava,* près de » l'emplacement où existait, il y a une vingtaine d'années encore, la maison appelée du *Gouverneur.* » Elle se dirigeait vers le nord en traversant les jardins de la maison Boinard, appartenant autrefois » à la famille Spens de Lancre, et venait joindre la porte de *Mercadiou,* placée presque à l'extré- » mité occidentale de la rue du Turon. De là, elle venait, en formant presque tout le côté est de la

([1]) Balthazar, *Histoire de la guerre de Guienne,* édition elzévirienne, p. 325. — ([2]) Depuis trois ans, le périmètre du territoire de Saint-Macaire s'est agrandi par l'annexion d'une partie de celui du Pian. — ([3]) Nous verrons plus bas qu'il y a une légère erreur dans cette assertion.

» rue de l'*Echelle,* jusqu'à la porte et à l'entrée de la rue Yquem. De cette porte, et après avoir » contourné la maison Baritault, aujourd'hui possédée par les sieurs Boirac et Sieuzac, elle suivait » la direction du levant au couchant, et, garantie par un fossé, les emplacements consacrés aux » allées ou promenades publiques, autrefois les *boulevards.* Dans la partie où le mur prenait la » direction du levant au couchant, on trouvait la porte-tour de *Cadillac* ou de l'*Hôtel-de-Ville,* la » tour qui était près de la maison et dans le jardin Ducaule, à un angle de la rue des Pommiers, et » la tour carrée qui était à l'extrémité de la petite rue de La Nau, actuellement prolongée sur le » sol de l'ancien fossé jusqu'à l'allée. A l'angle du clos de La Nau, le mur changeait de direction » et allait du nord au sud-ouest. C'était dans cette dernière partie qu'était pratiquée la porte de » l'*Hôpital,* au lieu où est à présent l'entrée occidentale de la rue de La Nau. De ce point, il » suivait, toujours garanti par un fossé et allant de l'ouest au sud-est, le chemin ou la rue dont le » midi est garni de maisons, mais dont le nord n'offre que des jardins; rue innommée, mais qui » prenait naissance à l'extrémité nord de celle de la *Carreyrosse,* et arrivait à la porte Neuve. Là, » il était flanqué d'une tour construite à peu de distance et à l'ouest de cette porte; puis, après » avoir suivi sur un petit espace la même direction, il tournait vers le sud et venait joindre le » château, à l'un des angles du jardin l'*Huile;* jardin établi depuis de nombreuses années sur » l'emplacement des fossés de la ville et du château. Au midi, le rocher escarpé sur lequel est » assise la ville, lui servait de défense. La Garonne passant anciennement au pied de ce rocher, la » garantissait aussi contre toute suprise. Un impasse existait encore, il y a dix à douze ans, entre » le jardin de l'ancien prieuré et le jardin de la maison de l'école, et conduisait à un balcon appelé » la *guérite (Z).* Nulle part, la sentinelle ne pouvait être mieux placée pour surveiller les abords » de la place.

» La plus grande longueur de cette enceinte était de 382 mètres, de la porte du Mercadiou à » celle de l'Hôpital, et sa plus grande largeur de 190 mètres, depuis l'ancien prieuré des Jésuites » jusqu'à la porte de Cadillac ou de l'Hôtel-de-Ville; son développement, de 1,020 mètres; sa » surface, de 5 hectares 40 ares.

» La hauteur des courtines était de 10 mètres environ; leur sommet était couronné de créneaux » avec meurtrières, mais sans machicoulis; des consoles servaient seulement à augmenter la largeur » du parapet. L'entretien des murs était, d'après les délibérations du corps municipal, à la charge » des habitants.

» Le donjon de cette place en occupait l'angle sud-ouest, d'où il dominait à la fois la ville et » la rivière. On ne possède pas de dessin de ce monument » (j'en ai trouvé deux, en voici un, et » l'autre est gravé dans la Planche LXXXIV; je les dois à l'obligeance de M. Deney, instituteur au Pian); « mais M. Jouannet, qui en avait vu les ruines, en » donne la description : « Le château, disait cet antiquaire, n'offre » que des ruines, au milieu desquelles s'élève un donjon ou massif » quadrilatère entr'ouvert de toutes parts, et dont les murs, épais » de 3 mètres et fortement cimentés, ont résisté à tous les efforts » qu'on a faits pour les détruire. Ces ruines, d'un effet assez pitto- » resque, laissent voir, dans ce qui reste des voûtes, un genre » de construction très ancien. » La démolition de ce fort fut » prescrite en 1626 par le corps de ville, et effectuée la même année par le capitaine Rochebrun, » commis à ce travail par le duc d'Épernon.



» Un procès-verbal d'arpentement dressé le 9 avril 1627 assigne les superficies suivantes :

» 1° Au château, y compris ses fossés, 1 journal 1 latte, ou 30 ares; 2° au ravelin [1] 8 toises » 2 pieds, ou 32 mètres carrés; 3° au donjon et aux ruines laissées alors debout, 1 latte 2/3, ou » 3 ares 83 centiares; 4° au jardin, au-delà du chemin qui le séparait du château et qui conduisait » de l'église à la Porte-Neuve, 4 lattes 1/3, ou dix ares.

» La destruction de la partie du donjon laissée debout fut opérée au mois de février 1837.

» Sur les autres points du circuit, la muraille était défendue par les tours rondes déjà men- » tionnées, voûtées en ogive à nervures saillantes, et percées de meurtrières. Trois de ces tours, » vers le nord-ouest, étaient accompagnées de petites portes ou poternes qui ménageaient des » issues aux rues y aboutissant.

» *Deuxième enceinte.* — Le premier agrandissement qui eut lieu eut pour but d'incorporer à » la ville le faubourg dit du *Turon,* qui s'était formé à l'est de la première enceinte [2]; il réunit » à la ville une surface de 1 hectare 23 ares, enveloppée par une ligne de 450 mètres, ayant à peu » près la forme d'un trapèze.

» La porte *Mercadiou* établissait la communication entre la ville et ce nouveau quartier, et la » porte *Turon,* distante de la première de 130 mètres, donnait sur la campagne, où une tour carrée » la protégeait extérieurement au nord. Cette porte était pour ainsi dire quadruple; elle était » précédée du côté de la ville de trois autres, dont deux ont disparu; la dernière, à l'in- » térieur *(R),* à cintre ogival, surmontée d'une tour carrée crénelée, existe toujours, et la » municipalité de Saint-Macaire, en l'aliénant au sieur Jean Dagut, il y a vingt-cinq ou vingt-six ans, » imposa à ce dernier l'obligation, non-seulement de la laisser toujours subsister, mais encore de » n'y rien changer, et de la réparer quand il serait besoin. Les deux premiers portails ont été » démolis avant la Révolution : tout le reste existe encore.

» Une dernière porte était établie à côté de la tour de la rue Portette *(U'),* nom qui rappelle sans » doute l'existence d'une poterne.

» La deuxième enceinte du *Turon,* dit M. Virac, partait du coude de la rue du Port-Nava, » suivait la déclivité du rocher, le long de l'ancien lit de la Garonne, jusqu'à la fontaine et au lavoir » du Turon *(T);* là étaient les quatre portes, et se trouve encore la tour carrée du même nom. De » ce point, le mur se dirigeait vers le nord jusqu'à un autre point, qu'il serait maintenant difficile » de déterminer, le *Palais* ou la maison Savignac, sa chapelle *(U)* et ses jardins ayant été établis » au commencement du XVIIe siècle sur cette partie de l'enceinte. De là, la muraille garantie d'un » fossé se dirigeait en ligne droite, du levant au couchant, jusqu'à la rue de l'Échelle, ou, pour » mieux dire, jusqu'à la première enceinte. Vers la moitié, une tour la flanquait à l'extrémité nord » de la rue de la *Portette,* rue à présent prolongée par le remblai du fossé jusqu'au chemin qui » sépare Saint-Macaire du Pian.

» *Troisième enceinte.* — Peu de temps après la réunion à la ville du faubourg du *Turon,* un » autre faubourg à l'est, celui de Rendesse, fut de même enveloppé dans une ligne murale qui le » joignit à la ville. Sa surface est de 94 ares; la longueur développée de son enceinte, de » 450 mètres. C'est probablement à l'époque de l'érection de ces murs que fut percée, dans la » première enceinte, la *Porte-Neuve* [2] qui communique avec ce faubourg. A son extrémité occi- » dentale, on pratiqua une porte donnant sur la campagne, et qui dut vraisemblablement porter le

[1] La barbacane, probablement. — [2] Les caractères architectoniques ne donnent pas de différence de date entre la seconde et la troisième enceinte. — [2] Je crois le mur qu'elle traverse d'une date plus récente.

» nom de *porte Rendesse (V)*; aujourd'hui, elle est appelée *porte Dumas,* du nom d'un propriétaire » voisin, et surmontée d'une tour carrée, crénelée, cintrée en ogive.

» La troisième enceinte de *Rendesse* partait de la porte de l'*Hôpital* et se dirigeait en ligne » droite vers le sud-ouest, sur l'angle où était la porte d'entrée sur le quai de Rendesse. De cette » porte, elle suivait l'ancien lit de la Garonne, et remontant vers le château, venait se joindre à » cette fortification. Deux issues au moins y avaient été ménagées : l'une vis-à-vis la petite rue de » *Corne (V'),* et la seconde correspondant à la rue des *Clotes (D').* »

Cette description, à laquelle je n'ai ajouté que quelques lettres correspondant à celles du plan, est d'une grande exactitude. Je passe aux détails. Entre le point *A*, angle sud-est de la première enceinte, sur le bord du rocher qui dominait la Garonne lorsqu'elle passait au pied de la ville, et la porte *Mercadiou (E),* on ne trouve que des restes de murailles, et, au coin d'une maison servant actuellement de gendarmerie, un gros contre-fort saillant qui doit être du XV[e] siècle.

On ne voit de la porte Mercadiou que les arrachements des arceaux qui la recouvraient; elle paraît avoir été rebâtie à la fin du XIII[e] ou au commencement du XIV[e], si l'on peut se fier au petit nombre de caractères architectoniques encore existants.

De la porte Mercadiou jusqu'à celle qui était à l'extrémité orientale de la rue Yquem, on ne rencontre rien d'intéressant. Cette dernière porte est détruite. On voit encore les arrachements des arceaux et des moulures, qui me paraissent contemporains de la porte précédente. Le couloir était surmonté d'une tour, ou du moins d'une chambre d'où l'on défendait la porte. A côté, s'élève une maison plus belle que les maisons voisines, et qui doit avoir été construite exprès pour protéger et la porte et l'angle nord-est de l'enceinte (Planche LXXXV). Il est à remarquer que toutes les portes sont avoisinées de maisons de plus fière apparence que celles qui garnissent les autres parties des remparts ou qui sont disséminées dans l'intérieur de la ville. Celle-ci porte le nom de *maison Baritault,* et n'est caractérisée à l'extérieur que par un gros contre-fort et quelques petites ouvertures qui paraissent romanes. Du côté de la ville, elle n'était éclairée, au rez-de-chaussée qui longeait le couloir de la porte, que par une petite fenêtre carrée; mais le premier étage recevait la lumière par deux fenêtres ogivales, divisées chacune par un meneau ou deux ouvertures subtrilobées surmontées d'une rose tréflée : chaque fenêtre est recouverte par une archivolte ogivale.

L'entrée de cette maison, dont le rez-de-chaussée paraît avoir été voûté, était dans une cour séparée de la rue par un mur épais percé de deux portes ogivales : l'une pour les charrettes, et l'autre pour les piétons. A côté de la grande porte est une petite fenêtre ogivale subtrilobée, qui devait servir à reconnaître ceux qui se présentaient. Des créneaux paraissent avoir existé sur le sommet du mur de cette cour, en avant d'un chemin de ronde porté sur console, du côté de l'intérieur. Une charmante corniche le couronne du côté de la rue.

Le sommet de la maison a été abattu. Cependant, il reste encore dans le haut du mur des gargouilles qui font supposer qu'un pignon aigu s'élevait du côté de la rue.

A partir de l'angle nord est *(B)* jusqu'à la porte de l'Hôtel-de-Ville, de Cadillac ou de l'Horloge, car elle porte ces trois noms *(F),* les murs sont sans intérêt. On y remarque cependant des consoles à l'extérieur, qui ne servaient qu'à élargir le chemin de ronde, mais qui n'ont jamais dû supporter des machicoulis. Ce couronnement gracieux des murs des XIV[e] et XV[e] siècles ne paraît pas avoir été employé sur ceux de Saint-Macaire, dont l'épaisseur ne dépasse guère 1 mètre.

La porte de Cadillac est la seule qui ait conservé son couronnement, formant moucharabys

au-dessus de l'entrée (Planche LXXXV). Cette porte s'ouvre dans une tour bâtie sur un plan barlong, dont les petits côtés font suite aux courtines qui l'avoisinent. Je crois que l'ouverture extérieure des couloirs a été exhaussée, et que, primitivement, elle ressemblait à presque toutes les portes de l'époque pendant laquelle elle a été restaurée, vers la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire que l'arc extérieur se trouvait plus bas que la voûte du couloir qui passe sous la tour. Les contreforts plats qui s'avancent sur les angles extérieurs présentent un caractère roman qui fait supposer que le soubassement de cette tour est du temps de la première enceinte, du XIIe siècle.

Autrefois, on pénétrait dans le premier étage par le chemin de ronde, au-dessus des courtines. On y entre maintenant par une ouverture moderne, percée du côté sud-ouest dans une des chambres de l'Hôtel-de-Ville, situé dans une ancienne grande maison, à l'ouest de la tour. Les portes, au-dessus des courtines, sont à linteau droit. En outre, une espèce de porte-fenêtre, à linteau sur console, donne dans le vide du côté de la rue; on y arrivait au moyen d'une échelle. L'intérieur de cette tour a 4^{m}60 de long sur 1^{m}72 de large, et se compose de trois étages séparés par des planchers portés sur des consoles en pierre. Les portes et les fenêtres sont toutes à linteau droit; quelques-uns de ces linteaux sont supportés par des consoles. Une horloge a été établie au troisième étage. A la hauteur du sol de cet étage, s'avance, sur toute la façade de la tour, un moucharabys porté par dix consoles à trois assises.

A partir de la porte de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à l'angle *C* de la première enceinte, il ne reste plus que quelques pans de murs insignifiants. On ne voit rien des deux tours qui s'y trouvaient, ni des poternes protégées par ces tours. On rencontre cependant, à l'extrémité de la rue de La Nau, une vieille maison dont les ouvertures apparentes présentent une portion d'arc bombé, suivi d'un arc ogival; puis, entre le bout de la rue de La Nau et la porte de l'*Hôpital* qui est à l'angle *C,* au milieu du clos dit *de La Nau,* une grande maison *(G)* avec portes, fenêtres et cheminées du commencement du XIVe siècle ou de la fin du XIIIe; on l'appelle *maison noble de La Nau;* on y remarque, dans le mur, une armoire ogivale divisée par deux meneaux qui se coupent en croix et qui servaient à assujétir les fermetures.

Nous avons eu l'occasion de signaler plusieurs membres de la famille de La Nau dans la notice sur la ville. Cette maison appartenait en 1688 à Raymond Dureband. En 1406, un Guillaume de La Nau était notaire à Saint-Macaire. En 1771, M. Pierre-François-Joseph de Spens de Lancre, président à mortier, était seigneur de La Nau. La porte de l'Hôpital est si bien détruite qu'on ne peut se rendre compte de son plan; cependant, on voit encore, dans une maison voisine, une meurtrière dans le caractère de celles du XIVe siècle, et chargée de surveiller les fossés qui précèdent les murs du sud. Il devait donc y avoir à l'angle une tour saillante; la porte ne pouvant passer sous cette tour, s'ouvrait à côté dans la courtine, comme à Rauzan, ou entre deux tours saillantes, comme cela se pratiquait assez souvent.

De l'angle *C* à la *Porte-Neuve (H),* entièrement détruite, on trouve une courtine bâtie en ligne à peu près droite et protégée dans son milieu par une tour saillante dont on ne voit plus que les arrachements. Cette courtine est bien conservée; le sommet est crénelé et les merlons fort larges sont percés de meurtrières en double croix. La porte est entièrement détruite. Cette courtine ne paraît pas aussi ancienne que le reste des remparts. Elle a dû être faite à la fin du XIVe siècle. Je trouve en effet, dans le *Catalogue des Rôles gascons,* qu'en 1382-83, et le 16 juin, Richard II, roi d'Angleterre, accorde un secours à Bernard Mountet, chevalier, pour réparer les murs de Saint-Macaire. Cette ville avait beaucoup souffert lors du siége de 1377. Cette courtine, étant près

du château, fut vigoureusement attaquée, et dut être plus maltraitée que le reste des remparts. Cependant ceci n'est qu'une simple conjecture basée sur les caractères architectoniques et l'épithète de *Neuve*, qui est restée à la porte.

Après cette porte, le mur s'avance encore de quelques mètres jusqu'à la rencontre du château *D*, dont on ne voit plus que le soubassement des murs du côté occidental; ces murs sont fort larges et construits en petit appareil, lié par un mortier aussi dur que la pierre. Ce mode de construction, qui a été dans notre pays employé, surtout dans les constructions religieuses, jusqu'à la fin du XI[e] siècle, rappelle le petit appareil romain, abstraction faite des rangs de briques [1]. Le donjon (voir *supra*, page 121), par son plan carré ou barlong, ses contre-forts plats et son mode de construction, me rappelle ceux qu'on fait remonter au XI[e] siècle. Le château ne se composait pas du donjon seulement : « Partie du vieux prieuré, dit M. Jouannet [2], et le jardin où l'on a découvert les mosaïques, » étaient une dépendance de ce vieux château. » On trouve en effet, dans l'angle sud-est, un arrachement de mur contemporain du donjon, et qui se dirigeait vers l'est dans le jardin du prieuré : c'était évidemment une courtine qui se reliait au donjon, et dont on voit encore une petite portion, devant laquelle on a construit au XIV[e] siècle un mur à contre-forts carrés (Planche LXXXIV). Si cette citadelle avait la proportion d'un château ordinaire, elle devait occuper au moins tout l'emplacement renfermé entre la place de l'église et la rue qui, de cette place, se dirige vers la Porte-Neuve. Il devait même y avoir une barbacane de ce côté jusqu'à l'entrée de la rue d'Aulède; car si l'on en croit une charte octroyée par un Guillaume, duc d'Aquitaine, à un membre de la famille d'Aulède, le château et même la ville de Saint-Macaire s'appelaient alors Aulède [3]. D'après la même charte, datée de 1027, le duc Guillaume adopte Frédérik d'Aulède, fils d'Alexandre d'Aulède, qui avait été tué en combattant pour lui, et veut que le château d'Aulède, qui avait été ravagé et ruiné par les Normands, soit réparé à ses frais. Cette charte, qui ne paraît pas avoir tous les caractères d'une parfaite authenticité, donne cependant à la reconstruction du château une date qui s'accorde avec ses caractères architectoniques. Les soubassements paraissent antérieurs au XI[e] siècle et le donjon doit être de cette époque. La rue qui porte le nom d'Aulède est en face de la Porte-Neuve et près du château. Ce pan de mur ruiné dont j'ai parlé tout à l'heure devait recouvrir une poterne, qui s'ouvrait par conséquent à côté du donjon; de là, un escalier en zigzag (voir la vue du château et le plan général de la ville) descendait sur le bord de l'eau; il devait aboutir à une tour carrée, crénelée, démolie depuis peu d'années, et qui s'avançait dans le fleuve au pied du château. Cette tour, appelée *la Trompe*, devait être une barbacane dans le genre de celle qui se voyait autrefois sous le château de Carcassonne. Outre la protection qu'elle accordait au château de ce côté, les gardes qui y étaient postés voyaient de loin les embarcations qui remontaient ou descendaient le fleuve. Plus tard, on a ajouté au donjon quelques bâtisses sur la déclivité du coteau.

La ville était protégée, au nord et à l'ouest, par de larges fossés dont on peut en certains endroits mesurer encore la largeur, mais non la profondeur; ils sont occupés par des jardins, des maisons ou des promenades. J'ai tout lieu de croire que les portes étaient précédées de barrières et de barbacanes. Il est difficile de voir si des fossés protégeaient également le côté oriental, où d'ailleurs la pente du coteau était assez rapide; c'est cependant assez probable.

La portion des remparts qui longe l'ancien lit de la rivière est fort intéressante, et surtout très

(1) M. Ferbos, maire de Saint-Macaire, m'a assuré y avoir vu des portions bâties en appareil disposé en feuilles de fougères. — (2) *Statistique de la Gironde*, t. II, 1[re] partie, p. 72. — (3) Archives de M. Trapaud de Colombe.

pittoresque. Les murs ont été bâtis sur le sommet des rochers, dont ils ont suivi les sinuosités, tout en conservant des sections à peu près droites; ils sont garnis de contre-forts, les uns plats dans les portions les plus anciennes, les autres à peu près carrés dans les endroits qui ont été réparés au XIVe siècle. Lorsque le rocher présentait des anfractuosités trop profondes ou des grottes qui pouvaient compromettre la solidité des remparts, on les remplissait par des massifs de maçonneries.

Les murs du château, à partir du donjon, ne suivaient pas, je crois, exactement la direction des murs actuels, qui me paraissent avoir été construits quelques mètres en avant. Ces murs, bâtis au XIVe siècle, étaient percés, dans le haut, de fenêtres très étroites éclairant des salles basses, et d'une espèce de poterne en plein-cintre où l'on ne pouvait atteindre qu'au moyen d'une échelle. Les contre-forts étaient surmontés d'échauguettes qui faisaient l'office de tours; là, toutes les défenses étaient portées au sommet des murs, où l'on aperçoit des corbeaux qui servaient à établir des hourds. D'autres contre-forts sont d'une date encore plus moderne. Derrière eux s'étend actuellement le jardin de l'ancien couvent des Jésuites *(IJ)*, qui occupe, comme nous l'avons dit plus haut, l'emplacement de la cour du château; l'autre côté est clos par les granges et les celliers, grand bâtiment sans ornement, dont les portes en plein-cintre ont sur la clef de leur archivolte les monogrammes de la sainte Vierge et de Jésus-Christ.

L'extrémité orientale de ce jardin est occupée par la cure; là, le mur tourne brusquement à angle droit et fait une saillie d'environ 6 mètres vers le sud, puis reprend en ligne presque droite la direction de l'est. A 60 mètres environ de cet angle, le mur forme un autre angle droit et recule de nouveau de 6 mètres vers le nord. Des contre-forts assez saillants, de *J* en *K*, moins saillants, de *K* en *L*, soutiennent cette portion de murailles, qui sont les plus intéressantes de toute l'enceinte et méritent une étude particulière.

Les murs formant l'angle saillant de l'ouest (Planches LXXXIII, n° 6, et LXXXVI) sont contre-boutés par deux contre-forts, dont l'un, celui qui s'avance vers le sud, était surmonté d'une guérite hexagone servant en même temps d'échauguette et de latrines. Une des faces de l'hexagone est formée par la façade du contre-fort; les deux autres s'appuient sur des arcs ogivaux bandés : l'un, de la façade du contre-fort à la courtine du côté de l'est, et l'autre, de la même façade à celle du contre-fort tourné vers l'ouest. Rien n'indique que ces murs aient été plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui; cependant, ils ont eu très probablement des créneaux, mais pas de machicoulis : des hourds supportés par deux rangs de corbeaux en tenaient lieu. Derrière ces murs, on trouve les remparts primitifs de la ville.

Je reviendrai sur cette portion des fortifications en parlant du prieuré dont elles font partie.

En continuant vers l'est, le mur est renforcé de distance en distance par des contre-forts plats, jusqu'à la rencontre d'un angle saillant, à l'extrémité duquel s'avance une échauguette appelée la *guérite (Z)*, dans laquelle on arrivait par un long et étroit corridor entre deux murs très élevés. Elle protégeait le passage extérieur d'une poterne ouverte au-dessous du château de *Tarde (M)*, dont les soubassements paraissent romans. Le couloir, qui, du bas du rocher et probablement du bord de l'eau, montait à cette poterne, était très rapide, coudé en plusieurs angles droits, passait sous des portes fortifiées, et longeait, supporté par de grandes arcades, les murs qui, dans cette partie, ont les caractères de ceux élevés au XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. Tout cela est maintenant bien dégradé; mais cependant on peut encore suivre à peu près les anciennes dispositions.

Ce château de Tarde a été presque entièrement rebâti : d'abord, au commencement du XVIe siècle, époque où l'on a fait la tour de l'escalier, qui ne diffère en rien de ceux de ce temps; puis, à la fin du même siècle, où l'on a bâti une portion des logements et refait la porte d'entrée, dont cependant l'archivolte supérieure en plein-cintre paraît être du XIIIe siècle. Le soubassement de la tour qui est à côté de la porte doit être roman. Les ferrures de cette porte sont ornées de charmantes gravures.

Directement au-dessous du château, on descend sur une terrasse où se trouvent des chambres basses voûtées, espèces de casemates que je ne crois pas très anciennes. Cette terrasse et le mur d'enceinte, sans caractère, se continuent jusqu'à la rencontre de l'angle sud-est. En face de cet angle, on trouve encore une autre poterne qui n'a aucun caractère d'ancienneté.

La cité primitive occupait donc le point culminant de cette rive de la Garonne. C'était un plateau de rochers de 382 mètres de long, qu'on avait réduit à 190 mètres de large en creusant un fossé qui protégeait la ville du côté opposé à la rivière. Cette enceinte ne suffisant pas, il fallut l'agrandir plus tard à droite et à gauche.

Deuxième enceinte. — A partir du point *A*, et en se dirigeant vers l'angle sud-est du faubourg du Turon, on rencontre une fontaine et un lavoir en *N*, et près de là, une poterne à laquelle il est difficile d'assigner une date; j'en crois cependant l'origine ancienne, à cause de la fontaine, qu'on devait nécessairement utiliser, et la présence de deux lignes de murs, dont le plus éloigné de la ville prend du niveau de l'ancien lit de la rivière, disposition qui a été observée devant les autres poternes. Ce mur est surmonté d'une terrasse supportée par des arcs de décharge ogivaux. Ces sortes de lices rendaient l'abord très difficile pour un assaillant du côté de la rivière. Les maisons *O* et *P* paraissent avoir été des tours, bien défigurées maintenant. A côté de la tour *P* a existé une poterne. En *Q* est une autre tour, dans le mur de laquelle on voit des meurtrières cruciformes usitées au commencement du XIVe siècle. Cette tour fait partie d'une grande maison qui protégeait la porte du *Turon (R)*. Une autre grande maison, du commencement du XIVe siècle aussi, est située au nord de cette porte, contre laquelle elle s'appuyait.

La porte du *Turon* (Planche LXXXV), dont tous les caractères appartiennent à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, s'ouvre à l'extrémité orientale de la rue du même nom, entre deux maisons dont les murs, aussi anciens que la porte elle-même, sont percés d'ouvertures de toutes les époques. Elle est formée de deux arcs ogivaux, l'un s'ouvrant à l'intérieur, et l'autre à l'extérieur de la ville; le premier, sous lequel roulaient les vantaux, est bien plus élevé que le second. Il n'y a pas de herse, et les vantaux étaient assujétis au moyen d'une barre qui entrait dans les murs.

Cette porte était protégée par une barbacane, munie elle-même de deux portes : une donne sur la campagne, et l'autre se trouvait en *S*, quelque peu en avant de la porte du Turon. M. Virac nous a assuré l'avoir vue autrefois; il n'en reste que quelques arrachements au nord. De là, un mur du XIVe siècle, percé de meurtrières actuellement murées, se dirige vers le nord. Entre lui et la maison que touche la porte, est un couloir dont le haut a été couvert par un plancher, au-dessus duquel un reste de cheminée indique une habitation.

A 20 mètres environ en avant, s'ouvre la porte de la barbacane. Toute cette barbacane paraît avoir été rebâtie au XVIe siècle sur des fondations du XIVe. La porte est surmontée d'un chemin de ronde crénelé, au bout duquel existait une échauguette sur consoles; son linteau bombé, appareillé en brique, me paraît encore plus moderne, ainsi que la niche de la meurtrière qui est à côté,

dont j'ai figuré la forme extérieure (Planche LXXXIII, n° 4). Les meurtrières qui battaient le côté de la rivière sont semblables à celle-ci. Pour aller de la porte extérieure à la porte *S*, on était obligé de passer entre deux murs; l'un d'eux, celui du sud, est entièrement détruit; l'autre a été refait, vers la fin du XVIe siècle, lorsqu'on a construit l'*hôtel Savignac,* qu'on appelait le *Palais.* Les meurtrières pour armes à feu qui garnissent ce mur sont de très courtes fentes verticales terminées par un orifice circulaire et percées dans une seule pierre (Planche LXXXII, n° 5); leur ébrasement est carré à l'intérieur.

La tour carrée avec base en talus (Planche LXXXVII), qui est au nord de la porte, se compose de deux salles superposées, surmontées d'une terrasse crénelée en partie en brique; les merlons sont percés d'embrasures pour armes à feu. La première salle, à partir du sol, est au niveau du fond des fossés. Sa construction remonte au commencement du XIVe siècle, comme l'indiquent les meurtrières cruciformes. On ne peut plus y pénétrer, parce qu'au XVIe siècle on a établi, derrière le mur d'enceinte, une terrasse pour établir de l'artillerie au niveau du premier étage. A cette époque, on a transformé le premier étage (Planche LXXXIII, n° 3) de cette tour, ainsi que les meurtrières, pour le même usage. On leur a donné la forme de celle que j'ai dessinée (même Planche, n° 4). La porte est précédée d'un pont, qui maintenant n'a plus qu'une petite arche en plein-cintre; mais autrefois ce pont, qui devait avoir un tablier en bois, était divisé en deux par une pile en pierre qui s'élevait au milieu du fossé. Des rainures sur les pieds-droits de la porte prouvent qu'une partie de ce tablier formait pont-levis (voir la Planche LXXXVII, qui donne en même temps la vue de la tour, de la porte et du pont). A partir de cette tour jusqu'à l'angle nord-est *(U),* le mur a été refait au XVIe siècle [1]; il est percé de petites meurtrières pour armes à feu. A l'angle *U* s'élève une tour carrée, percée des mêmes meurtrières, et qui était la chapelle de l'hôtel Savignac. Elle est éclairée au nord par une fenêtre flamboyante. La porte occidentale est surmontée d'un fronton brisé, accompagné de trois niches en coquille.

En avant de cette portion orientale des murs est un fossé peu large, mais assez profond, et près de la porte, la *fontaine et le lavoir du Turon.* On trouve encore des portions des remparts qui, de là, allaient se relier au mur de la première enceinte. Au bout de la rue *Portette (U')* s'ouvrait une porte ogivale à côté d'une tour ronde; il n'y a pas bien longtemps qu'elle a été démolie.

Troisième enceinte. — Cette enceinte, qui est, je crois, contemporaine de celle du faubourg du Turon, enveloppe, à l'ouest de la première enceinte, le faubourg de *Rendesse,* dont la forme est à peu près triangulaire.

A partir de la porte de l'Hôpital *C,* le mur suit une ligne à peu près droite, en se dirigeant vers le sud-ouest. Dans ce parcours, on rencontre une meurtrière cruciforme, à branches pattées. La pointe du triangle est coupée brusquement par un mur qui se dirige vers le sud, sur une longueur de 45 mètres environ. C'est au milieu de ce mur, et en face de la rue de *Rendesse,* que s'ouvre une porte *(V),* qui, suivant M. Virac, devait autrefois s'appeler de Rendesse, et qui maintenant a pris le nom de *Dumas,* son propriétaire. Elle s'ouvre, comme la porte du Turon, sous une tour carrée resserrée entre deux maisons anciennes, mais retouchées à diverses époques (Planche LXXXV). Du côté de la campagne, son ouverture ogivale s'appuie sur des pieds-droits surmontés d'une corniche composée d'un abaque et d'une cymaise. Il n'y a pas de herse; mais à l'intrados de l'arc, on aperçoit un trou carré, qui a sans doute servi d'assommoir. Aucune autre ouverture ne paraît

(1) Vers le milieu du XVIe siècle, les habitants de Saint-Macaire dépensèrent plus de 3,000 livres tournois pour fermer une brèche, réparer les boulevards et faire faire des ponts et des poteaux neufs.

à l'extérieur; ce qui prouve que, comme celle du Turon, elle est massive jusqu'au sommet. Derrière cette arcade extérieure, on trouve le couloir sous lequel roulaient les vantaux; il est très haut et voûté en berceau ogival, dont les sommiers s'appuient sur un bandeau semblable à celui qui reçoit la retombée de l'arcade extérieure. Sous cette voûte, dans le tympan de l'arc extérieur, s'avance une console qui a dû porter une statuette.

A partir de l'angle sud-ouest, au-dessous de cette porte, le mur se dirige vers l'est pour rejoindre, après avoir fait plusieurs zigzags, l'angle du château en *D*. Dans ce parcours, on rencontre plusieurs gros contre-forts qui ne paraissent pas anciens. Là, s'ouvraient deux portes; l'une, au bout de la rue des *Clotes (D')*, est tout à fait ruinée. Au lieu de s'ouvrir perpendiculairement au mur d'enceinte, son ouverture, suivie d'un couloir, lui est parallèle et dirigée vers l'est. De sorte qu'elle était protégée, au sud, par une maison du XVIe siècle, occupant d'anciennes lices, et au nord, par les remparts. La rue qui aboutit à cette poterne est tortueuse, étroite, très raide et interrompue par des marches.

Une autre rue étroite, raide, mais droite, est la rue des *Cornes (V')*, qui du port conduit au milieu de la rue de *Rendesse*. Elle était interrompue par trois portes : deux existent encore. Celle qui s'ouvrait dans le mur d'enceinte, près de la rivière, a disparu avec ce mur; elle devait être bien entourée, car il n'était pas dans les habitudes des ingénieurs du moyen âge de laisser une ouverture dans une muraille sans la bien fortifier. La seconde porte interrompait le milieu de la rue par un arceau en plein-cintre. La troisième, ogivale, bordait la rue de Rendesse. Nous avons vu plus haut, page 119, que, durant la Fronde, les ennemis furent introduits dans la ville par la *porte de la Rivière*. On ne connaît plus de porte de ce nom à Saint-Macaire, mais je crois que c'est celle qui était située au bout de la rue des Cornes qui portait ce nom.

Maison Messidan (Planche LXXXVIII). — Entre les deux portes encore debout de la rue des Cornes, s'élève une magnifique maison (X) qui doit dater de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe; elle a été tellement défigurée par les divers locataires qui s'y sont succédé, qu'il est impossible de voir ce qu'elle était à l'intérieur. Les portes et les fenêtres ogivales ou d'autres formes ont été murées, démurées et remurées, défigurées au point que ce n'est qu'avec beaucoup d'attention qu'on les retrouve sous des couches de mortier ou de badigeon. Du côté sud, la maison a été démolie, et laisse voir deux étages de grandes arcades ogivales qui, accompagnées des ruines et des vieilles baraques qui les avoisinent, font un effet remarquablement pittoresque.

Ce que cette maison renferme maintenant de plus curieux et d'admirablement conservé, c'est une salle souterraine qui a dû servir de cave; en voici le plan. (La vue perspective est dessinée Planche LXXXIX.) Elle se compose, comme on le voit sur le plan, de deux nefs de trois travées chacune, séparées, au centre, par des piliers octogones, et, dans les côtés, par des pilastres engagés recevant la retombée des arêtes des voûtes. Ces voûtes ogivales, parfaitement construites en moellons carrés



piqués, comme le reste de la maison, n'ont ni nervures ni arcs doubleaux. Les piliers ont de hauteur, y compris la base et le chapiteau, 1^m^75; le chapiteau et le tailloir, 0^m^32; la base, sans le socle qui est enfoui dans le sol, 0^m^13. Le diamètre des piliers est de 0^m^25. La hauteur des voûtes jusqu'au sol actuel est de 3^m^35. La longueur de la salle au milieu est de 13 mètres, et sa largeur de 5^m^90. Au sud est une petite porte ogivale dont le seuil est plus élevé que l'intérieur de la cave, dans laquelle on descend par quelques marches. La porte extérieure s'ouvre sous deux

arcs bombés, celui de l'extérieur plus bas que celui de l'intérieur, sous lequel roulaient les vantaux de la porte. Une fenêtre éclaire la travée du milieu, et une autre celle du fond. Toutes deux s'ouvrent du même coté que la porte. L'ouverture est à sections droites, et plus large que haute à l'extérieur; l'intérieur très évasé est recouvert d'un cintre bombé.

Le *Mercadiou* ou *place du Marché*. — Le marché de Saint-Macaire rappelle ces places carrées que l'on établissait au milieu des *bastides* construites dans le cours des XIIIe et XIVe siècles ([1]). Seulement celle-ci, prise dans une ville déjà ancienne alors, n'a pu recevoir la forme parfaite de celle des bastides; mais elle remplissait exactement le même rôle. Presque toutes les maisons de cette place, une des plus pittoresques que je connaisse (Planche LXXXX) et qui l'était encore davantage il y a quelques années, ont un caractère d'ancienneté. Il y en a de la fin du XVIe siècle, de la Renaissance, du XVe et du XIVe siècle. Trois de cette dernière époque se trouvent sur le côté méridional de la place; elles sont reconnaissables à leurs fenêtres subtrilobées et aux moulures de leurs cordons et corniches; elles s'élèvent sur des arcades ogivales, les plus anciennes du marché. Une autre de même époque se trouve à l'extrémité orientale; elle a été remaniée plusieurs fois. Les fenêtres, dont les bandeaux au-dessous des alléges sont sculptés, et une porte en accolade, sont du XVe siècle. Plusieurs autres restaurations sont encore plus récentes. Les arcades de la place ont également subi bien des modifications, et plusieurs ont été détruites.

Maisons anciennes. — Il existe encore dans Saint-Macaire plusieurs autres maisons dignes d'intérêt : une d'elles, placée dans la rue de *Lourdeduy* ([2]) (*Y* du plan d'ensemble), se composait d'un rez-de-chaussée surmonté d'un ou deux étages; le premier seul existe actuellement. Son plan est un carré long dont un des petits côtés donne sur la rue et forme la façade, et l'autre donne maintenant dans un jardin. Cette maison était séparée de ses voisines par une *andronne*. Au rez-de-chaussée (Planche LXXXIX), il existe trois ouvertures sur la rue. Ce sont d'abord deux grandes portes ogivales (une d'elles a été dénaturée) qui devaient servir d'entrée à une boutique, un magasin; la troisième est une petite porte, également ogivale : c'était l'entrée de la maison. Un bandeau, formé de moulures élégantes, sépare le rez-de-chaussée du premier, et sert d'appui aux trois fenêtres ogivales de cet étage; celle du milieu recouvre deux baies subtrilobées surmontées d'un oculus trilobé; les deux autres n'ont qu'une ouverture trilobée. Les embrasures des portes et des fenêtres sont voûtées en cintre bombé.

Cette maison n'a jamais été autre chose qu'une maison, et non une très ancienne église, comme on me l'a assuré à Saint-Macaire. Construite dans le commencement du XIVe siècle, elle renferme tout ce qui constitue une maison : premier étage séparé du rez-de-chaussée par un plancher porté sur des corbeaux en pierre, cheminées et éviers à chaque étage; l'évier a certains rapports avec celui du moulin de Labarthe (vol. I, p. 35). Du côté du jardin, la maison n'offre rien d'intéressant, et là n'a qu'une porte et une fenêtre. Des corbeaux en pierre s'avancent sur la façade de la rue : les uns bien au-dessus des portes et un peu au-dessous du bandeau, les autres au niveau de la clef des petites fenêtres du premier. Ils devaient servir à établir des auvents et des rideaux pour garantir de la pluie et du soleil. Chaque étage paraît avoir été divisé en deux appartements par une cloison dont on voit encore les arrachements.

Dans la rue des *Bans*, en *W*, existe une autre maison, également du XIVe siècle, dont l'intérieur n'offre plus d'intérêt; mais sa façade sur la rue est percée au rez-de-chaussée de grandes ouvertures

([1]) Voir le plan de Sauveterre, vol. I, page 49. — ([2]) Trompé autrefois par de faux renseignements, j'avais appelé cette rue : *rue des Bans*.

ogivales, au premier de fenêtres qui ont été dénaturées, et au second d'une galerie de machicoulis sur trois assises de consoles ; c'était une maison-forte dans l'intérieur de la ville.

Sur la place, où débouchent les rues *Daulède* et de *La Nau,* entre ces deux rues et en face de la *Porte-Neuve (H),* existe une grande maison dont les fenêtres sont subtrilobées. On trouve encore dans toute la ville une certaine quantité d'autres maisons qui offrent de l'intérêt, moins cependant, je crois, que celles dont je viens de parler. Toutes ces maisons donnent une idée de ce qu'étaient les habitations de Saint-Macaire pendant les XIIIe et XIVe siècles, époque la plus brillante de l'existence de cette petite ville.

Le *prieuré* (Planche LXXXVI). — Avant de parler de la magnifique église de Saint-Macaire, il est bon de décrire le couvent dont elle fait partie, parce que ses murs, garnis de contre-forts, faisaient au sud partie des fortifications de la ville. Primitivement, ce couvent ne devait s'étendre que depuis la guérite *Z* (plan d'ensemble) jusqu'au château, vers le point *J;* c'est probablement lors de la démolition de ce château, en 1626, que le couvent s'étendit jusqu'au point *I.* Depuis peu de temps il était passé du monastère de Sainte-Croix dans les mains des Jésuites de Bordeaux [1]. C'est à ces derniers qu'on doit le grand bâtiment longeant la rue qui de l'église aboutit à la Porte-Neuve *(H).* Les bâtiments du couvent primitif n'ont dû occuper que l'emplacement compris entre les points *J* et *Z.* Il ne reste plus de ce couvent, habité maintenant par un tonnelier, que la galerie méridionale du cloître *(A'B)* (Planche LXXXIII, plan de détail ; les lignes ponctuées indiquent les portions complétement détruites), avec les colonnettes et les arcades qui la séparaient du préau, et l'ancien réfectoire *(C'D').* La sacristie et la salle capitulaire devaient se trouver en *E.* La porte *F* servait à passer de la sacristie dans l'église ; en *G* était la cuisine ; en *H* les bâtiments où l'on recevait les étrangers. L'église bordait la galerie septentrionale. Les dispositions générales de ce couvent étaient les mêmes que celles des autres monastères du moyen âge, lorsque les accidents du terrain ne forçaient pas à en prendre de différentes. Ici, l'emplacement se trouvant fort étroit, on a été obligé de donner au cloître un plan barlong au lieu de le faire carré, comme c'était l'habitude ; et, de plus, on a bâti, en avant du mur d'enceinte roman de la ville, une muraille épaisse garnie de gros contre-forts. C'est entre ces deux murs que se trouvent les bâtiments du sud et les caves. Les galeries étaient séparées du préau par neuf arcs en plein-cintre, retombant sur des colonnettes disposées par deux ou par quatre. Aux angles, elles sont au nombre de neuf sur trois rangs ; ceci pour les grands côtés. Il n'y avait très probablement que six arcs sur les petits côtés. Il existe encore vers le milieu du préau un puits très profond.

Une galerie en bois, des hourds probablement, couverte par un appentis, et qui se voyait encore il n'y a pas longtemps, s'appuyait sur les contre-forts extérieurs et servait de défense et de promenoir en même temps; on y arrivait par deux portes *(K* et *L).* Dans le même mur s'ouvrent des fenêtres munies de bancs dans les embrasures, et un évier. La plupart de ces fenêtres ont été restaurées au XVe siècle. A l'est est une cheminée dont le contre-cœur est semi-circulaire. A côté s'ouvre une porte ogivale datant du XIVe siècle ; elle donnait communication dans une chambre *(R)* actuellement ruinée, qui, elle-même, avait une porte dans le cloître. La porte qui du cloître donnait entrée dans le réfectoire est en *M;* elle est en cintre bombé. Une autre porte de même forme s'ouvre du côté de la cuisine, en *N.* Une porte en plein-cintre s'ouvrait à l'extrémité occidentale de la galerie *(A'B').*

(¹) *Gallia Christiania,* tom. II, p 866.

Je crois le cloître contemporain de l'église, c'est-à-dire du XIIe siècle. Les chapiteaux des colonnettes, formés d'une suite de tores, sont fort barbares. J'en ai rencontré de semblables dans plusieurs églises du département de la Gironde. Au XIIe siècle, le mur extérieur de la galerie méridionale servait de rempart à la ville; à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, le couvent ayant paru trop petit, on l'a agrandi en y ajoutant toute la portion des murs qui fait saillie au sud sur les anciens remparts.

Au-dessous du réfectoire *(C'D')* est une cave profonde, non voûtée, ayant en longueur et en largeur les mêmes proportions que la salle qui la recouvre. On y descendait par une escalier situé dans l'angle nord-ouest. Cette cave ne paraît avoir été éclairée que par une longue fenêtre, étroite comme une meurtrière, biseautée extérieurement et très ébrasée à l'intérieur, située à l'est du contrefort *P,* et une porte en plein-cintre s'ouvrant à l'est du contre-fort *Q*. Cette porte, dont le seuil est à 6 ou 7 mètres au-dessus de la base des rochers, a dû servir à faire entrer des provisions, et de poterne à l'occasion. De cette cave, une porte donnait accès dans celle qui est au-dessous de la chambre *R*. Il y avait sans doute une autre issue du côté occidental pour entrer dans les caves situées de ce côté, et qui sont maintenant presque entièrement comblées de terre. Une seule existe encore; sa voûte ne me paraît pas ancienne; les autres devaient lui ressembler; tout du moins le fait présumer. Les voûtes en berceau retombent sur des murs de refend fort épais, et percés, près de la muraille de l'enceinte romane, de portes à linteau surmonté d'un arc de décharge triangulaire en briques. Ces portes mettaient en communication les caves entr'elles. Ces voûtes ne datent pas de la construction de la muraille extérieure; il n'y a plus maintenant, en effet, qu'un étage de caves; il paraît y en avoir eu deux, dans cette partie du moins, et elles n'étaient pas voûtées, mais séparées par des planchers appuyés sur des corbeaux en pierre. Chaque étage était éclairé par de longues et étroites fenêtres à sections carrées. Il ne devait y avoir qu'une salle à chaque étage. Pour l'étage supérieur, une fenêtre s'ouvrait entre chaque contre-fort. Il n'y a sur la façade qu'une fenêtre pour l'étage inférieur; elle s'ouvre dans la travée occidentale.

Entre le troisième et le quatrième contre-fort, et presqu'à toucher ce dernier, existe une poterne *(P')* qui s'ouvre au niveau du sol du rez-de-chaussée; elle est à linteau droit sur consoles, basse et étroite (Planche LXXXVI). On y arrivait extérieurement par un corridor brisé en plusieurs angles droits; il existait encore, bien plus bas que la poterne, à l'extrémité inférieure de ce corridor, une porte dont il ne reste plus que les premières assises; elle se relie à un mur bâti sur le bord de l'ancien lit de la rivère et enveloppant des lices qui précédaient cette poterne.

Je ne dirai que quelques mots de l'église, dont j'ai fait une description détaillée dans le 26e vol. du *Bulletin monumental,* p. 747. Cette église, placée sous le vocable du saint Sauveur, est une des plus belles et des plus intéressantes du département de la Gironde; elle en est aussi une des plus grandes. Le plan (Planche LXXXIII) est fort simple : c'est une croix latine, dont les trois branches supérieures forment chacune un polygone composé de onze faces, à l'intérieur comme à l'extérieur. La nef se compose de quatre travées à peu près carrées, mais cependant de dimensions inégales. Contre le flanc nord de la dernière travée orientale s'élève un clocher hexagone; enfin, contre le flanc sud de cette nef s'appuyait le couvent, qu'on a presque démoli en 1842; il n'en reste que ce que j'ai décrit plus haut. Je ne partage pas l'opinion de ceux qui pensent que la démolition de ce couvent a été un bien et un embellissement. Ce monastère était un monument historique qu'on pouvait conserver en lui faisant subir quelques légères réparations. Si l'on ne pouvait pas les faire alors, il fallait attendre des temps meilleurs, et employer en travaux

de conservation l'argent employé à le démolir. Il nous resterait ainsi un cloître roman, ruiné en partie peut-être; mais ces sortes de monuments sont assez rares pour qu'on les respecte et qu'on les conserve. Je ne crois pas, en outre, que l'église ait été embellie par la suppression des bâtiments qui couvraient son flanc méridional. Ce flanc, maintenant tout nu, n'est pas d'une grande beauté, et un couvent roman, même en ruine, serait plus agréable à voir que ce grand mur dépouillé d'ornements. La municipalité de Saint-Macaire, en agissant ainsi, a détruit un monument historique et brisé un fleuron de sa couronne. Si, ce que certes nous n'avons plus à craindre maintenant, elle rasait ses fortifications, comblait entièrement ses fossés, démolissait ses portes, elle cesserait d'être ville et passerait dans la catégorie des grands villages. Saint-Macaire ne l'emporte sur bien de ses rivales que par ses monuments. Son port est abandonné, son commerce est presque nul; si elle ne peut avoir la richesse, qu'elle conserve au moins ce qui fait sa gloire. Il n'est pas un touriste qui ne visite son église et ses fortifications; personne ne se détournera de ses affaires ou de ses plaisirs pour voir ses maisons neuves et ses promenades.

Toute l'église a été fondée d'un seul jet et n'a jamais eu la forme d'une croix à branches égales. Ce qui a trompé les observateurs, c'est la dernière travée orientale de la nef, qui est complètement romane, tandis que les autres ont été reconstruites en partie. Ils n'ont pas fait attention que le bas des murs de toute la nef, toutes les bases des contre-forts et des colonnes, presque tout l'angle nord-ouest de la façade occidentale, sont romans; qu'en outre, une porte romane, actuellement murée, existait au nord de la travée occidentale. C'était la porte par où entraient dans l'église les habitants de la ville. La porte des religieux était probablement la porte ogivale murée au sud.

L'église actuelle n'est pas celle de 1039, date qu'on lit dans une inscription gravée sur deux lignes concentriques encadrant un chrisme accompagné de l'A et l'Ω. Cette inscription appartient à un édifice plus ancien : aucun des caractères architectoniques de l'église actuelle n'indique une époque aussi reculée.

Voici cette inscription, qui a déjà été publiée avec quelques légères erreurs par Jouannet, dans les planches de sa *Statistique du département de la Gironde :*

† ANNIS. AB. INCARNA... E. DÑI. MILLE. XXX. VIIII. SUBACTIS. EPACTA..... INDĪCIO. VIII CONCURRĒ II.
† PRIMO M..... XXIIII. DIE. LUNÆ. VI. HEC. AULA. DEDICATA. ĒT. IN. ONORE. DM̄NI. NĪ.

Les *o* sont carrés, certaines lettres sont plus petites que les autres; il en est de celles-ci qui sont renfermées dans les grandes; d'autres sont mêlées de manière qu'un jambage sert à plusieurs lettres; les abréviations sont nombreuses. Cette inscription a d'ailleurs été changée de place; elle n'est à celle qu'elle occupe maintenant que depuis quinze ou vingt ans.

Les absides, comme je l'ai dit plus haut, se composent chacune de onze faces ou pans coupés à l'intérieur comme à l'extérieur, et non à l'extérieur seulement, comme cela a été plusieurs fois écrit. Elles sont toutes maintenues par deux contre-forts plats, fort irrégulièrement espacés, et servant de lit à une colonne engagée. Le bas de l'abside est d'une époque et le sommet d'une autre : celui-là est du commencement du XIIe siècle et celui-ci peut être de la fin. La pierre, l'appareil, la construction et la sculpture ne sont pas semblables dans les deux parties. Pour juger de la sculpture, il faut comparer les chapiteaux de l'arcature intérieure avec ceux qui supportent la corniche des absides. En outre, les contre-forts s'arrêtent brusquement à une certaine hauteur uniforme, juste à la ligne de démarcation des deux natures de matériaux; et là, ils sont surmontés

de petites colonnettes monolithes couronnées de vigoureux chapiteaux qui aident les corbeaux a porter la corniche.

Il me paraît évident que, dans les diverses travées de la nef, le travail a été interrompu à l'époque romane, ou que ces travées ont été démolies en partie peu après leur construction [1]. En regardant avec attention, on y voit très bien les diverses reprises. La seconde et la troisième, à partir de l'est, ont été terminées ou restaurées dans la première moitié du XIII[e] siècle. La dernière travée, première en commençant par l'ouest, doit être de la seconde moitié du même siècle, ainsi que la charmante façade occidentale dont j'ai donné autrefois une gravure [2]. Les voûtes des absides sont en cul-de-four, et celles de l'intersection et des travées sont à nervures dont les moulures varient de forme suivant les diverses époques où elles ont été construites.

Je laisse de côté l'étude des détails, qu'on trouve dans le *Bulletin monumental;* mais je ne peux passer sous silence celle des vantaux de la porte occidentale, contemporains des sculptures qui les encadrent, c'est-à-dire de la fin du XIII[e] siècle. Ils sont formés de fortes planches de chêne (Planche XCI) reliées à l'intérieur par de forts madriers et de puissantes ferrures, et à l'extérieur par de légères pentures qui ne paraissent là que comme un ornement. Extérieurement, des listels verticaux sont cloués sur les joints des planches; ils sont divisés en trois étages par deux autres listels horizontaux. Une petite arcade en plein-cintre, prise dans le listel horizontal entre chaque listel vertical, forme une délicate arcature à deux étages. Elle ne règne pas au troisième, où elle est remplacée par une lame de fer qui suit le contour de l'arcade trilobée de la porte. Cette lame est ornée d'un feston en dents-de-loup. Les listels verticaux, larges de 3 à 4 centimètres, sont au nombre de dix-huit, et de vingt, en y comprenant deux autres qui sont larges de 8 centimètres. Les premiers n'ont pour ornements que de simples filets, tandis que les seconds sont ornés d'arcatures ogivales subtrilobées, de quatre-feuilles renfermées dans des carrés, ou de feuilles placées diagonalement; un rang de quatre-feuilles orne les listels horizontaux. Le bas de la porte est fort dégradé, presque tous les listels y manquent, et quelques réparations sans goût y ont été faites.

Les pentures sont ornées de rainures gravées en zigzag. De la tige principale, large de 55 millimètres, partent des tiges secondaires clouées à la première et formant un demi-cercle au-dessus et au-dessous de cette tige. Leur extrémité est recroquevillée. Le bout de la grosse tige est en forme de lance. La tête des clous est généralement ronde, quelquefois irrégulière, rarement pyramidale. La serrurerie et les accessoires ne sont pas anciens.

Un guichet ménagé dans un des vantaux, permet de les laisser fermés les jours ordinaires. Il existe contre ce même vantail une plaque de fer mince et circulaire dont les bords sont découpés en zigzag; c'est peut-être une représentation du soleil : la plaque qui représenterait la lune n'existe plus.

Ces vantaux sont précieux au triple point de vue de leur beauté, de leur ancienneté et de leur rareté.

Je termine ce que j'ai à dire de l'église de Saint-Macaire par la description succincte des peintures de la fin du XIII[e] siècle qui couvrent la voûte en cul-de-four de l'abside, celle de l'intersection des transsepts et les quatre grands arcs qui supportent cette voûte. Elles ont été étudiées avec soin par M. Charles Des Moulins, dans le 26[e] volume du *Bulletin monumental.*

Le sujet principal, celui que l'on aperçoit en entrant dans l'édifice et qui occupe tout le centre

(1) Cet abandon des travaux et leur reprise concordent parfaitement avec l'époque des querelles des moines de Saint-Macaire avec ceux de Sainte-Croix de Bordeaux. — (2) *Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans la Gironde.*

du cul-de-four de l'abside, est, dans une auréole élyptique *(vesica piscis),* un grand Christ apocalyptique assis sur un riche trône sans dossier; il serre entre ses lèvres un glaive placé horizontalement. Il tient deux clefs dans la main gauche, et la boule du Monde dans la droite. Les sept chandeliers sont figurés à son côté sur le fond du tableau ([1]). Un crucifix d'assez grande dimension, et dont le mouvement seul pourrait indiquer la date des peintures, est suspendu par une bande d'étoffe au cou du Christ comme une immense croix pectorale.

Les quatre attributs des Évangélistes : l'homme, l'aigle, le lion et le bœuf, accompagnent, à leur place respective, la figure du Fils de l'Homme. Chacun d'eux est accompagné d'un ange aux ailes éployées. L'ange qui accompagne saint Matthieu joue du violon, celui de saint Jean est debout sur le dos de l'aigle, celui de saint Marc porte un livre, et celui de saint Luc tient dans ses mains un disque brillant qui peut représenter le soleil.

De chaque côté du compartiment principal sont deux autres grands compartiments ayant la même forme que celui qui encadre la grande figure. Dans celui de droite (droite de l'église), un ange, assis sur un trône, présente à l'Agneau le livre aux sept sceaux; un autre ange sort des nuages et s'approche de lui, tandis qu'un troisième lui parle à l'oreille au moyen d'une longue trompette. Des flammes brillent devant le trône de l'ange et l'autel, sur lequel est monté l'Agneau ([2]). Dans le compartiment de gauche, au sud, on voit un *Jugement dernier,* mais d'une exposition fort singulière.

« Quatre cercles jaunes sont intersectés de manière que leur galbe d'ensemble est quadrilobé. » Les lignes d'intersection forment entre elles treize compartiments qui sont triangulaires ou » quadrangulaires à côtés courbes. Le compartiment central renferme l'image de Jésus-Christ..... » Les quatre petits compartiments qui avoisinent immédiatement la figure centrale renferment » quatre petits personnages en buste non nimbés et sans caractère distinctif..... Les quatre » compartiments, de grandeur moyenne, qui entourent les précédents, nous montrent les quatre » Évangélistes accompagnés de leurs attributs, et écrivant. » Les trois grands compartiments qui entourent les précédents et complètent la figure totale sont occupés par un ange; le quatrième, et le bas des compartiments de l'extrémité de l'ovale, sont couverts par la Résurrection des Morts. A côté de ce grand quadrilobe, et dans les deux extrémités du grand compartiment ovale, les scènes du Jugement sont compétées par deux grands anges debout : l'un tient dans ses mains le soleil, et l'autre un plylactère.

Sur l'arc doubleau en plate-bande qui sépare le sanctuaire de l'intersection, l'artiste a représenté les vierges sages et les vierges folles.

La voûte de l'intersection est divisée en huit compartiments ou sujets principaux. Six sont consacrés à la légende de saint Jean l'Évangéliste. Le premier des trois autres représente l'Annonciation et l'Assomption. Quant au second, qui représente évidemment un sujet légendaire, il est resté inexpliqué. Voici un extrait de la description qu'en donne M. Charles Des Moulins : « Une reine, portant sous son bras gauche un sceptre, est vue à mi-corps dans une espèce de base » de colonne ornée de moulures; un jeune homme, ayant un bâton à la main, se tient en face » d'elle. Vis-à-vis de la reine est une prison, sur les créneaux de laquelle se dresse en buste un » personnage jeune, à cheveux blonds, qui bénit à la latine, et tient de la main gauche, par une » chaîne, un énorme diable de toutes couleurs, à ailes de chauve-souris, et dont toutes les

([1]) *Apocalypse,* chap. I, vers. 13, 14, 16, 18. — ([2]) *Idem,* chap. IV, vers. 1, 2, 6 et 7. — *Idem,* chap. V.

» articulations et autres parties du corps sont formées par des têtes hideuses (sur le ventre, aux » mamelles); ses mains même se terminent par des têtes qui vomissent des flammes. Ce diable est » tout à fait en l'air, mais le bout de la griffe d'un de ses pieds paraît partir du bout du doigt de » la reine assise dans la colonne. Au fond du tableau, on voit plusieurs soldats qui font entrer dans » la prison un petit personnage qui semble vêtu en clerc. »

Dans le premier compartiment, qui a rapport à la légende de saint Jean, on voit Notre-Seigneur bénissant, assis entre saint Pierre et saint Paul. Saint Jean est à genoux au pied du Sauveur, appuyé et endormi sur ses genoux. Dans le second, on trouve toutes les scènes qui ont précédé la conversion d'Aristodème, *évêque* des idoles. Aristodème fait sur deux prisonniers l'épreuve d'un breuvage empoisonné. Saint Jean bénit la coupe qui renferme le poison, et qu'il va boire lui-même. Saint Jean ressuscite les deux prisonniers qui viennent de mourir, et Aristodème se convertit. Dans le troisième, Aristodème est baptisé, et plus loin, saint Jean ressuscite Drusienne, à la porte de la ville d'Éphèse, au moment où ses parents l'accompagnaient au cimetière. Dans le quatrième, Domitien ordonne le supplice de saint Jean, vu à mi-corps dans une chaudière, sous laquelle deux hommes attisent un feu ardent. La main de Dieu bénit le martyr. Dans le cinquième, saint Jean ordonne les Évêques d'Asie. Dans le sixième, on assiste à la mort du saint (1). Dans les angles inférieurs des remplissages de la voûte de l'intersection, on voit quatre têtes de saints.

Sous l'arc doubleau méridional, on trouve la légende de sainte Catherine. La sainte, en prison, est visitée par l'impératrice, femme de Maximien. L'empereur, furieux de la conversion de son épouse, la fait garrotter par un bourreau (2). Dans l'arc doubleau septentrional, l'artiste a représenté la légende de saint Jacques le Majeur, apôtre (3) : « Hermogène, pharisien et magicien, a lié par » ses sortiléges son disciple Philetus qui voulait se faire chrétien. Saint Jacques le délivre en lui » envoyant son manteau par le messager qu'il a reçu de lui......

» Deux diables viennent trouver saint Jacques, auprès duquel se tient Philetus. L'un des diables » porte à califourchon sur son dos Hermogène, qui implore le secours de l'apôtre contre la vengeance » de Philetus. L'apôtre dit à celui-ci : « Jésus-Christ nous a donné le précepte de rendre le bien » pour le mal : Hermogène t'a attaché, délivre-le. » Mais Hermogène n'osa pas user de sa liberté » sans être muni de quelque chose qui appartînt à saint Jacques et le protégeât contre la fureur » des démons : saint Jacques lui donna son bâton. — Un peu plus loin, en effet, Hermogène s'en va, » un bâton à la main. » — Saint Jacques convertit le scribe Josias et le baptise. Josias est décapité. A l'extrémité inférieure de chacun de ces deux derniers arcs doubleaux, on voit les quatre Évangélistes, mais peints et dessinés de façon à faire supposer qu'ils ont été ajoutés par un restaurateur. Je laisse de côté tous les feuillages, toutes les moulures, tous les ornements qui encadrent chacun des tableaux; ils sont d'une richesse et d'une variété à rendre impossible toute description. Les inscriptions qu'on y voit me font l'effet d'être modernes.

Tel est l'ensemble de cet immense poëme, auquel il manque les deux culs-de-four des transsepts qui autrefois étaient également couverts de peintures. Peut-être les retrouverait-on encore sous le badigeon dont ils ont été recouverts en 1825 par le barbouilleur qui a été chargé de restaurer tous ces tableaux.

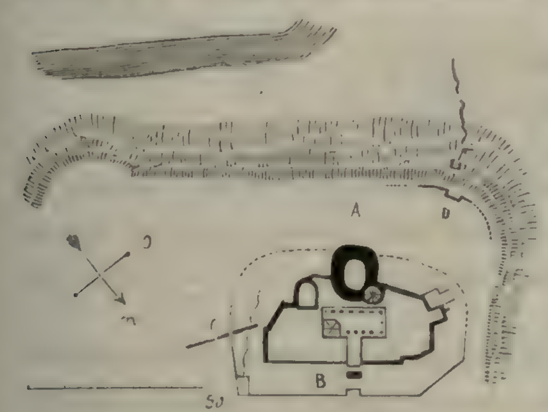
(1) Jacques de Voragine; *Légende dorée,* traduct. de M. G. B., 1843, 1re série, t. I, p. 50 à 56. — (2) *Idem,* t. II, 2e série, p. 207. — (3) *Idem,* t. I, 1re série, p. 172.

CHATEAU D'AIGUILLE

A Saint-Philippe d'Aiguille, canton de Castillon, arrondissement de Libourne.

Si l'on en croit la tradition, le château d'Aiguille appartenait jadis aux Templiers. Plus tard, il dépendit de la baronnie de Puynormand, qui faisait partie du domaine de la famille d'Albret. Il avait pour seigneur, en 1461, Bertrand de Montferrand, gouverneur de cette baronnie au nom de Charles d'Albret (1). A la fin du même siècle, Bertholomé Dieuzaide était sieur d'Aiguille; il se présenta le 6 décembre 1491 à Bordeaux, avec un archer, lors de la convocation du ban et de l'arrière-ban faite par Gaston de Foix, captal de Buch, comte de Benauges, grand sénéchal de Guienne, etc. (2). En 1573, le château d'Aiguille appartenait à Pierre Le Berthon, conseiller au Parlement de Bordeaux; il rendit hommage à l'archevêque de Bordeaux, le 7 décembre 1606, de toute la dîme de l'église paroissiale de Saint-Philippe d'Aiguille (3). Cette terre resta jusqu'à la Révolution dans la famille Le Berthon, qui a fourni plusieurs présidents au Parlement de Bordeaux. Le 22 mars 1795 Hyacinthe Le Berthon vendit le château à M. Étienne Martineau, oncle du propriétaire actuel.

Le château d'Aiguille, auquel des restaurations faites dans le courant du XVIIIe siècle ont enlevé presque tout caractère, ne manque cependant pas d'un certain aspect, qu'il doit surtout à sa position et à un pignon qui surmonte les murs du côté de l'ouest (Planche XCII). Il est situé à l'extrémité des coteaux peu élevés qui bordent à l'est le ruisseau d'Aiguille, qui, après un cours de quelques kilomètres, se jette dans la Barbanne. C'est une masse de constructions de forme polygone, protégée du côté du plateau par un fossé, et du côté opposé par une terrasse, sur le bord de laquelle existaient autrefois des remparts bâtis sur la crête du talus qui descend assez rapidement vers le ruisseau. Le fossé *B* est creusé à fond de cuve dans le rocher; il a 8 mètres de large sur 7 de profondeur. La terrasse *A* est actuellement au niveau du fond de ce fossé, qui, je crois, faisait autrefois tout le tour du château. En effet, au lieu de se relier avec le vallon, dans la partie du nord-ouest, il laisse un retranchement étroit entre lui et le vallon, retranchement qui devait exister au sud-ouest jusqu'à la rencontre du rocher, en *C*. Une source abondante, placée au fond de l'angle est du fossé, devait l'inonder au besoin. La terrasse *A* était elle-même entourée de murs; on en voit une portion garnie de contre-forts en *D*, au-dessus d'une petite source.



On entre dans le château par un pont en pierre jeté sur le fossé au nord-est. Il est suivi d'un corridor qui aboutit à une cour centrale entourée d'arcades, et dans un angle de laquelle s'avance une tour polygone renfermant un escalier. Dans l'angle sud-ouest des constructions, on trouve la chapelle, dont un pignon très aigu, orné de choux frisés, fait deviner l'extérieur. A côté de la chapelle s'avance vers la vallée et monte dans les nuages une énorme et laide tour ni ronde ni

(1) R. Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. III, p. 236. — (2) *Variétés bordeloises*, t. II, p. 362. — (3) *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 418.

carrée. Ses quatre étages au-dessus du rez-de-chaussée, dans lesquels on monte par un escalier à vis percé dans l'épaisseur du mur vers l'intérieur du château, sont séparés par des bandeaux plats qui la font ressembler à une cuve mal faite. Quatre fenêtres superposées, sans ornementation, et qui, quoique très grandes, paraissent être des trous carrés tant elles sont peu en harmonie avec la tour, éclairent de vastes chambres protégées par des murailles de 2m65 d'épaisseur. Une couronne de denticules microscopiques supportant un comble élevé à quatre pans, éclairé par une lucarne à pignon placée juste au droit des fenêtres, et dégradé par une grosse cheminée carrée, coiffe maladroitement cette lourde masse, qui ne fait pas honneur au goût du président au Parlement qui l'a fait construire.

Certaines parties du château sont du commencement du XVIe siècle; la chapelle doit être de cette époque.

Je crois que les murs extérieurs sont plus anciens et remontent au XIVe siècle. On voit çà et là, à leur sommet, des consoles qui paraissent remonter à ce temps et peuvent prouver qu'alors le château possédait une couronne de machicoulis. Les murs de la terrasse *D* sont fort anciens, mais trop dégradés pour servir de preuve chronologique.

Le château d'Aiguille est une charmante habitation, entourée de jardins, de bosquets et de charmilles, qui témoignent de la haute position de fortune de ses anciens possesseurs.

CHATEAU DE BLAZIMONT

Canton de Sauveterre, arrondissement de La Réole.

Si l'on en croit quelques notes particulières, un membre de la famille de Piis, parti de La Réole où résidait cette famille, serait allé, du XIIe au XIIIe siècle, s'établir à Blazimont, où il donna son nom à une paroisse [1]. Les de Piis y possédaient un château dont on voit encore les ruines près du bourg au-dessus de l'abbaye [2].

Si les de Piis ont réellement possédé à cette époque le château de Blazimont, il n'est pas resté longtemps entre leurs mains, puisque le 24 mars 1274 il appartenait au roi d'Angleterre, qui avait commis à sa garde l'abbé du couvent situé dans cette paroisse, avec le droit de justice haute et basse; pour cela, l'abbé était tenu, lorsqu'il en était requis, de livrer au roi ou à son sénéchal un de ses moines, avec une haquenée et un valet, lequel moine devait les accompagner, à leurs dépens, et leur dire des messes et des prières tant qu'il leur plairait. L'abbé et les moines devaient livrer le château au roi toutes les fois qu'il l'exigerait [3]; de plus, ils devaient prier pour lui [4].

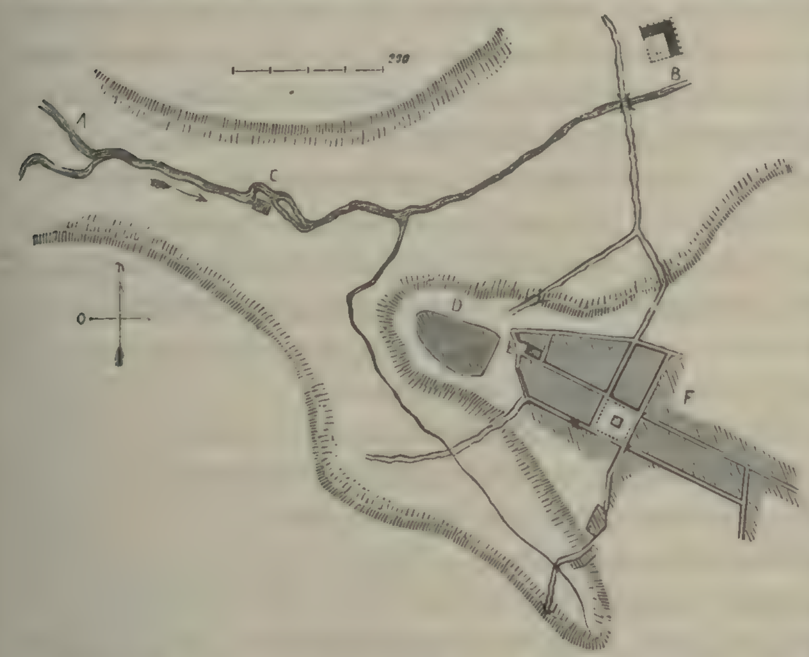
Si les moines possédaient la forteresse, ils devaient aussi le service militaire, et le 23 septembre 1324 l'abbé reçut d'Édouard III une lettre qui lui recommandait de tenir ferme contre les Français qui avaient soudainement et traîtreusement envahi son duché [5].

Peu de temps après, le couvent fut dépossédé de la seigneurie de Blazimont, qui, le 1er juin 1341, fut donnée, avec la paroisse de Piis et une quantité d'autres localités, à Bérard d'Albret [6]. Ce seigneur

[1] Piis, annexe de Blazimont. — [2] Archives de M. le marquis de Piis — [3] Debent etiam tradere ipsum castrum ipsi domino, irato et paccato. — [4] *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 37. — *Notice d'un manuscrit de la bibliotheque de Wolfembuttet*, par Martial et J. Delpit, p. 34. — [5] Rymer, t. II, part. I, p. 570; Londini, 1818. — [6] *Rôles gascons.*

en rendit hommage au roi, le 7 octobre de la même année [1]. En 1444-45, ce château avec beaucoup d'autres [2] passa entre les mains de Bernard Angevin, favori du roi d'Angleterre. Nous avons vu, en parlant de Rauzan, comment, d'une position infime, ce personnage était parvenu à occuper un des premiers rangs dans la noblesse d'Aquitaine. Lorsque les Anglais furent chassés de notre province, il trouva moyen, malgré la part ouverte qu'il avait prise à la révolte, de conserver ses vastes domaines et de les laisser à ses descendants. Blazimont fut de ce nombre. Plus tard, cette localité revint à ses anciens possesseurs, et lorsqu'au milieu du XVIe siècle la seigneurie d'Albret fut érigée en duché, elle possédait Blazimont [3], qui dépendit de la sénéchaussée de Castelmoron d'Albret. Au milieu du XVIIIe siècle, la justice de Blazimont appartenait à M. le duc de Bouillon, qui en était seigneur, et à M. de Villeroy, abbé commandataire [4]. Les ruines appartiennent maintenant à un habitant de la localité.

Le bourg de Blazimont *(EF)* s'élève sur un promontoire triangulaire formé par la vallée de la Gamage *(AB)* et un petit vallon arrosé par un filet d'eau qui se jette dans la rivière, au-dessous



du château situé sur la pointe du promontoire. Il est bâti sur le plan des bastides des XIIIe et XIVe siècles, si communes dans la Guienne, c'est-à-dire que ses rues sont droites, se croisent à angle droit, et que les quatre rues principales passent sous les couverts d'une place ménagée au centre du village. Au milieu de la place existent une halle en bois, un puits public à côté de la halle, et une croix près du puits. Les couverts qui restent reposent sur des piliers en bois et appartiennent aux XIVe et XVe siècles. Les maisons, sur le devant desquelles ils sont, ont les dimensions de celles de Sauveterre (tome I, page 54). Je n'ai pas trouvé autour du bourg de traces de fortifications : c'est une bastide qui n'a pas été achevée.

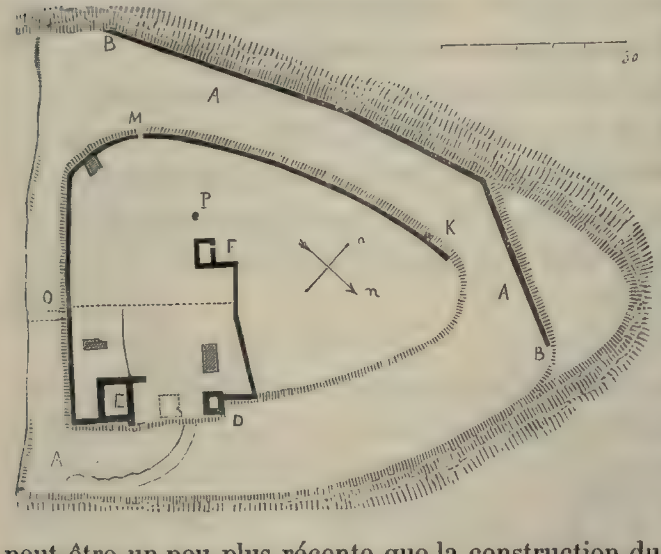
A l'extrémité de la rue qui conduit au château *(D)* existe une petite chapelle *(E)* de la fin du XIIIe siècle, maintenant propriété particulière. On y entre par une porte ogivale sans ornementation percée dans la façade occidentale, surmontée d'un pignon au milieu duquel une baie en plein-cintre contenait une petite cloche. C'est la seule église du bourg; il est probable que celle de l'abbaye servait alors, comme à présent, aux habitants de Blazimont.

La forme générale du château est celle d'un triangle; une profonde coupure dans le roc le sépare du bourg. Des fossés étaient inutiles ailleurs, parce que le promontoire, dont les pentes étaient déjà naturellement fort raides, a été taillé presqu'à pic et entouré de murs. Des lices *(A)*, presqu'au niveau du fond de la coupure, enveloppent cette première enceinte. Elles

[1] *Rôles gascons.* — Rymer, t. II, pars. II, p. 1178; Londini, 1821. — [2] *Rôles gascons.* — [3] Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais.* — [4] *État des jurisdictions royales et seigneuriales de la sénéchaussée de Guienne;* 1760.

sont elles-mêmes protégées au nord-est par les rampes naturelles du coteau; au nord et à l'ouest, par d'autres rampes moins rapides, et qu'on a jugé à propos de surmonter d'une muraille *(BB')*.

La porte se trouvait en *D*, entre deux tours carrées (Planche XCII); l'une d'elles est entièrement détruite; de l'autre, il reste encore le rez-de-chaussée, qui n'a d'autre issue qu'un orifice à la voûte. On pénétrait dans le premier étage par le sommet des chemins de ronde, et de là dans la pièce placée au-dessus du cintre de la porte, où se tenaient les hommes qui manœuvraient la herse dont les rainures se voient encore contre la tour. Cette tour offre tous les caractères du commencement du XIVe siècle. Les bâtiments *E* et *F*, en assez mauvais état, paraissent dater de la même époque. Le premier a été dénaturé au XVIe siècle. Le mur *MK* est d'une époque peut-être un peu plus récente que la construction du château. Une poterne *(M)* permettait de faire le tour des fortifications sans passer par la grande porte. Je crois avoir retrouvé les traces d'une autre poterne en *O*, sur le milieu de la coupure. Le puits est en *P*. Cette forteresse est dans un état de ruine tel, qu'il est impossible de voir quelle était la forme et la direction des bâtiments intérieurs.



La paroisse de Blazimont est riche en toute espèce de monuments. J'ai déjà parlé (tome I, pages 32 et 35) du moulin de Labarthe et du Grand-Moulin *(C)*. L'église et les bâtiments de l'abbaye *(B)* sont remarquables à tous les points de vue. L'église de *Casevert*, située au sommet d'un des points culminants de la Gironde, date du XIIIe siècle et remplace un sanctuaire plus ancien. La chapelle de *la Veyrie*, sur un autre pic, était autrefois un but de pèlerinage; on y apportait les enfants malades. Celle de *Bonne-Nouvelle*, cachée dans une profonde vallée boisée, près du hameau de *Granier*, était aussi un but de pèlerinage; on y venait de fort loin pour boire à une fontaine ferrugineuse située à 200 mètres de la chapelle, et dont l'eau avait des vertus merveilleuses : elle guérissait toutes les maladies. Au sud de la chapelle, dont les murs n'ont plus que quelques mètres de hauteur, était appuyé le logement du gardien. Ces richesses archéologiques sont rehaussées par la beauté du pays : la Gamage et ses affluents coulent dans des vallons aussi fertiles que pittoresques.

CHATEAU DE MONBADON

Canton de Lussac, arrondissement de Libourne.

Au commencement du XIVe siècle, la paroisse de Monbadon dépendait de la châtellenie de Puynormand. Le roi d'Angleterre donna à Indie de Monbadon la permission d'y construire une maison forte [1]. Le *Catalogue des rôles gascons* qui fournit ce renseignement ne dit pas ce qu'était

[1] *Rôles gascons.*

cet Indie. Le 18 août 1363, monseigneur Robert de Mastat, baron, vint dans la salle du château d'Angoulême prêter serment au prince de Galles, en son nom et comme tuteur de Jacques (de Mastat peut-être), seigneur de Monbadon. Déjà, le 15 juillet, un Raymond de Monbadon, chevalier, en avait fait autant dans le palais de l'archevêque de Bordeaux ([1]). Ces personnages étaient-ils seigneurs de notre Monbadon? En 1461, Bertrand de Montferrand, qui régissait pour Charles II d'Albret la châtellenie de Puynormand, prenait la qualité de seigneur de Montferrand, de Veyrines, d'Aiguille et de Monbadon. En 1533, on trouve Gaston de Ségur, seigneur de Fourens et de Monbadon. Sa fille Jeanne de Ségur épousa Jean de Piis; ils sont tous deux nommés dans un acte de 1584 ([2]). Cette terre leur fut probablement enlevée, ou ils n'avaient qu'une partie de cette seigneurie, puisqu'on trouve qu'une demoiselle Jeanne de l'Isle, veuve d'Alain de Dieuzaide, écuyer, seigneur de Monbadon en Puynormand, vivait en 1574 ([3]). En 1601, elle fut vendue par Henri IV, roi de France, à Henri de Puyperon, chevalier, seigneur de Semens; il avait épousé Renée de Dieuzaide, dont il eut une fille, Marguerite de Puyperon, mariée le 7 août 1607 à François de Lageard, dont le fils aîné Philippe devint baron de Monbadon, seigneur de Semens, Saint-Seurin sur l'Isle, Corbin, etc. Son fils François hérita des seigneuries de Monbadon et de Semens, qu'il possédait encore en 1701. S'il en est ainsi, comment se fait-il que, dans un acte du 27 septembre 1643, on nomme Simon de Piis seigneur des maisons nobles de Fourens ([4]) et de Monbadon ([5])? Ou cette seigneurie était divisée, ou il existe un autre Monbadon que je ne connais pas.

François de Lageard n'eut que deux filles, Marie et Charlotte. Marie épousa Jean-Baptiste de Lafaurie, conseiller au Parlement de Bordeaux. La famille de Lafaurie, dont la généalogie se trouve dans le tome III, page 281, de l'*Histoire de Libourne,* par M. R. Guinodie, à qui j'ai emprunté une partie de cette notice, a gardé la terre de Monbadon jusqu'à ces derniers temps; elle appartient maintenant à M. de Vassal.

Le château de Monbadon (Planche XCIII) est situé sur la pointe occidentale d'un petit promontoire se reliant à la crête des coteaux qui partagent l'Entre-Dordogne. Il domine la vallée de la Barbanne, près de la source de cette petite rivière, un des affluents de l'Isle. Il ne se composait primitivement que d'une seule tour carrée à deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, et munie aux angles de tourelles : deux, carrées, qui prennent du sol, et deux rondes, qui, bâties sur encorbellement, ne partent que du premier étage. C'est la maison forte construite par Indie de Monbadon.

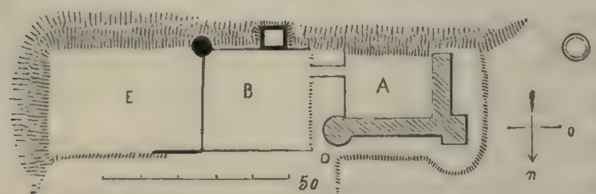


Plus tard, on a appuyé contre le côté sud de la tour primitive un corps-de-logis carré dont les angles saillants sont empâtés de tours carrées. Le manoir d'Indie était séparé du plateau par un fossé *(B),* au-delà duquel est une vaste basse-cour enveloppée de constructions modernes, et qui paraît n'avoir pas

([1]) Jules Delpit, *Documents.....,* p. 90 et 104. — ([2]) *Archives historiques de la Gironde,* t. I, p. 411. — ([3]) *Idem, idem,* p. 417. — ([4]) Fourens est une habitation du XVII[e] siècle, située dans la commune de Nérijean, canton de Brannes. On l'appelle actuellement *le Château de Pontac.* A Fourens, on trouve une fontaine miraculeuse sur laquelle on a bâti une chapelle appelée *Chapelle de Sainte-Remède.* Une autre petite chapelle existe à 150 mètres de là. Près de la ferme Du Bois, s'élève un menhir à côté duquel on a exhumé des ossements humains. Sur le bord du vallon, à 200 mètres environ du menhir, existe une grotte appelée *la Grotte des Fées.* J'ai parlé ailleurs de ces divers monuments et des légendes merveilleuses auxquelles il ont donné lieu. — ([5]) *Archives historiques de la Gironde,* t. I, p. 411.

été protégée par un fossé, mais à l'entrée de laquelle existe une jolie chapelle *(A)* en style ogival de la dernière époque. Les murs du château ont de 2m30 à 2m80 d'épaisseur au premier étage, qui est le rez-de-chaussée par rapport à la cour. Je n'ai pu descendre au-dessous, où existe une salle éclairée par des meurtrières cruciformes. Une petite tour carrée, en saillie au milieu de la face nord, renfermait les latrines, dont les divers étages étaient disposés pour la défense des courtines environnantes. Des machicoulis, dont on aperçoit encore quelques faibles restes, couronnaient cette forteresse, qui devait avoir une toiture couverte de tuiles creuses et appuyée sur le chemin de ronde. Outre ses murailles épaisses, le fossé qui l'enveloppait de trois côtés, qui peut-être même en faisait tout le tour, et les pentes rapides du coteau, cette maison forte était encore protégée par un vallum extérieur au fossé, et dont les restes se retrouvent au nord. Ce château, parfaitement conservé, forme une charmante habitation.

Dans la commune de Monbadon existe un autre château appelé Joanain, et dont les ruines sont habitées par un paysan. Il est situé sur l'extrémité sud-est du plateau qui fait face à celui qui sert d'assiette au château de Monbadon. Un fossé, qui se relie à l'est et au sud aux déclivités du coteau, sépare cette forteresse du plateau. Elle se compose de trois parties : 1° le château proprement dit *(A)*, enveloppé de fossés de trois côtés et protégé du quatrième par des rochers à pic ; 2° une basse-cour *(B)* à laquelle le château est relié par un pont jeté sur un fossé, maintenant comblé depuis le pont jusqu'à la tour ronde *(O)*. Cette seconde enceinte, protégée par une tour carrée qui fait saillie au sud sur la déclivité du coteau et une tour ronde à l'angle sud-est, est séparée de la troisième *(E)* par un simple mur. Cette cour est protégée de deux côtés par des rochers perpendiculaires, et des deux autres par un fossé. Toutes ces constructions ne paraissent pas antérieures au XVIe siècle.



Le plan de cette forteresse ressemble beaucoup à ceux de Cases et de Guillerague (volume I, pages 115 et 118), ce qui me fait supposer que sa fondation date du XIVe siècle. A 20 mètres du château, à l'ouest, existe un fort beau pigeonnier, mais dans un état presque complet de ruine.

CHATEAU DU GRAVEAU

A Saint-Genès-de-Castillon, canton de Castillon, arrondissement de Libourne.

Ce château (Planche XCIII) est un monument de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Ses murs sont surmontés de machicoulis ornés d'arcatures ogivales subtrilobées, ou simplement de trilobes, qui font autour de leur sommet une gracieuse couronne. Une tour ronde s'avance dans un angle ; l'angle voisin est muni d'une échauguette ronde aussi. Sur le milieu d'une des faces s'avance une tour octogone renfermant un escalier qui monte au premier étage, divisé, comme le rez-de-chaussée, en deux salles seulement. La plupart des fenêtres sont divisées par des meneaux cruciformes.

Une enceinte de murs percés d'embrasures, et contre lesquels s'appuient quelques dépendances,

enveloppe tout le château, qui domine la naissance du vallon au milieu duquel coule le ruisseau du Trabat. Ce cours d'eau, à son passage à Castillon où il se jette dans la Dordogne, prend le nom de *Riou-Bert*.

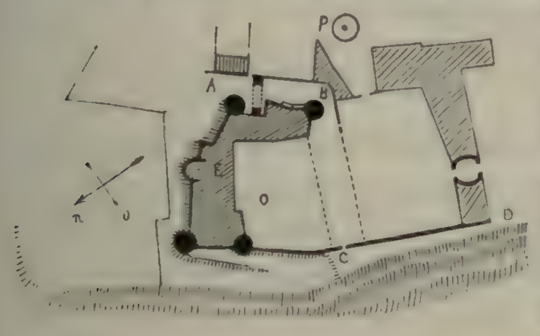
Ce petit manoir, dont les tours et les échauguettes sont couverts de toitures aiguës indépendantes de celles du corps-de-logis principal, est admirablement situé et extrêmement pittoresque, mais dans un état de dégradation déplorable.

CHATEAU DE LA ROQUE-DE-TAU

A Gauriac, canton de Bourg, arrondissement de Blaye.

S'il est des villes, des châteaux, des bourgades ou de simples maisons dont l'histoire fournit des faits nombreux et palpitants d'intérêt, il en est beaucoup d'autres qui passent à peu près inaperçus, et dont l'ancienne splendeur n'est signalée que par les ruines souvent considérables répandues sur le sol. Le château de La Roque-de-Tau est de ce nombre, ou je n'ai pas été heureux dans mes recherches sur cet antique manoir. Le 4 octobre 1363, Engevine d'Ornon, femme de Guillaume de Bouville, co-seigneur de Langon, lègue cent écus d'or à Ayquem de Gauriac de Tau (1) en Bourgès (2). Cet Ayquem était probablement seigneur de La Roque-de-Tau. Deux cent trente et un ans après, le 15 juin 1594, le seigneur de ce château était Jean Olivier Du Sault, qui en même temps était prieur de Castres (3). Que s'était-il passé là pendant ce long espace de temps? Nous ne pouvons supposer que les seigneurs de Tau, si près de Blaye et de la Gironde qu'ils pouvaient contempler des meurtrières de leurs remparts, soient restés inactifs pendant que leurs voisins guerroyaient contre les Français, ou indifférents à la vue des flottes anglaises qui sillonnaient le fleuve. L'eussent-ils voulu d'ailleurs, qu'un pareil *far niente* eût été alors impossible. La famille Du Sault resta possesseur de cette seigneurie jusqu'à la Révolution. Bodin Du Sault de Saint-Laurent, qui était aussi seigneur d'Eysines et de Boissalut, après avoir vu son château dévasté, tomba à son tour sous la hache révolutionnaire (4).

Sur un promontoire rocheux moins haut que les côtes environnantes, dont il est séparé par un petit vallon et une vallée au fond de laquelle coule un ruisseau qui se jette dans la Gironde, au village de Tau, s'élèvent des ruines considérables : c'est le château de La Roque-de-Tau. Il se compose maintenant d'une masse irrégulière de bâtiments, bordant, à l'est et au sud, la pointe du promontoire; à l'ouest, d'autres grands bâtiments concourent avec les premiers à entourer de trois côtés une vaste cour; le quatrième côté, au nord-ouest, n'est fermé que par une galerie à hauteur d'appui, soutenue par des balustres. De là, on



(1) A cette époque, on disait *Taur* et non *Tau*. — (2) *Variétés bourdeloises*, t. VI, p. 22. — (3) *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 420. — (4) Jouannet, *Statistique de la Gironde*, t. II, 1re part., p. 14. — O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, t. I, p. 198, et t. II, p. 296.

jouit d'une magnifique échappée de vue sur la Gironde; au second plan de ce paysage apparaît le Pâté de Blaye, et plus loin, dans la brume, les vignobles de Saint-Julien, de Latour et de Pauillac.

Ce château, rebâti entièrement aux XVI[e] et XVII[e] siècles, occupe, je crois, l'emplacement d'une forteresse plus ancienne qui était séparée du plateau par un fossé *(ABC)* taillé dans le roc. Un pont en pierre traverse la portion *AB* de ce fossé, qui, là, conserve encore toute sa profondeur; de *B* en *C* il est comblé jusqu'au niveau du sol de la cour; en *C*, on voit l'entaille pratiquée dans le rocher pour le creuser, et une porte percée dans le mur, qui a servi à fermer cette entaille lorsqu'on a voulu combler le fossé. Cette porte, maintenant condamnée, communique, dit-on, dans des souterrains qui doivent être tout simplement les fossés métamorphosés en caves.

Deux étages de rochers à pic protégent le château du côté du nord, et une suite de terrasses assez larges descendent à l'est jusqu'au fond de la vallée. Les jardins occupaient ces terrasses, qui étaient soutenues par des murs, et sur lesquelles on monte par de larges escaliers qui donnent idée du luxe princier déployé dans leur construction.

Ce château, qui ne manque pas d'un certain aspect pittoresque, n'offre cependant que peu d'intérêt. Pour lui donner au XVI[e] siècle la tournure d'un château fort, on l'a flanqué d'une grande quantité de tours (Planche XCIV) percées d'embrasures de canons; mais les murs sont trop minces et n'auraient jamais pu résister à une attaque quelque peu sérieuse.

En étudiant les constructions qui restent avec un peu d'attention, j'ai cru reconnaître qu'elles ont été élevées à deux époques : les premières, au commencement du XVI[e] siècle, dont faisait partie le pigeonnier *(P)*; et les autres, à la fin du même siècle, peut-être au commencement du suivant. Les balustres de la galerie *CD* et un escalier assez original placé en *E* indiquent cette époque.

Un puits dans la cour fournissait assez d'eau pour les besoins des habitants, et une fontaine au bas des terrasses permettait d'arroser largement les jardins. Ce château, placé sur le bord d'une grand'route, à un kilomètre de la Gironde, près d'un port muni d'un débarcadère, et garanti des vents d'ouest par des côtes élevées, est situé dans une des plus agréables positions que je connaisse.

CHATEAU DE SEMENS

A Saint-Brice, canton de Sauveterre, arrondissement de La Réole.

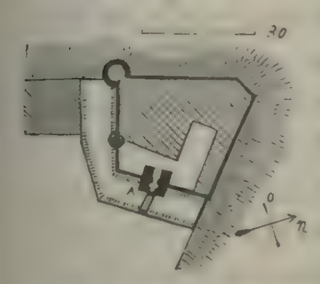
En 1327, un Bernard de Semens jouissait de la confiance d'Édouard III, roi d'Angleterre. Le 8 février de cette année, le monarque Anglais le chargea de missions importantes auprès d'un grand nombre d'évêques, de seigneurs et de villes de la Gascogne [1]. Dix ans plus tard, le 25 juin 1337, le roi, content de ses services, lui écrivit pour le louer de sa fidélité et le remercier des peines qu'il avait supportées pour sa cause et des services qu'il lui avait rendus. Il lui assure qu'il n'aura qu'à se réjouir de lui avoir été fidèle [2].

[1] Rymer, t. II, pars. II, p. 686; Londini, 1821. — [2] *Idem, idem*, p. 976; *idem.*

En 1524, Isabeau d'Anglade, fille de Jean d'Anglade, seigneur d'Anglade et de Laubesc, légua aux demoiselles de Puymahan, ses nièces, tous les biens venant de son père, parmi lesquels se trouvait le château de Semens ([1]). Au commencement du XVII[e] siècle, la seigneurie de Semens appartenait à Henri de Puyperon, dont la fille unique Marguerite épousa, le 7 août 1607, François de Lageard, à qui elle apporta le château et la baronnie de Monbadon ([2]).

Semens est resté dans la famille de Lageard jusqu'en 1812 ou 1813. M[lle] Rosalie de Lageard, fille de Jean-François, morte à cette époque, le laissa par testament au sieur Jean Heyraud. Les héritiers naturels attaquèrent le testament, mais inutilement. Jean Heyraud, mort vers 1815, laissa son château à M. Ruffe du Sandat, son beau-frère. Plus tard, M. Dussaud, gendre de M. Ruffe, en devint le propriétaire. Celui-ci l'a vendu en 1845 au fondateur des religieuses du Bon-Pasteur, qui y a établi un couvent de cet ordre, et qui en a fait détruire les belles ruines et brûler les archives, formant plusieurs gros volumes in-4°. De pareils actes n'ont pas besoin de commentaires.

Du château de Semens, il ne reste guère maintenant que l'emplacement qui offre un peu d'intérêt. Il est situé sur un promontoire triangulaire à pentes rapides, formé par la jonction de deux petits ruisseaux, dont le plus considérable porte le nom de Gourmeron près de son confluent avec l'Engranne, à Frontenac. Deux côtés du château sont protégés par l'escarpement naturel du terrain, et le troisième par un large fossé creusé dans le roc. Ce fossé se courbe dans son milieu à angle à peu près droit, et donne ainsi au plan la forme d'un carré irrégulier. L'angle nord est coupé, celui du sud-ouest est protégé par une tour ronde reconstruite, au XVI[e] siècle, sur une tour du commencement du XIV[e]; du moins le soubassement se relie à la courtine de l'est, où l'on voit une meurtrière de cette époque.



Il n'y a pas vingt ans que les courtines et la porte d'entrée *(A)* ont été brutalement démolies. Cette porte était surmontée d'une tour carrée (Planche XCIV ([3])), couronnée de machicoulis et de créneaux. Elle était précédée d'un avant-corps faisant saillie dans les fossés, et sur lequel devaient se tenir les hommes qui manœuvraient la herse. Vers le milieu de la courtine du sud, à son point de jonction avec les bâtiments intérieurs, existait une échauguette ronde établie sur machicoulis et percée de meurtrières cruciformes. Cette échauguette, et quelques restes de machicoulis sur le mur qui ferme le fond de la cour, paraissent prouver que la cour une fois prise, on pouvait encore résister assez vigoureusement dans le reste du château.

Les plus anciennes constructions datent du commencement du XIV[e] siècle, et ont été probablement élevées par Bernard de Semens.

Le fossé, dans lequel on ne pouvait certainement pas mettre de l'eau, était muré à ses extrémités. En avant existait une basse-cour dont on ne voit plus les limites.

([1]) Archives du château de Laubesc. — ([2]) Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. III, p. 241 et 281. — ([3]) Cette gravure est faite d'après un croquis anonyme daté du 27 mars 1830 ou 1831. Lorsque j'y suis passé, le 25 avril 1859, la tour carrée était démolie, ainsi qu'une partie de ce qui l'entourait, et mon dessin d'alors ne pourrait donner qu'une idée très imparfaite de ce qu'était le château.

CHATEAU DE GÉNISSAC

Canton de Brannes, arrondissement de Libourne.

On ne commence à bien connaître les localités de l'Entre-deux Mers, dont Génissac faisait partie, qu'au moment de l'arrivée de saint Gérard, fondateur de l'abbaye de La Sauve-Majeure. Alors, un certain Raymond-Guillaume, qui paraît avoir été seigneur de Génissac, touché par la grâce, se rendit au monastère naissant et se fit moine; il donna en outre à l'abbaye tout ce qu'il possédait au lieu appelé *Valentignan,* au château de Salabou (Salleboeuf?) et à Vayres ([1]). On voit par cet acte de donation qu'il avait plusieurs fils, et c'est sans doute l'un d'eux, appelé Raymond, qui, vers 1130, s'associa avec plusieurs autres seigneurs pour défendre les droits de La Sauve contre Seguin d'Escoussans ([2])? Une trentaine d'années plus tard, Pierre-Rainaud de Génissac, au retour de la seconde Croisade, prit l'habit religieux à La Sauve et donna au couvent une terre sur les bords de la Dordogne, où plus tard on fit bâtir une église ([3]).

Il faut traverser maintenant un laps de temps de trois cents ans pour retrouver un autre seigneur de Génissac, à moins qu'on ne considère comme étant seigneur de cette localité Arnaud d'Anglade, chevalier, seigneur, en 1372, de La Taule ([4]) de La Mote de Génissac ([5]). Trente-deux ans auparavant, un Pierre d'Anglade tenait de ses ancêtres certains fonds dans le comté de Benauges ([6]); il est assez probable que c'était La Taule de La Mote. Le 18 mai 1451, Gadifer Shorthoise ([7]) se fit donner par le roi d'Angleterre la baronnie de Génissac avec le droit de haute et de basse justice sur cette paroisse. Ce personnage, peut-être Anglais de naissance, avait dans ces temps difficiles la confiance du roi d'Angleterre; il fut nommé en 1430-31, n'étant que simple écuyer, capitaine de la ville de Bergerac. L'année suivante, il passa en France, chargé probablement de quelque mission diplomatique. En 1433-34, il était chevalier et maire de Bordeaux; il l'était encore lors de la conquête de la Guienne. En 1443-44, le roi lui concéda le château et la terre de Biron; en 1445-46, la garde des villes et des châtellenies de Bergerac et de Sainte-Foy ([8]).

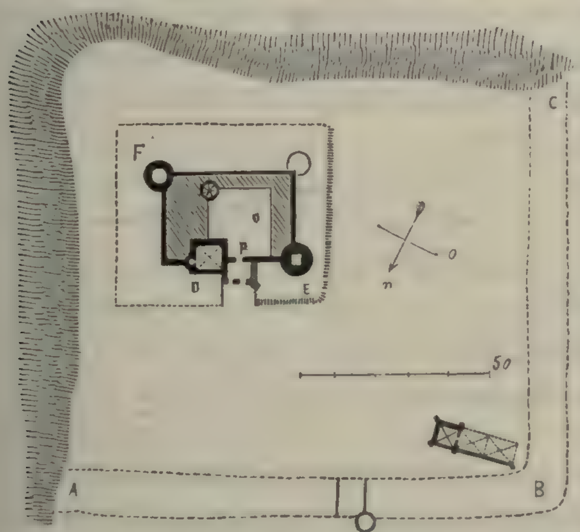
A la fin du XVe siècle, la terre de Génissac appartenait à Michel de Chassaigne. Le 15 janvier 1500, d'accord avec sa femme Marguerite de Gontaut, il fonda le chapitre de Génissac pour obtenir de Dieu le rétablisement de la santé de son frère Jean de Chassaigne, abbé de La Sauve-Majeure. Sa fille Jeanne, mariée à Gaston de Ségur, seigneur de Théobon, eut une fille nommée Izabeau, qui épousa Louis de Pierre Buffière, à qui elle apporta la seigneurie de Génissac, qui était en 1586 au pouvoir de Bertrand de La Pierre, et en 1717 en celui de Charles-Raphaël de Jousseran ([9]). A la fin du XVIIIe siècle, la terre de Génissac était dans les mains de Jean-Laurent de Durfort-Civrac, duc de Lorge, etc. ([10])

Le château appartient maintenant à M. Gautier.

Le château de Génissac (Planche XCV) est bâti sur l'angle d'un coteau très élevé au dessus de

([1]) *Cart. min. Sil. maj.*, fol. 77. — L'abbé Cirot de La Ville, *Histoire de la Grande-Sauve*, t. I, p. 289. — ([2]) *Idem*, t. II, p. 32. — ([3]) *Idem, idem*, p. 86. — ([4]) *Taule* (maison noble). — ([5]) C'est peut-être le fief de La Mote, à Génissac. — *Archives historiques de la Gironde*, t, I, p. 66. — ([6]) Rymer, t. III, pars. I, p. 15; Londini. — ([7]) Gadifer ou Godefroy Charthoise, Shorthoise ou Chartoyse. — ([8]) *Catal. de Rôles français et gascons.* — *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 160. — ([9]) Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. III, p. 357. — ([10]) *Liste des membres de l'ordre de la noblesse en 1789.*

la plaine de la Dordogne, et dont les pentes regardent le sud et l'est. La forme de son plan est celle d'un quadrilatère se rapprochant du carré. Il était complétement entouré de fossés, sans égard pour les pentes naturelles du coteau, sur la crête desquelles il devait y avoir des barrières. Ils sont presque comblés actuellement; il n'en reste de traces très apparentes qu'au nord-ouest et à l'ouest. On voit les vestiges d'un autre fossé ou du moins des mouvements de terrain faits de main d'homme enveloppant la pointe du plateau et tracés suivant les lignes *ABC*. Au milieu de son parcours, entre *A* et *B*, on aperçoit sur leur contrescarpe un reste de tour ronde englobé dans des constructions modernes. Il y avait peut-être là une porte.



Les plus anciennes constructions remontent au commencement du XIVe siècle : c'est le rez-de-chaussée du donjon carré *D*, la courtine qui le relie à la tour ronde *E*, presque toute la tour *F*, et la courtine qui touche cette tour au sud. Lorsqu'on a comblé les fossés, le rez-de-chaussée du donjon a été enterré de toute leur profondeur, en dehors comme en dedans; aussi le sol intérieur est assez près de la voûte à nervures d'ogive portant un écusson à la clef. Il est impossible de voir quelles étaient les ouvertures primitives de ce rez-de-chaussée, habité maintenant par les domestiques du château. Le sommet de cette tour est d'une époque moins ancienne que la base; la soudure des deux constructions se distingue très facilement au dessus du premier étage, qui primitivement était éclairé par une fenêtre géminée et subtrilobée. De ce premier étage partait un escalier à vis renfermé dans une cage polygone contre laquelle s'appuyait la courtine.

A côté du donjon et sur l'ancien mur, on retrouve la porte primitive du château *(P)* de forme ogivale. La preuve de l'ancienneté de la tour *F* est dans ses meurtrières cruciformes, maintenant murées. Le château a dû être démantelé au XVe siècle, et peu de temps après, à la fin du même siècle ou plutôt au commencement du suivant, on a rebâti le sommet du donjon, qu'alors on a couronné de créneaux surmontant d'élégantes consoles de machicoulis, et coiffé d'une toiture pyramidale. Des fenêtres cruciformes, à moulures prismatiques, ont remplacé, au premier étage, les petites ouvertures géminées. Tout l'intérieur de ce donjon n'offre aucun intérêt. Sa hauteur actuelle, depuis le sommet des créneaux, est de 14^{m}40. Autrefois, il faisait une saillie de 3^{m}30 dans le fossé. Lors de la restauration du XVIe siècle, on n'a pas trouvé la porte ancienne *P* assez forte, et l'on a construit en avant une antichambre un peu plus saillante que le donjon, protégée par un gros contre-fort angulaire, des machicoulis et deux échauguettes; puis, sur la façade de cette antichambre, on a percé une grande porte et une poterne, précédées chacune par un pont-levis particulier; mais au lieu de combler les fossés dans cette antichambre, on y avait conservé un vide recouvert par un plancher mobile, qu'on enlevait facilement en cas d'attaque. Ce vide existe encore derrière la poterne, qui est murée.

La tour *E* paraît tout entière de la seconde construction. Les machicoulis qui la couronnent lui donnent assez d'élégance; mais elle est mal bâtie. Les ouvertures ont été plusieurs fois modifiées. L'autre tour ronde est découronnée. Les appartements n'offrent plus aucun caractère.

La chapelle occupe l'angle de la basse-cour, au nord-ouest du château, près de l'angle *B*. Elle

avait trois travées voûtées d'ogives à arêtes prismatiques; il ne reste plus que la dernière, à l'orient; on l'a fermée pour en faire un petit oratoire. En soulevant dernièrement deux énormes pierres qu'on croyait recouvrir des tombeaux, on a trouvé un magnifique devant d'autel portant la date de 1527. Son ornementation se compose de douze niches renfermant chacune une statuette d'un dessin presque irréprochable. Ces statuettes représentent : 1° la Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus; 2° saint Joseph tenant un bâton fleuri; 3° une sainte couronnée, ayant pour attributs un livre et une épée; 4° saint Paul; 5° saint Jean l'Évangéliste; 6° saint Jean-Baptiste; 7° une sainte, dont les mains sont brisées; 8° une autre statuette de femme; 9° sainte Magdeleine; 10° sainte Anne; 11° un apôtre; 12° saint Michel terrassant le dragon.

CHATEAU DE BUDOS

Canton de Podensac, arrondissement de Bordeaux.

La famille de Budos était une des plus anciennes de la Guienne. Elle possédait la terre de ce nom avant la construction du beau château dont les ruines sont un des ornements de la Gironde. On trouve, en effet, qu'en 1273, un Géraud de Budos, damoiseau, rendit hommage au roi d'Angleterre (1). Pierre de Budos, chevalier, et peut-être son fils, est le premier nommé dans le *Dictionnaire de la Noblesse,* tome II, 2e édition. Il est suivi de Raymond de Budos, chevalier, qui épousa Jeanne de Goth, cinquième enfant de Béraud de Goth et d'Ida de Blanquefort, et par conséquent sœur du pape Clément V (2). Son fils Raymond-Guillaume, baron de Budos, était aussi seigneur de Caron et de l'Aunol et gouverneur d'Avignon. Il est probable que cette dernière charge lui avait été donnée par son oncle le pape, qui n'oubliait aucun des membres de sa famille. C'est peu de temps après le sacre de Clément V que, ne pouvant plus se contenter du petit château sur motte appelé *le Castera* qu'il possédait à Budos, il demanda au roi d'Angleterre la permission d'en construire un autre. Édouard Ier lui accorda cette permission. « Sachez, écrit-il de Wynton, » le 9 mars 1306, au sénéchal, aux prévôts, officiers, baillis, ministres, et à tous ses fidèles du » duché de Gascogne, sachez que notre cher sujet Raymond-Guillaume de Budos, chevalier, neveu » du seigneur Clément, souverain pontife, nous a supplié de lui permettre de créneler sa maison » de Budos, située dans la prévôté de Barsac, dans notre duché susdit; de l'entourer de murs, de » tours, de fossés, et enfin de la fortifier comme il l'entendra.

» Par respect pour le souverain Pontife, et parce qu'une forteresse de cette nature protégera » non seulement nos possessions dans cette partie de la Guienne, mais aussi les sujets du neveu du » Pape, nous accordons au susdit Raymond la permission de fortifier son château; et afin qu'il » puisse le garder une fois fortifié, nous le concédons à perpétuité, à lui, à ses héritiers et à ses » successeurs, et nous nous engageons pour nous, nos successeurs, nos sénéchaux, nos prévôts, » nos officiers, nos baillis et nos ministres, à ne le troubler en aucune manière dans cette » possession (3). »

(1) *Variétés Bordeloises,* vol. V, p. 319. — (2) *Idem.* — La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse,* t. II, 2e édit. — Le P. Anselme, *Histoire généal. et chron. de la maison royale de France, etc.,* vol. II, p. 170 et suivantes. — (3) Rymer, t. I, pars. II, p. 981; Londini, 1816.

A peine le château fut-il construit, qu'Édouard II, roi d'Angleterre, étant à Avignon, accorda, le 15 mai 1309, à Raymond-Guillaume et à ses héritiers légitimes et à ses successeurs, la haute et basse justice avec tous les droits royaux dans la paroisse de Budos, moyennant hommage-lige rendu au roi et à ses successeurs, et une lance de fer neuf doré pour exporle à chaque changement de seigneur ([1]). C'est probablement lui que le pape avait établi gouverneur de Bénévent en 1307, et du comtat venaisin en 1309 ([2]).

Outre les terres dont nous venons de parler, ce seigneur possédait la tour de Bisqueytan, située dans la paroisse de Saint-Quentin en Entre-deux-Mers. Il l'échangea, en 1317, pour la seigneurie de La Motte d'Ayran, terre située à quelques lieues de Budos, sur la même rive de la Garonne, et par conséquent bien plus à sa portée. Elle resta pendant plus de deux cents ans dans la famille de Budos ([3]). Plus tard, le 13 février 1321, il acquit de Guillaume de Randon, seigneur de Saint-Luc, la baronnie de Portes-Bertrand, considérable en Vivarais ([4]). De sa première femme, Esclairmonde de La Motte, il eut trois fils, et de sa seconde, Cécile de Baux, trois fils et deux filles ([5]). Nous avons vu dans la notice sur le château de Blanquefort comment Raymond-Guillaume de Budos et son cousin Bertrand de Goth, seigneur de Blanquefort, se conduisirent après la mort de leur oncle; nous n'y reviendrons plus; seulement, nous devons faire observer que le pape Jean XXII ne conserva pas de rancune contre le seigneur de Budos, ainsi qu'on peut s'en convaincre par deux ou trois bulles de ce souverain Pontife publiées par Rymer. L'aîné des fils de la première femme de Raymond-Guillaume, André, succéda à son père dans ses seigneuries. Possédant des terres dans des localités soumises au roi de France et à celui d'Angleterre, sa position était embarrassante, d'autant plus qu'au milieu du XIVe siècle, époque où il vivait, ces deux nations se faisaient une guerre acharnée entremêlée de trèves qu'on n'exécutait pas et de paix qui n'étaient pas de longue durée. Dans les commencements, il suivit le parti des Anglais, puisqu'en 1330, Philippe de Valois lui confisqua pour ce fait la baronnie de Portes, pour laquelle, en 1340, l'archevêque d'Auch et Pierre de la Palu furent chargés par le roi de nommer un gouverneur ([6]). En 1341, Édouard III, roi d'Angleterre, prit sous sa protection ce seigneur et ses possessions ([7]); en 1348, il lui permit de construire une maison-forte à Ayran, situé dans la juridiction de la prévôté du château de l'Ombrière de Bordeaux, et lui donna le droit de haute justice dans cette localité. Il lui accorda la ville et le baillage de Castel-Seigneur, en Agenais. Dix ans plus tard (1358), il lui solda ses gages et ceux des hommes qu'il avait fournis ([8]), probablement pour faire la guerre au roi de France, pour lequel, si on en croit la généalogie de la famille de Budos ([9]), il prit parti sur la fin de sa vie. « Chargé de vieillesse, dit Du Chêne, et oppressé de la maladie dont il mourut, il dist à ses » vingt-deux enfants masles qu'il avoit, ainsi que l'on trouve dans un ancien régistre du Parlement » de Paris, que *Porte Bertrand estoit nuement tenue du roy de France, et qu'il estoit le plus* » *vaillant prince de tous autres.* Parquoy il leur recommandoit *qu'ils fussent* bon et leal François, » *et à ceux de ses enfants qui seroient bons François, il donnoit sa béneisson, et aux autres* » *malédiction selon l'ancien Testament.* »

Malgré les assertions d'André Du Chêne, il est à peu près sûr que Thibaut, l'aîné de cette

([1]) *Rôles gascons.* — Rymer, t. II, pars. I, p. 72; Londini. — ([2]) Le P. Anselme, *Histoire généal. et chron. de la maison royale de France, etc.*, vol. II, p 170 et suiv. — ([3]) *Variétés Bordeloises*, t. IV, p. 212. — ([4]) La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. II, 2e édit. — ([5]) Si l'on en croit une autre généalogie, il aurait épousé, vers 1338, Catherine de Narbonne, fille d'Amalric, baron de Talaison, et de Naude de Clermont-Lodève. Devenue veuve et sans enfants, Catherine épousa, en secondes noces, Agne de La Tour. — ([6]) Dom Vaysette, *Histoire générale du Languedoc*, vol. IV, p. 233 et 307. — ([7]) *Rôles gascons.* — ([8]) *Idem.* — ([9]) André Du Chêne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, liv. V, chap. V, p. 447 et suivantes.

belle et grande lignée, ne suivit pas de suite les conseils de son père mourant; car on le trouve sur la liste des seigneurs gascons qui, en 1363, rendirent hommage au prince de Galles dans la cathédrale de Bordeaux. A cette occasion, « il bailla pour esporle et devoir deux lances [1]. » Dix ans plus tard, il reçut du roi d'Angleterre la prévôté de Barsac [2]. Il attendait peut-être une occasion favorable pour remettre ses forteresses de Guienne au pouvoir du roi de France. Cette occasion se présenta en 1377. Le duc d'Anjou et Du Guesclin parcouraient nos contrées en triomphateurs. Les places qui leur résistaient étaient immédiatement emportées, et en peu de temps, cent trente-quatre forteresses furent prises d'assaut ou firent bénévolement leur soumission. Thibaut fut un des premiers qui mit ses châteaux et tout ce qu'il avait en l'obéissance de Charles V. Deux ans après, il vint en personne à Montargis faire sa soumission au roi de France [3].

Nous devons supposer que les vingt et un frères de Thibaut, qui n'avaient peut-être pas comme lui le même intérêt à ménager le roi anglais, passèrent après la mort de leur père du côté de la France. Leur destinée et leur nom sont restés inconnus. Il est probable qu'après avoir pris définitivement le parti de la France et jusqu'à l'expulsion des Anglais, Thibaut de Budos ne résida pas dans ses terres de Guienne, et que les rois d'Angleterre chargèrent de la garde du château des seigneurs qui leur étaient fidèles. Je trouve, en effet, dans des notes manuscrites de Jouannet, mais sans indication des sources où il a puisé, qu'en 1382, cette seigneurie appartenait à Jean de Stratton, seigneur de Landiras, et en 1400 à Henri Bowet. Rymer (tom. III, part. IV, p. 177, 3e édit.) ne dit pas que Henry Bowet était seigneur de Budos; il dit seulement que Henri IV lui donna la prévôté de Barsac que possédait auparavant le seigneur de Budos. En 1426, la même prévôté fut accordée à son neveu Nicolas Bowet.

Cependant, le fils de Thibaut, André de Budos, habitait au commencement du XVe siècle la forteresse dont il portait le nom, malgré la fidélité qu'il conservait au roi de France. D'après Du Chêne, il servit Charles VI avec tant de valeur et de constance, qu'il mérita d'être surnommé *le fléau des Anglais*. Il fut nommé, suivant le même auteur, gouverneur de Bazas; mais la chance ayant tourné, après la mort de Charles VI, « il abandonna mesme ses biens et héritages assis au » pays de Bourdelois et de Bazadois à la mercy des ennemis, pour maintenir le juste party du roy » Charles VII. Lequel en récompense d'un si louable mespris, non seulement l'honora de l'estat » de conseiller et chambellan de sa maison, par lettres de l'an mille quatre cents vingt-quatre, » mais encore luy donna depuis diverses rentes et revenus sur le péage de Saint-Jean de Marvejolz » et autres en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes [4]. »

Si André de Budos abandonna ses biens et héritages du Bordelais, c'est qu'il y fut contraint par la force. En effet, en 1421, les Bordelais désirant se débarraser de quelques forteresses des environs qui tenaient pour la France, décidèrent le 14 juin qu'ils attaqueraient Budos. Ils mirent à la tête des gens de la cité deux jurats, Vigoros Estèbe et Arnaud Miqueu. Menaut de Fabars avait le commandement des troupes anglaises. Il fut décidé qu'on donnerait à chaque homme 20 francs, et en outre un tonneau de vin pendant la campagne.

Il fut convenu aussi qu'on emploierait dans cette expédition la grande bombarde qui lançait des boulets de pierre de cinq quintaux, et dont nous avons déjà parlé à propos de Malengin, et avec elle deux canons d'un plus faible calibre. On résolut de faire porter cette artillerie par eau, et l'on

(1) Jules Delpit, *Documents.....* — (2) *Rôles gascons.* — (3) Du Chêne, *Loc cit.* — (4) *Idem, idem.*

fit marché avec un gabarier nommé Fontbodeau ou Fontgodeau, qui, avec six autres matelots, se chargea de la transporter pour 8 francs, dans sa gabare du port de dix-neuf tonneaux, jusqu'à Budos; il devait relâcher à Podensac pour prendre les boulets de pierre qui s'y fabriquaient (1). André de Budos jugea prudent de ne pas se laisser assiéger; et, après deux entrevues avec Menaut de Fabars, il déclara que sa résolution arrêtée était de ne pas se faire Anglais; mais qu'il livrerait son château et donnerait son fils en otage, à la condition qu'on lui restituerait une terre située dans le pays bordelais que son père avait vendue autrefois pour le service du roi. Le 29 juin, le sénéchal Jean Tiptoft écrivit aux Bordelais pour leur demander leur avis; ils répondirent qu'ils s'en rapportaient à lui et de faire ce qu'il jugerait à propos. Il est probable que le sénéchal accepta les offres d'André (2), qu'on trouve en 1426 en Languedoc, au service du roi de France, sous les ordres du comte de Foix (3).

Dès ce moment, le roi d'Angleterre prit possession du château de Budos et en confia la garde à des capitaines dont il était sûr. En 1422-23, il en chargea Pons, seigneur de Castillon (4). Vers 1433, Henri VI concéda au duc de Glocester les terres et le château de Budos (5). Même concession fut faite au même seigneur et à son épouse le 13 juillet 1439 (6). L'année suivante, le château et le domaine de Budos furent donnés à François de Montferrand (7). Ce seigneur, qui était dévoué à la cause de l'Angleterre, était gouverneur de Dax lorsque cette ville fut assiégée par Charles VII. Il fut obligé de capituler, et le roi de France prit la ville à merci, à la condition que Monferrand, seignenr d'Uza, rendrait aussi les châteaux de Bedol (Budos) et de Serves (Cernès). Pour gage de sa promesse, Monferrand donna son fils en otage (8). En 1446-47, Budos fut donné à Jean, comte de Foix, par suite du décès du comte de Glocester (9), qui, sans doute, avait de nouveau été rétabli dans la possession de cette terre, ou l'avait primitivement partagée avec François de Montferrand.

Après la conquête de la Guienne, la famille de Budos, qui avait suivi avec constance la cause de la France, rentra en possession de ses seigneuries de Guienne. A André de Budos, qui avait été obligé de céder son château aux Anglais, succéda Thibaut, son fils aîné, qui fut sous Louis XI capitaine de deux compagnies, puis maître d'hôtel, conseiller et chambellan du roi Charles VIII, qui lui donna deux mille livres de rente à prendre sur la recette de Toulouse. Jean de Budos, son fils, servit aussi la France avec honneur; il fut colonel des gens de pied au siége de Perpignan, et suivit en Italie le prince d'Orange et François Ier; il rendit hommage au roi en 1533 pour raison de la baronnie de Budos (10). Jacques de Budos, fils et héritier de Jean, fut élevé près d'Anne de Montmorency, pair et connétable de France. A l'âge de dix-huit ans, il faisait partie de l'armée que Henri II envoya en Italie au secours du pape; il y fut gouverneur de Rodegofiny, de Castel-Lautier et de Talmon; il servit aussi sous François II. Pendant les guerres de religion, sous Charles IX, il commanda les villes d'Alais, de Saint-Ambroise, de Barjac et des Vans.

En 1570, Jacques de Budos fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Sous Henri III, il fut nommé gouverneur du Pont-Saint-Esprit. Ce monarque, en récompense de ses services et de sa fidélité, érigea sa baronnie de Portes en vicomté et sa terre et seigneurie de Teyragues en

(1) Le Ciron est flottable depuis Villandraut; mais un bateau du port de 19 tonneaux ne pourrait plus le remonter actuellement. — (2) L'abbé Baurein, *Bulletin polymathique*, ann. 1812, vol. X, p. 167 et suiv. — *Variétés Bordeloises*, vol. V, p. 305 et suivantes. — (3) Dom Vaysette, *Histoire générale du Languedoc*, vol. IV, p. 469. — (4) *Rôles gascons*. — (5) *Idem*. — (6) *Idem*. — (7) *Idem*. — (8) Berry, *Histoire chronologique du roi Charles VII*, p. 421. — (9) *Rôles gascons*. — (10) Archives de M. le baron de Brivazac

baronnie. Henri IV, reconnaissant les mérites du baron de Budos, l'associa en 1595 à l'ordre de chevalerie du Saint-Esprit. Enfin, pour comble de fortune, il maria Louise, l'aînée de ses filles, « la » plus belle et la plus accomplie dame de son siècle, à Henry, duc de Montmorency, lors mareschal » de France et depuis connestable. »

Ce Jacques de Budos eut pour fils Antoine Hercule, qui servit avec honneur comme son père et son grand-père. En 1612, Louis XIII érigea en sa faveur la vicomté de Portes en marquisat; il le créa plus tard chevalier du Saint-Esprit et ne cessa de le combler de faveurs [1]. Mais déjà depuis assez longtemps, le château de Budos n'appartenait plus à cette illustre famille. Jacques de Budos l'avait aliéné, le 7 juillet 1571, à Raymond de La Roque [2], moyennant 30,000 livres. L'acte de vente fut passé à Bordeaux, par Deperroy, notaire [3].

Pendant les guerres de religion, le château de Budos, qui était considéré comme une place assez forte, fut donné en garde à Louis de Lur, vicomte d'Uza. Voici la lettre que lui adressait à cette occasion M. de Noailles, le 22 décembre 1562 : « ..... Il faut, s'il vous plaît, que vous » choisissiez parmi ceux de la commune de Budos les principaux et les plus fidèles et non suspects » de la religion, pour conserver cette place, et la leur baillez en garde avec acte de notaire pour » le service du roi, et de ne la rendre qu'à Sa Majesté, ses lieutenants généraux, et qui auront » charge de lui..... [4]. » Le château fut si bien gardé, qu'il resta toujours aux catholiques.

Pendant les guerres de la Fronde, ses larges fossés et ses hautes murailles ne surent pas le protéger. Laserre, qui avait d'abord suivi le drapeau du Parlement et plus tard abandonné son service pour suivre le parti opposé, se saisit en 1652 du château de Budos, qu'il saccagea, pilla et en brûla les archives. Balthazar envoya contre lui quelques troupes qui le rencontrèrent près de là et le firent prisonnier [5].

La seigneurie de Budos est restée dans la famille de La Roque, depuis l'achat qu'en fit Raymond de La Roque jusqu'à la Révolution. Elle appartenait alors à Charles-François-Armand de La Roque, chevalier, baron de Budos et de Montferrand, qui émigra et mourut en 1825 [6]. Le château fut

[1] André Du Chêne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, liv. V, chap. V, p. 147 et suiv. — [2] D'après l'abbé Baurein (*Variétés Bordeloises*, vol. V, p. 313), cette vente eut lieu en 1561. — [3] Archives de M. le baron de Brivazac. — [4] *Notice généalogique de la maison de Lur*. — [5] Balthazar, *Histoire de la guerre de Guienne*.

[6] Je crois devoir donner ici une généalogie de la famille de La Roque-Budos, dressée d'aprés les *preuves* faites par le dernier baron de Budos, pour monter dans les carosses du Roi, en mars 1781. Ces preuves, faites sur titres, existent aux manuscrits de la Bibliothèque impériale. Cette généalogie, qui m'a été envoyée par Mme la comtesse de Carneville, petite-fille de M. le marquis de Saint-Hérem, diffère essentiellement de celle donnée par M. O'Gilvy, qui l'avait dressée d'après une note pleine d'erreurs fournie par une personne qui n'avait qu'une idée fort imparfaite de la généalogie de cette famille. Je dois ajouter que j'ai trouvé, dans les riches archives de M. le comte Henri de La Chassaigne (du Cros), deux ascendants d'Archambaud de La Roque qui ne paraissent pas avoir été connus du généalogiste du siècle dernier.

GÉNÉALOGIE DE LA ROQUE DE BUDOS,

Anciens seigneurs de Sainte-Croix-du-Mont, de Budos, du Cros; — barons de Langon, Tastes, Roquetaillade, Peyrat, La Mothe, Saint-Marc, Coymères, des Jaubertes; — marquis de Gravelines, La Tour, La Roque, etc.

ARMES : *De gueules à la tour d'argent, carrée, crénelée de trois pièces, maçonnée de sable.* Depuis l'acquisition de la baronnie de Budos, la branche aînée y a joint : *Écartelé d'azur, à 3 bandes d'or,* qui est de Budos.

Depuis quelques années, la branche de La Tour a pris ces dernières armes. — Les barons de Budos ont été maintenus dans leur noblesse le 13 mars 1667. Les La Roque-La Tour l'ont été en 1700. La maison de La Roque, issue d'ancienne chevalerie, tire son nom du château et bourg de La Roque, situé sur la rive droite de la Garonne, près Cadillac.

FILIATION.

I. N'Ot (Othon?) de La Roque, damoiseau de Rions, en faveur duquel furent passées plusieurs reconnaissances en 1325, 1353 et 1359 (Archives de M. le comte Henri de La Chassaigne, — du Cros).

vendu comme bien national. L'acquéreur en fit une carrière, et ses belles ruines allaient totalement disparaître, quand, en 1841, la Commission des Monuments historiques de la Gironde en fut avertie. « Elle apprit en même temps que les pierres en provenant étaient employées à » l'encaissement du Ciron et vendues à l'entrepreneur de travaux pour le compte de l'État. Nous » nous adressâmes alors, dit le Rapporteur, à M. l'Ingénieur en chef directeur, qui, à l'instant » même, donna l'ordre à M. l'Ingénieur ordinaire de *refuser à l'entrepreneur tous matériaux* » *provenant de cette démolition.* D'un autre côté, le maire de Budos intervint avec empressement, » et le marteau fut arrêté. De ces mesures, il est résulté, non pas engagement pour le propriétaire » de ne pas user de la chose comme il l'entendait, ce qui est impossible, mais une trêve dans la » destruction [1]. » Ces ruines furent classées comme monument historique de premier ordre. Quelque temps après, le 20 août 1845, je me rendis à Budos pour dessiner le château, et je fis comprendre au paysan à qui il appartenait, et qui paraissait disposé à vendre encore ses ruines en détail, qu'il s'exposait à de graves ennuis s'il passait outre et continuait les démolitions. Il s'arrêta, et depuis lors pas une pierre n'a été enlevée.

II. Peys (Pierre) de La Roque, damoiseau de Rions, en faveur duquel fut passée une reconnaissance en 1371, y est qualifié fils de n'Ot. de La Roque. En 1390, il donna à fief nouveau une terre dans la paroisse de Langoiran. Les archives de M. Henri de La Chassaigne renferment une dizaine de titres qui prouvent que les La Roque avaient des terres à Rions, Neyrac, Toutigeac, Langoiran, Loupiac, etc., etc. *(Idem).*

III. Archambaud de La Roque, seigneur du Cros, de La Tour, de Tastes, etc. — Il résulte d'une esporle par Videau du Cros, en faveur d'Archambaud de La Roque, seigneur du Cros, du 21 avril 1398, qu'Archambaud de La Roque, donzet (damoiseau), était héritier de dame Guiraude de Ségur, sa mère, fille de Bernard de Ségur, damoiseau, seigneur du Cros, épouse de Peys de La Roque. Dans un acte de 1448, il est qualifié damoiseau de la paroisse de Saint-Martin de Cadillac. Il existait encore en 1454, ainsi que le prouve un contrat de vente fait en sa faveur *(Idem).* Il fonda un anniversaire au Chapitre de Cadillac. — Archambaud de La Roque se distingua, de concert avec François de Grignaux et Maurignon, dans un combat « particulier » contre trois chevaliers portugais qui les avaient provoqués. Le prétexte était l'amour des dames; mais le véritable motif » était la haine des Français contre les Anglais [a], dont les Portugais étaient alors alliés. Le combat eut lieu à Paris en 1414, » où les seigneurs anglais étaient venus pour un traité. Celui qui combattait contre La Roque lui donna un coup sur la tête » qui entama le timbre de son armet; sa hache s'y engagea et il tomba. La Roque alors lui donna deux tels coups de hache, » qu'il l'étourdit et lui mit son épée sous la visière de son casque. Le Portugais se rendit. La Roque alla au secours de » Maurignon, fit chanceler son ennemi, qui se rendit. Ils allèrent tous deux rejoindre Grignaux, dont l'adversaire cria qu'il se » rendait à trois. Tous se comportèrent très vaillamment; mais les trois chevaliers gascons eurent tout l'honneur, et furent » menés en forme de triomphe par la ville de Paris, aux acclamations de tout le peuple » (*Théâtre d'honneur,* par Wulson de La Colombière).

Archambaud de La Roque fit son testament le 18 novembre 1445. Il avait épousé Marie-Giraude de Gombaud.

Pierre de La Roque, son fils puîné, archidiacre de Bazas, représentant l'évêque et le chapitre, reçut, en 1478, de Gaston de Montferrand, sénéchal, le serment d'être fidèle au roi et de garder les priviléges de Bazas.

IV. Pierre de La Roque, marié à Marguerite d'Angolin, fille du seigneur de ce nom, fit son testament le 18 novembre 1499.

V. André de La Roque, seigneur de La Tour, Tastes, Sainte-Croix-du-Mont, Coymères, baron de Langon, épousa, le 20 août 1518, Saillide Thuaulde, fille de Michel Thuauld, écuyer, et d'Odette de Cases.

VI. Raymond II de La Roque, seigneur des mêmes lieux et des Jaubertes, baron de Budos par l'acquisition qu'il fit de cette baronnie, reçut un certificat de catholicité et de services rendus au ban et arrière-ban du gouverneur de Bordeaux, Charles de Montferrand, en 1573. Élu premier jurat gentilhomme en qualité de noble en 1583, il reçut en cette qualité des lettres de droit de bourgeoisie de la ville de Bordeaux pour lui et ses descendants. Il mourut dans l'exercice de sa charge en 1594. Il fut enterré dans l'église de Saint-Romain de Budos, où son mausolée se voyait avant la Révolution. Marié, le 16 août 1556, à Jeanne d'Alesme, fille de Jean d'Alesme, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Jeanne Le Moyne, il eut de cette union trois fils et deux filles :

1° Jean de La Roque, dont l'article suit ;

[1] *Commission des monuments et documents historiques de la Gironde,* année 1841, p. 54.

[a] Il est peu probable que ce fût le véritable motif, puisqu'Archambaud était gascon-anglais.

Le 10 avril 1860, M. le baron Léon de Brivazac, fils de demoiselle Delphine de La Roque de Budos, fille unique du dernier baron de Budos et épouse de messire Léon, baron de Brivazac, poussé par l'amour de l'art, excité par des souvenirs de famille, a acheté le château et quelques journaux de vignes qui l'entourent, afin de le mettre à l'abri du marteau des démolisseurs. Nous espérons que ce noble exemple sera suivi, et que plusieurs de nos belles ruines passeront entre les mains des descendants de leurs anciens seigneurs.

Le château de Budos est bâti sur un plateau peu élevé, au pied du coteau sur lequel est situé le village de Budos; il domine une plaine de 10 à 15 kilomètres d'étendue, descendant en pente douce jusqu'à l'horizon, borné par les côtes aux pieds desquelles coule la Garonne. Cette position exceptionnelle donne aux ruines de cette forteresse un aspect extraordinairement imposant (Planche XCVI). A 1,200 mètres au sud-est du château, coule le Ciron, qui, après un cours de 9 kilomètres à partir de ce point, se jette dans la Garonne entre Barsac et Preignac.

Entre le bourg de Budos et le château, dans un lieu complanté de vignes, sur le bord d'une

2° André, père du marquis de Gravelines;
3° Étienne, auteur des seigneurs de La Tour;
4° Jeanne, mariée au seigneur de Teste, en Agenais;
5° Une autre Jeanne, mariée à Pierre de Pomiès.

VII. Jean de La Roque, fils aîné de Raymond, seigneur de Peyrat, Montallier, etc., baron de Budos, reçut du maréchal de Matignon, le 22 mars 1592, une commission pour mettre sur pied, pour le service du Roi, une compagnie de vingt chevau-légers et de vingt arquebusiers à cheval. Il épousa, le 16 septembre 1593, Suzanne de Ségur, fille de François, chevalier, seigneur de Sainte-Aulaye, Montajean, Fouguerolles, etc., gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, gouverneur de Sainte-Foy, en Agenais, capitaine d'une compagnie de trente lances des ordonnances, et de Jeanne de Mosnier. Il se remaria avec Catherine de Moneins, dont il n'eut pas d'enfants.

VIII. Jean-Pierre de La Roque, chevalier, baron de Budos, maintenu dans sa noblesse en 1634 et confirmé dans son droit de bourgeoisie de la ville de Bordeaux en 1658, marié, le 6 juin 1633, à Marie d'Espaignet, fille de Jean, chevalier, président du Parlement de Bordeaux, et de Charlotte de Mangeaut.

IX. Raymond III de La Roque, chevalier, baron de Budos, rendit hommage au Roi, le 5 septembre 1672, pour les terres et seigneuries de Budos, qu'il tenait à hommage-lige en tous droits de haute, moyenne et basse justice. Il reçut un certificat de services de François de Montferrand, sénéchal de Guienne, le 27 juillet 1694. Il avait épousé, le 6 (*aliàs* 16) juillet 1669, Bonaventure de Chaumels, fille de Léonard et de Jacquette de Guichenères.

X. Jean-Pierre de La Roque, seigneur et baron de Budos, rendit hommage au Roi en 1697, et se trouva à l'assemblée de la noblesse, à Cadillac, en 1703. Il épousa, le 14 avril 1715, Marie-Anne de Bordes, fille de Pierre, seigneur de Coupet et de Treulon, conseiller au Parlement, et de Catherine d'Essenaut. Jean de Bordes, son frère, n'ayant pas d'enfants, lui laissa ses biens et ses armes, que les Budos placèrent en abîme dans leur écusson. Jean-Pierre fit son testament en 1723.

XI. Michel-Joseph de La Roque, baron de Budos, seigneur de La Marque, Beychevelle, etc., épousa, le 10 avril 1745, Delphine de Brassier, fille d'Étienne-François, seigneur de La Marque, Arsins, baron de Sémignan, et de Marie-Catherine-Delphine de Montferrand. Cette dernière était sœur d'Armand, marquis de Montferrand, premier baron et grand sénéchal de Guienne, mort le dernier de cette ancienne et illustre maison, en 1760. Delphine de Brassier, ayant perdu ses deux frères, fut seule héritière de son oncle, du marquisat de Landiras et de la baronnie de Montferrand. Le 23 mars 1787, elle nomma pour la représenter Jean Amanieu, qui, tête nue, les deux genoux à terre, sans épée, ceinture ni éperons, les mains jointes, rendit hommage au Roi, devant les trésoriers de France, pour la terre et seigneurie de Monferrand, en toute justice haute, moyenne et basse, droits utiles et honorifiques, fiefs, cens et rentes, relevant de Sa Majesté, à cause de son duché de Guienne. Michel de La Roque est mort à Barsac, le 21 novembre 1770, laissant trois enfants :

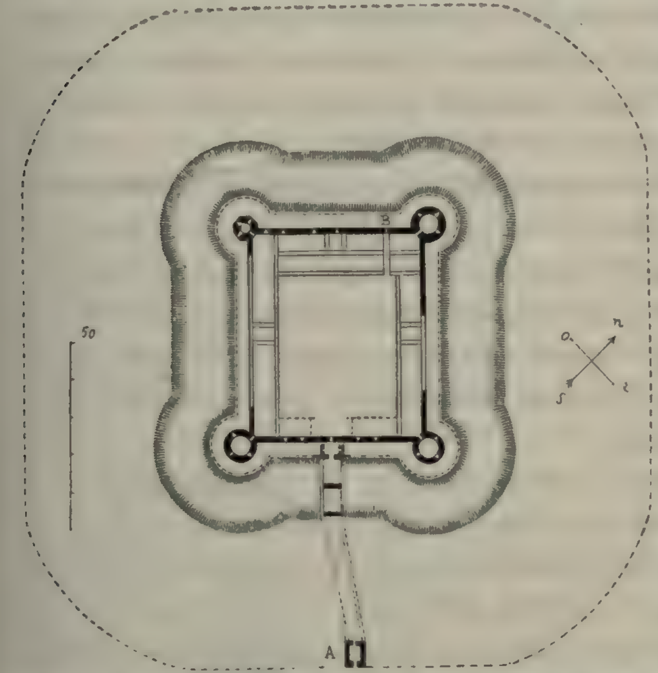
1° Marguerite de La Roque-Budos, mariée, en 1775, à Jean-Baptiste-Calixte de Montmorin, marquis de Saint-Hérem ;
2° Charles-François-Armand, chevalier de Budos, émigré, chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance en 1825;

3° XII. Charles-François-Armand de La Roque, baron de Budos et de Montferrand, premier baron de Guienne, entré jeune au service, émigré avec son frère, marié, en 1787, à Catherine de Ménoire, fille de Guy, seigneur de Villemur, et de Marguerite de Beaujau, dont :

Delphine de La Roque-Budos, dernière de la branche aînée de La Roque-Budos, mariée, en 1814, à Léon, baron de Brivazac.

prairie, existe une motte très déformée appelée encore *le Castera;* c'est évidemment un ancien château, peut-être celui qui a précédé le château actuel. Son emplacement, comme point stratégique, était mieux choisi que celui du monument qui l'a remplacé en 1306.

Le plan du château de Budos a la forme d'un quadrilatère de 55 mètres de long sur 45 de large. Chaque angle est renforcé d'une tour presque entièrement en saillie, trois rondes, la quatrième octogone; celle-ci est dans l'angle occidental. Au milieu de la façade, qui est tournée vers le sud-est, s'avance une tour carrée sous laquelle passe la porte principale. Des tours semblables, mais non saillantes, s'élevaient sur les trois autres façades. Les tours d'angles et celle de la porte existent encore intactes; la paroi extérieure de celle de la façade du nord-ouest est la seule qui existe; mais il ne reste plus rien de celles des deux autres façades. Les courtines nord-ouest et sud-est sont seules entières.



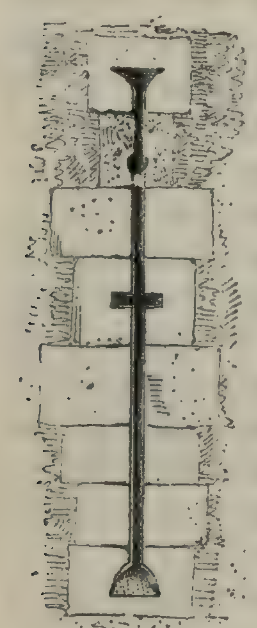
Le fossé qui entoure ces constructions a de 15 à 18 mètres de large à la gueule et 10 mètres au fond. Il est fort déformé et difficile à mesurer exactement. Comme celui du château de Villandraut, il s'élargit en s'arrondissant en face de chaque tour. Des braies, larges de 3 à 5 mètres et qui paraissent avoir été entourées d'un mur ou de palissades, fortifient le pied des tours et des courtines. La terre et les pierres des fossés avaient dû servir primitivement à former un vallum extérieur; mais lorsque les armes à feu furent devenues d'un usage universel, il fallut renoncer à cet ancien moyen de défense; alors on abattit ce vallum, on l'étendit, et on fit l'esplanade large de 40 mètres qui existe actuellement.

La porte du château de 1306 était précédée d'une grande barbacane entourée de fossés; il ne reste de ces fossés que celui qui se trouvait devant la porte *A*, et qui maintenant est remplacé par un chemin. Cette barbacane était aussi large que le château lui-même. Sur des notes fournies par M. le Curé de Budos, je trouve que cette porte *(A)* était surmontée d'une tour carrée fortifiée, avec un beffroi muni d'une cloche pour régler la police intérieure et extérieure du fort.

La force du château de Budos consistait dans la largeur des fossés et la hauteur du vallum qui le précédait, plutôt que dans l'épaisseur des murs. Les courtines, en effet, n'ont que $1^{m}10$; les tours, quelques centimètres de plus seulement; mais la hauteur en est considérable. Leurs défenses principales étaient portées au sommet crénelé, où l'on voit encore les traces des hourds qui les couronnaient. Des meurtrières cruciformes à l'extérieur perçaient le rez-de-chaussée des courtines et les étages des tours. La plupart de ces meurtrières ont été déformées pour en faire, soit des fenêtres, soit des embrasures pour des mousquets. Lors des guerres de religion, le sommet des courtines a été dénaturé, et l'on a percé dans le parapet de petites meurtrières pour les armes à feu portatives employées à cette époque.

Comme à Villandraut, une cour carrée entourée d'appartements occupait le milieu de l'enceinte; mais comme les tours n'avaient pas d'escaliers particuliers, c'était par ces appartements qu'on entrait

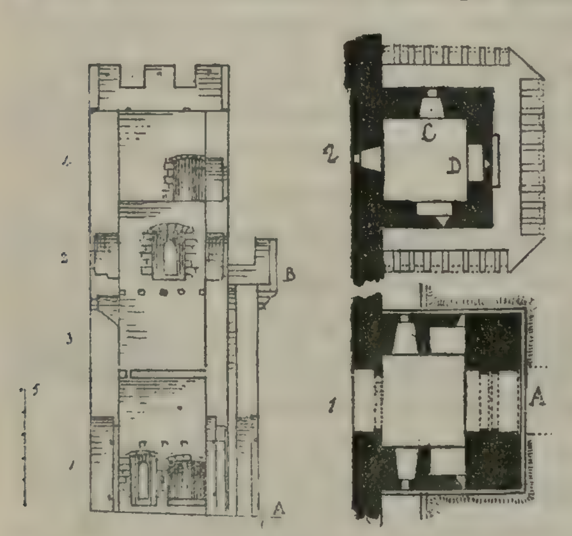
dans leur rez-de-chaussée et dans leur premier étage, tandis qu'on pénétrait dans le second par le chemin de ronde qui existait sur le sommet des courtines. Les tours avaient donc, au dessus du rez-de-chaussée, deux étages qui n'étaient séparés que par des planchers; un chemin de ronde crénelé garnissait leur sommet. La prison, dans laquelle on entre par un orifice carré percé au milieu de la voûte, se trouve sous le rez-de-chaussée de celle de l'angle nord. Cette prison est voûtée en coupole et un peu plus large que la tour : celle-ci a 4 mètres de diamètre et la prison $4^{m}18$. On n'en peut mesurer la profondeur à cause des décombres qu'on y a jetés. La tour octogone de l'angle occidental a été métamorphosée en colombier, ainsi que le crénelage de celle de l'angle sud.



Les fenêtres des appartements devaient toutes donner sur la cour, car on n'en voit pas dans les courtines qui sont encore debout, excepté de très petites ouvertures dans la courtine du nord-est. Les cages des latrines, fort nombreuses, sont en saillie sur la paroi extérieure de ces courtines ou contre les tours, dans l'angle qu'elles forment avec les remparts. Il ne reste de ces appartements que quelques fondations, permettant à peine de tracer un plan de leurs anciennes dispositions.

Dans un inventaire, fait le 1er janvier 1771 par Catherine-Delphine de Brassier, veuve de messire Michel-Joseph de La Roque, on voit que les salons, la cuisine et ses dépendances, occupaient les rez-de-chaussées des appartements appuyés contre les courtines sud-ouest et nord-ouest; que les chambres à coucher étaient du même côté, au premier étage; que la chapelle était à côté de la porte d'entrée, à droite; que les chais et cuviers s'appuyaient contre la courtine du nord-est.

Outre la porte principale, ouverte dans la courtine du sud-est (Planche XCVII), il existait, comme à Villandraut, une poterne au point *B* dans la courtine opposée. Elle s'ouvrait au bout d'un couloir très étroit. Cette poterne n'appartient peut-être pas à la construction primitive, car il existe des arrachements de murs qui feraient croire qu'elle a remplacé soit une meurtrière, soit un égout pour l'écoulement des eaux pluviales qui tombaient dans la cour, soit peut-être des latrines. Une partie de ces eaux s'écoulaient aussi par la porte principale et par des égouts qu'on retrouve dans le bas des courtines du nord-est, où le sol du château est moins élevé que du côté opposé.

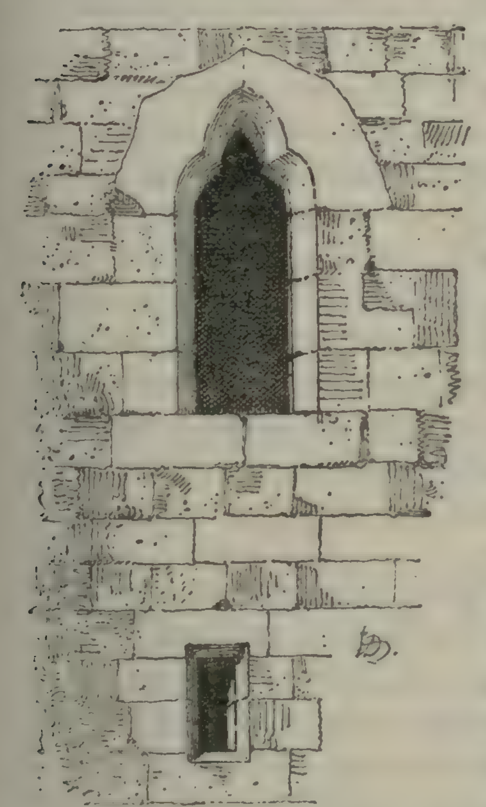


La tour qui protége la porte d'entrée est à peu près entière ([1]). Elle est carrée et se compose, outre le couloir de la porte, de trois étages surmontés d'un chemin de ronde crénelé. Dans le plan ci-contre, n° 1, on voit que la porte est précédée d'un pont *(A)* aujourd'hui en pierre, mais autrefois pont-levis, qui se relevait, comme à Roquetaillade, contre une feuillure ménagée de chaque côté des pieds-droits. Plus tard, ce pont-levis a été refait dans un

([1]) Grâce à l'obligeance de M. le baron de Brivazac, qui a mis à ma disposition des échelles de 12 à 13 mètres de longueur, j'ai pu étudier tous les étages de cette belle tour et en faire une coupe.

système plus moderne, et les rainures, ainsi que les pierres sur lesquelles tournait son axe, existent encore dans le mur au dessus de la porte. Après le tablier du pont-levis venait la herse, précédée d'un assommoir desservi par des hommes postés derrière des créneaux (*B*, voir la coupe), sur un chemin de ronde ménagé au second étage (n° 2) de la tour, de niveau avec le sommet des courtines qui relient les tours de la façade. La herse était suivie d'une porte dont les vantaux étaient maintenus par des barres qui s'enfonçaient dans les murs latéraux. Après tout ce système de défense qui existe dans le mur de façade épais de 2m45, on se trouvait dans l'intérieur du rez-de-chaussée, recouvert d'une voûte en berceau ogival. A droite et à gauche de cette salle, des meurtrières, dont l'ouverture extérieure est cruciforme et pattée, battaient en enfilade l'intérieur des fossés. A côté des meurtrières s'ouvrent deux petites portes ogivales, qui permettaient aux hommes de garde de passer sur les braies qui enveloppent la base du château. Entre ces portes et les meurtrières existait une fermeture, une barrière sans doute, dont l'existence est signalée par les rainures qui servaient à assujétir les barres dans les parois. Pour entrer dans la cour du château, il y avait une autre porte, consolidée également par des barres. Les arcs, sur lesquels s'appuyaient les vantaux, étaient ogivaux ; ceux sous lesquels ils roulaient sont en cintre bombé.

On arrivait dans le second étage (n° 2) et sur le chemin de ronde, qui est au même niveau, par le sommet des courtines, et on y entrait par une petite porte *(C)* ogivale en dehors et bombée en dedans. Là on trouve deux meurtrières, et du côté de la cour une petite fenêtre trilobée. Le premier étage (n° 3) servait sans doute d'arsenal ; il n'est éclairé que par un soupirail à sections carrées chanfreinées, très évasé en dedans, et placé presqu'au dessous de la fenêtre du second étage. On descendait dans cette pièce par une trappe. Le chemin de ronde *(B)* est machicoulisé sur des consoles à trois assises ; les angles coupés reposent sur des culs-de-lampe. Les consoles étaient reliées par un arc trilobé et supportaient un parapet n'existant plus, et qui très probablement était crénelé. Plus tard, la meurtrière *D* a été métamorphosée en cheminée, car toute la tour en était primitivement dépourvue.



On montait dans le troisième étage (n° 4) par une trappe au moyen d'une échelle. Il n'était éclairé que par trois meurtrières : deux enfilent le fossé, et la troisième est sur la façade. Une trappe s'ouvrait aussi dans le plancher du chemin de ronde. Les solives du plancher du second étage s'appuyaient sur des corbeaux en pierre, celles du troisième s'enfonçaient dans les murs, et celles du chemin de ronde avaient pour appui les dalles de ce même chemin, au niveau desquelles on voit les trous des solives des hourds. Les créneaux étaient fermés par des volets, ce qui me fait supposer que la toiture aiguë s'appuyait sur le sommet du crénelage. Les créneaux en occupaient les quatre faces. Tout le sommet des autres tours était aussi crénelé ; de sorte que les défenseurs pouvaient encore faire bien du mal à des assaillants qui seraient parvenus à entrer dans la cour du château et même à s'établir sur les courtines.

Du sommet de cette belle tour, on découvre un immense panorama. A l'est s'élèvent les coteaux

de Sauternes, sur lesquels on récolte le meilleur vin blanc du monde; au nord, les plaines de Barsac, dont les vins blancs ont une réputation aussi méritée et aussi universelle. Plus loin, et toujours au nord, l'horizon est borné par les coteaux de la rive droite de la Garonne, émaillée de villes, de bourgs et de hameaux. Là brillent au soleil les villes de Cadillac, Podensac et Rions; les châteaux du Cros et de Langoiran, les églises de Loupiac et de Lestiac. Plus près, le château de Landiras apparaît au milieu des pins. Une immense forêt, entrecoupée de landes rases, de vignes et de terres ensemencées de maïs, de millet et de seigle, borne la vue à l'ouest.

CHATEAU DE CURTON

A Daignac, canton de Brannes, arrondissement de Libourne.

Lorsque dans une même localité on trouve plusieurs noms semblables, il est difficile de les distinguer les uns des autres s'ils n'ont pas d'autres désignations. Il en est est ainsi pour les commencements de Curton. On trouve dans l'*Histoire de la Grande-Sauve,* par M. l'abbé Cirot de La Ville, qu'un Guillaume de Curton et Richard de Rions voulaient, à la fin du XIIe siècle, retenir par force les droits de justice sur le bourg de Corbelac; mais que, appelés à soutenir leurs prétentions par serment, ils se désistèrent. Comme il existe un Curton à 2 kilomètres de La Sauve, il pourrait se faire que Guillaume était possesseur de cette localité et non du château de Curton, car on trouve dans le *Gallia Christiana* [1] qu'Arnaud était à cette époque seigneur du château qui nous occupe. Une grande quantité de possesseurs de cette seigneurie ayant porté le nom d'Arnaud, il est assez probable que celui-ci était un de leurs ancêtres. A la même époque (1299), on trouve un Amanieu de Curton, damoiseau, qui avait laissé des dettes à Londres; il devait à Guillaume Duschakl la somme de 22 livres 10 sous [2]. Il possédait en 1274 des terres dans les environs de Rions; il possédait aussi à la même époque, avec Arnaud-Bernard de Preyssac (Pressac), damoiseau, la terre de Lanhac (Daignac), dont il devait hommage au roi d'Angleterre avec une lance pour esporle à chaque changement de seigneur. Il était tenu de faire le serment devant le sénéchal de Gascogne; il devait aussi fournir un chevalier pour l'armée du roi; mais Élie de Lanhac, qui était co-seigneur de la même terre, devait la moitié de ce chevalier [3]. Cet Amanieu était probablement un parent, peut-être le fils d'Arnaud.

Dans le commencement du XIVe siècle, la seigneurie de Curton paraît avoir été enlevée à ses anciens possesseurs. On trouve, en effet, dans une transaction de l'an 1319, qu'Arnaud de Piis est qualifié de seigneur de Curton [4]. Les de Piis furent-ils peu de temps après privés de cette seigneurie, ou cette branche d'une nombreuse famille abandonna-t-elle son nom pour adopter celui de la terre qu'elle possédait, ou bien encore ce Curton n'est-il pas le nôtre? Quoi qu'il en soit, un Arnaud de Curton reçut, le 23 septembre 1324, une lettre du roi d'Angleterre qui le priait de lui rester fidèle et de défendre, de concert avec les autres barons de la Guienne, leur pays que les Français avaient soudainement et traîtreusement envahi [5]. Trois ans après, le 8 février 1328, il leur écrivit de nouveau à peu près dans le même sens [6].

(1) Tome II, *Inst.*, p. 224. — (2) J. Delpit, *Documents.....*, p. 24. — (3) *Archives historiques de la Gironde,* t. III, p. 24 et 32. — (4) Archives de M. le marquis de Piis. — (5) Rymer, t. II, pars. I, p. 570; Londini, 1818. — (6) *Idem, idem,* pars. II, p. 686; Londini, 1821.

En 1330, Édouard III était fatigué de la guerre; il envoya des messagers à la cour de France pour la faire cesser, et en même temps il fit part de cette démarche à ses fidèles de l'Aquitaine, parmi lesquels on trouve Arnaud de Curton, auquel, comme récompense des services qu'il lui avait rendus, il donna, le 27 avril, la justice haute et basse des paroisses qui entourent le château : Daignac, Espiet, Grésillac et Tizac (1). La guerre entre la France et l'Angleterre avait recommencé, ou plutôt avait été poussée avec plus d'ardeur. Le comte d'Eu ayant pénétré en Guienne, y rencontre une résistance vigoureuse; aussi Édouard III, par une lettre datée du 25 juin 1337, remercie les seigneurs de cette province, parmi lesquels on trouve Arnaud de Curton, des services qu'ils lui avaient rendus; il leur promet qu'ils auront à se réjouir de lui être restés fidèles (2). Arnaud avait la confiance du roi, car il fut chargé le 23 juillet 1342, de concert avec Bernard Ézii d'Albret, Guillaume Amanieu et Gérard du Puy, de ménager un traité d'amitié avec Alphonse, roi d'Espagne, et de discuter les conditions d'un mariage entre son fils aîné et l'une des filles de ce roi (3). La guerre continuait avec un acharnement toujours croissant; la Guienne était envahie de tous côtés par les armées du roi de France. Les Gascons, restés fidèles partisans de l'Angleterre, déploraient cet état de choses. Les plus influents d'entre eux, parmi lesquels on trouve le sire de Curton, passèrent la mer pour prévenir Édouard que le duché de Guienne était mal gardé, que les Français devastaient le pays, qu'il était grand temps de mettre un terme à cet état de choses, et qu'il fallait envoyer à cet effet un capitaine expérimenté (4). Cette mission fut donnée au comte de Derby, avec lequel se tint toujours le sire de Curton. En 1356, il accompagnait également le prince de Galles en Languedoc (5). A cette époque, nous voyons apparaître Petiton de Curton, qui était probablement fils d'Arnaud. Il était présent partout où il y avait des coups à donner ou à recevoir, des villes à prendre ou à piller, des aventures à courir; c'est une espèce de héros de roman, de chevalier errant, comme son compatriote le soudan de La Trau (La Trave) (6). Quelque temps avant la bataille de Poitiers, et pendant que le prince de Galles traqué par les Français se dirigeait vers la Guienne, Petiton de Curton, le sire de Mucidan et quelques autres capitaines s'étant, avec la permission du prince, un peu écartés du gros de l'armée, tombèrent dans une embuscade près de Romorentin. Ils avaient à peine passé l'endroit où les Français s'étaient cachés, que ceux-ci se mirent à leur poursuite. « Les Anglois, qui étoient jà bien avant, sentirent » le froy (bruit) des chevaux derrière eux. Si se retournèrent et aperçurent que c'étoient leurs » ennemis qui les hâtoient. Si s'arrêtèrent tous à un faix, ainsi que pour eux attendre. Les » François qui venoient de grand'volonté et avisés de ce qu'ils devoient faire, et tous serrés, les » lances abaissées, s'en vinrent bouter en eux de grand'volonté. Adonc se ouvrirent les Anglois » et les laissèrent passer outre; et n'en y eut des leurs pas plus de cinq ou six de cette empainte » rués par terre; et puis se recloirent et mirent ensemble, et s'en vinrent sur leurs ennemis. Là » eut, et tout à cheval, bon poingnis et fort estockis de lances, et dura le boutis moult longuement, » et y furent faites maintes belles appertises d'armes, maints chevaliers et maints écuyers d'un côté » et d'autre abattus, et puis par force relevés et rescous. Et dura cette chose une bonne espace que » on ne sçut à dire, cils ni cils en auront le meilleur, tant étoient fort entouillés l'un en l'autre, et » tant se combattoient vaillamment. » Sur ces entrefaites, le gros de l'armée anglaise arriva, et les Français jugèrent prudent d'abandonner le combat et de se retirer vers Romorentin; « et les Anglois

(1) Rymer, t. II, pars. I, p. 788; Londini, 1821. — *Rôles gascons.* — (2) *Idem, idem,* pars. II, p. 976; *idem.* — (3) *Catalogue des Rôles français,* p. 24. — (4) Froissart, t. I, p. 181, édit. Buchon. — (5) *Idem, idem,* p. 249, 314, *idem.* — (6) Voir *supra,* t. I, *Notice de La Trave.*

» après, férant, battant, sans eux épargner, ni leurs chevaux. Là eut grand enchas et dur, et maint » homme mis à meschef et renversé par terre. » Cependant, après avoir perdu un bon tiers des leurs, ils parvinrent à se mettre à l'abri derrière les remparts de la ville, qui, n'étant pas bien forte, ne put résister ([1]). Une autre fois, en 1369, Petiton fit partie d'une autre embuscade, près de Paris, en compagnie du captal de Buch, d'Aymon de Pommiers et de trois autres chevaliers. La troupe française qu'ils attaquèrent, et qui était de moitié moins nombreuse que la leur, fut battue et perdit neuf chevaliers, qui furent faits prisonniers, emmenés à Montlhéry où était le roi d'Angleterre, traités courtoisement, rançonnés le même soir, et de suite après laissés, sur leur bonne foi, libres d'aller où bon leur semblait ([2]).

En 1363, nous trouvons un Senebrun, seigneur de Curton, qui vient faire hommage au prince de Galles dans l'église Saint-André ([3]). En 1377, il rendit encore hommage à Richard II, qui venait d'être couronné roi d'Angleterre; ce qui donne à penser que Petiton était frère puîné de ce Senebrun, peut-être bâtard d'Arnaud. Nous verrons plus tard, en effet, qu'il existait à la même époque, au service de l'Angleterre, un bâtard de Curton. Nous avons vu ailleurs ([4]) que Petiton assistait à la bataille de Cocherel en 1364, qu'il y joua un assez beau rôle et y fut dangereusement blessé. Il accompagna le prince de Galles en Espagne en 1367, où il se distingua comme toujours ([5]). Lorsque le prince, attaqué d'une hydropisie, fut obligé de quitter Bordeaux pour retourner en Angleterre, il chargea le duc de Lancastre de gouverner la Guienne, et assembla dans l'église Saint-André les seigneurs du pays pour recevoir d'eux le serment de fidélité. On trouve dans le nombre les sires de Pommiers, de Roquetaillade, de Blanquefort, de Curton, etc. ([6]).

L'année suivante (1372), nous trouvons Petiton de Curton en Saintonge. Il fut chargé par le captal de Buch, qui voulait faire lever le siége de Soubise, d'aller à Lusignan chercher du secours pendant que d'autres messagers en demandaient dans diverses localités. Lorsque le captal de Buch eut réuni toutes ses troupes, il se dirigea pendant la nuit vers la forteresse, surprit les Français qui en tenaient le siége, et fit leurs capitaines prisonniers. Il se retirait avec son butin, lorsque Yvain de Galles, ayant eu connaissance de son projet, l'attaqua à l'improviste, délivra les captifs français, et le fit lui-même prisonnier. Petiton se sauva à grand'peine de la mêlée et se dirigea vers le château, sous la conduite d'un valet connaissant les issues de la forteresse. Ils y entrèrent par une fausse poterne au moyen d'une planche qu'on leur jeta. Le château se rendit. La dame de Soubise jura obéissance au roi de France; mais les Anglais et les Gascons qui s'y étaient réfugiés furent libres d'aller où ils voudraient. Petiton revint probablement à Bordeaux ([7]). En 1373, il fut de ceux qui, sous les ordres de Thomas Felton, vinrent au secours de Thouars, assiégé par Du Guesclin. Cette expédition ne réussit pas ([8]).

Rymer nous apprend qu'en 1376, la seigneurie de Curton appartenait à Arnaud ([9]). Thomas de Curton, qui lui avait fort probablement succédé, assistait en 1378 au siége de Saint-Mambert en Médoc. C'était la dernière place que, pour le moment, les Français tenaient dans le Bordelais. La place fut prise. Deux ans après, le 10 juin 1378, Richard donna la lieutenance d'Aquitaine à Jean de Neville; il en prévint un certain nombre de seigneurs gascons, parmi lesquels on trouve celui de Curton ([10]). En 1381, Neville fut chargé de payer ce qu'avait coûté le siége de

([1]) Froisssart, t. I, p. 335, édit. Buchon. — ([2]) *Idem, idem*, p. 430, *idem*. — ([3]) J. Delpit, *Documents.....*, p. 89. — ([4]) *Notice sur le château de Pommiers*, t. I, p. 61. — ([5]) Froissart, t. I, p. 524 et suivantes. — ([6]) *Idem, idem*, p. 625, *idem*. — *Chronique Bordeloise*, p. 20. — ([7]) Froissart, t. I, p. 648 et suiv., édit. Buchon. — ([8]) *Idem, idem*, p. 658 et suiv., *idem*. — ([9]) Rymer, t. III, pars. III, p. 1061; Londini, 1830. — ([10]) *Idem, idem*, p. 78; 3e édit.

Saint-Mambert, le secours porté à Mortagne assiégée par Yvain de Galles, et divers autres gages. Dans l'endenture produite par le lieutenant d'Aquitaine, on trouve qu'il a été payé, le 28 septembre 1379, au *sire de Curton,* pour 25 hommes d'armes, pour un mois chacun prenant par mois 15 francs, engagés pour aller secourir Mortagne, 375 francs; que le 18 octobre, il fut payé à lui et au sire de La Barde, pour 60 hommes d'armes chargés pendant 25 jours de garder l'Entre-deux-Mers, à Curton et ailleurs, à raison de 15 francs par mois, pour chaque homme, 300 francs.

On trouve en outre, dans le même état, qu'il fut payé le 6 octobre au *bâtard de Curton,* pour les gages de six hommes d'armes, « d'estre a Broion (1), sur la tuition du paiis, par 2 septmaignes, » prenant pur chacun homme en mesme le temps, 6 francs et demy, 45 francs, » et enfin, le 20 octobre, à « Monsieur » *Petiton de Curton,* pour le récompenser de ses bons services, 120 francs (2).

Dans ce compte, nous voyons trois personnages portant le nom de Curton : c'est le sire de Curton, qui s'appelait Thomas, ainsi que nous l'apprend Froissart; le bâtard de Curton, et enfin Petiton. Ces deux derniers ne font, je crois, qu'un seul personnage, qui reçut une récompense bien méritée pour ses services propres, et une somme à distribuer aux six hommes d'armes qu'il avait employés pendant un certain temps à la garde du pays.

En 1387, il y eut à Bordeaux une passe d'armes entre le sire de La Rochefoucault, qui tenait le parti du roi de France, et Guillaume de Montferrand, gascon anglais. Le premier y vint avec deux cents chevaliers et écuyers, tous de son lignage. La suite de Montferrand était peut-être plus nombreuse. Parmi les chevaliers qui l'accompagnaient, on voyait le sire de Curton. Le combat eut lieu en présence d'un nombre considérable de seigneurs et de châtelaines venus de fort loin pour assister à ce spectacle. Tout se passa à merveille, à la grande satisfaction des assistants. Le soir, Jean de Harpedane, sénéchal de Gascogne, donna à souper aux seigneurs et aux dames, et le lendemain tous regagnèrent leurs demeures (3).

Vers cette époque, le seigneur de Curton mourut sans enfants mâles, et la seigneurie de Curton passa, probablement par un mariage, peut-être par un achat, peut-être aussi par une concession du roi d'Angleterre, entre les mains de Louis de Beaumont. Henri VI, qui ne cessait de le combler de bienfaits, en fut mal récompensé : Louis passa au roi de France. Henri confisca le château et la terre de Curton, et en fit don, le 13 novembre 1449, à la ville de Bordeaux (4).

Après la conquête de la Guienne par Dunois, Charles VII donna, par lettres-patentes du 4 juin 1451, la baronnie de Curton à Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, qui, dans cette expédition, fit preuve de courage et de talent. La ville de Bourg fut placée sous ses ordres. Il assistait en 1453 à la bataille de Castillon, où il reçut une blessure dont il mourut quelque temps après (5). Le roi d'Angleterre, malgré l'expulsion complète de ses troupes de la Guienne,

(1) Je ne sais quelle est la localité désignée par ce mot. — (2) Rymer, t. III, pars. III, p. 126, 3e édit. — (3) Froissart, t. II, p. 543, édit. Buchon. — (4) Rymer, t. V, pars. II, p. 15, 3e édit. — *Rôles gascons.*

(5) *Supra,* Notice sur Castillon. — Jean Chartier. — R. Guinodie, *Histoire de Libourne.* — Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais.* Samazeuilh place, d'après Courcelles, Curton près de Casteljaloux. « Quelque hardi, dit M. Samazeuilh, » qu'il paraisse d'attaquer la chanson nationale que nous ont léguée nos pères sur ce seigneur, nous ne pouvons nous empêcher » de relever un *mensonge;* disons plus, une calomnie qui dépare ce document.

» Non, M. de La Palice n'est pas mort de maladie!

» Ce Jacques de Chabanne, chevalier, seigneur de La Palice, de Chalus, de Passy, etc , et que le roi Charles VII fit ou refit » sire de Curton, fut le compagnon d'armes de Saintrailles et de Jeanne Darc.......... Blessé mortellement à la bataille de » Castillon, M. de La Palice mourut de ce coup, et non de maladie, comme on nous le chante depuis si longtemps........ »

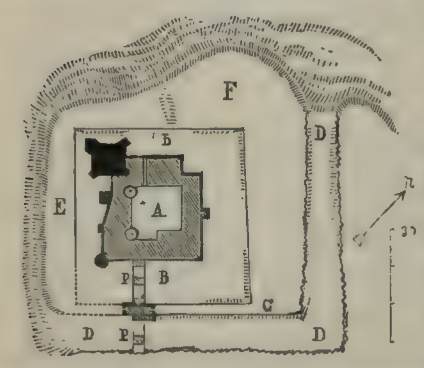
conservait encore des illusions; il y donnait des terres à ses partisans, et Curton fut concédé, le 23 septembre 1453, à Arnaud Makanu ([1]). Depuis cette époque, la seigneurie de Curton est restée jusqu'à la Révolution dans la famille de Chabannes de la Palice, dont les membres s'illustrèrent plus ou moins ([2]). En 1563, elle fut érigée en marquisat en faveur de François de Chabannes.

En 1782, « le château de Curton était composé d'une tour, de plusieurs bâtiments en mauvais » état, de chambres sans plancher, d'écurie, grange et cour. Un bois régnait autour du château. » Les terres contiguës au château, l'emplacement du château, les jardins, le bois, occupaient une » surface de quarante-trois journaux quinze réges. Cinquante autres pièces de terre, tant en vignes, » terres labourables, bois taillis, prairies, situées dans les paroisses de Moulon, Daignac, Grésillac, » Espiet, formaient ensemble environ cent soixante-dix-huit journaux, qui furent estimés avec le » précédent article, 82,640 liv.

» Les fiefs qui dépendaient du marquisat de Curton, situés dans la paroisse de Daignac, Tizac, » Dardenac, Nérigean, Saint-Denis, Moulon, produisaient en cens, rentes ou dimon, 32,360 liv. » Les cens, rentes, agrières, lods et ventes, perçus dans les paroisses de Rions, Cadillac et lieux » circonvoisins, donnaient 22,000 liv.; enfin, la haute et moyenne justice sur les paroisses de » Tizac, Espiet, Grésillac et partie de Daignac, produisaient pour honorifiques 15,700 liv. ([3]). »

Le château de Curton a été vendu, comme bien national, au commencement de la Révolution; il appartient maintenant à M. Darvoy, maire de Daignac.

Curton (Planche XCVIII) est situé sur la pointe d'un promontoire élevé dominant un large vallon au milieu duquel passe un ruisseau qui prend sa source dans la commune de Saint-Léon et se jette dans la Dordogne, au dessous de Moulon. Le plan se compose de deux enceintes presque carrées, l'une centrale et complétement entourée d'un fossé *(BB)* creusé à fond de cuve dans le roc et bâti en quelques endroits sur la contrescarpe. Le fossé *(DDD)* de la plus grande enceinte n'enveloppe que les côtés sud-est et nord-est. Au nord et au sud, il se relie aux déclivités du promontoire, dont les pentes rapides ont paru devoir être une protection suffisante. Cependant, à l'ouest et au sud-ouest, on a taillé le coteau à pic pour en rendre l'accès plus difficile. Partout, la distance entre les deux fossés, qui ont environ 10 mètres de large, est assez étroite, et même au sud-est, du côté de l'entrée, on n'a réservé entre eux qu'une cloison large de quelques mètres seulement. Ce chemin de ronde entre les fossés se relie d'un côté à un vallum *(E)*, et de l'autre à une esplanade un peu plus élevée *(F)*, dans laquelle il y avait peut-être quelque ouvrage avancé dont il ne subsiste plus rien.



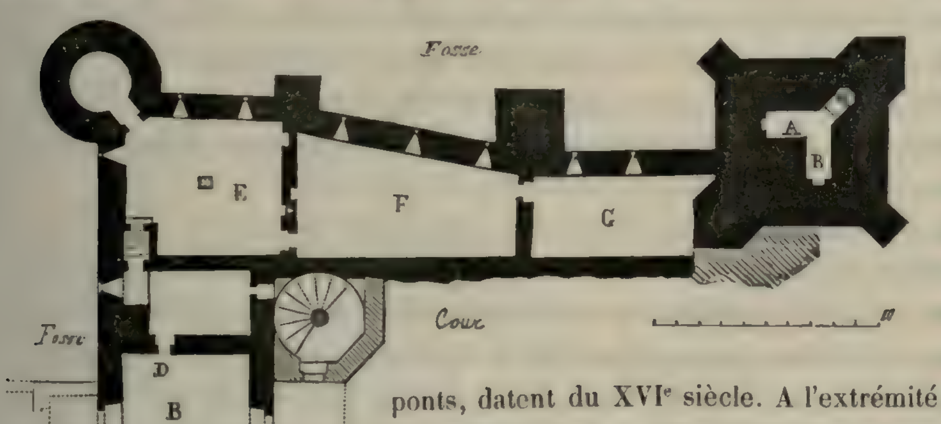
Le château proprement dit *(A)* occupe toute l'enceinte centrale; il est par conséquent à peu près carré. Son angle occidental est protégé par le donjon; une tour ronde flanque l'angle sud, et la courtine qui les relie est munie de deux gros contre-forts qui font l'office de tours. Pas de tours ailleurs, si ce n'est au milieu de la face nord est, où il en existe une plus moderne que les murs. Tous ces bâtiments enveloppent une cour carrée comme eux.

Après avoir fait le tour de la forteresse et l'avoir étudiée dans son ensemble, pénétrons dans

([1]) *Rôles gascons.* — ([2]) Voir, Guinodie, *Histoire de Libourne,* t. III, p. 353, la généalogie de la famille de Chabannes. — ([3]) R. Guinodie, *Histoire de Libourne,* t. III, p. 355.

l'intérieur; mais auparavant examinons les ponts *(PP)* que l'on a jetés sur les deux fossés : ils sont en pierre et composés chacun de deux arches inégales de dimensions et en plein-cintre, sauf la seconde du premier pont, qui est légèrement ogivale. Ces ponts ne sont certainement pas aussi anciens que les plus vieilles constructions du château. A la fin du XIIIe siècle, pas plus qu'au XIVe, on ne rendait l'entrée des forteresses aussi facile. Ils doivent remplacer des ponts, dont une partie des tabliers était en bois, et l'autre formait pont-levis. Ces derniers se relevaient sur des massifs carrés réservés dans le rocher. Sur la cloison qui sépare les fossés, et entre les deux ponts, nous rencontrons les restes d'une bastille ou tour barlongue sous laquelle passait un couloir fermé, en face des deux ponts, par deux portes, et en outre par le pont-levis du premier pont. Outre ces deux portes, il y en avait deux autres en plein-cintre, mais plus petites, par lesquelles on pouvait passer sur les terrasses réservées entre les deux fossés. A côté de ces deux petites portes, on avait ménagé une meurtrière qui battait la cloison, ce qui n'était utile que lorsque les chemins de ronde avaient été enlevés par l'assaillant. Ici, nous pouvons deviner la raison de l'étroitesse de ce chemin de ronde; s'il eût été aussi large qu'en *E*, en *F* et de *F* en *C*, on aurait pu se porter en masse contre la petite porte de la bastille, et, malgré le tir de la place et celui de l'unique meurtrière que l'on avait en face, l'enlever sans coup-férir; au lieu de cela, deux hommes pouvant à peine marcher de front sur cette étroite crête, l'attaque était presque impossible. A côté de cette tour, qui n'a pas été bâtie sur le bord extérieur de la réserve du rocher, on a construit au XVIe siècle un tout petit réduit, espèce d'échauguette qui sert maintenant d'étable à porc, dans laquelle un homme pouvait se tenir, et d'où, par des embrasures droites ou plongeantes, on battait le tablier du pont et le fond des fossés, dans lesquels il n'était pas en effet très difficile d'entrer par les deux extrémités. Nous avons déjà observé à Rauzan une bastille analogue, mais beaucoup plus grande; nous en verrons d'autres ailleurs.

Ce premier obstacle franchi, nous rencontrons le second pont, semblable au premier; nous remarquons, en le traversant, que son parapet est garni d'embrasures horizontales, très évasées en dedans, n'ayant à l'extérieur qu'une fente étroite, et pouvant, par leur disposition droite ou plongeante, atteindre un ennemi posté sur les chemins de ronde ou au fond du fossé. Ces embrasures, comme les ponts, datent du XVIe siècle. A l'extrémité de celui-ci existe aussi un massif *(A)* (voir le plan de détail ci-contre) réservé dans le rocher, faisant saillie devant la porte du château, et devant supporter un petit poste avancé protégé par une porte et le pont-levis, comme nous en avons déjà vu à Sauveterre et à Villandraut, poste qui protégeait la porte et les courtines environnantes. La porte est ogivale et dans le style de celles construites à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Après l'avoir franchie, nous entrons, comme à Roquetaillade, dans une grande antichambre, au fond de laquelle est une autre grande porte ogivale *(C)* donnant dans la cour. Lorsque les charrettes chargées de



provisions entraient dans le château, on les déchargeait dans l'antichambre, et l'on n'ouvrait la seconde porte, pour leur permettre de tourner dans la cour et de repartir, que lorsqu'on était sûr qu'elles ne recélaient pas d'ennemis cachés pour surprendre le château.

Deux autres petites portes donnent dans cette antichambre. Une *(C)* passe, à droite, dans la cuisine, munie d'une énorme cheminée de 2^m60 d'ouverture ; mais refaite postérieurement à la construction du château, d'un évier qui s'égoutte dans les fossés, d'une meurtrière qui bat le tablier du pont et le chemin de ronde entre les fossés; elle est éclairée par une fenêtre du côté de la cour. L'autre petite porte *(D)* passe, à gauche, dans les magasins, dont la première chambre avait aussi une porte donnant dans la cour, et qui est maintenant cachée par un escalier du XVe siècle, ce qui a rendu l'accès des magasins plus difficile. Cette chambre est éclairée par une fenêtre donnant sur les fossés, et qui, je crois, a remplacé une meurtrière. Le sol de cette chambre, celui de la cuisine et de l'antichambre, sont au niveau de celui de la cour. Les trois autres magasins *(EFG)* sont à un niveau inférieur ; néanmoins, leur plafond, quoique très bas, est un peu plus élevé que le niveau de la cour. Ces trois pièces, dans lesquelles on descend par un escalier droit, n'étaient éclairées que par des meurtrières cruciformes à l'extérieur; leur évasement intérieur est recouvert par un linteau sur consoles. Ouvertes à peu près au niveau de la contrescarpe du fossé, elles servaient en même temps à battre cette contrescarpe et le fossé lui-même. De la salle *E*, qui est à peu près carrée, on passait dans le rez-de-chaussée de là tour ronde, dont il ne reste que le soubassement, par une porte à linteau droit, et dans la salle *F* par une porte ogivale primitive.

Le plancher qui sépare le premier étage du second s'appuie : du côté de la courtine, sur de forts corbeaux en pierre très rapprochés les uns des autres ; du côté opposé, les solives entrent dans les murs. Au milieu des salles s'élève un pilier en bois soutenant une énorme poutre, rendue rigide par deux jambettes attenant au pilier. Cette poutre, dirigée parallèlement aux courtines, porte les solives sur lesquelles était établi le plancher. Cette disposition est encore conservée dans la première salle *(E)*. La troisième *(G)*, dans laquelle on entre par une porte à linteau sur consoles de la première construction, a été plus tard recouverte d'une voûte en berceau plein-cintre. Des deux côtés du mur qui sépare les deux premières salles, on a ménagé de petites armoires carrées, et au XVe siècle, on a fait dans l'une d'elles une petite meurtrière pour arme à feu. Comment pouvait-on craindre de ce côté l'arrivée d'un ennemi ?

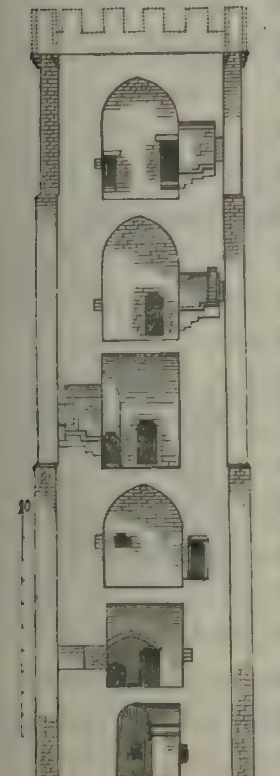
Le premier étage n'avait également que des meurtrières ; mais plus tard, à la fin du XVe siècle et dans le courant du XVIIe, on y a percé des fenêtres dans le style de ces différentes époques. Au second, il y avait des fenêtres anciennes qui ont été complétement dénaturées. Les deux contre-forts carrés sont massifs dans le bas; mais en haut ils font l'office de tours et d'échauguettes. Un d'eux renferme des latrines. La tour ronde ayant été démolie jusqu'au niveau du sol du rez-de-chaussée, il a fallu refaire l'angle qu'elle empâtait, et alors on l'a remplacée par un contre-fort qui est loin d'offrir la même solidité qu'elle, et qui surtout est bien moins pittoresque.

Ces pacifiques caves, ces prosaïques magasins, ont été transformés, par l'imagination d'un des derniers propriétaires, en sombres cachots ou chambres de torture. Une vieille roue de charrette, mise au rebut pour être brûlée, servait d'instrument de supplice ; c'était sur elle qu'on rouait les malheureux vassaux ; quelques macules rouges qu'avaient laissés les clous étaient transformées en taches de sang. Aux clous recourbés où l'on suspendait les jambons, les paniers et les gardes-manger, on accrochait, disait-il, vivants et pour la moindre faute, les serfs des environs. Qu'aurait-il

dit, s'il avait pu deviner que, sous la tour ronde, il y avait un sombre caveau ne prenant l'air et le jour que par un orifice à la voûte?

Revenons dans l'antichambre *(B)* et entrons dans la cour par la grande porte *(C)*; il est d'ailleurs et il a été toujours impossible d'y aller par les magasins.

Cette cour est entourée de bâtiments de toutes les époques, sous lesquels se cachent les anciennes constructions; les fenêtres primitives ont été dénaturées aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, et plus tard on en a percé de nouvelles, après avoir muré, démuré et remuré celles qui existaient; de sorte que le tout forme une incohérence de lignes peu agréable et sans harmonie. A gauche nous trouvons un large escalier du XVe siècle renfermé dans une tour polygone; sa porte s'ouvre sous un arc à contre-courbe dont l'extrados est couvert de choux frisés; cette ornementation est encadrée par deux pilastres à clochetons reposant sur des animaux faisant l'office de consoles. Il n'y a pas longtemps qu'on a fait disparaître une galerie par laquelle on passait du premier étage de cet escalier dans celui d'un appartement qui est en face : c'était commode et ce pouvait être élégant. Plus tard, on ne s'est pas contenté de ce seul moyen de monter dans les étages supérieurs, on a bâti dans un autre coin de la cour, près du donjon, un second escalier, également renfermé dans une tour. La porte, que j'ai dessinée autrefois et dont il n'existe plus maintenant qu'une faible portion, a été construite dans la première moitié du XVIe siècle. Cette date est donnée par l'ordre qui surmonte son linteau, la forme des pilastres, leurs bases et le dessin des petits enfants nus qui les surmontent. Un écusson couvrait le tympan. A la même époque, on a bâti tout le corps-de-logis du nord-ouest avec ses fenêtres surmontées de coquilles, entourées ou non de poissons; les unes sont divisées par des meneaux cruciformes, d'autres n'en ont qu'un posé horizontalement. Il y avait de ce côté une poterne par laquelle on pouvait descendre dans les fossés et passer sur l'esplanade, au bout de la pointe du promontoire. Les autres parties des bâtiments sont peu dignes d'intérêt. Dans la petite tour carrée de la façade nord-est existe un boudoir tout couvert d'arabesques peints, enveloppant des écussons aux armes des derniers seigneurs. Mais laissons toutes ces chambres tristes et démeublées, ne jetons en passant qu'un coup d'œil au corps-de-logis de la façade, où l'on voit des embrasures pour armes à feu, laissons les greniers où rien ne doit nous arrêter, et hâtons-nous de prendre une lumière pour visiter les salles basses du donjon.



Cette belle tour occupe l'angle sud du château, où elle fait une saillie considérable (voir le plan d'ensemble). Elle est carrée, avec des contre-forts dans les angles, ce qui, au premier abord, ferait supposer qu'elle appartient au XVe siècle; mais on ne peut se méprendre sur sa haute antiquité lorsqu'on l'examine avec attention. D'ailleurs, les contre-forts ne peuvent nullement contribuer à la solidité des murs, qui ont 2 mètres d'épaisseur; ils ne sont pas utiles non plus pour neutraliser la poussée des voûtes, qui sont en berceau. Je crois qu'il faut les ranger dans la classe de ces contre-forts que l'on rencontre à Rauzan, à Pujols, à Pommiers et ailleurs, et qui permettaient de rassembler au sommet du donjon un plus grand nombre de défenseurs et de prendre en flanc les assaillants qui s'approchaient du pied des murs. Deux des contreforts sont carrés; les deux autres présentent un angle saillant. La tour se compose de six chambres super-

posées, en y comprenant le cachot, dans lequel on ne peut descendre qu'avec une échelle de cordes.

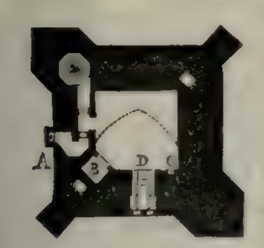
La porte du rez-de-chaussée (chambre qui est au niveau du sol de la cour : c'est le second étage au dessous du cachot) se trouve dans le contre-fort qui est enclavé dans le château; c'est aussi celle de l'escalier à vis dont la cage octogone est tout entière contenue dans ce contre-fort; elle est très étroite, et juste assez élevée pour laisser passer debout un homme de taille ordinaire. Elle est suivie d'un corridor coudé. Prenons garde, en le suivant, à la trappe qui recouvre l'escalier de l'étage inférieur. Le rez-de-chaussée, dans lequel nous pénétrons, est une chambre carrée recouverte d'une voûte en berceau ogival. (Toutes les chambres sont voûtées de la même façon; mais la retombée des voûtes ne se fait pas toujours sur le même côté; en cela, le constructeur s'est montré très prudent; il n'a pas voulu charger toujours les mêmes parois du donjon.) Une ouverture à peu près carrée, à hauteur d'appui, lui distribuait une maigre lumière. Cette fenêtre, actuellement à moitié murée, était divisée verticalement en deux parties par un meneau à peu près brut. Deux petites niches basses et étroites, espèces d'armoires, pénètrent dans les parois de la chambre. J'ai signalé des niches semblables dans une des tours de Blanquefort. Dans l'un des angles s'ouvre le foyer d'une petite cheminée recouverte d'un manteau reposant sur des consoles.

La chambre inférieure à celle-ci n'est pas encore souterraine, puisqu'elle possède des meurtrières cruciformes battant les fossés et leur contrescarpe. Les pattes de la croix de ces meurtrières, en forme de croissant, sont fort originales, et je ne crois pas qu'on en ait rencontré souvent de semblables. Arrivé au fond de l'escalier à vis, il nous faut suivre un étroit corridor *(A)* pratiqué dans l'épaisseur du mur, puis tourner brusquement à gauche, pour entrer dans la chambre par une porte *(B)* à linteau sur console. Là, on trouve encore une petite armoire *(E)*, les deux meurtrières *(DD)*, une petite cheminée *(C)* semblable à celle de l'étage supérieur. Dans un angle, le contrefort *O*, d'où part un grand arc à ogive surbaissée, est un peu plus bas que la voûte, qu'il rétrécit nécessairement et dont il supporte la retombée; dans l'angle opposé existe une niche *(H)*, au milieu et dans le bas de laquelle s'ouvre un trou carré de 60 centimètres d'ouverture, autrefois fermé par une dalle.

On descend par ce trou dans le cachot (voir le plan de détail, page 163). Le fond de cette espèce de puits est occupé par un siége de latrines dont l'orifice n'est pas directement sous l'ouverture du puits, ce qui prouve que ces latrines étaient faites uniquement pour l'usage des prisonniers. De là, par un petit couloir dont la voûte est appareillée d'une façon très ingénieuse, on pénètre dans le cachot, qui est divisé en deux espèces de petits corridors *(A* et *B)* se rencontrant à angle droit. Au fond de chacun d'eux on trouve une petite armoire semblable à celles des autres chambres, avec cette différence qu'au dessus de chacune d'elles est une cavité horizontale aussi profonde et aussi longue que l'armoire, mais haute de quelques centimètres seulement. Les voûtes, hautes de $3^{m}50$, sont en berceau ogival; elles retombent sur une corniche formée d'un abaque et d'une cymaise. Un cordon semblable se trouve à deux assises plus bas. Deux fortes pierres de champ sont placées verticalement sur la corniche et à toucher l'intrados de la clef, formant ainsi des espèces de tympans dans l'intérieur des berceaux. J'ai signalé une disposition semblable dans l'embrasure d'une porte

de la Vieille-École, à La Réole. On retrouve encore ici, mais beaucoup plus gros, le contre-fort intérieur signalé en *O* dans l'étage qui est au dessus, et c'est lui qui donne au cachot sa forme insolite.

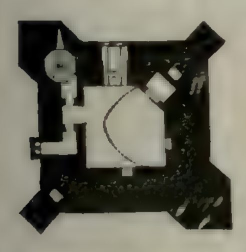
Le corridor et la porte d'entrée de l'étage qui est au dessus du rez-de-chaussée ressemblent un peu à ceux de celui qui est au dessous; seulement ici le corridor continue au delà de la porte, et conduit, après avoir fait divers coudes, dans des latrines saillantes à l'extérieur. Une petite cheminée chauffait cette chambre, qui est éclairée par une belle et curieuse fenêtre. Intérieurement, sa forme est ogivale et mesure depuis le sommet de l'ogive jusqu'au plancher, 3m13; à l'extérieur, elle est à linteau droit, et son ouverture est divisée en deux par un meneau vertical carré, dont le chapiteau et la base offrent les mêmes moulures, tout ce qu'il y a de plus simple d'ailleurs. Les volets, une fois fermés, étaient consolidés par des barres de bois qui s'enfonçaient dans la muraille; les verroux entraient dans une gâche réservée à l'intérieur du meneau. On a ménagé dans les embrasures deux niches dans lesquelles les volets se logeaient pour ne pas gêner les personnes assises sur les bancs dont ces embrasures sont munies; il y en a deux de chaque côté, et chaque banc a son palier particulier. Comme le sol de la chambre est bien plus bas que la fenêtre, il faut monter quatre marches pour arriver au palier du banc le plus élevé. Cette disposition est fort rare dans le département de la Gironde.





Les deux étages supérieurs offrent à peu près les mêmes emménagements que ceux de cette dernière chambre; seulement, les fenêtres sont tournées vers le point opposé de l'horizon, et la cheminée est placée dans l'angle qui fait face à celui dans lequel est celle du dessous. Pour arriver à la plateforme, où était la seule défense sérieuse de la tour, on a pratiqué un escalier droit dans l'épaisseur du mur, parce que l'escalier à vis s'arrête au niveau du sol du dernier étage. Cette plateforme, pavée de larges dalles de pierre, a perdu sa couverture et ses créneaux, et ne conserve qu'une partie des consoles des machicoulis.

Au premier abord, cette tour paraît tout d'une venue; mais cependant, deux ressauts, placés l'un à la hauteur du sol de la quatrième chambre et l'autre à celui de la sixième, diminuent chacun l'épaisseur des murs de 10 centimètres environ. Ce beau donjon, haut encore de plus de 30 mètres, domine tous les environs. A l'ombre des chênes rabougris qui végètent entre les fentes des dalles, on peut voir une partie de l'Entre-deux-Mers, qui, pendant un temps, fut placé sous la protection des seigneurs de Curton.





CHATEAU DE PRESSAC

A Daignac, canton de Brannes, arrondissement de Libourne.

On peut commencer la notice sur le château de Pressac par cette phrase consacrée : L'origine de son histoire se perd dans la nuit des temps. Et, en effet, deux ou trois faits isolés et problématiques, c'est tout ce qu'on trouve antérieurement à la fin du XVe siècle. A la fin du XIe, Bernard de Castillon et Ratier de Daignac possédaient dans la paroisse de Daignac des terres qu'ils donnèrent à l'abbaye de La Sauve-Majeure ([1]). Le 20 mars 1274, Amanieu de Curton, damoiseau, et Arnaud-Bernard de Preyssac, aussi damoiseau, reconnaissent tenir en fief d'Édouard Ier la terre de Lanhac (Danhac, Daignac?). Cette terre doit fournir un chevalier pour le service militaire : Élie de Lanhac, qui en est coseigneur, doit en fournir la moitié; mais Amanieu doit se porter garant pour les deux autres ([2]). Ceci me paraît prouver qu'au XIIIe siècle, Arnaud-Bernard de Preyssac, soudan de La Trau ([3]), possédait une terre près de Curton, dans la paroisse de Lanhac (évidemment Daignac). Il est fort probable qu'il y fit bâtir un château auquel il donna son nom, et qu'il transmit à ses successeurs le titre de *soudan* ([4]), qu'ils ont porté jusqu'à la Révolution. Nous verrons plus bas que les parties les plus anciennes de Pressac remontent à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe.

Cette terre passa dans la suite entre les mains de la famille de Ségur. On trouve dans un acte d'inféodation du 20 janvier 1438, qu'elle était alors entre les mains de Pey de Ségur. A la fin du XVe siècle, Jean de Ségur est qualifié soudan de Pressac. Dans un bail à fief nouveau du 22 mars 1500, Guiron de Ségur, chevalier, fils de Jean de Ségur, est qualifié captal de Puchagut, seigneur de Théobon et de Pressac; dans un autre bail de 1501, il porte en outre le titre de seigneur de Landerouat. Il avait épousé Yzabeau de Meyrac, dame de Théobon de Landerouat et de Cantenac, qui lui donna deux fils, Gaston et Guillot, et une fille nommée Catherine. Il mourut avant la majorité de ses enfants, ainsi que le prouvent deux reconnaissances, l'une du 25 août et l'autre du 16 octobre 1507, faites en faveur d'Yzabeau de Meyrac, mère et tutrice de ses enfants. Dans une reconnaissance datée de 1509, Gaston de Ségur est qualifié seigneur de Puchagut, de Théobon et de Pressac. En 1512, il termina un procès qui durait depuis cent quatre-vingt-deux ans entre les seigneurs de Pressac et de Curton. Nous avons vu plus haut ([5]) qu'Édouard III avait donné à Arnaud de Curton la justice haute et basse de la paroisse de Daignac. Il est probable que le roi d'Angleterre avait fait cette concession à Arnaud, dont il avait à se louer, sans se préoccuper du seigneur de Pressac, dont le château est, comme celui de Curton, dans la paroisse de Daignac; de là des contestations, qui, à la longue, se terminèrent à l'amiable. Voici le résumé de la transaction qui fut passée, le 13 novembre 1512, entre Jean de Chabannes, seigneur de Curton, et Gaston de Ségur, et qui fixe les limites des deux juridictions : L'étang qui est au dessous du château de Pressac demeurera à Gaston, ainsi que la chaussée dudit

([1]) L'abbé Cirot de La Ville, *Histoire de la Grande-Sauve*, t. I, p. 368 et suiv. — Notes communiquées par M. le marquis de Puyfferrat, qui prépare la publication du *Cartulaire de la Sauve-Majeure*. — ([2]) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 32. — ([3]) Voir *supra*, vol. I, p. 95. — ([4]) Voir, pour ce titre, *supra*, vol. I, p. 95, notes. — En étudiant les papiers de la famille de La Chassaigne, que M. le comte Henri de La Chassaigne (du Cros) a bien voulu me confier, et avec lesquels j'ai rédigé la plus grande partie de cette notice, j'ai trouvé assez souvent le mot *soldat* remplaçant celui de *soudan* ou *soldan*. — ([5]) *Notice sur le château de Curton*, p. 159.

étang ; les villages de Larmavaille, de Peyrefite et du Temple ; le parc et le domaine de Pressac, les maisonnettes qui sont au pied du parc dudit château de Pressac, et la moitié de l'église de Daignac. A partir du milieu de cette église, on tracera vers l'est une ligne, et tout ce qui se trouvera au sud de cette ligne appartiendra à Gaston, et tout ce qui se trouvera au nord appartiendra à Jean de Chabannes. Les villages de Taulemises, les maisons de Boisset, de Bonnet et de Bouchet, seront dans la juridiction du seigneur de Curton. Ainsi, depuis la chaussée de l'étang jusqu'au carrefour de La Loze, de là tirant vers le sud jusqu'au porche de l'église, et la moitié de l'église, telles sont les limites pour cette partie du territoire. De l'église, les limites seront tracées par « le chemin qui va à Peyrefit jusqu'au carrefour, où il y a un chemin qui va de Dardenac à la » croix de Guillac, laissant ledit chemin et tournant à main gauche, et suivant icelui chemin qui » vient de Dardenac et va à la croix, laquelle est assise et située sur le grand chemin par lequel » l'on va de Guillac à Curton. Tout le sud de cette ligne sera de la jurisdiction de Pressac, qui aura » justice haute, basse et moyenne. »

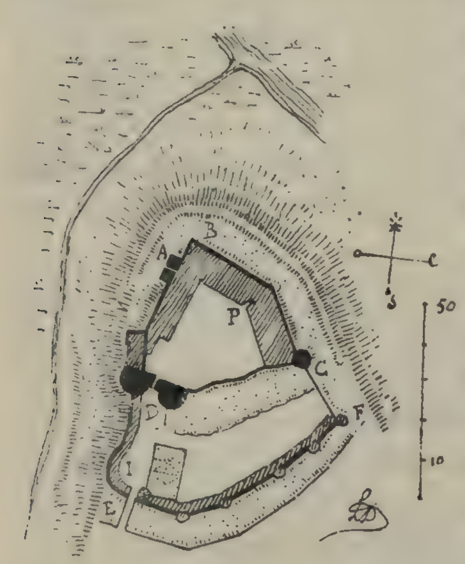
Si l'on en croit R. Guinodie [1], Gaston de Ségur aurait épousé Jeanne, fille de Michel de Chassaigne, seigneur de Génissac, de laquelle il aurait eu Isabeau de Ségur, dame de Génissac, mariée à Louis de Pierre Buffière. D'un autre côté, je trouve dans deux reconnaissances, l'une datée du 7 et l'autre du 23 mars 1530, et dans un arrêt du Parlement de Bordeaux du 27 mars de la même année, que la seigneurie de Pressac appartenait à messire François de Pierre Buffière, chevalier, baron de Château-Neuf, captal de Puchagut, soudan de Pressac, seigneur de Théobon et de Landerouat, mari de Catherine de Ségur, fille de Giron de Ségur et sœur de Gaston. Enfin, Geoffroy de La Chassaigne, qui fit son testament le 28 octobre 1564, est qualifié dans tous les actes de soudan de Pressac. De là, on peut, je crois, conclure que la famille de La Chassaigne s'est établie dans le Bordelais plus anciennement que ne l'a écrit M. O'Gilvy dans la généalogie de cette famille [2] ; que Jean de La Chassaigne ne tenait pas la soldanie de Pressac par suite d'un mariage avec une demoiselle de la maison de Ségur, puisque François de Pierre Buffière en fut seigneur après Gaston ; mais qu'une parenté très rapprochée existant à cette époque entre ces trois familles, la terre de Pressac passa par héritage entre les mains de Geoffroy de La Chassaigne. Il était second président au Parlement de Bordeaux, seigneur de la maison noble de Gassies, en Queyries, devant la ville de Bordeaux, du château de Castets-en-Dorthe et autres lieux. Il joua un rôle fort dangereux pendant les troubles de la gabelle à Bordeaux, en 1548.

Depuis cette époque jusqu'en 1809, la soldanie de Pressac est restée dans cette illustre famille, dont la généalogie a été publiée par M. O'Gilvy [3]. Je n'ai trouvé pendant ce long espace de temps qu'un fait digne d'être signalé. Geoffroy de La Chassaigne, fils aîné de François de La Chassaigne, avait avec le sieur de Puiredon un procès au sujet des possessions substituées à sa famille. Il paraît que ce dernier, trouvant que la justice n'était pas assez expéditive en suivant les voies ordinaires, voulut se la faire lui-même. Il prit avec lui un nommé Falzar, soldat de garde du maréchal de Schomberg, gouverneur du Languedoc, et plusieurs autres personnages, et, se servant de l'autorité et du nom de ce seigneur, il s'empara du château de Pressac, en chassa les domestiques, brisa les portes et les fenêtes, dégrada les bois des environs, et commit toutes sortes d'excès. Geoffroy se plaignit au Parlement, et, par suite d'une ordonnance royale datée du 20 décembre 1641, on fit une enquête pour punir les coupables.

[1] *Histoire de Libourne*, t. III, p. 357. — [2] *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, t. I, p. 398. — [3] *Idem, idem.*

Le dernier seigneur de Pressac, Jacques-Christophe de La Chassaigne, mort en 1809, avait légué la terre de Pressac à M. Benazet, avoué. M. le général vicomte Darmagnac en devint acquéreur quelque temps après. Son fils l'a vendue à M. Bessières, à qui elle appartient encore.

Le château de Pressac (Planche XCIX) est situé sur un promontoire rocheux faisant partie des coteaux qui bordent la rive droite de la vallée au fond de laquelle coule le ruisseau qui passe au dessous de Curton. Deux coupures creusées à fond de cuve dans le roc isolent la forteresse du plateau. Au lieu de bâtir le château sur la pointe du promontoire, on l'a construit un peu en arrière de façon à permettre de le défendre encore de ce côté par un fossé *(ABC)*, dont la terre et les pierres rejetées en dehors ont formé un vallum dont la crête est fort étroite et le talus très rapide. Ce fossé, qui vient rejoindre à l'est la coupure intérieure *(CD)*, ne s'étendait pas aussi loin du côté opposé; il s'arrêtait presque en face d'une tour carrée *(A)* au bas de laquelle existe une poterne dont la base est enterrée et dont on ne voit que les claveaux supérieurs. A partir de là, le talus très rapide prend du pied des courtines.



D'après la disposition de son plan, le château peut se diviser en deux parties séparées par les coupures. Pour arriver dans la première partie, qui forme une langue de terre large de 15 mètres environ et qui occupe toute la largeur du promontoire, il faut traverser la coupure sur un pont *(E)*, au bout duquel on trouve une porte ogivale défendue par un moucharabys sur trois consoles, mais dont les assommoirs sont bouchés par une pierre plate percée d'une petite embrasure ronde pour armes à feu. Les abords de cette porte étaient défendus par des courtines *(EF)* percées d'embrasures dans le bas et couronnées de machicoulis sur consoles à trois assises surmontés d'un parapet pointillé de petites meurtrières rondes pour arquebuses. De distance en distance, des échauguettes perchées sur des culs-de-lampe pyramidaux et coiffées d'une calotte sphérique interrompent le chemin de ronde. Leurs petites embrasures circulaires prennent la courtine en flanc et la coupure en enfilade. On monte sur ce chemin de ronde par un escalier à vis placé dans une tour circulaire engagée dans le mur, près de la porte. Dans le dernier palier, on a pratiqué des meurtrières qui battent le chemin de ronde lui-même et la campagne par dessus les parapets. Le bastion *I* et la courtine *ID* sont fortifiés de la même façon, sauf qu'ils n'ont jamais eu d'échauguettes ni de machicoulis; il est vrai que les abords étaient plus difficiles de ce côté que de celui du plateau. Cette courtine se relie aux grosses tours du château et ferme l'extrémité de la coupure, clôturée aussi par un mur à l'autre bout.

Toute cette partie du château de Pressac est du XVe siècle et disposée pour l'usage des armes à feu; elle conserve d'ailleurs toutes les autres dispositions des siècles précédents; il n'y a que les embrasures et les meurtrières de changées. La forme des consoles des machicoulis, leur espacement, leur grandeur, sont en tout conformes à ceux des siècles précédents; seulement, le parapet est continu au lieu d'être crénelé. A droite de la porte, on rencontre une vaste salle à deux travées, voûtée à la française et surmontée d'appartements : c'était, dit-on, la chapelle; elle est, je crois, du XVIe siècle.

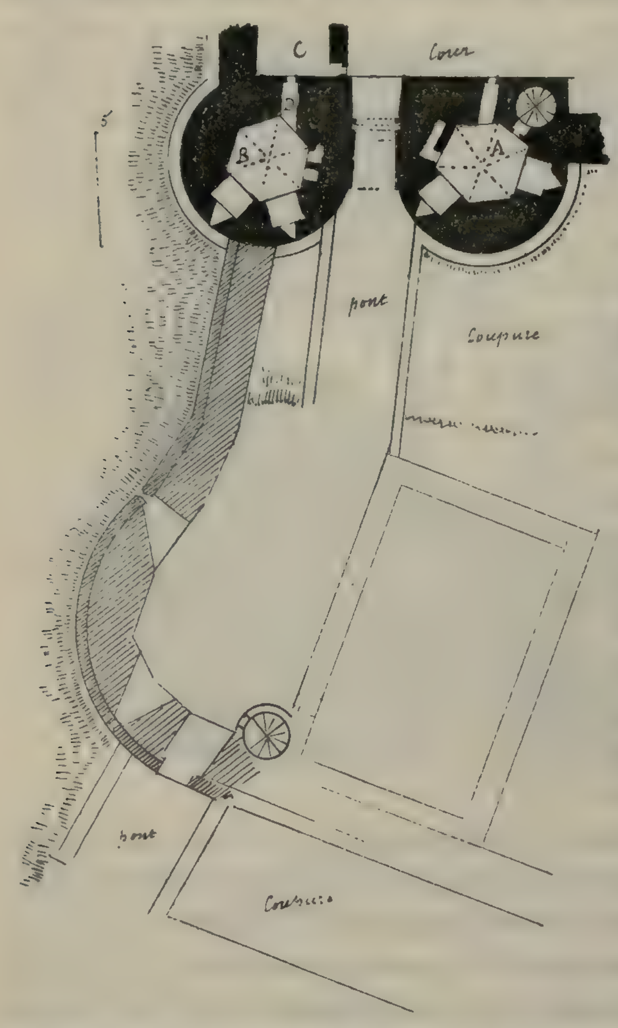
Le château proprement dit a la forme d'un hexagone irrégulier, contre les courtines duquel s'appuient des bâtiments dont il est fort difficile de découvrir la date, parce qu'ils sont badigeonnés



du haut en bas et que toutes leurs ouvertures ont été refaites; seule, la portion qui borde la coupure n'avait qu'un mur surmonté d'un chemin de ronde. Les bases de cette portion du château sont du commencement du XIVe siècle. Au XVe, il a été complétement modifié, et enfin, au commencement du XIXe, Mme la vicomtesse Darmagnac l'a presque entièrement transformé; mais on paraît ne s'être pas écarté du plan primitif ou des modifications du XVe siècle. Les appartements qui bordent les courtines de 2 mètres d'épaisseur, les tourelles sur encorbellement et la haute tour octogone *C*, n'offrent qu'un intérêt très secondaire. Il n'en est pas de même de la porte *D*, qui s'ouvre entre deux tours semi-circulaires en saillie sur l'extrémité occidentale de la coupure. — Après avoir traversé le bastion *I*, dont nous donnons ici la vue perspective et, à la page suivante, un plan à une plus grande échelle, on traverse la coupure sur un pont en pierre comparativement moderne, et on se trouve, entre les deux tours, en face d'une haute porte ogivale, dont l'ouverture était jadis fermée par le tablier du pont-levis. Avant d'arriver aux vantaux de la porte, qui roulaient sous un cintre bombé et s'abattaient, une fois fermés, contre les pieds-droits d'un arc ogival, on rencontrait un assommoir suivi d'une herse. Cette porte franchie, on se trouvait dans la cour du château.

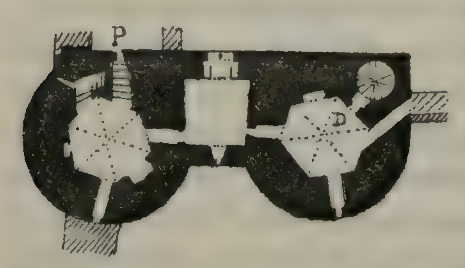
Dans l'état actuel des choses, on ne peut savoir si un escalier particulier conduisait dans le premier étage des appartements appuyés contre les courtines, ou s'il n'y avait que celui qu'on trouve dans l'angle de la tour *A*. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au moyen de ce dernier escalier, on pouvait parvenir partout en passant sur le chemin de ronde ou en traversant les tours au premier étage. Le plan du rez-de-chaussée me dispensera d'en donner une description détaillée. On pénètre dans la tour *A* par une porte ogivale très étroite qui donne dans la cour du château. Les six nervures de la voûte retombent sur des culs-de-lampe pyramidaux, et partent

d'une clef ornée d'un fleuron. Les meurtrières sont percées sous des embrasures ogivales; leur ouverture extérieure a été refaite lors des modifications du XVe siècle. Une profonde armoire est



ouverte dans une des parois; dans une autre s'ouvre la porte de l'escalier à vis, maintenant murée. J'ai entendu dire au général vicomte Darmagnac que l'entrée des souterrains était si dangereuse, qu'il l'avait fait murer. Il est probable que ce qu'il appelait les souterrains étaient les salles basses qui doivent exister sous le rez-de-chaussée.

Pour pénétrer dans la tour *B,* il faut entrer d'abord dans une grande salle *(C),* qui était, je crois, la cuisine; là, on trouve, en *D,* l'ancienne porte murée, et dans un coin une autre porte moderne. On rencontre dans cette tour des dispositions analogues à celles de la voisine; seulement l'armoire est à double compartiment. La porte de l'escalier étant murée au rez-de-chaussée, il faut pour arriver maintenant au premier étage, monter au dessus de l'ancienne cuisine; là, on trouve une porte *(P),* suivie d'un escalier droit dans l'épaisseur du mur de la tour. Mais si nous avions pu passer par l'escalier à vis, nous y serions entré par une porte en cintre bombé *(D),* murée aussi. A côté s'en présente une autre, recouverte d'un linteau droit, suivie d'un long couloir dans l'épaisseur du mur, et par laquelle on passait sur le chemin de ronde de la courtine qui borde la coupure. La fenêtre est carrée; on arrive près de son ouverture extérieure en montant quelques



marches. La cheminée, en face de la fenêtre, est petite, recouverte d'un arc bombé, avec une feuillure qui permettait de la fermer quand il n'y avait pas de feu. La porte qui pénètre dans la chambre de garde, entre les deux tours, est en plein cintre vers l'intérieur, et en ogive du côté opposé. Les nervures de la voûte partent d'un écusson, et retombent sur des culs-de-lampe d'une forme insolite et qui paraissent avoir été destinés à être supportés par des pilastres; on les avait peut-être ornés d'écussons peints.



La chambre de garde entre les deux tours, au dessus du couloir de la porte, est à peu près carrée. Elle est éclairée, du côté de la cour, par une fenêtre dont l'embrasure est recouverte d'une voûte bombée. Ses parois sont garnies de bancs. L'extérieur, à linteau droit, est divisé en deux par un meneau vertical à moulures prismatiques. Une embrasure, à deux orifices superposés, est en face de la fenêtre. Dans le sol s'ouvraient les fentes de la herse et de

l'assommoir. Cette salle n'est pas voûtée. Le plan de l'autre tour offre des dispositions analogues à celles qui existent dans sa voisine; elle a de plus une armoire percée dans le mur. L'escalier, pour monter à l'étage supérieur, est disposé aussi d'une façon différente. Il faut remarquer que si dans les forteresses du Moyen Age, on évitait de donner un accès facile du rez-de-chaussée au premier étage, on cherchait au contraire à multiplier les escaliers à partir de cette hauteur, pour permettre d'atteindre facilement le sommet des murs où étaient les défenses principales. Ici, au premier étage, chaque tour possède son escalier : celui de la tour de gauche est à rampes droites. Après avoir fait deux angles droits, il débouchait en *A* dans le second étage de la même tour, refait au XV[e] siècle.

Les chambres sont beaucoup plus vastes que celles du dessous; mais aussi l'épaisseur des murs est moindre. A cette époque, la tour du nord seule avait une cheminée, dont le manteau n'existe plus. Des fenêtres carrées, tournées vers la campagne, les éclairent toutes les deux. La porte qui de la première chambre communique dans le cabinet au dessus de la salle de garde, a son linteau orné d'une accolade renfermant un trilobe. Les latrines sont placées en encorbellement dans l'angle de la tour du sud, où existe une cheminée du XVIII[e] siècle, sur laquelle on lit cette inscription : MARIA PREDESTINATA EST MATER DEI IN VIRTUTE. Cet étage n'est pas voûté; il était recouvert d'un plancher, au niveau duquel existait un chemin de ronde avec créneaux et machicoulis sur consoles à trois assises faisant le tour complet du sommet du mur. Deux toitures pyramidales, reliées par une autre toiture à double égout, recouvrent cette belle porte, qui formait à elle seule une forteresse complète et pouvait se défendre encore longtemps après la prise du reste du château. Sa hauteur totale jusqu'au fond de la coupure, sans compter la toiture, est de 15m65, ainsi répartis : du sol du chemin de ronde au sol du deuxième étage, 2m80; du sol du deuxième étage au sol du premier, 4m85; du sol de celui-ci au fond actuel des fossés, 8 mètres. Les fossés ont maintenant 3 mètres de profondeur. On s'était procuré de l'eau en creusant un puits au point *P* (plan d'ensemble); il sert encore au même usage.



En résumé, ce château, qui, comme disposition du plan, ressemble considérablement à celui de Malengin [1], doit avoir été fondé à la même époque, c'est à dire dans le premier tiers du XIV[e] siècle. Il existe de cette époque la base de tous les murs du château proprement dit, les deux premiers étages des tours de la porte, et une partie de la tour octogone. Cent ans plus tard, on sentit la nécessité de modifier les forteresses pour résister aux armes à feu. Nous avons vu quelles transformations on fit alors subir au château de Blanquefort [2]. A la même époque, on en fit autant à celui de Pressac; on métamorphosa les anciennes meurtrières en embrasures pour de petits canons n'atteignant qu'un point de l'horizon, mais disposées pour un tir rasant. On enveloppa la barbacane, réservée entre les deux coupures, d'un mur épais garni d'embrasures et d'un chemin de ronde machicoulisé, destinés à défendre le château du côté du plateau, le seul accessible. Un de ses angles fut renforcé d'un bastion semi-circulaire battant le vallon et protégeant la porte d'entrée. Pressac est, comme Blanquefort, une des premières forteresses disposées pour l'usage des canons. Enfin, il y a cinquante ans environ, de grandes réparations ont fait de ce vieux manoir une habitation des plus confortables. Tout se trouve réuni dans ce délicieux coin de terre : un site

(1) Tome I, p. 105. — (2) *Supra*, p. 64.

ravissant, un des vallons les plus pittoresques de l'Entre-deux-Mers, de vertes prairies, et enfin des bois de haute-futaie, à travers lesquels apparaissent les tours imposantes et les gracieuses tourelles du château (Planche XCIX).

MOULIN DE DAIGNAC

Canton de Brannes, arrondissement de Libourne.

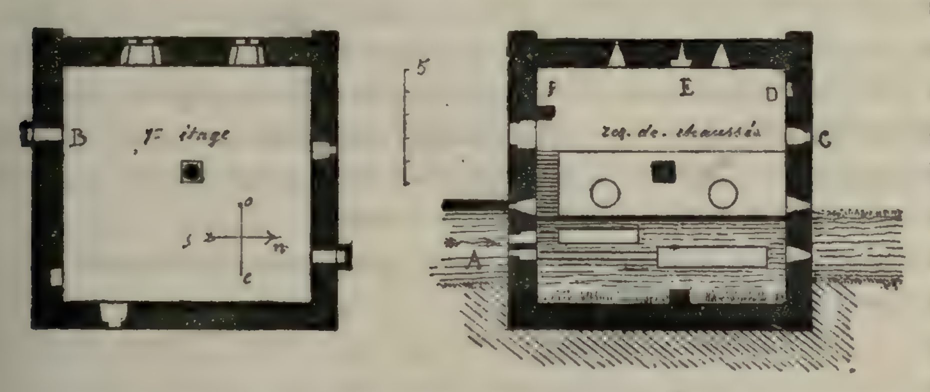
A la fin du XI[e] siècle, Ratier de Daignac possédait un moulin dans cette paroisse, et la portion de terre qui est entre l'église et le moulin; il en fit don à l'abbaye de La Sauve-Majeure, se réservant le septième de la rente que ce moulin et la terre devaient produire. Il donna en outre le moulin de Talabruga [1], le jardin, et la terre nécessaire pour bâtir une maison servant au meunier. Geoffroy, quatrième abbé de La Sauve, qui gouverna l'abbaye depuis 1106 jusqu'en 1119, se disposait à rebâtir le moulin de Daignac; mais les enfants de Ratier, Amauvin en tête, voulurent reprendre ce que leur père avait donné, et s'opposèrent à la construction. Cependant, à la sollicitation de leurs amis, et moyennant 140 sous que l'abbé leur donna, ils laissèrent à celui-ci la liberté de faire le moulin; ils y ajoutèrent les terres nécessaires, tant au dessus qu'au dessous, pour y établir un étang et creuser un fossé pour l'écoulement des eaux; ils lui fournirent en outre la pierre et les bois nécessaires pour la construction de la chaussée, et confirmèrent toutes les donations de leur père aux mêmes conditions [2].

L'abbaye de La Sauve possédait huit moulins dans la paroisse de Daignac. Le 7 juin 1476, Jean de Ségur, soudan de Pressac, qui tenait à fief quelques-uns de ces moulins, reconnut devoir à l'abbé une rente annuelle de six sacs de froment et autant de seigle [3]. Jean de La Chassaigne, soudan de Pressac, afferma, le 20 janvier 1700, à Léonarde Garineau, veuve de Jean Bonneau, et à Isaac Bonneau son fils, son moulin à eau, situé dans la paroisse de Daignac. Ce moulin, dit l'acte, est garni de roues, rouet, meules, étang, fuites, défuites, terres labourables, chenevil, pré et pelouse, outre ces deux petits *barails* (enclos) de pré appelés au *Marés*, de la contenance d'un journal chacun [4].

Un de ces moulins, le moulin neuf de Pressac, le seul à peu près entier de toute cette collection, celui très probablement qui fut le sujet du procès entre Geoffroy, abbé de La Sauve, et les enfants de Ratier de Daignac, après avoir appartenu aux seigneurs de Pressac, a passé entre les mains de la famille Rabeau; de celle-ci à la famille Piganeau, qui le possède actuellement [5]. Il est situé à quelques centaines de mètres au nord de l'église. Il se compose d'un rez-de-chaussée très élevé de cerveau, surmonté de deux étages. Son plan est carré; au centre s'élève un pilier carré en pierre, surmonté autrefois d'un poteau en bois destiné à supporter la charpente et à soulager les poutres et les solives des planchers. Le rez-de-chaussée est divisé en trois parties à peu près égales, mais à des niveaux différents : la première est occupée par deux roues mises

[1] Ce moulin a changé de nom, ou n'existe plus. Il existe encore dans la commune d'Espiet une famille du Brega, aux ancêtres de laquelle appartenait le moulin du Luc, situé sur le ruisseau de Daignac, à quatre kilomètres environ en amont du château de Pressac. — [2] *Cartulaire de la Sauve-Majeure*, notes communiquées par M. le marquis de Puyfferrat. — [3] M. l'abbé Cirot de La Ville, *Histoire de la Grande-Sauve*, t. II, p. 361. — [4] Archives de M. le comte Henri de La Chassaigne, acte passé par Brisson, notaire royal en Guienne. — [5] Notes fournies par M. le curé de Daignac, maintenant curé d'Haux.

en mouvement par l'eau de deux vannes *(A)*; c'est la plus élevée; on y monte par un escalier en bois. Dans la seconde, tournent les deux meules; la troisième est libre. C'est dans celle-ci, au sud, que s'ouvre la porte recouverte par un linteau soulagé par un arc de décharge en plein-cintre. Un moucharabys *(B)* desservi par le premier étage la protégeait. En face, au nord, existe une autre petite porte en plein-cintre *(C)*, qui permettait de passer derrière le moulin. Cette partie du rez-de-chaussée est éclairée à l'ouest par deux étroites fenêtres, presque des soupiraux, très évasées en dedans dans tous les sens. Cet ébrasement est recouvert d'une voûte en plein-cintre. L'une des ouvertures a la même forme en dehors; l'autre est à sections droites. Deux petits jours qui éclairent les meules, et un troisième les roues, ne sont pas plus grands que les précédents, mais sont carrés vers l'intérieur. En *D*, on trouve une petite armoire carrée; en *E*, un évier. La cheminée paraît avoir été en *F*, mais cette partie du moulin a été dégradée par l'ouverture d'une porte qui communique dans une écurie moderne.



Pour résister à la poussée des terres de l'est, dont le niveau s'élève à la hauteur du sol actuel du premier étage, on a établi à l'intérieur un puissant contre-fort. Le plancher du premier étage était plus haut jadis qu'il ne l'est maintenant; il est facile de s'en convaincre : 1° par le seuil des portes, celle qui pénètre dans la chambre, celle des latrines et celle du moucharabys; 2° par la hauteur du sol des fenêtres, et de plus, par le ressaut qui est pris aux dépens de l'épaisseur des murs, et sur lesquels s'appuyaient les solives du plancher. Plusieurs fenêtres donnaient du jour dans cet appartement, qui paraît avoir été divisé en plusieurs pièces par des cloisons en bois. La fenêtre de l'est a dû être carrée; son ouverture est dégradée. Celle du sud, placée à côté des moucharabys, est en plein-cintre. Celle du nord est une espèce de porte donnant sur le vide; elle servait peut-être de moucharabys au dessus de la petite porte du rez-de-chaussée. Celles de l'ouest sont divisées en deux baies en plein-cintre par une colonnette dont le chapiteau est de la plus grande simplicité; les pieds-droits sont surmontés d'un tailloir, et chacun des cintres est taillé dans une seule pierre. Leur embrasure, qui est fort dégradée, paraît avoir eu des bancs et avoir été voûtée en arc bombé.



Le second étage a été démoli, du côté de l'ouest, jusqu'au niveau du sommet de ces fenêtres; mais il a été en partie conservé du côté opposé. Là s'avance, à l'angle sud-est, sur des consoles à deux assises, une échauguette en partie ruinée. Dans la façade orientale s'ouvrent trois meurtrières formées d'une simple fente verticale. Je crois que deux autres échauguettes surmontaient les contre-forts de la façade occidentale, ce qui donnait au moulin une tournure très élégante qu'il a perdue depuis la démolition du second étage. Une chaussée magnifique en pierres de taille semblables à celles du moulin lui-même, traverse le vallon en entier. Elle retenait autrefois les eaux d'un étang, et servait de limite aux juridictions de Curton et de Pressac.

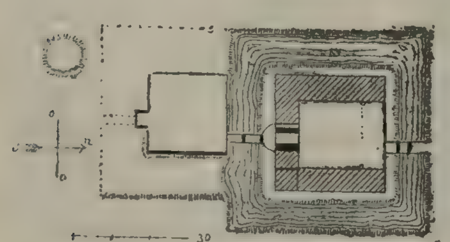
Les caractères archéologiques et les textes s'accordent pour signer l'acte de naissance de ce monument des premières années du XII[e] siècle.

CHATEAU DE SEMIGNAN

A Saint-Laurent, canton de Saint-Laurent, arrondissement de Lesparre.

Le plus ancien titre sur ce château qui soit venu à notre connaissance est du 8 mars 1322-23 : c'est un hommage fait, pour cette terre, par Gassion de La Marche, damoiseau, à Amanieu d'Albret, chevalier, seigneur de Verteuil. Gassion, est-il dit dans l'acte, reconnaît tenir cette terre en fief du seigneur d'Albret, comme ses ancêtres la tenaient de ceux dudit seigneur, sous la redevance de cent sous bordelais d'esporle à seigneur mouvant (1). Cent ans plus tard, au mois de février 1429, cette seigneurie était possédée par Bertrand de Montferrand, seigneur de Langoiran; il la tenait de son père, qui portait le même nom que lui (2). A la fin du même siècle, le 14 juillet 1480, elle était au pouvoir de messire Jean de Lur, écuyer (3). Le 4 avril 1517, Gaston de Foix, comte de Candale, était seigneur de Semignan (4). Delphine de Brassier, veuve de Michel-Joseph de La Roque, baron de Budos, était *coseigneuresse* de cette baronnie en 1789 (5). Le château et la terre sont possédés maintenant par M. Bergeron.

Le château de Semignan (Planche C), bâti sur un terrain parfaitement plat, se compose d'une cour entourée de bâtiments protégés par des fossés larges de 12 mètres et toujours pleins d'eau. En avant de cette enceinte principale, en existe une autre plus petite et de la même forme, également enveloppée de fossés qui se relient aux premiers, et qui ont été comblés à l'ouest et au sud. A l'un des angles de cette basse-cour, mais en dehors des fossés, existait, il n'y a pas longtemps, une motte de 10 mètres de diamètre, peut-être un tumulus, dans lequel on a trouvé des briques et des poteries.



Pour entrer dans le château, il fallait traverser un premier fossé. Au bout du pont, on passait sous une tour carrée, saillante, protégeant la porte; puis, à l'autre extrémité de la basse-cour, on rencontrait le second fossé. Ici, les principales dispositions

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 334. — (2) *Variétés Bordelaises*, t. II, p. 120. — (3) *Idem*, t. I, p. 301 et t. II, p. 74. — (4) *Idem*, t. III, p. 19. — (5) *Liste des membres de l'ordre de la Noblesse*.

A cette époque, les lépreux ou gahets étaient très nombreux en Europe; la charité publique et particulière leur venait en aide autant qu'il était possible, et les hôpitaux où l'on recueillait ces malheureux étaient assez nombreux dans les campagnes. La Bénauges en renfermait une certaine quantité. Assalhide, femme de Pierre de Grailly, par son testament fait le 2 avril 1328, dans le château de Bénauges, leur légua une somme de 10 livres (1). Le roi, comme suzerain, possédait des droits assez étendus sur le château et la vicomté de Bénauges, et sur toutes les possessions de Pierre de Grailly; il les céda à Isabelle sa mère, le 8 décembre 1340 (2). Cette concession lui fut confirmée le 22 juin 1344 (3).

Édouard III, continuant les errements politiques de ses prédécesseurs, favorisait l'érection des forteresses dans la Gascogne. Il concéda à Pierre de Grailly et à Jean de Grailly, captal de Buch, des droits assez considérables sur les marchandises vendues et achetées dans leurs domaines, pour, avec ces revenus, approvisionner les forteresses et réparer les fortifications de leurs villes et châteaux situés sur les frontières du pays ennemi (4). Le seigneur de Bénauges devenait vieux et ne pouvait plus chevaucher comme autrefois; aussi, malgré la guerre acharnée que se faisaient les Français et les Anglo-Gascons, obtint-il, à cause de ses infirmités, et à deux reprises différentes, le 1er octobre 1343 et le 10 mai 1345, la permission de rester dans ses forteresses pour les défendre (5). Il dut mourir vers la fin de 1345, laissant de sa première femme cinq garçons, et deux filles de sa seconde. Son fils aîné, Jean II, lui succéda dans la vicomté de Bénauges; mais il mourut bientôt après. Il avait épousé Blanche de Foix, fille de Gaston Ier, comte de Foix, dont il eut trois enfants. L'aîné, Jean III de Grailly, devenu célèbre sous le nom de *Captal de Buch,* hérita de toutes les seigneuries que son père possédait en Guienne. Le roi d'Angleterre, à qui il rendait d'éminents services, lui restitua en 1355 tous les droits que les seignenrs de Bénauges possédaient autrefois dans cette vicomté (6).

Le captal de Buch, qui a jeté un si grand éclat sur la famille de Grailly, assistait à la prise de Bergerac, sous les ordres du comte de Derby, en 1345, et il y fut fait chevalier sur le champ de bataille. M. R. Guinodie, dans son *Histoire de Libourne,* t. I, p. 38, dit avoir trouvé dans les Archives de cette ville un acte dans lequel il est dit que Pierre de Grailly, comte de Bénauges, fut alors armé chevalier. Ce doit être une erreur de celui qui a rédigé l'acte, parce que nous avons vu plus haut que Pierre était alors resté dans son château à cause de ses infirmités. Voici comment s'exprime, à cette occasion, le *Catalogue des rôles gascons,* 10 mai 1345 : *Pro Petro de Greilly, vicecomite de Benauges, morando in castris suis ratione de invaletudine corporis.* Le captal de Buch, dont l'histoire est connue de tout le monde, passa sa vie à guerroyer contre la France. Fait prisonnier à Soubise, par Yvain de Galles, il mourut dans la Tour du Temple, à Paris, sans avoir été marié. Tous ses biens passèrent à son oncle Archambaud, second fils de Pierre II et d'Assalhide de Bordeaux.

Archambaud, comme ses prédécesseurs, resta toujours fidèle à la cause de l'Angleterre. Il épousa, au château de Civrac, Isabelle de Foix, fille de Roger-Bernard de Foix. En 1399, Mathieu de Castelbon, frère d'Isabelle, qui avait hérité de son cousin Gaston Phœbus des comtés de Foix et de Béarn, mourut sans enfants, laissant tous ses biens à sa sœur, à la condition que son époux Archambaud et leurs enfants prendraient les noms et armes de Foix. Gaston de Foix, leur troisième fils, eut pour apanage les biens de Guienne, et devint ainsi seigneur de la vicomté de Bénauges,

(1) *Variétés Bordelaises*, t. I, p. 163, et t. IV, p. 19. — (2) *Rôles gascons.* — (3) Rymer, t. III, pars. I, p. 15; Londini. — (4) R. Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. II, p, 482. — Rymer, t. II, pars. II, p. 1236; Londini. — (5) *Rôles gascons.* — (6) Rymer, t. III, pars. I, p. 305; Londini. — *Rôles gascons.*

qui, en sa faveur, fut érigée en comté le 18 juin 1426 ([1]). Dans les temps difficiles qu'il eut à traverser, Gaston de Foix ne faillit pas un instant et resta toujours fidèle à la couronne d'Angleterre, à qui sa famille devait toute sa grandeur. En 1451, ne pouvant se résoudre à passer au service du roi de France, il fit un traité particulier avec Dunois, vendit ses terres de Guienne, d'accord avec son fils Jean de Foix, pour 84,000 écus d'or, à Gaston de Foix, son neveu, fils de son frère aîné Jean, et au comte de Dunois, qui, peu de temps après, revendit sa portion à son co-acquéreur. Gaston se retira ensuite à Meille, petite ville d'Aragon dont il était seigneur, et y mourut. Son fils Jean de Foix prit part à la révolte de 1452, fut fait prisonnier à la bataille de Castillon. Banni de France, il se retira en Angleterre, laissant son fils aîné en France, sous la tutelle de son cousin Gaston de Foix ([2]). Cependant, le château de Bénauges, dont la garnison était composée d'Anglais et de Gascons, résistait toujours, et fut une des dernières places qui reçut une garnison française; il ne se rendit que par composition ([3]). En septembre 1453, Charles VII confirma le traité fait pour la réduction de cette forteresse ([4]).

Jean de Foix avait épousé Marguerite de Pole, nièce et héritière de Guillaume de Pole, duc de Suffolk. Henri VI lui donna en présent de noce le comté de Kendal ou Candale, avec la réserve que le titre de comte de Candale serait transmis dans leur descendance. Il devint ainsi la tige de l'illustre maison de Foix-Candale. Après dix ans d'exil, Louis XI le fit solliciter de revenir en France, où il rentra. Il promit obéissance au roi, racheta ses terres, et fut de nouveau seigneur de Bénauges ([5]).

Gaston de Foix, son fils, lui succéda dans toutes ses seigneuries. Comme grand sénéchal de Guienne, il convoqua le 12 septembre 1491, par ordre du roi, dans la ville de Bordeaux, le ban et l'arrière-ban de toute la noblesse de Guienne ([6]). Le comté de Bénauges passa ensuite à son fils Gaston, IV[e] du nom, de celui-ci à Frédéric de Foix-Candale. Homme ardent et entreprenant, Frédéric, dévoué à la cause catholique, forma à Cadillac en 1565, malgré les édits de pacification, une ligue connue sous le nom de *ligue du traité de Cadillac,* pour faire une guerre à outrance aux huguenots. Ses intrigues compromirent sa fortune. Il engagea plusieurs de ses terres : celles de Cadillac et de Bénauges furent saisies en 1563, et vendues à François d'Aubusson; mais François Monsieur de Foix, évêque d'Aire, frère de Frédéric, les racheta en exerçant le retrait lignager, et les laissa à son neveu Henri de Foix-Candale, fils de Frédéric, sa vie durant. Henri fut tué au siége de Sommières en 1573. Il ne laissa que deux filles : Marguerite, qui épousa le duc d'Épernon, et Françoise, qui se fit religieuse.

François Monsieur de Foix, évêque d'Aire, avait donné à sa nièce Marguerite, lors de son mariage avec le duc d'Épernon, la terre de Bénauges et une certaine quantité d'autres seigneuries. Dans son testament, il déclare vouloir que le premier né des enfants mâles de cette union porte le nom de Foix-Candale, qu'il succède à tous les biens, droits et prérogatives qu'il avait donnés autrefois et qu'il laisse actuellement à la mère, ainsi que tous les premiers nés à l'avenir de la descendance de sa nièce. Jean-Louis Nogaret de La Valette, duc d'Épernon, devint ainsi seigneur de Bénauges. Marguerite mourut à vingt-six ans, laissant trois enfants : 1° Henri de Nogaret, qui mourut sans postérité; 2° Bernard, duc de La Valette, puis duc d'Epernon, qui succéda à son père; et 3° le cardinal Louis de La Valette. Bernard mourut en 1661, après son fils unique Louis-Charles Gaston de Foix, prince de Candale, qui ne fut pas marié. De cette façon, et d'après le testament

([1]) *Rôles gascons.* — ([2]) Jean Chartier. — R. Guinodie, *Histoire de Libourne.* — ([3]) *Supra,* vol. I, p. 19. — ([4]) Jean Du Tillet, *Chron. abrég., etc.,* p. 141, verso. — ([5]) *Supra,* p. 91. — ([6]) *Variétés Bordelaises,* t. II, p. 354, et t. III, p. 16.

de l'évêque d'Aire, la terre de Bénauges devait revenir aux descendants de son frère Charles de Foix, seigneur de Villefranche, et à Gaston-Jean-Baptiste de Foix-Candale, qui mourut jeune, n'eut qu'une fille qui lui succéda et qui mourut elle-même enfant. Son oncle, frère de son père, hérita ainsi du comté de Bénauges; mais il mourut sans avoir été marié, le 14 mars 1671. Son frère le plus jeune, Henri-Charles de Foix, lui succéda. Les deux ducs d'Épernon avaient laissé de nombreuses dettes; en 1678, le comté de Bénauges fut divisé et vendu à plusieurs seigneurs; enfin, au commencement du XVIII[e] siècle, Henri vendit toutes ses terres de Guienne. En 1642, le comté de Bénauges donnait 12,000 livres [1]; en 1710, il donnait, en droits seigneuriaux seulement, 17,000 livres.

Ce comté fut acheté par Étienne de Gombault [2], conseiller au Parlement de Bordeaux. Celui-ci « avait épousé Marie-Angélique de Gasc, et de cette union naquit Angélique-Jacquette de » Gombault, qui porta le comté de Bénauges en dot à François de Wavrans, chevalier, marquis de » Boursin. C'est de cette dernière que l'on parle encore dans le pays en l'appelant la *méchante » comtesse,* à raison des nombreux procès qu'elle avait eus avec ses vassaux et de son extrême » fierté [3]. »

La marquise de Boursin mérite-t-elle bien cette qualification qui ternit sa mémoire, ou bien ne lui a-t-elle été donnée, ce qui est fort probable, que par des vassaux qui, après avoir dépouillé peu à peu les anciens seigneurs, ont trouvé mauvais que la comtesse revendiquât ce qui lui appartenait? Voici en effet ce qui arriva : En 1656, on avait fait un arpentement des terres dépendant de la seigneurie de Bénauges. Mais depuis ce temps, par diverses circonstances, les droits généraux et particuliers du comté avaient été négligés; il y avait eu des mutations de fiefs, de sorte qu'il était impossible de s'y reconnaître. Le procureur fiscal exigea qu'il fût procédé à un nouvel arpentement des 19 paroisses dont se composait le comté; le tout aux frais et dépens des tenanciers, au prix de 8 sous 9 deniers par journal, tout compris. Les seigneurs devaient s'approprier les domaines vacants ou ceux dont les propriétaires ne voudraient pas se déclarer les maîtres. — Les arpenteurs devaient faire un registre séparé pour chaque commune, et le déposer aux archives du château.

Les arpenteurs de chaque paroisse furent désignés. Voici le nom de ces paroisses : *Arbis, Saint-Pierre de Bat, Cantois, La Daux, Gornac, Castelvieil, Coyrac, Martres, Saint-Genis du Bois, Saint-Martial, Aubiac en Bénauges, Semens, Saint-Germain du Graoux (de Graves), Mourens, Monpezat, Donzac, Omet, Escoussans, Montignac.*

Les tenanciers étaient obligés de renseigner les arpenteurs, de leur faire connaître les domaines des personnes absentes; ils ne devaient rien cacher, sous peine de 10 livres d'amende; ils devaient signer leurs déclarations. Les arpenteurs avaient ordre de signer pour ceux qui ne sauraient pas ou ne voudraient pas le faire, et de planter des bornes pour indiquer les divers ténements [4].

De pareilles mesures, fort justes d'ailleurs, durent paraître arbitraires, surtout si elles furent rigoureusement exécutées, et elles le furent, si on en croit la tradition. Il n'est donc pas étonnant que des concerts de malédiction venus jusqu'à nous se soient élevés contre celle qui en était l'auteur.

Jacquette de Gombault laissa un fils, qui épousa Marie-Jeanne-Claude de Lange de Comnène.

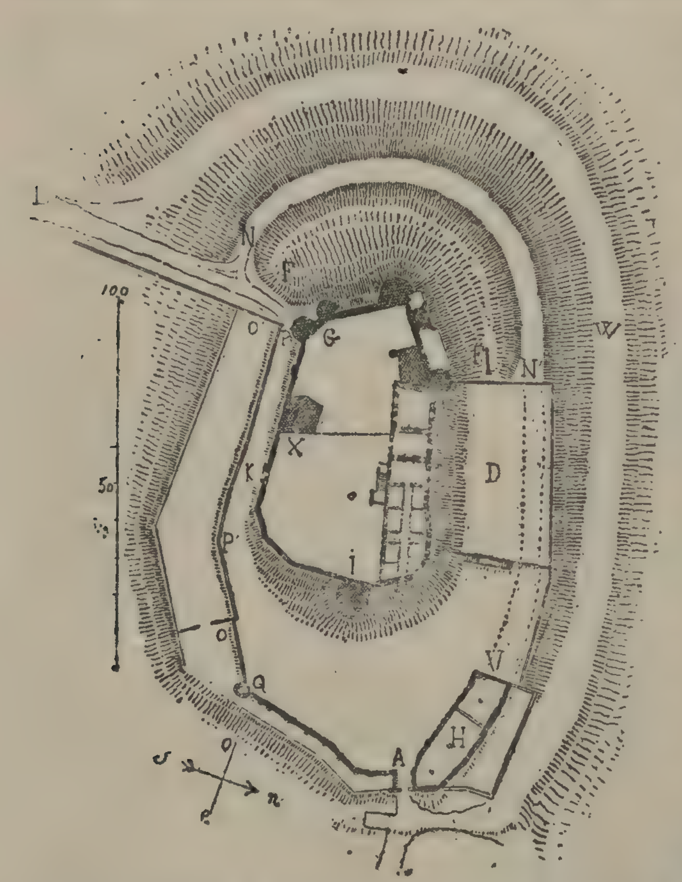
[1] *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 87. — [2] Je dois une partie de ce qui précède, à partir de l'année 1453, à M. Delcros aîné, quincaillier à Cadillac, qui, avec une obligeance parfaite et un désintéressement peu commun, a mis à ma disposition ses précieux manuscrits sur l'histoire de Cadillac et de son arrondissement. — [3] Communication faite, le 27 septembre 1861, au Congrès scientifique de France, à Bordeaux, par M. Virac. — [4] Archives de la commune d'Arbis.

« Ce dernier eut un fils qui mourut sans postérité dans l'émigration, et une fille qui épousa un » industriel de l'Alsace nommé Frédéric Wendel.

» Le gouvernement républicain fit le partage de la terre de Bénauges ; il en vendit la moitié » qu'aurait pu amender le jeune comte émigré, et le fils de M. Wendel aliéna, il y a une trentaine » d'années, l'autre moitié par lui recueillie du chef de sa mère [1]. »

Depuis cette époque, le château de Bénauges, après avoir passé par plusieurs mains, est actuellement la propriété d'un de nos honorables négociants de Bordeaux, M. A. Pourman.

Au milieu du comté de Bénauges, et presque au confluent de l'Euille et d'un petit ruisseau qui prend sa source près de l'église Montpezat, derrière laquelle on trouve quelques restes de fossés qui prouvent que ce lieu a jadis été fortifié, s'élève un monticule isolé, couronné de tours et de remparts : c'est le château de Bénauges. Du sommet de leur donjon, les seigneurs du pays embrassaient d'un coup d'œil presque tout leur vaste domaine. La vue, bornée au sud-ouest et à l'est où s'élèvent deux autres monticules semblables, s'étend au nord jusqu'à la crête des collines qui divisent les bassins de la Garonne et de la Dordogne, depuis Montarouch jusqu'au château de Launay [2], qu'on distingue à peine dans la brume du lointain. Au sud-est, entre les deux monticules dont je viens de parler, l'œil suit les sinuosités de la vallée ombreuse, au fond de laquelle coule le ruisseau de Montpezat.



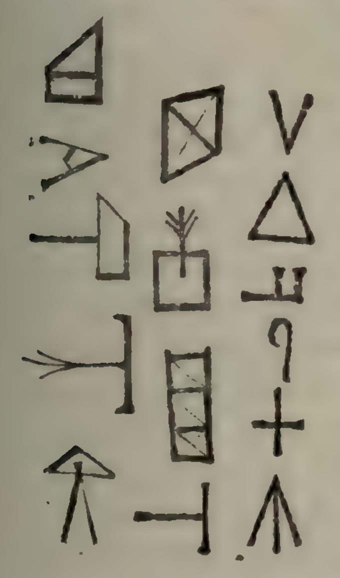
A cette position, déjà si bien fortifiée par la nature, les ingénieurs des seigneurs de Bénauges ont ajouté d'immenses fossés et des vallums plus considérables encore, qui se relient à de vastes terrasses soutenues par des murs à pic : vallums et terrasses forment un ovale irrégulier de près de 200 mètres de long sur plus de 110 de large, encadrant le château proprement dit (Planches CXIV, CXV et CXVI) [3]. Celui-ci occupe le sommet du mamelon. Il est protégé, au nord et à l'ouest, par un énorme vallum *(NN')* haut de 8 à 10 mètres, large à la base de 25 mètres environ, entourant un fossé de 25 mètres de large, profond de 6 mètres à partir de la crête du vallum, et de 16 à 17 mètres depuis la base des remparts élevés sur son escarpe. Un talus rapide le protége, à l'est, du côté de la basse-cour; au sud, c'est une terrasse *(OO')*, dont les murs à pic ont 8 mètres de hauteur; actuellement, le fossé et le vallum s'arrêtent, au nord, en *E* et en *N'*. On a la preuve évidente qu'ils s'étendaient, il n'y a pas encore bien longtemps, jusqu'au bout *(V)* du bâtiment *H*, et que le fossé a été comblé

(1) Communication faite, le 27 septembre 1861, au Congrès scientifique de France, à Bordeaux, par M. Virac. — (2) *Supra*, t. I, p. XXIII. — (3) La planche CXIV donne une vue à vol d'oiseau du château tel qu'il est actuellement. Dans la planche CXV, j'ai enlevé les constructions élevées dans la cour au XVIIIe siècle. La planche CXVI donne une vue prise du milieu du parc.

pour former le jardin *D*. Il est même fort probable qu'avant la construction du château actuel, le vallum et le fossé, plus anciens sans nul doute que les constructions, enveloppaient presque tout le sommet du mamelon et traversaient la basse-cour, de *V* en *O*, où ils rejoignaient la terrasse à son extrémité orientale ([1]). On entre maintenant dans la forteresse par un portail ouvert à l'ouest, en *P*, et par la porte ancienne passant sous la tour *A*, à l'extrémité orientale. C'est cette issue que nous allons prendre pour faire la description, étudiant l'un après l'autre les objets qui s'offriront à nous.

Si nous venons du nord, une côte extrêmement rapide nous conduit devant la porte *A*; si, au contraire, nous arrivons de l'est, il nous faut descendre le mamelon dont nous avons parlé plus haut, pour remonter ensuite, mais par une pente douce, jusqu'à la porte devant laquelle devait exister un fossé, dont il ne reste plus que de légères traces. Si nous venons de l'ouest, nous suivrons le chemin *(LWA)* resserré entre le pied du vallum et la pente, assez rapide en certains endroits du mamelon, présentant ainsi, dans tout le parcours, le flanc droit aux défenseurs placés sur le sommet de ce vallum. Dans l'état actuel des choses, il est impossible de savoir où était l'entrée de cette forteresse primitive. Il est probable cependant qu'elle était vers le point *O*.

Des arrachements dans les murs qui entourent la tour de la porte me donnent à penser qu'elle était précédée d'une barbacane ou de quelque autre ouvrage avancé. Quoi qu'il en soit, un grand encadrement carré qui entoure l'ouverture ogivale de la porte prouve qu'il y avait un pont-levis ou un genre de fermeture analogue ; mais il n'y avait pas de herse ni d'assommoir, accompagnement ordinaire des portes des forteresses. Le couloir, fort large ($4^{m}63$), voûté en berceau ogival, débouche directement dans la basse-cour. On monte au premier étage de la tour *A* par un escalier en pierre moderne. Je crois que primitivement il n'y en avait pas; on y arrivait par le premier étage de l'appartement *H*. La porte est ogivale en dehors et bombée en dedans. La chambre n'a pas de voûte, pas plus que celle du second, recouverte par la charpente, et dont le plancher repose sur de forts corbeaux en pierre. Ces deux chambres paraissent avoir été complètement ouvertes du côté de la cour, ou fermées simplement par une cloison en bois; peut-être aussi avaient-elles été disposées de cette façon afin de permettre d'y établir deux bretèches superposées servant de moucharabys intérieur, du haut desquelles on pouvait laisser tomber des projectiles sur les assaillants qui avaient défoncé la porte, et les atteindre de loin lorsqu'ils étaient entrés dans la cour. Le second étage était plus haut autrefois que maintenant; il était éclairé par de petites fenêtres faisant l'office de créneaux. Le mur de façade, au premier étage, a $1^{m}35$ d'épaisseur; il est percé de deux meurtrières cruciformes, recouvertes intérieurement d'une voûte bombée; du côté du sud, existe également une meurtrière cruciforme, mais dont l'intérieur n'est recouvert que par un linteau droit. Il n'y a pas de meurtrière au nord, parce que ce flanc de la tour est engagé dans le bâtiment *H*. Presque toutes les pierres de cette tour sont recouvertes de marques de tâcherons dont voici ci-dessus les types principaux.



Après avoir franchi cette porte, nous nous trouvons dans une vaste basse-cour montant en

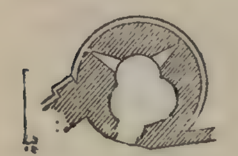
([1]) Le château d'Arques, bâti au milieu du XI siècle, a des vallums et des fossés qui ont la plus grande analogie avec ceux de Bénauges (voir Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. III, p. 69, au mot *château*.

pente douce jusqu'au talus, au dessus duquel s'élève le château proprement dit. Si nous regardons à gauche, nous apercevons un rempart assez élevé, épais de $1^{m}35$, renforcé à l'extérieur par des contre-forts bâtis après coup, et précédé par des lices étroites soutenues elles-mêmes par un mur



peu élevé. Ce rempart, qui forme en plan une ligne brisée, est percé, près de la porte d'entrée seulement, de meurtrières dont voici la forme extérieure : une d'elles s'ouvre juste dans un des angles du rempart. Lorsqu'on examine avec attention la base de ce rempart, et que l'on remarque la hauteur à laquelle ces meurtrières sont percées, on reste convaincu que le sol de la cour était primitivement plus élevé qu'il ne l'est actuellement; qu'au lieu de monter en pente douce, il était à peu près horizontal, et qu'en face de la porte existait un chemin creux étroit se dirigeant vers la tour *I* [1], et dont le sommet des parois garnis de défenseurs devaient, avec le concours de ceux postés aux premier et deuxième étages de la tour *A*, à tous les étages et au sommet de la tour *I*, et sur les chemins de ronde qui l'avoisinent, fatiguer considérablement l'assaillant qui était parvenu à s'y engager. Nous verrons encore une preuve de l'abaissement du niveau de la cour en étudiant le bâtiment *H*.

L'extrémité méridionale du rempart est fortifiée par une tour ronde *(Q)*, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage : celui-ci, à peu près semi-circulaire, sert actuellement et a peut-être toujours servi de pigeonnier. Elle est couronnée d'une toiture presque plate. Le plan



du rez-de-chaussée présente une forme assez bizarre : c'est un trilobe ou plutôt un ovale, contre lequel s'appuie un hémicycle servant de niche à deux meurtrières, formées d'une simple fente verticale au fond d'une embrasure barlongue. Le mur de la tour est, du côté de la campagne, beaucoup plus épais que du côté de la cour où s'ouvre la porte, qui ne me paraît pas ancienne. On devait jadis entrer dans ce rez-de-chaussée par une trappe. Cette tour servait à protéger une poterne par laquelle on descendait de la cour dans les lices *(OO')* qui servent actuellement de jardin, et se reliaient primitivement, comme je l'ai déjà dit, aux vastes fossés qui enveloppaient la forteresse. La poterne a été remplacée, au sud de la tour, par un grand portail pratiqué dans un mur moderne. Un mur protége les lices au sud, puis vient après la pente assez rapide du coteau.

Revenons maintenant au pied de la tour *A*; prenons à droite : là, nous trouvons un grand bâtiment *(H)* couvert d'une toiture aiguë à double pente. Un des côtés s'appuie sur le rempart percé de meurtrières semblables, pour la fente extérieure, à celles du mur *AQ*; mais à l'intérieur, leur embrasure, couverte d'un linteau droit, est au fond d'une niche voûtée en arc bombé. Ici encore nous trouvons une preuve que le sol de la cour était jadis plus élevé que maintenant, et que la porte était suivie d'un chemin creux. Ainsi, les meurtrières de ce grand bâtiment sont très élevées au dessus du sol actuel; un rang de piliers octogones en pierre, destinés à soutenir les poutres du plancher, règne au milieu du bâtiment d'un bout à l'autre. Autrefois les bases de ces piliers reposaient sur le sol, à la rigueur même elles pouvaient y avoir été légèrement enfoncées; maintenant, on les trouve à $1^{m}70$ environ au dessus du sol, sur le sommet d'une étroite langue de terre coupée à pic, servant de base à une cloison moderne élevée au droit des deux piliers les plus rapprochés de l'orient. L'extrémité occidentale de ce bâtiment, qui sert d'étable et d'écurie,

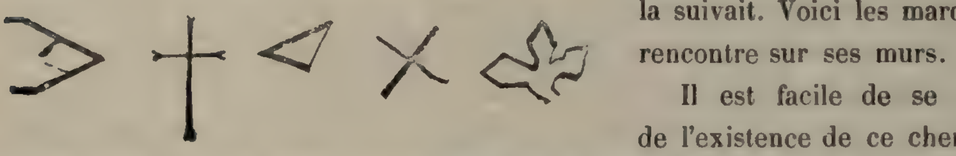
[1] Un chemin creux dans ce genre existe à Roquetaillade; on en trouve un autre à Fronsac, un à Castillon. Je pourrais citer une infinité de forteresses où la porte de la basse-cour s'ouvre au bout d'un chemin creux dont l'autre extrémité est au sommet de la forteresse.

est au niveau de l'ancienne cour; là existe une porte, qui est peut-être une ancienne poterne. Ce grand bâtiment, construit en même temps que tout le château, servait de grange, d'écurie et de remise; plus tard, on y a fait au centre quelques modifications pour y loger des cultivateurs. On trouve, à l'ouest de ce bâtiment, la base du rempart qui se perd bientôt sous le sol, et celle d'un autre mur d'une date fort reculée et qui se dirige vers la base extérieure du grand vallum. Quant au mur *VN'*, il est moderne, et n'a été construit que pour soutenir le sol de la cour et du jardin *D*.

Le château proprement dit était divisé en deux portions à peu près égales par un fossé *(fd)* (V. la Planche CXV) qu'on doit avoir comblé lorsqu'on a construit, au commencement du XVIII[e] siècle, la partie neuve du château. Chacune de ces deux portions avait une porte particulière; elles devaient, en outre, communiquer entre elles par une porte dont il ne reste plus de traces; elles sont séparées maintenant par un mur moderne, bâti sur l'emplacement de l'ancienne clôture. On avait accumulé les obstacles pour arriver jusqu'aux portes. Plus tard, au contraire, on a fait tout ce qu'on a pu pour en rendre l'accès facile et commode. Nous avons vu plus haut qu'on était obligé, lorsqu'on venait de l'ouest, de faire presque en entier le tour du château pour arriver à la porte *A*, après laquelle on se trouvait engagé dans un chemin creux. Parvenus au sommet de ce chemin, presque sous la tour *I*, on tournait à gauche et on longeait le pied du talus rapide sur lequel est construit le rempart *IK*, auquel on présentait toujours le flanc droit, et l'on s'engageait ainsi entre ce rempart et le mur *OP* de la terrasse *OO'*, mur épais de $0^{m}80$, qui devait être plus élevé que maintenant et probablement crénelé. Au moment où l'on commençait à tourner vers l'ouest, on rencontrait deux routes : l'une qui côtoyait le talus *IK* et aboutissait à la porte *K*, et l'autre, qui longeait le mur de la terrasse, était moins rapide et arrivait à la porte *G*. Actuellement, il n'y a plus qu'un chemin dans toute la largeur de la terrasse. Celui qui longeait le mur *OP* a été comblé, et l'on a abaissé son niveau en *P*, de façon à permettre d'établir un chemin *(LPK)* remplaçant celui qui fait le tour entier de la forteresse.

De ces diverses transformations, voici plusieurs preuves : — 1° Le mur *OP*, de *O* en *P'*, est percé de trois meurtrières : la première, à l'est, est à une hauteur convenable au dessus du sol, qui, là, doit être le sol primitif; le seuil de la seconde est au niveau du sol actuel, et la troisième est complètement enterrée. Il est évident que toutes trois devaient se trouver également à une hauteur normale au dessus du sol primitif; donc, à partir de la première meurtrière, le sol a été exhaussé en pente douce; si l'on ne suppose pas deux routes primitives se bifurquant vers la première meurtrière, on ne peut trouver un moyen raisonnable pour arriver à la porte charretière *K*, en laissant les meurtrières libres. — 2° Il existe, entre la porte *K* et la tour *X* (Planche CXV), une poterne *(f)* ogivale en dehors et en cintre bombé en dedans, très étroite, haute de 2 mètres, et dont le sol est à 2 mètres au moins au dessous du sol de la porte *K*. Cette poterne, qui vient d'être dégagée il y a peu de temps, n'aurait pas sa raison d'être si le sol extérieur n'était pas autrefois plus bas que maintenant. En adoptant la seconde route longeant le mur *P'P*, nous trouvons le niveau de cette route à celui du seuil de la poterne par laquelle on entrait dans le fossé partageant le château en deux. Il y avait donc autrefois deux chemins : un escaladait le talus jusqu'à la porte *K* (il n'était pas plus raide que celui qui existe maintenant); l'autre suivait le mur *OP*, conduisait d'abord à la poterne *f*, et ensuite à la porte *G* par une pente douce. Actuellement, la terrasse descend par une pente assez rapide de la porte *K* à la barrière *P*, pratiquée au bout du chemin moderne *(LP)* qui passe à travers le vallum et le fossé, et qui raccourcit de près de 400 mètres jusqu'à la porte *K*.

On s'était bien gardé, en outre, d'ouvrir les portes juste en face de chacune de ces deux routes; on les aurait franchies avec trop de facilité Plus les portes étaient difficiles à aborder, et plus on se croyait en sûreté dans une forteresse. Il fallait éviter surtout les surprises. Nous allons voir bientôt comment s'y était pris l'ingénieur pour en rendre l'abord extrêmement périlleux. La porte *K* est une large ouverture ogivale précédant un assommoir suivi d'une herse, derrière laquelle les vantaux roulaient sous une voûte en arc bombé. Le chemin par lequel on arrivait à cette porte était si étroit, qu'il eût été impossible à une charrette de tourner brusquement pour entrer sans courir le risque d'être précipitée dans le fossé devant la poterne *f*, à une profondeur de 2^{m}50 au moins. Pour éviter cette difficulté, on a fait le pied-droit de la porte à pan-coupé du côté de l'arrivée seulement. Cette disposition ingénieuse, ajoutée à la saillie de 30 centimètres que fait le mur au dessus des pieds-droits, à partir de la retombée de l'arc ogival, a forcé le constructeur à chercher une combinaison de coupe de pierres pour relier le sommier de cet arc au pied-droit. Cette saillie donnait à la tour qui surmontait la porte un peu plus de largeur dans la partie supérieure sans en augmenter la base. Il y avait, en effet, autrefois une tour au dessus de cette porte. Au premier étage, dans lequel on entrait par les chemins de ronde, se tenaient les hommes qui manœuvraient la herse, desservaient l'assommoir, surveillaient et défendaient les courtines par des meurtrières percées sur les flancs de la tour. Il est probable qu'il y avait un second étage garni de hourds fort saillants, destinés à écraser l'agresseur au moment où il se disposait à pénétrer sous le couloir où l'assommoir faisait le même office lorsqu'il essayait de soulever la herse. Cette tour était peut-être, comme celle de la porte *A*, ouverte du côté de la cour, pour prendre facilement à dos ceux qui, après avoir franchi la porte, étaient engagés dans le chemin creux qui la suivait. Voici les marques de tâcherons qu'on rencontre sur ses murs.



Il est facile de se convaincre encore ici de l'existence de ce chemin creux et de l'abaissement du sol de la cour. Le seuil de la porte *K* n'a été ni abaissé ni exhaussé;. mais les meurtrières, de *a* jusqu'en *b*, sont à plus de 2 mètres au-dessus du sol, et le bas du mur dans lequel elles sont percées laisse voir le blocage de sa fondation. On peut en dire autant du rempart du nord, où l'on distingue encore les meurtrières placées plus haut que le sol du rez-de-chaussée du bâtiment moderne [1]. Le sol a été abaissé jusqu'au point *B'*, dans la seconde partie du château. Autrefois, il était partout au même niveau; il est maintenant bien plus haut près de la porte *G* qu'au pied de la tour *I*.

Il est probable que lors de la construction primitive on avait laissé la cour complètement libre, et qu'aucune construction ne s'adossait aux remparts, dont l'épaisseur varie de 1^{m}60 à 1^{m}95. Les meurtrières n'ont à l'extérieur qu'une simple fente verticale, sans pattes ni croisillons. A l'intérieur, elles s'ouvrent sous un linteau sur consoles, au fond d'une niche large de 1^{m}80, recouverte d'une voûte en plein-cintre.

[1] J'ai fait abstraction de ce bâtiment dans la planche CXV; mais le plan de son premier étage est tracé dans le plan d'ensemble, page 244. Il se compose de plusieurs chambres voûtées au rez-de-chaussée, d'un premier étage en très bon état, très logeable et assez bien distribué. Un corridor, éclairé par une grande fenêtre à l'est, le coupe dans toute sa longueur. De chaque côté sont les chambres, dont plusieurs ont des portes communiquant dans les chambres voisines. La grand'salle et la salle à manger sont dans les deux pièces *A'* et *A''*, largement éclairées vers la cour et du côté de la campagne. Le second étage a besoin de nombreuses réparations. Les toitures sont parfaitement entretenues. En *B''* existait, il n'y pas longtemps encore, un bâtiment qu'on appelait l'*Audience*.

A l'extrémité orientale de cette cour s'élève la plus belle tour du château de Bénauges. Elle se compose maintenant d'un rez-de-chaussée et de deux étages et demi. Cette moitié formait autrefois le troisième, éclairé par de petites fenêtres et surmonté d'un chemin de ronde, fort probablement crénelé et hourdé. Le manque de défenses supérieures et la coiffure disgracieuse qu'on lui a infligée ne sont pas de l'invention du XIIIe siècle, et d'ailleurs ce poste avancé et presque isolé devait posséder tout ce qui constituait alors une véritable forteresse. Le rez-de-chaussée, dans lequel on entre maintenant par une porte tournée vers la cour et qui est nécessairement moderne, était autrefois de ce côté presque entièrement sous terre; on ne pouvait donc y entrer que par une trappe pratiquée dans le plancher du premier étage; il n'y avait pas de voûtes. Dans le rez-de-chaussée, dont le diamètre est de 4^{m}77, s'ouvrent trois meurtrières semblables en tout à celles du rempart, et dont deux battent directement le pied des courtines, et la troisième, le chemin creux qui venait de la porte *A*. La porte ogivale du premier étage s'ouvre maintenant sur le palier supérieur d'un escalier moderne (voir le plan, Planche CXV). Elle était primitivement placée à une certaine élévation au dessus du sol de la cour, et on ne devait y monter que par un escalier en bois. La chambre dans laquelle on pénètre a 5^{m}50 de diamètre; on y trouve trois meurtrières semblables à celles du rez-de-chaussée, mais dirigées vers d'autres points de l'horizon, et une cheminée, large de 1^{m}95, dont il ne reste plus que les chambranles, formés de pilastres octogones à demi-engagés. Un d'eux est en partie caché par le pied-droit d'un grand arc moderne destiné à supporter une galerie couverte établie devant la porte du second étage, où l'on monte par un escalier fort étroit dont l'ouverture inférieure part du couloir de la porte d'entrée du premier et conduit directement sur le sommet des courtines placées au nord de la tour, où elles sont maintenant plus hautes que celles du sud, puis au second étage en revenant directement sur lui-même; il n'entre pas dans cet étage, mais dans la galerie dont j'ai parlé plus haut, et qui a dû être faite en même temps que le château moderne. Elle n'est séparée de la chambre que par une cloison; on trouva sans doute alors plus commode de faire passer les hommes de garde devant la chambre que dedans. Le second étage, plus large que les autres, est également muni de meurtrières, et éclairé par une petite fenêtre qui paraît avoir été ouverte après coup. Un escalier fort étroit, percé en rampe droite dans l'épaisseur du mur sud de la tour, conduit au troisième étage, dont il ne reste plus rien, ainsi que je l'ai dit plus haut.

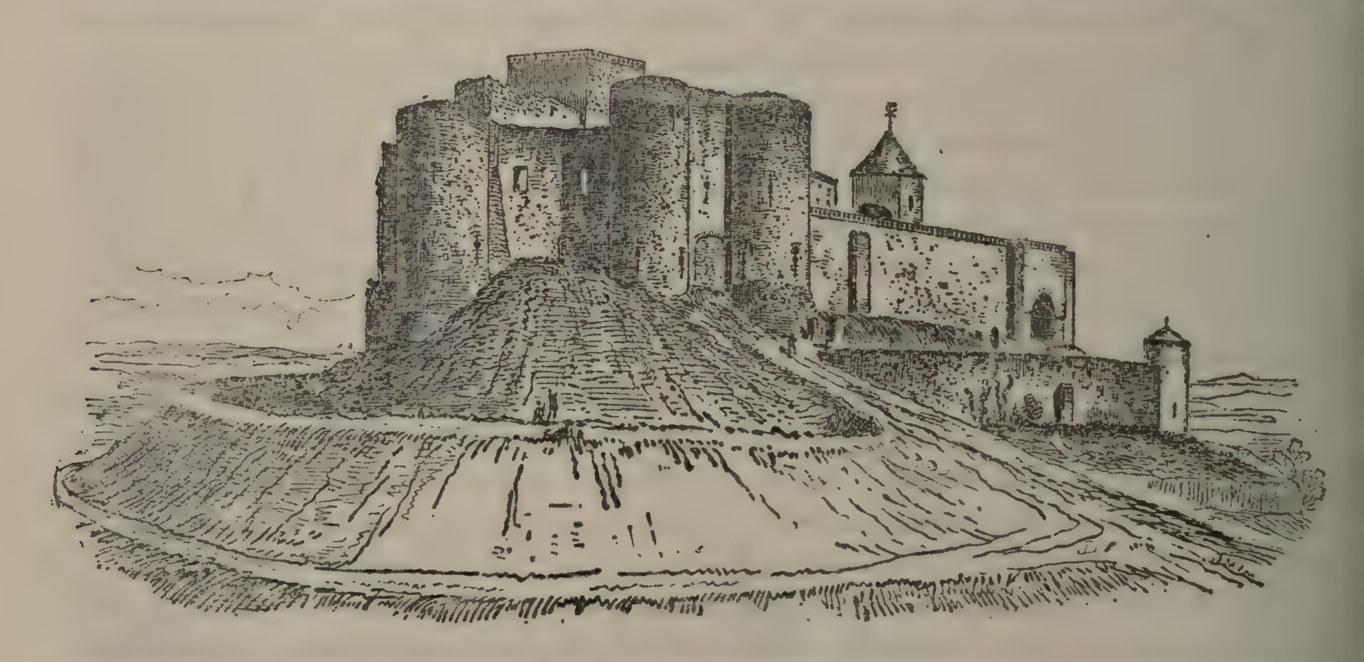
Lorsque l'on construisit, au commencement du XVIIIe siècle, le château moderne, on profita d'une construction antérieure, mais plus récente que le château de Jean de Grailly, et l'on en fit le salon à manger *A'* et le salon de réception *A''*. Cette construction fermait l'extrémité nord du fossé intérieur; mais pour ne pas gêner la circulation et pour laisser la liberté et la facilité de surveiller la forteresse et d'aboutir à une poterne *d*, qui devait s'ouvrir en face de l'autre poterne *f*, on avait laissé dans la base du mur qui est du côté de la cour, une grande ouverture qui permettait d'arriver jusqu'à la poterne en passant sur la salle *A''*. Ces deux salles ayant eu leurs ouvertures complètement refaites, il n'est pas possible de leur assigner une date; mais nous aurons à présenter, lors de la description du donjon *Z*, une preuve irrécusable qu'elles lui sont postérieures.

Au milieu de la cour *B* est un puits très profond et qui fournit une eau excellente.

Maintenant que nous connaissons les parties secondaires du château, il s'agit de visiter et d'étudier la forteresse proprement dite. Pour cela, au lieu de traverser le fossé *fd* qui n'existe plus, franchir le portail moderne qui ne donne aucune idée de la fermeture ancienne, que d'ailleurs on

pourrait peut-être retrouver en faisant des fouilles, nous allons revenir sur nos pas et prendre le chemin qui longe le mur *OP*, et nous diriger vers la tour ronde *I'*. Depuis que le château ne sert plus de forteresse, on a essayé d'en faciliter les entrées, comme autrefois on avait essayé d'accumuler les obstacles près des portes. Nous avons déjà dit que primitivement le fossé *ET* (plan d'ensemble, page 244) rejoignait la terrasse *OO'*, et que par conséquent la route très rapide *(LP)* n'existait pas, et qu'on était obligé, lorsqu'on venait de l'ouest, de faire le tour entier du château pour arriver devant la porte *G*. En pratiquant la route *LP*, on a considérablement abaissé le sol en *P*; mais, par la même occasion, le seuil de la porte *G* s'est trouvé tellement élevé, qu'elle est devenue impraticable, et c'est fort probablement pour cela qu'elle a été murée. Primitivement donc le chemin qui longeait le mur *OP* montait jusqu'au seuil de la porte *G* par une pente très douce (Planche CXV), après avoir contourné la tour *I'*, dont maintenant les fondations sont à découvert. Pour rendre l'entrée facile, on avait fait à la porte un couloir biais; de sorte que les charrettes, ici comme devant la porte *K*, n'avaient pas à tourner trop brusquement sur l'étroit terre-plain qui le précédait. La porte était de cette façon à l'abri de toute surprise. On ne pouvait, en effet, y arriver sans attirer l'attention des guetteurs les moins diligents.

La porte est grande et en plein-cintre, et le couloir qui la suivait devait avoir assommoir, herse, et tout ce qui composait une porte de cette époque, sauf un pont-levis, qui était inutile à cause de la disposition insolite de l'arrivée. Il nous est impossible d'étudier le couloir, dont tous les cintres intérieurs sont en partie détruits et qui est fermé par un mur très épais. La porte s'ouvre entre deux tours rondes dont il nous est impossible de voir les étages supérieurs. Nous



pénétrons dans leur rez-de-chaussée, recouvert d'une voûte sphérique, par une petite porte à linteau. Elles ont chacune trois meurtrières, dont l'intérieur est simplement ébrasé et recouvert d'une plate-bande (voir, page suivante, leur forme extérieure). On voit que le haut n'est pas patté, que la patte inférieure est semi-circulaire, que le croisillon est formé par deux triangles équilatéraux reliés par un de leurs angles, et qu'en outre ce croisillon est bien plus rapproché du sommet que de la base de la meurtrière. Nous devons remarquer aussi que la direction de leur tir a été fort adroitement combinée. Observons auparavant, que la tour *I'*, qui devait, comme bordant la

route, supporter peut-être seule les attaques, est plus épaisse que sa voisine. Sa première meurtrière n'est pas disposée pour défendre seulement le pied de la courtine, mais aussi pour enfiler le chemin d'arrivée; de la seconde, on frappait l'assaillant au moment où il était engagé entre le mur et la terrasse *P;* et, de la troisième, on l'attaquait quand il allait entrer sous la porte. Les meurtrières des autres étages chevauchant sur celles-ci, atteignaient tous les points que celles du bas laissaient à découvert. La meurtrière *g* de la tour *I''* se trouvait en face de l'ennemi qui commençait à tourner pour arriver devant la porte.

Dans l'un des rez-de-chaussée est logé un porc; l'autre sert de clapier à des lapins. Les créneaux ont été murés.

Le couloir de la porte *G* débouche maintenant directement dans la cour, parce que toutes les constructions qui se trouvaient au fond de cette cour, contre les courtines de l'ouest et du sud, ont été démolies entièrement. Autrefois, il n'en était pas ainsi : après avoir franchi la porte, on se trouvait, comme à Roquetaillade, à Curton et ailleurs, engagé dans une antichambre, au fond de laquelle, en *M,* devait être une grande porte qui ne s'ouvrait que lorsqu'on était parfaitement sûr que les charrettes ne portaient rien de suspect et que les gens qui les conduisaient n'avaient pas de mauvaises intentions. A gauche étaient les magasins *R;* à droite, et jusqu'à la tour *X,* des logements, ainsi que le prouvent quelques amorces de murs, des corbeaux en pierre, une fenêtre remplaçant peut-être une meurtrière, au dessous de laquelle est un égout, destiné sans doute à l'écoulement des eaux qui avaient servi à nettoyer la chambre. La courtine *KI',* et la base de la tour *I',* ont été construites avec des pierres moins bonnes qu'ailleurs, ou elles ont été dégradées par des projectiles. C'est à peine si, dans le parement extérieur, où la courtine est peut-être plus ancienne que le reste du château, on voit encore l'indication de l'appareil.

La salle *R* formait donc un immense magasin, séparé de l'antichambre par un mur peu épais dont il ne reste plus que les amorces. Il n'était pas voûté, mais le plancher était soutenu par des arcs-doubleaux surbaissés d'une très longue portée et qui retombaient sur des pilastres octogones engagés dans les parois. Ces arcs n'existent plus maintenant; mais je les ai vus en place, il y a quinze ans environ. Ce magasin, comme ceux que j'ai déjà eu l'occasion de signaler, était peu éclairé; il devait y avoir une fenêtre du côté de la cour. Une meurtrière, ne donnant qu'une bien faible lumière, perçait la paroi de l'ouest; elle est maintenant murée. Une autre meurtrière existait au nord, et a été remplacée plus tard par la grande fenêtre *(T)* que nous étudierons bientôt. Au premier étage devait être la salle d'honneur, pour laquelle on a construit quelque temps après le charmant oratoire *T'*. Deux grandes ouvertures carrées et fort laides remplacent les anciennes fenêtres de cette salle.

On entre par une porte recouverte d'un linteau dans la tour angulaire *S,* dont le rez-de-chaussée est voûté en demi-sphère. Ses trois meurtrières sont semblables à celles de deux tours voisines *(I* et *I')*. Nous trouvons encore, dans ce rez-de-chaussée, une poterne *(h),* maintenant murée, et par laquelle on descendait dans les fossés et sur les braies. Je n'ai pu en voir l'ouverture extérieure, parce qu'elle est cachée derrière un mur fort élevé, bâti sur la crête de l'escarpe et chargé de couvrir le sentier rapide ou l'escalier qui y arrivait. La porte était assujétie par une barre en bois qui s'enfonçait dans le mur lorsqu'elle était fermée. La hauteur de cette tour est la même que celle des tours voisines ; le sommet était crénelé et hourdé.

Du magasin *(RT),* on passait dans la salle *U* par une porte ogivale placée dans l'angle nord-ouest;

on y entrait aussi de la cour *(B)* par une autre porte ogivale ouverte dans l'angle sud-est. Une grande porte et une fenêtre du siècle dernier remplacent, du côté de la cour, des ouvertures primitives. Une grande cheminée ancienne munie d'un petit four, et un évier recouvert d'un cintre bombé, prouvent que c'était là la cuisine du premier château. Bien plus tard on a bâti, au nord de cette cuisine, un petit corps-de-logis contenant une cuisine et une chambre. La salle *U* fut alors destinée à un autre usage. Près de l'angle nord-est, une petite porte à linteau *(J)* conduit dans une tour, ronde à l'extérieur, heptagone intérieurement au rez-de-chaussée, mais circulaire dans les deux étages supérieurs qu'on aperçoit par une large brèche du côté de la campagne. Le rez-de-chaussée seul est voûté. Les six nervures de la voûte reposent sur des culs-de-lampe représentant des mascarons grimaçants, un seul excepté, qui est en forme de pyramide renversée. Dernièrement, on a creusé jusqu'à une certaine profondeur le sol de cette tour, où existait, je crois, un caveau souterrain. Au rez-de-chaussée, trois meurtrières, ressemblant à celles des trois tours précédentes, battaient le fossé et le sommet du vallum. La position de l'une d'elles prouve évidemment que le bâtiment en saillie, au nord de la cuisine *U*, est plus moderne que la tour.

Remarquons, en passant, qu'aucune des meurtrières de ces quatre dernières tours ne protégeait directement le pied des courtines; on avait peut-être pensé que les défenses supérieures et la raideur extrême du talus sur la crête duquel elles s'élèvent, étaient des protections suffisantes. Au dessus de la cuisine existaient deux étages d'appartements, où l'on voit encore des restes de cheminées, des portes et des fenêtres, dont les moulures indiquent le XIII[e] siècle. Des ouvertures modernes, preuves évidentes de réparations et de reconstructions postérieures, jointes à l'état de ruine de ces étages, rendent toute description impossible.

A l'est de la cuisine s'élève une haute tour trapézoïdale *(Z)* qu'on appelle *le Donjon*. Je doute fort qu'elle ait eu primitivement cette sérieuse destination. On y entrait depuis la cour, et très probablement aussi depuis la cuisine : de la cour, par une porte *(m)* ogivale en dehors et en cintre bombé en dedans; de la cuisine, par une porte ouverte près du même angle, murée maintenant, et si bien murée, qu'il m'a été impossible de m'assurer si elle est en plein cintre ou ogivale, et par une petite porte à linteau conduisant dans des latrines communes à la cuisine et à cette grande salle, éclairée maintenant par deux grandes fenêtres faites au commencement du XVIII[e] siècle. Primitivement, il n'y avait qu'une fenêtre *(n)* du côté de la cour, un autre petit jour ouvert à l'est de la grande fenêtre du nord, et une meurtrière. La grande ouverture la plus rapprochée de l'est, du côté de la cour, servait de porte. Comme elle était beaucoup plus élevée que le sol de la cour, on construisit pour y monter un grand perron à une seule rampe, d'une architecture pleine de style et de grandeur comme la porte elle-même, au dessus du linteau de laquelle on a encastré un écusson aux armes du marquis de Boursin et de Jacquette de Gombault. Alors encore on a exhaussé le sol de cette grande salle pour le mettre au niveau du sol du premier étage des bâtiments que l'on construisait au nord de la cour *B*. Déjà, lors de la construction primitive, on l'avait élevé d'un mètre environ au dessus du sol de la cuisine, afin de laisser plus de hauteur à la cave qui est au dessous, cave qui n'était pas voûtée, et dans laquelle on descendait, du côté de la cour, par une porte ogivale suivie d'un large escalier recouvert d'une voûte rampante; on y descendait aussi, du côté de la cuisine, par un escalier droit, condamné maintenant, et dont la petite porte murée, à linteau sur consoles, se distingue encore en *q*. Cette cave était éclairée à l'est, avant la construction du corps de logis *A''A'*, par deux longues fenêtres très étroites en dehors, très ébrasées en dedans, et prenant leur jour dans le fossé *fd*. Lorsqu'au XVIII[e] siècle, on construisit le grand perron dont j'ai parlé plus

haut, on avait caché l'entrée ogivale de la cave; mais une porte ménagée sous ce perron permettait encore d'y descendre. On ouvrit aussi alors, après avoir comblé le fossé *fd*, une grande porte dans le mur de l'est; on mura les deux fenêtres et on en ouvrit une très petite au nord.

J'ai dit plus haut que le sol du donjon était plus élevé que celui de la cuisine. La preuve en est fournie par le seuil de la porte *m*, plus élevé que celui de la cuisine, et par la voûte en rampe ascendante qui recouvre le couloir de cette porte, dans lequel existaient quelques marches; enfin, par les marches qui de la cuisine conduisent au seuil de la porte des latrines, lequel devait être au niveau du sol de l'appartement. Sur la face orientale de cet appartement, nous ne découvrons qu'une porte murée, percée sans doute lorsqu'on a bâti le corps-de-logis *A''*, et une cheminée du XVIII[e] siècle. A la même époque, on a voûté la cave, ce qui a nécessité encore l'exhaussement du sol primitif du rez-de-chaussée, dans lequel on fit un escalier rampant pour monter au premier étage. Il partait du milieu de la base de la paroi septentrionale, et le palier supérieur était près de l'angle sud-ouest, où l'on trouve une porte murée à linteau sur consoles qui passait dans le premier étage au dessus de la cuisine. Il existait autrefois deux étages au dessus du rez-de-chaussée *Z;* on en voit encore les ouvertures ogivales et quelques petites fenêtres, et en outre quelques détails qui prouvent qu'une réparation avait été faite dans le XV[e] siècle.

Moins d'un siècle après la construction du château, vers le milieu du XIV[e] siècle, les deux étages supérieurs du donjon ont été réduits en un seul, pour établir à leur place une grande chapelle. Alors on a construit une voûte d'ogive, divisée en deux travées séparées par un arc doubleau qui retombe, au nord et au sud, sur de courts pilastres octogones à demi-engagés, montés sur des culs-de-lampe feuillus et couronnés de chapiteaux de même nature. Les arcs ogives et les formerets retombent dans les angles de la chapelle sur des culs-de-lampe représentant : au nord-ouest, un hibou; au sud-ouest, deux personnages; au sud-est et au nord-est, un homme affaissé sous le poids qu'il supporte. A la clef de la travée orientale est sculpté un agneau portant la croix triomphale et couronné du nimbe crucifère. La voûte de la travée occidentale est écroulée; mais sur le sol de l'appartement gît la clef de voûte qui représente trois poissons réunis par la tête, symbôle de la sainte Trinité. Cette chapelle était éclairée par trois longues fenêtres ogivales, ouvertes toutes trois dans chacune des trois parois de la travée orientale. La fenêtre de l'est prouve évidemment que le corps-de-logis *A''* est au moins postérieur à l'établissement de cette chapelle. Ces trois fenêtres ont plus tard été murées, et la chapelle a dû changer de destination lorsqu'on a bâti le petit oratoire dont j'ai parlé plus haut. Le donjon n'avait sans doute pas été destiné à être voûté; l'arc doubleau a poussé le mur du côté de la cour, et c'est peut-être ce qui a occasionné la chute de la travée occidentale. On remarque près de la voûte de cette travée, au nord, une petite porte à linteau sur consoles, qui était peut-être primitivement au niveau du sol du troisième étage, et à laquelle on dut arriver plus tard au moyen d'une échelle. De cette porte, on montait sur le chemin de ronde ménagé au sommet du donjon par un escalier droit percé dans l'épaisseur du mur, et dont le palier inférieur est éclairé par une meurtrière formée d'une simple fente verticale. Ce chemin de ronde a été refait au commencement du XVIII[e] siècle, et les créneaux ont été alors remplacés par des balustres semblables à ceux qui couronnent le rempart *IKI'*. On y monte maintenant par une échelle extérieure placée au dessus de la toiture de la salle *A''*.

En face de ce donjon, de l'autre côté de la cour, près de l'autre entrée du fossé qui la traverse, s'élevait une autre grosse tour irrégulière *(Z)* dont il ne reste plus maintenant que le rez-de-chaussée, recouvert d'une belle terrasse au niveau de celle qui est sur les remparts, et

voûté lors de la construction de cette terrasse. L'épaisseur énorme des murs de cette tour, la place qu'elle occupe près d'une des portes extérieures et sur la route de l'autre, près de celle par laquelle on passait d'une cour dans l'autre, me donne à penser qu'elle était le donjon primitif, ou que du moins elle était une des principales défenses de la forteresse, et, comme importance, supérieure à la tour *I*. Elle devait avoir au moins trois étages. La porte actuelle est moderne; on devait entrer dans le rez-de-chaussée par la voûte.

Nous avons vu plus haut qu'on avait construit après coup un petit oratoire *(T')* contre le flanc septentrional de la grande salle *RT*. Si alors on avait bâti les murs de fond, on aurait gêné la sortie de la poterne de la tour *S;* mais comme l'oratoire était au premier étage, on a élevé deux piliers renforcés chacun par un contre-fort, et on les a réunis par un arc ogival; deux autres moitiés d'arcs les réunissent au mur, laissant ainsi à jour le rez-de-chaussée de cet édicule. Déjà un mur *(xr),* sinon aussi ancien que le château, du moins antérieur à l'oratoire puisqu'il sert d'appui aux piliers *t* et *r,* cachait la poterne; et comme ce mur n'est pas parallèle au rempart, il s'est trouvé que les arcs s'appuyant à angle droit sur ce mur ont leurs ouvertures inégales, et que le rez-de-chaussée n'est pas carré. Cette difficulté n'a pas arrêté l'architecte, qui a obtenu un carré au premier étage en enlevant le parement extérieur du rempart. Cette chapelle est recouverte d'une voûte d'arêtes dont les quatre nervures partent d'une clef ornée de feuilles de vigne, et retombent, dans les angles, sur des faisceaux de colonnes qui reçoivent aussi la retombée des formerets. Cet oratoire était splendidement éclairé par trois grandes fenêtres ogivales : celles du levant et du couchant sont formées de deux baies subtrilobées, séparées par une colonnette et surmontées d'un oculus quadrilobé; celle du nord est plus large que les deux autres : elle a trois baies subtrilobées; celle du milieu est surmontée d'un oculus quadrilobé, et chacune des deux autres d'un trilobe. Les chapiteaux de toutes les colonnettes sont ornés de deux rangs superposés de feuilles de lierre et de vigne. Ce charmant édicule est, je crois, de la seconde moitié du XIVe siècle, et construit très probablement par les ordres du fameux captal de Buch. Le bénitier qui gît au bas de la chapelle, est creusé dans un petit chapiteau roman provenant sans doute de la démolition du château assiégé au XIIIe siècle par Henri III. Sur la corbeille de ce chapiteau, haute de $0^{m}25$ environ, on trouve trois personnages, deux quadrupèdes, deux oiseaux et deux poissons, un spécimen en un mot de toute la nature animée.

Généralement, pendant tout le Moyen Age, on n'ouvrait pas de grandes fenêtres au rez-de-chaussée : ici l'on a dérogé à la règle, et, lors de la construction de l'oratoire, l'on a ouvert, au bout du magasin *RT,* une large fenêtre *(T),* munie de deux bancs dans ses embrasures et recouverte de deux baies subtrilobées surmontées chacune d'un dormant polylobé. Cette fenêtre prenait son jour sous l'oratoire dont le plancher devait être muni d'orifices servant d'assommoirs, au dessus du couloir qui montait à la poterne, dont le débouché inférieur devait être, en *E,* au fond du fossé (plan d'ensemble, p. 244), et où l'on a retrouvé dernièrement quelques constructions.

Après l'analyse que nous venons de faire et les différents textes connus jusqu'à présent, on peut, je crois, conclure qu'il ne reste du château assiégé par Henri III, en 1253, que le grand vallum, le fossé qu'il enveloppait, et les divers terrassements; qu'à la fin du XIIIe siècle, Jean Ier de Grailly fit refaire à neuf le château. Toute l'enceinte *(IKI'S'K'I)* est sans nul doute de cette époque. On doit attribuer à la fin du même siècle, mais un peu plus tard, tout le mur qui ferme la basse-cour à l'est. La porte *A* et la tour qui la surmonte, ainsi que le grand bâtiment *H,* sont peut-être du commencement du XIVe siècle. Les meurtrières de la tour *A* sont parfaitement

cruciformes et pattées. Nous avons donné différents exemples des meurtrières des autres parties de la forteresse. De plus, on remarque sur les pierres de cette tour, sur les murs intérieurs et les piliers du bâtiment *H*, diverses marques de tâcherons qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Celles que l'on retrouve sur la porte *K*, contemporaines des remparts auxquels cette porte se relie, sont différentes. Je n'en ai pas découvert dans les autres parties du château.

Le château de Bénauges est un des plus importants du département de la Gironde. Les dimensions considérables du vallum et des fossés qui l'enveloppent lui donnent un aspect peu commun ; la conservation presque entière de ses deux enceintes a une grande valeur archéologique; les siéges mémorables qu'il a essuyés aux XIII[e] et XV[e] siècles, et les noms illustres de ses possesseurs : les Gavarret de Bouville, les Grailly, le captal de Buch, les Foix-Candale et les Épernon, en font un des monuments historiques du premier ordre.

CADILLAC

FILLEULE DE BORDEAUX

Chef lieu de canton, arrondissement de Bordeaux.

Au milieu du XIII[e] siècle, les seigneurs gascons, fatigués de la tyrannie de leur gouverneur Simon de Montfort, comte de Leycester, s'étaient révoltés. Les villes du pays avaient suivi l'exemple des seigneurs, et ce n'est qu'avec des peines infinies que le roi d'Angleterre, Henri III, était parvenu à rétablir l'ordre, en accordant aux uns de nouveaux priviléges, et en confisquant les terres de ceux dont il croyait avoir le plus à se plaindre ou qui n'avaient pas été assez adroits pour faire leur soumission lorsque leur isolement ne leur permettait pas de résister. Bernard de Gavarret de Bouville, seigneur de Bénauges, fut de ces derniers. Son château fut assiégé et pris par Henri III en personne, son comté de Bénauges confisqué, et presque toutes ses possessions furent données par le roi à Jean de Grailly, qui lui avait rendu de grands services et dont il avait toute la confiance ([1]). Nommé sénéchal d'Aquitaine le 17 août 1280 ([2]), le roi le chargea de faire réparer une grande quantité de forteresses dans sa sénéchaussée et d'en construire de nouvelles ([3]). Il lui donna en même temps l'autorisation de bâtir des *bastides* ([4]). Jean de Grailly profita de la permission et fonda celle de Cadillac, à laquelle, par une charte datée de La Linde, le mardi après la Pentecôte 1280, il accorda des priviléges qui durent y attirer un grand nombre d'habitants ([5]).

([1]) Voir *supra*, notice sur le château de Bénauges. — ([2]) *Rôles gascons*. — Rymer. — ([3]) *Supra*, notice sur le château de Bénauges. — ([4]) *Rôles gascons*.

([5]) *Priviléges, franchises et libertez sous lesquels sont régis et gouvernés les bourgeois, manans et habitans de la ville, terre et seigneuries de Cadillac....... traduits du gascon et latin en langue françoise*, par M[e] Pierre Douhet....., mars 1722.

« Sachent tous ceux qui les présentes lettres verront, que nous concédons à tous nos habitans de notre ville de Saint-Jean, » diocèse de Bordeaux.......

» Art. 1°. — Sçavoir que par nous ou nos successeurs ne soit levée, en ladite ville, quête, taille ni alberge, ni ne recevront » aucun emprunt, si de gré les habitans ne nous veulent prêter.

» Art. 2°. — Que les habitans de ladite ville, et qui habiteront à l'avenir, puissent vendre, aliéner et donner tous leurs » biens, meubles et immeubles, à qui bon leur semblera.....

Cette ville, ou du moins l'emplacement qu'elle occupe, s'appelait autrefois *Saint-Jean,* possédait une église dont il reste encore un fragment dans l'église actuelle, et probablement une forteresse sur le bord de l'Euille. Se trouvant dans la paroisse de Cadillac, elle en prit le nom, qui ne lui est pas venu, comme l'ont écrit quelques auteurs, de celui de son fondateur : *Grailly, Graillianum,* ou de *Catellianum, Castel.* La paroisse de Cadillac, en effet, existait auparavant, puisqu'en 1238 les habitants de l'Entre-deux-Mers se plaignaient qu'Henri de Trubleville, sénéchal d'Aquitaine, avait vendu injustement à la vicomtesse de Bénauges les paroisses de Cadillac, de Loupiac et de Sainte Croix du Mont [1].

La bastide fondée par Jean de Grailly n'était encore entourée que de fossés et de palissades. Au commencement du XIVe siècle, les habitants, qui étaient déjà fort nombreux, sentirent la nécessité d'être protégés par des fortifications plus solides. Pierre de Grailly, qui en était alors seigneur, partageait le vœu des habitants, et le 22 septembre 1315 un accord fut passé entre eux. « De » plus, il a été ordonné, dit l'article 2 de cet accord, que le seigneur vicomte et les jurats et habitans » dudit lieu de Cadillac, que le susdit lieu de Cadillac sera clos de murailles, murs de chaux, sable » et pierre, bien profitablement; c'est à sçavoir que la clôture dudit lieu devra être toute environnée » de la ville, ainsi qu'il est fossoyé et commencé de fossoyer de fossés; et comme l'on passera par » la rive de la mer [2], entre le pont de la ville, sauf les chemins et padoues, et du pré au dessous » de la ville, jusqu'aux murs de la clôture du château de Cadillac, en laquelle clôture, ledit » seigneur vicomte doit faire pour environner la ville quatre portails bons et suffisans à la clôture » de la ville, et les jurats et habitans dudit lieu de Cadillac devront clore et faire tout le restant de » la clôture, excepté lesdits quatre portails [3]. »

Pour parer aux dépenses d'un travail aussi considérable, il fut convenu qu'on changerait les mesures du vin qui se vendait à Cadillac. « Et mesme, est-il dit dans l'article 3, les mesures du » vin qu'on a accoutumé de vendre à taverne, au lieu de Cadillac, étaient plus grandes que celles

» Art. 3°. — Que les habitans de ladite ville puissent librement marier leurs filles où ils voudront et faire prémouvoir leurs » enfans à l'ordre de cléricature.

» Art. 4°. — Que nous ou notre bailli ne saisirons aucuns habitans de ladite ville, ne ferons violence ni exécution sur ses » biens, pourvu toutefois qu'il veuille et aye cautions de se représenter en jugement, sauf pour le meurtre ou mort d'homme, » blessure mortelle, ou autre crime; veu lequel, son corps ou bien-meubles soient sujets au confisq.

» Art. 5°. — Que nous ni notre bailli ne citerons ni manderons la question ou clameur d'autrui, sinon pour notre fait » propre, ni ne troublerons aucun habitant de ladite ville en ses honneurs ni possessions.

« Art. 6°. — Si un habitant meurt sans héritier et sans faire de testament, ses biens reviennent au seigneur.......

....

» Art. 10°. — De chaque sol ou habitation contenant quatre cannes de largeur et douze de longueur, nous percevrons douze » deniers d'oublie tant seulement et selon le plus ou le moins, à la fête de Saint-Jean-Baptiste, et deux deniers d'acapte au » changement de seigneur ou maître; et, en cas de vente, nous percevrons de l'acheteur, pour droits de lods et ventes, » sçavoir, la douzième partie du prix que le fonds sera vendu.

....

» Art. 14°. — Il y aura six consuls annuels et vingt-quatre notables.

....

» Art. 21°. — Si homme et femme sont surpris en adultère et clameur s'ensuit, et si, par gens dignes de foi, ils demeurent » convaincus ou leur crime confessé en jugement, chacun soit condamné de droit à 100 sols ou fassent tous nuds le tour de la » ville, et le tout à l'option des parties.

....

» Art. 33°. — Le marché de ladite ville se doit tenir le lundi. .....

» Art. 34°. — Les foires se tiendront en ladite ville aux termes assignés. »

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 125. — (2) La Garonne, qu'on appelle *la mer* parce que le reflux s'y fait sentir. — (3) *Privilèges, etc., loco cit.*

» de Bordeaux, et que lesdites mesures, comme dit est, doivent être changées et mises à la mesure » et grandeur de celles de Bordeaux, est ordonné entre ledit seigneur vicomte, les jurats et habitans » dudit lieu de Cadillac, autant de fois qu'il sera tiré d'une barrique, tonneau de vin ou autre » vaisseau, de plus en deniers pour la diminution de la mesure vendue en taverne qu'il ne souloit » valoir, appartienne aux jurats et habitants dudit lieu de Cadillac, et que cette plus valeur en » deniers soit mise et posée et retourne au profit commun des jurats et habitans dudit lieu, à l'effet » de le tenir clos, non l'employer à autres nécessités ni usage, ains à tenir clos et fermé ledit lieu » comme dit est.

» D'avantage, dit l'article 5, est ordonné que le seigneur vicomte ne peut ni ne doit contraindre » les jurats ni habitans dudit lieu, à travailler ni à clore ledit lieu, ni à faire nulle taillade; si non » du profit desdites mesures et des susdits vins, pour laquelle clôture faire, ledit seigneur devra » donner ou fournir toute la chaux qui sera nécessaire à ladite clausure, forestage ou bois où se » feront et couperont toutes les buches que besoin sera au lieu plus proche et aisé qu'on pourra » trouver à Cadillac, au moindre dommage dudit seigneur, et faire aider à charrier le bois ou la » chaux une fois chacun an, jusqu'à ce que la clôture dudit lieu soit faite, avec bœufs et charrettes, » et tout autre bétail de charroi par tout Bénauges; et les habitans dudit lieu devront donner audit » seigneur vicomte et à son commandement, pierre tirée à faire l'un desdits quatre portails, et toute » la chaux nécessaire à faire lesdits quatre portails.....

» Est de plus ordonné, dans l'article 6, et établi entre les susdits seigneur vicomte, jurats et » habitans dudit lieu de Cadillac, que tous ceux qui ont ou auront maisons, places ou sols, soit » gentilshommes, prêtres ou clercs ou autres personnes qui ne seront habitans dudit lieu, payent » et soient tenus payer et contribuer à clore et fermer ledit lieu, et y aider selon que les jurats et » conseil dudit lieu aviseront, et selon leur possessoire. »

Les habitants se mirent de suite à l'ouvrage, et la ville fut bientôt entièrement entourée de murs : deux des portails au moins furent même achevés; mais les seigneurs de Bénauges ne tinrent pas entièrement les clauses de l'accord qui avait été passé. Nous voyons en effet [1], qu'en 1266, six jurats, onze prêtres et cent cinq bourgeois habitants de Cadillac, s'étant assemblés dans la chapelle de Saint-Blaise de cette ville, chargèrent cinq prêtres et un bourgeois habitants de ladite ville, de prier messire Jean de Grailly d'approuver et de confirmer les libertés, franchises et coutumes concédées jadis par ses ancêtres. Les députés se rendirent à Bordeaux auprès du vicomte de Bénauges, où l'acte qu'ils demandaient fut passé dans l'église de Puy-Paulin, le 6 février 1366. Après plusieurs articles, qui sont plus ou moins favorables aux habitants de Cadillac, on remarque le suivant qui prouve que les priviléges n'étaient pas cédés pour rien : « Et » plus lesdits instituans ont donné et concédé auxdits procureurs et à chacun d'eux pour le tout, » plein et libéral pouvoir de tenir quitte ledit seigneur et ses biens desdits quatre portails, que ledit » seigneur messire Pierre de Grailly, quand vivait, avait promis de faire faire à la clôture des murs » de ladite ville de Cadillac; exempter aussi ledit seigneur de tout fournissement de bois et charroi, » que ledit seigneur messire Pierre de Grailly jadis leur avait promis donner ou faire à la clôture » dudit lieu [2]. »

Les murailles de Cadillac étaient à peine terminées, que la ville éprouva le sort de toutes les

(1) *Priviléges, etc., loco cit.* — (2) *Idem.* — D'autres priviléges et la confirmation des précédents furent accordés à la ville de Cadillac, le 28 mai 1400 et le 14 août de la même année, par Archambaud de Grailly; le 29 avril 1494, par Gaston de Foix; le 23 septembre 1495, par autre Gaston de Foix, et le 20 juin 1517, par autre Gaston de Foix.

forteresses de cette époque ; elle fut assiégée lors de la campagne du duc d'Anjou et de Du Guesclin en Guienne. Le duc d'Anjou étant au siége de Saint-Macaire, au commencement de septembre 1377, avait pris la résolution d'aller assiéger Cadillac ; mais ayant appris que le sire de Duras, après avoir été fait prisonnier à la bataille d'Eymet et avoir recouvré sa liberté sur la promesse qu'il avait faite de passer du côté des Français, avait manqué à son serment, il se dirigea sur Duras, et chargea un corps de Bretons d'aller assaillir la garnison anglo-gasconne de Cadillac. « Ils prirent la ville à force, et occirent ceux qui dedans étoient (1). » Si l'on en croit cependant les *Grandes Chroniques,* la ville ne fut pas assiégée (2). Peu de temps après, en effet, elle était encore au pouvoir des Gascons, puisque le sire de Langoiran, qui n'avait pas manqué à son serment comme celui de Duras, vint se faire tuer sous ses murs par Bernard Courant, capitaine de la garnison (3).

En 1379, la ville entra dans la Confédération des Filleules dont j'ai déjà parlé en maintes occasions. Cette alliance lui donna quelque repos ; mais le duc d'Orléans ayant été assassiné en 1407, la commotion de cet événement, qui ralluma le feu de la guerre civile en France, se fit sentir jusqu'en Guienne, où les Armagnacs causèrent quelques dégâts. Cependant, le maire de Bordeaux, les députés des trois États de la Guienne, et le chancelier du comte d'Armagnac, se réunirent à Cadillac, où ils conclurent une trève qui, pour quelque temps, fit cesser le désordre (4).

Lors de la première expédition de Charles VII en Guienne, en 1422, les Français, qui avaient pris un grand nombre des villes de cette province, avaient l'intention d'assiéger Cadillac ; mais de prompts secours sauvèrent la ville pour cette fois (5). Elle n'eut pas ce bonheur en 1453. Deux ans auparavant, elle avait été comprise dans le traité particulier que le captal de Buch, qui en était seigneur, avait fait avec Dunois ; mais lors de la révolte de la Guienne, elle résista avec vigueur aux attaques de l'élite de l'armée française. Après la bataille de Castillon, le roi mit le siége devant Bordeaux ; il chargea en même temps, vers la fin du mois de juillet, le comte de Foix et le vicomte de Lautrec, son frère, d'assiéger Cadillac. Toute l'artillerie dont ils pouvaient disposer fut employée à battre les tours et les murailles ; le roi y envoya ses plus grosses bombardes et ses canons du plus gros calibre. Le 19 novembre, un mercredi matin, Xantrailles ayant pris la direction du siége, ils furent mis en batterie en face d'un boulevard que les Anglo-Gascons avaient fait devant une des portes ; mais à leur aspect, la garnison effrayée abandonna le boulevard, après y avoir mis le feu, et se retira dans la ville. Les Français se précipitèrent à leur suite, éteignirent l'incendie, s'établirent dans le boulevard abandonné, et firent jouer leur grosse artillerie, bombardes et canons, contre une tour voisine de la porte de la ville et contre la courtine y attenant. Les pierres qui s'en détachaient remplirent une grande partie du fossé ; le reste fut comblé par des fascines, dont tous les hommes avaient été munis auparavant. Le fossé rempli, l'assaut fut ordonné. Malgré une résistance longue et vigoureuse, la garnison fut obligée d'abandonner la ville et de se retirer dans le château, où, s'apercevant qu'elle ne pouvait tenir longtemps, elle fit offrir aux généraux français de lui remettre la forteresse, plus dix mille écus, moyennant quoi il lui serait accordé d'en sortir la vie sauve. Cette proposition fut envoyée au roi, qui était toujours devant Bordeaux. Charles VII ne voulut pas entendre parler de capitulation, et ordonna de pointer toute l'artillerie sur le château. Après une résistance de quelques jours, la garnison demanda à faire de nouvelles

(1) Froissart, t. II, p. 9, édit. Buchon. — (2) *Les Grandes chroniques de France,* publiées par M. Paulin-Paris, t. VI, p. 353 et suivantes. — (3) Voir *supra,* article *Langoiran,* t. II, p. 8. — (4) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux,* p. 85. — (5) G. B. (Gustave Brunet), *Extraits du journal du voyage d'un ambassadeur anglais à Bordeaux en 1442.*

propositions. Une conférence s'ensuivit, dans laquelle il fut décidé que les Anglo-Gascons rendraient le château avec celui de Bénauges et la ville de Rions; que les Anglais seraient pris à rançon, mais que les Gascons seraient traités suivant le bon plaisir du roi. Gaillardet, leur commandant, ne trouva pas grâce devant Charles VII, qui le fit mettre à mort :

Et au regard du cappitaine,
Qui avait sa loyauté faussée
Et fait aux Francoys tant de peine,
Il eut la teste tranchée [1].

Si l'on en croit Olhagarey [2], il aurait tenté d'assassiner Gaston de Foix pendant les conférences.

Après la conquête de la Guienne, l'histoire de Cadillac se confond avec celle de ses seigneurs, les Foix-Candale, et ensuite les ducs d'Épernon [3]. Pendant les guerres de religion, en 1562, elle fut prise par Symphorien de Durfort. Pendant celles de la Fronde, servant de résidence au duc d'Épernon, elle eut moins à souffrir que les localités voisines, et atteignit même alors son plus haut point de splendeur. Pas un roi, pas une reine, pas un grand personnage, ne venaient en Guienne sans aller faire une visite au seigneur de Cadillac. On y vit tour à tour Catherine de Médicis et Charles IX, Henri IV, Louis XIII et le cardinal de Richelieu, Mazarin et Louis XIV. Ce dernier vint à Cadillac le 16 octobre 1659. Le duc d'Épernon « le reçut avec une pompe princière. »

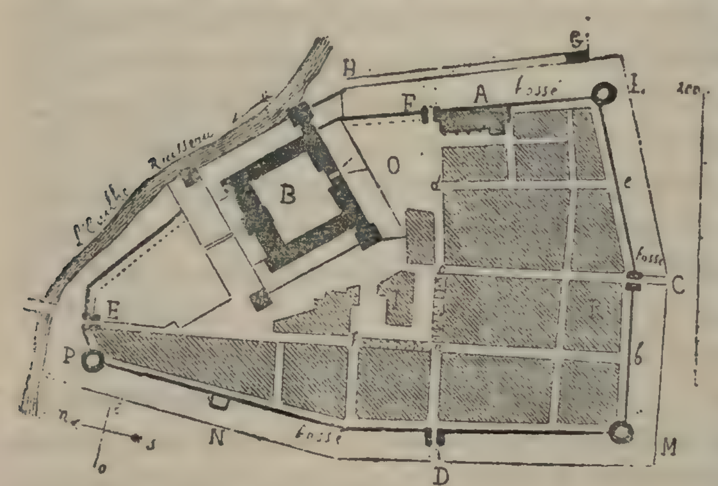
Les deux ducs d'Épernon avaient laissé de nombreuses dettes, et la plupart des créanciers appartenant à leur famille, leur succession fut divisée entre les divers membres; enfin, Henri-Charles de Foix vendit, le 15 mai 1713, la baronnie de Cadillac, comprenant alors les paroisses de Cadillac, Gabarnac, Montprinblanc et Loupiac, au président Dalon et à Mlle Daulède. Cette dernière ne prenait pour sa portion que la paroisse de Loupiac. Le tout, y compris les droits de nomination des officiers de justice, de quatre jurats par an, d'un trésorier de la ville; le droit de donner des lettres de bourgeoisie dans la ville, celui de haute, moyenne et basse justice dans Cadillac et dans les trois autres paroisses, et dans une partie de celle de Laroque, dont l'autre partie dépendait de celle de Rions, et enfin tous les droits quelconques, fut vendu pour la somme de cent onze mille francs. Il est dit dans l'acte que si l'acquéreur voulait démolir le château, les habitants pouvaient exiger que les murs extérieurs sur lesquels il est bâti fussent conservés à la hauteur des autres murs de la ville, afin qu'elle ne restât pas ouverte [4].

L'acte de vente était à peine passé, que le comte de Moncassin, représentant de la ligne la plus rapprochée de Foix-Candale, comme fils d'Henriette de Foix, vint exercer envers le président Dalon le droit du retrait lignager, le remboursa de cette acquisition, et prit lui-même la possession de cette seigneurie [5]. Le comte de Moncassin mourut à un âge très avancé, « sans avoir été » marié et après avoir adopté son neveu et filleul Charles de Preissac, second fils de son frère » utérin Jean Eyméric, marquis d'Esclignac, et petit-fils d'Henriette de Foix. » Il eut pour fils Charles-Louis de Preissac, qui émigra en 1792 avec son fils, et mourut vers 1794. Sa femme, Marie-Marguerite-Concorde Chol de Torpanne, demeura à Cadillac jusqu'au moment où les administrateurs révolutionnaires vinrent prendre possession du château; elle se retira alors à Tournecoupe, où elle mourut peu de temps après. En 1807, Amable-Charles de Preissac étant rentré en France,

(1) Martial Paris, *dit* d'Auvergne, *Les Vigiles de Charles VII*. — (2) *Histoire de la Maison de Foix*. — J. Chartier, Mathieu de Coucy, etc. — (3) Voir *supra*, notice sur le château de Bénauges. — (4) Acte de vente de la baronnie de Cadillac : archives de M. le comte Henri de La Chassaigne (du Cros). — (5) Notes manuscrites de M. Delcros aîné, de Cadillac

l'Empereur lui rendit le château de Cadillac qui n'avait pas été vendu. Il le vendit lui-même en 1818, et pour 35,000 fr., au Gouvernement, qui en a fait une maison de détention (1). Les fastueux appartements des ducs d'Épernon servent maintenant de dortoir à des malheureuses souillées de toutes sortes de crimes, et dont la société a été obligée de se débarrasser.

La ville de Cadillac est bâtie à l'ancien confluent de l'Euille, gros ruisseau qui descend des hauteurs de l'Entre-deux-Mers, et de la Garonne qui coule actuellement à 200 mètres environ des murs. Le château, qui avec ses dépendances occupe près d'un tiers de la ville, s'élève sur le bord du ruisseau. De tous les autres côtés, la cité est défendue par des fossés, larges de 18 mètres environ, creusés en partie dans le rocher. Ceux du sud et de l'est sont encore bien conservés, et ont à peu près leur profondeur primitive. Leur contrescarpe est bâtie. Ceux de l'ouest, du côté de la Garonne, creusés dans un terrain d'alluvion, sont entièrement comblés depuis quelques années seulement.



Le plan de la ville forme un polygone irrégulier, divisé par des rues qui se coupent à angle droit, comme celles de toutes les bastides; au centre est une place carrée entourée d'arcades, sous lesquelles passent les quatre rues principales. Lorsque le duc d'Épernon détruisit l'ancien château, fort probablement moins vaste que celui qu'il fit élever à sa place, on fut obligé de démolir un des côtés de cette place. Depuis lors, les arcades d'un troisième côté ont disparu, et bientôt, par ordre de la municipalité, toutes les autres vont disparaître à leur tour. Cette disposition était commode, mais elle n'est plus de mode (2).

Les remparts sont flanqués de tours rondes et carrées, et percés, aux quatre points cardinaux, de quatre portes s'ouvrant sous des tours carrées : trois de ces portes existent encore ; la quatrième, celle du nord, a été démolie il y a trente ou quarante ans. « Les murailles de la ville, dit l'accord » du 22 septembre 1315 cité plus haut, devront avoir d'épaisseur partout tout autour de la ville, » ou de largeur, quatre piés, et de hauteur sur terre, sous les batailleries, partout continuellement » douze piés de massonnerie; et les batailleries devront être faites convenablement sur les » susdites murailles, continuellement partout, bien et suffisamment, par bons et loyaux maçons. » Les murs ont en effet la hauteur et l'épaisseur indiquées ci-dessus, et les *batailleries,* c'est à dire les créneaux et les chemins de ronde, sont bâties avec le plus grand soin. Il n'en existe plus malheureusement que quelques fragments, le reste ayant servi, il y a trente ou quarante ans, à faire de mauvais chemins dans les environs. Ces batailleries ne se composaient donc que de créneaux sans machicoulis et sans hourds (3). Ces créneaux devaient être fermés par des volets qui s'ouvraient

(1) Notes manuscrites de M. Delcros aîné, de Cadillac. — (2) Dans un gros bourg du Lot-et-Garonne (Verteuil-d'Agenais), la municipalité, avec l'assentiment des habitants, a pris un arrêté par lequel tout propriétaire, qui veut construire ou réparer une maison sur la place, doit laisser une galerie ouverte sous la façade; de sorte que, dans quelques années, la place de Verteuil ressemblera à celles des bastides du XIIIe siècle. — (3) Des orifices carrés dans le sommet de la courtine, entre la porte *D* et la tour *N*, paraissent cependant indiquer, mais là seulement, l'existence de hourds.

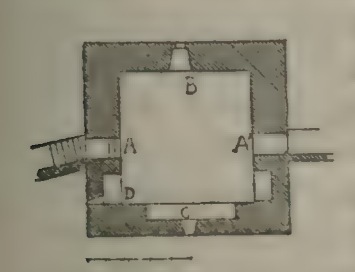
au moyen d'un pivot horizontal roulant sur deux corbeaux en pierre, qui s'avancent, de chaque côté du créneau, au sommet des merlons. Cette disposition permettait de voir, en entre-baillant le volet, ce qui se passait au pied du mur, et même de lancer ou de laisser tomber des projectiles sans trop se découvrir. Au milieu des merlons, pas de tous cependant, est percée une meurtrière dont voici la forme [1].



Nous avons vu plus haut que la ville, à la fin du XIIIe siècle, n'avait pour fortifications que des fossés et des palissades; que les habitants ne commencèrent à l'entourer de murs qu'à la fin du mois de septembre 1315; que certaines parties de travaux traînèrent en longueur, et qu'en 1366, les portes, ou du moins quelques portes, n'étaient pas terminées, parce que les seigneurs de Bénauges n'avaient pas tenu les conditions de l'accord de 1315. Voyons si, par l'étude détaillée des remparts, des tours et des portes, nous pourrons reconnaître les différentes époques signalées dans les textes.

Depuis le château jusqu'à la porte du Chapitre ou de Bénauges *F*, on ne trouve rien à noter, parce que le rempart est caché dans des maisons modernes. Cette porte, qui s'ouvre à l'extrémité orientale de la rue de Bénauges, se compose d'un long couloir voûté en berceau ogival surmonté d'un premier étage, séparé, par un plancher, d'un grenier crénelé dont la charpente est recouverte de tuiles creuses (Planche CXVII). Les défenses du couloir se composaient : 1° du fossé; 2° d'un pont-levis disposé comme ceux de Roquetaillade, et s'emboîtant, lorsqu'il était relevé, dans des feuillures pratiquées dans les pieds-droits d'un grand arc ogival; 3° d'une herse précédée d'un assommoir, et glissant entre deux arcs ogivaux moins élevés que le premier, et 4° enfin d'une porte dont les vantaux roulaient sous le grand couloir. Lorsque le duc d'Épernon fonda le couvent des Capucins, trouvant probablement que son château était trop exposé par ce côté, il fit laisser entre le couvent et le fossé de la ville un long corridor *(HG)*, protégé, à son extrémité méridionale, par une porte *(G)*, qui prit le nom de *Porte des Capucins*. Elle était surmontée d'une tour recouvrant le passage. Cette nouvelle défense rendait ce côté oriental de la ville inattaquable.

On ne pouvait arriver au premier étage de la porte de Bénauges que par des portes percées en face des chemins de ronde des courtines adjacentes. La porte que l'on voit dans la gravure (Planche CXVII), au sommet d'un escalier, est moderne. On entrait donc dans cet étage par la porte *A'*, percée au niveau du sommet de la courtine du nord, et par celle *(A)* percée bien plus bas que la courtine du sud, qui, formant la façade orientale de l'église, a été pour cette raison plus élevée dans cette partie que partout ailleurs. La première de ces portes est en cintre bombé; l'autre est recouverte d'un linteau sur consoles (voir à l'autre page une vue perpective de l'intérieur de cette salle). A droite, on aperçoit l'évier-meurtrière marqué *D* sur le plan. Il servait en effet à deux fins; il était garni, dans les temps ordinaires, de trois étagères de bois, sur lesquelles on plaçait les ustensiles de cuisine, et que l'on enlevait en cas de siége, pour laisser apparaître une meurtrière cruciforme enfilant le fossé. A gauche, en face de l'évier, s'enfonce dans la paroi une



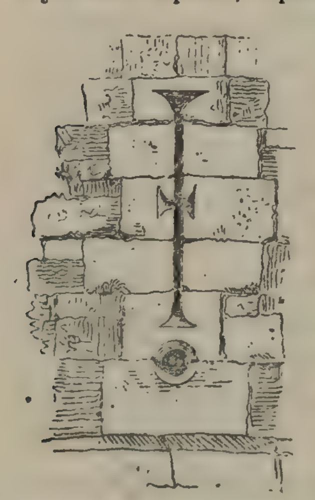
[1] Ce détail est pris dans la courtine du sud.

large cheminée recouverte d'un linteau d'une seule pièce, soulagé par un arc de décharge en plein-cintre. Au fond, un grand cintre bombé, sous lequel existait une meurtrière cruciforme battant de face le pont-levis, et remplacée maintenant par une petite fenêtre *(C)*, qui, jointe à l'ancienne *(B)* ouverte du côté de la ville, répand dans cette chambre une lumière suffisante. Cet arc de décharge recouvrait l'assommoir placé entre le pont-levis et la herse; il avait surtout été construit pour faciliter le mouvement de celle-ci. Les merlons du sommet de la tour sont percés de meurtrières semblables à celles du sommet des courtines, dont on voit plus haut un dessin. Plus tard, les créneaux ont été murés, et on y a ménagé des embrasures pour les armes à feu.



J'ai cru reconnaître que les soubassements des remparts, dans certaines parties de la ville, surtout à l'est, sont plus anciens que leur partie supérieure; ainsi, ceux qui forment le flanc oriental de l'église *A* me paraissent de la construction des premières murailles (premier tiers du XIVe siècle); les pierres dont ils sont formés, depuis le fond du fossé jusqu'au sommet du crénelage, viennent de la même carrière; l'appareil est également le même partout. Les meurtrières sont pattées en haut et en bas, mais le croisillon ne l'est pas : c'est une simple fente horizontale, courte, comme j'en ai déjà rencontré à Roquetaillade et à Budos. Les meurtrières qui s'ouvrent dans les merlons sont plus courtes, mais elles offrent exactement les mêmes détails.

A partir du chevet de l'église, le mur a été démoli dans une longueur de 35 mètres environ; mais il a encore une hauteur de 2 mètres, ce qui permet de voir qu'à 3 ou 4 mètres de l'église il y a une reprise, à partir de laquelle et au sommet du talus le mur est plus moderne, jusqu'à la tour de l'angle sud-est *(L)*, qui elle-même paraît contemporaine de ce rempart, c'est à dire de la seconde moitié du XIVe siècle. Tout le soubassement, à partir du talus, est cependant de la première construction. Les meurtrières du rez-de-chaussée de cette tour sont cruciformes; néanmoins, elles ont été disposées pour l'usage de l'artillerie et pour celui de l'arbalète. Cette forme insolite me donne à penser qu'on peut les classer au nombre des plus anciennes embrasures à canons; elles indiquent, à n'en pas douter, la transition entre l'archère et l'embrasure; elles pouvaient servir à deux fins, alors qu'on trouvait beaucoup d'archers exercés et peu d'artilleurs. Les meurtrières du premier étage, le seul encore debout, n'ont pas cet orifice inférieur, ce qui paraît prouver que, dans les premiers temps de l'invention des canons, on avait jugé que le tir rasant était plus efficace que le tir plongeant — Au sud, jusqu'à la porte *C*, les remparts, assez bien conservés, n'offrent rien de particulier; ils ressemblent à ceux qui forment le flanc de l'église : c'est là que j'ai dessiné le merlon percé d'une meurtrière (p. 261).



La porte *C*, qui s'est appelée *Porte Vernihaut*, s'appelle indistinctement : *Porte du Sud, Porte du Collége* [1], *Porte de l'Horloge*. Elle ne possède ce dernier nom que depuis qu'on y a mis, il y a une centaine d'années, l'horloge qui était auparavant sur la porte de Bénauges. Elle est à cheval sur la courtine et surmontée d'une tour à quatre étages, qui paraît remonter au temps de la première construction des murailles. Le rez-de-chaussée se compose d'un couloir voûté en berceau ogival, défendu par un pont-levis, une herse précédée d'un assommoir desservi par le premier étage, et enfin par les vantaux de la porte, assujétis par des barres qui s'enfonçaient dans les murs. Il faut remarquer que ce couloir est plus étroit du côté de la campagne que de celui de la ville.

Le premier étage, dont voici le plan, est au niveau du chemin de ronde *(A)* des courtines. Les portes par lesquelles on y entre sont ogivales. La coupe ci-contre donne la forme intérieure de cette porte et des meurtrières. Voici la porte qui s'ouvre sur la courtine *A*, avec un détail du congé du biseau. Cet étage est percé de trois meurtrières : deux enfilent les fossés à droite et à gauche, et la troisième est en face du pont-levis. Elles ont été disposées plus tard pour l'emploi du canon, et les deux petits orifices qui s'ouvrent à côté de la meurtrière de façade ont été probablement pratiqués alors pour servir d'évent ; ce sont de longs tuyaux carrés, horizontaux, qui ne peuvent avoir eu d'autre usage. La fente extérieure de ces meurtrières n'est pas pattée. Du côté de la ville s'ouvre une fenêtre à linteau sur consoles. C'est dans cet étage que se tenaient les hommes chargés de manœuvrer la herse et de la protéger par l'assommoir qui la précède. Cette tour n'a pas de voûte ; les étages sont séparés par des planchers dont les solives s'appuient sur des corbeaux en pierre, excepté au quatrième, où un redan du mur leur sert d'appui. Un escalier en bois sert de communication entre chaque étage. Le second, éclairé de la même façon que le premier, n'a que deux meurtrières enfilant les fossés. Le troisième est semblable au second ; mais il a de plus une meurtrière en face du pont-levis. Les meurtrières de ces deux étages s'ouvrent sous un linteau sur consoles, au fond d'une niche voûtée en cintre bombé. Le quatrième étage renfermant l'horloge, et la toiture, ont été construits, il y a cent ans environ, lorsqu'on a établi cette horloge.

Cette porte est à l'entrée d'une rue qui passait sous les arcades de l'est de la place. Elle porte maintenant le nom de *Grande-Rue*. La rue *(cc)* à l'est de celle-ci s'appelle *Rue Sarrazine*. La rue qui est à l'ouest *(ab)* s'appelle *Rue du Cros*, passe sous la galerie occidentale *(fa)* de la place, et avait à son extrémité sud une poterne *(b)* qui a été démolie, il y a une dizaine d années, avec la courtine qui réunissait la porte *C* à la tour de l'angle sud-ouest *M*.

Cette tour est ronde et tout à fait en saillie dans les fossés. Elle a trois étages séparés par des planchers dont les solives s'appuient sur des corbeaux en pierre. On entre dans l'étage du milieu par une porte à linteau sur consoles, et dont le seuil est un peu plus haut que le niveau du sol de la ville ; on devait de là descendre par une trappe dans celui du dessous. On passe dans l'étage

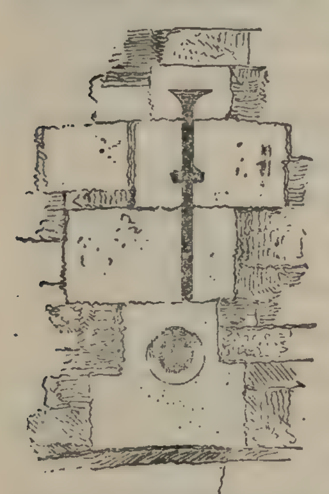


(1) Le collége était situé en *R*.

supérieur par une porte au niveau du sommet des courtines. Voici le plan de l'étage intermédiaire; j'y ai ajouté la place des meurtrières de l'étage inférieur, indiquées par des hachures. Toutes



ces meurtrières affectent à l'intérieur la forme ordinaire de celles du XIVe siècle, mais il n'en est pas de même à l'extérieur; ainsi, celles du rez-de-chaussée ont, au dessous de leur fente verticale cruciforme, un orifice circulaire à l'usage de très petits canons. Un de ces orifices n'est pas directement au dessous de la fente; mais, comme son voisin, il est bien contemporain de la meurtrière. Au premier étage, les meurtrières n'ont pas de croisillon, et l'embrasure inférieure est évidemment plus moderne; au second, elles ressemblent en tout à celles des remparts. Tout cela donne à penser que cette tour est contemporaine de celle de l'angle sud-est. Mais ce qui paraît devoir dissiper tous les doutes, c'est que, comme celui de l'autre tour, le corps de celle-ci, à partir du redan du sommet du talus, est bâti avec des pierres d'une autre qualité que celle des pierres



qui forment le soubassement, et que leur appareil est également différent. Celui du talus ressemble, en effet, à celui des courtines. On remarque contre le flanc de cette tour, mais à une certaine hauteur seulement, l'amorce d'un mur dont je n'ai pu deviner l'usage.

Vint-cinq meurtrières, semblables entre elles, s'ouvrent dans le rempart de l'ouest, depuis la tour *M* jusqu'à la tour *P*. A l'intérieur, elles sont recouvertes d'un linteau sur consoles, au fond d'une niche voûtée en plein-cintre. On peut étudier la disposition des remparts dans cette longue ligne de courtines; on remarque qu'ils étaient séparés des maisons par un étroit couloir, un chemin de ronde au niveau du sol, où se tenaient les archers desservant les meurtrières, et permettant à la garnison de faire sans obstacle le tour intérieur de la ville et de pouvoir se transporter facilement sur les points attaqués. Cette disposition avait aussi l'avantage de ne pas laisser à certains bourgeois le soin de défendre la partie des remparts contre laquelle s'appuyaient leurs maisons. De distance en distance, des escaliers rampants contre l'intérieur du mur servaient à monter sur le chemin de ronde supérieur, et en même temps de contre-forts.

Dans le rempart méridional s'ouvre la *porte de la Mer (D)*, donnant entrée dans la rue de même nom, passant sous les galeries du sud de la place; puis, sous le nom de *Rue de Bénauges*, se dirigeant en face de la porte du Chapitre. Lors de la première construction des fortifications de la ville (1315), la porte de la Mer n'était pas ce que nous la voyons maintenant (Planche CXVII). Elle n'était pas protégée par la tour actuelle, qui est tout à fait en saillie dans le fossé; elle n'avait pour toute défense que le moucharabys qui s'avance, au dessus de l'ancienne porte, dans l'intérieur de cette tour [1]; lequel possède, en outre des orifices inférieures, trois meurtrières d'où les flèches pouvaient atteindre l'assaillant engagé sur le pont. On peut se convaincre que la tour est postérieure à cette première porte, et par conséquent aux remparts : 1° par son caractère, son aspect, sa tournure; 2° par les reprises de la maçonnerie, qu'on voit très bien de l'intérieur de la ville, au dessus du moucharabys ouvert sur le chemin de ronde; 3° par une console de cette défense qui

[1] Voir un dessin et un plan de ce moucharabys et une vue de la tour du côté de la ville, dans les *Types les plus remarquables de l'architecture au Moyen Age dans la Gironde*, par Léo Drouyn, texte par M. L. de Lamothe. Le dessin donné dans les *Instructions du comité historique des arts et monuments*, a été fait de souvenir et ne peut donner une idée juste de ce moucharabys

est engagée dans la maçonnerie à l'intérieur de la tour; 4° par la différence de l'appareil des étages supérieurs et de toute la façade. Dans le bas, sur les flancs de cette tour, on remarque un appareil semblable à celui des remparts environnants, et des meurtrières semblables aussi à celles qui percent ces remparts; ce qui fait supposer que la tour avait été commencée, mais que la construction, arrivée au dessus des meurtrières, avait été abandonnée. La tour est à peu près carrée; elle a trois étages au dessus du rez-de-chaussée qui sert de couloir à la porte, et une terrasse crénelée dont les merlons sont percés de petites embrasures. Le premier étage n'avait pas de porte; on devait y descendre du second par une trappe; on montait dans celui-ci par le chemin de ronde au moyen d'une échelle; la porte, défendue par un moucharabys placé au niveau de la terrasse, est recouverte d'un linteau sur lequel le biseau dessine une accolade à peine sensible. Le second étage n'était éclairé que par cette porte; le troisième l'était par trois très petites fenêtres carrées; on montait sur la terrasse par une trappe. La porte extérieure de la tour est surmontée d'une haute arcade ogivale. La disposition du plancher qui séparait le rez-de-chaussée du premier étage, rendit le moucharabys intérieur inutile après la construction de la tour.

En se dirigeant de cette porte vers le nord, on rencontre en *N* les arrachements d'une tour carrée tout à fait en saillie dans le fossé : c'est probablement celle qui fut démolie en 1453 par l'artillerie des Français ([1]).

La tour de l'angle nord-ouest *(P)* est semblable, pour la forme, la dimension et les dispositions, à celle de l'angle sud-ouest, avec cette différence qu'elle possède, au premier étage, des latrines en saillie dans l'angle formé par cette tour et le mur occidental de la ville. Les meurtrières sont semblables à celles des courtines environnantes. Au rez-de-chaussée, on n'y a pas ajouté d'orifices circulaires pour canons, mais on en a ajouté au premier; le second étage n'existe plus. Cette tour paraît contemporaine des remparts, et plus ancienne par conséquent que les deux autres tours rondes.

La *Porte de l'Euille (E),* qui portait aussi le nom de *Porte Saint-Roch,* à cause de la statue de ce saint placée sur une console dans le couloir, est démolie; mais il existe, dans la salle des séances particulières de l'Académie de Bordeaux, une vue de Cadillac dont cette porte forme le premier plan. Elle ressemblait à celle du Chapitre. Les courtines qui s'y appuyaient sont aussi démolies. Celle qui rejoint le château existe en entier, jusques et y compris presque tout le crénelage; elle est de la première construction des remparts.

On voit, d'après ce qui précède, qu'ici les caractères archéologiques et les textes sont à peu près d'accord. Les textes nous disent, en effet, qu'en 1315, un accord fut passé entre les habitants de Cadillac et leur seigneur Pierre de Grailly pour envelopper la ville de remparts. Celui-ci prenait à ses frais la construction des quatre portes; mais en 1366, Jean de Grailly, captal de Buch, se fit exempter de cette charge, et les habitants durent les faire à leurs frais. Mais nous avons vu que deux des tours qui surmontent les portes, peut-être trois, ont été construites en même temps que les remparts, dans le premier tiers du XIVe siècle. Il dut donc arriver ceci : ou les habitants construisirent les portes à leurs frais, espérant que ces frais seraient remboursés par leurs seigneurs, ou ceux-ci firent réellement construire les deux ou trois portes susdites; mais celle de la Mer ayant été faite provisoirement, la tour même commencée, Jean de Grailly pensa que la ville pouvait se contenter du simple moucharabys qui la défendait, et ne jugea pas à propos de tenir la

([1]) *Supra*, page 258.

promesse de ses prédécesseurs; les bourgeois de Cadillac, à leur tour, ne voulurent pas contrarier le puissant captal. Les tours *L* et *M,* dont le soubassement seul est contemporain des remparts, furent probablement aussi finies à cette dernière époque.

On a dit quelque part que la ville de Cadillac avait été bâtie par un Gaston de Foix : il n'en est rien; seulement, à la fin du XV[e] siècle, on reconstruisit dans cette ville une grande quantité de maisons, dont quelques-unes subsistent encore; la plus intéressante de toutes est au point *f* du plan. Elle recouvre la première arcade de la galerie occidentale. Des arcs en plein-cintre et très lourds supportent deux étages surmontés d'un pignon très aigu, dont les rampants sont ornés de choux-frisés. Le premier étage est éclairé par une grande fenêtre divisée en quatre baies par un meneau cruciforme; des pilastres portés par des cariatides, surmontés de clochetons et réunis par une contre-courbe ornée de crochets frisés, lui servent d'encadrement. Une fenêtre, ornée de la même façon, mais plus petite et sans meneaux, éclaire le second étage. On monte dans ces divers étages par un escalier placé dans une tour bâtie dans la cour. Je n'ai pas rencontré dans la ville une seule maison entière du XIV[e] siècle; mais on retrouve, dans les cours et dans l'intérieur de quelques-unes d'elles, des portes et des fenêtres de cette époque. Une halle moderne *(I),* qui tombe en ruine, remplace l'ancienne. En *O* est la place du Marché; en *B,* le château bâti par le duc d'Épernon, auquel il coûta plus de deux millions. C'était, disait-on, la plus belle résidence de France. Je n'en parlerai pas ici, parce que des vues, des plans et des descriptions en ont été souvent publiés. Cependant, je dois dire que je ne partage pas l'enthousiasme des contemporains des ducs d'Épernon. Il est probable que ce qui les remplissait d'admiration, c'était le luxe intérieur.

Un auteur de Cadillac, M. Delcros aîné, pense que le château de Cadillac est le château de Bénauges des historiens; que tous les faits que l'on rapporte au château de la commune d'Arbis se sont passés à Cadillac, et que le château de Bénauges, qu'il appelle *Château d'Arbis,* a été fondé seulement au XV[e] siècle, et qu'il n'était qu'un fief de la seigneurie de Bénauges. Ceux qui ont suivi avec attention nos notices historiques sur ces deux localités, et surtout la description du château de Bénauges, le plus considérable et l'un des plus anciens de la province, ne pourront partager l'opinion de l'honorable M. Delcros. Les seigneurs du château de Bénauges, qui étaient en même temps seigneurs de Castillon, de Castelnau de Médoc, de Puy-Paulin de Bordeaux, captaux de Buch, etc., abandonnèrent probablement le château de Bénauges après la conquête de la Guienne, le laissèrent peut-être tomber en ruine et résidèrent dans leurs autres seigneuries, et enfin, du temps des ducs d'Épernon, il fut tout à fait abandonné pour Cadillac. Mais de là à la non existence de cette immense forteresse des Gavarret de Bouville, des Grailly et des captaux de Buch, il y a loin.

CHATEAU DE CASENEUVE OU CASENAVE

A Insos, canton de Villandraut, arrondissement de Bazas.

Au milieu du XIII[e] siècle, le château de Bazas et celui de Caseneuve relevaient de Gaston de Béarn. Comme vicomte de Gavarret, Amanieu V d'Albret en rendit hommage à Gaston, le 14 août 1250,

au devoir d'une lance d'esporle à chaque changement de seigneur, à la charge de les remettre une fois en sa vie entre les mains de Gaston, qui devait les lui rendre aussitôt après, dans le même état. Celui-ci devait, en outre, les défendre de tout procès et de toute attaque à main armée ; ne devait, pour aucune raison, les demander au sire d'Albret ou à ses héritiers, à moins qu'il ne lui survînt quelque guerre. Dans ce cas, Amanieu devait les lui livrer pour l'aider à combattre ses ennemis jusqu'à la conclusion de la paix ou d'une trève [1].

Le roi d'Angleterre, de son côté, avait aussi le droit de se faire livrer le château de Caseneuve. C'est ce qui résulte d'une lettre d'Henri III, datée de Bazas le 4 décembre 1254, par laquelle il s'oblige à restituer à Amanieu les châteaux de Casteljaloux et de Caseneuve, qu'il doit garder pendant deux ans, à partir de la fête de Saint-Michel. Si pendant ce temps il est obligé d'y faire des réparations, elles seront à ses propres frais; et si le roi de Castille envahit les terres qu'Amanieu tient du roi, celui-ci jure de les défendre comme les siennes propres. Pour plus de sûreté, le roi fera jurer à tous les commandants qui se succéderont dans lesdits châteaux, de les restituer en bon état à Amanieu lorsque le temps sera venu. Le roi lui promet, en outre, de ne pas faire la paix avec Bernard de Bouville, seigneur de Bénauges, tant que celui-ci n'aura pas rendu au sire d'Albret son fils qu'il avait fait prisonnier, si du moins il était encore en vie [2].

En 1259, Gaston de Béarn, ayant fait la paix avec le roi d'Angleterre, s'engagea à remettre le château du Sault, qui relevait de la vicomté du Béarn, à Édouard, fils aîné du roi; mais Arnaud Garcies de Navailles, à qui il appartenait, ne voulut pas le livrer. Gaston résolut de punir son vassal désobéissant, et se fit remettre auparavant le château de Caseneuve par Amanieu d'Albret, en conséquence de l'acte d'investiture de 1250 [3].

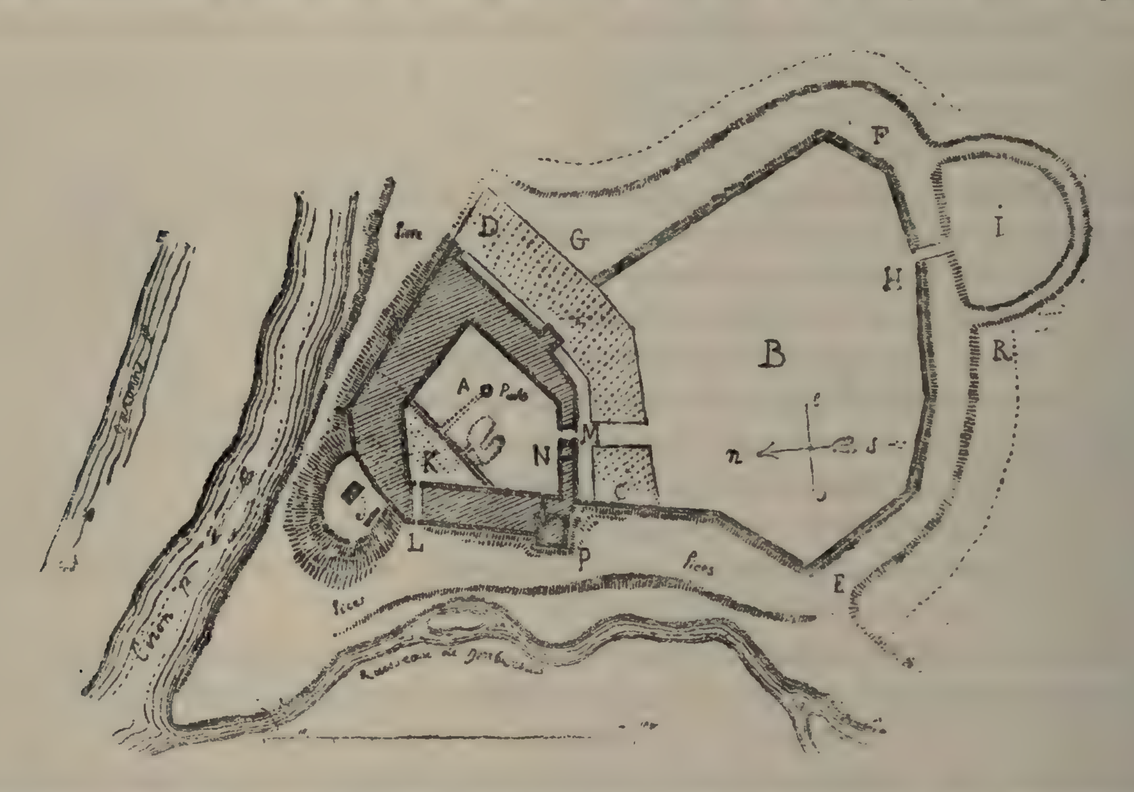
Les seigneurs d'Albret possédaient encore le château de Caseneuve aux XIVe, XVe et XVIe siècles; on le trouve, en effet, sur la liste des possessions de cette puissante famille, dans une trève faite le 19 mai 1387, entre le roi d'Angleterre et Arnaud Amanieu d'Albret [4]. En 1340, le siége fut mis par les Anglais et les Gascons devant Tartas qui appartenait au sire d'Albret, tenant alors pour la France. Après un siége de sept mois, on fit un traité par lequel Tartas et plusieurs autres châteaux, parmi lesquels était Caseneuve, seraient donnés à Charles, fils du duc d'Albret, qui jurerait fidélité au roi d'Angleterre. Si Charles ne voulait pas tenir son serment, il devait rendre au sénéchal de Bordeaux ce que celui-ci lui aurait donné [5]. Si l'on en croit O'Reilly, *Histoire de Bazas*, page 154, Antoine de Caseneuve, sénéchal de Bazas, qui était de la famille d'Albret, habitait en 1461 le château de Caseneuve. Le 21 février 1469-70, Charles d'Albret fait hommage à Charles, duc de Guienne. Sur la liste de ses châteaux, on trouve celui de Caseneuve [6]; on le trouve aussi dans l'hommage fait à François Ier par le sire d'Albret, le 27 juin 1515 [7].

Le 6 janvier 1648, haut et puissant seigneur messire François de Caumont La Force, marquis de Castelmoron, était seigneur de Caseneuve, Castelnau de Cernès et Balizac, comme mari de Marguerite de Vicose [8]. En 1581 et 1583, Henri IV avait engagé ses seigneuries à Guillaume de Rancé; en 1595, il les engagea de nouveau à Raymond de Vicose [9]. Plus tard, le château de Caseneuve passa par mariage dans la famille de Pons, puis par héritage à M. le comte Dubois

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 303. — (2) *Idem*, t. III, p. 38. — (3) De Marca, *Histoire de Béarn*, in-fol., p. 606. — (4) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 280. — (5) Jean Chartier, édit. de l'imprimerie royale, p. 108. — (6) *Archives historiques de la Gironde*, t. IV, p. 154. — (7) *Idem*, p. 216. — (8) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, t. II, p. 62. — (9) Charlotte-Rose Caumont de La Force, auteur d'un grand nombre d'ouvrages intéressants, est née au château de Caseneuve.

de La Mothe [1]. Ce dernier est mort il y a quelques années, laissant pour héritier M. le comte de Sabran, à qui appartiennent maintenant le château et la terre de Caseneuve.

Ce château, un des plus vastes que je connaisse, est bâti au confluent du Ciron et du ruisseau de Honburens, sur un banc de rochers taillés à pic du côté du Ciron. L'ensemble des constructions et des terrassements a 230 mètres de long sur 135 de large. Il se compose de deux parties



principales : le château proprement dit, enveloppant une cour intérieure *(A)*, et une grande basse-cour *(B)* entourée de hauts remparts protégés par un large fossé *(GFE)* se reliant, en *E*, à des lices qui protégent toute la façade occidentale, et en *G*, à une large coupure *(DC)* qui sépare la basse-cour du château et se relie elle-même aux lices de l'ouest et du nord-ouest. Ces dernières sont au sommet des rochers qui font corniche sur le Ciron (Planche CXVIII). La terre du fossé, rejetée en dehors, avait formé un vallum dont on retrouve encore quelques restes. Devant la porte *H* s'arrondit le fossé d'une barbacane *(I)*, entourée autrefois de murailles dont on enlevait les dernières fondations pendant le mois d'avril 1862; on comblait, par la même occasion, les fossés pour avoir quelques mètres de terre de plus à cultiver.

Pour pénétrer dans le château par la principale porte, qui a toujours dû se trouver au point *H*, il fallait d'abord traverser la barbacane dont l'entrée devait être au point *R*, où l'on trouvait encore des décombres lors de ma première visite à Caseneuve, le 5 avril 1856, du vivant de M. Dubois de La Mothe; franchir ensuite le fossé, passer sous la porte *H* et traverser toute la basse-cour *B*, entourée fort probablement de dépendances fortifiées. Il faut remarquer que les remparts de cette basse-cour, assez épais d'ailleurs, n'ont pas de meurtrières : toutes les défenses étaient portées au sommet, où le chemin de ronde existe encore dans quelques portions. Les murs sont en partie

[1] O'Reilly, *Histoire de Bazas*, p. 278 et 353.

démolis du côté de l'est; partout ailleurs ils sont mutilés par des brèches plus ou moins rapiécées. Ils ont tous les caractères des remparts élevés au XIII[e] siècle. Les quelques bâtisses qui existent maintenant dans la cour ne peuvent certainement pas donner une idée de celles qui s'y élevaient du temps des sires d'Albret.

A l'extrémité nord de la basse-cour, on trouve un pont qui traverse la coupure *CD*, très profonde et bâtie sur la contrescarpe. Il faut remarquer que les murs du château ne montent pas du fond des fossés, mais qu'ils laissent entre leur base et l'escarpe un étroit chemin de ronde, des braies fort probablement fortifiées autrefois par un parapet crénelé, derrière lequel se plaçaient des archers pour gêner les approches. Après avoir franchi la porte *M*, on se trouve dans une cour entourée de bâtiments qui paraissent avoir été tous construits au XVII[e] siècle ; ils renferment deux étages de grandes chambres sans intérêt, éclairées par des fenêtres cruciformes; des lucarnes à pignons, les uns triangulaires et les autres cintrés, éclairaient les anciens combles, qui ont été remplacés par des toitures plates recouvertes de tuiles creuses. Les murs ont pour couronne une corniche interrompue par les lucarnes et soutenue par de puissants modillons. Ils ont été élevés en partie avec les matériaux de l'ancienne construction, qui paraît avoir été alors entièrement démolie au nord, à l'est et au sud. Il ne reste d'ancien que les murs de l'ouest, où se trouvent les fondations d'une tour carrée *(P)* interrompant les lices de l'ouest et protégeant l'entrée de la coupure *CD*, dont les extrémités sont murées; mais un grand arc ogival bandé d'un bord à l'autre, à l'extrémité *D*, paraît prouver qu'elle n'était pas fermée autrefois. On m'a dit avoir exhumé des tombeaux au pied de la tour *P*, mais je ne les ai pas vus. C'est aussi dans ce mur occidenlal, épais de 2^{m}60, qu'on trouve la poterne ogivale *L*, appelée la *fausse porte*. Là, comme dans le rempart de la basse-cour, on ne trouve pas de meurtrières. Comme ce rempart, le mur et la poterne ont tous les caractères de ceux bâtis au XIII[e] siècle.

La première forteresse élevée sur cette pointe de terre était loin d'être aussi considérable que celle de la fin du XIII[e] siècle : c'était une motte *(J)* très abrupte, haute de 10 à 12 mètres, et dont la base est probablement formée par le rocher. Sur le sommet gît un immense bloc de maçonnerie de 5 mètres d'épaisseur, formant le parement d'une tour. Des marches d'escalier, qui sont incrustées dans ce bloc, prouvent, par leur position, qu'il est renversé presque sens dessus dessous. La mine seule a pu bouleverser ainsi une masse aussi lourde ([1]). D'autres murs, encore en place sur le bord sud-ouest de la motte, sont de la même époque que le gros bloc, qui m'a paru appartenir au XIII[e] siècle : c'était fort probablement le donjon du château. On avait isolé cette motte du plateau par une profonde coupure *(K)*, qu'on a transformée en cour basse lorsque, au XIII[e] siècle, on a agrandi la forteresse ; alors on a pratiqué à une des extrémités de cette coupure la poterne *L*, suivie d'un couloir, et l'on a fait des caves sous les bâtiments qui ferment l'autre extrémité. Le mur qui partage la motte en deux m'a paru appartenir à la construction du XVII[e] siècle. Deux portes ouvertes dans la contrescarpe de la coupure *K* donnent entrée : l'une, dans un escalier qui conduit par une pente droite et très rapide au fond d'un puits creusé dans la cour *A*; par l'autre porte, on entre dans deux caves creusées dans le roc; elles sont très humides, et leur plafond s'exfolie par fragments si considérables qu'il est assez dangereux de les visiter.

Comme toutes les grandes forteresses, celle-ci avait sa chapelle et sa prison : toutes deux sont du XVII[e] siècle. La chapelle, beaucoup trop vantée, est fort proprette, mais manque tout à fait de

([1]) Voir les notices sur les châteaux de La Trave et de La Travette, vol. I, p. 95 et 102.

caractère. La prison est en *N*, à côté de la porte du château : c'est un cachot très profond, dans lequel on descend par un étroit escalier dont l'entrée est au niveau du sol de la cour; le fond du cachot est au niveau du fond de la coupure. Il ne reçoit de lumière que par un petit soupirail percé dans un mur d'une énorme épaisseur. Sur toutes les parois, mais principalement sur les parties du mur où frappent les rayons lumineux, sont des gravures creusées avec une pointe de fer par un prisonnier sans aucun doute; elles représentent des navires ressemblant à ceux que l'on construisait au XVII[e] siècle; des matelots manœuvrent sur le pont et grimpent dans les cordages. Ce prisonnier était fort probablement un marin. Il ne paraît pas avoir eu de successeur dans cette triste demeure, car tous les dessins sont de la même main.

Le château de Caseneuve est une immense habitation, située dans un lieu on ne peut plus solitaire, au milieu d'une vaste forêt de chênes et de pins, sur le bord d'une étroite rivière encaissée entre de hauts rochers et recouverte de grands arbres, qui, dans certains endroits, forment au dessus de l'eau une voûte de verdure. Nulle part ailleurs on ne trouve une végétation plus luxuriante, des arbres aussi grands et aussi gros. Lorsque, dans le printemps, on arrive par Préchac ou par les bords du Ciron, on ne voit cette énorme construction que lorsqu'on touche la base de la muraille; mais à l'est s'étend une grande plaine fertile et bien cultivée, qui forme un contraste charmant avec les bois du bord opposé.

CHATEAU DE CASTETS-EN-DORTHE

Canton de Langon, arrondissement de Bazas.

Dès le commencement du XII[e] siècle, les seigneurs de Castets-en-Dorthe tenaient un certain rang parmi la noblesse du pays. L'un d'eux fait des donations assez considérables à l'abbaye de Fontguillem. Sa fille, nommée Guiraude, les confirma vers 1130. A la fin du même siècle, le chevalier et les prudhommes de Castets avaient fait quelques torts à la ville de La Réole. Après avoir indemnisé les habitants, ils firent, le 7 février 1200-01, alliance avec le maire et les jurats de cette ville. Ils jurèrent réciproquement de se porter secours en toute occasion, excepté cependant contre le roi d'Angleterre [1], qui, le 11 septembre 1242, écrivit au seigneur de Castets-en-Dorthe de venir le rejoindre, bien monté et bien armé, à Sainte-Bazeille, dans l'octave de l'Exaltation de la Sainte-Croix, et d'amener avec lui tous les hommes qu'il pourra se procurer [2]. Le 12 novembre de la même année, il lui écrivit de nouveau de se rendre dans la même ville, le vendredi après l'octave de Saint-Martin [3]. Il paraît qu'à cette époque, la seigneurie de Castets était divisée, car le roi s'adresse non au seigneur, mais aux seigneurs *(dominis)* de Castets. Elle l'était également en 1275, puisqu'à cette époque Guillaume Seguin, IV[e] du nom, en était coseigneur [4].

Il devait exister alors quelques petits châteaux dans la paroisse, peut-être dans le bourg de Castets; mais la forteresse qui joua un si grand rôle pendant les guerres de religion n'existait pas encore. Raymond-Guillaume de Goth, chevalier, neveu du pape Clément V, étant seigneur,

[1] *Archives historiques de la Gironde,* t. I, p. 191. — [2] Rymer, t. I, pars. I, p. 249; Londini. — [3] *Collection de documents inédits sur l'histoire de France; lettres de rois, reines, etc.,* publiées par M. Champollion-Figeac, t. I, p. 74. — [4] De Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* généalogie de la famille de Seguin.

coseigneur peut-être de Castets-en-Dorthe, le roi lui donna, le 15 novembre 1313-14, l'autorisation d'y construire une maison forte ([1]). Alors fut fondé le château de Castets. Le 24 mai 1316-17, le roi paraît l'avoir donné à Raymond-Guillaume en toute propriété, avec sept paroisses, en échange d'un manoir que ce seigneur possédait dans le diocèse d'Agen ([2]). Le marché était probablement fort avantageux pour le seigneur de Castets; mais alors Édouard II était en guerre avec les Écossais et avait besoin d'argent; il est probable que Raymond-Guillaume de Goth lui en fit passer, comme le firent d'autres seigneurs, villes et cités de la Guienne ([3]), et que le roi reconnut de cette manière les bons offices de son vassal.

Cependant, Raymond-Guillaume ne fut pas toujours fidèle à la couronne d'Angleterre. Après la mort de Charles-le-Bel, il prit parti pour Philippe de Valois contre Édouard III, et mourut pendant la guerre que le roi de France fit, en Guienne, à celui d'Angleterre. Philippe VI, ayant eu pendant quelque temps le dessus, voulut récompenser les seigneurs gascons qui l'avaient servi : les seigneurs de Castets étaient de ce nombre; aussi, à la prière de Jean, évêque de Beauvais, son lieutenant en Languedoc, il donna, au mois de mars 1341, à Bertrand de Goth, damoiseau, coseigneur de Castets-en-Dorthe, fils de Raymond-Guillaume de Goth, chevalier, la haute justice de cette localité, qui lui appartenait par suite, dit sa lettre, de la révolte du roi d'Angleterre, et la moitié de la basse justice dudit lieu, qui avait été confisquée pour la même cause, à Pierre du Solers et à plusieurs autres rebelles. Ce droit valait annuellement 80 livres tournois environ. Tous ces dons étaient octroyés à cause des services gratuits que Bertrand et son père lui avaient rendus pendant la guerre de Gascogne, et des pertes qu'ils avaient éprouvées (plus de 1,000 livres de rente par an), et, en outre, pour les indemniser d'une somme de 2,060 livres de gages dont ils l'avaient tenu quitte ([4]).

Cependant, le comte de Derby étant arrivé en Guienne en 1345, reprit aux Français tout ce qu'ils avaient conquis. Le roi d'Angleterre dut confisquer à Raymond-Guillaume de Goth et à son fils la terre de Castets. Nous trouvons, en effet, qu'il la donna à Jean de Grailly, et que Jean l'ayant abandonnée, elle rentra au pouvoir du roi, qui en fit don à Bernard de Puch *(de Podio)*, auquel elle appartenait en 1416 ([5]). D'un autre côté, on trouve que le château de Castets-en-Dorthe fut restitué au seigneur d'Albret le 14 juillet 1355 ([6]); on trouve plus tard, le 2 juin 1358, que le roi d'Angleterre le garde sous sa main ([7]); et enfin qu'un Raymond-Guillaume, seigneur de Castets, fit hommage au prince de Galles, dans l'église Saint-André de Bordeaux, le 9 juillet 1363 ([8]). Est-ce Raymond-Guillaume de Goth, ou Guillaume-Raymond *(Willem Aramon)* Monadey qui était à cette époque coseigneur de Castets, ainsi qu'on le voit par une reconnaissance, en sa faveur, datée du 9 janvier 1367 ([9])? En 1383, Gaillard de La Mote est, à son tour, qualifié seigneur de Castets-en-Dorthe ([10]). Il est vrai que cette seigneurie avait été de tout temps divisée; néanmoins, tout cela est fort obscur, et l'histoire suivie de ce château pendant le XIV[e] siècle ne peut se faire qu'imparfaitement avec le petit nombre de documents connus. En 1377, il fut pris par les Français commandés par le duc d'Anjou et Bertrand Du Guesclin ([11]). Le 11 décembre 1442, il fut pris de nouveau par les Anglais commandés par Roos, régent de la sénéchaussée de Guienne, et messire

([1]) *Rôles gascons.* — ([2]) *Idem.* — ([3]) *Archives historiques de la Gironde,* t. II, p. 320. — ([4]) *Idem,* t. IV, p. 103. — ([5]) *Rôles gascons* — Rymer, t. IV, pars. II, p. 164, 3e édit. — Dans l'acte, il est dit qu'Henri donna la terre de Castets à Jean de Grailly. Il doit y avoir ici une erreur de nom, puisque Henri IV ne monta sur le trône qu'en 1399, et que Jean de Grailly, dernier de ce nom, était mort depuis 1377; ce doit être Édouard III et non Henry. — ([6]) *Rôles gascons.* — ([7]) *Idem.* — ([8]) Jules Delpit, *Documents, etc.*, p. 89. — ([9]) *Archives historiques de la Gironde,* t. I. p. 307. — ([10]) *Idem,* t. III, p. 281. — ([11]) *Les Grandes chroniques de France,* publiées par M. Paulin-Paris, t. VI, p. 353 et suivantes.

Hull, qui étaient partis de Bordeaux, le 10 novembre, à la tête de 300 hommes d'armes et d'autant d'archers, pour secourir La Réole assiégée par le roi de France ([1]).

Nous avons vu plus haut qu'un Guillaume-Raymond Monadey était au milieu du XIV[e] siècle coseigneur de Castets. Deux cents ans plus tard, nous voyons qu'une Nicole de l'Isle, fille et héritière de Jean de l'Isle, chevalier, seigneur de Castets-en-Dorthe, des Jauberthes et de *Monadey,* fut mariée à Pierre III de Lur, qui devint ainsi coseigneur de Castets ([2]). Il est probable que Nicole de l'Isle, qui possédait une terre du nom de *Monadey,* descendait de Guillaume-Raymond Monadey, et que la seigneurie de Castets ne vint pas aux de Lur par une alliance avec les Montferrand, comme l'avance M. l'abbé O'Reilly dans son *Histoire de Bazas.*

En outre, nous trouvons en même temps quelques autres coseigneurs de Castets : d'abord, vers 1550, messire Geoffrey de La Chassaigne, qui possédait le château par entier et la moitié de la juridiction dudit lieu; Gaston d'Arsac, seigneur de Castets, qui épousa Louise de La Chassaigne, fille de Geoffroy et de sa seconde femme Jeanne de Favier; M. de Minvielle, qui, en 1573, acheta la portion de Louis de Lur, fils de Pierre de Lur et de Nicole de l'Isle.

Louise de La Chassaigne devint bientôt veuve, et se remaria, le 27 janvier 1572, avec Jean de Fabas, fils de Jean de Roux de Fabas, seigneur d'Arriès et de Castets, et de Marie d'Arriès ([3]). Par ce mariage, Fabas devint seigneur du château de Castets-en-Dorthe. Lors de son mariage, Jean de Fabas était catholique; mais cinq ans plus tard, il se fit protestant, et voici à quelle occasion : « Il » occupait Bazas pour le roi avec sa compagnie. Un capitaine, habitant la ville, avait épousé une » riche veuve dont la fille, née du premier lit, était recherchée en mariage par de nombreux » prétendants. Son beau-père voulait l'unir à un de ses parents. Fabas, de son côté, intriguait pour » ménager cette alliance à son cousin, le sieur de Gascq; mais bientôt, voyant qu'il ne pouvait » atteindre son but que par la violence, il fait assassiner le beau-père, enlève la jeune fille et la » livre à son parent; puis, pour se soustraire aux suites certaines de son crime, il embrasse la » religion protestante, met la ville au pillage, saccage les maisons des chanoines et démolit » l'église. » Ici n'est pas le lieu de faire l'histoire des deux Fabas, si bien traitée par M. Anatole Barthélemy ([4]); je me contenterai d'en extraire ce qui a rapport au château de Castets.

A peine Jean de Fabas eut-il passé dans les rangs des protestants, qu'il escalada La Réole, et se mit ensuite à ravager les environs de Bordeaux, et commit toutes sortes d'excès jusqu'à la paix de Fleix, le 26 novembre 1581. Pendant la paix, il favorisa une bande de pillards appelés *les picoreurs;* il arrêtait les vivres qui passaient sur la Garonne devant son château. Les catholiques étaient au désespoir, et cinq corps d'armée furent envoyés contre le roi de Navarre, qui, à cette nouvelle, fit ravitailler ses principales forteresses : Castets était du nombre; il y envoya 8 quintaux de poudre. Fabas avait depuis longtemps fait entourer son château de fortifications, et l'avait pourvu d'une bonne garnison, commandée par le capitaine Labarrière. Le maréchal Jacques de Goyon Matignon, un des chefs de l'armée royale, vint, à la prière du Parlement de Bordeaux, avec 4,000 hommes de pied, 450 chevaux et 8 canons, « mettre le siége devant Castets, pour » tirer vengeance des attaques continuelles de l'ancien gouverneur de La Réole. Le roi de Navarre,

([1]) *Journal du voyage d'un ambassadeur anglais à Bordeaux en 1442,* traduit par M. G. B. (Gustave Brunet). — ([2]) Généalogie de la famille de Lur-Saluces. — ([3]) Probablement Orries, en Bénauges, paroisse de Ladaux. — ([4]) Toute l'histoire du château de Castets-en-Dorthe, pendant le temps qu'il a appartenu aux Fabas, est tirée d'une notice intitulée : *Les Deux Fabas,* 1569, 1654, par Anatole Barthélemy, *Bibliothèque de l'école des Chartes,* t. II, part. II, p. 545; de la généalogie de la famille de La Chassaigne, par M. O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* t. I, p. 393; de l'*Histoire universelle,* de d'Aubigné; des archives de M. le comte Henri de La Chassaigne (du Cros), etc.

» suivi de 1,800 arquebusiers et de 250 cavaliers, accourut en personne au secours de la place, » accompagné de M. de La Force. Il contraignit Matignon à se retirer, bien que celui-ci eût des » troupes plus nombreuses, dîna dans le château, puis repartit immédiatement pour se rendre à » Pau. Peu de semaines après, Matignon s'étant joint au duc de Mayenne, revint attaquer Castets; » il avait déjà fait tirer quatre cents coups de canon contre les remparts, quand arriva la nouvelle » que Fabas, *qui faisait des entreprises si merveilleuses que le vulgaire croyait qu'il eût un esprit* » *familier,* était parti de Casteljaloux avec 400 arquebusiers, et se tenait à Caumont, prêt à venir » défendre son château. Cet avis arrêta les opérations des assiégeants.

» Matignon, qui sans doute tenait à réparer son premier échec, voulait avoir seul l'honneur de » prendre Castets; aussi essayait-il de persuader au duc de Mayenne d'aller assiéger Saint-Basile » (Sainte-Bazeille); mais ce dernier, sans se laisser convaincre par ces insinuations, envoya » secrètement vers Fabas pour tenter une capitulation. L'offre fut acceptée, et le traité conclu » le 9 avril 1586, à l'insu de Matignon, à qui il fut ensuite notifié par Pierre Forget, trésorier » général de l'armée. Le maréchal, du reste, dissimula son dépit, d'autant mieux qu'en réalité les » intrigues de Mayenne n'avaient eu pour résultat qu'une négociation peu avantageuse.

» Le traité portait, en effet, que Castets serait livré à Mayenne, qui pourrait en ordonner la » démolition avec l'agrément du roi; 12,000 écus d'or étaient accordés à Fabas, à titre » d'indemnité, *pour faire rebâtir sa maison;* et la garnison, après avoir livré ses drapeaux, » pouvait sortir saine et sauve. »

Henri IV, à peine affermi sur le trône de France, voulut reconnaître les services d'un de ses plus zélés serviteurs; il nomma Jean de Fabas gentilhomme ordinaire de la chambre, maréchal de camp, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, gouverneur du Condomois et du pays d'Albret. En 1605, il érigea la terre de Castets en vicomté. Cette vicomté se composait alors des paroisses de Saint-Loubert, Mazerac, Bieujac et Saint-Pardon. En 1604, M. de Minvielle céda sa portion de la seigneurie à Jean de Fabas, qui devint ainsi seigneur en totalité de la seigneurie de Castets-en-Dorthe [1].

Fabas mourut dans le courant de l'année 1614. De son mariage, il avait eu un fils qui porta le même nom que lui. La vie de Jean III de Fabas se passa en intrigues de toutes sortes en faveur de la religion réformée, et surtout en sa propre faveur. Il fut nommé lieutenant de maire de La Rochelle. Pendant qu'il occupait cette place (1621), « il avait promis aux Rochelais de retenir » pendant deux mois l'armée royale devant son château de Castets, si on consentait à le faire » participer aux indemnités accordées à ceux de la religion réformée dont les châteaux avaient » été ruinés. L'assemblée (de La Rochelle) accueillit favorablement cette proposition, lui demanda » seulement un mois de résistance, et lui envoya aussitôt l'acte d'indemnité. Quand Fabas eut ce » titre entre les mains, il prétendit qu'il n'était pas conçu en termes convenables, et en biffa la » plus grande partie, ne laissant subsister que la promesse d'argent. Peu après, on apprit que » Castets et Casteljaloux s'étaient rendus sans résistance; on assurait même que Fabas avait donné » l'ordre d'en agir ainsi à son fils qui commandait ces deux places, éloignées de 12 à 15 lieues de » la route que suivait le roi. »

Ce fait mécontenta fort l'assemblée de La Rochelle; cependant, le Conseil de la ville le nomma général des églises de la basse Guienne. En cette qualité, il se mit à ravager le Médoc; mais, battu

[1] Notes de M. Lafargue, ancien notaire à Langon.

deux fois par les troupes royales, il fut rappelé à La Rochelle, où, à la suite de contestations violentes qu'il eut avec le Conseil de cette ville à propos de l'indemnité qui lui avait été promise lors de la reddition de son château, il fut obligé de donner sa démission de lieutenant de maire. Il ne pouvait rentrer dans son château de Castets, parce que, lors de son irruption dans le Médoc, tous ses biens avaient été confisqués par le Parlement de Bordeaux, qui, en même temps, rendit un arrêt le dégradant de sa noblesse et le condamnant à avoir la tête tranchée. Se voyant sans asile, il se retira, vers la fin de septembre 1622, dans la tour de Cordouan, d'où « il levait des » contributions sur les pays du littoral, et inquiétait Royan où commandait alors le sieur de Droué, » gentilhomme picard; mais celui-ci ayant découvert et fait arrêter un homme de Saint-Palais qui » faisait passer des vivres à la petite garnison de Cordouan, Fabas et les siens se virent réduits à » se nourrir des coquillages qui se trouvaient sur le rocher. » Cependant, les protestants se soumettaient de tous côtés : Fabas fit aussi sa soumission à M. de Barrault qui descendait la Gironde avec une flottille, et rentra à La Rochelle.

Peu après, Fabas se retira des affaires publiques, obtint sa grâce du Parlement de Bordeaux, et rentra dans ses terres, où il mourut le 29 juillet 1654. Son fils était mort déjà depuis longtemps, à la suite des blessures qu'il avait reçues en défendant Tonneins. « Son père et lui, dit M. Anatole » Barthélemy en finissant sa notice, eurent le singulier bonheur d'achever dans le repos une » carrière commencée et poursuivie au milieu des troubles sanglants qu'amenèrent les querelles » religieuses des XVIe et XVIIe siècles. »

Il restait à Jean III de Fabas une fille appelée Jeanne, qui devait hériter des seigneuries de son père; mais nous avons vu plus haut, qu'à la suite des excès commis par lui dans le Médoc, elles avaient été confisquées par le Parlement de Bordeaux. Charles du Hamel, chevalier, fils de Nicolas du Hamel et de Jeanne de Toussaint, les acheta. Cette vente lui fut contestée par Jeanne de Fabas; mais elles lui furent définitivement adjugées par décret du 3 septembre 1697, rendu au Parlement de Paris, contre cette dame. Il était également baron de Barie et de Lados [1]. Depuis cette époque, le château de Castets-en-Dorthe n'a cessé d'appartenir à la famille du Hamel, dont tous les membres, sans exception, ont joué un rôle important et honorable dans l'histoire de notre province. Trois d'entre eux furent présidents au Parlement de Guienne; un, maire de Bordeaux; un, sous-maire de la même ville, et un autre, préfet.



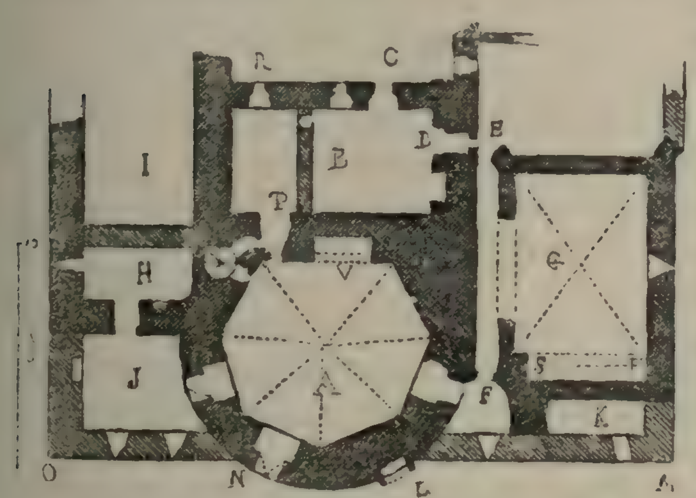
Le château de Castets-en-Dorthe (Planche CXVIII) est bâti sur la rive gauche de la Gironde, à l'extrémité d'un plateau élevé de 30 mètres au dessus des eaux du fleuve; il est séparé du bourg *(M)* qu'il domine par un profond ravin, au bas duquel jaillit une belle source *(F)*. Jadis,

[1] *Généalogie de la maison du Hamel*, par M. Lainé, p. 36.

les fortifications du bourg étaient réunies à celles du château par un mur *(A)* dont on ne trouve plus que de faibles restes. Nous avons vu plus haut que cette forteresse fut construite en 1314. De ce qui fut fait alors il reste peu de chose, parce que de nombreuses modifications y ont été faites à la fin du XVIe siècle, par Jean de Fabas, à qui l'on doit probablement les différents bastions triangulaires tournés vers le bourg. Ceux qui devaient protéger les autres côtés de la forteresse ont été rasés; et à la fin du XVIIe siècle, un membre de la famille du Hamel a donné au château l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui, et en fit ainsi une des plus belles habitations de la Guienne.

Le château du XIVe siècle se composait d'une enceinte à peu près carrée, entourée de fossés qui protégeaient les côtés sud-est, sud-ouest et nord-ouest; le quatrième côté était suffisamment défendu par un talus *(B)* de 30 mètres de haut, dont la base devait alors plonger dans le fleuve, qui en est séparé maintenant par un magnifique quai. En dehors de ce premier fossé existait une cour *(I)*, enveloppée d'un second fossé semi-circulaire qui se reliait, en *E*, au talus du bord de l'eau, et en *G*, au ravin signalé plus haut; le fossé existe encore, de *E* en *H*. Il est fort probable qu'un autre côté des remparts du bourg s'attachait au château vers ce dernier point, laissant libre toute la portion *HE*, au milieu de laquelle s'ouvrait alors et s'ouvre encore la première porte *(D)*. Les murs qui enveloppent la cour triangulaire *L* sont anciens, et pourraient remonter au temps de la première construction; mais les bâtiments auxquels ils servent d'appui sont en grande partie modernes. Il n'y a d'ailleurs de bien authentiquement ancien que les soubassements d'une partie du château proprement dit. On devait y arriver par un pont *(L)* franchissant le fossé et donnant entrée dans une cour barlongue *(C)*, sur les côtés de laquelle existaient les magasins, et par une poterne, au bout d'un pont *(K)*. Tout cela est maintenant dénaturé, et je passe de suite aux portions encore debout, bâties en 1314 par Raimond-Guillaume de Goth.

Je laisse de côté toutes les avenues, portes, antichambres et escaliers modernes, fort commodes d'ailleurs, mais n'offrant, pour le but que je me suis proposé, qu'un intérêt très secondaire. Donc, lorsqu'on était dans la cour *C*, et que l'on voulait pénétrer dans le rez-de-chaussée du donjon *A* (voir le plan de détail), il fallait franchir une porte *(C)* (la porte actuelle *(R)* était une fenêtre ou plus probablement une meurtrière), passer par l'antichambre *B*, et rejoindre, en dernier lieu, la porte *P*. Je n'ai pas vu de traces de portes pour passer de l'antichambre dans l'appartement *I*, qui autrefois ne faisait qu'un avec la petite chambre *H*, sous laquelle existe un caveau moderne; on y entre maintenant en passant dans le rez-de-chaussée du donjon où l'on a fait une porte d'une ancienne meurtrière, en traversant ensuite la salle *J*, dont les murs extérieurs *(NO)*, percés d'ouvertures en soupirail, sont relativement modernes, et en passant ensuite par une porte pratiquée dans l'ancien rempart, entre les pièces *J* et *H*.



L'entrée par la poterne, du côté du sud-est, a été tellement défigurée, qu'il est bien difficile de s'y reconnaître. On a construit en avant de cette poterne, et à une petite distance de l'ancien

rempart, le mur *LM*, en même temps que celui *(ON)* du côté opposé, laissant entre le rempart et lui un réduit *(K)* humide et qui ne peut servir à aucun usage, dans lequel on entre par une porte basse et étroite. Une portion du mur ancien qui vient buter le mur moderne *LM*, donne à penser qu'il y avait une première porte sur le bord du fossé, suivie d'une petite antichambre, au fond de laquelle s'ouvrait la porte *F*. Une meurtrière du donjon, métamorphosée en porte, prenait en flanc l'assaillant qui parvenait à entrer dans cette antichambre, au plafond de laquelle devaient aussi exister des assommoirs. La poterne est suivie d'un long corridor *(FE)*, au bout et à gauche duquel s'ouvrait une porte *(D)* donnant dans l'antichambre *B*, et plus loin, du même côté, une autre porte par où l'on passait dans la cour *C*. A droite du corridor, on trouve l'ancienne cuisine *(G)*, où l'on entre par une énorme arcade qui n'a jamais été fermée. C'est une grande salle barlongue et voûtée; les arêtes épannelées de la voûte retombent, aux angles, sur des culs-de-lampe de la plus grande simplicité. Une immense cheminée *(ST)* occupe en entier un des bouts de cette salle, qui n'est éclairée maintenant que par une meurtrière; l'obscurité qui y règne, les fagots qui l'encombraient presque entièrement lorsque je l'ai visitée, et le mur *LM*, m'ont empêché de voir s'il y avait des fenêtres ouvrant dans la cheminée, ce qui est fort probable. Des contreforts d'angle contre-boutent les voûtes.

D'après la description qui précède, on a pu voir que si l'on pouvait pénétrer dans le château par deux portes, une seule *(P)*, parfaitement protégée, servait d'entrée au rez-de-chaussée du donjon *A*. Après l'avoir franchie, on se trouve dans une grande salle heptagone, servant maintenant de cuisine au château (Planche CXIX), et dont les voûtes ogivales ont des arêtes qui retombent sur des culs-de-lampe en pyramide renversée. Cette salle ne recevait de lumière que par trois meurtrières percées au fond d'une niche recouverte d'une voûte en anse de panier : deux de ces meurtrières ont été métamorphosées en portes, passant dans l'antichambre *F* et dans la salle *J*; la troisième *(N)*, en fenêtre, la seule éclairant maintenant cette vaste cuisine. Deux des autres parois ne peuvent pas avoir d'ouvertures : dans la première passait un tuyau de latrines situées aux étages supérieurs; la seconde est en face du corridor noir qui passe entre le donjon et la cuisine. Dans une des deux dernières parois existe une grande cheminée *(V)*, recouverte d'un arc bombé, et ne faisant pas de saillie dans la salle; dans l'autre, s'ouvre la porte ogivale d'un escalier à vis qui avait une seconde entrée dans l'embrasure de la porte *(P)* du donjon. Comme cet escalier était le seul servant à monter aux étages supérieurs de la forteresse, ces deux portes avaient paru utiles, afin d'isoler ceux qui gardaient le rez-de-chaussée du donjon et ne pas les forcer d'en sortir pour monter au sommet. Il permettait également au seigneur de surveiller partout sans faire ouvrir la porte de ce donjon.

Les étages supérieurs du château et presque tout ce qui est apparent, tel que le montre la Planche CXVIII, ont été construits au XVIIe siècle. Dans ces derniers temps, on a fait quelques réparations qui ont donné plus de tournure à cette belle résidence, au pied de laquelle s'ouvrent les dernières écluses du canal du Midi.

CHATEAU DE BRUGNAC

A Bossugan, canton de Pujols, arrondissement de Libourne.

L'acte le plus ancien que j'aie pu trouver sur le château de Brugnac ([1]) est une reconnaissance portant hommage, faite le 2 janvier 1214, par Jean de Jérusalem *(Dejurusalem)*, en faveur de Guillem ([2]), évêque de Bazas, de tous les droits de dîmes de Brugnac, Ruch, Saint-Pey de Castets, Sallebruneau, Coyrac, Saint-Brice, Pujols, etc., sous le devoir de huit *pugnerées* de froment de rente annuelle, payable à la fête de la Toussaint, portée et rendue à Sainte-Radegonde, au commandement dudit évêque; plus, une lance de fer doré d'exporle à chaque mutation de seigneur. Les seigneurs de Brugnac ont continué à payer cette rente jusqu'à la Révolution; car on trouve plusieurs autres reconnaissances semblables : la première, faite en 1582 (seulement le nombre de *pugnerées* n'est plus que de quatre); la seconde, le 5 mai 1636; la troisième, le 29 mai 1647, et trois au XVIII[e] siècle. Dans deux de ces dernières, une est du 17 mai 1779, et par l'autre, fort probablement la dernière de toutes, en 1789, on voit que ces *pugnerées* s'étaient changées en deux boisseaux de froment.

Soixante-sept ans après, on trouve Brugnac entre les mains de Jordan de Puch. Le 8 juin 1281-82, il fait hommage de ce château au roi d'Angleterre ([3]). Les de Puch le possédaient peut-être depuis longtemps déjà. Nous venons, en effet, de voir que le seigneur de Brugnac avait les dîmes de Pujols, et je trouve, sous la date du 5 mai 1260, un acte de vente d'une terre sise dans la paroisse de Pujols, et confrontant à la propriété de F. de Puch. En 1301, Jordan de Puch fit faire, près du moulin de Brugnac, un fossé de 9 pieds de large et d'une profondeur égale, sur lequel il établit un pont pour que sa voisine Guiraude Béarnes, femme de maître Pierre Montagnac, notaire de Sauveterre, pût faire passer facilement ses charrettes de foin. Le 10 septembre 1305, il rendit hommage à Raymond-Guillaume de Gensac, seigneur de Rauzan et de Pujols. Jordan, qui devait l'hommage au roi d'Angleterre, ne le fit au seigneur de Rauzan que lorsque celui-ci lui eut procuré la décharge envers le roi. Sa femme, Guicharde Expessa, avait rendu le sien au même seigneur, huit jours auparavant, pour d'autres biens qu'elle avait de son chef, et qui faisaient partie des appartenances de la maison de Brugnac.

Jordan de Puch était également seigneur de Sauvagnac; il eut pour fils Bertrand de Puch, ainsi que le prouve un acte de vente faite par ce dernier le 30 août 1311. Dans cet acte, ils sont tous deux qualifiés damoiseaux. Le 14 mai 1337, il signe le contrat de mariage passé entre Gaillard de Naujan et Fine Yzambert. En 1348, Bertrand était prévôt de Sauveterre. Dans un acte de vente passé par Doat Barrat, notaire, le 31 novembre 1364, en faveur de Guillaume de Lhur, prêtre, curé de l'église de Sauveterre, on le trouve qualifié chevalier et seigneur de Sauvagnac. On trouve aussi, dans un acte de 1335, un Gaillard de Puch, damoiseau; en 1352, un Gautir de Puch, fils naturel de Bertrand de Puch, chevalier, et mari de Regia Rey. Enfin, dans deux actes de vente, un du 26 août 1355 et l'autre du 27 novembre 1360, on trouve un Amanieu de Puch, mari de Mathe de Lugagnac; il devait être fils ou petit-fils de Jordan de Puch; il était seigneur de Brugnac,

([1]) Presque toute cette notice a été puisée dans les archives du château de Brugnac, qui m'ont été communiquées par M. Lodoïs Dauzac de La Martinie, propriétaire de ce château. — ([2]) Cet évêque ne se trouve pas dans le *Gallia Christiana*. — ([3]) *Rôles gascons*.

ainsi que le prouve un acte de vente, passé le 22 septembre 1394, par Guiraut Barrat, notaire, d'une terre mouvante de Gaillard de Puch, damoiseau, fils du seigneur *mossen* Amanieu de Puch, chevalier, seigneur de Brugnac. Les témoins de cet acte étaient : Gautir de Puch, damoiseau; Arnaud Guasc, etc. Dans un acte de 1396, Gaillard de Puch est qualifié damoiseau de Trespitz; en 1401, on le trouve avec le titre de prévôt de Sauveterre. Maître Guillem de Lepine *(Lespina)*, recteur de Gornac *(Guosnac)*; Raimond de Puch, damoiseau, fils de Gautir de Puch, et Guiraut Delguot, sont témoins de ce dernier acte. Gaillard vivait encore le 4 mai 1403, et devait être, comme son père, seigneur de Brugnac, quoiqu'aucun des actes qui m'ont passé sous les yeux ne lui donne cette qualification.

A partir de cette époque, et jusqu'au commencement du troisième tiers du XVe siècle, les archives de Brugnac ne fournissent aucun renseignement; mais dans un jugement donné pour les biens nobles de Brugnac, le 17 mai 1673, je trouve que le 1er avril 1475, noble homme Jean Dandaux, rend hommage, pour raison des biens de Brugnac, à Bernard Angevin, comme seigneur de Pujols et de Rauzan. Je trouve en outre, dans le même jugement, que les Dandaux possédaient cette terre comme héritiers des de Puch. Le 17 août 1477, Jean Dandaux achète à Jean Guillem, de la paroisse de Saint-Léger, diocèse de Bazas, les moulins qui sont dans la paroisse de Cazaugitat. Le 28 octobre 1482, il rend hommage à James ou Jacques Angevin, seigneur de Rauzan et Pujols, et le 7 juin de la même année, à Jean de Durfort et à Jeanne Angevin, sa femme [1]. Dans un contrat de vente daté du 27 avril 1527, il est qualifié seigneur de Brugnac et de la maison noble de Birac. Comme seigneur de cette dernière maison, située paroisse de Saint-Sulpice du Bernac, il rendit, le 1er septembre 1541, hommage au roi de Navarre, à cause de sa seigneurie de Vayres, dans la juridiction de laquelle était située la maison noble de Birac [2]. Le 29 mai 1546, il achète à Gassies-Arnaud de Puch, écuyer, seigneur du Pailhas, une certaine quantité de dîmes dans la seigneurie de Pujols, et il s'engage à rendre hommage au seigneur de Pujols à raison de cette acquisition. Le 16 mars 1557, il est cotisé d'un chevau-léger pour l'arrière-ban. Il avait épousé Françoise de Saint-Clair, dont il eut Raymond Dandaux, qui épousa Izabeau d'Arpaillan, fille de noble Jean de Chartres, écuyer, seigneur d'Arpaillan; il est qualifié, dans plusieurs actes, seigneur de Brugnac, Cugat et Birac. Il n'eut probablement pas d'enfants. Sa sœur, Izabeau Dandaux, avait épousé d'Autefort, seigneur de Rastignac, dont la fille, Anne d'Autefort, succéda à son oncle Raymond Dandaux dans la seigneurie de Brugnac, et épousa Pierre Le Berthon, chevalier, seigneur d'Aiguille, conseiller en la cour du Parlement de Bordeaux.

Le 16 avril 1582, Le Berthon rendit hommage à monseigneur Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, comme l'avaient fait tous ses prédécesseurs depuis 1214. Comme membre du Parlement, sa maison noble de Brugnac, les biens nobles, et même les biens roturiers qui en dépendaient, étaient sujets au ban et à l'arrière-ban, et exempts, par suite, de toute espèce de taille; néanmoins, les collecteurs de la paroisse de Ruch, où se trouvait une certaine quantité de biens roturiers dépendants de la maison de Brugnac, contraignirent Anne d'Autefort à payer 2 écus 3 sous 4 deniers tournois pour la taille de l'année 1582. Anne, pour éviter la saisie, s'exécuta, mais attaqua les collecteurs, qui devaient savoir que les tailles dans la sénéchaussée du Bazadais étaient personnelles, et ne pas ignorer le privilége que donnait la qualité de Pierre Le Berthon; elle demanda, en conséquence, qu'on les condamnât : d'abord, à rendre la somme qu'elle avait donnée, avec dépens, dommages et

[1] Dans la copie du jugement que j'ai cité plus haut, il doit y avoir une erreur de date, car Jean de Durfort ne dut devenir seigneur de Rauzan qu'après la mort de son beau-père. — [2] Archives de Vayres (inventaire, fol 19).

intérêts; plus, à 500 écus d'amende, et, en outre, qu'on défendît aux autres collecteurs de comprendre en leurs tailles ses propriétés, à peine de 1,000 écus.

Pendant ce temps, l'année s'était écoulée : d'autres collecteurs avaient succédé aux premiers. Comme leurs prédécesseurs, ils avaient cotisé les biens roturiers de Brugnac, et comme la somme ne leur était pas versée, ils se rendirent au château, prirent un mail de fer appartenant à un ouvrier qui y travaillait, plus une pinte et un petit bassin à une autre personne. Les collecteurs des deux années furent assignés à comparaître devant la Cour; là, ils déclarèrent qu'ils n'avaient compris dans les rôles des tailles que les biens roturiers, et que, d'ailleurs, Jean Dandaux et Raimond Dandaux son fils avaient payé la taille pour lesdits biens, malgré leur qualité de gentilshommes, et qu'Anne d'Autefort, quoique femme de Pierre Le Berthon, devait d'autant plus payer que, à cause de la qualité de son mari, « faisant son habitation en nostre ville de Bourdeaulx, » ne portoit aucune charge en ladicte ville, et n'estoit cottizée pour biens quelconques qu'elle » heust; il falloit donc qu'elle portast la charge ordinaire imposée sur le bien roturier qu'elle » possédoit, et n'y avoit poinct de raison que les paouvres habitans de ladicte parroisse payassent » ce à quoy les villaiges par ladicte demanderesse possédés étoient cottizés. » Ils ajoutaient que Raymond Dandaux « avoit payé la taille jusques aulx guerres civilles, ausquelles ledict Raimon » portoit les armes pour le party en la religion prétendue réformée, et par icelles se authorisa tant » qu'il ne voulust continuer de paier la tailhe pour lesdicts biens, pour raison de quoy les » collecteurs de ladicte parroisse le firent exécuter; de quoy ledict Raimon fust si faché, qu'il fist » mectre le feu à ung paillier d'ung des collecteurs, et de ce, lesdits collecteurs qui furent despuis » estans intimidés n'ozèrent demander ladicte tailhe à iceluy Ramond tant qu'il vesquit. Despuis le » dexcès dudict Ramond, feue Yzabeau Dandaulx, damoiselle, mère de ladicte demanderesse, lui » ayant succédé, fust exécutée pour raison de la tailhe; mais le seigneur de Rastignac, mary de » ladicte Yzabeau, auroit menassé les comtes et collecteurs de ladicte parroisse de les offanser. » Après sa mort, sa veuve n'ayant pas voulu payer, on lui saisit ses meubles, qu'elle fut obligée de racheter.

A ces raisons, Anne d'Autefort en opposait d'autres; mais elle se retranchait surtout sur la charge de son mari, qui l'exemptait de toute taille. Bref, après avoir rappelé toutes les requêtes et tous les arrêts antérieurs, la Cour condamna les collecteurs à restituer les sommes consignées et objets pris, et à un écu sol d'amende, et leur fit défense de « comprendre à l'avenir Anne d'Autefort » au livre des tailhes et impositions de la parroisse de Ruch, ni les biens qu'elle possède en icelle, » à peyne de mille escus et de tous despens, dommaiges et intérests. » Les collecteurs qui succédèrent à ceux qui figurent dans ce procès tentèrent encore de faire payer la taille au seigneur de Brugnac; mais, le 15 décembre 1603, Pierre Le Berthon obtint du Parlement de Bordeaux un nouvel arrêt favorable à sa cause. Il était mort en 1610, puisque, le 30 juillet de cette année, son fils François Le Berthon, écuyer, comme seigneur et baron de Mornac et Brugnac, vendit une pièce de pré située dans la paroisse de Ruch. En 1614 et 1618, il était conseiller au Parlement de Toulouse. Le 28 décembre 1619, il fait hommage à monseigneur Jean de Jaubert de Barrault, évêque de Bazas, et le 25 mai 1636, à monseigneur Henri Listolphi Moroni, évêque du même diocèse. Dans un dénombrement du 18 avril 1623, on trouve que la maison de Brugnac était hommagère de la baronnie de Civrac à une paire de gants blancs.

Au commencement de l'année 1647, François Le Berthon n'existait probablement plus, puisque, le 29 mai, messire Jean Le Berthon, seigneur de Brugnac et de Mornac, rendait hommage à

monseigneur Samuel Martineau, évêque de Bazas. En avril 1672, il fournissait son dénombrement pour la terre de Brugnac à M. le marquis de Civrac.

A la fin du XVII[e] siècle, le château de Brugnac et ses dépendances appartenaient à la famille Moyne ou Le Moyne; elle les tenait probablement des Le Berthon par héritage. On trouve, en effet, dans un acte du 28 octobre 1689, que Jean Le Moyne, écuyer, sieur de Chauclou, lieutenant général civil et criminel au siége royal de Castelmoron en Albret, y habitant, était fils de dame Thérèse Le Berthon, dame de Chauclou, veuve de feu Raymond Le Moyne, sieur de Chauclou. Le 10 septembre 1697, Marguerite Le Moyne, demoiselle de Chauclou, afferma sa maison de Brugnac pour trois ans, moyennant 2,000 livres par an, au sieur Jacques Ramet, marchand, habitant du bourg de Pujols. En 1700, Jean Le Moyne, écuyer, seigneur de Chauclou et de Brugnac, conseiller du roi, lieutenant criminel au siége présidial de Saintes, y demeurant, afferme au même personnage le même domaine, pour cinq ans, moyennant 2,100 livres par an. Il était déjà seigneur de Brugnac le 26 septembre 1699, ainsi qu'on le voit par une plainte qu'il adresse au Parlement contre les riverains de la Gamage, qui laissaient sans le recurer le ruisseau qui devait alimenter ses moulins de La Royret et de La Liouze [1], tous deux situés près du château de Brugnac. Le 4 octobre 1706, il habitait Brugnac; il donna à fief nouveau à Jean Blanquet, meunier, les deux moulins de Brugnac, l'un à vent, l'autre à eau : le moulin à eau, situé sur la Gamage qu'on appelait aussi *Ruisseau-Vieux;* l'autre, sur le plateau, au devoir de 6 deniers d'exporle, à chaque muance de seigneurs et tenanciers, et pour trente-deux boisseaux de méture, mesure de Rauzan, et une paire de chapons de rente annuelle et perpétuelle. Lors de la Révolution, un descendant de ce Blanquet garda les moulins pour lui. M. le baron Du Roy de Brugnac les racheta vers 1820. Longtemps avant il aurait pu les reprendre, parce que le fermier avait cessé pendant plusieurs années de payer la ferme lorsqu'il la devait; mais M. Du Roy, « craignant que dans le » pays on ne prît cette résolution pour une réaction politique, dans la crainte aussi de réveiller les » préventions du peuple contre la noblesse, il préféra les racheter lorsque les fermiers, qui s'y » ruinaient peu à peu, voudraient les vendre. » C'est ce qui arriva en 1820.

Jean Le Moyne était encore seigneur de Brugnac le 18 mai 1717, ainsi qu'on le voit par un contrat de ferme. Sa fille Marie-Anne Le Moyne, dame de Brugnac, et messire Joseph Du Roy, son mari, conseiller du roi en ses conseils et président de la Cour des Aydes et finances de Guienne, firent, le 15 juillet 1740, l'inventaire de tout ce qui se trouvait dans le château.

Le domaine de Brugnac était alors composé de 260 journaux 10 lattes 10 escas; mais il n'y avait en fonds nobles que 130 journaux 5 lattes [2].

Il y avait trois métairies et trois borderies, savoir : les métairies de Broüe, de Pétrus et d'Ortique, et les borderies de Broüe, d'Andolle et de Brugnac; un moulin à eau et un moulin à vent, arrentés à trente-deux boisseaux de blé par an et une paire de chapons; un dîmon appelé le *dîmon d'Archambaud,* dans Pujols et Mouliets, affermé 15 écus par an. De plus, le seigneur de Brugnac levait la dîme de *onze-un* sur tous les fruits à prendre depuis le chemin qui conduit de Ruch à Saint-Pey, prenant depuis Pourjac jusqu'à la pièce de Boucherie et jusques à Hortiq (Ortique?), faisant le tour par le ruisseau.

Il y avait plusieurs fiefs attachés à ladite maison et qui lui devaient des rentes, dans les

[1] Le nom de ces deux moulins s'est légèrement modifié depuis cette époque. — [2] Dans un arpentement commencé le 15 mars et fini le 10 avril 1791, fait par le sieur Ducarpe, qui reçut 100 livres pour ses peines et nourriture, on trouve que le domaine se composait alors de 248 journaux 3 lattes 18 escas.

paroisses de Bossugan, Ruch, Saint-Pey de Castets, Pujols, Sainte-Florence, Mérignas, Saint-Vincens de Pertignas, Rauzan, Doulezon, Sainte-Radegonde, Romagne, Jugazan, Sauveterre et autres paroisses.

Indépendamment des métairies, borderies et des prés qui y étaient attachés, le seigneur de Brugnac pouvait affermer environ 12 journaux de prés. Toutes les métairies et borderies avaient un capital de bétail; elles étaient toutes à moitié des fruits et de profit sur le bétail. Les métayers et bordiers payaient la taille ou donnaient un préciput au maître pour la payer.

On pouvait recueillir bon an mal an, y compris la dîme, de trente-cinq à quarante tonneaux de vin (la majeure partie du vin était à moitié), et environ de cent à cent vingt boisseaux de blé de toute espèce, indépendamment des rentes en blé, qui pouvaient aller de quarante à quarante-deux boisseaux, sans y comprendre celle des moulins, et quelques boisseaux d'avoine. Il y avait un pressoir à huile qui était à la métairie de la Broüe.

Le 17 mai 1779, Marie-Anne Le Moyne de Chauclou, veuve depuis quelque temps, habitait son hôtel, rue du Temple, paroisse Saint-Christoly, à Bordeaux. Elle afferma aux sieurs Jean Grenouilleau et Jean Expert, pour neuf ans, sa maison de Brugnac, avec toutes ses appartenances et dépendances détaillées plus haut, pour le prix de 6,500 livres par an, plus les rentes dues aux divers seigneurs, qui étaient : 1° une barrique de vin, fût et lie, par an, à la maison de Monleau; 2° un boisseau de froment au château de Rigaud; 3° un boisseau de froment au château de Pujols, avec quelques sous de rente; 4° deux boisseaux de froment à l'évêque de Bazas, auquel on faisait hommage d'une lance de fer doré [1]; 5° plus, douze oies grasses par an, vers les Rois, rendues où se trouvera la dame de Brugnac. Dans l'inventaire fait à l'occasion de ce bail, on voit que tout était fort usé, hors d'état de servir, et que le château n'était plus habitable pour les seigneurs.

Les Du Roy, qui étaient aussi seigneurs du château de Suduirant à Sauternes, gardèrent le château de Brugnac pendant la Révolution. En 1820, M. Joseph Du Roy, écuyer, en était propriétaire. Son fils Charles-Joseph Du Roy, aussi écuyer, a vendu, il y a trois ou quatre ans, le château et le domaine qui y est attaché à M. Lodoïs Dauzac de La Martinie.

Dans le dénombrement de 1789, on trouve que le château était « composé d'une basse-cour » renfermée de murailles garnies de défenses et de canonnières, et une grosse tour carrée, dedans » laquelle on entrait de la maison par un pont. » Cette description peut encore convenir à cette maison noble. Cependant, depuis peu d'années, les murailles garnies de défenses et canonnières ont disparu en partie, et l'on ne peut les regretter, tant l'habitation et le château lui-même ont gagné à cette suppression.

Ce château est situé sur la pointe d'un promontoire triangulaire (Planche CXXI, n° 1) se reliant aux coteaux qui bordent la vallée de la Gamage, gros ruisseau que nous avons déjà rencontré à Blazimont. La côte sur laquelle il est bâti descend en pente assez rapide, vers le nord-ouest, jusqu'aux prairies qui bordent le ruisseau, et vers le sud, où se trouve un petit vallon très profond et en forme de cirque. De ces deux côtés, la forteresse était donc protégée par des pentes naturelles; mais ailleurs on ne trouve nulle trace de fossés. Seules, les murailles mentionnées plus haut la défendaient. On entrait dans la basse-cour par une porte *(A)*, près d'une

[1] Dans un dénombrement de 1789, on trouve que le seigneur de Brugnac devait à l'évêque de Bazas deux boisseaux froment; au château de Pujols, un boisseau et demi; à celui de Rigaud, un boisseau deux picotins; à celui de Monleau, quatre picotins.

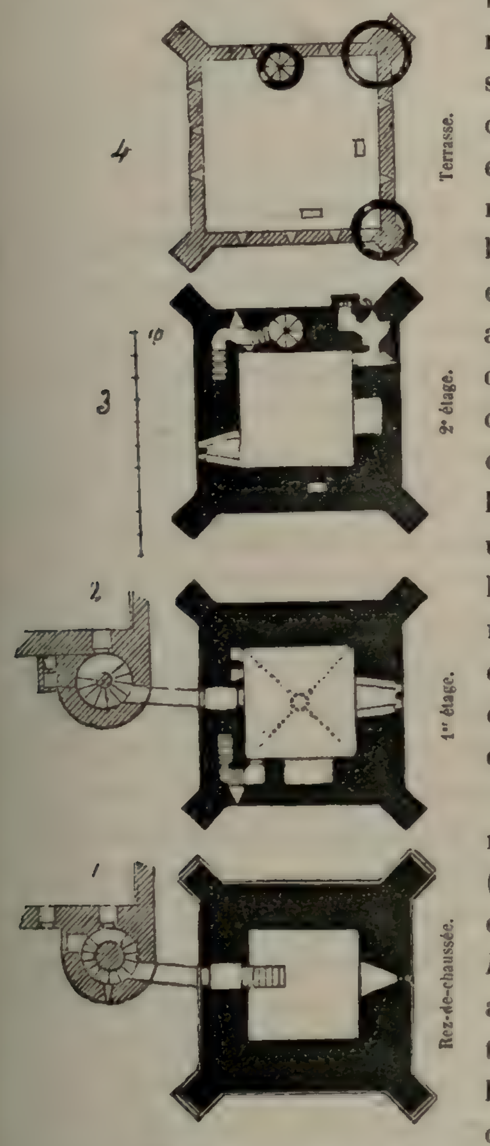
espèce de bastion semi-circulaire, percé d'embrasures pour armes à feu; il est probable que cette porte était précédée de défenses qui ont été détruites il y a déjà longtemps. La porte *A* et les murs qui l'environnaient ont été démolis eux-mêmes il y a peu d'années. Les murs qui bordent le coteau n'existent plus qu'au sud-est; leur sommet était couronné par un chemin de ronde, dont le parapet était garni d'embrasures pour armes à feu. Il ne reste donc plus à étudier que la tour carrée et l'habitation *B,* menacée elle-même de disparaître dans peu d'années.

Cette habitation, qui a été construite comme les murs d'enceinte, dans les dernières années du XVe siècle, n'offre qu'un mince intérêt. Remplace-t-elle une construction plus ancienne? C'est bien difficile à savoir dans l'état actuel des choses. L'escalier renfermé dans la tour semi-circulaire servait autrefois d'entrée à l'habitation, et, par les étages supérieurs, à la tour carrée, dont elle est éloignée de 2 mètres, au moyen de ponts en bois (Planche CXX). Le linteau de la porte extérieure de cet escalier, murée maintenant, est couvert de moulures flamboyantes recouvrant un écusson en losange; ce sont probablement les armes des Dandaux, qui, à cette époque, possédaient le château de Brugnac. Au sommet de l'escalier, un moucharabys, orné aussi de moulures flamboyantes, s'avance au dessus de la porte. Dans le cas où un assaillant serait parvenu à franchir cette porte, on avait ménagé des embrasures de mousquet dans le noyau de l'escalier et entre les marches. Ce genre de défense était très usité dans les constructions de cette époque.

Le château, bâti au commencement du XIVe siècle et très probablement par Jordan de Puch, se composait uniquement, je crois, de la tour carrée, précédée peut-être d'une autre petite tour renfermant un escalier, si du moins les corbeaux en pierre qui soutiennent les ponts sont anciens. Dans l'état actuel des choses, il est impossible de résoudre ce problème : des fouilles seules pourraient faire connaître la vérité. La tour, qui autrefois était complètement isolée, se compose de trois salles voûtées superposées, et d'une terrasse entourée de parapets crénelés, dont deux angles sont surmontés d'échauguettes rondes (voir la coupe, Planche CXXI, n° 2). Quatre contre-forts diagonaux empâtent les angles. La tour n'est pas toute d'une venue; mais elle se rétrécit, à 7 mètres du sol, de 10 centimètres environ sur chaque face. Une roche dure, qui affleure actuellement le sol, lui sert de fondations naturelles. Ses murs ont 2 mètres d'épaisseur. Cette tour, à la base de laquelle on arrive de plain-pied, était sans doute autrefois enveloppée d'un fossé ou plutôt d'un vallum, dont le sommet devait être au moins à la hauteur du seuil de la porte du rez-de-chaussée, et de là, un escalier droit en bois conduisait à la porte du premier étage.

La porte du rez-de-chaussée s'ouvre à $1^{m}80$ au dessus du sol extérieur; on y arrive depuis l'escalier par un pont. C'est une ouverture haute de 2 mètres, et recouverte par une arcade ogivale extradossée, dont les claveaux ont $0^{m}65$ de longueur. Le vantail, muni d'énormes verroux, était renforcé par une barre à bascule. Pour faciliter l'entrée de cette salle, dont le sol est bien plus bas que le seuil de la porte, on a établi, à partir de ce seuil, un escalier droit composé de six marches, en face duquel s'ouvre à une grande hauteur une petite fenêtre subtrilobée, très évasée à l'intérieur, et renfermée, à l'extérieur, dans un encadrement rectangulaire. Malgré sa petite dimension, elle répand dans cette salle une lumière suffisante pour permettre de bien voir, au sommet des parois opposées aux ouvertures, une corniche des plus simples, sur laquelle s'appuient les sommiers d'une voûte en plein-cintre. Cette salle isolée et qu'on appelle la *Prison,* mais qui n'avait certainement pas été destinée primitivement à cet usage, puisque la porte se ferme en dedans, n'avait aucune communication avec le premier étage, dans lequel on ne pouvait arriver qu'en revenant dans la tour de l'escalier.

Une porte de même forme que celle du rez-de-chaussée, s'ouvrant au bout d'un pont en bois qui s'appuie sur deux corbeaux formés de deux assises en encorbellement, donne entrée dans le premier étage, éclairé par une fenêtre géminée à baies ogivales, dont l'embrasure, recouverte d'une voûte en cintre bombé, est garnie de deux bancs entre lesquels on a réservé un évier.

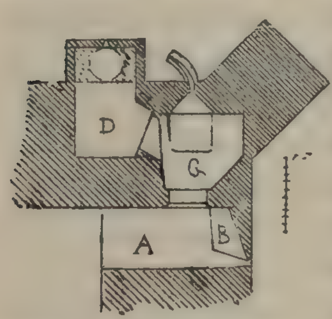


L'extérieur de la fenêtre est à linteau droit, recouvert d'une moulure saillante retombant, de chaque côté, sur une tête sculptée servant de console. Une de ces têtes n'a pas de caractère particulier; mais l'autre, quoique largement dessinée, est fort laide; elle tire la langue, et son nez épaté la fait ressembler à une face de nègre. La cheminée, enfoncée dans la paroi du sud-est, ne fait pas de saillie dans la chambre; elle est recouverte d'un linteau droit formé de sept claveaux appareillés en crossettes. Comme la cheminée est fort large et devait laisser passer beaucoup de vent lorsqu'il n'y avait pas de feu, on avait taillé des feuillures dans le linteau et le chambranle pour établir une fermeture à double vantail, dont les gonds existent encore. A gauche, et à côté de la porte, est une armoire carrée à deux compartiments. En outre de l'abondante lumière que répandait la fenêtre, cette salle en recevait encore un peu par une petite ouverture quadrilobée, ouverte près de la voûte, au dessus de la porte, et en face d'une ouverture en meurtrière éclairant le milieu de l'escalier que nous prendrons pour monter au second étage.

Cette salle est recouverte d'une voûte d'arêtes dont les nervures, simplement épannelées, partent d'une clef circulaire (Planche CXXI, n° 3) renfermant un trilobe, au centre duquel est sculpté un écusson aux armes des de Puch, qui portent : *Fascé d'or et de gueules de six pièces*. Ces nervures retombent, aux quatre angles, sur des culs-de-lampe représentant des têtes humaines : celle du nord, est une face humaine barbue et entourée de longs cheveux; celle du sud, une tête qui tire la langue et coiffée d'un voile; le n° 4 de la Planche CXXI donne celle de l'est, et le n° 5 celle de l'ouest. Ces deux dernières sont admirablement sculptées : une d'elles rappelle les beaux mascarons qu'on voit dans les chapelles qui entourent le chœur de la cathédrale de Bordeaux. La porte de l'escalier qui monte au second étage, est, à côté de la cheminée, dans l'angle sud. A peine franchie, il faut tourner brusquement à droite pour prendre l'escalier droit, composé de trente-deux marches, percé dans l'épaisseur du mur sud-ouest. Arrivé au sommet, il faut également tourner à droite pour trouver la porte d'entrée du second étage. Le palier inférieur est éclairé par une petite meurtrière (Planche CXXI, n° 6); le milieu de l'escalier, par une très petite fenêtre signalée plus haut, et le palier supérieur, par une autre petite meurtrière (voir la coupe, Planche CXXI, n° 2). Le couloir de l'escalier est voûté en cintre surbaissé, et les paliers en vis de Saint-Gilles.

Le second étage est recouvert d'une voûte ogivale en berceau. Il est éclairé par une belle

fenêtre à meneaux cruciformes (Planche CXXI, n° 7), dont l'embrasure, garnie de bancs, est recouverte d'une voûte en arc bombé. L'appui et le linteau sont formés chacun d'une seule pierre. Le linteau est surmonté d'une moulure horizontale formant larmier, et retombant verticalement, à droite et à gauche, à côté de la fenêtre, sur une tête formant cul-de-lampe. Une d'elles est coiffée d'une couronne, et l'autre d'une mître : un roi et un évêque. Deux tiges de fer, longues de 25 à 30 centimètres, munies à leur extrémité d'un gros anneau de fer mobile, sont enfoncées dans le mur extérieur, à 60 ou 70 centimètres de la fenêtre, à la hauteur du meneau horizontal. Elles ont dû servir à établir un rideau. Au milieu de la paroi qui fait face à la fenêtre est une cheminée semblable à celle du premier étage, et tout l'angle nord est occupé par des latrines disposées d'une façon extrêmement ingénieuse. L'antichambre *A*, en communication avec la salle et fermée par une porte, est éclairée par une très petite fenêtre garnie d'un banc *B*, où pouvait s'asseoir le valet qui, pendant la nuit, accompagnait le seigneur aux privés ([1]). *C* est un urinoir muni d'une large dalle et d'une gargouille en forme d'évier, d'une armoire et d'une étagère. Il est voûté en plein-cintre et séparé de l'antichambre par une porte. *D* est le dernier réduit dans lequel on pouvait aussi s'enfermer; il est muni d'un siége sur encorbellement, ne différant en rien d'ailleurs des autres cabinets destinés au même usage. Une disposition analogue, mais moins commode, se retrouve au château de Coucy ([2]).



Pour arriver sur la terrasse, on trouve, au sommet de l'escalier droit et sans entrer dans le second étage, un escalier à vis, couvert par un lanternon. Cette terrasse paraît avoir été refaite vers la fin du XVe siècle ou le commencement du suivant, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le style du lanternon et des échauguettes, par la forme des embrasures pour armes à feu percées dans ces échauguettes, et dans les merlons des créneaux. Le sol de la terrasse, fait avec de larges dalles, n'est pas uni, mais formé de deux sillons, à l'extrémité desquels sont établies des gargouilles pour l'écoulement des eaux pluviales. On a conservé à cet étage deux consoles d'un ancien moucharabys placé au dessus des portes des étages inférieurs.

Le plan de mon ouvrage ne me permet pas de donner, à une grande échelle, des plans et des élévations de l'ensemble et des détails de cette tour, bâtie au commencement du XIVe siècle par Jordan de Puch. Je n'ai vu nulle part une construction militaire aussi soignée sous tous les rapports. Les moulures et les sculptures sont admirablement dessinées, les linteaux des cheminées et les arcs des portes supérieurement appareillés, les matériaux magnifiques; enfin, la tour, en certains endroits, paraît neuve, tant la pierre est bien conservée. La vallée qu'elle domine est ravissante, et si l'on se place au sud du château, dans un garenne plantée de vieux chênes rabougris, on jouit d'une des vues les plus belles et les plus étendues du pays.

([1]) « La nuit, il était d'usage de se faire accompagner, lorsqu'on se rendait au cabinet, par un serviteur tenant un flambeau. » (*Dictionn. d'Archit.*, par Viollet-Le-Duc, t. VI, p. 164, au mot *latrines*.) — ([2]) *Idem, idem*, p. 165.

CASTELNAU-DE-MESMES

A Saint-Michel de Castelnau, canton de Captieux, arrondissement de Bazas.

Nous avons fait connaître une lettre qu'Édouard Ier, roi d'Angleterre, écrivait le 20 août 1294 Arnaud de Blanquefort [1]. Une lettre semblable était adressée à plusieurs autres seigneurs de Gascogne, parmi lesquels on trouve un *Bertrand de Mames* [2]. C'est jusqu'à présent le plus ancien seigneur connu du château de Castelnau-de-Mesmes; car le nom des seigneurs de cette terre, convoqués par Henri III le 12 novembre 1242, n'est pas connu [3]. Cent vingt-sept ans après, le 16 janvier 1421, Rymer [4] nous fournit encore le nom d'un seigneur de cette localité : c'était un membre de la puissante famille de La Mote, appelé Jean, parent ou allié des sires d'Albret, qui venaient de faire la paix avec le roi d'Angleterre. Les La Mote possédaient probablement depuis quelque temps la seigneurie de Castelnau, qu'ils gardèrent pendant fort longtemps. Ils étaient aussi seigneurs de Noaillan, ainsi que le prouve un acte de vente de rentes et d'un sol de maison, sis et dues à Noaillan, faite, le 15 novembre 1473, par les chanoines d'Uzeste en faveur de noble et puissant seigneur et baron Jean de La Mote, damoiseau, seigneur de Castelnau-de-Mesmes et de Noaillan [5]. En 1567, François de La Mote est qualifié seigneur des mêmes localités. Il était fils de François, fils lui-même d'Alain de La Mote, qui avait eu pour père Jean, ainsi que le prouve un procès qu'eurent les seigneurs de Castelnau-de-Mesmes avec ceux de Bonnegarde. Vers 1560, Gaston de Béarn, seigneur de Bonnegarde, ne pouvant se faire rembourser les sommes que lui devait François de La Mote, fils d'Alain, voulut se saisir du château de Castelnau; mais ceux qui étaient dedans ayant refusé de lui en ouvrir les portes, il les fit défoncer. Le procès ne se termina que longtemps après, en faveur de dame Marie de Ballaguier, douairière de La Mote, agissant comme mère (elle était veuve de François, fils d'Alain), et administratrice de la personne et des biens de François de La Mote, écuyer, son fils.

Pendant que Marie de Ballaguier était dame de Castelnau, le château fut pris à plusieurs reprises par les protestants. Voici comment d'Aubigné raconte, dans ses *Mémoires,* ces diverses prises : « Ayant pris (à la tête de la garnison de Casteljaloux) par escalade [6] Castelnau-de-Maumes, » voisin de Bordeaux [7], la dame du lieu, qui s'était immiscée dans les bonnes graces et dans le » lit de Lavardin, fit désavouer sans peine les chefs de cette entreprise et en ordonner la réparation, » malgré toutes les remontrances des sieurs de Meru et de La Noue, qui s'y opposaient au nom de » tout le parti réformé.

» Ceux de Casteljaloux s'opiniâtrant toutefois à vouloir garder cette place, et la dame de » Castelnau, par ses sollicitations, ayant fait avancer M. de Villars pour l'assiéger avec quatorze » pièces de canon, sur la promesse du roi de Navarre de n'y envoyer aucun secours, je m'y jetai » comme ce général en faisait les approches, avec cinquante soldats et près de deux cents arque- » busiers à cheval; ce qui fit une telle montre, que M. de Villars, croyant que ce fût un secours

[1] *Supra*, p. 44. — [2] Rymer, t. I, pars. II, p. 806; Londini. — [3] Champollion-Figeac, *Collections de documents, etc.*, t. I. — [4] Rymer, t. IV, pars. III. p. 197, 3e édit. — [5] Archives du château de Suduiraut, à Sauternes. Ces archives ont été analysées avec soin par M. Virac, qui m'a prêté son travail. De mon côté, j'ai étudié ces mêmes archives à Suduiraut, afin de compléter des notes que M. Virac n'avait pas eu le temps de prendre. — [6] Dans son *Histoire universelle,* il dit : *par intelligence,* ce qui met quelques doutes sur la véracité de ce qu'il va raconter. — [7] Voisin de 80 kilomètres environ !

» contre la promesse faite de n'y point envoyer, battit aux champs et se retira vers Manciet.

» Cette entreprise ainsi avortée, Lavardin essaya de corrompre quelques soldats de Casteljaloux » demeurés en garnison audit Castelnau, en leur faisant entendre qu'étant leur colonel, on ne » pourrait les taxer de trahison s'ils déféroient à ses ordres, qui étoient de prêter la main à » La Salle-du-Chiron (Ciron), papiste, pour surprendre la place. Ces soldats me référèrent le tout ; » et les ayant instruits de ce qu'ils avoient à faire, je fis mine de mener ma garnison à la guerre (1) ; » et estant rentré de nuit avec elle, je reçus les papistes à bons coups d'arquebuses. Il en demeura » quarante-six sur la place, et je fus blessé dans cette occasion. Le roi de Navarre fut si piqué de » cette affaire, qu'il envoya le seigneur du lieu à Casteljaloux avec menace de faire assiéger ceux » des leurs qui étoient à Castelnau, avec quatre canons ; à quoi on répondit : « Que qui en avoit » méprisé quatorze, n'en craindroit pas quatre (2). »

D'Aubigné se vante peut-être un peu dans cette occasion ; car, dans une enquête faite le 19 juillet 1594 par Hiérosme de Chalup, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel en la sénéchaussée de Bazadais et Cour présidiale d'icelle, commissaire député par le roi, à la requête de dame Marie de Ballaguier, dame douairière des terres et seigneuries de Castelnau, de Lerm, en la sénéchaussée du Bazadais et de Noaillan en Bordelais, veuve de feu François de La Mote, vivant seigneur desdites terres, pour justifier la perte des titres de la terre de Noaillan et de Castelnau-de-Mesmes lors de la prise de ce dernier château, on ne voit pas paraître le nom de d'Aubigné. Les témoins de l'enquête furent choisis parmi les personnes les plus âgées de Saint-Michel de Castelnau et des paroisses environnantes ; on y voit aussi comparaître maître Jean Delucbernet, notaire royal, qui, en cette qualité, devait parfaitement connaître les archives du château. Il y a vingt ans environ, déposent-ils, par conséquent vers 1574, que le château de Castelnau-de-Mesmes fut surpris par feus les capitaines Castaing et Cot, tous deux habitant Bazas, qui s'introduisirent par un petit arceau en pierre qui donne entrée à un ruisseau traversant tout le château d'un bout à l'autre ; qu'ils pillèrent le château, et qu'ils détruisirent la plupart des titres et des papiers qui y étaient. Peu de temps après, la dame du lieu, ayant des intelligences dans la place, trouva moyen de s'y introduire avec quelques-uns des siens et en chassa Castaing. Mais trois ans après, vers 1577 par conséquent, elle en fut de nouveau chassée « par le capitaine » Castaing de Casteljaloux, accompagné de certains soldats qui estoient tous de la nouvelle opinion, » lesquels déguizés en femmes et feignant porter du fruit à ladite dame, surprindrent ledit château, » auquel temps, dont peut avoir dix-sept ans ou environ, tous les meubles qui estoient restés lors » de la première prinse dans ledit château, ensemble les titres et documents (3), furent par ledit » Castaing de Casteljaloux et ses complices emportés, en sorte qu'il n'y demeura rien que les » murailles, tellement qu'en ce temps se perdirent tous les terriers, lettres et documents, tant du » château que d'autres maisons pocédées par ladite dame, parce que tous ceux qu'elle avoit pu » conserver à la première prinse, elle les avoit retirés entièrement dans ledit château. »

La dame de Castelnau fut elle-même chassée brutalement. Au moment où elle montait en carrosse pour se rendre dans la maison de Beaupuy, à Ruffiac, le sieur de cette maison, le capitaine Casse de Casteljaloux, qui était avec elle, se disposant, avec l'aide d'un des serviteurs de la maîtresse du château, à jeter dans le carrosse « un grand sac à mettre bled remply de papiers » d'icelle dame, lesquels néanmoins ayant été aperceus par un nommé le capitaine Beteille, complice

(1) Il partit à la vue de paysans qui dépiquaient du seigle en face du château. — (2) *Mémoires* de Daubigné, p. 487, édition Buchon. — (3) Les papiers étaient renfermés dans un coffre placé dans la chambre qui est au-dessus du portail.

» dudit Castaing, y accourut et furent lesdits papiers par lui arretez et baillez à un sergent nommé » Gans, autre complice dudit Castaing, de sorte que ladite produisante fut contraincte de se retirer » sans emporter lesdits papiers. » Quelques autres témoins déclarent qu'ils en virent une grande quantité « dans le bourg de Castelnau, qui avoient été rompus et dessirés par lesdits preneurs; » que même, pendant qu'on les brûlait, des habitants du bourg proposèrent à un soldat nommé Jean Jolly, de Casteljaloux, de les leur livrer pour 2 écus, ce à quoi il ne voulut pas consentir.

Le capitaine Castaing, nous apprend la même enquête, resta dans le château jusqu'en 1592, et en fut chassé par le maréchal de Matignon, lieutenant général du roi en Guienne, qui assiégea Castelnau et le prit de vive force. Il y mit une garnison, qui y resta longtemps, enleva les meubles et les titres qui restaient, et n'y laissa que les murs.

L'enquête nous apprend encore, que de tout temps les seigneurs de Castelnau prenaient le titre de premiers barons du Bazadais; c'est ce qu'affirme, entre autres, un témoin qui dépose l'avoir entendu dire à son grand-père, mort il y a trente ans, à l'âge de cent ans, et à son père, mort il y a dix-huit ans, âgé de quatre-vingt-dix ans. Un autre déposant rappelle le procès qui eut lieu autrefois (1555) entre feu François de La Mote, seigneur de Noaillan et de Castelnau, et feu Pierre de Lansac, seigneur de Roquetaillade. La déposition de Delucbernet, notaire, ajoutée à celle de plusieurs autres témoins, nous édifie sur les droits de péage perçus par les seigneurs de Castelnau; sur les diverses seigneuries et rentes qu'ils possédaient, et sur les devoirs qu'ils devaient rendre eux-mêmes à diverses personnes. Ainsi, les quatre paroisses de Saint-Michel de Castelnau, Lartigue, Giscos et Lerm, avaient leur dîme inféodée au château de Castelnau et à la seigneurie de Lerm, dont les seigneurs de Castelnau avaient la jouissance en faisant hommage à l'évêque de Bazas d'un fer de lance doré pour la dîme de Lerm [1]. Ils devaient une bague d'or pour celle de Saint-Michel et de Lartigue son annexe, une autre bague d'or pour celle de Giscos. Toutes ces exporles se devaient à muance de seigneur. Il y avait aussi plusieurs autres dîmes, qui étaient dues au prieur de Beaulac et à l'abbé de Fontguillem. Me Delucbernet dépose « qu'il a vu » dans le château la *table du tribut,* autrement appelé le *péage,* de ce que anciennement les » marchands et autres qui passaient par les terres dudit Castelnau avaient accoutumé de payer des » marchandises qui sont achetées dans icelles, sauf et reservé les habitans qui ne sont point tenus » d'en payer, lequel tribut se lève encore à présent par lui qui dépose, et en qualité de fermier. » Scavoir est :

» 1° Pour chacune charrette de bled, froment, sègle, milhet, fèves, pois et advoyne.	6 den. tourn.
» 2° Plus, pour chacun bœuf, vache et chacun cuir..........	3 —
» 3° Plus, pour chacune douzaine de moutons, brebis, chèvres, chevraux..........	1 sol.
» 4° Plus, pour chacune teste de pourceaux..........	4 den. tourn.
» 5° Plus, pour chacune charrette de liége, merrain, pastel, poissons, plume.......	5 sols.
» 6° Plus, pour chacune charge de bled, de cheval ou d'asne, pour chacun.........	6 den. tourn.
» 7° Pour charge de cheval ou d'asne, de verre..........	2 verres.
» 8° Plus, pour charge d'un homme portant sur le col..........	1 —
» 9° Item, pour chaque charrette de bœuf portant vaisselle, se paye..........	1 pièce des plus belles.
» 10° Item, pour charge de cheval ou d'asne, de vaisselle de terre, se paye........	1 —
» 11° Plus, pour chacune livre de cire, metal, estain..........	1 Jacques.

[1] Ils ne possédaient la seigneurie de Lerm que depuis environ vingt-six ans, époque où elle fut achetée par feu François de La Mote, qui mourut trois ans après. Le château de Lerm se composait d'une simple tour entourée de fossés dont il restait des traces près de l'église en 1660.

» 12° Et pour charge de charrette de cheval ou d'asne et homme portant marchan-
» dises, tant de draps que autres marchandises, même pour chaque charroi
» et chacune charge.. 6 den. tourn.
» et autant en paye chaque homme qui porte sur son col.

» 13° Plus, pour chacune teste de mulle ou mullets........................ 3 —

» 14° Plus se paye, pour chacun quintal de fer ou plomb.................. 1 sol.

» 15° Plus se paye, pour quintal d'espicerie, saffran et confitures.......... 5 —

» 16° Pour chacune charrette de *table* ou de resine......................... 5 —

» 17° Item, pour chacune charge de cheval, d'asne ou d'homme, portant du fer en
» besongne.. 6 den. tourn.

» 18° Homme à pied portant du fruit.. 6 —

» 19° Plus sont tenus, chacun marchand de miel qui fait achapt en la terre pour faire
» des *combres,* avant commencer de mesurer, aller au château et illec porter
» la mesure pour la comparer et égaler avec celle du château, pour illec rendre
» droiturière, et chacun desdits marchands est tenu bailler et payer........ 1 livre de cire.

» 20° Aussi sont tenus chacun marchand qui fait des *combres* dans ladite terre, pour
» chaque *bouyet*.. 3 sols.

» 21° Plus sont accoutumés payer, les marchands qui déployent lesdites marchandises
» en ladite juridiction en jour de foire, ez lieux où lesdites foires se tiennent,
» sans comprendre le péage, chacun marchand........................ 5 sols. »

Dans un acte du 15 août 1613, François de La Mote est qualifié chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur des villes de Marmande et Monségur, seigneur baron de Castelnau-de-Mesmes, Lerm en Bazadais, baron de Noaillan en Bordelais, et autres places. Il eut pour fille et héritière Guyonne de La Mote, qui se maria quatre fois : 1° avec le marquis de Vaillac; 2° avec le sieur de Villefranche; 3° avec Gaston de Foix, marquis de Rabat; et enfin, en dernier lieu, avec le sieur d'Espagnet. Pendant la vie de son troisième mari, le château de Castelnau-de-Mesmes fut assiégé et pris par les frondeurs. En 1652, « le château de » Castelnau, qui était du parti du roi, incommodait ceux de Bazas tenant pour les princes..... Le » capitaine Laserre, étant dans Casteljaloux avec sa compagnie, avait mis une partie de ses gens » dans Castelnau. Il y voulut aller pour savoir lui-même ce qui se passait; mais il fut pris » prisonnier, pour la seconde fois, de Balthazar... Ensuite de cela, Balthazar alla lui-même au siège » de Castelnau, considérant que la prise de cette place lui étoit très avantageuse et qu'elle » rafermiroit ceux de Bazas dans le parti des princes. Le régiment de Théobon et celui de cavalerie » de Balthazar : le premier commandé par Montgoural, lieutenant colonel, et l'autre par Faget, » capitaine et major, firent les approches. Ces officiers emportèrent d'abord les dehors; mais dans » les nouvelles attaques, ils disputoient l'honneur du commandement. Ce différent qui s'alloit vider » par le sang, fut vidé par l'arrivée de Balthazar, qui, reprenant à soi le commandement, leur ôta » tout sujet de contention et les obligea de tourner leur animosité à la ruine des assiégés. Son » arrivée alluma le courage des siens, et sa valeur parut d'une sage conduite; car voyant que » l'endroit où le canon avoit été mis en batterie n'étoit pas propre pour faire une brèche suffisante, » il en fit dresser deux autres : l'une vers la courtine, du côté du soleil levant, et l'autre à celle du » midi, pour abattre la galerie qui du haut de la tour carrée incommodoit la tranchée; il pressa » les attaques avec tant de vigueur et d'opiniâtreté, que, dans quatre jours, il se rendit maître de » la place. Les conditions furent que les meubles qui appartenoient au duc d'Épernon, au » seigneur du lieu et à quelques particuliers de Bazas, seroient rendus. Balthazar, sans entrer

» dans la place, y laissa Saint-Micault pour exécuter ses ordres ([1]). » Il partit ensuite pour Casteljaloux.

Cependant ses ordres ne furent pas exécutés, si l'on en croit une enquête faite, le 25 avril 1660, devant Me de Cuissotte, seigneur de Visancour, Bierge, Plinot et autres lieux, conseiller du roi en son grand conseil et commissaire député, à la requête et diligence de Gaston de Foix, chevalier, marquis de Rabat, et de dame Guyonne de La Mote de Castelnau, son épouse, à l'encontre de monseigneur Samuel Martineau, évêque de Bazas, entre autres choses au sujet de l'enlèvement des titres et papiers du château de Castelnau. Les témoins assignés à cet effet, entre autres Jean Majault, procureur au présidial de Bazas et y demeurant, déclarent que les sieur et dame de Rabat faisaient leur demeure dans le château de Castelnau, où demeurait aussi feu sieur de Castelnau, père de ladite dame; que « sur la fin de l'année 1652, il (le château) fut assiégé par les sieurs de » Marchin et Balthazar, généraux de l'armée de M. le prince de Condé, lesquels firent battre le » château de deux pièces de canon, ce qui obligea ceux qui étoient dedans de capituler et se » rendre à des conditions assez avantageuses, lesquelles ne furent nullement observées, et vit, lui » (Jean Majault) qui dépose, le sieur de Saint-Micho, quy avoit esté mis pour commander dans ledit » château, forcer luy-même et ouvrir avec un marteau et ciseau de fer les coffres qui estoient » dedans ledit château, dans l'un desquels se souvient avoir veu du linge et quelques liasses de » papier, ne sachant ce qui en fut fait, et sait que le sieur de Saint-Micho, avec sa garnison, » demeura six mois et d'avantage en possession dudit chasteau. » D'autres témoins disent que le château fut pris après avoir été battu de deux canons pendant deux jours, puis pillé; qu'ils virent brûler les titres et les papiers; qu'on prenait les draps et les nappes pour faire des sacs et emporter le blé et tout ce qui se trouvait dans le château, et que, pendant plusieurs jours, on vit passer dans le bourg de Lerm des charrettes chargées du produit de ce pillage.

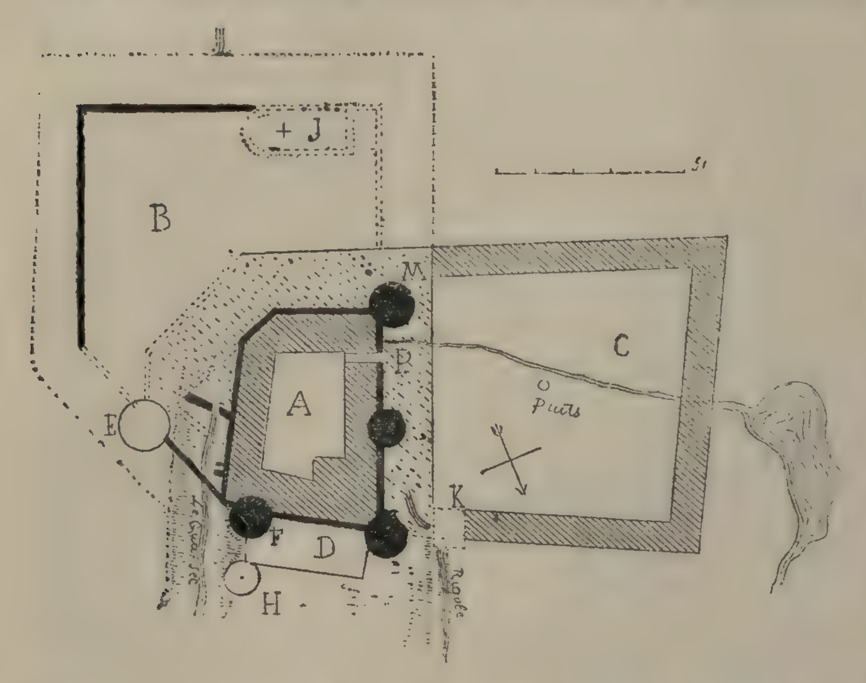
En 1686, Jean d'Espagnet, conseiller du roi et premier président au Parlement de Bordeaux, était marquis de Castelnau-de-Mesmes. A cette époque eut lieu la division des seigneuries de Castelnau et de Noaillan, et les archives du château de Suduiraut sont muettes sur le premier de ces deux châteaux, qui dut passer, en vertu des dispositions testamentaires de la dame de La Mote, dans la famille de messire Gaston de Bouzet, marquis de Poudenas; car, dans l'état des juridictions de la sénéchaussée de Bazas en 1760, on trouve que M. de Poudenas était seigneur haut justicier de Castelnau-de-Mesmes.

Ce château, qui depuis la Révolution a passé par plusieurs mains, a été transformé en forge dont le fourneau est établi dans une des tours. A la manière dont il est traité par les propriétaires actuels, on doit considérer sa ruine comme très prochaine.

Ce château (Planche CXXII), malheureusement très défiguré, d'abord par des restaurations et additions considérables faites au XVIIe siècle et par une forge établie depuis peu, offre un plan d'un véritable intérêt. Il se compose de trois parties bien distinctes : 1° le château proprement dit *(A)*, 2° une basse-cour *(B)* entourée de murs aussi anciens que ceux du château, et 3° une autre basse-cour *(C)*, qui paraît n'avoir été établie qu'au XVIIe siècle. Ces deux basses-cours sont plus élevées que le sol du château, bâti sur un petit ruisseau appelé le *Gua-Sec*, qui se jette, près de là, dans le Ciron. Le sol sur lequel il a été construit a été quelque peu exhaussé par les terres

[1] Balthazar, *Histoire de la guerre de Guienne*, bibliothèque elzévirienne, p. 301 et suivantes.

prises aux dépends des fossés creusés à l'ouest et au sud seulement, parce que, au nord et au nord-est, le vallon, qu'on pouvait facilement inonder, le protégeait suffisamment. Une terrasse *(D)* a été établie de ce côté au XVIIe siècle. A l'est et de l'autre bord du ruisseau existait une grosse tour ronde *(E)*, appelée *Tour de la prison*. Elle était reliée à la tour du nord-est *(F)* par une courtine qui, par conséquent, traversait le Gua-Sec, lequel entrait sous le château par un petit arceau percé au pied de cette courtine, dont le sommet est garni de meurtrières. Au sud de la tour *E* se trouvait, m'a-t-on assuré, une des portes du château. Cette partie de la forteresse est à peu près entièrement ruinée et méconnaissable. Je crois qu'elle renfermait un moulin à eau, situé entre le



château *A* et la tour *E*. Le ruisseau é ait, en effet, couvert par des constructions, ainsi que l'indiquent les corbeaux saillants vers l'intérieur, et les meurtrières dont la courtine *EF* est percée. C'est par ce moulin que durent s'introduire les soldats du capitaine Castaing.

Au sud, des fossés de 15 mètres de large, creusés à fond de cuve et bâtis sur la contrescarpe, se relient à ceux de l'ouest, presque entièrement déformés par l'établissement métallurgique ou comblés par les débris de la forge. Le bord de ce fossé occidental est flanqué de trois tours rondes. Celle de l'angle sud-ouest *(M)*, dans laquelle est maintenant établi le fourneau de la forge; s'appelle la *Tour d'Épernon*. Ses murs, lézardés de toutes parts et maintenus par des cercles de fer, ont 2^m70 d'épaisseur. Les deux autres tours n'offrent aucun intérêt, pas plus que celle du nord-est. Toutes ont été défigurées au XVIIe siècle, et peintes *en rouge* à l'extérieur. Les bâtiments sont également du XVIIe siècle et dans un état complet de délabrement. Un vieux paysan, qui n'a jamais quitté la localité, se rappelle avoir vu une tour ronde en *H* et une autre tour en *K*. Ces deux tours défendaient l'entrée des fossés, qui, quoique plus élevés que le Gua-Sec, pouvaient s'inonder au moyen d'une prise d'eau amenée par une rigole sous la tour *K*. La porte principale paraît avoir été en *P*, près de la tour d'Épernon. La chapelle était située en *J*, dans la basse-cour, qui devait être entourée de fossés dont il ne reste plus que de faibles traces. Je n'ai pas retrouvé la tour carrée située au sud, et dont la galerie incommodait tant, en 1652, les tranchées de Balthazar; elle devait être située entre les tours *M* et *E;* ce n'était peut-être qu'une portion de la courtine plus élevée que le reste et dominant la basse-cour *B*.

Il y a quelques années, on ne pouvait aller à Castelnau-de-Mesmes qu'à pied ou à cheval. Une grande route partant de Bazas permet de s'y rendre en voiture et dans très peu de temps. C'est une charmante excursion à proposer à ceux qui aiment les sites sauvages, les grands arbres et les belles eaux.

NOAILLAN

Canton de Villandraut, arrondissement de Bazas.

La seigneurie de Noaillan est une des plus anciennes du Bordelais, et les seigneurs qui la possédaient en prenaient le nom dès le commencement du XIII[e] siècle et probablement avant. Le premier de ces seigneurs qui nous soit connu s'appelait Amanieu de Noaillan, chevalier; il est nommé dans un titre du 2 mars 1225 ([1]). On le trouve au nombre des seigneurs qui se réunirent dans le château de Bordeaux, en 1236, pour remédier aux exactions des baillis du roi d'Angleterre dans l'Entre-deux-Mers ([2]). Cela prouve qu'il était en grande considération, et que, sans nul doute, la seigneurie de Noaillan était déjà fort ancienne. Il assista à la bataille de Taillebourg, puisque, le 3 mai 1242, Henri III lui écrivit de se trouver à Pons avec cinq chevaliers, le jeudi après la Pentecôte ([3]). Le 28 août de la même année, il jura, en compagnie de plusieurs autres seigneurs gascons, de maintenir un traité passé à Bordeaux entre le roi d'Angleterre et Raymond, comte de Toulouse ([4]). Le 25 septembre suivant, le roi étant à Bordeaux lui écrivit encore de venir à Sainte-Bazeille, dans l'octave de l'Exaltation de la Sainte-Croix, de se bien munir d'armes et de chevaux, et d'amener avec lui tous les hommes d'élite qu'il pourra se procurer. Henri III ajoutait qu'il se chargeait de leur solde ([5]). Amanieu de Noaillan n'obéit probablement pas à cet ordre, car il reçut du roi, le 12 novembre, une autre lettre datée de La Réole, le pressant de se rendre dans la même ville, bien muni d'armes et de chevaux, et d'y attendre ses ordres ([6]).

A la même époque vivait un Guillaume Seguin de Noaillan, qui avait le titre de chevalier ([7]); mais il ne devait pas être seigneur de la terre dont il portait le nom.

En 1262, le seigneur de Noaillan s'appelait Bertrand; il fit partie de la Cour de Gascogne convoquée, au mois d'avril, dans le préau de l'Archevêché de Bordeaux, à propos d'un procès soulevé entre Marguerite de Turenne, femme de Renaud de Pons et fille d'Hélie Rudel, sire de Bergerac et de Gensac, et le roi d'Angleterre ([8]). Le 13 ou 14 décembre de la même année, il se porta garant, avec vingt-quatre autres seigneurs, d'un traité passé entre Garcias-Arnaud de Navailles et le même monarque ([9]). Il est qualifié damoiseau dans un titre de cette même année et dans d'autres titres des années suivantes ([10]). Un acte, daté du 16 des Ides de mars 1263, nous fait voir qu'il devait annuellement, le jour de la fête de Saint-Martin, deux quartes de froment, une de seigle et une de mil, mesure de Bordeaux, à l'archevêque de cette ville et à ses successeurs, pour deux parts qu'il avait dans les dîmes de Noaillan et d'Illats ([11]). Le 25 juillet 1262 vivait aussi un Hodo de Noaillan, qui fut témoin du testament d'Amanieu VI d'Albret ([12]). Dans un acte du 10 mars 1273, il est fait mention d'un Pierre de Noaillan, chevalier ([13]); c'est probablement lui qui est cité comme fils de Bertrand de Noaillan, et qui, le 19 mars 1274, devait au roi d'Angleterre un quart de

([1]) *Variétés Bordelaises*, t. VI, p. 48. — ([2]) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 112. — L'abbé Cirot de La Ville, *Histoire de la Grande-Sauve*, t. II, p. 181. — ([3]) Rymer, t. I, pars I, p. 244; Londini. — ([4]) *Idem, idem*, p. 248. — *Variétés Bordelaises*, t. III, 254. — ([5]) Rymer, t. I, pars. I, p. 249; Londini. — ([6]) Champollion-Figeac, *Collection de documents inédits sur l'histoire de France, etc.*, t. I, p. 40. — ([7]) *Variétés Bordelaises*, t. VI, p. 48. — ([8]) Martial et J. Delpit, *Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbuttel*, p. 136, notes. — ([9]) *Idem, idem*, p. 152. — *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 144, et t. III, p. 13. — ([10]) *Variétés Bordelaises*, t. VI, p. 48. — ([11]) Archives du château de Suduiraut. Une note au bas de l'acte, qui, d'ailleurs, n'est qu'une copie collationnée, nous dit qu'il faut lire *Léogeats*, au lieu d'*Illats*, parce que Léogeats s'appelait jadis Illats. Cela me paraît douteux, parce que ces deux communes existent, et assez rapprochées l'une de l'autre. — ([12]) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 136. — ([13]) *Variétés Bordelaises*, t. VI, p. 48.

chevalier dont un autre quart était dû par la dame de Trencaléon, épouse du seigneur Gaillard Colomb, et la moitié qui restait, par Hugues de Castillon (1). Bertrand vivait encore alors; car, le même jour, il fait hommage à Édouard Ier; il reconnaît être son chevalier, et tenir de lui en fief le château de Noaillan au devoir d'une lance d'exporle à muance de seigneur, et tout ce qu'il possède dans la paroisse de Salles au devoir d'un autour sor ou soixante sous bordelais (2).

Le même jour, d'autres membres de la famille de Noaillan vinrent aussi faire hommage : Théobald de Noaillan déclara ne rien tenir du roi, que tout ce qu'il avait était des appartenances de la maison de Noaillan. Guillaume de Noaillan, chevalier, déclara tenir du roi ce qu'il possédait dans les paroisses de Saint-Macaire, de Sainte-Florence, de Conques et de Pujols, excepté une dîme à Pujols qu'il tenait de l'archevêque de Bordeaux; il devait au roi un marbotin (3) d'exporle à muance de seigneur, et au duc d'Aquitaine une paire de gants. Il déclare tenir tous ces fiefs en son nom et en celui de Gaillard de Noaillan son frère. Pour les fiefs en sus, il les tenait du seigneur de Bénauges (4).

A cette époque, il y avait à Noaillan un chevalier nommé Arnaud Garcies de Sescars, qui vint aussi faire hommage au roi; il déclara que tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Noaillan, il le tenait du seigneur de cette terre et rien du roi, si ce n'est ce qu'il avait dans les paroisses de Saint-Symphorien et d'Uzeste, au devoir d'une paire de gants d'exporle avec le serment de fidélité. C'est en présence du sénéchal de Gascogne qu'il devait faire hommage pour ses fiefs de la paroisse de Saint-Symphorien (5).

Le 16 novembre 1286, Fortaner de Cazenove, chevalier, reconnut tenir, au nom d'Arnaud de Noaillan, son neveu et pupille, la moitié du château de Freisse (Frechou), pour lequel il devait prêter serment de fidélité et fournir un demi-chevalier (6). Je ne sais si cet Arnaud était aussi seigneur de la localité dont il portait le nom. Le 14 juin 1288, un Bernadat de Noaillan paraît comme témoin dans un acte d'hommage fait à Amanieu d'Albret, mari de Rose de Bourg, comme seigneur de Vayres, par W. de Montravel, chevalier, à raison du château de Jabastas, sis en la paroisse d'Izon (7). Six ans plus tard, le 12 juillet 1294, Édouard Ier écrivit à Bertrand de Noaillan une lettre semblable à celle qu'il adressait à Arnaud de Blanquefort (8). C'était probablement le petit-fils de Bertrand, dont il a été fait mention plus haut. En 1312, Édouard II sentit le besoin de réveiller le zèle de ses sujets de Gascogne; il écrivit, le 15 avril, à un grand nombre d'entre eux, et entre autres à Amanieu, seigneur de Noaillan, qu'il comptait sur sa fidélité, de se tenir prêt avec ses chevaux, ses armes et le plus grand nombre d'hommes qu'il pourrait se procurer, afin d'être prêt à le servir lorsqu'il sera besoin. Il lui recommandait de lui faire savoir quel était le nombre d'hommes qu'il pouvait mettre sous les armes (9). Au commencement du XIVe siècle, les seigneurs de Noaillan jouissaient du droit de haute justice, puisque, le 19 mai de l'année 1312-13, le roi alloua certaines dépenses pour une enquête faite à l'occasion de ce droit (10). Il écrivit, le 17 juillet 1315, à Montasin de Noaillan, chevalier, et au seigneur Arnaud de Noaillan (11), qui fut témoin, le 1er octobre 1316, d'une déclaration faite par Amanieu d'Albret aux feudataires de l'archevêque de Bordeaux (12). Il était fort probablement seigneur de la terre dont il portait le nom,

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 22. — (2) *Idem, idem*, p. 25. — (3) Pièce de monnaie. — (4) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 26. — (5) *Idem, idem*, p. 27. — (6) *Idem*, t. I, p. 358. — (7) Archives de Vayres. — (8) *Supra*, p. 44. — (9) Rymer, t. II, pars. I, p, 163; Londini. — (10). *Rôles gascons*. — L'abbé Baurein, *Variétés Bordelaises*, t. VI, p. 49, n'a pas remarqué que, dans la date, donnée dans le *Catalogue des Rôles gascons*, il y a une faute d'impression, et qu'au lieu de 1212,13, il faut lire 1312/13. — (11) Rymer, t. II, pars. I, p. 273 et 274. — (12) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 323.

et reçut de Régine de Goth, petite nièce du pape Clément V, une grande marque de confiance. Cette dame, épouse de Jean, comte d'Armagnac, vicomtesse de Lomagne et d'Auvillars, fit son testament le second des Ides d'août 1325 et institua pour ses légataires universels plusieurs seigneurs, parmi lesquels on remarque Arnaud de Noaillan, chevalier [1]. Le 6 juin 1326, le même honneur lui fut accordé, en compagnie d'Arnaud-Bernard de Preissac, par Rose de Bourg, femme d'Amanieu d'Albret [2]. Le 8 juillet 1330, il fut témoin de l'acte d'hommage rendu par Mathe d'Albret, femme de Rainaud de Pons, chevalier, pour la baronnie de Castelmoron, au commissaire du roi de France [3]. On trouve aussi, vers la même époque, plusieurs autres seigneurs du nom de Noaillan; ainsi, en 1322, un Amanieu de Noaillan fut convoqué par Édouard II pour la guerre d'Écosse. Ce roi lui écrivit de nouveau, le 30 septembre 1324, pour l'engager à continuer à le servir fidèlement contre le roi de France. Le 30 décembre suivant, il lui adressa une autre lettre pour lui annoncer qu'il venait de faire la paix avec Bernard de Durfort, seigneur de Flamarens [4]. Dans ces deux lettres, il est qualifié seigneur de Sainte-Livrade.

Lorsque le prince de Galles fut investi de la principauté d'Aquitaine, il fit prêter serment à tous les seigneurs de ce pays. Ceux du Bordelais vinrent lui faire hommage dans l'église Saint-André de Bordeaux. Le 9 juillet 1363, Arnaud-Guillem de La Mote s'y présenta, tant pour son compte particulier que comme tuteur de Jean, seigneur de Noaillan. Le 26 décembre, les commissaires du même prince reçurent aussi, dans la cité d'Agen, l'hommage d'un Vidal de Noaillan [5]. Avant de partir pour l'Angleterre, le prince de Galles réunit, le 9 juillet 1373, les barons bordelais pour recevoir d'eux le serment de fidélité. Parmi les principaux seigneurs présents cités par Delurbe, on voit celui de Noaillan [6]; mais le chroniqueur bordelais ne fait pas connaître son nom. En 1380, Assalhide de Ségur, dame de Cantenac, était veuve de noble homme Bertrand de Noaillan, seigneur de Maurian, de La Mothe de Ludon et de Cantenac. En 1421, un Louis de Noaillan était seigneur de Lisse [7]. Il est très probable que tous ces Noaillan appartenaient à la même famille; mais il est fort souvent bien difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir, avec les rares indications que l'on possède, quels étaient ceux d'entre eux qui étaient seigneurs de la terre du Bordelais dont ils portaient le nom. Nous avons vu, dans un acte fort dégradé qui se trouve dans les archives du château de Suduiraut, daté du 20 septembre 1388, que Guilhem Arramon (Guillaume Raimond) de Noaillan, seigneur de Labarthe, damoiseau, donna en fief, à noble baron *mossen* Arnaud de Noaillan, son oncle, un château [8] à Labarthe en Lotrange avec ses appartenances, des localités à Sigalens, à Notre-Dame de Maillas, à Saint-Michel de Castelnau au lieu appelé à *La Guardère,* à Saint-Étienne de Lenessans, à Saint-Louberc, etc.; il lui donna aussi en fief, des dîmes qu'il possédait à Blanquefort en Bordelais, tout ce qui lui appartenait dans la paroisse de Ludon au lieu appelé à *La Roque* [9], dans celle de Saint-Médard en Jalles au lieu appelé *Magudas,* à Anteillan [10]; plus, tous les hommes questaux qu'il avait dans *l'honneur* de Blanquefort et au dehors; toutes les localités où étaient ces hommes; en un mot, tout ce qu'il possédait à Blanquefort; le tout, au devoir de 5 deniers bordelais d'accroissement d'exporle à muance de seigneur, et pour 2 deniers d'accroissement de cens portés chez ledit Guillaume Raimond, à la bastide de Montestrange; plus, 3,000 livres

(1) *Variétés Bordelaises*, t. VI, p. 72. — (2) *Archives historiques de la Gironde*, t. IV, p. 72. — Gastelier de La Tour, *Généalogie de la maison de Preissac*. — (3) *Archives historiques de la Gironde*, t. IV, p. 79. — (4) Rymer, t. II, pars. I, p. 371 et 584. — (5) Jules Delpit, *Documents, etc.*, p. 89 et 115. — (6) *Chronique Bordelaise*, p. 20. — (7) Rymer, t. IV, pars. III, p. 107, 3e édit. — (8) ..... *Tota aquera mota, castet casterar.....* — (9) Nous avons vu plus haut qu'un Bertrand de Noaillan était seigneur de La Mote de Ludon. — (10) Il y a un *Anteillan*, ou hôpital de Mignot, dans la paroisse de Saint-Estèphe. C'est peut-être aussi *au Taillan.*

de denier d'entrée (de *caritas* et d'*intradas*). On voit, parmi les témoins de cet acte, Hélies de Puch, damoiseau, enfant naturel *(donzet naturau)*.

Tout cela ne nous dit pas à qui appartenait le château de Noaillan. Cependant, il paraît qu'alors il n'était plus possédé par la famille de ce nom, puisque, dans une trève entre le roi d'Angleterre et le sire d'Albret, signée le 19 mai 1383, on trouve, parmi les compagnons, serviteurs ou alliés de ce dernier, que Gaillard de La Mote était seigneur de Castelnau-de-Mesmes, de Noaillan, etc. ([1]).

Au commencement du XVe siècle, cette seigneurie fut enlevée aux La Mote par le roi d'Angleterre, et donnée à des seigneurs sur la fidélité desquels il comptait probablement davantage; ainsi, le 10 juin 1306-07, Charles de Beaumont en fut gratifié par Henri IV ([2]); elle lui fut de nouveau accordée ou la donation lui fut confirmée le 8 février 1415-16. Le roi Henri V y ajouta d'autres ténements en Bordelais, dans les paroisses de Mérignac, de Bègles et à Veyrines ([3]). Enfin, Noaillan, comme toutes les autres grandes seigneuries du Bordelais, fut concédée, le 13 juillet 1428-29, à Bernard Angevin, l'insatiable favori d'Henri VI ([4]). Il ne la garda pas longtemps, puisque, le 18 août 1450-51, elle fut donnée à Baudinot Gassies, homme d'armes, avec celle de Castelnau-de-Cernès ([5]).

Après la conquête de la Guienne, les La Mote rentrèrent en possession de la terre de Noaillan. Jean de La Mote, seigneur de Castelnau-de-Mesmes et de Noaillan, comme le furent ses successeurs, était neveu du maréchal Pothon de Xantrailles, qui lui laissa par testament tous ses biens, à la condition qu'il épouserait Béatrix de Pardaillan, sa nièce, et que l'aîné des enfants mâles qui naîtrait de ce mariage prendrait les armes de Xantrailles et les écartellerait de celles de La Mote. S'il ne voulait pas ou ne pouvait pas accepter ces conditions, il lui substituait Bernard de La Mote, son frère. Béatrix fut épousée par Bernard, et recueillit la succession de son oncle. En 1520, Jean de La Mote, seigneur de Noaillan, fils probablement de Bernard, contribua à rédiger et publier les *Coutumes de Bordeaux* ([6]). Nous avons vu, dans la notice sur Castelnau-de-Mesmes, qu'un autre Jean de La Mote existait en 1473. Les La Mote restèrent maîtres de ces deux seigneuries jusqu'en 1567. Celle de Castelnau-de-Mesmes avait le titre de première baronnie du Bazadais, titre qui donnait, à son possesseur, droit à certains priviléges que voulut, en 1555, lui disputer le seigneur de Roquetaillade, Jean de Lansac, qui venait d'épouser Catherine de La Mote ([7]). Lorsque l'évêque de Bazas faisait son entrée dans sa ville épiscopale, le premier baron du Bazadais tenait la bride du cheval que montait l'évêque; il est probable que cette marque de vasselage était chèrement rétribuée, car, si l'on en croit la tradition, toute l'argenterie qui avait servi au repas qui suivait cette cérémonie, et la monture du prélat, appartenaient à celui qui avait tenu la bride. Lorsque le Florentin Jean-Baptiste Alamanni fit son entrée dans Bazas, Jean de Lansac, comme époux de Catherine de La Mote et seigneur de la terre de Roquetaillade, située dans le Bazadais, prétendait avoir le titre de premier baron de cette province. La Mote, de son côté, qui était, il est vrai, seigneur de Noaillan, situé en Bordelais, mais aussi de Castelnau-de-Mesmes, situé en Bazadais, ne voulait pas céder un honneur qui lui appartenait de droit ([8]). Si l'on en croit l'abbé O'Reilly, *Histoire de Bazas*, page 205, l'affaire, après avoir failli devenir très sérieuse, s'arrangea à l'amiable; mais cet auteur, qui, selon son habitude, ne donne aucune preuve

([1]) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 281. — ([2]) *Rôles gascons*. — ([3]) *Idem*. — ([4]) *Idem*. — ([5]) *Idem*. — ([6]) Bernard Authomne, *Commentaires sur les coutumes générales de la ville de Bourdeaux*..., p. 621. — ([7]) *Supra*, t. I, p. 1 et 14, notes. — ([8]) Voir *Supra*, notice sur Castelnau-de-Mesmes

de ce qu'il avance, a inventé les noms du seigneur de Roquetaillade et de sa femme, et, de plus, il entremêle son récit de réflexions qui prouvent qu'il n'a pas compris l'avantage et l'honneur que donnait alors le titre de premier baron d'une province : ce n'est pour M. O'Reilly qu'une sotte question d'amour-propre. Le Parlement fut obligé de s'en mêler; il envoya à Bazas Jean de Citet, conseiller, et Louis de La Ferrière, avocat-général, pour empêcher le scandale [1].

Le 9 mai 1567, François de La Mote vendit les terres de Noaillan et Léogeats à Jean Le Berthon, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour la somme de 12,000 francs bordelais. Celui-ci les revendit pour la même somme, le 8 octobre suivant, à Raimond de La Roque, seigneur de Sainte-Croix du Mont, habitant de Langon. A l'époque de cette vente, un procès, à propos de cette seigneurie, était pendant entre les héritiers de Pierre de Béarn, seigneur de Bonnegarde, et les La Mote. François de La Mote n'ayant pas payé une somme de 6,787 livres 2 sous, qui était due à Gaston, fils de Pierre de Béarn, la terre de Noaillan fut adjugée à Gaston, par arrêt du Conseil du 24 février 1560. François étant mort, Jean de La Mote, son fils, intenta action de retrait lignager pour raison de la terre de Noaillan, et Gaston de Béarn fut condamné à la restituer moyennant remboursement de la somme due; mais il fit appel, et comme il était *valet* de Louis de Bourbon, prince de Condé, alors tout puissant, le procès fut probablement suspendu. Pendant ce temps, Jean mourut, et François de La Mote, qui doit être son frère, étant encore très jeune, lui succéda. Ses tuteurs, François et Jean de Balaguier, évêques de Cahors et de Bazas, reprirent le procès. La sentence précédente fut confirmée pendant les troubles de 1569; mais le calme étant rétabli dans la province, cet arrêt fut cassé, et Gaston remis en possession de Noaillan. Cependant, les Balaguier obtinrent des lettres-royaux contre ledit arrêt. Gaston étant mort, sa veuve fit de nouvelles démarches; les Balaguier furent encore condamnés. Enfin, pour terminer ce long procès, ils demandèrent au roi d'ordonner à la veuve de restituer à François de La Mote la terre de Noaillan, moyennant qu'on lui remît les sommes qui lui étaient dues. Après quelques autres contestations, cette seigneurie fut rendue, le 4 mai 1578, à dame Marie de Balaguier, douairière de La Mote, mère de François de La Mote.

Il est assez probable qu'en 1567, la terre entière de Noaillan, et surtout le château, ne furent pas vendus à Jean Le Berthon, puisqu'on trouve que, le 30 mai 1586, messire Guillaume de Gascq, sieur de Razat, chevalier, trésorier général de France en Guienne, coseigneur de la moitié dudit Noaillan, afferma cette terre et seigneurie. Il était beau-frère de François de La Mote en Madame de Piis, sa sœur. On trouve aussi que, le 8 juillet 1589, François de La Mote, écuyer, seigneur et baron de Castelnau-de-Mesmes et premier baron du Bazadais, par acte passé à Bazas par-devant Chaumette, notaire, vendit la terre de Noaillan à Olivier Des Combes, aussi écuyer, coseigneur de la baronnie d'Auros et de Sepaux, habitant dudit Auros; mais que le 13 juin suivant, le procureur fondé de dame Françoise de Ballaguier, tante maternelle de François de La Mote, prit possession de cette seigneurie devant Dubouclier, notaire, avec tout droit de justice haute et basse, par suite du rachat qu'elle en avait fait du sieur Des Combes, en exerçant le retrait lignager. Cette prise de possession fut notifiée, le dimanche 17 du même mois, à l'issue de la messe paroissiale, aux habitants de Noaillan, qui déclarèrent « estre contens et ayses dudict rachapt, et qu'ils recognois- » teront et recognoissent ladicte dame pour leur dame justicière, foncière et directe, et luy

[1] *Variétés Bordelaises*, t. VI, p. 46. — La suite de cette notice a été faite avec les archives du château de Suduiraut, dont les propriétaires le sont aussi du château de Noaillan. L'analyse de ces titres, que j'ai aussi consultés à Suduiraut, m'avait été prêtée par M. Virac.

» rendront l'honneur, respect et obeyssance que subjetz sont tenus fère et doivent à leurs » seigneurs ou dames, et luy feront et payeront les droitz, devoirs, cens, rentes et autres qu'ils » fezoient audit sieur de Castelnau. » Le 19 juillet 1592, cette même dame revendit la même terre, aussi à titre de retrait lignager, à Joseph de La Mote, sieur de Lerm, frère dudit François. Cependant, ce même François de La Mote est, dans un acte d'achat, daté du 17 juillet 1597, d'un immeuble situé à Léogeats, qualifié chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron de Castelnau, de Lerm et de Noaillan, capitaine de 50 hommes d'armes et gouverneur pour le roi de la ville de Marmande. Il existait encore en 1613.

A cette époque, il s'éleva entre les habitants de Léogeats et le seigneur de Noaillan un procès assez singulier. Celui-ci, par acte devant Dusoulx, notaire, somma, le 4 juillet 1629, les habitants qui lui devaient le tiers de la dîme de Léogeats (les deux autres tiers appartenaient au curé dudit lieu) d'avoir à scier le blé qui lui revenait pour ladite dîme. Les habitants répondirent qu'ils avaient, de tout temps, laissé un sillon sur dix à scier, et que les seigneurs devaient le faire scier eux-mêmes. Le procès n'en resta pas là. Une enquête à ce sujet fut faite le 26 juin 1684; mais les choses ne parvinrent pas à s'arranger. La proportion de la taille, et probablement de la dîme, ne se faisait pas avec toute la justice possible, « puisque le roi, par arrêt de son Conseil d'État, » tenu à Versailles ce 21 août 1764, désunit la paroisse de Leojats....... de celle de La » Mote-Noaillan, quant à l'assiette, répartition et levée de la taille, capitation et autres » impositions [1]. »

François de La Mote eut pour fille Guyonne de La Mote [2], marquise de Castelnau, qui avait épousé en dernières noces messire Jean d'Espagnet, conseiller du roi et président au Parlement de Bordeaux [3]. Cette dame étant morte, les seigneuries qui lui appartenaient furent partagées, le 15 avril 1686, entre son mari, messire Gaston de Bouzet, marquis de Poudenas, et demoiselle Barbe d'Espelette : celle-ci en qualité de plus proche parente de la marquise de Castelnau.

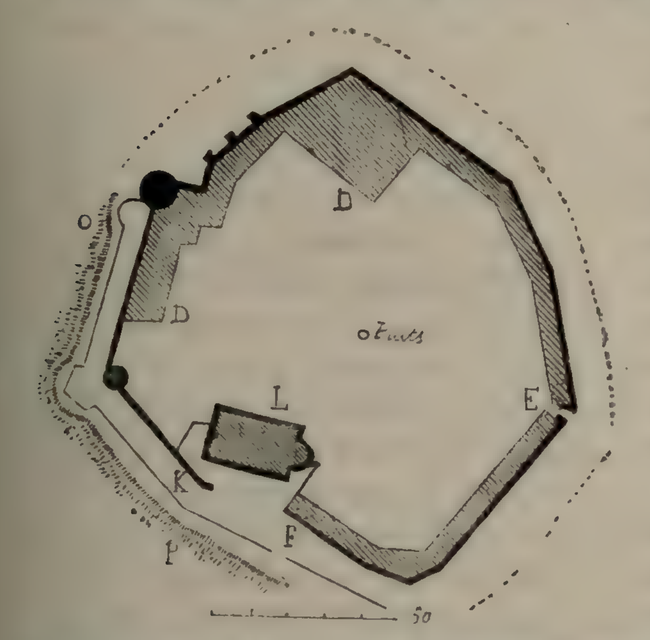
Messire Jean Duroy, conseiller au Parlement de Bordeaux, acquit peu de temps après, des sieurs d'Espagnet et de Poudenas, la moitié de la terre de Noaillan, et en fit hommage au roi le 23 mai 1689. Le 14 juin de l'année suivante, il fut procédé à la vérification du dénombrement de cette terre par les présidents trésoriers généraux de France et de Guienne, sur la réquisition de messire Duroy, agissant tant pour lui que pour messire François de Piis de Varennes, seigneur de Vidaillac et Feugas, auquel Barbe d'Espelette, par son testament en date du 27 août 1689, avait donné une moitié de sa terre de Noaillan, dont elle donnait l'autre moitié à noble Gabriel de Piis de Puybarban, écuyer, frère de feu François de Piis, écuyer, seigneur de Puybarban, de Bassanne, et coseigneur de La Mote. Jean Duroy possédait donc la moitié de Noaillan; il était mort en 1700, et le 10 décembre de cette année, sa veuve, dame Catherine de Suduiraut, en acquit l'autre moitié de messire Pierre de Piis, seigneur de Vidaillac et Feugas. Les descendants de Jean Duroy conservèrent la terre de Noaillan jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Aujourd'hui, les fils de M. Nicolas-Marie-Edme Guillot sont propriétaires de Noaillan.

Le château de Noaillan est un polygone irrégulier, bâti à l'extrémité occidentale du bourg, dont il devait être jadis séparé par un fossé entièrement comblé maintenant. Du côté occidental, il est protégé par une double terrasse au dessous de laquelle s'étend une vaste prairie. Son enceinte

[1] *Variétés Bordelaises*, t. VI, p. 42. — [2] *Supra,* notice sur Castelnau-de-Mesmes. — [3] Jean d'Espagnet portait d'*azur au chevron d'or* accompagné de trois étoiles de même; au *chef de gueules* chargé d'un léopard d'or.

·était jadis flanquée, dit-on, de onze tours; il n'en reste plus que deux à l'ouest. J'ai tracé en *E* et en *F* la place de celles dont on conserve le souvenir.

Partout où les murailles existent, elles ont 2 mètres d'épaisseur. La grosse tour est percée d'embrasures horizontales pour canons; les fenêtres, refaites bien longtemps après la première construction, sont toutes en croix; les bâtiments *DD* sont du temps de ces fenêtres, ainsi que la margelle du puits. Il y avait en *E*, entre deux tours, une porte qui donnait dans le bourg, peut-être une autre en *F*. En *K*, on voit une poterne en plein-cintre fort rapprochée de l'église, ou plutôt de la chapelle du château, car l'église se trouvait à l'angle nord-est de la place du bourg et en dehors de l'enceinte de la forteresse. Les trois contre-forts du nord sont assez modernes, ainsi que les lices *OP*, dont le mur est en talus.



La chapelle, encore vierge de réparations modernes, se compose de trois nefs et de trois absides jadis semi-circulaires : celle du centre est ornée, en dehors et en dedans, d'une arcature retombant sur de fort beaux chapiteaux. Un clocher-pignon, percé de cinq baies pour les cloches, s'élève sur la façade, dans le bas de laquelle s'ouvre une porte ogivale plus moderne que le reste de la chapelle, qui est du XIIe siècle. Le château a été rebâti au XIVe siècle, sur l'emplacement d'un château plus ancien.

BLAYE

FILLEULE DE BORDEAUX

Chef-lieu d'arrondissement.

Le rocher sur lequel s'élève la ville de Blaye occupe une position trop exceptionnelle pour que les premiers habitants de la contrée n'aient pas eu l'idée de s'y retrancher; en sorte que les Romains, après la conquête de l'Aquitaine, n'eurent qu'à s'y établir à la place de ceux qu'ils avaient chassés, y ajouter quelques retranchements, y creuser peut-être des fossés plus larges, et en faire ainsi une des plus fortes places du sud-ouest de la Gaule. Dès le temps d'Auguste, c'était un poste militaire important ([1]). Blaye se trouve marquée dans la carte de Peutinger, dressée, croit-on, vers le milieu du IIIe siècle. Ausone l'appelle *Blavia la Guerrière* ([2]), et plus tard, au XIIe siècle, l'auteur du roman de *Garin le Loherain* n'en parle qu'en lui donnant l'épithète de *ville forte* ([3]).

Au commencement du Ve siècle, cette ville était sous la charge du gouverneur de l'Armorique,

([1]) Pierre Louvet, *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine.....* — ([2]) ..... *Fert militarem ad Blaviam,* lettre X^e. — ([3]) *Blaives la fort cit.*

lorsque la première invasion des barbares vint désoler nos contrées. Quelques années plus tard (419), les Visigoths détruisirent ce que leurs devanciers avaient laissé debout, et s'établirent à la place des Romains (1). Clovis, vainqueur des Visigoths, s'empara de l'Aquitaine, dont ses descendants héritèrent. Un d'eux, Charibert, roi d'Aquitaine, fils de Clotaire II et frère de Dagobert, mourut à Blaye en 631, et fut enseveli dans l'église de Saint-Romain, où son tombeau ne fut, dit-on, détruit que pendant les guerres de religion.

D'autres barbares, venus du Midi, les Sarrasins, chassèrent à leur tour les ducs d'Aquitaine; mais Charles Martel, après la bataille de Poitiers, rendit à Eudes, duc d'Aquitaine, les villes qu'il avait été obligé d'abandonner. L'alliance entre les peuples du Midi et ceux du Nord ne pouvait être éternelle, et Hunold, fils d'Eudes, voulut recouvrer son ancienne indépendance. Charles rentra en Gascogne, prit Bordeaux et Blaye, et ravagea le pays (2). Cela se passait vers l'année 736. Quarante-deux ans après, l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne fut entièrement détruite à Roncevaux par les Basques, malgré les prodiges de valeur de Roland qui la commandait. Charlemagne, averti trop tard, revint sur ses pas et ne trouva que des cadavres. Il fit transporter à Blaye le corps du paladin, et le fit ensevelir dans l'église de Saint-Romain. A sa tête, il fit mettre son épée appelée *Durandal,* et à ses pieds son olifan d'ivoire (3). Son cor ne s'est pas retrouvé; mais le Musée d'artillerie de Paris et la ville de Rocamadour prétendent posséder tous deux la fameuse épée. A partir du milieu du IXe siècle, les Normands vinrent à plusieurs reprises ravager l'Aquitaine : Blaye ne put leur échapper; elle fut brûlée par eux, ainsi que plusieurs autres villes des bords de la Garonne (4).

Plus tard, au commencement du XIe siècle, Blaye dépendait des comtes d'Angoulême. Guillaume II fut le premier vicomte de Blaye. Il possédait cette ville par suite de son mariage avec Gerberge, fille de Godefroy-Gonelle, seigneur de Blaye; mais les parents de cette dame ne voulurent pas le laisser jouir paisiblement de cette dot, ils attaquèrent la ville et la prirent. Guillaume, aidé du duc d'Aquitaine, ne tarda pas à la leur enlever. Ses deux fils, Alduin et Geoffroy, s'en disputèrent aussi la possession. Ce dernier fut vaincu, et Alduin lui ayant accordé son pardon, lui donna en outre les trois quarts de la vicomté de Blaye. Alduin étant mort, Geoffroy, qui portait aussi le nom de Rudel, posséda en entier la seigneurie. A cette époque, Blaye, étant sur les limites des duchés de Gascogne et de Guienne, était une sorte de ville neutre dans laquelle s'assemblaient les évêques et les seigneurs du pays pour élire l'archevêque de Bordeaux; c'est là que furent élus, en 1010, Seguin, et, en 1027, Godefroy II. Les Rudel restèrent longtemps en possession de la seigneurie de Blaye : l'un d'eux, Guillaume Rudel, eut une guerre à soutenir contre Guillaume IX, duc d'Aquitaine, qui, après une première défaite, le vainquit à son tour, le chargea de chaînes et prit la ville, qu'il détruisit de fond en comble. Peu de temps après cependant, il rendit la liberté à Rudel, qui mourut avant de rentrer dans Blaye. Wulgrin Rudel fut plus heureux que son père, et, malgré l'opposition du duc de Guienne, fit rebâtir, vers le milieu du XIIe siècle, le château, qu'il rendit inexpugnable (5).

Les Rudel, comme les autres seigneurs de la Guienne, devinrent, par le second mariage d'Éléonore, vassaux du roi d'Angleterre. Malgré leur valeur guerrière, l'importance de la ville dont ils étaient seigneurs, leur nom, comme celui de bien d'autres, serait peut-être tombé dans l'oubli,

(1) *Chronique Bordelaise,* p 5. — (2) Venuti, *Dissertation,* p. 84. — *Histoire générale du Languedoc,* notes, t. I, p. 694. — (3) Chronique de Turpin. — Delurbe, *Chronique Bordelaise,* etc., etc. — (4) Capefigue, *Essai sur les invasions maritimes des Normands dans les Gaules,* p. 409. — (5) Chronique d'Adhémar. — Louvet, *Traité en forme d'abrégé...* — De Marca, etc.

si l'un d'eux, vivant à la fin du XII[e] siècle, n'avait, par son talent littéraire, illustré toute sa famille : Geoffroy Rudel est un des troubadours les plus estimés de la Gascogne, comme il en était un des plus puissants seigneurs. Tout le monde connaît son amour pour la comtesse de Tripoli, sa parente, qu'il n'avait jamais vue ; son voyage pour aller la rejoindre, et sa mort avant d'atteindre le port où l'attendait la dame de ses pensées. Si cette histoire, que, pour ma part, je ne peux prendre au sérieux, était vraie, ce Geoffroy Rudel ne pourrait être seigneur de Blaye, car le seigneur de ce nom fit, en 1237, hommage à Henri III, roi d'Angleterre, de tous ses domaines et de son château de Blaye, qu'il s'oblige à livrer au roi lorsqu'il en sera requis, et à donner en otage Agnès, fille de son fils aîné Gérard de Blaye (1). Si donc, comme on le croit, Geoffroy le troubadour mourut sans postérité, il ne fut pas seigneur de Blaye. Geoffroy d'ailleurs devait être fort âgé à cette époque ; car, lors de la convocation des seigneurs de Gascogne faite par Henri III en 1242, avant la bataille de Taillebourg, il s'adresse toujours à Gérard et jamais à Geoffroy (2). Une seule fois seulement, après la bataille, le 12 novembre, il écrit à Geoffroy Rudel, à Gérard son fils, et à Geoffroy son autre fils (3).

Henri III, vaincu à Taillebourg, se sauva à Blaye et s'enferma dans le château. Saint Louis se mit à sa poursuite, poussa jusqu'à Cartelègue, où étant tombé gravement malade, il fut forcé de s'arrêter (4). Le roi d'Angleterre se voyant suivi de si près, ne se crut pas en sûreté dans la forteresse de Rudel ; il traversa la Gironde, et partit pour Bordeaux, laissant dans le château Franc de Brene, à qui il ordonna, le 7 octobre suivant, de le restituer à Geoffroy Rudel (5). Henri III, racontant lui-même dans une lettre sa fuite devant saint Louis, écrit que le roi de France n'osa attaquer la forteresse (6), où il n'avait pas eu le courage de l'attendre ; il devait cependant savoir qu'une épidémie décimait l'armée française, et que le roi lui-même en était gravement atteint.

Geoffroy Rudel fut, plus tard, un des arbitres de la trêve qui fut faite entre le roi de France et celui d'Angleterre (7). Philippe-le-Bel ayant enlevé par ruse la Guienne aux Anglais, Édouard I[er] fit partir une flotte sous les ordres de son frère Edmond, comte de Lancastre, qui prit Blaye et presque toutes les villes situées sur le bord du fleuve. L'année suivante, elles furent reprises par le comte d'Artois et Charles de Valois, qui commandaient une armée envoyée par le roi de France. Geoffroy Rudel, seigneur de Blaye, seconda de tout son pouvoir le roi anglais, qui lui écrivit, en 1294, pour l'engager à lui être fidèle, et, en 1295, pour lui annoncer le départ du comte de Lancastre. Un Geoffroy Rudel était encore seigneur de Blaye en 1315 (8) ; il était mort en 1318-19, et comme il ne laissait qu'une fille nommée Alice, la garde du château et de la châtellenie de Blaye fut donnée, le 1[er] décembre, par Édouard II à Arnaud Cailhau, sénéchal de Saintonge. Le 27 décembre de l'année suivante, Alice, femme de Guillaume Furt d'Ornon, ses fils Bernard et Gaillard d'Ornon, et sa fille Engevine, cédèrent au roi d'Angleterre le château, toute la ville, toute la châtellenie et la baronnie de Blaye, avec tous les droits de justice dans Blaye,

(1) *Archives histor. de la Gironde*, t. IV, p. 15. — (2) Rymer, t. I, pars. I, p. 144 et 249 ; Londini. — (3) Champollion-Figeac, *Collection de documents inédits*.... t. I. D'après le texte *(Eodem modo scribitur... Galfrido Rydel de Blavia, et Galfrido filio suo et Gerardo filio suo)*, il paraîtrait que le grand-père de Gérard s'appelait aussi Geoffroy ; ce qui serait une raison de plus pour faire penser que le troubadour ne mourut pas sans postérité, ou ne fut pas seigneur de Blaye, à moins qu'il n'ait vécu, comme l'ont pensé plusieurs auteurs, dans le XIII[e] siècle, ce qui serait, d'ailleurs, fort possible. — (4) Mathieu-Paris, *Grandes Chroniques*, trad. par Huillard-Breholles, vol. V, p. 18. — (5) *Archives historiques de la Gironde*, t. IV, p. 16. — (6) Rymer, t. I, pars. I, p. 206. Rymer date cette lettre du 19 septembre 1332. C'est 1342 qu'il aurait dû écrire. — (7) Rymer, t. I, pars. I, p. 277 et 324 ; Londini. — (8) *Idem*, t. II, pars. I, p, 273 ; Londini.

dans le Blayais et dans tout le reste de la Gascogne, moyennant la somme de 1,000 livres tournois de rente, qui devait être prise sur la prévôté de Camparian et sur les coutumes de Bordeaux et de Royan qui appartenaient autrefois au seigneur de Blaye, et enfin d'autres revenus appartenant au roi; plus, 11,000 livres tournois comptant. Dans cette transaction, qui fut confirmée, le 20 septembre 1332, par Édouard III, il fut stipulé, entre autres clauses, que si Alice n'était pas reconnue comme héritière de son père, les 1,000 livres de revenus et les 11,000 livres payées reviendraient au roi (1). Édouard II, voulant être seul propriétaire de la baronnie de Blaye, acheta, le 20 août 1323-24, les droits que pouvaient avoir sur le château le comte de Périgord et quelques autres. Il est probable que le roi d'Angleterre avait fait l'acquisition de cette ville, une des plus fortes de la Guienne et qui commandait l'entrée du fleuve, afin de la ravitailler comme il l'entendait (2), et de lui donner, pendant la guerre qu'il soutenait contre la France, des gouverneurs de son choix, et sur lesquels il pouvait entièrement compter. En 1335, il en donna la garde à Guillaume de Campagne, qui en était connétable depuis 1331, et à Bérard d'Albret, en 1337 (3). Il cherchait aussi à s'attirer ou à se conserver l'amitié de ses habitants. C'est ce qu'on voit par plusieurs lettres qu'il leur écrivit le 30 septembre 1324, le 17 juin 1326, le 10 mars 1328 et le 13 décembre 1336 (4), et par quelques priviléges qu'il leur accorda en 1335 (5).

En 1338, Gaston de Foix, ayant pris le commandement de l'armée française, passa en Guienne, s'empara de Blaye et de quelques autres places. Le 20 octobre 1341, la châtellenie et la prévôté de Blaye furent concédées par le roi d'Angleterre à Bertrand de Montferrand. Cependant, cette ville était probablement encore au pouvoir des Français, puisque, en 1345, elle fut assiégée par les Anglais. Elle était alors commandée par deux capitaines français, « messire Guichard » d'Angles, jeune chevalier, pour le temps de lors et appert durement, et l'autre, messire » Guillaume de Rochechouart. Cils se tinrent franchement et richement, et dirent qu'ils ne se » rendroient à homme. » Ils résistèrent en effet si vigoureusement, que « les Anglois en étoient » tous hodés et lassés; car l'hiver approchoit durement, et si ne conqueroient rien sur ceux de » Blaye. » Ils tinrent conseil, se décidèrent à lever le siége, traversèrent la Gironde, et se rendirent à Bordeaux (6). La ville de Blaye resta encore sept ans au moins entre les mains des Français; en effet, le 11 septembre 1352, le comte de Stafford « pactisait de la reddition avec noble Bertrand Viger, fils d'Arnoul Viger de Mont-Guyon (7), » qui en était sans doute gouverneur. Louvet, à qui ce fait est emprunté, ne dit pas si le pacte fut fait à la suite d'un siége et si la ville fut remise entre les mains des Anglais.

Le château et la châtellenie de Blaye furent, en 1357, donnés par Édouard III à Auger de Montaut, seigneur de Mussidan, avec tous les revenus et les droits y attachés, en remplacement de la terre de Blanquefort qui lui avait été donnée en 1355, et que, sur l'ordre du roi, il avait rendue à Gaillard de Durfort (8). D'après une clause de cette donation, le roi ou son lieutenant pouvait reprendre la seigneurie en donnant à Auger de Montaut 1,000 livres de rente. Sa fille Marie de Montaut, femme de Jean, seigneur de Grammont, la reçut à son tour du roi Henri V, le 26 novembre 1416, pour l'indemniser de la perte de la seigneurie de Pellegrue qui lui avait été enlevée pendant les dernières guerres (9). Déjà Henri IV, le 12 janvier 1409, lui avait acccordé

(1) *Rôles gascons*, — Rymer, t. II, pars. II, p. 845; Londini. — (2) Jules Delpit, *Documents...*, p. 56 et 58. — (3) *Rôles gascons*. — (4) Rymer, t. II, pars. I, p. 571 et 633, et t. II, pars. II, p. 733, 789 et 954. — (5) *Rôles gascons*. — (6) Froissart, t. I, p. 203, édit. Buchon. — (7) Louvet, *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine...*, 2e part., p. 74. — (8) *Supra*, notice sur Blanquefort, p. 48. — (9) Rymer, t. IV, pars. II, p. 182, 3e édit. — *Rôles gascons*.

tout ce qui avait appartenu à son père Auger de Montaut dans la châtellenie de Blaye, et tout ce qui pourrait être repris sur les sujets rebelles [1]. En 1363, le 15 juillet, les députés de la ville : Gombaud Faussilh, Pierre Dufullatz et Pierre Rossel, se rendirent à Bordeaux, dans le palais de l'archevêque, pour prêter hommage au prince de Galles au nom de leurs concitoyens [2].

Plus tard, en 1376, Édouard III annexa la ville à la couronne d'Angleterre, et Henri IV, en 1406-07, confirma cette annexion [3]. Dans l'intervalle, les Français, sous la conduite du duc d'Anjou et de Bertrand Du Guesclin, s'emparèrent de Blaye et d'une grande quantité de places fortes [4], qu'ils ne purent conserver longtemps, parce que l'armée était trop peu nombreuse pour permettre de l'affaiblir en mettant des garnisons dans les forteresses dont les Français s'étaient emparés de vive force; aussi, deux ans après, voyons-nous Blaye, revenue sous la domination anglaise, entrer dans la Confédération des Filleules de Bordeaux. Au commencement du XVe siècle, les Français rentrèrent dans la Guienne, et vinrent, le soir du 21 octobre 1406, mettre le siége devant notre ville. Le duc d'Orléans, qui les commandait, n'arriva que deux ou trois jours après. Ils restèrent devant la place vingt-cinq jours environ. Pendant ce temps, les assiégés, commandés par Jeannot de Grailly, qui défendait la place au nom d'Archambaud de Grailly, comte de Foix, et de Jeannot son fils, qui chevauchait avec le duc d'Orléans, proposèrent un traité par lequel le comte s'engagerait à faire épouser Marie de Montaut, fille du seigneur de Mussidan, et dame de Blaye, à un de ses fils. Le traité fut accepté avec plaisir par le duc, et il fut stipulé que Jeannot ne ferait plus de mal aux Français et ne laisserait entrer dans la place ni Français ni Anglais; en conséquence, le duc leva le siége de Blaye et alla assiéger Bourg par terre et par mer. Monstrelet, qui n'a pas connu ce traité, publié pour la première fois dans les *Archives historiques de la Gironde* [5], ne parle pas du comte de Foix. Il raconte qu'un traité fut passé entre la dame de Blaye et le duc d'Orléans. Celui-ci devait lever le siége, et Marie de Montaut devait rendre la ville s'il parvenait à s'emparer de celle de Bourg. Elle s'engageait en outre, tant que durerait ce dernier siége, de faire délivrer, par ses sujets, des vivres aux Français au plus juste prix [6]. Au surplus, le traité passé avec Archambaud ne fut observé qu'en partie : le siége fut levé, mais le mariage n'eut pas lieu. Marie de Montaut épousa, comme nous l'avons vu plus haut, Jean de Grammont, et le comte de Foix fit remettre la place au sénéchal du roi d'Angleterre. Cependant, les Bordelais équipèrent une flotte pour secourir Blaye; elle rencontra les navires français devant Saint-Julien en Médoc, et sur le soir le combat s'engagea. Un navire anglais fut pris, et resta toute la nuit au pouvoir des Français; mais le lendemain il fut repris. La flotte française fut battue; elle perdit deux vaisseaux et 367 hommes, parmi lesquels on comptait vingt chevaliers. Les Anglais, de leur côté, perdirent 32 hommes, dont on n'entendit plus parler, si ce n'est de quatre ou cinq, qui furent amenés à La Rochelle [7].

De leur côté, les gens de Bourg se défendirent vaillamment, ne voulurent pas se rendre au duc d'Orléans, contre qui Dieu combattait avec la pluie, le vent et la boue [8]; de sorte qu'il fut obligé de lever le siége.

En 1423-24, l'année suivante, et en 1441-42, les rois d'Angleterre confirmèrent les priviléges de Blaye [9].

(1) Rymer, t. IV, pars. I, p. 147, 3e édit. — (2) Jules Delpit, *Documents...*, p. 94. — (3) *Rôles gascons.* — (4) *Les Grandes Chroniques de France*, publiées par M. Paulin-Paris, t. VI, p. 353 et suiv. — (5) T. III, p. 179. — (6) *Chronique de Monstrelet*, p. 44, édit. Buchon. — (7) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 179. — (8) *Diu lo combato ab pluyas, ab vent fortz et grandas fanhas.* — (9) *Rôles gascons.*

Cependant, le moment arrivait où la Guienne allait être arrachée aux Anglais. Charles VII, après les avoir expulsés de leurs possessions du nord de la France, avait envoyé dans notre pays une armée disciplinée et aguerrie sous la conduite de Dunois. Un des lieutenants du capitaine, Jacques de Chabannes, se présenta devant Blaye le 8 mai 1451. Dunois y arriva le 15. La ville, vigoureusement assiégée, était défendue par le maire de Bordeaux, Gadifer Shorthoise; le sous-maire, Thomas Gassiet, et Pierre de Montferrant; mais elle ne put résister aux attaques des Français, et capitula le 24 du même mois (1). Le 7 novembre de l'année suivante, Charles VII confirma aux habitants leurs anciens priviléges, ce qui cependant ne les empêcha pas de prendre part à la levée de boucliers qui se fit contre la France en 1452. Charles VII leur accorda de nouveau son pardon (2) En 1474, Louis XI, voulant aussi s'attacher les habitants, confirma leurs priviléges et leur en accorda d'autres; les rois, ses successeurs, en firent autant à plusieurs reprises (3). Les Anglais, quelque temps après leur expulsion, recommencèrent à faire le commerce avec les Bordelais; mais on leur imposa la condition de déposer à Blaye, jusqu'au moment de leur départ, leur artillerie et leurs munitions; « ils étaient également tenus de donner au gouverneur un écu » d'or, une pièce de bœuf et dix livres de chandelles. Cette coutume a subsisté jusqu'au temps du » protectorat de Cromwel, qui en obtint l'abolition (4). »

Depuis que la Guienne était passée au pouvoir de la France, la ville de Blaye jouissait d'une tranquillité relative, qui fut troublée au commencement du règne de Charles VIII. Le duc d'Orléans s'était révolté contre le roi, ou plutôt contre la régente Anne de Beaujeu, qui, quoique fort jeune, avait toutes les qualités administratives de son père Louis XI. Un des partisans du prince enleva la ville de Blaye, mais ne put la garder que fort peu de temps : Anne et son frère la lui reprirent l'année suivante.

Pendant les troubles de la gabelle, Talmagne, chef des révoltés, vint assiéger Blaye; mais le gouverneur le reçut à coup de canons, et Talmagne jugea prudent de déloger au plus vite. Pour se venger, il ravagea toutes les campagnes des environs (5).

La ville ne fut pas épargnée pendant les guerres de religion. Attaquée une première fois par les huguenots ayant à leur tête Pons de Mirambeau, elle résista et força les ennemis à lever le siége. Moins heureuse en 1568, elle fut mise par de Roy, son gouverneur, entre les mains des protestants, qui démolirent les églises, ouvrirent les tombeaux et jetèrent aux vents les cendres des morts, incendièrent l'Hôtel-de-Ville, brûlèrent les archives, et enfin commirent toutes sortes d'excès. Monluc s'engagea à prendre Blaye d'assaut, mais il demandait pour les dépenses de cette expédition 30,000 livres; le Parlement les lui refusa, et le projet fut abandonné (6). Lors de la paix de 1570, Blaye rentra sous l'obéissance royale; mais la guerre ayant recommencé, d'Aubigné se présenta devant la ville, l'attaqua, et fut repoussé (7).

Pendant la Ligue, le gouverneur de Blaye, Paul d'Esparbès de Lussan, prit parti contre le roi. Le maréchal de Matignon vint l'assiéger en 1592; mais le gouverneur, secondé par une flotte espagnole, força le maréchal à se retirer (8). Henri IV, devenu roi de France, récompensa le zèle de Lussan en lui accordant le bâton de maréchal.

(1) Voir dans la *Guienne*, des 2 et 3 avril 1863, une relation complète et fort intéressante de ce siége, extrait détaché d'une histoire de la *Conquête de la Guienne par les Français*, que prépare M. Ribadieu. — (2) Du Tillet, *Chroniques...*, p. 141, verso. (3) *Guienne historique et monumentale*, t. II, p. 72 et 78. — L'abbé Dulon, *Recherches historiques sur la ville de Blaye*, p. 76. — (4) *Guienne historique et monumentale*, 4e part. p. 78. — (5) La Colonnie, *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, t. I, p. 480. — (6) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*. — Monluc, *Commentaires, etc., etc.* — (7) Daubigné, *Histoire universelle*, t. II, p 357 et suiv. — (8) *Chronique Bordelaise;* Delurbe, p. 37, et Darnal, p. 106, etc.

Louis XIII vint à Blaye en 1620. Cinq ans auparavant, il avait confirmé les priviléges des habitants; mais le moment arrivait où la ville allait presque entièrement disparaître pour faire place à une immense citadelle. Depuis l'invention de l'artillerie, la position de cette forteresse était encore plus favorable qu'auparavant pour défendre l'entrée de la Gironde et arrêter les navires qui voulaient la remonter; mais elle avait besoin d'urgentes réparations; il y avait des brèches effroyables, les magasins étaient tous rompus et découverts, les corps-de-garde et les logements des soldats en ruine [1]. Aussi, Louis XIV la livra-t-il à ses ingénieurs. En 1652, Blaise-François, comte de Pagan, fit plusieurs travaux de défense du côté du château; mais ils étaient insuffisants, et, en 1688, Vauban construisit la citadelle telle que nous la voyons maintenant. Les premiers travaux nécessitèrent la démolition d'une grande partie des maisons de la ville. Vauban fit démolir le reste, et les habitants se retirèrent sur le coteau voisin, où ils construisirent la ville moderne. Depuis lors, l'histoire de Blaye n'offre aucun fait intéressant et se perd dans l'histoire générale de la France. Cependant, en 1814, les Anglais lancèrent quelques bombes dans la ville, incendièrent plusieurs maisons, et se retirèrent. En 1832, la duchesse de Berry fut enfermée dans la citadelle, où elle resta près d'un an. Louis-Philippe lui rendit sa liberté le 5 juin 1833. Cette princesse partit alors pour l'Italie.

Tels sont les faits importants qu'offre l'histoire de Blaye. J'ai laissé de côté une quantité considérable de détails qu'on peut lire dans *la Guienne historique et monumentale,* dans *la France ou Histoire nationale des départements,* par MM. Alex. Ducourneau et Amans-Alexis de Monteil; dans les *Recherches historiques sur la ville de Blaye,* par M. l'abbé Dulon, etc. Mais ces études, encore fort incomplètes, ne sont que des jalons pour celui qui voudra entreprendre l'histoire d'une des villes les plus intéressantes de la Guienne.

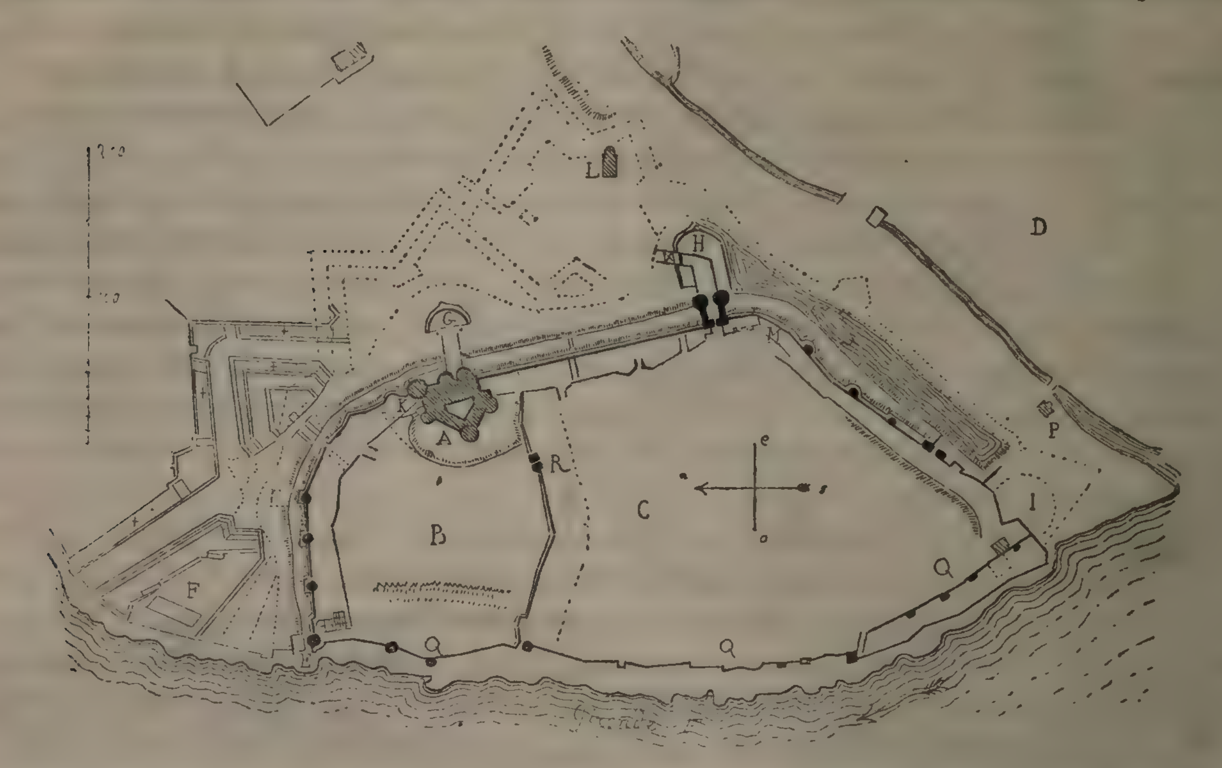
Dans la description que je vais essayer de faire, je ne dirai rien des travaux exécutés par le comte de Pagan, rien non plus de la citadelle construite par Vauban; je ne parlerai que de la ville du Moyen Age, qui a été complètement démolie lors de la construction de cette citadelle, et dont les murailles et les tours ont été presque entièrement englobées dans les bastions et courtines modernes [2].

La ville dont les Rudel étaient seigneurs, celle qui plus tard fut assiégée par le duc d'Orléans, et plus tard encore par Dunois, domine la rive droite de la Gironde; elle était divisée en deux parties de dimensions inégales, par un mur fort probablement, précédé d'un fossé. Elle présente la forme d'un arc très irrégulier, dont la corde est tracée par la Gironde qui vient battre les rochers escarpés couronnés par les anciens murs, derrière lesquels se dressent ceux de la citadelle. Un fossé très large et très profond, creusé dans le roc et en partie inondé, venait relier les deux extrémités de la corde, et séparait la forteresse de la terre ferme. La partie la plus élevée regarde le nord; elle renferme le château *(A),* l'ancienne citadelle ou esplanade du château *(B). C,* est la haute ville; *D,* la basse ville ou le faubourg; *E,* la tour de l'Aiguillette, à l'angle nord-ouest; *F,* le bastion du Cône; *G,* boulevard ou barbacane du château; *H,* porte et boulevard Saint-Romain; *I,* bastion du Port; *L,* chapelle Saint-Romain; *P,* chapelle du Bureau; *Q,* front de la rivière; *R,* porte de l'Intérieur (dans la légende de l'ancien plan, elle est appelée de *Liverneuf*). Les travaux marqués +,

[1] *Archives historiques de la Gironde,* t. II, p. 38. — [2] Le plan que je publie ici et celui du château (Planche CXXIII) m'ont été fournis par M. David, de Blaye, architecte au Mans. Il m'a fourni aussi diverses élévations du château et des plans de tous les étages; mais ils ont été faits à une époque où le château avait déjà perdu tout caractère ancien.

qui devaient être exécutes en même temps que le bastion du Cône, ne le furent pas. Ceux qui sont marqués par des points ne furent pas exécutés.

Les murailles du Moyen Age étaient protégées par des tours rondes et carrées diversement espacées; leur sommet était crénelé et garni d'échauguettes (1). On entrait dans la ville par deux

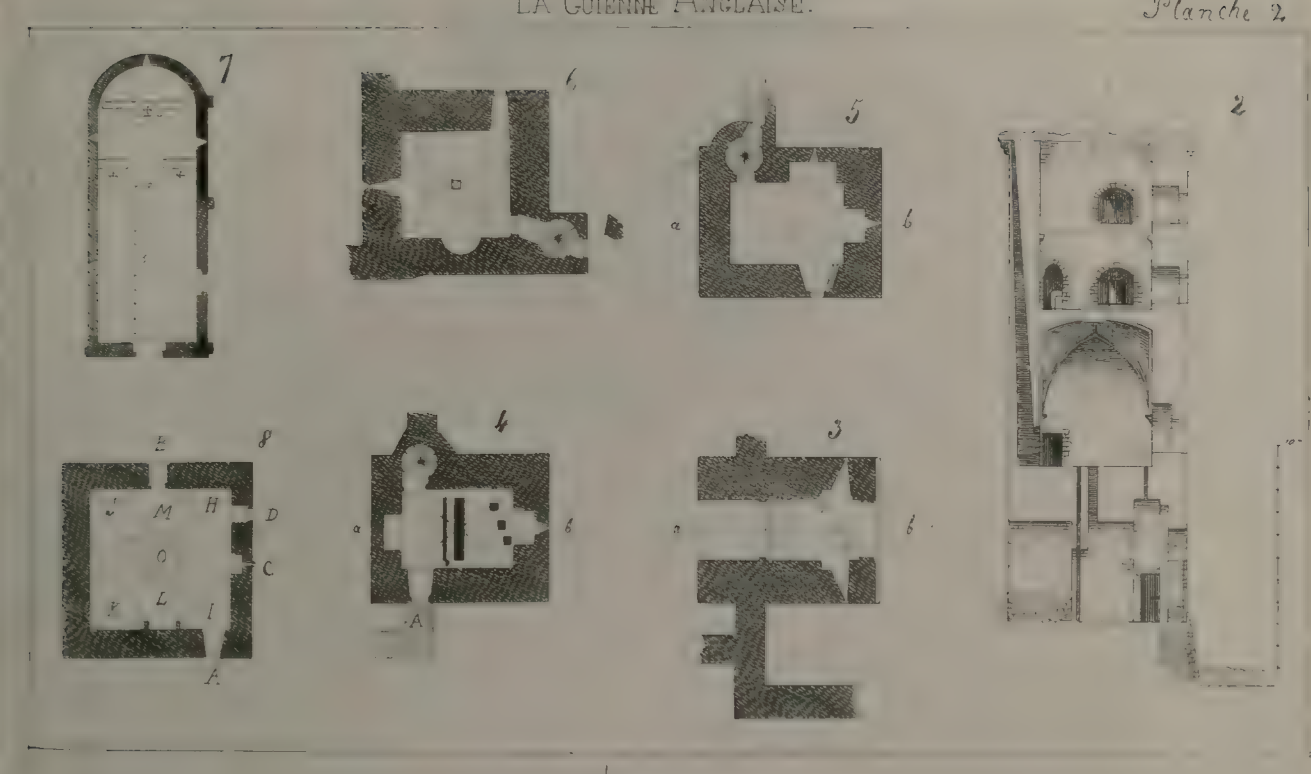


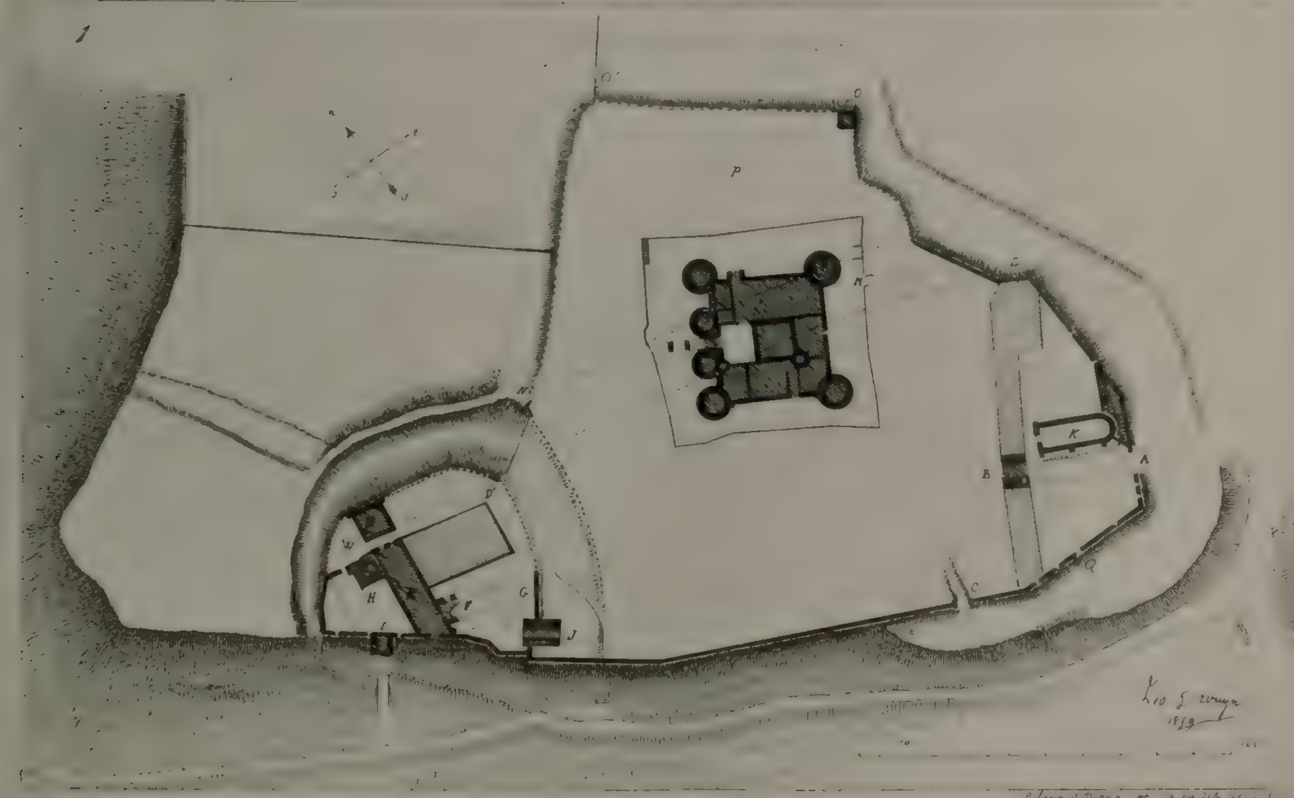
portes : une, au sud, qui devait être recouverte par une tour carrée ; l'autre, à l'est, appelée la *Porte Saint-Romain,* s'ouvrait entre deux tours rondes vers la campagne, et à sections droites vers l'intérieur de la forteresse; elle était précédée d'une grande barbacane semi-circulaire *(H),* entourée d'un fossé, et suivie d'un chemin creux long de 30 mètres environ et dominé des deux côtés par des murs élevés. On entrait dans ces tours par des portes en plein-cintre, ouvertes du côté de la ville; elles sont maintenant murées. Comme il existe de larges braies au pied des courtines, il devait y avoir, outre ces portes, une certaine quantité de poternes pour permettre aux hommes postés dans ces braies de rentrer facilement lorsqu'ils ne pouvaient plus tenir La porte *R,* percée dans le mur qui sépare les deux portions de la ville, est de la fin du XIIIe siècle ; elle est ogivale et passe sous une tour barlongue, dont le premier étage communique avec le chemin de ronde du mur qui s'appuie contre elle.

Le château est bâti à l'est de la citadelle : c'est un fort triangulaire (Planche CXXIII) isolé, mais qui cependant se rattache par une de ses faces aux remparts de la place (voir le plan d'ensemble à la page suivante). Il est séparé de cette citadelle par un fossé large de 20 mètres, qui se relie à celui de la ville. On y entrait par une grande porte ouverte de biais, percée entre deux tours semi-circulaires *(EF),* suivie d'un long couloir, dont la voûte en plein-cintre est moderne, et précédée d'une barbacane semi-circulaire aussi, et protégée par un fossé se rattachant au fossé commun. On y entrait, du côté de la ville, par une poterne *(K),* au bout d'un pont étroit, et protégée par une tour semi-circulaire *(B).* Six tours rondes à l'extérieur fortifiaient le périmètre du château, et portaient toutes un nom particu-

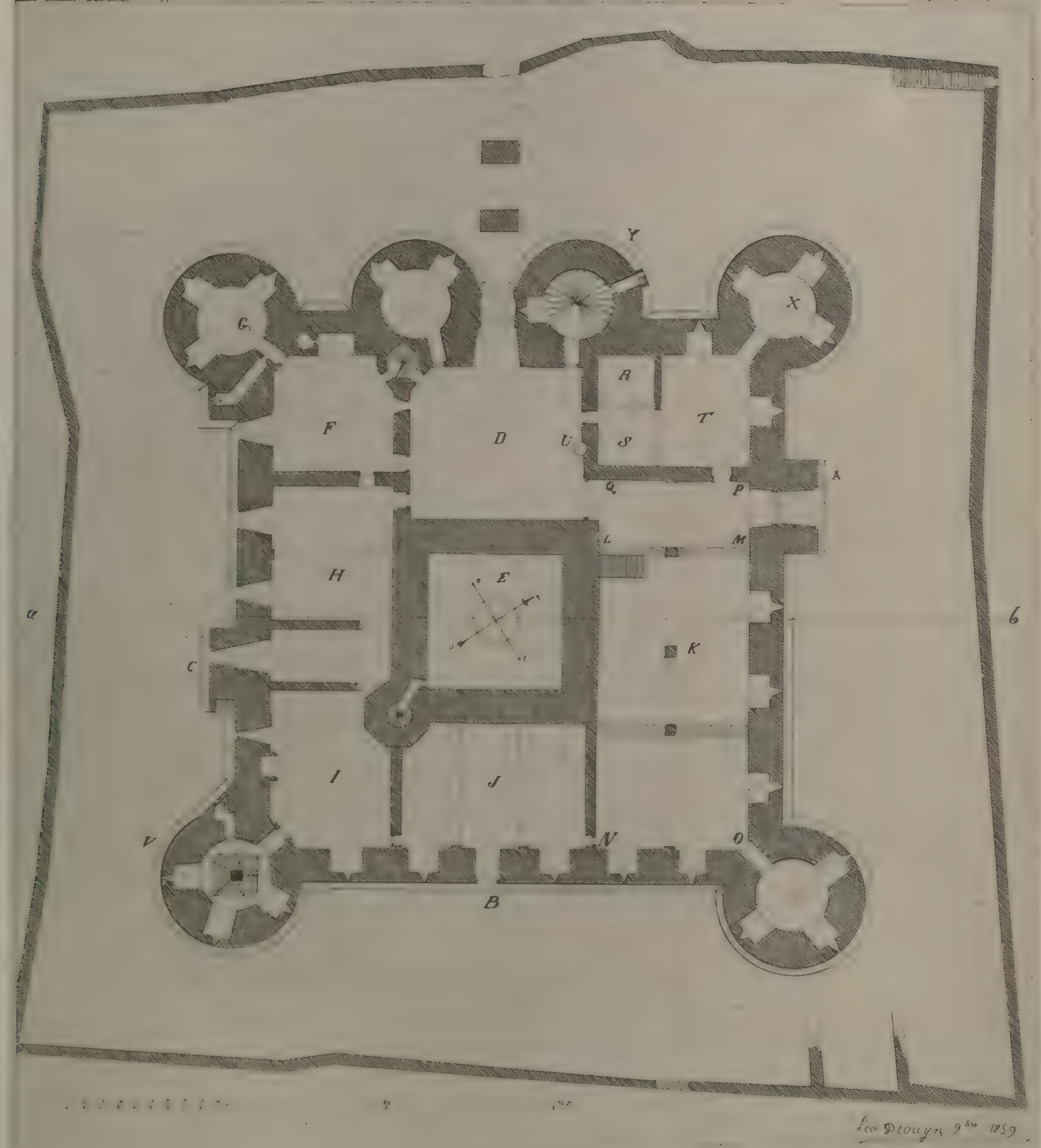
(1) *Archives historiques de la Gironde,* t. IV, p. 95.

ROQUETAILLADE.
VUE GENERALE PRISE DE CRAMPET.



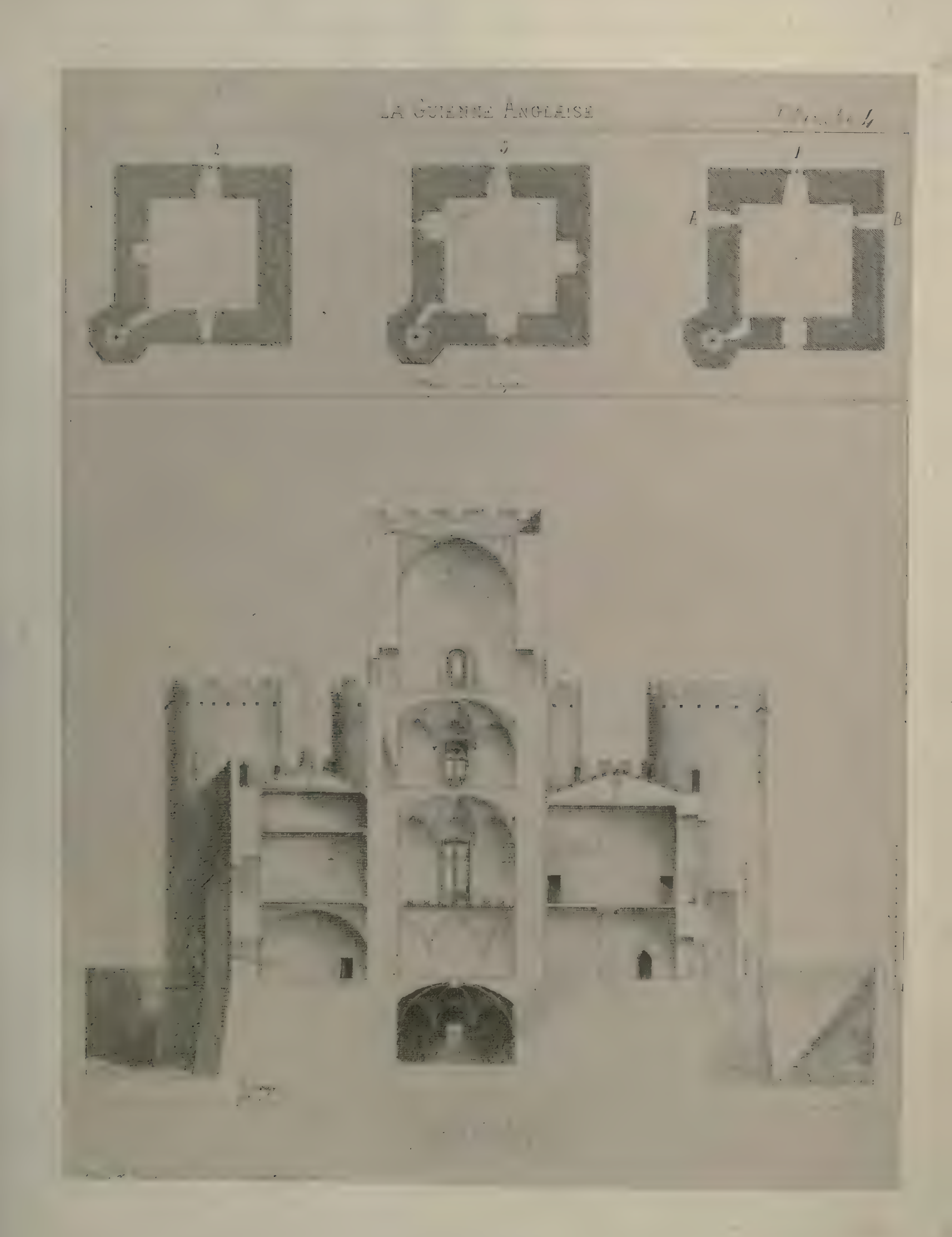


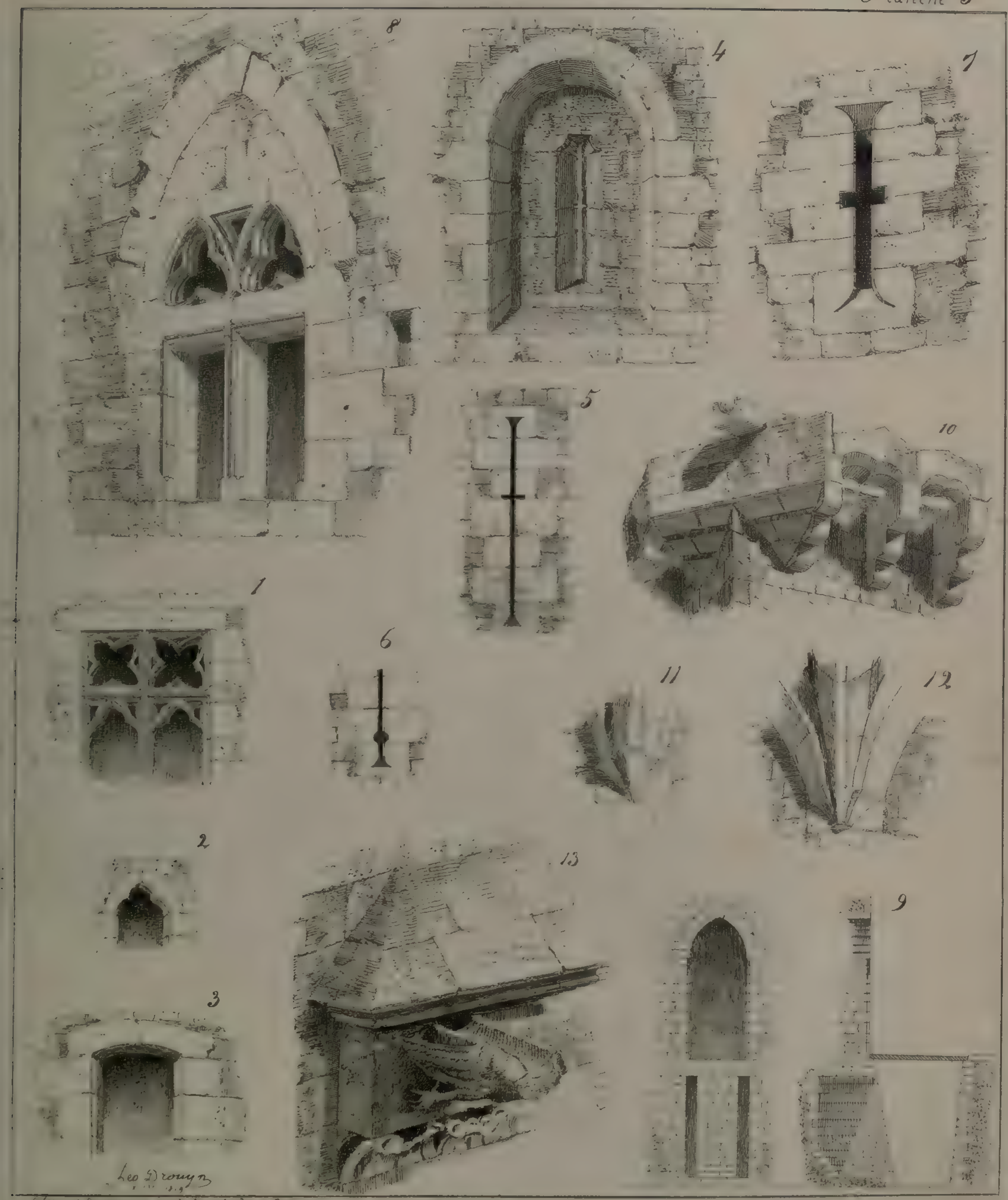
ROQUETAILLADE.



Léo Drouyn 9bre 1859

ROQUETAILLADE.
PLAN DU CHÂTEAU NEUF.


La Guienne Anglaise
2
3
1
A
B



ROQUETAILLADE



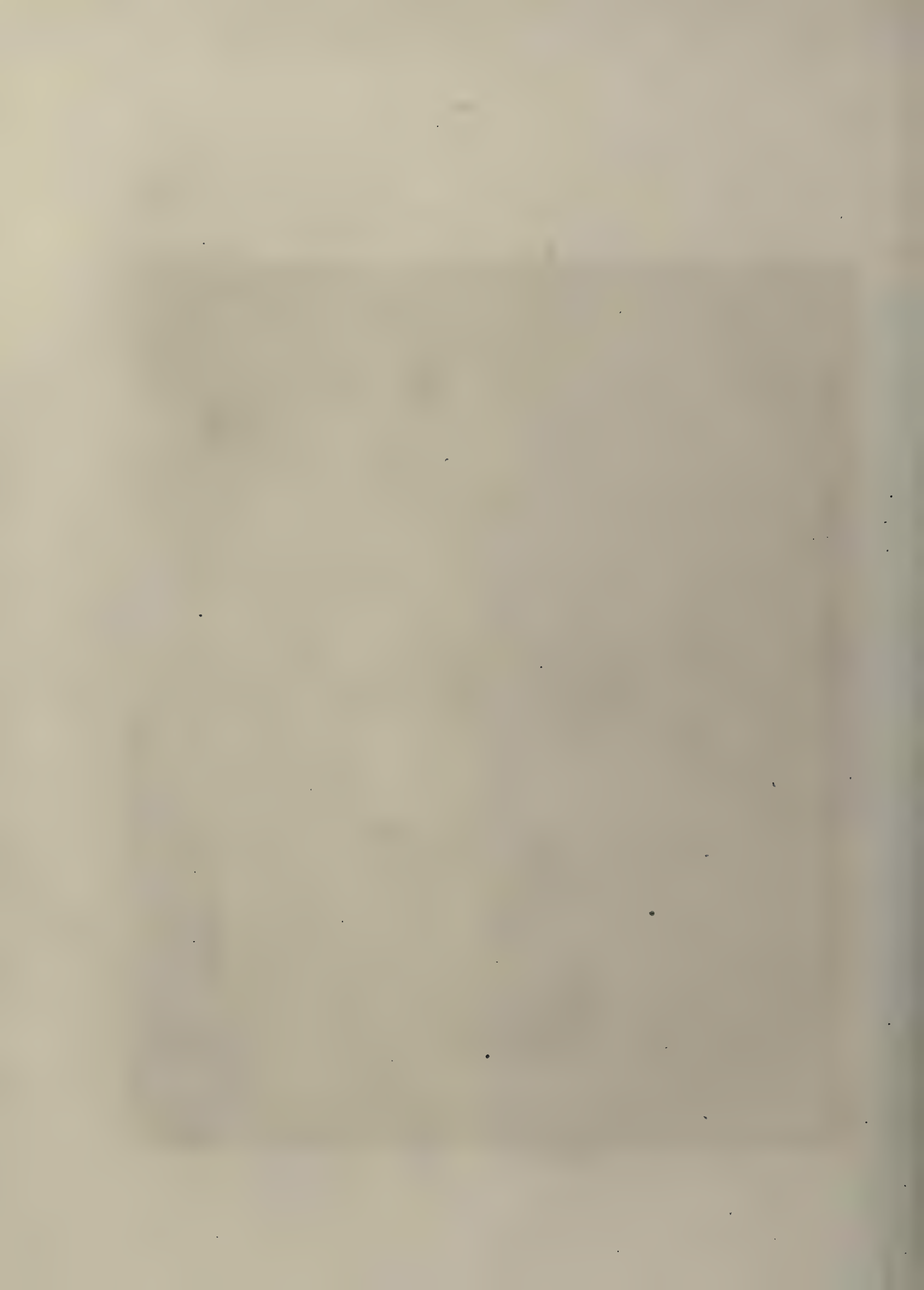
Gilquin et Dupain imp. r. de la Calandre 19 Paris

ROQUETAILLADE.
VUE PRISE DE LA VALLÉE A L'OUEST.



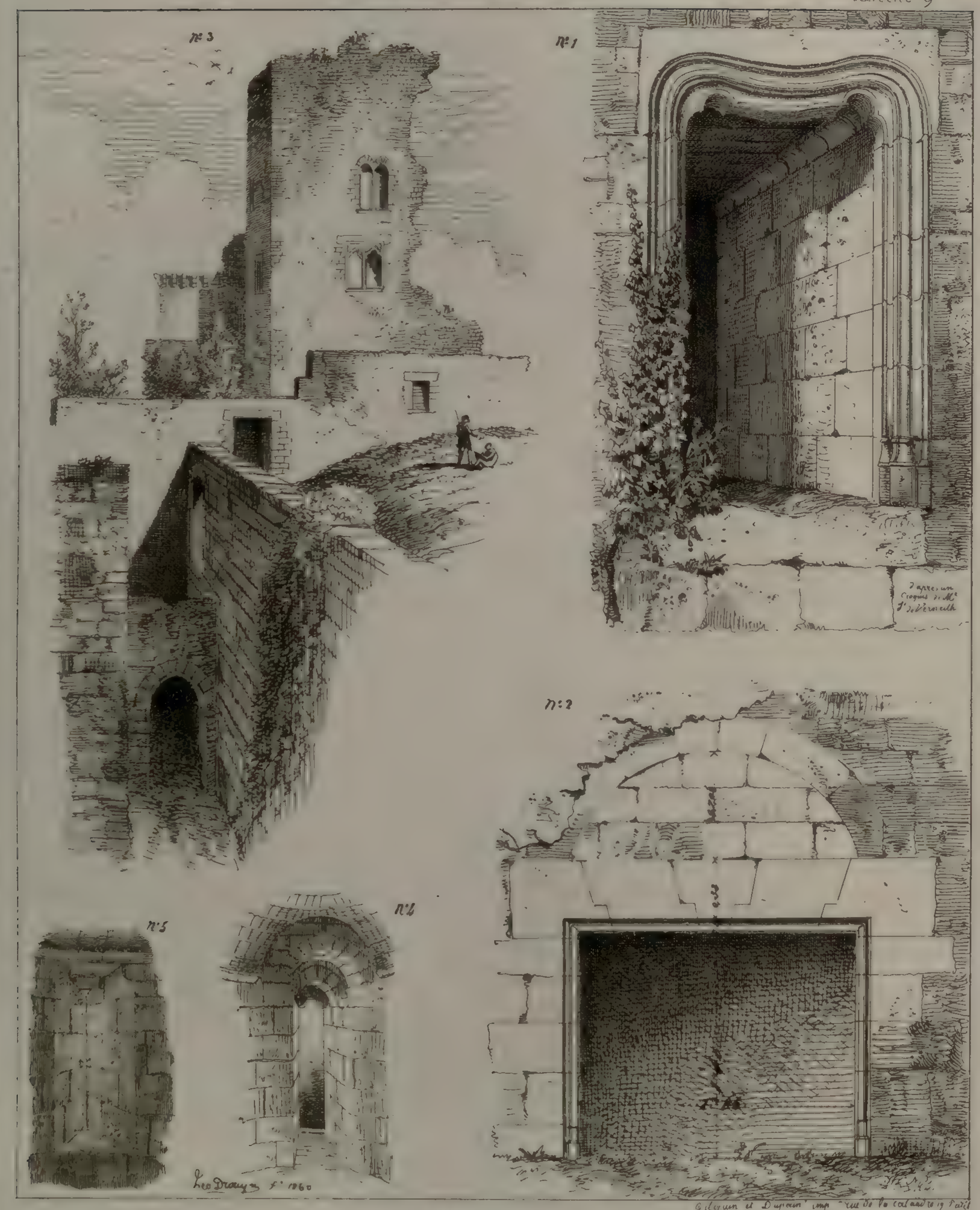
COLOMBIER DE CRAMPET.

A ROQUETAILLADE





La Citadelle à Rions


N° 3
N° 1
N° 2
N° 5
N° 4
Leo Drouyn f. 1860
D'après un croquis de Mr J. de Verneilh
Gilquin et Dupain imp. rue de la Calandre 19 Paris

AUROS

Gilquin et Dupain imp: rue de la Calandre 19 Paris

RIONS.

TOUR DU GUET ET PORTE DE L'HIAN.

... et Dupin imp. rue de la Calandre 19 Paris

MOULIN DE BAGAS.



Léo Drouyn
mai 1860



J. Laisné et Guéprain imp. rue de la Calandre 13 Paris

MOULINS

1. De Labarthe à Blazimont

2. De Pis à Bassanne.

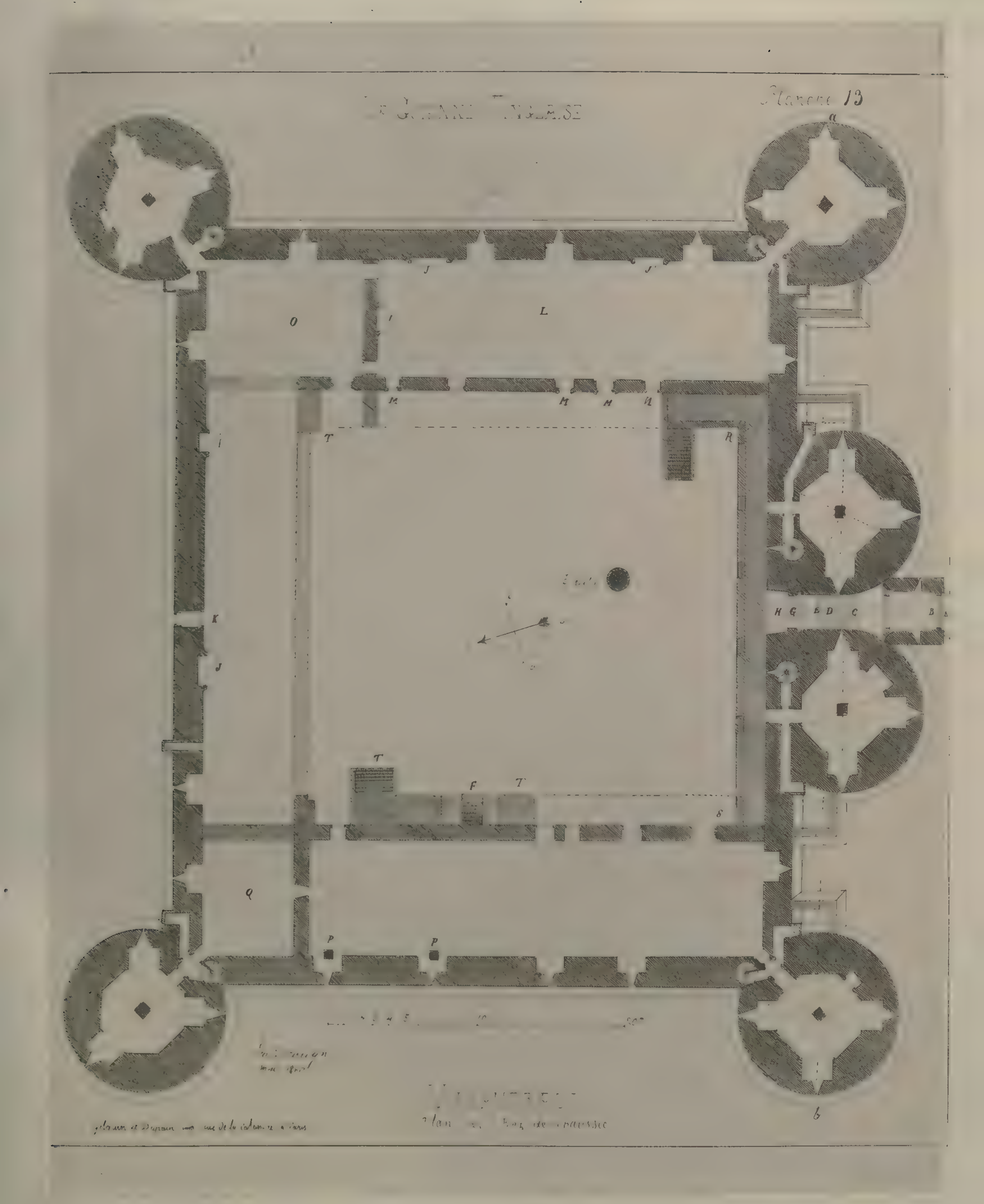


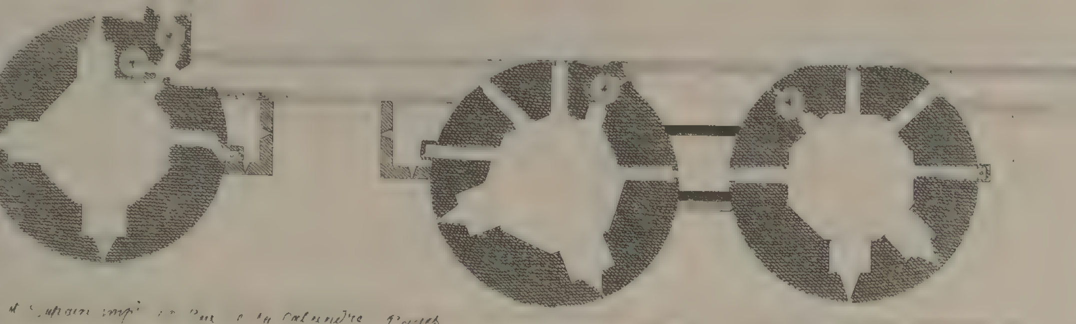
Planche 13
a
J
J
O
L
M
M
H
N
T
R
K
H G
E D
C
B
T
F
T
S
Q
P
P
b



VILLANDRAUT

Planche 15





VILLANDRAUT



Gilquin et Dupain imp. rue de la calandre 19 Paris

VILLANDRAUT

LA GUERRE ANGLAISE



D

B B

F

A

C C

E

K

VILLANDRAUT

Plan du premier étage


Planche 18
N°3
N°4
N°1
N°2
VILLANDRAUT
Léo Drouyn. Juin 1860

LA GUIENNE ANGLAISE

Planche 19

Porte de Saint-Romain

Porte de La Réole

Porte Jaubotte

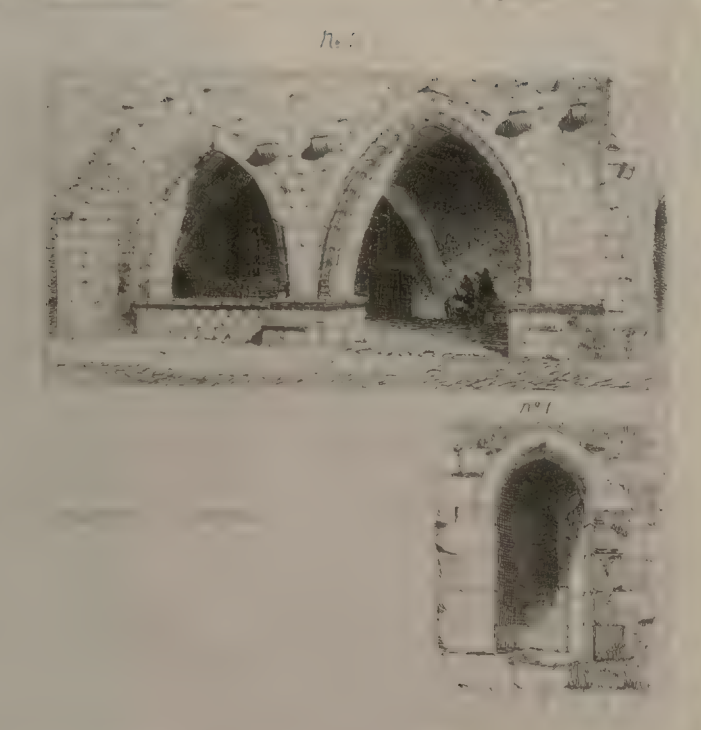
Porte de Saint-Léger.

Léo Drouyn
Juillet 186·

... et Dupraim imp. rue de la ... 19 Paris

SAUVETERRE-DE-GUIENNE





[illegible] Paris

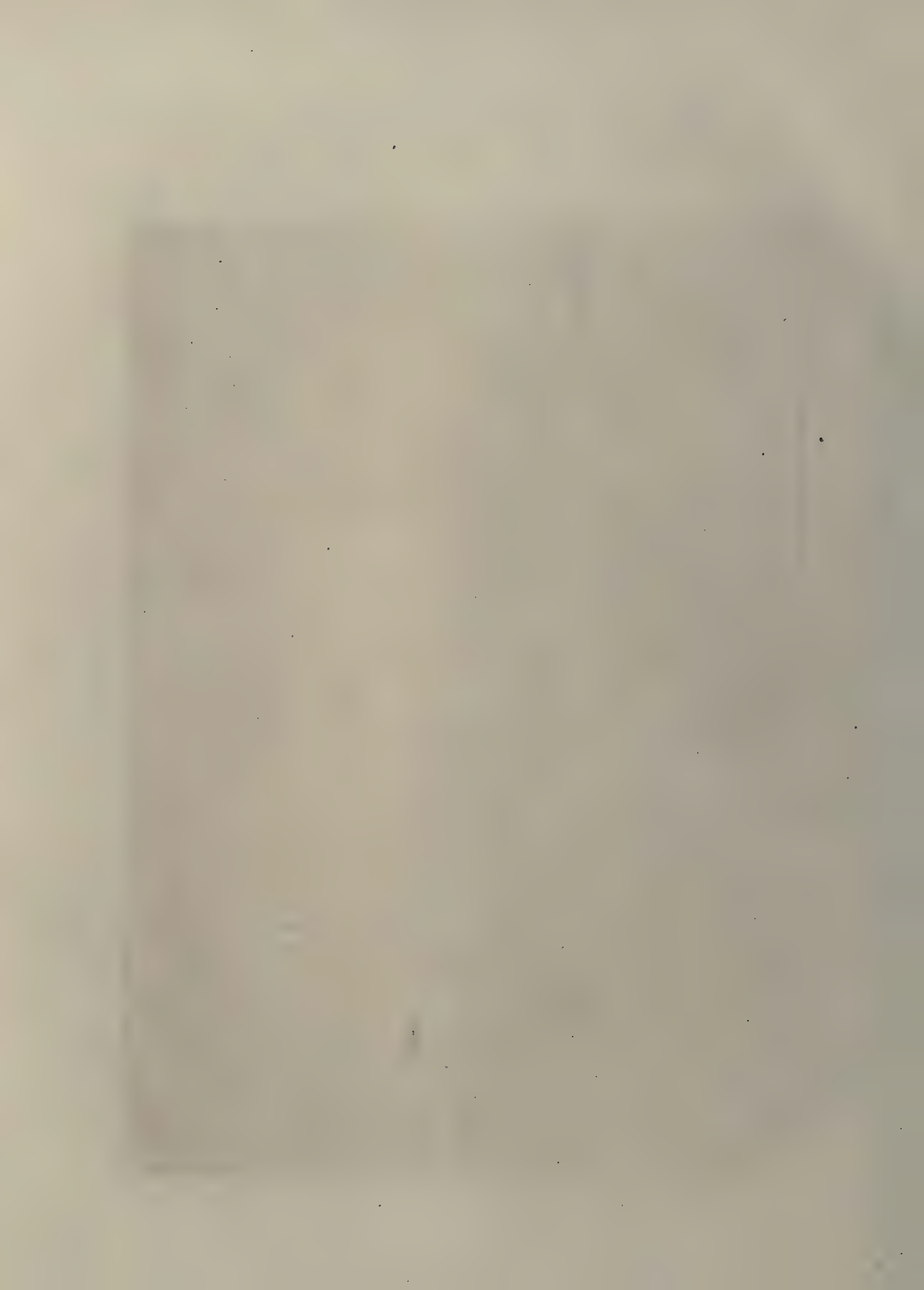
POMMIERS.

Planche 21



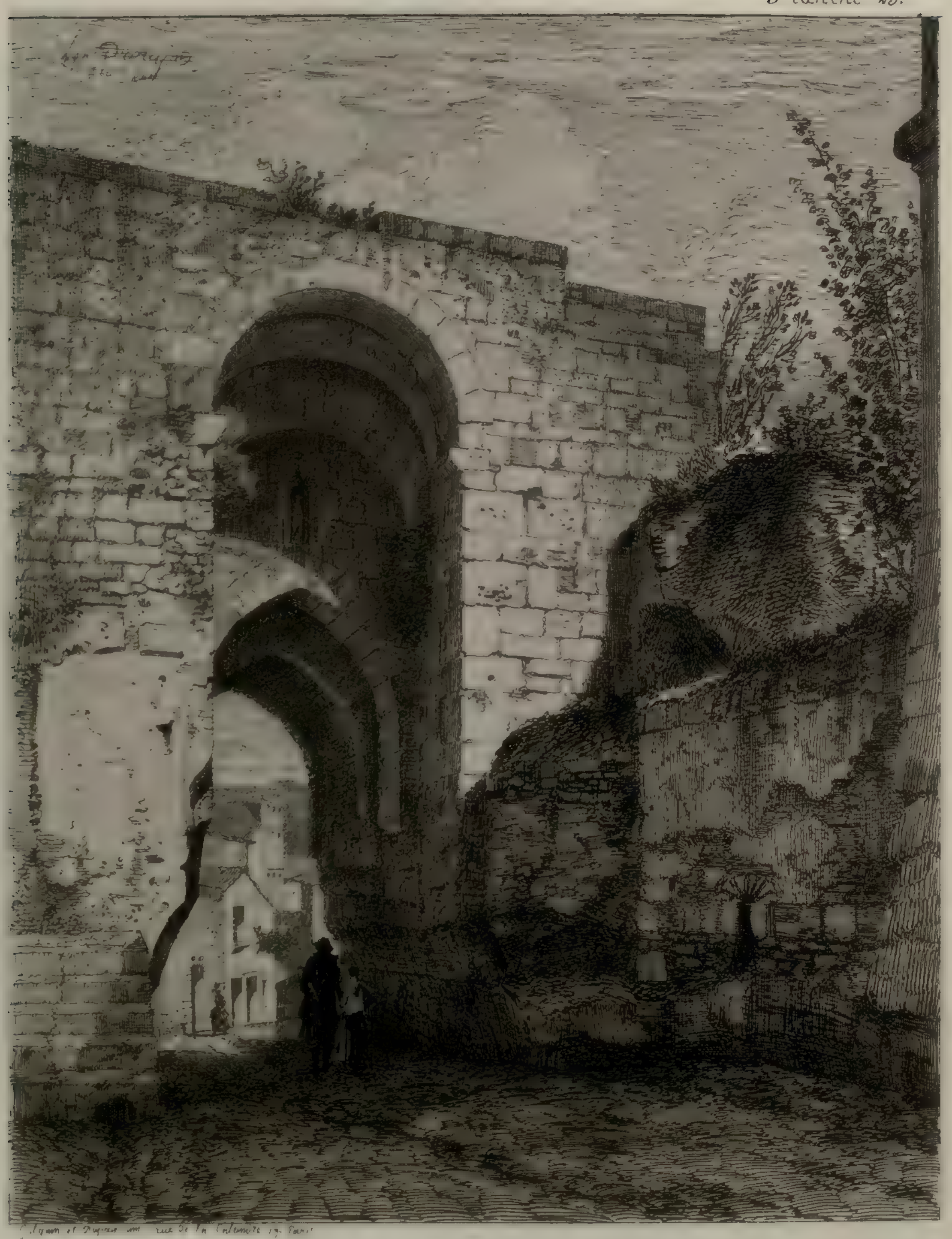
Gilquin et Dupain imp. rue de la Calandre 19 Paris

POMMIERS





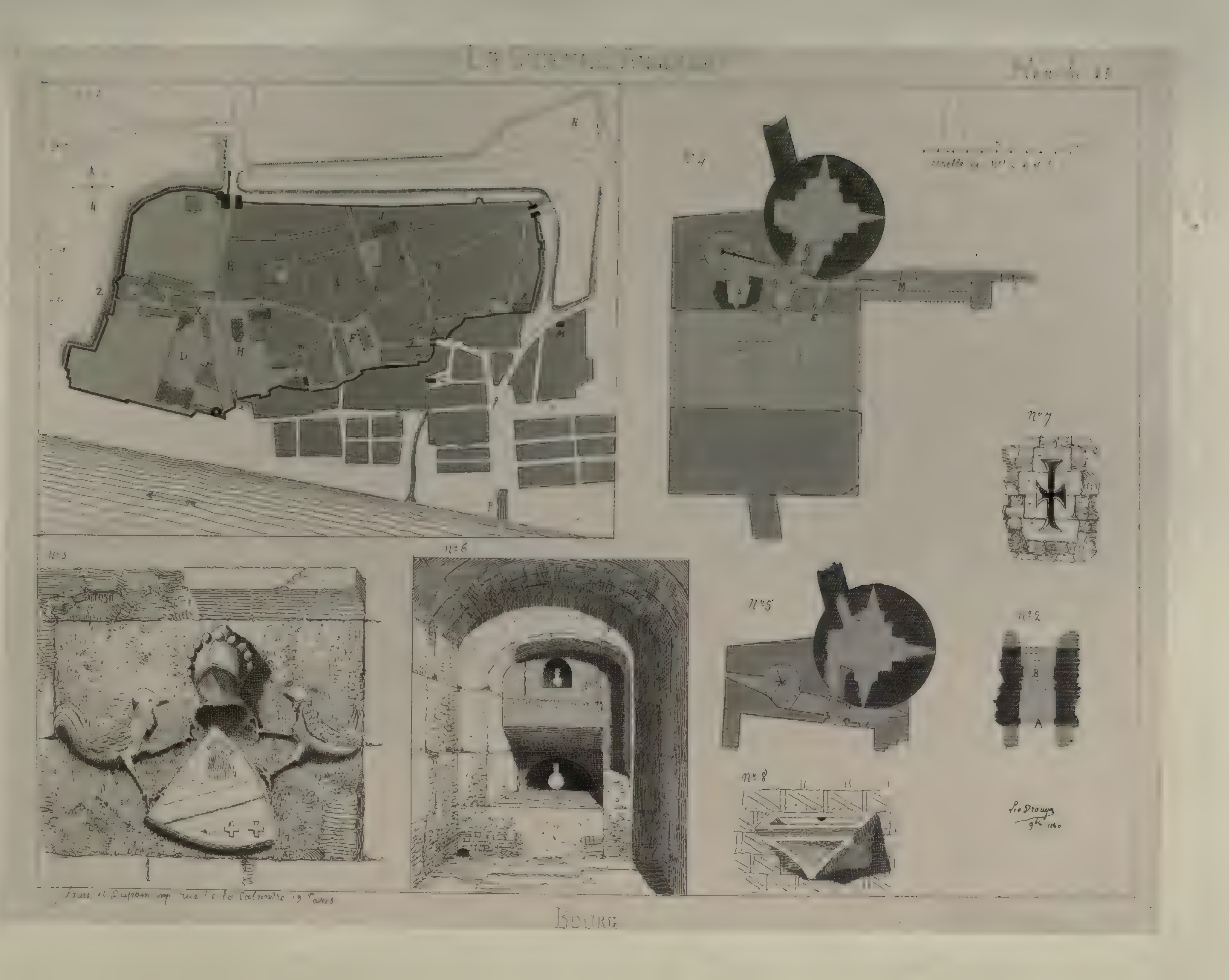
BOURG
Porte du Port. (Extérieur)



BOURG.

Porte du Port. (Intérieur)



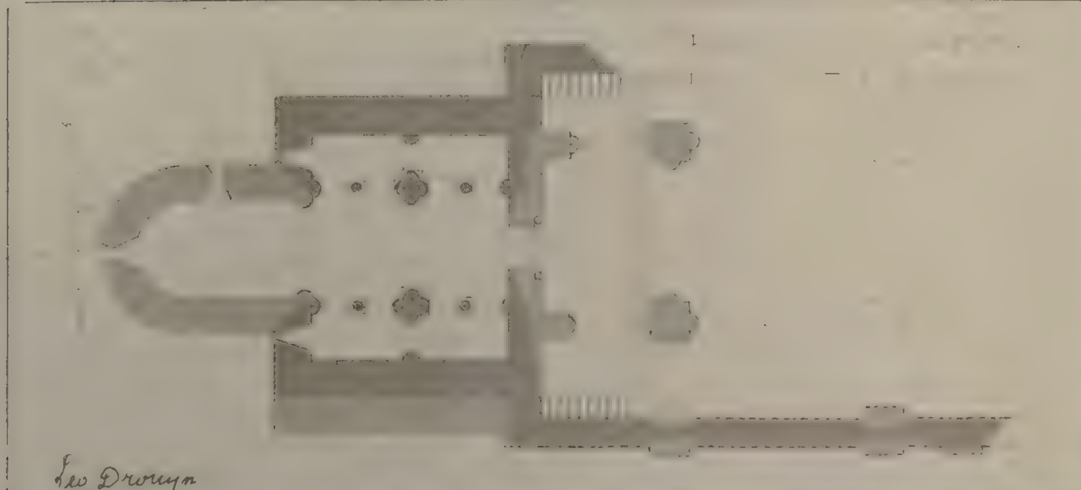


BOURG



Jacquin et Dupain imp. rue de la Calandre 19 - Paris

CRYPTE DE LA BARDE



Léo Drouyn 1860



Delquin et Dupain imp. rue de la Calandre 19 Paris



Gilquin et Dupain imp, rue de la Calandre 19 Paris

RAUZAN



RAUZAN



RAUZAN

Porte de l'église

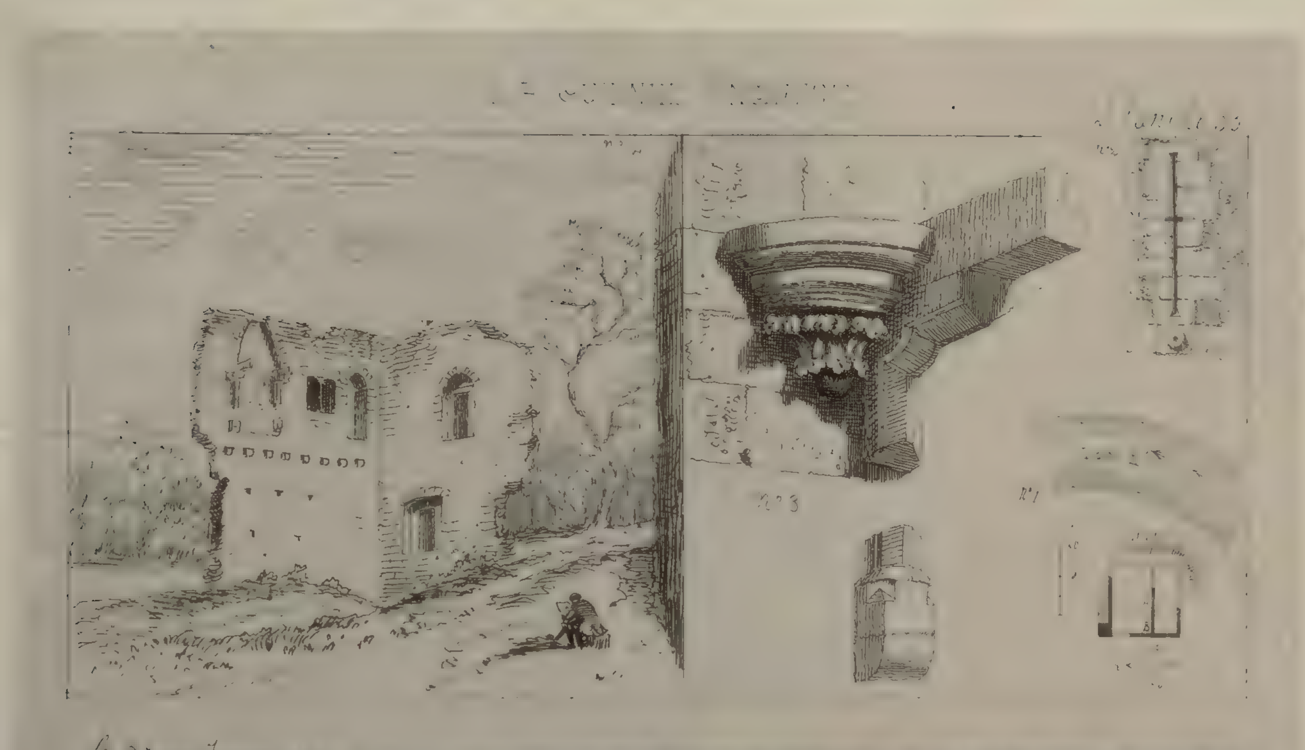


Gilquin et Dupin, imp. rue de la Calandre 19 Paris

MOULIN-NEUF, À ESPIET


Leo Drouyn
Janvier 1861
Gilquin et Dupain imp. rue de la Calandre, 19 Paris

LA TREVE



Aquin et Dupain, imp. rue de la Calandre 19. Paris

Planche 34



G. Lquin et Dupuis imp. rue de la Calandre n° 19 Paris

MALENGIN

Planche 35

n°1

Léo Drouyn
Février 1861

n°4

n°5

n°3

A
E
F
I
K
D
H
E

n°2

C
D
B
G
E
A

n°6

n°7

n°s 1, 2 } Du château de Malangin

n°s 3, 4, 5, 6, 7 } Du château du Breuil

[illegible] rue de la Calandre 19 Paris

Planche 36

Gilquin et Dupain, imp, rue de la Calandre. 19, Paris

LE BREUIL



LE BREUIL



GUILLERAGUES



ILLELEGUES

Gilquin et Dupain imp. rue de la Calandre 19 Paris

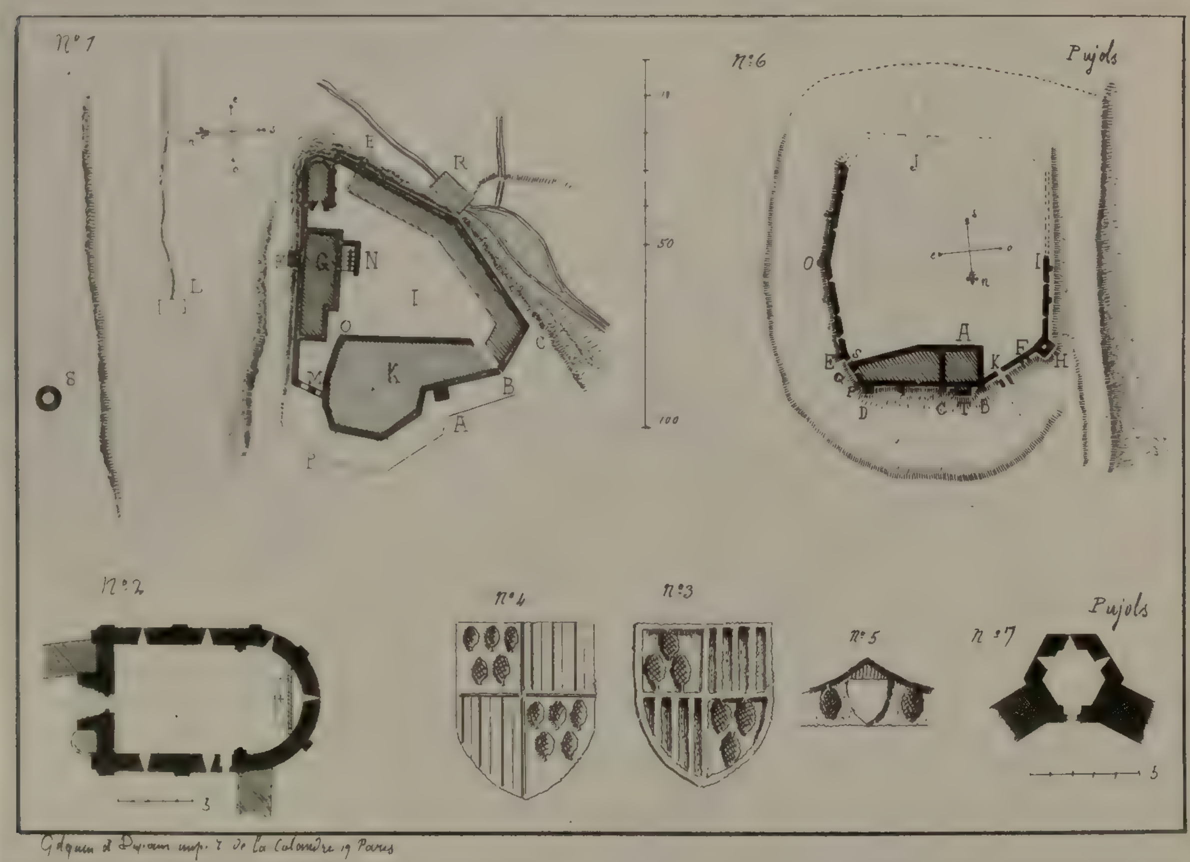
Planche 40



CAZES.

Planche 41





Gilquin et Dupain imp. r. de la Calandre 19 Paris

BISQUEYTAN

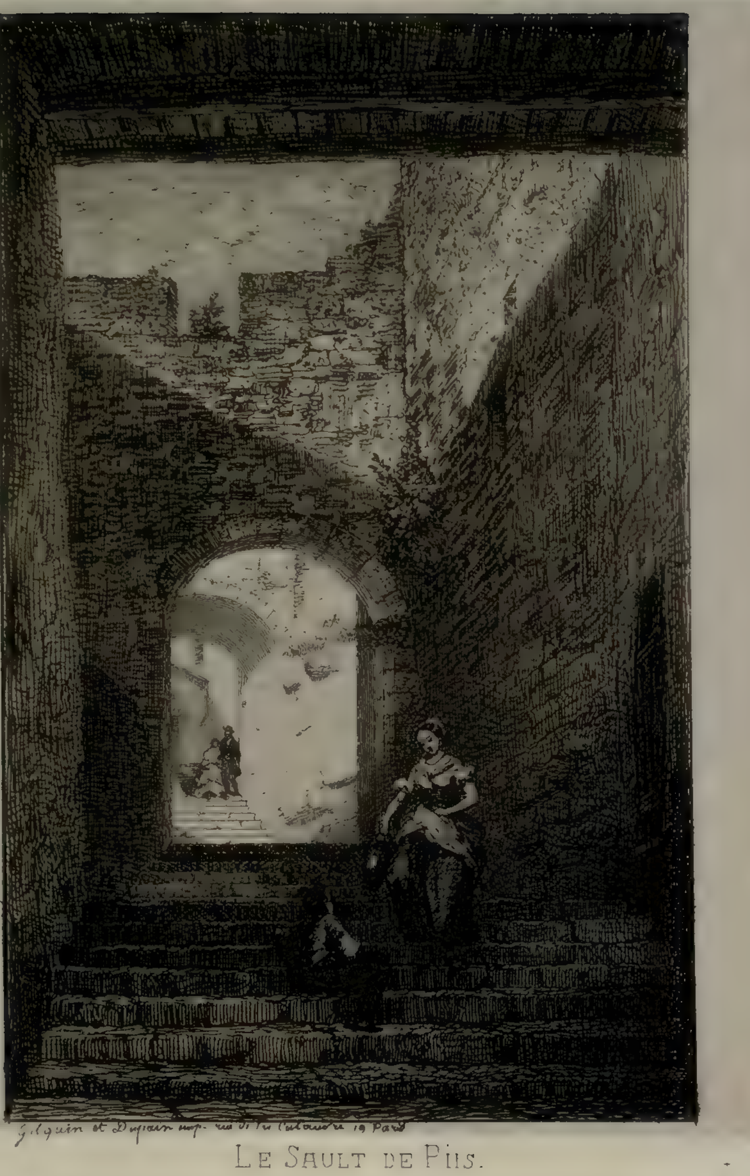


PUJOLS

Planche 43



LA RÉOLE



Gilquin et Dupain imp. rue de la Calandre 19 Paris

LE SAULT DE PIIS.

À LA GRANDE-ECOLE.



LA RÉOLE.

Planche 45



La Réole.

Logis du Parlement

Planche 46



Gilquin et Dupain, imp. r. de la Calandre 19. Paris

LA RÉOLE

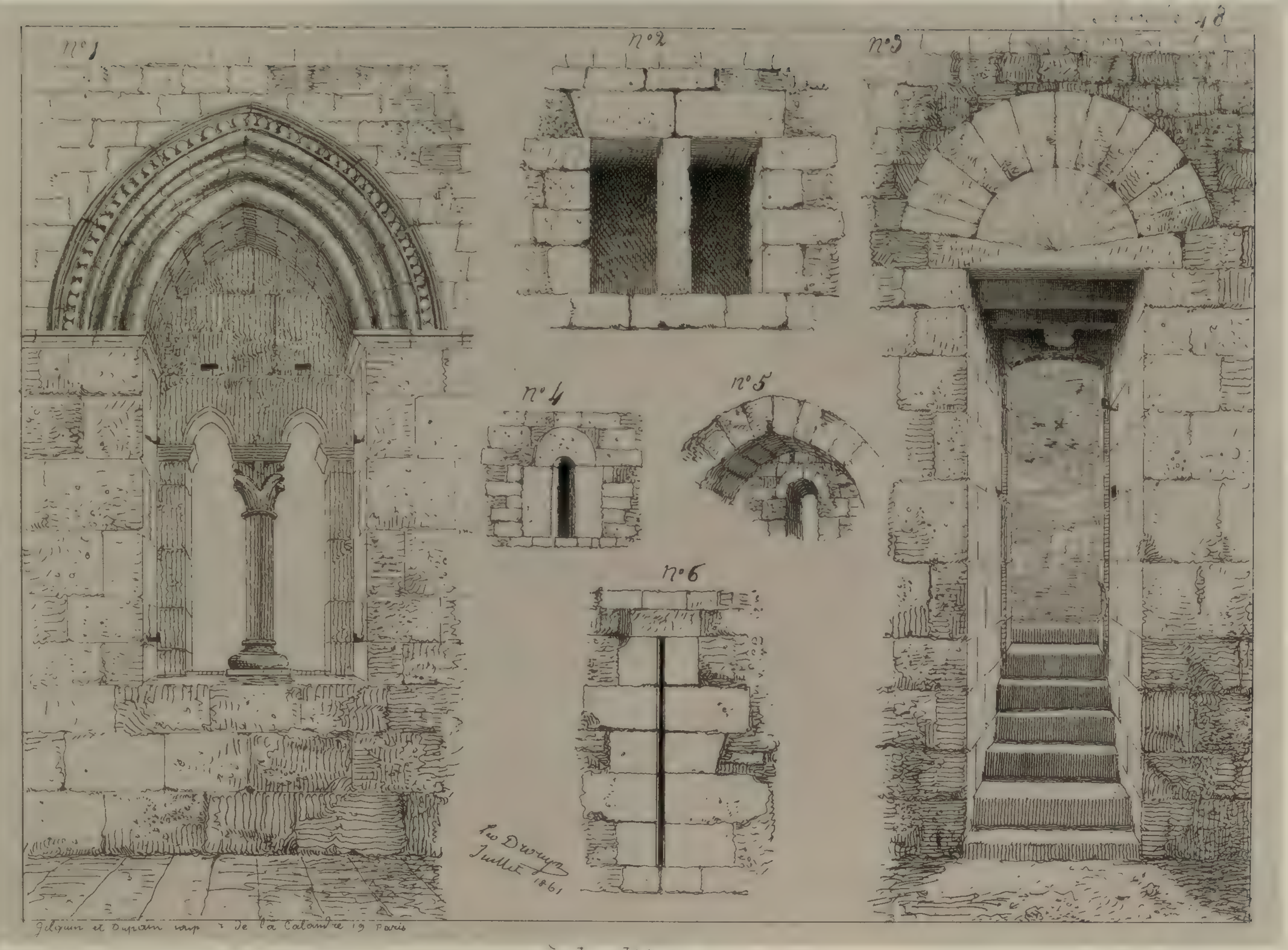
LA GRANDE ÉCOLE

Planche 41

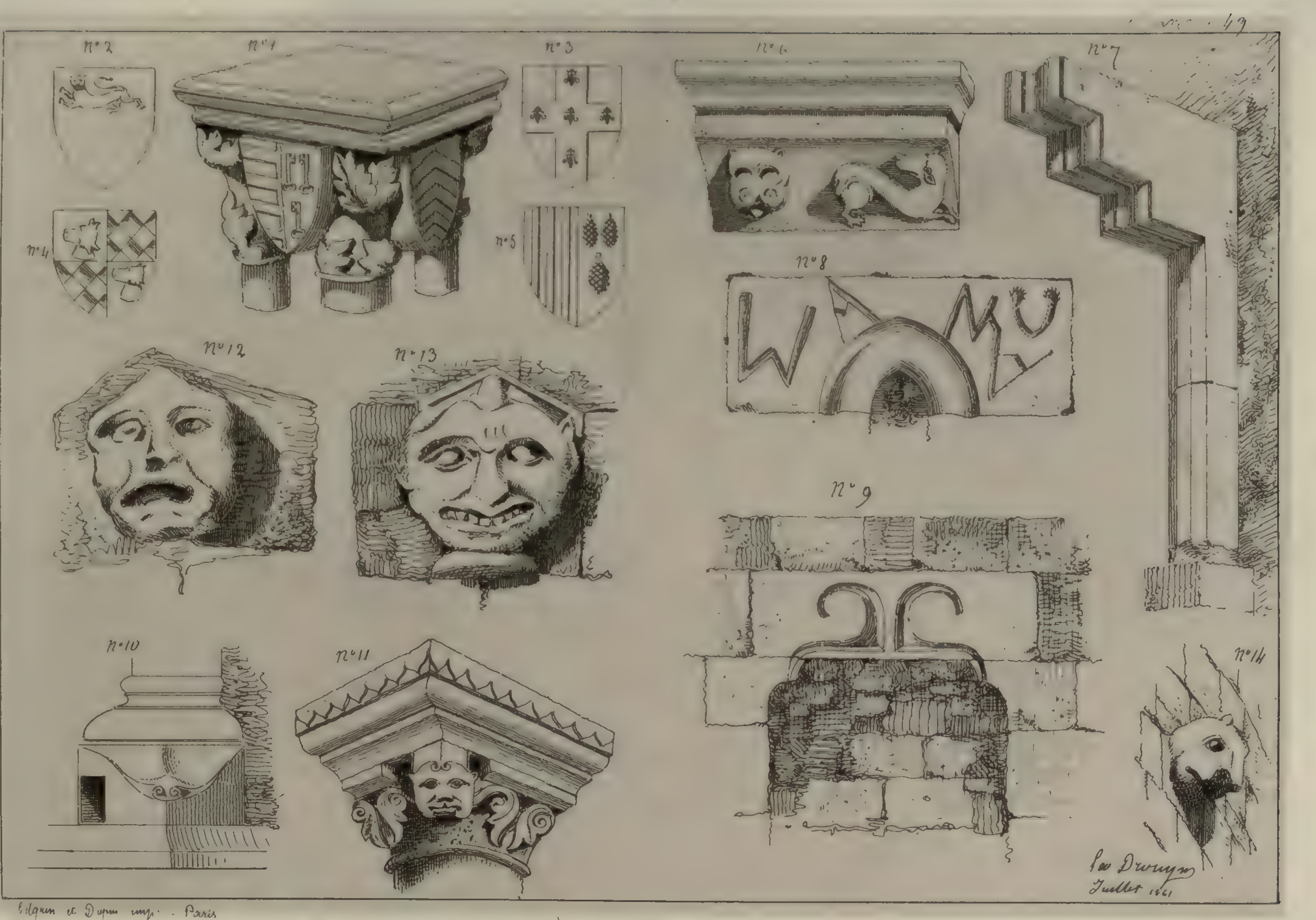


LA RÉOLE

FENÊTRES DE LA GRANDE-ÉCOLE


18
Nº 1
Nº 2
Nº 3
Nº 4
Nº 5
Nº 6
Léo Drouyn Juillet 1861
Gélquin et Dupain imp. r. de la Calandre 19 Paris

À LA RÉOLE



À LA RÉOLE

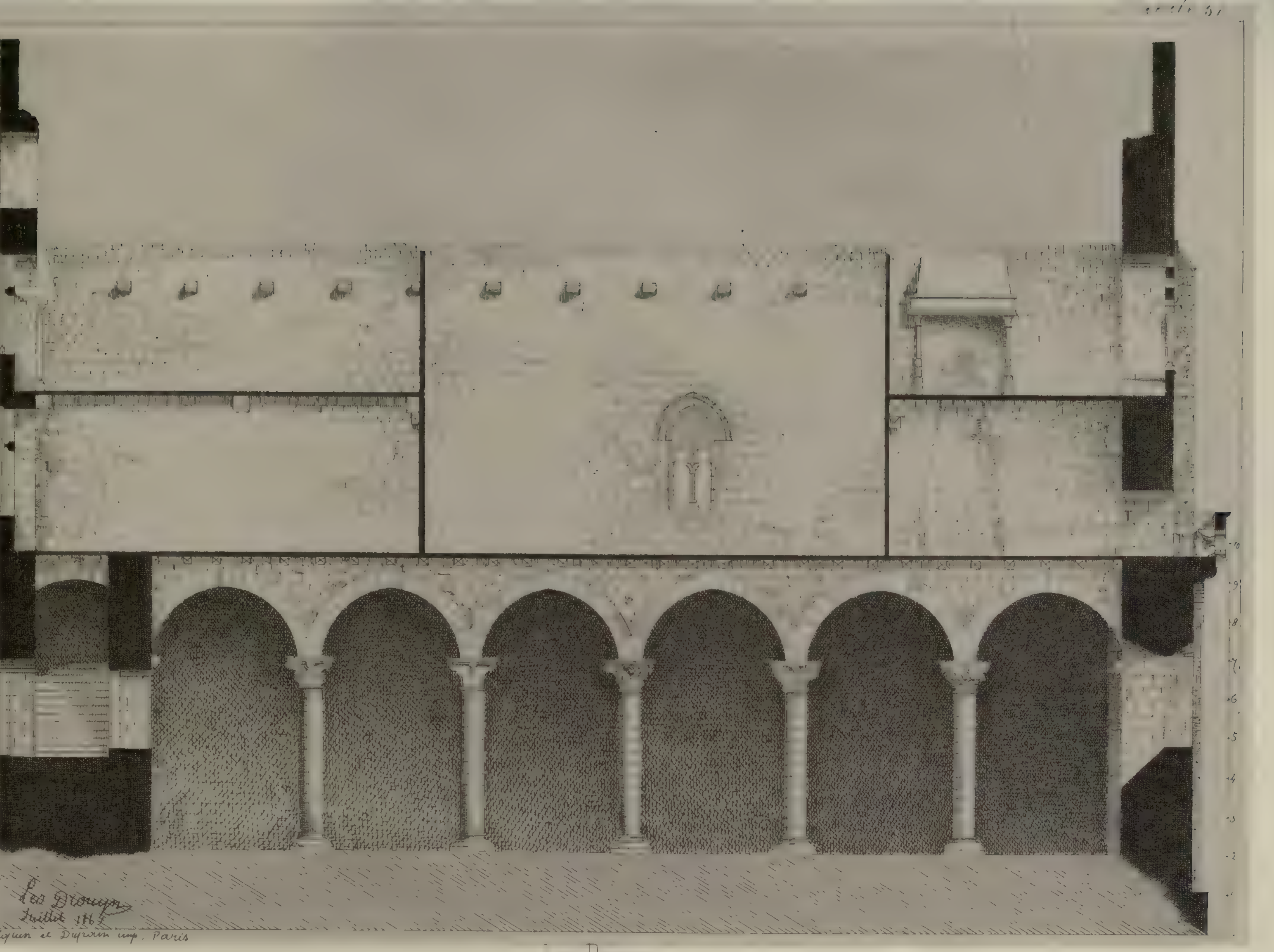
Léo Drouyn juillet 1861

Gilquin et Dupain imp. Paris

D'après un croquis fait sur nature par M. J. de Verneilh, 1857

LA RÉOLE

ANCIEN HÔTEL DE VILLE

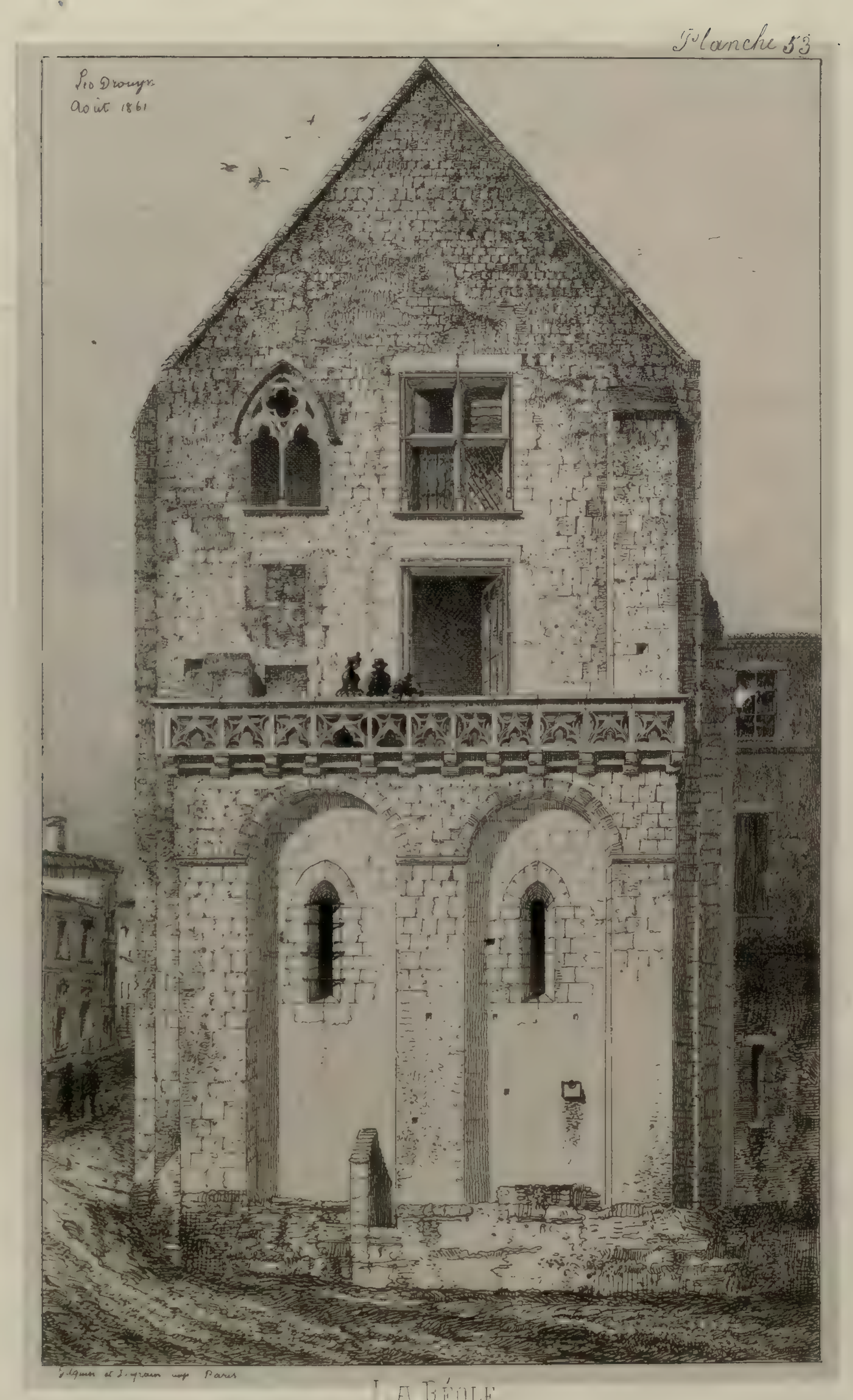


LA RÉOLE

COUPE DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE


Yilquin & Dupuis imp. Paris

LA RÉOLE
RES-DE-CHAUSSÉE DE L ANCIEN HÔTEL DE VILLE



LA RÉOLE

FAÇADE POSTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE



Gilquin et Dupain, imp. rue des fossés S. Jacques 3 Paris

LA RÉOLE

PORTE DU 1er ÉTAGE DE LA MAISON SEGUIN.

Planche 55



LA RÉOLE

CHEMINÉE DE LA MAISON SEGUIN



[illegible] imp. 3 rue des Fossés St Jacques Paris

LA RÉOLE.

INTÉRIEUR D'UNE FENÊTRE DE LA MAISON [illegible]

Planche 57.

Léo Drouyn g.ᵛʳ 1861

LA RÉOLE

FENÊTRES DE LA MAISON SEGUIN



Geliquin et Dupain imp. rue des Fossés St Jacques 3 Paris

LA RÉOLE

Château. Tour N.O. Intérieur.



Planche 59

Léo Drouyn xbre 1861

Gdouin et Dupraun imp. r. des Fossés St Jacques 3 Paris

LA RÉOLE

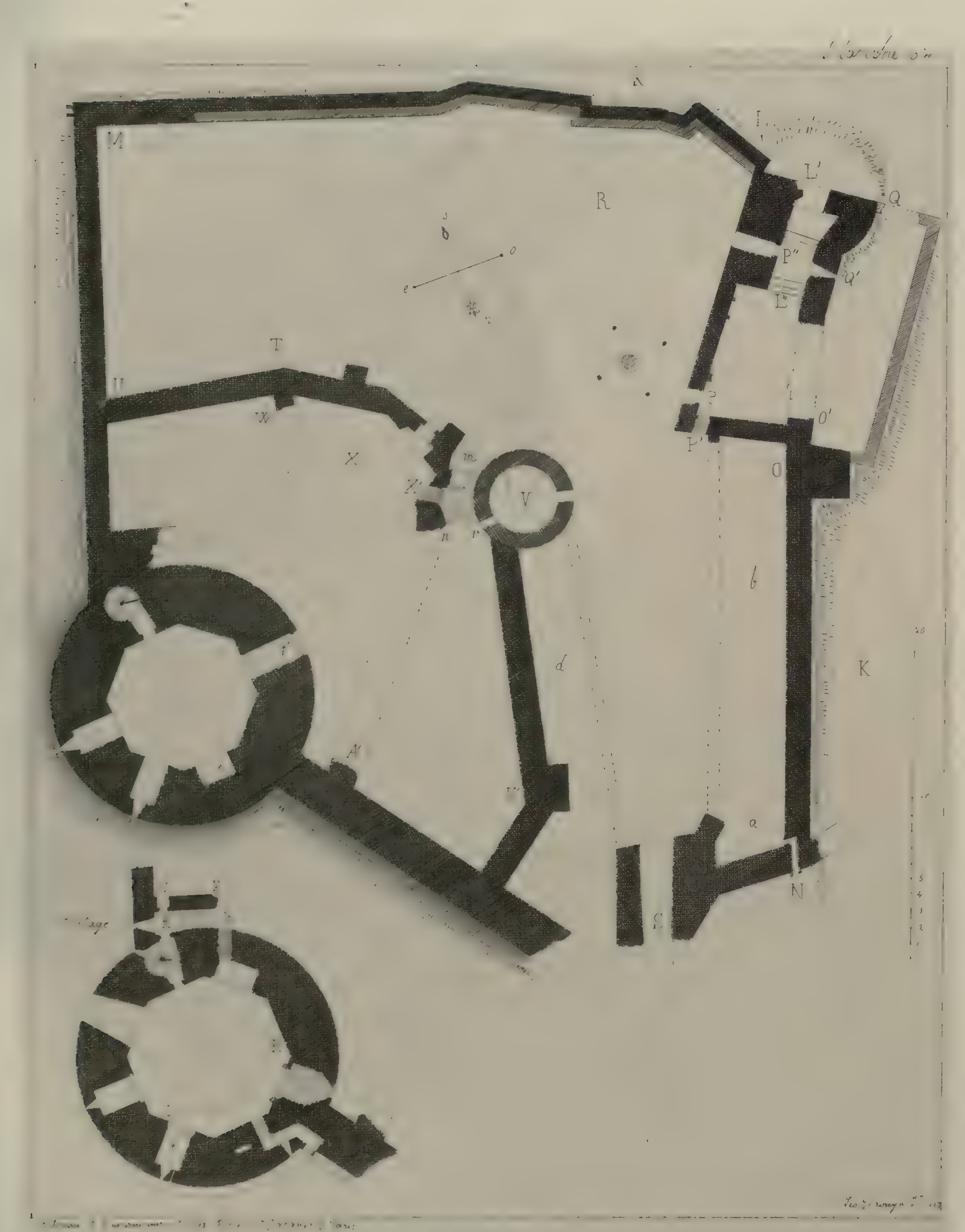
CHÂTEAU. FAÇADE OCCIDENTALE

Planche 60.



La Réole
Château, Tour S E

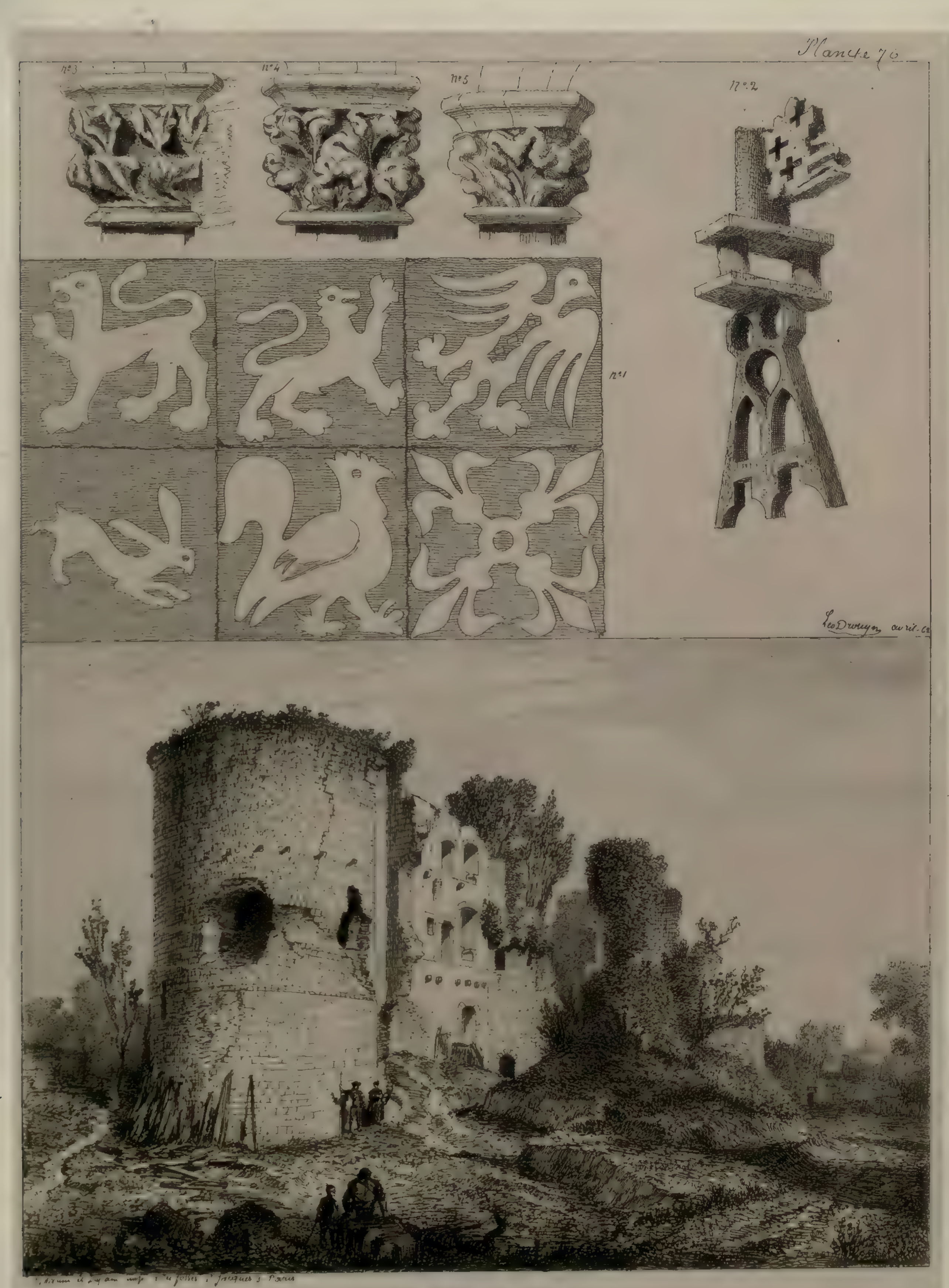
LA RÉOLE



A
I
L'
Q
R
M
P''
Q'
L''
T
U
X
m
V
O'
P'
O
b
d
K
a
N

LANGOIRAN.

[illegible] DE LA VALLÉE.



BLANQUEFORT


Planche 77

Planche 78

[illegible] et Dupuy imp. rue des fossés St Jacques 3 Paris

DURAS



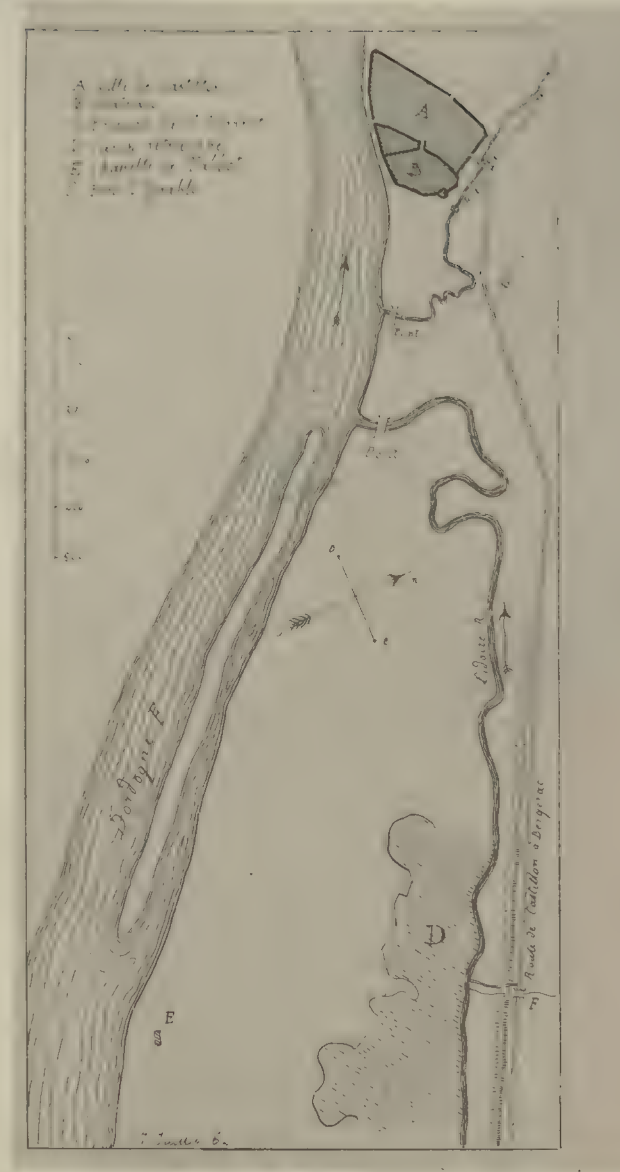
Planche



Gilquin et Dupain, imp. r. des Fossés St Jacques 3 Paris


Planche 81

Planche 82



Environs de Castillon.

Gilquin et Dupain imp. à Paris

CASTILLON.
Porte de la Rivière.

Planche 83

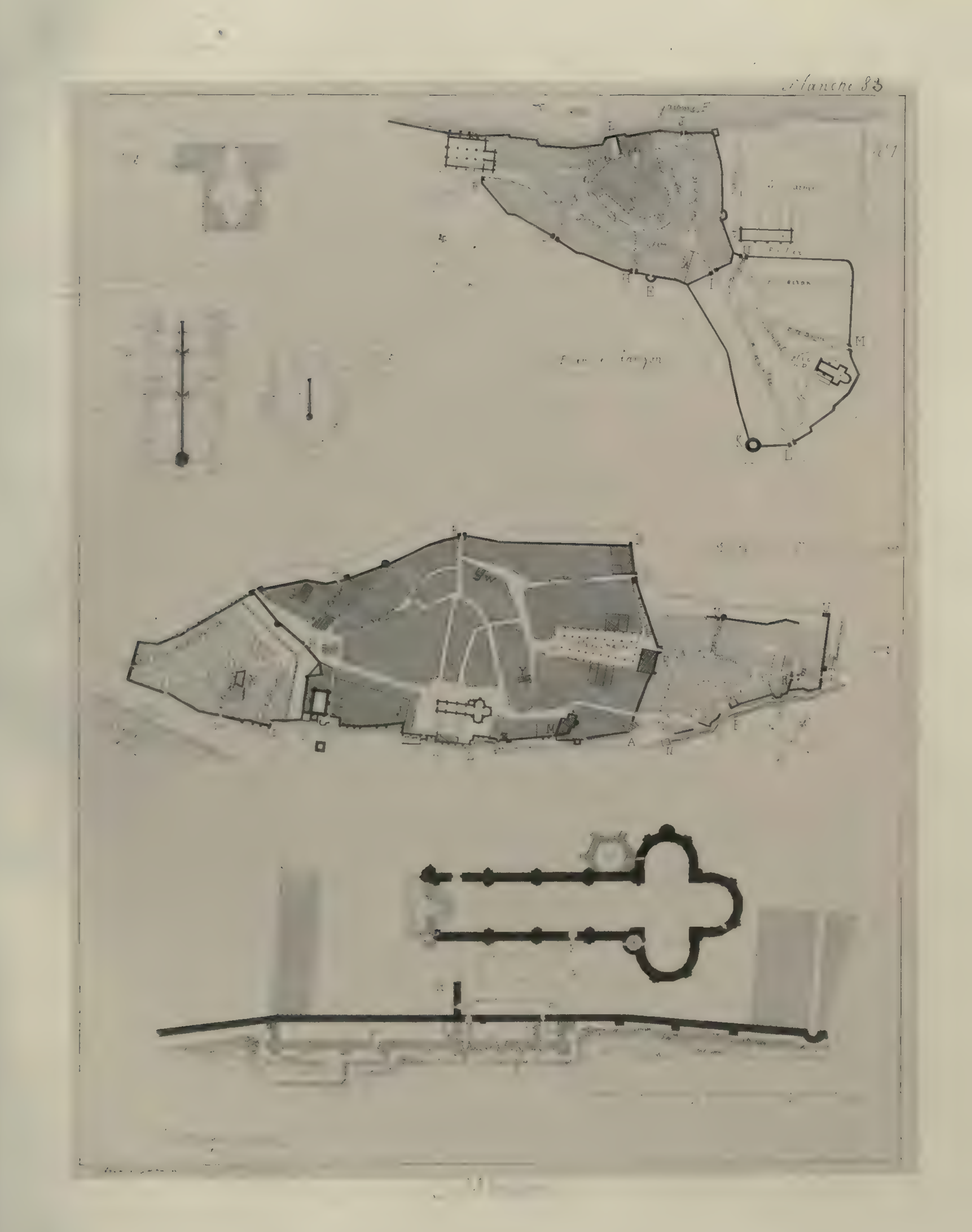


Planche 81

Léo Drouyn Juin 1862.

Gilquin et Dupain, imp. r. des fossés St Jacques, 3, Paris

D'après un dessin de Mr Denoy, cultivateur au Pian près St Macaire, 11 avril 1857

St MACAIRE.

CHÂTEAU.

Planche 85

Porte Iquem et Maison Bartault

Porte du Turon

Porte de Cadillac ou de l'horloge

Porte Rendesse



St MACAIRE
[illegible] Prieuré

Planche 87

Gilon et Dupuis imp. rue des Fossés St Jacques 3 Paris

St MACAIRE

Porte et tour du Turon.

Planche 88

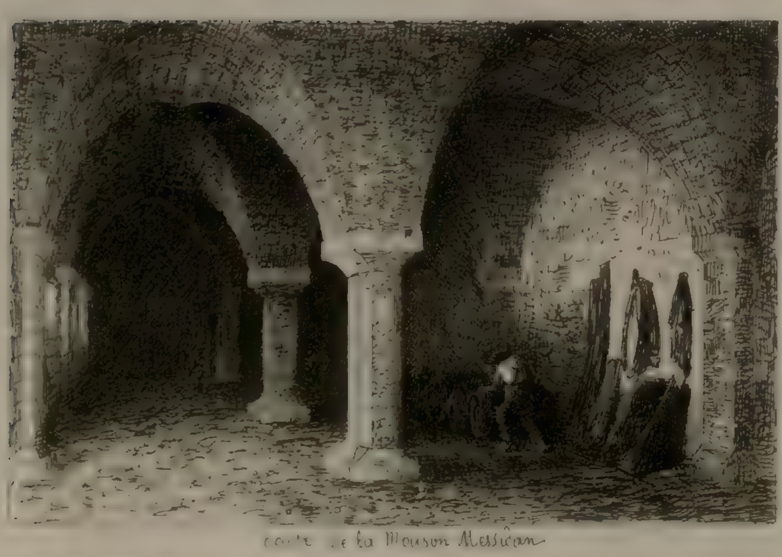


S^T MACAIRE

Maison Messidan et rue de Corne



Maison dans la rue Loureclay



Cave de la Maison Messiân

S.t MACAIRE

Planche 90

Léo Drouyn
sc. 1862

Gilquin et Dupain imp rue des fossés St Jacques. 3 Paris

St MACAIRE
Place du Marché


Planche 97
Léo Drouyn

Planche 92



Planche 93





SÉMENS.



Gilquin et Dupain imp. 3 r. des fossés St Jacques Paris

d'après un croquis de Léon Drouyn

GÉNISSAC.

Budos.

Planche 97



Gilquin et Dupain imp. rue des fossés S.t Jacques 3. Paris

CURTON

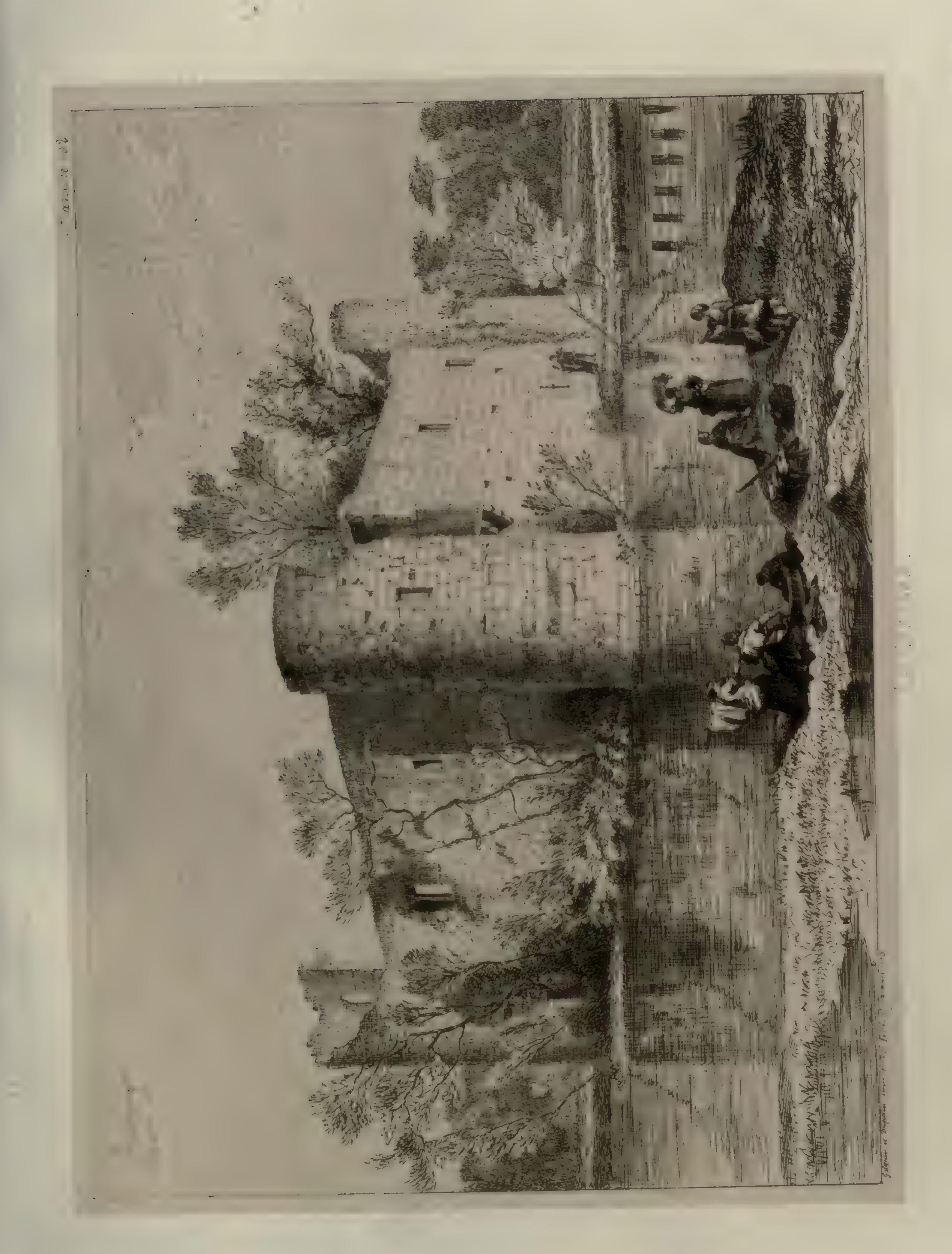


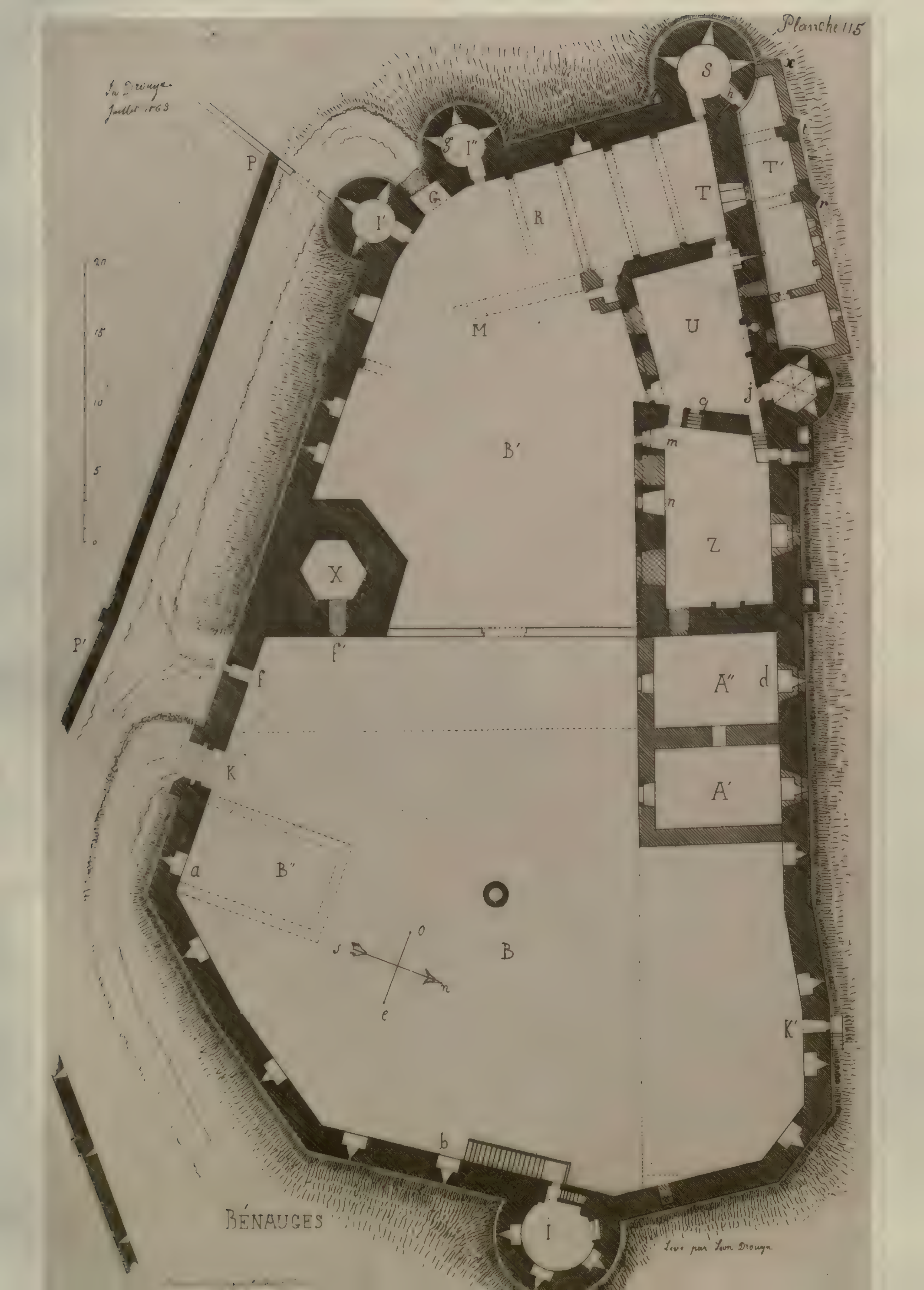
Planche 99

PRESSAC








Planche 115
BÉNAUGES
Levé par Léon Drouyn
B
B'
B''
A'
A''
Z
U
T
T'
S
R
M
X
I
I'
I''
G
K
K'
P
P'
f
f'
a
b
d
g
j
m
n
x
0
5
10
15
20



BÉNAUGES



Porte de Bénauges. CADILLAC. Porte de la Mer



Léo Drouyn
août 65

CASENEUVE

[illegible] imp. Paris

CASTETS-EN-DORTHE

Planche 119

Gilquin et Dupain imp. 3 r. des Fossés S. Jacques Paris

Dessiné par Mr J. de Verneilh

CASTETS-EN-DORTHE

Salle basse du donjon



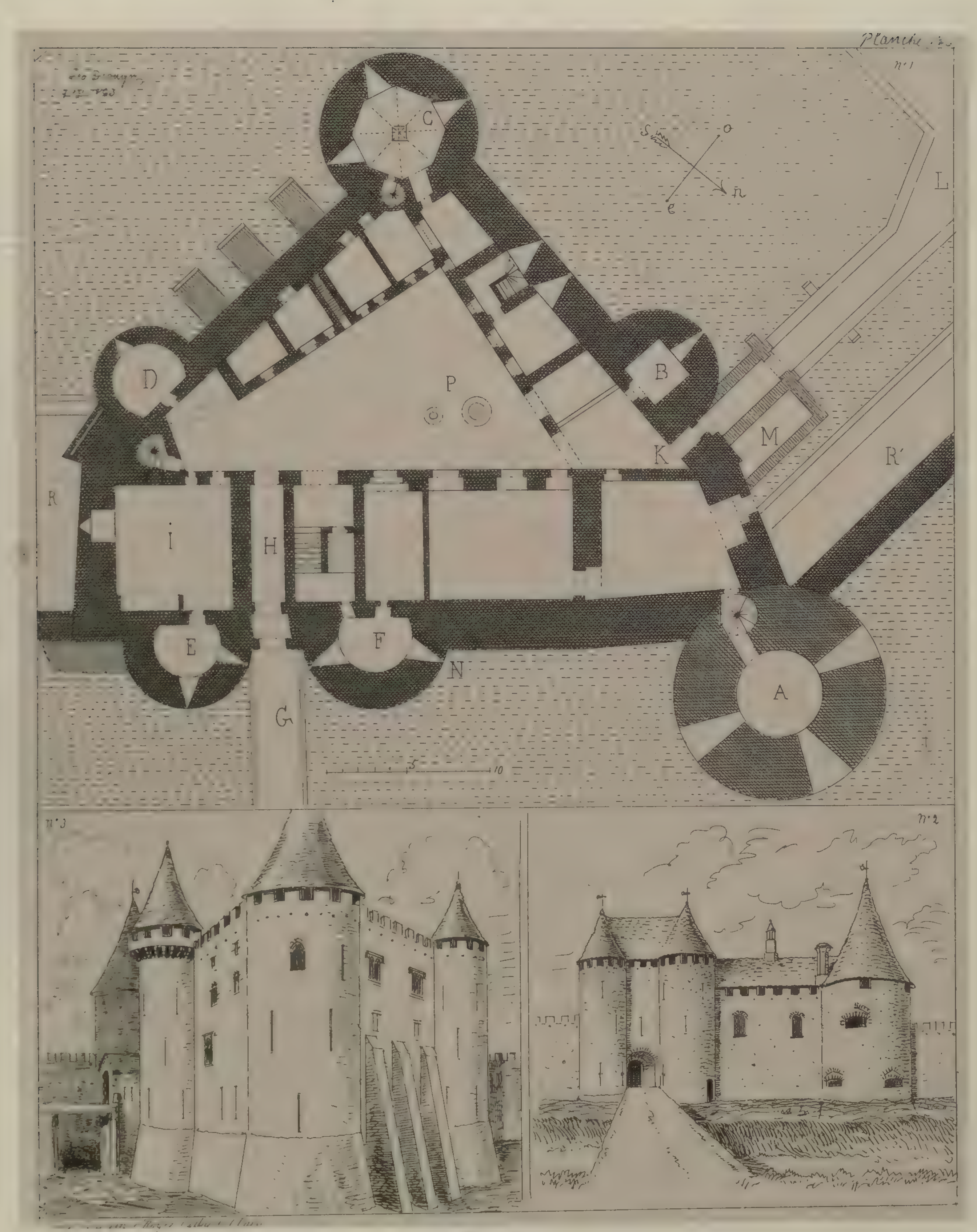
BRUGNAC



BRUGNAC



CHÂTEAU DE MESMES



BLAYE



Delâtre imp. r. Royer-Collard n° 1 Paris

BLAYE
Château



CAMARSAC

Planche 126



Dupain imp. rue Royer Collard 1 Paris

BARRAULT.